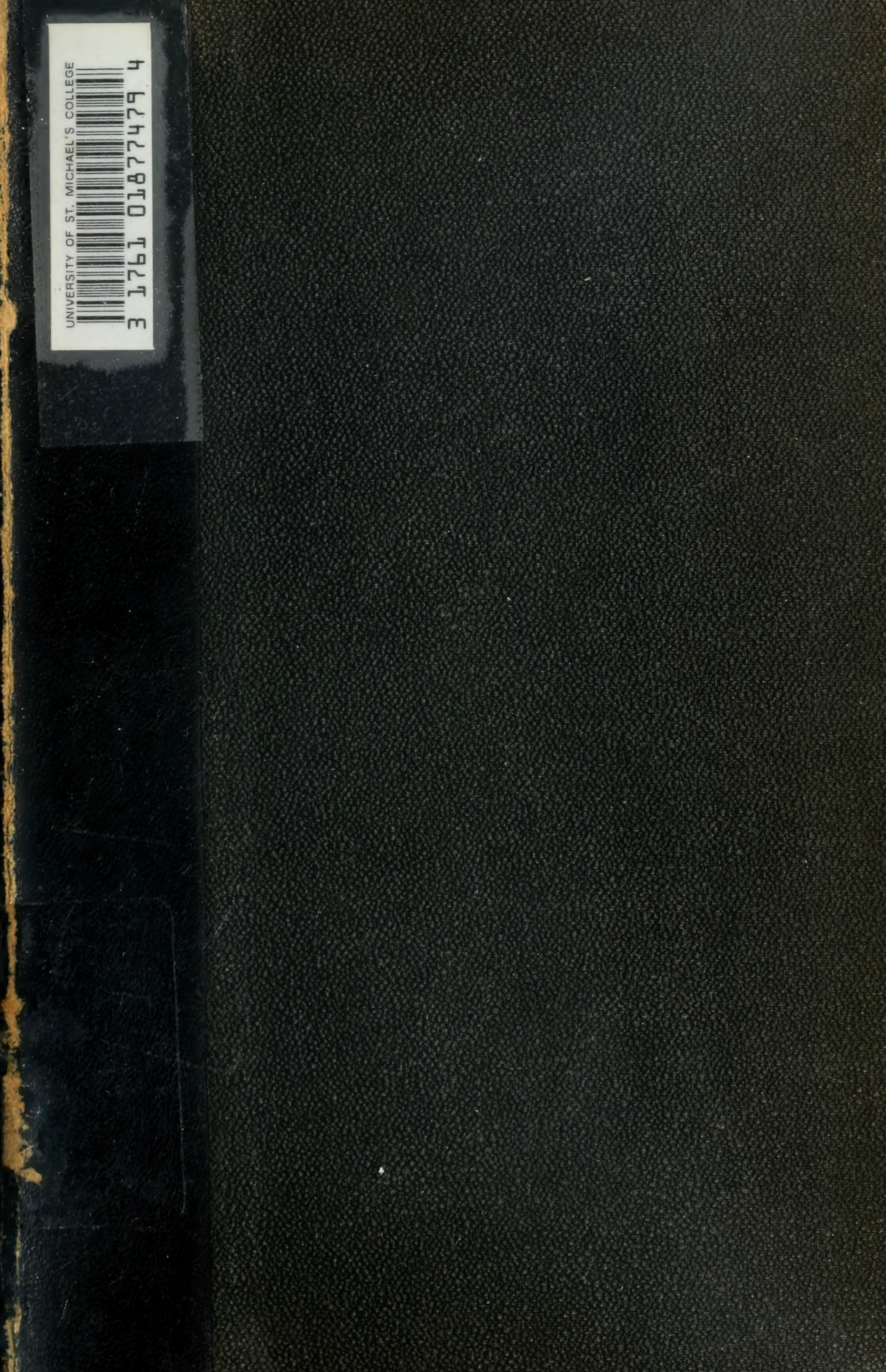
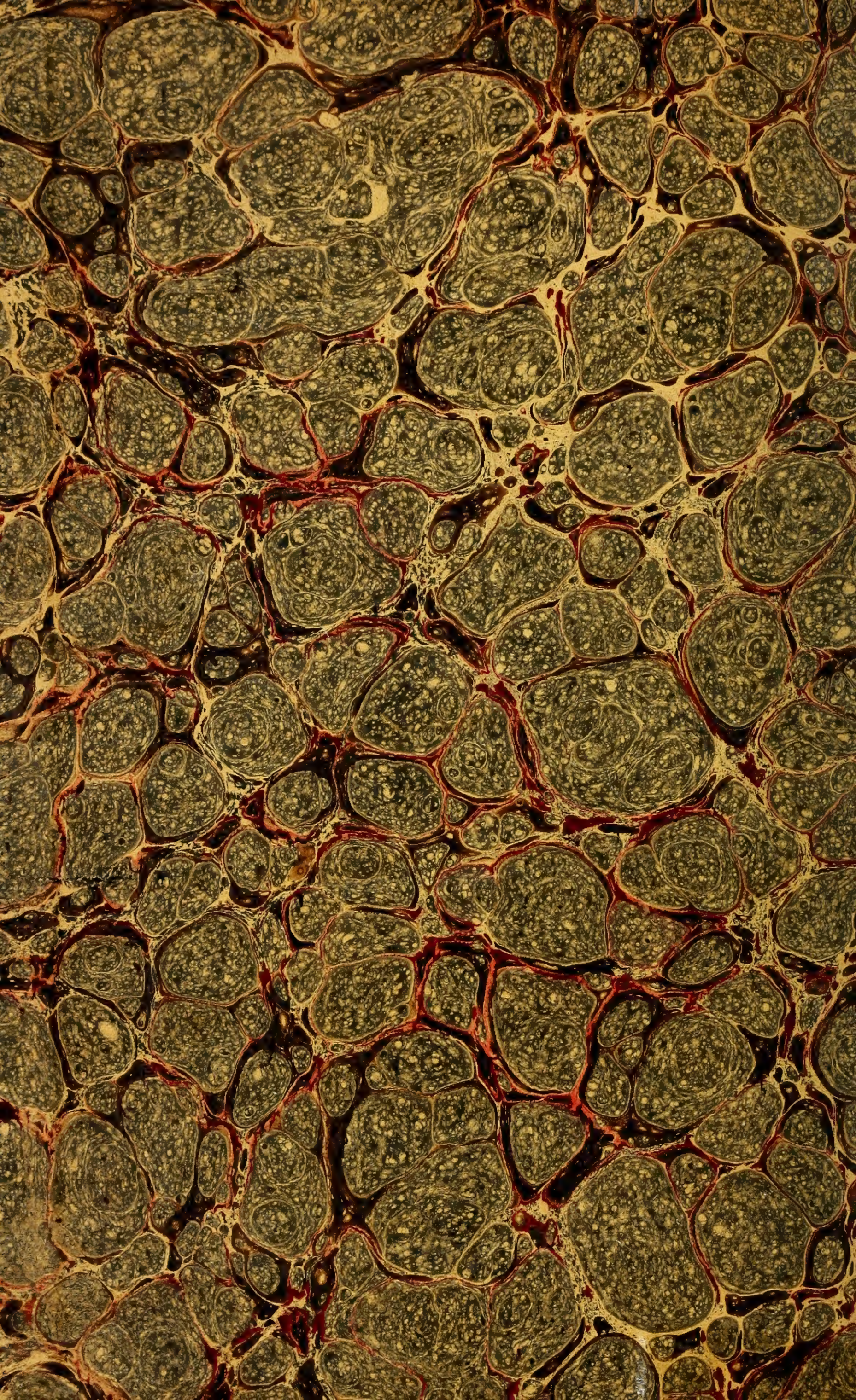
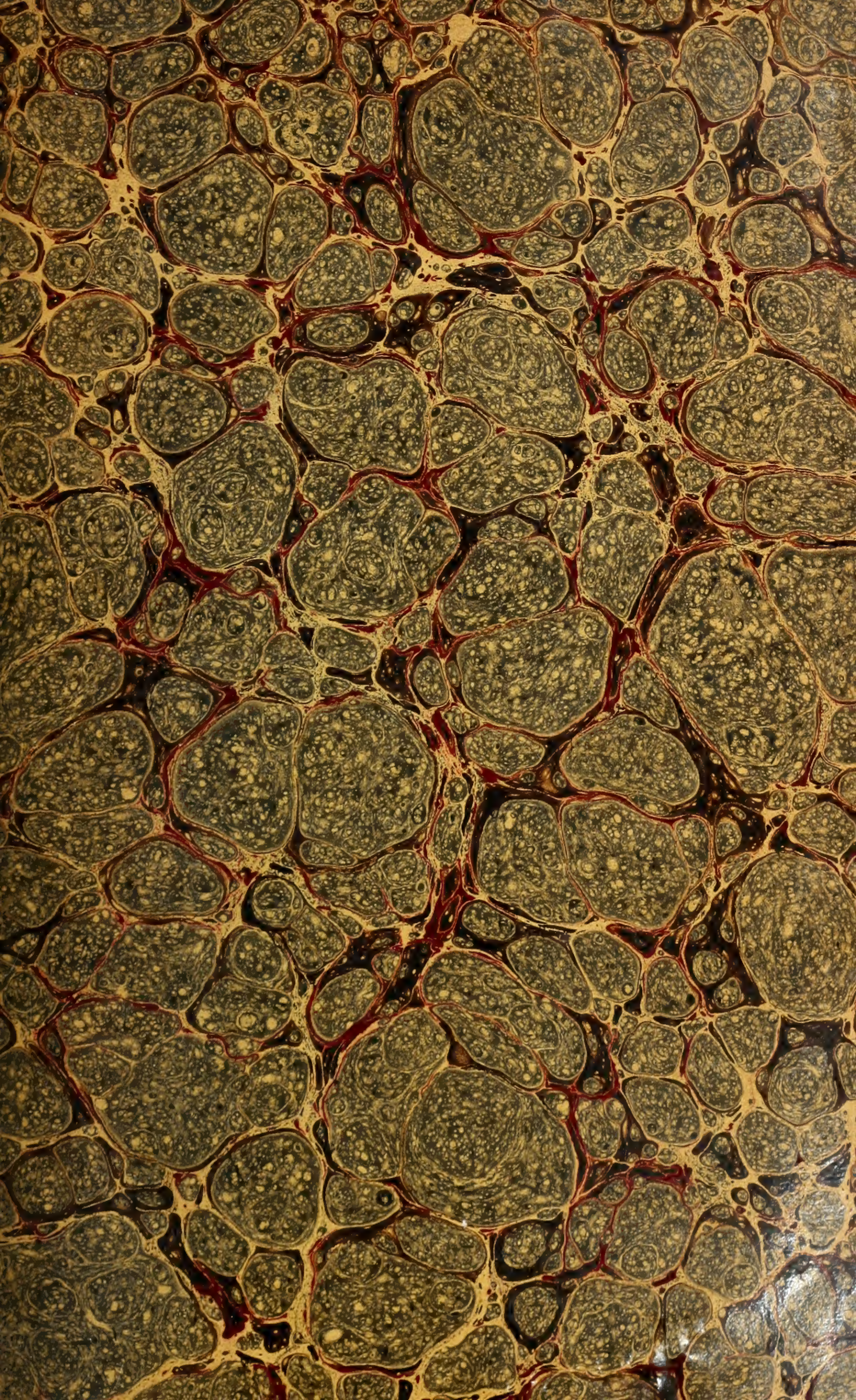

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01877479 4





EXPLICATION SUIVIE

DES

QUATRE ÉVANGILES

SAINT LUC

(Suite)

BESANÇON. — IMPRIMERIE D'OUTHENIN CHALANDRE FILS.

EXPLICATION SUIVIE

DES

QUATRE ÉVANGILES

PAR LE DOCTEUR ANGÉLIQUE

SAINT THOMAS D'AQUIN

DE L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS

COMPOSÉE D'EXTRAITS DES INTERPRETES GRECS ET LATINS, ET SURTOUT DES SS. PÈRES
ADMIRABLEMENT COORDONNÉS ET ENCHAINÉS
DE MANIÈRE A NE FORMER QU'UN SEUL TEXTE SUIVI ET APPELÉ A JUSTE TITRE

LA

CHAINE D'OR

Edition où le texte corrigé par le P. Nicolaï a été revu avec le plus grand soin sur les textes originaux
grecs et latins

TRADUCTION NOUVELLE

Avec sommaires analytiques et notes exégétiques et historiques

PAR

M. L'ABBÉ J.-M. PÉRONNE

Chanoine titulaire de l'église de Soissons, ancien professeur d'Ecriture sainte et d'éloquence sacrée

TOME SIXIÈME



PARIS

LIBRAIRIE DE LOUIS VIVES, ÉDITEUR

RUE DELAMBRE, 13

186[illegible]

EXPLICATION

SUIVIE

DES QUATRE ÉVANGILES

PAR SAINT THOMAS

LE

SAINT ÉVANGILE DE JÉSUS-CHRIST

SELON SAINT LUC

(SUITE)

CHAPITRE XI.

SOMMAIRE ANALYTIQUE.

ỳ. 1-4. — Pourquoi Notre-Seigneur se livre à la prière, lui qui est la source de tout bien. — Demande que lui font les apôtres. — Deux sortes de prières. — Comme la première parole de la prière que Jésus-Christ nous enseigne est pleine de grâce et de miséricorde. — Dans quels sentiments nous devons appeler Dieu notre père. — Que signifient ces paroles : *Qui êtes dans les cieux.* — Quelle préparation est nécessaire pour que nous puissions dire avec confiance : Notre Père. — Que comprend cette demande : *Que votre nom soit sanctifié.* — Sentiment que fait éprouver le spectacle de la vertu. — Comment le nom du Père est vraiment sanctifié, lorsque Jésus est connu. — Quel est ce règne de Dieu qui fait l'objet de la demande suivante. — Comment la vie présente doit être une préparation à la vie des cieux. — Pourquoi l'oraison dominicale dans saint Matthieu contient sept demandes, tandis que saint Luc n'en rapporte que cinq. — Quel est ce pain de chaque jour que nous demandons à Dieu. — Comment les saints peuvent demander sans se rendre coupables le pain matériel nécessaire à la vie du corps. — Comment Notre-Seigneur restreint cette demande aux seules choses nécessaires. — Pourquoi ajoute-t-il cette demande : *Pardonnez-nous nos offenses?* — Comment Dieu se rend l'imitateur de la patience et de la bonté dont les hommes lui donnent l'exemple. — Combien nous devons rendre grâces à nos débiteurs. — Quelles sont les dettes que nous avons contractées à l'égard de Dieu. — Dans quel sens Dieu pourrait-il nous induire en tentation ? — Pourquoi saint Luc ne rapporte pas la dernière demande que saint Matthieu ajoute à la précédente.

ỳ. 5-9. — Comment Notre-Seigneur prémunit ses disciples contre la négligence, la tiédeur et le défaut de persévérance dans la prière. — Quel est cet ami dont il est parlé dans cette parabole. — Comment nous devons prier le jour et la

nuit comme le saint roi David. — Que figurent ces trois pains que cet homme demande à son ami. — Pourquoi Dieu diffère de nous exaucer. — Dans quel dessein nous représente-t-il la difficulté d'obtenir? — Que signifie cette porte qui est fermée. — Que figurent ces enfants qui reposent avec leur père. — Que figure encore cet ami qui vient au milieu de la nuit prier son ami de leur prêter trois pains. — Comment le milieu de la nuit représente encore les tribulations de la vie présente, la fin de la vie ou l'abîme des tentations.

ỳ. 9-13. — Nouvelle exhortation pour nous exciter plus vivement à demander, à chercher, à frapper. — Zèle, sollicitude et persévérance dans la prière. — Joindre les œuvres à la prière. — Comment ces trois choses *demander, chercher, frapper*, peuvent encore s'entendre d'une autre manière. — Pourquoi Dieu nous presse si fortement de le prier. — Pourquoi la prière n'est pas toujours exaucée. — Dispositions qu'il faut apporter à la prière. — Pourquoi Dieu veut que nous le priions, bien qu'il sache ce dont nous avons besoin. — Exemple que Notre-Seigneur apporte pour confirmer l'espérance qu'il nous donne d'être exaucés dans nos prières. — Comment il nous apprend que Dieu n'exauce point les désirs pernicieux que nous pouvons lui exprimer dans nos prières. — Interprétation figurée du pain, du poisson, et de l'œuf que l'enfant demande à son père. — Efforts que fait le monde pour nous détourner de la voie droite. — Conclusion que Notre-Seigneur tire de l'exemple qu'il vient de citer.

ỳ. 14-16. — Signification propre du mot *muet*. — Pourquoi l'Evangéliste dit-il que ce démon était muet? — Trois miracles que fait Notre-Seigneur dans la guérison de cet homme. — Comment les scribes et les pharisiens, à l'encontre de la foule, cherchent à nier les œuvres du Sauveur ou a en donner une fausse interprétation. — Qu'était-ce que Béelzebub? — Pourquoi lui demandent-ils de leur faire voir un prodige dans le ciel?

ỳ. 17-20. — Pourquoi Jésus répond aux pensées des pharisiens plutôt qu'à leurs paroles. — Pourquoi ne tire-t-il pas sa réponse des Ecritures? — Comment il leur prouve d'une manière péremptoire qu'il chasse le démon par une puissance toute divine. — Comment il nous montre en même temps que son royaume est indivisible. — Quels étaient ces enfants des Juifs qui chassaient les démons. — Force du raisonnement de Notre-Seigneur. — Comment il prouve jusqu'à l'évidence que c'est par l'esprit de Dieu qu'il chasse les démons. — Pourquoi l'Esprit saint est appelé le doigt de Dieu. — Dans quel sens et sous quel rapport Notre-Seigneur reconnaît-il que c'est par l'esprit de Dieu qu'il chasse les démons? — Que signifient ces paroles : *Le royaume de Dieu est venu jusqu'à vous.*

ỳ. 21-23. — Comment prouve-t-il par une comparaison des plus claires qu'il a triomphé du prince de ce siècle par la puissance qui lui est naturelle? — Pourquoi appelle-t-il le démon, le fort armé? — Quelles sont les armes et la maison du démon. — Quand a-t-il été dépouillé par un plus fort que lui? — Comment Notre-Seigneur prouve par une quatrième raison qu'il est impossible que le démon ait joint ses efforts aux siens pour chasser les démons.

ỳ. 24-27. — Quel est cet homme d'où est sorti l'esprit impur. — Quels sont ces sept esprits avec lesquels il revient prendre possession de la maison d'où il a été chassé. — Comment l'état de cet homme est pire que le premier. — On peut encore entendre ces paroles de tous les hérétiques, de tous les schismatiques, et des mauvais catholiques. — Comment nous pouvons nous les appliquer à nous-mêmes.

ỷ. 27, 28. — Comment en présence des scribes et des pharisiens qui tentent le Seigneur et blasphèment ses œuvres, une simple femme proclame avec une foi admirable le mystère de son Incarnation.—Comment elle confond tout ensemble les calomnies des princes des Juifs et la perfidie des hérétiques futurs. — Comment Notre-Seigneur en répondant à cette femme déclare qu'il n'eût servi de rien à sa mère de l'avoir mis au monde si elle n'avait été d'ailleurs le modèle de toutes les vertus.

ỷ. 29-32. — Comment Notre-Seigneur répond à ses ennemis qui lui demandaient un signe. — Que figure le signe de Jonas. — Cause de la condamnation des Juifs. — Comment ils seront condamnés pour n'avoir pas cru en Jésus-Christ par la conduite de la reine du Midi. — Figure éclatante de l'Eglise dans cette reine avide d'apprendre la sagesse de la bouche de Salomon. — Application de cette comparaison à l'âme chrétienne. — Comment le jugement de condamnation est prononcé par des personnes de même condition, ou de condition différente. — L'Eglise figurée à la fois par la reine du Midi et par les Ninivites pénitents. — L'inversion dans le récit des actions et des paroles, ne détruit pas la vérité du fait qui reste toujours le même.

ỷ. 33-36. — Comment Notre-Seigneur repousse la calomnie des Juifs qui l'accusaient de faire des miracles pour obtenir les applaudissements de la foule. — Comment il montre que l'éclat de la lumière ne devrait pas rester caché pour les fidèles. — Comment il nous prescrit en même temps de purifier avec un soin tout particulier, non seulement nos actions, mais nos pensées et les plus secrètes intentions de notre cœur. — Cette lampe est encore la figure de la foi. — On peut aussi entendre que Notre-Seigneur reproche aux Juifs que tout en ayant reçu de Dieu l'intelligence, l'envie les aveugle au point de méconnaître ses miracles et ses bienfaits. — Que figurent ici l'œil et le corps. — Si l'intelligence est dans les ténèbres, l'âme y sera tout entière. — Il ne s'agit point ici de ténèbres sensibles. — A quelles conditions notre corps spirituel, c'est-à-dire notre âme, peut devenir tout lumineux.—Cette lumière peut encore figurer l'œil de l'Eglise, le pontife. — Le corps peut aussi figurer chacune de nos actions, et la lumière l'intention.

ỷ. 37-44. — Liaison du fait rapporté ici par saint Luc avec ce qui précède. — Comment Notre-Seigneur s'applique à ramener les pharisiens avec une miséricordieuse condescendance. — Etrange disposition du pharisien qui reçoit Jésus. — Comment le Sauveur tire ses enseignements de ce qu'il avait sous les yeux. — Quelles sont les souillures qu'il faut surtout éviter. — Comment ce qui est dans une coupe figure les pensées qui s'agitent dans l'intérieur de notre âme. — Comment les pharisiens en méprisant la foi ne songeaient qu'à se purifier des taches extérieures, tandis que leur intérieur restait plein de souillures. — Dieu auteur des deux natures de l'homme veut qu'elles soient toutes deux également pures. — Comment nous devons nous purifier par l'aumône de ce qui peut souiller notre corps. — Qualités que doit avoir cette aumône. — Riches avantages de l'aumône. — Jusqu'où va et où s'arrête le précepte de l'aumône. — Que comprend ce précepte. — Explication plus raisonné d'après saint Augustin de ces paroles : *Faites l'aumône, et tout sera pur pour vous.* — Ces paroles peuvent encore être considérées comme une censure de la conduite des pharisiens. — Pourquoi Notre-Seigneur leur recommande le jugement. — Comment en combattant les orgueilleuses prétentions des Juifs, il veut détruire en nous tout germe d'ambition. — Comment

les pharisiens étaient semblables à des sépulcres. — Fausse interprétation que Julien l'apostat donnait de ces paroles.

℣. 45-54. — Comment les reproches qui rendent meilleurs les esprits humbles et doux, sont ordinairement insupportables aux hommes superbes. — Différence des docteurs de la loi d'avec les pharisiens. — Comment les docteurs de la loi rendaient la loi déjà si onéreuse, plus onéreuse encore. — Ce que doit faire un docteur de la loi. — Contradiction dans laquelle tombent plusieurs de ceux qui enseignent aux autres la loi et les règles de la vertu. — Vaine superstition des Juifs qui élevaient des tombeaux aux prophètes, et se rendaient dignes des mêmes châtiments que leurs pères en imitant leurs crimes. — La sagesse de Dieu c'est Jésus-Christ qui a envoyé les apôtres et les prophètes. — Comment le sang de tous les prophètes est-il redemandé à une seule génération des Juifs. — Deux manières d'expliquer ces paroles, ou en les étendant à tous les méchants, ou en les restreignant aux Juifs seuls. — Comment Notre-Seigneur montre que les Juifs étaient héritiers de la malice de Caïn. — Quel est le Zacharie dont il parle ici et quelle fut la cause de sa mort. — Qu'est-ce que cette clef de la science que Notre-Seigneur reproche aux docteurs de la loi d'avoir pris. — Sous le nom des Juifs, quels sont ceux qu'il condamne encore et menace des supplices éternels. — Où faut-il placer ce discours du Sauveur? — Comment les pharisiens et les docteurs de la loi attestent combien ces reproches d'incrédulité étaient fondés. — Comment ils se réunissent pour l'accabler d'une multitude de questions, et le surprendre dans ses paroles.

℣. 1-4. — *Un jour que Jésus était en prière en un certain lieu, lorsqu'il eut fini, un de ses disciples lui dit : Seigneur apprenez-nous à prier, comme Jean l'a appris à ses disciples* (1). *Et il leur répondit : Lorsque vous priez, dites : Père, que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive. Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour, et remettez-nous nos offenses, comme nous remettons nous-mêmes à tous ceux qui nous doivent ; et ne nous induisez point en tentation.*

Bède. Après avoir raconté l'histoire des deux sœurs (2), qui ont comme personnifié en elles les deux vies de l'Eglise, l'Evangéliste nous

(1) Nous ne voyons pas dans l'Evangile à quelle occasion Jean-Baptiste enseigne à ses disciples à prier.

(2) Il n'est nullement certain que les choses se soient passées dans l'ordre adopté ici par saint Luc, puisque cet évangéliste n'indique aucune date précise, et que d'ailleurs saint Matthieu rap-

---

SANCTUM JESU CHRISTI EVANGELIUM

SECUNDUM LUCAM.

SEQUITUR.

CAPUT XI.

Et factum est cum esset in quodam loco orans, ut cessavit, dixit unus ex discipulis ejus ad eum : Domine, doce nos orare, sicut docuit Joannes discipulos suos. Et ait illis : Cum oratis, dicite : Pater, sanctificetur nomen tuum; adveniat regnum tuum; panem nostrum quotidianum da nobis hodie; et dimitte nobis peccata nostra, siquidem et nos dimittimus debenti nobis; et ne nos inducas in tentationem.

Bed. Post historiam sororum, quæ duas Ecclesiæ vitas significaverunt, non frustra Dominus et ipse orasse, et dis-

représente, en suivant un ordre admirable, Notre-Seigneur en prière et enseignant à ses disciples à prier, parce qu'en effet la prière dont il donne les précieux enseignements, renferme le mystère de ces deux vies, et que la perfection de chacune d'elles s'obtient, non par nos propres forces, mais par la prière : « Un jour que Jésus était en prière en un certain lieu, » etc. — S. Cyr. (*Ch. des Pèr. gr.*) Mais pourquoi prier, puisqu'il est la source de tout bien qu'il possède dans sa plénitude, et qu'il n'a besoin de rien ? Nous répondons qu'une des conséquences de l'incarnation pour le Sauveur était de se conformer aux actions de la vie humaine, alors qu'il le jugeait convenable; si, en effet, il se soumet à la nécessité du boire et du manger, quel inconvénient qu'il se livre à la prière, pour nous apprendre à ne pas négliger ce devoir, et à persévérer avec ferveur dans l'exercice de la prière ?

Tite de Bostr. (*sur S. Matth.*) Les disciples à qui Notre-Seigneur avait donné les règles d'une vie toute nouvelle, lui demandent aussi une nouvelle formule de prière, bien que l'Ancien Testament en contînt un grand nombre : « Et dès qu'il eut cessé de prier, un de ses disciples lui dit : Seigneur, apprenez-nous à prier, de peur que nous n'offensions Dieu en lui demandant une chose pour une autre, ou en ne le priant pas avec les dispositions convenables. »

Orig. (*Ch. des Pèr. gr.*) Pour déterminer le Sauveur à leur tracer les règles de la prière, le disciple de Jésus ajoute : « Comme Jean l'a appris à ses disciples, » Jean, dont vous nous avez dit, « qu'il était le

porte que ce fut après le discours sur la montagne que Jésus-Christ a enseigné à ses apôtres l'Oraison dominicale. On peut du reste adopter le sentiment de certains auteurs qui prétendent que saint Matthieu a raconté par anticipation des faits qui se sont passés plus tard, ou que Notre-Seigneur a enseigné deux fois la formule de l'Oraison dominicale, une fois à la multitude, après le sermon sur la montagne, et une seconde fois à ses disciples en particulier; dans la circonstance rapportée par saint Luc.

---

cipulos orare docuisse scribitur, quia et oratio quam docuit, utriusque in se vitæ continet mysterium ; et ipsarum perfectio vitarum, nostris non viribus est obtinenda, sed precibus : unde dicitur : « Et factum est cum esset in quodam loco orans, » etc. Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Cum autem habeat omnis boni plenitudinem, cur orat si plenus est, et in nullo penitus eget? Ad hoc dicimus quod competit ei ex modo dispensationis in carne (cum voluerit, humana prosequi tempore ad hoc convenienti) : si enim comedit et bibit, non incongrue utebatur oratione, ut doceat nos, non esse erga hoc tepidos, sed attentius insistere orationibus.

Titus Bostrens. (*in Matth.*) Cum autem novam conversationem vidissent discipuli, novam formam orationis postulaverunt; cum plures orationes continerentur in Veteri Testamento. Unde sequitur : « Ut cessavit, dixit unus ex discipulis ejus ad eum : Domine, doce nos orare; » ne scilicet contra Deum peccemus, aliqua quærentes pro aliis; vel Deo assistentes in oratione non eo modo quo expedit.

Orig. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Et ut orationis doctrinam proferat, infert : « Sicut et Joannes docuit discipulos suos : » De quo scilicet nos docuisti,

plus grand de tous les enfants des femmes. » Vous nous faites un précepte de vous demander les biens éternels et ineffables, mais qui nous donnera de les connaître, si ce n'est vous notre Dieu et notre Sauveur?

S. Grég. de Nyss. (*Serm.* 1, *sur la prière.*) Le Sauveur expose à ses disciples la divine doctrine de la prière, parce qu'ils la lui demandent avec instance, et il leur enseigne comment ils doivent prier Dieu pour être exaucés. — S. Bas. (*Const. mon.*, chap. I.) Il y a deux sortes de prières, la prière de louange, jointe à un grand sentiment d'humilité, et la prière de demande, qui est moins parfaite. Lors donc que vous vous mettez en prière, ne vous hâtez pas de passer à la demande, autrement vous accusez vos dispositions intérieures, et vous témoignez que c'est la nécessité qui vous amène aux pieds de Dieu. Mais lorsque vous commencez à prier, séparez-vous de toute créature visible et invisible, et donnez pour exorde à votre prière la louange du Créateur de toutes choses : « Et il leur répondit : Lorsque vous priez, dites : Père, » etc. — S. Aug. (*Serm.* 27, *sur les parol. du Seig.*) Comme cette première parole est pleine de grâce et de miséricorde ! Vous n'osiez pas lever votre front vers le ciel, vous recevez tout d'un coup la grâce de Jésus-Christ ; de mauvais serviteur vous êtes devenu fils bien aimé, ayez donc espérance, non dans vos œuvres, mais dans la grâce du Sauveur. Ce n'est point de la présomption, mais de la confiance ; proclamer la grâce que vous avez reçue, ce n'est point un acte d'orgueil, mais de dévotion. Levez-donc les yeux au ciel, vers votre Père, qui vous a donné une nouvelle vie dans le baptême, qui vous à racheté par son Fils. Dites lui comme un bon Fils : « Mon Père, » mais ne vous attribuez rien de trop particulier dans ce titre, car Dieu n'est, dans la rigueur du mot, le Père que de Jésus-

---

quod inter natos mulierum nullus eo major surrexit : et quia præcepisti nobis petere æterna et grandia; unde erit nos ad horum pervenire notitiam, nisi a te Deo et Salvatore nostro?

Greg. Nyss. (*in Orat. Dom.*, serm. 1.) Orationis doctrinam explicat discipulis, qui solerter notitiam orationis expostulant, ostendens qualiter implorare oporteat divinum auditum. Basil. (*in Constitut. Monast.*, cap. 1.) Duo autem sunt modi orationis : unus quidem laudis cum humilitate; secundus vero petitionis, remissior. Quoties ergo oras, non prius ad petendum prorumpas; sin autem tuum criminaris affectum, quasi necessitate coactus, supplices Deo. Sed cum incipis orare, quamlibet desere creaturam visibilem et invisibilem; sumas autem exordium a laude illius qui cuncta creavit. Unde subditur : « Et ait illis : Cum oratis, dicite : Pater, » etc. Aug. (*de Verb. Dom.*, serm. 27.) Primus sermo quantæ gratiæ : faciem tuam non audebas ad cœlum attollere, et subito accepisti gratiam Christi; ex malo servo factus es bonus filius : ideo præsume, non de tua operatione, sed de Christi gratia. Non ergo hic arrogantia est, sed fides : prædicare quod acceperis non est superbia, sed devotio. Ergo attolle oculos ad Patrem, qui te per lavacrum genuit, qui per Filium te redemit : *Patrem* dicas quasi filius : sed noli tibi aliquid specialiter vendicare : solius Christi specialis est Pater; nobis est Pater omni-

Christ seul, parce qu'il est le seul qu'il ait engendré, tandis qu'il est notre Père commun à tous, parce qu'il nous à crées. C'est pour cela que dans saint Matthieu, nous lisons : « Notre Père, » et qu'il ajoute : « Qui êtes dans les cieux ; » c'est-à-dire dans les cieux dont il est écrit : « Les cieux racontent la gloire de Dieu, » dans les cieux où le péché n'existe plus, où la mort n'a plus de blessure. — THÉOPHYL. Ces paroles : « Qui êtes dans les cieux, » ne signifient pas que Dieu se trouve circonscrit par les limites des cieux, mais Notre-Seigneur les emploie pour relever notre âme vers le ciel, et nous séparer des choses de la terre.

S. GRÉG. DE NYSS. (*Serm. 2, sur l'orais. domin.*) Voyez quelle préparation est nécessaire pour que vous puissiez dire avec confiance : « Père ; » car si vous arrêtez vos regards sur les choses de la terre, si vous ambitionnez la gloire qui vient des hommes, si vous êtes l'esclave des passions de la chair, et que vous osiez faire cette prière, il me semble entendre Dieu vous dire : Comment, votre vie n'est que corruption, et vous invoquez comme votre Père l'auteur de l'incorruptibilité, et vous ne voyez pas que votre voix criminelle profane ce nom incorruptible ! En effet, celui qui vous a commandé de l'appeler votre Père, ne vous a pas autorisé à ouvrir votre bouche au mensonge. (*Serm.*, 3.) Or, le principe de tout bien c'est de glorifier le nom de Dieu dans notre vie. Aussi le Sauveur ajoute : « Que votre nom soit sanctifié. » Qui pourrait être assez dépourvu de raison, que d'être témoin de la vie pure et sainte des vrais chrétiens, et de ne pas glorifier le nom qu'ils invoquent ? Celui donc qui dit à Dieu : « Que votre nom que j'invoque soit sanctifié en moi, » fait à Dieu cette prière : Que je devienne à l'aide de votre grâce juste, et éloigné de tout mal. — S. CHRYS. (*hom.* 18, *sur l'Ep.* I, *aux Cor.*) A la vue de

---

bus in communi, quia illum solum genuit, nos autem creavit. Et ideo secundum Matthæum (cap. 6) : « Pater noster, » et additur, « qui es in cœlis, » in illis scilicet cœlis de quibus dictum est (*Ps.* 18) : « Cœli enarrant gloriam Dei ; » cœlum est ubi culpa cessavit, ubi nullum est mortis vulnus. THEOPHYLACT. Non autem dicit : « Qui es in cœlis, » tanquam ibi circumscribatur ; sed ut ad cœlos erigat auditorem, et abstrahat a terrenis.

GREG. NYSS. (*in Orat. Dom.*, serm. 2.) Vide quantæ præparationis opus est, ut audacter possis Deo dicere : *Pater ;* quia si ad res mundanas intuitum diriges, aut humanam gloriam ambis, aut servis passionibus appetitus, et hanc orationem enuntias ; audire mihi videor Deum dicentem : Cum corruptæ fueris vitæ, si *Patrem* vocas incorruptibilitatis genitorem, fœda voce inquinas incorruptibile nomen. Nam qui *Patrem* mandavit vocare, proferre mendacium non concessit. (*Et serm.* 3.) Omnium vero bonorum exordium est, glorificare nomen Dei in vita nostra. Unde subdit : « Sanctificetur nomen tuum. » Quis enim est adeo bestialis qui videns in credentibus vitam puram, non glorificet nomen invocatum in tali vita? Igitur qui dicit in oratione : « Sanctificetur in me invocatum nomen tuum, » hoc erat : « Fiam, tuo concurrente subsidio, justus, abstinens a quolibet malo. » CHRYS. (*in* I *ad Corinth.*, hom. 18.) Sicut enim cum quis cœli

la beauté et de la magnificence des cieux, on ne peut s'empêcher de s'écrier: Gloire à vous, ô mon Dieu, et on éprouve le même sentiment au spectacle de la vertu, car la vertu de l'homme donne plus de gloire à Dieu que la magnificence des cieux. — S. Aug. (*Serm.* 28, *sur les parol. du Seig.*) Ou bien ces paroles veulent dire : « Que votre nom soit sanctifié » en nous, de manière que la sainteté de Dieu puisse s'étendre jusqu'à nous. — Tite de Bostr. (*sur S. Matth.*) Ou bien encore, « que votre nom soit sanctifié, » c'est-à-dire, que votre sainteté soit connue de tous les hommes, et qu'elle soit l'objet de leurs louanges, car c'est aux justes qu'il appartient de publier les louanges de Dieu. (*Ps.* xxxii.) Il nous commande donc de prier pour la sanctification du monde entier. — S. Cyr. (*Ch. des Pèr. gr.*) En effet, ceux qui n'ont pas encore reçu la foi, n'ont que du mépris pour le nom de Dieu, mais aussitôt que la lumière de la vérité aura lui à leurs yeux, ils confesseront qu'il est le saint des saints. (*Dan.*, ix, 24.) — Tite de Bostr. (*comme précéd.*) Et comme la gloire de Dieu le Père est dans le nom de Jésus, le nom du Père sera vraiment sanctifié, lorsque Jésus-Christ sera connu.

Orig. (*Ch. des Pèr. gr.*) Ou bien encore, comme les idolâtres et les pécheurs attribuent le nom de Dieu aux plantes et aux créatures, ce nom n'est pas encore sanctifié; c'est-à-dire, qu'il demeure confondu avec des choses dont il doit être nécessairement séparé. Le Sauveur nous enseigne donc à demander que le nom de Dieu soit réservé au seul vrai Dieu, auquel seul peuvent s'appliquer les paroles suivantes : « Que votre règne arrive ; » de manière que tout empire, toute domination, toute puissance, et le règne du monde soient anéantis, aussi bien que le péché qui règne dans nos corps mortels (1). — S. Grég. de

(1) Allusion à ces paroles de saint Paul (I *Cor.*, xv, 24) : « Ensuite, viendra la fin de toutes

---

pulchritudinem aspicit, dicit : « Gloria tibi, Deus, » sic etiam cum aspicit alicujus virtutem, quia hominis virtus multo magis quam cœlum glorificat Deum. Aug. (*de Verb. Dom.*, serm. 28, *ut sup.*) Vel dicitur : « Sanctificetur nomen tuum, » scilicet in nobis, ut ad nos possit ejus sanctificatio pervenire. Tit. Bostrens. (*in Matth.*) « Vel sanctificetur nomen tuum; » id est, nota sit tua sanctitas toti mundo, et laudet te decenter : rectos enim decet collaudatio. (*Psal.* 32.) Jussit igitur orare pro emundatione mundi totius. Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Quoniam penes eos, ad quos nondum pervenit fides, contemnitur adhuc nomen Dei; sed ubi jubar veritatis super eos illuxerit, eum fatebuntur *Sanctum Sanctorum*. Tit. Bostr. (*ubi sup.*) Et quia in nomine Jesu est gloria Dei Patris, tunc nomen Patris sanctificabitur, quando Christus erit notus.

Orig. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Vel quia nomen Dei ab idololatris et errantibus attribuitur culturis et creaturis, nondum est sanctificatum, ut sit separatum ab iis a quibus debet separari. Docet ergo nos orare, ut nomen Dei adaptetur soli vero Deo, cui adaptatur quod subditur : « Adveniat regnum tuum ; » ut scilicet evacuetur principatus, et potestas, et virtus, et regnum mundi, quin etiam peccatum, quod regnat in mortalibus nostris corporibus.

Nyss. Nous demandons encore à Dieu s'être délivrés de la corruption, et affranchis de la mort. Ou bien encore, selon quelques interprètes : « Que votre règne arrive, » c'est-à-dire, que votre Esprit saint descende sur nous, pour nous purifier. — S. Aug. (*Serm.* 24, *sur les parol. du Seig.*) Le royaume de Dieu arrive pour nous, quand nous avons eu le bonheur d'obtenir sa grâce ; car Jésus lui-même nous a dit : « Le royaume de Dieu est au milieu de vous. » — S. Cyr. Ou bien ceux qui font cette prière, expriment le désir de voir le second avénement du Sauveur de tous les hommes paraissant à leurs yeux dans toute sa gloire. Or, il nous fait un commandement de demander dans la prière l'arrivée de ce temps vraiment redoutable, pour nous apprendre à fuir la négligence et la tiédeur, si nous ne voulons que cet avénement nous amène les flammes vengeresses de l'éternité. Il veut au contraire que notre vie s'écoule dans une sainte conformité à sa volonté, pour que ces jours ne nous apportent que des couronnes d'immortalité. Voilà pourquoi dans saint Matthieu la demande suivante est celle ci : « Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel. » — S. Cyr. (*hom.* 20, *sur S. Matth.*) C'est-à-dire : Accordez-nous d'imiter la vie des habitants des cieux, de sorte que nous ne voulions que ce que vous voulez vous-même. — S. Grég. de Nyss. (*Serm.* 4, *sur l'orais. dom.*) Notre-Seigneur nous déclare que la vie de l'homme après la résurrection sera semblable à la vie des anges ; il faut donc que la vie présente soit une préparation à cette vie que nous espérons après la mort, et que tout en vivant dans la chair, nous ne vivions pas selon les inspirations de la chair (1). C'est ainsi que le

choses, lorsqu'il aura remis son royaume à Dieu son Père, et qu'il aura anéanti tout empire, toute domination et toute puissance ; » et à ces autres du même apôtre (*Rom.*, vi, 2) : « Que le péché ne règne pas dans votre corps mortel, » etc.

(1) « Nous ne sommes point redevables à la chair, pour vivre selon la chair. » (*Rom.*, vii, 12) ; « Quoique nous vivions dans la chair, nous ne combattons pas selon la chair. » (II *Cor.*, x, 3.)

Greg. Nyss. (*ubi sup.*) Imploramus etiam a Domino liberari a corruptione, exui a morte. Vel secundum quosdam, *adveniat regnum tuum*, id est, veniat super nos Spiritus sanctus tuus, ut purificet nos. Aug. (*de Verb. Dom.*, serm. 24.) Tunc enim venit regnum Dei, quando ejus sumus gratiam consecuti : ipse enim ait (*Luc.*, 17) : « Regnum Dei intra vos est. » Cyril. (*ubi sup.*) Vel qui hoc dicunt videntur optare rursum refulgentem in mundo omnium Salvatorem. Mandavit autem in oratione petere illud tempus revera terribile; ut sciant quod vivere decet eos non lente vel remisse, ut illud tempus non paret eis flammam et vindictam; sed magis honeste secundum voluntatem ipsius, ut eis tempus illud nectat coronas. Unde secundum Matthæum sequitur : « Fiat voluntas tua sicut in cœlo et in terra. » Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum, ex hom.* 20, *in Matth.*) Quasi dicat : « Præsta nobis, Domine, conversationem imitari cœlestem, quatenus quæcunque tu vis, nos etiam velimus. » Greg. Nyss. (*in Orat. Dom.*, serm. 4.) Quoniam enim vitam humanam post resurrectionem similem dicit esse venturam vitæ angelicæ; consequens est, vitam mundanam ad vitam quæ postmodum speratur, disponi, ut in carne viventes, carnaliter non vivamus.

véritable médecin de nos âmes guérit les maladies de notre nature; le principe de nos infirmités c'est de nous être mis en opposition avec la volonté divine; ce n'est donc que par une conformité entière à cette divine volonté que nous serons délivrés de ces infirmités, car la santé de l'âme consiste dans l'accomplissement légitime de la volonté divine.

S. Aug. (*Enchirid.*, chap. 116.) Dans l'Evangile selon saint Matthieu, l'oraison dominicale contient sept demandes; l'évangéliste saint Luc, n'en donne que cinq, et cependant il n'est pas en opposition avec saint Matthieu, mais dans l'abrégé qu'il nous donne de cette prière, il nous fait comprendre comment les sept demandes doivent être entendues. En effet, le nom de Dieu est sanctifié dans l'Esprit saint, et le royaume de Dieu doit venir à la résurrection. Saint Luc veut donc nous apprendre que la troisième demande n'est pour ainsi dire que la répétition des deux premières, et, son intention est de nous la faire mieux comprendre en l'omettant. Viennent ensuite les trois autres demandes, et d'abord celle du pain quotidien : « Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour. » — S. Aug. (*Serm.* 28, *sur les parol. du Seig.*) Le texte grec porte ἐπιούσιον, qui est au-dessus de toute substance (1*). Ce qui ne peut s'appliquer au pain qui entre dans le corps et le nourrit, mais au pain de la vie éternelle qui fortifie la substance de notre âme. La version latine l'appelle pain de chaque jour, et les Grecs, pain qui arrive (chaque jour) (2*). Or, si ce pain est le pain de chaque jour, pourquoi ne le prenez-vous qu'une fois

(1*) Cependant le sens premier et littéral du mot ἐπιούσιον, est : qui est propre à la substance, qui est ajouté à la substance du corps, et qui est nécessaire chaque jour à sa conservation (S. Chrys., Théophyl., Euthym., S. Bas., S. Cyr.)

(2*) Le mot ἐπιούσιον, viendrait dans ce sens de ἔπειμι et ἐπιέναι, *approcher, arriver, être présent,* c'est-à-dire le pain que nous demandons pour le jour qui arrive.

Per hoc autem verus medicus animæ solvit morbi naturam; ut quos occupavit infirmitas, per hoc quod a voluntate divina recesserant, a morbo denuo liberet copulatio ad voluntatem divinam : est enim sanitas animæ, executio debita voluntatis divinæ.

Aug. (*in Enchirid.*, cap. 116.) Apud Evangelistam igitur Matthæum, septem petitiones continere videtur dominica oratio : Evangelista vero Lucas in oratione dominica petitiones non septem, sed quinque complexus est; nec ab illo utique discrepavit; sed quomodo illa septem sint intelligenda, ipse sub brevitate commonuit : nomen quippe Dei sanctificatur in Spiritu; Dei autem regnum in resurrectione futurum est. Ostendens ergo Lucas tertiam petitionem duarum superiorum esse quodam modo repetitionem, magis eam prætermittendo voluit intelligi : deinde tres alias adjunxit : et primo de pane quotidiano, dicens : « Panem nostrum quotidianum da nobis hodie. » Aug. (*de Verb. Dom.*, serm. 28.) In Græco dicitur, ἐπιούσιον, hoc est, *supersubstantialem :* non iste est panis qui vadit in corpus, sed ille panis vitæ æternæ, qui animæ nostræ substantiam fulcit. Latinus autem hunc *quotidianum panem* dicit, quem Græci dicunt advenientem. Si quotidianus ille est panis, cur post annum illum sumis, quemadmodum Græci in Oriente facere

chaque année, comme les Grecs dans l'Orient ont coutume de le faire. Recevez chaque jour ce qui doit vous être utile chaque jour, et vivez de manière à mériter de le recevoir chaque jour. Ce pain est le symbole de la mort du Seigneur, et de la rémission des péchés. Celui qui est blessé cherche un remède à ses blessures; or, nous sommes blessés, puisque nous sommes esclaves du péché, et le véritable remède à nos blessures est ce sacrement descendu du ciel, et digne de toute notre vénération. Si vous le recevez tous les jours, chaque jour devient pour vous *aujourd'hui*, et chaque jour Jésus-Christ ressuscite pour vous; car le jour où Jésus-Christ ressuscite, doit être appelé véritablement aujourd'hui. — TITE DE BOSTR. (*sur S. Matth.*) Ou bien encore, le pain des âmes, c'est la vertu de Dieu qui devient pour nous le principe de la vie future et éternelle, comme le pain qui provient de la terre, sert à la conservation de la vie temporelle. Ainsi le pain quotidien, dans l'intention du Sauveur, figure le pain divin qui approche et qui doit venir. Nous prions Dieu de nous l'accorder aujourd'hui, c'est-à-dire comme un commencement et un avant-goût de ce pain; ce qui se fait lorsque l'Esprit saint qui habite en nous y produit ces vertus qui surpassent toutes les vertus humaines, comme la chasteté, l'humilité, etc.

S. CYR. (*comme précéd.*) Il en est qui pensent qu'il n'est pas digne des âmes saintes de demander à Dieu les biens du corps, et qui, par conséquent, appliquent ces paroles à la vie spirituelle. J'admets que les biens spirituels doivent être l'objet principal et premier de la prière des saints, mais il faut cependant convenir qu'ils peuvent demander sans se rendre coupables, le pain ordinaire, puisque le Sauveur lui-même leur en fait un devoir. En effet, en leur enseignant à demander à Dieu du pain, c'est-à-dire la nourriture de chaque

---

consueverunt? Accipe quotidie quod quotidie tibi prosit; sic vive ut quotidie merearis accipere. Mors Domini significatur et remissio peccatorum : qui vulnus habet, medicinam quærit : vulnus est, quia sub peccato sumus; medicina est cœleste et venerabile Sacramentum. Si quotidie accipis, quotidie tibi est *hodie;* Christus tibi quotidie resurgit : *hodie* enim est, quando Christus resurgit. TIT. BOSTR. (*in Matth.*) Vel panis animarum divina est virtus, afferens futuram vitam perennem; sicut panis ex terra prodiens vitam temporalem conservat. Cum autem *quotidianum* dixisset, divinum qui advenit et futurus est significat; quem nobis hodie præstari requirimus, poscentes quoddam ejus principium, atque gustum; quando Spiritus in nobis inhabitans, virtutem operatur, quæ superat omnem virtutem humanam; puta castitatem, humilitatem, etc.

CYRIL. (*ubi supra.*) Putant autem forsan aliqui indecens esse sanctos a Deo quærere corporalia, et ob hanc causam applicant quod dicitur, ad spiritualem considerationem. Ego autem concedam quod oportet sanctos præcipue satagere ad obtinenda spiritualia dona : illud tamen decet inspicere, quod irreprehensibiliter petunt, Domino præcipiente, panem communem : ex eo enim quod panem jussit quærere (id est, quotidia-

jour, il semble leur défendre de posséder autre chose, et leur commander de pratiquer une pauvreté honorable ; car ce ne sont point les riches qui demandent du pain, mais ceux que l'indigence opprime. — S. Bas. (*Régl. abrég. quest.* 252.) Le Sauveur semble nous dire : Ne vous en rapportez pas à vous-même, pour le pain quotidien qui vous est nécessaire pour soutenir votre vie de chaque jour ; mais recourez à Dieu pour l'obtenir, en lui exposant les besoins de votre nature. — S. Chrys. (*hom.* XIX, *sur S. Matth.*) Nous devons donc demander à Dieu, non pas la multiplicité des mets, les vins délicats et parfumés, et tout ce qui plaît au goût, charge l'estomac, et trouble l'esprit ; mais les choses nécessaires à la vie, le pain destiné à soutenir notre existence, c'est-à-dire celui qui nous suffit aujourd'hui, sans nous inquiéter du lendemain. Ainsi nous ne faisons qu'une seule demande pour les choses temporelles, celle de ne point être exposés à la privation et à la souffrance dans le présent.

S. Grég. de Nysse. (*Serm.* 5 *sur l'Orais. dominic.*) Le Sauveur, après nous avoir inspiré la confiance qui vient de la pratique des bonnes œuvres, nous enseigne à implorer la rémission de nos fautes : « Et pardonnez-nous nos offenses. » — Tite de Bostr. Aucun homme n'est sans péché, et Notre-Seigneur, ajoute cette demande nécessaire, pour lever les obstacles que nos péchés apporteraient à la participation des saints mystères. En effet, nous sommes obligés d'offrir une sainteté parfaite à Jésus-Christ, qui choisit notre cœur pour être la demeure de l'Esprit saint, et nous sommes gravement coupables, si nous ne conservons pas la pureté de ce temple intérieur. Or, si ce malheur nous arrive, la bonté de Dieu vient au secours de notre fragilité, en

---

num alimentum), videtur quod nihil concedat eos habere, sed magis honestam colere paupertatem : non enim est habentium panem petere, sed oppressorum penuria. Basil. (*in Regulis brevioribus, ad interrogat.* 252.) Quasi dicat : « Panem quotidianum » (qui scilicet nostræ substantiæ competit ad vitam diurnam), non tibi ipsi commendes ; sed ad Deum causa ejus refugias, exponens ei necessitatem naturæ. Chrys. (*hom.* 19, *in Matth.*) Postulanda ergo sunt divinitus necessaria vitæ, non ciborum diversitates, et vina odorifera, et cætera quæ delectant guttur, onerant autem ventrem, et mentem perturbant ; sed panis qui potest substantiam corporis sustentare, ille scilicet qui nobis hodie tantummodo sufficit, ut de crastino non cogitemus : unam autem solam petitionem sensibilem quærimus, ut præsentibus non affligamur.

Greg. Nysse. (*in Orat. Dom.*, serm. 5.) Postquam autem per bona opera fiduciam sumere docuit, consequenter remissionem reatuum docet implorare ; sequitur enim : « Et dimitte nobis peccata nostra. » Tit. Bostr. (*in Matth.*) Hoc etiam additum est necessario, pro eo quod nullus sine peccato reperitur ; ne impediamur a sacra participatione propter humana peccata : cum enim teneamur exhibere Christo omnimodam sanctitatem, qui Spiritum sanctum habitare facit in nobis, redarguendi sumus si non servemus ei templum mundum. Huic autem defectui subvenitur per Dei bonitatem indulgentem humanæ fragi-

nous remettant la peine que nos péchés ont méritée. Le Dieu juste agit alors en toute justice avec nous, quand nous remettons nous-mêmes ce qui nous est dû, c'est-à-dire, à ceux qui nous ont fait tort, et se sont rendus nos débiteurs. C'est pour cela qu'il ajoute : « Comme nous remettons nous-mêmes à ceux qui nous doivent. » — S. CYR. (*comme précéd.*) Le Sauveur veut, pour ainsi parler, que Dieu soit l'imitateur de la patience, dont les hommes lui donnent l'exemple, et qu'ils demandent à Dieu d'exercer à leur égard, dans la même mesure, la bonté dont ils font preuve à l'égard de leurs semblables, parce que Dieu sait rendre à chacun ce qui lui est dû, et être plein de miséricorde pour tous les hommes. — S. CHRYS. (*Ch. des Pèr. gr.*) (1) Une fois pénétrés de ces pensées, nous devons rendre grâces à nos débiteurs, car si nous savons bien l'apprécier, ils sont la cause de l'indulgence excessive de Dieu à notre égard; en effet, nous donnons peu pour recevoir beaucoup, car nous avons contracté envers Dieu des dettes nombreuses et considérables, et s'il en voulait exiger la moindre partie, nous serions perdus.

S. AUG. (*serm.* 28 *sur les par. du Seigneur.*) Or, quelle est cette dette, si ce n'est le péché? Si donc vous n'aviez rien reçu, vous n'auriez pas contracté de dettes, et c'est ce qui vous rend coupable. En effet, vous avez reçu un trésor qui vous a rendu riche en naissant, lorsque vous avez été créé à l'image et à la ressemblance de Dieu; mais vous avez perdu ce trésor qui vous a été confié. Ainsi, quand vous avez cherché à soutenir votre orgueil, vous avez perdu le trésor de l'humilité; vous avez contracté à l'égard du démon une dette qui n'était pas nécessaire, et l'ennemi avait entre les mains votre engage-

(1) Cette citation est composée de différents passages empruntés pour le sens aux homélies 19 et 62 *sur saint Matthieu;* à l'homélie 31 de l'*Ouvrage incomplet;* à l'homélie 27 *sur la Genèse;* à l'homélie 1 sur l'Epître *à Philémon.*

---

litati peccatorum punitionem. Hoc autem ipsum juste fit a justo Deo, quando nos quasi debitoribus relaxamus; his scilicet qui nobis nocuerunt, et debita exhibuerunt. Unde subditur : « Siquidem et nos dimittimus debentibus nobis. » CYRIL. (*ubi supra.*) Vult enim (ut ita loquar) patientiæ quam homines colunt, imitatorem fieri Deum; ut qualem ipsi exhibuerunt conservis bonitatem, talem pari lance recipere petant a Deo; qui juste recompensat, et novit omnium misereri. CHRYS. (*ut sup. in Cat. Græcorum Patrum.*) Hæc igitur animadvertentes, gratias agere debemus debitoribus nostris : sunt enim nobis (si sapimus) causa indulgentiæ maximæ; et pauca exhibentes, plurima reperiemus : nam et nos multa debemus et magna debita Domino, quorum si minimam partem a nobis vellet exigere, jam perissemus.

AUG. (*de Ver. Dom.,* serm. 28.) Debitum autem quid est, nisi peccatum? Ergo si non accepisses, alieni fœnoris pecuniam non deberes : et ideo peccatum tibi imputatur : habuisti enim pecuniam, cum qua dives nascereris, ad imaginem et similitudinem factus Dei; sed perdidisti quod habebas : sicut dum arrogantiam desideras vendicare perdidisti humilitatis pecuniam; accepisti a diabolo debitum, quod non erat necessarium; cautionem tuam tenebat inimi-

ment, mais Notre-Seigneur l'a attaché à la croix et l'a effacé de son sang. Or, de même qu'il a effacé votre péché et qu'il vous a remis toutes vos dettes, il est encore assez puissant pour nous défendre contre les embûches du démon, qui est en nous l'auteur du péché; c'est pour cela qu'il nous fait ajouter dans cette prière : « Et ne nous induisez pas en tentation, » c'est-à-dire, dans une tentation supérieure à nos forces, car nous sommes comme l'athlète qui désire une lutte proportionnée à ses forces. — TITE DE BOSTR. (*sur S. Matth.*) Il est impossible que nous soyons complétement à l'abri des tentations du démon, mais nous demandons à Dieu qu'il ne nous abandonne pas au milieu des tentations. L'Ecriture attribue ordinairement à l'action de Dieu, ce qui n'est l'effet que d'une simple permission (1), et c'est dans ce sens que Dieu nous induirait en tentation, s'il ne s'opposait au progrès d'une tentation au-dessus de nos forces. — S. MAXIME. (*Ch. des Pèr. gr.*) Ou bien, le Sauveur nous ordonne de demander à Dieu de ne point nous induire en tentation, c'est-à-dire, de ne point permettre que nous soyons victimes des tentations volontaires de volupté. Quant aux tentations involontaires qui sont la suite des combats que nous soutenons pour la vérité, et qui nous entraînent dans de rudes épreuves, saint Jacques nous enseigne à ne point nous y laisser abattre : « Mes frères, nous dit-il, regardez comme la source de toute joie les diverses afflictions qui vous arrivent. » (*Jacq.*, I, 2.) — S. BAS. (*Régl. abrég.*, *quest.* 221.) Cependant il ne convient pas que nous demandions à Dieu des afflictions corporelles. Jésus-Christ nous commande en général de prier Dieu, d'écarter de nous la tentation, mais dès qu'elle se présente, nous devons demander à Dieu la force néces-

(1) Entre autres faits, nous pouvons citer celui où Dieu assure qu'il trompera lui-même les faux prophètes, c'est-à-dire qu'il permettra qu'ils soient trompés. (*Ezech.* XIV, 9.)

---

cus, sed eam Dominus crucifixit, et suo cruore delevit. Potens est autem Dominus, qui abstulit peccatum et debita nostra donavit, custodire nos adversus diaboli insidias, qui culpam generare consuevit : unde sequitur : « Et ne nos inducas in tentationem ; » quam scilicet ferre non possumus : sed quasi athleta talem vult tentationem, quam ferre possit humana conditio. TIT. BOSTR. (*in Matth.*) A diabolo enim non tentari est impossibile, sed ne a Deo derelinquamur ad tentationes hoc deprecamur. Quod autem ex permissione divina contingit, illud Deus quandoque facere dicitur in Scriptura : et secundum hoc, nisi prohibeat tentationis invalescentiam, quæ supra nos est, tunc nos in tentationem inducit. MAXIM. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Vel mandat Dominus ut petamus : « Ne nos inducas in tentationem, » id est, non permittas voluptuosarum et spontanearum tentationum nos experientiam pati. Jacobus autem docet pro veritate certantes non remitti in tentationibus involuntariis et causativis laborum, dicens (cap. 1) : « Omne gaudium existimate, fratres mei, cum in tentationes varias incideritis. » BASIL. (*in Regulis brevioribus, ad interrogat.* 221.) Non tamen decet nos orando petere afflictiones corporales. Universaliter enim Christus præcepit orare non subire tentationem : sed postquam aliquis subit, expe-

saire pour y résister, afin que nous puissions voir en nous l'accomplissement de cette parole : « Celui qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé. » (*Matth.*, x.)

S. Aug. (*Enchyrid.*, chap. 116.) Saint Luc n'a point rapporté la dernière demande que saint Matthieu ajoute à la précédente, pour nous faire comprendre qu'elle fait partie de la prière que nous faisons à Dieu d'être délivrés des tentations. Aussi saint Matthieu s'exprime de la sorte : « Mais délivrez-nous, » pour montrer que c'est une seule et même demande; il ne dit pas : « Et délivrez-nous ; » il dit, ne nous exposez pas à ceci, mais accordez-nous cela, de sorte que chacun sache qu'il est délivré du mal, par là même qu'il n'est pas exposé à la tentation. — S. Aug. (*serm.* 28 *sur les par. du Seign.*) Nous demandons tous d'être délivrés du mal, c'est-à-dire, de notre ennemi et du péché, mais celui qui met en Dieu sa confiance, ne craint pas le démon, car si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ?

℣. 5-9. — *Il leur dit encore : Si l'un de vous a un ami, et qu'il aille le trouver pendant la nuit et lui dise : Mon ami, prête-moi trois pains, parce qu'un de mes amis est arrivé chez moi de voyage, et que je n'ai rien à lui offrir; et si celui-là, répondant de dedans sa maison, disait : Ne m'importunez point, la porte est fermée, et mes enfants sont au lit comme moi, je ne saurais me lever et vous rien donner ; si néanmoins le premier continue de frapper, quand le second ne se lèverait point pour lui donner quelque chose parce qu'il est son ami, il se lèvera, je vous le dis, à cause de son importunité ; et lui donnera tout ce dont il a besoin.*

S. Cyr. (*Chaîne des Pères grecs.*) Notre-Seigneur, sur la demande des Apôtres, leur avait enseigné comment il faut prier ; mais

---

dit a Domino petere virtutem perferendi, ut consummetur in nobis illud (*Matth.*, 10) : « Qui sustinet usque ad finem, salvus erit. »

Aug. (*in Enchirid.*, cap. 116.) At vero quod Matthæus in ultimo posuit : « Sed libera nos a malo, » iste non posuit, ut intelligamus ad illud superius quod de tentatione dictum est, pertinere : ideo quippe ait : « Sed libera ; » non ait : « Et libera, » tanquam unam petitionem demonstrans : « noli hoc, sed hoc ; » sed sciat unusquisque in eo se liberari a malo, quod non infertur in tentationem. Aug. (*de Verb. Dom.*, serm. 28.) Unusquisque enim petit ut a malo (hoc est, ab inimico et peccato) liberetur ; sed qui Deo se committit, diabolum non timet. Si enim Deus pro nobis, quis contra nos? (*ad Rom.*, 8.)

Et ait ad illos : Quis vestrum habebit amicum, et ibit ad illum media nocte, et dicet illi : Amice, commoda mihi tres panes, quoniam amicus meus venit de via ad me, et non habeo quod ponam ante illum ; et ille de intus respondens dicat : Noli mihi molestus esse ; jam ostium clausum est, et pueri mei mecum sunt in cubili : non possum surgere et dare tibi. Et si ille perseveraverit pulsans, dico vobis, et si non dabit illi surgens eo quod amicus ejus sit, propter improbitatem tamen ejus surget, et dabit quotquot habet necessarios.

Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Docuerat supra Salvator ad petitionem Apostolorum qualiter oportet orare ; poterat autem contingere, eos qui hoc sa-

ceux qui avaient reçu ces salutaires enseignements, tout en priant selon la forme qu'il avait prescrite, pouvaient le faire avec négligence et avec tiédeur; ou bien en voyant leur première ou leur seconde demande sans effet, abandonner complétement l'exercice de la prière. C'est pour les préserver de ce malheur qu'il leur montre, au moyen d'une parabole, que le découragement dans la prière est dangereux, et qu'il est on ne peut plus utile d'y persévérer avec patience : « Il leur dit encore : Si l'un de vous a un ami, » etc. — Théophyl. Cet ami, c'est Dieu, qui aime tous les hommes, et qui veut sincèrement que tous soient sauvés (1). — S. Ambr. Qui d'ailleurs est plus notre ami que celui qui a livré son corps pour notre salut? Le Seigneur nous donne encore ici un autre précepte, c'est que notre prière doit être continuelle, et que nous devons prier le jour comme la nuit : « Si l'un de vous a un ami, et qu'il aille le trouver au milieu de la nuit. » C'est ce que faisait David, quand il disait : « Je me levais au milieu de la nuit pour chanter vos louanges, » (*Ps.* cxviii) car il ne craignait pas de réveiller de son sommeil celui qu'il savait avoir toujours les yeux ouverts sur son peuple. Or, si ce saint roi, tout occupé de l'administration de son royaume, redisait sept fois le jour les louanges du Seigneur (*Ps.* cxviii), que ne devons-nous pas faire nous-mêmes? Notre prière ne doit-elle pas être d'autant plus fréquente, que la fragilité de notre chair et de notre esprit nous entraîne dans un plus grand nombre de fautes? Et si vous avez un véritable amour pour le Seigneur votre Dieu, vous pouvez obtenir, non-seulement pour vous-mêmes, mais pour les autres. Voyez, en effet, la suite : « Et que cet ami lui dise : Mon ami, prètez-moi trois pains, » etc.

(1) I *Timoth.*, ii, 4; II *Pierre*, iii, 9.

---

lutare documentum receperant, effundere quidem preces juxta traditam formam, sed negligenter et remisse hoc facere; deinde cum non exaudirentur per primam vel secundam orationem, desistere ab orationibus. Itaque ne hoc pateremur, per modum parabolæ manifestat, quod pusillanimitas in orationibus damnosa est; utilissimum vero est in eis patientiam habere : unde dicitur : « Et ait ad illos : Quis vestrum habebit amicum. » Theophyl. Amicus iste Deus est, qui omnes amat, et omnes salvos vult fieri. Ambr. Quis etiam est nobis amicior, quam qui pro nobis corpus suum tradidit? Datur autem nobis hic alius præcepti modus, ut omnibus momentis (non solum diebus, sed etiam noctibus) oratio deferatur. Sequitur enim : « Et ibit ad illum media nocte : » sicut petiit David, quando dicebat (*Psal.* 118) : « Media nocte surgebam ad confitendum tibi : » neque enim timuit excitare dormientem, quem scit semper esse vigilantem : nam si ille tam sanctus, et qui regni erat necessitatibus occupatus, septies in die laudem Domino dicebat (*eodem Psal.* 118), quid nos facere debemus? qui eo amplius rogare debemus quo frequentius carnis ac mentis fragilitate delinquimus. Quod si diligas Dominum Deum tuum, non solum tibi, sed et aliis poteris emereri. Sequitur enim : « Et dicet illi : Amice, commoda mihi tres panes, » etc. August. (*de Verb. Dom.*, serm. 29.) Qui autem

— S. Aug. (*serm.* 29 *sur les par. du Seign.*) Quels sont ces trois pains, sinon l'aliment céleste que nous offrent les divins mystères? Or, il peut se faire qu'on ne puisse satisfaire à la demande d'un ami, et on reconnaît alors qu'on n'a pas ce qu'on devrait lui donner. Ainsi, un ami vous arrive de voyage, c'est-à-dire, de la vie du monde, où tous les hommes passent comme des voyageurs, où ils n'ont ni véritable propriété ni demeure permanente, mais où tout homme s'entend dire : Passez, faites place à celui qui doit vous succéder. Ou encore, cet ami vous arrive fatigué d'un mauvais voyage, c'est-à-dire, d'une vie coupable, il n'a pas trouvé la vérité qu'il eût été si heureux d'entendre et de recevoir; il vient donc à vous, qui êtes chrétien, et il vous dit : Veuillez m'instruire. Or, peut-être vous demande-t-il ce que vous ignorez dans la simplicité de votre foi, vous ne pouvez donc apaiser la faim qui le tourmente, et vous êtes obligé de recourir aux livres du Seigneur, car, peut-être, ce qu'il vous demande se trouve dans les saints Livres, mais enveloppé d'obscurité. Vous ne pouvez interroger Paul, ni Pierre, ni aucun prophète, car toute cette famille repose avec son maître. Cependant l'ignorance du monde est profonde, c'est le milieu de la nuit; votre ami, pressé par la faim, insiste auprès de vous, la foi dans sa simplicité ne lui suffit pas, faudra-t-il l'abandonner? Allez donc trouver le Seigneur lui-même, avec lequel toute sa famille se repose, et frappez à la porte par vos prières : « De l'intérieur de la maison il vous répondra : Ne m'importunez pas. » Mais s'il tarde à vous donner, c'est pour vous faire désirer plus vivement ce qu'il diffère de vous accorder, et vous rendre ses dons plus précieux. — S. Bas. (*Constit. monast.*, chap. 1.) Il diffère encore pour redoubler votre assiduité et vos instances près de lui, pour vous faire

---

sunt isti tres panes, nisi mysterii cœlestis alimentum? Fieri enim potest, ut aliquis passus fuerit amicum aliquid interrogantem quod respondere non possit, et tunc se invenit non habere, quando coactus est dare. Venit ergo tibi amicus de via, id est, de vita seculi, in qua omnes velut peregrini transeunt, nec ullus quasi possessor manet, sed omni homini dicitur (*Eccl.*, 29) : « Transi, da venturo locum : » aut forte de via mala (hoc est, de vita mala) fatigatus nescio quis amicus tuus, non inveniens veritatem, qua audita et percepta beatus fiat, venit ad te tanquam ad Christianum, et dicit : « Redde mihi rationem. » Et interrogat quod forte tu per simplicitatem fidei nesciebas; et non est unde reficias esurientem, et compelleris quærere in dominicis libris : fortassis enim quod ille interrogavit, in libro positum est; sed obscurum est. Ipsum Paulum, aut Petrum, aut aliquem prophetam interrogare non sineris; jam enim requiescit familia ista cum domino isto suo, et seculi hujus ignorantia valida est; hoc est, nox media; et urget amicus esuriens, cui simplex fides non sufficit : nunquid deserendus est? Ergo ad ipsum Dominum, cum quo familia requiescit, pulsa orando. De quo subditur : « Et ille de intus respondens, dicat : Noli mihi molestus esse. » Qui differt dare, vult ut amplius desideres dilatum, ne vilescat cito datum. BASIL. (*in Constit. monast.*, cap. 1, *versus finem.*) Forsitan etiam ob hoc differt, quasi ingeminans tui assiduitatem, et frequentiam erga se, et ut

connaître ce que c'est que le don de Dieu, et comment il faut le conserver avec crainte, car on garde avec beaucoup plus de soin ce qui a coûté beaucoup à acquérir, de peur qu'en le perdant, on ne perde en même temps tout le fruit de son travail.

La Glose. Loin donc de nous ôter l'espérance et le pouvoir d'être exaucés, Notre-Seigneur nous excite à prier avec plus d'ardeur, en nous montrant la difficulté d'obtenir : « Déjà la porte est fermée. » — S. Ambr. C'est cette porte que saint Paul demandait de voir s'ouvrir pour lui, non-seulement par ses prières, mais à l'aide des prières des fidèles, « afin, disait-il, que Dieu nous ouvre une porte à la prédication de sa parole, afin d'annoncer le mystère de Jésus-Christ. » (*Coloss.*. IV.) Peut-être est-ce cette porte que saint Jean vit ouverte dans le ciel, lorsqu'il lui fut dit : « Monte ici, et je te ferai voir les choses qui doivent arriver désormais. » — S. Aug. (*Quest. évang.*, liv. II.) Nous voyons donc figurer ici ce temps où les hommes devaient éprouver la faim de la parole de Dieu (1), lorsque l'intelligence est fermée et que ceux qui ont distribué le pain de la sagesse évangélique, en prêchant par tout l'univers, sont entrés dans leur repos mystérieux avec le Seigneur, c'est ce que signifient les paroles suivantes : « Et mes enfants sont au lit comme moi. » — S. Grég. de Nysse. Il appelle ses enfants ceux qui ont conquis l'impassibilité avec les armes de la justice, et il nous enseigne que le bien que nous ne pouvons acquérir qu'au prix de grands efforts, avait été déposé dès le commencement dans notre nature. En effet, lorsqu'un homme a renoncé à la vie de la chair, et qu'à l'aide de la raison il triomphe de ses passions par la pratique d'une vie vertueuse et

(1) « Voilà que les jours viennent, dit le Seigneur Dieu, où je vais envoyer la faim sur la terre, non la faim du pain, ni la soif de l'eau, mais la faim de la parole du Seigneur. » (*Amos*, VIII, 11.)

---

cognoscas quid donum Dei sit, et in timore donata custodias : quicquid enim aliquis multo labore acquirit, nititur custodire, ne cum illud perdiderit, suum laborem amittat.

Glos. Non ergo aufert impetrandi licentiam, sed vehementius accendit desiderium orandi, ostensa difficultate consequendi : sequitur enim : « Jam ostium clausum est. » Ambr. Hoc est ostium, quod aperiri sibi etiam Paulus exposcit (*Colos.*, 4), non solum suis, sed etiam populi orationibus obsecrans se juvari, ut aperiatur sibi ostium sermonis ad loquendum mysterium Christi. Et fortasse illud est ostium, quod apertum vidit Joannes, cui dictum est (*Apocal.*, 4) : « Ascende huc, et ostendam tibi quæ oportet fieri. » Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. II, cap.) Significatur ergo tempus famis verbi, cum intelligentia clauditur, et illi qui evangelicam sapientiam tanquam panem erogantes, per orbem terræ prædicaverunt, jam sunt in secreta quiete cum Domino : et hoc est quod subditur : « Et pueri mecum sunt in cubili. » Greg. Nyss. Opportune eos qui per arma justitiæ impassibilitatem vendicaverunt sibi, *pueros* appellat, docens quod bonum quod per studia in nobis acquiritur, ab initio fuerat in natura repositum : nam quando aliquis abrenuntians carni, per rationem exercitio vitæ virtuosæ passionem confutavit, tunc

sainte, il devient alors insensible comme un enfant, vis-à-vis de ses passions. Par le lit, il faut entendre le repos du Sauveur. — La Glose. Pour les causes qu'il vient d'énoncer, il ajoute : « Je ne puis me lever et vous rien donner, » ce qui se rapporte à la difficulté d'obtenir. — S. Aug. (*Quest. évang.*, II, 21.) Ou bien encore, cet ami qui vient au milieu de la nuit prier son ami de lui prêter trois pains, est la figure de celui qui, du milieu de la tribulation, prie Dieu de lui accorder l'intelligence de la Trinité, pour le consoler des travaux et des peines de la vie présente, car l'angoisse de la tribulation c'est le milieu de la nuit, qui lui fait demander avec instance les trois pains dont il a besoin. Ces trois pains sont aussi la figure de l'unité de substance dans la Trinité. Cet ami qui arrive de voyage représente l'appétit sensuel de l'homme, qui doit être assujetti à la raison, mais qui était devenu l'esclave des habitudes du monde, qu'il appelle la voie, parce que dans le monde tout est fugitif. Or, lorsque l'homme se convertit à Dieu, l'appétit sensuel est arraché à ses anciennes habitudes. Mais si en même temps la doctrine spirituelle qui proclame la Trinité du Dieu créateur, ne répand pas dans l'âme la consolation et la joie, l'homme est en proie à de grandes angoisses, et il est comme accablé par les chagrins de cette vie. En effet, d'un côté on lui interdit la joie qui vient des objets extérieurs, et il ne jouit pas dans son âme de la consolation que produit la doctrine spirituelle. Cependant, qu'il ne cesse de prier, et Dieu se rendant à ses désirs lui donnera l'intelligence, quand même il n'aurait aucun maître pour lui enseigner la sagesse : « Si cependant l'autre continue de frapper, je vous le dis, quand celui-ci ne se lèverait pas pour lui en donner, parce qu'il est son ami ; cependant, à cause de son importunité, il se lèvera, » etc. C'est une

---

quasi puer insensibiliter se habet erga passiones : cubile autem requiem intelligimus Salvatoris. Glos. Et propter præmissa subdit : « Non possum surgere, et dare tibi, » quod est ad difficultatem impetrandi referendum. Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. II, qu. 21.) Vel aliter : amicus ad quem venitur media nocte, ut accommodet tres panes; utique ad similitudinem ponitur, secundum quam quis rogat Deum in media tribulatione constitutus, ut ei tribuat intelligentiam Trinitatis, qua præsentis vitæ consoletur labores : ipsa enim angustia media nox est, qua cogitur vehementer instare ut accipiat tres panes. In tribus autem panibus etiam illud significatur unius substantiæ esse Trinitatem. Amicus autem veniens de via, intelligitur hominis appetitus, qui debet rationi servire; serviebat autem consuetudini temporali, quam *viam* vocat propter omnia transeuntia : conversione autem hominis ad Deum, etiam ille appetitus a consuetudine revocatur. Sed si non consoletur interius gaudium de doctrina spirituali, qua Creatoris Trinitas prædicatur, magnæ angustiæ sunt in homine, quem premit ærumna mortalis; cum ab his quæ foris delectant, præcipitur abstinentia; et intus non est refectio de lætitia doctrinæ spiritualis : et tamen orando efficitur, ut accipiat desiderans intellectum a Domino, etiamsi homo desit per quem sapientia prædicetur. Sequitur enim : « Et ille si perseverave-

comparaison du moins au plus; car si un ami se lève de son lit et donne ce qu'on lui demande, pour se débarrasser d'un importun plutôt que par amitié, à combien plus forte raison Dieu donnera-t-il, avec abondance, lui qui accorde avec tant de liberté tout ce qu'on lui demande.

S. Aug. (*serm.* 29 *sur les par. du Seign.*) Lors donc que vous aurez obtenu ces trois pains (c'est-à-dire la nourriture de votre âme dans l'intelligence de la Trinité), vous aurez l'aliment nécessaire à l'entretien de votre vie et de la vie des autres. Soyez sans inquiétude, donnez largement; car ce pain ne s'épuisera jamais, mais fera cesser votre indigence. Instruisez-vous et enseignez. Nourrissez votre âme, et donnez la nourriture à l'âme des autres.

Théophyl. Ou bien dans un autre sens, le milieu de la nuit est la fin de la vie qui amène à Dieu un si grand nombre d'hommes, et cet ami est l'ange qui est chargé de recevoir notre âme. Ou bien encore, le milieu de la nuit représente l'abîme profond des tentations, du sein duquel on demande à Dieu les trois pains qui nous sauvent dans les tentations en venant au secours de notre corps, de notre âme et de notre esprit. Cet ami qui arrive de voyage, c'est Dieu lui-même, qui nous éprouve par les tentations, et celui que la tentation accable n'a rien à lui donner. La porte est fermée, c'est-à-dire que c'est avant les tentations qu'il faut nous préparer, mais lorsque nous y sommes tombés, la porte de la préparation est fermée, nous sommes surpris dans notre imprévoyance, et si Dieu ne nous vient en aide, nous sommes en danger de périr.

℣. 9-13. — *Je vous dis de même : Demandez, et l'on vous donnera, cherchez, et vous trouverez; frappez, et l'on vous ouvrira. Car quiconque demande,*

---

rit, » etc. Comparatio est a minori : si enim amicus homo surgit de lecto et dat, non amicitia, sed tædio compulsus, quanto magis Deus dat, qui sine tædio largissime donat quod petitur?

Aug. (*de Verb. Dom.*, serm. 29.) Cum autem perveneris ad tres panes (hoc est, ad cibum et intelligentiam Trinitatis), habes et unde vivas, et unde pascas. Ne timeas, ne finias : non enim panis ille finietur, sed indigentiam tuam finiet. Disce et doce; vive et pasce.

Theophyl. Vel aliter : *media nox* finis est vitæ, in quo multi ad Deum adveniunt; *amicus* autem est angelus, qui accipit animam. Vel *media nox* est profundum tentationum, in quo constitutus petit a Deo tres panes, necessitatem scilicet corporis, animæ et spiritus, per quem in tentationibus non periclitamur. *Amicus* autem qui de via venit, ipse Deus est, qui tentationibus probat; cui non habet quod apponat, qui in tentatione infirmatur. Quod autem dicit : « Et clausa est janua, » intelligendum est quod decet nos ante tentationes præparatos esse : postquam vero in eas incidimus, præparationis janua clauditur, et imparati inventi, nisi Deus adjuvet, periclitamur.

Et ego dico vobis : Petite, et dabitur vobis, quærite, et invenietis; pulsate, et aperietur vobis : omnis enim qui petit, accipit; et qui

reçoit; et qui cherche, trouve; et l'on ouvrira à celui qui frappe. Si quelqu'un d'entre vous demande du pain à son père, lui donnera-t-il une pierre? Ou s'il lui demande un poisson, lui donnera-t-il un serpent? Ou s'il lui demande un œuf, lui présentera-t-il un scorpion? Si donc vous qui êtes mauvais, vous savez donner à vos enfants de bonnes choses, combien, à plus forte raison, votre Père céleste donnera-t-il un esprit bon à ceux qui le lui demandent?

S. Aug. (*serm.* 29 *sur les par. du Seig.*) A cette parabole, Notre-Seigneur ajoute une nouvelle exhortation pour nous exciter plus vivement à chercher, à demander, à frapper : « Et moi, je vous dis de même, demandez, et il vous sera donné, » etc. — S. Cyr. (*Ch. des Pèr. gr.*) Cette manière de s'exprimer : « Et moi, je vous dis, » équivaut à un serment; car Dieu ne peut mentir. Or, toutes les fois qu'il affirme quelque chose avec serment, il ôte toute excuse à la faiblesse de notre foi.

S. Chrys. (*hom.* 34 *sur S. Matth.*) En nous disant : « Demandez, » c'est la prière qu'il nous recommande : « Cherchez, » c'est le zèle et la sollicitude dans la prière. En effet, ce qui est l'objet de nos recherches, exige de grands soins, surtout dans les choses de Dieu, où notre intelligence rencontre tant d'obstacles. Cherchons donc Dieu avec la même sollicitude que nous cherchons l'or que nous avons perdu. Le Sauveur nous apprend encore à persévérer dans la prière, bien qu'il n'ouvre pas aussitôt la porte : « Frappez, et l'on vous ouvrira; » si vous ne vous lassez pas de chercher, vous trouverez infailliblement, la porte n'est fermée que pour vous obliger de frapper, et s'il tarde à se rendre à vos désirs, c'est pour que vous demandiez avec plus d'instances. — Sévère d'Ant. Ou bien encore, en nous disant :

---

quærit, invenit; et pulsanti aperietur. Quis autem ex vobis patrem petit panem, nunquid lapidem dabit illi? Aut piscem, nunquid pro pisce serpentem dabit illi? Aut si petierit ovum, nunquid porriget illi scorpionem? Si ergo vos cum sitis mali, nostis bona data dare filiis vestris, quanto magis Pater vester cœlestis de cœlo dabit spiritum bonum petentibus se?

Aug. (*de Verb. Dom.*, serm. 29.) Posita similitudine, adjunxit exhortationem Dominus, et omnino stimulavit nos quærere, petere, pulsare, donec accipiamus quod petimus. Unde dicit : « Et ego dico vobis : Petite, et dabitur vobis. » Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Quod dicit : « Dico vobis, » vim habet juramenti : Deus enim non mentitur. Quandocunque autem innuit audientibus aliquid cum juramento, ostendit inexcusabilem nostræ fidei parvitatem.

Chrys. (*hom.* 34, *in Matth.*) Per *petitionem* autem orationem ostendit; per *inquisitionem* vero studium et sollicitudinem, cum subdit : « Quærite, et invenietis. » Quæ enim quæruntur, plurima cura indigent; quod maxime est in Deo : plura namque sunt quæ sensum nostrum impediunt. Sicut ergo aurum perditum quærimus, sic Deum sollicite perquiramus. Ostendit etiam quod quamvis non aperiat illico januam, tamen immorandum est : unde subdit : « Pulsate, et aperietur vobis : » quia si quærens immoraberis, utique recipies : ob hoc occlusum est ostium, ut faciat te pulsare : ideo non mox annuit, ut exposcas. Græc. (*id est*, *Severus Antiochenus in Cat.*

« Frappez, » peut-être nous enseigne-t-il à joindre les œuvres à la prière; car c'est avec la main qu'on frappe, et la main est comme l'instrument des bonnes œuvres. Ces trois choses peuvent encore s'entendre d'une autre manière; le premier degré de la vertu est de demander la connaissance de la voie qui conduit à la vérité; le second degré est de chercher à savoir comment on doit marcher dans cette voie; le troisième degré consiste lorsqu'on est arrivé à la pratique des vertus, à frapper à la porte, pour entrer dans une connaissance plus étendue de la vérité, toutes choses qui s'obtiennent par la prière. Ou bien encore, demander, c'est prier; chercher, c'est joindre à la prière des œuvres qui la rendent digne d'être exaucée; frapper, c'est persévérer dans la prière sans se décourager. — S. Aug. (*serm.* 29 *sur les par. du Seig.*) Assurément, Dieu ne nous presserait pas si fortement de le prier, s'il n'avait l'intention de nous exaucer. Honte donc à la tiédeur de l'homme, Dieu est bien plus disposé à donner, que nous ne le sommes à recevoir.

S. Ambr. Celui qui fait une promesse, doit donner l'espérance des choses qu'il promet, pour rendre plus faciles l'obéissance à ses commandements, et la confiance dans ses promesses. C'est pourquoi Notre-Seigneur ajoute : « Quiconque demande, reçoit, » etc. — Orig. (*Ch. des Pèr. gr.*) On demandera peut-être pourquoi la prière n'est pas toujours exaucée, nous répondons que celui qui s'adresse à Dieu en toute droiture, et n'omet rien de ce qui peut assurer le succès de ses prières, obtiendra certainement ce qu'il a demandé. S'il s'écarte, au contraire, des règles prescrites à celui qui prie, sa prière, dépourvue des conditions voulues, n'est plus une prière. Si donc il ne reçoit rien, les paroles du Sauveur n'en sont pas moins véritables; car Dieu ayant

---

Græcorum Patrum.) Vel per hoc quod dicit, *pulsate*, forsitan insinuat petere cum effectu : pulsat enim aliquis manu : boni autem operis signum est manus : vel hæc tria possunt aliter distingui : virtutis enim initium est petere notam fieri viam veritatis; secundus vero gradus est quærere qualiter oporteat transire per viam; tertius gradus est, ut cum virtutes attigerit, pulset ad ostium, ut intret spaciosam cognitionem : quæ omnia orando aliquis acquirit. Vel *petere* quidem est orare; *quærere* vero est per bona opera agere orationi condigna; *pulsare* autem est orationi immorari, nec desistere. Aug. (*de Verb. Dom.*, serm. 29.) Non autem nos tantum hortaretur ut peteremus, nisi dare vellet. Erubescat humana pigritia : plus vult ille dare quam nos accipere.

Ambr. Qui autem promittit aliquid, spem debet afferre promissi, ut mandatis obedientia deferat, promissis fides : et ideo subdit : « Omnis enim qui petit, accipit, » etc. Orig. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Quæret autem alisquis qualiter quidem orantes non exaudiantur : ad quod dicendum quod quicunque recto tramite ad quærendum accedit, nihil omittens ex his quæ conferunt ad petitorum obtentum, accipiet revera quod precatus est dari sibi. Si quis autem divertens a proposito debitæ petitionis, cum non petat ut decet, non petit. Quo fit, ut cum non recipiat, quod hic dicitur, non falsificetur : nam et magistro di-

dit : « Celui qui vient à moi, obtiendra la science de la sagesse, nous recevons en réalité la grâce de nous approcher du divin Maître, pour nous appliquer avec ferveur et avec zèle à l'accomplissement de ses préceptes. Saint Jacques dit de son côté : « Vous demandez, et vous ne recevez pas, » parce que vous demandez mal, c'est-à-dire dans l'intérêt de vos passions frivoles. On m'objectera qu'il en est qui prient pour obtenir la connaissance de Dieu, ou leur retour à la vertu, sans rien obtenir ; je réponds que la raison en est qu'ils ont demandé ces biens, non pour eux-mêmes, mais pour l'estime et la considération qui pouvaient leur en revenir.

S. Bas. (*Constit.*, I.) Qu'un homme encore s'abandonne par lâcheté à ses désirs, et se livre lui-même entre les mains de ses ennemis, il ne peut espérer que Dieu ni le secoure, ni ne l'exauce, puisqu'il s'est volontairement éloigné de lui. Offrons donc à Dieu, dans la prière, toutes les dispositions qui dépendent de nous, et crions vers lui pour qu'il vienne à notre secours. Or, ce n'est pas avec tiédeur qu'il faut implorer le secours divin, ni avec un esprit distrait et égaré ; une semblable prière, loin d'obtenir ce qu'elle demande, ne fait qu'irriter Dieu davantage. En effet, si lorsqu'on paraît devant un prince de la terre, on retient, par crainte du châtiment, dans l'attention la plus sévère, les yeux de l'âme et du corps, quelle ne doit pas être notre attention et notre tremblement, quand nous nous présentons devant Dieu pour prier ? Si la faiblesse, produite en vous par le péché, vous empêche de fixer votre attention dans la prière, faites-vous cependant violence dans la mesure du possible, afin qu'en paraissant devant Dieu, vous dirigiez vers lui tous les efforts de votre esprit ; et Dieu vous pardonnera, parce que si vous ne vous présentez pas devant lui

---

cente : « Quicunque veniet ad me, assequetur disciplinarum peritiam, » adire magistrum realiter accipimus; hoc est, ut ferventer et diligenter vacet documentis ipsius : unde et Jacobus dicit (cap. I) : « Petitis, et non accipitis, eo quod male petatis : » scilicet causa voluptatum vanarum. Sed dicet aliquis : « Imo cum aliqui rogant pro divina notitia obtinenda, et recuperatione virtutem, non obtinent : » cui dicendum quod, non propter se bona petiverunt accipere, sed ut commendentur per ea.

Basil. (*in Constit.*, cap. 1.) Si quis etiam ob torporem exhibeat se desideriis, et traditor sui fiat in manus hostium, hunc Deus nec adjuvat, nec exaudit, eo quod per peccatum alienum se fecit a Deo : decet ergo offerre quidem quicquid interest sua ; clamare autem ad Deum ut adjuvet eum. Est autem divinum subsidium implorandum non remisse, nec mente huc illucque vagante, eo quod talis non solum non impetrabit quod petit, sed magis Dominum irritabit : nam si aliquis coram principe stans, fixum habet intrinsecum et extrinsecum oculum, ne forsitan puniatur, quanto magis coram Deo attentum ac tremebundum oportet assistere? Si vero debilitatus a peccato fixe nequis orare, quantumcunque potes, teipsum cohibeas, ut stando coram Deo ad eum dirigas intellectum ; et Deus ignoscit, eo quod, non ex negligentia, sed ex fragilitate non po-

avec les dispositions convenables, ce n'est point tiédeur, mais fragilité. Si vous luttez ainsi contre vous-même, ne vous retirez pas que vous n'ayez été exaucé. Si, au contraire, votre prière reste quelquefois sans effet, c'est qu'elle n'avait pas les conditions voulues. Vous avez prié, ou sans foi, ou sans attention, ou sans discernement dans l'objet de votre prière, ou sans persévérance. Il en est souvent qui font cette difficulté, qu'avons-nous besoin de prier? Est-ce que Dieu ne sait pas ce dont nous avons besoin? Oui, Dieu le sait, et il nous donne avec abondance ses faveurs spirituelles, avant même que nous les demandions; mais pour les œuvres de la vertu, et pour le royaume des cieux, il veut que nous en ayons d'abord le désir, que le désir nous porte à les chercher, en faisant avec foi et patience tout ce qui dépend de nous, et en prenant soin que notre conscience ne nous reproche aucune faute.

S. Ambr. C'est ainsi que le précepte qui nous est donné de prier souvent, nous donne l'espérance certaine d'être exaucés. Le Sauveur cherche à nous convaincre d'abord par ce commandement qu'il nous donne, et ensuite par les exemples qu'il nous apporte: « Si quelqu'un demande du pain à son père, lui donnera-t-il une pierre? » etc. — S. Cyr. Le Sauveur nous donne ici une leçon bien nécessaire; car souvent nous nous jetons imprudemment, et par l'entraînement des passions, dans des désirs pernicieux. Or, lorsque nous portons devant Dieu l'expression de ces désirs, jamais nous ne serons exaucés; c'est pour nous convaincre de cette vérité, que Notre-Seigneur emprunte une comparaison aux usages ordinaires de la vie. Que votre fils, en effet, vous demande du pain, vous vous hâtez de lui en donner, parce que sa demande est raisonnable et légitime. Mais si par défaut de discernement, il vous demande une pierre en guise de pain, loin de vous

---

tes ut oportet assistere coram Deo. Si sic ergo teipsum compellis, ne discedas donec accipias. Ideo ergo quandoque petis et non accipis, quia perperam postulasti; vel infideliter, vel leviter, vel non conferentia tibi, vel destitisti. Sæpius autem quidam obviant, dicentes. «Quare oramus? An ignorat Deus quibus opus est nobis? Novit quippe: et omnia spiritualia uberius dat nobis, et etiam antequam postulemus; sed opera virtutis et regnum cœlorum oportet prius optare, optantem vero quærere, ingerentem per fidem et patientiam quicquid interest sua, in nullo delicto redargutum a propria conscientia.

Ambr. Ergo præceptivus locus frequenter orandi, spes est impetrandi; ratio autem persuadendi prius fuit in præcepto, postea fit in exemplo: quod ostendit subdens: « Quis autem ex vobis patrem petit panem, nunquid lapidem dabit illi? » etc. Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) In quo instruit nos Salvator quiddam necessarium: frequenter enim inconsulto (voluptatum impetu) irruimus ad perniciosa desideria. Cum igitur aliquid talium a Deo petimus, nequaquam impetrabimus: ad quod ostendendum utitur patenti exemplo ex his quæ penes nos sunt: cum enim filius tuus petit panem, gratanter propinas, quia cibum petit opportunum. Quando vero sensus penuria lapidem poscit ut

rendre à ce désir mauvais, vous le combattez avec raison. Voici donc le sens de ce passage : Si quelqu'un demande à son père du pain que son père est disposé à lui donner; lui donnera-t-il une pierre, s'il venait à l'en prier ? Le sens est le même pour le serpent et pour le poisson, pour l'œuf et pour le scorpion. Or, s'il lui demande un poisson, lui donnera-t-il un serpent? Ou s'il lui demande un œuf, lui donnera-t-il un scorpion?

Orig. (*Ch. des Pèr. gr.*) Si l'on peut entendre ce pain de l'aliment intérieur de l'âme, sans lequel on ne peut être sauvé, c'est-à-dire de l'intelligence claire de la vie qu'on doit mener, le poisson représentera l'amour de la science qui consiste à connaître la création du monde, les propriétés des éléments, et tout ce qui fait l'objet de l'enseignement de la philosophie. Ainsi Dieu, au lieu de pain, ne nous donne pas une pierre, que le démon pressait Jésus-Christ de manger (1); au lieu de poisson, il ne nous donne pas un serpent tel qu'en mangent les Ethiopiens, qui sont indignes de se nourrir de poissons; en un mot, au lieu d'une nourriture bienfaisante et salutaire, il ne nous donne pas d'aliments dangereux et nuisibles, c'est ce que représente l'œuf et le scorpion.

S. Aug. (*Quest. évang.*, II, 22.) Ou bien encore, ce pain représente la charité, parce qu'elle est le bien le plus désirable, et si nécessaire, que tout le reste n'est rien sans elle, de même qu'une table sans pain est une table où manque le nécessaire. Le vice opposé à la charité, est la dureté du cœur, qui est comparée à une pierre. Le poisson représente la foi aux choses invisibles, ou à cause de l'eau du baptême, ou parce

(1) Après qu'il l'aurait changée en pain. (*Matth.*, IV, 3.)

---

comedat, non affers ei, sed potius prohibes eum a nocivo desiderio : ut sit sensus : « Quis autem ex vobis patrem petit panem (quem scilicet pater dat), nunquid lapidem dabit illi (scilicet si petierit.) » Eadem quoque ratio est in serpente et pisce, de quo subdit : « Aut piscem, nunquid pro pisce serpentem dabit illi ? » Et similiter in ovo et scorpione, de quo subdit : « Aut si petierit ovum, nunquid porriget illi scorpionem ? »

Orig. (*in Cat. Græc. ubi sup.*) Tu tamen attende si *panis* quidem est animæ cibus in cogitatione, sine quo non contingit salvari; puta perspicax ratio vitæ debitæ; *piscis* autem est amor disciplinæ : puta mundi constitutionem agnoscere, elementorum effectum, et quæcumque consequenter disserit sapientia. Itaque nec vice panis Deus propinat lapidem, quem volebat diabolus a Christo manducari; nec vice piscis serpentem, quem comedunt Æthiopes, indigni pisces comedere; nec simpliciter dat vice nutritivi et utilis non comestibilia et nociva : quod refertur ad scorpionem et ovum.

Aug. (*de Quæst. Evan.*, lib. II, vers 22.) Vel panis intelligitur charitas propter majorem appetitum, et tam necessarium ut sine illa cætera nihil sint; sicut sine pane mensa est inops; cui contraria est cordis duritia quam lapidi comparavit. *Piscis* autem intelligitur fides invisibilium; vel propter aquam baptismi, vel

que le poisson est tiré des profondeurs invisibles des eaux. Le poisson peut aussi figurer la foi qui est assaillie et ballottée par les flots de ce monde, sans en être ébranlée. Au poisson, Notre-Seigneur oppose le serpent, à cause de son venin de mensonge qu'il a jeté dans le cœur du premier homme en le portant au mal. L'œuf est la figure de l'espérance; car l'œuf n'est pas encore le petit être dans sa perfection, mais il en donne l'espérance aussitôt qu'il aura été couvé. Le Sauveur lui oppose le scorpion qui porte derrière lui le venin de son redoutable aiguillon; ainsi le défaut opposé à l'espérance, est de regarder en arrière, parce que l'espérance des biens futurs se porte toujours en avant.

S. Aug. (*serm.* 29 *sur les par. du Seig.*) Que de sollicitations le monde vous adresse, que de bruit il fait après vous, pour vous faire regarder en arrière! O monde impur, pourquoi ce bruit? Pourquoi veux-tu nous détourner de la voie? Tu veux nous retenir, tout périssable que tu es, que ne ferais-tu pas, si tes joies étaient durables? Qui serait à l'abri des séductions de ta douceur, puisque tu sais nous tromper en ne nous donnant qu'un pain d'amertume?

S. Cyr. Notre-Seigneur tire cette conclusion de l'exemple qu'il vient de citer : « Si donc vous, tout méchants que vous êtes, » c'est-à-dire dont l'âme est portée au mal, et n'est point constante et immuable dans le bien, comme Dieu. — Bède. Ou bien, il appelle ici mauvais les amateurs du monde, qui donnent des choses que dans leur appréciation ils croient bonnes, qui sont bonnes en effet par leur nature, et servent aux usages de cette misérable vie : « Si donc vous, tout méchants que vous êtes, vous savez donner à vos enfants de bonnes choses. » Les Apôtres eux-mêmes qui, par la grâce de leur vocation, s'étaient élevés au-dessus de la bonté ordinaire des hommes, peuvent

---

quia de invisibilibus locis capitur : quod etiam fides hujus mundi fluctibus circumjactata non frangitur, recte pisci comparatur; cui contrarium posuit *serpentem* propter venena fallaciæ, quæ etiam primo homini male suadendo præseminavit. In *ovo* intelligitur spes : ovum enim nondum est fœtus perfectus, sed fovendo speratur : cui contrarium posuit *scorpionem* cujus aculeus venenatus retro timendus est; sicut contrarium spei est retro respicere; cum spes futurorum in illa quæ ante sunt, se extendat.

Aug. (*de Verb. Dom.*, serm. 29.) Quanta tibi loquitur mundus, quanta post dorsum strepit ut retro respicias? O munde immunde, quid strepis? quid avertere conaris? Tenere vis periens, quid faceres si maneres? Quem non deciperes dulcis, si amarus alimenta mentiris?

Cyril. (*ubi supra.*) Ex præmisso autem exemplo concludit : « Si ergo vos cum sitis mali, » id est, cum mentem susceptivam pravitatis geratis, non autem uniformem et fixam in bono, sicut Deus. Bed. Vel *malos* vocat seculi amatores, qui dant illa quæ secundum sensum suum judicant bona, quæ etiam in sua natura bona sunt, et ad usum infirmæ vitæ pertinent : unde subdit : « Nostis bona data dare filiis vestris : » apostoli etiam qui merito electionis bonitatem humani generis excesserant, supernæ

être cependant appelés mauvais, en comparaison de la bonté suprême, parce que rien n'est bon par soi-même, que Dieu seul. Les paroles qui suivent : « Combien plus votre Père céleste donnera-t-il l'esprit bon, » et dans saint Matthieu : « Combien plus donnera-t-il de bonnes choses à ceux qui les lui demandent, » nous enseignent que l'Esprit saint est la plénitude des dons de Dieu ; car tous les avantages que nous apporte la grâce des faveurs célestes, émanent de cette source (1).

S. Athan. (I *Dial. sur la Trin.*) Or, si le Saint-Esprit n'avait pas une seule et même substance avec Dieu qui est seul bon, on ne lui donnerait pas ici la qualification de bon, puisque le Seigneur lui-même ne voulut point être appelé bon, en tant qu'il s'était fait homme.

S. Aug. (*Serm.* 29, *sur les parol. du Seig.*) O avare, que demandez-vous donc ? ou si vous demandez autre chose, qu'est-ce qui pourra vous suffire, alors que Dieu même ne vous suffit pas ?

℣. 14-16. — *Un jour Jésus chassait un démon, et ce démon était muet. Et lorsqu'il eut chassé le démon, le muet parla, et le peuple fut dans l'admiration. Mais quelques-uns d'entre eux dirent : C'est par Béelzébub, prince des démons, qu'il chasse les démons. Et d'autres pour le tenter, lui demandaient un prodige dans le ciel.*

La Glose (2). Notre-Seigneur venait de promettre que l'Esprit de bonté serait donné à ceux qui prient, et il donne des preuves de cette bonté dans le miracle suivant : « Un jour Jésus chassait un démon et ce démon était muet. » — Théophyl. On appelle ordinairement muet

(1) En effet, l'amour qu'on a pour quelqu'un est la source et le principe de tous les dons qu'on peut lui faire. Or, le Saint-Esprit est l'amour qui procède du Père, etc.
(2) Cette citation n'est pas dans la Glose actuelle.

---

bonitatis respectu mali esse dicuntur, quia nihil per semetipsum bonum, nisi Deitas sola. Quod vero subditur : « Quanto magis Pater vester de cœlo dabit Spiritum bonum petentibus se ? » pro quo Matthæus posuit : « Dabit bona petentibus se ; » ostendit Spiritum Sanctum plenitudinem esse donorum Dei ; quia omnes utilitates quæ ex donorum Dei gratia suscipiuntur, ex isto fonte emanant.

Atha. (*Dialog.*, 1 *de Trin.*) Nisi autem Spiritus Sanctus esset de substantia Dei, qui solus est bonus, nequaquam hic appellaretur bonus, quando Dominus renuit dici bonus in eo quod homo factus est.

Aug. (*de Verb. Dom.*, serm. 29.) Ergo, avare, quid quæris? aut si aliud petas, quid tibi sufficiat cui Dominus non sufficit?

Et erat Jesus ejiciens dæmonium, et illud erat mutum. Et cum ejecisset dæmonium, locutus est mutus, et admiratæ sunt turbæ. Quidam autem ex eis dixerunt : In Beelzebub, principe dæmoniorum, ejicit dæmonia : et alii tentantes, signum de cœlo quærebant ab eo.

Glos. Promiserat Dominus quod Spiritus bonus daretur orantibus : cujus quidem beneficium subsequenti miraculo demonstrat. Unde sequitur : « Et erat Jesus ejiciens dæmonium, et illud erat mutum. » Theophylact. Dicitur autem

(κωφός), celui qui ne parle pas, et aussi celui qui n'entend pas, mais la signification propre de ce mot, est qui n'entend et ne parle pas. Celui qui est sourd de naissance, est nécessairement muet, car nous ne parlons que parce que nous avons entendu parler. Au contraire, rien n'empêche que celui qui est venu sourd par accident, ne puisse parler. Or, celui qui fut présenté au Seigneur était tout à la fois sourd et muet. — TITE DE BOSTR. (*sur S. Matth.*) L'Evangéliste dit que ce démon était muet ou sourd, parce qu'il produit en nous cette infirmité pour nous empêcher d'entendre la parole de Dieu. En effet, les démons détruisent les bonnes dispositions du cœur de l'homme, pour fermer plus facilement les oreilles de son âme : Or, Jésus-Christ est venu sur la terre pour chasser le démon, et nous faire entendre la parole de vérité, et dans ce seul homme il nous a donné comme un avant goût du salut de tous les hommes.

BÈDE. D'après saint Matthieu, cet homme non-seulement était muet, mais encore aveugle. Notre-Seigneur fait donc trois miracles dans la guérison de cet homme, il rend la vue à un aveugle, la parole à un muet, et il délivre un possédé du démon. Ce triple miracle se renouvelle encore tous les jours dans la conversion des infidèles ; ils sont d'abord délivrés du démon, puis ils voient la lumière de la foi, et enfin leur bouche qui était muette, s'ouvre pour publier les louanges de Dieu.

S. CYR. A la vue de ce miracle, la multitude proclame les louanges et la gloire de Jésus à l'égal de celle de Dieu : « Et la foule était dans l'admiration. » — BÈDE. Or, tandis que la foule, qui paraissait avoir moins d'instruction, ne pouvait voir sans admiration les œuvres

---

cophos (κωφός) ut in pluribus qui non loquitur ; dicitur etiam et qui non audit ; sed magis proprie qui nec audit, nec loquitur. Qui autem a nativitate non audivit, ex necessitate non loquitur : ea enim loquimur quæ per auditum loqui docemur. Si quis tamen ex aliqua passione superveniente auditum amiserit, hunc nihil prohibet loqui ; qui autem Domino oblatus fuit, et mutus erat lingua, et surdus auditu. TITUS BOSTRENS. (*in Matth.*) *Mutum* autem vel *surdum* dicit dæmonium, quod hanc ingerit passionem ut non audiatur divinum verbum : nam dæmones auferentes aptitudinem humani affectus, obtundunt animæ nostræ auditum : idcirco venit Christus ut et ejiciat dæmonium, et audiamus verbum veritatis : unum enim sanavit, ut universalem prægustationem faciat humanæ salutis. Unde sequitur : « Et cum ejecisset dæmonium, locutus est mutus. »

BED. Dæmoniacus autem iste apud Matthæum, non solum *mutus* sed et *cæcus* fuisse narratur. Tria igitur signa simul in uno homine perpetrata sunt : *cæcus* videt, *mutus* loquitur, *possessus a dæmone* liberatur : quod quotidie completur in conversione credentium ; ut expulso primum dæmone, fidei lumen aspiciant, deinde ad laudes Dei tacentia prius ora laxentur.

CYRIL. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Hoc autem miraculo peracto, extollebat eum multitudo præconiis et gloria, quæ Deum decet. Unde sequitur : « Et admiratæ sunt turbæ. » BED. Turbis autem quæ minus eruditæ videbantur, Domini

du Sauveur, les scribes et les pharisiens cherchaient à les nier, ou à en donner une fausse interprétation, comme si elles avaient pour auteur non pas Dieu mais l'esprit immonde : « Quelques-uns dirent : c'est par Béelzébub, prince des démons, qu'il chasse les démons. » Béelzébub était le Dieu d'Accaron (1), Béel est la même chose que Baal, et Zébub signifie *mouche*. On appelle donc cette fausse divinité Béelzébub, ou l'homme des mouches, à cause du culte impur qui était rendu au prince des démons.

S. Cyr. D'autres excités par les mêmes aiguillons de l'envie, lui demandaient de faire un prodige du ciel : « D'autres, pour le tenter, lui demandaient un signe du ciel, » et semblaient lui dire : Vous avez, il est vrai, chassé le démon de cet homme, mais ce n'est pas là une preuve de divinité, car nous n'avons encore rien vu de pareil aux anciens miracles, tels que ceux de Moïse, ouvrant au peuple de Dieu un passage au milieu de la mer (*Exod.*, XI.); et de Josué, son successeur, qui arrêta le soleil à Gabaon. Or, vous n'avez jusqu'ici rien fait de semblable. La demande qu'ils font au Sauveur d'opérer un prodige dans le ciel, indique que telles étaient leurs pensées à son égard.

ỳ. 17-20. — *Mais Jésus connaissant leurs pensées, leur dit : Tout royaume divisé contre lui-même, sera détruit, et toute maison divisée contre elle-même tombera en ruine. Si donc Satan est divisé contre lui-même, comment son règne pourra t-il subsister? car vous dites que c'est par Béelzébub que je chasse les démons. Or, si je chasse les démons par Béelzébub, par qui vos enfants*

(1) I *Rois*, I, 2, 3, 6, 16; lorsque Ochozias envoie consulter le Dieu ou l'idole d'Accaron sur sa maladie, et qu'il en est sévèrement repris par Elie.

---

semper facta mirantibus, scribæ et pharisæi vel negare hæc vel sinistra interpretatione pervertere laborabant; quasi non Divinitatis, sed immundi spiritus opera fuissent : unde sequitur : « Quidam autem ex eis dixerunt : in Beelzebub, principe dæmoniorum, ejicit dæmonia. » (Beelzebub Deus erat Accaron : nam Beel quidem ipse Baal, Zebub autem *musca* vocatur. Dicitur autem Beelzebub quasi *vir muscarum*, ex cujus spurcissimo ritu princeps dæmoniorum cognominabatur.

Cyril. (*ubi supra.*) Alii vero paribus stimulati livoris aculeis, petebant ab eo cœleste videre portentum : unde sequitur : « Alii tentantes signum de cœlo quærebant ab eo : » quasi dicerent : Quamvis ab homine dæmonium ejeceris, non tamen hoc est divinæ operationis argumentum : nondum enim vidimus aliquid prioribus simile miraculis : Moyses enim transduxit populum per medium maris (*Exod.* 12); Josue vero, successor ejus, solem retardavit in Gabaon. (*Josue*, 10.) Tu vero nihil horum ostendisti. Quærere enim prodigia de cœlo innuit quod hujusmodi cogitationibus tunc temporis afficiebantur erga Christum.

Ipse autem ut vidit cogitationes eorum, dixit eis : Omne regnum in se divisum desolabitur, et domus supra domum cadet. Si autem et Satanas in seipsum divisus est, quomodo stabit regnum ejus? quia dicitis : In Beelzebub ejicio dæmonia; si autem ego in Beelzebub ejicio dæ-

les chassent-ils? C'est pourquoi ils seront eux-mêmes vos juges. Mais si c'est par le doigt de Dieu que je chasse les démons, il est donc certain que le royaume de Dieu est venu jusqu'à vous.

S. Chrys. (*hom. 48, sur S. Matth.*) Comme les pensées des pharisiens étaient déraisonnables, ils n'osaient les produire au dehors par crainte de la multitude, et se contentaient de les agiter dans leur esprit; ce qui fait dire à l'Evangéliste : « Mais Jésus connaissant leurs pensées, leur dit : « Tout royaume divisé contre lui-même sera détruit. » — Bède. Il ne répond pas à leurs paroles, mais à leurs pensées, pour les forcer ainsi de croire à la puissance de celui qui pénétrait le secret des cœurs.

S. Chrys. (*comme précéd.*) Jésus ne tire pas sa réponse des Ecritures, parce que leur témoignage eût été de nul poids pour les pharisiens qui en donnaient de fausses interprétations, il leur apporte donc un exemple emprunté à ce qui se passe ordinairement. En effet, une maison ou une ville divisée, ne tarderont pas à être détruites; il en sera de même d'un royaume, qui est ce qu'il y a de plus fortement constitué; car c'est l'union des sujets qui fait la force des royaumes, comme des maisons particulières : Si donc, dit le Sauveur, je chasse les démons par le prince des démons, la division règne parmi eux, et leur puissance est détruite. C'est le sens de ces paroles : « Si Satan est divisé contre lui-même, comment son règne pourra-t-il subsister? » Car loin que Satan soit contraire à lui-même, et se déclare contre ses suppôts, il cherche bien plutôt à consolider son empire. La seule conclusion possible, c'est donc que je triomphe du démon par une puissance toute divine. — S. Ambr. Notre-Seigneur nous enseigne encore par ces paroles, que son royaume est indivisible et perpétuel, et nous apprend que ceux qui ne placent point leur espérance en Jésus-Christ,

---

monia, filii vestri in quo ejiciunt? Ideo ipsi judices vestri erunt. Porro si in digito Dei ejicio dæmonia, profecto pervenit in vos regnum Dei.

Chrys. (*hom. 48, in Matth.*) Cum pharisæorum suspicio irrationabilis esset, metu multitudinis non audebant eam divulgare, sed in animo suo eam vertebant. Unde dicitur : «Ipse autem ut vidit cogitationes eorum, dixit eis : Omne regnum in se divisum desolabitur. » Bed. Non ad dicta, sed ad cogitata respondit, ut vel sic compellerentur credere potentiæ ejus, qui cordis videbat occulta.

Chrys. (*ubi supra.*) Non autem respondebat ex Scripturis, non attendebant illis falso eas exponentes : sed ex his respondit quæ communiter accidunt : domus enim et civitas si fuerit divisa, velociter dissipatur; et etiam regnum quo nihil est validus : firmat enim regna et domos subditorum concordia. Si ergo (inquit) ego per dæmonem dæmonia ejicio, dissensio inter eos est, et perit virtus eorum. Unde subdit :« Si autem Satanas in seipsum divisus est, quomodo stabit. » etc. Non enim Satanas sibi ipsi repugnat, nec suis satellitibus nocet, sed potius statuit regnum suum. Restat ergo quod divina virtute conteram Satanam. Amb. In hoc etiam ostendit regnum suum individuum esse atque perpetuum : et ideo qui non in Christo spem gerunt, sed in principe dæmoniorum ejicere dæ-

mais qui osent dire que c'est par le prince des démons qu'il chasse les démons, n'auront aucune part à son royaume éternel. Ces paroles s'appliquent aussi au peuple juif. En effet, comment le royaume des Juifs pourrait-il être éternel, alors que le peuple de la loi ne veut pas reconnaître Jésus, dont la loi annonçait la venue. C'est ainsi que la foi du peuple juif se met en opposition avec elle-même, qu'en se contredisant elle se divise, et que cette division entraîne sa ruine, tandis que le royaume de l'Eglise durera éternellement, parce qu'elle ne forme qu'un seul et même corps, grâce à sa foi une et indivisible. — Bède. Le royaume du Père, du Fils et de l'Esprit saint, ne souffre pas non plus de division, parce qu'il est fondé sur une immutabilité éternelle. Que les Ariens cessent donc de dire que le Fils est inférieur au Père, et l'Esprit saint au Fils, car ceux qui ne forment qu'un seul et même royaume, ont aussi une seule et même nature divine.

S. Chrys. (*hom.* 42.) A cette première réponse, Jésus en ajoute une seconde : « Or, si c'est par Béelzébub que je chasse les démons, par qui vos enfants les chassent-ils ? » Il ne dit pas : Mes disciples, mais : « Vos enfants, » pour adoucir leur fureur. — S. Cyr. En effet, les disciples de Jésus-Christ étaient Juifs, et descendaient des Juifs selon la chair, ils avaient reçu de leur divin Maître le pouvoir de chasser les esprits immondes, et de délivrer au nom de Jésus-Christ ceux qui en étaient possédés. Quelle folie donc, alors que vos enfants écrasent Satan en mon nom, d'oser dire que c'est de Béelzébub que je tiens cette puissance ! Le foi de vos enfants sera donc votre condamnation : « C'est pourquoi, leur dit-il, ils seront eux-mêmes vos juges. » — S. Chrys. (*hom.* 42.) Car puisqu'ils sont de votre nation, et qu'ils me rendent

---

mones opinantur, eos regni negat esse perpetui : quod spectat etiam ad populum Judæorum. Quomodo enim potest regnum Judæorum esse perpetuum, quando a legis populo Jesus negatur, qui ex lege debetur ? Ita ex parte se fides judaicæ plebis impugnat : impugnando dividitur, dividendo dissolvitur : et ideo regnum Ecclesiæ manebit æternum, quia individua fides corpus est unum. Bed. Regnum etiam Patris, et Filii, et Spiritus Sancti non est divisum, quod est æterna stabilitate sancitum. Desistant igitur Ariani minorem Patre Filium, Filio vero Spiritum Sanctum dicere, quia quorum unum est regnum, horum est et una majestas.

Chrys. (*hom.* 42 *ut sup.*) Hæc igitur est prima solutio, secunda vero (quæ est de discipulis) quam ponit subdens : « Si autem ego in Beelzebub ejicio dæmonia, filii vestri in quo ejiciunt ? » Non dicit, « discipuli mei, » sed, « filii vestri, » volens eorum permulcere furorem. Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Judæi namque fuerunt et a Judæis secundum carnem exorti sunt Christi discipuli; qui potestatem in spiritus immundos adepti erant a Christo, et oppressos ab eis in nomine Christi liberabant. Cum ergo filii vestri Satanam in nomine meo conterant, quomodo non habent multam amentiam dicere me a Beelzebub virtutem habere ? Damnabimini igitur ex fide notorum vestrorum. Unde subditur : « Ideo ipsi judices vestri erunt. » Chrys. (*hom.* 42 *ut sup.*) Quoniam enim ex vobis emanantes mihi obediunt, liquet

hommage, il est manifeste qu'ils condamneront ceux qui tiennent une conduite contraire.

BÈDE. Ou bien encore, par ces enfants des Juifs, Notre-Seigneur entend les exorcistes de cette nation, qui chassaient les démons par l'invocation du nom de Dieu; et tel est le sens du raisonnement du Sauveur : Si c'est de Dieu et non du démon que vos enfants tiennent le pouvoir de chasser les démons, pourquoi donc les chasserais-je en vertu d'un autre pouvoir ? Aussi vos enfants seront-ils vos juges, non par la puissance qu'ils exerceront sur vous, mais par l'opposition de leur conduite avec la vôtre, puisqu'ils reconnaissent que je chasse les démons par un pouvoir divin, et que vous attribuez ce pouvoir au prince des démons.

S. CYR. Si donc ce que vous me reprochez est marqué au coin de la calomnie, il est manifeste que c'est par l'Esprit de Dieu que je chasse les démons. « Or, si c'est par le doigt de Dieu que je chasse les démons, il est donc certain que le royaume de Dieu est arrivé jusqu'à vous. » — S. AUG. (*de l'acc. des Evang.*, II, 36.) Saint Luc dit : « Par le doigt de Dieu, » et saint Matthieu : « Par l'Esprit de Dieu, » mais ces deux expressions ont le même sens, et nous enseignent comment nous devons entendre cette locution : « le doigt de Dieu, » partout où nous la rencontrons dans l'Ecriture. — S. AUG. (*quest. Evang.*, II, 17.) Or, l'Esprit saint est appelé le doigt de Dieu, à cause de la distribution des dons dont il est l'auteur, et qui est propre à chacun des hommes et des anges; car la division n'est dans aucun de nos membres aussi apparente que dans les doigts. — S. CYR. (*Trés.*, XIII, 2.) Ou bien encore, l'Esprit saint est appelé le doigt de Dieu, comme le Fils est appelé la main et le bras du Père, parce que c'est par le Fils que le

---

quod condemnabunt operantes contraria.

BED. Vel aliter : « filios Judæorum » exorcistas gentis illius significat; qui ad invocationem Dei ejiciebat dæmones : quasi dicat : Si expulsio dæmonum in filiis vestris Deo non dæmonibus deputatur, quare in me idem opus non eamdem habeat causam ? Ergo « ipsi vestri judices erunt, » non potestate, sed comparatione; dum illi expulsionem dæmonum Deo assignant; vos Beelzebub, principi dæmoniorum.

CYRIL. (*ubi sup.*) Postquam ergo quod dicitis, calumniæ notam habet, manifestum est quod in Spiritu Dei ejicio dæmonia. Unde subdit : « Porro si in digito Dei ejicio dæmonia, profecto pervenit in vos regnum Dei. » AUGUST. (*de Con. Evang.*, lib. II, cap. 36.) Quod Lucas *digitum Dei* dicit, ubi Matthæus dixit *Spiritum*, ab eadem sententia non recedit; quin potius et aliquid docet, ut noverimus quemadmodum intelligamus (ubicunque in Scriptura legerimus) digitum Dei. AUGUST. (*de Quæst. Evang.*, lib. II, qu. 17.) Dicitur autem Spiritus Sanctus *digitus Dei*, propter partitionem donorum quæ in eo datur unicuique propria, sive hominum, sive angelorum : in nullis enim membris nostris magis apparet partitio quam in digitis. CYRIL. (in *Thesauro*, lib. XIII, cap. 2.) Vel Spiritus Sanctus dicitur « digitus Dei : » Filius enim « manus et brachium Patris » dictus est : operatur enim Pater cuncta per eum. Sicut igitur digitus non

Père fait toutes choses. De même donc que le doigt n'est pas étranger à la main, mais lui est naturellement uni, ainsi l'Esprit saint est consubstantiellement uni au Fils, et c'est par lui que le Fils opère toutes choses (1). — S. AMBR. Il ne faut pas cependant que cette comparaison tirée de l'union de nos membres vous porte à établir une espèce de division dans la puissance de chacune des personnes divines, car ce qui est un et indivisible ne peut admettre de division. Ainsi cette expression, « le doigt de Dieu » doit être entendue comme exprimant l'unité de nature et non la distinction de puissance.

S. ATHAN. (II *disc. cont. les Ar.*) Toutefois, pour le moment Notre-Seigneur ne refuse pas à raison de son humanité de se déclarer inférieur à l'Esprit saint, en reconnaissant que c'est par lui qu'il chasse les démons, comme si la nature humaine ne pouvait opérer ce miracle sans le secours de ce divin Esprit. — S. CYR. C'est en suivant la même idée qu'il ajoute : « Le royaume de Dieu est venu jusqu'à vous, » c'est-à-dire : Si tout homme que je suis, je chasse les démons par l'Esprit de Dieu, la nature humaine à donc été enrichie en moi, de grâces toutes particulières, et le royaume de Dieu est venu jusqu'à vous. — S. CHRYS. (*hom.* 42.) Il emploie cette expression : « Jusqu'à vous, » pour les attirer davantage, comme s'il leur disait : Puisque Dieu vous comble de bienfaits, pourquoi cet orgueilleux dédain pour les grâces qu'il vous fait ? — S. AMBR. Le Sauveur nous représente ici le Saint-Esprit, comme ayant une puissance souveraine, puisque c'est en lui que se personnifie le royaume de Dieu, et nous-mêmes comme étant une demeure royale, puisque ce divin Esprit daigne habiter en nous. — TITE DE BOSTR. Ou bien encore ces paroles : « Le

(1) Plusieurs interprètes après saint Ambroise et saint Augustin, appliquent au Fils de Dieu ces paroles du *Ps.* XI : « Que votre main manifeste votre puissance pour me sauver ; » et ces autres du *Ps.* XCVII, 2 : « Sa droite et son bras saint ont opéré le salut, » etc.

---

est alienus a manu, sed ei naturaliter insitus, sic Spiritus Sanctus consubstantialiter connexus est Filio, et per eum omnia Filius operatur. AMBR. Nec tamen tibi membrorum compactione nostrorum portio quædam videatur facienda virtutis : individuæ enim rei non potest esse divisio : et ideo ad formam unitatis, non ad distinctionem potestatis, referenda digiti nuncupatio est.

ATHA. (*Orat.* 2 *contra Arianos.*) Ad præsens autem non renuit Dominus gratia suæ humanitatis, dicere se minorem Spiritu sancto : dicens se in eo dæmones ejicere; quasi non sufficiente humana natura ad dæmonum expulsionem, nisi virtute Spiritus sancti. CYRIL. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Et ideo convenienter dicitur : « Pervenit in vos regnum Dei, » id est, si ego homo existens, in Spiritu divino ejicio dæmones, ditata est humana natura in me, et advenit regnum Dei. CHRYS. (*hom.* 42, *ut sup.*) Dicitur autem, *super vos*, ut eos attraheret : quasi dicat : Si vobis adveniunt prospera, cur vestra bona fastiditis ? AMBR. Simul ostendit etiam imperialem quamdam esse Spiritus sancti potestatem, in quo regnum est Dei; nos quoque in quibus habitat Spiritus, esse regalem domum. TITUS BOSTRENSIS. (*in Matth.*) Vel dicit : « Pervenit in vos regnum

royaume de Dieu est venu jusqu'à vous, » veulent dire : Est venu pour votre ruine, non pour votre bonheur; car le second avénement de Jésus-Christ sera terrible pour les chrétiens perfides.

ỷ. 21-23. — *Lorsque le fort armé garde sa maison, tout ce qu'il possède est en paix. Mais s'il en survient un plus fort que lui, et qu'il en triomphe, il emportera toutes ses armes dans lesquelles il mettait sa confiance, et distribuera ses dépouilles* (1). *Celui qui n'est pas avec moi, est contre moi, et celui qui n'amasse point avec moi, dissipe au lieu d'amasser.*

S. Cyr. (*Ch. des Pèr. gr.*) Notre-Seigneur voulant confondre ses accusateurs par le nombre et l'évidence des raisons, emploie une comparaison des plus claires, pour prouver à ceux qui ne veulent pas fermer obstinément les yeux, qu'il a triomphé du prince de ce siècle par la puissance qui lui est naturelle : « Lorsque le fort armé garde sa maison, » etc. — S. Chrys. (*hom. 42, sur S. Matth.*) Il appelle le démon le fort armé, non qu'il tienne cette force de sa nature, mais pour exprimer la tyrannie qu'il exerçait depuis si longtemps par suite de notre faiblesse. — S. Cyr. (*Jean*, xii.) En effet, avant l'avénement du Sauveur, il se jetait avec une violence inouïe sur les troupeaux qui n'étaient pas à lui, mais à Dieu, comme pour les emmener dans sa propre bergerie.

Théophyl. Les armes du démon sont les différentes espèces de péchés dans lesquelles il mettait toute sa confiance pour asservir les hommes à son empire. — Bède. Sa maison, c'est le monde entier qui est fondé sur le mal, (I *Jean.*, v, 19), et sur lequel le démon régnait en maître, jusqu'à l'avénement du Sauveur, parce qu'il habitait sans opposition

(1) Le texte grec porte τὴν πανοπλίαν, littéralement : *toute son armure*, toutes ses armes.

Dei; » ut intelligatur : « Pervenit contra vos, non pro vobis : » horrendus enim est perfidis Christianis Christi secundus adventus.

Cum fortis armatus custodit atrium suum, in pace sunt ea quæ possidet : si autem fortior illo superveniens vicerit eum, universa arma ejus auferet, in quibus confidebat, et spolia ejus distribuet. Qui non est mecum, contra me est ; et qui non colligit mecum, dispergit.

Cyril. (*in Cat. Græcorum, ubi sup.*) Quia necessarium erat per multas considerationes detrahentium retractare seromnem, utitur nunc exemplo manifestissimo, quo demonstrat volentibus intueri, quod principem hujus seculi virtute sibi insita vicit, dicens : « Cum fortis armatus custodit atrium suum, » etc. Chrys. (*hom. 42, in Matth.*) *Fortem* vocat diabolum, non quia naturaliter hujusmodi sit, sed innuens antiquam ejus tyrannidem, quam pusillanimitas nostra causavit. Cyril. (*in Joan.*, lib. x, cap. 11.) Erat ante Salvatoris adventum violentia multa rapiens alienos greges (scilicet Dei), et quasi ad proprium ducens ovile.

Theophylact. *Arma* autem ejus sunt omnes species peccatorum, in quibus confidens invaluit contra homines. Bed. *Atrium* vero illius mundum vocat, qui in maligno positus est (I *Joan.*, v, 19), in quo usque ad Salvatoris adventum po-

dans le cœur des infidèles, mais il a été vaincu par la puissance bien supérieure de Jésus-Christ, qui a délivré les hommes de son esclavage, et l'a honteusement chassé : « Mais il en survient un plus fort que lui, » etc.— S. CYR. C'est en effet lorsque le Verbe du Dieu très-haut, source de toute puissance, et le Seigneur des vertus (1), a daigné se faire homme, qu'il s'est emparé du démon, et lui a enlevé ses armes. —BÈDE. Ses armes sont la ruse, les fourberies, le mensonge, que met en œuvre sa méchanceté ; ses dépouilles sont les hommes qu'il trompe et séduit. — S. CYR. En effet, ceux qu'il retenait depuis longtemps dans les liens de l'ignorance de Dieu et de l'erreur, ont été appelés par les saints Apôtres à la connaissance de la vérité, et offerts à Dieu le Père, par la foi qu'ils avaient en son Fils. — S. BAS. (*Comment. sur Isaï.*, XVIII.) On peut aussi entendre par ces dépouilles qu'il a distribuées, les anges fidèles, qu'il a préposés à la garde des hommes. — BÈDE. Jésus-Christ vainqueur a distribué les dépouilles, (ce qui est le propre des triomphateurs), lorsqu'il a mené captive la captivité elle-même, et répandu ses dons sur les hommes, en établissant les uns apôtres, les autres évangélistes, ceux-ci prophètes, ceux-là pasteurs et docteurs. (*Ephès.*, IV.)

S. CHRYS. (*hom.* 42.) Le Sauveur donne enfin une quatrième réponse, en ajoutant : « Celui qui n'est pas avec moi, est contre moi, » paroles dont voici le sens : Je veux donner les hommes à Dieu, Satan veut le contraire ; comment donc celui qui, loin de se joindre à moi, dissipe ce qui m'appartient, pourrait-il s'entendre avec moi au point de joindre ses efforts aux miens pour chasser les démons ? « Et celui

(1) C'est-à-dire des armées ou des puissances, d'après le texte grec δυνάμεων, et le texte hébreu *Sabbaoth*. Voyez *Ps.* XXIII, 10 ; *Ps.* XLVII, 9 ; *Ps.* LVIII, 6 ; *Ps.* LXXIX, 19, 20 ; *Ps.* LXXXIII, 2, 4, 9, 13 ; *Ps.* LXXXVIII, 9.

---

tiebatur imperio, quia in cordibus infidelium sine ulla contradictione quiescebat : sed fortiori et potiori potentia Christus victor, omnes homines liberando, ipsum ejicit. Unde subditur : « Si autem fortior illo superveniens vicerit eum, » etc. CYRIL. (*ubi supra.*) Postquam enim Dei summi verbum totius fortitudinis dator et Dominus virtutum, factum est homo, invasit illum, et arma ejus abstulit. BED. Sunt ergo *arma* ejus astutia dolique nequitiæ spiritualis ; *spolia* vero ejus ipsi homines sunt ab eo decepti. CYRIL. (*ubi supra.*) Nam qui dudum irretiti fuerant ab eo Judæi in divinam ignorantiam et errorem, evocati sunt per sanctos apostolos ad notitiam veritatis, et oblati sunt Deo Patri per fidem adhibitam Filio. BASIL. (*in Esai.*, 18.) Distribuit etiam spolia, exhibens fideles custodias angelorum ad hominum salutem. BED. Victor etiam Christus spolia distribuit (quod est insigne triumphantis), quia captivam ducens captivitatem, dedit dona hominibus ; quosdam *apostolos*, alios *evangelistas*, hos *prophetas*, illos *pastores* ordinans et *doctores*. (*ad Ephes.*, 4.)

CHRYS. (*hom.* 42, *ut sup.*) Deinde ponitur quarta solutio, cum subditur : « Qui non est mecum, adversum me est ; » quasi dicat : Ego volo homines offerre Deo, Satanas autem contrarium : qualiter ergo qui mihi non cooperatur, sed dissipat quæ mea sunt, tam mihi consentaneus fieret, ut una mecum ejiceret dæmones ? Sequitur : « Et qui non

qui n'amasse point avec moi, dissipe au lieu d'amasser. » — S. Cyr. C'est-à-dire : Je suis venu pour réunir les enfants de Dieu que le démon avait dispersés, et Satan qui n'est pas avec moi, s'efforce de disperser de nouveau ceux que j'ai cherché à recueillir et à sauver. Comment donc celui qui s'oppose à tous mes desseins, pourrait-il me communiquer son pouvoir ? — S. Chrys. (*hom.* 42.) Si donc on est ennemi quand on refuse de joindre ses efforts à ceux d'un autre, à plus forte raison quand on y met obstacle. Le Sauveur semble aussi avoir en vue les Juifs dans cette allégorie, et il les range avec le démon, parce qu'eux aussi se déclaraient contre lui, et dispersaient ceux qu'il rassemblait.

ỳ. 24-27. — *Lorsque l'esprit impur est sorti d'un homme, il s'en va par des lieux arides, cherchant du repos, et comme il n'en trouve point, il dit : Je retournerai en ma maison d'où je suis sorti. Et lorsqu'il y est rentré, il la trouve nettoyée et parée. Alors il s'en va prendre avec lui sept autres esprits plus méchants que lui, et entrant dans cette maison, ils en font leur demeure ; et le dernier état de cet homme est pire que le premier.*

S. Cyr. (*Ch. des Pèr. gr.*) Notre-Seigneur fait voir ensuite comment le peuple juif en est venu à se faire de semblables idées sur le Christ : « Lorsque l'esprit impur est sorti d'un homme, » etc. Dans saint Matthieu, le Sauveur applique aux Juifs cette comparaison en termes exprès : « C'est ce qui arrivera à cette génération criminelle. » (xii, 45.) En effet, lorsqu'ils vivaient en Egypte, en se conformant aux usages des Egyptiens, ils étaient la demeure de l'esprit mauvais, il en fut chassé lorsqu'ils immolèrent l'agneau qui était la figure du Christ, et qu'ils marquèrent leurs portes de son sang pour échapper à l'ange exterminateur. (*Exode*, xii.)

---

colligit mecum, dispergit. » Cyril. (*ubi supra.*) Quasi diceret : Ego veni ut filios Dei ab eo dispersos congregem, et ipse Satanas cum mecum non sit, quæ collegi et salvavi, tentat dispergere. Qualiter ergo qui meis dispensationibus refragatur virtutem mihi ministrat ? Chrys. (*hom.* 42, *ut sup.*) At si qui non cooperatur, adversarius est, multo magis qui obstat. Videtur tamen mihi et Judæos ad præsens sub ænigmate tangere, ordinans eos cum diabolo : nam et ipsi agebant contra eum, et dispergebant quos congregabat.

Cum immundus spiritus exierit ab homine, ambulat per loca inaquosa, quærens requiem, et non inveniens, dicit : Revertar in domum meam unde exivi : et cum venerit, invenit eam scopis mundatam : tunc vadit, et assumit septem alios spiritus secum nequiores se, et ingressi habitant ibi; et fiunt novissima hominis illius pejora prioribus.

Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Post præmissa ostendit Dominus, unde contigit populo Judæorum ut ad hujusmodi opiniones laberentur de Christo, dicens : « Cum immundus spiritus exierit ab homine, » etc. Quod enim hoc exemplum ad Judæos spectet, Matthæus expressit dicens (cap. 12, vers. 45) : « Sic erit et generationi huic pessimæ : » quandiu enim erant in Ægypto viventes ritu Ægyptiorum, inhabitabat in eis spiritus malignus; qui expulsus est ab eis, quando mactaverunt agnum in figuram Christi, et liniti sunt ejus sanguine, et sic evitaverunt destructorem.

S. Ambr. Dans ce seul homme, se trouve donc figuré tout le peuple juif qui avait été délivré de l'esprit mauvais par la loi. Cependant comme les cœurs des Gentils, arides d'abord, mais pénétrés ensuite de la rosée de l'Esprit saint par le baptême, ne pouvaient offrir au démon un lieu de repos, parce qu'ils croyaient en Jésus-Christ, et que Jésus-Christ est une flamme dévorante pour les esprits impurs, il revint vers le peuple juif : « Et comme il n'en trouve point, il dit : Je retournerai dans ma maison d'où je suis sorti. » — Orig. (*Ch. des Pèr. gr.*) C'est-à-dire : Je retournerai vers les enfants d'Israël qui n'ont en eux rien de divin, qui sont comme déserts, et m'offrent un endroit où je puis habiter. « Et lorsqu'il y est rentré, il la trouve nettoyée et parée. » — S. Ambr. Mais sous cette pureté extérieure et apparente, l'intérieur n'en demeurait que plus souillé ; car elle ne pouvait ni se purifier de ces souillures, ni éteindre le feu des passions dans les eaux de la fontaine sacrée ; aussi l'esprit impur s'empressait-il de rentrer dans cette maison, avec sept esprits plus mauvais que lui : « Alors il s'en va prendre sept esprits plus méchants que lui, et entrant dans cette maison, ils en font leur demeure. » Juste punition du crime que ce peuple sacrilége avait commis en violant la semaine de la loi, et le mystère du huitième jour (1). Ainsi de même que la grâce se répand avec abondance sur nous par les sept dons de l'Esprit saint, toute la malice des démons s'empare aussi de ce peuple par ces sept esprits impurs ; car le nombre sept, dans l'Ecriture, exprime ordinairement l'universalité.

S. Chrys. (*hom. 44 sur S. Matth.*) Les démons qui habitent les

(1) Le saint docteur fait ici allusion aux sept semaines qui s'écoulèrent depuis Pâques jusqu'au jour où la loi fut donnée ; ainsi qu'au huitième jour où avait lieu la circoncision, etc.

Ambr. Itaque in uno homine totius populi judaici comparatio est a quo per legem spiritus immundus exierat. Sed quia in gentibus quorum corda prius arida erant, sed postmodum per baptisma rore spiritus humescebant, propter fidem Christi requiem diabolus invenire non potuit (immundis enim spiritibus Christus incendium est) : ideo regressus est ad plebem Judæorum. Unde sequitur : « Et non inveniens, dicit : Revertar in domum meam unde exivi. » Orig. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Id est, ad eos qui sunt ex Israel, quos vidit nihil divinum in se continentes, sed desertos et vacantes habitationi ejus. Unde sequitur : « Et cum venerit, et invenerit eam scopis mundatam. » Ambr. Forensi enim et perfunctoria specie compta animo manet interiore pollutior : neque enim sacri fontis irriguo aut abluebat aut restringebat ardorem ; meritoque ad eam spiritus redibat immundus, adducens secum septem spiritus nequiores. Unde sequitur : « Et vadit, et assumit secum septem alios spiritus nequiores se, et ingressi habitant ibi. » Quoniam scilicet in hebdomadam legis et octavæ mysterium sacrilega mente commisit. Itaque ut nobis multiplicatur septiformis Spiritus gratia, ita illis immundorum spirituum omnis cumulatur injuria : universitas enim hoc numero aliquoties comprehenditur.

Chrys. (*hom. 44, in Matth.*) Incolunt autem animas Judæorum dæmones pejo-

âmes des Juifs sont pires que les premiers. Autrefois, ils traitaient avec cruauté les prophètes; aujourd'hui, c'est au Seigneur lui-même que s'adressent leurs outrages, aussi en ont-ils été punis bien plus sévèrement par Vespasien et par Tite, qu'ils ne l'avaient été en Egypte et lors de la captivité de Babylone : « Et le dernier état de cet homme devient pire que le premier. » Autrefois encore, ils étaient gouvernés par la divine Providence et par la grâce de l'Esprit saint, mais aujourd'hui cette protection toute paternelle leur fait défaut, et par suite, ils sont dans un dénûment complet de vertu, et en proie à des peines plus déchirantes et à toute la violence des démons.

S. Cyr. Le dernier état devient pire que le premier, selon cette parole de l'apôtre saint Pierre : « Il eût mieux valu pour eux ne jamais connaître la voie de la vérité, que de s'en écarter après l'avoir connue.

Bède. On peut encore entendre ces paroles de tous les hérétiques, de tous les schismatiques, et même des mauvais catholiques qui, à l'époque de leur baptême, avaient été délivrés de l'esprit immonde. Ce mauvais esprit parcourt alors les lieux arides, c'est-à-dire, qu'en tentateur habile et rusé, il examine les cœurs des fidèles qui ont été purifiés de toutes les pensées impures et dangereuses, pour voir s'il peut y imprimer la trace de ses pas maudits. Il dit : « Je retournerai dans ma maison d'où je suis sorti. » Ces paroles doivent nous faire craindre que les fautes, que nous regardions comme à jamais effacées, ne profitent de notre négligence pour reprendre sur nous leur funeste empire. Il trouve cette maison nettoyée, c'est-à-dire purifiée par la grâce du baptême des souillures du péché; mais complétement dénuée de l'ornement des bonnes œuvres. Les sept mauvais esprits qu'il prend avec lui, représentent l'universalité des vices. Ces esprits sont plus

---

res prioribus. Nam tunc temporis in prophetas sæviebant; nunc vero ipsi Domino prophetarum injuriantur : atque ideo a Vespasiano et Tito pejora passi fuerunt, quam in Ægypto et Babylone. Unde sequitur : « Et fiunt novissima hominis illius pejora prioribus. » Tunc etiam aderat eis divina provisio, et gratia Spiritus sancti : nunc vero etiam hac cura privantur : propter quod virtutis major penuria nunc, et ærumna intensior, dæmonum exactio sævior.

Cyril. (*ubi supra.*) Sunt etiam novissima pejora prioribus : secundum illud apostolicum (II *Petri,* 2 vers. 21) : « Melius erat eis veritatis viam non agnoscere, quam post agnitam retroire. »

Bed. Potest etiam hoc accipi de hæretico quolibet, vel schismatico, vel etiam malo catholico, de quo (tempore baptismatis) spiritus exierat immundus; locaque inaquosa peragrat, id est, corda fidelium quæ a mollitie fluxæ cognitionis expurgata sunt, callidus insidiator explorat, si quos ibi nequitiæ suæ gressus figere possit. Dicit autem : « Revertar in domum meam unde exivi : » in quo timendum est ne culpa quam in nobis extinctam credebamus, per incuriam nos vacantes opprimat. Invenit autem eam scopis mundatam; hoc est gratia baptismatis a peccatorum labe castigatam, sed nulla boni operis industria cumulatam. Per septem autem malos spiritus quos assumit, universa vitia designat. *Nequiores* autem dicuntur, quia

mauvais que lui, parce que cette maison non-seulement aura les sept vices directement opposés aux sept vertus spirituelles, mais elle voudra encore, par un sentiment d'hypocrisie, paraître avoir ces vertus.

S. Chrys. (*hom.* 44.) Ce n'est pas seulement aux Juifs, mais à nous-mêmes, que s'appliquent les paroles suivantes : « Le dernier état de cet homme devient pire que le premier. » En effet, si après avoir été éclairés et délivrés de nos fautes passées, nous retournons à nos habitudes vicieuses, le châtiment qui attend ces nouvelles fautes sera bien plus terrible.

Bède. On peut encore dire que Notre-Seigneur n'a dans ces paroles d'autre but, que d'établir la distinction qui sépare ses œuvres de celles du démon, c'est-à-dire que le caractère du Sauveur est de purifier tout ce qui est souillé, tandis que celui du démon est de s'empresser de souiller encore davantage ce que Jésus a purifié.

℣. 27, 28. — *Lorsqu'il parlait ainsi, une femme élevant la voix du milieu du peuple, lui dit : Heureuses sont les entrailles qui vous ont porté ; et le sein qui vous a nourri. Mais Jésus lui répondit : Heureux bien plutôt ceux qui entendent la parole de Dieu, et qui la mettent en pratique.*

Bède. Tandis que les scribes et les pharisiens tentent le Seigneur, et blasphèment contre ses œuvres, une simple femme proclame avec une foi vraiment admirable le mystère de son incarnation : « Lorsqu'il parlait ainsi, une femme, élevant la voix du milieu du peuple, lui dit : « Heureuses les entrailles qui vous ont porté, » etc. C'est ainsi qu'elle confond tout ensemble, les calomnies des princes des Juifs et la perfidie des hérétiques futurs. En effet, de même que les Juifs, par leurs blasphèmes contre les œuvres de l'Esprit saint, niaient que le Sauveur

---

non solum habebit illa septem vitia quæ septem spiritualibus sunt contraria virtutibus, sed etiam per hypocrisim ipsas se virtutes habere simulabit.

Chrys. (*hom.* 44, *ut sup.*) Non solum autem illis, sed et nobis fuisse dicta accipiamus quæ sequuntur : « Et erunt novissima hominis illius pejora prioribus ; » quia si illustrati, et a pristinis malis remoti, denuo redimus ad eamdem nequitiam, gravior deinceps erit pœna sequentium peccatorum.

Bed. Posset etiam simpliciter intelligi Dominum hæc ad distinctionem suorum et Satanæ operum, adjunxisse ; quod scilicet ipse semper polluta mundare, Satanas vero mundata gravioribus sordibus contaminare festinet.

Factum est autem cum hæc diceret, extollens vocem quædam mulier de turba, dixit illi : Beatus venter qui te portavit, et ubera quæ suxisti. At ille dixit : Quinimo, beati qui audiunt verbum Dei et custodiunt illud !

Bed. Scribis et pharisæis Dominum tentantibus simul et blasphemantibus, incarnationem ejus magna fiducia quædam mulier confitetur. Unde sequitur : « Factum est autem cum hæc diceret, extollens vocem quædam mulier de turba, dixit illi : Beatus venter qui te portavit, » etc. Ubi et præsentium procerum calumniam, et futurorum confundit hæreticorum perfidiam. Nam sicut tunc Judæi sancti Spiritus opera blasphemando verum Dei Filium nega-

fût le vrai Fils de Dieu, ainsi les hérétiques, en niant par la suite que par la coopération de l'Esprit saint, Marie, toujours vierge, ait contribué à former la chair du Fils de Dieu, n'ont pas voulu reconnaître que le Fils de l'homme fût le Fils véritable du Père, de même nature que lui. Mais si la chair du Verbe de Dieu fait homme, est étrangère à la chair de la Vierge mère, pourquoi proclamer bienheureuses les entrailles qui l'ont porté, et les mamelles qui l'ont allaité. Quelle raison de croire qu'il ait été nourri de son lait, si l'on ne veut admettre qu'il ait été conçu de son sang, puisque selon les médecins, le lait et le sang ont une seule et même source. Or, ce bonheur n'est pas le partage exclusif de celle qui a mérité d'enfanter corporellement le Verbe de Dieu, mais encore de tous ceux qui s'appliquent à concevoir spirituellement par la foi ce même Verbe, à l'enfanter et à le nourrir dans leur cœur, et dans celui du prochain, par la pratique des bonnes œuvres : « Mais Jésus lui répondit : Bien plus heureux ceux qui écoutent la parole de Dieu, et qui la mettent en pratique. »

S. Chrys. (*hom. 45 sur S. Matth.*) En parlant de la sorte, le Sauveur ne reniait pas sa mère, mais il montrait qu'il n'eût servi de rien à Marie de l'avoir mis au monde, si elle n'eût d'ailleurs été le modèle de toutes les vertus. Or, s'il n'y avait aucun avantage pour Marie d'avoir donné le jour à Jésus-Christ, sans les vertus qui ornaient d'ailleurs son âme, n'espérons rien absolument des vertus d'un père, d'un frère ou d'un fils, si nous ne faisons aucun effort pour les imiter.

Bède. La Mère de Dieu est heureuse pour avoir été dans le temps l'instrument de l'incarnation du Verbe, mais elle est bien plus heureuse pour avoir gardé inviolablement et éternellement son saint amour. Ces

---

bant, sic hæretici postea negando Mariam semper virginem, Spiritus sancti cooperante virtute, nascituro unigenito Deo carnis suæ materiam ministrasse, verum consubstantialemque Patri Filium hominis fateri non debere dixerunt. Sed si caro Verbi Dei secundum carnem nascentis a carne Virginis matris pronuntiatur extranea, sine causa venter qui eum portasset, et ubera quæ lactassent beatificantur. Qua vero consequentia ejus lacte credatur nutritus, ex cujus semine negatur conceptus? cum ex unius et ejusdem fontis origine secundum physicos uterque liquor emanare probetur? Non autem tantummodo eam quæ Verbum Dei corporaliter generare meruerat; sed et omnes qui idem verbum spiritualiter auditu fidei concipere, et boni operis custodia (vel in suo, vel in proximorum corde) parere et quasi alere studuerint, asserit esse beatos. Sequitur enim : « At ille dixit : Quinimo, beati qui audiunt verbum Dei, » etc.

Chrys. (*hom. 45, in Matth.*) Non fuit hoc responsum repudiantis matrem, sed ostendentis quod nihil ei partus profuisset, nisi valde bona et fidelis fuisset. Cæterum si Mariæ non proderat sine virtutibus animæ Christum ab eo originem traxisse; multo magis nobis sive patrem, sive fratrem, sive filium virtuosum habeamus, nos autem absistamus ab illius virtute, nequaquam hoc prodesse valebit.

Bed. Eadem autem Dei genitrix, et inde quidem beata, quia Verbi incarnandi ministra est facta temporalis, sed inde multo beatior, quia ejusdem semper amandi custos manebat æterna. Hac

paroles sont une condamnation des sages d'entre les Juifs qui, au lieu d'écouter la parole de Dieu et de la mettre en pratique, en faisaient un objet de négations et de blasphèmes.

ỳ. 29-32. — *Et comme le peuple s'assemblait en foule, Jésus commença à dire : Cette génération est une génération méchante, elle demande un signe, et il ne lui en sera pas donné d'autre que celui du prophète Jonas. Car comme Jonas fut un signe pour les habitants de Ninive, le Fils de l'homme le sera pour cette génération. La reine du Midi s'élèvera au jour du jugement contre les hommes de cette génération, et les condamnera, parce qu'elle est venue des extrémités de la terre, pour entendre la sagesse de Salomon, et celui qui est ici est plus grand que Salomon. Les Ninivites s'élèveront au jour du jugement contre ce peuple, et le condamneront, parce qu'ils ont fait pénitence à la voix de Jonas; et cependant celui qui est ici est plus grand que Jonas.*

Bède. Les ennemis du Sauveur lui avaient fait deux questions insidieuses, les uns l'accusaient de chasser les démons par Béelzébub, et nous l'avons vu confondre cette accusation calomnieuse; les autres, pour le tenter, demandaient un signe du ciel, et c'est à eux qu'il va répondre : « Et comme le peuple s'assemblait en foule, Jésus commença à dire : « Cette génération est une génération méchante, » etc. — S. Ambr. Paroles qui indiquent que la synagogue perd toute sa beauté au moment où l'Eglise doit briller de tout son éclat. Or, le Fils de l'homme sera un signe pour les Juifs, comme Jonas l'a été pour les Ninivites : « Elle demande un signe, et il ne lui en sera pas donné d'autre que le signe du prophète Jonas. » — S. Bas. (*Ch. des Pèr. gr.*) Un signe est une chose sensible, placée sous les yeux de tous, et qui a pour objet de faire connaître une chose cachée, et c'est ainsi que les faits miraculeux de la vie de Jonas représentent la descente

---

autem sententia sapientes Judæorum percutit; qui verbum Dei, non audire et custodire, sed negare et blasphemare quærebant.

Turbis autem concurrentibus cœpit dicere : Generatio hæc, generatio nequam est : signum quærit, et signum non dabitur ei, nisi signum Jonæ prophetæ. Nam sicut fuit Jonas signum Ninivitis, ita erit et Filius hominis generationi isti. Regina Austri surget in judicio cum viris generationis hujus, et condemnabit illos, quia venit a finibus terræ audire sapientiam Salomonis : et ecce plus quam Salomon hic. Viri Ninivitæ surgent in judicio cum generatione hac, et condemnabunt illam, qui pœnitentiam egerunt in prædicatione Jonæ : et ecce plusquam Jonas hic.

Bed. Duplici Dominus fuerat quæstione pulsatus : quidam enim calumniabantur eum in Beelzebub ejecisse dæmonia, quibus hactenus est responsum, et alii tentantes signum de cœlo quærebant ab eo, quibus abhinc respondere incipit : unde sequitur : « Turbis autem concurrentibus, cœpit dicere : Generatio hæc, generatio nequam est, » etc. Ambros. Ut scias synagogæ populum deformari, ubi Ecclesiæ beatitudo laudatur. Sicut autem fuit Jonas signum Ninivitis, ita erit et Filius hominis Judæis. Unde subditur : « Signum quærit, et signum non dabitur ei, nisi signum Jonæ prophetæ. » Basil. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Signum est res in propatulo posita, alicujus occulti continens in se declarationem; sicut Jonæ signum des-

de Jésus aux enfers, sa sortie et sa résurrection d'entre les morts : « Car, comme Jonas fut un signe pour les Ninivites, le Fils de l'homme le sera pour cette génération. » — BÈDE. Il ne leur donne pas un signe du ciel, parce qu'ils étaient indignes de le voir, mais des profondeurs de la terre, c'est-à-dire le signe de son incarnation, non de sa divinité; le signe de sa passion, et non celui de sa gloire.

S. AMBR. Le signe de Jonas n'est pas seulement la figure de la passion du Sauveur, mais encore un témoignage des crimes énormes commis par les Juifs, et nous y voyons une prophétie qui porte tout à la fois le caractère de la justice divine et celui de la miséricorde. En effet, l'exemple des Ninivites nous présente et la menace du supplice, et l'indication des moyens propres à l'éviter; et ainsi les Juifs eux-mêmes, ne doivent pas désespérer du pardon, s'ils veulent faire pénitence. — THÉOPHYL. Mais les Ninivites se convertirent à la prédication de Jonas, lorsqu'il fut sorti du ventre de la baleine, tandis que les Juifs ont refusé de croire à Jésus-Christ ressuscité des morts, c'est ce qui a été la cause de leur condamnation, et le Sauveur en donne successivement deux preuves par comparaison : « La reine du Midi s'élèvera au jour du jugement contre les hommes de cette génération, et les condamnera. » — BÈDE. Elle les condamnera, non par la puissance qui lui sera donnée de juger, mais par la simple opposition de sa conduite sage avec celle des Juifs : « Parce qu'elle est venue des extrémités de la terre pour entendre la sagesse de Salomon, » et cependant il y a ici plus que Salomon. Le mot *hic* (ici), en cet endroit, n'est pas un pronom, mais un adverbe de lieu, qui veut dire : Vous avez ici, et parmi vous, celui qui est incomparablement plus grand que Salomon. — S. CYR. Il ne dit pas : Je suis plus grand que Salomon,

---

censum ad inferos, ac iterum ascensum Christi, et resurrectionem a mortuis repræsentat. Unde subditur : « Nam sicut Jonas fuit signum Ninivitis, ita et Filius hominis generationi isti. » BEDA. Signum eis tribuit, non de cœlo, quia indigni erant videre, sed de profundo inferni, signum scilicet incarnationis, non Divinitatis, passionis, non glorificationis.

AMBR. Ut autem Jonæ signum, typus dominicæ passionis est, ita etiam gravium quæ Judæi commiserunt, testificatio peccatorum est : simul advertere licet et majestatis oraculum, et pietatis indicium. Namque Ninivitarum exemplo, et denuntiatur supplicium, et remedium demonstratur : unde etiam debent Judæi non desperare indulgentiam, si velint agere pœnitentiam. THEOPHYLACT. Sed Jonas post exitum suum a ventre ceti, sua prædicatione Ninivitas convertit; Christo vero resurgenti Judæorum generatio non credidit : unde præjudicium fuit eis : de quo præjudicio subditur duplex exemplum, cum dicitur : « Regina Austri surget in judicio cum viris generationis hujus, et condemnabit illos. » BED. Non utique potestate judicii, sed comparatione facti melioris. Unde sequitur : « Quia venit a finibus terræ audire sapientiam Salomonis, et esse plusquam Salomon hic. » Hic in isto loco, non pronomem, sed adverbium loci significat : id est, « in præsentiarum inter vos conversatur qui incomparabiliter est Salomone præstantior. » CYRIL.

pour nous apprendre à nous humilier, alors même que nous sommes comblés de grâces spirituelles. Voici le sens de ces paroles : Cette femme barbare, sans tenir compte de la longueur du voyage, s'est empressée de venir entendre Salomon pour apprendre de lui la science des êtres visibles, et les propriétés des plantes; et vous qui, sans sortir de votre pays, entendez la sagesse elle-même vous enseigner les choses invisibles et célestes, et la voyez confirmer sa doctrine par des œuvres et par des prodiges, vous vous révoltez contre sa parole, et ses miracles vous laissent insensibles.

Bède. Or, si la reine du Midi, qui est sans nul doute du nombre des élus, doit s'élever au jour du jugement avec les réprouvés, il est évident qu'il n'y aura pour tous les hommes, bons et mauvais, qu'une seule résurrection, et qu'elle n'aura pas lieu, conformément aux fables des Juifs, mille ans avant le jugement, mais au temps même fixé pour le jugement. — S. Ambr. En même temps que le Sauveur condamne le peuple juif, il nous donne une figure éclatante de l'Eglise qui, semblable à la reine du Midi, et avide d'apprendre la sagesse, se rassemble des extrémités de la terre, pour entendre les paroles du Salomon pacifique (1); reine véritable, dont le royaume, un et indivisible, se compose des peuples les plus divers et les plus éloignés, réunis en même corps. — S. Grég. de Nysse. (*hom. 7 sur les Cant.*) A l'exemple de cette reine d'Ethiopie qui venait d'un pays éloigné, l'Eglise, composée de ces différents peuples, était noire aussi au commencement, et très-éloignée de la connaissance du vrai Dieu; mais aussitôt que le Christ pacifique apparut, tandis que les Juifs restent dans l'aveuglement, les Gentils viennent le trouver, pour lui offrir les

(1) Allusion au nom de Salomon qui selon l'etymologie hébraique signifie *pacifique*.

Non autem dixit : « Major Salomone ego sum, » ut persuadeat nobis humiliari, etsi fecundi simus spiritualium gratiarum : quasi dicat : Festinavit ad audiendum Salomonem mulier barbara, per tam longum iter, auditura scientiam visibilium animantium, et vires herbarum : vos autem, cum assistatis et audiatis de invisibilibus et cœlestibus ipsam sapientiam vos instruentem; et verba signis et operibus comprobantem, alienamini contra verbum, et miracula insensibiliter præteritis.

Beda. Si autem regina Austri, quæ electa esse non dubitatur, surget in judicio cum reprobis, ostenditur una cunctorum (bonorum scilicet malorumque) resurrectio mortalium; et hoc non juxta fabulas Judæorum, mille annis ante judicium, sed in ipso esse futura judicio. Ambr. In hoc quoque Judæorum plebem damnans, Ecclesiæ mysterium vehementer exprimit; quæ in regina Austri per studium percipiendæ sapientiæ de totius orbis finibus congregatur; ut pacifici Salomonis verba cognoscat : Regina plane, cujus regnum est indivisum, de diversis et distantibus populis in unum corpus assurgens. Greg. Nyss. (*hom. 7. in Cant. 1.*) Sicut autem illa Regina Æthiopum, et longe distans, sic in principio nigra erat Ecclesia gentium, et multum distabat a veri Dei notitia : at ubi pacificus Christus emicuit, tunc cæcutientibus Judæis accedunt Gentiles, offeruntque Christo pietatis aromata, et aurum divinæ noti-

parfums de la piété, l'or de la connaissance de Dieu, et les pierres précieuses de l'obéissance aux commandements. — THÉOPHYL. Ou bien encore, de même que le vent du midi, au témoignage de l'Ecriture, répand la chaleur et la vie, ainsi l'âme qui règne dans le Midi, c'est-à-dire dans une vie toute spirituelle, vient entendre la sagesse du roi pacifique Salomon, qui est le Seigneur notre Dieu, c'est-à-dire qu'elle s'élève jusqu'à la contemplation, dont on ne peut s'approcher, qu'autant qu'on règne véritablement sur soi-même par une vie vertueuse. Notre-Seigneur apporte ensuite l'exemple des Ninivites : « Les Ninivites s'élèveront au jour du jugement contre ce peuple, et le condamneront. »

S. CHRYS. (*Ch. des Pèr. gr.*) Le jugement de condamnation est prononcé par des personnes de même condition ou de condition différente; de même condition, comme dans la parabole des dix vierges; de condition différente, lorsque les ministres condamnèrent ceux qui vivaient au temps de Jésus-Christ. En effet, les uns étaient des barbares, et les autres des Juifs; ceux-ci étaient nourris des enseignements prophétiques, ceux-là n'avaient jamais entendu la parole divine; Dieu n'envoya qu'un de ses serviteurs aux Ninivites, et lui-même vint trouver les Juifs; Jonas annonçait la destruction de Ninive, Jésus annonçait le royaume des cieux. Il est donc évident que les Juifs avaient beaucoup plus de motifs pour croire, mais c'est le contraire qui arriva : « Ils ont fait pénitence à la voix de Jonas, et il y a ici plus que Jonas. »

S. AMBR. Dans le sens allégorique, l'Eglise se trouve dans deux états ou elle est exempte de fautes, ce que figure la reine du Midi, ou

---

tiæ, et gemmas; obedientiam scilicet præceptorum. THEOPHYLACT. Vel quia Auster laudatur in Scriptura sicut calidus et vivificans, anima igitur regnans in Austro (id est, in spirituali conversatione) venit audire sapientiam Salomonis Regis pacifici Domini Dei nostri (id est, in contemplationem erigitur) ad quem nullus perveniet, nisi regnet in bona vita. Ponit autem consequenter exemplum de Ninivitis, dicens : « Viri Ninivitæ surgent in judicio cum generatione hac, et condemnabunt illam. »

CHRYS. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Condemnationis judicium ex similibus : vel dissimilibus fit : ex similibus quidem, sicut in parabola de decem virginibus; ex dissimilibus autem, sicut cum Ninivitæ condemnant eos qui erant tempore Christi, ut sic fiat condemnatio clarior : nam illi quidem barbari, hi vero Judæi : hi refecti propheticis documentis, illi nunquam acceperant auditum divinum : illuc ivit servus, huc dominus; ille eversionem prædicabat, iste regnum cœlorum annuntiat : notum est ergo cuilibet, quod Judæos decebat potius credere : accidit autem contrarium. Unde subdit : « Quia pœnitentiam egerunt in prædicatione Jonæ, et esse plusquam Jonas hic. »

AMB. Secundum mysterium autem ex duobus constat Ecclesia; ut aut peccare nesciat (quod scilicet pertinet ad Austri Reginam), aut peccare desinat (quod sci-

elle cesse d'en commettre, ce que représente la pénitence des Ninivites, car la pénitence efface le péché, et la sagesse l'évite.

S. AUG. (*de l'acc. des Evang.*, II, 39.) Saint Luc place ces paroles du Sauveur au même endroit que saint Matthieu, tout en suivant un ordre tant soit peu différent (1). Mais qui ne voit qu'il est superflu de chercher dans quel ordre précis Notre-Seigneur les a dites, puisque l'autorité si imposante des Evangélistes nous apprend que l'inversion dans le récit des actions ou des paroles ne détruit pas la vérité du fait qui reste toujours le même, quel que soit l'ordre dans lequel il est présenté?

ỳ. 33-36. — *Il n'y a personne qui ayant allumé une lampe, la mette en un lieu caché, ou sous un boisseau; mais on la met sur un chandelier pour que ceux qui entrent voient la lumière. La lampe de votre corps, c'est votre œil. Si votre œil est simple et pur, tout votre corps sera éclairé; mais s'il est mauvais, votre corps aussi sera ténébreux. Prenez donc garde que la lumière qui est en vous ne soit-elle même de vraies ténèbres. Si donc votre corps est tout éclairé, n'ayant aucune partie ténébreuse, tout sera lumineux, et il vous éclairera comme une lampe brillante.*

S. CYR. (*Ch. des Pèr. gr.*) Les Juifs accusaient le Seigneur de faire ses miracles, non pour établir la foi, et afin que l'on crût en lui, mais pour obtenir les applaudissements de la foule et pour se faire des sectateurs. Il repousse cette calomnie par la comparaison de la lampe : « Il n'y a personne qui, ayant allumé une lampe, la mette en un lieu caché ou sous un boisseau, mais on la met sur un chandelier, » etc. — BÈDE. Le Sauveur veut parler ici de lui-même, et comme il avait

(1) C'est-à-dire après l'histoire de l'homme muet que Jésus délivra du démon qui le possédait.

---

licet pertinet ad Ninivitas pœnitentiam agentes) : pœnitentia enim delictum abolet, sapientia cavet.

AUG. (*de Cons. Evang.*, lib. II, cap. 39.) Hoc autem Lucas narrat eo loco quidem quo Matthæus, sed aliquanto dispari ordine. Quis autem non videat superfluo quæri, quo illa ordine Dominus dixerit, cum et hoc discere habeamus per evangelistarum excellentissimam auctoritatem, non esse mendacium, si quisque non hoc ordine cujusquam sermonem dixerit, quo ille a quo processit, cum ipsius ordinis nihil intersit ad rem, sive ita sit, sive ita.

Nemo lucernam accendit, et in abscondito ponit, neque sub modio, sed supra candelabrum, ut qui ingrediuntur lumen videant. Lucerna corporis tui est oculus tuus. Si oculus tuus fuerit simplex, totum corpus tuum lucidum erit; si autem nequam fuerit, etiam corpus tuum tenebrosum erit. Vide ergo ne lumen quod in te est tenebræ sint. Si ergo corpus tuum totum lucidum fuerit, non habens aliquam partem tenebrarum, erit lucidum totum, et sicut lucerna fulgoris illuminabit te.

CYRIL. (*in Cat Græcorum Patrum.*) Dicebant Judæi Dominum exercere miracula, non propter fidem (ut illi crederetur), sed propter applausus videntium (ut sectatores plures haberet.) Reprobat igitur præsentem calumniam, inducens exemplum lucernæ, cum dicit : « Nemo lucernam accendit, et in abscondito ponit, neque sub modio, sed supra candelabrum, » etc. BED. De seipso Dominus hic loquitur, ostendens, etsi

dit précédemment qu'il ne serait donné à cette génération que le signe de Jonas, il montre cependant que l'éclat de la lumière ne devait pas rester caché pour les fidèles. En effet, il a lui-même allumé cette lampe, lorsqu'il a rempli le vase de la nature humaine de la flamme de la divinité ; or, il n'a voulu ni dérober aux fidèles la lumière de cette lampe, ni la mettre sous le boisseau, c'est-à-dire, la renfermer sous la mesure de la loi, ni la restreindre dans les limites étroites du peuple juif, mais il l'a placée sur le chandelier, c'est-à-dire, sur l'Eglise, parce qu'il a gravé sur nos fronts la foi à son incarnation, afin que ceux qui veulent entrer dans l'Eglise conduits par la foi, puissent voir clairement la lumière de la vérité. Enfin, il nous prescrit aussi de purifier avec un soin tout particulier, non-seulement nos actions, mais nos pensées et les plus secrètes intentions de notre cœur : « La lampe de votre corps, c'est votre œil. » — S. AMBR. Ou bien encore, cette lampe c'est la foi, selon ces paroles du Psalmiste : « Votre parole, Seigneur, est comme une lampe devant mes pas. » En effet, la parole de Dieu est notre foi, mais une lampe ne peut donner de lumière qu'autant qu'elle la reçoit d'ailleurs ; c'est ainsi que les facultés de notre esprit et de notre intelligence sont éclairées pour nous aider à retrouver la drachme perdue (*Luc*, XV, 8). Que personne donc ne place la foi sous la loi, car la loi est contenue dans une certaine mesure, mais la grâce ne connaît pas de mesure ; la loi répand des ombres, tandis que la grâce projette de vives clartés. — THÉOPHYL. Ou bien, dans un autre sens, comme les Juifs, témoins des miracles de Jésus, en faisaient un sujet d'accusation contre lui, à cause de la malice de leur esprit, Notre-Seigneur leur reproche, que tout en ayant reçu de Dieu une lampe allumée, c'est-à-dire l'intelligence, l'envie les

---

supra dixerit nullum generationi nequam nisi signum Jonæ dandum, nequaquam tamen lucis suæ claritatem fidelibus occultandam. Ipse quidem lucernam accendit, qui testam humanæ naturæ flamma suæ divinitatis implevit; quam profecto lucernam nec credentibus abscondere, nec modio supponere, hoc est, sub mensura legis includere, vel intra unius Judææ gentis terminos voluit cohibere : sed supra candelabrum posuit, id est, Ecclesiam, quia in nostris frontibus fidem suæ incarnationis affixit; ut qui Ecclesiam fideliter ingredi voluerint, lumen veritatis palam queant intueri. Denique præcipit ne opera tantummodo, sed cogitationes et ipsas cordis intentiones mundare et castigare meminerint. Nam sequitur : « Lucerna corporis tui est oculus tuus. » AMBR. Vel lucerna fides est, juxta quod scriptum est (*Psal.* 118) : « Lucerna pedibus meis verbum tuum, Domine : » verbum enim Dei fides nostra est : lucerna autem lucere non potest, nisi aliunde lumen acceperit : unde et virtus nostræ mentis et sensus accenditur ut mna quæ perierat, possit reperiri. Nemo ergo fidem sub lege constituat : lex enim intra mensuram est, ultra mensuram gratia ; lex obumbrat, gratia clarificat. THEOPHYLACT. Vel aliter : quia Judæi videntes miracula accusabant ex eorum mentis malitia, propter hoc dicit Dominus, quod accipientes lucernam a Deo intellectum scilicet), æmulatione

aveuglait, au point de méconnaître ses miracles et ses bienfaits. Nous avons donc reçu de Dieu l'intelligence pour la placer sur le chandelier, afin que tous ceux qui entrent voient la lumière. Celui qui est sage est déjà entré, mais celui qui est à l'école de la sagesse, est encore en chemin. Le Sauveur semble donc dire aux pharisiens : Votre intelligence doit vous servir à reconnaître la véritable cause de mes miracles, et à apprendre aux autres que les œuvres dont vous êtes témoins, ne sont point les œuvres de Béelzébub, mais les œuvres du Fils de Dieu. C'est en suivant cette même pensée qu'il ajoute : « Votre œil est la lumière de votre corps. » — Orig. (1) Il appelle œil notre intelligence, et dans un sens métaphorique, il donne le nom de corps à toute notre âme, bien qu'elle soit immatérielle, car c'est par l'intelligence que l'âme tout entière est éclairée.

Théophyl. Si l'œil du corps est lumineux, le corps sera aussi dans la lumière, mais s'il est ténébreux, le corps également sera dans les ténèbres. Ainsi en est-il de l'intelligence par rapport à l'âme, et c'est pourquoi Notre-Seigneur ajoute : « Si votre œil est simple et pur, tout votre corps sera lumineux, si au contraire votre œil est mauvais, tout votre corps sera dans les ténèbres. » — Orig. Car l'intelligence, tant qu'elle reste fidèle à son principe, ne recherche que la simplicité et ne contient en elle-même ni duplicité, ni ruse, ni division. — S. Chrys. (*hom.* 21 *sur S. Matth.*) Si donc nous laissons corrompre en nous l'intelligence qui devait nous affranchir de nos passions, nous avons fait à toute notre âme une profonde blessure, et l'aveugle perversité de notre intelligence nous plonge dans d'épaisses ténèbres : « Prenez donc garde, ajoute Notre-Seigneur, que la lumière qui est en vous

1. Cette citation ne se trouve pas dans Origène ; on lit quelque chose de semblable dans l'homélie 21 de l'*Ouvrage incomplet sur saint Matthieu,* attribué à saint Chrysostome.

---

obscurati miracula et beneficia non cognoscebant, sed ad hoc intellectum a Deo suscepimus, ut supra candelabrum poneremus; ut etiam alii qui ingrediuntur, lumen videant. Sapiens quidem jam ingressus est; qui vero addiscit, adhuc ambulat. Quasi pharisæis dicat : Oportet vos uti intellectu ad miraculorum notitiam, et aliis declarare quoniam quæ videtis, sunt opera, non Beelzebub, sed Filii Dei. Unde secundum hunc intellectum subdit : « Lucerna corporis tui est oculus tuus. » Orig. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) *Oculum* quippe appellat proprie intellectum nostrum; totam autem animam quamvis non corpoream, hic tropologice vocat *corpus* ; illustratur enim ab intellectu anima tota.

Theophylact. Sicut autem corporis oculus si lucidus fuerit, corpus lucidum erit; si vero tenebrosus, et corpus similiter tenebrosum; sic comparatur intellectus ad animam : unde sequitur : « Si oculus tuus fuerit simplex, totum corpus tuum lucidum erit; si autem nequam, totum tenebrosum erit. » Orig. (*ut sup.*) Intellectus enim a suo principio, in solo simplicitatis studio est, nullam continens duplicitatem, et dolum, et divisionem in se. Chrys. (*hom.* 21, *in Matth.*) Si ergo intellectum corruperimus, qui potest solvere passiones, totam læsimus animam; patimurque diram caliginem, perversione excæcati intellectus. « Unde subdit : Vide ergo ne lumen quod in te est, tenebræ sint. » Sen-

ne soit elle-même de vraies ténèbres. » Il semble parler de ténèbres sensibles, mais ces ténèbres ont une origine extérieure, et nous les portons partout avec nous, dès que l'œil de notre âme vient à s'éteindre. C'est de la puissance de cet œil, lorsqu'il est simple et lumineux que Notre-Seigneur veut parler, quand il ajoute : « Si donc votre corps est tout éclairé, n'ayant aucune partie ténébreuse, » etc. — Orig. C'est-à-dire, si votre corps matériel, lorsqu'il est éclairé par la lumière, devient tout lumineux, de telle sorte qu'il n'y ait plus en vous aucun membre dans les ténèbres, à plus forte raison si vous fuyez le péché, tout votre corps spirituel deviendra si lumineux, que son éclat sera semblable à une lampe qui répand partout sa lumière, alors que la lumière du corps qui, auparavant, était ténébreuse, se trouve dirigée au gré de l'intelligence.

S. Grég. de Naz. (*Lettre* 22.) Ou bien encore, la lumière et l'œil de l'Eglise, c'est le Pontife ; de même donc qu'un œil pur et lumineux dirige sûrement tous les pas du corps, tandis qu'un œil ténébreux l'égare infailliblement ; ainsi le salut ou la ruine de l'Eglise sont attachés à la conduite bonne ou mauvaise de l'Eglise.

S. Grég. (*Mor.*, xxviii, 6.) Ou bien enfin, dans un autre sens, le corps figure ici chacune de nos actions qui suit l'intention, comme un œil qui l'éclaire. Dans ce sens, l'œil est la lumière de notre corps, parce que la bonne intention rayonnant sur notre action, lui donne tout son éclat. Si donc votre œil est simple, tout votre corps sera lumineux, parce que si une pensée simple rend votre intention droite, votre action deviendra bonne, quand même l'apparence extérieure serait défavorable. Mais si au contraire votre œil est mauvais, tout votre corps sera dans les ténèbres, parce qu'une action, même bonne,

---

sibiles dicit tenebras, sed intrinsecam habentes originem, et quas nobiscum passim deferimus, extincto nobis oculo animæ; de cujus luminis virtute subdit, dicens : « Si ergo corpus tuum totum lucidum fuerit, » etc. Orig. (*ut sup.*) Id est, si corpus tuum sensibile factum est luminosum illustrato corpore a lucerna, adeo ut non amplius in te sit membrum tenebrosum; multo magis te non peccante, in tantum fiet lucidum totum tuum corpus spirituale ut comparentur splendores ejus illustranti lucernæ; dum lux quæ erat in corpore, quæ consueverat esse caligo, dirigitur quocunque præceperit intellectus.

Greg. Naz. (epist. 22.) Vel aliter : Ecclesiæ lucerna et oculus est Prælatus : necesse est ergo ut sicut oculo se pure habente corpus dirigitur, impuro vero existente deviat, sic et in Prælato (qualitercunque se habeat) oportet pariter naufragium pati Ecclesiam vel salvari.

Greg. (XXVIII *Moral.*, cap. 6.) Vel aliter : appellatione corporis unaquæque actio intelligitur, quæ intentionem suam quasi intuentium oculum sequitur. Unde dicitur : « Lucerna itaque corporis est oculus; » quia per bonæ intentionis radium, merita illustrantur actionis. Si ergo oculus tuus simplex fuerit, totum corpus tuum lucidum erit : quia si recte intendimus per simplicitatem cogitationis, bonum opus efficitur; etiam si minus bonum esse videatur : et si oculus tuus nequam fuerit, totum corpus tuum

faite avec une intention mauvaise, est toujours une œuvre ténébreuse pour celui qui voit et juge l'intérieur, quand même cette action aurait un certain éclat aux yeux des hommes. C'est donc avec raison que Notre-Seigneur ajoute : « Prenez donc garde que la lumière qui est en vous, ne se change en ténèbres, car si même les œuvres que nous croyons bonnes, se trouvent obscurcies par une intention mauvaise, dans quelles ténèbres seront plongées les œuvres que nous savons être mauvaises, quand nous les faisons. — Bède. Lorsque Notre-Seigneur ajoute : « Si donc votre corps est tout éclairé, » etc., par le corps il entend toutes nos œuvres. Si donc vous faites le bien avec une bonne intention, sans avoir dans votre conscience aucune pensée ténébreuse, alors même que votre bonne action pourrait nuire au prochain; cependant la droiture de votre cœur vous obtiendra la grâce de Dieu ici-bas, et dans la vie future les splendeurs de la gloire, auxquelles le Sauveur fait allusion dans les paroles suivantes : « Et il vous éclairera comme une lampe éclatante. » C'est surtout contre l'hypocrisie des pharisiens qui venaient astucieusement demander des signes, que ces paroles sont dirigées.

℣. 37-44. — *Pendant qu'il parlait, un pharisien le pria de manger chez lui; Jésus entra dans sa maison et se mit à table. Or le pharisien commença à penser en lui-même, se demandant comment il ne s'était point lavé les mains avant le repas. Le Seigneur lui dit : vous, pharisiens, vous nettoyez le dehors de la coupe et du plat; mais, au dedans de vous, tout est plein de rapine et d'iniquité. Insensés! celui qui a fait le dehors n'a t-il pas fait aussi le dedans? Toutefois, faites l'aumône de ce que vous avez, et tout sera pur pour vous. Mais malheur à vous, pharisiens qui payez la dîme de la menthe, de la rue et de toutes les herbes, et qui n'avez nul souci de la justice et de l'amour de Dieu!*

---

tenebrosum erit; quia cum perversa intentione quid vel rectum agitur, etsi splendere coram hominibus cernitur, tamen apud examen interni judicis obscuratur. Unde et recte subditur : « Vide ergo ne lumen quod in te est, tenebræ sint, » quia si hoc quod bene nos agere credimus, ex mala intentione fuscamus quanta, ipsa mala sunt quæ mala esse (et cum agimus) non ignoramus. Bed. Cum autem subdit : « Si ergo corpus tuum, » etc. Totum corpus nostrum omnia opera nostra dicit. Si igitur bonum bona intentione patraveris, non habens in tua conscientia aliquam partem tenebrosæ cogitationis, etsi contingit aliquem proximorum tua bona actione noceri, tu tamen pro tuo simplici corde, et hic gratia, et in futuro lucis gloria donaberis : quod significat subdens : « Et sicut lucerna fulgoris illuminabit te. » Hæc contra hypocrisim pharisæorum sub dolo signa quærentium, specialiter dicta sunt.

Et cum loqueretur, rogavit illum quidam pharisæus, ut pranderet apud se : Jesus autem ingressus, recubuit. Pharisæus autem cœpit intra se reputans dicere, quare non baptizatus esset ante prandium. Et ait Dominus ad illum : Nunc vos, pharisæi, quod deforis est calicis et catini mundatis; quod autem intus est vestrum, plenum est rapina et iniquitate. Stulti, nonne qui fecit quod de foris est, etiam quod de intus est fecit? Verumtamen quod superest date eleemosynam, et ecce omnia munda sunt vobis. Sed væ vobis pharisæis, qui decimatis mentham, et rutam, et omne olus, et præteritis judicium et charitatem Dei! Hæc autem oportuit facere, et illa non omittere.

Il fallait faire ces choses, sans omettre les autres. Malheur à vous, parce que vous aimez les premières places dans les synagogues et qu'on vous salue dans les places publiques. Malheur à vous, parce que vous ressemblez à des sépulcres qui ne paraissent point, et sur lesquels les hommes marchent sans le savoir.

S. Cyr. Un pharisien, malgré son opiniâtreté, invite cependant le Sauveur à venir dans sa maison : « Pendant qu'il parlait, un pharisien le pria de venir manger chez lui. » C'est à dessein que saint Luc ne dit pas : Pendant qu'il disait ces choses, pour montrer que ce ne fut pas immédiatement après les enseignements qui précèdent, mais quelque temps après qu'il fut invité à dîner par le pharisien. — S. Aug. (*de l'acc. des Evang.*, ii, 26.) En effet, pour en venir à ce récit, saint Luc s'est séparé de saint Matthieu à cet endroit, où tous deux racontent les enseignements du Seigneur sur le signe de Jonas, la reine du Midi et l'esprit immonde, car saint Matthieu ajoute immédiatement : « Comme il parlait encore à la foule, sa mère et ses frères étaient dehors, cherchant à lui parler. » Saint Luc, au contraire, après avoir rapporté quelques autres paroles du Sauveur, omises par saint Matthieu, s'écarte de l'ordre suivi par cet Evangéliste. — Bède. Ainsi nous pouvons supposer que lorsque Jésus répond à ceux qui viennent lui annoncer que sa mère et ses frères sont dehors : « Celui qui fait la volonté de Dieu, celui-là est mon frère, et ma sœur, et ma mère, » il était déjà entré sur l'invitation du pharisien dans la salle du festin.

S. Cyr. Mais Jésus, qui connaissait la malice des pharisiens, s'applique à les ramener avec une miséricordieuse condescendance, à

Væ vobis pharisæis, quia diligitis primas cathedras in synagogis, et salutationes in foro! Væ vobis qui estis ut monumenta quæ non apparent; et homines ambulantes supra nesciunt!

Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Pharisæus quamvis tenax esset sui propositi, Dominum tamen in propriam domum vocat; unde dicitur : « Et cum loqueretur, rogavit illum quidam pharisæus ut pranderet apud se. » Bed. Consulte Lucas non ait : « Et cum hæc loqueretur, ut ostendat eum non statim finitis quæ proposuerat verbis, sed aliquot interpositis apud pharisæum prandere rogatum. Aug. (*de Cons. Evang.*, lib. ii, cap. 26.) Ut enim hoc Lucas narraret, digressus est a Matthæo circa illum locum, ubi ambo commemoraverant quod dictum est a Domino de signo Jonæ, et de Regina Austri, et de spiritu immundo : post quem sermonem dicit Matthæus : « Adhuc eo loquente ad turbas, ecce mater ejus et fratres stabant foris, quærentes ei loqui : » Lucas autem in eo sermone Domini, commemoratis etiam quibusdam quæ Matthæus dixisse Dominum prætermisit, ab ordine quem cum Matthæo tenuerat digreditur. Bed. Itaque postquam nuntiatis sibi foris matre et fratribus, ait : « Qui enim fecerit voluntatem Domini, hic frater meus, et soror mea, et mater est, » datur intelligi rogatu pharisæi intrasse convivium.

Cyril. (*ubi supra.*) Sed ipse Christus qui eorum pharisæorum nequitiam noverat, dispensative condescendit, sata-

l'exemple des bons médecins, qui déploient toutes les ressources de leur art pour ceux de leurs malades, dont l'état est plus grave : « Or, Jésus étant entré, se mit à table. » Ce qui donna lieu aux sévères leçons qui suivent sur l'étrange disposition d'esprit de ce pharisien, qui se scandalisait de ce que Jésus, qu'il regardait comme un juste et un prophète, ne se conformait point à leurs coutumes déraisonnables : « Le pharisien commença à dire en lui-même : Pourquoi ne s'est-il pas purifié avant le repas ? »

S. Aug. (*serm.* 30 *sur les par. du Seign.*) En effet, les pharisiens se purifiaient chaque jour avant leurs repas par des ablutions, comme si ces ablutions répétées pouvaient purifier leur cœur. Ce pharisien avait eu cette pensée en lui-même, sans la manifester extérieurement; mais il ne laissa pas d'être entendu par celui qui pénétrait le fond de son cœur : « Et le Seigneur lui dit : Vous autres pharisiens, vous purifiez le dehors de la coupe et du plat, mais votre intérieur est plein de rapine et d'iniquité. »

S. Cyr. Le Seigneur aurait pu sans doute prendre une autre forme pour instruire ce pharisien insensé; cependant il saisit l'occasion favorable, et tire ses enseignements de ce qu'il avait sous les yeux. Il était à table à l'heure du repas, et il prend pour objet de comparaison les coupes et les plats, afin de nous apprendre que ceux qui veulent servir Dieu en toute sincérité, doivent être purs, non-seulement de toute souillure extérieure, mais de celles qui se cachent dans l'intérieur de l'âme; de même qu'on doit tenir nets de toute souillure les vases qui servent à l'usage de la table.

S. Ambr. Considérons l'image fidèle de nos corps dans ces objets

---

gens commonere eos : ad similitudinem optimorum medicorum, qui gravius infirmantibus afferunt remedia suæ industriæ. Unde sequitur : « Jesus autem ingressus recubuit. Dedit autem occasionem verbis Christi indocilis pharisæus scandalizatus, quia cum opinaretur eum *justum* et *prophetam*, non conformabatur irrationabili eorum consuetudini : unde subditur : « Pharisæus autem cœpit intra se reputans dicere quare non esset baptizatus ante prandium. »

Aug. (*de Verb. Dom.*, serm. 30.) Omni enim die pharisæi antequam prauderent, abluebant se aqua, quasi quotidiana lavatio possit cordis esse mundatio. Apud seipsum autem pharisæus cogitavit, vocem non sonuit. Ille tamen audivit, qui interiora cernebat. Unde sequitur : « Et ait Dominus ad illum : Nunc vos, pharisæi, quod de foris est calicis et catini mundatis; quod autem intus est vestrum, plenum est rapina et iniquitate. »

Cyril. (*ubi supra.*) Poterat autem Dominus et aliis uti verbis, commonens pharisæum insanum; captat tamen tempus, et ex his quæ erant præ manibus, contexit documentum. Hora namque mensæ et pabuli sumit pro exemplo calicem et catinum; ostendens quod mundos et lotos decet esse sincere ministrantes Deo, non solum a spurcitia corporali, imo et ab ea quæ latet intrinsecus penes mentem; sicut aliquod vasorum quibus servitur in mensa, bonum est et extrinsecis carere contagiis.

Ambr. Vide autem corpora nostra ter-

de terre si fragiles, qu'il suffit de les laisser tomber pour qu'ils se brisent. De même encore que ce qui est dans une coupe paraît au dehors, ainsi toutes les pensées qui s'agitent dans l'intérieur de notre âme se révèlent facilement par les sens et par les actes de notre corps. Aussi n'est-il pas douteux que dans ces paroles qu'il adresse à Pierre dans le jardin des Olives, la coupe ne soit l'emblème de sa passion (1*). Vous voyez donc que ce n'est pas l'extérieur de cette coupe ou de ce plat qui nous souille, mais l'intérieur, suivant ces paroles du Sauveur : « Votre intérieur est plein de rapine et d'iniquité. »

S. Aug. (*serm.* 30 *sur les par. du Seig.*) Mais pourquoi Jésus traite-t-il avec si peu d'indulgence un homme qui l'avait invité ? Il se montre bien plus indulgent en lui faisant ce reproche, parce que cette indulgence est appliquée avec prudence et discernement. Il nous enseigne ensuite que le baptême, qu'on ne donne qu'une seule fois, purifie l'âme par la foi ; or, la foi est à l'intérieur et non au dehors, et c'est cette foi que méprisaient les pharisiens, en se purifiant des taches extérieures, tandis que leur intérieur restait plein de souillures ; contradiction que le Sauveur leur reproche par ces paroles : « Insensés, est-ce que celui qui a fait le dehors, n'a pas fait aussi le dedans ? » — Bède. C'est-à-dire : Celui qui est l'auteur des deux natures de l'homme, veut qu'elles soient toutes deux également pures, paroles qui condamnent les manichéens, qui prétendent que l'âme seule a Dieu pour auteur, et que le corps a été créé par le démon. Elles sont aussi la condamnation de ceux qui détestent comme les plus grands crimes les péchés extérieurs (la fornication, le vol et d'autres péchés semblables), et qui ne tiennent nul cas des péchés spirituels qu'ils re-

(1*) Lorsqu'il lui dit : « Est-ce que vous ne voulez pas que je boive le calice que mon Père m'a donné ? »

---

renorum et fragilium expressione significari, quæ brevi lapsu præcipitata, franguntur, et facile ea quæ mens volvit (hoc est versat) interne, per sensus et gesta corporis prodit ; sicut illa quæ calix interius continet, foris lucent : unde et in posterioribus non dubium est vocabulo calicis, passionem corporis declarari. Cernis igitur quod nos, non exteriora hujus calicis et catini, sed interiora contaminant ; quia dixit : « Quod intus est vestrum, plenum est rapina et iniquitate. »

Aug. (*de Verb. Dom.*, serm. 38.) Sed quomodo non pepercit homini a quo fuerat invitatus ? Magis quidem objurgando pepercit, ut correcto in judicio parceret. Deinde ostendit nobis quia et baptisma quod semel adhibetur, per fidem mundat ; fides autem intus est, non foris ; fidem autem contemnebant pharisæi, et quod foris erat, lavabant ; intus inquinatissimi manebant : quod Dominus improbat, dicens : « Stulti, nonne qui fecit quod deforis est, etiam id quod de intus est fecit ? » Beda. Quasi dicat : Qui utramque hominis naturam fecit, utramque mundari desiderat : hoc est contra Manichæos, qui animam tantum a Deo, carnem vero putant a diabolo creatam. Hoc etiam est contra illos, qui corporalia peccata (fornicationem, scilicet furtum et cætera talia peccata) quasi gravissima detestantur ; spiritua-

gardent comme légers, et que saint Paul n'a pas moins condamnés. (*Gal.*, v.)

S. Ambr. Cependant, Notre-Seigneur, comme un bon maître, nous enseigne comment nous devons nous purifier de ce qui peut souiller notre corps. « Néanmoins, faites l'aumône de votre superflu, et toutes choses seront pures pour vous. » Vous voyez quels remèdes puissants il met à votre disposition. Il nous donne pour nous purifier la miséricorde, il nous donne la parole de Dieu, comme il le dit lui-même dans saint Jean : « Vous êtes déjà purs à cause de la parole que je vous ai dite. » — S. Aug. (*de l'aumône.*) (1) Il est miséricordieux lui-même, et c'est pour cela qu'il nous commande de pratiquer la miséricorde; et comme il veut conserver à jamais ceux qu'il a rachetés à un si grand prix, il enseigne à ceux qui ont perdu la grâce du baptême, comment ils pourront se purifier de leurs souillures. — S. Chrys. (*Ch. des Pèr. gr.*) « Donnez l'aumône, » dit-il, et non pas : Donnez le fruit de l'injustice, parce qu'en effet, il y a une aumône qui est pure de toute injustice. Cette aumône purifie toutes choses, et l'emporte sur le jeûne; car bien que le jeûne soit plus pénible, l'aumône est plus riche en avantages. Elle donne à l'âme de la lumière, de la force, de la bonté, de l'éclat. Celui qui pense à secourir l'indigent, s'éloignera promptement du péché; car de même qu'un médecin qui prodigue ses soins à un grand nombre de blessés, compatit plus facilement aux souffrances des autres, de même aussi si nous faisons notre occupation de secourir les pauvres, nous mépriserons plus facilement les choses présentes, et nos pensées s'élèveront vers le ciel. L'aumône est donc un remède bien efficace, puisqu'elle peut s'appliquer à toutes les blessures.

(1) Cette citation est plutôt tirée du traité de saint Cyprien, *sur les bonnes œuvres et sur l'aumône*, que saint Augustin cite lui-même dans le livre iv à Boniface, chapitre 8.

---

lia vero, quæ non minus damnat Apostolus (*ad Galat.*, 5) ut levia contemnunt.

Amb. Dominus autem quasi bonus præceptor docuit, quomodo nostri corporis mundare contagium debeamus, dicens : « Verumtamen quod superest, date eleemosynam; et ecce omnia munda sunt vobis. » Vides quanta remedia. Mundat nos misericordia, mundat nos Dei sermo; juxta quod scriptum est (*Joan.*, 14) : « Jam vos mundi estis propter sermonem quem locutus sum vobis. » Aug. (*de Eleemosyna.*) Misericors monet misericordiam fieri; et quia servare quærit quos magno redemit pretio, post gratiam baptismi sordidatos docet denuo posse purgari. Chrys. (*in Cat. Græcorum Patrum ex homiliis in Joannem.*) Dicit autem : *Date eleemosynam*, non, *injustitiam* : est enim eleemosyna quæ caret injustitia qualibet. Hæc omnia facit munda, et jejunio est præstantior; quod quamvis sit laboriosius, illa tamen est lucrosior. Illustrat animam, impinguat, bonam efficit et decoram. Qui cogitat misereri roganti, citius a peccatis desistet : sicut enim medicus qui crebro vulneratis medetur, frangitur de facili in ærumnis aliorum; sic et nos si vacaverimus egenorum auxiliis de facili contemnemus præsentia, et in cœlum levabimur. Non parvum est igitur eleemosynæ cataplasma, cum valeat omnibus apponi vulneribus.

Bède. Notre-Seigneur dit : « Donnez ce qui vous reste, » c'est-à-dire ce qui vous reste de votre nourriture et de votre vêtement ; car le précepte de l'aumône vous impose, non pas l'obligation de vous réduire à la mendicité, mais d'assister le pauvre dans la mesure du possible, après avoir donné à votre corps ce qu'il réclame. Ou bien, il faut entendre ces paroles : « Ce qui reste, » dans ce sens : Le seul remède qui reste à ceux qui sont coupables de tant de crimes, c'est de donner l'aumône. Or, ce précepte embrasse toutes les œuvres de miséricorde; car donner l'aumône, ce n'est pas seulement donner du pain à celui qui a faim, ou d'autres secours de ce genre, mais pardonner à celui qui vous offense, prier pour lui, remplir le devoir de la correction, et infliger au besoin une punition salutaire. — Théophyl. On peut encore traduire cette parole : *Quod superest,* par *ce qui domine,* parce qu'en effet, les richesses dominent les cœurs avides.

S. Ambr. Tout ce magnifique passage a donc pour but de nous inspirer l'amour de la simplicité, et tout ensemble de condamner les jouissances terrestres et les superfluités des Juifs. Et cependant il leur promet aussi la rémission de leurs péchés, s'ils veulent être miséricordieux.

S. Aug. (*serm.* 30 *sur les par. du Seig.*) Mais si l'on ne peut être purifié de ses péchés, qu'en croyant en celui qui purifie le cœur par la foi, pourquoi nous dit-il : « Faites l'aumône, et tout sera pur pour vous ? » Examinons attentivement l'explication qu'il nous donne lui-même de cette difficulté. Les pharisiens prélevaient la dixième partie de tous leurs fruits, pour en faire l'aumône, ce que ne font pas ordinairement les chrétiens ; et ils se riaient des reproches que leur adressait le Sauveur, comme s'ils négligeaient le devoir de l'aumône.

Beda. Dicit autem *quod superest,* scilicet necessario victui et vestimento : neque enim ita facienda jubetur eleemosyna, ut teipsum consumas inopia, sed ut tui cura corporis expleta, inopem quantum vales sustentes. Vel ita intelligendum : « Quod superest, » id est quod tam multo scelere præoccupatis solum remedium restat : « Date eleemosynam : » qui sermo ad omnia quæ utili miseratione fiunt, valet : non enim solum qui dat esurienti cibum et cætera hujusmodi, verum etiam qui dat veniam peccanti, atque orat pro eo, et qui corripit, et aliqua emendatoria pœna plectit, eleemosynam dat. Theophylact. Vel dicit : « Quod superest ; » nam facultates præsident cupido cordi.

Ambr. Totus itaque pulcherrimus ab hinc dirigitur locus, ut quoniam nos ad studium simplicitatis invitat, superflua Judæorum et terrena condemnet. Et tamen ipsis peccatorum abolitio promittitur, si misericordiam consequantur.

Aug. (*de Verb. Dom.*, serm. 30.) Si autem mundari non possunt, nisi credentes in eum qui fide mundat cor, quid est quod dicit : « Date eleemosynam, et hæc omnia munda sunt vobis ? » Attendamus : forte et ipse exponit : illi enim de omnibus suis fructibus decimam partem detrahebant, et eleemosynas dabant ; quod non facile aliquis facit Christianus : irriserunt ergo illum eis hoc dicentem, quasi hominibus qui eleemosynas non facerent. Hoc Deus sciens

Jésus, connaissant leurs dispositions, ajoute : « Malheur à vous, pharisiens, qui payez la dîme de la menthe, de la rue, et de toutes les herbes, et qui négligez la justice et l'amour de Dieu ! Il fallait faire ces choses, et ne pas omettre les autres. » En agissant de la sorte, vous ne faites pas l'aumône ; car faire l'aumône, c'est pratiquer la miséricorde, si donc vous comprenez bien cette vérité, commencez par vous-même ; car comment serez-vous miséricordieux pour les autres, si vous êtes cruel pour vous-même ? Ecoutez la sainte Ecriture qui vous dit (1) : « Ayez pitié de votre âme, en cherchant à plaire à Dieu. » (*Eccles.*, XXX, 24.) Rentrez dans votre conscience, vous qui vivez dans le vice ou dans l'infidélité, et vous y trouverez votre âme réduite à la mendicité, ou peut-être réduite au silence par son indigence même. Donnez donc l'aumône à votre âme en toute justice et en toute charité. Qu'est-ce que vous commande la justice ? De vous déplaire à vous-même. Comment remplir le devoir de la charité ? Aimez Dieu, aimez le prochain. Si vous négligez de faire cette aumône, quel que soit d'ailleurs votre amour, vous ne faites rien, puisque vous ne faites rien pour vous-même.

S. Cyr. Ou bien encore, ces paroles sont une censure de la conduite des pharisiens, qui ne recommandaient à ceux qu'ils dirigeaient que l'observation stricte des préceptes qui étaient pour eux une source de revenus abondants, c'est ainsi qu'ils n'oubliaient aucune des plus petites herbes, tandis qu'ils négligeaient d'exciter au devoir de la charité envers Dieu, et de la justice exacte à l'égard des autres.— Théophyl. Par là même qu'ils méprisaient Dieu, ils traitaient avec négligence les choses sacrées ; il leur recommande donc l'amour de Dieu, en y

(1) Cette citation prouve que du temps même de saint Augustin, le livre de l'*Ecclésiastique* passait pour canonique, puisqu'il le cite comme l'*Ecriture*, nom qu'on donnait par excellence aux livres qui étaient regardés comme canoniques.

---

subjungit : « Sed væ vobis pharisæis, quia decimatis mentham, et rutam, et omne olus, et præteritis judicium et charitatem Dei. » Non ergo est hoc facere eleemosynam : facere enim eleemosynam est facere misericordiam : si intelligis, a te incipe : quomodo enim es misericors alteri, si crudelis es tibi ? Audi Scripturam dicentem (*Eccles.*, 30, vers. 24) : « Miserere animæ tuæ placens Deo. » Redi ad conscientiam tuam, quicunque male aut infideliter vivis ; et ibi invenis mendicantem animam tuam, vel forte egestate obmutescentem. In judicio et charitate fac eleemosynam cum anima tua. Quid est judicium ? Displice tibi. Quid est charitas ? Dilige Deum ; dilige proximum. Hanc eleemosynam si prætermittis, quantumvis ames, nihil facis, quando tecum non facis.

Cyril. Vel hoc dicit in pharisæorum reprehensionem ; quia illa sola præcepta attentius observari jubebant a populis subjectis, quæ causa erant illis redditüum fecundorum : unde nec minima olerum postponebant ; opus autem ingerendæ dilectionis ad Deum et judicii justam censuram negligebant. Theophylact. Quia enim Deum contemnebant, indifferenter sacra tractantes, præcipit

ajoutant le devoir de la justice, il leur enseigne indirectement l'amour du prochain ; car le juste jugement que l'on porte du prochain, ne peut venir que d'un véritable amour pour lui. — S. Ambr. Ou bien encore, il leur recommande le jugement, parce que toutes leurs actions n'étaient pas conformes aux règles de la justice ; et la charité, parce qu'ils n'aimaient pas Dieu d'un véritable amour. Cependant comme il ne veut pas que nous n'ayions de zèle que pour la foi, sans nous occuper des œuvres, il résume en une courte maxime la perfection de l'homme fidèle, perfection qui exige le concours de la foi et des œuvres : « Il fallait, dit-il, faire ces choses, et ne pas omettre les autres. » — S. Chrys. (*hom.* 74 *sur S. Matth.*) Lorsqu'il a parlé des purifications en usage chez les Juifs, il s'est bien gardé de dire rien de semblable (1); mais comme la dîme était une espèce d'aumône, et que le temps de l'abolition définitive des pratiques légales n'était pas encore venu, il leur dit : « Il fallait faire ces choses. »

S. Ambr. Le Sauveur combat ensuite les orgueilleuses prétentions des Juifs qui recherchaient les premières places : « Malheur à vous, pharisiens, qui aimez les premières places, » etc. — S. Cyr. En leur adressant ce reproche, Notre-Seigneur veut nous rendre meilleurs. Il veut détruire en nous tout germe d'ambition, et nous apprendre à ne pas poursuivre l'apparence au lieu de la réalité, ce que faisaient alors les pharisiens. En effet, que nous soyons salués par les hommes, que nous soyions même à leur tête, ce n'est pas une preuve que nous en soyons dignes ; car combien en est-il qui obtiennent ces avantages, tout mauvais qu'ils sont ? Aussi, Notre-Seigneur s'empresse-t-il d'ajouter : « Malheur à vous qui êtes comme des sépulcres qui ne pa-

(1) C'est-à-dire que Jésus-Christ n'a point recommandé d'observer la coutume où étaient les Juifs de se purifier avant le repas, comme il recommande ici de donner la dîme, parce que ces ablutions n'étaient point prescrites par la loi.

---

eis dilectionem Dei habere; per *judicium* vero, dilectionem innuit proximi : nam quod aliquis juste judicet proximo, ex ejus dilectione provenit. Ambr. Vel *judicium* ideo, quia non omnia quæ agunt, in judicium referunt; *charitatem*, quia non ex affectu diligunt Deum. Sed ne rursus fidei studiosos nos faciat, operum negligentes, perfectionem fidelis viri brevi sermone concludit, ut et fide et operibus approbetur, dicens : « Hæc autem oportuit facere, et illa non omittere. » Chrys. (*hom.* 74, *in Matth.*) Ubi quidem sermo judaicæ mundationis agebatur, totaliter præterivit; sed quia *decima* eleemosyna quædam est, et nondum erat tempus expresse interimendi legalia; propter hoc dicit : « Hæc oportuit facere. »

Ambr. Arrogantiam quoque jactantium Judæorum redarguit, dum primatus appetunt : sequitur enim : « Væ vobis pharisæis qui diligitis primas cathedras, » etc. Cyril. (*ubi sup.*) Per ea de quibus illos reprehendit, nos facit meliores. Vult enim nos ambitione carere, et non plus venari apparentiam, quam veram existentiam, quod tunc pharisæi agebant : salutari enim ab aliquibus, et præsidere eis, non vere nos idoneos esse ostendunt : pluribus enim hæc contingunt, cum boni non sint : unde subdit : « Væ vobis qui estis ut monumenta quæ non apparent : » vo-

raissent pas. » Car en désirant être salués par les hommes, et être mis à leur tête pour obtenir une vaine réputation de grandeur, ils ressemblent à des sépulcres, au dehors, ils brillent par les ornements, dont ils sont couverts ; au dedans, ils sont pleins de corruption. — S. Ambr. Semblables encore à des sépulcres qui ne paraissent pas ce qu'ils sont en réalité, ils séduisent par leurs apparences, et trompent les regards des passants : « Et les hommes marchent dessus sans le savoir, » c'est-à-dire qu'au dehors ils ne font paraître que magnificence, tandis qu'au dedans, ils sont pleins de pourriture. — S. Chrys. (*hom.* 74.) Que les pharisiens fussent semblables à des sépulcres, rien de surprenant ; mais que nous-mêmes, qui avons été jugés dignes de devenir les temples de Dieu, nous devenions tout d'un coup des sépulcres remplis de corruption, c'est le comble de la misère.

S. Cyr. (*Ch. des Pèr. gr., et contre Jul.*) Julien l'Apostat conclut de ces paroles, que nous devons fuir les sépulcres que Jésus-Christ lui-même a déclarés immondes, mais il n'a point compris le sens et la portée des paroles du Sauveur, qui n'a point commandé de fuir toute communication avec les sépulcres, mais qui a comparé à des sépulcres le peuple hypocrite des pharisiens.

ŷ. 45-54. — *Alors un des docteurs de la loi prenant la parole, lui dit : Maître en parlant de la sorte, vous nous outragez aussi. Jésus répondit : Et à vous aussi, docteurs de la loi, malheur, parce que vous chargez les hommes de fardeaux qu'ils ne peuvent porter, et que vous ne les touchez pas même du doigt ! Malheur à vous qui bâtissez des tombeaux aux prophètes, et vos pères les ont tués ! Certes vous montrez bien que vous consentez aux œuvres de vos pères ; car eux les ont tués, et vous, vous leur bâtissez des sépulcres. C'est pourquoi la sagesse de Dieu a dit :* (1) *Je leur enverrai des prophètes et des apôtres, et*

(1) Ce n'est pas qu'on trouve dans aucun prophète que Dieu ait tenu ce langage, mais le sens

---

lentes enim ab hominibus salutari, et eis præsidere, ut magni æstimentur, ab occultis sepulcris non differunt, quæ nitent quidem extrinsecus ornamentis, sunt autem plena omni spurcitia. Ambr. Et quasi sepulcra, quæ non apparent, specie fallunt, visuque decipiunt transeuntes : unde sequitur : « Et homines ambulantes supra, nesciunt : » ita scilicet, ut cum foris speciosa promittant, plena intus fœtoris includant. Chrys. (*hom.* 74, *ut sup.*) Sed quod tales extiterint pharisæi, non est mirabile. Si autem nos digni reputati fieri templa Dei, fiamus repente sepulcra solum fœtorem continentia, hic est extremæ miseriæ.

Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum, et contra Julianum.*) Ait autem hic apostata Julianus vitanda esse sepulcra, quæ Christus ipse ait *immunda*, sed ignoravit vim verborum Salvatoris. Non enim jussit a monumentis discedere, sed eis comparavit pharisæorum fictorem populum.

Respondens autem quidam ex legisperitis, ait illi : Magister, hæc dicens, etiam contumeliam nobis facis. At ille ait : Et vobis legisperitis væ, quia oneratis homines oneribus quæ portare non possunt, et ipsi uno digito vestro non tangitis sarcinas ! væ vobis qui ædificatis monumenta prophetarum, patres autem vestri occiderunt illos : profecto testificamini quod consentitis operibus patrum vestrorum, quoniam quidem ipsi eos occiderunt, vos autem ædificatis eorum sepulcra : propterea et sapientia Dei di-

ils tueront les uns et poursuivront les autres : afin qu'on redemande à cette génération le sang de tous les prophètes qui a été répandu depuis la création du monde, depuis le sang d'Abel jusqu'au sang de Zacharie, qui a été tué entre l'autel et le temple. Oui, je vous le dis, ce sang sera redemandé à cette génération. Malheur à vous, docteurs de la loi, parce qu'ayant pris la clef de la science, vous-mêmes n'êtes point entrés, et vous avez empêché d'entrer ceux qui se présentaient. Comme il leur disait ces choses, les pharisiens et les docteurs se mirent à le presser vivement et à l'accabler d'une multitude de questions, lui tendant des piéges, et cherchant à surprendre quelque parole de sa bouche pour l'accuser.

S. Cyr. Les reproches qui rendent meilleurs les esprits humbles et doux, sont ordinairement insupportables aux hommes superbes, c'est ainsi que pour avoir repris les pharisiens de s'écarter du droit chemin, le Sauveur indispose contre lui tout le corps des docteurs de la loi : « Alors un des docteurs de la loi, prenant la parole, lui dit : Maître, en parlant de la sorte, vous nous outragez aussi. » — Bède. Qu'elle est misérable la conscience qui se croit offensée de la parole de Dieu qu'elle entend, et qui voit toujours sa condamnation dans les châtiments dont les méchants sont menacés !

Théophyl. Les docteurs de la loi étaient différents des pharisiens, car les pharisiens étaient des hommes qui se séparaient des autres pour affecter une apparence de religion plus sévère ; les docteurs de la loi étaient chargés d'en expliquer les difficultés. — S. Cyr. Or, c'est contre les docteurs de la loi que Jésus dirige ces sévères reproches, pour abaisser leurs vaines et orgueilleuses prétentions : « Et il leur

est que la sagesse de Dieu a décrété qu'elle enverrait, comme si elle se disait à elle-même : J'enverrai ; ou bien encore, cette sagesse de Dieu, c'est Jésus-Christ lui-même qui est la sagesse éternelle du Père. C'est donc comme s'il y avait : C'est pourquoi j'ai dit ; etc., et aussi, lisons-nous dans saint Matthieu, chapitre XXIII, verset 34 : « Voici que j'envoie, » etc. Il ne parle pas non plus des apôtres dans cet endroit, mais seulement des sages et des scribes.

---

xit : Mittam ad illos prophetas et apostolos, et ex illis occident et persequentur : ut inquiratur sanguis omnium prophetarum, qui effusus est a constitutione mundi a generatione ista, a sanguine Abel usque ad sanguinem Zachariæ, qui periit inter altare et ædem. Ita dico vobis : Requiretur ab hac generatione. Væ vobis legisperitis, qui tulistis clavem scientiæ ! ipsi non introistis, et eos qui introibant, prohibuistis. Cum autem hæc ad illos diceret. cæperunt pharisæi et legisperiti graviter insistere, et os ejus opprimere de multis, insidiantes ei, et quærentes aliquid captare ex ore ejus, ut accusarent eum.

Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Redargutio quæ mansuetos transfert in melius, superbis hominibus communiter intolerabilis esse solet : unde cum Salvator reprehenderet pharisæos tanquam deviantes a recto calle, percellebatur ex hoc legisperitorum caterva : unde dicitur : « Respondens autem quidam ex legisperitis, ait illis : Contumeliam nobis facis. » Bed. Quam misera conscientia quæ audito Dei verbo sibi contumeliam fieri putat, et commemorata pœna perfidorum se semper intelligit esse damnandam.

Theophylact. Erant autem alii legisperiti a pharisæis : nam pharisæi divisi ab aliis quasi religiosi videbantur ; legis autem periti scribæ erant doctoresque, quæstiones legis solventes. Cyril. (*ubi supra.*) Christus autem legisperitis invectivam ingerit, et deprimit vanum eo-

dit : Malheur à vous aussi, docteurs de la loi, qui chargez les hommes, » etc. Il se sert pour les accuser d'une comparaison frappante. La loi était très-onéreuse pour les Juifs, comme l'avouent les disciples de Jésus-Christ. Or, ces docteurs de la loi, réunissant comme en un faisceau tous les préceptes de la loi, en chargeaient ceux qui leur étaient soumis, tandis qu'ils n'en tenaient eux-mêmes aucun compte. — THÉOPHYL. Or, chaque fois qu'un docteur pratique ce qu'il enseigne, il allége le fardeau pour ses disciples, en se donnant lui-même pour exemple, mais quand il ne fait rien de ce qu'il enseigne, le fardeau leur paraît lourd et insupportable, puisque le docteur lui-même refuse de le porter.

BÈDE. Ils méritaient bien de s'entendre reprocher qu'ils ne voulaient pas même toucher du bout du doigt le fardeau de la loi, c'est-à-dire qu'ils n'en observaient pas même les moindres prescriptions, puisque contrairement aux exemples de leurs pères, ils prétendaient observer et faire observer la loi sans la foi et la grâce de Jésus-Christ.

S. GRÉG. DE NYSSE. Nous en voyons ainsi beaucoup qui, juges sévères pour les pécheurs, et faibles athlètes pour les combats de la vertu ; tout à la fois législateurs impitoyables, et observateurs négligents, ils refusent même de s'approcher de la vertu pour essayer de la pratiquer, tandis qu'ils l'exigent sans pitié de ceux qui leur sont soumis.

S. CYR. Après avoir condamné les dures pratiques imposées par les docteurs de la loi, le Sauveur étend ses reproches à tous les principaux d'entre les Juifs : « Malheur à vous, qui bâtissez des tombeaux aux prophètes, et vos pères les ont tués ! » — S. AMBR. Rien de plus fort que ce passage contre la vaine superstition des Juifs qui, en

---

rum supercilium : unde sequitur : « At ille ait : Et vobis legisperitis væ, quia oneratis homines. » etc. Exemplo patenti utitur ad eos dirigendum. Erat lex onerosa Judæis, ut fatentur Christi discipuli ; ipsi vero fasces importabiles legis colligantes et subditis superponentes, nullatenus operari curabant. THEOPHYLACT. Quoties etiam doctor facit quæ docet ; alleviat fascem, tradens ad exemplum seipsum : quando vero nil agit eorum quæ docet, tunc graves fasces videntur eis qui doctrinam suscipiunt, utpote qui nec a doctore possunt portari.

BED. Recte autem audiunt quod sarcinas legis uno digito non tangerent ; hoc est, ne in minimis quidem eam perficerent ; quam se contra morem Patrum sine fide et gratia Christi servare et servandam tradere præsumebant.

GREG. NYSS. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Tales quoque modo plures sunt judices severi peccantium, et debiles agonistæ ; intolerabiles legislatores, et debiles portatores ; nec appropinquare volentes, nec palpare vitæ honestatem, quam irremediabiliter exigunt a subjectis.

CYRIL. (*ubi supra.*) Postquam igitur reprobavit onerosam legisperitorum officinam, inducit communem invectivam in cunctos principes Judæorum dicens : « Væ vobis qui ædificatis monumenta prophetarum, et patres vestri occiderunt illos. » AMBR. Bonus est hic locus adversus superstitionem vanissimam Ju-

élevant des tombeaux aux prophètes, condamnaient la conduite de leurs pères, tandis qu'ils se rendaient dignes des mêmes châtiments en imitant leurs crimes, car ce qu'il leur reproche, ce n'est pas d'élever des tombeaux, mais d'imiter les crimes de leurs pères. C'est pour cela qu'il ajoute : « Vous témoignez bien que vous consentez aux œuvres de vos pères. » — Bède. En effet, pour capter la faveur du peuple, ils feignaient d'avoir en horreur l'impiété de leurs pères, en décorant avec magnificence les tombeaux des prophètes qu'ils avaient mis à mort; mais ils prouvaient assez par leurs œuvres qu'ils étaient complices de l'iniquité de leurs pères, en poursuivant de leurs outrages le Seigneur prédit par les prophètes : « C'est pourquoi, ajoute-t-il, la sagesse de Dieu a dit : Je leur enverrai des prophètes et des apôtres, et ils tueront les uns et poursuivront les autres. » — S. Ambr. La sagesse de Dieu, c'est Jésus-Christ. Nous lisons d'ailleurs dans saint Matthieu : « Voici que je vous envoie des prophètes et des sages. » — Bède. Si donc c'est la sagesse de Dieu qui a envoyé les prophètes et les Apôtres, que les hérétiques cessent donc de prétendre que le Christ ne tire son origine et son existence que de la Vierge; qu'ils ne disent plus que le Dieu de la loi et des prophètes est différent du Dieu du Nouveau Testament. Les Apôtres, dans leurs écrits, donnent, il est vrai, le nom de prophètes, non-seulement à ceux qui ont prédit longtemps d'avance l'incarnation de Jésus-Christ, mais à ceux qui annoncent les joies futures du royaume des cieux. Cependant je ne pense pas que ces prophètes doivent être placés à un rang supérieur à celui des Apôtres.

S. Athan. (*Apolog.* i, *sur sa fuite.*) S'ils font mourir ceux qui leur sont envoyés, la mort des victimes criera plus haut contre eux; s'ils les persécutent, ils donneront plus d'éclat et d'étendue aux témoi-

---

dæorum, qui ædificando sepulcra prophetarum, patrum suorum facta damnabant, æmulando autem paterna scelera, in seipsos sententiam retorquebant : non enim ædificatio, sed æmulatio loco criminis æstimatur. Unde subdit : « Profecto testificamini quod consentitis, » etc. Bed. Simulabant quidem se ob favorem vulgi captandum, patrum suorum horrere perfidiam; memorias prophetarum qui ab eis occisi sunt magnifice ornando; sed ipso opere testificantur quantum paternæ nequitiæ consentiant, injuriis agendo Dominum a prophetis prænuntiatum : unde subditur : « Propterea et sapientia Dei dixit : Mittam ad illos prophetas, et apostolos, et ex illis occident, et persequentur. » Ambr. Dei sapientia Christus est. Denique in Matthæo habes : « Ecce ego mitto ad vos prophetas et sapientes. » Bed. Si autem eadem sapientia Dei prophetas apostolosque misit, cessent hæretici Christo ex Virgine principium dare; omittant alium *legis et prophetarum*, alium *Novi Testamenti* Deum prædicare : quamvis sæpe etiam apostolica Scriptura prophetas, non solum qui futuram Christi incarnationem, sed eos qui futura cœlestis regni gaudia prædicunt, appellet. Sed nequaquam hos crediderim apostolis in catalogi ordine præferendos.

Athan. (*Apolog.* 1, *de fuga sua.*) Sive autem occidant, mors occisorum altius contra eos clamabit; sive persequantur, memoralia suæ iniquitatis emittunt; fuga

gnages de leur iniquité. En effet, la fuite de ceux qui souffrent persécution, augmente et atteste le crime de leurs persécuteurs ; car on ne fuit pas celui qui est ami de la piété et de la douceur, mais bien plutôt celui dont l'âme est cruelle et les instincts mauvais. Notre-Seigneur ajoute : « Afin qu'on redemande à cette génération le sang de tous les prophètes qui a été répandu depuis la création du monde. » — BÈDE. Mais comment le sang de tous les prophètes et de tous les justes est-il redemandé à une seule génération des Juifs, alors qu'un grand nombre de saints, soit avant soit après l'incarnation, ont été mis à mort par d'autres peuples ? Nous répondons que l'Ecriture a coutume de diviser les hommes en deux générations, la génération des bons, et la génération des méchants. — S. CYR. Ainsi, bien que le Sauveur dise d'une manière indicative : « On redemandera à cette génération, » il embrasse dans sa pensée, non-seulement ceux qui étaient présents et qui l'entendaient, mais tous les homicides, car ceux qui se ressemblent méritent d'être tous confondus. — S. CHRYS. (*hom.* 75, *sur S. Matth.*) D'ailleurs s'il prédit aux Juifs des châtiments plus sévères, c'est en toute justice, car ils ont surpassé les crimes des autres peuples, et n'ont été convertis par aucun des exemples des siècles passés ; mais la vue des crimes et des châtiments de leurs pères, loin de les rendre meilleurs, ne les a pas empêchés de se livrer aux mêmes crimes. Le Sauveur ne veut donc pas dire ici qu'ils seront châtiés pour les crimes des autres.

THÉOPHYL. Le Seigneur montre ensuite que les Juifs étaient héritiers de la malice de Caïn, en ajoutant : « Depuis le sang d'Abel jusqu'au sang de Zacharie, » etc. Abel, en effet, fut tué par Caïn, « et Zacharie que les Juifs firent périr entre l'autel et le temple, » est, suivant quelques-

---

enim persecutionem passorum in magnum redundat persequentium crimen : nemo enim pium et mansuetum fugit, sed potius austerum et moribus imbutum iniquis. Et ideo sequitur : « Ut inquiratur sanguis omnium prophetarum, qui effusus est a constitutione mundi, a generatione ista. » BED. Quæritur quomodo sanguis omnium prophetarum atque justorum ab una Judæorum generatione requiratur, cum multi sanctorum (sive ante incarnationem, sive post) ab aliis nationibus sint interempti : sed moris est Scripturarum duas sæpe generationes hominum bonorum, malorumque computare. CYRIL. (*ubi sup.*) Etsi ergo dicat demonstrative « a generatione ista, » non exprimit solum tunc astantes et audientes, sed quemlibet homicidam : astruitur enim simili simile. CHRYS. (*hom.* 75, *in Matth.*) Cæterum si dicat Judæos graviora passuros, hoc non immerito fit ; eo quod et pejora omnibus ausi sunt, et nullo præteritorum castigati fuerunt, sed cum vidissent alios peccasse et punitos fuisse, non fuerunt meliores effecti, sed similia commiserunt : non autem ita quod pro commissis aliorum alii luant pœnam.

THEOPHYLACT. Ostendit autem Dominus Judæos esse hæredes malitiæ Cain ex eo quod subdit : « A sanguine Abel usque ad sanguinem Zachariæ, » etc. Abel si quidem a Cain occisus est : Zachariam autem quem occiderunt inter altare et ædem, quidam dicunt esse antiquum

uns, le patriarche Zacharie fils du grand prêtre Joïadas (1). — BÈDE. Il n'y a rien d'étonnant que le Sauveur dise : « Depuis le sang d'Abel, » qui a été le premier martyr, mais pourquoi : « Jusqu'au sang de Zacharie, » bien qu'un grand nombre après lui aient été mis à mort, avant la naissance de Jésus-Christ, et que peu de temps après ait eu lieu le massacre des Innocents. N'est-ce point peut-être parce qu'Abel était pasteur de brebis, et Zacharie grand prêtre, et que l'un fut mis à mort au milieu des champs, et l'autre dans le temple, et que les deux classes de martyrs, les laïques et les prêtres voués au service des autels nous sont représentés par ces deux noms ?

S. GRÉG. DE NYSS. (*Disc. sur la naiss. de J.-C.*) Suivant quelques auteurs, Zacharie, père de Jean, ayant connu par l'esprit de prophétie le mystère de la virginité inaltérable de la Mère de Dieu, ne l'exclut point de la partie du temple réservée aux vierges, afin de montrer que la puissance du Créateur pouvait manifester une naissance nouvelle, qui ne ferait point perdre à celle qui enfanterait l'éclat de sa virginité. Or, cet endroit se trouvait entre l'autel et la partie du temple où était placé l'autel d'airain, et c'est pour cela qu'il fut mis à mort en cet endroit. On dit encore, que les Juifs ayant appris l'avénement prochain du Roi du monde, et craignant qu'il ne les soumît à son empire, se jetèrent sur celui qui annonçait sa naissance, et massacrèrent le grand prêtre dans le temple. — S. GRÉG. ou GÉOMET. On donne encore une autre cause de la mort de Zacharie, lorsqu'eut lieu le massacre des Innocents; Jean-Baptiste devait être mis à mort avec les enfants de son âge, mais Elisabeth s'enfuit dans le désert pour arracher son

(1) C'est Zacharie dont la mort ou le massacre sont racontés au chapitre 24 du IIe livre des *Paralipomènes,* et saint Jérôme prétend qu'il ne peut être ici question d'un autre Zacharie, comme on le peut voir à l'explication du chapitre 23 de saint Matthieu.

Zachariam filium Joiadæ sacerdotis. BED. Quare igitur « a sanguine Abel, » qui primus martyrium passus est, mirum non est : sed quare « usque ad sanguinem Zachariæ, » quærendum est, cum et multi post eum usque ad nativitatem Christi, et ipso mox nato innocentes perempti sint; nisi forte, quia Abel pastor ovium, Zacharias sacerdos fuit; et hic in campo, ille in atrio templi necatus est : utriusque gradus martyres (et laici scilicet et altaris officio mancipati) sub eorum intimantur vocabulo.

GREG. NYSS. (*Orat. in diem natalem Christi.*) Quidam autem dicunt quod Zacharias, Pater Joannis, spiritu prophetiæ conjiciens mysterium virginitatis intactæ Dei genitricis, nequaquam sequestravit illam a loco templi virginibus deputato; volens ostendere quod in potestate Conditoris omnium erat novum ortum ostendere qui enixæ vigorem cælibatus non auferret. Erat autem hic locus medius inter altare et ædem, in qua erat altare æneum situm, ubi propter hoc eum occiderunt. Aiunt etiam quod cum audirent Regem mundi venturum, dispensative metu subjectionis aggrediuntur eum qui attestabatur ortum ipsius, mactantes sacerdotem in templo. GRÆG. (vel *Geometer in Cat. Græcorum Patrum.*) Alii autem aliam causam dicunt esse interitus Zachariæ. Cum enim occiderentur infantes, magnus Joannes cum coætaneis suis occidendus erat; sed Elisabeth, eripiens filium de medio cædis,

fils à une mort certaine, et alors les satellites d'Hérode ne trouvant ni Elisabeth ni l'enfant, tournèrent leur rage contre Zacharie, et le massacrèrent pendant qu'il remplissait dans le temple les fonctions de son ministère.

« Malheur à vous, docteurs de la loi, parce que vous avez pris la clef de la science ! » — S. BAS. (*sur Isaïe*, dis. 1.) Cette parole : « Malheur, » qui annonce d'intolérables douleurs, s'applique bien à ceux qui devaient être bientôt livrés au plus redoutable supplice. — S. CYR. Or, la clef de la science, c'est la loi elle-même qui était une ombre et une figure de la justice du Christ. C'était donc un devoir pour les docteurs de la loi, de scruter avec soin la loi de Moïse et les oracles des prophètes, et d'ouvrir pour ainsi dire, au peuple Juif, les portes de la connaissance du Christ. Mais bien loin de le faire, ils contestaient la divinité de ses miracles, et s'élevaient contre son enseignement en disant au peuple : « Pourquoi l'écoutez-vous ? » C'est ainsi qu'ils ont pris ou enlevé la clef de la science : Notre-Seigneur ajoute : « Vous n'êtes pas entrés vous-mêmes, et ceux qui entraient, vous les en avez empêchés. » La foi est aussi la clef de la science, car c'est par la foi qu'on arrive à la connaissance de la vérité, selon ces paroles du prophète Isaïe : « Si vous ne croyez pas, vous ne comprendrez point (1). » Les docteurs de la loi prirent donc la clef de la science, en ne permettant pas aux hommes de croire en Jésus-Christ. — S. AUGUST. (*quest. évang.*, II. 23.) La clef de la science est encore l'humilité de Jésus-Christ, que les docteurs de la loi ne voulurent ni comprendre par eux-mêmes, ni laisser comprendre aux autres. — S. AMBR. Sous le nom des Juifs, le Sauveur condamne

(1) Selon la version des Septante, car la Vulgate porte : « Si vous ne croyez pas mes paroles, vous ne subsisterez pas. »

---

petiit eremum : unde cum satellites Herodis Elisabeth et puerum non invenirent, convertunt iram in Zachariam, occidentes ipsum ministrantum in templo.

Sequitur : » Væ vobis legisperitis, qui tulistis clavem scientiæ ! » BASIL. (*in Isaiam*, *visione* I.) Hæc vox, *væ*, quæ cum intolerabilibus profertur doloribus, eis convenit qui paulo post detrudendi erant in grave supplicium. CYRIL. (*ut sup.*) *Clavem* autem *scientiæ* ipsam dicimus esse legem : erat enim et umbra et figura justitiæ Christi. Decebat ergo legisperitos quasi indagantes legem Moysi, et dicta prophetarum, reserare quodammodo populo Judæorum januas notitiæ Christi; hoc autem non fecerunt; sed e contra derogabant divinis miraculis, et contra ejus dogmata clamabant : « Quid eum auditis? » Sic igitur tulerunt (id est, abstulerunt) clavem scientiæ. Unde sequitur : « Ipsi non introistis, et eos qui introibant, prohibuistis. » Sed et fides est clavis scientiæ : fit enim per fidem veritatis cognitio, secundum illud Isaiæ (cap. 7) : « Nisi credideritis, non intelligetis. » Sustulerunt ergo legisperiti clavem scientiæ, non permittentes homines credere in Christum. AUG. (*Quæst Evang.*, lib. II, qu. 23.) Sed et *clavis scientiæ* est humilitas Christi quam nec ipsi intelligere nec ab aliis intelligi volebant. AMBR. Arguuntur etiam adhuc

encore et menace des supplices éternels ceux qui s'arrogeant injustement l'enseignement de la connaissance de Dieu, empêchent les autres d'y parvenir, et ne connaissent point eux-mêmes ce qu'ils enseignent.

S. Aug. (*De l'accord. des Evang.*, II, 75.) Saint Matthieu place ce discours de Notre-Seigneur lorsqu'il fut entré dans la ville de Jérusalem, tandis que d'après saint Luc, Notre-Seigneur se dirigeait alors vers Jérusalem. Je pense donc que Notre-Seigneur fit deux discours semblables, dont l'un a été rapporté par saint Matthieu, et l'autre par saint Luc.

Bède. Les pharisiens et les docteurs de la loi attestent eux-mêmes combien étaient fondés ces reproches d'incrédulité, de dissimulation et d'impiété, puisque loin de revenir à de meilleurs sentiments, ils dressent des embûches au divin Docteur de la vérité : « Comme il leur disait ces choses, les pharisiens et les docteurs de la loi commencèrent à le presser vivement, » etc. — S. Cyr. Le mot *presser*, *insister* veut dire *faire des instances*, ou *menacer*, ou *faire violence.* Ils se mirent aussi à l'interrompre en lui adressant une multitude de questions : « Et ils commencèrent à l'accabler d'une multitude de questions. » — Théophyl. En effet, lorsque plusieurs hommes se réunissent pour accabler un seul homme d'un grand nombre de questions de différente nature, il ne peut répondre à tous à la fois, et les insensés l'accusent d'hésitation ou d'ignorance. Tel était le piége qu'ils lui tendaient dans leur malice, mais ils cherchaient en outre à l'accabler, c'est-à-dire, à l'exciter à dire quelque chose qui leur donnât lieu de le condamner. « Lui tendant des piéges, et cherchant à surprendre quelque parole de sa bouche pour l'accuser. » Après avoir dit qu'ils

---

sub nomine Judæorum et futuro supplicio statuuntur obnoxii : qui cum doctrinam sibi divinæ cognitionis usurpent et alios impediant, nec ipsi quod profitentur agnoscunt.

Aug. (*de Con. Evang.*, lib. II, cap. 75.) Hæc autem omnia Matthæus narrat esse dicta, postquam Dominus in Hierusalem venerat. Lucas autem hic narrat, cum adhuc Dominus iter ageret in Hierusalem. Unde mihi similes videntur esse sermones ; quorum ille alterum, iste alterum narravit.

Bed. Quam autem vera perfidiæ, simulationis et impietatis suæ crimina audierint pharisæi et legisperiti ipsi testantur ; qui non resipiscere, sed doctorem veritatis insidiis moliuntur aggredi ; sequitur enim : « Cum autem hoc ad illos diceret, cœperunt pharisæi et legisperiti graviter insistere. » Cyril. (*ubi supra.*) Sumitur autem *insistere* pro *instare*, vel *imminere*, vel *sævire.* Cœperunt autem interrumpere sermonem ejus in pluribus : unde sequitur : « Et os ejus opprimere de multis. » Theophylact. Cum enim plures interrogant unum de diversis materiis, cum nequeat simul omnibus respondere : videtur insipientibus quod dubitet. Hoc igitur insidiabantur, et illi nefarii contra ipsum : sed et aliter quærebant os ejus opprimere, scilicet, ut provocarent eum ad aliquid dicendum unde posset damnari : unde sequitur : « Insidiantes ei et quærentes aliquid capere de ore ejus ut accusarent

voulaient l'accabler, l'Evangéliste ajoute qu'ils voulaient surprendre ou arracher quelque parole de sa bouche. En effet, ils l'interrogeaient, tantôt sur la loi, pour l'accuser de blasphème contre Moïse ; tantôt sur César, pour l'accuser d'être un conspirateur et un ennemi de la majesté de César.

---

eum. » Quod primo dixerat, *opprimere*, nunc dicit, *capere*, vel *rapere aliquid ex ore ejus*. Interrogabant eum nunc quidem de lege, ut arguerent eum quasi blasphemum obloquentem de Moyse ; nunc vero de Cæsare, ut accusarent eum tanquam insidiosum et hostem majestatis Cæsareæ.

CHAPITRE XII.

SOMMAIRE ANALYTIQUE.

℣. 1-3. — Efforts inutiles des pharisiens pour détourner le peuple de suivre Jésus. — Différentes significations du levain. — Pourquoi Notre-Seigneur donne ici le nom de levain à l'hypocrisie. — Magnifique leçon de simplicité et de foi qu'il nous donne ici. — Quel est ce temps où toutes choses seront dévoilées. Autre interprétation de ces paroles du Sauveur.

℣. 4-7. — Comment Notre - Seigneur prémunit ses disciples contre la crainte qui les porterait à renier le Dieu qu'ils reconnaissent dans leur cœur. — A qui peuvent s'appliquer les paroles qu'il leur adresse. — Impuissance des persécuteurs sur l'âme des disciples de Jésus-Christ. — Comment le Sauveur prouve l'immortalité de l'âme en exhortant ses disciples à mépriser même la mort.—La mort est la fin de la nature et non du châtiment.—Double supplice que les pécheurs ont à subir. — Comment Notre-Seigneur fortifie la foi de ses disciples par les exemples empruntés aux choses les plus simples. — Dieu prend soin des plus petites créatures. — Que figurent les cinq passereaux dans le sens mystique. — Comment Dieu a pour les saints la sollicitude la plus attentive. — Que signifient la tête et les cheveux dans le sens figuré.

℣. 8-12. — Comment Notre-Seigneur cherche à rendre la foi plus vive. — Dieu ne se contente pas de la foi intérieure, il en demande la confession extérieure et publique. — Ce que doit comprendre la foi. — Combien glorieux sera le témoignage que le Fils de Dieu rendra au jour du jugement à l'âme qui l'aura confessé sur la terre. — Pourquoi le Sauveur menace ici de renier celui qui l'aura renié devant les hommes. — Quels sont ceux qui nient Jésus-Christ, et de combien de manières peut-on le nier? — Le même sort est-il réservé indistinctement à tous ceux qni l'ont nié? — Comment faut-il entendre ces paroles : *Quiconque parlera contre le Fils de l'Homme, il lui sera remis,* etc?—Que faut-il entendre par le Fils de l'Homme? — Quand se rend-on coupable de blasphème contre l'Esprit saint? — Peut-on conclure de là que la doctrine de l'Esprit saint surpasse la doctrine du Fils, ou que le Saint-Esprit soit supérieur au Fils? — Comment Notre-Seigneur accuse-t-il les pharisiens de blasphème contre le Saint-Esprit qu'il n'avaient pas encore reçu? — Véritable signification du blasphème contre le Saint-Esprit. — Tous ceux qui nient l'existence de la divinité de l'Esprit saint sont-ils coupables de ce crime irrémissible? — De quel blasphème s'agit-il ici suivant l'interprétation de saint Ambroise? — Pourquoi ses disciples ne devront pas s'inquiéter de la réponse qu'ils feront à leurs juges. — Quand devons-nous réfléchir à ce qu'il nous faut répondre? — Comment Notre-Seigneur combat ici les deux causes de notre faiblesse.

℣. 13-15. — Pourquoi cherche-t-il à détruire jusqu'au germe de l'avarice dans notre âme? — Pourquoi rejette-t-il la demande de celui qui l'appelait à diviser l'héritage avec son frère? — Quel a été l'objet principal de la mission du Fils de Dieu en venant sur la terre. — Comment à cette occasion il prémunit la foule et ses disciples contre le fléau contagieux de l'avarice.

℣. 16-21. — Comment Notre-Seigneur prouve ce qu'il vient d'enseigner, que l'abondance des richesses ne peut prolonger la vie humaine. — Ce riche ne

songeait à faire aucun bien avec ses grandes richesses. — Son langage est celui d'un indigent. *Que ferai-je ?* — Résolution insensée qu'il prend de détruire ses greniers pour en bâtir de plus grands. — Autre parole inconsidérée, il semble qu'il n'est pas redevable à Dieu de ses richesses. — Pourquoi Dieu permet que les uns soient dans l'abondance, et les autres dans la pauvreté. — Comment cet homme se trompe encore en regardant comme des biens véritables des choses tout à fait indifférentes. — Sa folie en se promettant une longue vie, et en donnant en nourriture à son âme les aliments du corps. — Ce qu'on doit accorder au corps lui-même et ce qu'il faut lui refuser. — Dieu juge cet homme au moment même où il prononce ces paroles. — Signification de ces paroles : *On te redemandera ton âme cette nuit.* — Que deviendront ses richesses après sa mort. — Ce qui nous suit et nous accompagne au sortir de la vie.

ỳ. 22, 23. — Comment Notre-Seigneur, élevant ses disciples à une perfection plus grande, ne leur permet pas même la sollicitude pour le nécessaire. — *Ne vous inquiétez pas*, ne veut pas dire : *Ne travaillez pas.* — Première raison de ne point s'inquiéter. — Dieu nous a donné et nous continue le bienfait de la vie.

ỳ. 24-26. — Seconde raison, le soin que Dieu prend de donner la nourriture aux oiseaux. — Pourquoi Notre-Seigneur au lieu de donner pour exemple les hommes qui ont professé une souveraine indifférence pour les choses de la terre, préfère-t-il emprunter ses comparaisons aux oiseaux ? — Pourquoi choisit-il les corbeaux de préférence aux autres oiseaux ? — Troisième raison, le soin que prend la Providence de donner l'accroissement au corps.

ỳ. 27-31. — Quatrième raison, Notre-Seigneur donne ici pour le vêtement la même leçon qu'il vient de donner pour la nourriture, l'exemple des lis des champs. — Pourquoi n'apporte-t-il pas ici l'exemple des oiseaux, tels que le cygne et le paon ? — Ce qui suffit aux sages. — Pourquoi Notre-Seigneur met ici une simple fleur en comparaison avec l'homme. — Cinquième raison : ne point s'inquiéter de la nourriture et du vêtement comme les personnes du monde. — Pourquoi Notre-Seigneur donne-t-il cet avertissement à ses disciples ? — Nous est-il défendu de faire des honneurs, des richesses, l'objet de nos prières ? — Pourquoi le Sauveur défend-il ensuite d'éviter l'orgueil ? — Quelle est cette élévation d'esprit que le Sauveur défend ici. — Sixième raison de ne point s'inquiéter : *Votre Père sait que vous avez besoin des choses nécessaires.* — Combien il serait honteux à des hommes qui combattent pour un royaume de s'inquiéter de la nourriture. — Le roi sait comment il doit entretenir, nourrir et vêtir sa maison.

ỳ. 32-34. — Pourquoi Notre-Seigneur appelle petit troupeau ceux qui veulent devenir ses disciples. — Raison qui doit bannir de leur cœur toute crainte. — Jusqu'où doit porter la confiance celui qui combat pour le royaume de Dieu. — Différentes manières de faire l'aumône. — La pratique de la miséricorde est-elle obligatoire ou facultative ? — Par quel motif il faut vendre ce que l'on possède. — Avantages attachés à la pratique de ce conseil. — Il n'est pas cependant défendu aux chrétiens qui veulent le pratiquer de rien avoir en réserve soit pour leur usage, soit pour celui des pauvres. — Motifs qui doivent nous porter à thésauriser pour le ciel. — Dans quel sens il faut entendre ces paroles. — Raison plus décisive encore, l'attachement trop grand de notre cœur aux richesses. — Comment cette vérité ne s'applique pas seulement aux richesses.

℣. 35-40. — Comment et pourquoi les disciples de Jésus doivent ceindre leurs reins, et avoir toujours leurs lampes allumées. — Différentes manières d'entendre ces recommandations symboliques. — Pourquoi Notre-Seigneur se compare à un homme qui est parti pour des noces. — Quand revient-il de ces noces? — Comment nous devons toujours être prêts à le recevoir. — Comment il récompensera ceux de ses serviteurs qui auront pratiqué cette vigilance. — Dans quel sens ceindra-t-il lui-même ses reins? — Que figure ici pour les serviteurs l'action de se mettre à table. — Quelles sont les différentes veilles dont parle ici Notre-Seigneur. — Comment il nous fait voir par la comparaison du voleur les funestes effets de la tiédeur de l'âme. — Pourquoi Dieu a voulu que notre dernière heure fut inconnue.

℣. 41-46. — Quel est l'objet de la question que saint Pierre fait ici à Notre-Seigneur. — Les commandements qui précèdent s'adressent-ils à tous les chrétiens en général ou à ceux que Notre-Seigneur a élevés à la dignité de ses apôtres et de ses ministres? — Deux qualités essentielles à un dispensateur, la fidélité et la prudence. — Combien un tel dispensateur est rare. — Comment il doit diriger la famille à la tête de laquelle il est placé. — Quelle sera sa récompense. — La différence qui existe pour les mérites entre les bons auditeurs et les bons docteurs, existera aussi dans les récompences. — Puissance que Dieu donne à ses fidèles serviteurs. — Comment Notre-Seigneur excite également à la vigilance par la menace des châtiments qui attendent les méchants. — Multitude de fautes dans lesquelles on tombe pour ne pas penser à sa dernière heure. — Que signifie, dans le sens figuré, frapper les serviteurs et les servantes. — En quoi consiste cette division qui doit être le supplice du méchant serviteur.

℣. 47, 48. — Comment la grandeur et l'élévation de la dignité deviennent la cause d'une condamnation plus sévère aussi bien que la connaissance plus parfaite de la volonté de Dieu. — Comment faut-il entendre que dans les supplices de l'autre vie l'un recevra un plus grand nombre de coups que l'autre? — Pourquoi le châtiment des docteurs et de ceux qui sont plus instruits, et aussi de ceux qui auront reçu de plus grandes grâces sera plus sévère.

℣. 49-53. — Quel est le feu que Notre-Seigneur est venu apporter sur la terre. — Quelle est cette terre qu'il voudrait voir embrasée de ce feu. — Comment ce feu devait embraser tout l'univers. — Quand peut-on dire que ce feu embrase une âme terrestre? — Quel est ce baptême dont Jésus devait être baptisé. — D'où venait la tristesse qu'il montrait aux approches de sa mort. — Dans quel sens n'est-il pas venu apporter la paix sur la terre? — Notre-Seigneur prédit ici ce qui doit arriver. — Application de ces paroles à ce qui se passe dans l'intérieur de l'homme lorsque Jésus-Christ vient à y entrer. — Autre interprétation des mêmes paroles.

℣. 54-57. — Comment les Juifs étaient coupables de ne point connaître le temps de l'avénement du Seigneur. — Utilité des pronostics que l'on tire des astres. — Comment sans savoir les lettres humaines, chacun peut discerner ce qui est juste.

℣. 58, 59. — Quel est cet adversaire avec lequel Notre-Seigneur nous engage à faire notre paix en chemin. — Quel est ce juge à qui cet adversaire livre le coupable, quels sont les exécuteurs, etc. — Quels sont dans un autre sens, l'adversaire, le magistrat, le juge et l'exécuteur.

ỳ. 1-3. — *Cependant une grande multitude s'étant assemblée autour de Jésus, de sorte qu'ils se foulaient les uns les autres, il commença à dire à ses disciples : Gardez-vous du levain des pharisiens, qui est l'hypocrisie. Car rien de secret qui ne soit révélé, rien de caché qui ne soit connu. Ainsi ce que vous avez dit dans les ténèbres, on le dira au grand jour, et ce que vous avez dit à l'oreille, dans l'intérieur de la maison, sera publié sur les toits.*

Théophyl. Les pharisiens s'efforçaient de surprendre Jésus dans ses paroles, pour détourner le peuple de le suivre, mais leurs efforts aboutissaient à un résultat contraire, car le peuple se pressait autour de lui par milliers, et dans le vif désir qu'ils avaient de s'approcher de sa personne, ils se foulaient les uns les autres, tant la vérité a de puissance, tant au contraire la fourberie est toujours faible : « Cependant une grande multitude s'étant assemblée autour de Jésus, » de sorte qu'ils se foulaient les uns les autres, il commença à dire à ses disciples : « Gardez-vous du levain des pharisiens, qui est l'hypocrisie. » — S. Cyr. Notre-Seigneur recommande à ses disciples de se garder des pharisiens, parce que c'étaient des fourbes qui se moquaient de tout. — S. Grég. de Naz. (1) Le levain est tantôt pris en bonne part, comme produisant le pain qui alimente la vie, et tantôt en mauvaise part, comme étant le symbole d'une méchanceté aigre et invétérée. — Théophyl. Le Sauveur donne le nom de levain à l'hypocrisie, parce qu'elle altère et corrompt les intentions des hommes dans le cœur desquels elle pénètre, car rien ne corrompt les mœurs comme l'hypocrisie. — Bède. De même qu'un peu de levain aigrit toute la pâte

(1) On trouve quelque chose de semblable dans le discours 42, où le saint docteur explique dans un sens mystique les cérémonies de l'agneau pascal.

CAPUT XI.

Multis autem turbis concurrentibus, ita ut se invicem conculcarent, cœpit dicere ad discipulos suos : Attendite a fermento pharisæorum, quod est hypocrisis : nihil autem opertum est, quod non reveletur, neque absconditum, quod non sciatur : quoniam quæ in tenebris dixistis, in lumine dicentur ; et quod in aurem locuti estis in cubilibus, prædicabitur in tectis.

Theophylact. Pharisæi quidem conabantur Jesum capere in sermone, ut populos ab eo abducerent : hoc autem in contrarium vertitur : magis enim adibant populi per millenarios congregati, adeo cupientes hærere Christo, ut se invicem comprimerent : tam validum quid est veritas, et dolus imbecillis ubique : unde dicitur : Multis autem turbis concurrentibus, ita ut se invicem conculcarent, cœpit dicere ad discipulos suos : Attendite a fermento pharisæorum, quod est hypocrisis. » Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Quia enim cavillatores erant, ob hoc Christus ab eis sibi cavere admonebat discipulos. Greg. Nazianzen. (*in eadem Cat. Græca.*) Est autem quando fermentum laudatur tanquam efficiens panem vitalem : est autem quando vituperatur, significans vetustam et acidam malitiam. Theophylact. Vocat igitur *fermentum* hypocrisim, tanquam alterantem et corrumpentem intentiones hominum, quibus se ingesserit : nihil enim sic alterat mores ut hypocrisis. Bed. Nam sicut modicum fermentum

(I *Cor.*, v), de même la dissimulation ôte à l'âme toute sincérité et toute vérité dans la pratique des vertus.

S. Ambr. Pour nous détourner d'imiter la conduite perfide des Juifs en agissant d'une manière et en parlant d'une autre, Notre-Seigneur place ici une magnifique leçon de simplicité et de foi, et nous rappelle qu'à la fin des temps, nos pensées cachées nous accuseront ou nous défendront, et dévoileront ainsi le secret de notre âme : « Rien de secret qui ne soit révélé, » etc. — Orig. Il veut donc parler de ce temps où Dieu jugera les actions les plus cachées des hommes ; ou il veut dire que quelques efforts qu'on fasse pour étouffer le bien que font les autres sous le poids de la calomnie, le bien de sa nature ne peut rester caché. — S. Chrys. (*hom.* 35, *sur S. Matth.*) Il semble dire à ses disciples : On vous traite maintenant de séducteurs et de magiciens (1), mais le temps dévoilera toutes choses, il mettra au grand jour leurs calomnies et fera éclater votre vertu. Prêchez donc hardiment, le front découvert, et sans crainte aucune à tout l'univers, ce que je vous ai enseigné dans ce petit coin de la Palestine : « Ainsi ce que vous avez dit dans les ténèbres, on le dira au grand jour, » etc. — Bède. Ou bien encore, il parle de la sorte, parce que tout ce que les apôtres ont dit et souffert autrefois dans les ténèbres des persécutions, et dans les noirs cachots où on les enfermait, est maintenant annoncé publiquement par la lecture qui se fait de leurs actes, dans l'Église répandue par tout l'univers. Ces paroles : « Sera prêché sur les toits, » se rap-

(1) Ou bien de prestidigitateurs et d'imposteurs, d'après le texte grec γόητας καὶ πλάνους, Le mot γόητας, signifie plus particulièrement ceux qui prétendent évoquer les morts par les cris lamentables qu'ils poussent près des tombeaux et qu'on appelle γόοι. Saint Augustin en fait mention au livre v *de la Cité de Dieu*, chap. 9 ; et regarde cette espèce de magie comme mille fois plus détestable que la magie simple. Celle-ci s'appelle quelquefois la magie noire.

---

totam farinæ massam corrumpit (*ad Cor.* 5), sic simulatio animum tota virtutum sinceritate et veritate fraudabit.

Ambr. Pulcherrimum autem locum tenendæ simplicitatis et æmulandæ fidei Salvator intexuit, ne judaicæ more perfidiæ alia promamus in effectu, alia voce simulemus ; cum ultimo tempore occulta cogitationum accusantium, aut etiam defendentium (*Rom.* 2) secretum nostræ mentis apertura videantur. Unde subditur : « Nihil autem opertum est quod non reveletur, » etc. Orig. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Aut ergo de illo tempore hoc dicit, quando judicabit Deus occulta hominum : aut id dicit, quia quantumcunque conetur aliquis occultare bona aliorum infamiis, bonum naturaliter latere non potest. Chrys. (*hom.* 35, *in Matth.*) Quasi dicat discipulis : Quamvis nunc quidam vocent *seductores et magos*, deteget omnia tempus et arguet eorum calumniam, et vestram declarabit virtutem. Unde quæcunque vobis in parvo angulo Palestinæ locutus sum, hæc audacter et fronte detecta et qualibet sublata formidine toti orbi prædicate : et ideo subdit : « Quoniam quæ in tenebris dixistis, in lumine dicentur, » etc. Bed. Vel hoc dicit, quia quæ inter tenebras quondam pressurarum carcerumque umbras locuti vel passi sunt apostoli, clarificata per orbem Ecclesia lectis eorum actibus publice prædicantur. Sane quod dicit : « Prædicabitur in tectis, » juxta morem provinciæ Palestinæ loqui-

portent à l'usage de la Palestine, où les habitants se tiennent sur les toits, car les toits ne sont point surmontés de combles comme les nôtres, mais nivelés en plate-forme, c'est-à-dire en surface plane : Ainsi ces paroles : « Sera publié sur les toits. » signifie : sera annoncé de manière à être entendu de tous. — Théophyl. Ou bien encore, Notre-Seigneur s'adresse aux pharisiens, et leur dit : O pharisiens, ce que vous avez dit dans les ténèbres, c'est-à-dire, les embûches que vous méditez contre moi dans les épaisses ténèbres de vos cœurs, seront dévoilées au grand jour : car je suis la lumière, et je révèlerai dans cette lumière tout ce que vous tramez ténébreusement contre moi. Et ce que vous dites à l'oreille et dans l'intérieur de vos maisons (c'est-à-dire, tout ce que vous murmurez à voix basse à l'oreille), sera prêché sur les toits, c'est-à-dire sera entendu de moi, comme si on le prêchait sur les toits. On peut dire encore que la lumière, c'est l'Evangile, que les toits sont les âmes élevées des Apôtres, car toutes les âmes insidieuses des pharisiens furent dévoilées, et mises au grand jour dans la lumière de l'Evangile, par l'oracle divin de l'Esprit saint qui se reposait sur les âmes des Apôtres.

ỳ. 4-7. — *Or, je vous dis à vous, qui êtes mes amis : Ne craignez pas ceux qui tuent le corps, et après cela ne peuvent rien faire de plus. Mais je vous montrerai qui vous devez craindre. Craignez celui qui, après avoir tué, a le pouvoir de jeter dans la géhenne! oui, je vous le dis, craignez celui-là. Cinq passereaux ne se vendent-ils pas deux oboles? et pas un d'eux n'est en oubli devant Dieu.*

S. Ambr. Deux causes produisent ordinairement la perfidie de la trahison, une méchanceté naturelle et invétérée, ou une crainte acci-

---

tur; ubi solent in tectis residere : non enim tecta nostro more, culminibus sublimata, sed plano schemate (id est, plana figura) faciunt æqualia. Ergo dicit : « Prædicabitur in tectis; » id est, cunctis audientibus palam dicetur. Theophylact. Vel hoc proponitur pharisæis : quasi diceret : O pharisæi, « quæ in tenebris dixistis (id est, quod in opacis cordibus vestris tentare me conamini), in lumine dicentur : » ego enim sum lux, et in me luce notum fiet quicquid vestra machinatur caligo : « et quod in aurem locuti estis, et in cubiculis (id est, quicquid mutuis susurris vestris auribus instillastis), prædicabitur in tectis, » id est, ita mihi fuit audibile, ac si in tectis prædicatum fuisset. Hoc etiam intelligere poles quod *lux* sit Evangelium; *tecta* vero altæ apostolorum animæ : quotquot vero consiliati sunt pharisæi, divulgata sunt postmodum et audita in Evangelii luce, stante magno præcone Spiritu Sancto super apostolorum animas.

Dico autem vobis amicis meis : Ne terreamini ab his qui occidunt corpus, et post hoc non habent amplius quid faciant : ostendam autem vobis quem timeatis : timete eum qui postquam occiderit, habet potestatem mittere in gehennam : ita dico vobis, hunc timete. Nonne qninque passeres væneunt dipondio, et unus ex illis non est in oblivione coram Deo ? Sed et capilli capitis vestri omnes numerati sunt : nolite ergo timere : multis passeribus pluris estis vos.

Ambr. Quoniam gemina est causa perfidiæ, quæ aut ex inolita malitia, aut ex

dentelle. Notre-Seigneur prémunit donc ses disciples contre la crainte qui les porterait à renier le Dieu qu'ils reconnaissent dans leur cœur : « Or, je vous dis à vous qui êtes mes amis : Ne craignez pas ceux qui tuent le corps, » etc. — S. Cyr. Ces paroles ne peuvent s'appliquer indifféremment à tous, mais à ceux-là seulement qui aiment Dieu de tout leur cœur, et qui peuvent dire en toute assurance : « Qui nous séparera de la charité de Jésus-Christ ? » (1) Ceux qui ne sont point dans cette disposition, sont faibles et bien près de tomber, c'est le Seigneur lui-même qui a dit : « Personne ne peut témoigner un plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis. » Or, ne serait-il pas souverainement injuste de ne pas rendre à Jésus-Christ ce que nous avons reçu de lui ? — S. Ambr. Il leur apprend aussi que la mort n'a plus rien de redoutable, puisque l'immortalité la rachète par une si riche compensation.

S. Cyr. Souvenons-nous donc que Dieu prépare des couronnes et des honneurs pour récompenser les travaux de ceux sur lesquels les hommes exercent ici-bas leur colère, et que la mort du corps met un terme à leurs persécutions, comme l'ajoute Notre-Seigneur : « Et après cela ils ne peuvent rien faire de plus. » — Bède. C'est donc en vain que les persécuteurs exercent leur fureur insensée sur les membres déchirés des martyrs, qu'ils jettent en pâture aux bêtes féroces, ou aux oiseaux du ciel, puisqu'ils ne peuvent empêcher la toute-puissance de Dieu de leur rendre la vie en les ressuscitant.

S. Chrys. (*hom.* 23, *sur S. Matth.*) Considérez comment le Seigneur rend ses disciples supérieurs à tous les événements, puisqu'il les exhorte

(1) C'est le défi que saint Paul fait à toutes les créatures. (*Rom.*, viii, 35-38.)

---

accidenti metu nascitur; ne quis metu territus Deum quem corde cognoscit, negare cogatur, pulchre addit : « Dico autem vobis amicis meis, ne terreamini ab his qui occidunt corpus, » etc. Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Non quibuscunque enim simpliciter hic sermo convenire videtur, sed his qui Deum ex tota diligunt mente; quibus convenit dicere : « Quis nos separabit a charitate Christi ? » Qui autem non tales sunt, labiles sunt, et ad prosiliendum parati : porro Dominus dicit (*Joan.*, 15) : « Majorem dilectionem nemo habet, quam ut animam suam ponat quis pro amicis suis : » quomodo autem non est inconvenientissimum Christo non rependere quod ab eo recepimus? Ambr. Mortem etiam docet non esse terribilem, quam locupletiore fœnore sit immortalitas redemptura.

Cyril. (*ubi supra.*) Est ergo advertendum quod laboribus parantur coronæ et honores, quibus mortales usque ad tempus suam iram extendunt; fitque illis nostræ persecutionis finis corporalis interitus : unde subdit : « Et post hoc non habent amplius quid faciant. » Beda. Ergo supervacua furunt insania qui mortua martyrum membra feris avibusque discerpenda projiciunt; cum nequaquam omnipotentiæ Dei, quin ea resuscitando vivificet resistere possint.

Chrys. (*hom.* 23, *in Matth.*) Considera qualiter Dominus discipulos omnibus superiores constituit, ipsam mortem

à mépriser même la mort si redoutable à tous les hommes. Mais voyez en même temps comme il multiplie les preuves de l'immortalité de l'âme : « Mais je vous montrerai qui vous devez craindre, craignez celui qui, après avoir ôté la vie, a le pouvoir de jeter dans la géhenne. — S. Ambr. C'est qu'en effet la mort est la fin de la nature et non du châtiment ; aussi la conclusion de Notre-Seigneur est-elle, que la mort met fin au supplice du corps, tandis que le châtiment de l'âme est éternel, et que nous ne devons craindre que Dieu seul, à la puissance duquel la nature ne peut prescrire des bornes, mais qui lui-même commande à la nature : « Oui je vous le dis, ajoute-t-il, craignez celui-là. » — Théophyl. Remarquez que les pécheurs ont à subir le double châtiment et de la mort temporelle, et du supplice de l'enfer où ils sont jetés. Si vous approfondissez ces paroles, vous y trouverez encore un autre enseignement. En effet, Notre-Seigneur ne dit pas : « Qui envoie dans la géhenne, » mais : « Qui a le pouvoir d'envoyer. » Car tous ceux qui meurent dans le péché ne sont pas immédiatement livrés au supplice, mais ils éprouvent quelques moments de repos et d'adoucissement par suite des sacrifices et des prières qui sont offertes pour les âmes des défunts (1).

S. Ambr. Notre-Seigneur venait d'inspirer à ses Apôtres l'amour de la simplicité, et d'affermir leur courage ; leur foi seule était chancelante, il la fortifie donc merveilleusement par les exemples empruntés aux choses les plus simples : « Est-ce que cinq passereaux ne se vendent pas deux as (un diponde) ? et pas un d'eux n'est en oubli devant Dieu, » c'est-à-dire, si Dieu n'oublie point les passereaux, com-

(1) Il ne peut être ici question ni de la tache du péché mortel qui ne peut être effacée, ni de la peine éternelle qui ne peut être remise après la mort, et pour laquelle on ne peut offrir des oblations. Il ne peut donc s'agir que de la peine temporelle.

---

cunctis terribilem hortans contemnere. Simul autem et documenta immortalitatis animæ aggerat eis ; cum subdit : « Ostendam autem vobis quem timeatis : eum timete qui postquam occiderit, habet potestatem mittere in gehennam. » Ambr. Mors enim naturæ finis non pœnæ est ; et ideo mortem supplicii corporalis esse defectum, pœnam vero animæ esse perpetuam. Denique solum esse metuendum, cujus potestati non natura præscribat, sed eidem natura subjiceat, concludit ; addens : « Ita dico, hunc timete. » Theophylact. Hinc nota quod peccatoribus quidem mors ad supplicium infertur, et hic cruciatis ipsis per interitum, et consequenter illis in gehennam detrusis. Sed si sermonem discusseris, quiddam aliud intelliges. Non enim dicit : « Qui mittit in gehennam, sed, qui potestatem habet mittere : » non enim quicunque cum peccato moriuntur, statim detruduntur in pœnam, sed fit interdum remissio oblationum et orationum causa, quæ pro defunctis dantur.

Ambr. Inspiraverat ergo Dominus simplicitatis affectum, virtutem mentis erexerat, fides sola nutabat : bene eam de rebus vilioribus roboravit, subdens : « Nonne quinque passeres væneunt dipondio, et unus ex illis non est in oblivione coram Deo ? » Quasi diceret : Si Deus oblivionem passerum non habet,

ment pourrait-il oublier les hommes? — BÈDE. Le diponde est un des poids les plus légers, et il est composé de deux as. — LA GLOSE. Or, l'as est dans le poids ce que *un* est dans les nombres, et le diponde équivaut à deux as. — S. AMBR. Mais, comment, objectera-t-on, l'Apôtre a-t-il pu dire : « Est-ce que Dieu prend soin des bœufs? » Et cependant un bœuf est d'un plus grand poids qu'un passereau. Nous répondons qu'autre chose est le souci, autre chose la connaissance que Dieu a des plus petites créatures.

ORIG. (*Ch. des Pèr. gr.*) Ces paroles signifient donc littéralement que l'action pénétrante de la Providence s'étend aux plus petites choses. Dans le sens mystique, les cinq passereaux sont le symbole des sens spirituels de l'âme, qui perçoivent les choses célestes et supérieures à l'homme, qui voient Dieu, entendent sa voix, savourent le pain de vie, respirent l'odeur des parfums de Jésus-Christ, et touchent le Verbe divin. Ils sont vendus deux as, c'est-à-dire, qu'ils sont mis à vil prix par ceux qui regardent les choses de l'Esprit comme une folie, mais cependant ils ne sont pas en oubli devant Dieu. Néanmoins, l'Ecriture dit quelquefois que Dieu oublie certains hommes à cause de leurs crimes. — THÉOPHYL. Ou bien encore, ces cinq sens sont vendus pour deux as, c'est-à-dire, pour le Nouveau et l'Ancien Testament, et ainsi ils ne sont pas en oubli devant Dieu, car Dieu se souvient toujours de ceux qui appliquent leurs sens à la parole de vie, et se rendent dignes de cet aliment spirituel. — S. AMBR. Ou bien encore, le bon passereau est celui qui a reçu de la nature la faculté de voler, car nous avons reçu nous-mêmes de la nature la puissance de voler, et la volupté nous l'a ravie, en appesantissant l'âme par ses jouissances grossières et en s'inclinant vers la terre comme une masse

---

hominum quomodo habere potest? BED. *Dipondius* genus est ponderis levissimi ex duobus assibus compositi. GLOS. Quod autem in numeris est *unum*, hoc in ponderibus *assis*; quod *duo*, hoc *dipondius*. AMB. Fortasse autem dicet aliquis, quomodo Apostolus dixit (I *Cor.*, 9) : « Nonne de bobus cura est Deo, » cum bos passere pretiosior sit? sed aliud est cura, aliud scientia.

ORIG. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Ad litteram igitur acumen divinæ provisionis, quæ procedit usque ad minima, per hoc significatur. Mystice autem quinque passeres, spirituales sensus juste significant, qui excelsa et supra homines sentiunt, Deum intuentes, vocem audientes divinam, gustantes panem vitæ, olfacientes odorem unguentorum Christi, palpantes vivum verbum. Qui dipondio væneuntes, id est, vilipensi ab eis, qui ea quæ sunt spiritus, stultitiam judicant, non dantur in oblivione coram Deo. Dicitur autem Deus aliquorum immemor fieri propter eorum facinora. THEOPHYLACT. Vel hi quinque sensus duobus assibus venduntur; novo scilicet et Veteri Testamento; et ideo non dantur oblivioni a Deo : quorum enim sensus traduntur verbo vitæ, ut sint apti ad spirituale pabulum, horum semper memor est Dominus. AMBR. Vel aliter : passer bonus est cui volandi natura suppeditat : volandi enim nobis gratiam natura dedit, voluptas abstulit; quæ malorum escis gravat animam, atque in

de chair. Si donc les sens du corps cherchent à se nourrir des souillures de la terre, ils deviennent incapables de s'élever jusqu'aux fruits des œuvres surnaturelles. Celui-là donc ressemble au mauvais passereau, à qui les jouissances corrompues de la terre ont retranché les ailes ; tels sont ces passereaux qui se vendent deux as, c'est-à-dire, pour les plaisirs impurs du monde ; car notre ennemi nous met à vil prix comme un troupeau d'esclaves, tandis que le Seigneur, juste appréciateur de son œuvre, nous a rachetés à un grand prix comme de nobles serviteurs qu'il avait faits à son image.

S. Cyr. Il cherche donc avec le plus grand soin à connaître la vie des saints, comme l'indiquent les paroles suivantes : « Les cheveux même de votre tête sont tous comptés, » c'est-à-dire, qu'elle connaît exactement tout ce qui les concerne, car l'action de compter manifeste une sollicitude des plus attentives. — S. Ambr. Cette manière de parler ne veut pas dire que Dieu ait compté tous nos cheveux, mais exprime la science naturelle qu'il a de tout ce qui existe ; Notre-Seigneur dit cependant qu'ils sont comptés, parce que nous comptons ce que nous voulons conserver.

S. Cyr. Dans le sens mystique, la tête est l'intelligence de l'homme, et les cheveux sont les pensées qui sont toutes à découvert aux yeux de Dieu. — Théophyl. Ou bien encore, par la tête on peut entendre la vie du fidèle, qui s'applique à imiter Jésus-Christ, et par les cheveux les œuvres de mortification extérieure que Dieu compte et qui sont dignes de fixer son attention. — S. Ambr. Si donc la puissance de Dieu est si grande, qu'un seul passereau, qu'aucun de nos cheveux ne lui soit inconnu, ne serait-ce pas une indignité de penser que le

---

naturam corporeæ molis inclinat. Quinque igitur corporis sensus si terrenarum sordium cibum quærant, ad superiorum operum fructus revolare non possunt. Est ergo malus passer qui volandi usum terrenæ vitio labis aboleverit, quales sunt isti passeres qui dipondio væneunt ; luxuriæ scilicet pretio secularis : adversarius enim tanquam captiva mancipia vilioris pretio æstimationis addicit : at Dominus tanquam speciosa servitia quæ ad imaginem sui fecit, idoneus sui operis æstimator magno pretio nos redemit.

Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum ubi supra.*) Est igitur sibi curæ diligenter nosse sanctorum vitam unde subdit : « Sed et capilli capitis vestri omnes numerati sunt : » per quod significat quod omnia quæ ad eos spectant, diligentissime novit : diligentiam enim curæ adhibitæ numeratio manifestat. Amb. Denique numerus capillorum, non in actu computationis, sed in facilitate cognitionis accipitur ; bene tamen numerati dicuntur, quia ea quæ volumus servare, numeramus.

Cyril. (*ubi supra.*) Mystice autem *caput* quidem hominis est intellectus ; *capilli* vero cogitationes quæ patent Deo. Theophylact. Vel *caput* uniuscujusque fidelium intelliges aptam Christo conversationem ; *capillos* autem ejus mortificativa corporis opera, quæ numerantur a Deo, et digna sunt provisione divina. Ambr. Si igitur tanta Dei est majestas, ut unus ex passeribus, aut nostrorum numerus capillorum præter scientiam Dei non sit, quam indignum

Seigneur ne connaît point les cœurs des fidèles, ou qu'il les dédaigne, lui dont la science s'étend aux plus petites choses : « Ne craignez donc point, conclut-il, vous valez plus que beaucoup de passereaux. » — BÈDE. On ne doit point lire, vous êtes plus (plures), comme s'il était question du nombre, mais vous êtes plus (pluris), c'est-à-dire, vous êtes d'un plus grand prix aux yeux de Dieu (1). — S. ATHAN. (*Disc.* 3 *cont. les ar.*) Or, je demanderai aux ariens : si Dieu dédaignant de créer les autres êtres, n'a fait que son Fils, et lui a abandonné toutes les autres créatures, comment sa providence s'étend-elle jusqu'aux moindres choses, jusqu'à un cheveu, un passereau? Car tous les êtres que Dieu embrasse par sa providence, il les a créés par sa parole.

ỳ. 8-12. — *Or, je vous le dis, quiconque m'aura confessé devant les hommes, le Fils de l'homme aussi le confessera devant les anges de Dieu ; mais celui qui m'aura renié devant les hommes, sera renié devant les anges de Dieu. Et quiconque parlera contre le Fils de l'homme, il lui sera remis ; mais à celui qui aura blasphémé contre l'Esprit saint, il ne sera point remis. Lorsqu'on vous conduira dans les synagogues, et devant les magistrats et les puissances, ne vous mettez point en peine de ce que vous répondrez ou direz, ni comment; car l'Esprit saint vous enseignera à l'heure même ce qu'il vous faudra dire.*

BÈDE. Après avoir déclaré que toutes nos œuvres, que toutes nos pensées les plus secrètes seront révélées ; Notre-Seigneur ajoute que cette révélation aura lieu, non pas au milieu d'une assemblée ordinaire, mais en présence de la cité céleste, devant le Juge et le Roi éternel des siècles : « Or, je vous le dis, quiconque m'aura confessé

(1) Le texte grec lève toute ambiguité πολλῶν στρουθίων διαφέρετε, vous l'emportez sur beaucoup de passereaux.

est æstimare quod fidelium corda Dominus aut ignoret, aut spernat, qui viliora cognoscat? Unde consequenter concludit : « Nolite ergo timere : multis passeribus pluris estis vos, » etc. BED. Non *plures estis* legendum est, quod ad comparationem numeri pertinet, sed *pluris estis;* hoc est, apud Deum majoris dignitatis. ATHAN. (*Orat.* 3, *contra Arianos.*) Quæro autem ab Arianis si quasi dedignaretur Deus alia facere, solum Filium fecit, cætera vero Filio subrogavit, quomodo provisione utitur usque ad tam modica, capillum et passerem? Quorum enim provisione fungitur, horum creator est suo verbo.

Dico autem vobis : omnis quincunque confessus fuerit me coram hominibus, et Filius hominis confitebitur illum coram angelis Dei; qui autem negaverit me coram hominibus, negabitur coram angelis Dei. Et omnis qui dicit verbum in Filium hominis, remittetur illi; ei autem qui in Spiritum sanctum blasphemaverit, non remittetur. Cum autem inducent vos in synagogas, et ad magistratus et potestates, nolite solliciti esse qualiter aut quid respondeatis, aut quid dicatis : Spiritus enim sanctus docebit vos in ipsa hora quid oporteat vos dicere.

BEDA. Supra dictum est opera quælibet et verba abscondita esse revelanda : nunc autem concludit hanc revelationem, non in vili quolibet conciliabulo, sed in conspectu supernæ civitatis æternique Regis ac Judicis agendam, dicens : « Dico autem vobis : Omnis quicunque

devant les hommes, » etc. — S. Ambr. Le Sauveur insère ici admirablement tout ce qui peut rendre la foi plus vive, en lui donnant la force pour fondement et pour base; car de même que la foi est le stimulant du courage, la force est le plus ferme appui de la foi. — S. Chrys. (*hom.* 35, *sur S. Matth.*) Dieu ne se contente donc pas de la foi intérieure, il en demande la confession extérieure et publique, et nous excite ainsi à une plus grande confiance et à un plus grand amour. Et comme cet enseignement est utile à tous, il parle en général : « Quiconque m'aura confessé devant les hommes, » etc. — S. Cyr. Saint Paul dit dans son Epître aux Romains : « Si vous confessez de bouche que Jésus est le Seigneur, et si vous croyez de cœur que Dieu l'a ressuscité après la mort, vous serez sauvé. » Tous les mystères du Christ sont compris dans ces paroles. En effet, il faut d'abord reconnaître que le Verbe qui est sorti du Père, c'est-à-dire, son Fils unique, né de sa substance, est le Seigneur de toutes choses, et que son souverain domaine n'est point un domaine usurpé, ni qui vienne d'un principe extérieur, mais qu'il lui vient, comme à son Père, de sa nature même et de son existence. Il faut ensuite confesser que Dieu a ressuscité des morts ce même Seigneur, qui s'est fait homme, et qui a souffert la mort pour nous; car c'est ainsi qu'il est ressuscité des morts. Quiconque confessera ainsi devant les hommes la divinité et le souverain domaine de Jésus-Christ, le Sauveur, à son tour, le confessera devant les anges de Dieu, lorsqu'il descendra avec les saints anges dans la gloire du Père, à la consommation des siècles.

Eusèbe. Or, qu'y aura-t-il de plus glorieux que de voir le Fils unique, le Verbe de Dieu, rendant témoignage au jour du jugement,

---

confessus fuerit me, » etc. Amb. Præclare etiam fidem acuendo intexuit, et fidei ipsi virtutem fundamenta subjecit : nam ut fortitudinis incentivum est fides, ita fidei firmamentum est fortitudo. Chrys. (*hom.* 35, *in Matth.*) Non est ergo Dominus contentus intrinseca fide, sed exteriorem confessionem expostulat, urgens nos ad fiduciam et majorem affectum. Et quia hoc omnibus utile est, communiter loquitur, dicens : « Omnis quicunque confessus fuerit me. » Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Ait autem Paulus (*ad Rom.* 10, vers. 9) : « Si confitearis ore tuo Dominum Jesum, et credas in corde quod Deus eum a mortuis suscitavit, salvus eris. » Totum Christi mysterium in his interpretatur : decet enim prius ortum a Deo Patre Verbum, id est, unigenitum ex ipsius substantia, fateri Dominum omnium, non tanquam ab extrinseco, et furtivum sortitum dominium, sed existentem revera et naturaliter Dominum, sicut et Pater : consequenter oportet fateri quod Deus hunc a mortuis suscitavit : ipsum scilicet factum hominem et passum in carne pro nobis; sic enim resurrexit a mortuis. Quisquis ergo sic confitebitur Christum coram hominibus (videlicet ut Deum et Dominum) Christus eum confitebitur coram angelis Dei, tunc temporis, cum descendet cum sanctis angelis in gloria Patris sui, in seculi consummatione.

Euseb. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Quid autem erit gloriosius quam ipsum unigenitum Dei Verbum attestari pro nobis in divino judicio, ac ipso affectu

et donnant dans son amour une récompense sensible du témoignage qui lui a été rendu sur la terre, à l'âme qu'il aura jugée digne de cette récompense? Car il ne restera pas en dehors de cette âme, mais il lui rendra témoignage en habitant au milieu d'elle et en l'inondant de sa lumière. Après avoir fortifié ses Apôtres par la douce espérance d'aussi magnifiques promesses, il les affermit encore par des menaces non moins effrayantes : «Mais celui qui m'aura renié devant les hommes, sera renié devant les anges de Dieu. » — S. Chrys. (*hom.* 35 *sur S. Matth.*) C'est-à-dire, que le châtiment sera plus sévère et la récompense plus abondante, comme s'il disait : Ici-bas, c'est vous qui me confessez, ou qui me niez, mais au jour du jugement, ce sera moi-même, et ainsi la récompense du bien que vous aurez fait, ou le châtiment du mal que vous aurez commis, vous seront rendus avec usure dans l'autre vie. — Eusèbe. Le Sauveur fait ici cette menace, pour leur faire comprendre combien il est important qu'ils confessent son nom, par la perspective du châtiment qui les attend, châtiment qui consiste à être renié par le Fils de Dieu, c'est-à-dire, par la sagesse de Dieu ; à perdre la vie, à être privé de la lumière, et dépouillé de tous les biens, à souffrir ce châtiment devant le Père, qui est dans les cieux et les anges de Dieu.

S. Cyr. Or ceux qui nient Jésus-Christ sont d'abord ceux qui abjurent la foi aux approches de la persécution, il faut y joindre encore les docteurs hérétiques et leurs disciples. — S. Chrys. (*comme préc.*) Il est encore d'autres manières de renier Jésus-Christ, que saint Paul énumère, lorsqu'il dit : « Ils font profession du connaître Dieu, mais ils le renoncent par leurs actions, » (*Tit.*, I, 16) et encore : « Si quelqu'un n'a pas soin des siens, et particulièrement de ceux de sa maison,

---

remunerationem testimonii promere indicium in animam ejus cui testimonium perhibetur? Non enim manens extra eum cui testimonium reddetur, sed habitans in eo, et implens eum lumine suo, testimonium dabit. Cum autem corroborasset eos spe bona per tanta promissa, iterum eos inducit terribilioribus minis, dicens : « Qui autem negaverit me coram hominibus, negabitur coram angelis Dei. » Chrys. (*hom.* 35, *in Matth.*) Et in damnatione majus supplicium, et in bonis major recompensatio ponitur : quasi diceret : « Nunc hic confiteris aut negas, ego autem illic : » bonorum enim malorumque retributio cum augmento in futuro seculo te præstolatur. Euseb. (*ut supra.*) Opportune autem hanc comminationem ponit, ne confessionem ipsius contemnerent propter pœnam, quæ est negari a Filio Dei; quod est a sapientia denegari, et a vita deficere, et lumine privari, et omnibus destitui bonis ; sed et hæc cuncta pati coram Patre qui est in cœlis, et angelis Dei.

Cyril. (*ubi supra.*) Negantes autem sunt primo quidem qui imminente persecutione fidem postposuerunt; abnegant etiam hæresum doctores et discipuli. Chrys. (*ut sup.*) Sunt etiam alii abnegationis modi quos Paulus describit, dicens (*ad Tit.*, 1, vers. 16) : « Confitentur se nosse Deum, factis autem negant; » et iterum (I *ad Tim.*, 5, vers. 8) : « Si quis suorum et maxime domes-

il a renoncé à la foi, et il est pire qu'un infidèle, » (I *Tim.*, v, 8) et enfin : « Fuyez l'avarice, qui est une espèce d'idolâtrie. » (I *Cor.*, II, 5.) Puisqu'il y a plusieurs manières de renier Jésus-Christ, il est évident qu'il y a autant de manières de le confesser, et celui qui aura confessé le Sauveur de ces différentes manières, entendra cette voix si consolante de Jésus-Christ, rendant un glorieux témoignage à tous ceux qui l'auront confessé. Considérez ici la propriété des expressions, dans le texte grec, on lit : « Quiconque aura confessé en moi, » ce qui veut dire que ce n'est point par les forces naturelles, mais à l'aide de la grâce de Dieu, qu'on peut confesser Jésus-Christ. Mais pour celui qui nie, il ne dit point : Celui qui aura nié en moi ; mais : « Celui qui m'aura renié, » car celui qui le nie est privé de la grâce ; il ne laisse pas toutefois d'être coupable, parce qu'il est cause de cette privation de la grâce, et que c'est par sa propre faute qu'elle lui fait défaut. — BÈDE. De ce que le Sauveur doit un jour renier tous ceux qui l'ont nié sur la terre, il ne s'ensuit pas que le même sort soit réservé à tous indifféremment, à ceux qui l'ont nié de dessein prémédité, et à ceux qui ne l'ont fait que par faiblesse et par ignorance, aussi Notre-Seigneur ajoute : « Et quiconque parle contre le Fils de l'homme, il lui sera remis, » etc. — S. CYR. Ces paroles du Sauveur signifient-elles que toute parole injurieuse que nous aurons dites contre un de nos semblables, nous sera pardonnée, si nous nous en repentons, elles n'offrent alors aucune difficulté, puisque Dieu étant naturellement bon, pardonne à ceux qui veulent se repentir, mais si elles doivent s'entendre de Jésus-Christ lui-même, comment celui qui parle contre lui ne sera-t-il pas condamné ? — S. AMBR. Par le Fils de l'homme, nous entendons le Christ, qui a été engendré par

---

ticorum curam non habet, fidem negavit, et infideli est deterior. » Item (I *ad Cor.*, 2, v. 5) : « Avaritiam fugite, quæ est idololatria. » Postquam ergo tot sunt modi *negationis*, palam est quod totidem sunt *confessionis ;* quos quicunque servaverit, audiet illam beatissimam vocem, qua Christus laudavit omnes qui confessi fuerint eum. Attende autem verborum cautelam. In græco enim dicit : « Quisquis confitebitur in me ; » ostendens quod, non propriis viribus, sed adjutus superna gratia Christum aliquis confitebitur : de negante vero non dixit *in me*, sed *me* : nam destitutus gratia denegat : redarguitur tamen, quia destitutio propter eum qui deseritur, fit (sive destituitur propter propriam culpam.) BED. Ne autem ex eo quod ait eos qui se negaverint, esse denegandos una cunctorum (hoc est, eorum qui studio, et eorum qui infirmitate vel ignorantia negant) conditio putaretur, continuo subjecit : « Et omnis qui dicit verbum in Filium hominis remittetur ei, » etc. CYRIL. (*ubi sup.*) Sed si hoc vult innuere Salvator, quod si quod injuriosum verbum dicatur a nobis in hominem communem, obtinebimus veniam (si pœniteamus) nulla difficultas est in sermone, quia cum naturaliter bonus sit Deus, emendat volentes pœnitere : verum si ad ipsum Christum retorqueatur sermo, qualiter incondemnabilis est qui dicit verbum in eum ? AMB. Utique *filium hominis* Christum intelligimus, qui de Spiritu sancto generatus ex Virgine est ; eo quod parens ejus in

l'opération du Saint-Esprit, de la Vierge, qui est seule sur la terre la cause de sa naissance temporelle. Or, dirons-nous que l'Esprit saint est plus grand que le Christ, de manière que ceux qui pèchent contre le Christ, puissent obtenir leur pardon, tandis que ceux qui pèchent contre l'Esprit, n'ont aucune miséricorde à attendre? Mais où il y a unité de puissance, on ne peut établir aucune comparaison.

S. Athan. (*Traité sur ces par. : Quiconque,* etc.) D'anciens auteurs, le savant Origène et l'admirable Théognoste, enseignent qu'on se rend coupable du blasphème contre l'Esprit saint, quand après avoir reçu ce divin Esprit par le baptême, on retourne à ses anciens péchés, et c'est la cause, disent-ils, qui les rend indignes de pardon, suivant ces paroles de saint Paul : « Il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont goûté le don du ciel, qui ont été faits participants du Saint-Esprit, soient renouvelés par la pénitence. » (*Hébr.*, vi.) Chacun de ces deux docteurs motive ainsi son sentiment : Dieu le Père, dit Origène, pénètre et embrasse toutes choses; la puissance du Fils ne s'étend qu'aux créatures raisonnables, et l'Esprit saint n'habite que les âmes qui l'ont reçu dans le baptême. Lors donc que les catéchumènes ou les gentils se rendent coupables, ils pèchent contre le Fils, qui demeure au milieu d'eux; ils peuvent cependant obtenir leur pardon, quand ils deviennent dignes du sacrement de la régénération. Au contraire, quand ils retombent dans le péché, après le baptême, leur crime atteint l'Esprit saint, contre lequel ils pèchent après l'avoir reçu; aussi leur condamnation est-elle irrévocable.

(1) Peut-être cette interprétation de saint Ambroise qui veut que Jésus ait été appelé *Fils de l'homme*, parce qu'il n'a eu sur la terre qu'une mère seule, est-elle plus subtile que véritable. Il serait plus vrai de dire qu'il est appelé *Fils de l'homme*, parce qu'il est Fils d'Adam, bien qu'il n'ait pas eu de père ici-bas.

---

terris sola sit virgo : nunquid ergo major Spiritus sanctus Christo, ut in Christum peccantes, veniam consequantur; in Spiritum sanctum delinquentes, remissionem non mereantur adipisci? Sed ubi unitas potestatis est, nulla comparationis est quæstio.

Atha. (*Tract. super illud :* « Quicunque dixerit verbum contra Filium hominis, » etc.) Viri quidem antiqui, studiosus Origenes et mirandus Theognostus, hanc conscribunt esse Spiritus sancti blasphemiam, quando qui digni reputati sunt dono Spiritus sancti per baptismum, regrediuntur ad peccandum : ob hoc enim aiunt illos, nec veniam obtinere, prout Paulus dicit (*ad Hebr.*, 6) : « Impossibile est eos qui facti sunt participes Spiritus sancti renovari, » etc. Addit autem uterque intentionem propriam : nam Origenes causam hujus sic explicat : Deus quidem Pater omnia percurrit, et singula continet; virtus autem Filii ad sola rationalia extenditur; Spiritus vero sanctus, solus inest participantibus eum in dono baptismatis. Quando ergo catechumeni peccant et gentiles, peccant in filium qui in eis manet; possunt tamen veniam obtinere, cum digni fiunt dono regenerationis; quando vero baptizati delinquunt, dicit hoc nefas attingere Spiritum, ad quem cum pervenissent, peccaverunt; et ideo irrevocabilem fore damnatio-

Théognoste, de son côté, enseigne que celui qui a franchi le premier et le second degré de culpabilité, mérite un moindre châtiment, mais celui qui franchit le troisième n'a plus de pardon à espérer. Or, suivant lui, le premier et le second degré, c'est la doctrine du Père et du Fils; le troisième, c'est la participation à l'Esprit saint, conformément à ces paroles du Sauveur : « Lorsque l'Esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toute vérité. » (*Jean*, XVI.) Ce n'est pas sans doute, que la doctrine de l'Esprit saint surpasse la doctrine du Fils ; mais le Fils est plein de condescendance pour les âmes imparfaites, tandis que le Saint-Esprit est comme le sceau des âmes arrivées à la perfection. Si donc le blasphème contre l'Esprit saint ne mérite aucun pardon, ce n'est pas que l'Esprit saint soit supérieur au Fils, mais parce que les âmes imparfaites ont droit au pardon, tandis que celles qui sont arrivées à la perfection, ne peuvent apporter aucune excuse. Car il faut reconnaître que le Fils étant dans le Père, il est dans ceux en qui le Père habite, et que l'Esprit saint y est aussi, car la sainte Trinité est indivisible. Ajoutons que si toutes choses ont été faites par le Fils, et ne subsistent que par lui (1), il est donc lui-même en toutes choses, et ainsi celui qui pèche contre le Fils, pèche nécessairement contre le Père et le Saint-Esprit. Enfin le sacrement de baptême s'administre au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit; ceux donc qui retombent dans le péché après le baptême, blasphèment contre la sainte Trinité. Mais puisque les pharisiens n'avaient pas reçu le baptême, pourquoi les accuse-t-il de blasphème contre le Saint-Esprit, qu'ils n'avaient pas encore reçu, alors surtout qu'il ne les accuse pas de simples péchés, mais de blasphème? car le péché n'est que la

(1) « Toutes choses ont été faites par lui, » *Jean*, I, 3) : « Tout a été créé par lui et en lui. Il est avant tout, et toutes choses subsistent par lui. » (*Coloss.*, I, 16, 17.)

---

nem : Theognostus vero ait quod et qui primum et secundum excessit limen, minorem pœnam meretur; sed qui tertium quoque pertransit, non amplius accipiet veniam. Primum quidem et secundum limen vocavit doctrinam Patris et Filii; tertium vero, in participatione Spiritus sancti, secundum illud (*Joan.*, 16) : « Cum venerit Spiritus veritatis, docebit vos omnem veritatem; » non tanquam doctrina Spiritus dogma Filii superet; sed quia Filius condescendit imperfectis, Spiritus vero signaculum est eorum qui perficiuntur. Sic igitur, non quia superet Spiritus Filium, expers est veniæ blasphemia Spiritus; sed quia imperfectorum quidem est remissio, perfectis vero nulla restat excusatio; sed cum Filius sit in Patre, est in illis in quibus est Pater, nec abest Spiritus : indivisibilis est enim sancta Trinitas. Ad hæc si omnia per Filium facta sunt, et omnia in ipso consistunt, erit ipse nimirum in omnibus; ut necessarium sit peccantem in Filium, in Patrem et in Spiritum sanctum peccare : sacrum autem baptisma in nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti datur : et sic peccantes post baptismum, in sanctam Trinitatem exercent blasphemiam. Cæterum, si pharisæi baptismum non susceperant qualiter redarguebat eos ac si blasphemassent in Spiritum sanctum, cujus nondum erant facti participes? præsertim cum, non de peccatis simpliciter, sed de blasphemia eos increpabat? Diffe-

transgression de la loi, tandis que le blasphème est un outrage direct à Dieu lui-même. Et encore, s'il n'y a plus de pardon à espérer pour ceux qui pèchent après le baptême, pourquoi l'Apôtre pardonne-t-il à l'incestueux pénitent de Corinthe. (II *Cor.*, II.) Pourquoi écrit-il aux Galates, qui étaient retournés en arrière, qu'il les enfante de nouveau, jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en eux? (*Gal.*, III.) Pourquoi reprochons-nous à Novatien de ne pas admettre la pénitence après le baptême? Disons donc que l'Apôtre, dans son Epître aux Hébreux, ne détruit pas la pénitence après le baptême, mais il combat la fausse idée des Juifs devenus chrétiens, qu'il pût y avoir des baptêmes multipliés tous les jours pour la rémission des péchés, selon les prescriptions de la loi. Il exhorte donc à la pénitence, mais il déclare qu'il n'y a qu'une seule régénération par le baptême. En méditant ces diverses considérations, je me reporte à l'admirable économie de l'incarnation du Christ qui, étant Dieu s'est fait homme ; qui comme Dieu ressuscitait les morts, et en tant qu'homme, revêtu de notre chair, était soumis à la soif, à la fatigue, à la souffrance. Ceux donc qui, ne considérant en lui que l'homme, le voient sujet à la soif et à la douleur, et tiennent des discours injurieux à son humanité, sont coupables, il est vrai, mais ils peuvent par le repentir obtenir promptement le pardon de leur péché, en s'excusant sur les faiblesses de la nature humaine. Ceux qui au contraire considèrent les œuvres divines de Jésus-Christ, et doutent qu'il ait un corps véritable, pèchent gravement eux-mêmes, cependant le repentir peut encore leur mériter le pardon, parce qu'ils peuvent donner pour excuse la grandeur des œuvres opérées par Jésus-Christ. Mais quand ils attribuent aux démons les œuvres de la divinité, ils prononcent contre eux une

---

runt autem, quoniam qui peccat transgreditur legem : qui vero blasphemat, in ipsam offendit Deitatem. Sed aliter : si eis qui delinquunt post baptisma, non indulgetur vindicta reatuum, qualiter Apostolus pœnitenti in Corintho condonat (II *ad Cor.*); retrogressos vero Galatas parit, quousque Christus denuo formetur in eis? (*ad Gal.*, 4.) Cur autem et Novatum arguimus interimentem pœnitentiam post baptismum? Apostolus igitur ad Hebræos non dissipat pœnitentiam peccatorum : sed ne putarent secundum ritum legis pœnitentiæ causa multa fore et quotidiana baptismata; ob hoc pœnitere quidem monet, unicam autem fore insinuat per baptisma renovationem. Talia vero considerans, recurro ad dispensationem quæ fit in Christo, qui Deus existens, homo factus est : tanquam Deus suscitabat mortuos; sicut carne vestitus, sitiebat, laborabat et patiebatur. Quando igitur aliqui spectantes humana, vident Dominum sitientem aut patientem, et obloquuntur in Salvatorem velut in hominem, peccant quidem; possunt tamen cito (cum pœnituerint) accipere veniam, prætendentes pro causa fragilitatem corporis : quando vero rursus aspicientes aliqui opera Deitatis, dubitant de natura corporis, ipsi quoque nimium peccant : sed et his pœnitentibus cito potest ignosci; eo quod et ipsi excusationem habent ab operum magnitudine : quando vero Divinitatis opera retorquent ad diabolum,

sentence de condamnation irrévocable, en donnant au démon un pouvoir divin, et en n'accordant pas au vrai Dieu plus de puissance qu'au démon. C'est à ce degré d'aveuglement et de perfidie, que les pharisiens en étaient arrivés. Le Sauveur opérait sous leurs yeux les œuvres de son Père, il rendait la vie aux morts, la vue aux aveugles, il faisait mille autres prodiges semblables, et ils attribuaient ces œuvres à Béelzébub. Ils auraient pu dire avec autant de raison, en voyant l'ordre du monde, et la Providence qui le gouverne, qu'il a été créé par Béelzébub. Aussi tant qu'ils se sont bornés à ne voir en Jésus-Christ qu'un homme, et à dire d'un esprit incertain et douteux : « N'est-ce pas là le fils du charpentier? (1) Et comment sait-il les Ecritures, puisqu'il ne les a pas apprises? » il a supporté leur incrédulité qui était un péché contre le Fils de l'homme. Mais dès qu'ils ont poussé le délire jusqu'à dire que les œuvres de Dieu avaient pour auteur Béelzébub, il ne put les souffrir davantage. C'est ainsi qu'autrefois il avait supporté l'incrédulité de leurs pères, tant qu'ils ne murmuraient que de manquer de pain et d'eau, mais lorsqu'ils eurent fondu le veau d'or et qu'ils lui attribuèrent les bienfaits qu'ils avaient reçus du ciel, Dieu les punit, et par la mort d'un grand nombre d'entre eux, et par la prédiction des châtiments à venir : « Je les punirai, dit-il, au jour de la vengeance, du crime qu'ils ont commis. » (*Exod.*, XXXII, 34.) Le Sauveur prédit le même châtiment aux pharisiens condamnés à brûler éternellement avec le démon, dans le feu qui a été préparé pour lui. Notre-Seigneur ne veut donc point ici établir une comparaison entre le blasphème proféré contre lui et le blasphème contre le Saint-Esprit, comme si le Saint-Esprit était plus grand que

(1) Ou fils d'un artisan *filius fabri*, selon saint Matthieu, XIII, 55.

---

merito irrevocabilem ferunt sententiam, quando arbitrati sunt diabolum esse Deum, et verum Deum nihil plus quam dæmones in operibus putaverunt habere. Ad hanc ergo perfidiam pharisæi pervenerant : Salvatore enim ostendente Patris opera, mortuos suscitante, cæcos illuminante, et similia faciente, hujusmodi opera dicebant esse Beelzebub : æque enim dicere poterant videntes mundi ordinem, et erga eum provisionem, quod mundus a Beelzebub est creatus. Quandiu igitur ad humana spectantes, mente claudicabant, dicentes : « Nonne hic est carpentarii filius? Et quomodo litteras quas non didicit novit? » sustinebat eos tanquam in Filium hominis peccantes. Sed ubi magis insaniunt dicentes opera Dei esse Beelzebub, non amplius eos sustinuit. Sic enim et tandiu patres eorum sustinebat, quandiu causa panis et aquæ murmurabant; sed postquam vitulum conflantes, collata sibi divinitus beneficia in eum referunt, puniti sunt; primo quidem non paucis eorum occisis; postmodum vere dixit (*Exod.*, 32, vers. 34) : « Ego autem in die ultionis visitabo hoc peccatum eorum. » Talem ergo et nunc pharisæi audiunt sententiam, ut in flamma diabolo parata, perpetuo corrodantur cum eo. Non igitur faciendo collationem inter blasphemiam dictam in ipsum, et Spiritum sanctum, hæc dixit; tanquam ma-

lui ; mais des deux blasphèmes qu'ils proféraient contre lui, il veut montrer que l'un est plus grave que l'autre, car ils l'outrageaient en ne voyant en lui qu'un homme, et en attribuant à Béelzébub les œuvres toutes divines qu'il faisait.

S. AMBR. Il en est qui pensent que par le Fils et le Saint-Esprit, il faut entendre le Christ, tout en gardant la distinction des personnes et l'unité de substance, parce que le même Jésus-Christ, Dieu et homme tout ensemble, est appelé l'Esprit dans la sainte Ecriture : « L'Esprit de notre bouche, le Christ, le Seigneur. » (1) Il est également saint, puisque le Père est saint, que le Fils est saint, et que l'Esprit est saint. Si donc le Christ est l'un et l'autre, pourquoi cette différence, si ce n'est pour nous apprendre quel crime c'est pour nous que de nier la divinité de Jésus-Christ ? — BÈDE. On peut encore donner cette explication : Celui qui attribue au démon les œuvres de l'Esprit saint, ne peut espérer de pardon ni en ce monde ni en l'autre, non pas que nous refusions à Dieu de lui pardonner s'il pouvait se repentir, mais parce qu'il est presque impossible à celui qui se rend coupable d'un tel blasphème, non-seulement d'obtenir son pardon, mais de faire de dignes fruits de pénitence, selon ces paroles d'Isaïe : « Il les a frappés d'aveuglement, à ce point qu'ils ne pourront se convertir, et obtenir leur guérison » (*Isaïe*, v.). Or, si l'Esprit saint n'était qu'une simple créature et qu'il ne fût pas consubstantiel au Père et au Fils, comment les outrages proférés contre lui entraîneraient-ils un châtiment aussi terrible que celui qui est réservé aux blasphèmes contre Dieu? (*Lam. Jérém.*, IV, 20.)

BÈDE. Cependant tous ceux qui nient l'existence de la divinité

(1) Traduction de la Vulgate.

---

jor sit Spiritus; sed utraque blasphemia in ipsum prolata, hanc minorem, illam validiorem ostendit : ipsum enim videntes hominem, vituperabant, et ejus opera Beelzebub esse dicebant.

AMBR. Sic igitur videtur quibusdam, ut eumdem et Filium et Spiritum Sanctum, Christum intelligamus, salva distinctione personarum et unitate substantiæ ; quia unus et Deus et homo Christus est Spiritus; sicut scriptum est (*Thren.* 4) : « Spiritus ante faciem nostram Christus Dominus.» Idem sanctus, quia et Pater *sanctus*, et Filius *sanctus*, et Spiritus *sanctus*. Si ergo utrumque Christus est, quæ est diversitas, nisi ut sciamus quia Divinitatem Christi nobis negare non liceat? BED. Vel aliter: qui opera Spiritus Sancti dicit esse Beelzebub, isti non dimittetur neque in præsenti seculo, neque in futuro : non quod negemus ei, si pœnitentiam agere possit, posse dimitti a Deo, sed quod credamus eum blasphemum exigentibus meritis, sicut nunquam ad remissionem, ita nec ad ipsos dignæ pœnitentiæ fructus esse perventurum ; secundum illud (*Isai.*, 6, et *Matth.*, 12): « Excæcavit oculos eorum ne convertantur, et sanem illos. » CYRIL. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Quod si creatura esset Spiritus Sanctus, non autem de divina substantia Patris et Filii, qualiter acta in eum contumelia tantam fert pœnam, quanta promulgatur contra blasphemantes in Deum?

BED. Neque tamen quicunque Spiri-

de l'Esprit saint, ne sont point pour cela coupables de ce crime irrémissible de blasphème, parce qu'ils agissent par ignorance naturelle plutôt que par le principe d'envie diabolique qui animait les principaux d'entre les Juifs. — S. Aug. (*serm.* 2 *sur les par. du Seign.*) Donnons encore cette autre explication : si le Sauveur s'était exprimé de la sorte : Celui qui se sera rendu coupable de n'importe quel blasphème contre l'Esprit saint, nous devrions entendre toute espèce de blasphème sans exception, mais il se borne à dire : « Celui qui blasphémera contre l'Esprit saint, » c'est-à-dire, celui qui profère, non pas un blasphème quelconque, mais un blasphème de telle gravité, qu'il ne puisse jamais être pardonné. C'est dans le même sens qu'il est dit : « Dieu ne tente personne, » (*Jacq.*, I) ce qui doit s'entendre, non pas de toute tentation en général, mais d'un certain genre de tentation. Mais quel est ce blasphème irrémissible contre l'Esprit saint ? Le voici : Le premier bienfait dont les fidèles sont redevables à l'Esprit saint, c'est la rémission des péchés, c'est contre ce don purement gratuit que blasphème le cœur impénitent; l'impénitence est donc le blasphème contre l'Esprit saint, qui ne sera remis ni en ce monde ni en l'autre, parce que c'est la pénitence seule qui obtient en cette vie la rémission des péchés dont nous devons recueillir les fruits en l'autre. — S. Cyr. Après avoir inspiré à ses disciples une crainte salutaire et les avoir préparés à résister généreusement à ceux qui s'écartent de la vraie foi, il leur recommande de ne point s'inquiéter d'ailleurs de la réponse qu'ils devront faire, parce que l'Esprit saint qui habite dans les âmes bien disposées pour les instruire, leur suggérera ce qu'il convient de répondre : « Lorsqu'on vous conduira dans les synagogues et devant les magistrats, ne vous mettez point en peine com-

---

tum Sanctum non esse, aut Deum non esse, sed Patre Filioque minorem confitentur, hoc irremissibilis blasphemiæ crimine tenentur, quia humana ignorantia ducti faciunt, non invidentia diabolica, sicut principes Judæorum. Aug. (*de Verb. Dom.*, serm. 11.) Vel aliter : si hic diceretur : « Qui blasphemaverit quamcunque blasphemiam in Spiritum Sanctum,» omnem intelligere deberemus: sed quia dictum est : « Qui blasphemaverit Spiritum Sanctum, » ille intelligatur qui non omni modo, sed eo modo blasphemaverit ut ei nunquam possit ingnosci; sic enim dictum est (*Jacob.*, 1) : « Deus neminem tentat; » scilicet non omni, sed quodam tentationis modo. Quis autem sit iste modus blasphemandi contra Spiritum Sanctum dicamus. Primum quidem credentium beneficium est in Spiritu Sancto remissio peccatorum : contra hoc donum gratuitum loquitur cor impœnitens : ipsa ergo impœnitentia est *spiritus blasphemia ;* quæ non remittitur, neque in hoc seculo, neque in futuro, quia pœnitentia impetrat remissionem in hoc seculo, quæ valeat in futuro. Cyril. (*ubi supra.*) Cum autem tantum metum incusserit Dominus, et præparaverit ad generose resistendum discedentibus a recta confessione, præcepit de cætero non curare de responso ; eo quod fideliter dispositis construit verba congrua Spiritus tanquam doctor inhabitans. Unde sequitur : « Cum autem inducent vos in synagogas, nolite

ment vous répondrez ni de ce que vous direz. » — LA GLOSE. *interl.* Le Sauveur dit : « Comment vous répondrez, » quant à la forme de la réponse que vous ferez à ceux qui vous questionneront : « Ni de ce que vous direz, » pour le fond même des choses, que vous exposerez à ceux qui désireront s'instruire. — BÈDE. En effet, lorsque nous sommes conduits devant les tribunaux pour la cause de Jésus-Christ, nous devons nous contenter d'offrir pour lui notre bonne volonté, pour le reste, la grâce du Saint-Esprit nous assistera dans nos réponses : « Car l'Esprit saint vous enseignera à l'heure même ce qu'il vous faudra dire. » — S. CHRYS. (*hom.* 34 *sur S. Matth.*) Il est dit ailleurs, il est vrai : « Soyez toujours prêts à répondre pour votre défense à tous ceux qui vous demanderont raison de l'espérance qui est en vous. » (1) C'est-à-dire, que lorsqu'il s'élève une discussion, une controverse entre amis, nous devons alors réfléchir à ce qu'il nous faut répondre; mais quand nous sommes traduits devant ces tribunaux, où tout inspire la terreur, il nous entoure comme d'un rempart de sa propre force, et nous donne le courage de parler sans crainte. — THÉOPHYL. Or, comme notre faiblesse vient de deux causes, ou parce que nous voulons éviter le martyre par la crainte du supplice, ou parce que notre ignorance nous empêche de rendre compte de notre foi, le Sauveur combat ces deux causes : la crainte de la douleur, lorsqu'il dit : « Ne craignez pas ceux qui tuent le corps, » la crainte de l'ignorance, par ces dernières paroles : « Ne soyez point en peine comment vous répondrez ni de ce que vous direz. »

℣. 13-15. — *Alors quelqu'un du milieu de la foule, lui dit : Maître, dites à*

(1) I *Pier.*, III, 13. On ne voit pas où saint Chrysostome a pu puiser cette variante, *quæ fovet vos.*

---

cogitare qualiter aut quid respondeatis.» GLOS. (*interlin.*) Dicit autem, *qualiter*, quantum ad modum proferendi; *quid*, quantum ad modum inveniendi; *respondeatis*, interrogantibus, aut quid dicatis discere volentibus. BED. Cum enim propter Christum ducimur ad judices, voluntatem tantum nostram pro Christo debemus offerre : cæterum in respondendo Spiritus sancti gratia ministrabitur. Unde subditur : « Spiritus enim Sanctus docebit vos, » etc. CHRYS. (*hom.* 34, *in Matth.*) Alibi vero dicitur : « Estote parati cunctis ad respondendum, quicunque quæsiverint a vobis rationem spei, quæ fovet vos. » Quando namque oritur inter amicos agon, vel certamen, præcepit nos meditari : quando vero terribile est prætorium et pavor, circumquaque dat proprium munimentum, ut audendum sit et loquendum, non autem obstupescendum. THEOPHYLACT. Quoniam igitur duplex est nostra infirmitas, et aut pœnæ formidine martyrium fugimus, aut quia rudes sumus, et nescimus reddere rationem fidei, utrumque exclusit; metum quidem pœnarum, in eo quod dixit : « Ne timeatis occidentes corpus; » timorem vero inscientiæ, in hoc quod dixit : « Nolite solliciti esse qualiter aut quid respondeatis. »

Ait autem ei quidam de turba : Magister, dic fratri meo ut dividat mecum hæreditatem. At

mon frère de partager avec moi notre héritage. Mais Jésus lui répondit : Homme, qui m'a établi pour vous juger, ou pour faire vos partages? Et s'adressant au peuple : Gardez-vous avec soin, leur dit-il, de toute avarice; car dans l'abondance même, la vie de chacun ne dépend point des choses qu'il possède.

S. Ambr. Tous les enseignements qui précèdent, ont pour but de nous encourager à souffrir pour le nom du Seigneur, ou par le mépris de la mort, ou par l'espérance de la récompense, ou par la menace des supplices éternels, qu'aucune miséricorde ne viendra jamais adoucir. Or, comme l'avarice est une source fréquente de tentations pour la vertu, Notre-Seigneur veut en détruire jusqu'au germe dans notre âme, et à l'appui du précepte qu'il donne, il apporte cet exemple : « Alors, du milieu de la foule, quelqu'un lui dit : Maître, dites à mon frère de partager avec moi notre héritage. » — Théophyl. Ces deux frères se disputaient pour diviser l'héritage paternel, il fallait donc que l'un cherchât à frauder l'autre. Or, le Sauveur, voulant nous appendre à ne point abaisser notre esprit jusqu'aux choses de la terre, rejette la demande de celui qui l'appelait à diviser cet héritage : « Mais Jésus lui répondit : Homme, qui m'a établi pour vous juger ou pour faire vos partages ? » — Bède. Cet homme veut préoccuper du souci de diviser la terre le Maître qui est venu nous inspirer le goût des joies et de la paix du ciel; aussi est-ce avec raison que Notre-Seigneur lui donne le nom d'homme; dans le même sens que ces autres paroles : « Puisqu'il y a parmi vous des jalousies et des contentions, n'est-il pas visible que vous êtes charnels, et que vous vous conduisez comme des hommes. »

S. Cyr. (1) Lorsque le Fils de Dieu a daigné se rendre semblable à

(1) Cette citation est composée tout à la fois d'un passage de l'apôtre saint Paul (*Philipp.*, II, 7), et d'un autre tiré du *Psaume* II.

---

illi dixit ei : Homo, quis me constituit judicem aut divisorem supra vos? Dixitque ad illos : Videte et cavete ab omni avaritia; quia non in abundantia cujusquam vita ejus est ex his quæ possidet.

Ambr. Totus superior locus ad subeundam pro confessione Domini passionem, aut contemptu mortis, aut spe præmii, aut mansuri denuntiatione supplicii, cui nunquam venia laxetur, instruitur. Et quoniam avaritia plerumque solet tentare virtutem, etiam hujus abolendæ rei præceptum subjicitur et exemplum, cum dicitur : « Ait autem ei quidam de turba : Dic fratri meo ut dividat mecum hæreditatem. Theophylact. Hi duo fratres quia de hæreditate paterna dividenda contendebant, consequens erat ut alter alterum fraudare intenderet. Dominus autem docens nos quod non oportet ad terrena flecti, repellit vocantem eum ad hæreditatis divisionem. Unde sequitur : « At ille dixit ei : Homo, quis me constituit judicem aut divisorem supra vos ? » Bed. Qui magistro supernæ pacis gaudia commendanti terræ divisionis vult ingerere molestiam, merito *homo* vocatur; secundum illud (I *Cor.*, 3) : « Cum sit inter vos zelus et contentio nonne homines estis ? »

Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Fuit autem Dei Filius, quando factus est

nous, Dieu son Père l'a établi roi et prince sur la sainte montagne de Sion, pour annoncer ses divins commandements. — S. AMBR. C'est donc avec raison qu'il refuse de s'occuper des intérêts de la terre, lui qui n'est descendu sur la terre que pour nous enseigner les choses du ciel ; il dédaigne d'être le juge des différends et l'arbitre des biens de la terre, lui à qui Dieu a donné le pouvoir de juger les vivants et les morts, et l'appréciation décisive des mérites des hommes. Il faut donc considérer ici, non pas ce que vous demandez, mais à qui vous faites cette demande, et ne pas chercher à détourner à des choses de médiocre importance, celui dont l'esprit est appliqué à des objets d'un intérêt supérieur. Ce frère méritait donc la réponse que lui fit le Sauveur, lui qui voulait que le dispensateur des biens célestes, s'occupât des intérêts périssables de la terre. Ajoutons d'ailleurs que ce n'est point par l'intervention d'un juge, mais par l'affection, qu'un bien patrimonial doit être partagé entre des frères. Enfin les hommes doivent attendre et espérer le patrimoine de l'immortalité plutôt que celui des richesses.

BÈDE. Notre-Seigneur profite de l'occasion de cette demande inconsidérée pour prémunir par des préceptes et des exemples, la foule et ses disciples, contre le fléau contagieux de l'avarice : « Et s'adressant à tous ceux qui étaient présents, il leur dit : « Gardez-vous avec soin de toute avarice. » Remarquez ces paroles : « De toute avarice, » parce que bien des actions ont une apparence de droiture, mais leur intention vicieuse n'échappe pas à l'œil pénétrant du juge intérieur. — S. CYR. Ou bien encore : « Gardez-vous de toute avarice, grande ou petite, » car l'avarice est tout à fait inutile au témoignage du Seigneur lui-même : « Vous bâtirez des maisons magnifiques (1), et vous

(1) Des maisons *désirables,* ἐπιθυμητοὺς, d'après le texte grec.

---

similis nobis, constitutus a Deo Patre in regem et principem super Sion montem sanctum ejus, annuntias mandatum divinum. AMBR. Bene ergo terrena declinat, qui propter divina descenderat : nec judex dignatur esse litium et arbiter facultatum, vivorum habens mortuorumque judicium, arbitriumque meritorum. Non igitur quid petas, sed a quo postules intuendum est ; nec majoribus intento animo putes minoribus obstrependum : unde non immerito refutatur hic frater, qui dispensatorum cœlestium gestiebat corruptibilibus occupare, cum inter fratres patrimonium, non judex medius, sed pietas debeat sequestra dividere ; quanquam immortalitatis patrimonium non pecuniæ sit hominibus expectandum.

BED. Occasione autem hujus stulti petitoris adversus avaritiæ pestem, et turbas, et discipulos præceptis pariter et exemplis munire satagit : unde sequitur : « Dixit ad illos : Videte et cavete ab omni avaritia : » dicit autem, *ab omni;* quia nonnulla simpliciter geri videntur, sed internus arbiter qua intentione fiant, dijudicat. CYRIL. (*ubi supra.*) Vel dicit : « Ab omni avaritia, » scilicet magna et parva : est enim inutilis avaritia, dicente Domino (*Amos*) : « Domos zelatas ædificabitis, et non habitabitis in eis ; » et

ne les habiterez pas. » (*Amos*, v, 11.) Et ailleurs : « Dix arpents de vigne ne rapporteront qu'une mesure, la terre ne rendra plus que la dixième partie de la semence. » (*Isaïe*, v, 10.) Le Sauveur donne une autre raison de l'inutilité de l'avarice : « Dans l'abondance même, la vie d'un homme ne dépend pas des biens qu'il possède. » — THÉOPHYL. Il condamne ici les vains prétextes des avares, qu'on voit entasser des richesses, comme s'ils devaient toujours vivre. Mais l'opulence peut-elle prolonger votre vie? Pourquoi donc vous dévouer à des inquiétudes certaines pour un repos qui n'est rien moins que certain? Car il est bien douteux que vous atteigniez la vieillesse pour laquelle vous amassez des trésors.

ỳ. 16-21. — *Il leur dit ensuite cette parabole : Il y avait un homme riche dont le champ avait rapporté beaucoup de fruits. Or, il s'entretenait en lui-même de ces pensées : Que ferai-je, car je n'ai point où serrer ma récolte? Voici, dit-il, ce que je ferai. Je détruirai mes greniers, et j'en ferai de plus grands, et j'y amasserai tout le produit de mes terres, et tous mes biens. Et je dirai à mon âme : Mon âme, tu as beaucoup de biens en réserve pour plusieurs années; repose-toi, mange, bois, fais bonne chère. Mais Dieu lui dit : Insensé! cette nuit même on te redemandera ton âme, et ce que tu as amassé pour qui sera-t-il? Il en est ainsi de celui qui thésaurise pour soi, et qui n'est point riche devant Dieu.*

THÉOPHYL. Notre-Seigneur confirme la vérité qu'il vient d'enseigner, que l'abondance des richesses ne peut prolonger la vie humaine, par la parole suivante : « Il y avait un homme riche, dont les terres avaient rapporté beaucoup de fruits. » — S. BASIL. (*hom.* 6 *de l'avar.*) Notre-Seigneur ne dit pas que cet homme voulut faire aucun bien avec ses ses grandes richesses, et il rend plus éclatante la longanimité de Dieu,

---

alibi (*Isai.*, 5, vers. 10) : « Decem jugera vinearum facient lacunculam unam, et triginta modii sementis facient modios tres.» Sed et secundum alium modum est inutilis, quem ostendit subdens : « Quia non in abundantia cujusquam vita ejus est,» etc. THEOPHYLACT. Hoc dicit Dominus refellens avarorum intentiones, qui videntur coacervare divitias quasi diu victuri. Sed nunquid te opulentia longævum efficiet? Quid igitur manifeste sustines mala incertæ causa quietis? Nam dubium est an debeas attingere senium, cujus gratia thesaurizas.

Dixit autem similitudem ad illos, dicens : Hominis cujusdam divitis uberes fructus ager attulit, et cogitabat intra se, dicens : Quid faciam, quia non habeo quo congregem fructus meos. Et dixit : Hoc faciam : destruam horrea mea, et majora faciam, et illuc congregabo omnia quæ nata sunt mihi, et bona mea; et dicam animæ meæ : Anima, habes multa bona posita in annos plurimos; requiesce, comede, bibe, epulare. Dixit autem illi Deus : Stulte, hac nocte animam tuam repetent a te : quæ autem parasti, cujus erunt? Sic est qui sibi thesaurizat, et non est in Deum dives.

THEOPHYLACT. Postquam dixit quod ex affluentia opum non protendatur vita humana, ad hujus fidem parabolam subdit, dicens ; « Dixit autem similitudinem : Hominis cujusdam divitis, » etc. BASIL. (*in hom.* 6.) Non facturi quidem ex ubertate fructuum aliquid boni; ut magis divina longanimitas pateat, quæ

qui étend sa bonté même aux méchants, et fait tomber sa pluie sur les justes et sur les coupables. Or, comment cet homme témoigne-t-il sa reconnaissance à son bienfaiteur? Il oublie la nature qui lui est commune avec tous les hommes, il ne pense pas qu'il y a obligation pour lui à distribuer aux indigents son superflu; ses greniers étaient surchargés par l'abondance de ses récoltes, mais son cœur insatiable n'était pas rempli. Il ne voulait rien donner des fruits anciens, tant était grande son avarice; il ne savait ni recueillir les nouveaux, tant ils étaient abondants, aussi sa prudence est aux abois et ses soucis frappés de stérilité : « Et il s'entretenait lui-même de ces pensées : Que ferai-je? car je n'ai point où serrer ma récolte. » Il s'inquiète à l'égard des pauvres; n'est-ce pas là, en effet, ce que dit l'indigent : Que ferai-je? Comment me procurer la nourriture et le vêtement? Tel est aussi le langage de ce riche, il est comme accablé sous le poids de ses richesses, dont ses greniers regorgent et dont il ne veut point les laisser sortir pour le soulagement des misérables, semblables à ces gens avides et affamés, qui aimeraient mieux être victimes de leur voracité, que de laisser les restes de leur table aux indigents.

S. Grég. (*Moral.*, xv, 13.) O inquiétudes, qui êtes le fruit de l'abondance et de la satiété ! En disant : « Que ferai-je? » ne montre-t-il pas clairement qu'il est comme accablé par l'accomplissement de ses désirs, et qu'il gémit, pour ainsi dire, sous le fardeau de ses liens? — S. Bas. (*comme précéd.*) Quoi de plus facile que de dire : J'ouvrirai mes greniers, je réunirai tous les pauvres; mais non, une seule pensée le préoccupe, ce n'est point de distribuer le trop plein de ses greniers, c'est d'entasser sa nouvelle récolte : « Voici, dit-il, ce que je ferai : Je détruirai mes greniers. » Vous faites là une bonne action, ces greniers d'iniquité méritent d'être détruits; abattez donc ces greniers d'où la

---

usque ad malos suam bonitatem extendit, pluens super justos et injustos. Quæ vero sunt quæ hic homo benefactori recompensat? Non meminit communis naturæ, nec arbitratus est oportere quod superfluit dispensari egentibus : et horrea quidem crepabant præ copia conditorum; avarus tamen animus nequaquam implebatur; nolens veteribus cedere propter avaritiam, nova non valens suscipere propter multitudinem : propter quod imperfecta erant ejus consilia et steriles curæ. Unde sequitur : « Et cogitabat, » etc. Conqueritur æque pauperibus : an non quem premit inopia, dicit, « quid faciam? » unde victus? unde calceamenta? Talia et locuples profert : urgent enim ipsius animam divitiæ a promptuariis emanantes; ne forte cum exiverint, prosint egentibus, a simili gulosorum, qui mallent edacitate crepare, quam indigentibus de reliquiis impartiri.

Greg. (XV *Moral.*, cap. 13.) O angustia ex satietate nata! Dicens enim, « quid faciam? » profecto indicat quia votorum suorum effectibus pressus, sub quodam rerum fasce laborabat. Basil. (*ut sup.*) Erat quidem in promptu dicere : « Aperiam horrea, convocabo egenos; » sed cogitat, non ut distribuat, sed ut congreget : sequitur enim : « Et dixit : Hoc faciam : destruam horrea mea : » bene facis : nam digna destructione nequitiæ promptuaria : dissolve

consolation n'est jamais sortie pour personne. Il ajoute : « Et j'en ferai de plus grands. » Et si vous parvenez encore à les remplir, les détruirez-vous de nouveau? Mais quelle folie que ce travail sans fin? Vos greniers (si vous voulez), doivent être les maisons des pauvres. Vous me direz : A qui fais-je tort, en gardant ce qui m'appartient? Car ce riche ajoute : « Et j'y amasserai le produit de mes terres et tous mes biens. » Dites-moi quels sont les biens que vous avez en propre? De quelle source les avez-vous tirés pour les apporter dans cette vie? Semblables à un homme qui, arrivant avant l'heure du spectacle, empêcherait les autres d'y venir, et prétendrait avoir la jouissance exclusive de ce qui est destiné au public, les riches regardent comme leur appartenant en propre des biens dont ils se sont emparé, lorsqu'ils étaient la propriété commune de tous les hommes. Si chacun ne prenait que ce qui suffit à ses besoins, et abandonnait tout le superflu aux indigents, il n'y aurait plus ni riche ni pauvre.

S. Cyr. Ecoutez une autre parole inconsidérée de ce riche : « J'y amasserai tout le produit de mes terres et tous mes biens. » Ne semble-t-il pas qu'il n'est pas redevable à Dieu de ses richesses, et qu'elles sont le fruit de ses travaux? — S. Bas. (*comme précéd.*) Mais si vous reconnaissez que vous les tenez de Dieu, est-ce que Dieu serait injuste en nous distribuant inégalement les biens de la fortune? Pourquoi êtes-vous dans l'abondance, celui-ci dans la pauvreté, si ce n'est pour vous donner occasion d'exercer une générosité méritoire, et à ce pauvre de recevoir un jour le prix glorieux de sa patience? Or, n'êtes-vous pas un véritable spoliateur, en regardant comme votre propriété ces biens que vous n'avez reçus que pour en faire part aux autres? Ce pain que vous conservez, appartient à cet homme qui meurt de faim; cette tunique que vous serrez dans votre garde-robe, appar-

---

horrea, ex quibus nullus consolationem accepit. Subdit : « Et majora faciam : » at si et hoc impleveris, numquid destrues iterum? quid stultius quam in immensum laborare? Horrea sunt tibi (si vis) pauperum domus : sed dices : Cui injuriam facio, propria retinendo? Nam et sequitur : « Et illuc congregabo omnia quæ nata sunt mihi, et bona mea. » Dic mihi, quæ tua? Unde ea sumens in vitam attulisti? Sicut qui præveniens spectacula, prohiberet advenientes, appropriando sibi quod ad usum communem ordinatur : similes sunt divites, qui communia quæ præoccupaverunt æstimant sua esse : si enim quilibet suæ necessitatis sufficientiam recipiens, relinqueret superfluum indigenti, non esset dives nec pauper.

Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Attende et aliter esse frivolum ejus verbum, cum dicit : « Congregabo omnia quæ nata sunt mihi ; » quasi non putaret ea divinitus obtinere, sed fructus esse laborum suorum. Basil. (*ubi sup.*) Cæterum, si fatearis ea tibi divinitus provenisse, an injustus est Deus inæqualiter res nobis distribuens? Cur tu abundas, ille vero mendicat? Nisi ut tu bonæ dispensationis merita consequaris, ille vero patientiæ braviis decoretur. At tu nonne spoliator es, quæ dispensanda suscepisti, propria reputando? Est panis famelici quem tu tenes, nudi tunica quam in

tient à cet autre qui est sans vêtement; cette chaussure qui dépérit chez vous, est à celui qui marche pieds nus; cet argent que vous avez enfoui dans la terre, appartient aux indigents; vous commettez donc autant d'injustices que vous pourriez répandre de bienfaits. — S. Chrys. (1). Mais il se trompe encore en regardant comme des biens véritables, des choses tout à fait indifférentes. Il y a, en effet, des choses qui sont essentiellement bonnes, d'autres essentiellement mauvaises, d'autres enfin qui tiennent le milieu. La chasteté et l'humilité, et les autres vertus sont de véritables biens, et rendent bon celui qui les pratique. Les vices opposés à ces vertus sont essentiellement mauvais, et rendent également mauvais celui qui s'y livre. D'autres choses tiennent le milieu, comme les richesses, tantôt elles servent à faire le bien, l'aumône, par exemple, tantôt elles sont un instrument pour le mal, c'est-à-dire pour l'avarice. Il en est de même de la pauvreté, elle conduit tantôt au blasphème, tantôt à la véritable sagesse, selon les dispositions intérieures des personnes.

S. Cyr. Ce ne sont point des greniers permanents, mais de passagère durée, que ce riche construit, et ce qui est une folie plus insigne, il se promet une longue vie : « Et je dirai à mon âme : Mon âme, tu as beaucoup de biens en réserve pour plusieurs années. » O riche, tes greniers, il est vrai, regorgent de fruits, mais qui peut te garantir plusieurs années de vie? — S. Athan. (*contre Antig.*) Celui qui vit comme s'il devait mourir chaque jour, à cause de l'incertitude naturelle de la vie, ne commettra point ce péché ; car cette crainte de la mort prémunit contre l'attrait séduisant des voluptés ; mais au contraire, celui qui se promet une longue vie, aspire après les plaisirs de

(1) On trouve quelque chose de semblable dans l'homélie 8 sur la deuxième Epître *à Timothée*, vers le milieu des réflexions morales.

---

conclavi conservas, discalceati calceus, qui penes te marcescit, indigentis argentum quod possides inhumatum : quocirca tot injuriaris, quot dare valeres. Chrys. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Sed et in hoc errat, quod *bona* putat quæ sunt indifferentia : rerum enim quædam sunt bonæ, quædam malæ, quædam mediæ. Bona quidem sunt castitas et humilitas, et hujusmodi; quæ cum homo elegit, fit bonus : his autem opposita sunt mala, quæ homo dum elegit, fit malus; media vero sunt, ut divitiæ; quæ quandoque quidem ordinantur in bonum, scilicet ad eleemosynam; quandoque ad malum, scilicet ad avaritiam : et similiter inopia quandoque ad blasphemiam, quandoque ad sapientiam, secundum affectum utentium.

Cyril. (*in eadem Cat. Græca.*) Dives igitur non parat permanentia horrea, sed caduca; et quod stultius est, vitæ longitudinem sibi taxat : sequitur enim : « Et dicam animæ meæ : Anima, habes multa bona reposita in annos plurimos. » Sed, o dives, fructus quidem habes in horreis, sed annos plurimos unde poteris obtinere? Athan. (*Contra Antigonum ex eadem Cat. Græca.*) Si quis autem sic vivat quasi quotidie moriturus ; eo quod incerta est naturaliter vita nostra, non peccabit, semper enim major timor plurimum voluptatis dissolvit; sed econtrario longævitatem sibi repromit-

la chair. Ecoutez en effet ce riche : « Mon âme, repose-toi, mange, bois, fais bonne chair, » c'est-à-dire fais des repas somptueux. — S. Bas. (*comme précéd.*) O riche, tu es si oublieux des biens de l'âme, que tu lui donnes en nourriture les aliments du corps! Si cette âme est vertueuse, si elle est féconde en bonnes œuvres, si elle s'attache à Dieu, elle possède alors de grands biens, et jouit d'une véritable joie; mais comme tu es tout charnel et esclave de tes passions, tes désirs et tes cris viennent tout entiers du corps et non de l'âme. — S. Chrys. (*hom.* 39 *sur la* Ire *Epît. aux Cor.*) Il ne convient nullement de se plonger dans les délices, d'engraisser le corps et d'affaiblir l'âme, de lui imposer un lourd fardeau, de l'envelopper dans les ténèbres et de la couvrir d'un voile épais. Lorsque l'homme vit dans les délices, l'âme qui devait être reine, devient esclave, et le corps qui devait obéir, domine et commande. Les aliments sont nécessaires au corps, mais non pas les délices, il faut le nourrir, mais non pas le débiliter et l'amollir. Or, les délices sont nuisibles au corps autant qu'à l'âme; de fort qu'il était, elles le rendent faible; à la santé, elles font succéder la maladie; à l'agilité, la pesanteur; à la beauté, la laideur; à la jeunesse, une vieillesse prématurée.

S. Bas. (*comme précéd.*) Cet homme a été laissé libre de délibérer sur toutes ces choses, et de faire connaître ses intentions, afin que son avarice insatiable reçût le juste châtiment qu'elle méritait. Tandis, en effet, qu'il parle ainsi dans le secret de son âme, ses pensées et ses paroles sont jugées dans le ciel, d'où lui vient cette réponse : « Insensé! cette nuit même, on te redemandera ton âme. » Entendez-vous ce nom d'insensé que votre folie vous a mérité, ce ne sont pas les hommes, c'est Dieu lui-même qui vous l'a donné. — S. Grég. (*Moral.*, XXII, 2.

---

tens, ad voluptates aspirat. Sequitur enim : « Requiesce (scilicet a labore), comede, bibe, epulare; » magno scilicet apparatu. Basil. (*ut sup.*) Tam improvidus es erga bona animæ ut escas corporeas animæ ascribas : siquidem virtutem habet, si fecunda est operationum bonarum; si Deo adhæsit, bona plurima possidet et bono gaudio gaudet, verum quia totus carnalis es passionibus subjectus, a ventre, non ab anima clamas. Chrys. (*hom.* 39, *in* I *ad Cor.*) Non autem decet vacare deliciis, et impinguare corpus, et attenuare animam, fascemque ei gravare, et tenebras obducere, spissumque velamen; eo quod in deliciis dominativum animæ servit; servile vero corporis dominatur. Alimentorum autem indiget corpus, non deliciarum; ut nutriatur, non ut scindatur et fluat : neque enim animæ soli, sed et ipsi corpori sunt nocivæ deliciæ : eo quod ex forti fit debile, ex sano ægrotativum, ex agili grave, ex formoso deforme, ac ex juvene veterosum.

Basil. (*ut sup.*) Permissus autem est deliberare in omnibus et manifestare propositum, ut condignam mereatur sui affectus sententiam; sed dum in abdito loquitur, eloquia ejus examinantur in cœlo, unde sibi responsa proveniunt : sequitur enim : « Dixit autem illi Deus : Stulte, hac nocte animam tuam, » etc. Audi conveniens tibi stultitiæ nomen, quod tibi nullus imposuit hominum, sed ipse Deus. Greg. (XXII *Moral.*, cap. 2,

sur ces par. du chap. XXVI : « Si j'ai regardé l'or, » etc.) Il fut enlevé cette nuit-là même, lui qui s'était promis de longues années, et tandis qu'il avait amassé des biens considérables pour un grand nombre d'années, il ne voit même pas le jour du lendemain. — S. CHRYS. (*disc.* 2 *sur Lazare.*) « On te redemandera ton âme, » etc. Peut-être quelques puissances terribles étaient envoyées pour lui redemander son âme; car si nous ne pouvons sans guide passer d'une ville à une autre, combien plus l'âme, séparée du corps, a-t-elle besoin d'être conduite vers les régions inconnues de l'autre vie. C'est pour cela que l'âme, sur le point de quitter le corps, résiste fortement, et rentre dans les profondeurs du corps; car toujours la conscience de nos péchés nous fait sentir son aiguillon; mais c'est surtout lorsque nous devons être traduits devant le tribunal redoutable du juste Juge, que toute la multitude de nos crimes vient se placer sous nos yeux et glacer notre âme d'effroi. Comme des prisonniers sont toujours dans les angoisses, surtout lorsqu'arrive pour eux le moment de paraître devant leur juge ; ainsi l'âme est alors attristée et torturée par le souvenir de ses péchés, mais bien plus encore lorsqu'elle est sortie du corps. — S. GRÉG. (*Moral.*, XXV, 2.) Cette âme a été enlevée pendant la nuit, c'est-à-dire dans l'obscurité du cœur ; elle est séparée du corps pendant la nuit, parce qu'elle a fermé les yeux à la lumière de la raison qui aurait pu lui faire prévoir les supplices qu'elle s'exposait à souffrir.

Dieu ajoute : « Et ce que tu as amassé, pour qui sera-t-il ? » — S. CHRYS. (*Ch. des Pèr. gr. et hom.* 23 *sur la Gen.*) Car vous laisserez tous ces biens, et non-seulement vous n'en retirerez aucun avantage, mais vous serez accablé sous le poids de vos péchés. Toutes

---

super illud Job, 31 : « Si putavi aurum robur, » etc.) Eadem nocte sublatus est qui multa tempora fuerat præstolatus; ut scilicet qui in longum sibi subsidia colligendo prospexerat, subsequentem diem vel unum minime videret. CHRYS. (*Conc.* 2, *de Lazaro.*) « Repetent a te : » exposcebant enim eam forsan terribiles quædam virtutes ad hoc missæ; quoniam si de civitate in civitatem transeuntes, egemus ductore; multo magis anima absoluta a corpore, et ad futuram vitam transmigrans, indigebit ducatu. Ob hoc multoties recusat anima, et regreditur in profundum, cum debet exire a corpore : semper enim stimulat nos conscientia peccatorum; sed præcipue cum debemus trahi ad terribile judicium : tunc enim tota congeries criminum innovatur, et præ oculis posita, mentem percellit : et sicut carcerati semper quidem dolorosi sunt, tunc autem præcipue cum debent judici præsentari; sic et anima maxime in ipso tempore de peccato cruciatur et dolet; multo autem magis cum fuerit evulsa. GREG. (XXV *Moral.*, cap. 2.) In nocte autem ablata est anima, quæ in obscuritate cordis est emissa; in nocte ablata est, quæ considerationis lucem habere noluit, ut quod pati poterat prævideret.

Subdit autem : « Quæ autem parasti cujus erunt? » CHRYS. (*in Cat. Græcorum Patrum, ex hom.* 23, *in Genes.*) Hic enim ea deseres, non solum nullum inde percipiens commodum, sed et sarcinam peccatorum portans super humeros proprios : et quæ quidem a te con-

ces richesses que vous avez amassées, passeront le plus souvent aux mains de vos ennemis, mais c'est vous qui aurez à en rendre compte.

« Il en est ainsi de celui qui thésaurise pour soi, et qui n'est pas riche selon Dieu. » — Bède. C'est un insensé qui doit être enlevé dans la nuit. Que celui donc qui veut être riche selon Dieu (1), n'amasse pas de trésors pour lui ; mais qu'il distribue aux pauvres ceux qu'il possède. — S. Ambr. Pourquoi, en effet, amasser des richesses dont on ne sait faire aucun emploi ? Pouvons-nous regarder comme nous appartenant des choses que nous ne pouvons emporter avec nous ? La vertu seule nous accompagne au sortir de cette vie, la miséricorde seule nous suit, et nous conduit après la mort dans les tabernacles éternels (2).

℣. 22, 23. — *Et il ajouta en s'adressant à ses disciples : C'est pourquoi je vous dis : Ne vous mettez point en peine pour votre vie, de ce que vous mangerez, ni pour votre corps, de quoi vous le vêtirez. La vie est plus que la nourriture, et le corps plus que le vêtement.*

Théophyl. Notre-Seigneur élève peu à peu ses disciples à une doctrine plus parfaite. Il leur a enseigné à se mettre en garde contre l'avarice, et leur a cité à l'appui la parabole du riche, pour leur démontrer plus clairement la folie de celui qui désire des choses superflues ; il va maintenant plus loin, il ne nous permet pas même la sollicitude pour le nécessaire, et arrache ainsi de nos cœurs, jusqu'à la racine de l'avarice : « C'est pourquoi je vous dis : Ne vous mettez pas en peine, » etc. C'est-à-dire puisque vous avez compris la folie de

(1) Εἰς Θεὸν πλουτῶν, amassant des richesses pour Dieu.
(2) Faites-vous des amis avec les richesses d'iniquité, afin que, lorsque vous viendrez à défaillir, ils vous reçoivent dans les tabernacles éternels. » (*Luc*, xvi, 9.)

---

gesta sunt, plerumque in manus inimicorum pervenient, a te vero super his ratio requiretur.

Sequitur : « Sic est qui sibi thesaurizat, et non est in Deum dives. » Bed. Hic enim stultus est, et in nocte rapiendus. Ergo qui vult esse in Deum dives, non sibi thesaurizet, sed pauperibus possessa distribuat. Ambr. Frustra enim congregat opes, qui se his nescit usurum : neque enim nostra sunt quæ non possumus auferre nobiscum : sola virtus comes est defunctorum ; sola nos sequitur misericordia, quæ tabernacula defunctis acquirit æterna.

Dixitque ad discipulos suos : Ideo dico vobis, nolite solliciti esse animæ vestræ quid manducetis, neque corpori vestro quid induamini : anima plus est quam esca, et corpus plus quam vestimentum.

Theophylact. Paulatim Dominus provehit ad perfectiorem doctrinam. Docuit enim supra cavendum esse ab avaritia ; subdiditque parabolam divitis, insinuans per eam quod stultus est qui superflua cupit ; deinde procedente sermone, neque de necessariis sinit nos sollicitudinem gerere, avaritiæ radicem evellens ; unde dicit : « Ideo dico vobis : Nolite solliciti esse, » quasi dicat : « Postquam

celui qui se promettait une longue vie, et que cette espérance rendait encore plus avare ; ne vous mettez pas en peine pour votre âme de ce que vous mangerez. Notre-Seigneur s'exprime de la sorte, non que l'âme spirituelle et intelligente se nourrisse d'aliments corporels, mais parce que la nourriture de notre corps est une condition essentielle de l'union de l'âme et du corps ; ou bien encore, comme c'est le propre du corps animé de prendre de la nourriture, le Sauveur attribue à l'âme le soin de la nourriture ; car l'âme est appelée la vertu nutritive du corps, et ses paroles peuvent recevoir ce sens : « Ne vous mettez pas en peine pour la partie nutritive (1) de votre âme, de ce que vous mangerez. » Le corps, au contraire, même privé de la vie, peut être couvert de vêtements; aussi Notre-Seigneur ajoute : « Ni pour votre corps de quoi vous le vêtirez. » — S. Chrys. (*hom. 22 sur S. Matth.*) « Ne vous inquiétez pas, » ne veut pas dire : Ne travaillez pas ; mais : « Ne vous laissez pas absorber par les choses de la terre; » en effet, on peut très-bien se livrer au travail, mais sans préoccupation, sans agitation d'esprit. — S. Cyr. La vie est supérieure à la nourriture, et le corps au vêtement, au témoignage du Sauveur : « La vie est plus que la nourriture, et le corps plus que le vêtement, » c'est-à-dire : Dieu qui a fait le plus, ne dédaignera pas de faire le moins. Que des choses si peu importantes ne soient donc point l'objet unique de nos pensées, que notre esprit ne soit pas l'esclave du vêtement et de la nourriture, mais qu'il se préoccupe surtout des moyens de sauver l'âme et de l'élever jusqu'au royaume des cieux. — S. Ambr. Rien de plus propre à établir cette vérité, que Dieu accorde tout à ceux qui se confient en lui, que de voir ce souffle céleste qui, sans effort de notre part, per-

(1) C'est cette partie la moins noble de l'âme que les anciens philosophes appelaient *végétative*.

stultus est qui sibi majorem vitæ mensuram attribuit, et exinde, magis efficitur cupidus; nolite solliciti esse animæ vestræ quid manducetis : » non quia intelligibilis anima comedat, sed quia non videtur aliter anima posse conjunctam immanere corpori, nisi dum nutrimur : vel quia animati corporis est nutrimentum suscipere, congrue animæ *nutriri* attribuit : nam et virtus nutritiva dicitur *anima* : ut sic intelligitur : « Ne solliciti sitis nutritivæ parti animæ quid edatis. » Potest autem etiam corpus mortuum vestiri : unde subdit : « Neque corpori vestro quid induamini. » Chrys. (*hom.* 22, *in Matth.*) Quod autem dicitur : « Nolite solliciti esse, » non idem est quod, « nolite operari; » sed, « nolite rebus mundanis mente affigi : » contingit enim aliquem operantem nihil sollicitum esse. Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Præeminet autem anima cibo, et corpus vestitui. Unde subdit : « Anima plus est quam esca, » etc. Quasi dicat : « Deus qui quod majus est exhibuit, quomodo non dabit quod minus est? » Non ergo multum nostra intentio modicis insistat, nec intellectus noster serviat ad vestitum et victum quærendum; magis autem cogitet quæcunque salvant animam, et sublevant ad regnum cœlorum. Ambr. Nihil autem moralius ad faciendam fidem omnia credentibus a Deo posse conferri, quam quod aerius ille spiritus vitale collegium animæ corporisque contubernio fœdera-

pétue l'union intime du corps et de l'âme, dans une communauté de vie à qui l'aliment nécessaire ne fait défaut, que lorsqu'arrive le jour de la séparation et de la mort. Puisque donc l'âme est enveloppée du corps comme d'un vêtement, et que le corps, à son tour, puise sa vie dans la vigueur de l'âme, n'est-ce pas une absurdité de craindre que la nourriture puisse nous faire défaut, alors que Dieu nous a donné et nous continue le bienfait précieux de la vie?

℣. 24-26. — *Considérez les corbeaux; ils ne sèment ni ne moissonnent; ils n'ont ni cellier ni grenier, et Dieu les nourrit. Combien ne valez-vous pas plus qu'eux? Qui de vous pourrait avec tous ses soins, ajouter une coudée à sa taille? Si donc les moindres choses dépassent votre pouvoir, pourquoi vous inquiéter des autres?*

S. Cyr. De même que dans ce qui précède, Notre-Seigneur a voulu produire dans l'esprit de ses disciples une foi vive et ferme à la Providence (1) par l'exemple des oiseaux qui sont de peu de valeur, il se sert encore de la même comparaison, pour nous inspirer une ferme et inébranlable confiance en Dieu : « Considérez les corbeaux, ils ne sèment ni ne moissonnent (pour se procurer la nourriture), ils n'ont ni cellier ni grenier (pour mettre leur récolte), et Dieu les nourrit. « Combien ne valez-vous pas mieux qu'eux. » — Bède. C'est-à-dire, vous êtes d'un plus grand prix, car un être raisonnable tel que l'homme, occupe dans la nature un rang plus élevé que les êtres dépourvus de raison, comme sont les oiseaux.

S. Ambr. C'est là un grand exemple offert à notre foi. En effet, les oiseaux qui n'ont ni les travaux de la culture, ni de riches moissons,

(1) Ἐυανδρίαν, textuellement, une confiance virile.

---

tum sine nostro labore perpetuat, nec salutaris deficit usus alimenti, nisi cum venerit dies suprema moriendi. Cum igitur anima indumento corporis vestiatur, et vigore animæ corpus animetur, absurdum est ut victus nobis copiam defuturam putemus, qui vivendi jugem substantiam consequamur.

Considerate corvos, quia non seminant, neque metunt; quibus non est cellarium neque horreum; et Deus pascit illos : quanto magis vos pluris estis illis? Quis autem vestrum cogitando potest adjicere ad staturam suam cubitum unum? Si ergo neque quod minimum est potestis, quid de cæteris solliciti estis?

Cyril. (*ubi supra.*) Sicut supra erigendo nos ad spiritualem, per aves quæ modico pretio æstimantur, certitudinem induxit, dicens : «Multis passeribus pluris estis vos; » sic et nunc ex volatilibus firmam et indubitabilem fiduciam nobis adducit, dicens : « Considerate corvos, quia non seminant neque metunt (scilicet ad acquirendum cibum), quibus non est cellarium neque horreum (scilicet ad conservandum), et Deus pascit illos : quanto magis vos pluris estis illis?» Bed. Id est, carius vos valetis; quia rationale animal sicut homo, sublimius ordinatum est in rerum natura, quam irrationabilia, sicut sunt aves.

Amb. Magnum autem quod fide sequamur exemplum : nam volatilibus cœli, quibus nullum exercitium cultionis, nullus de messium fecunditate proventus

trouvent cependant leur nourriture dans le fond inépuisable de la providence divine. Il est donc vrai que la cause de notre indigence, c'est notre avarice; car pourquoi les oiseaux reçoivent-ils sans travail aucun une abondante pâture? c'est parce qu'ils ne cherchent pas à s'approprier la possession des biens destinés à la nourriture commune de tous les êtres. Pour nous, au contraire, nous perdons nos droits à ces biens communs, en voulant les posséder en propre. Et d'ailleurs quelle propriété véritable pouvons-nous avoir, là où il n'y a rien de durable, quelles richesses assurées, là où tous les événements sont incertains?

S. Chrys. (*hom.* 22 *sur S. Matth.*) Notre-Seigneur pouvait donner en exemple ces hommes qui ont professé une souveraine indifférence pour les choses de la terre, comme Elie, Moïse, Jean-Baptiste, et d'autres semblables, mais il préfère emprunter ses comparaisons aux oiseaux, suivant en cela l'exemple de l'Ancien Testament, qui renvoie l'homme à l'abeille et à la fourmi (*Prov.*, vi, 6, 8), et à d'autres animaux qui ont reçu du Créateur des instincts qui leur sont propres. — Théophyl. Or, il cite l'exemple des corbeaux, de préférence aux autres oiseaux, parce que la providence de Dieu nourrit les petits des corbeaux avec un soin tout particulier. En effet, les corbeaux, après que leurs petits sont éclos, les abandonnent sans se mettre en peine de les nourrir, et c'est le vent qui, d'une manière vraiment merveilleuse, leur porte à travers les airs leur pâture qu'ils reçoivent dans leur bec entr'ouvert. Peut-être encore parle-t-il ainsi par synecdoche, en prenant la partie pour le tout. En effet, dans saint Matthieu (vi), il nous renvoie aux oiseaux du ciel en général, ici, au contraire, il nous donne pour exemple les corbeaux, comme plus avides et plus voraces. — Eusèbe. Peut-être aussi, l'exemple des corbeaux a-t-il une signi-

---

est, indeficientem providentia divina largitur alimoniam. Verum est igitur causam inopiæ nostræ avaritiam videri: etenim illis idcirco sine labore pabuli usus exuberat, quo fructus ad escam communem datos speciali quodam nesciunt vendicare dominatu. Nos communia amisimus, dum propria vendicamus: nam nec proprium quidquam ubi perpetuum nihil, nec certa copia ubi incertus eventus.

Chrys. (*hom.* 22 *ut sup.*) Cum autem posset Dominus exemplum ab hominibus sumere, qui minime terrena curaverunt (Eliam dico, Moysen, et Joannem, et cæteros hujusmodi) commemoravit volatilia; sequens Vetus Testamentum quod ad apem transmittit et formicam, et alia hujusmodi, quibus naturales quosdam mores inseruit Conditor. Theophylact. Ideo autem omissa mentione aliorum volatilium, corvorum mentionem facit, quia pullus corvorum speciali providentia Deus nutrit: nam corvi pariunt quidem, non autem nutriunt, sed negligunt pullos suos; quibus miro modo ab aere pabulum quadam aura delatum ad eos pervenit, quod hiantes suscipiunt, et sic nutriuntur. Forsan etiam et talia per synecdochen dicta sunt, toto significato per partem: unde in Matthæo (cap. 6) Dominus remittit ad volatilia cœli; hic vero specialiter ad corvos tanquam gulosiores et rapaciores. Euseb. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) In corvis etiam aliquid plus significat: avibus enim colli-

fication particulière ; car les oiseaux qui se nourrissent de graines et de plantes, trouvent plus facilement leur pâture ; tandis que les corbeaux qui sont carnivores, la trouvent avec plus de difficulté, et cependant ces derniers eux-mêmes ne manquent jamais de nourriture, grâce à cette providence de Dieu qui s'étend à tout. Il prouve ensuite la même vérité par un troisième raisonnement : « Qui de vous, pourrait avec tous ses soins, ajouter une coudée à sa taille ? »

S. Chrys. (*hom.* 22 *sur S. Matth.*) Remarquez que l'âme que Dieu nous a donnée, demeure toujours la même, tandis que le corps prend tous les jours de nouveaux accroissements, voilà pourquoi Notre-Seigneur passe sous silence l'âme qui n'est point susceptible d'accroissement, et ne parle que du corps ; et il nous donne à entendre que ce n'est point aux aliments seuls qu'il doit son accroissement, mais à la providence divine, par cette raison, que personne ne peut à l'aide de la nourriture ajouter quelque chose à sa taille : « Donc, conclut-il, si vous ne pouvez pas même les moindres choses, pourquoi vous inquiéter des autres ? » — Eusèbe. (*Ch. des Pèr. gr.*) Comme s'il disait : Si aucun homme n'a pu par tous ses soins se donner sa taille, s'il ne peut, avec toute son industrie, ajouter un seul instant à la durée que Dieu a fixée à son existence, pourquoi s'inquiéter outre mesure des choses nécessaires à l'entretien de sa vie ? — Bède. Laissez donc le soin de gouverner votre corps à celui qui a pris soin de le créer, et de lui donner la taille qui lui convenait.

S. Aug. (*quest. Evang.*, II, 28.) Notre-Seigneur dit de l'accroissement du corps que c'est une chose moindre, parce qu'en effet, c'est pour Dieu une de ses moindres œuvres que de créer des corps.

---

gentibus legumina promptius est alimentum : vescentibus vero carnibus (sicut corvis) difficilius est ad habendum : nec tamen hujusmodi aves, defectum pabuli patiuntur propter providentiam Dei diffusam ubique. Utitur autem ad idem et tertio syllogismo, dicens ; « Quis autem vestrum cogitans potest adjicere ad staturam, » etc.

Chrys. (*hom.* 22, *in Matth.*) Nota quod animam quidem semel dedit Deus, et eadem perseverat, sed corpus quotidie sumit incrementum : pertransiens igitur animam quasi non recipientem augmentum, de solo corpore facit mentionem ; dans intelligere quod non augetur per solum alimentum, sed provisione divina ; per hoc quod nullus nutrimentum accipiendo aliquid ad suam staturam adjicere potest. Unde concluditur : « Si ergo neque quod minimum est potestis, quid de cæteris solliciti estis ? » Euseb. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Quasi diceret : Si nullus sua cura corporeum ingeniatus est sibi staturam, sed neque præfinito termino temporis vitæ potest aliquis vel brevissimam moram excogitando objicere, cur oportet superflue de necessariis vitæ cogitare ? Bed. Illi ergo regendi corporis curam relinquite, cujus videtis cura factum esse, ut tantæ staturæ corpus habeatis.

Aug. (*de Quæst. Evan.*, lib. II, qu. 28.) Cum autem de augenda corporis statura loqueretur, dicit quod minimum est hoc, scilicet Deo corpora operari.

℣. 27-31. — *Considérez les lis, comment ils croissent ; ils ne travaillent ni ne filent, et cependant je vous le dis, Salomon lui-même, dans toute sa gloire, n'était pas vêtu comme l'un d'eux. Or, si l'herbe qui est aujourd'hui dans les champs, et qui demain sera jetée au four, Dieu la revêt ainsi, combien plus le fera-t-il pour vous, hommes de peu de foi! Ne vous mettez donc pas en peine de ce que vous mangerez ou de ce que vous boirez, et ne vous perdez pas dans ces vains soucis* (1*). *Car ce sont les nations du monde qui s'inquiètent de toutes ces choses ; mais votre Père sait que vous en avez besoin. Ainsi cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et toutes ces choses vous seront données par surcroit.*

S. Chrys. (*hom.* 23, *sur S. Matth.*) Notre-Seigneur donne ici pour le vêtement, la même leçon qu'il vient de donner pour la nourriture : « Considérez les lis, comment ils croissent ; ils ne travaillent ni ne filent, » pour se faire des vêtements. En nous proposant dans ce qui précède l'exemple des oiseaux qui ne sèment, ni ne moissonnent, le Sauveur n'a point condamné l'ensemencement des champs, mais les soins superflus ; de même ici en nous proposant celui des lis qui ne travaillent point, et ne filent point, il ne condamne pas le travail, mais les vaines sollicitudes.

Eusèbe. Que celui qui désire se parer de vêtements précieux considère que Dieu étendant sa providence jusqu'aux fleurs qui naissent sur la terre, les a ornées de couleurs variées en donnant à leurs membranes délicates, des teintes plus vives que celles de la pourpre et de l'or, à ce point que les plus grands rois, et Salomon lui-même qui fut si célèbre

(1*) Parmi toutes les explications données de ces paroles : « Nolite in sublime tolli, » nous préférons, comme étant plus en rapport avec l'ensemble des recommandations du Sauveur, celle que donne Bossuet : « Ne soyez pas comme suspendus en l'air, » comme en péril de tomber et toujours dans l'agitation, car c'est l'effet de l'inquiétude ; soyez donc non pas comme suspendus, mais solidement appuyés sur la divine Providence. (*Médit. sur l'Evang.*, xxx[e] journée.)

Considerate lilia agri quomodo crescunt ; non laborant neque nent : dico autem vobis, neque Salomon in omni gloria sua vestiebatur sicut unum ex istis, si autem fœnum quod hodie est in agro, et cras in clibanum mittitur, Deus sic vestit, quanto magis vos pusillæ fidei ? Et vos nolite quærere quid manducetis aut quid bibatis, et nolite in sublime tolli : hæc enim omnia gentes mundi quærunt : Pater autem vester scit quoniam his indigetis. Verumtamen quærite primum regnum Dei et justitiam ejus, et hæc omnia adjicientur vobis.

Chrys. (*hom.* 23, *in Matth.*) Sicut superius Dominus de alimentis monebat, ita et nunc monet de vestitu, dicens : « Considerate lilia agri quomodo crescunt, non laborant neque nent, » ut scilicet sibi faciant indumenta. Sicut autem supra cum Dominus dixit : « Non seminant volatilia, » non reprobavit sementem, sed superfluam curam, sic cum dixit : « Non laborant neque nent, » non opus interimit, sed cogitationem.

Euseb. (*ut sup.*) Si quis autem mortalium vult decorari pretioso vestitu, videat oculate quod Deus etiam usque ad flores qui ex terra oriuntur, multiplicem sui sapientiam propagans, ornavit hos diversis coloribus ; tenuibus membranis florum, murice et auro longe meliores tincturas accommodans, adeo quod nec penes aliquem regem deliciosum, nec etiam ipsum Salomonem, qui

parmi les anciens par ses richesses, sa sagesse et sa magnificence, n'eurent jamais une si riche parure, au témoignage de Notre-Seigneur : « Je vous déclare que Salomon même, dans toute sa gloire, n'était pas vêtu comme l'un deux. »

S. Chrys. (*comme précéd.*) Pourquoi Notre-Seigneur n'apporte pas ici l'exemple des oiseaux tels que le cygne et le paon, mais celui des lis ? C'est pour faire ressortir davantage ces deux extrêmes, la fragilité des choses qui brillent d'un si vif éclat, et la richesse de la parure qu'il a donnée aux lis. Aussi dans la suite de son discours, il ne les appelle plus les lis, mais l'herbe des champs : « Or, si l'herbe qui est aujourd'hui dans les champs. » Il ne dit pas non plus : Et qui ne sera plus demain, mais : « Qui demain sera jetée au feu. » Remarquez encore qu'au lieu de dire simplement : Si Dieu la revêt, il emploie cette locution plus expressive : « Si Dieu la revêt ainsi, » et qu'il ajoute : « Combien plus le fera-t-il pour vous, » paroles qui expriment à la fois l'excellence du genre humain, et la providence dont il est l'objet. Enfin, au lieu des reproches que méritaient ses disciples, il leur parle avec douceur, et les accuse, non pas de leur manque absolu de foi, mais de leur peu de foi : « Combien plus le ferait-il pour vous hommes de peu de foi ? » Langage persuasif qui a pour objet de nous ôter la préoccupation des vêtements et de l'éclat des vaines parures. — S. Cyr. (*Ch. des Pèr. gr.*) Il suffit aux sages en effet d'avoir, pour satisfaire à la nécessité, des vêtements convenables et simples, et la nourriture dont ils ont besoin. Et quant aux saints ils se contentent de ces délices spirituelles que donne l'union avec Jésus-Christ, et de la gloire qui doit les suivre. — S. Ambr. Notre-Seigneur met une simple fleur en comparaison avec l'homme, il lui donne même

---

apud antiquos tam in divitiis quam in sapientia et in deliciis celeber fuit, tam pretiosum opus fuerit inventum. Unde sequitur : « Dico autem vobis quia nec Salomon in omni gloria sua vestiebatur sicut unum ex istis, » etc.

Chrys. (*ubi supra.*) Non utitur hic volatilium exemplo cygnum commemorans aut pavonem, sed lilia. Vult enim utrinque declarare hyperbolem ; scilicet ab infirmitate rerum, quæ tantum sunt sortitæ decorem ; et a pretio decoris, qui concessus est liliis. Unde postmodum non vocat ea lilia, sed *fœnum ;* cum subditur : « Si autem fœnum quod in agro est hodie; » nec dicit : « Cras non entia, » sed subdit : « Et cras in clibanum mittitur : » neque dicit simpliciter : « Deus vestit, » sed, « Deus sic vestit, » quod multam habet expressionem, et subdit : « Quanto magis vos ? » Quod est exprimentis pretiositatem et providentiam humani generis. Denique cum increpare deceret, utitur et hic moderantia; non infidelitatis dicit, sed paucitatis fidei arguens, cum subdit : « Pusillæ fidei, » ut per hoc magis excitet nos ad dictorum persuasionem, ut non solum non cogitemus de vestibus, sed nec affectemus vestimentorum decorem. Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Sufficit enim prudentibus solius causa necessitatis aptum habere vestitum, modestiam non excedentem, et ciborum quod satis est. Sufficiunt etiam sanctis quæ sunt in Christo spirituales deliciæ, et subsequens gloria. Ambr. Non otiosum autem videtur, quod flos vel ho-

la préférence sur l'homme dans la personne de Salomon, pour nous faire voir dans l'éclat de ses vives couleurs une image de la grâce des anges du ciel, qui sont véritablement les fleurs de ce monde, parce qu'ils en sont l'ornement par l'éclat de leur perfection, qu'ils répandent partout le parfum de leur sainteté, et que sans être préoccupés d'aucun souci, ni fatigués d'aucun travail, ils conservent en eux les dons de la libéralité divine et de leur nature toute céleste. Aussi est-ce avec raison qu'il est dit ici que Salomon était revêtu, et dans saint Matthieu (1), qu'il était couvert de sa gloire, parce qu'en effet il revêtait de la gloire de ses œuvres la faiblesse de sa nature corporelle, qui était comme couverte et enveloppée par les vertus de son âme. Quant aux anges dont la nature plus parfaite est exempte des infirmités du corps, ils sont justement mis au-dessus du plus grand des hommes. Cependant nous ne devons pas pour cela désespérer de la miséricorde de Dieu, nous à qui Dieu promet par la grâce de la résurrection, des qualités aussi éclatantes que celles des anges.

S. Cyr. Il eût été contraire à la raison que les Apôtres, qui devaient donner aux autres la règle et l'exemple d'une vie parfaite, se rendissent coupables des défauts dont ils devaient préserver les autres. Aussi écoutez la recommandation du Sauveur : « Ne vous mettez donc pas en peine de ce que vous mangerez, ou de ce que vous boirez. » En détachant ainsi ses disciples des préoccupations de la terre, il les applique tout entiers aux intérêts de la prédication. Remarquez cependant qu'il ne dit pas : Ne vous occupez pas, ne vous inquiétez point de la nourriture, ou de la boisson, ou du vêtement; mais :

(1) *Saint Matth.*, VI, 9 ; où nous lisons : « Salomon dans toute sa gloire n'a jamais été couvert comme l'un d'eux, » suivant la traduction de la Vulgate : *coopertus*. Le texte grec porte dans les deux évangélistes περιεβάλετο, *circumvestitus, entouré, revêtu.*

---

mini confertur, vel certe plus pene quam hominibus in Salomone præfertur, ut præ claritate coloris angelorum cœlestium gratiam putemus expressam, qui vere mundi istius flores sunt, quod eorum claritatibus mundus ornatur, et bonum odorem sanctificationis aspirant; qui nulla sollicitudine præpediti, nullo usu laboris exerciti, divinæ in se liberalitatis gratiam et cœlestis servant dona naturæ. Unde bene et hic *vestitus gloria sua* Salomon et alibi *coopertus* ostenditur; quod infirmitatem corporeæ naturæ velut virtute quadam mentis adopertam operum gloria vestiebat. Angeli vero quorum natura divinior expers manet injuriæ corporalis, recte licet maximo viro præferuntur; nec tamen in nobis misericordiam Dei desperare debemus, quibus per resurrectionis gratiam Dominus similem angelorum speciem pollicetur.

Cyril. (*ubi sup.*) Absonum autem erat discipulos debentes normam et exemplar conversationis honestæ aliis tradere, in ea incidere, a quibus discedendum esse oportebat eos consulere. Et ideo Dominus subdit : « Et vos nolite quærere quid manducetis, » etc. In hoc etiam Dominus consuluit non modicum studio sacrarum prædicationum; monens discipulos sollicitudinem humanam abjicere. Bed. Notandum tamen est quod non ait : « Nolite quærere aut solliciti esse de cibo, aut potu, aut indumento, » sed,

« Ne vous mettez pas en peine de ce que vous mangerez, ou de ce que vous boirez. » Paroles qui condamnent ceux qui, dédaignant la manière de vivre, ou de se vêtir du commun des hommes, recherchent un genre de nourriture, ou de vêtement plus somptueux, ou plus austère que ne l'adoptent ceux au milieu desquels ils vivent.

S. Grég. de Nyss. (I *Disc. sur l'orais. dom.*) Il en est qui ont demandé et obtenu en priant la puissance, les honneurs, les richesses, pourquoi donc nous défend-on d'en faire l'objet de nos prières? Que tous ces biens dépendent de la volonté divine, il n'est personne qui n'en soit convaincu; cependant Dieu les accorde à ceux qui les demandent, afin que nous nous élevions au désir de biens plus parfaits, en voyant que Dieu nous accorde des grâces bien moins importantes; c'est ainsi que nous voyons les enfants, aussitôt qu'ils sont nés, s'attacher de toutes leurs forces au sein maternel, mais lorsque l'enfant grandit, il laisse le sein de sa mère, et demande des parures ou quelqu'autre chose qui charme ses yeux; lorsqu'enfin son esprit s'est développé avec le corps, il rompt avec tous les désirs de l'enfance, et demande à ses parents ce qui est en rapport avec son âge plus parfait.

S. Aug. (*quest. évang.*, II, 29.) Après avoir défendu toute sollicitude de la nourriture et du vêtement, Notre-Seigneur nous recommande conséquemment d'éviter l'orgueil : « Ne vous élevez pas si haut. » Car l'homme recherche d'abord ces choses pour satisfaire à ses besoins, mais lorsqu'il les a en abondance, il en conçoit de l'orgueil, semblable à un homme qui, s'étant blessé, se vanterait d'avoir quantité de remèdes dans sa maison, alors qu'il lui serait mille fois plus avantageux d'être sans blessure, et de n'avoir point besoin de remèdes. — Théophyl. Ou bien cette élévation de l'esprit que le Sauveur défend, c'est un

---

« quid manducetis aut bibatis; » ubi mihi videntur argui, qui spreto victu vel vestitu communi, lautiora sibi vel austeriora præ his cum quibus vitam ducunt, alimenta vel indumenta requirunt.

Greg. Nyss. (in *Orat. Dom.*, serm. 1.) Aliqui obtinuerunt dominia, honores et divitias, cum orassent; qualiter ergo prohibes nos talia orando quærere? Et quidem quod omnia hæc ad divinum consilium pertineant, omnibus patet : hæc tamen a Deo conferuntur petentibus : ut discentes Deum nos exaudire in minoribus petitionibus, elevemur ad altiorum affectum : sicut in pueris videmus, qui mox nati materni adhærent uberibus; si vero pubuerit parvulus, spernit mammas; quærit autem monile, aut aliquid talium, quibus oculus delectatur; postquam autem mens cum corpore creverit, cedens cunctis puerilibus desideriis, quærit a parentibus quæ conveniunt vitæ perfectæ.

Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. II, qu. 29.) Prohibita autem sollicitudine de alimentis, consequenter ne extollamur admonuit, dicens : « Nolite in sublime tolli. » Primo enim hæc ad necessitatem complendam homo quærit; cum autem his abundaverit, incipit de talibus superbire : tale est hoc, ac si se vulneratus aliquis jactet, quia habeat multa emplastra in domo, cum hoc illi bonum esset ut vulnera non haberet, et ne uno quidem indigeret emplastro. Theophyl. Vel *elevationem* nihil aliud vocat, quam

mouvement inconstant de l'âme qui embrasse une foule de pensées, et passe de l'une à l'autre pour nourrir son orgueil. — S. Bas. (*Ch. des Pèr. gr.*) Voulez-vous bien comprendre en quoi consiste cette élévation, rappelez-vous la vanité de vos jeunes années, alors qu'étant seul, vous pensiez à la vie et à ses honneurs, promenant vos désirs de dignité en dignité, amassant des richesses, bâtissant des palais, comblant de bienfaits vos amis, et vous vengeant de vos ennemis. Or, de telles pensées sont coupables, parce qu'en mettant son plaisir dans les choses superflues, l'âme s'éloigne de la vérité; aussi Notre-Seigneur ajoute : « Car ce sont ces choses que les nations du monde recherchent. » — S. Grég. de Nyss. Car c'est le propre de ceux qui n'ont ni l'espérance de la vie future, ni la crainte du jugement, de s'inquiéter de tous ces biens extérieurs. — S. Bas. Quant aux choses nécessaires : « Votre Père sait que vous en avez besoin. » — S. Chrys. (*hom.* 23, *sur S. Matth.*) Il ne dit pas : Votre Dieu, mais : « Votre Père, » pour leur inspirer une plus grande confiance, car quel est le Père qui laisserait manquer ses enfants du nécessaire ? Et vous ne pouvez pas objecter qu'il est Père, il est vrai, mais qu'il ne connaît pas vos besoins ; car celui qui a créé notre nature, sait bien ce qui lui est nécessaire.

S. Ambr. Notre-Seigneur montre ensuite que la providence et la grâce de Dieu ne feront jamais défaut aux fidèles, ni pour le temps présent, ni pour l'avenir, à la condition toutefois qu'en désirant les biens du ciel, ils ne chercheront pas avec inquiétude les biens de la terre, car il serait honteux à des hommes qui combattent pour un royaume de s'inquiéter de la nourriture. Est-ce que le roi ne sait pas comment il doit entretenir, nourrir et vêtir sa maison ? « Cherchez donc premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et toutes ces

---

vagum mentis motum, alias aliud meditantis : et ex hoc in hoc salientis ac sublimia cogitantis. Basil. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Et ut intelligas hujusmodi elevationem, memento vanitatis propriæ juventutis ; si quando manens solus cogitasti de vita et promotionibus, discurrens a principatu in principatum, amplexus es divitias; ædificasti palatia; amicis benefecisti; ultus es inimicos. Est autem peccatum talis abstractio : intenta enim circa superflua delectatio a veritate seducit. Unde consequenter subdit : « Hæc enim omnia gentes mundi quærunt,» etc. Greg. Nyss. (*ubi sup.*) Adhibere enim sollicitudinem rebus apparentibus, proprium est eorum qui nullam supponunt spem futuri seculi, neque metum judicii. Basil. (*ut sup.*) Sed de necessariis vitæ subdit : « Pater autem vester scit quoniam his indigetis. » Chrys. (*ut sup.*) Non dixit : *Deus*, sed, *Pater ;* ut ipsos ad majorem promoveret fiduciam : quis enim est pater qui patiatur necessaria filiis non ministrare ? Sed et aliud adjicit : non enim poteris dicere, quod Pater quidem est, ignorat tamen his nos indigere : nam qui naturam creavit, ejus indigentiam novit.

Ambr. Ostendit autem consequenter, nec ad præsens nec in reliquum fidelibus gratiam defuturam, si modo qui divina desiderant, terrena non quærant : indecorum quippe est homines curare de cibo, qui militant pro regno. Novit rex quemadmodum familiam suam pascat, alat et vestiat. Unde sequitur : « Verumtamen quærite primum regnum Dei, et

choses vous seront données par surcroît. » — S. CHRYS. (*Ch. des Pèr. gr.*) Ce n'est pas seulement son royaume, mais des richesses que Jésus-Christ nous promet; car si nous-mêmes nous nous faisons un devoir de délivrer de tout souci, ceux qui sacrifient leurs intérêts pour s'occuper des nôtres, à plus forte raison Dieu agira-t-il de la sorte. — BÈDE. Il distingue dans les dons de Dieu, ce qui est essentiel de ce qui n'est que de surcroît, parce qu'en effet nous devons nous proposer les biens éternels comme la fin de notre vie, et faire simplement usage des biens du temps présent.

ỳ. 32-34. — *Ne craignez point, petit troupeau, car il a plu à votre Père de vous donner son royaume. Vendez ce que vous avez, et donnez l'aumône. Faites-vous des bourses que le temps n'use point, un trésor qui subsiste dans les cieux, où les voleurs n'ont point d'accès, et où les vers ne rongent point. Car où est votre trésor, là sera aussi votre cœur.*

LA GLOSE. (1) Après avoir banni du cœur de ses disciples la sollicitude des choses de la terre, Notre-Seigneur en exclut la crainte, qui est le principe des vaines inquiétudes : « Ne craignez point, petit troupeau, » etc. — THÉOPHYL. Notre-Seigneur appelle petit troupeau ceux qui veulent devenir ses disciples, ou bien à cause de la pauvreté volontaire qu'ils ont embrassée, ou parce qu'ils sont au-dessous de la multitude des anges, dont la nature est incomparablement supérieure à la nôtre. — BÈDE. Notre-Seigneur appelle encore petit le troupeau des élus, soit par comparaison avec le grand nombre des réprouvés, soit plutôt à cause de l'amour des élus pour l'humilité.

S. CYR. Il leur donne ensuite la raison qui doit bannir de leur cœur toute crainte. « Parce qu'il a plu à votre Père de vous donner son

(1) Ce passage ne se trouve pas dans la Glose actuelle.

---

hæc omnia adjicientur. » CHRYS. (*ut sup. in Cat. Græcorum Patrum.*) Non modo regnum, sed etiam opes Christus pollicetur cum eo : si enim nos a curis eos eripimus, qui prætermittentes sua nostrorum diligentiam habent, multo magis Deus. BEDA. Judicat enim aliud esse quod principaliter datur, aliud quod superadditur : quia nobis in intentione æternitas, in usu vero temporalia esse debet.

Nolite timere pusillus grex; quia complacuit Patri vestro dare vobis regnum. Vendite quæ possidetis, et date eleemosynam : facite vobis sacculos qui non veterascunt, thesaurum non deficientem in cœlis, quo fur non appropiat, neque tinea corrumpit : ubi enim thesaurus vester est, ibi et cor vestrum erit.

GLOS. Postquam Dominus temporalium curam a cordibus discipulorum removit, hic excludit ab eis timorem, ex quo superflua cura procedit, dicens : « Nolite timere, » etc. THEOPHYLACT. *Pusillum gregem* Dominus vocat volentes discipulos ejus fieri, vel quia in hoc seculo sancti *parvi* videntur causa voluntariæ paupertatis, vel quia superantur a multitudine angelorum, qui incomparabiliter præcellunt quæ nostra sunt. BEDA. *Pusillum* etiam Dominus gregem electorum nominat; vel ad comparationem majoris numeri reproborum; vel potius ob humilitatis devotionem.

CYRIL. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Quare autem timere non debent ostendit, subdens : « Quia complacuit Patri vestro, » etc. Quasi dicat : Eum qui tam

royaume. » Comme s'il leur disait : Comment celui qui vous destine un si précieux héritage pourrait-il refuser de vous traiter avec bonté ? Car bien que ce troupeau soit petit (par la nature, le nombre, et l'éclat), cependant c'est à ce petit troupeau que la bonté du Père a donné l'héritage des esprits célestes, c'est-à-dire, le royaume des cieux. Si vous voulez donc posséder le royaume des cieux, méprisez les richesses de la terre : « Vendez ce que vous avez, » etc.— BÈDE. Notre-Seigneur veut leur dire : Ne craignez pas qu'en combattant pour le royaume de Dieu, vous manquiez jamais du nécessaire ; loin de là, vendez même ce que vous avez, conseil qui est noblement pratiqué par celui qui, non content d'avoir fait pour Dieu le sacrifice de tous ses biens, travaille ensuite de ses mains pour suffire à ses besoins et pouvoir encore donner l'aumône. — S. CHRYS. (*hom.* 25, *sur les Actes.*) Il n'est point de péché que l'aumône ne puisse effacer, c'est un remède efficace pour toutes les blessures. Or, on ne fait pas seulement l'aumône en donnant de l'argent, mais en faisant des œuvres de charité, en défendant le faible, en guérissant les malades, en donnant un sage conseil.

S. GRÉG. DE NAZIANZE. (*Disc. sur l'am. des pauv.*) Je crains que vous ne regardiez la pratique de la miséricorde non comme obligatoire, mais comme facultative ; c'était d'abord aussi mon avis, mais je suis épouvanté par la vue des boucs placés à la gauche du Sauveur, non pour avoir ravi le bien d'autrui, mais pour avoir négligé d'assister Jésus-Christ dans la personne des pauvres (1*). — S. CHRYS. (*hom. sur*

(1*) Au lieu de : « Quia in Christum ingentibus non placaverunt, » que nous lisons dans la traduction de saint Thomas, le texte même de saint Grégoire porte : ὅτι μὴ Χριστὸν διὰ τῶν δεομένων τεθεραπεύκασιν ; nous avons rectifié la traduction en mettant *in indigentibus*, pour rendre la pensée plus claire.

---

pretiosa largitur, qualiter pigebit erga vos clementiam exercere ? Quamvis enim hic grex parvus sit (natura, et numero, et gloria), bonitas tamen Patris concessit et huic pusillo gregi cœlestium spirituum sortem, scilicet regnum cœlorum. Ergo ut possideatis regnum cœlorum, opes terrenas contemnite. Unde subditur : « Vendite quæ possidetis, » etc. BED. Quasi dicat : Nolite timere ne propter regnum Dei militantibus hujus vitæ necessaria desint : quin etiam possessa propter eleemosynam vendite : quod tunc digne fit, quando quisque semel pro Domino suo suis omnibus spretis, nihilominus post hoc labore manum operatur unde et victum transigere et eleemosynam dare queat. CHRYS. (*in Cat. Græcorum Patrum, ex hom.* 25, *in Acta.*) Non est enim peccatum quod eleemosyna nequeat obolere ; antidotum est cuilibet conveniens vulneri. Sed et eleemosyna, non solum in pecuniis fit, sed et in rebus, dum aliquis alium protegit, dum medicus meditur, dum sapiens consulit.

GREG. NAZIANZ. (*Orat.* 16, *de pauperum amore, versus finem.*) Vereor autem ne putes pietatis tibi necessitatem non esse, sed arbitrium : opinabar et ipse hoc, sed terrent me hædi ad sinistram statuti; non quia rapuerunt, sed quia Christum in indigentibus non placaverunt. CHRYS. (*in eadem Cat. Græca ex*

sur S. Matth.) Sans l'aumône en effet, il est impossible de posséder le royaume; une source qui retient ses eaux, se corrompt, il en est de même de ceux qui conservent leurs richesses pour eux-mêmes.

S. Bas. (*Régl. abrég.*, 92.) On me demandera peut-être pour quel motif il faut vendre ce que l'on possède? Est-ce parce que les biens de la terre sont naturellement mauvais, ou à cause des tentations dont ils peuvent-être la source? Je réponds premièrement, que si une seule des choses qui existent dans le monde, était essentiellement mauvaise, elle cesserait par là même d'être créature de Dieu, car toute chose créée de Dieu est bonne (II *Timoth.*, IV); secondement que le Sauveur en nous disant : « Faites l'aumône, » ne nous commande pas de nous dépouiller de nos richesses comme si elles étaient mauvaises, mais de les distribuer aux pauvres.

S. Cyr. Peut-être ce commandement paraîtra-t-il dur aux riches; cependant quels avantages il offre à des esprits raisonnables, puisqu'ils peuvent ainsi gagner le royaume des cieux : « Faites-vous des bourses que le temps n'use point? » etc.— Bède. En faisant des aumônes dont la récompense durera éternellement, il ne faut pas croire cependant qu'il soit défendu ici aux chrétiens de rien avoir en réserve, soit pour leur usage, soit pour celui des pauvres, puisque le Seigneur lui-même, qui était servi par les anges (*Matth.*, IV), avait cependant une bourse (*Jean.*, XII), pour conserver les offrandes des âmes fidèles. Notre-Seigneur veut simplement dire qu'on ne doit ni servir Dieu en vue de ces biens, ni abandonner la pratique de la justice dans la crainte de les perdre. — S. Grég. de Nyss. (*Ch. des Pèr. gr.*) Il leur recom-

---

hom. in Matth.) Nam sine eleemosyna impossibile est regnum videre : sicut enim fons si aquas in se continuerit, vitiatur; sic et divites cum omnia penes se teneant.

Basil. (*in eadem Cat. Græca ex Asceticis, id est, Regulis brevioribus, ad interrogat.* 92.) Sed quæret aliquis quid considerantem oportet vendere quæ possidentur? Nunquid tanquam eis naturaliter noxiis, vel propter tentationem accidentem animabus ex eis? Ad hoc dicendum est, primo quidem quod singulum eorum quæ sunt si in mundo per seipsum malum existeret, non esset creatura Dei; omnis enim creatura Dei bona est. (I *ad Timoth.*, 4.) Consequenter autem, quia mandatum quoque dominicum non docuit abjicere tanquam mala, quæ possidentur, sed dispensare, dicens : « Et date eleemosynam. »

Cyril. (*ubi sup.*) Molestum autem forte est hoc mandatum divitibus; sanam tamen mentem habentibus non est inutile : thesaurisant enim sibi regnum cœleste. Unde sequitur : « Facite vobis sacculos qui non veterascunt, » etc. Bed. Eleemosynas videlicet operando, quarum merces in æternum maneat : ubi non hoc præceptum esse putandum est, ut nil pecuniæ reservetur a sanctis (vel suis vel pauperum usibus), cum et ipse Dominus, cui angeli ministrabant (*Matth.*, 4) « loculos habuisse legatur » (*Joan.*, 12), a fidelibus oblata conservans; sed ne Deo propter ista serviatur, et ob inopiæ timorem jnstitia deseratur. Greg. Nyss. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Præcipit

mande de placer leurs biens et leurs richesses terrestres dans le ciel où la corruption ne pourra les atteindre : « Faites-vous un trésor qui subsiste dans les cieux. » — THÉOPHYL. C'est-à-dire : Ici bas les vers peuvent ronger ces biens, mais ils ne les rongent pas dans le ciel, et comme il y a des biens qui sont à l'épreuve des vers, il ajoute : « Et où les voleurs n'ont point d'accès, » car l'or ne peut-être rongé par les voleurs, mais il peut être enlevé par les voleurs.

BÈDE. Il faut donc entendre simplement ce passage, dans ce sens que l'argent mis en réserve se perd, tandis que s'il est donné au prochain, il produit des fruits éternels pour le ciel; ou encore, que le trésor des bonnes œuvres, s'il est amassé en vue d'un avantage terrestre, se corrompt facilement et se perd, tandis que s'il est acquis en vue du ciel, il ne peut être atteint ni extérieurement par la vaine estime des hommes (semblable au voleur qui ravit au dehors), ni intérieurement par la vaine gloire (qui, comme le ver, ronge et déchire au dedans.) — LA GLOSE. Ou bien les voleurs sont les hérétiques et les démons, qui ne cherchent qu'à nous dépouiller des biens spirituels : le ver qui ronge secrètement les vêtements, c'est l'envie qui ronge et déchire le zèle où le fruit des bonnes œuvres et réduit le lien de l'unité, (*Ephès.*, IV, 16.)

THÉOPHYL. Mais comme il est des biens qui ne peuvent être enlevés par les voleurs, Notre-Seigneur donne une raison plus décisive et qui ne souffre aucune réplique : « Là où est votre trésor, là est votre cœur; » comme s'il leur disait : Soit, que vos biens ne soient ni rongés par les vers, ni enlevés par les voleurs, mais quel supplice ne mérite pas celui qui attache son cœur à un trésor qu'il a enfoui, et qui ensevelit ainsi dans la terre son âme, œuvre de Dieu par excellence? —

---

autem sensibiles et terrenas opes sursum condere, quod virtus corruptiva non attingit : unde subdit : « Thesaurum non deficientem, » etc. THEOPHYL. Quasi diceret : Hic tinea demolitur, non autem demolitur in cœlis; deinde quia tinea quædam non demolitur, addit de fure : Aurum enim non demolitur tinea, sed fur tollit.

BED. Sive igitur hoc simpliciter accipiendum est quod pecunia servata deficiat, data autem proximo perennem fructum conferat in cœlis; seu ita quod thesaurus boni operis si commodi terrestris occasione condatur, facile corruptus intereat; at si cœlesti solum intentione congeratur, non exterius hominum favore (quasi a fure qui deforis rapit) non intus inani gloria (quasi a tinea quæ interius scindit) valet maculari. GLOSS. Vel *fures* sunt hæretici et dæmones; qui ad hoc intenti sunt ut spiritalibus nos spolient : *tinea*, quæ vestes latenter rodit, invidia est; quæ studium vel fructum bonum lacerat, et compactionem unitatis dissipat.

THEOPHYL. Porro quia non omnia furto tolluntur, addit potiorem rationem, et nullam prorsus patientiam instantiam, dicens : « Ubi enim est thesaurus vester, ibi et cor vestrum erit. » Quasi dicat : Esto, quod nec tinea demoliatur, nec fur tollat, hoc ipsum quod est habere cor affixum thesauro sepulto, et divinum opus (scilicet animam) terræ immergere, quanto est dignum suppli-

Eusèbe. (*Ch. des Pèr. gr.*) En effet, tout homme devient naturellement l'esclave de ce qui fait l'objet de ses affections ; il applique toute son âme aux choses dont il espère retirer de plus grands avantages. Si donc il met dans les biens de la vie présente toute son âme, et toutes ses intentions, il est tout entier plongé dans les choses de la terre. Si, au contraire, il dirige toutes les facultés de son âme vers les choses du ciel, il y aura aussi son cœur, il paraîtra vivre avec les hommes par le corps seul, tandis que par son âme, il sera déjà en possession des demeures célestes. — Bède. Cette vérité ne s'applique pas seulement aux richesses, mais à toutes les passions ; les festins sont les trésors de l'homme sensuel ; les vains amusements, les trésors de l'homme dissolu ; la volupté, le trésor de l'impudique.

℣. 35-40. — *Ceignez vos reins, et ayez en vos mains des lampes allumées, semblables à des hommes qui attendent que leur maître revienne des noces ; afin que dès qu'il arrivera et frappera à la porte, ils lui ouvrent aussitôt. Heureux ces serviteurs que le maître, quand il viendra, trouvera veillants ! En vérité, je vous le dis, il se ceindra, et les fera mettre à table, et allant de l'un à l'autre il les servira. Qu'il vienne à la seconde veille, qu'il vienne à la troisième, s'il les trouve ainsi, heureux ces serviteurs ! Or, sachez que si le père de famille savait à quelle heure le voleur doit venir, il veillerait et ne laisserait point percer sa maison. Et vous aussi, tenez-vous prêts, parce qu'à l'heure que vous ne pensez pas, le Fils de l'homme viendra.*

Théophyl. Après avoir établi ses disciples dans une sage modération, en les délivrant de tous les soins et de toutes les sollicitudes de la vie, le Seigneur les prépare aux œuvres du ministère en leur disant : « Ceignez vos reins, » c'est-à-dire, soyez toujours prêts à accomplir

---

cio? Euseb. (*in Cat. Græcorum Patrum.* Nam quilibet homo naturaliter dependet ab eo erga quod studet ; illuc totum animum applicat, ubi totum commodum possidere putavit. Unde si quis in rebus præsentis vitæ habet totam mentem et intentionem (quam *cor* nominavit), in terrenis versatur. Si vero mentem applicaverit ad cœlestia, ibi mentem habebit ; ut videatur solo corpore cum hominibus conversari, animo vero jam sit aggressus mansiones cœlestes. Bed. Hoc autem, non solum de pecunia, sed de cunctis passionibus sentiendum est ; luxuriosi epulæ sunt thesauri ; lascivi, ludicra ; amatoris, libido.

Sint lumbi vestri præcincti, et lucernæ ardentes in manibus vestris ; et vos similes hominibus expectantibus dominum suum, quando revertatur a nuptiis, ut cum venerit et pulsaverit, confestim aperiant ei. Beati servi illi quos cum venerit Dominus, invenerit vigilantes. Amen dico vobis, quod præcinget se, et faciet illos discumbere, et transiens ministrabit illis : et si venerit in secunda vigilia, et si in tertia vigilia venerit, et ita invenerit, beati sunt servi illi. Hoc autem scitote, quoniam si sciret paterfamilias qua hora fur veniret, vigilaret utique, et non sineret perfodi domum suam : et vos estote parati, quia qua hora non putatis Filius hominis veniet.

Theophyl. Postquam suum discipulum modestum statuit Dominus, spolians eum qualibet vitæ cura et elevatione, jam nunc ad ministrandum inducit, dicens : « Sint lumbi vestri præcincti (id

les œuvres de votre Maître, « et ayez dans vos mains des lampes allumées, » c'est-à-dire ne passez pas votre vie dans les ténèbres, mais ayez toujours la lumière de la raison pour vous montrer ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter. Le monde, en effet, est une nuit profonde; avoir aux reins la ceinture, c'est être prêts pour la vie active et pratique. Telle est en effet la tenue des serviteurs, ils doivent avoir aussi des lampes allumées, c'est-à-dire le don de la discrétion, pour pouvoir distinguer dans la pratique, non-seulement ce qu'il faut faire, mais comment il faut le faire; autrement on s'expose à tomber dans le précipice de l'orgueil. Remarquez encore que Notre-Seigneur commande premièrement de ceindre les reins; en second lieu, d'avoir des lampes allumées, parce que la contemplation qui est la lumière de l'âme, ne vient qu'après l'action. Appliquons-nous donc à pratiquer la vertu, de manière à ce que nous ayons toujours deux lampes allumées; l'intelligence qui éclaire toujours notre âme, et la doctrine qui répand la lumière dans l'âme des autres. — S. Max. (*Ch. des Pèr. gr.*) Ou bien encore, il nous enseigne à porter toujours des lampes allumées, par notre application à la prière, à la contemplation, et par la charité. — S. Cyr. (*du liv. de l'ador. en esprit.*) Ou bien l'action de ceindre ses reins est un symbole de l'empressement et de la résolution avec lesquelles nous devons supporter les maux de la vie par un motif d'amour de Dieu; les lampes figurent la vive lumière que nous devons projeter, de manière à ne laisser personne vivre dans les ténèbres de l'ignorance. — S. Grég. (*hom.* 13 *sur les Evang.*) Ou bien dans un autre sens, nous ceignons nos reins, lorsque nous comprimons par la continence les passions de la chair, car la source de la luxure pour les hommes est dans les reins, et pour les femmes dans

---

est, semper proclives ad exequenda opera Domini vestri) : et lucernæ ardentes; » id est, non ducatis vitam in tenebris, sed adsit vobis lux rationis, ostendens vobis agenda et fugienda. Est enim hic mundus nox; cincti vero lumbos sunt, qui practicam sive activam vitam exequuntur. Nam talis est ministrantium habitus, quibus oportet adesse, et lucernas ardentes, id est, discretionis donum; ut valeat dignoscere practicus, non solum quid oporteat agere, sed et quomodo; alioqui in præcipitium superbiæ homines ruunt. Notandum autem quod primo jubet lumbos præcingi; secundo, lucernas ardere : nam primo quidem est operatio, deinde speculatio, quæ est illustratio mentis. Igitur studeamus exercere virtutes, ut duas lucernas habeamus ardentes; scilicet conceptum mentis jugiter in anima emicantem, quo nos illustramur; et doctrinam, qua cæteros illuminamus. Maxi. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Vel lucernas accensas docet habere per orationem, et contemplationem, et spiritualem dilectionem. Cyril. (*in eadem Cat. Græca ex lib. de Adorat. in spiritu.*) Vel subcingi significat agilitatem et promptitudinem ad sustinenda mala intuitu divini amoris; lucernæ autem accensio significat, ut non patiamur aliquos in tenebris ignorantiæ vivere. Greg. (*in homil.* 13, *in Evang.*) Vel aliter : lumbos præcingimus, cum carnis luxuriam per continentiam coarctamus : viris enim luxuria in lumbis est, et feminis in umbilico : a principali igitur sexu

l'ombilic (1) ; c'est donc à cause du sexe le plus noble, que la luxure se trouve figurée par les reins. Mais comme il ne suffit pas de ne pas faire le mal, et qu'il faut encore s'appliquer de toutes ses forces à la pratique des bonnes œuvres, le Sauveur ajoute : « Ayez dans vos mains des lampes allumées, » car nous tenons dans nos mains des lampes allumées, lorsque par nos bonnes œuvres nous donnons au prochain des exemples éclatants de lumière. — S. Aug. (*Quest. évang.*, II, 25.) Ou bien encore, il nous commande de ceindre nos reins, en ne nous laissant point aller à l'amour des choses du monde ; et d'avoir des lampes allumées, c'est-à-dire d'agir en cela pour une fin louable, et avec une intention droite.

S. Grég. (*hom.* 13 *sur les Evang.*) Si quelqu'un accomplit fidèlement ces deux commandements, il ne lui reste plus qu'à placer toute son espérance dans la venue du Rédempteur : « Soyez semblables, leur dit-il, à des hommes qui attendent que leur maître revienne des noces, » etc. Notre-Seigneur est parti pour des noces, parce qu'en montant aux cieux, son humanité renouvelée s'est uni la multitude des esprits célestes. — Théophyl. Tous les jours encore, il épouse les âmes des saints, que lui présente comme des vierges chastes saint Paul (2), ou tout autre de ses ministres. Il revient des noces qu'il a célébrées dans le ciel, soit quand à la fin du monde, il reviendra pour tous les hommes dans la gloire de son Père ; soit lorsqu'à chaque heure du temps présent, il revient inopinément pour la mort de chacun de nous. — S. Cyr. (*Ch. des Pèr. gr.*) Remarquez encore qu'il

(1) Saint Grégoire parait faire allusion à ce passage du livre de Job : « Sa force est dans ses reins, et sa vigueur dans le nombril de son ventre. » (*Job*, LX, 11.)

(2) « Je suis jaloux de vous d'une jalousie de Dieu ; car je vous ai fiancée à un époux unique, au Christ, pour vous présenter à lui comme une vierge pure. » (II *Cor.*, XI, 2.)

---

lumborum nomine luxuria designatur. Sed quia minus est mala non agere, nisi etiam quisque studeat bonis operibus insudare, additur : « Et lucernæ ardentes in manibus vestris : » lucernas quippe ardentes in manibus tenemus, cum per bona opera proximis nostris lucis exempla monstramus. Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. II, c. 25.) Vel docet et lumbos præcingere propter continentiam ab amore rerum secularium; et lucernas ardentes habere, ut hoc ipsum vero fine et recta intentione fiat.

Greg. (*in hom.* 13, *ut sup.*) Sed si utrumque horum agitur, restat ut quisquis ille est, totam spem suam in Redemptoris sui adventu constituat. Unde subditur : « Et vos similes hominibus expectantibus dominum suum quando revertatur a nuptiis, » etc. Ad nuptias quippe Dominus abiit, quia ascendens in cœlum, supernam sibi multitudinem angelorum novus homo copulavit. Theophyl. Quotidie etiam in cœlis desponsat sanctorum animas, quas ei Paulus vel alius similis offert *virginem castam*, redit autem a nuptiis celebratis in cœlis; forsan quidem universaliter in consummatione totius mundi, quando veniet de cœlo in gloria Patris, forsan etiam singulis horis astans inopinate particulari uniuscujusque consummationi. Cyril. (*in Cat. Græcorum ubi sup.*) Considera etiam quod a nuptiis

revient des noces comme d'une fête qui est l'état permanent de la divinité ; car rien ne peut attrister cette nature incorruptible. — S. Grég. de Nysse. (*hom.* 11 *sur le Cant.*) Ou bien encore, après qu'il eut terminé ses noces, épousé l'Eglise, et qu'il l'eut admise dans son lit mystérieux, les anges attendaient le retour de leur roi dans le séjour de sa béatitude naturelle. Or, nous devons rendre notre vie semblable à celle des anges ; et comme en vivant dans l'innocence ils sont toujours prêts à recevoir leur Maître à son retour, ainsi nous devons veiller nous-mêmes à l'entrée de sa maison, et nous préparer à lui obéir promptement lorsqu'il viendra frapper à la porte : « Afin, dit-il, que dès qu'il arrivera et frappera à la porte, ils lui ouvrent aussitôt. »

S. Grég. (*hom.* 13 *sur les Evang.*) Notre-Seigneur est de retour, lorsqu'il vient pour nous juger ; il frappe lorsque la gravité de la maladie nous avertit que la mort est proche ; nous lui ouvrons aussitôt, si nous le recevons avec amour ; car l'âme qui craint de sortir du corps, ne veut pas ouvrir au juge qui frappe à la porte, et elle redoute de paraître devant ce juge qu'elle se souvient d'avoir méprisé pendant sa vie ; mais celui à qui son espérance et ses œuvres inspirent une humble confiance, ouvre à son juge aussitôt qu'il frappe, parce qu'en voyant le temps de sa mort approcher, il se réjouit de voir aussi approcher la gloire de la récompense. Aussi le Sauveur ajoute-t-il : « Heureux ces serviteurs, que le maître, à son retour, trouvera veillants. » Celui-là veille qui tient les yeux de son âme ouverts pour contempler la lumière véritable, qui conforme sa conduite à sa croyance, et repousse loin de lui les ténèbres de la tiédeur et de la négligence. — S. Grég. de Nysse. C'est pour nous faciliter la pratique

---

quasi a solemnitate venit, in qua semper existit Divinitas ; nihil enim potest incorruptibili naturæ inferre tristitiam. Greg. Nysse. (*in eadem Cat. Græcorum Patrum ex illius orat.*, vel *hom.* 11, *in Cant.*) Vel aliter consummatis nuptiis, et desponsata sibi Ecclesia, et admissa et in thalamum secretorum, præstolabantur angeli reditum regis ad naturalem beatitudinem ; quibus similem fieri decet nostram vitam ; ut sicut illi sine malitia conversantes parati sunt dominicum regressum recipere, sic et nos vigilantes in vestibulis ejus ad obedientiam promptos nos faciamus cum advenerit pulsans : sequitur enim : « Ut cum venerit et pulsaverit, confestim aperiant ei. »

Greg. (*in homil. ut sup.*) Venit quippe cum ad judicium properat ; pulsat vero cum jam per ægritudinis molestiam esse mortem vicinam designat : cui confestim aperimus, si hunc cum amore suscipimus ; aperire enim judici pulsanti non vult, qui exire de corpore trepidat, et eum quem contempsisse se meminit, videre judicem formidat ; qui autem de sua spe et operatione securus est, pulsanti confestim aperit ; quia cum tempus propinquæ mortis agnoverit, de gloria retributionis hilarescit. Unde subditur : « Beati servi quos cum venerit Dominus invenerit vigilantes. Vigilat qui ad aspectum veri luminis mentis oculos apertos tenet, qui servat operando quod credit, qui a se torporis et negligentiæ tenebras repellit. Greg. Nysse. (*ubi supra.*) Propter hanc igitur vigiliam ob-

de cette vigilance, que Notre-Seigneur nous avertit précédemment de ceindre nos reins, et d'avoir des lampes allumées ; car la lumière qui brille devant nos yeux en éloigne le sommeil, et la ceinture que nous mettons autour de nos reins, empêche le corps de dormir. Ainsi celui qui a la chasteté pour ceinture, et une conscience pure pour flambeau, ne se laisse jamais aller au sommeil.

S. Cyr. Si donc le Seigneur trouve à son retour ses serviteurs éveillés, la ceinture aux reins, et la lumière dans le cœur, il les proclamera bienheureux : « Je vous le dis en vérité, il se ceindra lui-même, » c'est-à-dire qu'il agira envers nous, comme nous aurons agi à son égard, en se ceignant les reins pour ceux qui se seront ainsi disposés à le recevoir. — Orig. (*Ch. des Pèr. gr.*) En effet, il aura pour ceinture autour de ses reins la justice, selon la prophétie d'Isaïe (chap. xi.) — S. Grég. Il prend pour ceinture la justice, c'est-à-dire qu'il se prépare à rendre à chacun ce qui lui est dû. — Théophyl. Ou bien il se ceindra, dans ce sens qu'il ne versera pas toute l'abondance de ses biens, mais qu'il la retiendra dans une certaine mesure ; car qui pourrait contenir Dieu dans toute sa grandeur? Aussi voyons-nous les séraphins se voiler la face devant l'éclat des splendeurs divines. (*Isaïe*. vi.) « Et il les fera mettre à table, » etc. De même qu'en s'asseyant, on fait reposer tout le corps ; ainsi lors du second avénement les saints jouiront d'un repos complet. Ici-bas, en effet, leur corps n'a pas eu de repos, mais alors leurs corps devenus spirituels et revêtus d'incorruptibilité, jouiront avec leurs âmes d'un repos parfait. S. Cyr. Il les fera mettre à table, pour réparer leurs forces épuisées, leur servir des délices spirituelles, et dresser devant eux la table somptueuse et richement servie de ses grâces et de ses dons. —

---

servandam supra Dominus monuit, ut sint lumbi præcincti : et lucernæ ardentes : lumen enim oppositum oculis pellit somnolentiam oculorum ; lumbi etiam cingulo perstricti reddunt corpus insusceptibile somni; nam qui præcinctus est castitate, et pura conscientia illustratus, perseverat insomnis.

Cyril. (*ubi supra.*) Cum igitur Dominus veniens suos insomnes invenerit et præcinctos, cor illuminatum habentes, tunc eos promulgabit beatos. Sequitur enim : « Amen dico vobis quod præcinget se : » ex quo percipimus quod similia nobis retribuet, dum cum succinctis se præcinget. Orig. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Erit enim præcinctus justitia circa lumbos suos secundum Isaiam. (cap. 11.) Greg. (*ut supra.*) Per quam præcingit se, id est, ad retributionem se præparat. Theophyl. Vel præcinget se in eo quod, non totam ubertatem bonorum largitur, sed hanc cohibet secundum certam mensuram : quis enim Deum capere potest quantus est? Unde seraphini illi velari dicuntur propter excellentiam divini splendoris. (*Isai.*, 6.) Sequitur : « Et faciet illos discumbere, » etc. Sicut enim discumbens totum corpus facit pausare ; sic in futuro adventu sancti totaliter requiescent : hic enim non habuerunt requiem corporis, illic vero simul cum animabus spiritalia corpora incorruptionem sortita, plena gaudebunt quiete. Cyril. (*ubi supra.*) Faciet igitur illos discumbere quasi fessos refocillans, apponens spiritales delicias, et statuens dapsilem (seu

S. Denis (*sur l'Epît. à Tit.*) Cette action de se mettre à table, figure le repos après tous les travaux, une existence sans douleur, une vie divine dans la lumière et la région des vivants, avec toutes les saintes affections, et l'abondance de tous les dons, source d'une joie parfaite. Voilà ce que fera Jésus en les faisant asseoir à table, il les mettra en possession d'un repos éternel, et leur distribuera la multitude de ses dons : « Et passant de l'un à l'autre, il les servira. » Théophyl. Il leur rendra pour ainsi dire la pareille ; ils l'ont servi sur la terre, il les servira lui-même dans le ciel. — S. Grég. (*hom.* 13.) Il passe lorsqu'après le jugement, il retourne dans son royaume ; ou bien le Seigneur passe pour nous après le jugement, lorsqu'il nous élève de la vue de son humanité jusqu'à la contemplation de sa divinité.

S. Cyr. Notre-Seigneur connaît le penchant de la fragilité humaine pour le péché ; mais comme il est bon, loin de nous laisser tomber dans le désespoir, il a pitié de notre faiblesse, et il nous donne la pénitence comme remède salutaire, c'est pour cela qu'il ajoute : « Et s'il vient à la seconde veille, et s'il vient à la troisième, » etc. Ceux qui font sentinelle la nuit sur les murailles des villes, pour observer les attaques des ennemis, partagent la nuit en trois ou quatre veilles. — S. Grég. (*hom.* 13.) La première veille est donc le premier âge de notre vie, c'est-à-dire l'enfance ; la seconde veille, c'est l'adolescence ou la jeunesse ; la troisième est la vieillesse. Que celui donc qui n'a pas été vigilant pendant la première veille, soit attentif à veiller pendant la seconde, et que celui qui a laissé passer la seconde veille, ne perde pas les ressources que lui offre la troisième ; et s'il a négligé de se

---

opiparam) donorum suorum mensam. Dionys. (*in epist. ad Titum.*) *Discubitum* enim opinantur quietem a multis laboribus, vitam sine læsione, et conversationem divinam in lumine et regione viventium, universo sancto affectu adimpletam, et copiosam donationem omnium donorum; secundum quam lætitia adimplentur : hoc est enim quod Jesus faciet eos recumbere, dans eis perpetuam quietem, et distribuens eis bonorum multitudinem. Unde sequitur : « Et transiens ministrabit illis. » Theophyl. Quasi vicem æqualem eis reddens; ut sicut ipsi ministraverunt ei, ita et ipse eis ministret. Greg. (*in hom.* 12, *ut sup.*) *Transiens* vero dictum est, cum de judicio ad regnum redit; vel Dominus nobis post judicium transit, qui ab humanitatis forma in Divinitatis suæ contemplationem nos elevat.

Cyril. (*ut supra.*) Novit autem Dominus lubricum fragilitatis humanæ ad peccandum; sed quoniam bonus est, desperare non sinit; sed magis miseretur, et dat nobis pœnitentiam in salutis antidotum : et ideo subdit : « Et si venerit in secunda vigilia, » etc., dividunt enim excubantes in mœniis civitatum, et hostium servantes aggressus, noctem in tres aut quatuor vigilias. Greg. (*in homil.* 13 *ut sup.*) Prima ergo vigilia primævum tempus est vitæ nostræ, id est, *pueritia;* secunda, *adolescentia vel juventus;* tertia autem *senectus* accipitur. Qui ergo vigilare in prima vigilia noluit, custodiat vel secundam; et qui in secunda noluit, tertiæ vigiliæ remedia non amit-

convertir à Dieu dans son enfance, qu'il revienne à lui au moins dans sa jeunesse ou dans ses dernières années. — S. Cyr. Le Sauveur ne parle cependant pas de la première veille, parce que l'enfance est plutôt digne de pardon que de châtiment, mais pour le second et le troisième âge de la vie, ils doivent obéir à Dieu, et par la pratique des vertus, conformer leur vie à sa divine volonté. — Sévère d'Ant. On peut dire encore qu'à la première veille appartiennent ceux dont la vie est plus parfaite et qui occupent le premier rang, à la seconde, ceux dont la vertu est ordinaire; à la troisième, ceux qui leur sont inférieurs, et ainsi de la quatrième et de la cinquième (si toutefois elle existe); car il y a divers degrés dans la vertu, et le juste rénumérateur rend à chacun suivant son mérite. — Théophyl. Ou bien encore, comme les veilles sont les heures de la nuit qui portent les hommes au sommeil, on peut dire qu'il y a dans notre vie certaines circonstances qui nous rendent heureux, si nous sommes vigilants et attentifs à en profiter. Ainsi on vous a dérobé vos biens, la mort vous a enlevé vos enfants, vous êtes injustement accusé; si au milieu de ces épreuves vous ne faites rien qui soit contraire aux commandements de Dieu, il vous trouve attentifs à veiller dans la seconde et la troisième veille, c'est-à-dire dans ce temps plein de dangers où les âmes négligentes se laissent aller à un sommeil pernicieux.

S. Grég. (*hom.* 13 *sur les Evang.*) Or, pour secouer la tiédeur de notre âme, le Sauveur nous en fait voir les funestes effets par une comparaison prise des pertes extérieures que nous pouvons faire : « Sachez que si le père de famille savait à quelle heure le voleur doit venir, il veillerait, » etc. — Théophyl. Il en est qui veulent que le voleur dont il est ici question, soit le démon ; la maison, notre âme,

---

tat ; ut qui converti in pueritia neglexit saltem in tempore juventutis vel in senectute resipiscat. Cyril. (*ubi supra.*) De prima tamem vigilia mentionem non facit, quia pueritia non punitur a Deo, sed veniam meretur; secunda vero et tertia ætas debet obedientiam Deo, et vitam honestam ducere ad voluntatem ipsius. Græc. (*id est, Severus Antiochenus in Cat. Græcorum Patrum.*) Vel ad primam vigiliam pertinent diligentius viventes quasi primum gradum sortiti; ad secundam vero, mediæ conversationis mensuram tenentes; ad tertiam vero, qui sunt infra hos : et idem de quarta putandum est, et (si contingat) de quinta: diversæ enim sunt conversationum mensuræ, et bonus remunerator metitur unicuique quod dignum est. Theophyl. Vel quia vigiliæ sunt horæ noctis provocantes soporem hominibus, intelligas etiam in vita nostra esse quasdam horas quæ faciunt nos beatos, si insomnes reperti fuerimus. Rapuit tibi aliquis facultates? defuncti sunt tibi filii? accusatus es? Sed si in his temporibus non feceris contra Dei mandata quidquam, vigilantem te inveniet in secunda et tertia vigilia, id est, in tempore malo perniciosum somnum animabus ignavis inferente.

Greg. (*in homil.* 13 *ut sup.*) Ad excutiendam vero nostræ mentis desidiam etiam exteriora damna per similitudinem ad medium deducuntur : nam subditur : « Hoc autem scitote quoniam si sciret paterfamilias qua hora fur veniret, » etc. Theophyl. Quidam hunc *furem* intelligunt esse diabolum; *domum*, animam :

et le père de famille, l'homme ; mais cette explication ne paraît pas s'accorder avec la suite ; car l'avénement du Seigneur est comparé dans les Ecritures à un voleur qui vient à l'improviste, comme dans ces paroles de l'Apôtre : « Le jour du Seigneur viendra comme un voleur pendant la nuit. » Aussi Notre-Seigneur ajoute : « Et vous aussi soyez donc prêts, parce qu'à l'heure que vous ne pensez pas, le Fils de l'homme viendra. » — S. Grég. (*comme précéd.*) Ou encore, le voleur force la maison à l'insu du père de famille, parce qu'en effet, tandis que l'âme endormie néglige de veiller sur elle-même, la mort vient à l'improviste forcer la maison de notre corps. Elle aurait pu résister à l'attaque du voleur, si elle eût été vigilante ; car en se mettant en garde contre l'arrivée du juge qui vient prendre en secret les âmes, elle eût été au devant de lui par le repentir, et ne serait point morte dans l'impénitence. Or, le Seigneur a voulu que notre dernière heure nous fût inconnue, afin que cette incertitude même fût pour nous un motif de nous y préparer sans cesse.

℣, 41-46. — *Alors Pierre lui dit : Seigneur, est-ce à nous que vous adressez cette parabole, ou à tous? Le Seigneur lui répondit : Quel est, à votre avis le dispensateur fidèle et prudent que le maître a établi sur ses serviteurs pour donner à chacun sa mesure de froment en son temps? Heureux ce serviteur que le maître, lorsqu'il viendra, trouvera agissant ainsi! Je vous le dis en vérité, il l'établira sur tous les biens qu'il possède. Que si ce serviteur dit en lui-même : Mon maître tarde à venir, et qu'il se mette à battre les serviteurs et les servantes, à manger, à boire et à s'enivrer, le maître de ce serviteur viendra au jour où il ne l'attend pas, et à l'heure qu'il ne sait point, et il le retranchera, et lui donnera son lot parmi les serviteurs infidèles.*

Théophyl. Pierre à qui le Sauveur avait déjà confié le soin de

---

patremfamilias, hominem : non tamen videtur hæc acceptio consonare sequentibus : adventus enim Domini comparatur huic furi tanquam ex inopinato proveniens, secundum illud Apostoli (1 *Thessal.*, 5) : « Dies Domini sicut fur in nocte, ita veniet. » Unde et hic subditur : « Et vos estote parati, quia qua hora non putatis, » etc. Greg. (*in homil.*) Vel aliter : nesciente patrefamilias fur domum perfodit, quia dum a sui custodia spiritus dormit, improvisa mors veniens carnis nostræ habitaculum irrumpit : furi autem resisteret si vigilaret ; quia adventum Judicis qui occulte animam capit, præcavens, ei pœnitendo occurreret, ne impœnitens periret. Horam vero ultimam Dominus idcirco nobis voluit esse incognitam, ut dum illam prævidere non possumus, ad illam sine intermissione præparemur.

Ait autem ei Petrus : Domine, ad nos dicis hanc parabolam, an ad omnes ? Dixit autem Dominus : Quis putas est fidelis dispensator et prudens quem constituit Dominus super familiam suam, ut det illis in tempore tritici mensuram ? Beatus ille servus quem, cum venerit Dominus, invenerit ita facientem. Vere dico vobis quoniam supra omnia quæ possidet, constituet illum. Quod si dixerit servus ille in corde suo : Moram facit dominus meus venire, et cœperit percutere servos et ancillas, et edere, et bibere, et inebriari, veniet dominus servi illius in die qua non sperat et hora qua nescit ; et dividet eum, partemque ejus cum infidelibus ponet.

Theophyl. Petrus, cui jam commissa

l'Eglise (1), agit comme s'il en avait déjà la responsabilité, et demande à son divin Maître si cette parabole s'adressait à tous : « Alors Pierre lui dit : Seigneur est-ce pour nous que vous dites cette parabole, ou pour tout le monde ? » — Bède. Dans ce qui précède, Notre-Seigneur avait donné deux avertissements distincts, qu'il viendrait à l'improviste et qu'ils devaient être toujours prêts à le recevoir. Or, il est difficile de dire, si Pierre a en vue ces deux vérités ou l'une des deux seulement, quand il fait cette question, et quels sont ceux qu'il met en opposition avec lui et avec ses compagnons quand il dit : « Est-ce pour nous que vous dites cette parabole, ou pour tout le monde ? » Ces expressions *nous* et *tous* ne peuvent guère désigner que les Apôtres et les continuateurs de leur ministère, et le reste des fidèles, ou les chrétiens et les infidèles, ou ceux qui meurent successivement et un à un, et qui acceptent volontiers ou à contre cœur l'avénement de leur juge, et ceux qui seront encore vivants, lors du jugement universel. Or, il serait étrange que Pierre ait pu douter que nous devions tous vivre avec tempérance, piété et justice (2), en attendant la félicité que nous espérons, ou que l'heure du jugement viendrait pour tous à l'improviste. Donc puisque ces deux choses lui étaient parfaitement connues, il faut nécessairement admettre que sa question a pour objet des choses qu'il ne savait pas, c'est-à-dire, si les préceptes sublimes d'une vie plus parfaite, comme de vendre ce qu'on possède, se faire des bourses qui ne s'usent pas, avoir les reins ceints et porter des lampes allumées, s'adressent aux Apôtres et à ceux qui remplissent le même ministère, ou à tous les chrétiens en général.

(1) Par la promesse qu'il lui avait faite qu'il bâtirait sur lui son Eglise et qu'il lui donnerait les clefs du royaume des cieux. (*Matth.*, XVI.)

(2) Avec tempérance à l'égard de nous-mêmes, avec justice envers le prochain, avec piété en remplissant nos devoirs envers Dieu... Il faut rendre à chacun ce qui lui est dû. (Voyez *Tite*, II, 12.) Ces paroles de l'Apôtre embrassent toute la morale.

Ecclesia fuerat, quasi omnium curam gerens, inquirit utrum ad omnes Dominus parabolam protulisset. Unde dicitur : « Ait autem Petrus : Domine, ad nos dicis parabolam hanc, an ad omnes ? » Bed. Duo Dominus in præmissa parabola monuerat ; et se videlicet subito venturum, et illum eos paratos expectare debere : sed de quo horum, an de utroque Petrus interrogaverit; quosve sibi sociisque suis comparaverit, cum ait : « Ad nos dicis, an ad omnes ? » non facile patet. Et quidem in eo quod ait, *nos*, et, *omnes*, non alios quam apostolos apostolorumque similes, et cæteros fideles, vel Christianos et infideles, vel eos qui singulatim (id est, sigillatim) morientes, et sui Judicis adventum nolentes scilicet volentesque suscipiunt ; et eos qui veniente universali judicio, vivi sunt in carne reperiendi, significare putandus est. Mirum est autem si Petrus dubitavit, vel omnibus sobrie, et pie, et juste vivendum expectantibus beatam spem, vel inopinatum singulorum et omnium futurum esse judicium : unde restat intelligi, his scilicet duobus jam bene cognitis, ea quæ nescire poterat, quæsisse ; videlicet si sublimia illa vitæ cœlestis instituta, quibus possessa vendere, sacculos qui non veterascerent facere, lumbis præcinctis lucernisque ardentibus vigilare præceperat, ad apostolos similesque eorum, aut ad omnes qui salvandi sunt pertineant.

S. Cyr. Les âmes fortes sont faites pour ce qu'il y a de plus difficile et de plus élevé dans les commandements de Dieu, mais pour ceux qui n'ont point encore atteint ce haut degré de vertu, ils ne peuvent accomplir que des préceptes plus faciles. Aussi le Seigneur se sert d'une comparaison des plus claires, pour bien établir que les commandements qui précèdent s'adressent à ceux qu'il a élevés à la dignité de ses disciples : « Le Seigneur lui répondit : Quel est à votre avis le dispensateur fidèle et prudent ? » etc. — S. Ambr. Ou bien dans un autre sens, les préceptes qu'il vient de donner, s'adressent à tous, mais celui qu'il donne par la comparaison suivante s'adresse spécialement aux dispensateurs, c'est-à-dire aux prêtres : « Et le Seigneur lui répondit : Quel est à votre avis le dispensateur fidèle et prudent que le maître a établi sur tous ses serviteurs, pour leur distribuer, dans le temps, leur mesure de froment ? » — Théophyl. La parabole précédente s'adressait à tous les fidèles, mais écoutez ce qui vous regarde particulièrement, vous qui êtes apôtres ou docteurs. Je demande donc où l'on pourra trouver un dispensateur qui réunisse tout à la fois la fidélité et la prudence. Dans l'administration des biens de la terre, l'imprudence même avec la fidélité, ou la prudence avec l'infidélité, amènent également la ruine de la fortune du maître ; il en est de même dans les choses divines qui demandent tout à la fois de la fidélité et de la prudence. J'ai connu un grand nombre de bons et fidèles serviteurs de Dieu, mais qui, incapables de traiter avec prudence les affaires ecclésiastiques, non-seulement perdaient les biens de l'Eglise, mais encore les âmes elles-mêmes, en exerçant à l'égard des pécheurs un zèle indiscret, soit en leur imposant des pénitences exagérées, soit en ayant pour eux une douceur inopportune.

Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Validam autem mentem habentibus conveniunt ardua et excellentia mandatorum sanctorum. His vero qui nondum ad hanc virtutem attigerunt, conveniunt ea a quibus omnis difficultas excludit : unde Dominus exemplo manifestissimo utitur, ostendens mandatum præmissum convenire his qui admissi sunt in gradum discipulorum : sequitur enim : « Dixit autem Dominus : Quis putas est fidelis dispensator ? » Ambr. Vel aliter : superioris quidem in omnes præcepti forma est generalis, verum series sequentis exempli dispensatoribus (hoc est, sacerdotibus) videtur esse proposita : unde sequitur : « Dixit autem Dominus : Quis putas est fidelis dispensator et prudens, quem constituit Dominus super familiam suam, ut det illis in tempore tritici mensuram ? » Theophyl. Prædicta parabola communiter omnes fideles attingit ; sed quid vobis apostolis et doctoribus conveniat, audiatis. Quæro enim quis dispensator inveniatur in se habens fidelitatem et prudentiam : sicut enim in dispensationibus facultatum, sive aliquis incautus sit fidelis Domino existens, sive etiam prudens sit et infidelis dispereunt res Domini ; sic et in rebus divinis opus est fidelitate et prudentia : novi enim multos Deum colentes et fideles, quia vero non poterant prudenter ecclesiastica tractare negotia, non solum possessiones, sed etiam animas destruebant ; utentes in peccatores indiscreta virtute, per immoderata pœnitentiæ mandata, vel importunam mansuetudinem.

S. Chrys. (*hom.* 78, *sur S. Matth.*) Le Sauveur fait cette question, non pas qu'il ignore quel est le dispensateur fidèle et prudent, mais il veut nous faire entendre la rareté de la chose, et l'importance de cet emploi. — Théophyl. Tout dispensateur fidèle et prudent doit donc se mettre à la tête des serviteurs de son maître, pour leur donner dans le temps convenable la mesure de froment, c'est-à-dire l'enseignement de la doctrine qui est la nourriture des âmes, ou l'exemple des bonnes œuvres pour être la règle de la vie. — S. Aug. (*Quest. évang.*, II, 26.) Il dit: «La mesure de froment,» parce que la capacité varie suivant les auditeurs. — S. Isidor. (*liv.* III, *lett.* 70; *liv.* IV, *lett.* 145.) Il ajoute : « Dans le temps, » parce qu'un bienfait qui ne vient pas en son temps, est rendu inutile, et perd le nom de bienfait; de même que le pain est désirable pour celui qui à faim, tandis qu'il l'est très-peu pour celui qui est rassasié.

Quant à la récompense de ce dispensateur fidèle et prudent, la voici : « Heureux ce serviteur que le maître, lorsqu'il viendra, trouvera agissant ainsi. » — S. Bas. (*Ch. des Pèr. gr.*) Il ne dit pas qu'il trouvera agissant par hasard, mais «agissant ainsi;» car il ne suffit pas de vaincre, il faut encore combattre suivant les règles : c'est-à-dire faire chacune de ses actions, comme Dieu nous l'ordonne. — S. Cyr. Si donc le serviteur fidèle et prudent distribue en son temps avec prudence aux serviteurs leur nourriture, c'est-à-dire les aliments spirituels, il sera heureux suivant la promesse du Sauveur, c'est-à-dire qu'il obtiendra un emploi supérieur, et recevra la récompense réservée aux amis. « Je vous le dis en vérité; qu'il l'établira sur tous les biens qu'il possède. » — Bède. Il y a une grande différence de mérites

---

Chrys. (*hom.* 78, *in Matth.*) Quærit autem hic Dominus, non quasi fidelem et prudentem dispensatorem ignorans, sed volens innuere raritatem rei, et hujusmodi præsulatus magnitudinem. Theophyl. Quisquis ergo fidelis fuerit inventus et prudens, præsideat familiæ Domini, ut singulis temporibus det tritici mensuram; vel sermonem doctrinæ, quo pascantur animæ; vel operum exemplum, quo vita informetur. Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. II, cap. 26.) *Mensuram* autem dicit propter modum capacitatis quorumcumque audientium. Isidor. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Additum est etiam *in tempore;* quod beneficium non suo tempore datum redditur cassum, et nomen beneficii perdit. Idem panis esurienti quidem appetibilis est, satiato autem non multum.

De hujus autem servi dispensatoris præmio subdit, dicens : « Beatus ille servus quem cum venerit Dominus, invenerit sic facientem. » Basil. (*in Cat. Græcorum Patrum ex Asceticis.*) Non dicit *agentem casu,* sed, *sic facientem :* non enim vincere solum convenit, sed etiam certare legitime : hoc autem est sic singula exequi, sicut recipimus in mandatis. Cyril. (*in eadem Cat. ubi sup.*) Si ergo fidelis servus et prudens opportuno tempore distribuens prudenter cibaria famulis (hoc est, spirituales escas), beatus erit juxta dictum Salvatoris; in hoc scilicet quod obtinebit adhuc majora, et merebitur præmia familiaribus debita. Unde sequitur : « Vere dico vobis, quia super omnia bona sua constituet eum, » etc. Bed. Quanta enim inter bonos auditores et bonos doctores

entre les bons auditeurs et les bons docteurs, cette différence existera également dans les récompenses. Pour les premiers, s'il les trouve attentifs à veiller, il les fera mettre à table, mais pour les dispensateurs fidèles et prudents, il les établira sur tout ce qu'il possède, c'est-à-dire sur toutes les joies du royaume des cieux, non pas pour qu'ils en aient la possession exclusive, mais pour qu'ils en jouissent plus pleinement pendant l'éternité que les autres saints.—Théophyl. Ou bien, « il l'établira sur tous ses biens, » non-seulement sur sa maison, mais il soumettra à son commandement les créatures du ciel et de la terre. Tel fut Josué fils de Nave (1), tel fut encore Elie, l'un commandant au soleil, l'autre aux nuées du ciel; de même tous les saints usent des créatures comme des amis de Dieu. Tel est encore tout homme dont la vie est vertueuse, et qui gouverne sagement ses serviteurs, c'est-à-dire la colère et la concupiscence, et qui donne à chacun dans son temps la mesure de froment, à la colère, en tournant ses efforts contre les ennemis de Dieu; à la concupiscence, en réglant sur la nécessité l'usage des choses extérieures, et en le rapportant à Dieu. Celui qui agira de la sorte, sera établi sur tous les biens que possède le Seigneur, et méritera de contempler toute vérité par l'œil éclairé de son intelligence.

S. Chrys. (*hom.* 78 *sur S. Matth.*) Ce n'est pas seulement par la promesse de la récompense réservée aux bons, mais par la menace du châtiment qui attend les mauvais, que Notre-Seigneur excite à la vigilance ceux qui l'écoutent : « Que si ce serviteur dit en lui-même : Mon maître n'est pas près de venir, » etc. — Bède. Remarquez qu'au

(1) Josué était fils de Nun, ou de Nave, comme l'appelle l'*Ecclésiastique* (XLVI, 1). « Il a commandé au soleil, lorsqu'au fort du combat il dit : Soleil, arrête-toi en face de Gabaon. » (*Jos.*, X, 12.) Elie a commandé aux nuées, quand il a fait cesser la pluie (III *Rois*, 17, 2), et quand ensuite il la fait tomber à sa parole. (XVIII, 24; *Jacq.*, V, 17, 18.)

---

est meritorum distantia, tanta est etiam præmiorum. Hos enim adveniens cum vigilantes invenerit, faciet discumbere; illos autem cum fideliter prudenterque dispensantes invenerit, super omnia quæ possidet, constituet; id est, super omnia cœlestis regni gaudia; non utique ut horum soli dominium teneant, sed ut eorum abundantius cæteris sanctis æterna possessione fruantur. Theophyl. Vel, « super omnia bona sua constituet eum; » non solum super suam familiam, sed ut tam terrena quam cœlestia ei obediant : qualis fuit Jesus Nave et Elias; alter soli, alter nubibus mandans; et omnes sancti quasi Dei amici, rebus Dei utuntur. Quicunque etiam vitam virtuose peragit, et servos suos (id est, iram et concupiscentiam) recte disposuit, exhibens temporibus singulis mensuram frumenti (iræ quidem, ut afficiatur in habentes odio Deum; concupiscentiæ vero, ut necessaria utatur carnis provisione, ordinans eam in Deum.) Talis, inquam, constituetur super omnia quæ possidet Dominus, dignus omnia per speculativum intellectum intueri.

Chrys. (*in Cat. Græcorum Patrum ex hom.* 78, *in Matth.*) Dominus autem, non solum ex honore bonis reservato, sed ex minis pœnæ in malos, corrigit auditorem. Unde sequitur : « Quod si dixerit servus ille in corde suo : Moram facit Dominus meus venire. » Bed. Nota

nombre des vices de ce mauvais serviteur, le Sauveur met la pensée où il était que son maître tarderait à venir, tandis qu'il ne met point au nombre des vertus du bon serviteur qu'il espérait le prompt retour de son maître, mais simplement qu'il a rempli fidèlement son devoir. Le mieux pour nous est donc de supporter patiemment l'ignorance où nous sommes de ce que nous ne pouvons savoir, et de nous appliquer seulement à être trouvés dignes de la récompense qui nous est préparée.

Théophyl. On se laisse aller à une multitude de fautes, parce qu'on ne pense pas à sa dernière heure; car si nous avions toujours présent à l'esprit que le Seigneur doit venir, et que le terme de notre vie approche, nous commettrions moins facilement le péché. Voyez, en effet, la suite : « Et qu'il se mette à battre les serviteurs et les servantes, à manger, à boire et à s'enivrer. » — Bède. Dans la condamnation de ce mauvais serviteur, il faut voir celle de tous les mauvais supérieurs qui, sans crainte aucune de Dieu, non-seulement mènent une vie criminelle, mais accablent de mauvais traitements ceux qui leur sont soumis. Dans le sens figuré, « frapper les serviteurs et les servantes, » peut signifier corrompre les âmes faibles par de mauvais exemples; comme « manger, boire et s'enivrer, » signifie être esclave des séductions et des plaisirs coupables du monde, qui font perdre la raison à l'homme. Or, voici quelle sera la peine de ce mauvais serviteur : « Le maître de ce serviteur viendra au jour où il ne l'attend pas, et à l'heure qu'il ne sait point (c'est-à-dire à l'heure de la mort et du jugement), et il le divisera. » — S. Bas. (*liv. sur l'Esprit saint*, XVI.) Le corps n'est pas divisé, en ce sens qu'une partie soit soumise au châtiment, tandis que l'autre partie en serait exempte; car c'est une opinion fausse et contraire à toute justice, qu'une partie seulement du

---

inter vitia servi mali ascriptum, quod tardum Domini sui reditum putaverit : non autem inter boni virtutes annumeratum, quod hunc citum speraverit, sed tantum fideliter ministraverit. Nil ergo melius est quam ut patienter sustineamus ignorare quod sciri non potest, sed tantum laboremus ut idonei inveniamur.

Theophyl. Ex eo autem quod non consideratur hora finis, multa peccata eveniunt : nam si cogitaremus Dominum venire, et præsto esse terminum vitæ nostræ, minus utique peccaremus. Unde sequitur : « Et cœperit percutere pueros et ancillas, et edere, et bibere, et inebriari. » Bed. In hoc servo cunctorum præsulum malorum narratur damnatio; qui neglecto Domini timore, non modo ipsi luxuriæ vacant, sed etiam subditos injuriis stimulant : quamvis et typice possit intelligi « pueros et ancillas percutere, » corda infirmorum pravo exemplo vitiare; « edere autem, bibere et inebriari, » facinoribus et seculi illecebris (quæ hominem dementant) occupari. De ejus autem pœna subditur : « Veniet dominus servi illius die qua non sperat (scilicet judicii vel mortis), et dividet eum. » Basil. (*in libro de spiritu sancto*, cap. 16.) Non quidem dividitur corpus, ut hoc quidem exponatur tormentis, illud vero dimittatur (nam fabulosum est hoc, neque justi judicii, cum deliquerit totum, dimidium pati pœnam), nec anima

corps soit punie, quand le corps a péché tout entier. L'âme non plus ne sera pas divisée; car elle est unie tout entière à la conscience coupable, et partage avec le corps la complicité du mal; cette division n'est donc autre chose que l'éternelle séparation de l'âme avec l'Esprit saint. En effet, dans la vie présente, bien que la grâce de ce divin Esprit ne réside pas dans les âmes, qui en sont indignes, elle paraît cependant être près d'elles en quelque sorte, attendant la conversion qui doit les conduire au salut, mais alors cette grâce sera complétement retranchée de l'âme coupable. Le Saint-Esprit est donc tout à la fois la récompense des justes et la première condamnation des pécheurs, parce que les indignes en seront dépouillés à jamais.— Bède. Ou bien encore, il le divisera en le retranchant de la société des fidèles, et en le rangeant parmi ceux qui n'ont jamais eu la foi : « Et il lui donnera son lot parmi les serviteurs infidèles. » Car, dit l'Apôtre : « Si quelqu'un n'a pas soin des siens, et particulièrement de ceux de sa maison, il a renoncé à la foi, et il est pire qu'un infidèle. » (I *Timoth.*, v, 8.) — Théophyl. Le dispensateur infidèle mérite en effet le sort des infidèles, puisqu'il n'a pas eu la véritable foi.

ỳ. 47, 48. — *Or le serviteur qui a connu la volonté de son maître, et ne s'est pas tenu prêt, et n'a pas agi selon sa volonté, recevra un grand nombre de coups; mais celui qui ne l'ayant pas connue, aura fait des choses dignes de châtiments, recevra moins de coups; car on demandera beaucoup à celui à qui l'on a beaucoup donné; et plus on aura confié à quelqu'un, plus on exigera de lui.*

Théophyl. Notre-Seigneur nous enseigne ici une vérité plus importante et plus terrible, non-seulement le dispensateur infidèle sera dépouillé de la grâce qu'il avait reçue, et qui ne pourra lui faire éviter le supplice, mais la grandeur et l'élévation de sa dignité seront pour

---

secatur, tota criminosam conscientiam possidens, et cum corpore ad mala cooperans; sed divisio ejus est perpetua alienatio animæ a spiritu. Nunc enim etsi non sit gratia Spiritus in indignis, videtur tamen utcunque adesse, conversionem eorum expectans ad salutem, tunc vero totaliter amputabitur ab anima. Spiritus ergo Sanctus, et bravium est justorum, et prima condemnatio peccatorum, quoniam eam indigni amittent. Bed. Vel dividet eum, a fidelium consortio segregando; et eis qui nunquam ad fidem pertinuerant, sociando. Unde sequitur : « Partemque ejus cum infidelibus ponet; » quia qui suorum et domesticorum curam non habet, fidem negavit, et est infideli deterior, ut ait Apostolus. (I *Tim.*, 5.) Theophyl. Recte etiam infidelis dispensator cum infidelibus partem accipiet, qui vera caruit fide.

Ille autem servus qui cognovit voluntatem domini sui, et non se præparavit, et non fecit secundum voluntatem ejus, plagis vapulabit multis; qui autem non cognovit, et fecit digna plagis, vapulabit paucis. Omni autem cui multum datum est, multum quæretur ab eo; et cui commendaverunt multum, plus petent ab eo.

Theophylact. Hic nobis Dominus majus aliquid et terribilius ostendit : non enim solum dispensator infidelis accepta privabitur gratia, ut nihil eum juvet ad vitandum supplicia, sed magis fiet ei

lui la cause d'une condamnation plus sévère : « Le serviteur qui a connu la volonté de son maître, et ne lui a point obéi, recevra un grand nombre de coups. » — S. Chrys. (*hom.* 27 *sur S. Matth.*) En effet, les mêmes actions ne seront pas soumises pour tous les hommes au même jugement, mais une connaissance plus parfaite deviendra la cause d'une punition plus grande. — S. Cyr. (*sur S. Jean*, liv. vi, chap. 10.) Ainsi l'homme qui a reçu une intelligence plus pénétrante, et a dégradé ses affections jusqu'à les traîner dans de honteux excès, n'aura aucun titre pour implorer la miséricorde divine, parce qu'il a commis un crime sans excuse en s'écartant par une malice réfléchie de la volonté de son maître, mais l'homme grossier et ignorant sera plus fondé à implorer le pardon de son juge ; car « celui qui n'a pas connu la volonté de son maître, et qui aura fait des choses dignes de châtiment, recevra moins de coups. » — Théophyl. A cette objection, que font quelques-uns : On punit justement celui qui, connaissant la volonté de son maître, ne l'a pas suivie ; mais pourquoi punir celui qui ne l'a pas connue ? nous répondons, parce qu'il aurait pu la connaître, s'il avait voulu, et que sa négligence a été l'unique cause de son ignorance.

S. Bas. (*Rég. abrég., Quest.* 267.) Mais s'il est vrai que l'un reçoive un plus grand nombre de coups, et l'autre un plus petit nombre, comment peut-on dire que les supplices de l'autre vie n'auront point de fin ? Il faut donc entendre que ces paroles ont pour objet d'exprimer, non la durée ou la fin des supplices, mais leurs différents degrés. Un homme peut avoir mérité d'être condamné au feu qui ne s'éteint pas, mais qui est plus ou moins intense ; et au ver qui ne meurt pas, mais qui ronge et déchire avec plus ou moins de force.

---

damnationis causa dignitatis immensitas. Unde dicitur : « Ille autem servus qui cognovit voluntatem domini sui, et non fecit, plagis vapulabit multis, » etc. Chrys. (*hom.* 27, *in Matth.*) Non enim similiter in omnibus omnia judicantur, sed major cognitio fit majoris pœnæ materia : unde sacerdos eadem peccans cum populo, multo graviora patietur. Cyril. (*in Joan.*, cap. 10, lib. vi.) Homo enim perspicax, qui turpioribus suam voluntatem inclinavit, impudenter misericordiam implorabit, quia inexcusabile peccatum commisit, quasi propter malitiam recedens a Domini voluntate ; sed homo rusticanus vel imperitus rationabilius implorabit veniam vindicantis : unde subditur : « Qui autem non cognovit et fecit digna plagis, vapulabit paucis. » Theophyl. Hic objiciunt aliqui : merito punitur, qui sciens voluntatem domini, non prosequitur ; sed cur punitur ignorans ? quia cum ipse scire potuisset, noluit ; sed pigritans ipse fuit ignorantiæ suæ causa.

Basil. (*in Regulis brevioribus ad interrogat.* 267.) Sed dices : Si hic quidem multa sustinet verbera, ille autem pauca, qualiter dicunt quidam quod non imponit finem suppliciis ? Sed sciendum est quod hoc quod hic dicitur, non mensuram pœnarum sive finem, sed earum differentiam indicat ; potest enim aliquis esse dignus inextinguibili flamma, vel remissiori, vel intensiori ; et indeficiente verme, vel mitius torquente vel fortius.

Théophyl. Il explique ensuite pourquoi le châtiment des docteurs et de ceux qui sont plus instruits sera plus sévère : « Car on demandera beaucoup à celui à qui l'on a beaucoup donné, et on exigera davantage de celui à qui on a confié beaucoup. » Dieu donne aux docteurs la grâce de faire des miracles, il leur confie le ministère de la parole et le pouvoir d'enseigner ; il ne dit pas qu'il demandera davantage, pour ce qu'il a donné, mais pour ce qu'il a confié comme un dépôt ; car la grâce du ministère de la parole demande un accroissement continuel, et on demandera au docteur plus qu'il n'a reçu, il ne doit donc jamais rester oisif, mais développer de jour en jour le talent de la parole qui lui a été confié. — Bède. Ou bien encore, souvent Dieu donne de plus grandes grâces à de simples fidèles, qui reçoivent la connaissance de sa volonté, et la grâce de mettre en pratique ce qu'ils connaissent. Mais il confie beaucoup à celui qui, avec le soin de son âme, est revêtu de la charge de paître le troupeau du Seigneur. Ceux donc qui ont reçu de plus grandes grâces, seront punis plus sévèrement s'ils viennent à pécher (1). Pour ceux qui ne sont coupables d'autre péché que du péché originel, le châtiment sera des plus doux, et pour les autres qui ont ajouté à ce péché des fautes volontaires, leur punition sera d'autant moins sévère, que leurs fautes seront moins grandes.

ṽ. 49-53. — *Je suis venu jeter le feu sur la terre, et quel est mon désir, si ce n'est qu'il s'allume? Je dois être baptisé d'un baptême, et combien je suis pressé jusqu'à ce qu'il s'accomplisse! Pensez-vous que je sois venu apporter la paix sur la terre? Non, je vous le dis, mais la division. Car désormais, dans une seule maison, cinq seront divisées, trois contre deux, et deux contre trois :*

(1) D'après ces paroles du livre de la *Sagesse :* « Un jugement très-rigoureux est réservé à ceux qui règnent : la miséricorde est accordée aux petits, mais les puissants seront puissamment tourmentés. » (vi, 8, 9.) Ce qui suit est tiré de l'*Enchiridion* de saint Augustin, chap. 93.

Theophylact. Ostendit autem consequenter quare doctoribus et scientibus intensior pœna debeatur, cum dicitur : « Omni autem cui multum datum est, multum quæretur ab eo : » datur quidem doctoribus gratia faciendi miracula, sed commendatur eis sermonis et doctrinæ gratia ; sed in dato quidem non dicit aliquid plus petendum, sed in commendato sive deposito : nam gratia verbi incremento eget, et a doctore requiritur amplius : non enim decet eum torpere, sed augere verbi talentum. Bed. Vel aliter : multum sæpe datur etiam quibusdam privatis, quibus etiam cognitio dominicæ voluntatis, et exequendi quæ cognoscunt, facultas impenditur. Multum autem commendatur illi, cui cum sua salute dominici quoque gregis pascendi cura committitur : majori ergo gratia donatos, si deliquerint, major vindicta sequitur : mitissima autem omnium pœna erit eorum qui (præter peccatum, quod originaliter traxerunt), nullum insuper addiderunt ; et in cæteris qui addiderunt, tanto quisque ibi tolerabiliorem habebit damnationem, quanto hic minorem habuit iniquitatem.

Ignem veni mittere in terram ; et quid volo nisi ut accendatur ? Baptismo autem habeo baptizari ; et quomodo coarctor, usque dum perficiatur ? Putatis quia pacem veni mittere in terram ? Non dico vobis, sed separationem. Erunt enim ex hoc quinque in domo una divisi ; tres in duos, et duo in tres dividentur pater in filium, et filius in patrem suum ; ma-

le père contre son fils, et le fils contre son père; la mère contre sa fille, et la fille contre sa mère : la belle-mère contre sa belle-fille, et la belle-fille contre sa belle-mère.

S. Ambr. C'est aux dispensateurs, c'est-à-dire aux prètres, que Notre-Seigneur adresse les enseignements qui précèdent, et il leur apprend qu'un châtiment sévère les attend dans l'autre vie, si l'amour des plaisirs du monde les détourne de veiller sur la maison du Seigneur et de gouverner le peuple qui leur est confié. Cependant comme on fait peu de progrès quand on ne revient de ses égarements que par la crainte du châtiment, et qu'il vaut mieux devoir ce retour à la charité et à l'amour de Dieu, le Sauveur cherche à enflammer ses disciples de cet amour de Dieu en leur disant : « Je suis venu jeter le feu sur la terre, » non pas ce feu qui dévore les bons, mais ce feu qui produit la bonne volonté, qui purifie et transforme les vases d'or de la maison du Seigneur, tandis qu'il consume l'herbe et la paille.

S. Cyr. (*Ch. des Pèr. gr., ou comment. sur S. Luc.*) Les saintes Ecritures ont coutume de désigner par le feu les discours inspirés et divins. En effet, de même que ceux qui travaillent à l'épuration de l'or, le purifient par le feu de toutes ses souillures; ainsi le Sauveur purifie par les enseignements de l'Evangile, par la vertu de l'Esprit saint l'intelligence de ceux qui croient en lui. C'est donc là le feu salutaire et utile qui embrase d'ardeur pour la vie de la piété les habitants de la terre froids, et comme éteints sous les glaces du péché.— S. Chrys. Cette terre dont parle le Sauveur, n'est pas celle que nous foulons aux pieds, mais celle que Dieu a formée de ses mains, c'est-à-dire l'homme à qui Dieu inspire un feu tout divin pour détruire ses péchés et renouveler son âme. — Tite de Bostr. Or, c'est du ciel que descend ce

---

ter in filiam, et filia in matrem; socrus in nurum suam, et nurus in socrum suam.

Ambr. Dispensatoribus (id est, sacerdotibus) præmissa videntur esse proposita, quo sciant ibi gravem in futurum pœnam esse subeundam, si secularibus intenti deliciis, familiam Domini plebemque sibi commissam gubernare neglexerint : sed quia exiguus est profectus metu supplicii ab errore revocari, majorque prærogativa charitatis est et amoris; ideo Dominus ad acquirendæ cupiditatem Divinitatis inflammat, dicens : « Ignem veni mittere in terram : » non utique illum consumptorem bonorum, sed bonæ voluntatis auctorem qui aurea dominicæ domus vasa meliorat; fœnum vero consumit et stipulam.

Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Mos est autem sacræ Scripturæ *ignem* quandoque dicere sacros et divinos sermones : sicut enim qui aurum et argentum purgare noverunt, per ignem consumunt eorum sorditiem, sic Salvator, per evangelica documenta in virtute Spiritus abstergit intellectum eorum qui credunt in eum. Hic est igitur ignis salubris et utilis, quo habitatores terræ frigidi quodammodo et extincti propter peccatum incalescunt ad pietatis vitam. Chrys. (*in eadem Cat. Græca.*) *Terram* enim ad præsens vocat, non eam quam pedibus terimus, sed plasmatam manibus ejus; scilicet hominem, cui Dominus ignem ingerit ad consumptionem peccatorum, et innovationem animarum. Titus

feu ; car s'il venait de la terre sur la terre, Notre-Seigneur ne dirait pas : « Je suis venu jeter le feu sur la terre. » — S. Cyr. Le Seigneur hâtait l'embrasement de ce feu, comme il le déclare : « Et que désire-je, sinon qu'il s'allume. » Quelques Israélites avaient embrassé la foi, et les premiers avaient été ses fidèles disciples, mais ce feu une fois allumé dans la Judée, devait embraser tout l'univers, lorsque le mystère de sa passion serait consommé. C'est pour cela qu'il ajoute : « Je dois être baptisé d'un baptême, et combien je me sens pressé jusqu'à ce qu'il s'accomplisse. » En effet, avant l'auguste mystère de la croix, et la résurrection du Sauveur d'entre les morts, la Judée seule était témoin de ses prédications et de ses miracles ; mais après que dans l'excès de leur fureur, ils eurent mis à mort l'auteur de la vie, c'est alors qu'il ordonna à ses disciples d'aller enseigner toutes les nations. (*Matth.*, XXVIII.) — S. Grég. (*hom.* 12 *sur les Evang.*) Ou bien encore, le feu est jeté sur la terre, quand les ardeurs de l'Esprit saint embrasent une âme terrestre, consument en elle tous les désirs charnels, et l'enflamment d'un amour spirituel, qui lui fait déplorer le mal qu'elle a commis, c'est ainsi que la terre est embrasée lorsque la conscience s'accuse elle-même, et que le cœur est comme consumé dans les douleurs de la pénitence. — Bède. Notre-Seigneur ajoute : « Je dois être baptisé d'un baptême, » c'est-à-dire je dois être d'abord comme inondé de mon propre sang avant d'embraser les cœurs des fidèles du feu de l'Esprit saint.

S. Ambr. La bonté du Sauveur pour nous est si grande, qu'il éprouve le besoin de nous attester le désir qu'il a de nous inspirer son divin amour, de nous conduire à la perfection, et de hâter le moment où il doit souffrir et verser son sang pour notre salut : « Et comme je me

---

Bostrens. Est autem intelligendum eum de cœlo venisse : non enim si de terra venisset in terram, diceret : « Ignem veni mittere in terram. » Cyril. (*ubi supra.*) Hujus autem ignis Dominus accelerabat incendium. Unde sequitur : « Et quid volo nisi ut accendatur ? » Credebant enim jam quidam ex Israel, quorum exordium fuerant venerandi discipuli; sed ignis semel in Judæa accensus totum orbem occupare debebat, consummata tamen passionis ejus dispensatione. Unde sequitur : « Baptismo autem habeo baptizari. » Nam ante venerabilem crucem, et ejus resurrectionem a mortuis, in sola Judæa fiebat mentio prædicationis et miraculorum ipsius : postquam autem principem vitæ insanientes occiderunt, tunc apostolis præcepit dicens (*Matth.*, 28) : « Euntes docete omnes gentes. » Greg. (*super Ezech. hom.* 12.) Vel aliter : ignis in terram mittitur, cum per ardorem Sancti Spiritus afflata terrena mens a carnalibus suis desideriis crematur ; succensa autem spirituali amore malum quod fecit, plangit; et sic terra ardet, quando accusante se conscientia cor peccatoris in dolore pœnitentiæ concrematur. Bed. Addit autem : « Baptismo habeo baptizari; » id est, sanguinis proprii tinctione prius habeo perfundi, et sic corda credentium Spiritus igne inflammare.

Ambr. Tanta autem est Domini dignatio, ut infundendæ nobis devotionis et consummandæ perfectionis in nobis, et maturandæ pro nobis passionis studium, sibi inesse testetur. Unde sequitur : « Et

sens pressé jusqu'à ce qu'il s'accomplisse. » — Bède. Quelques manuscrits portent : Combien je suis dans l'angoisse, c'est-à-dire dans la tristesse. Notre-Seigneur n'avait rien en lui qui pût l'attrister, mais il s'attristait de nos misères, et cette tristesse qu'il montrait aux approches de sa mort, ne venait point de la crainte qu'il avait de mourir, mais du retard même de l'œuvre de notre rédemption. En effet, puisqu'il était dans l'angoisse jusqu'à l'accomplissement de sa passion, il devait l'envisager sans inquiétude et sans trouble, et s'il manifeste quelque frayeur, elle ne vient point de la crainte de la mort, mais d'un sentiment naturel à la faiblesse humaine, car dès lors qu'il s'est revêtu d'un corps semblable au nôtre, il a dû prendre sur lui toutes les infirmités du corps, la faim, l'anxiété, la tristesse ; mais la divinité reste immuable au milieu de ces affections. Il nous montre encore par ces paroles, que dans le combat qu'il eut à soutenir au temps de sa passion, la mort du corps mit un terme à ses angoisses, et ne fut point pour lui la cause d'un redoublement de douleur.

Bède. Il nous enseigne ensuite comment la terre doit s'embraser après le baptême de sa passion, après la venue de ce feu tout spirituel : « Pensez-vous que je sois venu apporter la paix sur la terre ? » etc. — S. Cyr. Que dites-vous, Seigneur ? Est-ce que vous n'êtes pas venu apporter la paix, vous qui êtes devenu notre paix (*Ephès.*, II), pacifiant par le sang que vous avez répandu sur la croix, tant ce qui est sur la terre, que ce qui est dans le ciel (*Coloss.*, I), vous qui avez dit : « Je vous donne ma paix ? » Il est évident que la paix a ses avantages, mais elle devient quelquefois funeste, et nous sépare de l'amour de Dieu, lorsque, par exemple, elle nous fait vivre en intelligence avec ceux qui sont éloignés de Dieu ; et ce sont ces liaisons de la terre que le Sauveur nous enseigne à éviter. C'est pour cela qu'il ajoute : « Car

---

quomodo coarctor usque dum perficiatur ? » Bed. Quidam codices habent : « Et quomodo coangor, » id est, « contristor. » Cum enim in se nihil habuerit quod doleret, nostris tamen angebantur ærumnis, et tempore mortis mœstitiam prætendebat, quam non ex metu mortis suæ, sed ex mora nostræ redemptionis assumpserat : qui enim usque ad perfectionem angitur, de perfectione securus est ; quia eum conditio corporalis affectus, non formido mortis offendit, nam qui corpus suscepit, omnia debuit subire quæ corporis sunt ; ut esuriret, angeretur et contristaretur : Divinitas autem per hos affectus nescit commutari. Simul etiam ostendit quod in certamine passionis mors corporis, absolutio anxietudinis non concertativa sit doloris.

Bed. Quomodo autem post baptisma suæ passionis, post ignis spiritualis adventum terra sit arsura, declarat, subdens : « Putatis quia pacem veni dare, » etc. Cyril. (*ubi sup.*) Quid dicis, Domine ? non venisti pacem daturus, qui factus es nobis pax (*Eph.*, 2), pacificans per crucem cœlestia et terrestria ? (*Coloss.*, 1) qui dixisti (*Joan.*, 14) : « Pacem meam do vobis : » sed manifestum est quod utilis quidem est pax, quandoque autem damnosa, et separans ab amore divino, per quam scilicet consentitur his qui a Deo dissident : et ob hoc fœdera terrena docuit vitare fideles. Unde se-

désormais cinq personnes dans une maison seront divisées, trois contre deux et deux contre trois, » etc. — S. Ambr. Quoique l'énumération qui suit, comprenne six personnes, le père et le fils, la mère et la fille, la belle-mère et la belle-fille, il n'y en a réellement que cinq, parce que la mère et la belle-mère peuvent être prises pour une seule et même personne ; car la mère du fils est naturellement la belle-mère de son épouse. — S. Chrys. (*Ch. des Pèr. gr.*) (1) C'est ici une prédiction de ce qui devait arriver. On vit, en effet, dans la même maison, des chrétiens que leur père voulait entraîner à l'apostasie, mais telle fut la puissance de la doctrine de Jésus-Christ, que les fils se séparaient de leurs pères, les filles de leurs mères, et les parents de leurs enfants. Les disciples fidèles de Jésus-Christ consentirent non-seulement à sacrifier tous leurs biens, mais à endurer tous les genres de souffrance, pour conserver la foi qu'ils avaient embrassée. Si Jésus-Christ n'avait été qu'un homme, comment aurait-il pu entrer dans son esprit que les pères l'aimeraient plus qu'ils n'aimaient leurs enfants, que les enfants l'aimeraient plus que leurs pères, les époux plus que leurs épouses? et cela non-seulement dans une seule maison, dans cent familles, mais par toute la terre. Or, non-seulement il a fait cette prédiction, mais il l'a réellement accomplie.

S. Ambr. Dans le sens mystique, cette maison c'est l'homme, nous lisons souvent que l'homme est composé de deux parties, de l'âme et du corps; si ces deux parties sont d'accord entre elles, elles ne font plus qu'un. On distingue aussi trois parties dans l'âme, l'une raisonnable, l'autre concupiscible, et la troisième irascible; c'est ainsi que

(1) On ne retrouve pas cette citation dans les œuvres qui nous restent de saint Chrysostome ; tout au plus lit-on quelque chose de semblable dans l'homélie 36 *sur saint Matthieu.*

---

quitur : « Erunt enim quinque ex hoc in domo una divisi; tres in duos, » etc. Ambr. Cum sex personarum videatur facta subjectio (patris et filii, matris et filiæ, socrus et nurus), quinque tamen sunt, quia eadem *mater* quæ *socrus* accipi potest : quæ enim est mater filii, socrus ejus uxoris est. Chrys. (*in Cat. Græcorum ubi sup.*) Per hoc autem futurum eventum protulit. Contingebat enim in eadem domo aliquem esse fidelem, cujus pater vellet eum ad infidelitatem protrahere ; sed in tantum prævaluit virtus doctrinæ Christi, ut filii patres dimitterent, matresque filiæ, et liberos parentes. Libuit enim fideles Christi, non solum contemnere propria, sed et cuncta simul pati, dummodo cultu fidei non careant. Si autem purus homo esset, unde suppeteret ei hoc posse meditari, quod a patribus plus amaretur quam filii, et a filiis plusquam patres ? et a viris plusquam conjuges ? et hoc, non in una domo aut centum, sed ubique terrarum : et non solum hoc prædixit, sed etiam opere consummavit.

Ambr. Mystica autem interpretatione domus una homo unus est; duos autem legimus frequenter animam et corpus : quod si duobus convenerit, efficit utraque unum ; aliud est quod servit, aliud cui subjicitur. Tres autem animæ affectiones sunt : una *rationabilis ;* alia *concupiscibilis ;* tertia *irascilibis ;* duo ergo

deux sont divisés contre trois, et trois contre deux ; car à l'avénement de Jésus-Christ, l'homme qui, dans sa conduite, était dépourvu de raison, est devenu raisonnable ; nous étions charnels, terrestres, Dieu a envoyé son Esprit dans nos cœurs (*Gal.*, IV), et nous sommes devenus des enfants spirituels. On peut encore dire qu'il y a dans cette maison cinq autres choses, l'odorat, le toucher, le goût, la vue et l'ouïe. Si donc, nous rendant dociles à ce que nous lisons ou à ce que nous entendons par les sens de la vue et de l'ouïe, nous renonçons aux plaisirs superflus du corps, dont les trois sens du goût, du tact et de l'odorat sont pour nous les instruments, nous en opposons deux à trois, en préservant notre âme de tomber dans les piéges de la volupté. Ou si nous admettons que les cinq sens sont corporels, la division sera entre les vices et les péchés du corps. On peut encore voir ici le corps et l'âme qui est séparée de l'odorat, du tact et du goût des plaisirs sensuels ; car la raison, comme représentant le sexe le plus fort, aspire aussi à des sentiments plus nobles, tandis que le corps cherche à amollir la raison. Telle est donc la source des diverses passions ; mais dès que l'âme rentre en elle-même, elle renie ces enfants dégénérés, la chair elle-même gémit d'être ainsi enlacée dans les passions auxquelles elle a donné naissance, comme dans les buissons du monde ; mais la volupté, comme la bru du corps et de l'âme, a épousé ces mouvements des passions mauvaises. Tant que la paix régnait dans cette maison par l'accord et la complicité des vices entre eux, on n'y voyait point de division ; mais dès que Jésus-Christ eut jeté sur la terre le feu qui devait consumer les péchés du cœur, ou qu'il eut apporté ce glaive qui pénètre au plus intime de l'âme, alors le corps et l'âme, renouvelés dans le mystère de la régénération, se sé-

---

in tres, et tres in duo dividuntur : etenim per adventum Christi homo qui erat irrationabilis, rationabilis factus est : eramus carnales terreni, misit Deus Spiritum suum in corda nostra (*ex Apost. ad Gal.*, 4), facti sumus filii spirituales. Possumus etiam dicere quod in hac domo sunt alii quinque, id est, odor, tactus, gustus, visus et auditus. Si ergo secundum ea quæ audimus aut legimus sensu visus atque auditus, excludamus superfluas voluptates corporis, quæ gustu tactuque et odore percipiuntur, duo in tres dividimus : eo quod mentis habitus vitiorum non capiatur illecebris. Aut si quinque sensus acceperimus corporales, vitia jam corporis et peccata se separant. Possunt etiam caro videri atque anima ab odore tactu gustuque luxuriæ separata : fortior enim rationis sexus velut in viriles fertur affectus, hæc molliorem studet tenere rationem. Ex his itaque diversarum cupiditatum motus inolevit ; sed ubi in se anima redit, degeneres abjurat hæredes : caro quippe cupiditatibus suis (quas sibi ipsa generavit), tanquam sentibus mundi se doluit esse confixam : sed velut corporis quædam atque animæ nurus voluptas motui pravæ cupiditatis innubit. Ergo quandiu mansit in una domo conspirantibus vitiis individua consensio, nulla videbatur esse divisio ; ubi vero Christus ignem quo delicta cordis exureret, vel gladium quo secreta penetrantur, misit in terras, tunc caro atque anima regenerationis inno-

parent de leur malheureuse postérité ; et les pères sont ainsi divisés contre leurs fils, lorsque la passion de l'intempérance renonce à se satisfaire, et que l'âme refuse la complicité du consentement coupable. Les enfants sont aussi divisés contre leurs parents, alors que les hommes renouvelés rompent avec leurs anciennes habitudes criminelles, tandis que la volupté, avec la fougue du jeune âge, refuse de se soumettre aux règles de la piété, et semble se révolter contre le régime d'une maison trop sévère. — Bède. Ou bien encore, les trois représentent ceux qui croient à la Trinité ; les deux, ceux qui se sont séparés de l'unité de la foi. Le père, c'est le démon, dont nous étions les enfants en marchant sur ses traces ; mais lorsque ce feu du ciel fut descendu sur la terre, il nous sépara du démon, et nous montra un autre père qui est dans les cieux. La mère, c'est la synagogue ; la fille, c'est la primitive Eglise, qui a été persécutée dans sa foi par la synagogue qui lui avait donné le jour, et qui, forte de la vérité de sa foi, lutta elle-même contre la synagogue. La belle-mère, c'est encore la synagogue ; la bru, c'est l'Eglise qui vient des nations ; car Jésus-Christ, qui est l'époux de l'Eglise, est le Fils de la synagogue selon la chair. La synagogue se trouve donc divisée contre sa bru et contre sa fille, en persécutant les fidèles qui viennent de l'un et de l'autre peuple ; et celles-ci sont à leur tour divisées contre leur mère et leur belle-mère, en refusant de se soumettre à la circoncision de la chair.

℣. 54-57. — *Il disait encore au peuple : Lorsque vous voyez un nuage se former au couchant, vous dites aussitôt : La pluie vient, et il arrive ainsi. Et quand vous voyez que souffle le vent du midi, vous dites : Il fera chaud, et cela arrive ainsi. Hypocrites, vous savez juger d'après l'aspect du ciel et de la terre ; comment donc ne reconnaissez-vous point les temps où nous sommes ?*

---

vata mysteriis, copulam posteritatis eliminat; ut dividantur parentes in filios ; dum intemperans motus intemperantiam abdicat, et anima declinat consortium culpæ. Filii quoque in parentes dividuntur, dum renovati homines vitia vetusta declinant, pietatisque normam voluptas adolescentior tanquam seriæ domus refugit disciplinam. Beda. Vel aliter : per *tres* significantur qui fidem Trinitatis habent ; per *duo*, infideles qui a fidei unitate dissentiunt. *Pater* autem diabolus est, cujus filii imitando eramus : sed postquam venit ignis ille cœlestis, nos ab invicem separavit, et ostendit alterum Patrem qui est in cœlis : *mater*, synagoga; *filia* est Ecclesia primitiva ; quæ et eamdem de qua genus ducit synagogam fidei persecutricem sustinuit, et ipsa eidem synagogæ fidei veritate contradixit : *socrus* synagoga ; *nurus*, Ecclesia de gentibus ; quia sponsus Ecclesiæ Christus filius est synagogæ secundum carnem : synagoga ergo in nurum et filiam est divisa ; quæ credentes de utroque populo persequitur : sed et illæ in socrum et in matrem sunt divisæ ; quia volunt carnalem circumcisionem suscipere.

Dicebat autem ad turbas : Cum videritis nubem orientem ab occasu, statim dicitis : Nimbus venit, et ita fit ; et cum austrum flantem, dicitis, quia æstus erit, et ita fit. Hypocritæ, faciem cœli et terræ nostis probare, hoc autem

Comment ne discernez-vous pas ce qui est juste par ce qui vous arrive à vous-mêmes?

Théophyl. Ce que le Sauveur venait de dire de la prédication qu'il avait comparée à un glaive, pouvait jeter le trouble dans l'esprit de ses auditeurs qui ne savaient pas le but de ces paroles. Aussi, ajoute-t-il, qu'ils devraient connaître son avénement, de même qu'ils connaissent les variations de l'atmosphère à certains signes particuliers : « Lorsque vous voyez un nuage se former au couchant, vous dites aussitôt : La pluie vient, et cela arrive ainsi. Et quand vous voyez que souffle le vent du midi, vous dites : Il fera chaud, et cela arrive ainsi. » Comme s'il leur disait : Mes paroles et mes œuvres indiquent clairement que je suis en contradiction avec vous. Vous pouvez donc conjecturer que je ne suis pas venu apporter la paix, mais l'orage et la tempête : car je suis la nuée, et je viens de l'occident, c'est-à-dire de la nature humaine qui depuis longtemps est enveloppée des ténèbres épaisses du péché. Je suis venu aussi apporter le feu, c'est-à-dire inspirer une grande chaleur; car je suis le vent du midi, vent brûlant qui est opposé au froid glacial du nord. — Bède. Ou bien encore, ceux qui par les variations des éléments peuvent facilement conjecturer l'état de l'atmosphère pourraient aussi, s'ils le voulaient, connaître par les oracles des prophètes le temps de l'avénement du Seigneur. — S. Cyr. Car les mystères de Jésus-Christ se trouvent annoncés en mille endroits des prophètes. Ils devraient donc, s'ils étaient prudents, porter leurs regards vers les choses futures et ne pas ignorer les tempêtes qui doivent suivre la vie présente, car ce sera le temps du vent, de la pluie et du supplice du feu; c'est le sens de ces paroles : « La pluie vient. » Ils auraient dû également connaître les

---

tempus quomodo non probatis? Quid autem et a vobisipsis non judicatis quod justum est?

Theophyl. Cum de prædicatione disceptasset et eam nominasset *gladium*, poterant audientes turbari, nescientes quid diceret : et ideo Dominus subdit, quod sicut aereas dispositiones per quædam signa cognoscunt, sic deberent ejus adventum cognoscere. Et hoc est quod dicit : « Cum videritis nubem orientem ab occasu, statim dicitis : Nimbus venit; et cum austrum flantem, dicitis, quia æstus erit, » etc. Quasi dicat : Verba mea et opera mea me indicant contrarium vobis. Potestis igitur conjectare quia non veni pacem dare, sed imbrem et turbinem : ego enim sum nubes, et venio ab occasu, id est, ab humana natura pridem multa induta peccatorum caligine. Veni etiam ponere ignem, id est, æstum incitare : sum enim auster, ventus calidus et oppositus boreali frigiditati. Bed. Vel qui ex elementorum immutatione statum aurarum, quia voluerunt, facillime prænoscere potuerunt; possent etiam, si vellent, tempus adventus Domini ex dictis intelligere prophetarum. Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Prophetæ enim multifarie prænuntiaverunt Christi mysterium. Decebat ergo (si prudentes essent) ad futura prospectum intendere, nec ignorare futuras tempestates post vitam præsentem valerent : erit enim ventus et pluvia, et supplicium futurum per ignem : et hoc significatur cum dicitur : « Nimbus ve-

jours de salut, c'est-à-dire l'avénement du Sauveur, qui a introduit dans le monde la religion parfaite; ce que signifient ces paroles : « Vous dites : Il fera chaud. » Aussi leur fait-il ce reproche : « Hypocrites, vous savez reconnaître l'aspect du ciel et de la terre, comment donc ne reconnaissez-vous pas les temps où nous sommes? »

S. Bas. (*homél.* 6 *sur l'hexamer.*) Remarquons que les pronostics que l'on tire des astres sont nécessaires aux hommes pourvu qu'ils ne soient pas exagérés. Il est utile en effet de connaître par avance les signes qui annoncent la pluie, les signes précurseurs des grandes chaleurs et des tempêtes soit particulières soit universelles, et de savoir si elles seront violentes ou modérées. Il n'est personne qui ne sache quelle utilité on peut retirer dans la vie de ces divers pronostics. Il importe en effet au navigateur de prévoir les dangers des tempêtes, au voyageur les changements de temps, au laboureur les signes qui lui promettent une grande abondance de fruits.

Bède. Il pouvait s'en trouver dans la foule qui allégueraient leur ignorance des oracles prophétiques et s'excuseraient ainsi de ne pouvoir connaître les temps marqués; le Sauveur leur ôte cette excuse en ajoutant : « Comment ne discernez-vous point par vous-même ce qui est juste? » et il leur apprend ainsi que sans savoir les lettres humaines, leur sens naturel seul pouvait leur faire reconnaître que celui qui avait opéré des œuvres que nul autre n'eût pu faire était au-dessus de l'homme et qu'il était Dieu, et qu'aux injustices du monde présent, succéderait un jour le juste jugement du Créateur. — Orig. (*homél.* 35 *sur S. Luc.*) Or si nous n'avions en nous-mêmes la faculté de discerner ce qui est juste, jamais le Sauveur n'eût parlé de la sorte.

---

nit. » Decebat etiam salutis tempus non ignorare, scilicet adventum Salvatoris, per quem perfecta pietas intravit in mundum : et hoc significatur cum dicitur : « Dicitis quia æstus erit. » Unde in eorum reprehensionem subditur : « Hypocritæ, faciem cœli et terræ nostis probare; hoc autem tempus quomodo non probatis? »

Basil. (*ante medium homil.* 6, *in Hexameron.*) Est autem notandum quod necessariæ sunt humanæ vitæ siderum conjecturæ, dummodo quis ultra mensuram non perquirat eorum indicia : est enim nonnulla de pluviis futuris percipere, plura quoque de æstibus et impetu ventorum; vel particularibus, vel universalibus, vel violentis, vel lenibus. Quanta vero commoditas ex eorum conjectura vitæ præstetur quis nescit? interest enim nautæ prognosticari procellarum pericula, viatori, mutationem aeris; colono, fructuum copiam.

Bed. Sed ne aliqui de turba se propheticæ lectionis ignaros temporum cursus probare non posse causarentur, vigilanter adjungit : « Quid autem et a vobis ipsis non judicatis quod justum est? » ostendens eos etsi litteras nesciant, naturali tamen ingenio posse dignoscere eum qui opera fecit quæ nullus alius fecisset, supra hominem et Deum esse : unde post hujus seculi injustitias, justum Creatoris judicium esse venturum. Orig. (*homil.* 35, *in Lucam.*) Nisi autem esset nobis natura insitum id quod justum est judicare, nunquam Salvator hoc diceret.

℣. 58, 59. — *Lorsque vous allez avec votre adversaire devant le magistrat, tâchez de vous dégager de lui en chemin, de peur qu'il ne vous traîne devant le juge, et que le juge ne vous livre à l'exécuteur, et que l'exécuteur ne vous jette en prison. Je vous le dis, vous ne sortirez pas de là que vous n'ayez payé jusqu'à la dernière obole.*

THÉOPHYL. Notre-Seigneur vient de parler d'une guerre bonne et louable, il nous apprend maintenant qu'il y a une paix qui ne l'est pas moins : « Lorsque vous allez avec votre adversaire devant le magistrat, tâchez de vous dégager de lui en chemin, » etc. C'est-à-dire, lorsque votre adversaire vous traîne devant les tribunaux, tâchez, c'est-à-dire, faites tous vos efforts pour vous libérer envers lui. Ou bien encore, tâchez, c'est-à-dire si vous n'avez rien, empruntez pour vous acquitter envers lui, de peur qu'il ne vous fasse comparaître devant le juge. « De peur, ajoute-t-il, qu'il ne vous traîne devant le juge, et que le juge ne vous livre à l'exécuteur, et que l'exécuteur ne vous jette en prison. » — S. CYR. Où vous aurez à souffrir jusqu'à ce que vous ayez payé la dernière obole : « Je vous le dis, vous ne sortirez pas de là que vous n'ayez payé jusqu'à la dernière obole. »

S. CHRYS. (*homél.* 16 *sur S. Matth.*) Notre-Seigneur me paraît vouloir parler ici des juges de la terre, de la comparution devant leurs tribunaux, et des prisons de ce monde, car souvent ce sont ces comparaisons tirées des choses qui se passent sous leurs yeux qui ramènent au bien les hommes sans raison qui s'en sont écartés. Aussi ce n'est pas seulement par la perspective des biens et des maux à venir, mais par le spectacle des choses présentes que le Sauveur cherche à convertir, à cause de la grossièreté (1) de ses auditeurs. — S. AMBR. On

(1) Du mot grec παχυτέρους, qui veut dire épais, grossiers.

Cum autem vadis cum adversario tuo ad principem, in via da operam liberari ab illo, ne forte trahat te ad judicem, et judex tradat te exactori, et exactor mittat te in carcerem. Dico tibi, non exies inde, donec etiam novissimum minutum reddas.

THEOPYL. Postquam ostendit Dominus laudabilem discordiam, ex hinc docet laudabilem pacem, cum dicit : « Cum autem vadis cum adversario tuo ad principem, in via da operam liberari ab illo, » etc. Quasi dicat : Cum trahit te adversarius ad judicium, da operam (id est, omnibus modis excogites) ut absolvaris ab illo. Vel da operam; id est, etsi nihil habeas, mutuum accipe, ut absolvaris ab illo; ne coram judice te conveniat. Unde sequitur : « Ne forte trahat te ad judicem, et judex tradat te exactori, » etc. CYRIL. (*ubi sup.*) In quo angustias patieris, donec etiam novissimum assem reddas : et hoc est quod subdit : « Dico tibi, non exibis, » etc.

CHRYS. (*homil.* 16, *in Matth.*) Videtur mihi de præsentibus judicibus dicere, et de itinere ad præsens judicium, et de carcere hujus mundi : per hæc enim quæ apparent et in promptu sunt, irrationabiles homines se corrigere consueverunt : frequenter enim, non solum ex futuris bonis vel malis commonet, sed etiam ex præsentibus propter gros-

bien, notre adversaire est le démon qui sème sous nos pas les séductions du vice, afin de faire partager son supplice à ceux qui auront été les complices de son crime. Notre adversaire c'est encore notre mauvaise conscience, qui fait ici-bas notre tourment, et qui sera notre accusateur et notre condamnation dans l'autre : Faisons donc tout au monde pendant le voyage de cette vie pour nous délivrer de toute action coupable, comme d'un adversaire dangereux; de peur qu'en allant avec cet adversaire devant le magistrat, il ne condamne en chemin nos égarements. Or, quel est ce magistrat, si ce n'est celui qui possède toute puissance? Il livre le coupable au juge, à celui qui a reçu le pouvoir de juger les vivants et les morts, c'est-à-dire à Jésus-Christ qui mettra au grand jour tous les crimes secrets, et qui infligera le châtiment à toutes les œuvres mauvaises. C'est lui-même qui livre le coupable à l'exécuteur, et le jette en prison : « Saisissez-vous de lui (1), dit-il, et jetez-le dans les ténèbres extérieurs. » (*Matth.*, XXII.) Ses exécuteurs ce sont les anges, dont il est dit : « Les anges viendront et sépareront les mauvais du milieu des justes, et ils les jetteront dans la fournaise de feu. » Et il ajoute : « Je vous le dis, vous ne sortirez pas de là, que vous n'ayez payé jusqu'à la dernière obole. » De même que ceux qui acquittent une dette, ne cessent d'être débiteurs jusqu'à ce qu'ils aient payé intégralement toute la somme par quelque moyen que ce soit, de même la peine due au péché ne peut-être acquittée que par la charité, par les bonnes œuvres et par la satisfaction.

Orig. (*homél.* 33.) On peut encore donner cette explication : Nous

(1) De celui qui avait osé entrer dans la salle du festin des noces sans avoir le vêtement nuptial.

---

siores auditores. Ambr. Vel *adversarius noster* diabolus est, qui serit illecebras delictorum, ut habeat in supplicio participes, quos habuit in errore consortes. Adversarius etiam nobis est omnis vitiorum usus. Denique adversaria est nobis mala conscientia, quæ nos et hic afficit, et in futurum accusabit et prodet. Demus igitur operam dum in hoc sumus vitæ curriculo constituti, ut tanquam a malo adversario, ita ab improbo liberemur actu; ne dum imus cum adversario ad magistratum, in via nostrum condemnet errorem. Quis autem est magistratus, nisi penes quem omnis potestas est? Hic autem magistratus tradit reum judici, ei scilicet cui vivorum et mortuorum tribuit potestatem, scilicet Jesu Christo, per quem occulta redarguuntur, et improbi operis pœna mandatur. Ipse exactori tradit et in carcerem mittit : dicit enim (*Matth.*, 22) : « Tollite et mittite illum in tenebras exteriores : et exactores suos » monstrat esse angelos, de quibus dicit (*Matth.*, 13) : « Exibunt angeli, et separabunt malos de medio justorum, et mittent eos in caminum ignis. » Sed subditur : « Dico tibi, non inde exies donec etiam novissimum minutum reddas : » sicut enim qui pecuniam solvunt, non prius evacuant fœnoris nomen, quam totius sortis usque ad minimum quocunque solutionis genere quantitas universa solvatur; sic compensatione charitatis actuumque reliquorum vel satisfactione quacunque peccati pœna dissolvitur.

Orig. (*sup. homil.* 33.) Vel aliter :

voyons ici quatre personnes, l'adversaire, le prince ou le magistrat, le juge et l'exécuteur; saint Matthieu ne parle pas du prince, et remplace l'exécuteur par ce qu'il appelle ministre. Les deux évangélistes diffèrent encore en ce que saint Matthieu se sert du mot de denier, et saint Luc de celui d'obole; tous deux disent : « jusqu'au dernier. » Or, nous lisons que tous les hommes ont deux anges près d'eux, un mauvais qui les excite au mal, un bon qui leur conseille le bien; toutes les fois que nous succombons au péché, notre adversaire triomphe, parce qu'il sait qu'il a le droit de se glorifier devant le prince de ce monde qui l'a envoyé. Dans le texte grec, nous lisons l'adversaire avec l'article, ce qui désigne un adversaire spécial entre tous; car chacun est sous la domination du prince qui commande à sa nation. Efforcez-vous donc de vous délivrer de votre adversaire, ou du prince devant lequel votre adversaire veut vous traîner, en cherchant à acquérir la sagesse, la justice, la force et la tempérance. Mais en faisant tous vos efforts, soyez uni à celui qui a dit : « Je suis la vie; » (*Jean*, XIV), autrement votre adversaire vous traînera devant le juge. Il se sert de cette expression : « Il vous traînera, » pour montrer qu'il force les coupables de venir entendre leur condamnation malgré toutes leurs résistances. Quant au juge qui doit livrer à l'exécuteur, je n'en connais pas d'autre que Notre-Seigneur Jésus-Christ. Nous avons tous nos exécuteurs, et ils ont pouvoir sur nous, lorsque nous sommes leurs débiteurs; mais si je paie à tous mes créanciers ce que je leur dois, je me présente devant l'exécuteur et je lui réponds avec fermeté : « Je ne vous dois rien. » Mais si au contraire je suis débiteur, l'exécuteur me jettera en prison et ne m'en laissera sortir que lorsque j'aurai payé toute ma dette, car l'exécuteur n'a pas le droit

---

quatuor personas ponit hic : adversarii, principis, exactoris et judicis : apud Matthæum vero persona prætermissa est principis, et pro exactore *minister* insertus. Discrepant etiam, quod ille *quadrantem*, iste *minutum* posuit, uterque autem dixit *novissimum*. Cunctis autem hominibus duos angelos adesse legimus : malum qui ad perversa exhortatur; bonum qui optima persuadet. Ille autem adversarius noster quotiescunque peccamus, exultat sciens quoniam habet potestatem apud principem seculi hujus (qui se miserat) exultandi et gloriandi. Cum articulo autem in Græco eum posuit, ut ex pluribus unum monstraret; quia unusquisque sub suæ gentis est principe. Da ergo operam ut libereris ab adversario tuo, sive a principe ad quem te adversarius trahit; habendo sapientiam, justitiam, fortitudinem et temperantiam. Si autem dederis operam, esto in eo qui dicit (*Joan.*, 14) : « Ego sum vita; » alioquin trahet te adversarius ad judicem. Dicit autem *trahet*, ut ostendat nolentes ad condemnationem compelli. Judicem autem alium nescio, nisi Dominum nostrum Jesum Christum, qui tradit exactori. Singuli, exactores proprios habemus : dominantur exactores si debuerimus aliquid; si omnibus universa reddidero, venio ad exactorem, et intrepida mente respondeo : « Nihil tibi debeo; » quod si debitor fuero, mittet me exactor in carcerem; nec patietur exire, nisi debitum omne persol-

de me faire grâce de la moindre obole. Celui que nous voyons remettre à l'un de ses débiteurs cinq cents deniers, à l'autre cinquante, (*Luc.*, VI) était le maître : l'exécuteur au contraire n'est pas le maître, il est chargé par le maître d'exiger tout ce qui lui est dû. Il dit : « Jusqu'à la dernière obole » pour signifier ce qu'il y a de moindre et de plus léger. Car les fautes que nous commettons sont graves ou légères; bienheureux donc celui qui ne pèche point, heureux ensuite celui qui ne commet que des fautes légères. Mais dans les fautes même légères, il y a des degrés, autrement le Sauveur ne dirait pas : « Jusqu'à ce que vous ayez payé la dernière obole. » Ainsi celui dont les dettes sont minimes ne sortira pas qu'il n'ait payé jusqu'au dernier denier; mais pour celui qui est chargé de dettes énormes, il lui faudra un nombre infini de siècles pour s'acquitter.

BÈDE. Ou bien encore, notre adversaire dans le chemin, c'est la parole de Dieu qui est en opposition avec nos désirs charnels dans la vie présente. Nous nous délivrons de cet adversaire en obéissant à ses préceptes : autrement il nous livrera au juge, car le mépris qu'on aura fait de la parole du Seigneur est un crime dont le pécheur rendra compte au tribunal du juge. Le juge le livrera à l'exécuteur, c'est-à-dire à l'esprit mauvais; pour le punir, celui-ci le jettera en prison, c'est-à-dire dans l'enfer, c'est là que le pécheur souffrira éternellement sans pouvoir jamais acquitter ses dettes et obtenir son pardon; il n'en sortira donc jamais, mais il sera condamné à des peines éternelles, avec le serpent redoutable, avec le démon.

---

vero : non enim habet exactor potestatem ut mihi saltem quadrantem concedat : qui donavit debitori quingentos denarios, et alii quinquaginta (*Luc.*, 7), dominus erat : iste qui exactor est, dominus non est, sed a domino ad exigenda debita præpositus. *Novissimum* autem *minutum* dicit gracile et tenue. Peccata enim nostra, aut pinguia sunt, aut tenuia : beatus igitur est qui non peccat : secundo autem si tenue peccatum habeat : inter ipsa quoque tenuia diversitas est; alioquin non diceret : « Donec novissimum redderet minutum : » si enim parum debet, non egredietur, nisi solvat « minimum quadrantem; » qui autem magno debito fuit obnoxius, infinita ei ad reddendum secula numerabuntur.

BED. Vel aliter : adversarius noster in via est sermo Dei contrarius nostris carnalibus desideriis in præsenti vita : a quo liberatur, qui præceptis ejus subditur : alioquin tradetur judici, quia ex sermone Domini contempto peccator reus tenebitur in examine judicis : quem judex exactori tradet (id est, maligno spiritui) ad ultionem : qui mittetur in carcerem, id est, infernum; ubi quia semper solvere pœnas patiendo, sed nunquam persolvendo veniam consequi poterit, nunquam exinde exibit, sed cum terribilissimo serpente diabolo perpetuas pœnas luet.

CHAPITRE XIII.

SOMMAIRE ANALYTIQUE.

ỳ. 1-5. — Quels sont ces Galiléens dont Pilate avait mêlé le sang avec celui de leurs sacrifices. — Différentes manières dont Dieu punit les pécheurs. — Pourquoi ne les punit-il pas tous ici-bas? — Il faut voir dans tous les jugements édictés par les hommes une permission de la divine justice. — Pourquoi Dieu a permis le supplice de ces Galiléens, plutôt que celui d'autres aussi coupables. — Même raisonnement pour ceux qui furent écrasés par la chute d'une tour. — Que représentent dans le sens figuré ceux dont Pilate mêla le sang avec leurs sacrifices. — Que figure ici Pilate.

ỳ. 6-9. — Pourquoi Notre-Seigneur propose immédiatement aux Juifs la parabole du figuier stérile après la nouvelle qu'ils lui ont apprise. — Comparaison de la synagogue avec le figuier. — Comment Notre-Seigneur avait fréquemment cherché le fruit de la foi dans la synagogue. — Est-il venu avant le temps pour chercher ce fruit? — Prière et promesse du vigneron. — Application de ces détails aux Juifs. — Ce figuier figure encore le genre humain, ou chacun de nous. — Comment pendant trois ans consécutifs, Dieu n'a point trouvé de fruit à recueillir. — Tout homme occupe inutilement la terre dès lors qu'il ne produit aucune bonne œuvre. — Pourquoi la divine miséricorde fait toujours précéder les châtiments de menaces. — Comment nous devons l'imiter. — Que représentent ici le père de famille et le cultivateur de la vigne.

ỳ. 10-17. — Caractère de l'enseignement de Notre-Seigneur. — D'où venaient les souffrances de cette femme. — Quelle était son infirmité. — Pourquoi et comment le Sauveur guérit cette femme. — Noire envie du chef de la synagogue qui se couvre d'un zèle apparent pour la loi. — Quelles sont les œuvres permises le jour du sabbat. — Pourquoi Jésus traite d'hypocrite le chef de la synagogue. — Comment il se contente d'invoquer la propre conduite de ses ennemis pour répondre à leur accusation. — Leur dureté vis-à-vis de cette femme. — Que représente cette femme dans le sens figuré. — Comment sa guérison miraculeuse est le symbole du sabbat.

ỳ. 18-21. — Comment Notre-Seigneur enseigne le progrès de l'Evangile sous le voile de plusieurs paraboles. — Rapports entre la foi et le grain de senevé. — Comment Notre-Seigneur lui-même est ce grain de senevé. — Le royaume de Dieu est encore l'Evangile figuré par ce grain de senevé. — Que figure le levain dans la seconde parabole. — Cette femme est le symbole de l'Eglise. — On peut encore la considérer comme la figure de l'âme humaine. — Autres significations de ce levain.

ỳ. 22-30. — Notre-Seigneur s'applique à répandre lui-même la doctrine évangélique par ses prédications. — Comme il visite avec soin toutes les localités. — Que figure la porte étroite par laquelle il veut que nous nous efforcions d'entrer. — Comment concilier ces paroles avec ces autres que son joug est doux, et son fardeau léger. — Pourquoi ne répond-il pas directement à la question qui lui a été faite : *Y en a-t-il peu qui soient sauvés?* — On peut dire encore qu'il répond affirmativement à cette question. — Sous quel rapport le nombre de ceux qui seront sauvés est-il à la fois petit et grand? —

Combien sont coupables ceux qui ne peuvent entrer par cette porte. — Que figure le père de famille dont la porte est fermée. — Dans quel sens Dieu peut-il dire : *Je ne sais qui vous êtes* ? — A qui s'appliquent les paroles de ceux qui viennent frapper à la porte en alléguant le souvenir de ce qu'ils ont fait. — Que signifie dans le sens figuré manger et boire devant le Seigneur. — Double peine de l'enfer. — Comment ces tristes prédictions s'appliquent encore aux Israélites auxquels Notre-Seigneur s'adressait. — Et à nous mêmes.

ỹ. 31-35. — Comment les pharisiens simulent pour Jésus une affection hypocrite. — Pourquoi le Sauveur appelle Hérode un renard. — Peut-on appliquer ces paroles à l'hypocrisie des pharisiens? — Comment le Seigneur leur fait voir qu'il agit librement dans toute sa vie et même dans sa mort. — Comment peut-on entendre ces paroles dans le sens figuré? — Les paroles de Notre-Seigneur : *Il ne convient pas qu'un prophète meure hors de Jérusalem*, signifient-elles que les Juifs étaient forcés de le faire mourir? — Profond sentiment de compassion et de tendresse du Sauveur pour la ville de Jérusalem. — Dans quel oubli des bienfaits de Dieu elle était tombée. — Justesse de la comparaison sous laquelle il se présente à elle. — Triste prédiction de la ruine de la ville et du temple. — Ce récit de saint Luc est-il en opposition avec ce que nous lisons dans saint Matthieu que la foule accueillit le Sauveur à son entrée à Jérusalem en lui disant : *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur* ?

ỹ. 1-5. — *En ce même temps, quelques-uns vinrent raconter à Jésus ce qui était arrivé aux Galiléens, dont Pilate avait mêlé le sang avec celui de leurs sacrifices. Il leur répondit : Pensez-vous que ces Galiléens fussent plus pécheurs que tous les autres Galiléens, pour avoir été traités ainsi? Non, je vous le dis : mais si vous ne faites pénitence, vous périrez tous de la même manière. De même ces dix-huit sur qui tomba la tour de Siloé, et qu'elle tua, pensez-vous que leur dette fut plus grande que celle de tous les autres habitants de Jérusalem ? Non, je vous le dis : mais si vous ne faites pénitence, vous périrez tous de la même manière.*

LA GLOSE. (*En termes équival.*) Notre-Seigneur venait de parler du supplice qui est réservé aux pécheurs, lorsqu'on vient lui annoncer le châtiment infligé à des rebelles, exemple dont il se sert pour menacer les pécheurs d'une peine semblable : « En ce même temps,

---

CAPUT XIII.

Aderant autem quidam ipso in tempore, nuntiantes illi de Galilæis, quorum sanguinem Pilatus miscuit cum sacrificiis eorum. Et respondens, dixit illis : Putatis quod hi Galilæi præ omnibus Galilæis peccatores fuerint, quia talia passi sunt? Non dico vobis ; sed nisi pœnitentiam habueritis, similiter omnes peribitis. Sicut illi decem et octo, supra quos cecidit turris in Siloe, et occidit eos, putatis quia et ipsi debitores fuerint, præter omnes homines habitantes in Hierusalem? Non, dico vobis; sed si pœnitentiam non egeritis, omnes similiter peribitis.

GLOSSA. (*æquivalenter, non expresse.*) Quia de pœnis peccantium fecerat mentionem, opportune nuntiatur quorumdam peccantium pœna, ex cujus exemplo etiam aliis peccatoribus pœnam comminatur. Unde dicitur : « Aderant

quelques-uns vinrent raconter à Jésus ce qui était arrivé aux Galiléens, dont Pilate avait mêlé le sang avec celui de leurs sacrifices. » (1*) — S. Cyr. (*Ch. des Pèr. gr.*) C'étaient les sectateurs de Judas le Galiléen dont saint Luc fait mention dans les Actes des Apôtres (v) (2), qui prétendaient qu'on ne devait donner à personne le nom de maître. Aussi plusieurs d'entre eux qui ne voulaient pas reconnaître l'autorité de César, furent punis par Pilate. Ils enseignaient encore qu'on ne devait offrir à Dieu d'autres victimes que celles qui avaient été prescrites par Moïse; ils défendaient donc d'offrir les victimes présentées par le peuple pour le salut de l'empereur, et du peuple romain. Pilate indigné contre ces Galiléens, ordonna de les mettre à mort au milieu même des sacrifices qu'ils offraient suivant les prescriptions de la loi, et mêla ainsi le sang des sacrificateurs au sang des victimes qu'ils immolaient. Or, comme la foule pensait qu'ils n'avaient souffert que ce qu'ils méritaient, parce qu'ils semaient la division dans le peuple, et indisposaient les princes contre leurs sujets, quelques-uns vinrent

(1*) Suivant plusieurs interprètes, il n'est fait dans l'histoire aucune mention de ce massacre. Le P. Nicolaï croit qu'il s'agit ici des Galiléens que Pilate fit mettre à mort lorsqu'ils sacrifiaient sur le mont Sinai, comme des rebelles qui conspiraient contre la domination romaine, fait raconté par Josèphe (*Antiq. Juiv.*, XVIII, 7). L'historien juif les appelle Samaritains, parce qu'ils étaient originaires de la Samarie, et Notre-Seigneur leur donne le nom de Galiléens, à cause de la secte dont ils faisaient partie et dont Judas le Galiléen était le chef. D'après Sepp (*Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, section v, chap. XII,, telle serait l'occasion des deux événements dont il est ici question. Pilate voulant faire payer aux Juifs la faveur qu'il leur avait accordée en faisant enlever du dedans de la ville sainte les étendards des légions avec les images de l'empereur, annonça le projet de faire construire avec l'argent du temple un aqueduc de deux ou trois cents stades. Le peuple, à cette nouvelle, se souleva, et chercha par ses cris tumultueux à détourner les Romains de cette entreprise sacrilège. Pilate irrité, fit habiller en bourgeois ses soldats, qui portant sous leurs vêtements des massues, se mêlèrent au peuple, et assommèrent les séditieux, dont un grand nombre périrent ou furent blessés. Pilate n'en poursuivit pas moins ses projets de construction. Il fit élever, à la piscine de Siloé, des arcades destinées à supporter l'aqueduc, qui devait traverser la ville au-dessus de la vallée située entre le mont Moria et les sommets du Sion. Mais les architectes d'après les conseils du perfide Hérode, construisirent l'aqueduc de manière qu'il ne put résister longtemps. Et en effet, une des piles en construction s'affaissa, écrasant sous ses ruines dix-huit pauvres ouvriers du faubourg de Jérusalem.

Pilate, courroucé de la perfidie d'Hérode, cherchait le moyen de se venger; et c'est pour cela que cette année même il fit attaquer et massacrer les Galiléens au moment ou ils offraient leurs sacrifices à Dieu, comme on vint le raconter au Sauveur.

(2) Gamaliel cite ce fait aux pharisiens pour les engager à ne pas persécuter les apôtres; car si leur œuvre vient de Dieu, elle résistera à tous leurs efforts, et si elle vient des hommes, elle se détruira d'elle-même comme la secte de Judas le Galiléen.

---

autem quidam ipso in tempore nuntiantes illi de Galilæis, quorum sanguinem Pilatus miscuit cum sacrificiis eorum. » Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Erant enim sequaces dogmatum Judæ Galilæi, cujus mentionem Lucas in Actibus apostolorum fecit (cap. 5) qui dicebat non oportere quemquam vocari dominum. Unde quamplures eorum, quia Cæsarem non fatebantur dominum, a Pilato puniti sunt : dicebant etiam non oportere alias a statutis victimis in lege Moysi offerre Deo, unde prohibebant statutas a populo victimas pro salute imperatoris et populi Romani offerre putabant, occidi : ita quod sanguis offerentium oblatis victimis misceretur. Credente autem vulgo justissime prædictos talia passos esse, quasi scandala seminantes in populo, incitantes principes in

raconter ces faits au Sauveur pour savoir ce qu'il en pensait. Notre-Seigneur déclare que c'étaient des rebelles et des pécheurs, mais sans affirmer qu'ils étaient plus coupables que ceux qui avaient échappé à ce châtiment : « Il leur répondit : Pensez-vous que les Galiléens fussent plus pécheurs que tous les autres Galiléens, pour avoir été traités ainsi ? » etc.

S. Chrys. (*Disc. 3, sur Lazare.*) Dieu punit certains pécheurs, en mettant un terme à leur iniquité, en leur infligeant des peines légères, en les séparant complétement des autres, et en instruisant par l'exemple de leur châtiment ceux qui vivent dans le péché. Il ne punit pas tous les pécheurs ici-bas, il veut ainsi leur donner le moyen d'éviter par la pénitence les peines de cette vie, et les supplices de l'éternité ; mais s'ils persévèrent dans le mal, ils doivent s'attendre à un châtiment plus sévère. — Tite de Bostr. Le Sauveur nous apprend encore ici que toutes les sentences qui condamnent les coupables aux dernier supplice, ne sont pas seulement édictées par l'autorité des juges mais par la volonté de Dieu. Que le juge condamne suivant les règles de l'équité, ou pour tout autre motif, il faut voir dans le jugement qu'il prononce une permission de la divine justice.

S. Cyr. Notre-Seigneur veut donc détourner le peuple de toutes ces séditions intestines dont la religion était le prétexte, et il ajoute : « Si vous ne faites pénitence, (et si vous ne cessez de conspirer contre vos princes, ce qui est contraire à la volonté divine), vous périrez tous de la même manière, et votre sang sera mêlé au sang de vos victimes. » — S. Chrys. Il leur montre aussi par ces paroles que s'il a permis ce châtiment pour quelques-uns, c'est afin que la frayeur salutaire qu'il inspirerait à ceux qui survivraient, les rendît héritiers

---

odium subditorum, narraverunt hæc Salvatori, volentes percipere quid ei super hoc videretur. Ipse autem peccatores hos esse ponit : non tamen sic asserit talia passos esse, tanquam pejores non patientibus. Unde sequitur : « Et respondens dixit illis : Putatis quod præ omnibus Galilæis peccatores fuerint, » etc.

Chrys. (*Con. 3, de Lazaro.*) Punit enim Deus quosdam peccatores, amputans eorum nequitiam, et pœnam illis statuens leviorem, et plene semovens eos ab aliis, et viventes in malitia corrigens per horum damnationem. Rursus alios hic non punit, ut si sibi caverint pœnitentes præsentem pœnam effugiant et futurum supplicium ; si vero perseveraverint, majus patiantur tormentum.

Titus Bostrens. Manifestat et hic quia quæcunque ex judiciis accidunt in reorum supplicium, non solum judicantium potestate, sed etiam nutu Dei contingunt : unde sive justa conscientia puniat judex, sive aliud intendens condemnet, commendandum est negotium divinæ censuræ.

Cyril. (*ubi supra.*) Removens ergo populares ab intestinis insidiis occasione religionis concitatis, subjungit : « Sed nisi pœnitentiam habueritis (et nisi cessaveritis conspirare contra principes, quod nutu divino non agitis), omnes similiter peribitis ; » et vester sanguis vestris victimis conjungetur. Chrys. (*ut sup.*) In hoc autem ostendit quod illos permisit talia pati, ut viventes alienis

du royaume. Quoi donc, me direz-vous, Dieu en punit un autre pour me rendre meilleur ? Non pas précisément, il est puni pour ses propres crimes, mais son châtiment devient une occasion de salut pour ceux qui en sont témoins. — Bède. Mais comme les Juifs n'ont pas voulu faire pénitence, quarante ans après la passion du Sauveur, les Romains (figurés ici par Pilate qui était de leur nation), envahirent la Judée, et, commençant par la Galilée (où le Sauveur avait commencé le cours de ses divines prédications), ils détruisirent entièrement cette nation impie, et souillèrent de sang humain, non-seulement les parvis du temple où on offrait les sacrifices, mais l'intérieur même des maisons.

S. Chrys. Dix-huit autres encore avaient été écrasés par la chute d'une tour, Notre-Seigneur en parle en ces termes : « De même ces dix-huit sur qui tomba la tour de Siloé, et qu'elle tua, pensez-vous qu'ils fussent plus redevables que tous les autres habitants de Jérusalem ? Non, je vous le dis. » En effet, Dieu ne punit pas ici-bas tous les pécheurs pour leur laisser le temps de se repentir, mais il ne les réserve pas non plus tous aux châtiments de l'autre vie, pour ne pas donner lieu de nier sa providence. — Tite de Bostr. Il oppose cette tour à toute la ville, afin que le malheureux sort de quelques-uns épouvante tous les autres, et c'est pour cela qu'il ajoute : « Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous de la même manière, » c'est-à-dire, toute la ville sera bientôt envahie, si ses habitants persévèrent dans l'infidélité.

S. Ambr. Dans le sens figuré, ceux dont Pilate mêla le sang avec leurs sacrifices, représentent ceux qui sous l'impulsion du démon

---

periculis territi fierent regni hæredes. « Quid igitur ? » dices : « Ut melior ego fiam, ille punitur ? » Non ideo, sed punitur quidem propter propria crimina ; fit vero ex hoc videntibus salutis materia. Bed. Sed quia pœnitentiam non habuerunt quadragesimo dominicæ passionis anno, venientes Romani (quos designabat Pilatus ad eorum gentem pertinens), et incipientes a Galilæa (unde dominica prædicatio cœperat), radicitus impiam gentem deleverunt; et non solum atria templi quo sacrificia deferri consueverant, sed interiora domus humano sanguine fœdarunt.

Chrys. (*ut sup.*) Iterum autem alii decem et octo obruti fuerant a quadam turre; de quibus eadem subdit dicens : « Sicut illi decem et octo super quos cecidit turris in Siloe, et occidit eos, putatis quia et ipsi debitores fuerint præter omnes homines habitantes in Hierusalem ? Non, dico vobis : » non enim hic omnes punit, dans illis inducias pœnitendi : nec tamen cunctos futuræ punitioni reservat, ne plures providentiam abnegarent. Titus Bostrens. Una autem turris comparatur toti civitati, ut pars totum perterreat : unde subditur : « Sed si pœnitentiam non egeritis, omnes similiter peribitis : » quasi diceret : Tota civitas paulo post occupabitur, si perseveraverint in infidelitate.

Ambr. Mystice autem in illis quorum sanguinem Pilatus miscuit cum sacrificiis eorum, figura quædam videtur eos tangens qui coactu diabolico non pure of-

offrent des sacrifices impurs, et dont la prière devient un nouveau péché, (comme il est écrit de Juda), qui au milieu même du sacrifice eucharistique songeait à vendre le sang du Seigneur. — Bède. Pilate (qui signifie *la bouche du forgeron*) est la figure du démon, toujours prêt à frapper et à répandre le sang; le sang figure le péché, et les sacrifices représentent les bonnes œuvres. Pilate mêle donc le sang des Galiléens avec leurs sacrifices, quand le démon cherche à souiller et à corrompre les aumônes et les autres bonnes œuvres des fidèles, par les plaisirs sensuels, par le désir des louanges, ou par tout autre vice. Ces habitants de Jérusalem qui furent écrasés par la chute de cette tour, représentent les Juifs qui, pour n'avoir pas voulu faire pénitence, furent écrasés sous les ruines de leurs murailles. Et le nombre de dix-huit a ici une signification particulière, (ce nombre s'écrit en grec par les deux lettres I, et H (1), qui sont les premières du nom de Jésus. Ce nombre signifie donc que la cause première de la ruine des Juifs, c'est qu'ils n'ont pas voulu recevoir le nom de Jésus. Cette tour est la figure de celui qui est la tour de la force; elle est située à Siloé qui veut dire *envoyé*, parce qu'elle représente celui qui a été envoyé par son père, qui est venu dans le monde, et qui écrasera tous ceux sur lesquels il tombera.

℣. 6-9. — *Il leur dit encore cette parabole : Un homme avait un figuier planté dans sa vigne, il y vint pour y chercher du fruit, et n'en trouva point. Alors il dit au vigneron : Voilà trois ans que je viens chercher du fruit à ce figuier, et je n'en trouve point; coupez-le donc : à quoi bon occupe-t-il encore la terre?*

(1) C'est-à-dire par la lettre ιοτα qui vaut dix, et la lettre ἦτα qui vaut huit; les grecs écrivent cette dernière lettre en caractère majuscule de la même manière que les latins et les français caractérisent la lettre aspirée. Or, le nom de Jésus commence par ces deux lettres, en grec Ιησοῦς, d'où vient le latin IHS.

ferunt sacrificium; quorum oratio est in peccatum (sicut de Juda scriptum est), qui proditionem sanguinis dominici inter sacrificia positus cogitabat. Bed. *Pilatus* enim (qui interpretatur *os malleatoris*) diabolum significat, semper cædere paratum; *sanguis*, peccatum : *sacrificia* bonas actiones exprimunt. Pilatus ergo sanguinem Galilæorum cum sacrificiis eorum miscet : quando diabolus eleemosynam et cætera bona fidelium, vel carnis delectatione, vel humanæ laudis ambitione, vel qualibet alia peste commaculat. Illi etiam Hierosolymitæ a ruina turris oppressi significant Judæos qui pœnitere noluerunt, cum mœnibus suis esse perituros : nec frustra decem et octo (qui numerus apud Græcos ex I et H hoc est, eisdem litteris quibus nomen Jesu incipit) exprimitur. Significat autem Judæos hinc maxime perituros, quod nomen Salvatoris recipere noluerunt. Illa turris significat illum qui est turris fortitudinis : quæ merito est in Siloe, quæ interpretatur *missus* : significat enim eum qui missus a Patre, venit in mundum; qui omnes super quos cecidit conteret.

Dicebat autem et hanc similitudinem : Arborem fici habebat quidam plantatam in vinea sua; et venit quærens fructum in illa, et non invenit : dixit autem ad cultorem vineæ ; Ecce anni tres sunt ex quo venio quærens fructum in ficulnea hac, et non invenio : succide ergo

Le vigneron lui répondit : Seigneur, laissez-le encore cette année : je creuserai tout autour et j'y mettrai du fumier. Peut-être portera-t-il ainsi du fruit; sinon, vous le couperez.

Tite de Bostr. Les Juifs tiraient vanité de ce que dix-huit d'entre eux ayant péri, tous avaient été préservés, c'est pour cela que Notre-Seigneur leur propose cette parabole du figuier : « Il leur dit encore cette parabole : Un homme avait un figuier planté dans sa vigne. » — S. Ambr. La vigne du Dieu des armées est celle qu'il a livrée au prise aux nations. La comparaison de la synagogue avec le figuier est on ne peut plus juste; de même, en effet, que cet arbre se couvre de larges feuilles en abondance, et trompe l'espérance de son maître qui en attend inutilement beaucoup de fruits; ainsi la synagogue avec ses docteurs stériles en œuvres, et fiers de leurs paroles pompeuses qui ressemblent aux feuilles du figuier est toute couverte des ombres d'une loi infructueuse. Le figuier est encore le seul arbre qui tout d'abord produit des fruits au lieu des fleurs, dont les premiers fruits tombent pour faire place à d'autres, et qui conserve cependant une partie des premiers fruits. C'est ainsi que le premier peuple qui était sous l'autorité de la synagogue est tombé comme un fruit inutile, afin que le nouveau peuple qui a formé l'Eglise sortît de la sève abondante de l'ancienne religion. Cependant les premiers d'entre les Israélites qui avaient été produits par un rameau d'une nature plus vigoureuse, à l'ombre de la loi et de la croix, dans le sein de l'une et de l'autre, nourris et colorés par cette double sève, et semblables aux premières figues qui arrivent à la maturité, l'ont emporté sur les autres par la richesse des plus beaux fruits; et c'est à eux qu'il est dit : « Vous serez assis sur douze trônes. » Il en est cependant qui voient dans ce

---

illam : ut quid etiam terram occupat ? At ille respondens, dixit illi : Domine, dimitte illam et hoc anno, usque dum fodiam circa illam, et mittam stercora : et si quidem fecerit fructum, bene; sin autem, in futurum succides eam.

Titus Bostrens. Jactabant se Judæi ex eo quod decem et octo perierant, ipsi vero omnes remanserunt illæsi : unde proponit eis fici parabolam : dicit enim : « Dicebat autem hanc similitudinem : Arborem fici habebat quidam plantatam in vinea sua. » Ambr. Vinea Domini Sabbaoth erat, quam dedit in rapinam gentium. Apta autem synagogæ arboris istius comparatio est, quia sicut ista arbor redundat foliis fluentibus, et spem possessoris sui cassa speratorum proventuum expectatione destituit; ita etiam in synagoga, dum doctores ejus operibus infecundi, verbis tamen velut foliis redundantibus glorientur, inanis umbra legis exuberat. Hæc etiam sola arbor ab initio germinat poma pro floribus, et poma decidunt, ut poma succedant; manent tamen aliqua priorum perrara nec decidunt : etenim primus synagogæ populus velut inutilis decidit fructus, ut de pinguedine religionis antiquæ novus Ecclesiæ populus emergeret : primi tamen ex Israel quos naturæ validioris ramus extulerat, sub umbra legis et crucis, in utriusque sinu, succo gemino colorati (grossi maturescentis exemplo), pulcherrimorum gratia fructuum cæteris præstiterunt; quibus dicitur : « Sedebitis super

figuier la figure non de la synagogue, mais de la malice et de la perversité; leur interprétation ne diffère de la précédente qu'en ce qu'ils prennent le genre pour l'espèce.

Bède. Or, le Seigneur qui avait daigné naître et se manifester dans une chair sensible, avait par ses fréquents enseignements dans la synagogue cherché le fruit de la foi et ne l'avait pas trouvé dans le cœur des pharisiens: « Il vint pour y chercher du fruit, et il n'en trouva point.» — S. Ambr. Le Maître cherchait du fruit, non pas qu'il ignorât que le figuier n'en portait pas, mais pour montrer par cette figure, que la synagogue aurait dû produire des fruits. D'ailleurs la suite fait bien voir qu'il n'est pas venu avant le temps, lui qui est venu pendant trois années consécutives: «Et il dit au vigneron: Voici trois ans que je viens chercher du fruit à ce figuier, et je n'en trouve point. Il est venu aux jours d'Abraham, sous Moïse et au temps de Marie; c'est-à-dire dans le signe de la circoncision (1), dans la loi, et dans la chair qu'il a prise du sein de Marie, et nous reconnaissons son avénement à ses bienfaits, d'un côté la purification, de l'autre la sanctification, de l'autre enfin la justification. La circoncision purifiait, la loi sanctifiait, la grâce a justifié. Le peuple juif n'a donc pu ni être purifié, parce qu'il n'avait que la circoncision extérieure sans avoir la circoncision de l'esprit; ni être sanctifié, parce qu'il ignorait la vertu de la loi, et qu'il était bien plus fidèle aux formalités extérieures qu'aux prescriptions spirituelles; ni être justifié, parce que ne faisant aucune pénitence de ses péchés, il ne connaissait pas la grâce de Dieu. Il était donc impossible de trouver des fruits dans la synagogue,

(1) Dans la circoncision que Dieu a établie avant la loi au temps d'Abraham, et qui était comme le signe de l'alliance que Dieu contractait avec lui et avec ses descendants (*Genes.*, XVII, 11.) C'est pour cela que l'Apôtre l'appelle « le sceau de la justice qui vient de la foi. » (*Rom.*, IV, 11.)

---

duodecim thronos. » Nonnulli tamen ficum istam, non synagogæ, sed malitiæ et improbitatis figuram putant: hi tamen in nullo distant, nisi quod pro specie genus eligunt.

Bed. Ipse autem Dominus qui synagogam per Moysen instituit, in carne natus apparuit, et crebrius in synagoga docens fructum fidei quæsivit; sed in pharisæorum mente non invenit. Unde sequitur: « Et venit fructum quærens in illa, et non invenit. » Ambr. Quærebat autem Dominus, non quia fructum ficulneæ deesse nesciret, sed ut ostenderet in figura quia fructum synagoga jam habere deberet. Denique ex sequentibus docet, non se ante tempus venisse, qui per triennium venit: sic enim habes: « Dixit autem ad cultorem vineæ: Ecce anni tres sunt ex quo venio quærens fructum in ficulnea hac, et non invenio. » Venit ad Abraham, venit ad Moysen, venit ad Mariam; hoc est, venit in signaculo, venit in lege, venit in corpore; adventum ejus ex beneficiis recognoscimus: alibi purificatio, alibi sanctificatio, alibi justificatio est. Circumcisio purificavit, lex sanctificavit, gratia justificavit: ergo populus Judæorum neque purificari potuit, quia circumcisionem corporis, non animi habuit; neque sanctificari, quia virtutem legis ignorans carnalia magis quam spiritualia sequebatur; neque justificari, quia delictorum suorum pœnitentiam non gerens, gratiam nesciebat. Merito ergo nullus fructus in synagoga

aussi commande-t-il qu'elle soit retranchée : « Coupez-le donc, pourquoi occupe-t-il encore la terre ? » Cependant le bon vigneron, (peut-être celui sur lequel a été bâtie l'Eglise), présageant qu'un autre irait évangéliser les Gentils, tandis que lui-même serait envoyé au peuple de la circoncision, intervient dans un sentiment de charité chrétienne pour prier qu'il ne soit point coupé, parce qu'il puise dans sa vocation la confiance que le peuple juif pourra aussi être sauvé par l'Eglise : « Le vigneron lui répondit : Seigneur, laissez-le encore cette année. » Il reconnut aussitôt que c'était la dureté et l'orgueil des Juifs qui étaient la cause de leur stérilité. Il sait donc comment il faut les cultiver, parce qu'il sait les reprendre de leurs vices : « Je creuserai tout autour. » Il promet de labourer profondément leurs cœurs si durs avec la bêche apostolique, afin que la racine de la sagesse ne soit ni étouffée ni cachée sous un amas de terre : « Et je mettrai du fumier, » c'est-à-dire le sentiment de l'humilité qui peut faire produire aux Juifs eux-mêmes des fruits dignes de l'Evangile de Jésus-Christ. Aussi ajoute-t-il : « Alors s'il porte du fruit, à la bonne heure, (c'est-à-dire ce sera bien), sinon vous le couperez. » — Bède. C'est ce qui s'accomplit, lorsque les Romains détruisirent la nation juive, et la chassèrent de la terre promise.

S. Aug. (*serm.* 23, *sur les par. du Seig.*) Ou bien encore, ce figuier c'est le genre humain ; car lorsque le premier homme eut péché, il prit des feuilles de figuier pour couvrir sa nudité, c'est-à-dire les membres dont nous sommes nés. — Théophyl. Chacun de nous est encore ce figuier planté dans la vigne de Dieu, c'est-à-dire dans l'Eglise de Dieu ou dans ce monde. — S. Grég. (*hom.* 31, *sur les Evang.*) Le Seigneur est venu trois fois à ce figuier, parce qu'il a cherché le fruit

---

inventus est; et ideo jubetur excidi. Sequitur enim : « Succide ergo illam, ut quid etiam terram occupat ? » Bonus autem cultor (et fortassis ille in quo Ecclesiæ fundamentum est) præsagiens alterum ad gentes, se autem ad eos qui ex circumcisione sunt esse mittendum, religiose ne excidatur intervenit, fretus vocatione sua, etiam populum Judæorum per Ecclesiam posse salvari. Unde sequitur : « At ille respondens dixit illi : Domine, dimitte illam et hoc anno. » Cito duritiem superbiamque Judæorum causas esse sterilitatis agnovit. Itaque novit excolere, qui novit vitia reprehendere. Unde subdit : « Usque dum fodiam circa illam. » Pollicetur dura cordis eorum apostolicis ligonibus esse fodienda ; ne radicem sapientiæ terrarum acervus obruat et abscondat. Subdit autem : « Et mittam stercora, » id est, humilitatis affectum, per quem in Evangelium Christi etiam Judæus fore existimatur fructuosus. Unde subdit : « Et si quidem fecerit fructum, bene (scilicet, erit); sin autem, in futurum succides illam. » Bed. Quod quidem per Romanos factum est a quibus gens Judæa succisa, et a terra promissionis expulsa est.

Aug. (*de Verb. Dom.*, serm. 23.) Vel aliter : arbor ficulnea genus humanum est : primus enim homo quando peccavit, foliis ficulneis pudenda velavit : hoc est membra unde nati sumus. Theophyl. Sed et quisque nostrum ficus est ; in vinea Dei, hoc est, in Ecclesia vel in hoc mundo, plantata. Greg. (*in homil.* 31, *in Evang.*) Tertio autem Dominus ad

que produirait le genre humain avant la loi, sous la loi, et sous la grâce, (en l'attendant, en l'avertissant, en le visitant). Et cependant il se plaint de ce que pendant trois années consécutives, il n'a point trouvé de fruit, parce que certains esprits dépravés n'ont pu être corrigés par la loi naturelle gravée dans leurs cœurs, ni instruits par les préceptes de la loi, ni convertis par les miracles de l'incarnation. — Théophyl. Par trois fois notre nature a refusé de donner le fruit qui lui est demandé; dans le paradis lorsque dans la personne de nos premiers parents nous avons désobéi au commandement de Dieu, en second lieu, lorsque les Israélites adorèrent le veau d'or qu'ils avaient fabriqué (*Exode*, XXXII), troisièmement, lorsqu'ils renièrent le Sauveur. Ces trois ans peuvent encore figurer les trois âges de la vie; l'enfance, la virilité et la vieillesse.

S. Grég. (*hom.* 31 *sur les Evang.*) C'est avec un grand sentiment de crainte qu'il faut entendre ces paroles : « Coupez-le, pourquoi occupe-t-il inutilement la terre? » Tout homme, en effet, à sa manière, et en tant qu'il tient une place dans cette vie, occupe inutilement la terre comme un arbre infructueux, s'il ne peut présenter les fruits de ses bonnes œuvres; parce qu'en effet, dans la place qu'il occupe, il est un obstacle au bien que d'autres pourraient produire.

S. Bas. (*serm.* 8 *sur la pénit.*) C'est le propre de la divine miséricorde, de ne pas infliger de punitions sans avertir, mais de faire toujours précéder les menaces, pour rappeler à la pénitence. C'est ainsi qu'il avait fait pour les Ninivites, et qu'il fait encore ici en disant au vigneron : « Coupez-le ; » il le presse par là d'en prendre soin, et il excite cette âme stérile à produire les fruits qu'il a droit d'exiger d'elle. — S. Grég. de Nazianze. (*disc.* 26 *sur la modération qu'il*

---

ficulneam venit; quia naturam generis humani ante legem, sub lege, sub gratia (expectando, admonendo, visitando) requisivit. Sed tamen tribus annis fructum se non invenisse conqueritur; quia quorumdam pravorum mentes nec inspirata lex naturalis corrigit, nec præcepta erudiunt, nec incarnationis ejus miracula convertunt. Theophyl. Tertio autem natura nostra fructum petita non tribuit, semel quidem cum in paradiso prævaricati sumus præceptum ; secundo cum in lege vitulum conflaverunt; tertio cum Salvatorem renuerunt. Sed id triennium intelligendum est pro tribus ætatibus : puerili, virili et senili.

Greg. (*in homil.* 31, *ut sup.*) Sed cum magno timore audiendum est quod dicitur : « Succide ergo illam; ut quid etiam terram occupat? » Unusquisque enim juxta modum suum, in quantum locum vitæ præsentis tenet, si fructum bonæ operationis non exhibet, velut infructuosa arbor terram occupat; quia in eo loco in quo ipse est, et aliis operandi occasionem negat.

Basil. (*Conc.* 8, *quæ* de pœnitentia *inscribitur.*) Proprium enim est divinæ propitiationis, non silenter pœnas infligere, sed præmittere minas revocando ad pœnitentiam; sicut Ninivitis fecit, et nunc cultori, dicens : « Succide eam ; » provocans quidem ipsum ad curam ejus, suscitans vero sterilem animam ad producendos debitos fructus. Greg. Nazianz. (*Orat.* 26, *sub finem.*) Igitur nec

faut garder dans les discussions.) Ne soyons donc pas nous-mêmes trop prompts à frapper, faisons prévaloir la miséricorde; ne coupons pas le figuier qui peut encore faire du fruit, et qui peut être guéri de sa stérilité par les soins d'un habile jardinier : « Le vigneron lui répondit : Seigneur, laissez-le encore cette année, » etc.

S. Grég. (*hom.* 31 *sur les Evang.*) Le cultivateur de la vigne représente l'ordre des supérieurs qui sont placés à la tête de l'Eglise, pour prendre soin de la vigne du Seigneur. — Théophyl. Ou bien le père de famille, c'est Dieu le Père; le cultivateur, c'est Jésus-Christ qui ne permet pas que l'on coupe le figuier stérile, et qui semble dire à son Père : Ni la loi, ni les prophètes n'ont pu leur faire produire des fruits de pénitence, cependant je les arroserai de mes souffrances et de mes enseignements, peut-être alors ils produiront des fruits d'obéissance.

S. Aug. (*serm.* 31 *sur les par. du Seig.*) Ou bien encore, le cultivateur qui intercède, c'est toute âme sainte qui, dans le sein de l'Eglise, prie pour ceux qui sont hors de l'Eglise en disant à Dieu : « Seigneur, laissez-le encore cette année (c'est-à-dire dans ce temps de grâce), jusqu'à ce que je creuse tout autour. » Creuser autour, c'est enseigner l'humilité et la patience, car une terre creusée est déprimée; le fumier (il faut l'entendre dans un bon sens), c'est de l'ordure, mais il aide à produire des fruits. Le fumier du cultivateur, c'est la douleur du pécheur. Ceux qui font pénitence, paraissent sous des dehors négligés, et agissent en cela selon la vérité. — S. Grég. (*hom.* 31.) Ou bien encore, ce sont les péchés de la chair qui sont appelés du fumier, ainsi c'est du fumier qu'il tire sa vie et sa fécondité, parce que c'est la considération du péché qui ressuscite l'âme à la vie des bonnes

---

nos feriamus subito, sed prævaleamus misericordia : ne secemus ficum potentem adhuc fructum facere, quam forsitan curabit periti cultoris studium. Unde et hic subditur : « At ille respondens, dixit illi : Dimitte, » etc.

Greg. (*in homil.* 31, *ut sup.*) Per cultorem vineæ, præpositorum ordo exprimitur, qui dum præsunt Ecclesiæ, dominicæ vineæ curam gerunt. Theophyl. Vel paterfamilias Deus Pater est; cultor vero Christus; qui ficum amputari ut sterilem non permittit : quasi ad Patrem diceret : Etsi per legem et prophetas fructum pœnitentiæ non dederunt, meis eos irrigabo passionibus et doctrinis; et forsitan dabunt obedientiæ fructum.

Aug. (*de Verb. Dom.*, serm. 31.) Vel colonus qui intercedit, est omnis sanctus qui intra Ecclesiam orat pro eis qui sunt extra Ecclesiam, dicens : « Domine, dimitte illam hoc anno (id est, tempore isto sub gratia) usque dum fodiam circa illam. » Circumfodere est humilitatem et patientiam docere : fossa enim est humilis terra, stercus autem (in bono intellige) sordes sunt, sed fructum dant : sordes cultoris, dolor est peccatoris : qui autem agunt pœnitentiam, in sordibus agunt, et veraciter agunt. Greg. (*in homil.* 31, *ut sup.*) Vel peccata carnis stercora vocantur : ex stercore igitur ad fructum reviviscit arbor, quia de consideratione peccati ad bona se opera resuscitat animus. Sed

œuvres. Mais la plupart entendent ces menaces, et refusent cependant de faire pénitence, c'est pour cela que le cultivateur ajoute : « S'il porte du fruit, à la bonne heure (1). » — S. Aug. (*comme précéd.*) « Sinon, vous le couperez, » c'est-à-dire lorsque vous viendrez au jour du jugement pour juger les vivants et les morts, jusque-là, le figuier est épargné. — S. Grég. (*hom.* 31.) Celui donc qui ne veut pas écouter ces menaces pour revenir à la vie et à la fécondité, tombe dans un état dont il lui est impossible de se relever par la pénitence.

℣. 10-17. — *Or Jésus enseignait dans leurs synagogues les jours de sabbat. Et il se trouva là une femme qui avait un esprit d'infirmité depuis dix-huit ans; et elle était courbée, et ne pouvait aucunement regarder en haut. Jésus la voyant, l'appela et lui dit : Femme, vous êtes délivrée de votre infirmité. Et il lui imposa les mains, et aussitôt elle se redressa, et elle glorifiait Dieu. Mais le chef de la synagogue s'indignant que Jésus eût guéri un jour de sabbat, dit au peuple : Il y a six jours pendant lesquels on doit travailler : Venez donc ces jours-là vous faire guérir, et non pas le jour du sabbat. Hypocrites, lui répondit le Seigneur, est-ce que chacun de vous, le jour du sabbat, ne délie pas de la crêche son bœuf ou son âne, pour les mener boire? Et cette fille d'Abraham que Satan a tenue liée pendant dix-huit ans, il ne fallait pas qu'elle fût délivrée de ses liens le jour du sabbat? Pendant qu'il parlait ainsi, tous ses adversaires étaient couverts de confusion, et tout le peuple était ravi des choses merveilleuses qu'il faisait.*

S. Ambr. Notre-Seigneur ne tarde pas à prouver ce qu'il vient de dire de la synagogue, et il fait voir qu'il est venu jusqu'à elle, en la

(1) Dans les éditions corrigées de la Bible, le mot *bene*, à la *bonne heure*, ne se trouve pas. La construction reste ainsi suspendue dans la Vulgate : « Et si quidem fecerit fructum, sin autem, » etc.; comme dans le texte grec : κἂν μὲν ποιήσῃ καρπον.

---

sunt plerique qui increpationes audiunt, et tamen ad pœnitentiam redire contemnunt : propter quod subditur : « Et siquidem fecerit fructum, bene. » Aug. (*de Verb. Dom., ubi sup.*) (scilicet erit.) « Sin autem, in futurum succides eam, » quando scilicet in judicio venies judicare vivos et mortuos : interim modo parcitur. Greg. (*in homil* 31, *ut sup.*) Qui autem non vult ad fecunditatem pinguescere per increpationem, illic cadit unde jam resurgere per pœnitentiam non valet.

Erat autem docens in synagoga eorum sabbatis : et ecce mulier quæ habebat spiritum infirmitatis annis decem et octo; et erat inclinata, nec omnino poterat sursum respicere. Quam cum videret Jesus, vocavit eam ad se, et ait illi : Mulier, dimissa es ab infirmitate tua. Et imposuit illi manus, et confestim erecta est, et glorificabat Deum. Respondens autem Archisynagogus, indignans quia sabbato curasset Jesus, dicebat turbæ : Sex dies sunt in quibus oportet operari : in his ergo venite et curamini, et non in die sabbati. Respondens autem ad illum Dominus dixit : Hypocrita, unusquisque vestrum sabbato non solvit bovem suum aut asinum a præsepio, et ducit adaquare? Hanc autem filiam Abrahæ, quam alligavit Satanas, ecce decem et octo annis, non oportuit solvi a vinculo isto die sabbati? Et cum hæc diceret, erubescebant omnes adversarii ejus, et omnis populus gaudebat in universis quæ gloriose fiebant ab eo.

Amb. Cito quod de synagoga dixerat, indicavit : ad ipsam utique venisse se monstrat, qui in eadem prædicabat. Unde

choisissant pour lui faire entendre ses divins enseignements : « Or, Jésus enseignait dans leurs synagogues les jours de sabbat. » — S. Chrys. (*Ch. des Pèr. gr.*) Ce n'est pas en secret qu'il enseigne, mais en public dans les synagogues avec fermeté, sans hésitation et sans rien dire contre la loi de Moïse. Il choisit le jour du sabbat, parce que les Juifs s'appliquaient ce jour-là à l'étude de la loi.

S. Cyr. C'est pour triompher de la corruption de la mort et de l'envie du démon, que le Verbe s'est incarné, les faits évangéliques nous en donnent la preuve : « Et voici qu'une femme, qui avait un esprit d'infirmité depuis dix-huit ans, » etc. L'Evangéliste dit : « Un esprit d'infirmité, » parce que les souffrances de cette femme venaient de la cruauté du démon; abandonnée qu'elle était de Dieu pour ses propres fautes, ou à cause de la transgression d'Adam qui a soumis le corps de l'homme aux infirmités et à la mort. Or, Dieu donne au démon ce pouvoir, afin que les hommes, accablés sous le poids de l'adversité, éprouvent le désir de s'élever à une condition meilleure. Saint Luc nous fait ensuite connaître quelle était l'infirmité de cette femme : « Elle était courbée et ne pouvait aucunement regarder en haut. » — S. Bas. (*hom. 9 sur l'hexam.*) Les animaux ont la tête inclinée vers la terre et ne regardent que les choses de la terre, tandis que la tête de l'homme est tournée vers le firmament, et ses yeux contemplent le ciel; car il est appelé à chercher les choses du ciel et à porter ses regards au-dessus de la terre.

S. Cyr. Le Sauveur, pour montrer que sa venue dans le monde était le remède de toutes les infirmités humaines, guérit cette femme : « Jésus la voyant, l'appela et lui dit : Femme, vous êtes délivrée de

---

dicitur : « Erat autem docens in synagoga eorum sabbatis. » Chrys. (*in Cat. Græcorum.*) Docet quidem, non seorsum, sed in synagogis; secure in nullo dubitans, nec aliquid contra legem Moysi statuens : sabbato autem, quia tunc Judæi legi vacabant.

Cyril. (*in eadem Cat. Græca.*) Ad expugnationem autem corruptionis et mortis et invidiæ diaboli contra nos, prodiit incarnatio Verbi : et hoc apparet ex ipsis eventibus. Sequitur enim : « Et ecce mulier quæ habebat spiritum infirmitatis, » etc. Dicit autem *spiritum infirmitatis*, quia mulier hæc patiebatur atrocitate diaboli; derelicta a Deo propter propria crimina; vel propter transgressionem Adæ, ob quam humana corpora infirmitatem et mortem incurrunt. Dat autem super hoc Deus diabolo potestatem, ut homines mole adversitatis depressi velint ad meliora transire. Genus autem infirmitatis ostendit, dicens : « Et erat inclinata, nec omnino poterat sursum respicere. » Basil. (*homil. 9, in Hexameron.*) Brutorum siquidem caput humi deflexum est, terram cernit; caput hominis erectum est in cœlum, oculi superna conspiciunt : convenit enim quærere superna, transcendere terrena intuitu.

Cyril. (*ubi sup.*) Ostendens autem Dominus adventum suum in hunc mundum dissolutivum esse humanarum passionum, mulierem sanavit : unde sequitur : « Quam cum vidisset Jesus, vocavit eam ad se, et ait illi : Mulier, dimissa es ab infirmitate tua. » Vox aptissima

votre infirmité, » paroles dignes de Dieu, pleines d'une majesté toute puissante, qui met en fuite la maladie par un seul acte de sa volonté souveraine. Il lui impose aussi les mains : « Et il lui imposa les mains, et aussitôt elle se redressa, et elle glorifiait Dieu. » Il faut se rappeler ici que la chair sacrée du Sauveur était revêtue d'une puissance toute divine; car c'était la chair de Dieu lui-même, et non d'une autre personne, par exemple, du Fils de l'homme qui aurait existé séparément du Fils de Dieu, comme quelques-uns ont osé le soutenir (1). Mais le chef de cette ingrate synagogue, à la vue de cette femme qui était courbée jusqu'à terre, et que le Sauveur venait de redresser en lui imposant seulement les mains, est comme enflammé d'envie contre la gloire du Seigneur, et condamne hautement cette guérison miraculeuse en se couvrant d'un zèle apparent pour le sabbat : « Mais le chef de la synagogue, s'indignant que Jésus eût guéri un jour de sabbat, dit au peuple : Il y a six jours pendant lesquels on doit travailler, venez donc ces jours-là pour vous faire guérir, et non le jour du sabbat. » Il les engage à choisir les autres jours où ils sont tous dispersés et occupés chacun de leurs travaux, et non le jour du sabbat, pour voir et admirer les miracles du Seigneur, dans la crainte qu'ils ne croient en lui. Mais dites-moi : La loi défend toute œuvre manuelle le jour du sabbat, défend-elle aussi celles qui se font par une simple parole, et par la bouche? Cessez donc alors de manger, de boire, de parler et de chanter les psaumes le jour du sabbat. Et si vous ne lisez même pas la loi ce jour-là, à quoi vous sert le sabbat? Admettons que la loi a défendu toute œuvre manuelle, est-ce donc une œuvre manuelle que de redresser d'une seule parole cette femme courbée jusqu'à terre?

(1) Nestorius qui fut l'auteur de cette hérésie du temps même de saint Cyrille et qui fut con-

---

Deo, plena majestate superna : fugat enim morbum imperatorio nutu. Qui etiam manus illi imponit : sequitur enim : « Imposuit illi manus, et confestim erecta est, et glorificabat Deum. » In quo oportet perpendere sacram carnem induisse virtutem divinam : erat enim ipsius Dei caro, non autem alicujus alterius, quasi separatim existente filio hominis a Filio Dei, sicut falso aliquibus visum est. Sed ingratæ synagogæ præsul, postquam vidit feminam humi repentem solo tactu erectam, et divina referentem magnalia, ardens Domini gloria irretitur invidia, arguitque miraculum; quasi videretur sollicitari pro sabbato : unde sequitur : « Respondens autem archisynagogus, indignans quia sabbato curasset Jesus, dicebat turbæ : Sex dies sunt in quibus operari oportet, non in die sabbati, » etc. Hortatur cæteris diebus dispersos et propriis vacantes operibus non sabbato videre et mirari prodigia Domini, ne forte credant. Sed dic : lex prohibuit ab opere manuali die sabbati abstinere; nunquid et ab eo quod verbo et ore fit? Cesses ergo comedere, et potare, ac loqui, et psallere in sabbato. Et si nec legem legis, cur tibi sabbatum? Cæterum si manuale opus lex prohibuit, quomodo manuale opus est feminam verbo erigere?

S. Ambr. D'ailleurs, Dieu s'est reposé des œuvres de la création du monde, mais non pas de ces œuvres saintes et divines qu'il ne cesse d'opérer, selon cette parole de son Fils : « Mon Père ne cesse point d'agir jusqu'à présent, et j'agis aussi, » nous enseignant ainsi à imiter Dieu, en nous abstenant des œuvres terrestres, mais non des œuvres de religion. Aussi, Notre-Seigneur répond-il directement au chef de la synagogue : « Hypocrites, chacun de vous ne délie-t-il pas son bœuf ou son âne de la crèche le jour du sabbat pour les mener boire ? »

S. Bas. (*Homél.* 1 *sur le jeûne.*) On appelle hypocrite celui qui joue sur un théâtre le rôle d'une personne étrangère (1), c'est ainsi que dans cette vie, quelques-uns ont dans le cœur des sentiments tout différents de ceux qu'ils affichent à l'extérieur devant les hommes. — S. Chrys. C'est donc, à juste titre, qu'il traite d'hypocrite le chef de la synagogue, qui sous l'apparence d'un zélé défenseur de la loi, cachait le cœur d'un homme fourbe et envieux, car ce qui l'émeut ce n'est point la violation du sabbat, mais la gloire que tous rendent à Jésus-Christ. Remarquez cependant que lorsqu'il s'agit d'un travail quelconque (comme lorsqu'il commanda au paralytique d'emporter son lit), il puise ses raisons plus haut, et fait appel à la dignité de son Père par ces paroles : « Mon Père ne cesse point d'agir jusqu'à présent, et j'agis aussi. » (*Jean*, v.) Ici, au contraire, où il fait tout par sa seule parole, il se contente d'invoquer leur propre conduite pour répondre à leur accusation.

S. Cyr. Le chef de la synagogue est traité d'hypocrite, parce qu'il délie

damné dans le concile œcuménique d'Ephèse que saint Cyrille présida comme légat du souverain Pontife.

(1) C'est le sens du mot grec ὑποκριτής, qui veut dire *comédien*.

Ambr. Denique et Deus ab operibus mundi quievit, non ab operibus sanctis, cujus sempiterna et jugis operatio est, sicut Filius ait (*Joan.*, 5, vers. 17) : « Pater meus usque modo operatur, et ego operor; » ut ad similitudinem Dei secularia nostra opera, non religiosa cessarent. Unde Dominus specialiter ei respondit. Sequitur enim : « Respondit autem ad illum Dominus, et dixit : Hypocrita, unusquisque vestrum sabbato non solvit bovem suum ? » etc.

Basil. (*homil.* 1, *de Jejunio.*) Hypocrita est qui in theatro assumit alienam personam : sic et in vita præsenti quidam alia gerunt in corde, et alia superficialiter ostendunt hominibus. Chrys. Bene igitur dicit *hypocritam* principem synagogæ; quia faciem habebat legis cultoris, mens vero ejus erat versuti et invidi : non enim turbatur propter sabbatum quia violatur, sed propter Christum quia glorificatur. Tu tamen attende, quod ubi quidem opus fieri jussit (sicut cum paralytico jussit grabatum tollere), transtulit sermonem ad majus, convincens eos per dignitatem Patris, cum dicit (*Joan.*, 5) : « Pater meus usque modo operatur, et ego operor : » hic autem ubi totum faciens verbo, nihil aliud adjicit, ex his quæ ipsi faciebant, calumniam solvit.

Cyril. Arguitur autem archisynagogus ut hypocrita; dum bruta quidem

ses animaux le jour du sabbat pour les faire boire, tandis que pour cette femme, fille d'Abraham, autant par la foi que par le sang, il ne croit pas qu'on doive briser les liens de son infirmité : « Et cette fille d'Abraham, lui dit le Sauveur, que Satan a tenue liée pendant dix-huit ans, il ne fallait pas rompre son lien le jour du sabbat? » Peu leur importe que cette femme reste toujours courbée vers la terre comme les animaux, plutôt que de reprendre la posture qui convient à la créature raisonnable, pourvu qu'il ne revienne aucune gloire à Jésus-Christ; ils ne pouvaient d'ailleurs rien lui répondre, et ils étaient à eux-mêmes leur inévitable condamnation. Aussi, ajoute l'Evangéliste : « Pendant qu'il parlait ainsi, tous ses adversaires étaient couverts de confusion; le peuple, au contraire, qui recueillait les avantages de ces miracles, faisait publiquement éclater sa joie : « Et tout le peuple était ravi des choses merveilleuses qu'il faisait. » L'éclat de ces prodiges tranchait toute difficulté pour des esprits qui cherchaient la vérité avec une intention droite.

S. Grég. (*hom.* 31 *sur les Evang.*) Dans le sens figuré, le figuier stérile et cette femme courbée vers la terre, ont la même signification. En effet, la nature humaine, précipitée dans le péché par sa volonté, a perdu son premier état de droiture en refusant de produire les fruits de l'obéissance; et le figuier qu'on réserve, signifie également la même chose que cette femme qui est redressée par le Sauveur. — S. Ambr. Ou bien encore, le figuier représente la synagogue; enfin, cette femme infirme est comme le figuier de l'Eglise, qui, après avoir épuisé le temps de la loi et de la résurrection, sera élevée au faîte des grandeurs dans un repos éternel, et ne pourra plus être courbée sous le poids de nos misères. Cette femme ne pouvait être guérie que par

---

adaquat in sabbato, mulierem vero non magis genere quam fide filiam Abrahæ, non dignam putat solvi ab ægritudinis vinculo : unde subdit : « Hanc autem filiam Abrahæ, quam alligavit Satanas, ecce decem et octo annis, non oportuit solvi a vinculo isto die sabbati? » Malebat siquidem mulierem tanquam quadrupedia cernere terram, quam hominum staturam recipere, dummodo Christus non magnificaretur. Non autem erat eis quid responderent, sed ipsi sibi ipsis erant irrefragabilis reprehensio. Unde sequitur : « Et cum hæc diceret, erubescebant omnes adversarii ejus : » sed populus quasi commoda ex miraculis consequens lætabatur de signis. Unde sequitur : « Et omnis populus gaudebat, » etc. Nam claritas operum omnem quæstionem solvebat apud eos qui non quærebant mentibus perversis.

Greg. (*in homil.* 31, *in Evang.*) Mystice autem hoc significat ficulnea infructuosa, quod mulier inclinata : humana enim natura ad peccatum ex voluntate corruens, quia fructum obedientiæ ferre noluit, statum rectitudinis amisit : et hoc significat ficulnea reservata, quod mulier erecta. Ambr. Vel ficus synagogam figurat. Denique in muliere infirma quasi Ecclesiæ figura succedit, quæ cum mensuram legis et resurrectionis impleverit, in illa quiete perpetua in sublime erecta fastigium, inclinationem nostræ infirmitatis sentire non poterit : nec aliter curari potuisset hæc mulier, nisi quia legem

l'accomplissement des préceptes de la loi et de la grâce, car la perfection résulte de l'observation des dix commandements de la loi, et le nombre huit exprime le plein accomplissement des préceptes du temps de la résurrection. — S. Grég. (*hom.* 31.) Ou bien dans un autre sens : l'homme a été fait le sixième jour, et ce sixième jour, toutes les œuvres de Dieu étaient achevées : or, le nombre six multiplié par trois, fait dix-huit; cette femme qui fut courbée pendant dix-huit ans, représente donc l'homme qui créé le sixième jour, n'a pas voulu produire des œuvres parfaites, et qui est resté dans un état d'infirmité avant la loi, sous la loi et au commencement du règne de la grâce.

S. Aug. (*serm.* 31 *sur les par. du Seign.*) Les trois années, pendant lesquelles le figuier est resté stérile, ont donc la même signification que les dix-huit ans d'infirmité de cette femme, car trois fois six font dix-huit. Elle était courbée et ne pouvait regarder en haut, parce qu'elle était incapable d'entendre ces paroles : « Elevez vos cœurs en haut (1). » — S. Grég. (*hom.* 31.) En effet, tout pécheur qui ne pense qu'aux choses de la terre et oublie les choses du ciel, est incapable de regarder en haut, parce qu'en suivant les désirs de la nature dégradée, il perd la droiture première de son âme, et ne voit plus que ce qui fait l'objet habituel de ses pensées. Notre-Seigneur appelle cette femme et la redresse, c'est-à-dire, qu'il l'éclaire de sa lumière et l'aide de sa grâce. Il appelle quelquefois, mais sans redresser. En effet, il arrive quelquefois que la grâce nous éclaire suffisamment pour nous montrer ce que nous devons faire, et cependant par notre faute, nous négli-

(1) C'est l'avertissement que le prêtre qui se prépare à consacrer le corps de Jésus-Christ donne aux fidèles au commencement de la préface, pour les engager à élever leur cœur vers les choses du ciel. Cette citation prouve que ces paroles remontent à la plus haute antiquité, et ferme la bouche aux hérétiques qui en blâment et en condamnent l'usage.

---

implevit et gratiam : nam in decem verbis legis perfectio est ; in octavo numero resurrectionis plenitudo. Greg. (*in hom.* 31, *ut sup.*) Vel aliter : sexto die homo factus est, atque eodem sexto die opera cuncta Domini perfecta sunt : senarius autem numerus in trigonum (seu tres angulos) ductus, decem et octo facit : quia ergo homo, qui sexto die factus est, perfecta opera habere noluit, sed ante legem, sub lege atque in exordio inchoantis gratiæ infirmus extitit, decem et octo annis mulier curva fuit.

Aug. (*de Verb. Dom.*, *serm.* 31, *ut sup.*) Quod ergo significavit triennium in arbore, hoc decem et octo anni in illa muliere; quia ter seni decem et octo faciunt. Curva autem erat, sursum aspicere non poterat, quia *sursum corda*, sine causa audiebat. Greg. (*in homil.* 31 *ut sup*). Omnis enim peccator terrena cogitans, cœlestia non requirens, sursum respicere non valet ; quia dum desideria inferiora sequitur, a status sui vel mentis suæ rectitudine curvatur ; et hoc semper videt, quod sine intermissione cogitat. Vocavit eam Dominus, et erexit, quia illuminavit et adjuvit. Vocat enim quandoque, sed non erigit ; quia illuminati per gratiam plerumque videmus quæ agenda sunt, sed propter culpam opere non implemus : usitata enim culpa

geons de le faire, car une faute qui devient habituelle est comme un lien pour l'âme qui l'empêche de reprendre sa droiture première, elle s'efforce et retombe toujours comme malgré elle dans l'état où elle a longtemps vécu volontairement.

S. Ambr. Cette œuvre miraculeuse est donc le symbole du sabbat éternel, lorsqu'après avoir tous passé sous le régime de la loi et de la grâce, nous serons délivrés par la miséricorde de Dieu de toutes les misères de la fragilité corporelle. Mais pourquoi le Sauveur ne parle-t-il pas d'autre animal que du bœuf et de l'âne, si ce n'est pour montrer que le peuple juif et celui des gentils seraient un jour délivrés de la soif du corps et des ardeurs de ce monde, qu'ils éteindraient dans les sources abondantes du Seigneur, et que la vocation de ces deux peuples assurerait le salut de l'Eglise? — Bède. Toute âme fidèle est cette fille d'Abraham, ou l'Eglise formée des deux peuples et réunie par une seule et même foi. Dans le sens figuré, délier son bœuf ou son âne de leur crèche pour les mener boire, c'est rompre les liens de nos inclinations qui retenaient captive cette fille d'Abraham.

℣. 18-21. — *Jésus leur disait encore : A quoi est semblable le royaume de Dieu, et à quoi le comparerais-je? Il est semblable à un grain de senevé qu'un homme prit et sema dans son jardin; il crût et devint un grand arbre, et les oiseaux du ciel se reposèrent sur ses branches. Il dit encore : A quoi comparerais-je le royaume de Dieu? Il est semblable au levain qu'une femme prend et mêle dans trois mesures de farine, jusqu'à ce que le tout ait fermenté.*

La Glose. (*en termes équivalents.*) Après avoir couvert ses ennemis de confusion et comblé le peuple de joie par les œuvres glorieuses qu'il opérait, Jésus leur découvre le progrès de l'Evangile sous le voile

---

obligat mentem, ut nequaquam surgere possit ad rectitudinem. Conatur et labitur; quia ubi diu sponte perstitit, ibi cum noluerit, cadit.

Ambr. Opus autem sabbati signum futuri est; quod unusquisque perfunctus lege et gratia per misericordiam Dei corporeæ fragilitatis molestiis exuetur. Cur autem non aliud animal indicavit, nisi ut ostenderet futurum ut judaicus et gentilis populus sitim corporis, æstusque mundi hujus (dominici fontis ubertate) deponat? et sic per vocationem duorum populorum Ecclesiam salvam futuram. Bed. Filia autem Abrahæ est anima quæcunque fidelis; vel Ecclesia de utroque populo ad fidei unitatem collecta. Idem ergo mystice est bovem vel asinum solutum a præsepio potum duci, quod est filiam Abrahæ a vinculo nostræ inclinationis erigi.

Dicebat ergo : Cui simile est regnum Dei? et cui simile æstimabo illud? Simile est grano sinapis, quod acceptum homo misit in hortum suum; et crevit, et factum est in arborem magnam : et volucres cœli requieverunt in ramis ejus. Et iterum dixit : Cui simile æstimabo regnum Dei? Simile est fermento quod acceptum mulier abscondit in farinæ sata tria donec fermentaretur totum.

Glossa. (*æquivalenter, non expresse.*) Erubescentibus adversariis et populo gaudente de his quæ gloriose fiebant a Christo, profectum Evangelii consequenter sub quibusdam similitudinibus mani-

de plusieurs paraboles : « Il disait encore : A quoi est semblable le royaume de Dieu, et à quoi le comparerai-je ? Il est semblable à un grain de senevé, » etc. — S. Ambr. Dans un autre endroit, le grain de senevé est comparé à la foi (1). Si donc le royaume des cieux est semblable à un grain de senevé, et que la foi elle-même soit figurée par ce grain de senevé, la foi est donc le royaume des cieux qui est au dedans de nous. (*Luc*, xvii.) Le grain de senevé est très-commun et sans beaucoup de valeur, mais aussitôt qu'il est broyé il répand sa force ; ainsi la foi elle-même paraît au premier abord sans valeur, mais si elle est aussi broyée par les souffrances, elle répand la grâce de sa force. Les martyrs sont des grains de senevé, ils avaient en eux-mêmes le parfum odoriférant de la foi, mais elle était cachée. La persécution est venue, ils ont été brisés par le glaive et ont répandu jusqu'aux extrémités du monde la semence de leur martyre. Notre-Seigneur lui-même est un grain de senevé. Il a voulu être broyé, afin que nous puissions dire : « Nous sommes la bonne odeur de Jésus-Christ. » (II *Corinth.*, ii.) Il a voulu être semé comme le grain de senevé, qu'un homme prend et sème dans son jardin, car c'est dans un jardin que Jésus-Christ a été fait prisonnier et qu'il a été enseveli ; c'est là aussi qu'il est ressuscité et qu'il est devenu un grand arbre, comme il le dit lui-même : « Il crût et devint un grand arbre. » Notre-Seigneur, en effet, est le grain de senevé lorsqu'il est enseveli dans la terre, mais il devient un grand arbre lorsqu'il s'élève dans les cieux. Il est aussi cet arbre qui couvre le monde de son ombrage : « Et les oiseaux du ciel se reposèrent dans ses rameaux, » c'est-à-dire, les puissances des cieux, et tous ceux qui, par leurs œuvres spirituelles, ont le privilége de prendre leur essor au-dessus de la terre, Pierre et

(1) Dans saint Matthieu, chapitre xvii, verset 19, où Jésus dit à ses disciples : « Si vous aviez de la foi comme un grain de senevé, » etc.

---

festat. Unde dicitur : « Dicebat ergo : Cui simile est regnum Dei ? Grano sinapis, » etc. Ambr. Alio loco granum sinapis legitur ubi fidei confertur. Ergo si regnum sinapis est, et fides sicut granum sinapis, fides est utique regnum cœlorum, quod intra nos est. (*Luc.*, 17.) Granum quidem sinapis res est vilis et simplex ; si teri cœperit, vim suam fundit. Et fides simplex primo videtur ; sed si atteratur adversis, gratiam suæ virtutis effundit. Grana sinapis martyres sunt : habebant odorem fidei, sed latebat. Venit persecutio, contriti sunt gladio, per totius mundi terminos grana sui sparsere martyrii. Ipse etiam Dominus granum est sinapis. Teri voluit, ut diceremus : « Christi bonus odor sumus. » (II *ad Cor.*, 2.) Seminari voluit velut granum sinapis, quod acceptum homo misit in hortum suum : in horto enim Christus captus et sepultus est ; ubi etiam resurrexit et factus est arbor. Unde sequitur : « Et factum est in arborem magnam. » Dominus enim noster granum est, cum sepelitur in terra ; arbor, cum elevatur in cœlum. Est etiam arbor mundum obumbrans : unde sequitur : « Et requieverunt volucres cœli in ramis ejus, » id est, potestates cœlorum et quicunque spiritualibus factis evolare meruerunt ; ramus est Petrus, ramus est Paulus ; in quorum sinus

Paul sont les rameaux de cet arbre, et nous qui étions loin (1), nous nous envolons sur les ailes des vertus dans les retraites cachées de ces branches à travers les profondeurs des controverses. Semez donc Jésus-Christ dans votre jardin, un jardin est un lieu parsemé de fleurs; que vos œuvres soient donc les fleurs de ce jardin, et qu'elles y exhalent les parfums variés des vertus chrétiennes. Jésus-Christ se trouve là où la semence produit des fruits.

S. Cyr. Ou bien encore, le royaume de Dieu, c'est l'Evangile qui nous donne le droit d'aspirer à régner un jour avec Jésus-Christ. Le grain de senevé est plus petit que toutes les autres semences, mais il prend ensuite de si grands développements qu'il reçoit sous ses ombrages une multitude d'oiseaux; ainsi la doctrine du salut peu répandue dans le commencement, a pris ensuite les plus grands accroissements.

Bède. Cet homme, dont il est ici parlé, c'est Jésus-Christ, le jardin, c'est l'Eglise, qui doit être cultivée par ses enseignements. Cet homme a reçu cette semence, dit le Sauveur, parce qu'il a reçu avec nous comme homme les dons dont il est avec son Père la source en tant que Dieu. La prédication de l'Evangile, répandue par tout l'univers, a pris successivement des développements prodigieux, elle se développe aussi progressivement dans l'âme de chaque fidèle, car personne n'arrive tout d'un coup à la perfection, mais il croît et s'élève, non pas comme les plantes qui se dessèchent si vite, mais à la manière des arbres. Les rameaux de cet arbre sont les divers dogmes dans lesquels les âmes chastes, prenant leur essor sur les ailes des vertus, viennent faire leur nid et trouver un doux lieu de repos.

Théophyl. Ou bien encore, tout homme qui prend ce grain de se-

(1) « Vous qui étiez loin, vous êtes devenus proches par le sang de Jésus-Christ. » (*Ephes.*, II, 13.)

---

per quosdam disputationum recessus (qui eramus longe) assumptis virtutum remigiis advolamus : ergo semina in horto tuo Christum : hortus utique locus est plenus florum, in quo gratia tui operis effloreat, et multiplex odor variæ virtutis exhalet. Ibi ergo Christus, ubi fructus est seminis.

Cyril. Vel aliter : regnum Dei est Evangelium, per quod adquirimus posse regnare cum Christo. Sicut igitur sinapis semen superatur quidem quantitate a seminibus olerum aliorum ; crescit autem adeo, ut plurium fiat umbraculum avium ; sic et salutaris doctrina penes paucos erat in principio, sed postea recipit augmentum.

Beda. Homo autem Christus est, hortus Ecclesia ejus disciplinis colenda : qui bene dicitur granum accepisse, quia dona quæ nobis cum Patre tribuit ex Divinitate, nobiscum accepit ex humanitate. Crevit autem Evangelii prædicatio cunctum disseminata per orbem : crescit et in mente cujusque credentis ; quia nemo repente fit perfectus : crescendo autem non herbarum (quæ velociter arescunt), sed arborum instar exsurgit. Rami hujus arboris dogmatum sunt diversitates, in quibus animæ castæ virtutum pennis ad superna tendentes nidificant et requiescunt.

Theophylact. Vel homo quilibet granum sinapis (id est, evangelicum ser-

nevé, c'est-à-dire, la doctrine de l'Evangile, et la sème dans le jardin de son âme, produit un grand arbre qui étend ses rameaux, et les oiseaux du ciel, c'est-à-dire, ceux qui s'élèvent au-dessus des choses de la terre, viennent se reposer dans ses branches, c'est-à-dire, dans les magnifiques développements des vérités chrétiennes (1). C'est ainsi que Paul reçut les premières leçons d'Ananie comme un grain de senevé (*Actes*, IX), mais il le sema dans le jardin de son âme, et lui fit produire de nombreux et utiles enseignements où viennent habiter ceux qui ont l'intelligence élevée, comme Denis, Hiérothée, et beaucoup d'autres.

Notre-Seigneur compare ensuite le royaume de Dieu au levain : « Et il dit encore : A quoi comparerai-je le royaume de Dieu? Il est semblable à du levain qu'une femme prend, » etc. — S. Ambr. D'après le plus grand nombre des interprètes, ce levain est la figure de Jésus-Christ, parce que de même que le levain qui est un composé de farine, est supérieur à cette matière première, non par sa nature, mais par la force dont il est doué; ainsi Jésus-Christ, par sa nature corporelle, était égal à ses ancêtres, mais leur était incomparablement supérieur par la dignité. Nous avons donc une figure de l'Eglise dans cette femme, dont il est dit : « Qu'une femme prend, et mêle dans trois setiers de farine, jusqu'à ce que le tout soit fermenté. » — Bède. Le setier est une mesure en usage dans la Palestine et qui contient un boisseau et demi (2*). — S. Ambr. C'est nous qui sommes la farine de cette femme, qui dépose Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'intérieur de notre âme, jusqu'à ce que la chaleur de la sagesse cé-

(1) Εν ἡπλωμένοις νοήμασιν.

(2*) Cette mesure, en latin *satum;* en grec σάτον, סאה, *séa* en hébreu, était le tiers de l'*épha,* et, suivant l'estimation des rabbins, elle tenait cent quarante-quatre œufs de poule. On peut l'évaluer à neuf pintes et demie.

---

monem) accipiens, et in horto animæ suæ serens, arborem magnam facit, ut et ramos producat; et cœli volatilia (id est, qui terrenis supereminent, in ramis (id est, in expansis considerationibus) requiescunt. Paulus enim quasi granum modicum accepit Ananiæ rudimentum (*Act.*, 9), sed plantans illud in viridario suo produxit multas et bonas doctrinas; in quibus habitant, qui sunt intellectu excelsi; puta Dionysius, Hierotheus, et alii quamplures.

Deinde simile dicit fermento regnum Dei. Sequitur enim : « Et iterum dicit : Cui simile æstimabo illud? Simile est fermento. » etc. Ambr. Plerique *fermentum* Christum putant; quia fermentum ex farina, virtute non specie, generi suo præstat : sic et Christus ex patribus æqualis corpore, sed dignitate incomparabilis præeminebat. Igitur sancta Ecclesia typum mulieris figurat; de qua subditur : « Quod acceptum mulier abscondit in farinæ sata tria donec fermentaretur totum. » Bed. *Satum* est genus mensuræ juxta morem provinciæ Palestinæ, unum et dimidium modium capiens. Ambr. Farina autem hujus mulieris nos sumus, quæ Dominum Jesum in interioribus nostræ mentis abscondit,

leste anime et soulève les sentiments les plus intimes de notre cœur. Comme ce levain se trouve ici mêlé dans trois mesures de farine, on a été conduit à y voir le Fils de Dieu caché dans la loi, voilé dans les prophètes et accompli dans la prédication évangélique; cependant j'aime mieux suivre le sentiment indiqué par Notre-Seigneur lui-même, que ce levain est la doctrine spirituelle de l'Eglise. Lorsque l'homme a pris une nouvelle naissance dans son corps, dans son âme et dans son esprit, l'Eglise le sanctifie par le levain spirituel, quand ces trois facultés sont unies ensemble par une certaine égalité de désirs, et qu'elles aspirent ensemble aux mêmes jouissances (1*). Si donc ces trois mesures demeurent unies au levain en cette vie, jusqu'à ce qu'elles fermentent et ne fassent plus qu'un, cette union sera un jour suivie par ceux qui aiment Jésus-Christ d'une communion éternelle et incorruptible. — THÉOPHYL. Dans cette femme, on peut encore voir l'âme humaine, et dans les trois mesures les trois parties, la partie raisonnable, la partie irascible et la partie concupiscible. Si donc un chrétien dépose et cache le Verbe de Dieu dans ces trois mesures, elles ne formeront plus qu'un seul tout spirituel, de manière que la raison ne soit plus en opposition avec les divins enseignements, que la colère et la concupiscence ne s'emportent plus à aucun excès, mais se conforment à la parole du Verbe. — S. AUG. (*serm.* 32 *sur les par. du Seign.*) Ou bien encore, ces trois mesures de farine figurent le genre humain, qui a été reproduit par les trois enfants de Noé, et la femme qui mêle et cache le levain, c'est la sagesse de Dieu. — EUSÈBE. (*Ch. des Pèr. gr.*) Ou bien dans un autre sens, le levain c'est l'Esprit saint, qui est comme la vertu qui procède de son principe,

(1*) Le texte de saint Ambroise porte : « Æqualis aspirat concordia voluptatum, » au lieu de « Æqualis aspirat concordia voluntatum, » que portent les exemplaires de la *Chaîne d'or*.

---

donec nostra secreta penetralia calor sapientiæ cœlestis obducat. Et quia in tribus mensuris absconditum dicit esse fermentum, congrue visum est ut Dei Filium credamus absconditum in lege, ac opertum in prophetis, evangelicis prædicationibus adimpletum : me tamen sequi juvat quod ipse Dominus docuit *fermentum* esse spiritalem doctrinam Ecclesiæ. Ecclesia autem renatum hominem in corpore, et anima, et spiritu, fermento spirituali sanctificat, cum tria hæc pari quadam cupiditatum lance consentiunt, et æqualis aspirat concordia voluptatum. Itaque si in hac vita tres mensuræ in eodem manserint, donec fermententur et fiant unum; erit in futurum diligentibus Christum incorrupta communio. THEOPHYLACT. Vel pro *femina* intelligas animam; *tria* vero *sata* trinam partem ejus, rationabilem, irascibilem et concupiscibilem. Si igitur aliquis in hac trina condiderit Verbum Dei, faciet hoc totum spirituale; ut nec ratione peccet in documentis, nec ira aut concupiscentia enormiter feratur, sed conformetur Verbo Dei. AUG. (*de Verb. Dom.*, serm. 32.) Vel « tria sata farinæ » genus humanum est, quod de tribus Noe filiis est reparatum; « mulier quæ abscondit fermentum, » Dei sapientia est. EUSEB. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Vel aliter : *fermentum* Dominus nominat Spiritum sanctum; quasi virtutem

c'est-à-dire du Verbe de Dieu; les trois mesures de farine signifient la connaissance du Père, du Fils et du Saint-Esprit, que donne cette femme, c'est-à-dire, la divine sagesse et l'Esprit saint. — BÈDE. Ou bien encore, ce levain c'est l'amour de Dieu, qui fait fermenter et soulève l'âme. Cette femme, c'est-à-dire, l'Eglise, mêle donc le levain de l'amour de Dieu dans trois mesures, parce qu'elle nous ordonne d'aimer Dieu de tout notre cœur, de toute notre âme, de toutes nos forces, et cela jusqu'à ce que le tout ait fermenté, c'est-à-dire, jusqu'à ce que la charité ait opéré dans l'âme une parfaite transformation d'amour, ce qu'elle commence ici-bas, mais qui ne s'achève que dans la vie future.

℣. 22-30. — *Et il allait par les villes et par les villages, enseignant, et faisant son chemin vers Jérusalem. Or, quelqu'un lui demanda : Seigneur, n'y aura-t-il qu'un petit nombre qui soient sauvés? Il leur dit : Efforcez-vous d'entrer par la porte étroite; car beaucoup, je vous le dis, chercheront à entrer, et ne le pourront pas. Lorsque le père de famille sera entré et aura fermé la porte, et qu'étant dehors vous commencerez par frapper à la porte, en disant : Seigneur, ouvrez-nous, il vous répondra : Je ne sais d'où vous êtes. Alors vous direz : Nous avons mangé et bu devant vous, et vous avez enseigné dans nos places publiques. Et il vous répondra : Je ne sais d'où vous êtes : retirez-vous de moi, vous tous, ouvriers d'iniquité. Là seront les pleurs et les grincements de dents, quand vous verrez Abraham, Isaac et Jacob, et tous les prophètes dans le royaume de Dieu, et vous chassés dehors. Et il en viendra de l'Orient, et de l'Occident, de l'Aquilon et du Midi, et ils prendront place au banquet dans le royaume de Dieu. Et ceux qui sont les derniers seront les premiers, et ceux qui sont les premiers seront les derniers.*

LA GLOSE. (1) Après que Notre-Seigneur a exposé sous le voile des

(1) Cette citation ne se trouve pas dans la Glose actuelle.

---

procedentem ex semine, id est, Verbo Dei; tria autem sata farinæ significant notitiam Patris, et Filii, et Spiritus sancti, quam mulier, id est, divina sapientia, et Spiritus sanctus, largitur. BED. Vel *fermentum* dilectionem dicit, quæ fervere facit, et excitat mentem. Abscondit ergo mulier, id est, Ecclesia, fermentum dilectionis in sata tria; quia præcepit ut diligamus Deum ex toto corde, ex tota anima, et ex tota virtute. Et hoc donec fermentetur totum, id est, donec charitas totam mentem in sui perfectionem commutet; quod hinc inchoatur, sed in futurum perficietur.

Et ibat per civitates, et castella, docens, et iter faciens Hierusalem. Ait autem illi quidam : Domine, si pauci sunt qui salventur ? Ipse autem dixit ad illos : Contendite intrare per angustam portam ; quia multi, dico vobis, quærent intrare, et non poterunt : cum autem intraverit paterfamilias et clauserit ostium, incipietis foris stare, et pulsare ad ostium, dicentes : Domine, aperi nobis ; et respondens, dicet vobis : Nescio vos unde sitis. Tunc incipietis dicere : Manducavimus coram te, et bibimus, et in plateis nostris docuisti. Et dicet vobis : Nescio vos unde sitis ; discedite a me, omnes operarii iniquitatis : ibi erit fletus et stridor dentium ; cum videritis Abraham, Isaac, et Jacob, et omnes prophetas in regno Dei, vos autem expelli foras. Et venient ab Oriente, et Occidente, et Aquilone, et Austro ; et accumbent in regno Dei : et ecce sunt novissimi, qui erant primi ; et sunt primi, qui erant novissimi.

GLOSS. Præmissis similitudinibus de

paraboles qui précèdent les progrès de la doctrine évangélique, il s'applique lui-même à la répandre par ses prédications : « Et il allait par les villes et par les villages, enseignant, » etc. — THÉOPHYL. Il ne visitait pas seulement les petites localités, comme font ceux qui veulent tromper les esprits simples, ni seulement les villes, comme ceux qui veulent se faire valoir et cherchent la gloire qui vient des hommes; mais il allait partout, comme le maître de tous les hommes, comme un père dont la providence s'étend à tous ses enfants. En visitant les villes, il n'évite point la ville de Jérusalem, par crainte des accusations des docteurs, ou de la mort qui pouvait en résulter, car l'Evangéliste fait remarquer : « Qu'il se dirigeait vers Jérusalem; » le médecin, en effet, doit surtout sa présence et ses soins aux endroits qui contiennent un plus grand nombre de malades. « Or, quelqu'un lui demanda : Seigneur, n'y aura-t-il qu'un petit nombre qui soient sauvés ? » — LA GLOSE. Cette question paraît se rapporter à ce dont il avait parlé plus haut. En effet, dans la parabole précédente, le Sauveur avait dit que les oiseaux étaient venus se reposer sur les branches de l'arbre, ce qui donnait à entendre qu'il y en aurait un grand nombre qui parviendraient au repos du salut. Comme cet homme faisait cette question au nom de tous, le Seigneur ne lui répond pas en particulier : « Il leur répondit : Efforcez-vous d'entrer par la porte étroite. » — S. BAS. (*règle abrég. quest.* 240.) De même que dans cette vie, quand on sort du droit chemin, on trouve de larges issues, ainsi quand on sort du sentier qui conduit au royaume des cieux, on tombe dans les voies larges de l'erreur. (*Quest.* 241.) Le droit chemin est toujours étroit, on ne peut sans danger s'en écarter soit à droite soit à gauche, il est semblable à un pont qu'on

---

muliplicatione evangelicæ doctrinæ, ejus diffusioni ubique prædicando intendit. Unde dicitur : « Et ibat per civitates et castella. » THEOPHYL. Non enim sola parva loca visitabat, sicut faciunt qui simplices fallere volunt; neque solas civitates, ut ostentatores faciunt, et gloriam quærentes; sed sicut communis dominus et pater omnibus providens, omnia circuibat. Non autem visitabat municipia, vitans Hierusalem; ac si timeret legisperitorum reprehensiones, aut mortem, quæ poterat inde contingere : unde subdit : « Et iter faciens in Hierusalem : » nam ubi plures erant ægroti, ibi se medicus magis ingerebat. Sequitur : « Ait autem quidam illis : Domine, si pauci sunt qui salventur? » GLOSS. Quæ quidem quæstio ad hoc pertinere videtur, de quo supra agebatur. Nam in præmissa similitudine dixerat, quod requieverunt volucres cœli in ramis ejus : per quod intelligi potest multos esse qui salutis requiem consequerentur. Et quia ille unus pro omnibus quæsierat, Dominus non singulariter ei respondet. Unde sequitur : « Ipse autem dixit ad illos : Contendite intrare per angustam portam. » BASIL. (*in regulis brevioribus ad interrogat.* 240.) Sicut enim in vita terrena exitus a recto multam latitudinem habet, sic qui egreditur a tramite ducente ad regnum cœlorum, in multa latitudine erroris reperitur. (*Et ad interrogat.* 241.) Rectum autem iter est angustum, qualibet declinatione periculosa existente; sive dextrorsum, sive sinistrorsum; sicut in ponte, a quo

ne peut quitter d'un côté ou de l'autre sans être englouti dans le fleuve.

S. Cyr. (*Ch. des Pèr. gr.*) La porte étroite est aussi la figure des souffrances et de la patience des saints. De même en effet, que la victoire qui suit le combat atteste la bravoure du soldat, de même les travaux et les tribulations courageusement supportés donnent de l'éclat et de la gloire.— S. Chrys. (*hom.* 24 et 40, *sur S. Matth.*) Mais pourquoi donc le Sauveur dit-il ailleurs : « Mon joug est doux, et mon fardeau léger ? » (*Matth.*, xi.) Il n'y a point ici de contradiction, d'un côté Notre-Seigneur a en vue la violence des tentations, de l'autre l'amour de ceux qui les éprouvent. En effet, que de choses accablantes pour la nature, et qui nous deviennent faciles quand nous les embrassons avec amour? D'ailleurs, si la voie du salut est étroite à son entrée, elle conduit cependant dans des régions vastes et spacieuses ; au contraire la voie large mène directement à la mort. — S. Grég. (*Moral.*, xi, 26.) Avant de parler de l'entrée de la porte étroite, il dit : « Efforcez-vous, » parce qu'en effet, si l'âme ne déploie toute son ardeur elle ne pourra triompher des flots du monde qui toujours l'entraînent dans les abîmes.

S. Cyr. (*Ch. des Pèr. gr.*) Il semble que Notre-Seigneur ne répond pas directement à cette question : « Y en a-t-il peu qui soient sauvés? » en faisant connaître la voie qui peut conduire à la justice. Mais il faut se rappeler qu'il avait coutume de ne pas répondre en entrant dans les pensées et les désirs de ceux qui l'interrogeaient, toutes les fois qu'ils demandaient des choses inutiles, mais en ayant pour but l'utilité de ceux qui l'entendaient. Or, quel avantage pouvait résulter pour eux de savoir si le nombre de ceux qui seraient sauvés serait petit ou

---

utrinque divertens flumini immergitur.

Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Angusta etiam porta ærumnam et patientiam sanctorum significat. Sicut enim pugnarum victoria attestatur militis strenuitati, sic præclarum efficiet valida perpessio laborum et tentationum. Chrys. (*hom.* 24 et 40 *in Matth.*, *et in eadem Cat. Græca.*) Quid est ergo quod Dominus alibi dicit (*Matth.*, 11) : « Jugum meum suave et onus meum leve ? » Non quidem contradicit, sed hoc dictum est propter tentationum naturam, illud vero propter affectum transeuntium. Est enim molestum aliquid naturæ, facile reputari, quando id affectanter amplectimur. Si etiam via salutis angusta erit in introitu, tamen per eam pervenitur ad latitudinem : e contrario vero lata deducit ad interitum. Greg. (XI *Moral.*, cap. 26.) Dicturus autem angustæ portæ introitum, præmisit, *contendite ;* quia nisi mentis contentio ferveat, unda mundi non vincitur, per quam anima semper ad ima revocatur.

Cyril. (*ubi supra*) Non videtur autem Dominus satisfacere quærenti utrum pauci sint qui salventur, dum declarat viam per quam quisque potest fieri justus. Sed dicendum quod mos erat Salvatoris non respondere interrogantibus secundum quod eis videbatur, quoties inutilia quærebant, sed respiciendo quod utile audientibus foret. Quid autem commodi proveniret audientibus scire an

grand ? Il était bien plus nécessaire de connaître les moyens d'arriver au salut. C'est donc dans un dessein plein de miséricorde, que sans répondre à cette question inutile, il traite un sujet beaucoup plus nécessaire.

S. Aug. (*serm.* 32, *sur les par. du Seig.*) Ou bien encore, le Sauveur répond affirmativement à la question qui lui est faite : « Y en a-t-il peu qui soient sauvés ? » parce qu'il y en a peu qui entrent par la porte étroite. C'est ce qu'il déclare lui-même dans un autre endroit : « Le chemin qui conduit à la vie est étroit, et il en est peu qui le trouvent. » (*Matth.*, VII.) — Bède. C'est pour cela qu'il ajoute ici : « Car beaucoup, je vous le dis, chercheront à entrer, (excités par le désir de sauver leur âme), et ils ne le pourront pas, » effrayés qu'ils seront des difficultés de la route. — S. Bas. (*sur le Ps.* I.) L'âme, en effet, hésite et chancelle quand, d'un côté, la considération de l'éternité lui fait choisir le chemin de la vertu, et quand en même temps la vue des choses de la terre lui fait donner la préférence aux séductions du monde. D'un côté elle voit le repos et les plaisirs de la chair, de l'autre l'assujettissement, l'esclavage de soi-même ; d'un côté l'intempérance, de l'autre la sobriété ; d'un côté les rires dissolus, de l'autre des ruisseaux de larmes, d'un côté les danses, de l'autre les prières ; ici le son des instruments, là les pleurs ; d'un côté la volupté, de l'autre la chasteté. — S. Aug. (*serm.*, 32.) Notre-Seigneur ne se contredit pas en disant ici qu'il en est peu qui entrent par la porte étroite, et en déclarant dans un autre endroit « qu'un grand nombre viendront de l'Orient et de l'Occident, » etc. (*Matth.*, VIII.) Ils seront peu en comparaison de ceux qui se perdent, mais ils seront beaucoup dans la société des anges. Quand le grain est battu dans l'aire, à peine si on le voit,

---

multi sint qui salventur, an pauci ? Necessarium autem magis erat scire modum quo aliquis pervenit ad salutem. Dispensative ergo ad quæstionis vaniloquium nihil dicit, sed transfert suum sermonem ad rem magis necessariam.

Aug. (*de Verb. Dom.*, serm. 32 *ut sup.*) Vel aliter : confirmavit Dominus quod audivit ; scilicet, quod pauci sunt qui salvantur, quia per angustam portam pauci intrant. Alio autem loco hoc idem ipse ait (*Matth.*, 7) : « Arcta est via quæ ducit ad vitam, et pauci sunt qui ingrediuntur per illam. » Unde subdit : « Quia multi (*dico vobis*) quærent intrare. Bed. (Salutis amore provocati), et non poterunt, » itineris asperitate deterriti. Basil. (*in Psal.* 1.) Vacillat enim anima, quando quidem considerat æterna, eligendo virtutem ; sed quando præsentia respicit, præferendo illecebras. Hic intuetur otia vel oblectationem carnis, illic subjectionem vel captivam servitutem ipsius : hic ebrietatem, illic sobrietatem ; hic dissolutos risus, illic copiam lacrymarum ; hic choreas, illic orationem ; hic fistulas, illic fletus ; hic luxuriam, illic castimoniam. Aug. (*de Verb. Dom.*, serm. 32 *ut sup.*) Non autem contrarius sibi est Dominus qui dixit quod pauci sunt qui intrant per angustam portam ; et alibi dicit (*Matth.*, 8) : « Multi ab oriente venient, » etc. Pauci sunt in comparatione perditorum, multi in societate angelorum. Vix videntur grana quando area trituratur ; sed tanta

mais cependant il sortira de cette aire un si grande quantité de grains qu'elle remplira le grenier du ciel.

S. Cyr. Notre-Seigneur nous montre ensuite par un exemple manifeste combien sont coupables ceux qui ne peuvent entrer : « Lorsque le père de famille sera entré et aura fermé la porte, » etc.; c'est-à-dire, supposez un père de famille qui a invité beaucoup de monde à son festin, lorsqu'il est entré avec ses convives et que la porte est fermée, d'autres arrivent et frappent à la porte. — Bède. Ce père de famille, c'est Jésus-Christ qui est présent partout par sa divinité, mais qui nous est représenté dans l'intérieur du ciel avec ceux qu'il réjouit de la vue de sa présence, tandis qu'il est comme dehors avec ceux qu'il soutient invisiblement dans le combat de cette vie. Il entrera définitivement, lorsqu'il admettra toute l'Eglise à le contempler, il fermera la porte lorsqu'il refusera aux réprouvés la grâce de la pénitence. Ceux qui se tiendront au dehors et frapperont à la porte, c'est-à-dire ceux qui seront séparés des justes, imploreront en vain la miséricorde qu'ils auront méprisée : « Et il leur répondra : Je ne sais d'où vous êtes. » — S. Grég. (*Moral.*, viii.) Ne point savoir, pour Dieu, c'est réprouver, comme on dit d'un homme vrai dans ses paroles, qu'il ne sait pas mentir, parce qu'il a horreur du mensonge; ce n'est pas qu'il ne saurait mentir, s'il le voulait, mais l'amour de la vérité lui inspire un profond mépris pour le mensonge. La lumière de la vérité ne connaît donc point les ténèbres qu'elle réprouve.

« Alors vous commencerez à dire : Nous avons mangé et bu devant vous, » etc. — S. Cyr. Ceci s'applique aux Israélites qui offraient à Dieu des sacrifices selon les prescriptions de la loi, et se livraient à la joie en mangeant la chair des victimes. Ils entendaient aussi dans leurs

---

massa processura est de area hac, ut impleat horreum cœli.

Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Quod autem detestabiles sint, qui intrare non possunt, per evidens exemplum declaravit, subdens : « Cum autem intraverit paterfamilias, » etc. Sicut si paterfamilias, qui multos ad convivium convocavit, ingresso cum convivis, et ostio recluso, postmodum pulsantes adveniant. Bed. Est autem paterfamilias Christus; qui cum ubique ex Divinitate sit, illis jam intus esse dicitur quos in cœlum præsens sua visione lætificat; sed quasi foris est his quos in hac peregrinatione certantes occultus adjuvat. Intrabit vero, cum totam Ecclesiam ad sui contemplationem perducet; claudet ostium, cum reprobis locum pœnitentiæ tollet. Qui foris stantes pulsabunt, id est, a justis segregati, misericordiam quam contempserunt, frustra implorabunt. Unde sequitur : « Et respondens dicet vobis : Nescio vos unde sitis. » Greg. (*Moral.*, cap. 8.) Nescire Dei, improbare est; sicut et nescire mentiri vir verax dicitur, qui labi per mendacium dedignatur; non quod si mentiri velit, nesciat, sed quod falsa loqui veritatis amore contemnat. Veritatis igitur lumen, tenebras quos reprobat, ignorat.

Sequitur : « Tunc incipietis dicere : Manducavimus coram te et bibimus, » etc. Cyril. (*ubi sup.*) Hoc Israelitis convenit qui secundum ritum legis offerentes Deo victimas, edebant et gaudebant. Audie-

synagogues la lecture des livres de Moïse qui, dans ses écrits, ne parlait point en son nom, mais au nom même de Dieu. — THÉOPHYL. Ou bien encore, on peut sans doute appliquer ces paroles aux Israélites, parce que Jésus-Christ est né d'eux selon la chair, qu'ils ont mangé et bu avec lui, et ont entendu ses prédications. Mais elles s'appliquent aussi aux chrétiens ; car nous mangeons le corps de Jésus-Christ, et nous buvons son sang, lorsque tous les jours nous nous asseyons à la table mystique, et il enseigne sur les places de nos âmes.

BÈDE. Ou bien dans un sens figuré, manger et boire devant le Seigneur, c'est recevoir la nourriture de la divine parole, et le Seigneur semble confirmer cette explication en ajoutant : « Vous avez enseigné dans nos places publiques. » En effet, la sainte Ecriture, dans les choses obscures, est une nourriture, parce qu'on la rompt pour ainsi dire en morceaux en l'expliquant, et qu'on la broie avant de l'avaler. Elle est comme un breuvage dans les vérités plus claires, parce qu'on les prend comme elles se présentent. Mais les joies de ce festin spirituel ne servent de rien à celui qui ne se recommande pas par une piété appuyée sur la foi ; la science des Ecritures ne fait pas connaître à Dieu ceux que l'iniquité de leurs œuvres rendent indignes de cet honneur. Aussi que leur dit Notre-Seigneur : « Et il lui dira : Je ne sais d'où vous êtes, retirez-vous de moi. » etc. — S. BAS. (*règl. abr., quest.* 282.) Peut-être s'adresse-t-il à ceux que l'Apôtre semble personnifier lui-même, quand il dit : « Quand je parlerais toutes les langues des hommes et des anges..., quand j'aurais toute la science..., quand je distribuerais toutes mes richesses pour nourrir les pauvres, si je n'ai point la charité, je ne suis rien » (I *Cor.*, XIII) ; car ce qui ne se fait point par un motif d'amour de Dieu, mais pour obtenir les louanges

---

bant quoque in synagogis libros Moysi, qui in suis scriptis, non quæ sua sunt, sed quæ Dei tradebat. THEOPHYL. Vel simpliciter ad Israelitas dicitur, eo quod ex eis Christus secundum carnem natus est; et cum eo comedebant et bibebant, et eum prædicantem audiebant. Sed et Christianis hæc congruunt, nos enim comedimus corpus Christi et bibimus sanguinem ejus, quotidie ad mensam mysticam accedentes; docetque in plateis animarum nostrarum.

BEDA. Vel mystice manducat coram Domino, et bibit, qui verbi pabulum avide suscipit. Unde quasi exponendo subditur : « In plateis nostris docuisti : » Scriptura enim in obscurioribus *cibus* est; quia quasi exponendo frangitur, et manducando glutitur; *potus* est in aperioribus, ubi ita sorbetur sicut invenitur. Non autem festivantem epulatio juvat, quem fidei pietas non commendat, non scientia Scripturarum notum Deo facit, quem operum iniquitas indignum ostendit. Unde sequitur : « Et dicet vobis : Nescio vos unde sitis ? Discedite a me, » etc. BASIL. (*in Regulis brevioribus ad interrogat.* 282.) Illis forsan loquitur, quos describit Apostolus in propria persona, dicens : « Si linguis hominum loquar, et angelorum, et habeam omnem scientiam, et distribuero omnes facultates meas in cibos pauperum, charitatem autem non habuero, nihil mihi prodest : » quod enim non fit divini amoris intuitu, sed ad acquirendam ab homini-

des hommes, ne mérite point les éloges de Dieu. — THÉOPHYL. Remarquez combien sont détestés de Dieu ceux qu'il est forcé d'enseigner sur les places publiques. Il nous faut donc écouter ses divins enseignements, non dans les places publiques, mais dans un cœur que l'humilité a rendu petit, si nous voulons éviter ce malheur.

BÈDE. Or, nous voyons ici la double peine de l'enfer, celle du froid et celle de la chaleur : « Là sera le pleur et le grincement de dents. » L'excessive chaleur, en effet, fait verser des larmes, et le grand froid produit le grincement de dents. Ou bien ce grincement de dents est un signe d'indignation, indignation tardive de celui qui attend trop tard pour faire pénitence. — LA GLOSE (1). Ou bien encore, le grincement de dents sera pour ceux qui, sur la terre, mettaient toute leur joie dans les plaisirs de la table; et les pleurs, pour ces yeux qui s'égaraient ici-bas dans les désirs de la concupiscence. Ces deux tourments sont du reste une preuve de la résurrection des impies.

THÉOPHYL. Ces tristes prédictions s'appliquent encore aux Israélites auxquels il s'adressait, et dont le plus grand supplice sera de voir les Gentils entrer avec leurs pères dans le repos éternel, tandis qu'ils en seront exclus : « Quand vous verrez Abraham, Isaac et Jacob, et tous les prophètes dans le royaume de Dieu, » etc. — EUSÈBE. Les patriarches, en effet, avant la promulgation de la loi, abandonnaient l'erreur de la pluralité des Dieux, comme s'ils avaient été instruits par l'Evangile, et se sont élevés à la connaissance du Dieu très-haut. Un grand nombre de Gentils ont été associés à leur bonheur, parce qu'ils ont suivi leurs exemples, tandis que leurs enfants ont repoussé les enseignements de la doctrine évangélique : « Et ce sont les der-

(1) La première partie de cette citation est tirée de l'homélie 38 de saint Grégoire *sur les Evangiles.*

---

bus laudem, non invenit laudem apud Deum. THEOPHYL. Attende etiam quod detestabiles sunt illi, in quorum plateis Dominus docet. Unde si docentem eum audierimus, non in plateis, sed in angustis et humilibus cordibus, non erimus detestabiles.

BEDA. Duplex autem ostenditur gehennæ pœna, scilicet frigoris et fervoris. Unde sequitur : « Ibi erit fletus et stridor dentium. » Fletus enim de ardore, stridor dentium de frigore solet excitari. Vel stridor dentium prodit indignantis affectum, quod qui sero pœnitet, sero sibi irascatur. GLOS. Vel stridebunt dentes, qui hic de edacitate gaudebant; flebunt oculi, qui hic per concupiscentias vagabantur. Per utrumque autem veram impiorum resurrectionem designat.

THEOPHYL. Pertinet etiam hoc ad Israelitas, cum quibus loquebatur; qui ex hoc maxime percelluntur, quod Gentiles cum Patribus requiescunt, ipsi vero excluduntur. Unde addidit : « Cum videritis Abraham, Isaac et Jacob, in regno Dei, » etc. EUSEB. Prædicti enim Patres ante tempora legis, secundum evangelicam formam errorem multorum deorum derelinquentes, assumpserunt sublimis Dei notitiam; quibus pares facti sunt multi Gentilium ob similem vitam, filii autem eorum alienationem sunt passi ab evangelica disciplina. Unde sequitur :

niers qui seront les premiers, et ce sont les premiers qui seront les derniers. » — S. Cyr. En effet, les Gentils ont été préférés aux Juifs qui tenaient le premier rang. — Théophyl. Nous-mêmes, qui avons reçu dès notre enfance les enseignements de la foi, nous sommes, ce semble aussi, les premiers, et peut-être serons-nous les derniers en comparaison des Gentils qui n'ont embrassé la foi qu'à la fin de leur vie. — Bède. Il en est beaucoup, en effet, dont la ferveur dégénère en tiédeur, beaucoup qui, de froids qu'ils étaient, s'enflamment d'amour pour Dieu; beaucoup qui, méprisés dans ce monde, seront couverts de gloire dans l'autre; d'autres, au contraire qui, honorés des hommes sur la terre, seront à la fin de leur vie condamnés pour l'éternité.

ỳ. 31-35. — *Ce même jour, quelques-uns des pharisiens vinrent lui dire : Allez-vous-en, retirez-vous d'ici; car Hérode en veut à votre vie : Il leur répondit : Allez et dites à ce renard : Voilà que je chasse les démons et guéris les malades aujourd'hui et demain, et le troisième jour tout moi sera consommé. Cependant il faut que je continue de marcher aujourd'hui et demain, et le jour suivant, car il ne convient pas qu'un prophète meure hors de Jérusalem. Jérusalem, Jérusalem, qui tues les prophètes, et qui lapides ceux qui te sont envoyés, combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfants, comme un oiseau rassemble sa couvée sous ses ailes, et tu ne l'as pas voulu! Voici que votre maison va demeurer déserte. Je vous le dis vous ne me verrez plus, jusqu'à ce que vienne le jour où vous direz : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur!*

S. Cyr. (*Ch. des Pèr. gr.*) Les paroles que le Sauveur venait de prononcer avaient profondément irrité les pharisiens; car ils voyaient déjà le peuple, touché de repentir, croire en lui. Désolés donc de perdre leur autorité sur les peuples, et de voir diminuer le profit qu'ils en retiraient, ils simulent pour lui une affection hypocrite, et

---

« Et ecce sunt novissimi, qui erant primi; et sunt primi, qui erant novissimi. » Cyril. (*ubi supra.*) Judæis enim, qui primum locum tenebant prælatæ sunt gentes. Theophyl. Nos autem (ut videtur) primi sumus, qui ab ipsis cunabulis rudimenta accepimus; et forsitan erimus novissimi respectu Gentilium, qui circa finem vitæ crediderunt. Bed. Multi etiam prius ferventes postea torpent, multi prius frigidi subito inardescunt; multi in hoc seculo despecti, in futuro sunt glorificandi; alii apud homines gloriosi, in fine sunt damnandi.

In ipsa die, accesserunt quidam pharisæorum, dicentes illi : Exi, et vade hinc, quia Herodes vult te occidere. Et ait illis : Ite et dicite vulpi illi : Ecce ejicio dæmonia, et sanitates perficio hodie et cras, et tertia die consummor : verumtamen oportet me hodie, et cras et sequenti die ambulare, quia non capit prophetam perire extra Hierusalem. Hierusalem, Hierusalem, quæ occidis prophetas, et lapidas eos qui mittuntur ad te, quoties volui congregare filios tuos, quemadmodum avis nidum suum sub pennis, et noluisti? Ecce relinquetur vobis domus vestra deserta. Dico autem vobis quia non videbitis me donec veniat cum dicetis : Benedictus qui venit in nomine Domini.

Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Prædicta Domini verba pharisæorum animos provocaverunt ad iram : videbant enim populos jam contritos fidem ejus arripere. Itaque quasi perdentes officium populis præsidendi, et deficientes in lucro, simulantes se eum diligere,

lui conseillent de se retirer : « Le même jour, quelques-uns des pharisiens vinrent lui dire : Allez-vous en, retirez-vous d'ici ; car Hérode veut vous faire mourir. » Mais Jésus, qui sonde les cœurs et les reins, leur répond avec douceur et dans un langage figuré : « Et il leur dit : Allez, et dites à ce renard. » — Bède. Il appelle Hérode un renard à cause de son esprit rusé et insidieux ; car le renard est un animal rempli d'astuce, qui se cache dans sa tanière pour mieux tendre ses piéges, exhale une odeur fétide, et ne suit jamais les droits chemins. Tous ces traits conviennent aux hérétiques, dont Hérode est la figure, et qui cherchent à faire mourir Jésus-Christ, c'est-à-dire l'humilité de la foi chrétienne dans le cœur des fidèles.

S. Cyr. Ou bien encore, les paroles du Sauveur ont un autre objet, et ne se rapportent pas à la personne d'Hérode (comme quelques-uns l'ont pensé), mais plutôt à l'hypocrisie des pharisiens. En effet, Notre-Seigneur paraît indiquer ce pharisien qui n'est pas loin, en disant : « Allez, et dites à ce renard, » selon le sens du texte grec. Il leur commande de dire ce qui était de nature à exciter contre lui la multitude des pharisiens : « Voilà que je chasse les démons et guéris les malades aujourd'hui et demain, et c'est le troisième jour que je dois être consommé. Il leur annonce donc qu'il fera ce qui leur déplaisait souverainement, c'est-à-dire qu'il commandera aux esprits immondes, et guérira les malades jusqu'à ce qu'il subisse volontairement le supplice de la croix. Mais comme les pharisiens s'imaginaient qu'il redoutait la puissance d'Hérode, lui qui était le Dieu des vertus, il éloigne cette pensée en ajoutant : « Cependant il faut que je marche aujourd'hui et demain, et c'est le troisième jour que je dois être consommé. » Cette

---

suadent illi ut inde discederet. Unde dicitur : « In ipsa die accesserunt quidam pharisæorum dicentes illi : Exi et vade hinc, quia Herodes vult te occidere : » Christus autem, qui renes et corda scrutatur, eis leniter et figuraliter respondet. Unde sequitur : « Et ait illis : Ite et dicite vulpi illi. » Beda. Propter dolos et insidias Herodem vulpem appellat ; quod plenum fraudis est animal, in fovea propter insidias latens, odore fœtens, nunquam rectis itineribus incedens : quæ omnia hæreticis conveniunt, quorum typum Herodes tenet; qui Christum (id est, humilitatem christianæ fidei) in credentibus conantur extinguere.

Cyril. (*ubi sup.*) Vel aliter videtur hic sermo mutatus esse, et non spectare ad personam Herodis (ut aliqui putaverunt), sed magis ad pharisaicas fictiones; pene enim ipsum pharisæum ostendit prope manentem, dum dixit ; « Ite et dicite vulpi huic, » sicut in Græco habetur. Unde hoc præcepit dicendum, quod poterat urgere pharisæorum turbam : « Ecce, inquit, ejicio dæmonia, et sanitates perficio hodie et cras ; et tertia die consummor. » Hoc se promittit operaturum, quod Judæis displicebat, scilicet, quod immundis imperaret spiritibus, et eriperet a morbis infirmantes ; usque dum propria sponte sustineret crucis patibulum. Quia vero pharisæi credebant quod manum trepidaret Herodis, qui Dominus erat virtutum ; hoc excludit dicens : « Verumtamen oportet me hodie, et cras, et sequenti die ambulare. » Quod dicit, *oportet*,

expression : « Il faut, » n'indique nullement une nécessité qui serait imposée au Sauveur, mais bien plutôt qu'il se rendait librement et volontairement vers le but qu'il se proposait, jusqu'à ce qu'il terminât sa vie par le supplice de sa croix adorable, dont il annonce que le temps approche en disant : « Aujourd'hui et demain. » — THÉOPHYL. Comme s'il leur disait : Pourquoi vous préoccuper de ma mort? Le temps n'en est pas éloigné. Cependant ces expressions : « Aujourd'hui et demain, » signifient un espace de plusieurs jours. C'est ainsi que dans le langage ordinaire nous disons : « Je ferai ceci aujourd'hui et demain; » bien que nous ne puissions le faire dans un si court espace de temps. Et pour donner une explication plus claire de ces paroles, ne les entendez pas dans ce sens : « Il faut que je marche aujourd'hui et demain, » non, arrêtez-vous après ces mots : « Aujourd'hui et demain, » puis ajoutez : « Le jour suivant je dois marcher. » De même que souvent pour compter, nous disons : Dimanche, lundi, mardi, je sortirai; nous comptons deux jours pour indiquer le troisième, Notre-Seigneur dit aussi : « Aujourd'hui et demain, et le troisième jour, je dois aller à Jérusalem (1*). »

S. AUG. (*Quest. évang.*) (2) Ou bien encore, Notre-Seigneur parle ici dans un sens figuré et ces paroles ont pour objet son corps mystique qui est l'Eglise. En effet, il chasse les démons, lorsque les nations idolâtres abandonnent leurs superstitions pour croire en lui, et il opère des guérisons, lorsqu'après qu'elles ont renoncé au démon et au

(1*) Nous donnons cette explication pour ce qu'elle vaut, mais sans y attacher autrement d'importance, et en la regardant comme beaucoup plus subtile que vraie.

(2) Cette citation ne se trouve ni dans les questions *sur l'Evangile,* ni dans les questions spéciales *sur saint Matthieu,* ni dans le *Traité de l'harmonie des Evangélistes,* mais dans le commentaire de Bède sur cet endroit. Cependant on retrouve quelque chose de semblable dans l'ouvrage de saint Augustin *contre Julien,* chapitre 1er vers le milieu.

---

nequaquam sibi necessitatem ingruentem ostendit, sed quod magis arbitrio propriæ voluntatis pergeret quo volebat, quousque finem venerandæ crucis subiret; cujus jam Christus imminere tempus ostendit, cum dixit : « Hodie et cras. » THEOPHYL. Ac si dicat : Quid de morte mea cogitatis? Ecce fiet post modicum. Quod autem dicitur : « Hodie et cras, » hoc multos dies significat. Sicut et nos in communi sermone soliti sumus dicere : « Hodie et cras fit hoc; « non quod fiat in tanta distantia temporis. Et ut evangelicum sermonem evidentius exponamus, non intelligas quod oportet me hodie et cras ambulare, sed sistas in *hodie* et *cras,* deinde subjungas, «et sequenti die ambulare; » sicut et pluries numerando consuevimus dicere : « Die dominica, et secunda feria, et tertia egrediar; » quasi computando duas, ut tertia denotetur : sic Dominus quasi computando dicit : « Oportet me hodie et cras, et postea tertio die ire Hierusalem. »

AUG. (*de Quæst. Evang.*) Vel mystice ab illo hæc dicta intelliguntur, ut referantur ad corpus ejus, quod est Ecclesia : expelluntur enim dæmonia, cum relictis illis superstitionibus credunt in eum gentes : et perficiuntur sanitates, cum secundum præcepta ejus posteaquam fuerit diabolo et huic seculo renuntiatum usque in finem resurrectionis (qua

monde, il conduit l'Eglise à la perfection angélique par l'immortalité du corps qui aura lieu à la résurrection, figurée ici par le troisième jour comme la consommation de toutes choses.

THÉOPHYL. Mais comme ceux qui lui disaient : « Retirez-vous d'ici, parce que Hérode veut vous faire mourir, » lui parlaient ainsi dans la Galilée où régnait Hérode ; Notre-Seigneur leur déclare que ce n'est pas en Galilée, mais à Jérusalem, qu'il a été réglé d'avance qu'il devait souffrir. « Car il ne peut se faire qu'un prophète périsse hors de Jérusalem. » En entendant ces paroles : « Il ne faut pas, » c'est-à-dire, il ne convient pas qu'un prophète meure hors de Jérusalem, n'allez pas croire que les Juifs aient été forcés de le faire mourir ; le Sauveur parle ainsi, parce que les habitants de Jérusalem avaient comme soif du sang. Quand on entend parler d'un atroce scélérat, on dit, il faut que le chemin où il dresse ses embûches soit arrosé du sang des voyageurs ; de même, il fallait pour ainsi dire que le Seigneur des prophètes ne pérît pas ailleurs que dans la ville où demeuraient les meurtriers. Accoutumés à verser le sang des prophètes, ils feront aussi mourir le Seigneur des prophètes ; c'est ce qu'il déclare dans les paroles suivantes : « Jérusalem, Jérusalem, qui tues les prophètes, » etc.

BÈDE. Ce n'est ni aux pierres ni aux édifices de cette ville que Notre-Seigneur s'adresse dans cette apostrophe, mais aux habitants de Jérusalem sur lesquels il pleure avec une affection de père. — S. CYR. (*hom.* 75 *sur S. Matth.*) Cette répétition : Jérusalem, Jérusalem, indique un profond sentiment de compassion ou d'amour, le Sauveur parle à cette ville infortunée comme à une personne qui oublie celui qui l'aime, et il lui prédit le châtiment dont sera punie son ingratitude. — SÉVÈRE D'ANT. Cette répétition est aussi l'indice d'un violent

---

tanquam tertia consummabitur) ad plenitudinem angelicam per corporis etiam immortalitatem perficietur Ecclesia.

THEOPHYL. Sed quia illi dicebant ei : « Exeas hinc, quia Herodes te quærit occidere ; » in Galilæa loquentes ubi regnabat Herodes ; ostendit quod non in Galilæa, sed in Hierusalem præordinatum fuerat ei pati. Unde sequitur : « Quia non capit prophetam perire extra Hierusalem. » Cum audis : « Non capit (id est, non decet) extra Hierusalem prophetam interimi ; » non putes, vim coactivam Judæis inductam ; sed quantum ad eorum affectum sanguinis avidum convenienter hoc dicit ; velut si quis prædonem atrocissimum videns dicat, non oportet hanc viam, in qua prædo insidiatur, viatoribus immunem esse a sanguine : sic et non oportebat alibi, quam ubi morabantur prædones, perire Dominum prophetarum. Nam assueti prophetarum sanguinibus, occident et Dominum. Unde sequitur : « Hierusalem, Hierusalem, quæ occidis prophetas, » etc.

BEDA. *Hierusalem* non saxa et ædificia civitatis, sed habitatores vocat ; quam patris plangit affectu. CYRIL. (*hom.* 75, *in Matth.*) Geminatio enim verbi miserantis est, aut nimium diligentis : nam tanquam ad amicam negligentem amatorem, et ideo puniendam Dominus loquitur. GRÆC. (*vel Severus in Cat. Græcorum.*) Sed et nominis geminatio vehe-

reproche, comment, en effet, cette ville qui a reçu la connaissance de Dieu, peut-elle persécuter les ministres de Dieu? — S. Cyr. Il fait bien voir, du reste, dans quel oubli des bienfaits de Dieu ils étaient tombés, en ajoutant : « Combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfants, comme un oiseau rassemble sa couvée sous ses ailes, et tu ne l'as pas voulu! » Sa main les a conduits par Moïse, un de ses plus fidèles et de ses plus sages serviteurs, il les a mille fois avertis par les prophètes; il a voulu les voir réunir sous ses ailes, c'est-à-dire sous sa protection toute puissante, mais ils ont rendu inutiles toutes ces faveurs par leur ingratitude. — S. Aug. (*Enchirid.*, chap. xvii.) « J'ai voulu, » dit Notre-Seigneur, « et tu n'as pas voulu, » c'est-à-dire : Tous ceux que j'ai rassemblés par ma volonté toujours efficace, je les ai rassemblés malgré toi, parce que tu n'as cessé d'être ingrate. — Bède. Après avoir appelé renard le roi Hérode qui en voulait insidieusement à sa vie, il se présente lui-même sous la comparaison pleine de justesse d'un oiseau, parce que les renards tendent toujours astucieusement des piéges aux oiseaux.

S. Bas. (*sur Isaïe*, xvi.) Il compare aussi les enfants de Jérusalem à des petits qui ne peuvent sortir de leur nid, comme s'il disait : Les oiseaux qui prennent leur essor dans les airs, échappent aux atteintes de ceux qui leur dressent des embûches; mais pour vous, vous serez comme un poussin qui a besoin de protection et de secours, et une fois privé de votre mère qui s'envolera, vous serez arraché de votre nid, incapable de vous défendre, et trop faible pour prendre la fuite. C'est ce qu'il lui prédit en ces termes : « Voilà que votre maison va demeurer déserte. » — Bède. Cette ville qu'il avait comparée à un nid, il l'appelle maintenant la maison des Juifs; car après qu'ils eurent mis le Seigneur à mort, les Romains vinrent et ravagèrent cette maison

---

mentem reprehensionem ostendit : nam quæ novit Deum, quomodo Dei ministros persequitur? Cyril. (*ubi sup.*) Quod autem essent immemores divinorum bonorum, ostendit subdens : « Quoties volui congregare filios tuos, quemadmodum avis nidum suum sub pennis, et noluisti? » Manuduxit eos per sapientissimum Moysen, monuit per prophetas, voluit sub alis (id est, sub tegmine suæ virtutis) illos habere; at illi caruerunt tam desiderabilibus bonis, ingrati existentes. Aug. (*in Enchirid.*) Dicit autem : « Ego volui, et tu noluisti : » quasi dicat : Quotquot aggregavi mea voluntate semper efficace, te nolente feci, quia ingrata semper fuisti. Bed. Pulchre autem qui Herodem de sua nece tractantem *vulpem* vocaverat, seipsum avi comparat; quia vulpes fraudulenter semper avibus insidias intendunt.

Basil. (*in Isaiam*, cap. 16.) Filios etiam Hierusalem pullis in nido comparavit; ac si dicat : Aves quæ in altum consueverunt volare, exceptæ sunt a nocumentis insidiantium; tu tamen eris ut pullus egens alieno suffragio vel auxilio : matre igitur avolante auféreris a nido quasi impotens ad tutelam, et debilis ad fugam. Unde sequitur : « Ecce relinquetur domus vestra deserta. » Bed. Ipsam civitatem, quam *nidum* vocaverat, etiam nunc *domum Judæorum* appellat : occiso enim Domino, venerunt Romani,

comme un nid vide, et détruisirent leur ville, leur nation et leur royaume. — THÉOPHYL. Ou bien encore, votre maison, c'est-à-dire votre temple, et tel est le sens de ces paroles : Tant que la vertu a été en honneur parmi vous, ce temple était le mien ; mais depuis que vous en avez fait une caverne de voleurs, ce n'est plus ma maison, c'est la vôtre. Ou bien enfin, cette maison, c'est toute la nation des Juifs, selon ces paroles du Psalmiste : « Maison de Jacob, bénissez le Seigneur, et il leur prouve ainsi que c'était lui qui les gouvernait, et qui les délivrait des mains de leurs ennemis.

« Je vous le dis, vous ne me verrez plus jusqu'à ce que vienne le jour où vous direz : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. » — S. AUG. (*de l'acc. des Evang.*, II, 75.) Ce récit de saint Luc n'est pas en opposition avec ce que nous lisons dans saint Matthieu, que la foule accueillit le Sauveur à son entrée dans Jérusalem en lui disant : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur, » parce qu'il n'y était pas encore venu, et que ces paroles n'avaient pas encore été dites. — S. CYR. Il s'était éloigné de Jérusalem, et avait abandonné ses habitants comme indignes de jouir de sa présence ; puis après avoir opéré un grand nombre de miracles, il revient de nouveau à Jérusalem, et la foule se porte à sa rencontre en disant : « Salut au Fils de David ! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. » — S. AUG. (*de l'acc. des Evang.*) Mais comme saint Luc ne dit pas où le Seigneur s'est retiré, pour ne venir dans cette ville qu'au temps où il serait accueilli par ces paroles (il continue, en effet, de marcher jusqu'à ce qu'il vienne à Jérusalem), cet Evangéliste veut ici parler de l'avénement glorieux du Sauveur. — THÉOPHYL. (1) Alors ils seront forcés de le reconnaître pour

(1) Notre-Seigneur leur a donné tous les moyens de salut nécessaires, mais par leur faute, ils

---

et quasi nidum vacuum diripientes, tulerunt eorum locum, gentem et regnum. THEOPHYL. Vel *domus vestra* (id est, templum), ac si dicat : Quamdiu virtus erat in vobis, templum erat meum ; sed postquam fecistis ipsum speluncam latronum, non est de cætero domus mea, sed vestra. Vel *domum* dicit totam gentem Judæorum juxta illud (*Ps.* 134) : « Domus Jacob, benedicite Domino : » per quod ostendit quod ipse erat, qui gubernabat eos, et eripiebat ab hostium manibus.

Sequitur : « Dico autem vobis quia, » etc. AUG. (*de Cons. Evang.*, lib. II, cap. 75.) Huic narrationi Lucæ non videtur adversari, quod turbæ dixerunt veniente Domino in Hierusalem (*Matth.*, 21) : « Benedictus qui venit in nomine Domini, » quia nondum illuc venerat, et nondum dictum erat. CYRIL. (*in Cat. Græcorum, ubi sup.*) Discesserat enim Dominus a Hierosolymis, tanquam indignos existentes sui præsentia deserens ; deinde multis miraculis factis rursum Hierosolymam redit, ubi ea turba occurrit, dicens : « Hosanna filio David ! Benedictus qui venit in nomine Domini ! » AUG. (*de Cons. Evang., ubi sup.*) Sed quia non dicit Lucas quo inde tunc accessit Dominus, ut non veniret, nisi eo tempore (quo jam illud diceretur, perseverat quippe in itinere suo donec veniat Hierusalem) de illo suo adventu, quo in claritate venturus est, hoc significat. THEOPHYL. Tunc enim et inviti confite-

leur Sauveur et pour leur Dieu, alors que cette profession de foi ne leur servira de rien. Ces paroles : « Vous ne me verrez plus, » etc., ne doivent pas s'entendre du moment même où il leur parlait, mais du temps de sa mort sur la croix, et tel en est le sens : Après que vous m'aurez crucifié, vous ne me verrez plus jusqu'à ce que je revienne de nouveau. — S. Aug. (*de l'acc. des Evang.*, II, 75.) Il faut donc entendre que saint Luc a voulu raconter ceci par anticipation, avant que son récit conduisît le Seigneur à Jérusalem, ou bien que lorsque le Sauveur approchait de Jérusalem, il a tenu à ceux qui l'engageaient à se mettre en garde contre Hérode, le même langage que lui prête saint Matthieu lorsqu'il entre dans cette ville.— Bède. Ou bien encore, ces paroles : « Vous ne me verrez plus, » signifient : Si vous ne faites pénitence, et si vous ne confessez que je suis le Fils du Dieu tout-puissant, vous ne serez point admis à contempler ma face adorable, lors de mon second avénement.

n'ont pas voulu s'en servir, et ils ont ainsi fait de leur Sauveur leur Juge, comme saint Augustin le dit de tous les Juifs (*Trait.* IV, *sur saint Jean*), et comme on peut le dire généralement de tous les pécheurs.

---

buntur eum *Salvatorem* et *Dominum*, quando nullus erit inde profectus. Dicens autem : « Non videbitis me donec veniat, » etc., non significat illam horam, sed tempus crucis, quasi dicat : Postquam crucifixeritis me, non amplius videbitis me donec iterum veniam. Aug. (*de Cons. Evang., ubi supra.*) Intelligendus est ergo Lucas velle præoccupasse antequam ejus narratio Dominum perduceret Hierusalem; aut eidem civitati jam appropinquantem talia respondisse monentibus ut caveret Herodem, qualia Matthæus dicit esse locutum cum jam pervenisset Hierusalem. Beda. Vel dicit : « Non me videbitis : » id est, nisi pœnitentiam egeritis, et confessi fueritis me Filium omnipotentis Patris, in secundo adventu faciem meam non videbitis.

CHAPITRE XIV.

SOMMAIRE ANALYTIQUE.

℣. 1-6. — Pourquoi le Sauveur consent à s'asseoir à la table des pharisiens, bien qu'il connût leur malice. — Comment il confond leur témérité, alors qu'ils voulaient le prendre en défaut. — Pourquoi est-il dit qu'il leur répond? — Comment il se rit de leur folie qui leur fait proscrire les bonnes œuvres le jour du sabbat. — Pourquoi ils n'osent répondre à la question du Sauveur. — Pourquoi Jésus guérit cet hydropique sans tarder. — Comment, quand il s'agit d'un grand bien, nous ne devons pas nous préoccuper si les insensés en seront scandalisés. — Comment le Sauveur confond leur impudence obstinée par de sérieuses raisons. — Que représente l'hydropique dans le sens figuré. — Pourquoi Jésus choisit le bœuf et l'âne comme objet de comparaison.

℣. 7-11. — Comment Notre-Seigneur enseigne l'humilité. — Comment en allant au-devant des honneurs qui ne nous sont pas dûs, nous nous exposons au blâme et à de honteux affronts. — Comment celui qui ne désire pas être placé au-dessus des autres l'obtient justement de la divine Providence. — Il ne faut pas non plus vouloir s'emparer de la dernière place avec obstination. Comment ces enseignements ne sont pas indignes de la grandeur du Verbe de Dieu. — Opportunité de ces enseignements. — Comment doivent s'entendre ces paroles : *Quiconque s'élève sera humilié, et quiconque s'humilie sera exalté.* — Quel est le sens figuré de cette parabole.

℣. 12-14. — Dans quelle intention et par quel motif nous devons faire des invitations. — Diverses causes qui peuvent donner lieu aux relations d'amitié. — Notre-Seigneur défend-il aux frères, aux amis, aux riches de se donner mutuellement des repas? — Ce qu'il y a de louable et de blâmable dans ces invitations mutuelles. — Ne faire jamais du bien aux autres dans l'intention qu'ils nous le rendent. — Motifs d'intérêt qui déterminent trop souvent les relations avec les personnes de condition. — Pourquoi Notre-Seigneur fait-il ici une mention spéciale de la résurrection des justes? — Comment nous ne devons pas nous laisser arrêter par les dehors repoussants des pauvres, ou par cette idée que les pauvres n'ont droit à rien. — Comment dans le sens figuré agit celui qui veut éviter la vaine gloire.

℣. 15-24. — Idées toutes charnelles que se faisaient ceux qui entendaient le Sauveur de ce qu'il venait de dire sur la résurrection des justes. — Comment Notre-Seigneur se sert de la parabole suivante pour déclarer que le dédain d'un grand nombre pour le pain céleste les rend indignes du festin des cieux. — Quel est cet homme qui fait un grand festin. — Quel est ce grand festin qu'il a préparé. — Quel est le serviteur qui est envoyé pour inviter à ce festin. Pourquoi dit-il que tout est prêt? — Dans quel autre sens peut-on entendre cet homme et ceux qu'il envoie pour faire ses invitations? — Ce que figure le serviteur envoyé par le père de famille. — Comment les invités sont sans excuse d'avoir refusé l'invitation qui leur était faite. — Que signifient leurs trois excuses différentes. — Que figurent cette maison de campagne, ces cinq paires de bœufs, cette femme qu'un autre invité vient d'épouser. — Comment le mariage qui est bon et établi par la divine providence peut devenir un principe de mal — Rapport de ces trois excuses avec les trois concupiscences

dont parle l'apôtre saint Jean. — Quels sont ceux qui pour différents motifs ont refusé de se rendre à l'invitation qui leur était faite. — Autre interprétation de ces trois excuses. — Comment on peut encore voir ici trois sortes d'hommes. — Pourquoi Dieu se sert d'envoyés, alors qu'il sait parfaitement par lui-même ce qui se passe dans le monde. — Juste indignation du père de famille en apprenant le refus que font les invités. — Comment il faut entendre en Dieu cette colère et cette indignation. — Ceux qu'il appelle à la place des principaux d'entre les Juifs. — Pourquoi invite-t-il les pauvres, les infirmes et les aveugles? — Dans quel sens il faut entendre ces infirmes et ces pauvres. — De qui sont la figure ceux qui sont dans les rues et les places publiques. — Comment il y avait encore de la place lorsqu'ils furent entrés dans la salle du festin. — Que représentent ceux que le père de famille envoie chercher dans les chemins et le long des haies. — Comment faut-il entendre la contrainte dont il veut qu'on use à leur égard? — Pourquoi nous devons-nous garder de mépriser l'invitation qui nous est faite?

℣. 25-28. — A quelles conditions peut-on parvenir aux récompenses éternelles? — Qualités que doit avoir le disciple de Jésus-Christ. — Comment concilier cette obligation de haïr nos parents, avec l'obligation qui nous est faite ailleurs d'aimer jusqu'à nos ennemis. — Nous ne devons à l'exemple du Sauveur, ni méconnaître les droits de la nature, ni nous en rendre esclaves. — Dans quel sentiment cette haine légitime pour nos parents prend son principe. — Comment on aime son prochain tout en le haïssant. — Comment sans chercher à quitter la vie, nous devons être prêts à l'exposer lorsque le service de Dieu le demande. — Comment cette haine pour notre vie doit-elle se manifester? — Deux manières de porter la croix du Seigneur.

℣. 28-33. — Comment toutes nos actions doivent être précédées d'une sérieuse réflexion. — Que figure cette tour que Notre-Seigneur prend pour terme de comparaison. — Grands efforts qu'exige toute grande entreprise spirituelle. — Comment peut-on encore entendre ce fondement de l'édifice de notre perfection? — Comment ceux qui négligent cette sage précaution, deviennent un objet de moquerie pour ceux qui les voient. — Combats que nous avons à livrer lorsque nous voulons tendre à la perfection. — Explication des différentes parties de cette seconde comparaison. — Comment ceux qui ne renoncent pas à tout ce qu'ils possèdent sont incapables de soutenir les assauts des tentations des démons. — Application de la seconde comparaison au jugement où Dieu marche avec deux armées contre une seule. — Que renferme le précepte de renoncer à tout ce qu'on possède. — L'intention de Notre-Seigneur dans les deux comparaisons qui précèdent est-elle de laisser croire à chacun qu'il a le droit d'être ou de n'être pas son disciple? — Différence entre renoncer à tout, et abandonner tout ce qu'on possède.

℣. 34, 35. — Comment nous devons assaisonner les parties intimes de notre cœur avec le sel de la sagesse. — Pourquoi Notre-Seigneur compare ses apôtres au sel. — Comment les simples fidèles sont obligés d'être utiles eux-mêmes à leur prochain à la manière du sel. — Comment celui qui après avoir connu la vérité retourne en arrière, devient incapable de produire aucun fruit de bonnes œuvres. — Que signifient ces paroles de Notre-Seigneur : *Que celui qui a des oreilles pour entendre, entende.*

℣. 1-6. — *Il arriva qu'un jour de sabbat, Jésus étant entré dans la maison d'un chef des pharisiens pour y prendre son repas, ceux-ci l'observaient. Et voici qu'un homme hydropique se trouvait devant lui. Et Jésus prenant la parole, dit aux docteurs de la loi et aux pharisiens : Est-il permis de guérir le jour du sabbat? Et ils gardèrent le silence. Alors Jésus prenant cet homme par la main, le guérit et le renvoya. Puis il leur dit : Qui de vous, si son âne ou son bœuf tombe dans un puits, ne l'en retire aussitôt le jour du sabbat? Et ils ne surent que lui répondre.*

S. Cyr. (*Ch. des Pèr. gr.*) Bien que le Seigneur connût à fond la malice des pharisiens, il consent à s'asseoir à leur table pour l'utilité de ceux qui seraient témoins de ses paroles et de ses miracles : « Un jour de sabbat, Jésus étant entré dans la maison d'un chef des pharisiens pour y prendre son repas, ceux-ci l'observaient, » c'est-à-dire, qu'ils regardaient s'il manquerait au respect dû à la loi, et s'il ferait quelque action défendue le jour du sabbat. Un hydropique s'étant donc présenté, Notre-Seigneur confond par la question suivante la témérité des pharisiens qui voulaient le prendre en défaut : « Et voici qu'un homme hydropique se trouvait devant lui : et Jésus prenant la parole, dit aux docteurs de la loi et aux pharisiens : Est-il permit de guérir le jour du sabbat? » — Bède. Nous lisons dans le texte sacré : « Et Jésus répondant, » parce qu'il répond, en effet, aux pensées de ceux dont il dit plus haut : « Et ils l'observaient, » (1) car le Seigneur pénètre les plus secrètes

(1) C'est-à-dire qu'il répond sinon à leurs paroles, du moins à leur intention mauvaise. Quelques interprètes cependant, Maldonat en particulier entend cette locution : *répondant*, dans le sens de *commençant à parler*. On peut citer à l'appui de cette explication, une locution semblable dans l'évangile *selon saint Marc*, chapitre XII, verset 35 ; et dans l'*Apocalypse*, chapitre VII, verset 13 ; où le mot ἀποκριθεὶς, a comme ici le sens de *disant, parlant, commençant à parler* ou *continuant de parler*.

CAPUT XIV.

Et factum est cum introisset Jesus in domum cujusdam principis pharisæorum sabbato manducare panem, et ipsi observabant eum. Et ecce homo quidam hydropicus erat ante illum. Et respondens Jesus, dixit ad legisperitos et pharisæos : Si licet sabbato curare? At illi tacuerunt. Ipse vero apprehensum sanavit eum ac dimisit. Et respondens ad illos, dixit : Cujus vestrum asinus aut bos in puteum cadet, et non continuo extrahet illum die sabbati? et non poterant ad hæc respondere illi.

Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Quamvis Dominus malitiam pharisæorum cognosceret, tamen eorum fiebat conviva, ut prodesset præsentibus per verba et miracula. Unde subditur : « Et factum est cum introisset Jesus in domum cujusdam principis pharisæorum sabbato manducare panem, et ipsi observabant eum; » si scilicet reverentiam legis contemneret; et an quicquam prohibitorum faceret in die sabbati. Itaque hydropico veniente in medium, interrogatione reprehendit insolentiam pharisæorum, eum arguere volentium. Unde dicitur : « et ecce homo quidam hydropicus erat ante illum : et respondens Jesus, » etc. Beda. Quod dicitur respondisse Jesus; ad hoc respicit quod præmissum est : « Et ipsi observabant eum : »

pensées des hommes. — THÉOPHYLACTE. Dans la question qu'il leur adresse, il se rit de leur folie, qui leur fait proscrire les bonnes œuvres le jour du sabbat, que Dieu lui-même a béni; en effet, un jour où l'on ne fait point de bonnes œuvres, est un jour maudit. — BÈDE. Ils n'osent, et avec raison, répondre à cette question; quelle que soit leur réponse, ils voient qu'elle tournera contre eux, car s'il est permis de guérir le jour du sabbat, pourquoi épier le Sauveur pour voir s'il guérira? Et si ce n'est pas permis, pourquoi prennent-ils soin de leurs animaux même le jour du sabbat : « Et ils gardèrent le silence. »

S. CYR. Sans donc se préoccuper des embûches que lui tendent les Juifs, Notre-Seigneur guérit cet hydropique qui, par crainte des pharisiens, n'osait lui demander sa guérison le jour du sabbat; il se tenait seulement devant lui, afin que le Sauveur, touché de compassion à la vue de son triste état, lui rendît la santé. Aussi Jésus, connaissant ses dispositions, ne lui demande pas s'il veut être guéri, mais il le guérit sans tarder : « Et prenant cet homme par la main, il le guérit et le renvoya. » — THÉOPHYL. Notre-Seigneur ne s'inquiète pas du scandale que vont prendre les pharisiens, il ne songe qu'à faire du bien à celui dont l'état réclame son secours; ainsi quand il s'agit d'un grand bien, nous ne devons pas nous préoccuper si les insensés en seront scandalisés. — S. CYR. Comme les pharisiens continuent à garder un silence ridicule, Jésus confond leur impudence obstinée par de sérieuses raisons : « Puis il leur dit : Qui de vous, si son âne ou son bœuf tombe dans un puits, ne l'en retire aussitôt le jour du sabbat? » — THÉOPHYL. C'est-à-dire, si la loi défend les œuvres de miséricorde le jour du sabbat, ne prenez ce jour-là aucun soin de votre fils, qui est en danger; mais pourquoi parler de votre fils, quand votre

---

Dominus enim novit cogitationes hominum. THEOPHYL. In sua autem interrogatione deridet eos sicut amentes : Deo enim benedicente sabbatum (*Genes.*, 2), ipsi prohibent operari bona in eo; dies autem quæ bonorum opera non admittit, maledicta est. BEDA. Sed merito interrogati tacent, quia contra se dictum quicquid dixerint, vident : nam si licet sabbato curare, quare Salvatorem an curet, observant? si non licet, quare ipsi sabbato pecora curant? Unde sequitur : « At illi tacuerunt. »

CYRIL. (*ubi supra.*) Neglectis igitur Judæorum insidiis, liberat a morbo hydropicum, qui metu pharisæorum remedia non postulabat propter sabbatum, sed solum astabat ut ex aspectu misertus ejus sanaret eum : quod Dominus cognoscens, non postulat ab eo si vellet salvus fieri, sed protinus eum sanavit : unde sequitur : « Ipse vero apprehensum sanavit eum ac dimisit. » THEOPHYL. In quo non hoc prospexit Dominus, ne scandalizaret pharisæos, sed ut benefaciat egenti remediis : decet enim nos, cum magna resultat utilitas, non curare si stulti scandalizentur. CYRIL. (*ubi supra.*) Sed quia pharisæi inepte tacuerunt, solvit Christus inflexibilem eorum impudentiam, considerationibus seriis ad hoc utens. Unde sequitur : « Et respondens ad illos dixit : Cujus vestrum asinus aut bos in puteum cadet, et non extrahet illum die sabbati? » THEOPHYL. Quasi diceret : Si prohibuit lex misereri in sabbato, ne curam habeas filii tui periclitantis in sabbato : sed quid

bœuf en péril a droit le jour du sabbat à toute sollicitude? — Bède. Notre-Seigneur confond ainsi les pharisiens qui épiaient sa conduite, et condamne à la fois leur avarice, car c'était par un sentiment d'avarice qu'ils délivraient leurs animaux en péril le jour du sabbat. A combien plus juste titre, le Christ devait-il délivrer l'homme, mille fois supérieur à l'animal sans raison? — S. Aug. (*Quest. évang.*, II, 29.) Le Sauveur compare justement l'hydropique à l'animal qui est tombé dans un puits (car c'est un excès d'humeur liquide (1) qui le rendait malade), comme il a comparé plus haut à l'animal qu'on délie pour le mener boire, la femme qui était comme liée depuis plusieurs années. — Bède. Il tranche donc la question par un exemple des plus propres à les convaincre qu'ils violaient le sabbat par un motif de cupidité, eux qui l'accusaient de le violer par une œuvre de charité. Aussi l'Evangéliste ajoute-t-il : « Et ils ne pouvaient rien lui répondre. »

Dans le sens mystique, l'hydropique est la figure de celui qui est comme accablé sous le poids du cours déréglé des voluptés charnelles, car l'hydropisie tire son nom d'un épanchement de sérosité aqueuse. — S. Aug. (*Quest. évang.*) Ou bien encore, l'hydropique figure le riche avare, car plus le liquide épanché abonde chez l'hydropique, plus il est dévoré par la soif; ainsi plus le riche avare voit s'augmenter les richesses dont il fait un mauvais usage, plus aussi ses désirs s'enflamment. — S. Grég. (*Moral.*, XIV, 6.) C'est à dessein que Notre-Seigneur guérit cet hydropique en présence des pharisiens, parce que l'infirmité corporelle de l'un était la figure de la maladie intérieure des autres. — Bède. Il choisit le bœuf et l'âne comme objet

(1) Allusion au mot grec hydropique, qui vient de ὕδωρ, eau.

---

dico filii? quando nec bovem præteris si periclitantem videris. Beda. In quo sic observatores suos pharisæos convincit, ut eosdem etiam avaritiæ condemnet, qui in liberatione animalis, suæ avaritiæ consulebant. Quanto ergo magis Christus hominem (qui multo melior est pecore) debuit liberare? Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. II, cap. 29.) Congruenter autem hydropicum animali quod cecidit in puteum, comparavit (humore enim laborabat) sicut illam mulierem quam alligatam dixerat, et ipse solvebat, comparavit jumento quod solvitur, ut ad aquam ducatur. Beda. Competenti ergo exemplo solvit quæstionem, ut ostendat eos violare sabbatum in opere cupiditatis, qui eum violare arguunt in opere charitatis. Unde sequitur : « Et non poterant ad hoc respondere illi. »

Mystice autem hydropicus comparatur ei, quem fluxus carnalium voluptatum exuberans aggravat : hydropicus enim morbus ab aquoso humore vocabulum trahit. Aug. (*de Quæst. Evang.*, *ubi sup.*) Vel hydropicum recte comparamus diviti avaro : sicut enim ille quanto magis abundat humore inordinato, tanto amplius sitit; sic et iste quanto est copiosior divitiis, quibus non bene utitur, tanto ardentius talia concupiscit. Greg. (XIV *Moral.*, cap. 6.) Recte ergo hydropicus ante pharisæum curatur, quia per alterius ægritudinem corporis in altero exprimitur ægritudo cordis. Bed. Bene autem in exemplo *bovem*

de sa comparaison, pour signifier les sages et les insensés, ou les deux peuples, c'est-à-dire, le peuple juif, accablé sous le joug de la loi, et le peuple des Gentils, qui n'avait pu être dompté par aucun moyen; car Notre-Seigneur les a tous retirés du puits de la concupiscence où ils étaient tombés.

℣. 7-11. — *Voyant ensuite l'empressement des convives à choisir les premières places, Jésus leur proposa cette parabole : Quand vous serez invités à des noces, ne prenez pas la première place, de peur qu'un autre plus considéré que vous ayant été invité aussi, celui qui vous a invités l'un et l'autre ne vienne vous dire : Cédez-lui la place et qu'alors vous n'alliez avec confusion occuper la dernière place. Mais lorsque vous serez invité, allez vous mettre à la dernière place, afin que quand viendra celui qui vous a invité il vous dise : Mon ami, montez plus haut. Alors vous serez honoré devant tous ceux qui seront à table avec vous. Car quiconque s'élève sera abaissé, et quiconque s'humilie sera élevé.*

S. Ambr. Notre-Seigneur a commencé par guérir l'hydropique, en qui la surabondance de l'humeur appesantissait l'activité de l'âme et éteignait l'ardeur de l'esprit; il enseigne maintenant l'humilité en défendant de choisir les premières places dans les repas de noces : « Il leur dit : Quand vous serez invité à des noces, » etc. — S. Cyr. En effet, aller au-devant des honneurs qui ne vous sont pas dus, c'est une preuve de témérité qui rend notre conduite digne de blâme. Aussi le Sauveur ajoute : « De peur qu'il ne se trouve quelqu'un plus considéré que vous, » etc. — S. Chrys. (1) C'est ainsi que l'ambitieux n'obtient pas les distinctions qu'il désire, mais subit un honteux affront,

(1) On ne trouve pas littéralement cette citation dans saint Chrysostome, mais on rencontre des pensées analogues dans les homélies 66 et 72 *sur saint Matthieu;* dans l'homélie 17 sur l'Epître *aux Romains;* dans l'homélie 29 sur la deuxième Epître *aux Corinthiens;* dans l'homélie 4 sur la deuxième Epître *à Timothée,* et dans l'homélie 2 sur l'Epître *à Tite.*

---

et *asinum* nominat, ut vel sapientes et hebetes, vel utrumque populum significet; scilicet Judæum jugo legis pressum, et gentilem nulla ratione domitum. Omnes enim a puteo concupiscentiæ demersos Dominus extrahit.

Dicebat autem et ad invitatos parabolam, intendens quomodo primos accubitus eligerent, dicens ad illos : Cum invitatus fueris ad nuptias, non discumbas in primo loco, ne forte honoratior te sit invitatus ab illo, et veniens is qui te et illum vocavit, dicat tibi : Da huic locum; et tunc incipias cum rubore novissimum locum tenere; sed cum vocatus fueris, vade, recumbe in novissimo loco, ut cum venerit qui te invitavit, dicat tibi : Amice, ascende superius : tunc erit tibi gloria coram simul discumbentibus : quia omnis qui se exaltat, humiliabitur, et qui se humiliat, exaltabitur.

Ambr. Prius curatus est hydropicus, in quo fluxus carnis exuberans, animæ gravabat officia, spiritus extinguebat ardorem : deinde docetur humilitas, dum in convivio nuptiali appetentia loci superioris arcetur. Unde dicitur : « Dicebat autem : Non discumbas in primo loco, » etc. Cyril. (*ubi sup.*) Nam prosilire prompte ad honores, qui nobis non conveniunt, indicat nos temerarios esse, et nostra facta vituperio replet. Unde sequitur : « Ne forte honoratior te sit invitatus, » etc. Chrys. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Et sic quod concupivit, nequaquam obtinuit ambitiosus

et qu'en cherchant de trop grands honneurs il n'en reçoit aucuns. Mais comme rien n'est comparable à l'humilité, le Sauveur engage ceux qui l'écoutent à faire le contraire, non-seulement il leur défend d'ambitionner les premières places, il leur commande de rechercher les dernières : « Mais lorsque vous serez invité, allez vous asseoir à la dernière place, » etc. — S. Cyr. Car celui qui ne désire point d'être placé au-dessus des autres, l'obtient justement de la divine Providence : « Afin que quand viendra celui qui vous a invité, il vous dise : Mon ami, montez plus haut. » Ce n'est pas ici une réprimande sévère, mais une observation pleine de douceur, car un simple avertissement suffit aux sages, et c'est ainsi que l'humilité est couronnée de gloire et d'honneur : « Alors ce sera une gloire pour vous devant ceux qui seront à table avec vous. »

S. Bas. (*Règl. développ.*, *quest.* 21.) Prendre la dernière place dans les repas, est chose louable pour tous, mais vouloir s'en emparer avec obstination est une action digne de blâme, parce qu'elle trouble l'ordre et devient une cause de tumulte, et une contestation soulevée à ce sujet, vous rend semblables à ceux qui se disputent la première place. Nous devons donc laisser au maître du festin, comme l'observe Notre-Seigneur, le soin de placer ses convives. C'est ainsi que nous nous supporterons mutuellement en toute patience et en toute charité, nous traitant les uns les autres avec déférence selon l'ordre, et fuyant toute vaine gloire et toute ostentation. Nous ne chercherons pas non plus à pratiquer une humilité affectée au prix de vives contestations, mais nous paraîtrons humbles surtout par la condescendance mutuelle et par la patience. Car l'amour de la contestation et de la dispute

---

honoris, sed passus est repulsam; et satagens qualiter abundet honoribus non honoratur : et quia nihil est æquipollens modestiæ, auditorem ad oppositum ducit : non solum prohibet ambire primatum, sed et venari jubet ultima. Unde sequitur : « Sed cum vocatus fueris, vade, recumbe in novissimo loco, » etc. Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Si enim aliquis non vult alii præferri, nanciscitur hoc ex divina sententia. Unde sequitur : « Ut cum venerit qui te invitavit, dicat tibi : Ascende superius. » Hæc dicens non graviter objurgat, sed leniter inungit : sufficit enim monitio apud discretos : et sic pro humilitate aliquis coronatur honore. Unde sequitur : « Tunc erit tibi gloria, » etc.

Basil. (*In Regulis fusius disputatis ad interrogat.* 21.) Occupare igitur locum ultimum in conviviis juxta mandatum dominicum est conveniens unicuique; sed rursus in hunc contentiose irruere, reprobum (sive improbandum est), tanquam interemptorium ordinis et causativum tumultus; et de eo mota contentio æquiparabit vos litigantibus de primatu. Quapropter (sicut hic Dominus dicit) expedit convivium facienti committere accubitus ordinem. Sic in patientia vel charitate nos mutuo sustinebimus honeste et secundum ordinem omnia prosequentes; non ad apparentiam vel ostentationem plurium; nec videbimur humilitatem pertractare vel affectare per vehementem contradictionem, magis autem per condescensionem vel per patientiam humilitatem obtinebimus. Majus est enim ex repugnantia vel contradictione superbiæ indicium,

est un plus grand signe d'orgueil, que de s'asseoir à la première place, quand on ne la prend que par obéissance.

Théophyl. Que personne ne pense que ces enseignements de Jésus-Christ soient peu importants et indignes de la grandeur et de la magnificence du Verbe de Dieu, car vous ne regarderiez pas comme un médecin dévoué celui qui vous promettrait de vous guérir de la goutte, mais qui refuserait de guérir une plaie survenue à votre doigt ou un simple mal de dents. D'ailleurs est-elle donc si peu importante cette passion de la vaine gloire qui agitait et troublait ceux qui recherchaient les premières places? Il était donc souverainement utile que le Maître de l'humilité retranchât toutes les branches de cette racine pernicieuse. Remarquez enfin l'opportunité de cet enseignement, alors qu'on allait se mettre à table, et que le Sauveur était témoin du violent désir d'occuper les premières places qui tourmentait ces infortunés.

S. Cyr. Après avoir montré par ce fait si simple comment les orgueilleux étaient abaissés, et comment les humbles sont exaltés; il fait suivre cet exemple d'une leçon plus importante, et proclame cette maxime générale : « Car quiconque s'élèvera sera humilié, et quiconque s'humilie sera exalté, » paroles qui doivent s'entendre de la règle suivie par la justice de Dieu et non de la conduite ordinaire des hommes, qui accordent souvent les honneurs à ceux qui les désirent, et qui laissent les humbles dans l'obscurité. — Théophyl. Cependant celui qui se pousse lui-même aux honneurs, ne jouit pas d'une estime durable et universelle; tandis que les uns semblent l'honorer, les autres le déchirent, et souvent ceux qui affectent de le traiter avec plus de distinction.

---

quam ex primo accubitu quando eum imperio obtinemus.

Theophyl. Nemo autem putet præmissam Christi doctrinam modicam esse, et indignam culminis vel magnificentiæ verbi Dei : non enim pium dices esse medicum, pollicitum sanare podagram, ictum vero digiti vel dentis dolorem nolentem curare. Porro quomodo parva videri potest passio vanæ gloriæ quæ versabat sive turbabat primos perquirentes accubitus ? (id est, eos qui primos accubitus quærunt.) Decebat igitur humilitatis magistrum omnem ramum pravæ radicis amputare : sed et illud considera, quia præsto existente cœna, et passione primatus coram oculis Salvatoris vexante miseros, opportunitatem habebat monitio.

Cyril. (*in Cat. Græcorum, ubi sup.*) Ostenso igitur (ex tam modico exemplo) ambitiosorum contemptu, et non ambitiosorum exaltatione, adjicit magnum parvo, generalem sententiam proferens; cum subditur : « Quia omnis qui se exaltat, humiliabitur ; et qui se humiliat, exaltabitur : » quod dicitur secundum divinum judicium, non secundum humanam consuetudinem ; secundum quam plures concupiscentes honorem consequuntur, alii vero se humiliantes inglorii remanent. Theophyl. Porro non finaliter nec omnibus hominibus est reverendus qui se honoribus ingerit; sed dum a quibusdam honoratur, alii detrahunt ei, et quandoque etiam ipsi qui eum exterius honorant.

Bède. Mais puisque l'Evangéliste appelle cet enseignement une parabole, examinons brièvement quel en est le sens figuré. Que celui qui est invité aux noces de Jésus-Christ et de son Eglise, et qui se trouve par la foi en union avec les membres de l'Eglise, ne s'enorgueillisse pas de ses mérites, comme s'il était plus élevé que les autres, car il sera obligé de céder la place à un plus honorable que lui, bien qu'invité après lui, lorsqu'il se verra précédé par l'ardeur de ceux qui l'ont suivi dans les voies ouvertes par Jésus-Christ. Et il descendra couvert de confusion à la dernière place, quand il reconnaîtra la supériorité des autres sur lui, et qu'il se verra obligé de rabattre de la haute estime qu'il avait de sa vertu. On s'assoie à la dernière place quand on met en pratique la recommandation de l'Esprit saint : « Plus vous êtes grand, plus vous devez vous humilier en toutes choses. » (*Eccli.*, III, 20.) Alors le Seigneur donnant le nom d'ami à celui qu'il trouvera dans ces sentiments d'humilité, lui commandera de monter plus haut, car quiconque s'humilie comme un enfant, est le plus grand dans le royaume des cieux. (*Matth.*, XVIII, 4.) Remarquez ces paroles : « Alors ce sera une gloire pour vous ; » ne cherchez donc pas maintenant ce qui vous est réservé pour la fin. On peut aussi cependant l'entendre de cette vie, car Notre-Seigneur entre tous les jours dans la salle du festin nuptial, tous les jours il abaisse les orgueilleux, et répand en si grande abondance dans le cœur des humbles les dons de son esprit, que tous les convives, c'est-à-dire l'assemblée des fidèles les admire et les honore. La conclusion générale qui termine cette parabole, prouve qu'il faut entendre dans un sens plus élevé les paroles de Notre-Seigneur, car il n'est pas vrai de dire que tous ceux qui s'élèvent devant les hommes, soient abaissés, ou que ceux qui s'humilient devant les hommes soient exaltés par eux,

---

Bed. Sed quoniam hanc admonitionem Evangelista *parabolam* vocat, breviter intuendum quid mystice significet. Quisquis nuptias Christi Ecclesiæ invitatus adierit, membris Ecclesiæ per fidem conjunctus, non se extollat, quasi sublimior cæteris, de meritis gloriando : dabit enim locum honoratiori post invitato ; cum illorum qui se in Christo secuti sunt agilitate præitur ; et cum rubore novissimum locum tenet, quando de aliis meliora cognoscens, quicquid de sua operatione celsum sentiebat, humiliat. Sed recumbit aliquis in novissimo loco secundum illud (*Ecclesiast.*, 3, vers. 20) : « Quanto magnus es, humilia te in omnibus : » veniens autem Dominus quem humilem invenerit, amici nomine beatificans, ascendere superius præcipiet : quicunque enim humiliaverit se sicut parvulus, hic est major in regno cœlorum. Pulchre autem dicitur : « Tunc erit tibi gloria ; » ne nunc quærere incipias quod tibi servatur in fine. Potest etiam et in hac vita hoc intelligi ; quia quotidie Dominus suas nuptias intrat ; superbos despiciens, et humilibus sæpe tanta sui spiritus dona præstans, ut discumbentium (id est, fidelium) cœtus eos admirando glorificet. Ex conclusione vero generali, quæ subditur, manifeste claret præcedentem Domini sermonem typice intelligendum. Neque enim omnis qui se coram hominibus exaltat, humi

mais celui qui s'enorgueillit de ses mérites sera certainement humilié par le Seigneur, et celui qui s'humilie des bienfaits qu'il en a reçus sera élevé par sa main puissante.

ỷ. 12-14. — *Il dit aussi à celui qui l'avait invité : Lorsque vous donnerez à dîner ou à souper, n'appelez ni vos amis, ni vos frères, ni vos parents, ni vos voisins riches, de peur qu'ils ne vous invitent à leur tour et ne vous rendent ce qu'ils auront reçu de vous. Mais lorsque vous faites un festin, appelez-y les pauvres, les estropiés, les boiteux et les aveugles ; et vous serez heureux de ce qu'ils n'ont rien à vous rendre, car vous en recevrez la récompense à la résurrection des justes.*

THÉOPHYL. Un festin se compose de deux sortes de personnes (ceux qui invitent et ceux qui sont invités), Notre-Seigneur ayant donc exhorté ceux qui sont invités à la pratique de l'humilité, s'acquitte envers celui qui l'avait invité, en lui recommandant de ne point inviter par un motif d'intérêt et dans l'intention de recevoir de ses convives une invitation semblable : « Il dit aussi à celui qui l'avait invité : Lorsque vous donnerez à dîner ou à souper, n'appelez ni vos amis, ni vos frères, » etc. — S. CHRYS. (*hom. sur la* I *Epît. aux Cor.*) Il est plusieurs causes qui peuvent donner lieu aux relations d'amitié ; nous passons sous silence les causes qui sont criminelles pour ne parler que des causes naturelles et morales ; les causes naturelles produisent les rapports d'amitié entre le père et le fils, entre les frères et les autres parents, et c'est d'eux que Notre-Seigneur dit : « Ni vos frères, ni vos parents. » Les causes morales sont les invitations réciproques ou le voisinage, et le Sauveur y fait allusion en ajoutant : « Ni vos voisins. »

BÈDE. Notre-Seigneur ne défend pas comme un crime aux frères,

---

liatur ; aut qui se in conspectu hominum humiliat, exaltatur ab eis : sed qui se de meritis elevat, humiliabitur a Domino ; et qui se de beneficiis humiliat, exaltabitur ab eo.

Dicebat autem et ei qui se invitaverat : Cum facis prandium aut cœnam, noli vocare amicos tuos, neque fratres tuos, neque cognatos, neque vicinos, neque divites, ne forte et ipsi te reinvitent, et fiat tibi retributio ; sed cum facis convivium, voca pauperes, debiles, claudos et cæcos ; et beatus eris, quia non habent retribuere tibi : retribuetur enim tibi in resurrectione justorum.

THEOPHYL. Ex duabus partibus cœna composita (scilicet ex vocantibus et vocatis) partem vocatorum ad humilitatem jam monuerat : consequenter vocantem monendo remunerat, retrahens eum ne gratia hominum convivaret. Unde dicitur : « Dicebat autem ei qui se invitaverat : Cum facis prandium aut cœnam, noli vocare amicos tuos, » etc. CHRYS. (*hom.* I, *in Epist. ad Coloss.*) Multæ causæ sunt quibus amicitiæ fœdus contrahitur : et illicitas quidem prætermittimus : proponemus autem naturales et morales : naturales quidem puta patris ad filium, fratris ad fratrem, et aliorum hujusmodi : quod significat, dicens : « Neque fratres, neque cognatos tuos : » morales autem sunt, puta si conviva factus est, aut convicinus est ; et quantum ad hos dicit : « Neque vicinos. »

BED. Fratres igitur, et amicos, et divites, alterutrum convivia celebrare

aux amis et aux riches, de se donner mutuellement des repas, mais il veut montrer que ces rapports comme toutes les autres relations sociales, sont de nul prix pour obtenir les récompenses de la vie céleste. C'est pour cela qu'il ajoute : « De peur qu'ils ne vous invitent à leur tour, et ne vous rendent ce qu'ils auront reçu de vous. » Il ne dit pas : De peur que vous ne deveniez coupable. Ces paroles ont la même signification que ces autres : « Et si vous faites du bien à ceux qui vous en font, quel est votre mérite? » (*Luc,* VI.) Il est cependant de ces festins mutuels entre frères et voisins, qui non-seulement reçoivent leur récompense ici-bas, mais aussi leur condamnation dans l'autre vie. Ce sont ces festins qu'on se donne à frais communs, ou bien tour à tour, et où on ne se réunit que dans un but criminel et pour exciter, par l'excès du vin, toutes les passions de la chair.

S. Chrys. (*comme précéd.*) Ne faisons donc jamais du bien aux autres, dans l'espérance qu'ils nous le rendent, c'est là une intention misérable; aussi une amitié de ce genre perd-elle bientôt toute sa force; si au contraire vous invitez les pauvres, vous aurez pour débiteur Dieu, qui ne vous oubliera jamais : « Mais lorsque vous faites un festin, appelez-y les pauvres, les estropiés, les boiteux et les aveugles. » (*hom.* 45 *sur les Actes.*) Plus votre frère est obscur et pauvre, plus vous êtes certain que Jésus-Christ se présente à vous et vous visite dans sa personne. Celui qui reçoit un homme de condition, le fait souvent pour un motif de vaine gloire ou pour un motif semblable, souvent encore dans un but d'intérêt personnel pour arriver plus aisément aux honneurs. Je pourrais en citer un grand nombre qui courtisent les plus illustres sénateurs, afin d'avoir par leur crédit une plus grande part aux faveurs des princes. Ne recher-

---

non quasi scelus interdicit; sed sicut cætera necessitatis humanæ commercia, ad promerenda vitæ cœlestis præmia nil valere ostendit. Unde subditur : « Ne forte et ipsi te reinvitent, et fiat tibi retributio. » Non ait : « Et fiet tibi peccatum. » Cui simile est id quod alibi dicit (*Luc.*, 6).: « Et si benefeceritis his qui vobis benefaciunt, quæ vobis est gratia? » Sunt tamen quædam mutua fratrum vicinorumque convivia, quæ, non solum in præsenti retributionem, sed et damnationem percipiunt in futuro. Quæ scilicet collatione omnium celebrantur, aut vicibus solent a contubernalibus exhiberi, et in quibus ad hoc convenitur ut fœda gerantur, et ex copia vini incitetur libidinis diversa voluptas.

Chrys. (*ut sup.*) Non igitur sub hac spe aliis beneficia conferamus, ut nobis retribuant.: hæc enim frigida est intentio : unde talis amicitia celerius evanescit : si vero pauperem vocaveris, Deum nunquam obliviscentem habebis debitorem. Unde sequitur : « Sed cum facis convivium, voca pauperes, debiles, claudos et cæcos. » (*Et hom.* 45, *in Acta.*) Quanto enim minor est frater, tanto magis per eum Christus accedit et visitat : nam qui magnum suscipit, sæpe propter vanam gloriam facit et alibi : sed et utilitas pluries quæritur, ut promoveatur per illum. Possem quidem plures proponere qui ob hoc celeberrimos senatorum colant, ut illis mediantibus ampliorem gratiam obtineant prin-

chons donc point ceux qui peuvent nous rendre le bien que nous leur faisons : « Et vous serez heureux de ce qu'ils n'ont rien à vous rendre. » Soyons donc sans inquiétude, lorsque nous ne recevons pas la récompense de nos bienfaits; soyons bien plutôt inquiets, quand nous la recevons, car alors nous n'avons plus rien à attendre; mais si les hommes ne nous rendent rien, alors c'est Dieu lui-même qui nous le rendra : « Car vous en recevrez la récompense à la résurrection des justes. » — BÈDE. Bien que la résurrection doive être générale, il est fait cependant une mention spéciale de la résurrection des justes, parce que dans cette résurrection, ils ne pourront douter de leur bonheur. Ceux donc qui invitent les pauvres à leurs repas, en recevront la récompense dans l'autre vie; ceux au contraire qui invitent leurs amis, leurs frères et les riches, reçoivent ici-bas leur récompense. Si cependant ils le font pour Dieu, à l'exemple des enfants de Job (*Job*, I, 4.), de même qu'ils remplissent les autres devoirs de la charité fraternelle, ils en seront récompensés par celui qui est l'auteur de ces devoirs.

S. CHRYS. (*hom. 1 sur l'Epît. aux Coloss.*) Vous me direz : Ce pauvre est d'une malpropreté repoussante : Lavez-le, et faites-le ensuite asseoir à votre table. Ses vêtements sont misérables? donnez-lui en de plus convenables? Comment, Jésus-Christ vous visite dans la personne de ce pauvre, et vous apportez d'aussi frivoles prétextes? — S. GRÉG. DE NYSSE. (*Ch. des Pèr. gr.*) (1) Gardez-vous donc de mépriser les pauvres, comme s'ils n'avaient droit à rien. Réfléchissez à ce qu'ils sont, et vous reconnaîtrez bientôt leur dignité et leur valeur. Ils sont revêtus de l'image de Jésus-Christ, ils sont les héritiers des

(1) Ce passage au moins quant à la seconde partie ne se trouve pas littéralement dans saint Grégoire de Nysse. On trouve cependant beaucoup de pensées analogues dans le discours qui a pour titre : *Qu'il faut aimer les pauvres*, et dans celui de saint Grégoire de Nazianze, intitulé : *De l'amour des pauvres*.

---

cipum. Non igitur illos quæramus qui nobis retribuere possunt. Sequitur enim: « Et beatus eris, quia non habent retribuere tibi. » Non ergo turbemur, cum non receperimus beneficii compensationem, sed cum receperimus; quoniam si receperimus, non amplius recipiemus illic, sed si minime retribuat homo, tunc tibi Deus retribuet : unde sequitur : « Retribuetur enim tibi in resurrectione justorum, » etc. BEDA. Et si omnes resurgunt, *justorum* tamen *resurrectio* dicitur, quia in hac resurrectione beatos se esse non dubitant. Ergo qui pauperes ad convivium vocant, in futuro præmia recipient; qui autem amicos, fratres et divites vocat, recepit mercedem suam. Sed si hoc propter Deum facit in exemplum filiorum Job, sicut cætera fraternæ dilectionis officia ipse qui jussit, remunerat.

CHRYS. (*hom.* I. *in Epist. ad Col.* 35.) Sed dicis : « Immundus est pauper et sordibus : » lava eum, et fac tecum in mensa sedere. Si vestes sordidas habet, mundum indumentum exhibeas. Christus accedit per eum, et tu frivola loqueris. GREG. NYSS. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Non ergo negligas jacentes quasi nullo sint digni. Cogita quid sint, pretiositatem eorum invenies. Salvatoris induerunt imaginem futurorum bono-

biens futurs, les portiers du ciel, de puissants accusateurs et d'éloquents défenseurs, sans avoir besoin de prendre la parole, mais par leur seule présence devant le Juge suprême. — S. Chrys. (*hom.* 45 *sur les Actes.*) Vous devriez les recevoir sur la terrasse de votre maison exposée aux rayons du soleil (1). Si cela vous répugne, recevez au moins Jésus-Christ dans les places inférieures où sont vos animaux et vos serviteurs, que le pauvre soit au moins le portier de vos demeures ; car le démon n'ose entrer là où on fait l'aumône ; et si vous ne consentez à les faire asseoir près de vous, envoyez-leur au moins les miettes de votre table.

Orig. (*ou Géom., Ch. des Pèr. gr.*) Dans le sens figuré, celui qui veut éviter la vaine gloire, invite à son banquet spirituel les pauvres, c'est-à-dire les ignorants pour les enrichir ; les infirmes, c'est-à-dire ceux dont la conscience est malade, pour les guérir ; les boiteux, c'est-à-dire ceux qui s'écartent des sentiers de la raison, pour les guérir ; les aveugles, c'est-à-dire ceux qui ne peuvent contempler la vérité, pour faire briller à leurs yeux la vraie lumière. Quant aux paroles qui suivent : « Ils ne peuvent vous le rendre, » c'est-à-dire ils sont incapables de vous répondre.

ŷ. 15-24. — *Un de ceux qui étaient à table avec lui, ayant entendu ces paroles, lui dit : Heureux celui qui mangera le pain dans le royaume de Dieu! Et Jésus lui dit : Un homme fit un grand festin et y convia beaucoup de monde, et à l'heure du souper, il envoya son serviteur dire aux conviés de venir, parce que tout était prêt. Et tous, comme de concert, commencèrent à s'excuser. Le premier lui dit : J'ai acheté une maison de campagne, et il faut que j'aille la voir; je vous prie de m'excuser. Le second dit : J'ai acheté cinq*

(1) Ce sont des terrasses qui sont sur le toit des maisons dans l'Orient, et qui sont appelées *solarium*, parce qu'elles sont exposées au rayon du soleil. (*Jos.*, II, 6 ; *Jug.*, XVI, 27 ; I *Rois*, IX, 25 ; II *Rois*, XI, 2 ; XVI, 22.)

---

rum hæredes, regni clavigeri, accusatores et excusatores idonei, non loquentes, sed inspecti a Judice. Chrys. (*hom.* 45, *in Acta, ut jam sup.*) Deceret ergo eos sursum in solario suscipere : si non placet, saltem deorsum, ubi sunt subjugalia et famuli, Christum suscipias : fiat saltem pauper *ædituus*. Ubi enim est eleemosyna, non audet intrare diabolus : et si non cum eis consedeas, mitte saltem eis de mensa fercula.

Orig. (vel *Geometer in Cat. Græcorum Patrum.*) Mystice vero qui vanam gloriam vitat, vocat ad spiritale convivium pauperes (id est, imperitos), ut ditet ; debiles (hoc est læsam conscientiam habentes), ut sanet ; claudos (id est, declinantes a ratione), ut rectas semitas faciat ; cæcos (id est, qui carent contemplatione veritatis), ut veram lucem videant. Quod autem dicitur : « Non possunt retribuere tibi, » id est, non noverunt responsum proferre.

Hæc cum audisset quidam de simul discumbentibus, dixit illi : Beatus qui manducabit panem in regno Dei. At ipse dixit ei : Homo quidam fecit cœnam magnam et vocavit multos : et misit servum suum hora cœnæ dicere invitatis, ut venirent, quia jam parata sunt omnia. Et cœperunt simul omnes excusare. Primus dixit ei : Villam emi, et necesse habeo exire et videre illam : rogo te, habe me excusatum. Et al-

paires de bœufs, et je vais les essayer; je vous prie de m'excuser. Et un autre dit : J'ai pris une femme ; et c'est pourquoi je ne puis venir. Le serviteur étant venu, rapporta tout ceci à son maître. Alors le père de famille irrité dit à son serviteur. Allez vite dans les places et les rues de la ville, et amenez ici les pauvres, les estropiés, les aveugles et les boiteux. A son retour le serviteur dit : Seigneur, il été fait comme vous l'avez commandé, et il y a encore de la place. Et le maître dit au serviteur : Allez dans les chemins et le long des haies, et forcez les gens d'entrer afin que ma maison soit remplie. Car je vous le dis, aucun de ceux qui étaient conviés ne goûtera de mon souper.

Eusèbe. Notre-Seigneur venait de recommander d'inviter au repas ceux qui ne peuvent le rendre, afin d'en recevoir la récompense à la résurrection des justes. Un des convives qui confondait la résurrection des justes avec le royaume de Dieu, exalte cette récompense qui est promise : « Un de ceux qui étaient à table avec lui, ayant entendu ces paroles, lui dit : Heureux celui qui mangera le pain dans le royaume de Dieu. » — S. Cyr. Cet homme avait des idées toute charnelles, et ne comprenait pas le sens exact des paroles du Sauveur ; car il s'imaginait que les récompenses des saints seraient matérielles. — S. Aug. (*serm.* 33 *sur les par. du Seig.*) Peut-être encore était-ce qu'il soupirait après un bonheur qui lui paraissait éloigné, tandis qu'il avait sous les yeux le pain qui faisait l'objet de ses désirs. Car quel est le pain du royaume de Dieu, si ce n'est celui qui a dit : « Je suis le pain vivant qui suis descendu du ciel ? » (*Jean,* vi.) Ce n'est donc pas la bouche qu'il faut ouvrir, c'est le cœur.

Bède. Mais comme il en est plusieurs qui se contentent de sentir par la foi l'odeur de ce pain céleste, mais qui dédaignent d'en savourer les douceurs en le mangeant réellement, Notre-Seigneur se sert

---

ter dixit : Juga boum emi quinque, et eo probare illa : rogo te, habe me excusatum. Et alius dixit : Uxorem duxi, et ideo non possum venire. Et reversus servus, nuntiavit hæc domino suo. Tunc iratus paterfamilias dixit servo suo : Exi cito in plateas et vicos civitatis, et pauperes, ac debiles, et cæcos, et claudos introduc huc. Et ait servus : Domine, factum est ut imperasti, et adhuc locus est. Et ait dominus servo : Exi in vias et sepes, et compelle intrare, ut impleatur domus mea : dico autem vobis quod nemo virorum illorum qui vocati sunt, gustabit cœnam meam.

Euseb. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Docuerat supra Dominus præparare convivium rependere nequeuntibus, cum sit recompensandum in resurrectione justorum : ideo quidam intelligens unum et idem esse « resurrectionem justorum et regnum Dei, » recompensationem prædictam commendat. Sequitur enim : « Hæc cum audisset quidam de simul discumbentibus, dixit illi : Beatus qui manducabit panem in regno Dei, » etc. Cyril. (*in eadem Catena græca.*) Homo iste animalis erat, non diligenter percipiens ea quæ Christus protulerat : putavit enim corporeas esse remunerationes sanctorum. Aug. (*de Verb. Dom.*, serm. 33.) Vel quia in longinqua iste suspirabat, et panis iste quem desiderabat, ante illum discumbebat. Quis enim est panis regni Dei, nisi qui dicit (*Joan.*, 6) : « Ego sum panis vivus qui de cœlo descendi ? » Nolite parare fauces, sed cor.

Beda. Sed quia nonnulli hunc panem fide tenus quasi odorando percipiunt, dulcedinem vero ejus attingere veraciter gustando fastidiunt, subjecta parabola

de la parabole suivante pour déclarer que ce dédain les rend indignes du festin des cieux : « Et il leur dit : Un homme fit un grand festin et y convia beaucoup de monde. » — S. Cyr. Cet homme, c'est Dieu le Père, d'après la signification de ces paraboles, qui sont les images de la vérité. Toutes les fois que Dieu veut exprimer sa puissance vindicative, il se sert des comparaisons de l'ours, du léopard, du lion, et d'autres du même genre, mais quand il veut nous parler de sa miséricorde, il se présente à nous sous la figure d'un homme (1).

S. Cyr. Le Créateur de toutes choses, et le Père de gloire, le Seigneur en un mot a préparé un grand festin, qui a eu lieu dans la personne du Christ. Dans les derniers temps, et comme vers le déclin du monde, le Fils de Dieu a fait briller sa lumière à nos yeux, et en mourant pour nous, il nous a donné son corps à manger ; c'est pour cela qu'on immolait chaque jour, au soir, un agneau selon les prescriptions de la loi de Moïse, et c'est pour cela que le festin qui nous est préparé dans la personne de Jésus-Christ, porte le nom de cène.— S. Grég. (*hom.* 36 *sur les Evang.*) Ou bien, il a fait un grand festin, en nous préparant le banquet des douceurs éternelles, où tous nos désirs seront satisfaits. Il y convie beaucoup de monde, et peu se rendent à son invitation, parce que souvent ceux qui font profession de lui être soumis par la foi, se rendent indignes par la dépravation de leur vie de son banquet éternel. Or, il y a cette différence entre les plaisirs du corps et ceux du cœur, que les plaisirs du corps excitent de violents désirs avant qu'on les ait goûter, mais dès qu'on en est en possession, ils se changent en satiété et en dégoût pour celui qui

(1) On trouve des pensées analogues dans Origène ; *Traité* XX *sur saint Matthieu*, et aussi dans Géométer cité dans la *Chaîne des Pères grecs.*

Dominum talium torporem cœlestibus epulis dignum non esse redarguit. Sequitur enim : « At ille dixit ei : Homo quidam fecit cœnam magnam, et vocavit multos. » Cyril. (*ubi supra.*) Homo iste Deus Pater est, secundum quod imagines ad similitudinem veritatis figurantur. Cyril. (*ut sup. in Cat. Græcorum Patrum.*) Quoties enim punitivam suam virtutem indicare vult Deus, *ursa, pardus, leo*, et hujusmodi nuncupatur : quando vero misericordiam exprimere vult, *homo.*

Græcus (vel *Cyrillus ut supra.*) Hic ergo conditor omnium atque gloriæ Pater (sive Dominus) paravit cœnam magnam in Christo peractam. In novissimis enim temporibus, et quasi in occasu nostri seculi, illuxit nobis Dei Filius; et mortem pro nobis sustinens dedit nobis proprium corpus comedere : unde et agnus in vespere immolatur juxta legem Mosaicam : merito igitur *cœna* dictum est paratum in Christo convivium. Greg. (*in homil.* 36, *in Evang.*) Vel fecit cœnam magnam, quia satietatem nobis dulcedinis æternæ præparavit : qui vocavit multos, sed pauci veniunt : quia nonnunquam ipsi qui ei per fidem subjecti sunt, æterno ejus convivio vivendo contradicunt. Hoc autem distare inter delicias corporis et cordis solet, quod corporales deliciæ cum non habentur, grave in se desiderium accendunt; cum vero habitæ eduntur, comedentem protinus in fastidium per satietatem ver-

s'y est livré ; au contraire, les délices spirituelles inspirent le dégoût à ceux qui ne les connaissent pas, tandis qu'elles excitent de vifs désirs dans le cœur de celui qui les a une fois goûtées. C'est pour cela que la miséricorde divine place sous les yeux de notre âme ces délices spirituelles que nous dédaignons, et pour combattre cet éloignement, nous invite à venir les goûter : « Et il envoya son serviteur, » etc. — S. Cyr. Ce serviteur qui est envoyé, c'est Jésus-Christ lui-même (1) qui étant Dieu par essence, et vrai Fils de Dieu, s'est anéanti lui-même en prenant la forme d'esclave. Il a été envoyé à l'heure de la Cène ; car ce n'est pas dès l'origine que le Verbe du Père s'est revêtu de notre nature, mais dans les derniers temps. Il ajoute : « Parce que tout est prêt. » Dieu le Père, en effet, nous a préparé dans la personne de Jésus-Christ, tous les biens qu'il a répandus par lui sur le monde, la rémission des péchés, la participation à l'Esprit saint, l'honneur de l'adoption divine ; c'est à toutes ces grâces que Jésus-Christ est venu nous appeler par les enseignements de l'Evangile.

S. Aug. (*serm.* 33 *sur les par. du Seig.*) Ou bien encore cet homme, c'est le médiateur de Dieu et des hommes, Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il envoie presser de venir les invités, c'est-à-dire ceux qui avaient été invités par les prophètes qu'il avait envoyés. Ils étaient chargés, en effet, d'inviter à la Cène du Christ; ils ont été souvent envoyés aux enfants d'Israël, souvent ils leur ont renouvelé l'invitation de venir à l'heure de la Cène ; ceux-ci ont accepté l'invitation, et ont refusé de venir au festin ; et c'est ainsi que sans le savoir, ils nous ont préparé ce grand festin. Lorsque tout fut prêt pour ce festin,

(1) Le saint docteur fait ici allusion à ce que Dieu dit par la bouche d'Isaïe : « Voilà mon serviteur, je prendrai sa défense, celui que j'ai choisi est l'objet de mes complaisances. » Et nous voyons que saint Matthieu montre l'accomplissement de cette prophétie dans la personne de Jésus-Christ. (*Matth.*, XII, 18.) Il y a dans l'Evangile, *puer meus*, pour *servus meus*, du grec παῖς, qui signifie à la fois enfant et serviteur.

---

tunt : at contra spiritales deliciæ cum non habentur, in fastidio sunt ; cum vero habentur, in desiderio. Sed superna pietas contemptas illas delicias ad memoriæ nostræ oculos revocat, atque ut fastidium nostrum repellere debeamus, invitat. Unde sequitur : « Et misit servum suum, » etc. Cyril. (*ubi supra.*) Iste servus qui missus est, ipse Christus est, qui cum esset naturaliter Deus et verus Dei Filius, exinanivit seipsum, formam servi accipiens. Missus est autem hora cœnæ : non enim a principio Verbum Patris nostram naturam suscepit, sed in novissimo tempore : subdit autem : « Quia parata sunt omnia : » paravit enim Pater in Christo bona collata mundo per ipsum ; peccatorum amotionem, Spiritus Sancti participationem, adoptionis splendorem : ad hoc vocavit Christus per evangelica documenta.

Aug. (*de Verb. Dom.*, serm. 33.) Vel aliter : homo iste mediator est Dei et hominis Christus Jesus. Misit ut venirent invitati, id est, per missos vocati prophetas : qui olim invitabant ad cœnam Christi, sæpe missi sunt ad populum Israel, sæpe vocaverunt, ut ad horam cœnæ venirent ; illi invitantes acceperunt, cœnam repudiarunt : prophetas legerunt, et Christum occiderunt : et tunc nobis cœnam nescientes parave-

c'est-à-dire lorsque Jésus-Christ fut immolé, les Apôtres furent envoyés à leur tour vers ceux à qui Dieu avait autrefois envoyé les prophètes.

S. Grég. (*comme précéd.*) Ce serviteur, que le père de famille envoie vers les invités, figure l'ordre des prédicateurs. Or, il arrive souvent qu'un personnage puissant ait un serviteur qui paraît mériter peu de considération ; cependant lorsque le maître transmet ses ordres par ce serviteur, on se garde de mépriser sa personne, parce qu'on respecte intérieurement l'autorité du Maître qui l'a envoyé. Dieu offre donc ce qu'on aurait dû le supplier de donner, et qu'il prie lui-même de recevoir ; il veut donner ce qu'on pouvait à peine espérer, et tous s'excusent comme de concert. « Et ils commencèrent à s'excuser tous ensemble. » Un homme riche invite à son festin, et tous les pauvres s'empressent de se rendre à son invitation ; Dieu nous invite à son banquet, et nous apportons des excuses.

S. Aug. (*comme précéd.*) Nous voyons ici trois excuses différentes : « Le premier dit : J'ai acheté une maison de campagne, et il faut que j'aille la voir. » Cette maison de campagne, cette propriété figure l'esprit de domination, aussi l'orgueil est le premier des vices qui aient été châtiés ; car le premier homme a voulu dominer, en cherchant à se soustraire à l'autorité de Dieu qu'il avait pour Maître. — S. Grég. Ou encore, cette maison de campagne représente les biens de la terre, cet homme va donc la voir, parce qu'il ne pense qu'aux biens extérieurs destinés à l'entretien de cette vie. — S. Ambr. Il est donc ordonné au fidèle qui s'est engagé dans la milice sainte, de mépriser tous les biens de la terre, parce que celui qui, tout occupé d'intérêts secondaires, achète des propriétés ici-bas, ne peut acquérir le

---

runt. Parata jam cœna (id est, immolato Christo,), missi sunt apostoli, ad quos missi fuerant ante prophetæ.

Greg. (*ut sup.*) Per hunc ergo servum qui a patrefamilias ad invitandum mittitur, prædicatorum ordo significatur. Sæpe autem solet evenire, ut persona potens famulum habeat despectum, cumque per eum Dominus aliquid mandat, non despicitur persona loquentis servi ; quia servatur in corde mittentis reverentia Domini. Offert ergo Deus quod rogari debuit non rogare ; dare vult quod vix sperari poterat ; et tamen simul omnes excusant. Sequitur enim : « Et cœperunt simul omnes excusare : » ecce homo dives invitat, et pauperes occurrere festinant : ad Dei invitamur convivium, et nos excusamus.

Aug. (*ut sup.*) Tres autem fuerunt excusationes, de quibus subditur : « Primus dixit ei : Villam emi, et necesse habeo videre illam, » etc. In villa empta dominatio notatur : ergo superbia castigatur vitium primum : primus enim homo dominari voluit, qui dominum habere noluit. Greg. (*ut sup.*) Vel per villam terrena substantia designatur : exit ergo videre illam, qui sola exteriora cogitat propter substantiam. Ambr. Sic igitur emeritæ militiæ viro contemnendarum stipendium præscribitur facultatum ; quod neque ille qui studiis intentus inferioribus, possessiones sibi

royaume des cieux, au témoignage du Sauveur qui a dit : « Vendez tout ce que vous avez, et suivez-moi (1*). »

« Un second dit : J'ai acheté cinq paires de bœufs, et je vais les essayer. » — S. Aug. (*serm. 33 sur les par. du Seig.*) Ces cinq paires de bœufs figurent les cinq sens de notre corps, la vue dans les yeux ; l'ouïe dans les oreilles; l'odorat dans les narines, le goût dans la bouche ; le toucher répandu dans tous les membres. Mais l'analogie paraît plus frappante dans les trois premiers sens, parce qu'ils sont doubles; nous avons deux yeux, deux oreilles, deux narines, voilà trois paires. Nous trouvons aussi dans le goût comme un double sens parce que nous ne pouvons rien sentir par le goût que par le contact de la langue et du palais. Quant à la volupté de la chair qui se rapporte au sens du toucher, elle cache aussi une double sensation extérieure et intérieure. Ces cinq sens sont comparés à des paires de bœufs, parce que les bœufs labourent la terre, et que c'est par les sens du corps que nous sommes en rapport avec les choses de la terre. Ainsi les hommes éloignés de la foi, et livrés tout entiers aux intérêts de la terre, ne veulent rien croire que ce qu'ils peuvent percevoir par un des cinq sens du corps : « Je ne crois que ce que je vois, » telle est leur maxime. Si telles étaient nos pensées, les cinq paires de bœufs nous empêcheraient de nous rendre au festin. Et pour vous faire comprendre que l'obstacle qui vient de ces cinq sens n'est pas le plaisir qui charme, la volupté qui entraîne, mais un simple mouvement de curiosité, cet homme ne dit pas : J'ai acheté cinq paires de bœufs, et je vais les faire paître, mais : « Je vais les essayer. » — S. Grég. (*hom.* 36

(1*) *Matth.*, xix, 21 ; *Marc.*, x, 21 ; *Luc.*, xviii, 22. Il ne faut pas oublier que Notre-Seigneur ne donne pas à ce jeune homme un commandement, mais un conseil, puisqu'il lui dit : « Voulez-vous? Voulez-vous vous élever à un plus haut degré de perfection, allez, » etc.

---

terrenas coemit, regnum cœli possit adipisci ; cum Dominus dicat : « Vende omnia tua, et sequere me. »

Sequitur : « Et alter dixit : Juga boum emi quinque, et eo probare illa. » Aug. (*de Verb. Dom.*, serm. 33 *ut supra*.) « Quinque juga boum, » sensus carnis hujus quinque numerantur : in oculis visus est, in auribus auditus, in naribus odoratus, in faucibus gustus, in omnibus membris tactus. Sed quia juga sunt in tribus prioribus sensibus facilius apparet : duo sunt oculi, duæ aures, geminæ nares : ecce tria juga : et in faucibus, id est, sensu gustandi, geminatio quædam invenitur; quia nihil gustando sapit, nisi lingua et palato tangatur; voluptas carnis, quæ ad tactum pertinet, occulte geminatur : est forinsecus et intrinsecus. Dicuntur autem *juga boum*, quia per sensus istos carnis terrena requiruntur : boves enim terram versant; homines autem remoti a fide terrenis dediti nolunt credere aliud, nisi ad quod sensu corporis perveniunt quinque partito. « Non, inquit, ego credo nisi quod video. » Si talia cogitaremus, quinque illis jugis boum a cœna impediremur. Ut noveritis autem istorum quinque sensuum non delectationem quæ mulcet, et ingerit voluptatem, sed curiositatem quamdam notatam fuisse, non ait. « Quinque juga boum emi, eo pascere illa, » sed, « eo probare illa. » Greg. (*in hom.* 36 *ut su-*

sur les Evang.) Comme les sens du corps ne peuvent comprendre les choses intérieures et ne connaissent que ce qui paraît au dehors, ils représentent à juste titre la curiosité qui, en cherchant à discuter la vie d'autrui, ignore toujours son état intérieur, et se répand tout entière dans les choses extérieures. Remarquez encore que ceux qui s'excusent de venir au festin où ils sont invités, l'un, parce qu'il va voir sa maison de campagne; l'autre, parce qu'il veut essayer les bœufs qu'il a achetés, s'excusent avec une espèce de respect et d'humilité : « Je vous prie, » disent-ils, et ils refusent de venir, c'est-à-dire que l'humilité est dans leurs paroles, et l'orgueil dans leur manière d'agir.

« Un autre dit : J'ai pris une femme, et c'est pourquoi je ne puis venir. » — S. Aug. (*serm.* 33 *sur les par. du Seig.*) Ce sont les plaisirs de la chair qui sont un obstacle pour le plus grand nombre, et plût à Dieu que cet obstacle ne fût qu'extérieur! Car celui qui prend une femme, qui se livre aux joies de la chair, et s'excuse de venir au festin, doit prendre bien garde de ne pas s'exposer à mourir de faim intérieure. — S. Bas. (*Chaîne des Pèr. gr.*) Il dit : « Je ne puis venir, » parce que l'esprit de l'homme qui se laisse entraîner par les charmes du monde, n'a plus de force pour pratiquer les commandements divins. — S. Grég. (*hom.* 36 *sur les Evang.*) Bien que le mariage soit bon et établi par la divine Providence pour la propagation du genre humain, il en est plusieurs néanmoins qui s'y proposent, non d'avoir une nombreuse famille, mais la satisfaction de leurs désirs voluptueux ; et voilà pourquoi une chose juste et licite, peut très-bien être la figure d'une chose injuste et criminelle. — S. Ambr. On peut dire encore que le Sauveur ne blâme pas ici le mariage, mais qu'il lui préfère la chasteté qu'il appelle à de plus grands honneurs ;

---

pra.) Corporales etiam sensus, quia interna comprehendere nequeunt, sed sola exteriora cognoscunt, recte per eos curiositas designatur; quæ dum alienam quærit vitam discutere, semper, sua intima nesciens, studet exteriora cogitare. Sed notandum quod is qui propter villam, et is qui propter probanda juga boum a cœna sui invitatoris se excusat, humilitatis verba permiscet : dum enim dicit, *rogo*, et venire contemnit, humilitas sonat in voce, superbia in actione.

Sequitur : « Alius dixit : Uxorem duxi, et ideo non possum venire. » Aug. (*de Verb. Dom.*, serm. 33 *ut supra.*) Ista est voluptas carnis, quæ multos impedit; utinam foris, et non intus! Qui enim dixit, « uxorem duxi, carnis voluptatibus jucundatur, a cœna excusatur; observet ne fame interna moriatur. Basil. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Dicit autem : « Non possum venire, » eo quod intellectus humanus, vergens ad mundanas illecebras, debilis est ad agendum divina. Greg. (*in hom.* 36 *ut supra.*) Quamvis autem bonum sit conjugium, atque ad propagandam sobolem divina providentia constitutum, nonnulli tamen per hoc non fecunditatem prolis, sed desideria expetunt voluptatis : et idcirco per rem justam significari potest non incongrue res injusta. Ambr. Vel conjugium non reprehenditur, sed ad majorem honorem vocatur integritas; quo-

car une femme qui n'est point mariée, pense aux choses qui sont du Seigneur, afin d'être sainte de corps et d'esprit; mais celle qui est mariée, pense aux choses du monde. (I *Cor.*, VII, 34.)

S. Aug. (*serm.* 33 *sur les par. du Seig.*) Or, saint Jean, en disant : « Tout ce qui est dans le monde est concupiscence de la chair, concupiscence des yeux et ambition du monde (1), » commence par où l'Evangile termine : « J'ai pris une femme, » voilà la concupiscence de la chair : « J'ai acheté cinq paires de bœufs, » c'est la concupiscence des yeux : « J'ai acheté une maison de campagne, » voilà l'ambition du siècle. C'est en prenant la partie pour le tout, que les cinq sens sont représentés par les yeux seuls qui tiennent le premier rang parmi les sens ; aussi, bien que les yeux soient l'organe spécial de la vue, cependant dans le langage habituel, nous étendons aux cinq sens la faculté de voir.

S. Cyr. Or, quels sont ceux qui, pour ces différents motifs, ont refusé de se rendre à l'invitation qui leur était faite, si ce n'est les principaux d'entre les Juifs dont la sainte Ecriture condamne à chaque page la coupable indifférence? — Orig. (*et Géom. Ch. des Pèr. gr.*) Ou bien encore, ceux qui ont acheté la maison de campagne, sont ceux qui ont reçu tous les autres enseignements divins, mais qui ne les ont point mis en pratique, et n'ont eu que de l'indifférence et du mépris pour la divine parole qu'ils possédaient. Celui qui avait acheté cinq paires de bœufs, est la figure de ceux qui négligent leur nature spirituelle pour s'attacher aux choses sensibles, et qui se rendent incapables de comprendre ce qui est immatériel. Celui qui a pris une

(1) I *Jean*, II, 16. Au lieu de *ambitio seculi;* la Vulgate porte : *superbia vitæ,* orgueil de la vie, et le texte grec ἀλαζονεία βίου.

---

niam mulier innupta cogitat quæ sunt Domini, ut sit sancta corpore et spiritu; quæ autem nupta est, cogitat quæ sunt mundi.

Aug. (*de Verb. Dom.*, ser. 33 *ut supra.*) Joannes autem dicens : « Omne quod est in mundo, concupiscentia carnis est, et concupiscentia oculorum, et ambitio seculi; » inde cœpit ubi Evangelium terminum posuit. Concupiscentia carnis, « uxorem duxi; » concupiscentia oculorum, « quinque juga boum emi; » ambitio seculi, « villam emi. » A parte autem in totum commemorati sunt quinque sensus per solos oculos, quorum est in quinque sensibus principatus : propterea cum proprie ad oculos pertineat visus, ipsum *videre* per omnes quinque sensus solemus appellare,

Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Quos autem intelligemus fuisse hos qui renuerunt prædictorum causa venire, nisi præsides Judæorum, quos per totam sacram paginam de his redargutos esse videmus? Orig. (*et Geometer in Cat. Græcorum Patrum.*) Vel aliter : hi qui villam emerunt, et refutant cœnam seu recusant, sunt qui receperant alia dogmata Divinitatis, nec experti sunt, sed contempserunt verbum quod possidebant. Is autem qui quinque paria boum emit, est qui naturam intellectualem contemnit, et sensibilia sequitur; unde incorpoream naturam comprehendere non

femme, représente ceux qui sont étroitement liés à la chair, et qui ont plus d'amour pour la volupté que pour Dieu. (II *Tim.*, III, 4.) — S. Ambr. On peut voir encore ici trois sortes d'hommes qui sont exclus de ce festin; les Gentils, les Juifs et les hérétiques. Les Juifs, esclaves d'une religion tout extérieure, portent le joug de la loi; les cinq paires de bœufs, sont les dix commandements dont il est dit (*Deut.*, IV, 13) : « Dieu vous a fait connaître son alliance qu'il vous a commandé d'observer, et les dix paroles qu'il écrivit sur deux tables de pierre, » etc. (c'est-à-dire, les commandements du Décalogue); ou bien les cinq paires de bœufs sont les cinq livres de la loi ancienne (1); en second lieu, l'hérésie, comme Eve autrefois, tente le sentiment de la foi par ses entraînantes séductions. Enfin l'Apôtre nous recommande en plusieurs endroits (2) de fuir l'avarice, qui nous empêcherait, comme les Gentils, de parvenir au royaume de Jésus-Christ. Ainsi celui qui a acheté une maison de campagne, celui qui a mieux aimé porter le joug de la loi que celui de la grâce, et celui qui s'excuse, parce qu'il vient de se marier, sont tous exclus du royaume de Dieu.

« Le serviteur étant revenu, rapporta tout ceci à son maître. » — S. Aug. (*sur la Genès. expliq. littér.*, V, 19.) Dieu n'a pas besoin d'envoyés pour connaître ce qui se passe dans le monde qui lui est inférieur, et ils ne peuvent ajouter rien à sa science, car elle embrasse toutes choses dans sa durée comme dans son immutabilité; si donc il se sert d'envoyés, c'est tout à la fois dans leur intérêt et dans le nôtre,

(1) C'est-à-dire les cinq livres de Moïse, auxquels on donne plus spécialement et proprement le nom de *loi*, pour les distinguer des prophètes, des psaumes et des autres livres canoniques de l'Ancien Testament, quoique dans un sens plus étendu ces autres livres portent aussi le nom de *loi*, comme nous le voyons dans saint Jean, X, 34; XV, 25, etc.
(2) *Ephes.*, V; *Coloss.*, III; *Hébr.*, XIII; II *Timoth.*, 2.

---

potest. Qui autem uxorem duxit, est qui conjunctus est carni, voluptatum magis amator quam Dei. (II *ad Timoth.*, 3, vers. 4.) Ambr. Vel tria genera hominum a consortio istius cœnæ æstimemus excludi : Gentilium, Judæorum et hæreticorum. Judæi corporali ministerio juga sibi legis imponunt : quinque autem juga sunt verborum decem, de quibus (*Deuteron.*, 4, vers. 13), dicitur : « Ostendit vobis Deus pactum suum quod præcepit ut faceretis; et decem verba quæ scripsit in tabulis lapideis (hoc est Decalogi mandata, etc.); » vel « quinque juga » sunt quinque libri Veteris Legis : at vero hæresis, velut Eva, femineo rigore fidei tentat affectum. Et Apostolus (*ad Eph.*, 5, *ad Coloss.*, 3, *ad Hebr.*, 13, *et* II *ad Timoth.*, 2) dicit avaritiam esse fugiendam, ne impediti more gentili ad regnum Christi pervenire nequeamus : ergo et ille qui villam emit, alienus a regno est; et ille qui jugum potius legis quam gratiæ munus elegit, et ille qui se propter ducendam excusat uxorem.

Sequitur : « Et reversus servus nuntiavit hæc domino suo. » Aug. (V *super Genes., ad literam*, cap. 19.) Non propter inferiorum scientiam Deus nuntiis indiget quasi per eos fiat scientior, sed novit omnia stabiliter atque incommutabiliter : habet autem nuntios propter nos et propter ipsos; quia illo modo Deo

car c'est un avantage en rapport avec leur nature, que de se tenir ainsi sous les yeux et en présence de Dieu, pour le servir vis-à-vis des créatures inférieures et exécuter ses ordres suprêmes.

S. Cyr. Ce refus des premiers d'entre les Juifs de se rendre à l'appel de Dieu, refus qu'ils constatent par leurs propres paroles : « Y a-t-il quelqu'un des sénateurs ou des pharisiens qui ait cru en lui? » (*Jean*, vii, 48) remplit d'une juste indignation le père de famille : « Alors le père de famille, irrité, » etc. — S. Bas. (1) La divinité ne peut être accessible à la passion de la colère, mais nous appelons en Dieu colère et indignation, ce qui ressemble aux sentiments que nous éprouvons sous l'impression de ces passions. — S. Cyr. Le père de famille fut donc irrité contre les principaux des Juifs, et à leur place il appela ceux qui, parmi eux, composaient le peuple et qui avaient un esprit faible et plus borné. Ainsi à la parole de Pierre, trois mille d'abord (*Actes* ii), cinq mille ensuite (*Actes* iv), embrassèrent la foi, et une grande multitude après eux. Ecoutez, en effet, ce que le maître dit au serviteur : « Allez vite dans les places et les rues de la ville, et amenez ici les pauvres, les estropiés, les aveugles et les boiteux. » — S. Ambr. Il invite les pauvres, les infirmes et les aveugles, pour montrer qu'aucune infirmité corporelle n'exclut du royaume; que celui qui n'est point exposé aux séductions du péché, tombe aussi plus rarement dans le péché, et aussi peut-être que l'infirmité que produit le péché est guérie par la miséricorde de Dieu ; c'est pour cela qu'il les envoie chercher sur les places publiques, afin de leur faire quitter les voies larges et spacieuses pour suivre le sentier étroit.

(1) Cette citation est tirée quant au fond, de l'homélie sur le *Psaume* xxxvii, sur ces paroles : « Ne me reprenez pas dans votre fureur, » etc., et des commentaires sur Isaïe; chapitre v, 25 : « La colère du Seigneur va éclater contre son peuple, » etc.

---

patere et assistere, ut eum de inferioribus consulant, ejusque supernis jussi obtemperent, bonum est eis in ordine propriæ naturæ.

Cyril. (*in Cat. Græcorum ubi sup.*) Judæorum autem primatibus vocationem renuentibus, sicut ipsi dicebant (*Joan.*, vii, 48) : « Nunquid aliquis principum credit in eum? » indignatus est paterfamilias, quasi eis dignis indignatione et ira. Unde sequitur : « Tunc iratus paterfamilias, » etc. Basil. (*in eadem. Cat. Græca.*) Non quod iræ passio divinæ substantiæ accidat, sed talis operatio quæ in nobis ira fit, Dei et ira indignatio dicitur. Cyril. (*ubi sup.*) Sic ergo indignatus dicitur paterfamilias in principes Judæorum ; et vocati sunt loco eorum, qui erant de multitudine Judæorum, fragilem et impotentem habentes. Loquente enim Petro, primo quidem tria millia (*Act.*, 2) deinde quinque millia (*Act.*, 4) crediderunt; et postmodum plurimus populus. Unde dicitur : « Dixit servo suo : Exi cito in plateas et vicos civitatis, et pauperes ac debiles cæcos et claudos introduc huc. » Ambr. Invitat autem pauperes, debiles et cæcos, ut ostendatur quod nullum debilitas corporis excludat a regno; rariusque delinquat, cui desit illecebra peccandi; vel quod infirmitas peccatorum per misericordiam Domini remittatur : unde mittit ad plateas ut de latioribus vicis ad angustam venirent viam.

S. Grég. (*hom. 36 sur les Evang.*) Au défaut des orgueilleux qui refusent de venir, les pauvres sont choisis; le texte sacré dit les infirmes et les pauvres qui sont infirmes à leurs yeux, car il y a des pauvres que l'on peut regarder comme forts, ce sont ceux qui sont orgueilleux jusqu'au sein de la pauvreté ; les aveugles sont ceux qui n'ont aucune lumière dans l'esprit; les boiteux, ceux qui manquent de droiture dans leurs actions. Or, comme les infirmités corporelles de ces derniers sont la figure de leurs vices intérieurs, il s'ensuit que ceux qui ont été invités et ont refusé de venir, et ceux qui ont répondu à l'invitation étaient pécheurs les uns comme les autres; mais les premiers ont été rejetés comme des pécheurs orgueilleux, tandis que les seconds ont été choisis, parce qu'ils étaient humbles. Dieu choisit donc ceux que le monde méprise, car la plupart du temps, le mépris des hommes fait rentrer en soi-même, et on écoute avec d'autant plus de docilité la voix de Dieu, que le monde offre moins d'attraits. Dieu appelle donc à son festin ceux qui sont dans les rues et les places publiques, ils sont la figure de ce peuple qui tenait à honneur d'être fidèle à l'observation de la loi, mais la multitude du peuple d'Israël, qui a embrassé la foi, n'a pu remplir la salle du festin des cieux. Aussi écoutez la suite : « Et le serviteur dit à son maître : Il a été fait comme vous avez commandé, et il y a encore de la place, » etc. Les Juifs sont en effet entrés en grand nombre, mais il y a encore de la place dans le royaume pour recevoir la multitude innombrable des Gentils. C'est pourquoi « le maître dit au serviteur : Allez dans les chemins et le long des haies, et contraignez-les d'entrer. » Ces convives qu'il envoie chercher dans les chemins et le long des haies, c'est un peuple encore barbare et grossier, c'est-à-dire, le peuple des Gentils.

Greg. (*in homil.* 36, *ut sup.*) Quia ergo venire superbi renuunt, pauperes eliguntur : dicuntur enim « debiles et pauperes, » qui judicio suo apud semetipsos infirmi sunt : nam *pauperes* et quasi fortes sunt, qui positi in paupertate superbiunt; *cæci* sunt qui nullius ingenii lumen habent; *claudi* sunt, qui rectos gressus in operatione non habent : sed dum horum vitia in membrorum debilitate significantur, sicut illi peccatores fuerunt, qui vocati venire noluerunt, ita hi quoque qui invitantur et veniunt; sed peccatores superbi respuuntur, humiles eliguntur. Hos itaque eligit Deus, quos despicit mundus; quia plerumque ipsa despectio hominem revocat ad semetipsum; et tanto celerius vocem Dei aliqui audiunt, quanto in hoc mundo non habent unde delectentur. Cum ergo de vicis et plateis ad cœnam quosdam Dominus vocat, illum populum designat, qui tenere legis urbanam conversationem noverat : sed multitudo quæ ex Israel populo credidit, locum superni convivii non implevit. Unde sequitur : « Et ait servus : Domine, factum est ut imperasti, et adhuc locus est, » etc. Intravit enim jam frequentia Judæorum, sed adhuc locus vacat in regno ubi suscipi debeat numerositas gentium. Unde subditur : « Et ait Dominus servo : Exi in vias et in sepes, et compelle intrare : » cum convivas suos colligi ex viis et sepibus præcepit, agrestem populum (id est, gentilem) quærit.

S. Ambr. Ou bien il envoie dans les chemins et le long des haies, pour figurer que ceux-là sont propres au royaume des cieux qui, dégagés de toutes les passions de la vie présente, se hâtent d'arriver à la possession des biens futurs, en suivant le sentier que leur bonne volonté leur a ouvert; et aussi ceux qui, semblables aux haies qui séparent la terre cultivée de celle qui ne l'est pas, et la défend contre le ravage des animaux, savent discerner le bien du mal et opposer le rempart de la foi aux attaques de l'esprit du mal (1). — S. Aug. (*serm.* 33 *sur les par. du Seign.*) Les Gentils sont venus des chemins et des places publiques, les hérétiques viennent comme du milieu des haies. Ceux, en effet, qui plantent des haies, cherchent à établir des divisions; qu'ils soient donc retirés d'entre ces haies, qu'ils soient arrachés du milieu de ces épines. Mais ils ne veulent pas qu'on les contraigne : « Nous entrerons, dit-il, de notre propre volonté. » Ce n'est pas ce que le Seigneur a commandé : « Contraignez-les d'entrer, » nous dit-il, usez de contrainte au dehors, de là naîtra la bonne volonté.

S. Grég. (*hom.* 36 *sur les Evang.*) Ceux qui reviennent à l'amour de Dieu, après avoir été brisés par les tribulations du monde, entrent comme par violence. Mais la sentence est de nature à nous faire trembler : « Or, je vous le dis, aucun de ces hommes qui avaient été invités, ne goûtera de mon festin. » Gardons-nous donc de mépriser l'invitation qui nous est faite, de peur qu'après nous être excusés d'y répondre, nous ne puissions plus entrer dans la salle du festin, lorsque nous en aurons la volonté.

(1) C'est l'avertissement que nous donne saint Paul dans son Epître *aux Ephésiens,* chapitre vi, verset 12 : « Nous avons à combattre non contre la chair et le sang, mais contre les principautés et les puissances, contre les princes du monde, c'est-à-dire de ce siècle ténébreux; contre les esprits de malice répandus dans l'air. C'est pourquoi prenez toutes les armes de Dieu, afin qu'étant munis de tout, vous puissiez au jour mauvais résister et demeurer fermes. »

Ambr. Vel mittit ad vias et circa sepes, quia hi apti sunt regno cœlorum, qui nullis præsentium cupiditatibus occupati, ad futura festinant in quodam bonæ voluntatis tramite constituti; et qui modo sepis quæ ab incultis culta secernat, et incursus arceat bestiarum, norit bona malaque distinguere, et adversus tentamenta nequitiæ spiritualis, fidei munimen prætendere. Aug. (*de Verb. Dom.*, serm. 33, *ut sup.*) Venerunt de plateis et vicis gentes, veniunt de sepibus hæretici. Nam sepes qui construunt, divisiones quærunt; abstrahantur a sepibus, evellantur a spinis; sed cogi nolunt; *voluntate,* inquiunt, *nostra intremus :* non hoc Dominus imperavit; *coge,* inquit, *intrare :* foris inveniatur necessitas, nascitur inde voluntas.

Greg. (*in homil.* 36, *ut sup.*) Qui ergo hujus mundi adversitatibus fracti ad Dei amorem redeunt, compelluntur intrare. Sed valde tremenda est sententia quæ subinfertur : « Dico autem vobis quod nemo virorum illorum qui vocati sunt, gustabit cœnam meam : » nemo ergo contemnat, ne dum vocatus excusat, cum voluntatem habuerit intrare non valeat.

ŷ. 25-28. — *Or, comme une grande foule de peuple marchait avec lui, il se retourna vers eux et leur dit : Si quelqu'un vient à moi, et ne hait pas son père et sa mère, sa femme et ses enfants, ses frères et ses sœurs, et même sa propre vie, il ne peut être mon disciple. Et celui qui ne porte point sa croix et ne me suit pas, ne peut être mon disciple.*

S. Grég. (*hom.* 37 *sur les Evang.*) L'âme s'enflamme en entendant parler des récompenses célestes, et elle désirerait déjà être transportée dans ce séjour d'éternelle félicité ; mais on ne peut parvenir à ces grandes récompenses sans de grands efforts. C'est ce que Notre-Seigneur va nous apprendre : « Or, comme une grande foule de peuple allait avec lui, il se retourna vers eux et leur dit. » — Théophyl. Parmi ceux qui l'accompagnaient, il en était beaucoup qui ne le suivaient pas de tout cœur, mais avec une certaine tiédeur ; il leur apprend donc les qualités que doit avoir son disciple.

S. Grég. (*hom.* 37.) On peut demander comment Notre-Seigneur nous fait un devoir de haïr nos parents et ceux qui nous sont unis par les liens du sang, tandis qu'il nous est commandé d'ailleurs d'aimer jusqu'à nos ennemis ? Mais si nous comprenons bien toute la force de ce précepte, nous pourrons pratiquer l'un et l'autre par un sage discernement ; d'un côté, aimer ceux qui nous sont unis par les liens du sang et que nous reconnaissons pour nos proches ; de l'autre, haïr et éviter ceux qui se déclarent contre nous dans la voie de Dieu, car en refusant d'écouter les mauvaises suggestions des hommes charnels, nous les aimons jusque dans notre haine. — S. Ambr. Le Seigneur, dans votre intérêt, a renoncé sa mère : « Quelle est ma mère, et quels sont mes frères ? » (*Matth.*, xii, *Marc*, iii.) Et vous oseriez vous

---

Ibant autem turba multa cum eo, et conversus dixit ad illos : Si quis venit ad me, et non odit patrem suum, et matrem, et uxorem, et filios, et fratres, et sorores, adhuc autem et animam suam, non potest meus esse discipulus et qui non bajulat crucem suam et venit post me, non potest meus esse discipulus.

Greg. (*in homil.* 37, *in Evang.*) Ad audita cœlestia præmia inardescit animus, jamque illic cupit assistere ubi se sperat sine fine gaudere ; sed ad magna præmia perveniri non potest, nisi per magnos labores. Unde dicitur : « Ibant autem turba multa cum eo, et conversus ad illos dixit. » Theophyl. Quia enim multi comitantium ipsum, non ex toto affectu, sed tepide sequebantur, ostendit qualem deceat esse suum discipulum.

Greg. (*in homil.* 37, *ut sup.*) Sed percontari libet quomodo parentes et carnaliter propinquos præcipimur odisse, qui jubemur et inimicos diligere. Sed si vim præcepti perpendimus, utrumque agere per discretionem valemus, ut eos qui nobis carnis cognatione conjuncti sunt, et quos proximos novimus, diligamus, et quos adversarios in via Dei patimur, odiendo et fugiendo nesciamus : quasi enim per odium diligitur qui carnaliter sapiens dum prava nobis ingerit, non auditur. Ambr. Etenim si propter te Dominus suæ renuntiat matri dicens (*Matth.*, 12 et *Marc.*, 3) : « Quæ est mater mea, et qui fratres mei ; » cur tu

préférer à votre Dieu? Le Seigneur ne veut, ni que nous méconnaissions les droits de la nature, ni que nous en soyons esclaves; nous devons leur accorder assez pour honorer l'auteur de la nature, mais ne jamais nous séparer de Dieu par amour pour nos parents.

S. Grég. (*hom.* 37.) Pour démontrer plus clairement que cette haine pour nos parents prenait son principe, non d'un mauvais sentiment ou de la passion, mais de la charité, Notre-Seigneur ajoute : « Et même sa propre vie. » Il est donc évident que celui qui hait son prochain comme soi-même, doit l'aimer tout en le haïssant, car nous avons pour notre âme une haine vraiment louable, lorsque nous ne consentons pas à ses désirs charnels, lorsque nous brisons ses inclinations, lorsque nous luttons contre ses penchants voluptueux. Puisque nous la rendons meilleure en la traitant avec mépris, nous l'aimons donc jusque dans la haine que nous avons pour elle. — S. Cyr. (*Ch. des Pèr. gr. et liv.* V *sur Isaïe.*) Nous ne devons pas chercher à quitter la vie que saint Paul lui-même a conservée dans son corps et dans son âme, pour l'employer tout entière à la prédication de Jésus-Christ, mais il nous déclare lui-même que lorsqu'il fallait exposer sa vie pour achever sa course, elle ne lui était plus alors d'aucun prix. (*Actes*, XX, 24.)

S. Grég. (*hom.* 37.) Mais comment cette haine pour notre propre vie doit-elle se manifester? Le voici : « Et celui qui ne porte pas sa croix, » etc. Il ne veut pas dire que nous devions porter sur nos épaules une croix de bois, mais que nous devons avoir la mort toujours présente à nos yeux, comme saint Paul qui mourait tous les jours (I *Cor.*, XV), et qui méprisait la mort. — S. Bas. (*Règl. abrég.*,

---

Domino tuo cupias anteferri? Sed neque ignorare naturam nec servire naturæ Dominus jubet; sed ita indulgere naturæ, ut venereris auctorem; nec a Deo (parentum amore) desistas.

Greg. (*in homil.* 37, *ut sup.*) Ut autem Dominus demonstraret hoc erga proximos odium, non de affectione (vel passione) procedere, sed de charitate, addidit dicens : « Adhuc autem et animam suam. » Constat ergo quia amando debet odisse proximum, qui odit eum ut seipsum : tunc enim bene animam nostram odimus, cum ejus carnalibus desideriis non acquiescimus, cum ejus appetitum frangimus, ejus voluptatibus reluctamur. Quæ ergo contempta ad melius ducitur, quasi per odium amatur. Cyril. (*in Cat. Græc. Patrum*, et lib. 5, *in Isaiam.*) Non est autem fugienda vita, quam in corpore et anima etiam divinus Paulus servavit, ut Christum adhuc vivens in corpore prædicaret : sed ubi oportebat vitam contemnere, ut cursum consummaret, nec animam pretiosam sibi esse fatetur. (*Act.*, 20, vers. 24.)

Greg. (*in homil.* 37, *ut sup.*) Hoc autem animæ odium qualiter exhiberi debeat manifestat subdens : « Qui non bajulat crucem suam, » etc. Chrys. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Non autem hoc dicit ut trabem super humeros apponamus, sed ut semper mortem præ oculis nostris habeamus : sicut et Paulus moriebatur quotidie (I *Cor.*, 15) et mortem contemnebat. Basil. (*in eadem Cat. Græca, et in Regulis brevioribus*

quest. 234.) En portant ainsi sa croix, il annonçait la mort du Seigneur et disait : « Le monde est crucifié pour moi, et je suis crucifié pour lui. » (*Gal.*, VI.) Et c'est ce que nous commençons nous-mêmes à faire au baptême dans lequel « notre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché soit détruit. » (*Rom.*, VI.) — S. GRÉG. (*hom.* 37.) Comme le mot *croix* vient de souffrance cruelle (1*), nous portons la croix du Seigneur de deux manières; ou lorsque nous mortifions notre chair par la pénitence, ou lorsque la compassion pour le prochain nous identifie avec ses propres souffrances. Mais il en est quelques-uns qui pratiquent la mortification, non pour plaire à Dieu, mais par un motif de vaine gloire, et qui témoignent au prochain une compassion toute charnelle, Notre-Seigneur ajoute : « Et ne me suit pas. » Car porter sa croix et suivre le Sauveur, c'est pratiquer la mortification de la chair, ou compâtir aux souffrances du prochain en vue de la récompense éternelle.

℣. 28-33. — *Car qui d'entre vous, voulant bâtir une tour, ne s'assied pas auparavant pour supputer les dépenses qui sont nécessaires, et voir s'il a de quoi l'achever? De peur qu'ayant posé les fondements, et ne pouvant conduire l'ouvrage à sa fin, tous ceux qui le verront ne viennent à se moquer de lui, en disant : Cet homme a commencé à bâtir, et il n'a pu achever. Ou quel est le roi qui se disposant à faire la guerre à un autre roi, ne s'assied d'abord pour se demander s'il peut avec dix mille hommes faire face à un ennemi qui se présente avec vingt mille. Autrement, tandis que celui-ci est encore loin, il envoie des ambassadeurs pour lui faire des propositions de paix. Ainsi donc, quiconque d'entre vous ne renonce pas à tout ce qu'il possède, ne peut être mon disciple.*

S. GRÉG. (*hom.* 37 *sur les Evang.*) Notre-Seigneur vient de donner

(1*) *Crux a cruciatu dicitur*, ce rapprochement ne peut être reproduit littéralement en français.

---

ad interrogat. 234.) Crucem etiam tollens mortem Domini annuntiabat, dicens (*ad Gal.*, 6) : « Mihi mundus crucifixus est, et ego mundo; » quod etiam nos ipso baptismate anticipamus, « ubi vetus homo noster crucifixus est, ut destruatur corpus peccati. » (*Rom.*, 6.) GREG. (*in homil.* 37, *ut sup.*) Vel quia crux a cruciatu dicitur, duobus modis crucem Domini bajulamus : cum aut per abstinentiam carnem affligimus; aut per compassionem proximi necessitatem illius nostram putamus. Sed quia nonnulli carnis abstinentiam, non pro Deo, sed pro inani gloria exhibent, et compassionem non spiritualiter, sed carnaliter impendunt, recte additur : « Et venit post me. » Bajulare enim crucem et post Dominum ire, est vel carnis abstinentiam, vel compassionem proximo pro studio æternæ intentionis exhibere.

Quis enim ex vobis volens turrim ædificare, non prius sedens computat sumptus qui necessarii sunt, si habeat ad perficiendum? ne posteaquam posuerit fundamentum, et non potuerit perficere, omnes qui vident incipiant illudere ei dicentes quia hic homo cœpit ædificare, et non potuit consummare. Aut quis rex iturus committere bellum adversus alium regem, non sedens prius cogitat si possit cum decem millibus occurrere ei qui cum viginti millibus venit ad se? Alioquin adhuc illo longe agente, legationem mittens rogat ea quæ pacis sunt : sic ergo omnis ex vobis qui non renuntiat omnibus quæ possidet, non potest meus esse discipulus.

GREG. (*in homil.* 37, *ut sup.*) Quia

de sublimes préceptes, il les appuie par la comparaison d'un grand édifice qu'il s'agit de construire : « Quel est celui d'entre vous qui, voulant bâtir une tour, ne s'assied pas auparavant, pour supputer les dépenses, » etc. Toutes nos actions, en effet, doivent être précédées d'une sérieuse réflexion. Voulons-nous donc construire la tour de l'humilité? préparons-nous tout d'abord aux contradictions du monde. — S. Bas. (*Comment. sur Isaïe, vers.* 2.) Ou bien cette tour est un observatoire élevé, d'où l'on peut facilement veiller à la garde de la ville et découvrir les approches de l'ennemi; de même Dieu nous a donné l'intelligence pour veiller avec soin sur nos richesses spirituelles et prévoir tout ce qui pourrait nous en dépouiller. Avant de construire cette tour, Dieu nous commande de nous asseoir pour calculer si nous avons des ressources suffisantes pour l'achever. — S. Grég. de Nyss. (*Liv. sur la Virg.*, chap. 18.) Il faut, en effet, de grands efforts pour mener à bonne fin toute grande entreprise spirituelle qui s'élève sur la pratique successive de tous les commandements de Dieu, et accomplir l'œuvre de Dieu, car une seule pierre ne suffit pas pour construire une tour, et la pratique d'un seul commandement ne peut nous conduire à la perfection; mais il faut d'abord poser le fondement, et selon la recommandation de l'Apôtre placer dessus des assises d'or, d'argent et de pierres précieuses, « de peur, ajoute Notre-Seigneur, qu'après avoir posé les fondements, et n'avoir pu l'achever, » etc.

Théophyl. Nous ne devons donc pas nous contenter de poser le fondement de cet édifice (c'est-à-dire, de pratiquer les premiers éléments de la doctrine de Jésus-Christ), et de le laisser inachevé, comme ceux dont parle l'évangéliste saint Jean : « Dès ce moment-là plusieurs de ses disciples s'éloignèrent et ne marchèrent plus avec lui. » (*Jean*, vi.)

---

sublimia præcepta data sunt, protinus comparatio ædificandæ sublimitatis adjungitur, cum dicitur : « Quis enim ex vobis volens turrim ædificare, non prius computat, » etc. Omne enim quod agimus, prævenire per studium considerationis debemus. Si igitur humilitatis turrim construere cupimus, prius nos præparare ad adversa hujus seculi debemus. Basil. (*in Isaiæ*, 2, cap. *Visione* 2.) Vel turris est alta speculatio ad custodiam civitatis, et perceptionem hostilium occursuum apta : ad hujus instar nobis datus est intellectus conservativus bonorum, præmeditativus contrariorum : ad hujus ædificationem præcipit Dominus nos sedentes ponere calculum, si suppetat facultas ad finem. Greg. Nyss. (*lib. de Virgin.*, cap. 18.) Insistendum est enim ut cujuslibet ardui propositi terminus attingatur variis augmentis mandatorum Dei, consummando opus divinum; nam neque lapis unus est tota turris fabrica, neque unicum mandatum ducit ad animæ perfectionem : sed fundamentum oportet subsistere, et secundum Apostolum (II *ad Cor.*, 3) insuper apparatus est auri et argenti et pretiosorum lapidum apponendus. Unde subditur : « Ne posteaquam posuerit fundamentum, » etc.

Theophyl. Non enim debemus ponere fundamentum (id est, sequi Christi initium), et finem non imponere; sicut illi de quibus Joannes dicit (cap. 6) quod « multi ex discipulis ejus abierunt re-

Ou bien, on peut entendre par ce fondement la doctrine que Notre-Seigneur vient d'exposer sur la mortification. Or, il faut ajouter à ce fondement l'édifice des œuvres, pour achever la tour forte qui doit nous défendre contre nos ennemis. (*Ps.* LX.) Autrement cet homme deviendra un objet de moquerie pour tous ceux qui le verront, aussi bien pour les hommes que pour les démons. — S. GRÉG. (*hom.* 37.) Car lorsque nous nous livrons à la pratique des bonnes œuvres, si nous ne nous mettons soigneusement en garde contre les esprits de malice, nous serons en butte aux railleries de ceux-là mêmes qui nous ont entraînés dans le mal. Notre-Seigneur ajoute à ce premier exemple une comparaison plus importante, pour montrer comment les plus petites choses élèvent notre esprit aux plus grandes. » Ou quel est le roi qui, se disposant à aller faire la guerre à un autre roi, ne s'assied d'abord pour se demander s'il peut, avec dix mille hommes, faire face à un ennemi qui vient contre lui avec vingt mille ? » — S. CYR. « Nous avons, en effet, à combattre contre les esprits de malice répandus dans l'air. » (*Ephés.*, VI.) Nous sommes assiégés d'ailleurs par mille autres ennemis : l'aiguillon de la chair, la loi de péché qui tyrannise nos membres, et toutes les passions réunies, telle est la multitude redoutable de nos ennemis. — S. AUG. (*Quest. évang.*, II, 31.) Ou bien les dix mille hommes de ce roi qui se prépare à combattre contre celui qui en a vingt mille, signifient la simplicité du chrétien qui doit combattre contre la duplicité du démon. — THÉOPHYL. Ces deux rois, c'est encore d'un côté le péché qui règne dans notre corps mortel (*Rom.*, VI), de l'autre notre âme, à qui Dieu a donné en la créant, un pouvoir vraiment royal. Si donc elle veut résister victorieusement au péché, qu'elle réfléchisse sérieusement en elle-même, car les démons sont

---

trorsum. » Vel *fundamentum* intellige doctrinalem sermonem, puta de abstinentia. Opus est igitur prædicto fundamento operationis ædificium, ut perficiatur nobis « turris fortitudinis a facie inimici. » (*Psal.* 60.) Alioquin deridetur homo a videntibus eum, tam hominibus quam dæmonibus. GREG. (*in homil.* 37, *ut sup.*) In bonis enim operationibus intenti, nisi contra malignos spiritus sollicite vigilemus, ipsos irrisores patimur quod ad malum persuasores habemus. Sed ex minori ad majus similitudo subditur, ut ex rebus minimis majora pensentur : nam sequitur : « Aut quis rex iturus committere bellum adversus alium regem, non prius sedens cogitat si possit cum decem millibus occurrere ei, qui cum viginti millibus venit ad se? » CYRIL. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Incumbit enim nobis prælium contra spiritualia nequitiæ in cœlestibus. (*ad Eph.*, 6.) Urget autem nos et aliorum hostium multitudo ; carnale flagitium, lex peccati sæviens in membris nostris, et variæ passiones, hoc est, dira hostium multitudo. AUG. (*de Quæst. Evang.*, lib. II, quæst. 31.) Vel decem millia præliaturi cum rege qui habet viginti millia, significant simplicitatem christiani hominis dimicaturi cum duplicitate diaboli. THEOPHYL. Est autem rex peccatum regnans in nostro mortali corpore. (*Rom.*, 6), sed et noster intellectus creatus est rex. Ergo si repugnare velit peccato, toto animo cogitet secum : nam

comme les soldats du péché qui paraissent être vingt mille contre les dix mille que nous avons, parce que leur nature incorporelle leur donne sur nous qui avons un corps une force beaucoup plus grande.

S. Aug. (*Quest. évang.*, II, 31.) Notre-Seigneur combat l'idée de construire une tour qu'on ne pourrait achever par la crainte des railleries auxquelles on s'exposerait : « Cet homme a commencé à bâtir, et il n'a pu achever ; » ainsi dans la parabole du roi, contre lequel il faut combattre, il désapprouve et condamne la paix qu'on est obligé de faire : « Autrement, tandis que celui-ci est encore loin, il envoie des ambassadeurs demander la paix. » Il nous enseigne par là que ceux qui ne (1*) renoncent pas à tout ce qu'ils possèdent, sont incapables de soutenir les assauts des tentations du démon, et qu'ils sont obligés de faire la paix avec lui, en consentant au péché qu'il les engage à commettre.

S. Grég. (*hom.* 37.) Ou bien encore, dans le jugement redoutable qui nous attend, nous ne pouvons nous présenter à forces égales devant notre juge; nous sommes dix mille contre vingt mille, un seul contre deux. Dieu marche donc avec deux armées contre une seule, parce que nous ne nous sommes préparés que sur les œuvres, tandis qu'il s'apprête à discuter à la fois nos actions et nos pensées. Pendant qu'il est encore éloigné, et qu'il ne nous fait pas sentir sa présence comme juge, envoyons-lui des ambassadeurs, nos larmes, nos œuvres de miséricorde, des victimes de propitiation, telle est l'ambassade qui peut apaiser ce roi qui s'avance contre nous.

S. Aug. (*Lettre à Lœt.*, 38.) Le Sauveur nous fait voir clairement

(1*) Nous avons établi d'après le texte même de saint Augustin la négation *qui non renuntiant*, qui manque dans presque toutes les éditions de la *Chaîne d'or*, et sans laquelle le sens est tout à fait inintelligible.

---

dæmones sunt peccati satellites, qui videntur viginti millium numero præcellere decem millia nostra, quia cum incorporei sint, nobis comparati corporeis, multo majorem fortitudinem habere censentur.

Aug. (*de Quæst. Evang.*, *ubi sup.*) Sicut autem de turri non perfecta per opprobrium deterruit dicentium, quia « hic homo cœpit ædificare, et non potuit consummare ; » sic in rege cum quo dimicandum est, ipsam pacem accusavit, cum subdit : « Alioquin adhuc illo longe agente legationem mittens, rogat ea quæ pacis sunt : » significans etiam minas imminentiam tentationum a diabolo non sustinere eos qui non renuntiant omnibus quæ possident, et pacem cum eo facere consentiendo illi ad committendum peccata.

Greg. (*ut sup.*) Vel aliter : in illo tremendo examine cum rege nostro ex æquo ad judicium non venimus : decem millia quippe ad viginti millia, simplum ad duplum sunt. Cum duplo ergo exercitu contra simplum venit; quia nos vix in solo opere præparatos simul de opere et cogitatione discutit. Dum ergo adhuc longe est qui adhuc præsens per judicium non videtur, mittamus ad eum legationem; lacrymas nostras, misercordiæ opera, hostias placationis : hæc est nostra legatio, quæ regem venientem placat.

Aug. (*ad Lætum.*, epist., 38.) Quo

le but qu'il s'est proposé dans ces paraboles en ajoutant : « Ainsi donc, quiconque d'entre vous ne renonce pas à ce qu'il possède, ne peut être mon disciple. » Ainsi les ressources nécessaires pour construire cette tour, la force et le courage des dix mille qui marchent contre le roi qui en a vingt mille, ne signifient qu'une chose, c'est que chacun doit renoncer à tout ce qu'il possède. Le commencement de ce discours s'accorde parfaitement avec la conclusion; car le précepte de renoncer à tout ce qu'on possède, renferme celui de haïr son père, sa mère, son épouse, ses enfants, ses frères, ses sœurs, et même sa propre vie. Toutes ces choses, en effet, sont la propriété d'un chacun, et la plupart du temps, elles sont pour lui un obstacle qui l'empèche d'obtenir non les biens particuliers du temps, qui passent si vite, mais ces biens communs à tous qui doivent durer éternellement.

S. Bas. (*règl. abrég., quest.* 263.) L'intention de Notre-Seigneur dans les deux comparaisons précédentes, n'est pas de laisser croire à chacun qu'il a le droit ou la permission d'être ou de n'être pas son disciple, de même qu'on est libre de ne pas poser les fondements de la tour ou de ne pas faire la paix; mais de montrer l'impossibilité de plaire à Dieu au milieu de toutes ces affections qui divisent l'âme et la mettent en péril, parce qu'elle est ainsi plus exposée à tomber dans les embûches et dans les piéges que lui tend le démon.

Bède. Il y a une différence entre renoncer à tout, et abandonner tout ce qu'on possède. C'est le partage d'un petit nombre de quitter tout absolument, c'est-à-dire de sacrifier entièrement toutes les sollicitudes de ce monde; mais c'est une obligation pour tous les fidèles

---

autem pertineant istæ similitudines ipsa occasione satis aperuit dicens : « Sic ergo omnis ex vobis qui non renuntiat omnibus quæ possidet, non potest meus esse discipulus. » Itaque sumptus ad turrim ædificandam, et valentia decem millium adversus regem qui viginti millia habet, nihil aliud est quam ut renuntiet unusquisque omnibus quæ sunt ejus. Prælocutio autem superior, cum extrema locutione concordat : in eo enim quod unusquisque renuntiat omnibus quæ sunt ejus, etiam illud continetur, ut oderit patrem suum, et matrem, et uxorem, et filios, et fratres, et sorores; adhuc autem et animam suam. Omnia enim hæc propria alicujus sunt; quæ plerumque implicant et impediunt ad obtinenda, non ista propria temporaliter transitura, sed in æternum mansura communia.

Basil. (*ut sup. in Regulis brevioribus ad interrogat.* 263.) Est autem intentio Domini per exempla prædicta non utique præbere potestatem vel dare licentiam cuiquam fieri discipulum ejus vel non fieri, sicut licet non inchoare fundamentum vel non tractare pacem; sed ostendere impossibilitatem placendi Deo inter illa quæ distrahunt animam et in quibus periclitatur velut captu facilis facta insidiis et astutiis diaboli.

Beda. Distat autem inter « renuntiare omnibus et relinquere omnia : » paucorum enim perfectorum est relinquere omnia; hoc est, curas mundi postponere; cunctorum autem fidelium est renuntiare omnibus; hoc est, sic tenere

de renoncer à tout, c'est-à-dire d'user des choses du monde, sans en devenir jamais l'esclave dans le monde.

ỳ. 34, 35. — *Le sel est bon, mais, si le sel s'affadit, avec quoi lui rendra-t-on sa saveur? Il n'est plus propre ni pour la terre, ni pour le fumier, mais on le jette dehors. Que celui qui a des oreilles pour entendre, entende.*

Bède. Notre-Seigneur venait de nous recommander non-seulement de commencer, mais d'achever la tour des vertus; les paroles suivantes : « Le sel est bon, » se rapportent encore à cette recommandation; c'est-à-dire il est bon d'assaisonner les parties intimes de notre cœur avec le sel de la sagesse spirituelle, et même de devenir comme les Apôtres le sel de la terre. (*Matth.*, v.) — Eusèbe. (*Ch. des Pèr. gr.*) Le sel est naturellement composé d'eau et d'air mêlés d'un peu de terre; il absorbe la partie liquide des corps corruptibles, et les conserve ainsi après leur mort. C'est donc avec raison qu'il compare les Apôtres au sel, parce qu'ils ont été régénérés par l'eau et par l'esprit; et que par leur vie toute spirituelle et séparée des inclinations de la chair, ils étaient comme le sel qui changeait la vie corrompue des hommes qui vivaient sur la terre, et répandait sur leurs disciples l'assaisonnement agréable d'une vie vertueuse (1).

Théophyl. Ce ne sont pas seulement ceux qui ont reçu le pouvoir d'enseigner les autres, mais les simples fidèles qui sont obligés d'être utiles à leur prochain à la manière du sel. Mais si celui qui devait être utile aux autres, devient mauvais lui-même, comment pourra-t-on venir à son secours? Si le sel s'affadit, comment lui rendra-t-on sa

(1) C'est à ce précepte de la nouvelle loi que se rapporte le précepte fait par Moïse aux enfants d'Israël : « Vous assaisonnerez avec le sel tous les gâteaux du sacrifice;..... dans toutes ces oblations tu offriras du sel. » (*Lev.*, II, 13.)

---

quæ mundi sunt, ut tamen per ea non teneantur in mundo.

Bonum est sal : si autem sal evanuerit, in quo condietur? Neque in terram, neque in sterquilinium utile est, sed foras mittetur. Qui habet aures audiendi, audiat.

Bed. Dixerat superius turrim virtutum, non solum inchoandam, sed etiam consummandam : ad quod pertinet quod dicitur : « Bonum est sal. » Bonum est sale sapientiæ spiritualis cordis arcana condire, imo cum apostolis sal terræ fieri. (*Matth.*, 5.) Euseb. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Sal enim secundum substantiam quidem ex aqua constat et spiritu, modicum quid terrestreitatis participans; desiccat autem fluidam naturam corruptorum corporum, ut mortua corpora conservet. Merito igitur discipulos suos comparat sali, eo quod ipsi regenerati sint per aquam et spiritum; cumque toti spiritualiter viverent, et non secundum carnem, ad modum salis corruptam vitam hominum in terra degentium convertebant, et virtuosa vita suos sequaces oblectando condiebant.

Theophylact. Non solum autem eos qui donati sunt magistrali gratia, sed etiam idiotas exposcit ad modum salis fieri utiles proximis. Si vero qui futurus est utilis aliis, fiat reprobus juvari non poterit. Unde sequitur : « Si autem sal evanuerit, in quo condietur? » Bed.

saveur? — Bède. C'est-à-dire, si quelqu'un après avoir été éclairé par le sel divin de la vérité, devient apostat, quel docteur pourra le ramener à la vérité, alors qu'effrayé des persécutions du monde, ou séduit par ses charmes trompeurs, il a renoncé à cette sagesse dont il avait goûté la douceur? « Il n'est plus propre ni pour la terre, ni pour le fumier, » etc. Le sel, en effet, lorsqu'il a perdu sa force pour assaisonner les aliments ou pour dessécher les viandes, ne peut plus servir à aucun usage. Il n'est plus propre ni pour la terre qu'il rendrait inféconde, ni pour le fumier qui sert d'engrais à la terre. Ainsi celui qui, après avoir connu la vérité, retourne en arrière (1), devient incapable et de produire aucun fruit de bonnes œuvres, et d'en faire produire aux autres; il doit être jeté dehors, c'est-à-dire séparé de l'unité de l'Eglise.

Théophyl. Comme ces enseignements paraboliques pouvaient avoir quelque obscurité, Notre-Seigneur exhorte ses auditeurs à bien entendre ce qu'il a dit du sel : « Que celui qui a des oreilles pour entendre, entende, » c'est-à-dire qu'il comprenne selon la mesure de la sagesse qui lui est donnée. Car les oreilles figurent ici la force intellectuelle de l'âme, et son aptitude à saisir la vérité. — Bède. Qu'il entende aussi sans mépriser la parole qu'il entend, et en mettant en pratique ce qu'il a appris.

(1) Allusion à ces paroles de l'Apôtre : « Si nous péchons volontairement après avoir reçu la connaissance de la vérité, il n'y a plus désormais de victime pour les péchés; mais il ne nous reste plus qu'une attente terrible du jugement, » etc., *Hébr.*, x, 26, 27 et à ces autres de saint Pierre : « Il eût mieux valu pour eux qu'ils n'eussent point connu la voie de la justice, que de retourner en arrière après l'avoir connue. » (II *Pierre*, II, 21.)

Quasi dicat : Si quis semel condimento veritatis illuminatus ad apostasiam redierit, a quo alio doctore corrigetur? qui scilicet eam quam ipse gustavit sapientiæ dulcedinem, vel adversis seculi perterritus, vel illecebris illectus abjecit. Unde sequitur : « Neque in terram, neque in sterquilinium utile est, » etc. Sal enim cum ad condiendos cibos carnesque siccandas valere desierit, nulli jam usui aptum erit. Neque enim in terram utile est, cujus injectu germinare prohibetur; neque in sterquilinium agriculturæ profuturum : sic qui post agnitionem veritatis retrocedit, neque ipse fructum boni operis ferre, nec alios excolere valet; sed foras mittendus est; hoc est, ab Ecclesiæ unitate secernendus.

Theophyl. Verum quia sermo parabolicus et obscurus erat, excitans Dominus auditores ne qualitercunque acciperent quod dictum est de sale, subdit : « Qui habet aures audiendi, audiat, hoc est, sicut sapientia inest, intelligat. » Aures enim hic cognoscitivam vim animæ, et aptitudinem intelligendi accipere debemus. Bed. Audiat etiam non contemnendo, et faciendo quæ didicit.

CHAPITRE XV.

SOMMAIRE ANALYTIQUE.

ỳ. 1-7. — Bonté avec laquelle Notre-Seigneur accueillait les pécheurs. — Murmures des pharisiens. — Caractères de la vraie et de la fausse justice. — Comment le céleste médecin prodigue les soins les plus dévoués à ces malades qui ne connaissaient pas leur maladie. — Pourquoi dans cette parabole le nombre de cent brebis. — Quand une brebis s'est-elle égarée du troupeau? — Quelles sont les quatre-vingt-dix-neuf brebis qu'il laisse pour courir après celle qui s'est égarée. — Que fait le bon pasteur lorsqu'il a retrouvé sa brebis. — Quels sont les amis et les voisins qu'il invite à se réjouir avec lui. — Pourquoi dit-il : *Réjouissez-vous avec moi?* — Quel puissant encouragement au bien pour nous, de penser que notre conversion sera un sujet de joie pour les anges. — Pourquoi la conversion des pécheurs donnera plus de joie dans le ciel que la persévérance des justes.

ỳ. 8-10. — Seconde parabole qui nous rappelle que nous avons été faits à l'image de Dieu. — Quelle est cette femme qui a perdu une de ses dix drachmes. — Que représentent les neuf drachmes. — Quand cette drachme a-t-elle été perdue? — Que figure cette femme allumant sa lampe et cherchant la drachme qu'elle a perdue, en bouleversant sa maison. — Que représentent les amies et les voisines à qui elle veut faire partager sa joie. — Comment cette parabole nous apprend encore que nous ne pouvons retirer aucune utilité des vertus purement extérieures, si notre âme est dépourvue de celle qui seule peut lui donner l'éclat de la ressemblance divine.

ỳ. 11-16. — Pourquoi ces trois paraboles qui semblent avoir le même objet. — Différence entre elles. — Peut-on admettre que le plus agé de ces deux fils figure les anges? — Que représente cet homme qui a deux fils. — Que figurent les deux fils. — Quels sont les biens dont le plus jeune fils demande la libre disposition. — Le père a-t-il commis une imprudence en accédant au désir de son plus jeune fils? — Quel est ce pays lointain où il s'en va peu de jours après. — Quelle est cette vie d'excès où il dissipe tout son bien. — Indigence extrême dans laquelle il tombe. — Que figure l'habitant de cette région au service duquel il s'attache. — Qu'est-ce que mener paître les pourceaux. — Que figurent les siliques dont il désirait se nourrir. — Ces deux frères représentent les justes et les pécheurs. — Comment il faut entendre ici ces paroles : *l'aîné et le plus jeune.* — Comment Dieu donne également à chacun la science du bien et du mal. — Preuve démonstrative du libre arbitre. — Quel éloignement plus grand que de s'éloigner de soi-même. — Quel est ce bien qu'il dissipe. — Quelle est cette famine et cette indigence qui se fait sentir. — Que figure cet emploi honteux qui est donné à l'enfant prodigue.

ỳ. 17-24. — Comment cet excès de misère et de dégradation le fait rentrer en lui-même. — Quand rentre-t-on en soi-même? — Trois degrés d'obéissance d'après leurs différents motifs. — Quels sont les mercenaires dont l'enfant prodigue envie le sort. — Aveu expressif qu'il fait de sa misère. — Que signifient ces paroles : *Je me lèverai,* etc. — Miséricorde de Dieu qui ne dédaigne pas ce nom de père que les pécheurs lui donnent. — Pourquoi Dieu qui connaît tout, exige pour nous pardonner la confession de nos fautes. — Que

signifient ces paroles : *J'ai péché contre le ciel et à vos yeux.* — Que faut-il entendre par le ciel? — Combien le malheureux prodigue est humble dans ses prétentions. — Pourquoi l'Esprit saint nous a décrit les égarements et le retour de ce prodigue. — Courage que lui donne la résolution qu'il vient de prendre. — Bonté de Dieu qui voit les premiers commencements de notre retour vers lui, et prévient nos désirs par les effets de sa miséricorde. — Que signifie cette condescendance du père qui va à la rencontre de son fils, et se jette à son cou pour le baiser. — Pourquoi le père n'adresse pas la parole à son fils, mais à ses serviteurs. — Quels sont ces serviteurs. — Quelle est cette robe première dont il veut qu'on revête son fils. — Pourquoi commande-t-il de lui mettre au doigt un anneau? — Que figure la chaussure qu'on lui met aux pieds. — Quel est le veau gras qu'il fait tuer. — Pourquoi Notre-Seigneur nous représente son père se livrant à la joie d'un festin. — A qui peut-on appliquer ces paroles : *Mon fils était mort, et il revit, il était perdu, et il est retrouvé.*

℣. 25-32. — Comment Notre-Seigneur a répondu aux murmures des pharisiens par trois paraboles différentes. — Que représente le fils aîné qui murmure de l'accueil fait à son plus jeune frère. — Comment ces mêmes sentiments persévèrent encore aujourd'hui dans les Juifs. — Comment faut-il entendre cette fidélité dont se vante le fils aîné? — Que signifie dans le sens figuré, la plainte qu'il adresse à son père de n'avoir jamais obtenu un bouc ou un chevreau pour faire bonne chère avec ses amis. — Réponse que lui fait son père. — Dans quel sens lui dit-il : *Vous êtes toujours avec moi, et tout ce qui est à moi est à vous?* — Que figure encore le fils aîné qui se laisse aller au murmure. — On ne doit pas chercher à expliquer à la lettre tout ce que renferme une parabole. — But que Notre-Seigneur s'est proposé dans celle-ci,

---

ỳ. 1-7. — *Or les publicains et les pécheurs s'approchaient de Jésus pour l'entendre. Et les pharisiens et les scribes murmuraient, disant : Cet homme accueille les pécheurs et mange avec eux. Alors il leur proposa cette parabole : Qui d'entre vous, ayant cent brebis, s'il en perd une, ne laisse les quatre-vingt-dix-neuf autres dans le désert, et ne s'en aille après celle qui est perdue, jusqu'à ce qu'il la retrouve? Et lorsqu'il l'a trouvée, il la met avec joie sur ses épaules, et revenant à la maison, il assemble ses amis et ses voisins, et leur dit : Réjouissez-vous avec moi, parce que j'ai trouvé ma brebis qui était perdue. Ainsi, je vous le dis, il y aura plus de joie dans le ciel pour un pécheur qui fait pénitence, que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de pénitence.*

S. Ambr. Les enseignements qui précèdent vous avaient appris à ne vous point laisser absorber par les préoccupations du siècle, et à ne point préférer les choses passagères aux biens éternels. Mais comme la fragilité humaine ne peut tenir pied dans les voies si glissantes du monde, ce médecin plein de bonté vous a indiqué les remèdes contre vos erreurs, et ce juge miséricordieux ne vous a pas refusé l'espérance du pardon : « Or, les publicains et les pécheurs s'approchaient de Jésus pour l'entendre. » La Glose. (*interlin.*) C'est-à-dire ceux qui exigeaient les impôts publics ou qui les affermaient, et ceux qui cherchent à acquérir les richesses de ce monde par les opérations du commerce.

Théophyl. Notre-Seigneur remplissait ici la fin pour laquelle il s'était incarné, en accueillant avec bonté les pécheurs, comme un médecin accueille les malades. Mais les pharisiens, véritables accusateurs de leur nature, ne répondent que par des murmures à cette conduite pleine de miséricorde : « Et les pharisiens et les scribes murmu-

---

CAPUT XV.

Erant autem appropinquantes ei publicani et peccatores, ut audirent illum : et murmurabant pharisæi et scribæ dicentes, quia hic peccatores recipit et manducat cum illis. Et ait ad illos parabolam istam dicens : Quis ex vobis homo qui habet centum oves, et si perdiderit unam ex illis, nonne dimittit nonaginta novem in deserto, et vadit ad illam quæ perierat, donec inveniat eam? Et cum invenerit eam, imponit in humeros suos gaudens, et veniens domum, convocat amicos et vicinos, dicens illis : Congratulamini mihi, quia inveni ovem meam quæ perierat. Dico vobis quod ita gaudium erit in cœlo super uno peccatore pœnitentiam agente, quam supra nonaginta novem justis, qui non indigent pœnitentia.

Ambr. Didiceras in superioribus, secularibus occupationibus non teneri, caduca non præferre perpetuis. Sed quia fragilitas humana firmum nequit in tanto seculi lubrico tenere vestigium, etiam adversus errorem remedia tibi bonus medicus demonstravit, spem veniæ judex misericors non negavit. Unde subditur : « Erant autem appropinquantes ei publicani, » etc. Glossa. (*interlin.*) Id est, qui publica exigunt vectigalia vel conducunt, et qui lucra seculi per negotia sectantur.

Theophyl. Hoc enim exequebatur, cujus causa carnem susceperat; admittens peccatores, sicut medicus ægrotantes. Sed pharisæi vere criminosi huic pietati murmura recompensabant. Unde sequitur : « Et murmurabant pha-

raient en disant : Cet homme accueille les pécheurs et mange avec eux. »

S. Grég. (*hom. 34 sur les Evang.*) Nous pouvons conclure de là que la vraie justice est compatissante, tandis que la fausse est pleine d'une hauteur dédaigneuse. Les justes, il est vrai, traitent et justement les pécheurs avec une certaine dureté, mais il faut bien distinguer ce qui est inspiré par l'orgueil et ce qui est dicté par le zèle pour la discipline. Car bien que les justes, par amour pour la règle, paraissent excéder dans les reproches qu'ils adressent, ils conservent cependant toujours la douceur intérieure sous l'inspiration de la charité ; ils se mettent dans leur cœur bien au-dessous de ceux qu'ils reprennent, et en agissant de la sorte, ils maintiennent dans la vertu ceux qui leur sont soumis, et se conservent eux-mêmes dans la grâce de Dieu par l'humilité. Au contraire, ceux qui s'enorgueillissent de leur fausse justice, affectent un grand mépris pour les autres, n'ont aucune condescendance pour les faibles, et deviennent d'autant plus grands pécheurs, qu'ils s'imaginent être exempts de péché. De ce nombre étaient les pharisiens qui, reprochant au Seigneur d'accueillir favorablement les pécheurs, accusaient avec un cœur desséché la source même de la miséricorde. Mais comme ils étaient malades, au point de ne point connaître leur maladie, le céleste médecin leur prodigue les soins les plus dévoués pour les amener à ouvrir les yeux sur leur triste état : « Et il leur proposa cette parabole : Quel est celui d'entre vous qui, ayant cent brebis, s'il en perd une, ne laisse les quatre-vingt-dix-neuf autres dans le désert ? etc. » Il choisit une comparaison dont l'homme pouvait reconnaître la vérité en lui-même, mais qui s'appliquait surtout au Créateur des hommes ; car le nombre cent étant un nombre parfait, Dieu a été le pasteur de cent brebis, lorsqu'il est devenu

risæi et scribæ, dicentes quia. » etc.

Greg. (*in hom. 34, in Evang.*) Ex qua re recolligitur quia vera justitia compassionem habet, falsa dedignationem ; quamvis et justi soleant recte peccatoribus dedignari : sed aliud est quod agitur typo superbiæ, aliud quod zelo disciplinæ : quia justi etsi foris increpationes per disciplinam exaggerant, intus tamen dulcedinem per charitatem servant : præponunt sibi in animo ipsos plerumque quos corrigunt : quod agentes et per disciplinam subditos, et per humilitatem custodiunt semetipsos : at contra, hi qui de falsa justitia superbire solent, cæteros quosque despiciunt, nulla infirmantibus misericordia condescendunt : et quo se peccatores esse non credunt, eo deterius peccatores fiunt : de quorum numero pharisæi erant, qui dijudicantes Dominum, quod peccatores susciperet, arenti corde ipsum fontem misericordiæ reprehendebant. Sed quia ægri erant, ita ut ægros se esse nescirent, quatenus quod erant agnoscerent, cœlestis medicus blandis eos fomentis curat. Sequitur enim : « Et ait ad illos parabolam istam dicens : Quis ex vobis homo qui habet centum oves, et si perdiderit unam, nonne vadit ad illam, » etc. Similitudinem dedit, quam in se homo recognosceret, et tamen ad auctorem hominum pertineret : quia enim centenarius perfectus est numerus, ipse cen-

le Maître des anges et des hommes. C'est pour cela qu'il ajoute : « Qui a cent brebis. »

S. Cyr. Jugez de là quelle est l'étendue du royaume de notre Sauveur. Il fait remarquer que cet homme avait cent brebis pour exprimer par un chiffre déterminé, et par un nombre complet, la multitude des créatures raisonnables qui lui est soumise, car le nombre cent, composé de dix décades est un nombre parfait. Une de ces brebis s'est égarée, c'est-à-dire le genre humain qui habite la terre. — S. Ambr. Qu'il est riche ce pasteur, puisque nous ne sommes que la centième partie de son troupeau ! « Et s'il en perd une, ne laisse-t-il pas les quatre-vingt-dix-neuf autres, » etc. — S. Grég. (*hom.* 34, *sur les Evang.*) Une brebis s'est égarée, lorsque l'homme par son péché à quitté les pâturages de la vie. Les quatre-vingt-dix-neuf autres étaient restées dans le désert, parce que le nombre des créatures raisonnables, (c'est-à-dire des anges et des hommes), qui avaient été créées pour jouir de la vue de Dieu, se trouvait diminué par la perte de l'homme. C'est pourquoi il s'exprime de la sorte : « Ne laisse-t-il pas les quatre-vingt-dix-neuf autres dans le désert ? » parce qu'en effet il a laissé dans le ciel les chœurs des anges. L'homme a quitté le ciel lorsqu'il a commis le péché, et c'est pour que le nombre des brebis fût ramené dans le ciel à son intégrité primitive, que Dieu condescend à chercher sur la terre l'homme qui s'était égaré : « Et il va après celle qui est perdue, » etc. — S. Cyr. Est-il donc cruel pour toutes les autres, en se montrant si tendre pour celle qui s'est égarée ? Non sans doute. Car les autres sont en sûreté, entourées comme d'un rempart de la protection de la main du Tout-Puissant; mais il fallait avant tout avoir pitié de celle qui allait périr, afin que le troupeau ne

---

tum oves habuit, cum sanctorum angelorum et hominum naturam possedit. Unde subdit : « Qui habet centum oves. »

Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Hinc percipe latitudinem regni Salvatoris nostri. Dicit enim oves esse centum, referens numerum subjectarum sibi rationalium naturarum ad integram multitudinem : est enim centenarius numerus perfectus ex decem decadibus constitutus. Sed ex his una oberravit, scilicet genus humanum, quod terram colit. Ambr. Dives pastor, cujus nos omnes centesima portio sumus. Unde sequitur : « Et si perdiderit unam ex illis, nonne dimittit, » etc. Greg. (*ut sup.*) Una ovis tunc periit, quando peccando homo pascua vitæ reliquit. In deserto autem nonaginta novem remanserant, quia rationalis creaturæ numerus (angelorum videlicet et hominum) qui ad videndum Deum conditus fuerat, pereunte homine erat imminutus. Unde sequitur : « Nonne dimittit nonaginta novem in deserto ; » quia scilicet angelorum choros relinquit in cœlo. Tunc autem homo cœlum deseruit, cum peccavit : et ut perfecte summa ovium integraretur in cœlo, homo perditus quærebatur in terra. Unde sequitur : « Et vadit ad illam, » etc. Cyril. (*ubi supra.*) Nunquid autem sæviens in reliquas motus est pietate unius ? Nequaquam. Sunt enim illæ in tuto, circumsepiente illas potentissima dextera : sed magis oportebat misereri

restât pas incomplet, car le retour de cette brebis rétablit le nombre cent dans sa perfection première. — S. Aug. (*Quest. Ev.*, II, 32.) Ou bien les quatre-vingt-dix-neuf qu'il laisse dans le désert, figurent les orgueilleux, qui portent pour ainsi dire la solitude dans leur âme, en cherchant à concentrer l'attention sur eux seuls. L'unité leur manque pour qu'ils soient parfaits, car quand on se sépare de l'unité véritable, c'est toujours par un sentiment d'orgueil; on veut être son maître, et jouir de soi-même, et on ne veut plus suivre l'unité qui n'est autre que Dieu. Or, c'est à cette unité qu'il ramène tous ceux qui sont réconciliés par la grâce de la pénitence qui ne peut s'obtenir que par l'humilité.

S. Grég. de Nyss. (1) Lorsque le pasteur eut retrouvé sa brebis, il ne la châtia point, il ne la ramèna pas au bercail avec violence, mais il la chargea sur ses épaules, et la porta avec tendresse pour la réunir au troupeau : « Et lorsqu'il l'a trouvée, il la met avec joie sur ses épaules. » Il met sa brebis sur ses épaules, c'est-à-dire qu'en se revêtant de notre nature, il a porté sur lui nos péchés. (I *Pierre*, II, 24, *Isaïe*, LIII, 4.) Après avoir retrouvé sa brebis, il retourne à sa maison, c'est-à-dire, que notre pasteur, après l'œuvre de la réparation du genre humain, est rentré dans son céleste royaume : « Et venant à sa maison, il appelle ses amis, et ses voisins, leur disant : Réjouissez-vous avec moi, parce que j'ai trouvé ma brebis qui était perdue. » Ses amis et ses voisins ce sont les chœurs des anges qui sont vraiment ses amis, parce qu'ils accomplissent sa volonté d'une manière constante et immuable; ils sont aussi ses voisins, parce qu'étant toujours en sa présence, ils jouissent de la claire vision de Dieu.

(1) Cette citation parait tirée de l'homélie : *Contre ceux qui jugent et condamnent les autres avec dureté, tandis qu'ils ont eux-mêmes besoin de conversion et de pénitence.*

---

pereuntis, ne imperfecta videretur residua multitudo : una enim reducta sortitur centenarius propriam speciem. Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. II, cap. 32.) Vel illas *nonaginta novem* dixit, quas reliquit in deserto, superbos significans tanquam solitudinem gerentes in animo, dum solos se videri volunt; quibus ad perfectionem unitas deest; dum enim quisque a vera unitate divellitur, superbe divellitur : suæ quippe potestatis esse cupiens, non sequitur unum quod est Deus : uni autem deputat omnes per pœnitentiam reconciliatos, quæ humilitate obtinetur.

Greg. Nyss. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Cum autem pastor invenisset ovem, non punivit; non duxit ad gregem urgendo; sed superponens humero et portans clementer annumeravit gregi. Unde sequitur : « Et cum invenerit ovem, imponit in humeros suos gaudens. » Greg. (*in hom.* 34 *ut sup.*) Ovem humeris suis imposuit, quia humanam naturam suscipiens, peccata nostra portavit. (I *Petri*, II, 24; *ex Isai.*, 53.) Inventa autem ove ad domum redit; quia pastor noster reparato homine ad regnum cœleste redit. Unde sequitur : « Et veniens convocat amicos et vicinos, dicens illis : Congratulamini mihi; quia inveni ovem meam, quæ perierat : » amicos et vicinos vocat angelorum choros : qui amici ejus sunt; quia voluntatem ejus continue in sua stabilitate custodiunt : vicini quoque ejus sunt, quia claritate visionis illius sua assiduitate perfruuntur.

THÉOPHYL. Les esprits célestes reçoivent ici le nom de brebis, parce que toute nature créée, en comparaison de Dieu, est comme un animal dépourvu de raison, mais cependant il les appelle ses amis et ses voisins, parce que ce sont des créatures raisonnables.

S. GRÉG. (*hom. 34, sur les Evang.*) Remarquez qu'il ne dit pas : Réjouissez-vous avec ma brebis, mais : « Réjouissez-vous avec moi, » parce que notre vie fait sa joie, et lorsque nous sommes ramenés dans le ciel, nous mettons le comble à son allégresse et à son bonheur.

S. AMBR. Les anges étant des créatures raisonnables, il est juste qu'ils se réjouissent de la rédemption des hommes : « Ainsi, je vous le dis, il y aura plus de joie dans le ciel pour un pécheur qui fait pénitence, que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de pénitence. » Quel puissant encouragement au bien, pour chacun de nous à qui il est permis de croire que sa conversion sera un sujet de joie pour les anges dont il doit rechercher la protection, autant qu'il doit craindre de la perdre! — S. GRÉG. (*hom. 34.*) Le Sauveur nous déclare que la conversion des pécheurs donnera plus de joie dans le ciel que la persévérance des justes ; souvent en effet, ceux qui ne se sentent point chargés du poids de fautes énormes, persévèrent, à la vérité, dans les voies de la justice, mais ne soupirent point avec ardeur après la céleste patrie, et demeurent presque toujours indifférents à la pratique des œuvres de perfection, parce qu'ils ont la conscience de ne pas s'être rendus coupables de fautes bien graves. Au contraire, ceux qui se rappellent la gravité des fautes qu'ils ont commises, puisent dans ce souvenir le principe d'une douleur plus vive, et d'un amour de Dieu plus ardent, et la considération de leurs longs égare-

---

THEOPHYLACT. Supernæ igitur virtutes *oves* dicuntur, in eo quod omnis natura creata respectu Dei bestialis est : in eo vero quod rationalis est, *amici* et *vicini* dicuntur.

GREG. (*in hom. 34 ut sup.*) Et notandum quod non dicit : « Congratulamini inventæ ovi, » sed, *mihi ;* quia videlicet ejus est gaudium vita nostra : et cum nos ad cœlum reducimur, solemnitatem lætitiæ illius implemus.

AMBR. Angeli autem quoniam sunt rationabiles, non immerito hominum redemptione lætantur. Unde sequitur : « Dico vobis quod ita gaudium erit in cœlo super uno peccatore pœnitentiam agente, quam supra nonaginta novem justis, qui non indigent pœnitentia. » Hoc proficiat ad incentiva probitatis, si unusquisque conversionem suam gratam fore credat cœtibus angelorum, quorum aut affectare patrocinium, aut vereri debet offensam. GREG. (*in hom. 34 ut supra.*) Plus autem de conversis peccatoribus quam de stantibus justis in cœlo gaudium esse fatetur ; quia plerumque hi qui nullis se oppressos peccatorum molibus sciunt, stant quidem in via justitiæ, sed tamen ad cœlestem patriam anxie non anhelant ; et plerumque pigri remanent ad exercenda bona præcipua ; quia securi sibi sunt quod nulla commiserint mala graviora : at contra nonnunquam hi qui se aliqua illicita esse meminerunt, ex ipso suo dolore compuncti ad amorem Dei inardescunt : et quia errasse se a

ments les excite à compenser leurs pertes passées en acquérant de nouveaux mérites. Ils sont donc pour le ciel le sujet d'une plus grande joie, parce qu'un général aime mieux un soldat qui, après avoir fui honteusement devant l'ennemi, revient sur ses pas, et le charge avec intrépidité, que celui qui n'a jamais pris la fuite, mais qui aussi n'a jamais fait aucune action d'éclat. C'est ainsi que le laboureur préfère de beaucoup la terre qui, après avoir porté des épines, produit des fruits en abondance, à celle qui n'a jamais produit d'épines, mais qui aussi ne s'est jamais couverte d'une riche moisson. Et cependant, il faut le reconnaître, il est un grand nombre de justes, dont la vie est pour le ciel un si grand sujet de joie, qu'aucune pénitence des pécheurs convertis ne peut lui être préférée. Comprenons par là quelle joie donnent à Dieu les larmes du juste qui gémit dans l'humilité de son âme, puisque le pécheur produit dans le ciel une si grande joie lorsqu'il désavoue et pleure par la pénitence le mal qu'il a commis.

ỳ. 8-10. — *Ou quelle est la femme qui, ayant dix drachmes, si elle en perd une, ne balaye sa maison, et ne cherche soigneusement jusqu'à ce qu'elle la trouve? Et lorsqu'elle l'a trouvée, elle assemble ses amies et ses voisines, et leur dit : Réjouissez-vous avec moi, parce que j'ai trouvé la drachme que j'avais perdue. Ainsi, je vous le dis, il y aura de la joie parmi les anges de Dieu pour un pécheur qui fait pénitence.*

S. Chrys. (*Ch. des Pèr. gr.*) La parabole précédente où le genre humain était comparé à une brebis égarée, nous apprenait que nous sommes les créatures du Dieu très-haut, qui nous a faits, car nous ne nous sommes pas faits nous-mêmes, et nous sommes les brebis de sa bergerie. (*Ps.* xciv.) Le Sauveur à cette première parabole en

---

Deo considerant, damna præcedentia lucris sequentibus recompensant. Majus ergo gaudium fit in cœlo, quia et dux in prælio plus eum militem diligit, qui post fugam reversus hostem fortiter premit, quam eum qui nunquam terga præbuit, et nunquam aliquid fortiter fecit. Sic agricola illam amplius terram amat, quæ (post spinas) uberes fruges profert, quam eam quæ nunquam spinas habuit, et nunquam fertilem messem produxit. Sed inter hæc sciendum est, quia sunt plerique justi, in quorum vita tantum est gaudium, ut eis quælibet peccatorum pœnitentia præponi nullatenus possit. Hic ergo colligendum quantum Deo gaudium faciat quando humiliter plangit justus; si facit in cœlo gaudium, quando hoc quod male gessit, per pœnitentiam damnat injustus.

Aut quæ mulier habens drachmas decem, si perdiderit drachmam unam, nonne accendit lucernam, et evertit domum, et quærit diligenter, donec inveniat eam? et cum invenerit, convocat amicas et vicinas, dicens : Congratulamini mihi, quia inveni drachmam quam perdideram. Ita dico vobis, quia gaudium erit coram angelis Dei super uno peccatore pœnitentiam agente.

Chrys. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Per præcedentem parabolam, in qua genus humanum dicebatur ovis erratica esse, docebamur nos creaturæ sublimis Dei qui fecit nos, et non ipsi nos, cujus pascuæ oves sumus. (*Psalm.* 94.) Nunc

ajoute une seconde, qui nous rappelle que nous avons été faits a l'image et à la ressemblance d'un roi, c'est-à-dire à l'image et à la ressemblance du Dieu tout-puissant, car la drachme est une pièce de monnaie qui porte l'empreinte de la figure du roi : « Ou quelle est la femme qui ayant dix drachmes, si elle en perd une, » etc. — S. Grég. (*hom. 34, sur les Evang.*) Celui dont le pasteur était la figure nous est encore représenté par cette femme; c'est Dieu lui-même, c'est la sagesse de Dieu. Il a créé les anges et les hommes pour qu'ils puissent le connaître, et il les a faits à sa ressemblance. Il avait dix drachmes, parce qu'il y a neuf chœurs des anges, et que pour rendre complet le nombres des élus, l'homme a été créé le dixième. — S. Aug. (*quest. Evang.*, II, 33.) Ou bien ces neuf drachmes comme les quatre-vingt-dix-neuf brebis représentent ceux qui par un sentiment de présomption se préfèrent aux pécheurs repentants, car il manque une unité au nombre neuf pour faire dix, et au nombre quatre-vingt-dix-neuf pour faire cent, et c'est à cette unité qu'il compare tous ceux qui obtiennent la réconciliation par la pénitence. — S. Grég. (*hom.* 34.) Comme la drachme porte l'empreinte d'une figure royale, cette femme a perdu sa drachme, lorsque l'homme qui avait été créé à l'image de Dieu, a perdu par le péché sa ressemblance avec son Créateur. Le Sauveur ajoute : « Si elle en perd une, n'allume-t-elle pas sa lampe ? » etc. Cette femme qui allume sa lampe, c'est la sagesse de Dieu qui s'est manifestée sous une forme humaine, car une lampe est une lumière dans un vase de terre, et cette lumière dans un vase de terre c'est la divinité dans une chair mortelle. Après qu'elle a allumé sa lampe, « elle bouleverse sa maison, » c'est-à-dire qu'aussitôt que la

---

autem subjungitur secunda parabola in qua genus humanum comparatur drachmæ quæ periit : per quam ostendit nos ad similitudinem et imaginem regiam factos esse, scilicet summi Dei : nam drachma nummus est impressam habens regiam figuram : unde dicitur: « Aut quæ mulier habens drachmas decem, si perdiderit unam, » etc. Greg. (*in hom.* 34, *in Evang.*) Qui significatur per pastorem, ipse per mulierem ; ipse enim Deus, ipse et Dei sapientia : angelorum autem et hominum naturam ad cognoscendum se Dominus condidit, et ad similitudinem suam creavit : decem ergo drachmas habuit, quia novem sunt chori angelorum ; sed ut compleretur electorum numerus, homo decimus est creatus. Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. II, quæst. 33.) Vel in novem drachmis, sicut et in nonaginta novem ovibus ponit eorum significationem qui de se præsumentes peccatoribus ad salutem redeuntibus se præponunt : unum enim deest a novem ut decem sint, et a nonaginta novem ut centum sint : cui uni deputat omnes per pœnitentiam reconciliatos. Greg. (*in homil.* 34 *ut supra.*) Et quia imago exprimitur in drachma, mulier drachmam perdidit, quando homo (qui conditus ad imaginem Dei fuerat) peccando a similitudine sui Conditoris recessit. Et hoc est quod subditur : « Si perdiderit drachmam unam, nonne accendit lucernam ? » Accendit mulier lucernam, quia Dei sapientia apparuit in humanitate : lucerna quippe lumen in testa est ; lumen vero in testa est, Divinitas in carne : accensa autem lucerna sequitur : « Et evertit domum ; » quia scilicet mox, ut

divinité a brillé à nos yeux dans l'humanité dont elle s'était revêtue, notre conscience a été toute bouleversée. Cette expression, « elle bouleverse toute sa maison, » ne diffère point de cette autre qu'on lit dans certains manuscrits : « elle balaye sa maison ; » (1) car l'âme du pécheur ne peut être purifiée de ses habitudes vicieuses qu'après avoir été profondément remuée par la crainte de Dieu. La maison ainsi mise sens dessus dessous, la drachme se retrouve : « Et elle cherche soigneusement jusqu'à ce qu'elle la trouve, » car c'est grâce à ce trouble salutaire de la conscience, que l'homme répare en lui l'image de son Créateur.

S. Grég. de Naz. (*Disc. 42, 2e sur la fête de Pâques.*) Aussitôt qu'il a retrouvé la drachme qu'il avait perdue, il veut faire partager sa joie aux esprits célestes qu'il a établis les ministres de sa miséricorde : « Et lorsqu'elle l'a retrouvée, elle assemble ses amies et ses voisines, » etc. — S. Grég. (*hom.* 34.) En effet les vertus des cieux sont d'autant plus voisines de la divine sagesse qu'elles en sont plus rapprochées par la grâce de la claire vision de Dieu. — Théophyl. Ou encore : elles sont ses amies, parce qu'elles exécutent ses volontés ; elles sont ses voisines, parce qu'elles ont une nature incorporelle. Ou encore, toutes les vertus célestes sont les amis de Dieu ; ses voisines sont celles qui sont plus rapprochées, c'est-à-dire : les trônes, les chérubins et les séraphins.

S. Grég. de Nyss. (*De la virginité*, chap. 12.) Ou bien dans un autre sens, voici la vérité que Notre-Seigneur a voulu nous enseigner sous la comparaison de cette drachme qui est perdue et que l'on cherche ; c'est que nous ne pouvons retirer aucune utilité des vertus

(1) Dans toutes les éditions les plus correctes on lit et on doit lire d'après le texte grec : σαροῖ, *everrit*, elle *balaye*, et non *evertit*, elle *bouleverse* elle *met sens dessus dessous*.

---

ejus Divinitas per carnem claruit, omnis se nostra conscientia concussit : qui eversionis sermo non discrepat ab eo quod in aliis codicibus legitur, *emundat ;* quia prava mens (si non prius præ timore evertitur) ab assuetis vitiis non mundatur : eversa autem domo invenitur drachma : sequitur enim : « Et quærit diligenter donec inveniat, » quia scilicet cum perturbatur conscientia hominis, reparatur in homine similitudo Conditoris.

Greg. Nazian. (*Orat.* 42, *seu* 2, *de Pascha.*) Inventa autem drachma cœlestes virtutes facit participes gaudii, quas ministras dispensationis fecit. Unde sequitur : « Et cum invenerit, convocat amicas et vicinas, » etc. Greg. (*im homil.* 34 *ut sup.*) Supernæ enim virtutes tanto divinæ sapientiæ juxta sunt, quanto ei per gratiam continuæ visionis appropinquant. Theophyl. Vel *amicæ* sunt, ut exequentes voluntatem ipsius; *vicinæ* vero, ut incorporeæ. Vel forte *amicæ* ipsius sunt omnes supernæ virtutes; *vicinæ* vero sunt, propinquiores ; scilicet, throni, cherubini et seraphini.

Greg. Nyss. (*lib. de Virginit.*, cap. 12.) Vel aliter : hoc reor Dominum nobis proponere inquisitione perditæ drachmæ : quia nulla nobis ab exteris virtutibus utilitas provenit, quas *dra-*

purement extérieures, figurées ici par les drachmes, (les eussions-nous toutes réunies), si notre âme est dépourvue et comme veuve (1) de celle qui seule peut lui donner l'éclat de la ressemblance divine. La première chose qu'il nous ordonne de faire, c'est d'avoir une lampe allumée; c'est-à-dire la parole divine qui découvre les choses cachées : ou bien encore la lampe de la pénitence. Or, c'est dans sa propre maison, (c'est-à-dire en soi-même et dans sa conscience), qu'il faut chercher cette drachme qu'on a perdue, c'est-à-dire cette image de notre roi qui n'est pas entièrement effacée et perdue, mais qui est cachée sous le fumier, qui figure les souillures de la chair. Il faut enlever ces souillures avec soin, et lorsqu'on les a fait disparaître de la drachme, la sainteté de la vie est alors dans tout son jour ce que l'on cherchait. Il faut donc se réjouir de l'avoir retrouvée et appeler à partager sa joie ses voisines, c'est-à-dire les puissances de notre âme, la partie raisonnable, et la partie irascible ou sensible et toutes les autres puissances de notre âme qui doivent se réjouir dans le Seigneur. Le Sauveur conclut ensuite cette parabole par ces paroles : « Ainsi, je vous le dis, sera la joie parmi les anges de Dieu pour un pécheur qui fait pénitence. Faire pénitence, c'est pleurer les fautes passées, et cesser de commettre celles qu'on déplore ; car celui qui déplore ses fautes anciennes, sans cesser d'en commettre de nouvelles, ne sait pas encore ce que c'est de faire pénitence, ou fait l'hypocrite. Il faut encore bien réfléchir qu'une des satisfactions à offrir au Créateur, c'est de s'interdire même les choses permises, parce qu'on s'est permis des choses défendues, c'est d'être sévère pour soi dans les plus petites circonstances, parce qu'on se rappelle d'avoir été infidèle dans les plus grandes.

(1) Le texte grec porte μιᾶς ἐκείνης ἀπούσης τῇ χηρευούσῃ ψυχῇ.

---

chmas vocat (quamvis præsto sint omnes) una illa deficiente animæ viduatæ, qua scilicet divinæ similitudinis nitorem sortitur : propter quod primo quidem jubet lucernam accendere ; scilicet verbum divinum, quod abscondita patefacit : vel forsan pœnitentiæ lampadem : sed in domo propria (id est, in seipso et in sua conscientia) oportet perquirere drachmam perditam : id est, regis imaginem quæ non penitus deperiit, sed est tecta sub fimo, qui significat carnis contagia : quibus studiose abstersis, id est, dilutis, per solertiam vitæ elucescit quod quæritur. Unde oportet ipsam quæ invenit gratulari ; nec non ad participia gaudii vocare vicinas (id est, contubernales) virtutes, id est, rationabilem, et innatum iracundiæ affectum, et si quæ sint tales vires circa animam consideratæ ; quas docet gaudere in Domino : deinde concludens parabolam, subdit : « Ita dico vobis, gaudium erit angelis super uno peccatore pœnitentiam agente. » GREG. (*in homil.* 34 *ut sup.*) Pœnitentiam agere est præterita mala plangere, et plangenda non perpetrare : nam qui sic alia deplorat ut tamen alia committat, adhuc pœnitentiam agere aut ignorat, aut dissimulat. Cogitandum est etiam, ut per hoc Conditori suo satisfaciat ; ut qui commisit prohibita, sibi abscindere debeat etiam concessa ; et se reprehendat in minimis, qui se meminit in maximis deliquisse.

ŷ. 11-16. — Il leur dit encore : Un homme avait deux fils. Or le plus jeune dit à son père : Mon père, donnez-moi la portion de votre bien qui doit me revenir. Et le père leur fit le partage de son bien. Peu de jours après, le plus jeune fils ayant rassemblé tout ce qu'il avait, partit pour une région étrangère et lointaine, et il y dissipa son bien dans une vie de débauche. Après qu'il eut tout consumé, il survint dans ce pays une grande famine, et il commença à se trouver dans l'indigence. Il alla donc, et il se mit au service d'un habitant de ce pays, qui l'envoya à sa maison des champs pour y garder les pourceaux. Et il eût bien voulu se rassasier des caroubes (1*) *que les pourceaux mangeaient, mais personne ne lui en donnait.*

S. Ambr. Saint Luc raconte successivement trois paraboles de Notre-Seigneur, celle de la brebis égarée et ramenée au bercail, celle de la drachme qui était perdue et qui fut retrouvée, et celle du fils qui était mort et qui fut ressuscité, pour que la vue de ces trois remèdes différents nous engage à guérir nos propres blessures. Jésus-Christ, comme un bon pasteur, vous porte sur ses épaules; l'Eglise vous cherche comme cette femme qui avait perdu sa drachme; Dieu vous reçoit comme un tendre père; dans la première parabole, nous voyons la miséricorde de Dieu; dans la seconde, les suffrages de l'Eglise; dans la troisième, la réconciliation. — S. Chrys. (*hom. sur le père et ses deux fils.*) Il y a encore entre ces trois paraboles une différence fondée sur les personnes ou les dispositions des pécheurs; ainsi le père accueille son fils repentant, qu'il a laissé user de sa liberté pour lui faire connaître d'où il était tombé, tandis que le pasteur cherche

(1*) Le mot grec Κερατία, reproduit très-exactement l'expression syriaque *Carruba*, qui est véritablement celle de l'Evangile. C'étaient les gousses d'un arbre appelé caroubier dont on nourrissait les porcs dans l'Ionie et la Syrie. Cet arbre vient très-bien en Judée et donne de très-belles gousses. Il est assez rare aujourd'hui. Les siliques du caroubier sont très-sucrées et très-nourrissantes. Le maître de l'enfant prodigue les réservait aux porcs dans ce temps de famine, et ne laissait pas le prodigue s'en rassasier. En Espagne et en Italie on donne la pulpe encore verte du fruit du caroubier aux bêtes de somme et aux autres bestiaux qu'elle engraisse rapidement.

Ait autem : Homo quidam habuit duos filios, et dixit adolescentior ex illis patri : Pater, da mihi portionem substantiæ quæ me contingit. Et divisit illi substantiam. Et post non multos dies, congregatis omnibus, adolescentior filius peregre profectus est in regionem longinquam, et ibi dissipavit substantiam suam vivendo luxuriose. Et postquam omnia consummasset, facta est fames valida in regione illa; et ipse cœpit egere; et abiit, et adhæsit uni civium regionis illius, et misit illum in villam suam, ut pasceret porcos. Et cupiebat implere ventrem suum de siliquis quas porci manducabant, et nemo illi dabat.

Ambr. Tres ex ordine Lucas parabolas posuit : ovis quæ perierat, et inventa est; drachmæ quæ perierat, et inventa est; filii qui erat mortuus, et revixit, ut triplici remedio provocati, vulnera nostra curemus. Christus ut pastor te suo corpore vehit; quærit ut mulier Ecclesia; recipit Deus Pater : prima *misericordia*; secunda, *suffragatio*; tertia, *reconciliatio*. Chrys. (*in homilia quæ de patre ac duobus filiis inscribitur.*) Est etiam inter parabolas supradictas ratio distinctionis secundum personas vel mentes peccantium, ut pater filium recipiat pœnitentem, qui arbitrii sui libertate utitur, ut cognoscat unde ceciderit; pastor vero ovem errantem et non

sa brebis égarée et la rapporte sur ses épaules, parce qu'elle était incapable de revenir; cette brebis, animal dépourvu de raison, est donc la figure de l'homme imprudent qui, victime de ruses étrangères, s'est égaré comme une brebis. Or Notre-Seigneur commence ainsi cette parabole : « Un homme avait deux fils. » Il en est qui prétendent que le plus âgé de ces deux fils figure les anges, et que le plus jeune représente l'homme qui s'en alla dans une région lointaine, lorsqu'il tomba des cieux et du paradis sur la terre, et ils appliquent la suite de la parabole à la chute d'Adam et à son état après qu'il eut péché. Cette interprétation me paraît pieuse, mais je ne sais si elle est aussi fondée en vérité. En effet, le plus jeune fils revint de lui-même à la pénitence, au souvenir de l'abondance dont il avait joui dans la maison de son père, tandis que le Seigneur est venu appeler lui-même à la pénitence le genre humain, qui ne songeait même pas à retourner au ciel d'où il était tombé. Ajoutez que l'aîné des deux fils s'attriste du retour et du salut de son frère, tandis que Notre-Seigneur nous déclare que la conversion d'un pécheur est un sujet de joie pour tous les anges. — S. Cyr. Suivant d'autres, le fils aîné représente le peuple d'Israël, selon la chair (1), et celui qui quitte la maison paternelle, la multitude des Gentils.

S. Aug. (*Quest. év.*, ii, 33.) Cet homme qui a deux fils représente donc Dieu, père aussi de deux peuples, qui sont comme les deux souches du genre humain, l'une composée de ceux qui sont restés fidèles au culte d'un seul Dieu, et l'autre de ceux qui ont oublié le

(1) Le peuple d'Israël selon la chair, c'est-à-dire les Israélites charnels attachés servilement aux cérémonies et aux observances légales qui ne pouvaient purifier la conscience. Peut-être aussi le saint docteur fait-il allusion à l'origine charnelle de ce peuple qui descendait d'Abraham, pour le distinguer des Israélites selon l'esprit, comme sont les chrétiens selon la doctrine de l'Apôtre. (*Rom.*, ix, 6.)

---

sapientem reverti requirat, et humeris suis referat; irrationabili animali imprudentem hominem comparans, qui alieno dolo circumventus erraverat sicut ovis. Præsens ergo parabola proponitur cum dicitur : « Ait autem : Homo quidam habuit duos filios. » Sunt qui dicant de duobus filiis istis *seniorem* angelos esse; *juniorem* vero hominem ponunt; qui in longinquam peregrinationem abierit; quando in terram de cœlis et paradiso cecidit, et aptant consequentia, respicientes ad casum vel statum Adæ. Sed hic sensus pius quidem videtur; nescio tamen si verus sit. Quia junior filius ad pœnitentiam venit sua sponte recordatus præteritæ abundantiæ patris sui : Dominus autem veniens, ad pœnitentiam vocavit humanum genus; dum sponte sua regredi unde ceciderat, non cogitaret : deinde senior filius in reditu et salute fratris sui tristatur, cum Dominus dicat lætitiam esse apud angelos super uno peccatore pœnitentiam agente. Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Quidam vero per seniorem filium dicunt significari Israel secundum carnem : per alium vero qui discessit a patre, describitur multitudo gentium.

August. (*de Quæst. Evang.*, lib. ii, qu. 33 *ut sup.*) Hic ergo homo habens duos filios, Deus habens duos populos intelligitur, tanquam duas stirpes generis humani et unam eorum qui permanserunt in unius Dei cultu; alteram eorum qui usque ad colendum idola

vrai Dieu, jusqu'à adorer des idoles. Ainsi, c'est dès l'origine du monde et immédiatement après la création des hommes, que l'aîné des fils embrasse le culte du seul et vrai Dieu, et que le plus jeune demande à son père la portion du bien qui devait lui revenir : « Et le plus jeune des deux dit à son père : Mon père, donnez-moi la portion de bien qui doit me revenir. » Ainsi l'âme, séduite par la puissance qu'elle croit avoir, demande à être maîtresse de sa vie, de son intelligence, de sa mémoire, et à dominer par la supériorité de son génie; ce sont là des dons de Dieu, mais elle les a reçus pour en disposer selon sa volonté. Aussi le père accède à ce désir : « Et il leur partagea leurs biens. » — THÉOPHYL. Le bien de l'homme, c'est la raison accompagnée du libre arbitre; tout ce que nous tenons de la main libérale de Dieu, peut aussi être regardé comme notre bien, le ciel, la terre, toutes les créatures, la loi et les prophètes.

S. AMBR. Vous voyez que le patrimoine que nous tenons de Dieu est donné à tous ceux qui le demandent, et ne pensez pas que le père ait commis une imprudence en le donnant au plus jeune de ses fils. Pour le royaume de Dieu, nul âge n'est trop faible, et les années ne sont jamais un poids trop lourd pour la foi. D'ailleurs ce jeune homme s'est jugé capable d'administrer ce patrimoine, puisqu'il en demande le libre usage. Et plût à Dieu qu'il ne se fût pas éloigné de son père, il n'eût pas connu l'impuissance de l'âge : « Peu de jours après, le plus jeune fils, ayant rassemblé tout ce qu'il avait, partit pour une région lointaine, » etc. — S. CHRYS. (*comme précéd.*) Le plus jeune fils part pour un pays lointain, ce n'est pont par le changement et la distance des lieux qu'il s'éloigne de Dieu, qui remplit tout de son immensité, mais par les affections du cœur, car le pécheur fuit Dieu pour s'en tenir éloigné. — S. AUG. (*serm.* 34 *sur les paroles du Seigneur.*)

---

deseruerunt Deum. Ab ipso ergo exordio creaturæ mortalium major filius ad cultum unius Dei pertinet; minor autem petit ut sibi pars substantiæ, quæ eum tangeret, daretur a patre. Unde sequitur : « Et dixit adolescentior ex ilis patri : Pater, da mihi portionem substantiæ quæ me contingit : » tanquam anima potestate sua delectata id quod illi est vivere, intelligere, meminisse, vel ingenio acri excellere petit; quæ divina sunt munera; hæc autem in potestate sua accepit per liberum arbitrium. Unde sequitur : « Et divisit illi substantiam. » THEOPHYLACT. Hominis substantia rationalitas est, quam concomittatur libertas arbitrii: et similiter quæcunque Dominus dedit nobis, pro substantia nostra computabitur; ut cœlum, terra, et universa creatura, lex et prophetæ.

AMBR. Vides autem quod divinum patrimonium petentibus datur : nec putes culpam patris quod adolescentiori dedit. Nulla Dei regno infirma ætas, nec fides gravatur annis : ipse certe se judicavit idoneum qui poposcit. Atque utinam non recessisset a patre! impedimentum nescisset ætatis. Sequitur enim : « Et non post multos dies, congregatis omnibus, peregre profectus est, » etc. CHRYS. (*ut supra.*) Minor filius in regionem longinquam profectus est; non localiter a Deo decedens, qui ubique est, sed affectu : fugit enim Deum peccator, ut a

Celui qui veut se rendre semblable à Dieu en conservant toute sa force en lui (*Ps.* LVIII, 8), ne doit point s'éloigner de Dieu, mais s'attacher étroitement à lui pour conserver l'image et la ressemblance à laquelle il a été fait. Mais s'il veut imiter Dieu d'une manière coupable, et à l'exemple de Dieu, qui ne reconnaît point de maître, vivre indépendant et affranchi de toute autorité, que doit-il arriver? C'est qu'en s'éloignant de la chaleur il tombera dans l'engourdissement, c'est qu'en s'éloignant de la vérité, il se dissipera dans la vanité. — S. Aug. (*quest. évang.*, II, 33.) C'est peu de jours après, qu'ayant rassemblé tout ce qu'il avait, il part pour une région lointaine, qui est l'oubli de Dieu, c'est-à-dire, que ce fut peu de temps après la création du genre humain, que l'âme voulut à l'aide de son libre arbitre, se rendre maîtresse de sa nature et s'éloigner de son Créateur dans un sentiment exagéré de ses forces, qu'elle perdit d'autant plus vite, qu'elle se sépara de celui qui en était la source. Aussi quelle fut la suite : « Et il y dissipa son bien en vivant dans la débauche. » Il appelle une vie d'excès ou de débauche, une vie de prodigalité, qui aime à se répandre, à errer en liberté et qui se dissipe au milieu des pompes extérieures du monde, cette vie qui fait qu'on poursuit toujours de nouvelles choses, tandis qu'on s'éloigne davantage de celui qui est au-dedans de nous-mêmes : « Et après qu'il eut tout consumé, il survint une grande famine dans ce pays. » Cette famine, c'est l'indigence de la parole de vérité.

« Et il commença à sentir le besoin. » — S. Ambr. C'est par une juste punition qu'il tombe dans l'indigence, lui qui a volontairement abandonné les trésors de la sagesse et de la science de Dieu, et la

---

longinquo stet. Aug. (*de Verb. Dom.*, serm. 34.) Quisquis enim ita vult esse similis Deo ut fortitudinem suam ad illum custodiat, non ab illo recedat ei cohærendo, ut custodiat similitudinem et imaginem ad quam factus est : porro si perverse vult imitari Deum, ut quomodo Deus non habet a quo regatur, sic ipse velit sua potestate uti, ut nullo regente vivat, quid restat nisi ut recedens ab ejus calore torpescat, recedens a veritate vanescat? Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. II, qu. 33.) Quod autem *non post multos dies* dixit factum, ut congregatis omnibus, peregre proficisceretur in regionem longinquam, quæ est oblivio Dei; hoc est quia non multo post institutionem humani generis placuit animæ per liberum arbitrium ferre secum velut quamdam potentiam naturæ suæ, et deserere eum a quo condita est, fidens de viribus suis : quas vires tanto consumit citius, quanto eum deseruit a quo datæ sunt. Unde sequitur : « Et ibi dissipavit substantiam suam vivendo luxuriose. » Luxuriosam vero vel prodigam vitam vocat amantem fundere atque spatiari, pompis exterioribus intus inanescentem; cum ea quisque sequitur quæ ad alia procedunt; et relinquit eum qui sibi est interior. Unde sequitur : « Et postquam consummasset omnia, facta est fames magna in regione illa. » Fames est indigentia verbi veritatis.

Sequitur : « Et ipse cœpit egere. » Ambr. Merito egere cœpit, qui thesauros sapientiæ et scientiæ Dei divitiarumque cœlestium altitudinem dereliquit. Sequi-

source inépuisable des richesses célestes : « Il alla donc, et s'attacha à un habitant de ce pays-là. » — S. Aug. (*Quest. évang.*) Cet habitant de cette région, c'est quelque puissance de l'air, faisant partie de la milice du démon. (*Ephés.*, VI, 12.) Cette maison des champs, c'est une des manières dont il exerce sa puissance, comme nous le voyons par la suite : « Il l'envoya dans sa maison des champs pour garder les pourceaux. » Les pourceaux sont les esprits immondes dont le démon est le chef. — Bède. Mener paître les pourceaux, c'est commettre ces actions infâmes qui font la joie des esprits immondes : « Et il désirait se rassasier des caroubes que les pourceaux mangeaient. » — S. Ambr. La silique (ou ce que la Vulgate a traduit par ce mot), est une espèce de légume vide au-dedans et assez tendre à l'extérieur, qui remplit le corps sans le fortifier, et qui, par conséquent, est plus nuisible qu'utile. — S. Aug. (*Quest. évang.*) Ces siliques, dont les pourceaux se nourrissaient, sont donc les doctrines du siècle, aussi vaines qu'elles sont sonores, dont retentissent les discours et les poèmes consacrés à la louange des idoles et les fables des dieux qu'adorent les nations et qui font la joie des démons. Ainsi ce jeune homme qui voulait se rassasier, cherchait dans cette nourriture un élément solide et réel de bonheur, et cela lui était impossible : « Et personne ne lui en donnait. »

S. Cyr. (*Ch. des Pèr. gr.*) Les Juifs sont souvent accusés dans la sainte Ecriture, de crimes multipliés (*Isaie*, XXIX, 13; *Jérém.*, II, 5); comment donc peut-on appliquer à ce peuple ces paroles du fils aîné : « Voici tant d'années que je vous sers, et je n'ai jamais manqué à vos commandements? » Voici donc le sens de cette parabole (1). Les pha-

(1) La seconde partie de cette citation n'est pas de saint Cyrille, mais d'un auteur anonyme.

---

tur : « Et abiit, et adhæsit uni civium regionis illius. » Aug. (*de Quæst. Evang.*, qu. 33.) Unus civium regionis illius aliquis aereus princeps est ad militiam diaboli pertinens; cujus villa est modus potestatis ipsius; de qua sequitur : « Et misit illum in villam suam, ut pasceret porcos. » Porci sunt immundi spiritus qui sub ipso erant. Bed. Porcos autem pascere, est ea quibus immundi spiritus gaudent, operari. Sequitur : « Et cupiebat implere ventrem suum de siliquis quas porci manducabant. » Ambr. Siliqua genus leguminis est, intus inanis, foris mollis : quo corpus non reficitur, sed impletur; ut sit magis oneri quam usui. Aug. (*de Quæst. Evang., ubi sup.*) Siliquæ ergo quibus porcos pascebat, seculares doctrinæ sunt, vanitatem personantes, de quibus laudes idolorum fabularumque ad deos gentium pertinentium vario sermone atque carminibus percrepant; quibus dæmonia delectantur. Unde cum iste satiari cupiebat, aliquid solidum et rectum quod ad beatam vitam pertineret, invenire volebat in talibus, et non poterat. Unde sequitur : « Et nemo illi dabat. »

Cyril. (*in Cat. Græcorum ubi supra.*) Sed cum Judæi multipliciter arguantur in sacra Scriptura (*Hierem.*, 2, vers. 5, et *Isai*, 29, vers. 13) de multis criminibus, quomodo populo illi convenient verba majoris filii dicentis : « Ecce tot annis servio tibi, et nunquam mandatum tuum præterivi? » Est ergo hic sen-

risiens et les scribes ayant accusé le Sauveur d'accueillir avec bonté les pécheurs, il leur proposa cette parabole, dans laquelle il compare Dieu à un homme qui est le père de ces deux frères (c'est-à-dire des justes et des pécheurs); le premier degré est celui des justes qui ne se sont jamais écartés des sentiers de la justice; le second degré comprend les hommes qui ont été ramenés par la pénitence dans les sentiers de la vertu. — S. Bas. (*sur Isaïe,* chap. III.) Ce qui donne à l'aîné plus de constance dans le bien, c'est moins son âge avancé et ses cheveux blancs que sa maturité et la gravité du caractère; et celui qui est ici condamné n'est pas le plus jeune par l'âge, mais celui qui, jeune par sa conduite, suit les inspirations de ses passions. — Tite de Bostr. Le plus jeune de ces deux fils, dont l'esprit n'était pas encore arrivé à la maturité, s'en va donc et demande à son père la portion de l'héritage qui doit lui revenir, afin de n'être plus dans la nécessité de lui être soumis, car nous sommes des êtres raisonnables doués de la faculté du libre arbitre.

S. Chrys. (*comme précéd.*) Le père, dit l'Evangile, leur partagea donc également son bien, c'est-à-dire la science du bien et du mal, source de richesses vraies et durables pour l'âme qui sait en faire un bon usage. En effet, la faculté de la raison que l'homme reçoit de Dieu en naissant est donnée également à tous ceux qui viennent au monde; mais dans la suite, chacun se trouve avoir plus ou moins de cette faculté de la raison suivant le genre de vie qu'il adopte : l'un, en effet, regarde et conserve comme appartenant à son père, le patrimoine qu'il en a reçu, l'autre en use comme d'un bien qui lui appartient en propre et le dissipe dans tous les excès. Nous avons du reste dans la conduite de ce père une preuve

---

sus parabolæ. Arguentibus eum pharisæis et scribis quod reciperet peccatores, proponit præsentem parabolam; in qua *hominem* vocat Deum, qui pater est duorum fratrum (justorum scilicet, et peccatorum), quorum primus gradus est justorum ab initio justitiam sequentium; secundus gradus est hominum per pœnitentiam ad justitiam reductorum. Basil. (*in Isai.*, 3, cap. *Visione* 3.) Facit etiam ad antiquioris consistentiam magis animus senilis et gravitas, quam canities capillorum; nec qui secundum ætatem est juvenis, increpatur; sed juvenis moribus qui secundum passiones vivit. Titus Bostrens. Abiit ergo adolescentior nondum adultus mente; petitque a patre id quod ei de hæreditate contingit; ut scilicet non ex necessitate serviat : sumus enim animalia rationalia liberum arbitrium habentia.

Chrys. (*ut supra.*) Dicit autem Scriptura dividere patrem ex æquo filiis duobus substantiam suam, id est, scientiam boni et mali; quæ veræ et perpetuæ sunt opes animæ bene utenti. Quæ enim ex Deo est in prima nativitate hominibus substantia rationalis, æqualiter cunctis nascentibus datur; de subsequenti autem conversatione unusquisque plus aut minus hujus substantiæ possidere invenitur; dum unus ea quæ sumpserit, patris esse credens, quasi paterna custodit; alius sicut propriæ possessionis licentia dissipandis abutitur : ostenditur autem libertas arbitrii, quia pater neque

démonstrative du libre arbitre, il ne retient pas le fils qui veut se séparer de lui pour ne point blesser son libre arbitre, il ne force point non plus l'aîné de quitter la maison paternelle, pour ne point paraître le premier auteur des malheurs qui suivraient cette séparation. Or, ce fils s'en va, non point en changeant de lieu, mais par l'éloignement de son cœur : « Il partit, dit l'Evangile, pour une région étrangère et lointaine. » — S. AMBR. Quel éloignement plus grand, en effet, que de s'éloigner de soi-même et d'être séparé, non par la distance des contrées, mais par la différence des mœurs? Celui, en effet, qui se sépare de Jésus-Christ, est un exilé de sa patrie et un habitant du monde. Et il n'est pas surprenant qu'en s'éloignant de l'Eglise, il ait dissipé son patrimoine. — TITE DE BOSTR. Aussi donne-t-on le nom de prodigue à celui qui dissipe tout son bien, c'est-à-dire, la droiture de son intelligence, les leçons de la chasteté, la connaissance de la vérité, le souvenir de son père, la pensée de son origine.

S. AMBR. Il survint dans cette région une grande disette, non d'aliments, mais de bonnes œuvres et de vertus, privation des plus déplorables. En effet, celui qui s'éloigne de la parole de Dieu, ressent bientôt l'aiguillon de la faim ; car l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole de Dieu (*Matth.*, IV) ; et celui qui s'éloigne d'un trésor, tombe dans l'indigence. Il commença donc à se trouver dans l'indigence et à souffrir de la faim, parce que rien ne peut suffire à une volonté prodigue. « Il s'en alla donc, et s'attacha à un habitant de ce pays ; » car celui qui s'attache est comme pris au piége, cet habitant paraît être le prince de ce monde. L'infortuné est envoyé dans cette maison des champs achetée par celui qui s'est excusé de venir au festin royal. (*Luc*, XIV.) — BÈDE. Etre envoyé dans une maison des champs, c'est devenir l'esclave des désirs des jouissances

---

discedere volentem retinuit, ne liberi arbitrii auferat potestatem; neque manere cupientem cogit abscedere, ne sequentium inde malorum auctor ipse potius videatur. Abiit autem longe, non locorum translatione, sed mentis declinatione : unde sequitur : « Peregre profectus est in regionem longinquam. » AMB. Quid enim longinquius est quam a se recedere, nec regionibus, sed moribus separari? Etenim qui se a Christo separat, exul est patriæ et civis mundi. Merito ergo prodegit patrimonium qui recessit ab Ecclesia. TITUS BOSTRENS. Unde et denominatus est prodigus « dissipans substantiam suam, » id est, intellectum rectum, castimoniæ documenta, veritatis notitiam, genitoris memoriam, creationis sensum.

AMBR. Facta est autem in regione illa fames, non epularum, sed bonorum operum atque virtutum; quæ sunt miserabiliora jejunia : etenim qui recedit a verbo Dei, esurit; quia non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo Dei (*Matth.*, 4), et qui recedit a thesauro, eget. Egere ergo ideo cœpit et famem pati; quia nihil prodigæ satis est voluntati. Abiit itaque, et adhæsit uni civium : qui enim hæret, in laqueo est : et videtur civis iste princeps esse istius mundi. Denique ad villam ejus mittitur quam emit qui se excusat a regno. (*Luc.*, 14.) BED. In villam enim mitti, est substan-

de ce monde. — S. AMBR. Il garde les pourceaux dans lesquels le démon a prié qu'on le laissât entrer (*Matth.*, VIII ; *Marc*, II ; *Luc*, VIII), et qui vivent dans l'ordure et le fumier. — THÉOPHYL. Garder les pourceaux, c'est être supérieur aux autres dans le vice, tels sont les corrupteurs, les chefs de brigands, les chefs des publicains, et tous ceux qui tiennent école d'obscénités.

S. CHRYS. (*comme précéd.*) Celui qui garde les pourceaux est encore celui qui est dépouillé de toute richesse spirituelle (de la prudence et de l'intelligence), et qui nourrit dans son âme des pensées impures et immondes. Il mange aussi les aliments grossiers d'une vie corrompue, aliments doux à celui qui est dans l'indigence de tout bien ; car les âmes perverties trouvent une certaine douceur dans les plaisirs voluptueux qui énervent et anéantissent les puissances de l'âme ; l'Ecriture désigne sous le nom de siliques (1) ces aliments destinés aux pourceaux, et dont la douceur est si pernicieuse (c'est-à-dire les attraits des plaisirs charnels.) — S. AMBR. Il désirait remplir son ventre de ces siliques ; parce que ceux qui mènent une vie dissolue, n'ont d'autre souci que de satisfaire pleinement leurs instincts grossiers.— THÉOPHYL. Mais personne ne peut lui donner cette satiété dans le mal; car celui qui a ce désir est éloigné de Dieu, et les démons s'appliquent à ce qu'on ne trouve jamais la satiété dans le vice. — LA GLOSE. Ou bien encore, personne ne lui en donnait, car le démon ne donne jamais satisfaction pleine aux désirs de celui dont il s'est emparé, parce qu'il sait qu'il est mort.

ỳ. 17-24. — *Rentrant alors en lui-même, il dit : Combien de mercenaires dans*

(1) Voyez la note au commencement du chapitre.

---

tiæ mundialis cupiditate subjugari. AMBR. Pascit autem porcos illos in quos petivit diabolus introire (*Matth.*, 8; *Marc.*, 2; *Luc.*, 8) in sordibus ac fœtore viventes. THEOPHYL. Hos igitur pascit, qui alios præcellit in vitio; ut sunt lenones, archiprædones, archipublicani, qui aliis sunt doctores operationis obscœnæ.

CHRYS. (*ut sup.*) Vel spiritualibus destitutus opibus (quasi prudentia et intellectu) porcos pascere dicitur; hoc est sordidas et immundas in anima sua cogitationes nutrire; et edit escas irrationabiles pravæ conversationis ; dulces quidem egenti bonorum ; quia suave perversis videtur omne opus carneæ voluptatis, quæ virtutes animæ penitus enervat et perimit : hujusmodi cibos quasi porcinos et male dulces (id est, carnalium delectationum illecebras) siliquarum nomine Scriptura designat. AMBR. Cupiebat autem siliquis ventrem implere suum. Nec enim alia est cura luxuriosis, nisi ut ventrem suum impleant. THEOPHYL. Quibus nullus dat saturitatem malorum ; distat enim a Deo qui talibus vescitur; dæmones autem ad hoc student, ne unquam saturitas malorum proveniat. GLOSS. Vel nemo illi dabat, quia cum diabolus aliquem suum facit, ultra ei abundantiam non procurat, sciens eum esse mortuum.

In se autem reversus, dixit : Quanti mercenarii

la maison de mon père ont du pain en abondance, et moi je meurs ici de faim ! Je me lèverai et j'irai à mon père, et je lui dirai : Mon père, j'ai péché contre le ciel et à vos yeux : je ne suis plus digne d'être appelé votre fils, traitez-moi comme l'un de vos mercenaires, Et se levant, il vint à son père. Comme il était encore loin, son père le vit, et touché de compassion, il accourut, se jeta à son cou, et le baisa. Et le fils lui dit : Mon père, j'ai péché contre le ciel et à vos yeux : je ne suis plus digne d'être appelé votre fils. Mais le père dit à ses serviteurs : Apportez vite sa robe première et l'en revêtez, et mettez-lui un anneau au doigt, et une chaussure aux pieds. Amenez aussi le veau gras et tuez-le, et mangeons, et réjouissons-nous : car mon fils que voici était mort, et il revit ; il était perdu et il est retrouvé. Et ils commencèrent à faire grande chère et à se réjouir (1*).

S. Grég. de Nysse. (*comme précéd.*) Le plus jeune fils avait traité son père avec mépris en quittant la maison paternelle, et en dissipant tout son patrimoine ; mais lorsque dans la suite il fut brisé par les travaux, réduit à la condition de mercenaire, et à manger la même nourriture que les pourceaux ; instruit par une aussi grande infortune, il revint dans la maison de son père : « Rentrant alors en lui-même, il dit : Combien de mercenaires. dans la maison de mon père, ont du pain en abondance, et moi ici je meurs de faim. » — S. Ambr. Il a bien raison de rentrer en lui-même, lui qui s'en est tant éloigné ; car en retournant à Dieu, on se rend à soi-même, et on s'en sépare quand on se sépare de Jésus-Christ. — S. Aug. (*Quest. évang.*, II, 33.) Il rentra en lui-même, lorsqu'il ramena dans l'intérieur de sa conscience ses affections qu'il avait laissé s'égarer sur toutes ces vanités extérieures qui nous séduisent et nous entraînent.

(1*) Le texte grec porte εὐφρανθῶμεν, *réjouissons-nous*, et plus loin εὐφραίνεσθαι, *se réjouir*, au lieu de *epulemur*, *epulari*, faire bonne chère qu'on lit dans la Vulgate qui a ainsi traduit parce que la joie est la compagne ordinaire des festins.

---

in domo patris mei abundant panibus, ego autem hic fame pereo! Surgam, et ibo ad patrem meum, et dicam ei : Pater peccavi in cœlum et coram te : jam non sum dignus vocari filius tuus; fac me sicut unum de mercenariis tuis. Et surgens venit ad patrem suum. Cum autem adhuc longe esset, vidit illum pater ipsius; et misericordia motus est; et accurrens cecidit super collum ejus, et osculatus est eum. Dixitque ei filius : Pater peccavi in cœlum et coram te : jam non sum dignus vocari filius tuus. Dixit autem pater ad servos suos : Cito proferte stolam primam, et induite illum; et date annulum in manu ejus, et calceamenta in pedes ejus; et adducite vitulum saginatum, et occidite; et manducemus, et epulemur; quia hic filius meus mortuus erat, et revixit; perierat, et inventus est. Et cœperunt epulari.

Greg. Nyss. (*ubi supra.*) Contempserat patrem in primo recessu adolescentior filius, et opes paternas profuderat : at ubi lapsu temporis est attritus laboribus, dum mercenarius fieret, et eodem cum porcis pabulo pasceretur, rediit in domum paternam castigatus : unde dicitur : « In se autem reversus, dixit : Quanti mercenarii in domo patris mei abundant panibus! ego autem hic fame pereo. » Ambr. Bene in se revertitur, quia a se recessit : etenim qui ad Deum regreditur, se sibi reddit; et qui recedit a Christo, se sibi abdicat. Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. II, cap. 33.) In se autem reversus est, cum ab eis quæ forinsecus frustra illiciunt et seducunt, in conscientiæ suæ interiora suam intentionem reduxit.

S. Bas. (*de la préface des règl. dévelop.*) (1) On peut distinguer trois degrés d'obéissance d'après leurs différents motifs. Ou bien nous nous éloignons du mal par la crainte des supplices, et nous sommes dans une disposition servile ; ou nous faisons ce qui nous est commandé exclusivement par le désir de la récompense, et nous ressemblons à des mercenaires ; ou enfin nous obéissons par amour pour le bien et pour celui qui nous a donné la loi, et nos dispositions sont celles d'un véritable fils. — S. Ambr. Car le fils qui a dans son cœur le gage de l'Esprit saint, ne cherche pas les avantages passagers de la terre, mais il conserve ses droits d'héritier. Il y a aussi de bons mercenaires, tels que ceux que le père de famille envoie travailler à sa vigne. (*Matth.*, XX.) Ils ne se nourrissent pas de siliques, mais ont le pain en abondance. — S. Aug. (*Quest. évang.*) Mais comment pouvait-il le savoir, lui qui, comme tous les idolâtres, était tombé dans un si grand oubli de Dieu? Cette pensée de retour ne lui vint donc qu'à la prédication de l'Evangile. C'est alors que cette âme put déjà s'apercevoir que dans le grand nombre de ceux qui prêchaient la vérité, il en était plusieurs qui n'étaient pas conduits par l'amour de la vérité, mais par le désir d'obtenir les avantages de la terre, quoique cependant ils n'annonçaient pas une autre doctrine, comme font les hérétiques. On les appelle justement mercenaires, parce qu'ils demeurent dans la même maison, et rompent le même pain de la parole ; toutefois, ils ne sont pas appelés à l'héritage éternel, mais ils travaillent pour une récompense purement temporelle.

S. Chrys. (*comme précéd.*) Après que cet enfant prodigue a souffert dans une terre étrangère le digne châtiment de ses égarements, vaincu

(1) Et non pas de la Chaîne des auteurs grecs ascétiques.

Basil. (*in Cat. Græcorum ex Asceticis.*) Est autem secundum tres differentias obedientiæ discretio : aut enim metuentes supplicia declinamus a malo, et sumus in dispositione servili ; aut mercedis lucra venantes exequimur quæ mandantur, mercenariis assimilati : aut ipsius gratia boni et dilectionis ad eum qui dedit legem, servimus ; et sic dispositionem redolemus filiorum. Ambr. Filius enim qui habet Sancti Spiritus pignus in corde, secularis mercedis lucra non quærit, sed jus servat hæredis. Sunt etiam mercenarii boni, qui conducuntur ad vineam. (*Matth.*, 20.) Isti non siliquis, sed panibus abundant. Aug. (*de Quæst. Evang., ubi supra.*) Unde autem hoc scire poterat in quo tanta erat oblivio Dei, sicut in omnibus idololatris fuit, nisi quia ista cogitatio resipiscentis est, cum Evangelium prædicaretur ? Jam poterat talis anima advertere multos prædicare veritatem ; inter quos quidem essent non ipsius amore veritatis ducti, sed cupiditate comparandorum secularium commodorum ; qui tamen non aliud annuntiant, sicut hæretici. Unde *mercenarii* recte appellantur ; in eadem quippe domo sunt eumdem panem verbi tractantes, non tamen in hæreditatem æternam vocati, sed temporali mercede conducti.

Chrys. (*hom. de patre ac duobus filiis.*) Postquam ergo passus est in aliena terra omnia digna perversis, malorum suorum necessitate constrictus, hoc est

par l'extrémité de ses malheurs, c'est-à-dire par la famine et la pauvreté, il commence à réfléchir sur la cause de sa détresse, lui qui, sous l'impulsion d'une volonté vicieuse a quitté son père pour des étrangers, sa maison pour l'exil, les richesses pour la pauvreté, l'abondance de tous les biens pour l'extrême indigence (1). Aussi écoutez cet aveu si expressif : « Et moi ici, je meurs de faim, » c'est-à-dire, moi qui ne suis pas un étranger, mais le fils d'un si bon père, et le frère d'un fils si soumis, moi qui étais libre et de condition noble, je suis devenu plus misérable que les mercenaires en tombant du comble de ma grandeur première dans l'abîme de l'humiliation. — S. Grég. de Nysse. Il n'y eut pour lui de retour à sa félicité première, qu'après qu'il fut rentré en lui-même, pour sentir tout le poids de sa misère, et qu'il eut réfléchi sur les paroles de repentir qui suivent : « Je me lèverai, » etc. — S. Aug. (*Quest. évang.*) « Je me lèverai, » parce qu'en effet, il était comme étendu à terre ; « à mon père, » parce qu'il était au service du maître de ces pourceaux. Les autres paroles sont celles du pécheur qui songe à faire pénitence en confessant son péché, mais qui n'en vient pas encore à l'action ; car il ne fait pas encore cet aveu à son père ; il se propose de le faire lorsqu'il se présentera devant lui. Il faut donc bien comprendre le sens de ces paroles : « Venir à son père ; » elles veulent dire être établi par la foi dans l'Eglise, où la confession peut être légitime et avantageuse. Il prend donc la résolution de dire à son père : « Mon père. » — S. Ambr. Qu'il est miséricordieux ce Dieu qui, tout offensé qu'il est, ne dédaigne pas ce nom de père que le pécheur lui donne ! « J'ai péché, » c'est le premier aveu que nous devons faire devant l'auteur de notre nature, le roi de la miséricorde, le confident et le juge de nos fautes. Mais bien que Dieu

(1) On retrouve ce passage en termes équivalents dans l'homélie citée plus haut.

---

fame et egestate, sentit quid sibi nocuerit qui vitio propriæ voluntatis de patre ad alienos, de domo ad exilium, de opibus ad inopiam, de abundantia deliciarum ad famem se transtulit : signanter autem subdit : « Ego autem hic fame pereo : » quasi diceret : Ego non alienus, sed filius boni patris, et frater filii obsequentis, ego liber et generosus, factus sum miserior mercenariis, a summa celsitudine primæ nobilitatis ad infimam humilitatem delapsus. Greg. Nyss. (*ubi supra.*) Non prius autem rediit ad pristinam felicitatem, quam in se rediens sentiret opprimentis ærummæ præsentiam, et meditaretur pœnitentiæ verba, quæ subduntur : *Surgam.* Aug. (*de Quæst. Evang. ubi supra.*) Quia jacebat ; *et ibo,* quia longe aberat ; « ad patrem meum, » quia sub principe porcorum erat. Cætera vero sunt pœnitentiam meditantis in confessione peccati, nondum tamen agentis : non enim jam dicit patri, sed dicturum se esse promittit cum venerit. Intelligas igitur hoc nunc accipiendum esse « venire ad patrem » in Ecclesia constitui per fidem, ubi peccatorum legitima et fructuosa jam possit esse confessio : dicit ergo dicturum se esse patri : *Pater.* Ambr. Quam misericors, qui offensus nec paternum nomen dedignatur audire ! *Peccavi :* hæc est prima confessio apud auctorem naturæ, præsulem misericordiæ, arbitrum culpæ.

connaisse toutes choses, il attend néanmoins votre confession extérieure, car la confession de bouche (1) est nécessaire pour le salut. Celui qui se charge lui-même, allége le poids de l'erreur qui pèse sur lui, et ôte à l'accusateur le désir de l'accuser, en le prévenant par une confession volontaire. C'est en vain, d'ailleurs, que vous voudriez en dérober la connaissance à celui pour qui rien n'est caché, tandis que vous pouvez sans danger avouer ce que vous savez lui être déjà connu. Confessez-vous donc, pour que le Christ intercède en votre faveur, pour que l'Eglise prie pour vous, pour que le peuple fidèle verse des larmes sur vous. Ne craignez pas de n'être pas exaucé, votre avocat vous assure du pardon; votre protecteur s'engage à vous donner la grâce; le témoin de la tendresse de votre père vous promet la réconciliation qu'il vous réserve. Il ajoute : « Contre le ciel et devant vous. » — S. CHRYS. (*comme précéd.*) Ces paroles : « Devant vous, » nous apprennent que ce père c'est Dieu, qui seul voit toutes choses, et pour qui les péchés même dont la pensée est comme ensevelie dans le cœur, ne peuvent demeurer cachés.

S. AUG. (*Quest. évang.*) Mais ce péché contre le ciel est-il le même que le péché commis sous les yeux de Dieu, dans ce sens que le ciel serait la majesté sublime du Père ? Ou bien faut-il entendre : J'ai péché contre le ciel en présence des âmes saintes qui l'habitent, et devant vous dans le secret de ma conscience ? — S. CHRYS. (*comme précéd.*) Ou bien encore faut il entendre par le ciel Jésus-Christ ? car celui qui pèche contre le ciel, qui malgré son élévation est cependant un élément visible, pèche contre l'homme (2), dont le Fils de Dieu s'est

(1) Ces paroles empruntées à l'Apôtre (*Rom.*, x, 10). ne s'entendent pas littéralement de la confession des péchés, mais de la confession de la foi.

(2) Cette manière de parler n'est pas entièrement exacte, et saint Thomas enseigne expressément (III *Part. quest.* 4, *articl.* 3), qu'il ne faut pas la prendre à la rigueur, mais se contenter, quand on la rencontre dans les écrits des saints Pères, de l'exposer dans ce sens pieux que l'homme

---

Sed etsi Deus novit omnia, vocem tamen tuæ confessionis expectat : ore enim confessio fit ad salutem, quia alleviat pondus erroris quisquis ipse se onerat, et accusationis excludit invidiam, qui accusatorem prævenit confitendo : frustra velis occultare quem nihil fallit; et sine periculo prodas, quod scias esse jam cognitum : confitere magis, ut interveniat pro te Christus, roget pro te Ecclesia, illacrymet populus; nec verearis ne non impetres : advocatus spondet veniam, patronus promittit gratiam, reconciliationem tibi paternæ pietatis pollicetur assertor. Subdit autem : « In cœlum et coram te. » CHRYS. (*ubi supra.*) Dicens *coram te,* ostendit hunc patrem Deum debere intelligi : Deus enim solus conspector est omnium, a quo nec in corde meditata peccata abscondi possunt.

AUG. (*de Quæst. Evang. ubi supra.*) Utrum autem hoc est *peccatum in cœlum,* quod est *coram te,* ut *cœlum* appellaverit ipsam summitatem patris, an potius, « peccavi in cœlum coram sanctis animabus, coram te autem in ipso penetrali conscientiæ. » CHRYS. (*ut sup.*) Vel *cœlum* hoc loco intelligatur Christus : qui enim in cœlum peccat, quod (etsi supernum) tamen visibile elementum est, ipse est qui peccat in hominem quem suscepit Filius Dei pro salute nostra.

revêtu pour notre salut. — S. AMBR. Ou encore ces paroles veulent dire que le péché diminue dans l'âme les dons célestes de l'Esprit saint; ou que nous n'aurions pas dû nous séparer du sein de la Jérusalem céleste qui est notre mère. Or, après être tombé si bas, il doit se garder de s'élever, aussi ajoute-t-il : « Je ne suis plus digne d'être appelé votre fils, » mais afin que cette humiliation volontaire lui obtienne la grâce dont il déclare n'être point digne, il ajoute : « Traitez-moi comme un de vos mercenaires. » — BÈDE. Il n'ose aspirer à l'affection dont jouit un fils qui ne peut douter que tout ce qui est à son père ne soit à lui, il se contente de demander la condition d'un mercenaire prêt à servir pour son salaire, et encore déclare-t-il qu'il ne peut obtenir cette condition que par l'indulgence de son père.

S. GRÉG. DE NYSSE. Le Saint-Esprit nous décrit les égarements et le retour de cet enfant prodigue, pour nous apprendre comment nous devons déplorer les égarements de notre cœur. — S. CHRYS. (*hom. 14 sur l'Epît. aux Rom.*) Aussitôt qu'il a pris cette résolution, source pour lui de tous les biens : « J'irai vers mon Père, » il franchit sans tarder la distance qui le sépare de lui : « Et se levant, il vint vers son père. » Imitons son exemple, ne soyons pas effrayés de la longueur du chemin ; car pourvu que nous le voulions, le retour sera prompt et facile; il suffit que nous nous détachions du péché qui nous a éloignés de la maison paternelle. Mais voyez la tendresse de ce bon père pour ceux qui reviennent à lui : « Comme il était encore loin, son père le vit, » etc. — S. AUG. (*Quest. évang.*) Avant même qu'il comprît ce qu'était Dieu, dont il était si éloigné, mais qu'il commen-

a été pris parce que sa nature a été prise, et que le terme de l'assomption de la nature humaine dans l'incarnation était que le Fils de Dieu devint homme. Cette manière de s'exprimer est du reste assez familière aux Grecs qui font un fréquent usage du terme concret pour l'abstrait.

AMBR. Vel peccato animæ cœlestia significantur dona Spiritus imminuta, vel quia ab illius gremio matris Hierusalem quæ est in cœlo, non oportuit deviare : dejectus autem se exaltare non debet : unde subdit : « Jam non sum dignus vocari Filius tuus : » et ut merito suæ humilitatis possit attolli, subdit : « Fac me sicut unum de mercenariis tuis. » BED. Ad filii affectum, qui omnia quæ patris sunt, sua esse non ambigit, aspirare nequaquam præsumit ; sed mercenarii statum jam pro mercede serviturus desiderat. Verum nec hunc quidem nisi paterna dignatione se mereri posse testatur.

GREG. NYSS. (*ubi supra.*) Hunc autem filium prodigum Spiritus sanctus nobis inscripsit, ut instruamur nos qualiter debeamus cordis deplorare peccamina. CHRYS. (*hom. 14, in epist. ad Rom.*) Qui posteaquam dixit : « Ibo ad patrem meum (quod ei cuncta attulit bona), » non mansit, sed totum iter transivit. Sequitur enim : « Et surgens venit ad patrem suum : » sic et nos faciamus; nec pigeat nos longitudinis viæ; quia si voluerimus, fiet regressus celer et facilis; dummodo deseramus peccatum, quod nos a domo paterna eduxit. Est autem pater redeuntibus clemens : nam subditur : « Cum autem adhuc longe esset, » etc. AUG. (*de Quæst. Evang. ubi supra.*) Ante enim quam intelligeret Deum longe

çait à chercher avec amour, son père le vit. L'Ecriture nous dit avec raison que Dieu ne voit point les impies et les superbes, comme s'ils n'étaient pas présents à ses yeux; car il n'y a que ceux qu'on aime dont on puisse dire qu'on les a toujours devant les yeux.

S. Chrys. (*Ch. des Pèr. gr.*) Le père comprit le repentir de son fils, il n'attendit point qu'il eût fait l'aveu de ses fautes, et il prévint ses désirs par les effets de sa miséricorde : « Et il fut touché de compassion. » — S. Grég. de Nysse. La volonté de confesser ses égarements suffit pour apaiser son père, le déterminer à aller à sa rencontre et à couvrir son cou de ses baisers : « Il accourut, se jeta à son cou, et le baisa. » C'est la figure du joug spirituel imposé aux lèvres de l'homme par la tradition évangélique qui a mis fin aux observances légales. — S. Chrys. (*hom. sur le pèr. et ses deux enfants.*) Or, que signifie cette condescendance du père qui va à la rencontre de son fils? c'est que nos péchés étaient un obstacle insurmontable qui nous empêchait d'arriver jusqu'à Dieu par nos propres forces. Mais pour lui qui pouvait parvenir jusqu'à notre infirmité, il est descendu jusqu'à nous; et il baise cette bouche d'où était sortie la confession dictée par un cœur repentant, et que ce bon père a reçue avec tant de joie.

S. Ambr. Il vient donc à votre rencontre, parce qu'il entend le langage des secrètes pensées de votre cœur; et alors que vous êtes encore bien loin, il accourt au-devant de vous pour lever tous les obstacles : il embrasse son fils avec effusion, (car il vient à sa rencontre dans sa prescience, et l'embrasse dans sa tendresse), et se jette à son cou par un élan d'amour paternel, pour relever ce fils si abattu, et redresser vers le ciel celui qui était accablé sous le poids de ses péchés, et courbé vers les choses de la terre. Aussi j'aime mieux être le fils égaré

---

existens, cum tamen jam pie quæreret vidit illum pater ipsius : impios enim et superbos convenienter non videre dicitur tanquam ante oculos non habens : ante oculos enim haberi non nisi qui diliguntur, dici solent.

Chrys. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Sensit autem pater pœnitentiam, non expectavit recipere confessionis verba, sed prævenit petitionem misericorditer agens. Unde subditur : « Et misericordia motus est. » Greg. Nyss. (*ut sup.*) Confessionis meditatio placavit ei patrem, ut obviam iret ei, et oscula collo conferret. Sequitur enim : « Et accurrens cecidit super collum ejus, et osculatus est eum. » Quod significat rationale jugum hominis ori impositum per evangelicam traditionem, quæ abjecit observantiam legis. Chrys. (*hom. de Patre ac duobus filiis.*) Quid enim est aliud quod occurrit, nisi quia nos peccatis impedientibus nostra virtute ad Deum pervenire non poteramus? Ipse autem potens ad invalidos pervenire, descendit : osculatur autem os per quod emissa de corde confessio pœnitentis exierat, quam pater lætus excepit.

Ambr. Occurit igitur tibi, quia audit te intra mentis secreta tractantem : et cum adhuc longe sis, occurrit ne quis impediat: complectitur quoque (in occursu enim præscientia est, in complexu clementia), et quasi quodam paterni amoris affectu supra collum cadit; ut jacentem erigat, et oneratum peccatis atque in terrena

que la brebis perdue, car si la brebis est retrouvée par le pasteur, le fils est comblé d'honneur par son père. — S. Aug. (*quest. Evang.*) Ou bien encore, il accourt et se jette à son cou : parce que ce père n'a pas quitté son Fils unique dans lequel il est accouru jusque dans notre lointain pèlerinage; car Dieu était dans Jésus-Christ se réconciliant le monde. (II *Cor.*, v.) Il tombe sur son cou, c'est-à-dire, qu'il abaisse pour l'étreindre son bras, qui est Notre-Seigneur Jésus-Christ (1). Il le console par la parole de la grâce qui lui donne l'espérance de la rémission de ses péchés; c'est ainsi qu'au retour de ses longs égarements, il lui donne le baiser d'amour paternel. Une fois entré dans l'Eglise, il commence la confession de ses péchés; mais sans la faire aussi complète qu'il se l'était proposé : « Et le Fils lui dit : Mon Père, j'ai péché contre le ciel et à vos yeux, je ne suis plus digne d'être appelé votre fils. » Il veut obtenir de la grâce de Dieu ce dont il avoue que ses fautes le rendent indigne, car il n'ajoute pas ce qu'il s'était proposé de dire : « Traitez-moi comme un de vos mercenaires. » Lorsqu'il était sans pain, il désirait la condition des mercenaires, mais il la dédaigne avec une noble fierté après qu'il a reçu le baiser de son père.

S. Chrys. (*Ch. des Pèr. gr.*) Le père n'adresse point la parole à son fils, mais à ses serviteurs, parce que le pécheur repentant est tout entier à la prière, et ne reçoit pas une réponse verbale, mais éprouve intérieurement les effets puissants de la miséricorde divine :

(1) Jésus-Christ est le bras de Dieu parce que Dieu agit par Jésus-Christ, comme un homme agit par son bras; ou parce que Jésus-Christ est appelé la vertu (ou la puissance et la force) de Dieu (I *Cor.*, I, 24), comme on dit que la force de l'homme réside dans son bras. De là ces paroles d'Isaïe : « A qui le bras du Seigneur a-t-il été révélé. » (*Isaï.*, LIII, 1.) Saint Augustin interprète ces paroles dans ce sens dans son discours *contre les Ariens*, ainsi que saint Jérôme, et aussi Bède et Théophylacte dans leur commentaire sur ces paroles de saint Luc : « Il a déployé la force de son bras. » (*Luc.*, I.)

---

deflexum reflectat ad cœlum. Malo ergo filius esse quam ovis : ovis enim a pastore reperitur, a patre filius honoratur. Aug. (*de Quæst. Evang.*, *ubi supra.*) Vel accurrens cecidit super collum ejus : non enim pater unigenitum filium suum deseruit, in quo usque in nostram longinquam peregrinationem cucurrit; quia « Deus erat in Christo mundum reconcilians sibi. » (II *ad Corinth.*, 5.) Cadere autem super collum ejus, est humiliare in amplexum ejus brachium suum, quod est Dominus Jesus Christus. Consolari autem verbo gratiæ Dei ad spem indulgentiæ peccatorum, hoc est, post longa itinera remeantem mereri a patre osculum charitatis. Incipit autem jam constitutus in Ecclesia peccata confiteri; nec dicit omnia quæ dicturum se esse promiserat. Sequitur enim : « Dixitque filius ei, » etc. Hoc enim vult fieri per gratiam, quo se indignum per merita fatetur : non addit quod in illa meditatione dixerat : « Fac me sicut unum de mercenariis tuis : » cum enim panem non haberet, vel mercenarius esse cupiebat; quod post osculum patris generosissime jam dedignabatur.

Chrys. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Pater autem ad filium sermonem non dirigit, sed ministris loquitur; quia qui pœnitet, orat, sed responsum verbo vere non accipit, misericordiam vero efficaciter in effectu intuetur. Sequitur enim :

« Et le père dit à ses serviteurs : Apportez vite sa robe première et l'en revêtez. » — THÉOPHYL. Ces serviteurs, ce sont ou les anges qui servent à Dieu de ministres, ou les prêtres qui par le baptême et la parole sainte revêtent l'âme en Jésus-Christ : « Car nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons revêtu Jésus-Christ. » (*Gal.*, III, 27.) — S. AUG. (*quest. Evang.*) Ou bien cette robe première, c'est la dignité qu'Adam a perdue par son péché : les serviteurs qui l'apportent, sont les prédicateurs de la réconciliation. — S. AMBR. Ou bien cette robe, c'est le vêtement de la sagesse dont les apôtres couvrent la nudité de notre corps ; cette robe première, c'est le premier degré de la sagesse, parce qu'il en est une autre pour laquelle il n'y a point de mystère. L'anneau est le signe d'une foi sincère et l'emblème de la vérité : « Et mettez-lui un anneau au doigt. » — BÈDE. C'est-à-dire, dans l'action, afin que ses œuvres fassent éclater sa foi, et que la foi à son tour confirme les œuvres. — S. AUG. (*quest. Evang.*) Ou bien l'anneau au doigt c'est le gage de l'Esprit saint, à cause de la participation à la grâce dont le doigt est comme la figure. — S. CHRYS. (*hom. sur le Père et ses deux enf.*) Ou bien il commande de lui mettre au doigt un anneau, comme le symbole du signe du salut, ou plutôt comme un signe d'alliance, et un gage de l'union que Jésus-Christ contracte avec l'Eglise son épouse, et aussi avec l'âme repentante qui s'unit avec Jésus-Christ par l'anneau de la foi.

S. AUG. (*quest. Evang.*) La chaussure qu'on lui met aux pieds figure la préparation à la prédication de l'Evangile qui consiste à ne point s'approcher de trop près des choses de la terre : « Et mettez-lui une chaussure aux pieds. » — S. CHRYS. (*comme précéd.*) Ou bien il commande de lui mettre une chaussure aux pieds, soit pour protéger

---

« Dixit autem pater ad servos suos : Cito proferte stolam primam et induite illum. » THEOPHYLACT. *Servos*, vel angelos intelligas *administratorios spiritus*, vel sacerdotes, qui baptismate et verbo doctrinæ animam vestiunt in ipso Christo : quotquot enim in Christo baptizati sumus, Christum induimus. (*ad Gal.*, 3, vers. 27.) AUG. (*de Quæst. Evang.*, *ubi sup.*) Vel stola prima est dignitas quam perdidit Adam : servi qui eam proferunt, sunt reconciliationis prædicatores. AMBR. Vel stola est amictus sapientiæ, quo nuda corporis apostoli tegunt : accepit autem sapientiam primam; est enim et alia quæ mysterium nescit. Annulus autem est sinceræ fidei signaculum et expressio veritatis, de quo sequitur : « Et date ei annulum in manu ejus. » BED. Id est, in operatione, ut per opera fides clarescat, et per fidem opera confirmentur. AUG. (*de Quæst Evang.*, *ubi sup.*) Vel annulus in manu pignus est Spiritus sancti, propter gratiæ participationem, quæ digito bene significatur. CHRYS. (*hom. de Patre ac duobus filiis.*) Vel jubet annulum dari, sive signaculi salutaris symbolum, seu magis desponsationis insigne, et nuptiarum pignus, quibus Christus Ecclesiam sponsat, cum anima resipiscens per annulum fidei jungitur Christo.

AUG. (*de Quæst Evang.*, *ubi sup.*) Calceamenta autem in pedes præparatio est evangelizandi ad non tangenda terrena : de quibus sequitur : « Et calceamenta in pedes ejus. » CHRYS. (*ut sup.*) Vel mandat calceamenta pedibus apponi;

ses pas, et donner à sa marche plus de fermeté dans les sentiers glissants de ce monde, soit comme symbole de la mortification des membres, car tout le cours de notre vie est comparé au pied dans les Ecritures (1), et les chaussures sont comme un symbole de mortification, puisqu'elles sont faites avec des peaux d'animaux qui sont morts. Le père commande ensuite d'amener le veau gras et de le tuer pour le festin qu'il fait préparer : « Et amenez le veau gras, » c'est-à-dire Notre-Seigneur Jésus-Christ, ainsi appelé à cause du sacrifice de son corps immaculé; et parce qu'il est une victime si riche et si excellente, qu'elle suffit à la rédemption du monde entier. Ce n'est pas le père lui-même qui met à mort le veau gras, mais il le laisse immoler à d'autres, car c'est par la permission du Père, et le consentement du Fils que ce dernier a été crucifié par les hommes. — S. Aug. (*quest. Evang.*) Ou bien le veau gras est le Seigneur qui dans son incarnation a été rassasié d'opprobres. Il commande qu'on l'amène, c'est-à-dire qu'on l'annonce, et qu'en l'annonçant on rende la vie aux entrailles épuisées de ce fils mourant de faim? Il ordonne aussi de le mettre à mort, c'est-à-dire de prêcher sa mort, car il est vraiment immolé pour celui qui croit à son immolation et à sa mort.

« Mangeons et réjouissons-nous. » — S. Ambr. Mangeons la chair du veau gras, parce que c'était la victime que le prêtre offrait pour ses péchés. Notre-Seigneur nous représente son Père se livrant à la joie d'un festin, pour nous montrer que le salut de notre âme est la nourriture de son Père, et que la rémission de nos péchés est sa joie.

(1) « Mes pieds ont suivi ses traces. » (*Job*, xxiii, 11.) « Mes pieds ont suivi la voie droite. » (*Ps.* xxv, 12.) « Observe les commandements... alors tu avanceras dans tes voies avec sécurité; et ton pied ne chancellera pas. » (*Prov.*, iii, 23.) « Mets tes pieds dans ses fers. » (*Eccles.*, vi, 25.) « Mon pied a marché dans le droit chemin, » etc. (*Eccles.*, i, 20.)

---

aut propter cooperienda vestigia, ut per lubricum mundi istius fixus incedat, aut propter mortificationem membrorum : vitæ enim nostræ cursus in scripturis *pes* appellatur, et mortificationis species calceamentis imponitur, quia de animalium mortuorum pellibus conficiuntur. Addit et vitulum illi saginatum jugulandum in convivii exhibitione. Sequitur enim : « Et adducite vitulum saginatum, » id est, Dominum Jesum Christum, quem *vitulum* nominat propter hostiam corporis immaculati; *saginatum* autem dixit, quia pinguis et opimus in tantum est, ut pro totius mundi salute sufficiat. Non autem ipse pater vitulum immolavit, sed aliis immolandum tradidit : permittente enim Patre, consentiens Filius, ab hominibus crucifixus est. Aug. (*de Quæst. Evang., ubi sup.*) Vel *vitulus saginatus* est ipse Dominus secundum carnem satiatus opprobriis. Quod autem imperat ut adducant eum, quid aliud est, nisi ut prædicent eum, et annuntiando faciant vivere inexhausta fame viscera filii esurientis? Nam etiam ut occidant eum jubet; hoc est, ut mortem ejus insinuent : tunc enim cuique occiditur cum credit occisum.

Sequitur : « Et manducemus. » Ambros. Bene carnem vituli; quia sacerdotalis est victima quæ pro peccatis fiebat. Epulantem autem inducit, cum dicit : « Epulemur; » ut ostenderet quoniam paternus est cibus, salus nostra; et patris gaudium, est nostrorum redemptio

— S. Chrys. (*comme précéd.*) Le père se réjouit du retour de son fils, et en signe de joie fait un festin avec le veau gras; ainsi le Créateur se réjouit des fruits de miséricorde produits par l'immolation de son fils, et l'acquisition du peuple fidèle est pour lui comme un festin de joie : « Car mon fils que voici était mort, et il revit, il était perdu, et il est retrouvé. » — S. Ambr. Celui-là seul meurt qui a existé : ainsi les Gentils n'existent plus, le chrétien seul est vivant. On peut encore entendre ces paroles du genre humain : Adam a existé, et nous avons tous existé en lui, il est mort, et tous sont morts en lui, l'homme est donc réparé dans cet homme qui était mort. On peut aussi les appliquer à celui qui fait pénitence, car il ne peut mourir sans avoir auparavant vécu, quant aux gentils ils ont reçu la vie par la grâce aussitôt qu'ils eurent embrassé la foi (1), tandis que celui qui tombe dans le péché, revient à la vie par la pénitence. — Théophyl. Si l'on n'a égard qu'à l'excès de ses vices, il était mort sans espoir de retour; mais si l'on considère la nature humaine, qui est sujette à la mutabilité, et peut se convertir du vice à la vertu, il était simplement perdu, car c'est un moindre mal de se perdre que de mourir. Tout homme ainsi rappelé à la vie et purifié de ses crimes participe au veau gras et devient une cause de joie pour son père et pour ses serviteurs, c'est-à-dire pour les anges et pour les prêtres : « Et ils commencèrent à faire grande chère. » — S. Aug. (*quest. Evang.*) Ces festins de joie et cette fête se célèbrent aujourd'hui par toute l'Eglise répandue dans tout l'univers, car ce veau gras qui est le corps et le sang du Seigneur, est offert à Dieu le Père, et nourrit toute la maison.

(1) C'est-à-dire qu'ils commencent alors à vivre de la vie spirituelle qu'ils n'avaient pas du tout auparavant en eux-mêmes; ceux au contraire qui étaient justes et qui tombent ensuite dans le péché, ne reçoivent pas précisément la vie, mais la recouvrent, quand ils sont justifiés de leurs péchés et rétablis dans la grâce de Dieu.

---

peccatorum. Chrys. (*ut sup.*) Ipse enim pater gaudet in reditu filii, et convivatur in vitulo; quia misericordiæ suæ fructum immolatione filii sui gaudens creator in acquisitione populi credentis epulatur. Unde sequitur : « Quia hic filius meus mortuus erat, et revixit. » Ambr. Ille periit qui fuit. Itaque gentes non sunt, Christianus est. Potest tamen et hic una species accipi generis humani : fuit Adam, et in illo fuimus omnes : periit Adam, et in illo omnes perierunt : homo igitur in illo homine qui perierat, reformatur. Potest et de agente pœnitentiam dictum videri; quia non moritur nisi qui aliquando vixerit : et gentes quidem cum crediderint, per gratiam vivificantur : qui vero lapsus fuerit, per pœnitentiam reviviscit. Theophyl. Quantum ergo ad vitiorum conditionem mortuus fuerat desperatus : sed quantum ad humanam naturam quæ mutabilis est, et potest a vitio ad virtutem converti, deperditus dicitur : nam minus est perdi quam mori. Quilibet autem revocatus et mundatus a crimine, saginati vituli particeps, causa lætitiæ fit patri et famulis ejus; id est, angelis et sacerdotibus. Unde sequitur : « Et cœperunt omnes epulari. » Aug. (*de Quæst. Ev., ubi sup.*) Istæ epulæ atque festivitas nunc celebrantur, per orbem terrarum Ecclesia dilatata atque diffusa : vitulus enim ille in corpore et sanguine dominico, et offertur Patri, et pascit totam domum.

ẏ. 25-32. — *Cependant son fils aîné était dans les champs; et comme il revenait et approchait de la maison, il entendit le bruit de la symphonie et de la danse; il appela donc un des serviteurs, et lui demanda ce que c'était. Le serviteur lui répondit : Votre frère est revenu, et votre père a tué le veau gras parce qu'il l'a recouvré sain et sauf. Il s'indigna et ne voulut pas entrer. Son père donc étant sorti, se mit à le prier. Mais il répondit à son père : Voilà tant d'années que je vous sers, et je n'ai jamais manqué à aucun de vos commandements, et jamais vous ne m'avez donné un chevreau pour faire un festin avec mes amis. Mais cet autre fils qui a dévoré son bien avec des courtisanes, est à peine revenu, que vous avez tué pour lui le veau gras. Le père lui dit : Mon fils, vous êtes vous, toujours avec moi, et tout ce que j'ai est à vous. Mais il fallait faire un festin et se réjouir, parce que votre frère était mort, et il revit; il était perdu, et il est retrouvé.*

Bède. Aux murmures des scribes et des pharisiens, qui reprochaient au Sauveur d'accueillir favorablement les pécheurs; il répond par trois paraboles, qu'il leur expose successivement. Dans les deux premières, il montre combien la conversion des pécheurs est un sujet de joie pour lui et pour les anges; le but de cette troisième parabole n'est plus seulement de faire ressortir cette grande joie, mais de condamner les murmures de ces esprits envieux : « Cependant, poursuit-il, son fils aîné était dans les champs. » — S. Aug. (*Quest. évang.*) Ce fils aîné, c'est le peuple d'Israël; il n'est point allé dans une région lointaine, cependant il n'est pas dans la maison, il est dans les champs, c'est-à-dire, qu'il travaille pour acquérir les biens de la terre dans le riche héritage de la loi et des prophètes. Il revient des champs et approche de la maison, c'est-à-dire, qu'il désapprouve les travaux de son œuvre servile, en considérant d'après les mêmes Ecritures la liberté de l'Eglise : « Et comme il revenait et approchait de la maison,

---

Erat autem filius ejus senior in agro. Et cum veniret et appropinquaret domui, audivit symphoniam et chorum; et vocavit unum de servis, et interrogavit quid hæc essent : isque dixit illi : Frater tuus venit, et occidit pater tuus vitulum saginatum, quia salvum illum recepit. Indignatus est autem, et nolebat introire. Pater ergo illius egressus cœpit rogare illum. At ille respondens, dixit patri suo : Ecce tot annis servio tibi, et nunquam mandatum tuum præterivi; et nunquam dedisti mihi hædum, ut cum amicis meis epularer : sed postquam filius tuus hic qui devoravit substantiam suam cum meretricibus, venit, occidisti illi vitulum saginatum. At ipse dixit illi: Fili, tu semper mecum es, et omnia mea tua sunt : epulari autem et gaudere oportebat; quia frater tuus hic mortuus erat, et revixit; perierat, et inventus est.

Bed. Murmurantibus de peccatorum susceptione scribis et pharisæis, tres per ordinem parabolas Salvator posuit : duabus primis quantum ipse cum angelis de pœnitentium salute gaudeat, insinuat : in hac vero tertia non suum tantummodo suorumque gaudium demonstrat, sed et invidentium murmur reprehendit : dicit enim : « Erat autem filius ejus senior in agro. » Aug. (*de Quæst. Evang., ubi sup.*) Major filius populus Israel est, non quidem profectus in longinquam regionem, sed tamen in domo non est : in agro autem est ; id est, in ipsa hæreditaria opulentia legis et prophetarum terrena potius operatur. Veniens autem de agro domum appropinquare cœpit : id est, labore servilis operis improbato ex eisdem scripturis Ecclesiæ libertatem

il entendit une symphonie et des danses, » c'est-à-dire, ceux qui, remplis de l'Esprit saint, prêchaient l'Evangile dans une parfaite harmonie de doctrine : « Et il appela un des serviteurs, » etc., c'est-à-dire, qu'il se met à lire un des prophètes et cherche à savoir en l'interrogeant la cause de ces fêtes qu'on célèbre dans l'Eglise, dont il voit qu'il ne fait pas encore partie. Le prophète, serviteur de son père, lui répond : « Votre frère est revenu, » etc. Comme s'il lui disait : Votre frère s'en était allé jusqu'aux extrémités de la terre, de là cette joie plus vive de ceux qui font entendre des chants nouveaux, car « ses louanges retentissent d'un bout de la terre à l'autre. » (*Isaïe*, XLII, 10.) Et pour fêter le retour de celui qui était égaré, on a immolé l'homme qui sait ce que c'est de souffrir, « parce que ceux auxquels il n'avait point été annoncé l'ont vu. » (*Isaïe*, LIII, 3; LII, 15.)

S. AMBR. Le peuple d'Israël représenté par le frère aîné, envie à son plus jeune frère, c'est-à-dire, au peuple des Gentils, le bienfait de la bénédiction paternelle; ce que faisaient les Juifs, en voyant Jésus-Christ manger avec les païens : « Il s'indigna et ne voulait pas entrer. » — S. AUG. (*Quest. évang.*) Cette indignation dure encore aujourd'hui, et ce peuple persiste à ne vouloir pas entrer. Mais lorsque la plénitude des nations sera entrée dans l'Eglise, le père sortira dans le temps favorable, afin que tout Israël soit sauvé. (*Rom.*, XI, 25, 26) : « Son père donc étant sorti, se mit à le prier. » Les Juifs, en effet, seront un jour ouvertement appelés au salut apporté par l'Evangile, et cette vocation manifeste nous est ici représentée par la sortie du père, qui vient prier son fils aîné d'entrer. La réponse du fils aîné soulève deux questions : « Il répondit à son père : Voilà tant d'années que je

---

consideravit. Unde sequitur : « Et cum veniret et appropinquaret domui, audivit symphoniam et chorum; » id est, Spiritu sancto plenos vocibus consonis Evangelium prædicare. Sequitur : « Et vocavit unum de servis, » etc. Id est, sumit ad legendum aliquem prophetarum, et in eo quærens quodammodo interrogat, unde ista festa in Ecclesia celebrantur, in qua se esse non videt. Respondet ei servus patris propheta : sequitur enim : « Isque dixit illi : Frater tuus venit, » etc. Quasi dicat : In extremis terræ fuit frater tuus; sed inde major exultatio cantantium canticum novum; quia « laus ejus ab extremis terræ; » et propter eum qui absens erat occisus est « vir sciens ferre imbecillitatem, quia quibus non est narratum de eo, viderunt. »

AMBR. Adolescentiori autem filio (id est, populo ex gentibus) Israel tanquam major frater beneficium paternæ benedictionis invidit : quod faciebant Judæi, quia Christus cum gentibus epularetur. Unde sequitur : « Indignatus est autem, et nolebat introire,» etc. AUG. (*de Quæst. Evang., ubi sup.*) Indignatur etiam et nunc, et adhuc non vult intrare. Cum ergo plenitudo gentium introierit, egredietur opportuno tempore pater ejus, ut etiam omnis Israel salvus fiat. (*Rom.*, 11.) Unde sequitur : « Pater ergo illius egressus cœpit rogare eum : » erit enim quandoque aperta vocatio Judæorum in salutem Evangelii : quam manifestationem vocationis tanquam *egressum patris* appellat ad rogandum majorem filium. Deinde quæ respondit major filius, quæstiones duas habent. Sequitur enim :

vous sers, et je n'ai jamais manqué à un de vos commandements, » etc. Il est évident d'abord que cette fidélité à ne transgresser aucun commandement, ne doit pas s'entendre de tous les commandements, mais de celui qui est le premier et le plus nécessaire, c'est-à-dire, qu'on ne l'a jamais vu adorer d'autre Dieu que le Dieu, seul créateur de toutes choses (1). Il n'est pas moins certain que ce fils aîné ne représente pas tous les Israélites, mais ceux qui n'ont jamais quitté le culte du vrai Dieu pour adorer les idoles ; car bien que ses désirs eussent pour objet les biens de la terre, il n'attendait cependant que du seul vrai Dieu ces biens communs ici-bas aux justes et aux pécheurs, selon ces paroles du Psalmiste : « Je suis devenu semblable devant vous à l'animal stupide, cependant j'ai toujours été avec vous. » (*Ps.* LXXII, 22, 23.) Mais quel est le chevreau qu'il n'a jamais reçu pour faire un festin? « Et vous ne m'avez jamais donné un chevreau pour faire bonne chère avec mes amis. » Le pécheur est ordinairement figuré sous l'emblème du bouc ou de chevreau. — S. AMBR. Les Juifs demandent un chevreau, et les chrétiens un agneau ; aussi on leur délivre Barabbas, tandis que l'agneau est immolé pour nous. Le fils aîné se plaint (2*) qu'on ne lui ait point donné un chevreau, parce que les Juifs ont perdu les rites de leurs anciens sacrifices; ou bien ceux qui désirent un chevreau sont ceux qui attendent l'Antechrist. — S. AUG. (*Quest. évang.*) Cependant, je ne vois pas comment on peut appliquer les conséquences de cette interprétation, car il est souverainement absurde que ce fils, à qui son père dira bientôt : « Vous êtes toujours avec moi, » ait demandé à son père de croire à l'Antechrist. On ne peut

(1) Ce commandement : « Vous n'adorerez pas de dieux étrangers, » (*Exod.*, XX, 3, était comme le fondement de tous les autres commandements.

(2*) Presque toutes les éditions de la *Chaîne d'or* portent : « Quæ res etiam in hædo videtur, » ce qui rend cette phrase inintelligible, au lieu de « Queri etiam in hædo videtur, » que nous rétablissons d'après le texte original de saint Ambroise.

« At ille respondens dixit : Ecce tot annis servio tibi, et mandatum tuum non præterivi, » etc. De mandato non prætergresso facile illud occurrit, non de omni mandato dictum, sed de uno maxime necessario, quod nullum alium Deum præter unum Creatorem omnium colere visus est : neque iste filius in omnibus Israelitis, sed in his intelligitur personam habere, qui nunquam ab uno Deo ad simulacra conversi sunt : quanquam enim terrena desideraret, ab uno tamen Deo ista desiderabat bona, quamvis communia cum peccatoribus : unde et in Psalmo dicitur (*Psal.* 72.) : « Ut jumentum factus sum apud te, et ego semper tecum. » Sed quis est hædus quem nunquam accepit ad epulandum? Sequitur enim : « Et nunquam dedisti mihi hædum, » etc. Peccator hædi nomine significari solet. AMBR. Judæus hædum requirit, Christianus agnum : et ideo illis Barrabas solvitur, nobis agnus immolatur. Queri etiam in hædo videtur, quia Judæi ritum veteris sacrificii perdiderunt : vel qui hædum quærunt, expectant Antichristum. AUG. (*de Quæst. Evang., ubi supra.*) Sed non invenio exitum hujus sententiæ. Multum enim absurdum est eum, cui post dicitur : «Tu mecum es semper,» hoc a patre optasse; ut Antichristo crederet. Ne-

pas davantage voir dans ce fils ceux des Juifs qui devaient embrasser le parti de l'Antechrist. Or, si ce chevreau est la figure de l'Antechrist, comment pourrait-il en faire un festin, lui qui ne croit pas à l'Antechrist? Mais si le festin de joie qui est fait avec ce chevreau signifie la joie produite par la ruine de l'Antechrist, comment ce fils aîné du père peut-il dire que cette faveur ne lui ait jamais été acaccordée, puisque tous ses enfants doivent se réjouir de sa ruine? Il se plaint donc que le Seigneur ne lui ait pas été donné en festin, parce qu'il le prend pour un pécheur, car comme cette nation considère le Sauveur comme un chevreau ou comme un bouc, en le regardant comme un violateur et un profanateur du sabbat, elle n'a pu mériter la faveur d'être admise à son festin. Ces paroles : « Avec mes amis, » doivent s'entendre, ou des principaux des Juifs avec le peuple, ou des habitants de Jérusalem avec les autres peuples de Juda. — S. Jér. (*lett.* 146, *parab. du prod. au pape Damase*), ou bien encore : « Vous ne m'avez jamais donné un chevreau, » c'est-à-dire, le sang d'aucun prophète ni d'aucun prètre ne nous a délivrés de la domination romaine(1).

S. Ambr. Ce fils sans pudeur est semblable au pharisien (2*) qui cherchait à se justifier, parce qu'il observait la lettre de la loi, et qu'il accusait son frère d'avoir dévoré son bien avec des femmes perdues : « Et à peine votre autre fils qui a dévoré son bien avec des courtisanes, est-il revenu, » etc. — S. Aug. (*Quest. évang.*) Ces femmes perdues sont les superstitions des Gentils, et on dissipe son bien avec elles,

(1) Voici le texte entier de saint Jérôme qui donne plus de clarté à cette pensée : « Voici que nous sommes encore soumis à la domination romaine, aucun prophète, aucun prêtre, aucun juste n'a été immolé pour nous, tandis qu'un noble sang a été répandu pour ce fils débauché, » c'est à-dire pour les gentils et pour tous les pécheurs du monde.)

(2*) Nous ne comprenons pas que toutes les éditions de la *Chaîne d'or* portent ici *publicano*, au lieu de *pharisæo*, qu'on lit dans le texte de saint Ambroise.

---

que omnino aliquem Judæorum, qui Antichristo credituri sunt, istum filium fas est intelligi. Quomodo autem epularetur ex illo hædo, si ipse est Antichristus, qui ei non crederet? At si hoc est epulari ex hædi occisione, quod est de Antechristi perditione lætari, quomodo dicit filius quem recepit pater, hoc sibi non fuisse concessum, cum omnes filii de ejus perditione lætaturi sint? Ipsum igitur sibi Dominum negatum ad epulandum conqueritur, dum eum peccatorem putat : cum enim hædus est illi genti (id est, cum sabbati violatorem et profanatorem æstimat) jucundari epulis illius non meruit. Quod autem dicit : « Cum amicis meis,» aut ex persona principum cum plebe intelligitur, aut ex persona populi Hierosolymitani cum cæteris populis Juda. Hier. (*Epist.* 146. *de Parabola prodigi ad Damasum.*) Vel dicit : « Nunquam dedisti mihi hædum, » id est, nullus sanguis prophetæ, vel sacerdotis, a Romano imperio nos libaravit.

Ambr. Impudens autem filius similis est pharisæo justificanti se; quia legem servabat in littera, impie accusabat fratrem quod cum meretricibus paternam substantiam prodegisset. Sequitur enim : « Sed postquam filius tuus hic qui devoravit substantiam, » etc. Aug. (*in Quæst. Evang., ubi sup.*) Meretrices autem sunt superstitiones Gentilium; cum quibus substantiam dissipat, qui relicto vero

quand au mépris de la légitime alliance qu'on a contractée avec le vrai Dieu, on se livre à une honteuse fornication avec le démon. — S. Jér. Il ajoute : « Vous avez tué pour lui le veau gras. » Le peuple juif confesse donc que le Christ est venu, mais par un sentiment d'envie, il refuse le salut qui lui est offert. — S. Aug. (*comme précéd.*) Son père ne l'accuse pas de mensonge, il le loue même d'avoir toujours persévéré avec lui, et il l'invite à se livrer aux sentiments plus parfaits d'une joie meilleure et plus douce : « Alors le père lui dit : Vous, mon fils, vous êtes toujours avec moi. » — S. Jér. On peut dire encore que les paroles du fils ne sont point l'expression de la vérité, mais d'une vaniteuse présomption; aussi le père ne s'y laisse point tromper, et il cherche à calmer son fils par une autre raison, en lui disant : « Vous êtes avec moi, » par la loi qui vous enchaîne, non qu'il n'ait jamais été coupable, mais parce que son père l'a toujours retiré des occasions de péché par ses châtiments? Rien d'étonnant d'ailleurs de voir mentir à son père celui qui porte envie à son frère. — S. Ambr. Cependant ce bon père ne laisse point de vouloir le sauver en lui disant : « Vous êtes toujours avec moi, » ou comme juif, par l'observation de la loi, ou comme juste par l'union plus intime avec Dieu.

S. Aug. (*Quest. évang.*) Mais que veulent dire ces paroles : « Et tout ce que j'ai est à vous? » Est-ce que ce n'est pas aussi à son frère? Sans doute, mais les fils arrivés à la perfection, et comme entrés déjà dans l'immortalité, possèdent toutes choses, comme si chacune d'elles était à tous, et comme si toutes étaient à chacun d'eux. La cupidité rend le cœur étroit et ne peut rien posséder qu'avec égoïsme; la charité, au contraire, agrandit et dilate le cœur. Mais comment, tout ce qui est au père peut-il être au fils? Est-ce que Dieu a aussi donné à ce fils la pos-

---

connubio veri Dei, cum dæmone fœda cupiditate fornicatur. Hier. In hoc autem quod dicit : « Occidisti illi vitulum saginatum, » confitetur venisse Christum, sed invidia non vult salvari. Aug. (*ut supra.*) Non autem pater eum quasi mentientem redarguit, sed secum perseverantiam ejus approbans, ad perfectionem potioris atque jucundioris exultationis invitat. Unde sequitur : « At ipse dixit illi : Fili, tu semper mecum es. » Hier. Vel quod dixerat, jactantia est, non veritas; cui pater non consentit, sed alia compescit ratione, dicens : « Mecum es; » lege qua stringeris; non quia non peccaverit, sed quia Deus eum semper castigando retraxit : nec mirum si patri mentitur, qui fratri invidet. Ambr. Sed bonus pater etiam hunc salvare cupiebat, dicens : « Tu mecum semper es; » vel quasi Judæus, *in lege*; vel quasi justus in communione.

Aug. (*de Quæst. Evang., ubi sup.*) Quid autem sibi vult quod addit : « Et omnia mea tua sunt? » Quasi non sint et fratris; sed sic a perfectis et immortalibus filiis habentur omnia, ut sint et omnium singula, et omnia singulorum. Ut enim cupiditas nihil sine angustia, ita nihil cum angustia charitas tenet. Sed quomodo omnia? Nonne et angelos Deus in possessionem tali filio subjecisse pu-

session des anges? Si par possession vous entendez que le possesseur soit le propriétaire et le maître, il ne lui a pas tout donné, car nous ne serons pas un jour les maîtres des anges, mais nous partagerons leur bonheur. Mais si vous entendez le mot possession dans le sens que nous disons, que les âmes possèdent la vérité, je ne vois pas pourquoi nous ne prendrions pas cette expression à la lettre, car en parlant ainsi, nous ne voulons pas dire que les âmes soient maîtresses de la vérité; si enfin le sens propre du mot possession ne se prête pas à cette interprétation, nous y renonçons volontiers, car le père ne dit pas : Vous possédez tout, mais : « Tout ce qui est à moi est à vous, » mais non pas comme si vous en étiez le maître. En effet, ce que nous avons d'argent peut être destiné, soit à l'entretien, soit à l'ornement de notre famille ou à quelque autre usage semblable. Car puisque ce fils peut dire, dans un sens vrai, que son père est à lui, pourquoi ne pourrait-il pas le dire de ce que possède son père ? Il faut seulement l'entendre de différentes manières; ainsi lorsque nous serons parvenus à la béatitude des cieux, les choses supérieures seront à nous pour les contempler, les êtres qui nous sont égaux pour partager leur sort, les créatures inférieures pour les dominer. Le frère aîné peut donc se livrer à la joie en toute sécurité. — S. AMBR. Car s'il veut renoncer à tout sentiment d'envie, il verra bientôt que tout est réellement à lui, les sacrements de l'Ancien Testament, s'il est juif, et ceux de la nouvelle loi, s'il est baptisé.

THÉOPHYL. On peut encore donner à tout ce passage une explication différente : Ce fils qui se laisse aller aux murmures, figure tous ceux qui se scandalisent en voyant les progrès rapides et le salut des âmes parfaites, comme celui que David nous représente, se scandalisant de la paix dont jouissent les pécheurs. — TIT. DE BOSTR. Ce fils aîné,

---

tandus est? Si possessionem sic accipias, ut ejus possessor ipse sit dominus, non utique omnia; non enim domini erimus, sed consortes potius angelorum. Si vero possessio sic intelligitur, quomodo recte dicimus possidere animas veritatem, non invenio cur non vere ac proprie id possimus accipere : non enim id loquimur, ut dominas veritatis dicamus animas; aut si nomine possessionis ab hoc sensu impedimur, illud quoque auferatur; non enim ait pater : « Omnia possides, » sed, « omnia mea tua sunt : » nec tamen ut ipsius domini. Quod enim est in nostra pecunia, potest familiæ nostræ, vel alimentum esse, vel ornamentum, vel aliud hujusmodi. Et certe cum ipsum patrem recte ille possit *suum* dicere, non video quomodo quæ ipsius sunt, etiam recte *sua* vocare non possit; diversis duntaxat modis : cum enim beatitudinem illam obtinuerimus, nostra erunt ad videndum superiora; ad convivendum, æqualia; ad dominandum, inferiora : congaudeat igitur securissimus major frater. AMBR. Si enim desinat invidere, omnia sua esse sentiet; vel Judæus sacramenta Veteris Testamenti, vel baptizatus nova etiam possidens.

THEOPHYL. Vel aliter totum : persona filii qui videtur murmurare, sumitur pro omnibus quicunque scandalizantur in subitis profectibus et salute perfectorum; sicut David introducit personam passam

semblable à un laboureur, s'appliquait aux travaux de l'agriculture, en cultivant non un champ matériel, mais le champ de son âme, et en greffant les arbres du salut, c'est-à-dire, les vertus. — Théophyl. Ou bien il était dans les champs, c'est-à-dire dans le monde, cultivant sa propre chair pour lui donner du pain en abondance, et semant dans les larmes pour moissonner dans la joie. — S. Chrys. (*Ch. des Pèr. gr.*) On demande si celui qui s'afflige du bonheur des autres est atteint de la passion de l'envie. Je réponds qu'aucune âme sainte ne s'attriste de la sorte; loin de là, elle regarde le bien des autres comme le sien propre. Il ne faut pas du reste vouloir expliquer à la lettre tout ce que renferme une parabole, quand on a découvert le sens que s'est proposé l'auteur, il ne faut plus chercher autre chose. Or le but de cette parabole est d'exciter les pécheurs à revenir à Dieu avec confiance, par l'espérance des grands avantages qui leur sont promis. Aussi voyons-nous les grâces qui leur sont prodiguées devenir un sujet de trouble et de profonde jalousie pour les autres, bien qu'ils soient eux-mêmes environnés de tant d'honneurs, qu'ils puissent devenir à leur tour un sujet d'envie. — Théophyl. Ou bien encore, Notre-Seigneur, dans cette parabole, a dessein de reprendre les mauvaises dispositions de ceux qu'il appelle justes par supposition; comme s'il leur disait : Vous êtes vraiment justes, je l'admets, vous n'avez transgressé aucun des commandements, est-ce donc une raison pour ne pas vouloir accueillir ceux qui reviennent de leur conduite coupable ? — S. Jér. (*de l'enf. prod. à Damase.*) Disons encore que toute justice en comparaison de celle de Dieu, n'est qu'injustice. De là ce cri de saint Paul : « Qui me délivrera de ce corps de mort? » (*Rom.*, VIII.) De là cette indignation

---

scandalum in peccatorum pace. Titus Bostrens. Major igitur filius, sicut agricola insistebat agriculturæ; non terrestrem, sed animæ agrum fodiens, et salutis arbores inserens, scilicet virtutes. Theophyl. Vel erat in agro (hoc est in mundo) colens propriam carnem, ut repleatur panibus; et seminans in lacrymis, ut in gaudio metat : sed cognitis gestis, nolebat intrare ad commune gaudium. Chrys. (*in Cat. Græcorum Patrum, ex homil.* 65, *in Matth.*) Quæritur autem si afficitur passione livoris dolens in prosperis aliorum. Dicendum est autem quod nullus sanctorum dolet in talibus; imo bona aliorum sua existimat. Non autem oportet omnia quæcunque parabola continet, ad litteram pertractare; sed sensum elicientes cujus causa componitur, nihil aliud perscrutari. Hæc ergo parabola ad hoc est composita, ut peccatores non diffidant reverti; scientes quod magna consequentur. Unde introducit alios turbatos in eorum bonis, ut indicet eos livore tabescentes, sed tanto decore honoratos redeuntes, ut etiam invidiosi possint aliis fieri. Theophyl. Vel pharisæorum intentionem corrigit Dominus per præsentem parabolam, quos ex hypothesi nominat justos; quasi dicat : Esto, vos vere justos esse, nec transgressos aliquod mandatorum; nunquid igitur propter hoc non oportet admittere a flagitiis redeuntes? Hier (*ut sup. de Filio prodigo ad Damasum.*) Vel aliter : omnis justitia in comparatione justitiæ Dei, est injustitia. Unde Paulus (*ad Rom.*, 8) : « Quis me liberabit de corpore mortis hujus? » Unde apostoli indignati sunt pro peti-

des Apôtres (1), lorsqu'ils entendirent la demande de la mère des enfants de Zébédée. (*Matth.*, XX.) — S. Cyr. Nous éprouvons quelquefois nous-mèmes ce sentiment; nous en voyons, en effet, dont toute la vie se passe dans l'exercice des plus sublimes vertus ; d'autres qui ne se convertissent à Dieu que dans l'extrême vieillesse, ou même qui, par une grâce particulière de la miséricorde divine, n'effacent leurs péchés qu'au dernier jour de leur vie. Or il en est qui, par un sentiment de défiance inopportune, ne peuvent admettre cet excès de miséricorde, parce qu'ils ne considèrent pas la bonté du Sauveur, qui se réjouit du salut des pécheurs. — Théophyl. Le fils dit donc à son père : J'ai passé gratuitement dans les douleurs une vie toujours exposée aux persécutions des pécheurs, et vous n'avez jamais commandé qu'on mìt à mort pour moi un chevreau (c'est-à-dire, le pécheur qui me persécutait), pour me donner quelques moments de soulagement et de repos. Dans ce sens, Achab était le chevreau d'Elie, qui disait à Dieu : « Seigneur, ils ont tué vos prophètes. » (III *Rois,* XIX.)

S. Ambr. Ou bien dans un autre sens : l'Evangile nous dit que ce frère aîné revenait des champs, c'est-à-dire des occupations de la terre, et comme il ignore les choses de l'Esprit de Dieu, il se plaint qu'on n'a jamais tué pour lui un chevreau ; car ce n'est pas pour satisfaire l'envie, mais pour la rédemption du monde que l'agneau a été immolé. L'envieux demande un chevreau, celui qui est innocent demande qu'on immole pour lui un agneau. Ce frère est le plus âgé, parce que l'envie est la cause d'une vieillesse prématurée; il se tient dehors, parce que la malveillance lui défend d'entrer, il ne peut

(1) Saint Jérôme explique plus clairement cette pensée : « Pour nous convaincre que les saints eux-mêmes sont exposés à l'envie, considérons ce qui arrive aux enfants de Dieu, lorsque leur mère eut demandé pour eux au Sauveur de trop grands honneurs, les dix autres disciples s'en indignèrent, » etc..

---

tione matris filiorum Zebedæi. (*Matth.*, 20.) Cyril. Quod et nos ipsi quandoque patimur. Vivunt enim quidam præstantissimam et optimam vitam : alius autem in ipso senio multoties ad Deum convertitur; vel forsitan extremum diem claudere debens tunc diluit reatus Domino miserante : hoc quidam aliquando respuunt ex importuna pusillanimitate, non attendentes mentem Salvatoris, qui de salute pereuntium gaudet. Theophyl. Dicit ergo filius patri : Gratis duxi in doloribus vitam a peccatoribus mihi semper adversis molestatus, et nunquam causa mei decrevisti mactandum esse hœdum (id est, persequentem me peccatorem), ut paululum recrearer; qualis hœdus fuit Achab Eliæ; qui dicebat (III *Reg.*, 19) : « Domine, prophetas tuos occiderunt. »

Ambr. Vel aliter : notatur hic frater usque adeo ut de villa venire dicatur, hoc est, terrenis operibus occupatus, ignorans quæ sunt Spiritus Dei, ut denique nunquam pro se vel hædum conqueratur occisum : non enim pro invidia, sed pro venia mundi agnus est immolatus : invidus hœdum quærit, innocens agnum pro se desiderat immolari. Ideo et *senior* dicitur : eo quod cito quis per invidiam consenescat : ideo et foris stat, eo quod malevolentia eum

souffrir ni le bruit de la symphonie et des danses (1*), (il ne s'agit pas ici des joies du théâtre qui ne sont propres qu'à exciter les passions), c'est-à-dire les chants harmonieux du peuple qui fait éclater les sentiments d'une joie douce et suave lorsqu'un pécheur revient à Dieu. Ceux au contraire qui sont justes à leurs propres yeux, s'indignent du pardon accordé au pécheur qui avoue ses fautes. Qui êtes-vous pour vous opposer à Dieu qui veut pardonner, lorsque vous pardonnez vous-même à qui bon vous semble? Applaudissons donc à la rémission des péchés qui suit la pénitence, de peur qu'en nous montrant ainsi jaloux du pardon qui est accordé aux autres, nous nous rendions indignes de l'obtenir nous-mêmes du Seigneur. Ne portons point envie à ceux qui reviennent de loin, car nous nous sommes égarés nous-mêmes dans ces régions lointaines.

(1*) Le mot grec χορὸς, en latin *jubilus, saltatio, cantus*, et qui est traduit ici par *danse*, se prend aussi pour le lieu où ont lieu les démonstrations de joie, et pour la réunion de ceux qui y prennent part. Dans un sens plus auguste on l'applique au lieu consacré au chant des louanges de Dieu, et à la réunion des personnes qui les chantent. Il s'agit ici de danses et de chants exécutés en présence des convives, par des femmes esclaves ou louées, avec accompagnement d'un instrument à cordes, et qui faisaient partie du programme ordinaire des festins solennels.

---

excludat : ideo chorum et symphoniam audire non potest; hoc est non ulla theatralis incentiva lasciviæ, sed plebis concordiam concinentis, quæ de peccatore salvato dulcem lætitiæ suavitatem resultat : qui enim sibi justi videntur, indignantur quando alicui peccatum fatenti venia laxatur. Quis tu es qui Domino contradicas, ne videlicet culpam relaxaret, cum tu, cui volueris, ignoscas? Sed remittendis post pœnitentiam debemus favere peccatis, ne (dum veniæ alterius invidemus) ipsi eam non mereamur a Domino : non invideamus de longinqua regione remeantibus, quia et nos fuimus in regione longinqua.

CHAPITRE XVI.

SOMMAIRE ANALYTIQUE.

ỳ. 1-7 — Objet des deux paraboles qui suivent. — Fausse opinion qu'ont les hommes qu'ils sont les maîtres absolus de leurs richesses. — Ils ne sont que les dispensateurs des biens que Dieu leur a confiés. — Différence entre l'économe et le fermier. — Nécessité d'administrer ces biens suivant la volonté du maître. — Comment le Seigneur nous tient tous les jours le même langage que le maître tient à cet économe. — Anxiété avec laquelle le chrétien mal disposé voit arriver la fin de sa vie. — Qu'accuse cette impuissance de travail qu'il est obligé d'avouer. — Inutilité de tous nos efforts quand nous serons pour sortir de cette vie. — Ce que cherche à faire celui qui pense au jour de sa mort. — Comment nous devons entendre dans le sens figuré l'action de cet économe libérant d'une partie de leur dette les débiteurs de son maître.

ỳ. 8-13. — Comment le maître de cet économe peut-il louer ce dernier d'avoir agi prudemment? — Tout n'est pas à imiter dans cet exemple. — Différentes sortes de prudence. — Dans quel sens encore on peut entendre qu'il le loua. — Comment cette parabole donne lieu à des conséquences qu'on peut appeler contraires. — Dans quel sens les enfants de ce siècle sont-ils plus prudents que les enfants de lumière. — Différence que Notre-Seigneur met entre les uns et les autres. — Prudence avec laquelle nous nous conduisons dans l'administration des choses de la terre, tandis que nous sommes d'une imprévoyance extrême pour ce qui concerne la vie future. — Ce que les riches doivent faire pour ne pas se trouver les mains vides au dernier jour. — Cette parabole autorise-t-elle à dérober le bien d'autrui pour en distribuer une partie aux pauvres? — Celui qui a fait des gains injustes, doit imiter la conduite de Zachée. — Quatre autres raisons pour lesquelles les richesses de la terre sont encore appelées des richesses d'iniquité. — Comment nous devons imiter la conduite de cet économe. — Pensée dont nous devons être pénétrés en distribuant nos biens aux pauvres. — Puissance des pauvres pour nous recevoir dans les tabernacles éternels. — Puissance de l'aumône qui nous met en possession de la vie éternelle. — Comment celui qui est dominé par la passion d'acquérir, et qui n'exerce plus aucune œuvre de charité envers les pauvres, n'a plus à espérer aucun fruit des dons spirituels. — Quelles sont ici les petites choses dans la pensée de Notre-Seigneur. — Comment les richesses de la terre nous sont comme étrangères. — Nécessité de dégager notre cœur des richesses pour en faire un usage conforme à la volonté de Dieu. — Avons-nous rigoureusement deux maîtres? — Combien de chrétiens qui dans la pratique s'attachent au démon et n'ont aucune affection pour Dieu. — Conclusion de tout ce discours.

ỳ. 14-18. — Pour quelles raisons les scribes et les pharisiens se moquaient de Jésus. — Comment il leur montre que toute leur justice n'est qu'hypocrisie aux yeux de Dieu. — Pourquoi Notre-Seigneur s'attache-t-il à leur faire voir la différence qui existe entre les préceptes comme entre les promesses de la loi et de l'Evangile? — La loi a-t-elle été immédiatement détruite à la publication de l'Evangile? — Comment Notre-Seigneur les dispose à croire en lui. — Comment peut-on dire que les prophètes n'ont duré que jusqu'au temps

de Jean. — Pourquoi les anciens prophètes n'avaient pas enseigné en termes exprès la connaissance du royaume des cieux. — En quel sens depuis Jean-Baptiste, chacun fait effort pour entrer dans le royaume des cieux. — Pourquoi nous ne pouvons sans de grands combats nous élever jusqu'au ciel. — Comment on fait violence au royaume des cieux. — Comment le Sauveur détruit cette opinion qui pouvait naître de ses paroles, qu'il annonçait l'abolition de la loi et des prophètes. — Comment il confirme par un seul trait de la loi qu'aucun de ses préceptes ne serait jamais abrogé. — Pourquoi la loi permettait à un homme dans certains cas de renvoyer sa femme. — Doctrine plus parfaite du christianisme. — Tout mariage même celui des infidèles a-t-il Dieu pour auteur? — Comment c'est une véritable cruauté de renvoyer la femme qu'on a légitimement épousée. — Interprétation figurée de ce passage.

ỳ. 19-21. — Comment Notre-Seigneur confirme sa doctrine sur les richesses par la parabole suivante. — Toute pauvreté n'a pas le privilége de la sainteté, comme aussi toute richesse n'est pas nécessairement criminelle. — Comment la recherche des vêtements fins et précieux est coupable. — Comment il est impossible de faire fréquemment des festins sans se rendre coupable. — Est-ce ici une histoire ou une parabole? — Pourquoi Notre-Seigneur passe ici sous silence le nom de ce riche, et nous fait connaître le nom du pauvre. — Pourquoi était-il couché devant la porte du riche? — Cruauté du riche qui était insensible au spectacle de misère et de souffrances qu'il avait tous les jours sous les yeux. — A quoi se bornaient les désirs du pauvre Lazare. — Jusqu'où vont l'insolence et l'orgueil des riches à l'égard des pauvres. — Comment les chiens étaient pour lui plus compatissants que les hommes. — Comment Dieu dans un seul fait exerce un double jugement.

ỳ. 22-26. — Quel fut le sort du pauvre et du riche dans l'autre vie. — Le pauvre *est porté par les anges dans le sein d'Abraham.* — Que faut-il entendre par le sein d'Abraham? — Comment le mauvais riche était mort depuis longtemps aux yeux de Dieu. — Personne ne lui vient rendre les derniers devoirs. — Que signifie sa sépulture dans l'enfer. — Qu'est-ce que l'enfer, où est-il situé? — Ce qui ajoute aux tourments du riche, c'est la vue du bonheur de Lazare. — Comment il était tout entier dans les tourments. — Où était alors Abraham. — Pourquoi parmi tous les pauvres qui se trouvaient dans le sein d'Abraham, celui qu'il a vu étendu à sa porte est-il le seul qui se présente à ses regards? — Pourquoi le voit-il dans le sein d'Abraham? — Pourquoi adresse-t-il la parole à Abraham plutôt qu'à Lazare? — Pourquoi l'appelle-t-il : *mon Père?* — Ceux qui sont dans le royaume des cieux peuvent-ils avoir compassion de ceux qui sont dans les enfers? — Ce que le mauvais riche est réduit à demander à Lazare. — La vie de ce monde comparée à une représentatien de théâtre. — Comment ce mauvais riche reçoit le châtiment qui lui est dû. — Pourquoi au milieu de ses tourments demande-t-il une goutte d'eau pour rafraîchir sa langue? — Comment faut-il entendre ces yeux, cette langue que Notre-Seigneur prête à l'âme du mauvais riche? — Comment le juste jugement de Dieu est la fidèle reproduction des dispositions de notre âme. — Réponse d'Abraham à Lazare, dans quel sens dit-il : *Vous avez reçu les biens, et Lazare les maux?* — Comment, quand le bien que nous avons fait est suivi de bonheur, nous devons craindre que ce bonheur ne soit l'unique récompense du bien que nous avons fait. — Personne ne peut-il être heureux dans cette vie et dans l'autre? — Comment, après la grâce de Dieu nous ne

devons fonder que sur nos efforts l'espérance de notre salut. — Que signifie le chaos creusé entre Lazare et le mauvais riche. — Impossibilité pour les justes d'éprouver pour les damnés un sentiment de miséricorde. — Réfutation de ceux qui pensent que les tourments de l'enfer auront un terme.

℣. 27-31. — Pourquoi le mauvais riche demande qu'on envoie Lazare vers ses frères. — Sa perversité jusqu'au milieu de ses châtiments. — Charité stérile que le supplice des réprouvés leur inspire quelquefois. — Comment pour surcroît de souffrances Dieu lui laisse la connaissance et la mémoire. — Comment Dieu nous montre que l'Ancien Testament est le plus ferme appui de notre foi. — Le mauvais riche juge ses frères d'après ses propres sentiments. — Comment son âme est encore attachée à la vie de la chair. — Sage réponse que lui fait Abraham. — Ceux qui ne sont point dociles aux leçons de l'Ecriture n'écouteraient pas davantage un mort ressuscité. — Comment le témoignage des Ecritures est plus fort que celui d'un mort ressuscité. — Si les morts n'ont aucun souci des vivants, comment ce mauvais riche a-t-il pu prier Abraham d'envoyer Lazare vers ses frères? — Ce que représentent ce riche dans le sens allégorique, ses vêtements, ses festins splendides, etc. — Que figurent Lazare, les chiens qui viennent lécher ses ulcères, etc. — Explication dans le même sens du supplice du mauvais riche, etc. — Que représentent ses cinq frères. — Autres interprétations figurées que peut encore recevoir cette parabole.

℣. 1-7. — *Jésus disait encore à ses disciples : Un homme riche avait un économe, et celui-ci fut accusé près de lui d'avoir dissipé ses biens. Il l'appela et lui dit : Qu'est-ce que j'entends dire de vous? Rendez-moi compte de votre gestion, car désormais vous ne pourrez plus la conserver. Alors l'économe dit en lui-même : Que ferai-je, puisque mon maître me retire la gestion de ses biens? Travailler à la terre, je n'en ai pas la force, et j'ai honte de mendier. Je sais ce que je ferai, afin que, lorsqu'on m'aura ôté mon emploi, je trouve des gens qui me reçoivent dans leurs maisons. Ayant donc fait venir l'un après l'autre les débiteurs de son maître, il demanda au premier : Combien devez-vous à mon maître. Il répondit. Cent barils d'huile. L'économe lui dit : Prenez votre billet; asseyez-vous vite, et écrivez cinquante. Ensuite il dit à un autre : Et vous, combien devez-vous? Il répondit : Cent mesures de froment. L'économe lui dit : Prenez votre billet, et écrivez quatre-vingts.*

Bède. Après avoir condamné par les trois paraboles qui précèdent

---

CAPUT XVI.

Dicebat autem et ad discipulos suos : Homo quidam erat dives qui habebat villicum; et hic diffamatus est apud illum, quasi dissipasset bona ipsius. Et vocavit illum, et ait illi : Quid hoc audio de te? Redde rationem villicationis tuæ : jam enim non poteris villicare. Ait autem villicus intra se : Quid faciam, quia dominus meus aufert a me villicationem? Fodere non valeo, mendicare erubesco : scio quid faciam; ut cum amotus fuero a villicatione, recipiant me in domos suas. Convocatis itaque singulis debitoribus domini sui, dicebat primo : Quantum debes domino meo? At ille dixit : Centum cados olei; dixitque illi : Accipe cautionem tuam, et sede cito, et scribe quinquaginta. Deinde alii dixit : Tu vero quantum debes? Qui ait : Centum coros tritici; ait illi : Accipe litteras tuas, et scribe octoginta.

Bed. Postquam murmurantes de pœ-

la sévérité de ceux qui murmuraient de l'accueil qu'il faisait aux pécheurs repentants, le Sauveur ajoute deux autres paraboles, sur l'obligation de l'aumône et de la vie simple et modeste. Il était très-naturel en effet, que le précepte de l'aumône suivit immédiatement celui de la pénitence : « Jésus disait encore à ses disciples : Un homme riche avait un économe, » etc. (1*). — S. Chrys. (*Ch. des Pèr. gr.*) Les hommes sont dominés par une fausse opinion qui ne sert qu'à augmenter leurs fautes et à diminuer leurs mérites ; elle consiste à croire que tous les biens que nous possédons pour l'usage de la vie, nous les possédons comme maîtres absolus, et de les rechercher en conséquence comme les biens les plus importants. Or, c'est le contraire qui est vrai ; car nous n'avons pas été placés dans cette vie comme des maîtres dans la maison qui leur appartient en propre, mais semblables à des hôtes et à des étrangers, nous sommes conduits là où nous ne voulons pas aller, et dans le temps ou nous y pensons le moins. Qui que vous soyez, rappelez-vous donc que vous n'êtes que le dispensateur de biens qui ne vous appartiennent pas, et que vous n'avez sur eux que les droits d'un usage transitoire et passager. Rejetez-donc de votre âme l'orgueil qu'inspire la pensée qu'on est maître absolu pour prendre les sentiments de réserve et d'humilité qui conviennent à un simple fermier. — Bède. Le fermier est celui qui régit une ferme ; d'où lui vient le nom de fermier, l'économe est l'administrateur de l'argent, des fruits, et en général de tout ce que possède son maître. — S. Ambr. Nous apprenons de là que nous ne

(1*) Il faut se rappeler ici, selon la remarque de M. l'abbé Darras (*Hist. de l'Eglise*, v, 93), que le Sauveur emprunte cette allégorie à un ordre de faits que la civilisation mixte de la Judée avait rendus familiers à ses auditeurs. L'infidélité des agents que les grands propriétaires romains employaient alors pour l'administration de leurs domaines, était proverbiale. Le procédé de l'intendant infidèle qui se fait chasser d'une maison, pour être accueilli à titre de reconnaissance dans une autre, était de notoriété publique en ce temps.

---

nitentium receptione tribus parabolis Salvator redarguit, quartam mox quintamque de eleemosyna danda et parcimonia sequenda subjungit ; quia et ordo prædicandi aptissimus est, ut post pœnitentiam eleemosyna subjungatur. Unde dicitur : « Dicebat autem ad discipulos suos : Homo quidam erat dives, » etc. Chrys. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Opinio quædam erronea aggenerata mortalibus, auget crimina, minuit bona : ea vero est opinari quod ea quæcunque possidemus in usu vitæ, possideamus ut domini, et ideo etiam opportune ea apprehendimus tanquam bona præcipua : sed contrarium est ; non enim nos ut domini in vita præsenti collocati sumus in propria domo, sed tanquam hospites et advenæ quo nolumus ducimur, et quo tempore non putamus ; qui nunc locuples est, in brevi fit mendicus. Ergo quicunque sis, noveris te esse dispensatorem alienorum, et quod transitorii usus et brevis tibi jura concessa sunt. Abjecto ergo ab anima dominii fastu, sumas humilitatem et modestiam villici. Bed. (*ex Hieron.*) *Villicus* quippe villæ gubernator est : unde et a villa nomen accepit ; *œconomus* autem tam pecuniæ quam frugum, et omnium quæ habet dominus, dispensator est. Ambr. Ex hoc ergo discimus, non ipsos esse dominos,

sommes pas les maîtres, mais bien plutôt les fermiers des biens d'autrui. — THÉOPHYL. Une autre conséquence c'est qu'au lieu d'administrer ces biens suivant la volonté du Seigneur, nous en abusons pour satisfaire nos passions, nous devenons des fermiers coupables d'infidélité : « Et celui-ci fut accusé près de lui d'avoir dissipé ses biens. »

S. CHRYS. (*comme précéd.*) On rappelle alors cet économe et on lui ôte son administration : « Il l'appela et lui dit : Qu'est-ce que j'entends dire de vous ? Rendez-moi compte de votre gestion, car désormais vous ne pourrez plus la conserver. » Le Seigneur nous tient tous les jours le même langage par les exemples qu'il nous met sous les yeux ; tel qui jouissait d'une parfaite santé à midi, meurt avant la fin du jour, tel autre expire au milieu d'un festin, et cette administration nous est ôtée de différentes manières. Mais l'économe fidèle qui s'occupe sérieusement de son administration, a comme saint Paul un ardent désir d'être dégagé des liens du corps et d'être avec Jésus-Christ. (*Philipp.*, I, 23.) Celui au contraire dont toutes les affections sont pour la terre, voit arriver avec anxiété la fin de sa vie. En effet : « Cet économe dit alors en lui-même : Que ferai-je, puisque mon maître m'ôte la gestion de ses biens ? Travailler à la terre, je n'en ai pas la force, et j'ai honte de mendier. » Cette impuissance pour le travail accuse toute une vie d'indolence, car il n'aurait pas ces craintes, s'il s'était habitué à supporter les fatigues d'une vie laborieuse. Le sens figuré de cette parabole est qu'après que nous sommes sortis de cette vie, il n'est plus temps de se livrer au travail. La vie présente doit être employée à l'accomplissement des commandements, la vie future en est la récompense. Si vous n'avez rien fait ici-bas, tous vos projets pour la vie future sont superflus, et il ne vous servira

---

sed potius villicos alienarum facultatum. THEOPHYL. Deinde quod cum non exercemus dispensationem opum ad libitum Domini, sed ad proprias illecebras commissis abutimur, criminosi villici sumus Unde sequitur : « Et hic diffamatus est apud illum, » etc.

CHRYS. (*ut sup.*) Interea evulsus a villicatione eripitur : sequitur enim : « Et vocavit illum, et ait ei : Quid hoc audio de te ? Redde rationem villicationis tuæ : jam enim non poteris villicare. » Quotidie talia nobis per effectus exclamat Dominus, ostendens nobis fruentem in meridie sospitate, priusquam vesperascat exanimem; et alium inter prandia expirantem, et diversimode ab hac villicatione discedimus. Sed fidelis dispensator, qui de propria dispensatione considerat cum Paulo cupit dissolvi, et esse cum Christo. (*ad Philipp.*, I, 23.) Is autem cujus sunt vota terrena, anxiatur in exitu. Unde de hoc villico subditur : « Ait autem villicus intra se : Quid faciam, quia dominus meus aufert a me villicationem ? Fodere non valeo, mendicare erubesco. » Impotentiam esse in opere crimen est vitæ inertis : non enim timeret, si consuevisset affectare labores. Quod si secundum allegoriam accipiamus parabolam, post transmigrationem hinc factam non est tempus operandi. Vita præsens habet exercitium mandatorum, futura vero solatium : si nihil operatus es hic, frustra in futurum curas; sed nec mendicando proficies.

pas davantage de mendier. Vous en avez pour preuve les vierges folles, qui après avoir été si imprévoyantes allèrent mendier auprès des vierges prudentes, mais revinrent sans rien obtenir. (*Matth.*, XXV.) Chacun de nous en effet se revêt de ses œuvres comme d'une tunique; on ne peut ni s'en dépouiller, ni la changer (1) contre une autre. Mais cet économe infidèle forme alors le dessein de libérer les débiteurs de son maître, et de chercher en eux le remède à son infortune : « Je sais ce que je ferai, afin que lorsqu'on m'aura ôté mon emploi, je trouve des gens qui me reçoivent dans leurs maisons. » Celui qui en effet pense au jour de sa mort, et cherche en faisant le bien à rendre moins accablant le poids de ses péchés, (soit en remettant leurs dettes à ceux qui lui doivent, soit en donnant aux pauvres d'abondantes aumônes), celui-là distribue les biens du Seigneur pour se faire beaucoup d'amis qui rendront de lui devant son juge un bon témoignage non par leurs discours, mais en manifestant ses bonnes œuvres; et lui prépareront par leur témoignage un lieu de rafraîchissement et de repos. Or, rien de ce que nous avons, n'est à nous, mais tout appartient à Dieu. En effet, « cet économe ayant fait venir l'un après l'autre les débiteurs de son maître, dit au premier : Combien devez-vous à mon maître? Il répondit : Cent barils d'huile. » — BÈDE. Un baril est la même mesure que l'amphore grecque qui contenait trois urnes : « L'économe lui dit : Prenez votre billet; asseyez-vous vite, et écrivez cinquante. » Il lui remet ainsi la moitié de ce qu'il doit : « Ensuite, il dit à un autre : Et vous, combien devez-vous? Il répondit : Cent mesures de froment. » Cette mesure équivalait à trente boisseaux (2*).

(1) Le mot *cambire*, inusité et peu latin, a le même sens que *commutare*, qui traduit ici littéralement le verbe grec μετάλλασθαι.

(2*) Le cadus mesure romaine avait la même capacité que le bath, d'une valeur qu'on fait

---

Hujus indicium sunt virgines fatuæ, quæ imprudenter a prudentibus mendicaverunt, sed reversæ sunt vacuæ. (*Matth.*, 25.) Quilibet enim suam conversationem, ut tunicam induit : non est autem eam exuere, nec cambire cum alio. Sed debitorum remissionem ingeniatus est nequitiæ villicus, statuens sibi malorum remedium in conservis. Sequitur enim : « Scio quid faciam, ut cum amotus fuero a villicatione recipiant me in domos suas : » quoties enim quis exitum suum percipiens, levat beneficio sarcinam peccatorum (vel relaxando debita debitori, vel tribuens inopibus copiam) ea quæ sunt domini largiens, multos amicos conciliat; præbituros sibi coram judice testimonium veritatis, non vocibus, sed bonorum operum ostensione; quin etiam paraturos per testimonium refrigerii mansionem. Nihil autem est nostrum, sed omnia sunt ditionis Dei. Unde sequitur : « Convocatis itaque singulis debitoribus domini sui, dicebat primo : Quantum debes domino meo? At ille dixit : Centum cados olei. » BED. *Cadus* græce est amphora continens urnas tres. Sequitur : « Dixitque illi : Accipe cautionem tuam, et sede cito, et scribe quinquaginta, » dimidiam ei partem dimittens. Sequitur : « Deinde alii dixit : Tu vero quantum debes? Ait : Centum coros tritici. » Corus modiis triginta completur : « Ait illi : Accipe litteras

« L'économe lui dit : Prenez votre billet et écrivez quatre-vingts; » il lui remet la cinquième partie de sa dette. Or, voici comment on peut entendre ce passage. Celui qui soulage la misère du pauvre pour moitié ou pour la cinquième partie sera récompensé pour sa miséricorde. — S. Aug. (*quest. Evang.*, II, 34.) Ou bien encore, l'action de cet économe qui au lieu de cent barils d'huile en fait souscrire cinquante au débiteur, au lieu de cent mesures de froment, quatre-vingts doit être entendue en ce sens que les dons offerts par les juifs aux prêtres et aux lévites doivent être plus abondants dans l'Eglise chrétienne. Ainsi, tandis qu'ils ne donnaient que la dîme, les chrétiens doivent donner la moitié, comme Zachée le fit pour ses biens (*Luc.*, XIX); ou ils doivent au moins surpasser les offrandes des Juifs, en donnant au moins la double dîme, c'est-à-dire la cinquième partie de leurs biens.

℣. 8-13. — *Et le maître de l'économe infidèle le loua d'avoir agi prudemment : car les fils du siècle sont plus prudents entre eux que les fils de la lumière. Et moi je vous dis : Faites-vous des amis avec les richesses d'iniquité, afin que lorsque vous viendrez à défaillir, ils vous reçoivent dans les tabernacles éternels. Celui qui est fidèle dans les petites choses, est fidèle aussi dans les grandes; et celui qui est injuste dans les petites choses, est injuste aussi dans les grandes. Si donc vous n'avez pas été fidèles dans les richesses injustes, qui vous confiera les véritables? Et si vous n'avez pas été fidèles dans le bien d'autrui, qui vous donnera votre bien propre? Nul serviteur ne peut servir deux maîtres; car ou il haïra l'un et aimera l'autre, ou il s'attachera à l'un et méprisera l'autre : vous ne pouvez servir Dieu et l'argent.*

S. Aug. (*quest. Evang.*, II, 34.) Le maître ne laisse pas de louer cet

varier de 27 à 38 litres; cent barils d'huile représentaient donc ou 2,700 ou 3,800 litres. Le cor ou chomer, que la version traduit ici par χόρους, était la mesure hébraïque des solides. Il valait 10 baths ou 27 décalitres. Cent mesures de froment devaient donc représenter 270 hectolitres.

---

tuas, et scribe octoginta, » quintam partem ei dimittens. Simpliciter ergo sic potest accipi. Quisquis indigentiam pauperis, vel ex dimidia vel ex quinta alleviat parte, misericordiæ suæ mercede donandus est. Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. II, quæst. 34.) Vel quod de centum cadis olei quinquaginta fecit scribi a debitore, et de centum coris tritici octoginta, ad hoc valere arbitror, ut ea quæ in sacerdotes atque levitas judæus quisque operatur, in Ecclesia Christi abundent, ut cum illi decimas darent, isti dimidias dent; sicut de bonis suis fecit Zachæus (*Luc.*, 19.) aut certe duas decimas dando (id est unam quintam) superent impendia Judæorum.

Et laudavit dominus villicum iniquitatis : quia prudenter fecisset; quia filii hujus seculi prudentiores filiis lucis in generatione sua sunt. Et ego vobis dico : Facite vobis amicos de mammona iniquitatis; ut cum defeceritis, recipiant vos in æterna tabernacula Qui fidelis est in minimo, et in majori fidelis est; et qui in modico iniquus est, et in majori iniquus est. Si ergo in iniquo mammona fideles non fuistis, quod verum est quis credet vobis? Et si in alieno fideles non fuistis, quod vestrum est quis dabit vobis? Nemo servus potest duobus dominis servire : aut enim unum odio habebit, et alterum diliget : aut uni adhærebit, et alterum contemnet. Non potestis Deo servire et mammonæ.

Aug. (*de Quæst. Evang., ubi supra.*) Villicum quem dominus ejiciebat a vil-

économe, tout en le privant de son emploi, parce qu'il avait su se prémunir contre l'avenir : « Et le maître de l'économe infidèle le loua d'avoir agi prudemment. » Nous ne devons cependant pas tout imiter dans cet exemple, car il nous est défendu de faire tort à personne, aussi bien que de faire l'aumône avec le bien que nous avons dérobé. — S. Orig. (*ou Géom. Ch. des Pèr. gr.*) Mais comme les payens mettent la prudence au nombre des vertus, et la définissent la science du bien et du mal et de ce qui est indifférent, ou la connaissance de ce qu'il faut faire et de ce qu'il faut éviter, examinons si ce mot n'a qu'une signification ou s'il est susceptible de plusieurs sens. Nous lisons dans l'Ecriture que Dieu a préparé (1) les cieux par sa prudence. Il est donc certain que la prudence est bonne, puisque c'est par elle que Dieu a créé les cieux. Nous voyons encore dans la Genèse que le serpent était le plus prudent (2) de tous les animaux; la prudence ici n'est pas la vertu de prudence, mais un esprit de ruse qui est porté au mal. C'est dans ce dernier sens que le maître loue son économe d'avoir agi prudemment, c'est-à-dire avec ruse et finesse. Peut-être encore cette expression, « il le loua, » n'exprime pas un véritable éloge, mais a été dite dans un sens très-étendu; ainsi on dit d'un homme qu'il se distingue dans des choses indifférentes et de peu d'importance, et qu'il excite une espèce d'admiration par son talent de discussion et la vivacité qui mettent en relief la force de son esprit. — S. Aug. (*quest. Evang.*) Ces paraboles sont tirées d'objets qu'on peut appeler contraires ; si en effet cet économe, tout en se rendant coupable de fraude, a mérité les éloges de son maître,

(1) D'après la version des Septante, ἡτοίμασε, que la Vulgate a traduit par *stabilivit*. (*Prov.*, III, 19.)

(2) C'est encore d'après la version des Septante φρονιμώτατος, que la Vulgate a traduit par *callidior erat*, etc. (*Genèse*, III, 1.)

---

licatu, laudavit tamen, eo quod in futurum sibi prospexerit : unde sequitur : « Et laudavit dominus villicum iniquitatis quia prudenter fecisset. » Non tamen omnia debemus ad imitandum sumere : non enim domino nostro facienda est aliqua fraus, ut de ipsa fraude eleemosynas faciamus. Orig. (vel *Geometer in Cat. Græcorum Patrum.*) Verum quia Gentiles dicunt prudentiam esse virtutem, et definiunt eam, « peritiam bonorum, malorum et neutrorum, vel cognitionem agendorum et non agendorum; » considerandum est utrum hæc dictio plura aut unum significet : dicitur enim quod Deus paravit cœlos prudentia. Constat bonam esse prudentiam, quia Dominus cœlos paravit. Dicitur etiam (*in Genes. secundum* 70.) quod serpens prudentissimus erat; ubi prudentiam, non *virtutem* dicit, sed *astutiam* ad mala inclinationem habentem : et secundum hoc dicitur quod dominus laudavit villicum quia prudenter egisset, hoc est, callide et perperam. Et forsitan quod dicitur, *laudavit*, non secundum veram commendationem, sed abusive dictum est; ut cum dicitur aliquem commendari in mediocribus et indifferentibus rebus, et quodammodo mirandos esse concursus et acumen, quibus vigor mentis elicitur. Aug. (*de Quæst. Evang.*, (*ubi sup.*) Econtrario dicuntur istæ similitudines; ut intelligamus si laudari

combien plus ceux qui font les mêmes bonnes œuvres en se conformant aux préceptes de Dieu seront-ils assurés de lui plaire ?

Orig. (*comme précéd.*) Remarquez encore que Notre-Seigneur dit que les enfants de ce siècle sont non pas plus sages, mais plus prudents que les enfants de lumière; et encore n'est-ce pas absolument parlant, mais dans leurs relations entre eux : « Car les enfants du siècle sont plus prudents envers leurs parents que les enfants de lumière , » etc. Notre-Seigneur distingue ici entre les enfants de lumière et les enfants de ce siècle, comme il distingue ailleurs entre les enfants du royaume et les enfants de perdition, car on est fils de celui dont on fait les œuvres. — Théophyl. Les enfants de ce siècle sont donc dans la pensée du Sauveur ceux qui sont tout entiers aux avantages de la terre ; et les enfants de lumière ceux qui recherchent les richesses spirituelles par un motif d'amour de Dieu. Or, il arrive que dans l'administration des choses humaines , nous prenons des dispositions prudentes à l'égard de nos biens , et nous avons un soin extrême de nous ménager un lieu de refuge et de repos dans le cas ou notre administration nous serait ôtée ; tandis que dans l'administration des choses divines nous ne savons pas prévoir ce qui pourra nous être utile pour l'avenir.

S. Grég. (*Moral.*, XVIII, 11.) Si donc les hommes ne veulent pas se trouver les mains vides après leur mort, qu'ils placent avant leur dernier jour, leurs richesses dans les mains des pauvres : « Et moi je vous dis : Faites vous des amis avec les richesses d'iniquité, » etc.

S. Aug. (*Serm.* 23, *sur les par. du Seig.*) Le mot hébreu *mammona*, signifie en latin richesses ; Notre-Seigneur veut donc dire : « Faites

---

potuit ipse a domino, qui fraudem faciebat, quanto amplius placeant Deo, qui secundum ejus præceptum opera illa faciunt.

Orig. (vel *Geometer ubi sup.*) Filii quoque hujus seculi, non *sapientiores*, sed *prudentiores* dicuntur *lucis filiis* : et hoc non absolute et simpliciter, sed in genere suo. Sequitur enim : « Quia filii hujus seculi prudentiores filiis lucis in generatione sua sunt, » etc. Bed. *Filii lucis* et *filii hujus seculi* vocantur, quomodo *filii regni* et *filii perditionis* : cujus enim unusquisque agit opera, ejus cognominatur et filius. Theophyl. *Filios* ergo *hujus seculi* vocat cogitantes quæ sibi commoda sunt in terra; *filios* vero *lucis* spirituales opes tractantes intuitu divini amoris. Invenimur autem in humanis quidem administrationibus prudenter propria disponentes, et summopere satagentes ut si desierimus ab administratione, habeamus vitæ refugium : cum vero dispensare debemus divina, non præmeditamur quæ nobis postmodum sunt profutura.

Greg. (XVIII *Moral.*, cap. 11.) Ut ergo in sua manu homines post mortem quidquam inveniant, ante mortem divitias suas in pauperum manibus ponant. Unde sequitur : « Et ego dico vobis : Facite vobis amicos de mammona iniquitatis, » etc.

Aug. (*de Verb. Dom.*, serm. 33.) Quod Hebræi vocant *mammana* latine *divitiæ* vocantur : ac si diceret : « Facite vobis

vous des amis avec les richesses d'iniquité. » Il en est qui par une fausse interprétation de ces paroles dérobent le bien d'autrui, pour en distribuer une partie aux pauvres, et qui s'imaginent accomplir le précepte qui leur est imposé. C'est une erreur qu'il faut redresser. Faites l'aumône avec le juste fruit de votre travail (1), car vous ne pourrez tromper ni corrompre Jésus-Christ votre juge. Si vous offriez à un juge une partie de la dépouille d'un indigent, pour le disposer à juger en votre faveur, et qu'il se laissât en effet corrompre, la force de la justice est si grande que vous n'auriez aucune sympathie pour ce juge. Ne vous figurez pas un Dieu de la sorte, il est la source même de la justice : ne faites donc pas l'aumône avec des gains injustes et avec le fruit de l'usure, dirai-je aux fidèles à qui nous distribuons le corps de Jésus-Christ, mais si vous avez de l'argent acquis par cette voie, vous le possédez injustement. Cessez de commettre le mal ; Zachée dit au Sauveur : « Je donne la moitié de mes biens aux pauvres. » (*Luc.*, XIX.) C'est avec ce pieux empressement qu'agit celui qui désire se faire des amis avec les richesses d'iniquité ; et dans la crainte de s'être rendu coupable d'ailleurs, il ajoute : « Et si j'ai fait tort à quelqu'un en quelque chose, je lui rends le quadruple. » Voici une autre explication : Toutes les richesses de ce monde, quelle que soit leur source sont appelées des richesses d'iniquité. Si vous cherchez les véritables richesses, il en est d'autres que Job possédait en abondance dans son entier dénument, alors que son cœur était rempli de Dieu. Les richesses du monde au contraire sont appelées richesses d'iniquité, parce qu'elles ne sont point véritables, car elles sont remplies de pauvreté, et sujettes à mille vicissitudes : si elles étaient de véritables richesses, elles vous donneraient de la sécurité.

(1) Allusion à ces paroles des *Proverbes* III, 9 : « Honorez le Seigneur de vos richesses justement acquises ; » selon la version des Septante, la Vulgate a traduit *de tua substantia, de vos richesses.*

---

amicos de divitiis iniquitatis. » Hoc autem quidam male intelligendo rapiunt aliena, et inde aliquid pauperibus largiuntur; et putant se facere quod præceptum est. Intellectus iste corrigendus est. De justis laboribus eleemosynas facite : non enim corrupturi estis judicem Christum. Si de præda inopis dares aliquid judici, ut pro te judicaret, si judex ille pro te judicabit, tanta vis est justitiæ ut tibi ipsi displiceat. Noli tibi pingere talem Deum : fons justitiæ est : noli ergo eleemosynas facere de fenore et usuris : fidelibus dico quibus corpus Christi erogamus : sed si pecunias tales habetis, de malo est quod habetis. Jam nolite malum facere : Zachæus dixit (*Luc.*, 19) : « Dimidium rerum mearum do pauperibus. » Ecce quomodo currit, qui currit facere amicos de mammona iniquitatis : et ne reus aliunde teneretur : « Si cui aliquid tuli, quadruplum reddam. » Et est alius intellectus : « Mammona iniquitatis » divitiæ seculi sunt omnes, undecunque sint. Si enim veras divitias quæris, aliæ sunt quibus Job nudus abundabat, quando in Deum cor plenum habebat. Istæ enim ab iniquitate appellantur divitiæ, quia veræ non sunt; paupertate enim plenæ sunt, et semper obnoxiæ casibus : si enim veræ divitiæ essent, securitatem tibi darent. Aug. (*de*

— S. Aug. (*quest. Evang.*) Ou bien encore on les appelle richesses d'iniquité, parce qu'elles ne sont qu'entre les mains des méchants qui placent en elles leur confiance et toute l'espérance de leur félicité. Au contraire lorsque les justes sont maîtres de ces richesses, ils ont entre les mains le même argent, mais leurs richesses à eux sont toute célestes et toutes spirituelles. — S. Ambr. Ou bien enfin il appelle ces richesses, des richesses d'iniquité, parce que l'avarice par les séductions variées qu'elles nous offrent, tente notre cœur, en cherchant à le réduire en esclavage.

S. Bas. (1) Ou bien si vous héritez d'un patrimoine, peut-être est-il le fruit de l'injustice, car quel est celui qui parmi ses ancêtres, n'en trouvera nécessairement quelqu'un qui aura pris injustement le bien d'autrui ? Mais admettons que votre père n'a rien acquis par des voies injustes, d'où vient cet or que vous avez? Si vous me répondez : Il vient de moi, vous ne connaissez pas Dieu, et n'avez aucune notion de votre Créateur; si vous dites qu'il vient de Dieu, pour quelle raison l'avez vous reçu ? Est-ce que la terre et tout ce qu'elle contient n'appartient pas au Seigneur ? (*Ps.* XXIII.) Si donc nos biens appartiennent à un commun maître, ils appartiennent aussi à vos semblables.

Théophyl. On appelle donc richesses d'iniquité toutes celles que le Seigneur nous a données pour soulager les besoins de nos frères et de nos semblables, et cependant nous les réservons pour nous. Nous devions dès le principe distribuer tous nos biens aux pauvres; mais après avoir été des économes infidèles qui avons retenu injustement ce qui était destiné aux besoins d'autrui, cessons de persévérer dans

(1) On trouve quelque chose de semblable dans l'homélie de saint Basile *sur les richesses et la pauvreté;* ou dans l'homélie *sur l'avarice,* vers la fin.

Quæst. Evang., ubi sup.) Vel *divitiæ iniquitatis* dicuntur; quia non sunt istæ divitiæ nisi iniquis, qui in eis constituunt spem atque copiam suæ beatitudinis. A justis vero cum hæc possidentur, est quidem ista pecunia, sed non sunt illis divitiæ nisi cœlestes et spirituales. Amb. Vel *iniquum mammona* dixit, quia variis divitiarum illecebris nostros avaritia tentat affectus, ut velimus servire divitiis.

Basil. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Vel si successeris patrimonio, ab injustis congregata cepisti : in pluribus enim prædecessoribus necesse est aliquem reperiri qui injuste usurpaverit aliena. Ponatur autem ut nec pater exegerit, sed aurum unde habes ? Si quidem dicis *a me ;* ignarus Dei es non habens notitiam Creatoris : si vero, *a Deo,* dic nobis rationem, propter quam eas accepisti? an non Dei est terra et plenitudo ejus. (*Psalm.* 23.) Ergo si communis Domini nostra sunt, erunt et conservorum nostrorum.

Theophyl. Illæ ergo dicuntur *opes nequitiæ,* quascunque Dominus dedit ad impendia necessitatis fratrum ac conservorum nostrorum, nos vero tenemus nobis. Decebat igitur a principio omnia pauperibus tradi : verum quia iniquitatis fuimus villici, nequiter retinentes quod deputatum est ad aliorum opus, non est omnino manendum in hac crudelitate,

ces sentiments de cruauté, et donnons largement aux pauvres, afin qu'ils nous reçoivent un jour dans la céleste demeure : « Afin, poursuit Notre-Seigneur, que lorsque vous viendrez à défaillir, ils vous reçoivent dans les tabernacles éternels. » — S. GRÉG. (*Moral.*, XXI, 14.) Si donc nous devons à leur affection reconnaissante d'entrer dans les tabernacles éternels, nous devons en leur donnant être pénétrés de cette pensée que c'est moins une aumône que nous faisons aux pauvres, que des présents que nous offrons à des protecteurs (1*). — S. AUG. (*Serm.* 35, *sur les par. du Seig.*) Quels sont ceux, en effet, qui entreront dans les tabernacles éternels, si ce n'est les saints de Dieu, et quels sont ceux qu'ils recevront eux-mêmes dans ces tabernacles ? Ceux qui ont soulagé leur indigence, et leur ont donné avec joie ce qui leur était nécessaire. Ce sont là les humbles serviteurs du Christ qui ont tout quitté pour le suivre, et qui ont distribué tous leurs biens aux pauvres, pour servir Dieu avec un cœur dégagé de toutes les chaînes du siècle ; et s'élever vers le ciel comme sur des ailes, libres de tous les fardeaux accablants du monde.

S. AUG. (*Quest. évang.*, II, 33.) Il n'est pas permis de regarder comme les débiteurs de Dieu ceux par qui nous voulons être reçus dans les tabernacles éternels ; car ce passage désigne clairement les justes et les saints qui introduiront dans le ciel ceux qui ont soulagé leur indigence, en partageant avec eux les biens de la terre. — S. AMBR. Ou bien encore : « Faites-vous des amis avec les richesses d'iniquité, » afin que les aumônes que vous distribuerez aux pauvres,

(1*) D'après le docteur Sepp, l'administrateur infidèle espérait, en récompense des avantages qu'il avait procurés à ses amis, être accueilli par eux sur ses vieux jours dans quelque établissement public, comme il y en avait plusieurs à cette époque chez les Juifs. Saint Luc semble même indiquer qu'il y avait quelques institutions de ce genre annexées au temple (*Luc*, III, 37), et c'est d'elles que Notre-Seigneur aura pris occasion de parler des demeures éternelles, où nous devons acquérir une place par nos aumônes.

---

sed impartiendum est pauperibus, ut recipiamur ab eis in cœlestibus tabernaculis : sequitur enim : « Ut cum defeceritis, recipiant vos in æterna tabernacula » GREG. (XXI *Mor.*, cap, 14.) Si autem eorum amicitiis æterna tabernacula acquirimus, dantes pensare debemus quia patronis potius munera offerimus, quam egenis dona largimur. AUG. (*de Verb. Dom.*, serm. 35 *ut supra.*) Qui sunt enim qui habebunt tabernacula æterna, nisi sancti Dei ? Et qui sunt qui ab ipsis accipiendi sunt in tabernacula æterna, nisi qui eorum indigentiæ serviunt, et quod eis opus est, hilariter subministrant ? Isti sunt minimi Christi, qui omnia sua dimiserunt et secuti sunt eum ; et quicquid habuerunt, pauperibus distribuerunt, ut Deo sine seculari compede expediti servirent, et ab oneribus mundi liberatos (velut pennatos) sursum humeros tollerent.

AUG. (*de Quest. Evang.*, lib. II. qu. 33 *ut sup.*) Non ergo eos a quibus recipi volumus in tabernacula æterna, tanquam debitores Dei fas est intelligi ; cum justi et sancti significentur hoc loco, qui eos introducant qui necessitatibus suis terrena bona communicaverunt. AMBR. Vel aliter : « Facite vobis amicos de mammona iniquitatis, » ut largiendo pauperibus angelorum cæterorumque san-

vous obtiennent les bonnes grâces des anges et des autres saints. — S. Chrys. (1). Remarquez qu'il ne dit pas : « Afin qu'ils vous reçoivent dans leurs demeures, » car rigoureusement parlant, ce ne sont pas eux qui vous reçoivent. Aussi le Sauveur après avoir dit : « Faites-vous des amis, » ajoute : « avec les richesses d'iniquité, » pour montrer que l'amitié des saints ne sera pour nous un véritable appui, qu'autant que nous serons accompagnés de nos bonnes œuvres, et que nous nous serons dépouillés, suivant la justice, de toutes les richesses acquises injustement. L'aumône est donc le premier et le plus savant des arts ; car elle ne nous bâtit pas des maisons de terre, mais nous procure la vie éternelle. Tous les autres arts ont besoin de leur mutuel appui ; mais pour l'exercice de la miséricorde, la volonté seule est nécessaire.

S. Cyr. C'est ainsi que Notre-Seigneur Jésus-Christ enseigne à ceux qui ont de grandes richesses en partage, à rechercher par dessus tout l'amitié des pauvres, et à se préparer des trésors dans le ciel. Mais il connaissait l'apathie du cœur humain qui, une fois dominé par la passion d'acquérir, n'exerce plus aucune œuvre de charité envers les pauvres. Il n'a plus à espérer par conséquent aucun fruit des dons spirituels, suivant la déclaration expresse du Sauveur : « Celui qui est fidèle dans les petites choses, est fidèle aussi dans les grandes, et celui qui est infidèle dans les petites choses, est infidèle aussi dans les grandes. » Notre-Seigneur nous ouvre ici les yeux du cœur, et nous donne le vrai sens de ces paroles en ajoutant : « Si vous n'avez pas été fidèles dans les richesses trompeuses, qui vous confiera les biens

(1) Ce passage est tiré des homélies 53 et 78 *sur saint Matthieu;* de l'homélie 14 sur l'Epître *aux Romains;* de l'homélie 32 sur l'Epître *aux Hébreux;* de l'homélie 33 *au peuple;* de l'homélie 2 et 3 *sur Lazare.*

---

ctorum gratiam comparemus. Chrys. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Attende etiam quod non dixit : « Ut suscipiant vos in suis mansionibus : » non enim ipsi sunt qui suscipiunt. Unde cum dixisset : « Facite vobis amicos, » addidit, « de mammona iniquitatis, » ostendens quod non simpliciter eorum amicitia nobis patrocinabitur, nisi bona opera nos comitentur, nisi evacuemus juste divitias congestas injuste. Ars igitur artium peritissima est eleemosyna : non enim nobis domos fabricat luteas, sed vitam perennem impendit. Singularum artium alia alterius adminiculo indiget. Cum autem misereri oportet, nullius alterius, sed solius voluntatis est opus.

Cyril. (*in eadem Cat. Græca.*) Sic igitur docebat Christus affluentes divitiis summopere diligere amicitiam pauperum, et thesaurizare in cœlis. Noverat autem humanæ mentis desidiam, quomodo ambientes divitias nullum charitativum opus impendunt egentibus. Quod igitur talibus nullus spiritualium donorum fructus proveniat, manifestis exemplis ostendit, subdens : « Qui fidelis est in minimo, et in majori fidelis est ; et qui in modico iniquus est, et in majori iniquus est : » aperit autem nobis Dominus oculum cordis, exponens quod dixerat, cum subdit : « Si ergo in iniquo mammona fideles non fuistis, quod verum est quis credet vobis? » Est igitur minimum *iniquitatis*

véritables? » Les petites choses sont donc les richesses d'iniquité, c'est-à-dire les biens de la terre qui ne sont rien pour ceux qui ont le goût des choses du ciel. Or, je pense qu'on est fidèle dans les petites choses, lorsque l'on consacre ces richesses si peu importantes au soulagement de l'infortune. Si donc nous sommes infidèles dans ces petites choses, comment pourrons-nous obtenir le don véritable et fécond des grâces de Dieu, qui imprime à nos âmes le sceau de la ressemblance divine? Et la suite fait voir que tel est le sens des paroles du Sauveur : « Et si vous n'avez pas été fidèles dans un bien étranger, qui vous donnera votre bien propre? » — S. Ambr. Les richesses nous sont comme étrangères, parce qu'elles sont en dehors de notre nature, elles ne naissent pas avec nous, elles ne meurent pas avec nous; Jésus-Christ, au contraire, est véritablement à nous, parce qu'il est la vie des hommes, et en venant parmi eux, il est venu dans son propre bien. (*Jean*, I, 4 et 11.)

Théophyl. Notre-Seigneur nous a donc enseigné jusqu'ici avec quelle fidélité nous devons administrer nos richesses; mais comme nous ne pouvons en faire un usage conforme à la volonté de Dieu, sans que notre cœur soit complétement dégagé de l'affection aux richesses, il ajoute : « Personne ne peut servir deux maîtres. » — S. Ambr. Ce n'est pas, sans doute, qu'il existe deux maîtres, il n'y en a qu'un seul qui est Dieu. Il en est qui se rendent les esclaves des richesses, mais les richesses n'ont par elles-mêmes aucun droit, aucune autorité sur les hommes, ce sont eux qui se soumettent volontairement à ce honteux esclavage. Il n'y a qu'un seul Maître, parce qu'il n'y a qu'un seul Dieu, par conséquent le Père et le Fils ont une seule et même puissance. Le Sauveur donne la raison de ce qu'il vient de dire : « Car ou il haïra l'un, et aimera l'autre, ou il s'attachera à l'un et

---

mammona, id est, terrenæ divitiæ, quæ superna sapientibus nihil esse videntur. Arbitror ergo aliquem esse in modico fidelem, cum de his minimis oppressis ærumna subsidium impertitur. Itaque si in modico fuerimus perfidi, quo pacto ab eo obtinebimus verum, id est, divinorum charismatum uber donum, animæ humanæ imprimens divinam speciem? Quod autem ad hoc tendat intentio verborum Domini, per sequentia patet. Dicit enim : « Et si in alieno non fuistis fideles, quod vestrum est quis dabit vobis, » etc. Ambr. Alienæ nobis divitiæ sunt, quia præter naturam sunt, neque nobiscum nascuntur, neque nobiscum transeunt : Christus autem *noster* est, quia hominum vita est; denique *in propria venit.*

Theophyl. Sic igitur hucusque docuit nos quam fideliter deceat dispensare divitias : sed quia opum dispensatio secundum Deum non aliter obtinetur, quam per impassibilitatem animi ad divitias non affecti, subjungit : « Nemo servus potest duobus dominis servire. » Ambr. Non quia duo, sed unus est Dominus : nam etsi sint qui mammonæ serviant, tamen non ille novit aliqua jura dominatus, sed ipsi sibi jugum servitutis imponunt. Unus est Dominus, quia unus est Deus : unde patet Patris et Filii unum esse dominatum. Et hujus rationem assignat, subdens : « Aut enim unum odio habebit, et alterum di-

méprisera l'autre. » — S. Aug. (*Quest. évang.*, II, 36.) Ne croyons pas que ces paroles aient été dites au hasard et sans dessein. Sans doute, il n'est pas un homme qui, à cette question : Aimez-vous le démon, ne réponde que loin de l'aimer, il l'a en horreur ; tandis que presque tous se font gloire de proclamer qu'ils aiment Dieu. Voici donc le sens de ces paroles : Il haïra l'un (c'est-à-dire le démon), et aimera l'autre (c'est-à-dire Dieu); ou il s'attachera à l'un (c'est-à-dire au démon, en recherchant ses faveurs temporelles); et méprisera l'autre (c'est-à-dire Dieu), comme font tant de chrétiens qui mettent leurs passions au-dessus de ses menaces, et qui se flattent d'obtenir de sa bonté l'impunité de leurs crimes.

S. Cyr. La conclusion de tout ce discours est dans ces paroles : « Vous ne pouvez servir Dieu et l'argent (1). » Renonçons donc aux richesses et mettons tous nos soins et tout notre zèle à servir Dieu seul. — Bède. (*tiré de S. Jérôme.*) Que l'avare entende ces paroles : « On ne peut servir à la fois les richesses et Jésus-Christ. Et cependant remarquez que le Sauveur n'a pas dit : Celui qui possède des richesses, mais : « Celui qui est l'esclave des richesses ; » car celui qui est sous l'esclavage des richesses, les garde comme un esclave ; celui, au contraire, qui s'est affranchi de cette servitude, les distribue comme un maître. Or, celui qui est esclave des richesses, l'est aussi de celui qui a mérité, par sa perversité, d'être mis comme à la tête des richesses de la terre, et qui est appelé pour cela le prince de ce siècle. (*Jean*, XII ; II *Cor.*, IV.)

℣. 14-18. — *Or, les pharisiens qui étaient avares, écoutaient toutes ces choses et*

(1) Si en effet on sert deux maîtres dont les volontés soient différentes et même diamétralement

---

liget ; aut uni adhærebit, et alterum contemnet. » Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. II, qu. 36.) Hæc autem non passim aut quasi temere dicta sunt : nemo enim interrogatus utrum diligat diabolum, respondet se diligere, sed potius odisse; Deum autem se diligere omnes fere proclamant ; ergo, « aut unum odiet (scilicet diabolum), et alterum diliget (scilicet Deum), aut alteri adhærebit (scilicet, diabolo, cum quasi ejus præmia temporalia sectatur) et alterum contemnet (scilicet Deum), » sicut solent minas ejus postponere cupiditatibus suis, qui de bonitate ejus ad impunitatem sibi blandiuntur.

Cyril. (*ubi supra.*) Conclusio autem est totius sermonis quod sequitur : « Non potestis Deo servire et mammonæ. » Totum igitur studium transferamus ad alterum divitiis abrenuntiantes. Bed. (*ex Hieron.*) Audiat ergo hoc avarus, non posse simul divitiis Christoque serviri : et tamen non dixit : « Qui habet divitias, » sed, « qui servit divitiis : » qui enim divitiarum servus est, divitias custodit ut servus ; qui autem servitutis excussit jugum, distribuit eas ut dominus : sed qui servit mammonæ, illi utique servit qui rebus istis terrenis merito suæ perversitatis præpositus, « et princeps hujus seculi » nominatur. (*Joan.*, 12, et II *ad Cor.*, 4.)

Audiebant autem omnia hæc pharisæi, qui erant avari, et deridebant illum : et ait illis : Vos

se moquaient de lui. Et il leur dit : Pour vous, vous affectez de paraître justes devant les hommes, mais Dieu connaît vos cœurs, car ce qui est grand aux yeux des hommes est en abomination devant Dieu. La loi et les prophètes ont duré jusqu'à Jean ; depuis Jean, le royaume de Dieu est annoncé, et chacun fait effort pour y entrer. Le ciel et la terre passeront, plutôt qu'un seul point de la loi périsse. Quiconque renvoie sa femme et en épouse une autre, commet un adultère ; et qui épouse la femme renvoyée par son mari, commet un adultère.

Bède. Jésus-Christ avait enseigné aux scribes et aux pharisiens à ne pas présumer de leur justice, à recevoir les pécheurs repentants, et à racheter leurs péchés par l'aumône ; mais les insensés se moquaient de ce divin docteur qui leur enseignait la miséricorde, l'humilité et la modération dans l'usage des richesses : « Or, les pharisiens qui étaient avares, écoutaient toutes ces choses, et se moquaient de lui. » Ils se moquaient de lui pour deux raisons, parce que ses recommandations leur paraissaient peu utiles, ou parce qu'il leur prescrivait des choses utiles, mais qu'ils faisaient depuis longtemps. Or le Seigneur, qui découvrait leur malice secrète, leur montra que leur justice n'était qu'hypocrisie : « Et il leur dit : Pour vous, vous affectez de paraître justes devant les hommes. » — Bède. Ils affectent de paraître justes devant les hommes, ils méprisent les pécheurs comme des infirmes désespérés, et ils s'imaginent être assez parfaits pour n'avoir pas besoin du remède de l'aumône ; mais celui qui répandra un jour la lumière sur les ténèbres les plus épaisses, voit combien est condamnable la profondeur de cet orgueil coupable : « Mais Dieu connaît vos cœurs. » — Théophyl. Aussi votre arrogance et le désir effréné de l'estime des hommes vous rendent-ils un objet d'abomination à ses

opposées, on sera dans l'impossibilité de plaire à l'un et à l'autre et d'accomplir leur volonté, comme saint Cyrille le remarque en cet endroit.

---

estis qui justificatis vos coram hominibus : Deus autem novit corda vestra : quia quod hominibus altum est, abominatio est apud Deum. Lex et prophetæ usque ad Joannem : ex eo regnum Dei evangelizatur, et omnis in illud vim facit. Facilius est autem cœlum et terram præterire quam de lege unum apicem cadere. Omnis qui dimittit uxorem suam et alteram ducit, mœchatur ; et qui dimissam a viro ducit, mœchatur.

Bed. Monuerat Christus scribas et pharisæos de sua justitia non præsumere, sed peccatores pœnitentes recipere, et eleemosynis sua peccata redimere : sed illi præceptorem misericordiæ, humilitatis et parcimoniæ, deridebant, unde dicitur : « Audiebant autem omnia hæc pharisæi qui erant avari, et deridebant illum. » Duas ob causas, quia vel minus utilia imperaret ; vel a se jam facta superflue ingereret. Theophyl. At Dominus detegens in eis occultam malitiam, ostendit eos simulare justitiam. Unde subditur : « Et ait illis : Vos estis qui justificatis vos coram hominibus. » Bed. Justificant se coram hominibus qui peccatores tanquam infirmos desperatosque contemnunt; se autem ipsos tanquam perfectos eleemosynarum remedio opus non habere credunt : sed noxii tumoris altitudo quam sit juste damnanda, videt ille qui illuminabit abscondita tenebrarum. Unde sequitur : « Deus autem novit corda vestra. » Theophyl. Et ideo abominabiles ei estis ob arrogantiam et

yeux : « Car ce qui est grand aux yeux des hommes est abominable devant Dieu. »

Bède. Les pharisiens se moquaient du Sauveur qui leur parlait contre l'avarice, comme si son enseignement était contraire à celui de la loi et des prophètes, où l'on voit un grand nombre de personnes riches qui ont été agréables à Dieu ; Moïse lui-même avait promis au peuple qu'il gouvernait, tous les biens de la terre en abondance, s'il était fidèle à suivre la loi. (*Deutér.*, XXVIII, 1-14.) Notre-Seigneur combat donc ces idées en leur montrant qu'il y a une grande différence entre les préceptes comme entre les promesses de la loi et de l'Evangile : « La loi et les prophètes ont duré jusqu'à Jean. » — S. Ambr. Ce n'est pas que la loi ait été immédiatement détruite, mais parce qu'alors a commencé la prédication de l'Evangile ; car les institutions moins importantes paraissent atteindre leur terme, lorsque de plus grandes leur succèdent. — S. Chrys. (*hom.* 38 *sur S. Matth.*) Par ces paroles, Notre-Seigneur les dispose à croire en lui ; si au temps de Jean, tout est arrivé à son terme, je suis donc celui qui doit venir; car les prophètes n'auraient pas cessé de paraître, si je n'étais pas venu. (*hom.* 19 *de l'ouvr. incomp.*) Comment peut-on dire que les prophètes n'ont duré que jusqu'au temps de Jean, puisqu'il y a eu beaucoup plus de prophètes dans le Nouveau Testament que dans l'Ancien ? Notre-Seigneur ne veut donc parler ici que de ceux qui ont annoncé l'avénement de Jésus-Christ.

Eusèbe. (*Ch. des pèr. gr.*) Les anciens prophètes avaient eu aussi la connaissance du royaume des cieux, mais aucun d'eux ne l'avait enseigné en termes exprès au peuple juif, parce que ce peuple avait un esprit trop léger et trop faible pour comprendre l'étendue de cet

---

ambitum humani favoris. Unde subdit : « Quia quod hominibus altum est, abominatio est apud Deum. »

Bed. Disputantem autem contra avaritiam Salvatorem pharisæi deridebant, quasi contraria legi prophetisque præciperet : ubi multi ditissimi Deo placuisse leguntur; sed et ipse Moyses populum quem regebat, si legem sequeretur omnibus terrenis bonis abundaturum prædixit. (*Deuter.*, 28.) Quibus Dominus occurrens ostendit inter legem et Evangelium, sicut promissionum, ita et præceptorum non minimam essse differentiam, Unde subdit : « Lex et prophetæ usque ad Joannem. » Ambr. Non quia lex defecit, sed quia incepit Evangelii prædicatio : videntur enim minora compleri cum potiora succedunt. Chrys. (*hom.* 38, *in Matth.*) Per hoc autem reddit eos celeres ad sui fidem : quia si usque ad tempus Joannis consummata sunt omnia, ego sum qui venio : non enim destitissent prophetæ, nisi venissem ego. (*Et hom.* 99, *operis imperfect.*) Sed dicens : Qualiter « prophetæ usque ad Joannem ? » cum multo plures prophetæ in Novo quam in Veteri Testamento fuerint : sed de illis prophetis dicit qui prænuntiaverunt Christi adventum.

Euseb. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Noverant autem priores prophetæ prædicationem regni cœlorum, sed nullus eorum expresse annuntiaverat populo Judæorum; eo quod puerilem mentem Judæi habentes, imbecilles erant circa

enseignement. Jean-Baptiste fut le premier qui annonça ouvertement que le royaume des cieux était proche, et que les péchés seraient remis par le baptême de la régénération : « Depuis Jean, le royaume de Dieu est annoncé, et chacun fait effort pour y entrer. » — S. AMBR. La loi contenait beaucoup de préceptes conformes à notre nature, pour nous attirer à la pratique de la justice par cette condescendance pour nos inclinations naturelles; Jésus-Christ, au contraire, vient détruire la nature en retranchant toutes les jouissances naturelles. Mais nous ne faisons violence à la nature que pour l'empêcher de se plonger dans les joies de la terre, et l'élever jusqu'à la pensée des choses du ciel. — EUSÈBE. Ce n'est pas sans de grands combats, que de faibles mortels peuvent monter jusqu'au ciel. Comment, en effet, des hommes revêtus d'une chair mortelle, pourraient-ils, sans se faire violence, dompter la volupté et tout désir criminel, et imiter sur la terre la vie des anges? En les voyant se livrer à des travaux si pénibles pour le service de Dieu, et réduire presque leur chair à une mort véritable (1), qui n'avouera qu'ils font véritablement violence au royaume des cieux? Peut-on encore, en considérant le courage admirable des saints martyrs, ne pas reconnaître qu'ils ont fait une véritable violence au royaume des cieux? — S. AUG. (*Quest. évang.*, II, 37.) On fait encore violence au royaume des cieux, en méprisant non-seulement les richesses de la terre, mais les discours de ceux qui se moquent de cette indifférence complète pour ces jouissances passagères. En effet l'Evangéliste rapporte ces paroles après avoir fait observer qu'ils se moquèrent de Jésus qui leur parlait du mépris des choses de la terre.

(1) C'est-à-dire, d'après l'expression du texte original, lui donner presque le coup de la mort, car si nous prenions le mot *mortificare*, dans le sens reçu, on ne peut dire que les chrétiens mortifient presque leur chair, puisqu'ils sont obligés de la mortifier en réalité, selon la recommandation de saint Paul : « Si vous mortifiez les actes de la chair, vous vivrez; » (*Rom.*, VIII, 13) et encore : « Mortifiez vos membres qui sont sur la terre, la fornication, » etc. (*Coloss.*, III, 5.)

---

prædicationis immensitatem. Primus autem Joannes manifeste prædicavit appropinquasse regnum cœlorum, necnon et peccatorum remissionem per lavacrum regenerationis. Unde sequitur : « Ex eo regnum Dei evangelizatur, et omnis in illud vim facit. » AMBR. Lex enim multa secundum naturam tradidit, ut naturalibus indulgentior desideriis ad justitiæ studium nos vocaret; Christus naturam incidit, quia naturales quoque amputat voluptates. Sed ideo vim facimus naturæ, ut non ad terrena demergat, sed ad superna se erigat. EUSEB. (*ut sup.*) Magna enim pugna incumbit mortalibus in ascensu cœlorum. Quod enim homines carne mortali vestiti subigant voluptatem et omnem illicitum appetitum, imitari volentes vitam angelicam, quomodo non fit violenter? Quis autem videns divino insudantes cultui, et pene suam carnem mortificantes, non revera fatebitur illos vim inferre regno cœlorum? Sed et si quis indagaverit mirandum propositum venerandorum martyrum, fatebitur eos vim irrogare in regnum cœlorum. AUG. (*de Quæst. Evang.*, lib. II, quæst. 37.) Vim etiam faciunt in regnum cœlorum, ut non solum temporalia ista contemnant, sed etiam linguas deridentium se talia contemnentes : hoc enim subjunxit Evangelista, cum dixisset derisum fuisse Jesum, cum de contemnendis terrenis divitiis loqueretur.

Bède. Ces paroles du Sauveur : « La loi et les prophètes ont duré jusqu'à Jean, » pouvaient donner à croire qu'il annonçait l'abolition de la loi et des prophètes, il combat cette pensée en ajoutant : « Le ciel et la terre passeront plus facilement qu'un seul point de la loi périsse ; » car la figure de ce monde passe (I *Cor.*, VII), mais le moindre trait d'une seule lettre de la loi ne passera pas, c'est-à-dire que le plus petit article de la loi a une signification mystérieuse. Et cependant il était vrai de dire que la loi et les prophètes ont duré jusqu'à Jean, parce qu'il n'y avait plus lieu de prédire l'avénement de celui qui était arrivé, d'après le témoignage si manifeste de Jean-Baptiste. Notre-Seigneur confirme ensuite par un seul trait de la loi, ce qu'il vient de dire, qu'aucun de ses préceptes ne serait jamais abrogé : « Quiconque renvoie sa femme et en épouse une autre, commet un adultère, et quiconque épouse la femme renvoyée par son mari, commet un adultère. » Par ce seul trait, il leur apprend qu'il n'est pas venu détruire, mais accomplir les autres points de la loi. — Théophyl. La loi, sans doute, tenait aux imparfaits un langage encore imparfait, lorsque, prenant en considération la dureté de cœur des Juifs, elle leur disait : « Si un homme prend une femme, et qu'elle lui inspire ensuite du dégoût...., il la renverra de sa maison. » (*Deut.*, XXIV, 1.) Car ils avaient des instincts homicides et prenaient plaisir à verser le sang ; ils n'avaient même pas pitié de ceux qui leur étaient le plus étroitement unis, jusque-là qu'ils immolaient aux démons leurs fils et leurs filles. Mais il faut maintenant une doctrine plus parfaite. Aussi, je vous le déclare, si quelqu'un répudie son épouse, hors le cas de fornication, il commet un adultère ; et celui qui en épouse une autre, commet également un adultère.

Bed. Ne autem putarent in eo quod dixit : « Lex et prophetæ usque ad Joannem, » legis vel prophetarum ab eo destructionem prædicari, hoc excludit subdens : « Facilius autem est cœlum et terram præterire quam de lege unum apicem cadere : » præterit enim figura hujus mundi (ut dicitur I *ad Cor.*, 7); de lege autem nec unius quidem litteræ summitas : id est, nec minima quæque a sacramentis spiritualibus vacant. Et tamen lex et prophetæ usque ad Joannem, quia non potuit ultra venturum prophetizari, quod Joannis præconio jam venisse clarebat. Quod autem de lege in perpetuum non violanda prædixerat, uno, exempli gratia, de illa sumpto confirmat testimonio, dicens : « Omnis qui dimittit uxorem suam et ducit alteram, mœchatur ; et qui dimissam a viro ducit, mœchatur ; » ut ex hoc uno discerent etiam in cæteris eum, non ad solvenda, sed implenda decreta legis venisse. Theophylact. Quod enim cum imperfectis lex imperfecte loqueretur, ex hoc patet quod duris præcordiis Judæorum ait (*Deut.*, 24) : « Si vir odio habuerit conjugem, dimittet eam : » quia cum homicidæ essent et gauderent in sanguine, nec astrictorum sibi miserebantur ; adeo ut filios et filias mactarent dæmonibus, nunc vero perfectiori doctrina opus est. Ob hoc igitur dico, quod si quis repudiat conjugem, non incumbente causa fornicationis, mœchatur ; et qui aliam duxerit, mœchatur.

S. AMBR. Il nous faut d'abord traiter de la loi du mariage, avant d'en venir à la prohibition du divorce. Il en est qui pensent que tout mariage a Dieu pour auteur, parce qu'il est écrit : « Que l'homme ne sépare point ce que Dieu a uni. » (*Matth.*, XIX; *Marc*, X.) Mais comment alors l'Apôtre a-t-il pu dire : « Si le mari infidèle se sépare d'avec sa femme, qu'elle le laisse aller ? » (I *Cor.*, VII, 15.) Ces paroles démontrent clairement que Dieu n'est pas l'auteur de tous les mariages ; car ce n'est point conformément à sa volonté, que les chrétiens s'unissent aux Gentils. Gardez-vous donc de renvoyer votre épouse, pour ne pas désavouer que Dieu est l'auteur de votre union. Vous devez supporter les défauts de vos semblables, à plus forte raison devez-vous supporter et corriger les défauts de votre épouse. Si vous la renvoyez après qu'elle vous a donné des enfants, n'est-ce pas une cruauté que de renvoyer la mère, et de retenir les gages de votre mutuelle union, et de la blesser ainsi dans son amour maternel, en même temps que dans son honneur ? Mais ne serait-il pas plus cruel encore de chasser les enfants à cause de la mère ? Souffrirez-vous que de votre vivant, vos enfants soient sous la dépendance d'un beau-père, ou que du vivant de leur mère ils soient assujettis à une marâtre (1) ? Quoi de plus dangereux que d'exposer aux séductions de l'erreur l'âge si fragile d'une jeune femme ? Quoi de plus barbare, que d'abandonner dans sa vieillesse, celle qui a perdu auprès de vous les grâces de sa jeunesse ? Supposez qu'ainsi répudiée, elle ne se marie pas, est-ce qu'il ne vous est pas désagréable qu'elle reste fidèle à un adultère ? Admettez, au contraire, qu'elle contracte une autre union, la nécessité où elle se trouve fait votre crime, et ce que vous regardez comme un mariage, n'est qu'un adultère. Tel est le sens moral de ce

(1) Le mot *vitricus* signifie le mari de la femme qui a des enfants d'un autre lit, de même que le mot *noverca*, signifie l'épouse de l'homme qui avant de l'épouser avait des enfants d'une autre femme.

AMBR. Prius autem dicendum arbitror de lege conjugii, ut postea de prohibendo divortio disputemus. Quidam putant omne conjugium a Deo esse, quia scriptum est (*Matth.*, 19, et *Marc.*, 10) : « Quos Deus conjunxit, homo non separet. » Quomodo ergo Apostolus dixit (I *Cor.*, 7) : « Si infidelis discedit, discedat ? » In quo quidem ostendit, non a Deo esse omnium conjugium : neque enim Christiani Gentilibus Dei judicio conjunguntur. Noli ergo uxorem dimittere, ne Deum tuæ copulæ diffitearis auctorem. Etenim si alienos, multo magis uxoris debes tolerare et emendare mores. Quæ cum parvulis fœta dimittitur, durum si excludas parentem, pignora teneas, ut ad contumeliam parentis addas etiam pietatis injuriam; durius si propter matrem etiam filios simul pellas. Patierisne liberos tuos vivente te esse sub vitrico, ac incolumi matre esse sub noverca? Quam periculosum, si fragilem adolescentulæ ætatem errori offeras ! quam impium si ejus destituas senectutem, cujus defloraveris juventutem ? Pone si repudiata non nubat; et hoc tibi debuit displicere, cui adultero fidem servat. Pone si nubat, necessitas illius tuum crimen est; et quod conjugium putas adulterium est. Hoc moraliter tamen; quia supra proposuerat re-

passage. Cependant, comme Notre-Seigneur vient de dire précédemment que le royaume de Dieu était annoncé, et que le plus petit point de la loi ne serait point effacé, et qu'il ajoute ensuite : « Quiconque renvoie sa femme, » etc.; on peut donner ici cette interprétation figurée : L'homme, c'est Jésus-Christ; l'épouse, c'est l'Eglise, épouse par la charité, vierge par la chasteté. Que celui donc que Dieu a par sa grâce attiré à son Fils, ne s'en laisse ni séparer par la persécution, ni détourner par les plaisirs des sens; qu'il ne se laisse point dépouiller par la philosophie, ni empoisonner par l'hérésie, ni entraîner par les Juifs. Tous ceux qui s'efforcent de corrompre la vérité de la foi et de la sagesse sont des adultères.

℣. 19-21. — *Il y avait un homme riche qui était vêtu de pourpre et de fin lin, et qui faisait chaque jour une chère splendide. Il y avait aussi un mendiant, nommé Lazare, lequel était couché à sa porte, couvert d'ulcères, désirant se rassasier des miettes qui tombaient de la table du riche, et personne ne lui en donnait; mais les chiens venaient lécher ses ulcères.*

Bède. Le Sauveur venait d'exhorter à se faire des amis avec les richesses d'iniquité, et comme les pharisiens se moquaient de ses enseignements, il les confirme par l'exemple suivant : « Il y avait un homme riche, » etc. (1) — S. Chrys. (*hom. sur les riches.*) « Il y avait, » et non : Il y a, car il a passé comme une ombre fugitive. — S. Ambr. Toute pauvreté n'a pas le privilége de la sainteté, comme aussi toute richesse n'est pas nécessairement criminelle, mais de même que c'est la vie molle et sensuelle qui déshonore les richesses, c'est la sainteté qui rend la pauvreté recommandable.

« Il était vêtu de pourpre et de fin lin. » — Bède La pourpre est la

(1) Ce riche n'est pas désigné par son nom, parce que Jésus n'a pas voulu fournir un prétexte à la malignité, mais le nom du mendiant est conservé parce que Dieu a voulu qu'il fût honoré dès ce monde.

---

gnum Dei evangelizari, et cum dixisset de lege unum apicem non posse cadere, subjecit : « Omnis qui dimittit uxorem suam, » etc. Vir Christus est; uxor Ecclesia, charitate uxor, integritate virgo : ergo quem Deus traxit ad Filium, non separet persecutio, non avertat luxuria, non philosophia deprædetur, hæreticus non inficiat, Judæus non separet. Adulteri sunt omnes qui adulterare cupiunt fidei et sapientiæ veritatem.

Homo quidam erat dives, qui induebatur purpura et bysso, et epulabatur quotidie splendide. Erat autem quidam mendicus nomine Lazarus, qui jacebat ad januam ejus, ulceribus plenus, cupiens saturari de micis quæ cadebant de mensa divitis; et nemo illi dabat : sed et canes veniebant, et lingebant ulcera ejus.

Bed. Admonuerat supra Dominus facere amicos de mammona iniquitatis; quod audientes pharisæi deridebant; deinde illa quæ proposuerat, exempli astruit, dicens : « Homo quidam erat, » etc. Chrys. (*in homil. de Divit.*) *Erat,* non *est,* quia præteriit quasi umbra fugiens. Ambr. Non autem omnis *sancta* paupertas, aut divitiæ *criminosæ,* sed ut luxuria infamat divitias, ita paupertatem commendat sanctitas.

Sequitur : « Et induebatur purpura et

couleur des habits des rois, on la tire de coquillages marins par une incision faite avec le fer. Ce que la Vulgate traduit par *byssus* est une espèce de lin très-blanc et très-doux (1*).— S. Grég. (*hom.* 40 *sur les Evang.*) Si la recherche des vêtements fins et précieux n'était pas coupable, le Sauveur n'aurait pas détaillé avec tant de soin ces diverses circonstances. En effet, on ne désire de luxe dans les vêtements, que par un motif de vaine gloire, pour obtenir plus de considération ; car quel est celui qui voudrait se revêtir d'habits somptueux, s'il ne devait être vu par personne ? — S. Chrys. (*comme précéd.*) Cet homme recouvrait de pourpre et de soie, la cendre, la poussière et la terre, ou bien la cendre, la poussière et la terre portaient la pourpre et la soie. Sa table répondait à ses vêtements. Il en est ainsi de nous, telle est notre table, tels sont nos vêtements : « Et il faisait tous les jours une chère splendide. » — S. Grég. (*Moral.*, I, 5.) Remarquons ici avec attention qu'il est presque impossible de faire fréquemment des festins sans se rendre coupable ; car presque toujours la volupté est la compagne inséparable de ces festins, lorsque le corps est amolli par les plaisirs de la terre, le cœur s'abandonne lui-même à une joie déréglée.

« Il y avait aussi un mendiant nommé Lazare. » — S. Ambr. Il semble que ce soit ici une histoire plutôt qu'une parabole, puisqu'il y a désignation précise du nom (2*). — S. Chrys. (*comme précéd.*) Dans

(1*) Le byssus était selon les uns un lin très-fin ; selon les autres, c'était une espèce de soie jaune fournie par le coquillage appelé pinne marine. Quelques auteurs pensent que c'était la laine soyeuse produite par certains végétaux dans le genre du coton, ou même les longues soies des graines de certaines cinarocéphales. C'est probablement le coton qui est venu en Egypte par les Indes, et qui en raison de sa rareté, était mis au rang des tissus précieux.

(2*) Voici deux règles générales que nous croyons pouvoir donner pour distinguer autant qu'il est possible les histoires des paraboles. Il y a fait historique, 1° lorsque dans un récit, nous voyons une désignation précise de noms propres des personnes ou des lieux, ou des circonstances particulières, sans que cette désignation serve en aucune façon au but moral que Jésus se proposait. 2° Lorsque les lieux étant désignés en général, les actions sont si extraordinaires qu'elles arrivent rarement. D'après ces principes nous croyons qu'on pourrait mettre au rang des histoires proprement dites, la parabole du mauvais riche, au moins quant à la première partie ; la parabole du Samaritain, d'autant plus qu'il y aurait discrédit gratuit jeté par Jésus-Christ sur les prêtres et

---

bysso. » Bed. Purpura color regii habitus est ex conchis marinis ferro circumcisis emissa ; byssus vero genus lini candidi et mollissimi. Greg. (*in homil.* 40, *in Evang.*) Si autem subtilium pretiosarumque vestium cultus culpa non esset, nequaquam sermo Dei hoc tam vigilanter exprimeret. Nemo quippe vestimenta pretiosa nisi ad inanem gloriam quærit, ut honoratior cæteris esse videatur ; nemo enim vult ibi pretiosis vestibus indui, ubi ab aliis non possit videri. Chrys. (*ut sup.*) Cinerem, et pulverem, et terram purpura et serico protegebat ; sive, cinis, pulvis et terra purpuram et sericum portabat : secundum vestimenta ejus ita et epulæ. Ergo et nobis quales epulæ, talia et vestimenta. Unde sequitur : « Et epulabatur quotidie splendide. » Greg. (I *Moral.*, cap. 5.) Ubi solerter intuendum est, quia celebrari sine culpa convivia vix possunt ; pene enim semper epulas comitatur voluptas : nam cum corpus in refectionis delectatione resolvitur, cor ad inane gaudium relaxatur.

Sequitur : « Et erat quidam mendicus nomine Lazarus. » Ambr. Narratio magis quam parabola videtur, quando etiam nomen exprimitur. Chrys. (*ut sup.*) Parabola vero illa est, in qua exemplum

la parabole, au contraire, on propose un exemple et on passe les noms sous silence. Le mot Lazare signifie *qui est secouru* (1*); en effet, il était pauvre et il avait Dieu pour soutien. — S. Cyr. Ou encore ce récit du mauvais riche et de Lazare, est présenté sous forme de parabole, pour apprendre à ceux qui possèdent de grandes richesses, qu'ils encourront une sévère condamnation, s'ils refusent de secourir les nécessités des pauvres. Une tradition juive rapporte qu'il y avait alors à Jérusalem un homme nommé Lazare, accablé tout à la fois sous le poids de l'indigence et de la maladie, et c'est lui que Notre-Seigneur prend ici pour exemple pour donner plus de clarté à ses divins enseignements. — S. Grég. (*hom.* 40 *sur les Evang.*) Remarquez encore que dans le peuple on connaît bien mieux le nom des riches que celui des pauvres; or Notre-Seigneur nous fait connaître ici le nom du pauvre et passe sous silence le nom du riche, pour nous apprendre que Dieu connaît et chérit les humbles, tandis qu'il ne connaît point les superbes. Une nouvelle épreuve venait s'ajouter à sa pauvreté, il était victime à la fois de la pauvreté et de la souffrance : « Il était couché à sa porte, couvert d'ulcères. »

les lévites, si ce n'était qu'une fiction parabolique; la parabole du juge et de la veuve, fait singulier et certainement historique; la parabole du pharisien et du publicain, où tout est déterminé, le lieu, le temps, les prières, leur effet différent; la parabole de l'économe dissipateur, où il n'y a rien qui ne ressente une histoire véritable, et où la conclusion est si particulière qu'elle pourrait difficilement trouver place dans une simple parabole.

Suivant le docteur Sepp, cette parabole de même que toutes les autres a un fondement historique qu'il est impossible de méconnaître, mais il ne nous paraît rien moins que certain, comme le prétend le même auteur, que ce riche ait été Caïphe, les cinq frères, les cinq fils d'Anne, son beau-père, etc. (Voyez *Histoire de l'Eglise*, tom. V, 115, où M. l'abbé Darras adopte la même opinion.)

Disons pour terminer que c'est une croyance qui s'est conservée dans l'Eglise que le mauvais riche et Lazare ont réellement existé. On montre à Jérusalem la maison du mauvais riche, l'Eglise a inscrit Lazare parmi les saints de l'Ancien Testament, un grand nombre de temples ont été consacrés à sa mémoire, et il existe à Rome un hospice dit de saint Lazare destiné à la guérison des lépreux.

(1*) Le nom de Lazar ou Laazar est le même nom que Elazar ou Eléazar des Hébreux qui signifie secours de Dieu. Ce nom était également celui du frère de Marthe et de Marie-Madeleine. Il n'est pas besoin de remarquer que ce pauvre dont il est ici question n'a rien de commun avec Lazare frère de Marthe et de Marie, que Baronius place dans son martyrologe au 17 décembre comme évêque de Marseille.

---

ponitur, et tacentur nomina. Interpretatur autem Lazarus *qui adjutus est* : pauper enim erat, et illum Dominus adjuvabat. Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Vel aliter : præsens sermo de divite et Lazaro similitudinarie scriptus est in parabola; ut innotescat quod qui terrenis affluunt opibus, nisi velint opitulari necessitatibus pauperum, gravem incurrent sententiam. Refert autem traditio Judæorum Lazarum quemdam fuisse tunc temporis Hierosolymis extrema pressum inopia et infirmitate; cujus meminit Dominus introducens eum in exemplum ad majorem sermonis manifestationem. Greg. (*in homil.* 40, *ut sup.*) Notandum etiam est, quia in populo plus solent nomina divitum quam pauperum sciri; Dominum autem nomen pauperis dicit, et nomen divitis non dicit; quia Deus humiles novit atque approbat, superbos ignorat. Ut autem amplius probaretur pauper, simul hunc et paupertas et ægritudo tabefecit. Sequitur enim : « Qui jacebat ad januam ejus ulceribus plenus. »

S. Chrys. (*comme précéd.*) Il était couché devant la porte, afin que le riche ne pût dire : Je ne l'ai pas vu, personne ne m'en a parlé. Il le voyait donc toutes les fois qu'il entrait et sortait. Le Sauveur ajoute que ce pauvre était couvert d'ulcères pour faire ressortir par ce trait toute la cruauté du riche. O le plus malheureux des hommes, vous voyez votre corps dans celui de votre semblable, mourant et étendu à votre porte, et vous n'en avez aucune pitié! Si vous êtes peu sensible aux commandements de Dieu, souvenez-vous au moins de votre condition, et craignez d'être un jour réduit à ce triste état. Mais encore la maladie trouve-t-elle quelque soulagement dans les richesses, quand elle les possède; qu'elle est donc grande la misère de ce pauvre, puisque couvert de tant de plaies, il oublie ses douloureuses souffrances pour ne se souvenir que de la faim qu'il éprouve : « Il désirait se rassasier des miettes qui tombaient de la table du riche, » et semblait lui dire : Faites-moi l'aumône de ce que vous rejetez de votre table, et faites-vous un gain avec ce que vous perdez.

S. Ambr. L'insolence et l'orgueil des riches se révèlent ici à des signes non équivoques : « Et personne ne lui en donnait. » Les riches, en effet, sont si oublieux de leur condition, qu'ils s'imaginent être d'une nature supérieure, et trouvent dans la misère même des pauvres un nouveau stimulant pour leurs voluptés, ils se moquent du pauvre, ils insultent aux malheureux, et ils vont jusqu'à dépouiller ceux dont ils auraient dû prendre pitié. — S. Aug. (*serm.* 25 *sur les par. du Seign.*) En effet, l'avarice des riches est insatiable, elle n'a ni crainte pour Dieu, ni égard pour les hommes, elle n'épargne pas son père, elle trahit les droits sacrés de l'amitié, elle opprime la veuve et s'empare des biens de l'orphelin.

S. Grég. (*hom.* 40.) Ajoutez que le pauvre voyait tous les jours le

---

Chrys. (*ut sup.*) Ideo jacebat ad januam, ne dives diceret : Non vidi, nemo mihi nuntiavit. Videbat eum exiens et revertens : ideo ulceribus plenus ut crudelitatem divitis suo corpore demonstraret. Infelicissime hominum, mortem corporis tui vides jacere ante januam, et non misereris! Si Dei præcepta non consideras, saltem conditionis tuæ miserere; et time ne ipse talis efficiaris : ægrotatio autem habet aliquod solatium, si opes habet : quanta ergo in isto pœna est, in quo inter tanta vulnera non meminit dolores plagarum, sed famem? Sequitur enim : « Cupiens saturari de micis, » etc. Quasi diceret : Quod projicis de mensa, hoc præbe in eleemosynam; fac damna lucrum.

Ambr. Insolentia autem et tumor divitum indiciis competentibus subinfertur : sequitur enim : « Et nemo illi dabat. » Ita enim sunt conditionis humanæ immemores, ut tanquam supra naturam siti, de miseriis pauperum incentiva suarum capiant voluptatum, rideant inopem; insultent egenti, et quorum misereri deceat, his auferant. Aug. (*de Verb. Dom.*, serm. 25.) Inexplebilis enim avaritia divitum, nec timet Deum, nec hominem veretur, non parcit patri, amico fidem non servat, viduam opprimit, rem pupilli invadit.

Greg. (*in hom.* 40 *ut sup.*) Insuper pauper videbat procedentem divitem ab

riche s'avancer, entouré d'un nombreux cortége de gens obséquieux, tandis qu'il était complétement délaissé dans son infirmité et dans son indigence, car une preuve évidente que personne ne venait le visiter, c'est que les chiens venaient paisiblement lécher ses ulcères : « Et les chiens venaient, ajoute le Sauveur, et léchaient ses ulcères. » — S. Chrys. (*comme précéd.*) Ces animaux compatissants viennent lécher ces plaies qu'aucun homme ne daignait laver et panser.

S. Grég. (*hom.* 40.) Dans un seul fait, Dieu exerce un double jugement. Il permet que le pauvre Lazare soit étendu devant la porte du riche, afin que ce riche impitoyable aggravât ainsi la sévérité de sa condamnation, et aussi pour que le pauvre augmentât ses droits à la récompense, car le premier voyait tous les jours celui dont il devait avoir pitié, et le second avait sans cesse sous les yeux ce qui faisait le sujet de son épreuve et de son mérite.

℣. 22-26. — *Or, il arriva que le mendiant mourut, et il fut porté par les anges dans le sein d'Abraham. Le riche mourut aussi, et il fut enseveli dans l'enfer. Or, levant les yeux, du milieu des tourments, il vit de loin Abraham et Lazare dans son sein; et il lui cria : Père Abraham, ayez pitié de moi, et envoyez Lazare afin qu'il trempe le bout de son doigt dans l'eau pour me rafraîchir la langue, car je souffre cruellement dans ces flammes. Et Abraham lui dit : Mon fils, souvenez-vous que pendant votre vie vous avez reçu les biens, de même que Lazare les maux : or maintenant il est consolé, et vous, vous souffrez. De plus, entre nous et vous, est creusé pour toujours un grand abîme, de sorte que ceux qui voudraient passer d'ici à vous, ou de là venir ici, ne le peuvent pas.*

S. Chrys. (*hom. sur le mauv. riche.*) Nous avons vu quel a été le sort de chacun d'eux sur la terre, voyons quel est maintenant leur sort

---

obsequentibus circumfulciri, se in infirmitate et inopia a nullo visitari : nam quia nemo ei ad visitandum aderat, testantur canes qui licenter vulnera ejus lingebant : sequitur enim : « Sed et canes veniebant, et lingebant ulcera ejus. » etc. Chrys. (*ut sup.*) Ulcera quæ nullus hominum lavare dignabatur et contrectare, feræ mites lambunt.

Greg. (*in hom.* 40 *ut sup.*) Ex una ergo re omnipotens Deus duo judicia exhibuit, dum Lazarum pauperem ante januam divitis jacere permisit, ut et dives impius damnationis sibi augeret ultionem, et tentatus pauper cresceret ad remunerationem ; quia conspiciebat ille quotidie cui misereretur, videbat iste de quo probaretur.

Factum est autem ut moreretur mendicus, et portaretur ab angelis in sinum Abrahæ. Mortuus est autem dives, et sepultus est in inferno. Elevans autem oculos suos cum esset in tormentis, vidit Abraham a longe, et Lazarum in sinu ejus, et ipse clamans, dixit : Pater Abraham, miserere mei, et mitte Lazarum ut intingat extremum digiti sui in aquam, ut refrigeret linguam meam, quia crucior in hac flamma. Et dixit illi Abraham : Fili, recordare quia recepisti bona in vita tua, et Lazarus, similiter mala : nunc autem hic consolatur, tu vero cruciaris. Et in his omnibus, inter nos et vos chaos magnum firmatum est ; ut hi qui volunt hinc transire ad vos, non possint, neque inde huc transmeare.

Chrys. (*ut sup. in hom. de divite.*) Audivimus quid utrique in terra passi sunt, videamus quid utrique patiantur

dans les enfers (1). Tout ce qui était temporel est passé, les voici en face de l'éternité. Tous deux sont morts, l'un est reçu par les anges, l'autre ne rencontre que les supplices : « Or il arriva que le mendiant mourut, et il fut porté par les anges dans le sein d'Abraham, » etc. De si grandes douleurs sont tout à coup changées en délices ineffables. Il est porté, parce que ses souffrances l'avaient épuisé, et pour lui épargner les fatigues de la marche; et il est porté par les anges. Ce n'est pas assez d'un seul ange pour porter ce pauvre, ils viennent en grand nombre, comme pour former un chœur d'allégresse et de joie, chacun d'eux est heureux de toucher un aussi précieux fardeau. Ils aiment à se charger de tels fardeaux pour conduire les hommes au ciel. Or, il fut porté dans le sein d'Abraham pour s'y reposer de ses longues souffrances. Le sein d'Abraham, c'est le paradis. Les anges devenus ses serviteurs, ont porté ce pauvre et l'ont déposé dans le sein d'Abraham, parce qu'au milieu du profond mépris dont il était l'objet sur la terre, il ne s'est laissé aller ni au désespoir ni au blasphème, en disant : ce riche, tout impie qu'il est, vit dans la joie et ne connaît pas la souffrance, tandis que je ne puis pas même obtenir la nourriture qui m'est nécessaire.

S. Aug. (*de l'orig. de l'âme*, IV, 16.) Si vous croyez que le sein d'Abraham soit quelque chose de corporel, je crains que vous n'apportiez pas dans la discussion d'une question aussi importante, toute la gravité et le sérieux qu'elle demande. En effet, vous ferez-vous illusion à ce point de croire que le sein d'un seul homme (pris dans le sens matériel), puisse contenir un si grand nombre d'âmes, bien plus

(1) Le mot *enfer* est ici pris dans son sens le plus étendu pour tous les lieux inférieurs, c'est-à-dire à la fois pour l'enfer des damnés où le riche souffre d'éternels tourments, et pour les limbes dans lesquelles Lazare se reposait avec les âmes des justes morts avant la venue du Christ attendant la passion du Sauveur pour jouir de la vision béatifique.

---

apud inferos. Quod temporale fuit, præteriit; quod sequitur, æternum est. Uterque mortuus est : illum angeli, hunc pœnæ suscipiunt. Dicitur enim : « Factum est autem ut moreretur mendicus et portaretur ab angelis, » etc. Tantæ pœnæ repente deliciis commutantur. Portatur post tantos labores, quia defecerat; ne saltem ambulans laboraret; et portabatur ab angelis. Non suffecerat ad portandum pauperem unus angelus; sed propterea plures veniunt, ut chorum lætitiæ faciant : gaudet unusquisque angelus tantum onus tangere. Libenter talibus oneribus prægravantur, ut ducant homines ad regna cœlorum. Portatus est autem in sinum Abrahæ, ut illum palparet et refocillaret. *Sinus Abrahæ* paradisus est. Ideo autem angeli ministrantes tulerunt pauperem, et locaverunt eum in sinu Abrahæ; quia licet despectus jaceret, non tamen desperavit : nec blasphemavit dicens : Hic dives in nequitia vivens gaudet, et tribulationem non patitur; ego vero nec obtinere valeo necessariam escam.

Aug. (*de Origin. animæ*, lib. IV, cap. 16.) Quod autem Abrahæ sinum existimas esse corporeum, vereor ne in re tanta jlocaliter non serio agere credatis : neque enim usque adeo desiperes, ut arbitreris corporeum sinum hominis unius ferre tot animas, imo (ut secundum te loquar) tot corpora quot illuc

(suivant votre opinion), autant de corps que les anges y portent comme celui de Lazare, à moins que vous ne disiez que son âme est la seule qui ait mérité de parvenir jusqu'au sein d'Abraham? Si donc vous ne voulez point tomber dans une erreur puérile, entendez par le sein d'Abraham un lieu éloigné de ce monde, séjour tranquille et mystérieux, où se trouve Abraham, et qui porte le nom d'Abraham, non qu'il ne soit réservé qu'à lui seul, mais parce qu'il est le père d'un grand nombre de nations, et que Dieu l'a proposé à leur imitation comme le plus grand modèle de foi (1*).

S. Grég. (*hom.* 40.) Tandis que ces deux cœurs (celui du pauvre et celui du riche étaient sur la terre), ils avaient dans les cieux un seul juge qui préparait le pauvre à la gloire par les souffrances, et qui supportait le riche en le réservant au supplice : « Le riche mourut aussi. » — S. Chrys. (*hom.* 6 *sur la* II *Epît. aux Cor.*) Il mourut de la mort du corps, car son âme était morte depuis longtemps, il ne faisait plus aucune des œuvres auxquelles elle donne la vie, toute la chaleur que lui communique l'amour pour le prochain, était complétement éteinte, et cette âme était plus morte que le corps. (II *disc. sur Lazare.*) Nous ne voyons pas que personne soit venu rendre à ce mauvais riche les devoirs de la sépulture comme à Lazare. Tant qu'il était heureux au milieu des jouissances de la voie large, il comptait un grand nombre de flatteurs complaisants, à peine a-t-il expiré, que tous l'abandonnent, car le Sauveur nous dit simplement : « Et il fut enseveli dans les enfers. » Mais pendant sa vie même, son âme était comme ensevelie et écrasée dans son corps comme dans un

(1*) Pour bien comprendre le sens de cette expression figurée, il faut se rappeler que la béatitude céleste est plusieurs fois comparée par Jésus-Christ à un festin céleste. Or, dans les festins juifs, où les convives étaient étendus sur des lits ou espèce de divans, et appuyés sur le coude gauche, la seconde place était à la droite de celui qui présidait, le convive qui occupait cette place était comme couché sur son sein.

---

angeli sicut Lazarum perferunt, nisi opineris fortasse illam unam animam solam ad eumdem sinum pervenire meruisse. Si errare pueriliter non vis, *sinum Abrahæ* intellige remotam sedem quietis atque secretam, ubi est Abraham; et ideo *Abrahæ* dictam, non quod ipsius tantum sit, sed quod ipse multarum gentium pater sit qui ad imitandum fidei principatum propositus est.

Greg. (*in hom.* 40 *ut sup.*) Cum autem duo essent inferius corda (pauperis scilicet et divitis), unus desuper erat inspector, qui et pauperem tentando exercebat ad gloriam, et divitem tolerando expectabat ad pœnam. Unde sequitur : « Mortuus est autem et dives. » Chrys. (*hom.* 6, *in* II *ad Cor.*) Mortuus quidem est tunc corpore, sed erat illi ante anima mortua : nihil enim agebat ex operibus animæ : nam totus fervor ejus, qui provenit ex dilectione proximi, expiravit; et erat corpore defunctior. « Et (*Conc.* 2, *de Lazaro.*) Nullus autem est qui sepeliendo diviti ministrasse dicatur ut Lazaro. Eo quod namque in lato itinere delectatus multos habuit obsequentes adulatores, ut pervenit ad finem, privatus est omnibus. Simpliciter enim sequitur : « Et sepultus est in inferno. » Sed etiam anima ejus dum viveret, sepeliebatur obruta corpore quasi sepul-

tombeau. — S. Aug. (*Quest. évang.*, II, 38.) Cette sépulture dans l'enfer signifie cet abîme de supplices qui dévore après cette vie les orgueilleux et ceux qui ont été sans miséricorde. — S. Bas. (*sur Isaïe*, chap. V.) L'enfer est un lieu immense situé dans les profondeurs de la terre, couvert de tous côtés d'épaisses ténèbres, dont l'ouverture donne dans un abîme profond, par où descendent les âmes condamnées aux supplices éternels. — S. Chrys. (*hom.* 53 *de l'ouvr. incompl.*) De même que les prisons des rois sont en dehors des villes, ainsi l'enfer est placé en dehors du monde, et c'est pour cela qu'il est appelé « les ténèbres extérieures. » (*Matth.*, VIII, XXII, XXV.) — Théophyl. Il en est qui prétendent que l'enfer est le passage du visible à l'invisible, et la complète déformation de l'âme, car tant que l'âme du pécheur est dans son corps, elle est comme visible par ses opérations, mais dès qu'elle est sortie du corps, elle perd pour ainsi dire toute sa forme.

S. Chrys. (II *disc. sur Lazare.*) Le pauvre, pendant sa vie, trouvait un nouveau surcroît de souffrances dans son malheureux état, comparé aux jouissances et au bonheur dont il était témoin; de même ce qui ajoutait aux tourments du riche après sa mort, c'était d'être plongé dans les enfers et d'être témoin du bonheur de Lazare, de sorte que son supplice lui était intolérable, et par sa nature, et par la comparaison qu'il en faisait avec la gloire de Lazare : « Or levant les yeux, lorsqu'il était dans les tourments, » etc. — S. Chrys. (*hom. sur le mauv. riche.*) Il élève les yeux pour le voir au-dessus et non audessous de lui; car Lazare était en effet au-dessus et lui au-dessous. Lazare avait été porté par les anges, et lui était en proie à des tourments infinis. Aussi Notre-Seigneur ne dit pas : Lorsqu'il était dans

---

cro. Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. II, qu. 38.) Sepultura autem inferni pœnarum profunditas est quæ superbos et immisericordes post hanc vitam vorat. Basil. (*in Isai.*, cap. 5.) Est autem infernus quidam locus communis in intimo terræ obumbratus undique et opacus; cujus est quoddam orificium in profundum tendens ; per quod patet descensus animabus ad mala damnatis. Chrys. (*in Opere imperf.*, *hom.* 53.) Vel sicut regum carceres extra manent, sic et extra mundum foris alicubi est infernus ; unde et *exteriores tenebræ* dictæ sunt. (*Matth.*, 8, 22 et 25.) Theophyl. Quidam vero dicunt infernum esse transitum ab apparenti ad disparens, et deformitatem animæ : quamdiu enim anima peccatoris in corpore est, apparet per proprias operationes; ut autem evolat de corpore, fit deformis.

Chrys. (*Orat.* 2. *de Lazaro.*) Sicut autem pauperis dum viveret, graviorem pœnam reddebat « jacere ante januam divitis, et aliena bona prospicere, » sic diviti mortuo augebat exitium accubitus in gehenna, et prospectus delectationis Lazari ; ne solum tormentorum natura, sed et collatione honoris illius intolerabilius sentiret supplicium. Unde sequitur : « Elevans autem oculos, » etc. Idem. (*in hom. de divite.*) Elevavit quidem oculos, ut illum inspiceret, non despiceret : Lazarus enim sursum erat, ille deorsum : illum plures angeli portabant ; istum infinita tormenta possidebant

le tourment, mais « dans les tourments, » car il était tout entier dans les tourments, il n'avait de libre que les yeux pour voir la joie de Lazare. Dieu lui laisse l'usage de ses yeux pour augmenter ses souffrances en le rendant témoin d'un bonheur dont il est privé, car les richesses des autres sont de véritables tourments pour les pauvres.

S. Grég. (*Moral.*, iv, 27.) Or si Abraham n'était encore dans ces lieux inférieurs, le mauvais riche n'eût pu l'apercevoir du milieu des tourments ; c'est qu'en effet, ceux qui avaient suivi les voies de la patrie céleste, étaient, au sortir de cette vie, retenus dans les enfers, non pas pour y être punis comme coupables, mais pour se reposer dans ce séjour mystérieux, jusqu'à ce que la rédemption du Médiateur vînt leur ouvrir l'entrée du royaume qui était fermé depuis la faute de nos premiers parents.

S. Chrys. (*hom.* 4, *sur l'Epît. aux Philip.*) Il y avait sans doute parmi les pauvres beaucoup de justes, mais c'est celui qu'il a vu étendu à sa porte qui se présente à ses regards pour augmenter sa tristesse : « Et Lazare dans son sein. » — S. Chrys. (II *Disc. sur Lazare.*) Apprenons de là que ceux à qui nous aurons fait quelque injure s'offriront alors à nos regards. Or, ce n'est point dans le sein d'un autre, mais dans le sein d'Abraham que le mauvais riche voit Lazare, parce qu'Abraham était plein de charité, et que le mauvais riche est condamné pour sa cruauté. Abraham assis à sa porte recherchait les voyageurs pour les forcer d'entrer dans sa maison ; le mauvais riche repoussait ceux-là même qui demeuraient à sa porte. — S. Grég. (*hom.* 40.) Voilà ce riche qui du milieu de ses tourments implore la protection de celui dont il n'a point daigné prendre pitié pendant sa vie. — Théophyl. Toutefois ce

---

bant. Unde non dicit : « Cum esset in tormento, » sed, « in tormentis : » totus enim in tormentis erat ; oculos solos liberos habebat ut alterius lætitiam posset aspicere : propterea oculi dimittuntur liberi ut magis torqueatur, quia non habet quod alius habet : aliorum divitiæ eorum qui in paupertate sunt, tormenta sunt.

Greg. (lib. iv, *Moral.*, cap. 27.) Si autem Abraham adhuc in imis non esset, hunc dives in tormentis positus non videret : eos enim qui cœlestis patriæ vias secuti sunt, post egressum carnis inferni claustra tenuerunt ; non ut pœna quasi peccatores plecteret, sed ut illos in locis remotioribus requiescentes (quia necdum intercessio Mediatoris advenerat) ab ingressu regni reatus primæ culpæ retineret.

Chrys. (*hom.* 4, *in Epist., ad Philip.*) Multi autem erant pauperes justi ; sed qui jacuit ad limina ejus, aspectui occurrit ad ejus tristitiam. Sequitur enim : « Et Lazarum in sinu ejus. » Idem. (*Conc.* 2, *de Lazaro.*) Hinc innotescat quod omnes qui a nobis offenduntur, objiciuntur nostro conspectui : dives autem Lazarum non penes alium justum, sed in sinu Abrahæ videt : erat enim Abraham charitativus ; hic autem crudelitatis arguitur : ille sedens ante fores venabatur transeuntes, et in domum propriam ingerebat ; hic vero et manentes intus avertebat. Greg. (*in homil.* 40 *ut sup.*) Qui nimirum dives eum cujus in hac vita misereri non voluit, in suo jam supplicio positus patronum quærit. Theophyl. Non tamen dirigit sermonem

n'est point à Lazare, mais à Abraham qu'il adresse la parole, peut-être par un sentiment de honte, et dans la pensée que Lazare qu'il jugeait par lui-même se ressouvenait de ce qu'il avait souffert : « Et il lui cria. » — S. Chrys. (*hom. sur le mauv. riche.*) La grandeur de ses souffrances lui arrachait ce grand cri : « Père Abraham, » comme s'il lui disait : Je vous appelle mon père selon la nature, comme l'enfant prodigue qui a perdu tout son bien; bien que par ma faute j'ai perdu le droit de vous appeler mon père : « Ayez pitié de moi. » C'est inutilement que vous exprimez ce repentir dans un lieu où la pénitence n'est plus possible; ce sont les souffrances qui vous arrachent cet acte de repentir, ce ne sont point les sentiments du cœur. Je ne sais d'ailleurs si un seul de ceux qui sont dans le royaume des cieux peut avoir pitié de celui qui est dans les enfers. Le Créateur a compassion de ses créatures. Il est le seul médecin qui puisse guérir efficacement leurs maladies, nul autre ne peut les en délivrer. « Envoyez Lazare. » Infortuné, tu es dans l'erreur, Abraham ne peut envoyer personne, il ne peut que recevoir. « Afin qu'il trempe le bout de son doigt dans l'eau. » Autrefois tu ne daignais pas même jeter les yeux sur Lazare, et maintenant tu réclames le secours de son doigt; tu devais au moins lorsque tu vivais lui rendre le service que tu demandes de lui; tu désires une goutte d'eau, toi qui autrefois voyais avec dégoût les mets les plus délicats. Voyez le jugement que la conscience du pécheur porte contre lui, il n'ose demander que Lazare trempe son doigt tout entier. Voilà donc le riche réduit à mendier le secours du pauvre, qui souffrait autrefois de la faim; les rôles sont changés, et chacun peut voir maintenant quel était le vrai riche, quel était le vrai pauvre. Dans les théâtres, quand vient le soir, et que les acteurs se retirent et quittent leur costume, ceux qu'on

---

ad Lazarum, sed ad Abraham; quia forsan erubescebat, et putabat Lazarum reminisci malorum ex propriis judicans de illo. Unde sequitur : « Et ipse clamans dicit. » Chrys. (*in hom. de Divite.*) Magnæ enim pœnæ magnam vocem reddebant. *Pater Abraham;* quasi diceret : *Patrem* te voco natura, quomodo filius qui perdidit suam substantiam; licet meo vitio te patrem perdiderim; *miserere mei*. Frustra agis pœnitentiam ubi non est pœnitentiæ locus : tormenta te cogunt agere pœnitentiam, non mentis affectus. Quicunque in regno cœlorum est, nescio an ejus qui in inferno est, valeat misereri. Creator creaturæ miseretur suæ. Unus venit medicus qui sanaret morbos; alii sanare non poterant. *Mitte Lazarum.* Erras, miser : Abraham mittere non potest, sed suscipere potest; « ut intingat extremum digiti sui in aquam : » Lazarum videre non dignabaris, et nunc digitum ejus desideras : hoc quod petis, tu ei debebas facere cum adhuc viveret; aquam desideras, qui delicatos cibos ante fastidiebas. Vide conscientiam peccatoris, non totum audet poscere digitum. (*Et Conc. 2, de Lazaro.*) Instruimur autem quam sit utile in divitiis non confidere. Ecce dives indiget paupere, qui quandoque esuriebat : mutantur res; et notificatur omnibus quis esset dives, quis esset pauper : sicut enim in theatris cum advesperascit, et astantes recedunt exeuntes, et amictum deponentes; qui reges et

avait vus figurer sur la scène comme des généraux et des préteurs, se montrent à tous tels qu'ils sont dans toute leur misère (1*). C'est ainsi que lorsque la mort arrive, et que le spectacle de la vie s'achève, tous les masques de la pauvreté et des richesses tombent, et c'est exclusivement d'après les œuvres qu'on juge quels sont les vrais riches, quels sont les vrais pauvres, et ceux qui sont dignes de gloire ou d'opprobre. — S. Grég. (*hom.* 40.) Ce riche qui a refusé à ce pauvre couvert d'ulcères jusqu'aux miettes de sa table, précipité maintenant dans l'enfer, est réduit à mendier le plus léger secours; il mendie une goutte d'eau lui qui a refusé les miettes qui tombaient de sa table.

S. Bas. (*Ch. des Pèr. gr.*) (2) Ce riche reçoit le juste châtiment qui lui est dû, le feu et le supplice de l'enfer, une langue desséchée; les gémissements remplacent les sons harmonieux de la lyre; une soif brûlante l'usage des plus délicieuses boissons; d'épaisses ténèbres, les spectacles brillants et licencieux; le ver qui ne dort point les empressements assidus des flatteurs: « Pour me rafraîchir la langue, car je souffre cruellement dans cette flamme. » — S. Chrys. (*hom.* 2, *sur l'Epît. aux Philipp.*) S'il souffre de si cruels tourments, ce n'est point parce qu'il était riche, mais parce qu'il a été sans pitié. — S. Grég. (*hom.* 40.) Apprenons de là quel châtiment est réservé à celui qui prend le bien d'autrui, puisque ce riche est condamné au feu de l'enfer pour n'avoir pas donné de ses propres biens. — S. Ambr. Il souffre encore, parce que c'est un supplice pour l'homme sensuel

(1*) La traduction latine donnée par saint Thomas ajoute, « ulceribus pleni videntur ut sunt, » « ils paraissent tels qu'ils sont, couverts d'ulcères, » ce qui n'est point dans le texte du saint docteur, où on lit simplement : « Ils apparaissent tels qu'ils sont, des esclaves qui vendent des figues ou des raisins. » En effet ceux qui sont couverts d'ulcères ne figurent pas sur les théâtres, peut-être le traducteur aura-t-il lu ἕλκη, *ulcère*, au lieu de σῦκα, *figue*.

(2) On ne trouve pas cette citation dans les seize chapitres de saint Basile *sur Isaïe*, d'où elle était tirée suivant Corderius.

---

prætores visi fuerant, omnibus ulceribus pleni videntur ut sunt : sic et adveniente morte, et resoluto spectaculo, universis larvis egestatis et divitiarum depositis, ex solis operibus dijudicantur quinam vere sint divites, qui pauperes; qui gloriosi, quive inglorii. Greg. (*in hom.* 40 *ut sup.*) Dives enim iste, qui ulcerato pauperi mensæ suæ vel minuta dare noluit, in inferno positus usque ad minima quærenda pervenit. Nam guttam aquæ petivit qui micas panis negavit.

Basil. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Condignum autem præmium redditur diviti illi, ignis et infernalis pœna; lingua arefacta; vice lyræ sonantis, gemitus; vice potus, immoderatum desiderium stillæ; vice spectaculorum enormium seu lascivorum, caligo profunda; vice ambitus incessantis, privigil vermis. Unde sequitur : « Ut refrigeret linguam meam, quia crucior in hac flamma. » Chrys. (*hom.* 2, *in Epist. ad Philip.*) Non autem quia dives fuerat, torquebatur, sed quia misertus non fuit. Greg. (*in hom.* 40 *ut sup.*) Hinc colligendum est, qua pœna mulctandus sit qui aliena diripit; si inferni damnatione percutitur, qui propria non largitur. Ambr. Cruciatur etiam, quia luxurioso carere deliciis

d'être privé des jouissances de la vie ; l'eau qu'il demande est le soulagement de toute âme accablée de douleurs.

S. Grég. (*hom.* 40.) Pourquoi au milieu de ses tourments, demande-t-il une goutte d'eau pour rafraîchir sa langue ? parce que sa langue, par un juste châtiment, souffrait plus cruellement pour expier les excès de paroles qu'il avait commis au milieu de ses festins ; c'est en effet dans les festins que les intempérances de la langue sont plus fréquentes. — S. Chrys. (*hom. sur le mauv. riche.*) Que de paroles orgueilleuses avait aussi proférées cette langue ! il est donc juste que le châtiment tombe sur le péché, et que la langue qui a été si coupable soit aussi plus sévèrement punie. — S. Aug. (*quest. Evang.*, ii, 38.) Ou bien encore, cette demande qu'il fait d'une goutte d'eau pour rafraîchir sa langue, alors qu'il était tout entier au milieu des flammes, est l'accomplissement de ce qui est écrit : « La mort et la vie sont au pouvoir de la langue ; » (*Prov.*, xviii) (1) et encore : « Il faut confesser de bouche pour obtenir le salut, » (*Rom.*, x) ce que son orgueil l'a empêché de faire. L'extrémité du doigt signifie la plus petite des œuvres de miséricorde inspirée par l'Esprit saint.

S. Aug. (*de l'orig. de l'âme*, iv, 16.) Vous dites que tous les membres de l'âme se trouvent ici décrits, parce qu'il est dit que le mauvais riche levait les yeux ; ces yeux figurent la tête ; la langue, la bouche et le doigt, la main tout entière. Mais comment se fait-il que ces noms de membres appliqués à Dieu ne vous fassent pas conclure qu'il ait un corps, tandis que vous tirez cette conclusion pour l'âme ? Serait-ce parce qu'il faut les prendre à la lettre quand il s'agit de la créature, et dans un sens figuré et métaphorique, lorsqu'il est question

(1) Ou dans la main de langue, comme porte la Vulgate actuelle d'après le texte grec ἐν χειρὶ γλώσσης.

---

pœna est; aqua autem est refectio animæ in doloribus constitutæ.

Greg. (*in hom.* 40, *ut sup.*) Quid autem est quod in tormentis positus linguam suam refrigerari postulat, nisi quod is qui convivando de loquacitate peccaverat, per retributionis justitiam in lingua atrocius ardebat? abundare enim in conviviis loquacitas solet. Chrys. (*in hom. de Divite.*) Multa etiam lingua ejus superba locuta est : ubi peccatum, ibi et pœna; et quia plurimum lingua peccavit, amplius torquetur. August. (*de Quæst. Evang.*, lib. ii, qu. 38.) Vel quod linguam suam vult refrigerari cum in flamma totus arderet, significat quod scriptum est (*Proverb.*, 18) : « Mors et vita in manibus linguæ, et quia ore confessio fit ad salutem (*Rom.*, 10); » quod per superbiam ille non fecit. *Extremum* autem *digiti*, vel minimam operationem significat, qua per Spiritum sanctum subvenitur.

Aug. (*de Orig. animæ*, lib. iv, cap. 16, *ut sup.*) Dicis quod membra hic animæ describuntur, et vis per oculum totum caput intelligi, quia dictus est levare oculos suos; per linguam fauces; per digitum manum. Quid autem causæ est, ut nomina ista membrorum in Deo tibi corpus non faciant, in anima faciant? An vero quando de creatura dicuntur proprie accipienda sunt, quando autem de Creatore, tropice atque trans-

du Créateur (1) ? Ainsi vous nous donnerez des ailes corporelles parce que la créature, c'est-à-dire l'homme, et non pas le Créateur, dit par la bouche du Psalmiste : « Si je prends mon vol (mes ailes) dès l'aurore. » (*Ps.* CXXXVIII.) Or, si de ces paroles : « Pour rafraîchir ma langue, » vous concluez que l'âme du mauvais riche avait dans l'enfer une langue corporelle, notre langue doit avoir aussi dans cette vie des mains corporelles, puisqu'il est écrit : « La mort et la vie sont dans les mains de la langue. » (*Prov.,* XVIII.)

S. GRÉG. DE NYSS. (*Disc.* 5, *sur les Béatitudes.*) De même que les miroirs les plus parfaits représentent fidèlement les formes des visages, tels qu'ils se placent devant eux, joyeux, s'ils sont dans la joie, tristes, s'ils sont dans la tristesse, ainsi le juste jugement de Dieu est la fidèle reproduction des dispositions de notre âme ; le riche n'a eu aucune compassion du pauvre étendu à sa porte, il ne trouve à son tour aucune compassion, lorsqu'il aurait tant besoin de miséricorde : « Et Abraham lui dit : Mon fils. » — S. CHRYS. (*Disc.* 2 *et* 3, *sur Lazare, et hom. sur le mauv. riche.*) Voyez la bonté du patriarche, il l'appelle son fils par un sentiment de tendresse et de douceur ; mais cependant il n'accorde aucun secours à celui qui s'en est rendu indigne. « Souvenez-vous, » lui dit-il, c'est-à-dire rappelez-vous le passé, n'oubliez pas que vous avez nagé au sein des délices, et que vous avez reçu les biens pendant votre vie, c'est-à-dire ce que vous regardiez comme les vrais biens ; il est impossible que vous régniez ici après avoir régné sur la terre, les richesses ne peuvent avoir de réalité à la fois sur la

(1) C'est-à-dire qu'il faudrait supposer que la langue a des mains extérieures et sensibles, si ces locutions ne doivent pas être entendues dans un sens métaphorique : cependant il est évident que c'est dans un sens purement métaphorique que nous devons entendre que la mort est dans la main, c'est-à-dire au pouvoir de la langue.

---

late. Pennas itaque corporeas daturus es nobis; quoniam, non Creator, sed creatura (id est, homo) dicit (*Psal.* 138) : « Si assumpsero pennas meas diluculo. » Porro si propterea linguam habuit dives ille corpoream quoniam dixit : « Refrigeret linguam meam, » in nobis quoque adhuc in carne viventibus manus habet ipsa lingua corporeas, quia scriptum est (*Prov.,* 18, *ubi sup.*) : « Mors et vita in manibus linguæ. »

GREG. NYSS. (*Orat.* 5, *de Beatitudinibus.*) Sicut autem præstantissima speculorum tales repræsentant facierum imagines, quales et ipsæ objectæ facies extant, lætas quidem lætantium, tristium vero tristes : sic et justum Dei judicium simile fit dispositionibus nostris : unde quia dives non fuit misertus pauperis jacentis ad januam, cum misericordia egeat, non exauditur. Sequitur enim : « Et dixit illi Abraham : Fili. » CHRYS. (*Conc.* 2 et 3, *de Lazaro.*) Aspice patriarchæ bonitatem : vocat illum *filium* (quod mansuetudinem ejus potest exprimere), nullum tamen præbet auxilium ei qui se remedio privaverat. Unde dicit : *Recordare,* id est, animadvertas præterita; ne obliviscaris quod fueris oblectatus divitiis, et (*Homil. de Divite*) : « Recepisti bona in vita tua, » id est, illa quæ vera bona esse putabas; non potes et in terra regnasse, et hic regnare : divitiæ non possunt esse veræ,

terre et dans l'enfer : « De même que Lazare à reçu les maux. » Ce n'est pas que Lazare les ait regardés comme des maux ; Abraham parle ici d'après les idées du riche qui regardait la pauvreté, la faim, les souffrances de la maladie comme des maux extrêmes. Lors donc que la violence de la maladie nous accable, que la pensée de Lazare nous fasse supporter avec joie les maux de cette vie.

S. Aug. (*quest. Evang.*, II, 38.) Abraham fait donc cette réponse au mauvais riche, parce qu'il a mis toutes ses affections dans les jouissances de la terre, et n'a aimé d'autre vie que celle où il étalait tout le faste de son orgueil. Il ajoute que Lazare a reçu les maux, c'est-à-dire qu'il a compris que la fragilité des choses de cette vie, les travaux, les douleurs, les souffrances étaient la peine du péché, parce que nous mourons tous en Adam qui est devenu sujet à la mort par sa désobéissance. — S. Chrys. (*Disc.* 3, *sur Lazare.*) Il dit encore au riche : « Vous avez reçu les biens dans cette vie, » comme une chose qui vous était due. C'est-à-dire : Si vous avez fait quelque bien qui fût digne de récompense, vous avez reçu dans le monde tout ce qui vous revenait, des festins, des richesses, la joie qui accompagne une vie toujours heureuse et les grandes prospérités. Si au contraire Lazare a commis quelque faute, il a tout réparé par la pauvreté, la faim et l'excès des misères sous le poids desqueles il a gémi. Tous deux vous êtes arrivés ici nus et dépouillés, l'un de ses péchés, et c'est pour cela qu'il reçoit la consolation en partage, l'autre, de la justice, et c'est pourquoi vous subissez un châtiment qui ne pourra jamais être adouci : « Maintenant il est consolé ; et vous, vous souffrez. » — S. Grég. (*hom.* 40.) Si donc vous avez souvenir d'avoir fait quelque bien, et que ce bien ait été suivi de bonheur et de prospérité, craignez que ce

---

et in terra, et in infernis. Sequitur : « Et Lazarus similiter mala : » non quod Lazarus ea mala putaverit, sed ex censura divitis hoc dicebat, qui inopiam, et famem, et duram ægritudinem existimabat mala. Quando infirmitatis magnitudo nos premit, Lazarum cogitemus, et lætanter accipiamus mala in vita nostra.

Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. II, qu. 38.) Hæc igitur ei dicuntur, quia felicitatem dilexit seculi, nec aliam vitam præter illam in qua superbus tumebat, adamavit : Lazarum autem dicit mala recepisse ; quia intellexit hujus seculi mortalitatem, labores, et dolores, et ærumnas, pœnam esse peccati, quia omnes in Adam morimur, qui factus est transgressione mortalis. Chrys. (*Conc.* 3, *de Lazaro.*) Dicit etiam : « Recepisti bona in vita tua (quasi debita.) » Quasi dicat : Si quid boni fecisti unde præmium deberetur, omnia recepisti in illo mundo, epulans, ditatus, oblectatus successibus prosperis ; hic autem si quid mali commisit, universa recepit, paupertate, fame, et extremis oppressus miseriis : et uterque vestrum huc nudus accessit ; hic quidem a peccatis, propter quod et consolationem sortitur ; tu vero a justitia, propter quod immitigabilem perfers pœnam. Unde sequitur : « Nunc autem hic consolatur, tu vero cruciaris. » Greg. (*in homil.* 40, *ut sup.*) Quæcunque ergo in hoc seculo bene habetis cum vos bona egisse recolitis, valde de ipsis pertimescite, ne concessa vobis prosperitas eo-

bonheur ne soit la récompense du bien que vous avez fait; comme aussi lorsque vous voyez les pauvres tomber dans quelques fautes, pensez que le creuset de la pauvreté suffit pour purifier ceux qu'aurait pu souiller ce reste si léger de corruption. — S. Chrys. (*Disc. 3, sur Lazare.*) Vous me direz : N'y a-t-il donc personne qui puisse être heureux et tranquille dans cette vie et dans l'autre ? Non, c'est chose difficile et presque impossible ; car si la pauvreté n'accable, c'est l'ambition qui tourmente; si la maladie ne déchire, c'est la colère qui enflamme ; si l'on n'est point en butte aux tentations, on est en proie aux pensées mauvaises. Or, ce n'est pas un médiocre travail que de mettre un frein à la colère, d'étouffer les désirs criminels, d'apaiser les mouvements violents de la vaine gloire, de réprimer le faste et l'orgueil, et de mener une vie pénitente et mortifiée. C'est là cependant une condition indispensable du salut.

S. Grég. (*comme précéd.*) On peut encore répondre que les méchants reçoivent les biens en cette vie, parce qu'ils mettent toute leur joie dans ce bonheur passager ; comme les justes peuvent avoir quelques biens, en partage, mais sans les recevoir comme récompense, car comme ils aspirent à des biens meilleurs, c'est-à-dire aux biens éternels, ils n'estiment pas que les biens qu'ils peuvent recevoir ici soient de véritables biens.

S. Chrys. (*Disc. 4, sur Lazare.*) Après la grâce de Dieu, c'est sur nos propres efforts que nous devons fonder l'espérance de notre salut, sans compter sur nos parents, sur nos proches, sur nos amis, car le frère même ne pourra racheter son frère (1). C'est pour cela

(1) Le saint docteur a ici en vue, comme il le déclare expressément, ce passage du *Psaume* XLVIII, verset 8 : « Le frère ne rachètera pas son frère, l'homme pourrait-il le racheter ? »

---

rumdem remuneratio sit bonorum : et cum quoslibet pauperes nonnulla reprehensibilia perpetrare conspicitis, quia fortasse quos superfluitas tenuissimæ pravitatis coinquinat, caminus paupertatis purgat. Chrys. (*Con. 3, de Lazaro.*) Sed dices : Nonne est aliquis qui et hic et illic requie (ἀνέσεως) perfruatur? hoc quidem difficile est et de numero impossibilium : nam etsi paupertas non urgeat, urget tamen ambitio; si ægritudo non stimulet, ira inflammat; si tentationes non impetunt, mergunt sæpius cogitationes iniquæ. Non est autem parvus labor iracundiam refrænare, compescere illicita desideria, ostentationes vanæ gloriæ sedare, fastum vel superbiam cohibere, vitam asperam ducere. Talia vero non agentem, impossibile est salvari.

Greg. (*in homil. ut supra.*) Responderi etiam potest quod mali in hac vita bona recipiunt; quia omne suum gaudium felicitatem transitoriam putant : justi autem habere hic quidem possunt bona, nec tamen in recompensatione recipere; quia dum meliora (id est, æterna), appetunt, eorum judicio quælibet bona affuerint, bona minime videntur.

Chrys. (*in Conc. 4, de Lazaro.*) Post misericordiam autem Dei, in propriis studiis sperandum est de salute, non numerando patres, aut proximos, vel amicos : frater enim non liberat. Et ideo

qu'Abraham ajoute : « De plus, entre nous et vous est creusé pour toujours un grand chaos. » — THÉOPHYL. Ce grand chaos signifie la distance immense qui sépare les justes des pécheurs ; leurs affections sur la terre ont été bien différentes, leurs demeures après cette vie le sont également. — S. CHRYS. (*hom. sur le mauv. riche.*) Il dit qu'un grand chaos a été comme affermi, parce qu'il ne peut être ni détruit, ni agité, ni ébranlé.

S. AMBR. Un grand abîme existe donc entre le riche et le pauvre, parce qu'après la mort les mérites de chacun sont immuables : « De sorte que ceux qui voudraient passer d'ici à vous, ou de là venir ici, ne le peuvent pas. » — S. CHRYS. (*hom. sur le mauv. riche*) Il semble dire ? Nous pouvons vous voir, mais nous ne pouvons passer où vous êtes : nous voyons le danger que nous avons évité, et vous voyez le bonheur que vous avez perdu, notre joie est pour vous un surcroît de tourments, comme vos tourments mettent le comble à notre joie. — S. GRÉG. (*hom.* 40.) De même que les réprouvés désirent passer du côté des élus, et quitter le séjour de leurs souffrances, ainsi les justes éprouvent intérieurement le désir d'aller vers ceux qui sont en proie à ces tourments indicibles et de les délivrer. Mais les âmes des justes, bien que la bonté de leur nature les rende accessibles à ce sentiment de la compassion, sont unies étroitement à la justice de leur auteur, et dominées par un tel sentiment de droiture et d'équité, qu'elles ne ressentent pour les réprouvés aucun sentiment de miséricorde. Ainsi donc, ni les méchants ne peuvent entrer dans le séjour des bons, retenus qu'ils sont par les chaînes d'une éternelle damnation, ni les justes ne peuvent passer du côté des réprouvés, parce que élevés à la hauteur de la justice des jugements de Dieu, ils ne peuvent éprouver

---

subditur : « Et in his omnibus, inter nos et vos chaos magnum firmatum est. » THEOPHYL. *Chaos magnum* significat justorum a peccatoribus distantiam : nam sicut affectus eorum varii fuerant, sic etiam mansiones non modicum differunt. CHRYS. (*in homil. de Divite.*) Quod *firmatum* dicitur, quia non potest dissolvi, agitari, vel concuti.

AMBR. Inter divitem igitur et pauperem chaos magnum est, quia post mortem nequeunt merita mutari. Unde sequitur : « Ut hi, qui volunt hinc transire ad vos non possint, neque inde huc transmeare. » CHRYS. (*ut sup. de Divite.*) Quasi dicat : Videre possumus, transire non possumus : et nos videmus quid effugerimus, et vos videtis quid perdideritis : et nostra gaudia cumulant vestra tormenta, et vestra tormenta cumulant nostra gaudia. GREG. (*in homil.* 40, *ut supra.*) Sicut enim transire reprobi ad electos cupiunt (id est, a suppliciorum suorum afflictione migrare), ita ad afflictos atque in tormentis positos *transire* justorum est mente ire per misericordiam, eosque velle liberare. Sed justorum animæ quamvis in suæ naturæ bonitate misericordiam habeant, jam tunc auctoris sui justitiæ conjunctæ, tanta rectitudine constringuntur, ut nulla ad reprobos compassione moveantur : nec injusti ergo ad beatorum sortem transeunt, quia damnatione perpetua constringuntur : nec justi ad reprobos transire possunt, quia erecti jam per justi-

pour eux aucun sentiment de compassion. — THÉOPHYL. On peut tirer de ces paroles un des plus forts arguments contre les partisans d'Origène (1), qui prétendent que les supplices de l'enfer auront un terme, et qu'un temps arrivera où les pécheurs seront réunis aux justes et à Dieu. — S. AUG. (*quest. Evang.*, II, 38.) L'immutabilité de la sentence divine prouve jusqu'à l'évidence que les justes, quand ils le voudraient, ne pourront exercer aucun acte de miséricorde envers les pécheurs, et Dieu les avertit par là d'être utiles pendant cette vie à tous ceux qui pourront profiter de leurs bons offices, de peur que même après avoir été reçus dans les cieux, ils soient dans l'impuissance de porter secours à ceux qu'ils aiment; car ces paroles : « Afin qu'ils vous reçoivent dans les tabernacles éternels, » ne s'appliquent ni aux superbes, ni aux âmes sans miséricorde, mais à ceux qui se sont fait des amis avec les œuvres de la charité ; et si les justes les reçoivent dans les tabernacles éternels, ce n'est point en vertu de leur propre pouvoir et comme s'ils les récompensaient d'eux-mêmes, mais en vertu d'une permission de Dieu.

℣. 27-31. — *Et le riche dit : Je vous prie donc, père Abraham d'envoyer Lazare dans la maison de mon père, où j'ai cinq frères, afin qu'il leur atteste ces choses, et qu'ils ne viennent pas, eux aussi dans ce lieu de tourments, Et Abraham lui dit : Ils ont Moïse et les prophètes, qu'ils les écoutent, Non, dit-il, père Abraham, mais si quelqu'un des morts va vers eux, ils feront pénitence. Abraham lui répondit : S'ils n'écoutent point Moïse et les prophètes, quand même quelqu'un des morts ressusciterait, ils ne croiraient pas.*

S. GRÉG. (*hom. 40 sur les Evang.*) Lorsque le riche, tourmenté au

(1) Car, comme le remarque ici Théophylacte, Abraham est plus digne de foi qu'Origène; et nous pouvons ajouter que l'autorité de la sainte Ecriture qui approuve ces paroles d'Abraham est

---

tiam judicii eis nullo modo ex aliqua compassione miserentur. THEOPHYLACT. Hinc elicias argumentum contra Origenis sequaces, qui dicunt quod cum terminus sit imponendus suppliciis, erit tempus quo aggregabuntur peccatores justis et Deo. AUG. (*de Quæst. Evang.*, lib. II, qu. 38.) Ostenditur enim per incommutabilitatem divinæ sententiæ nullum auxilium misericordiæ posse præberi peccatoribus a justis, etiam si velint præbere : quo admonet, ut in hac vita homines subveniant quibus possunt; ne si postea etiam optime recepti fuerint, eis quod diligunt, opitulari non valeant. Illud enim quod scriptum est : « Ut et ipsi recipiant vos in æterna tabernacula, » non de superbis et immisericordibus scriptum est; sed de his qui sibi eos amicos de operibus misericordiæ fecerunt; quos justi non velut propria potestate quasi gratificando recipiunt, sed permissione divina.

Et ait : Rogo ergo te, pater, ut mittas eum in domum patris mei; habeo enim quinque fratres; ut testetur illis, ne et ipsi veniant in hunc locum tormentorum. Et ait illi Abraham : Habent Moysen et prophetas, audiant illos. At ille dixit : Non, pater Abraham; sed si quis ex mortuis ierit ad eos, pœnitentiam agent. Ait autem illi : Si Moysen et prophetas non audiunt, neque si quis ex mortuis resurrexerit, credent.

GREG. (*homil. 40, ut sup.*) Postquam

milieu des flammes, a perdu toute espérance pour lui-même, sa pensée se reporte vers les proches qu'il a laissés sur la terre : « Et il dit : Je vous prie donc, père Abraham, d'envoyer Lazare dans la maison de mon père. » — S. Aug. (*quest. évang.*) Il demande qu'on envoie Lazare, parce qu'il comprend qu'il est indigne de rendre témoignage à la vérité, et comme il n'a pu obtenir le moindre rafraîchissement à ses souffrances, il espère beaucoup moins sortir des enfers pour aller faire connaître la vérité. — S. Chrys. (*hom. sur le mauv. riche.*) Voyez la perversité de cet homme, jusqu'au milieu de ses châtiments il ne peut reconnaître la vérité ; si Abraham est vraiment ton père, comment dis-tu : « Envoyez-le dans la maison de mon père ? » Tu n'as donc pas oublié ton père, tu ne l'as pas oublié, quoiqu'il ait été la cause de ta perte.

S. Grég. (*hom.* 40.) Le supplice des réprouvés leur inspire quelquefois une charité stérile, et fait qu'ils sont portés alors d'un amour tout particulier pour leurs parents, eux qui, dans l'affection qu'ils avaient pour leurs péchés ne s'aimaient pas eux-mêmes, c'est ce qui lui fait dire : « Car j'ai cinq frères, afin qu'il leur atteste qu'ils ne viennent pas aussi eux-mêmes dans ce lieu de tourments. »

S. Ambr. Ce mauvais riche s'y prend trop tard pour commencer à instruire les autres, alors qu'il n'y a plus de temps ni pour apprendre, ni pour enseigner. — S. Grég. (*hom.* 40.) Remarquons ici quel surcroît de souffrances pour ce riche, que les flammes tourmentent si cruellement. Dieu lui laisse pour son supplice la connaissance et la mémoire. Il reconnaît Lazare, qu'il ne daignait pas regarder pendant sa vie, il se souvient de ses frères qu'il a laissés sur la terre, car pour

encore plus digne de foi ; et au-dessus encore Jésus-Christ qui tient lui-même ce langage dans le saint Evangile.

---

ardenti diviti de se spes tollitur, ejus animus ad propinquos quos reliquerat, incurrit. Unde dicitur : « Et ait : Rogo te, pater, ut mittas eum in domum patris mei. » Aug. (*de Quæst. Evang.*, *ubi supra.*) Lazarum petit mitti, quia sensit se indignum qui testimonium perhibeat veritati : et quia non impetraverat paululum refrigerari, multo minus credit se relaxari posse ab inferis ad prædicationem veritatis. Chrys. (*in homil. de Divite.*) Vide autem perversitatem : nec in ipsis pœnis continet veritatem : si pater est Abraham, quomodo dicis : « Mitte eum in domum patris mei ? » Non es oblitus patris tui? non es oblitus quia ille te perdidit?

Greg. (*in hom.* 40, *ut sup.*) Reproborum autem mentem pœna sua quandoque inutiliter erudit ad charitatem : ut jam tunc etiam suos specialiter diligant, qui hic dum peccata diligerent, nec se amabant : unde sequitur : « Habeo enim quinque fratres; ut testetur illis, ne et ipsi veniant in hunc locum tormentorum. »

Ambr. Serius autem dives iste magister esse incipit cum jam nec discendi tempus habeat nec docendi. Greg. (*in hom.* 40 *ut sup.*) Qua in re notandum est ardenti diviti quanta supplicia cumulantur : ad pœnam namque suam ei cognitio servatur, et memoria : cognovit enim Lazarum, quem despexit; et fratrum suorum meminit, quos reliquit :

ajouter aux peines que souffrent les pécheurs, Dieu permet qu'ils voient la gloire de ceux qui ont été l'objet de leur mépris et qu'ils souffrent du châtiment de ceux qu'ils ont aimés d'une amitié stérile. A la demande que fait le riche que Lazare soit envoyé, Abraham répond : « Ils ont Moïse et les prophètes, qu'ils les écoutent. » — S. Chrys. (*disc. 4 sur Lazare.*) C'est-à-dire, votre sollicitude pour le salut de vos frères, n'est pas plus grande que celle de Dieu, qui les a créés et leur a donné des docteurs pour les instruire et les exciter au bien. Moïse et les prophètes, ce sont les écrits de Moïse et les oracles prophétiques. — S. Ambr. Paroles par lesquelles Dieu montre jusqu'à la dernière évidence, que l'Ancien Testament est le ferme appui de notre foi, réprimant ainsi l'incrédulité des Juifs, et repoussant toutes les interprétations perverses des hérétiques.

S. Grég. (*hom.* 40.) Mais ce mauvais riche qui, pendant toute sa vie avait méprisé la parole de Dieu, croyait que ses parents n'en feraient pas plus de cas : « Et il dit : Non, père Abraham, mais si quelqu'un des morts va vers eux, ils feront pénitence. » — S. Chrys. (*comme préc.*) Comme il n'avait que du mépris pour les Ecritures, et qu'il les regardait comme des fables, il jugeait ses frères d'après ses propres sentiments. — S. Grég. de Nysse. (*Liv. de l'âme et de la résur.*) Ces paroles contiennent encore une autre leçon, c'est que l'âme de Lazare est dégagée de toute sollicitude pour les choses présentes, et n'a pas un regard pour ce qu'elle a quitté. Le riche, au contraire, même après la mort, est encore attaché à la vie charnelle comme avec de la glu, car celui dont l'âme se plonge dans les affections de la chair, reste esclave de ses passions, même lorsque son âme est séparée de son corps. — S. Grég. (*hom.* 40.) Abraham fait au mauvais riche

---

ut enim peccatores in supplicio amplius puniantur, et eorum vident gloriam quos contempserunt, et de illorum pœna torquentur quos inutiliter amaverunt. Petenti autem diviti ut Lazarus mitteretur, ab Abraham protinus respondetur. Unde sequitur : « Et ait illi Abraham : Habent Moysen et prophetas : audiant illos. » Chrys. (*in Conc.*, 4, *de Lazaro.*) Quasi dicat : Non sunt tibi magis curæ fratres tui, quam Deo, qui eos creavit, statuitque eis doctores, qui eos commonerent et sollicitarent. Vocat autem hic « Moysen et prophetas » scripta Mosaica et prophetica. Amb. Quo loco evidentissime declarat Dominus Vetus Testamentum esse fidei firmitatem; retundens perfidiam Judæorum, et excludens nequitias hæreticorum.

Greg. (*in homil.* 40 *ut sup.*) Sed qui Dei verba despexerat, hæc audire non posse suos sequaces æstimabat. Unde sequitur : « At ille dixit : Non, pater Abraham ; sed si quis ex mortuis ierit ad eos, pœnitentiam agent. » Chrys. (*ut supra.*) Quia enim audiendo Scripturas contemnebat, et fabulas esse putabat, ex his quæ passus fuerat ipse quoque dijudicabat de fratribus. Greg. Nyss. (*lib. de Anima et Resurret.*) Sed aliud quiddam docemur; quod Lazari quidem anima non est erga præsentia sollicita, nec retorquet se ad aliquod relictorum. At dives quasi quodam visco etiam post mortem a vita detinetur carnali : nam si quis omnino *carnalis* secundum mentem fiat, nec postquam corpus exuerit, removetur a passionibus ejus. Greg. (*in

cette réponse pleine de vérité : « S'ils n'écoutent point Moïse et les prophètes, quelqu'un des morts ressusciterait, qu'ils ne croiraient point; » parce qu'en effet, ceux qui méprisent les paroles de la loi, pratiqueront d'autant plus difficilement les préceptes du Rédempteur, qui est ressuscité des morts, qu'ils sont beaucoup plus sublimes.

S. Chrys. (*disc. 4 sur Lazare.*) Les Juifs sont une preuve que celui qui n'est point docile aux enseignements de l'Ecriture, n'écouterait pas davantage un mort ressuscité à la vie, eux qui ont voulu tuer Lazare après sa résurrection et persécuté les Apôtres, bien qu'ils aient vu plusieurs morts ressuscités à l'heure du crucifiement (1). Mais pour vous convaincre encore davantage que l'autorité des Ecritures et des prophètes est d'un plus grand poids que le témoignage d'un mort ressuscité (2*), remarquez qu'un mort quel qu'il soit est un serviteur, tandis que tout ce qu'enseignent les Ecritures, c'est Dieu même qui l'enseigne. Ainsi donc qu'un mort ressuscite, qu'un ange descende du ciel, les Ecritures sont beaucoup plus dignes de foi, car c'est le Seigneur des anges, le maître des vivants et des morts qui en est l'auteur. D'ailleurs, si Dieu avait jugé que la résurection des morts pourrait être utile aux vivants, il n'eût pas omis ce moyen de salut, lui qui se propose en tout notre utilité. Mais supposons de fréquentes résurrections de morts, on n'y ferait bientôt plus attention; le démon se servirait de ce moyen pour introduire des doctrines perverses en cherchant à imiter ce miracle par ses suppôts. Il ne pourrait sans doute ressusciter réellement les morts, mais il ferait illusion aux yeux des

(1) Saint Chrysostome fait ici allusion au fait raconté par saint Matthieu : « Et les tombeaux furent ouverts, et plusieurs corps des saints qui étaient morts se levèrent. » (xxvii, 52.)

(2*) Nous avons ajouté ici cette phrase tirée du texte même de l'homélie de saint Chrysostome pour donner plus de clarté à l'ensemble de ce passage.

---

homil. 40 ut sup.) Sed mox diviti sententia veraci respondetur. Sequitur enim : « Ait autem illi : Si Moysen et prophetas non audiunt, neque si quis ex mortuis resurrexerit, credent ei : » quia qui verba legis despiciunt, Redemptoris præcepta qui ex mortuis resurrexit, quanto subtiliora sunt, tanto hic difficilius implebunt.

Chrys. (*Conc. 4. de Lazaro.*) Quod autem verum sit quod qui non auscultat Scripturis, nec mortuis redivivis auscultat : ostenderant Judæi, qui nunc quidem volebant occidere Lazarum, nunc vero invadebant apostolos, cum tamen a mortuis nonnulli resurrexerint hora crucis. Sed et illud considera, quod quisque mortuus servus est. Quæcunque vero dicunt Scripturæ, dicit Dominus, unde etsi resurgat mortuus, etsi cœlitus descenderit angelus, omnibus magis sunt dignæ fide Scripturæ; nam angelorum Dominus, vivorum et mortuorum Dominus simul eas instituit. Si autem sciret hoc Deus quod mortui resurgentes prodessent viventibus, non hoc omisisset, qui pro utilitate nostra singula quæque tractat : sed etsi crebro resurgerent mortui, hoc iterum tempore contemneretur : sed et diabolus facile introduceret perversa dogmata, id quoque per organa sua fingens; non quidem suscitans vere defunctos, sed quibusdam fallaciis spectantium frustrans intuitum, vel inge-

spectateurs par certains artifices, ou en exciterait quelques-uns à simuler une mort véritable.

S. Aug. (*Du soin qu'on doit avoir pour les morts*, chap. xiv.) On me dira : Si les morts n'ont aucun souci des vivants, comment ce riche a-t-il pu prier Abraham d'envoyer Lazare vers ses cinq frères? Mais cette prière du riche suppose-t-elle nécessairement qu'il connût alors ce que faisaient ces frères ou ce qu'ils pouvaient souffrir? Il portait donc intérèt aux vivants, mais sans savoir aucunement ce qu'ils faisaient; de même que notre sollicitude s'étend aux morts, bien que nous ignorions complétement leur état actuel. On demande encore : Comment Abraham connaissait-il Moïse et les prophètes, c'est-à-dire leurs livres? comment avait-il pu savoir que le riche avait vécu dans les délices et Lazare dans les souffrances? Nous répondons qu'il put le savoir, non pendant leur vie, mais après leur mort, lorsque Lazare le lui eut appris, explication qui ne détruit pas la vérité de ces paroles du prophète : « Abraham ne nous a pas connus. » (*Isa.*, LXIII.) (1) Les âmes des morts peuvent encore savoir quelque chose par le moyen des anges qui président aux choses d'ici-bas, L'esprit de Dieu peut enfin leur révéler, soit dans le passé, soit dans l'avenir, ce qu'il leur importe de connaître.

S. Aug. (*Quest. évang.*, II, 38.) Dans le sens allégorique, on peut voir dans ce riche la figure des Juifs orgueilleux, « qui ne connaissaient point la justice de Dieu, et s'efforçaient d'établir leur propre justice. » (*Rom.*, X.) La pourpre et le lin sont le symbole du royaume : « Le royaume de Dieu vous sera enlevé. » (*Matth.*, XXI.) Ces festins

(1) Le prophète parle ici à Dieu au nom du peuple juif, et implore son secours contre les ennemis dont il est menacé.

---

nians, id est, instruens quosdam mortem simulare.

Aug. (*de Cura pro mortuis habenda*, cap. 14.) Diceret autem aliquis : Si nulla est mortuis cura de vivis, quomodo dives rogavit Abraham ut mitteret Lazarum ad quinque fratres suos? Sed nunquid quia hoc dives ille dixit, ideo quid fratres agerent, vel quid paterentur in illo tempore scivit? Ita illi cura fuit de vivis, quamvis quid agerent omnino nesciret; sicut nobis est cura de mortuis, quamvis quid agant omnino nesciamus. Sed rursus occurrit quæstio, quomodo hic Abraham esse sciebat Moysen et prophetas, id est, libros eorum; ubi etiam noverat divitem illum in deliciis, Lazarum vero in doloribus vixisse? Verum non cum hæc agerentur in vivis, sed eis mortuis potuit Lazaro indicante cognoscere, ne falsum sit quod ait Propheta (*Isai.*, 63) : « Abraham nescivit nos. » Possunt et ab angelis, qui rebus quæ aguntur hic præsto sunt, audire aliquid mortui : possunt etiam aliqua quæ necessarium est eos nosse, non solum præterita, verumetiam futura, Spiritu Dei revelante, cognoscere.

Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. II, qu. 38.) Per allegoriam autem hæc sic accipi possunt, ut in divite intelligantur superbi Judæorum ignorantes Dei justitiam, et suam volentes constituere. (*Rom.*, 10.) « Purpura et byssus » dignitas regni est; « et auferetur, inquit (*Matth.*, 21), a vobis regnum Dei. Epulatio splen-

splendides, c'est l'ostentation de la loi dans laquelle ils se glorifiaient par orgueil et pour se faire valoir plutôt que de la faire servir à leur salut. Ce mendiant, du nom de Lazare, qui signifie *celui qui est assisté*, représente la pauvreté des Gentils ou des publicains, qui obtiennent d'autant plus facilement du secours, qu'ils présument moins de leurs propres ressources. — S. GRÉG. (*hom.* 40.) Lazare, couvert d'ulcères, est la figure du peuple des Gentils, qui se convertit à Dieu et ne rougit pas de confesser ses péchés; sa peau est couverte de blessures, car qu'est-ce que la confession des péchés. qu'une rupture de nos blessures intérieures? Lazare, tout couvert d'ulcères, « désirait se rassasier des miettes qui tombaient de la table du riche, et personne ne lui en donnait, » parce que ce peuple orgueilleux ne daignait admettre aucun Gentil à la connaissance de la loi, et qu'il laissait tomber les paroles de cette science comme les miettes de sa table. — S. AUG. (*quest. évang.*) Les chiens qui venaient lécher les ulcères du pauvre, figurent ces hommes profondément corrompus, dévoués au mal, qui ne cessent de louer à bouche ouverte les œuvres d'iniquité qui sont l'objet des gémissements et des regrets publics de ceux qui les ont commises. — S. GRÉG. (*hom.* 40.) Quelquefois dans les saintes Ecritures, les chiens représentent les prédicateurs, selon ces paroles du Psalmiste : « La langue de tes chiens s'abreuvera du sang de tes ennemis. » (*Ps.* LXVII.) (1) En effet, la langue des chiens guérit les blessures qu'elle lèche, ainsi les saints docteurs, par les instructions qui suivent la confession de nos péchés, touchent pour ainsi dire avec leur langue les

(1) Outre ce passage que saint Augustin applique en bonne part aux prédicateurs, il en est un autre où le prophète Isaïe compare les prédicateurs indignes à des chiens muets qui ne peuvent aboyer. (LVI, 10.)

---

dida » jactantia legis est, in qua gloriabantur plus ad pompam elationis abutentes ea, quam ad necessitatem salutis utentes. *Mendicus* autem nomine *Lazarus*, qui interpretatur *adjutus*, significat indigentem ; veluti gentilem aliquem aut publicanum ; qui tanto magis adjuvatur, quanto minus de suarum copia facultatum præsumit. GREG. (*in hom.* 40 *ut sup.*) Lazarus igitur ulceribus plenus gentilem populum figuraliter exprimit ; qui dum ad Deum conversus peccata sua confiteri non erubuit, huic vulnus in cute fuit : quid enim est peccatorum confessio, nisi quædam vulnerum ruptio ? Sed Lazarus vulneratus « cupiebat saturari de micis quæ cadebant de mensa divitis, et nemo illi dabat : » quia gentilem quemque ad cognitionem legis admittere superbus ille populus despiciebat; et quia ei verba defluebant de scientia, quasi micæ cadebant de mensa. AUG. (*de Quæst. Evang., ubi supra.*) *Canes* autem qui ulcera pauperis lingebant, nequissimi homines sunt, amantes peccata ; qui lata lingua etiam laudare non cessant opera mala, quæ in se alius gemens et confitens detestatur. GREG. (*in hom.* 48 *ut supra.*) Nonnunquam etiam solent in sacro eloquio per *canes* prædicatores intelligi, secundum illud (*Psalm.* 67) : « Lingua canum tuorum ex inimicis ab ipso : » canum etenim lingua vulnus dum lingit, curat; quia doctores sancti dum in confessione peccati nostri nos instruunt, quasi vul-

blessures de notre âme. Le riche a été enseveli dans les enfers, Lazare, au contraire, a été porté par les anges dans le sein d'Abraham, c'est-à-dire, dans ce séjour mystérieux de repos, dont la vérité a dit : « Beaucoup viendront de l'Orient et de l'Occident, et auront place avec Abraham, Isaac et Jacob dans le royaume des cieux, tandis que les enfants du royaume seront jetés dans les ténèbres extérieures. » C'est de loin que le riche lève les yeux pour voir Lazare, parce que c'est du fond de l'abîme où ils souffrent les peines dues à leurs péchés, que les infidèles aperçoivent au-dessus d'eux, jouissant d'un repos ineffable, les fidèles dont après le jugement dernier, ils ne pourront plus contempler le bonheur. C'est de loin qu'ils les aperçoivent, parce qu'ils ne peuvent y atteindre par leurs mérites. C'est surtout dans sa langue que le riche endure de plus vives souffrances, parce que ce peuple infidèle avait toujours à la bouche les paroles de la loi qu'il dédaignait de mettre en pratique. Il sera donc plus cruellement tourmenté dans sa langue qui manifestait à tous qu'il savait parfaitement ce qu'il refusait de pratiquer. Abraham l'appelle son fils, bien qu'il ne le délivre pas de ses tourments, parce que les ancètres de ce peuple infidèle n'ont aucune compassion pour arracher au supplice ceux qu'ils reconnaissent bien comme étant leurs enfants, mais qui ont en si grand nombre abandonné les exemples de leur foi.

S. Aug. (*Quest. évang.*, II, 39.) Les cinq frères que le riche dit avoir dans la maison de son père, figurent les Juifs qui sont au nombre de cinq, parce qu'ils étaient soumis à la loi qui a été donnée par Moïse (1), et renfermée dans les cinq livres qu'il a écrits. — S. Chrys.

(1) C'est ce que saint Jean dit expressément dans son Evangile (I, 17) ; ce qui peut s'entendre de cette manière, ou que Dieu a donné aux Juifs la loi par Moïse, ou que Moïse l'a donnée et promul-

---

nus mentis per linguam tangunt. Dives autem sepultus est in inferno ; in sinum vero Abrahæ Lazarus ab angelis ductus est, id est, in secretam requiem, de qua veritas dicit (*Matth.*, 8) : « Multi venient ab Oriente et Occidente, et recumbent cum Abraham, Isaac, et Jacob in regno cœlorum ; filii autem regni ejicientur in tenebras exteriores. » De longinquo autem ad videndum Lazarum oculos dives levat, quia dum per damnationis suæ supplicia infideles in imo sunt, fideles quosque ante diem extremi judicii super se in requie attendunt, quorum post gaudia contemplari nullatenus possunt. Longe vero est quod conspiciunt, quia illuc per meritum non attingunt; in lingua autem amplius ardere ostenditur, quia infidelis populus verba legis in ore tenuit, quæ opere servare contempsit. Ibi ergo amplius ardebit, ubi se amplius ostendit scire quod facere noluit. Abraham autem *filium* eum vocat, quem tamen a tormento non liberat ; quoniam hujus infidelis populi patres, quia multos a sua fide deviasse considerant, eos nulla compassione a tormentis eripiunt, quos tamen per carnem filios recognoscunt.

Aug. (*ad Quæst. Evang.*, lib. II, qu. 39.) Quinque autem fratres quos habere dicit in domo patris sui, Judæos significat, qui appellati sunt *quinque*, quia sub lege detinebantur quæ per Moysen data est, qui quinque libros conscripsit. Chrys. (*in homil. de Divite.*) Vel ha-

(*hom. sur le mauv. riche.*) Ou bien ce riche avait cinq frères, c'est-à-dire, les cinq sens dont il était l'esclave; aussi ne pouvait-il aimer Lazare, parce que ses frères n'aiment pas la pauvreté. Ce sont ces frères qui t'ont précipité dans ces tourments, ils ne peuvent être sauvés s'ils ne meurent, autrement il est nécessaire que les frères habitent avec leur frère. Mais pourquoi demande-tu que j'envoie Lazare? Ils ont Moïse et les prophètes. Moïse a été lui-même pauvre comme Lazare, lui qui a estimé que la pauvreté de Jésus-Christ était un plus grand trésor que toutes les richesses de l'Egypte (*Hébr.*, XII), Jérémie, jeté dans un lac, y fut nourri du pain de la tribulation. (*Jér.*, XXXVIII.) Tous ces prophètes sont là pour enseigner tes frères, mais ils ne peuvent être sauvés qu'autant que quelqu'un ressuscite des morts, car ces frères, avant la résurrection de Jésus-Christ, me conduisaient à la mort; il est mort, mais ces frères sont ressuscités, et maintenant mes yeux voient Jésus-Christ, mes oreilles l'entendent, mes mains peuvent le toucher. Ce que nous venons de dire est la condamnation des marcionites et des manichéens, qui ne veulent point admettre l'Ancien Testament. Voyez ce que dit Abraham : « S'ils n'écoutent pas Moïse et les prophètes, » etc., paroles qui signifient : Vous faites bien d'attendre celui qui doit ressusciter des morts, mais c'est Jésus-Christ lui-même qui vous parle par la bouche des prophètes, et si vous les écoutez, c'est lui-même que vous écoutez. — S. Grég. (*hom.* 40.) Mais comme le peuple juif a refusé d'entendre dans le sens spirituel les paroles de Moïse, il n'a pu parvenir à celui que Moïse avait prédit et annoncé.

guée au peuple comme mandataire de Dieu : c'est dans ce sens que Notre-Seigneur dit aux Juifs : « Est-ce que Moïse ne vous a pas donné la loi? » Et c'est pourquoi on l'appelle la loi de Moïse. (*Jean*, VII, 19.)

---

buit quinque fratres, id est, quinque sensus quibus ante servierat; et ideo Lazarum amare non poterat, quia illi fratres non amant paupertatem : illi te fratres in hæc tormenta miserunt, salvari non possunt nisi moriantur : alioquin necesse est ut fratres habitent cum fratre suo. Sed quid quæris ut mittam Lazarum? Habent Moysen et prophetas. Moyses, Lazarus pauper fuit, majores divitias esse arbitratus paupertatem Christi, quam divitias Pharaonis (*ad Hebr.*, 12); Hieremias in lacum missus, pane tribulationis vescebatur (*Hierem.*, 38), et omnes prophetæ istos fratres docent: sed isti fratres salvari non possunt, nisi aliquis ab inferis resurrexerit : isti enim fratres antequam Christus resurgeret, me ducebant in mortem : ille mortuus est, sed isti fratres resurrexerunt : nunc oculus meus Christum videt, auris eum audit, tactus amplectitur. Ex hoc autem quod diximus, locum determinamus Marcioni et Manichæo, qui destruunt Vetus Testamentum. Vide ergo quid dicat Abraham : « Si Moysen et prophetas non audiunt, » etc. Quasi dicat : Bene facis, eum qui resurrecturus est expectando; sed in illis Christus loquitur : si illos audies, et illum auditurus es. Greg. (*in hom.* 40 *ut supra.*) Judaicus autem populus, quia Moysi verba spiritualiter intelligere contempsit, ad eum de quo Moyses locutus fuerat non pervenit.

S. Ambr. On peut encore donner à cette histoire cet autre sens : Lazare est pauvre dans ce monde, mais il est riche aux yeux de Dieu. En effet, toute pauvreté n'est pas sainte, comme toute possession des richesses n'est pas nécessairement criminelle, c'est la vie molle et sensuelle qui déshonore les richesses, comme c'est la sainteté qui rend la pauvreté honorable. Ou bien encore, Lazare, c'est tout homme apostolique qui est pauvre par la parole et riche par la foi, qui s'attache à la vraie foi et ne recherche pas les vains ornements de la parole. Je comparerai cet homme à celui qui, souvent frappé de verges par les Juifs, offrait pour ainsi dire, à lécher aux chiens les ulcères de son corps (1). Heureux ces chiens qui ont léché les gouttes de sang qui découlait de ces plaies et qui remplit ainsi la bouche et le cœur de ceux qui doivent garder la maison, veiller sur le troupeau et le défendre contre les loups. Et comme le pain est la figure de la parole, et que la foi vient de la parole, les miettes de pain représentent certaines vérités de la foi, c'est-à-dire les mystères des Ecritures. Les Ariens, qui recherchent avec tant d'empressement l'appui de la puissance royale pour attaquer la vérité de l'Eglise, ne vous paraissent-ils pas comme revètus de pourpre et de fin lin? Comme ils prêchent l'erreur et le mensonge en place de la vérité, ils multiplient leurs pompeux discours. C'est ainsi que la riche hérésie a composé je ne sais combien d'évangiles, tandis que la foi pauvre s'en est tenu au seul Evangile qu'elle a reçu de Dieu. La riche philosophie s'est fait plusieurs dieux, et l'Eglise pauvre n'a reconnu et adoré qu'un seul Dieu. Ces richesses ne vous semblent-elles pas être une véritable indigence, et cette indigence une véritable richesse?

(1) C'est-à-dire à l'Apôtre qui dit de lui-même ; « Cinq fois j'ai reçu des Juifs quarante coups de fouet, moins un. » (II *Cor.*, xi, 24.) Saint Paul fait ici allusion à ces paroles du *Deutéronome* : « S'ils regardent celui qui a péché comme ayant mérité d'être flagellé ; ils ordonneront qu'il soit couché par terre, et qu'il soit flagellé devant eux. La mesure des coups sera selon la mesure des

---

Ambr. Vel aliter : *Lazarus* est pauper in seculo, sed Deo dives : neque enim omnis sancta paupertas, aut divitiæ criminosæ ; sed sicut luxuria infamat divitias, ita paupertatem commendat sanctitas : sive apostolicus aliquis pauper in verbo locuples in fide, qui veram teneat fidem, verborum infulas non requirat : cui similem illum puto, qui cæsus sæpius a Judæis ulcera sui corporis lambenda quibusdam (velut canibus) offerebat. Beati canes in quos ulcerum talium distillat humor, ut impleat cor et fauces eorum qui custodire domum, servare gregem, cavere assuescant lupos : et quia panis verbum est, fides autem verbi est. *Micæ* velut quædam dogmata fidei sunt, mysteria scilicet Scripturarum; Ariani autem, qui societatem potentiæ regalis affectant, ut impugnent Ecclesiæ veritatem, nonne tibi videntur in quadam purpura et bysso jacere ? Qui cum pro veris fucata defendant, divitibus abundant sermonibus. Dives hæresis evangelia multa composuit; et pauper fides hoc solum evangelium tenuit, quod accepit. Dives philosophia plures sibi deos fecit; pauper Ecclesia unum Deum novit : nonne illæ tibi videntur egere divitiæ, et redundare paupertas?

S. Aug. (*Quest. évang.*) Ce récit peut encore recevoir une autre interprétation. Lazare serait la figure du Seigneur, étendu à la porte du riche, parce que les humiliations de son incarnation l'ont abaissé jusqu'aux oreilles superbes des Juifs. Il désirait se rassasier des miettes qui tombaient de la table du riche, c'est-à-dire, qu'il demandait aux Juifs les plus petites œuvres de justice qui ne fussent pas enlevées par leur orgueil à sa table, c'est-à-dire à sa puissance, et qu'ils pussent au moins pratiquer, sinon sous l'influence d'une vie constamment vertueuse, au moins de temps en temps et par hasard, comme les miettes qui tombent de la table. Les ulcères, ce sont les blessures du Seigneur, les chiens qui venaient les lécher, ce sont les Gentils, que les Juifs regardaient comme immondes, et qui, cependant par tout l'univers, goûtent avec une pieuse suavité les plaies du Seigneur dans le sacrement de son corps et de son sang. Le sein d'Abraham, c'est le secret du Père, où Jésus-Christ est monté après sa résurrection; il y a été porté par les anges, parce que ce sont les anges qui ont annoncé à ses disciples (1), qu'il était remonté dans le sein du Père. L'interprétation que nous avons donnée plus haut peut s'appliquer au reste du récit, car le sein de Dieu peut très-bien s'entendre du lieu où (même avant la résurrection) les âmes des justes vivent dans la société de Dieu.

péchés; en sorte cependant qu'elle ne dépasse pas le nombre de quarante, de peur que votre frère ne s'en aille misérablement déchiré devant vos yeux. » (xxv, 2, 3.) C'est pour ne point dépasser ce nombre, que les Juifs ne donnaient que trente-neuf coups.

(1) Ce ne fut point aux disciples immédiatement, mais par le moyen des femmes que les anges leur firent connaître la résurrection du Sauveur. (*Matth.*, xxviii, 7; *Marc.*, xvi, 7; *Luc.*, xxiv, 9.)

Aug. (*de Quæst. Evang., ubi sup.*) Aliter etiam intelligi potest illa narratio, ut *Lazarum* Dominum significare accipiamus; « jacentem ad januam illius divitis; » quia se ad aures superbissimas Judæorum incarnationis humilitate dejecit; « cupientem saturari de micis quæ cadebant de mensa divitis; » id est, quærentem ab eis, vel minima opera justitiæ, quæ suæ mensæ (id est, suæ potestati) per superbiam non usurparent; quæ opera quamvis minima et sine disciplina perseverantiæ vitæ bonæ, saltem interdum vel casu facerent, sicut micæ de mensa cadere solent; *ulcera*, passiones sunt Domini; *canes* qui ea lingebant, Gentiles sunt, quos immundos Judæi dicebant, et tamen passiones Domini in sacramentis corporis et sanguinis ejus per totum jam orbem suavitate devotissima lambunt. *Sinus Abrahæ* intelligitur secretum Patris, quo post passionem resurgens assumptus est Dominus, quo eum portatum ab angelis ideo dictum puto, quia ipsam receptionem qua in secretum Patris accessit, angeli annuntiaverunt discipulis. Cætera secundum superiorem expositionem accipi possunt, quia secretum Patris bene intelligitur, ubi (etiam ante resurrectionem) justorum animæ vivunt cum Deo.

CHAPITRE XVII.

SOMMAIRE ANALYTIQUE.

℣. 1, 2. — Comment Notre-Seigneur répond aux pharisiens avares qui attaquaient ses enseignements sur la pauvreté. — Idée qu'il donne des pharisiens à ses disciples. — Deux sortes de scandales. — Dans quel sens il est nécessaire qu'il arrive des scandales. — Cette nécessité excuse-t-elle celui par qui le scandale arrive? — A quel usage Notre-Seigneur fait allusion en annonçant malheur à l'auteur du scandale. — Pourquoi donne-t-il le nom de petit à celui qui est scandalisé? — Quelle sera la récompense de celui qui sauve les âmes.

℣. 3, 4. — Obligation que Notre-Seigneur fait à ses disciples de pardonner à tous ceux qui reviennent de leurs erreurs. — Comment il faut éviter à la fois les reproches sévères qui découragent, et une connivence coupable qui autorise le mal. — De quelles fautes veut parler ici Notre-Seigneur. — Nous fait-il une obligation de pardonner indifféremment à tout homme qui nous offense? — Quelle conduite doit-on tenir s'il continue à offenser? — Que signifie ici le nombre sept.

℣. 5, 6. — Pourquoi les apôtres demandent au Seigneur d'augmenter en eux la foi. — Quelle est cette foi dont ils demandent l'augmentation. — Comment Notre-Seigneur leur découvre toute la puissance de la foi. — Pourquoi prend-il pour exemple le grain de senevé? — Doit-on faire aux apôtres un reproche de n'avoir point opéré les miracles que le Sauveur attribue ici à la puissance de la foi? — Comment concilier ces paroles avec celles où saint Paul déclare que c'est la foi parfaite qui transporte les montagnes. — Que signifie le murier dans le sens allégorique.

℣. 7-10. — Comment Notre-Seigneur prémunit ses disciples contre le sentiment d'orgueil qui pouvait naître de leurs vertus. — Dans quel sens saint Augustin entend-il la foi que les apôtres demandent au Sauveur d'augmenter en eux? — Quel est ce serviteur qui revient des champs. — Ce que Dieu demande aux docteurs de son Eglise. — Que signifie l'action de se ceindre les reins. — Après quels travaux jouiront-ils de la récompense éternelle figurée par le banquet dont parle Notre-Seigneur. — Comment il guérit la maladie de l'orgueil en exigeant de ses serviteurs l'obéissance comme une chose qui lui est due en vertu de son droit souverain. — Comment nous devons nous garder de vanter nos bonnes actions. — Dans quel sens nous sommes des serviteurs et des serviteurs inutiles.

℣. 11-18. — Comment Notre-Seigneur fait ressortir la reconnaissance des Samaritains comparés à l'ingratitude des Juifs, et cherche à éteindre les inimitiés qui existaient entre eux. — Pourquoi ces dix lépreux se tiennent éloignés. Comment ils méritent d'éprouver l'efficacité du nom de Jésus. — Pourquoi leur commande-t-il d'aller se montrer aux prêtres? — Ingratitude des neuf lépreux qui étaient Israélites, reconnaissance du Samaritain. — La descendance d'une race coupable n'empêche pas qu'on ne soit agréable à Dieu. — Que représentent ces lépreux dans le sens figuré. — Explication morale des différentes circonstances de leur guérison.

℣. 20, 21. — Modération et douceur de Notre-Seigneur en répondant aux ques-

tions que les pharisiens lui adressaient par dérision. — Comment doit venir le royaume de Dieu. — Quel est ce royaume dont parle Notre-Seigneur.

℣. 22-25. — Comment il prépare ses disciples à la patience pour souffrir les persécutions qui doivent fondre sur eux avant qu'ils puissent entrer dans le royaume des cieux. — Grandeur de ces persécutions. — Dans quel sens on peut encore entendre ce jour du Christ. — Signe évident du second avénement de Notre-Seigneur. — Pourquoi compare-t-il cet avénement à l'éclair qui brille sous un côté du ciel. — Comment on peut encore entendre ces paroles de l'avénement du Sauveur qui se fait tous les jours dans l'Eglise. — Comment il détruit l'opinion où étaient ses apôtres, qu'il leur manifesterait le royaume de Dieu aussitôt son arrivée à Jérusalem. — Quelle est cette génération par laquelle il doit être rejeté.

℣. 26-30. — Pourquoi Notre-Seigneur compare-t-il encore son avénement à ce qui arriva aux jours de Noë? — D'où venait l'incrédulité du temps de Noë. — Ce sont les péchés des hommes qui ont été la cause du déluge. — Que représente dans le sens allégorique Noë et l'arche qu'il construisit. — Quel sera le genre de supplice des méchants à la fin du monde. — Combien sévèrement seront punies les fautes graves, puisque l'usage immodéré des choses permises sera puni par le feu. — Pourquoi Dieu attendit que Noë fût entré dans l'arche avant de faire périr les habitants de la terre par le déluge, et que Loth fût sorti de Sodome avant de faire tomber sur elle le feu du ciel? — Temps que Dieu choisira pour cette manifestation terrible. — Que représente dans le sens allégorique Loth et les anges qui vinrent l'avertir de sortir de Sodome.

℣. 31, 32. — Conseils que Notre-Seigneur donne aux bons pour ces jours-là. — A quels événements saint Matthieu rapporte ces conseils. — Quel est ce jour dont parle ici le Sauveur, et dans lequel il faudra prendre la fuite sans revenir sur ses pas, ni s'inquiéter des biens qu'on perdra. — Que figure la femme de Loth et sa curiosité. — Comment doit-on perdre sa vie pour la sauver?

℣. 34-37. — Pourquoi Notre-Seigneur donne-t-il le nom de nuit à l'heure de l'Antechrist? — Que représentent ces deux personnes qui se trouvent dans le même lit et dont l'une est prise et l'autre laissée. — Que représentent ces deux femmes qui tournent la meule. — Trois classes d'hommes que Notre-Seigneur veut nous représenter ici. — Notre-Seigneur répond à la question que lui font les apôtres, dans quel endroit les bons devaient être pris. — Quels sont les aigles qui s'assembleront autour du corps du Fils de l'homme.

ỳ. 1, 2. — *Jésus dit encore à ses disciples : Il est impossible qu'il n'arrive des scandales, mais malheur à celui par qui ils arrivent ! Il vaudrait mieux pour lui qu'on lui mît au cou une meule de moulin, et qu'on le jetât dans la mer, que de scandaliser un de ces petits.*

Théophyl. Notre-Seigneur répond aux pharisiens avares qui attaquaient ses enseignements sur la pauvreté, par la parabole du mauvais riche et de Lazare. Il s'entretient ensuite des pharisiens avec ses disciples, et les leur représente comme des schismatiques et comme des gens qui entravent par leurs obstacles les voies divines : « Et Jésus dit à ses disciples : Il est impossible qu'il n'arrive des scandales, » c'est-à-dire des obstacles à la vie sainte et agréable à Dieu. — S. Cyr. Il y a deux sortes de scandales, les uns sont opposés directement à la gloire de Dieu, les autres se bornent à créer des obstacles à nos frères dans la voie du bien ; c'est ainsi que les doctrines des hérétiques, et tout discours contraire à la vérité sont directement opposés à la gloire de Dieu. Or, Notre-Seigneur ne paraît pas avoir ici en vue cette première espèce de scandale, mais plutôt ceux qui arrivent entre amis et entre frères, comme les querelles, les médisances, et autres différends semblables. Voilà pourquoi il ajoute plus bas : « Si votre frère pèche contre vous, reprenez-le, » etc. — Théophyl. Ou bien il veut dire que la prédication et la vérité doivent nécessairement rencontrer bien des difficultés, telles que celles que les pharisiens suscitaient à la prédication de Jésus-Christ. Mais s'il est nécessaire que les scandales arrivent, comment me dira-t-on, Notre-Seigneur peut-il en faire un crime à l'auteur du scandale en disant : « Malheur à celui par qui arrive le

---

CAPUT XVII.

Et ait ad discipulos : Impossible est ut non veniant scandala. Vœ autem illi per quem veniunt ! Utilius est illi si lapis molaris imponatur circa collum ejus, et projiciatur in mare, quam ut scandalizet unum de pusillis istis.

Theophyl. Quia pharisæi existentes avari conviciabantur Christo de paupertate prædicanti, induxit parabolam Divitis et Lazari. Deinde cum discipulis confert de pharisæis, indicans eos schismaticos et divinæ viæ impeditores esse. Unde dicitur : « Et ait ad discipulos suos : Impossibile est ut non veniant scandala, » id est, impedimenta bonæ et Deo placitæ conversationis. Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Sunt autem duplicia scandala, quorum hæc quidem divinæ gloriæ refragantur, hæc vero prodeunt solum ad irrogandum fratribus impedimentum : nam excogitationes hæresum, et quicunque contra veritatem fit sermo, divinæ gloriæ refragantur. Non tamen ad præsens memorari videntur hujusmodi scandala, sed magis ea quæ contingunt inter amicos et fratres, sicut jurgia, detractiones et hujusmodi. Unde postea subdit : « Si peccaverit in te frater tuus, increpa illum, » etc. Theophyl. Vel dicit quod necesse est emergere multa prædicationis et veritatis obstacula, sicut pharisæi impediebant Christi prædicationem. Quærunt autem aliqui : si necesse est ut veniant scandala, cur Dominus arguit scandalorum auctorem ? Sequitur enim : « Væ autem

scandale? » Car tout ce qui est le produit de la nécessité est digne d'indulgence. Nous répondons que cette nécessité tire son origine de notre libre arbitre. Notre-Seigneur, considérant comment les hommes se portent au mal et sont indifférents pour le bien, déclare que les scandales sont une conséquence nécessaire de cet état de choses; comme un médecin qui voit un de ses malades faire usage d'un mauvais régime, dit de lui : Cet homme deviendra nécessairement malade. Aussi le Sauveur annonce malheur à celui par qui arrive le scandale, et lui en prédit le châtiment : « Il vaudrait mieux pour lui qu'on lui mît une meule de moulin au cou et qu'on le précipitât dans la mer. » — Bède. Notre-Seigneur fait ici allusion à un usage de la Palestine, où le châtiment des grands crimes, chez les anciens Juifs, consistait à précipiter les coupables au fond de la mer avec une grosse pierre au cou (1*). Et en effet, il vaut mieux, même pour un innocent, perdre la vie du corps par un supplice atroce, mais passager, que de précipiter son frère innocent dans la mort éternelle. C'est à juste titre que le Sauveur donne le nom de « petit » à celui qui est scandalisé; car celui dont l'âme est grande et élevée, quoi qu'il voie, quoi qu'il lui arrive, ne se laisse point détourner de la foi. Autant que nous le pouvons sans péché, évitons donc de donner du scandale à nos frères; s'ils prennent scandale de la vérité, il est plus utile de permettre ce scandale, que d'abandonner les intérêts de la vérité. — S. Chrys. (2) Par le supplice de celui qui scandalise les âmes, apprenez quelle sera la récompense de celui qui les sauve. Car s'il n'avait tant à cœur le

(1*) Grotius, ainsi que Leclerc pensent que ce supplice était en usage seulement chez les Syriens. S'il fut usité chez les Hébreux, ce ne fut que depuis le règne des rois de Syrie sur la Judée.

(2) On trouve quelque chose de semblable dans l'homél 60 *sur saint Matthieu*, dans l'homélie 7 *sur la Genèse*, et dans l'homélie 23 sur l'Epître *aux Romains*, mais en termes un peu différents.

---

illi per quem veniunt : » quicquid enim parit necessitas, veniale est (sive venia dignum.) Sed attende quod necessitas ista ex libero arbitrio sortitur originem : videns enim Dominus qualiter homines innituntur malo, nec proponunt aliquid boni, dixit quod quantum est ex consequentia eorum quæ videntur, necesse est contingere scandala : sicut si medicus videns quemquam mala diæta utentem, dicat : « Necesse est hunc ægrotare : » et ideo inducenti scandala væ dicit, et pœnam ei comminatur, dicens : « Utilius est illi si lapis molaris imponatur circa collum ejus et projiciatur in mare, » etc. Bed. Secundum morem provinciæ Palestinæ loquitur, cum majorum criminum apud veteres Judæos fuerit pœna, ut in profundum ligato saxo demergerentur : et revera utilius est innoxium pœna quamvis atrocissima, temporali tamen, vitam finire corpoream, quam fratri innocenti mortem animæ mereri perpetuam. Recte autem qui scandalizari potest, *pusillus* appellatur : qui enim magnus est, quodcunque viderit, quodcunque passus fuerit, non declinat a fide. Inquantum ergo sine peccato possumus, evitare proximorum scandalum debemus; si autem de veritate scandalum sumitur, utilius permittitur scandalum, quam veritas relinquatur. Chrys. Per scandalizantis autem pœnam, bravium salvantis addisce. Nisi

salut d'une seule âme, il ne menacerait pas d'un si grand châtiment les auteurs du scandale.

ỳ. 3, 4. — Prenez garde à vous, si votre frère pèche contre vous, reprenez-le, et s'il se repent, pardonnez-lui. Et s'il pèche contre vous sept fois le jour, et que sept fois le jour il revienne à vous disant : Je me repens : pardonnez-lui.

S. Ambr. Après la parabole du mauvais riche souffrant cruellement dans les flammes éternelles, le Sauveur fait à ses disciples une obligation de pardonner à tous ceux qui reviennent de leurs erreurs ; de peur que le désespoir ne les fasse persévérer dans le mal : « Prenez garde à vous. » — Théophyl. Comme s'il leur disait : Il est nécessaire qu'il arrive des scandales, mais il n'est pas nécessaire que vous périssiez si vous êtes sur vos gardes, de même qu'il n'y a point nécessité que les brebis deviennent la proie du loup, si le berger veille sur elles, et comme il y a plusieurs espèces de personnes qui donnent le scandale, que les unes peuvent être guéries, que les autres sont incurables, il ajoute : « Si votre frère pèche contre vous, reprenez-le, » etc. — S. Ambr. Le pardon ne doit pas être trop difficile, ni l'indulgence trop grande, il faut éviter à la fois les reproches sévères qui découragent, et une connivence coupable qui autorise le mal; aussi Notre-Seigneur nous dit-il ailleurs : « Reprenez-le entre vous et lui ; » car une réprimande amicale est toujours plus utile qu'une accusation trop vive ; l'une inspire une honte salutaire, l'autre excite l'indignation ; ayez plutôt des ménagements pour cette crainte qu'a le coupable que ses fautes soient révélées ; car il est bien plus avantageux qu'il voie en vous un ami qui le reprend, qu'un ennemi qui veut sa perte, et il se rendra toujours plus facilement à vos conseils, qu'il ne

---

enim unius animæ salus esset sibi nimium curæ, non comminaretur scandalizantibus tantam pœnam.

Attendite vobis : si peccaverit in te frater tuus, increpa illum ; et si pænitentiam egerit, dimitte illi; et si septies in die peccaverit in te, et septies in die conversus fuerit ad te, dicens : Pœnitet me ; dimitte illi.

Ambr. Post divitem qui cruciatur in pœnis, subjecit præceptum veniæ largiendæ his qui se ab errore convertunt; ne quem desperatio non revocet a culpa : unde dicitur : « Attendite vobis. » Theophylact. Quasi dicat : Necesse est scandala contingere ; non tamen necessarium est vos perire si præcaveritis, sicut non est necesse oves perire lupo veniente, si vigilet pastor : et quoniam multæ sunt scandalizantium differentiæ (quidam enim sunt insanabiles, quidam sanabiles), ideo subjungit : « Si peccaverit in te frater tuus, increpa illum, » etc. Ambr. Ut neque difficilis venia, nec remissa sit indulgentia; neque austera percellat invectio, vel conniventia non invitet ad culpam : unde et alibi dicitur (*Matth.*, 18) : « Corripe ipsum inter te et ipsum solum : » plus enim proficit amica correctio quam accusatio turbulenta : illa pudorem incutit, hæc indignationem movet : servetur potius quod prodi metuat qui monetur : bonum quippe est ut amicum magis te, qui corripitur, credat, quam inimicum : facilius enim consiliis acquiescitur, quam inju-

cèdera à vos injures. La crainte est un faible gardien de la persévérance, la honte enseigne bien plus efficacement le devoir; car si la crainte réprime le vice, elle ne peut le corriger. Notre-Seigneur dit avec dessein : « Si votre frère pèche contre vous, » car on ne peut raisonner des fautes commises contre Dieu, comme des offenses envers nos semblables.

Bède. Remarquez encore qu'il ne nous fait point une obligation de pardonner indifféremment à tout homme qui nous offense, mais seulement à celui qui témoigne du repentir ; car tel est l'ordre que nous devons suivre pour éviter les scandales : n'offenser personne, reprendre par zèle pour la justice ceux qui sont en faute, et recevoir avec des entrailles de miséricorde les pécheurs repentants. — Théophyl. Mais, me dira-t-on, si après avoir pardonné plusieurs fois à mon frère, il continue à m'offenser, quelle conduite tenir à son égard ? Notre-Seigneur a répondu à cette question : « S'il pèche contre vous sept fois le jour, et que sept fois le jour il revienne à vous, disant : Je me repens, pardonnez-lui. »

Bède. Le nombre sept n'exprime pas ici les limites que nous devons apporter au pardon, mais il signifie qu'il faut pardonner toutes les offenses, ou du moins qu'il faut toujours pardonner à celui qui se repent. Le nombre sept, en effet, exprime souvent dans l'Ecriture l'universalité des choses ou des temps. — S. Ambr. Ou bien encore, de même que Dieu s'est reposé de ses œuvres le septième jour, ainsi un repos éternel nous est promis après la semaine de ce monde; Dieu veut donc que la sévérité de la vengeance s'apaise et se repose, à l'exemple de toutes les œuvres mauvaises de ce monde, qui doivent un jour prendre fin.

ỷ. 5, 6. — *Alors les apôtres dirent au Seigneur : Augmentez-nous la foi. Le*

---

riæ succumbitur. Infirmus custos diuturnitatis est timor; pudor autem, bonus magister officii : qui enim metuit, reprimitur, non emendatur. Pulchre autem posuit : « Si peccaverit in te : » non enim est æqua conditio in Deum hominemque peccare.

Bed. Intuendum est autem quia non passim peccanti dimittere jubet, sed pœnitentiam agenti : hoc enim ordine scandala declinare possumus, si nullum lædimus, si peccantem zelo justitiæ corripimus, si pœnitenti misericordiæ viscera pandimus. Theophylact. Sed quæret aliquis : si cum pluries indulserim fratri, iterum fit nocivus, quid agendum est secum? Ideo quæstioni huic respondens, subdit : « Et si septies in die peccaverit in te, et septies in die conversus fuerit ad te pœnitens, dimitte illi, » etc.

Beda. Septenario numero non veniæ dandæ terminus ponitur, sed vel omnia peccata dimittenda, vel semper pœnitenti dimittendum præcipitur. Solet enim sæpe per *septem* cujusque rei aut temporis universitas indicari. Ambr. Vel quia septima die requievit Deus ab operibus suis, post hebdomadam istius mundi requies nobis diuturna promittitur; ut quemadmodum mala istius mundi opera cessabunt, ita etiam vindictæ severitas conquiescat.

Et dixerunt apostoli Domino : Adauge nobis fi-

Seigneur lui dit : Si vous aviez de la foi comme un grain de sénevé, vous diriez à ce mûrier : Déracine-toi, et transplante-toi dans la mer, et il vous obéirait.

Théophyl. Les disciples ayant entendu les enseignements du Seigneur sur des devoirs difficiles, c'est-à-dire sur la pauvreté et la fuite des scandales, lui demandent d'augmenter en eux la foi, qui doit les aider à pratiquer la pauvreté (car rien de plus efficace pour inspirer l'amour de la pauvreté, comme la foi et l'espérance en Dieu), et à résister aux scandales : « Alors les Apôtres dirent au Seigneur : Augmentez-nous la foi. » — S. Grég. (*Moral.*, xxii, 14.) Afin que cette foi qu'ils avaient reçue dans son germe, parvînt à la perfection par des accroissements successifs. — S. Aug. (*Quest. évang.*, ii, 39.) Par cette foi, qu'ils prient le Sauveur d'augmenter en eux, on peut entendre celle qui nous fait croire ce que nous ne voyons pas ; cependant il y a aussi une foi qu'on peut appeler la foi des choses, qui nous porte à croire non-seulement aux paroles, mais aux choses présentes, ce qui doit un jour s'accomplir, lorsque la sagesse de Dieu, par laquelle tout a été fait, s'offrira à la contemplation des saints dans tout l'éclat de sa gloire.

Théophyl. Notre-Seigneur approuve ouvertement leur demande, et les exhorte à croire fermement en leur découvrant toute la puissance de la foi : « Le Seigneur leur dit : Si vous aviez de la foi comme un grain de sénevé, » etc. Il y a ici deux prodiges extraordinaires, transporter un arbre enraciné dans la terre, et le planter au milieu de la mer (car que peut-on planter au milieu des flots), et qui tous deux font voir la puissance de la foi. — S. Chrys. (*hom.* 58 *sur S. Matth.*)

---

dem. Dixit autem Dominus : Si habueritis fidem sicut granum sinapis, dicetis huic arbori moro : Eradicare et transplantare in mare ; et obediet vobis.

Theophylact. Audientes disciculi Dominum de quibusdam arduis disserentem (puta de paupertate et scandalis evitandis), petunt sibi fidem augeri, per quam possent paupertatem sequi (nihil enim adeo cultum suggerit paupertatis, sicut credere et sperare in Domino), et ut per fidem scandalis valeant resistere. Unde dicitur : « Et dixerunt apostoli Domino : Adauge nobis fidem. » Greg. (XXII *Moral.*, cap. 14.) Utque jam accepta per initium fuerat, quasi per augmentum graduum ad perfectionem veniret. Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. ii, quæst. 39.) Potest quidem intelligi hanc fidem sibi augeri postulasse, qua creduntur ea quæ non videntur; sed tamen dicitur etiam fides rerum, quando non verbis, sed ipsis rebus præsentibus creditur, quod futurum est cum jam in specie manifesta se contemplandam præbebit sanctis ipsa Dei sapientia, per quam facta sunt omnia.

Theophylact. Dominus autem ostendit eis quod bene peterent, et quod credere deberent constanter; ostendens eis quod fides multa potest : unde sequitur : « Dixit autem Dominus : Si habueritis fidem sicut granum sinapis, » etc. Duo magna concurrunt in idem, transpositio radicati in terra, et plantatio in mari (quid enim in undis plantatur? per quæ duo virtutem fidei manifestat. Chrys. (*homil.* 58, *in Matth.*) Mentionem au-

Le Sauveur prend pour exemple le grain de séneyé, parce que bien que son volume soit très-petit, il a cependant plus de force que toutes les autres graines, et il veut nous apprendre par là que le plus petit degré de foi, peut opérer de grandes choses. N'allez pas cependant accuser légèrement les Apôtres, de ce qu'ils n'ont point transporté de mûrier, car Notre-Seigneur ne leur a point dit : Vous transporterez, mais : « Vous pourrez transporter. » Mais ils ne l'ont point voulu, parce que cela était inutile, puisqu'ils ont opéré de plus grands prodiges. — S. Chrys. (*hom.* 32 *sur la* Ire *Epît. aux Cor.*) Mais comment concilier ces paroles de Jésus-Christ, que le plus petit degré de foi peut transporter un arbre ou une montagne, avec celles où saint Paul déclare que c'est la foi parfaite qui transporte les montagnes? (1) Nous répondons que l'apôtre saint Paul attribue à la foi parfaite la vertu de transporter les montagnes, non que ce soit le privilége exclusif de la foi parfaite, mais parce qu'il s'adressait à des esprits encore grossiers qui trouvaient ce prodige extraordinaire à cause de la difficulté que présente la masse énorme d'une montagne.

Bède. Ou bien le Seigneur compare ici la foi parfaite à un grain de sénevé, parce qu'elle a peu d'apparence au dehors, et qu'elle déploie toute sa force dans l'intérieur de notre corps. Dans le sens allégorique, le mûrier (dont les fruits et les branches ont la couleur du sang), est la figure de l'Evangile de la croix que la foi des Apôtres a par la prédication arraché du peuple juif, dans lequel il était enraciné comme dans sa terre primitive, pour le transporter et le planter au milieu de la mer des nations. — S. Ambr. Ou bien encore, ces paroles signifient la puissance de la foi pour chasser l'esprit immonde, d'autant plus que la nature de cet arbre favorise cette opinion. En effet, le fruit du

(1) « Quand j'aurais toute la foi possible, jusqu'à transporter les montagnes. » (I *Cor.*, XIII, 2.)

tem facit sinapis; quia ejus granum, etsi sit parvum quantitate, est tamen potestate virtuosius omnibus. Insinuat igitur quod minimum suæ fidei magna potest. Si autem morum non transposuerunt apostoli, non calumnieris; non enim dixit : « Transferetis, sed, transferre poteritis; » sed noluerunt, quia opus non erat, cum majora fecerint. (*Et homil.* 32, *in* I *ad Corinth.*) Quæret autem aliquis : Quomodo Christus dicit minimam partem esse fidei quæ morum vel montem potest transponere, cum Paulus dicat hanc esse omnem fidem quæ montes transfert? Dicendum igitur est quod Apostolus attribuit toti fidei montem transponere, non tanquam tota fides solum hoc possit, sed quia hoc carnalibus magnum videbatur propter eminentiam corporis.

Beda. Vel fidem perfectam Dominus hic grano sinapis comparat, eo quod sit in facie humilis et in pectore fervens. Mystice autem per morum (cujus colore sanguineo fructus et virgulta rubent) Evangelium crucis exprimitur; quæ per fidem apostolorum de gente Judæorum, in qua velut in stirpe generis tenebatur, verbis prædicationis eradicata, et in mare gentium translata est atque plantata. Ambr. Vel hoc dicitur, quia fides spiritum excludit immundum, maxime cum arboris natura huic opinioni concurrat : nam fructus mori primo albet

mûrier est blanc dans sa fleur, il paraît rouge lorsqu'il a pris sa forme, et devient noir lorsqu'il est parvenu à sa maturité. C'est ainsi que le démon, déchu par sa prévarication de la fleur blanche de sa nature angélique, et de son éclatante dignité, est devenu un objet d'horreur par les noires vapeurs qu'exhale son iniquité. — S. Chrys. (*Ch. des Pèr. gr.*) Il y a encore une autre analogie entre le démon et le mûrier; les vers se nourrissent des feuilles du mûrier, ainsi le démon se sert des pensées qu'il suggère pour nourrir le ver qui ne meurt point, mais la foi peut déraciner de nos âmes ce mûrier et le précipiter dans l'abîme.

℣. 7-10. — *Qui de vous, ayant un serviteur attaché au labourage et aux soins des troupeaux, lui dise aussitôt qu'il est revenu des champs : Viens vite, mets-toi à table? et ne lui dise pas au contraire : Prépare-moi à souper, ceins-toi, et me sers jusqu'à ce que j'aie mangé et bu; après quoi tu mangeras et boiras? Devra-t-il de la reconnaissance à ce serviteur, parce que celui-ci a exécuté ses ordres? Je ne le pense pas. Ainsi, vous-mêmes, quand vous aurez fait ce qui vous est commandé, dites : Nous sommes des serviteurs inutiles, nous avons fait ce que nous étions obligés de faire.*

Théophyl. Comme la foi rend celui qui la possède fidèle observateur des commandements de Dieu, et lui fait opérer des œuvres vraiment admirables, il semblait qu'elle pouvait exposer l'homme au vice de l'orgueil. Aussi Notre-Seigneur prémunit ses disciples contre ce sentiment d'orgueil qui pouvait naître de leurs vertus, par l'exemple suivant : « Qui de vous, ayant un serviteur attaché au labourage, » etc. — S. Aug. (*quest. Evang.*, II, 39.) Ou bien encore, comme la plupart ne comprenaient pas cette foi à la vérité qui devait un jour se découvrir sans nuage, on pourrait croire que Notre-Seigneur ne répond pas

---

in flore, qui inde jam formatus rutilat, maturitate nigrescit. Diabolus quoque ex albenti angelicæ flore naturæ, et potestate rutilanti prævaricatione dejectus, tetro inhorruit odore peccati. Chrys. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Morum etiam diabolo aptabis : nam sicut mori frondibus vermes aluntur, sic diabolus per cogitationes exortas ab eo alit nobis vermen perpetuum : sed hanc morum potest fides ab animabus nostris evellere, et in abyssum demergere.

Quis autem vestrum habens servum arantem, aut pascentem boves, qui regresso de agro dicat illi : Statim transi et recumbe; et non dicit : Para quod cœnem, et præcinge te, et ministra mihi donec manducem et bibam, et post hæc tu manducabis et bibes? Nunquid gratiam habet servo illi, quia fecit quæ ei imperaverat? Non puto. Sic et vos cum feceritis omnia quæ præcepta sunt vobis, dicite : Servi inutiles sumus; quod debuimus facere, fecimus.

Theophyl. Quia fides proprium possessorem facit divinorum mandatorum observatorem, mirificis eum exornans operibus, exinde videbatur hominem incurrere posse superbiæ vitium : unde præmonuit Dominus apostolos, ne superbiant in virtutibus suis, per exemplum conveniens, dicens : « Quis autem vestram habens servum arantem, » etc. Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. II, quæst. 39.) Vel aliter : hanc ergo fidem præstantissimæ veritatis plerisque non intelligentibus, videri potest Dominus discipulis suis non ad id quod petierant,

directement à la demande de ses disciples (1*). En effet, la suite des paroles du Sauveur se rapporte difficilement à cette prière des Apôtres : « Augmentez en nous la foi, » à moins de les entendre dans ce sens, que nous passons d'une foi moins parfaite à une foi parfaite, c'est-à-dire de la foi qui nous fait servir Dieu, à la foi où nous jouissons pleinement de Dieu. La foi s'augmente en effet, lorsqu'après avoir eu pour objet les paroles de la prédication, elle s'étend même aux choses visibles (2). Mais cette foi contemplative est accompagnée de ce repos ineffable que Dieu nous prépare dans son royaume éternel, et ce repos est la récompense des travaux méritoires qui s'accomplissent dans l'Eglise. Ainsi, quel que soit le genre de travaux auxquels est appliqué le serviteur, qu'il laboure dans les champs, ou qu'il garde les troupeaux (c'est-à-dire qu'il s'occupe dans cette vie des choses de la terre, ou qu'il soit au service des hommes insensés figurés par les troupeaux), il faut qu'après ces travaux accomplis il rentre à la maison, c'est-à-dire qu'il soit réuni à l'Eglise.

Bède. Ou bien encore, ce serviteur qui revient des champs, c'est le docteur qui interrompt pour un temps l'œuvre de la prédication, pour rentrer dans sa conscience et y repasser ses actions et ses paroles. Le Seigneur ne lui dit pas aussitôt : Allez (de cette vie mortelle), et mettez-vous à table, c'est-à-dire, réjouissez-vous dans l'éternel repas de la vie bienheureuse. — S. Ambr. En effet, nul ne s'asseoit à ce banquet avant de passer de cette vie à l'autre ; Moïse lui-même a dû passer de l'endroit où il était pour être témoin de la grande vision où Dieu se révélait à lui. (*Exod.*, III.) De même donc que vous ne dites

(1*) Nous avons cru devoir rétablir dans le français cette phrase de saint Augustin, qui lie plus clairement les deux parties de la citation. « Quid hæc pertineant ad id quod dictum est a Domino : Adauge nobis fidem, difficile apparet, » etc.

(2) La foi est prise ici dans son sens large, en tant qu'elle renferme la connaissance certaine de son objet, il ne s'agit donc pas ici de la foi entendue dans son sens strict, laquelle est toujours accompagnée d'une certaine obscurité incompatible avec la jouissance de Dieu dans le ciel.

---

respondisse. Difficile autem mihi apparet ; nisi intelligamus ex fide in fidem, id est, ex fide ista qua ministratur Deo, in eam fidem significasse transferri ubi fruantur Deo. Augebitur enim fides cum primo verbis prædicantibus, deinde rebus apparentibus creditur : sed illa contemplatio summam quietem habet, quæ in æterno Dei regno retribuitur : summa vero quies illa præmium est justorum laborum, qui in Ecclesiæ administratione peraguntur. Ideo quamvis in agro aret servus aut pascat (hoc est, in vita seculari, vel terrena verset negotia, vel stultis hominibus tanquam pecoribus serviat), opus est ut post illos labores domum veniat, hoc est, Ecclesiæ societur.

Bed. Vel servus de agro egreditur, cum intermisso ad tempus opere prædicandi, ad conscientiam doctor recurrit, sua secum acta vel dicta retractans : cui non statim Dominus dicit : « Transi (de hac vita mortali), recumbe ; » id est, in æterna sede beatæ vitæ refovere. Ambr. Intelligitur enim quia nullus recumbit, nisi ante transierit : denique et Moyses ante transivit, ut magnum visum videret. Sicut ergo tu non solum non di-

pas aussitôt à votre serviteur : Mettez-vous à table, mais que vous exigez de lui auparavant d'autres services ; ainsi Dieu ne vous demande pas un seul genre d'œuvres et de travaux, notre travail ne doit cesser qu'avec notre vie : Est-ce qu'il ne lui dit pas au contraire : « Préparez-moi à souper, » etc. — BÈDE. Dieu commande à ce serviteur de lui préparer à manger, c'est-à-dire qu'après le travail de la prédication publique, il doit se livrer à une humble considération de lui-même ; c'est la nourriture que Dieu désire. Se ceindre les reins, c'est, pour une âme humble, relever et resserrer toutes les pensées flottantes qui peuvent entraver notre marche dans la voie des bonnes œuvres ; car on ne serre ses vêtements avec une ceinture que pour n'être point exposé à tomber en marchant. Servir le vrai Dieu, c'est confesser hautement que toute notre force vient du secours de sa grâce.

S. AUG. (*quest. Evang.*) C'est alors que ses ministres le servent, c'est-à-dire qu'ils se livrent à la prédication de l'Evangile, que Dieu boit et mange, pour ainsi dire, la confession et la foi des Gentils.

« Et après cela tu mangeras et tu boiras, » c'est-à-dire : Après que j'aurai goûté avec joie l'œuvre de votre prédication, et que je me serai rassasié de votre componction comme d'un mets délicieux, alors vous passerez, et vous serez nourri vous-même à jamais de l'aliment éternel de ma sagesse.

S. CYR. Notre-Seigneur nous enseigne ici qu'en vertu du droit de sa puissance souveraine, il exige de ses serviteurs l'obéissance comme une chose qui lui est due : « Aura-t-il de l'obligation à ce serviteur, parce qu'il a fait ce qu'il lui a commandé ? Je ne le pense pas. » Quoi de plus propre à guérir la maladie de l'orgueil ? Pourquoi vous enor-

---

cis servo tuo : « Recumbe, » sed exigis ab eo aliud ministerium, ita nec in te patitur Dominus unius usum esse operis et laboris, quia dum vivimus, debemus semper operari. Unde sequitur : « Et non dicit ei : Para quod cœnem? » etc. BEDA. Jubet parari quod cœnet ; hoc est, post laborem apertæ locutionis humilitatem quoque considerationis propriæ exhibere ; tali cœna Dominus pasci desiderat : præcingi autem est mentem humiliatam ab omnibus fluctuantium cogitationum sinibus, quibus operum gressus impediri solet, constringere : nam qui vestimenta præcingit, hoc agit, ne incedens involvatur ad lapsum. Ministrare vero Deo, est absque gratiæ ejus auxilio nihil virium habere profiteri.

AUG. (*de Quæst. Evang., ut sup.*) Ministrantibus etiam (hoc est, evangelizantibus) servis, suis manducat et bibit Dominus confessionem et fidem gentium.

Sequitur : « Et post hoc tu manducabis et bibes. » BEDA. Quasi dicat : Postquam tuæ prædicationis opere delectatus, tuæque compunctionis epulis fuero refectus, tunc demum transies, et æternis meæ sapientiæ dapibus in æternum reficieris.

CYRIL. Docet autem Dominus quod jus potestatis dominicæ, quasi debitam subjectionem requirit a famulis, cum subdit : « Nunquid gratiam habet servo illi, quia fecit quæ sibi imperaverat? Non puto. » Per hoc morbus superbiæ tollitur. Quid superbis? Ignoras quod si

gueillir? Ignorez-vous que si vous ne remplissez pas l'obligation qui vous est imposée, vous vous exposez au danger, et que si vous y êtes fidèle, vous ne faites rien de trop, d'après ces paroles de saint Paul : « Si je prêche l'Evangile, la gloire n'en est point à moi, car c'est pour moi une obligation de le faire, malheur à moi si je ne prêche pas l'Evangile ! » Considérez en effet, que ceux qui exercent l'autorité parmi nous, ne remercient pas leurs serviteurs lorsqu'ils exécutent les ordres qui leur ont été donnés, mais ils cherchent à gagner leur affection à force de bienveillance pour leur inspirer un plus grand zèle dans l'accomplissement de leurs devoirs. Ainsi Dieu nous demande de le servir en vertu de son droit souverain, mais comme il est plein de clémence et de bonté, il promet des honneurs infinis à ceux qui travaillent pour lui, et la grandeur de sa bienveillance est bien supérieure à toutes les fatigues que nous endurons à son service.

S. Ambr. Ne vantez donc pas votre mérite lorsque vous avez fidèlement servi, vous n'avez fait que ce que vous deviez faire. Le soleil obéit à Dieu, la lune lui est soumise, les anges exécutent ses ordres ; gardons-nous donc de nous louer nous-mêmes, c'est la conclusion que le Sauveur tire lui-même de ce qu'il vient de dire : « De même quand vous aurez fait ce qui vous est commandé, dites : Nous sommes des serviteurs inutiles ; nous avons fait ce que nous devions faire. » — Bède. Nous sommes des serviteurs, parce que nous avons été rachetés d'un grand prix (I *Cor.*, vii) ; nous sommes des serviteurs inutiles, parce que le Seigneur n'a nul besoin de nos biens (*Ps.* xv); ou parce que les souffrances de cette vie n'ont aucune proportion avec la gloire future. (*Rom.*, viii.) La perfection de la foi pour les chrétiens, consiste donc à reconnaître leur imperfection, alors même qu'ils ont accompli tout ce qui leur est commandé.

---

non persolvis debitum, periculum imminet; si vero persolvas, nullam gratiam facis; secundum illud Pauli (I *ad Corinth.*, 9, 16) : « Si evangelizavero, non est mihi gloria; necessitas enim mihi est : væ mihi si non evangelizavero ! » Considera ergo quod qui apud nos dominantur, non referunt gratias, cum aliqui subditorum statuta sibi prosequuntur obsequia; sed ex benevolentia sæpius suorum provocantes affectum, majorem eis appetitum serviendi aggenerant. Sic et Deus petit quidem a nobis famulatum jure servitii; verum quia clemens et bonus est, honores laborantibus pollicetur, et supereminet sudoribus subjectarum benevolentiæ magnitudo.

Ambr. Non ergo te jactes, si bene servisti ; quod facere debuisti, fecisti : obsequitur sol, obtemperat luna, serviunt angeli : et nos ergo non a nobis laudem exigamus : unde concludens subdit : « Sic et vos cum benefeceritis, dicite quia servi inutiles sumus ; quia omnia quod debuimus facere, fecimus. » Beda. *Servi* quidem, quia pretio empti (1 *Cor.*, 7); *inutiles*, quia Dominus bonorum nostrorum non indiget (*Ps.* 15), vel quia non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam (*Rom.*, 8) ; hæc igitur est in hominibus fidei perfectio, si omnibus quæ sunt præcepta impletis, imperfectos se esse noverint.

℣. 11-19 — *Il arriva qu'en allant à Jérusalem, Jésus traversait le pays de Samarie et la Galilée. Et comme il entrait dans un village, il rencontra dix lépreux qui se tenant éloignés de lui, élevèrent la voix et lui dirent : Jésus notre Maître, ayez pitié de nous. Dès qu'il les eut aperçus, il leur dit : Allez, montrez-vous aux prêtres. Et comme ils y allaient, ils furent guéris. Un d'eux, lorsqu'il se vit guéri, revint en glorifiant Dieu à haute voix. Et il tomba le visage contre terre aux pieds de Jésus, lui rendant grâces; or c'était un Samaritain. Alors Jésus, prenant la parole, dit : Est-ce que les dix n'ont pas été guéris? Les neuf autres où sont-ils? Il ne s'en est point trouvé qui soit revenu et ait rendu gloire à Dieu, si ce n'est cet étranger. Et il lui dit : Levez-vous, allez; votre foi vous a sauvé.*

S. Ambr. A la suite de cette parabole, Notre-Seigneur reproche aux Juifs leur ingratitude : « Il arriva qu'en allant à Jérusalem, Jésus traversait le pays de Samarie, » etc. — Tite de Bostr. (*Ch. des Pèr. gr.*) Son dessein est de faire ressortir la reconnaissance des samaritains comparée à l'ingratitude des Juifs pour les bienfaits qu'ils ont reçus. L'inimitié la plus grande existait entre les Samaritains et les Juifs, Notre-Seigneur voulant les pacifier passe entre les deux pour les réunir en un seul homme (1). — S. Cyr. Il manifeste ensuite sa gloire pour attirer les Israélites à la foi : « Et comme il entrait dans un village, il rencontra dix lépreux, » etc., expulsés des villes et des villages, et regardés comme immondes d'après la loi de Moïse.

Tite de Bostr. Ces dix lépreux vivaient ensemble, unis entre eux par la communauté de souffrances, et ils attendaient le passage de

(1) Allusion à ces paroles de saint Paul : « C'est lui qui est notre paix : c'est lui qui des deux peuples n'en a fait qu'un, en détruisant dans sa propre chair le mur de séparation, c'est-à-dire leurs inimitiés... pour former en lui-même un seul homme de ces deux peuples. » (*Ephes.*, II, 14.)

Et factum est dum iret Jesus in Hierusalem, transibat per mediam Samariam et Galilæam. Et cum ingrederetur quoddam castellum, occurrerunt ei decem viri leprosi; qui steterunt a longe, et levaverunt vocem, dicentes : Jesu præceptor, miserere nostri. Quos ut vidit, dixit : Ite, ostendite vos sacerdotibus. Et factum est dum irent, mundati sunt. Unus autem ex illis, ut vidit quia mundatus est, regressus est cum magna voce magnificans Deum : et cecidit in faciem ante pedes ejus, gratias agens : et hic erat Samaritanus. Respondens autem Jesus, dixit : Nonne decem mundati sunt! et novem ubi sunt? Non est inventus qui rediret, et daret gloriam Deo, nisi hic alienigena. Et ait illi : Surge et vade, quia fides tua te salvum fecit.

Ambr. Post prædictam parabolam reprehenduntur ingrati : dicitur enim : « Et factum est dum iret Jesus, » etc. Titus Bostrens. Ut ostendat quod Samaritani quidem benevoli, Judæi vero prædictis beneficiis sont ingrati. Erat enim discordia inter Samaritanos et Judæos, quam ipse quasi pacificans, inter utrosque transit, ut utrosque compingat in unum novum hominem. Cyril. Deinde suam gloriam Salvator manifestat, attrahens ad fidem Israel. Unde sequitur : « Et cum ingrederetur quoddam castellum, occurrerunt ei decem viri leprosi; » ab urbibus et oppidis expulsi, et quasi immundi ritu legis Mosaicæ.

Titus Bostrens. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Conversabantur autem ad invicem, quia fecerat eos unanimes communitas passionis, et præstolabantur

Jésus, pleins d'impatience de le voir venir : « Et ils se tenaient éloignés, » parce que la loi des Juifs regardait la lèpre comme une impureté, tandis que la loi de l'Evangile ne regarde comme impure que la lèpre intérieure, et non celle qui n'est qu'extérieure.

THÉOPHYL. Ces lépreux se tiennent éloignés, honteux pour ainsi dire de cette maladie qui les faisait regarder comme impurs ; car ils pensaient que Jésus-Christ aurait pour eux la même horreur que les autres ; ils se tiennent donc éloignés extérieurement, mais ils s'approchent de lui par leurs prières : car le Seigneur est proche de tous ceux qui l'invoquent dans la vérité (*Ps.* CXLV) : « Et ils élevèrent la voix en disant : Jésus, Maître, ayez pitié de nous. » — TITE DE BOSTR. Ils prononcent le nom de Jésus, et méritent d'en éprouver l'efficacité, car le nom de Jésus veut dire *Sauveur*. Ils lui disent : « Ayez pitié de nous ; » pour ressentir les effets de sa puissance, ils ne lui demandent ni or ni argent, mais qu'il guérisse et purifie leur corps. — THÉOPHYL. Ils ne lui adressent pas leurs prières et leurs supplications comme à un simple mortel ; ils l'appellent Maître (1), c'est-à-dire Seigneur, et ils ne sont pas loin de le regarder comme Dieu. Jésus leur commande d'aller se montrer aux prêtres : « Dès qu'il les vit, il leur dit : Allez, montrez-vous aux prêtres, » car c'était à eux de vérifier si la guérison de la lèpre était véritable ou non.

S. CYR. (*Ch. des Pèr. gr.*) La loi ordonnait aussi à ceux qui étaient purifiés de la lèpre d'offrir un sacrifice en reconnaissance de leur guérison. — THÉOPHYL. En leur commandant d'aller se montrer aux prêtres, le Sauveur leur donnait à entendre qu'ils seraient guéris : « Et il

(1) Le grec ἐπιστάτην, n'indique pas précisément la fonction de précepteur ou de docteur, mais le pouvoir et l'autorité.

---

transitum Jesu; solliciti donec advenientem Christum viderent. Unde sequitur : « Qui steterunt a longe ; » eo quod lex Judæorum lepram immundam judicat; lex autem evangelica, non externam, sed internam asserit esse immundam.

THEOPHYLACT. A longe ergo stant quasi verecundantes de immunditia quæ eis imputabatur : putabant enim quod Christus eos fastidiret ad modum aliorum : sic ergo procul steterunt loco, sed facti sunt proximi deprecando : « Prope enim est Dominus omnibus invocantibus eum in veritate. » (*Psal.* 145.) Unde sequitur : « Et levaverunt vocem dicentes : Jesu præceptor, miserere nostri. » TITUS (*ut sup.*) Dicunt nomen *Jesu,* et lucrifaciunt rem : nam Jesus interpretatur *Salvator.* Dicunt : *Miserere nobis ;* propter experientiam virtutis ejus ; neque argentum petentes neque aurum, sed ut aspectum corporis sanum obtineant. THEOPHYLACT. Nec simpliciter obsecrant eum, nec rogant eum ut mortalem : vocant enim eum *præceptorem*, id est, dominum : quo pene videntur hunc opinari Deum. At ipse jubet illis, ut ostenderent se sacerdotibus. Unde sequitur : « Quos ut vidit, dixit : Ite, ostendite vos sacerdotibus : » ipsi enim experiebantur, si mundati forent a lepra, vel non.

CYRIL. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Lex etiam mundatos a lepra jubebat offerre sacrificium causa purgationis. THEOPHYL. Jubere ergo eis ut irent ad sacerdotes, nihil aliud innuebat, nisi quod

arriva, pendant qu'ils y allaient, qu'ils furent purifiés. » — S. Cyr. Les prêtres des Juifs, jaloux de la gloire de Jésus, avaient une preuve certaine que Jésus les avait guéris soudainement et miraculeusement par un acte de sa toute-puissance.

Théophyl. Parmi ces dix lépreux, les neuf qui étaient Israélites se montrèrent ingrats, l'étranger seul qui était samaritain revint pour exprimer hautement sa reconnaissance : « Un d'eux se voyant guéri, revint sur ses pas, glorifiant Dieu à haute voix. » — Tite de Bostr. La guérison qui lui est rendue lui donne la confiance d'approcher du Sauveur : « Et il se prosterna la face contre terre aux pieds de Jésus, en lui rendant grâces, » et il manifeste ainsi doublement sa foi et sa reconnaissance.

« Et c'était un Samaritain. » — Théophyl. Nous pouvons conclure de là que rien n'empêche qu'on soit agréable à Dieu, fût-on descendu d'une race coupable (1), pourvu qu'on fasse preuve de bonne volonté. Que personne aussi ne s'énorgueillisse d'avoir des saints comme ancêtres, puisque ces neuf qui étaient Israélites, furent des ingrats : « Alors Jésus dit : Est-ce que les dix n'ont pas été guéris, » etc. ? — Tite de Bostr. Nous voyons ici que les étrangers étaient bien plus empressés que les Israélites pour embrasser la foi : « Et Jésus lui dit : Levez-vous, allez, votre foi vous a sauvé. »

S. Aug. (*quest. Evang.*, II, 40.) Dans le sens figuré les lépreux représentent ceux qui, n'ayant point la science de la vraie foi, professent les doctrines si variées de l'erreur. Loin de cacher leur ignorance,

(1) Ou maudite et abominable selon la force de l'expression grecque ἐπικατάρατου.

---

debebant curari. Unde sequitur : « Et factum est dum irent, mundati sunt. » Cyril. (*ubi sup.*) In quo Judæorum pontifices æmuli gloriæ ejus, cognoscere poterant quod inopinate et mirifice sanati sunt, concedente Christo eis salutem.

Theophylact. Cum autem decem essent, novem qui Israelitæ erant, ingrati fuerunt, sed alienigena Samaritanus reversus, vocem emittebat benignam. Unde sequitur : « Unus autem ex illis regressus est cum magna voce magnificans Deum. » Titus (*ut sup.*) Dedit autem ei appropinquandi fiduciam suscepta purgatio. Unde sequitur : « Et cecidit in faciem suam ante pedes ejus, gratias agens : » ex procubitu et supplicatione fidem suam simul cum benevolentia pandens.

Sequitur : « Et hic erat Samaritanus. » Theohhyl. Hinc poterit quisque conjicere, quod nihil impedit, quemquam placere Deo, si de genere profano processerit, dummodo bonum gerat propositum. Nullus etiam natus ex sanctis superbiat : novem enim qui Israelitæ erant, ingrati fuerunt. Unde sequitur : « Respondens autem Jesus dixit : Nonne decem, » etc. Titus Bostrens. Per hoc ostenditur quod promptiores ad fidem erant alienigenæ, lentus enim erat ad fidem Israel : unde subditur : « Et ait illi : Surge, vade ; quia fides tua te salvum fecit. »

Aug. (*de Quæst. evan.*, lib. II, quæst. 40.) Mystice autem leprosi intelligi possunt, qui scientiam veræ fidei non habentes, varias doctrinas profitentur erro-

ils la font paraître au grand jour comme une souveraine habileté, et la font valoir dans des discours pleins d'ostentation. La lèpre vicie et altère la couleur du corps; or, ce mélange incohérent de vérités et d'erreurs qui se produit dans une seule discussion, dans un seul et même discours, comme dans la couleur extérieure d'un seul et même corps, figure la lèpre qui altère et flétrit le corps de l'homme par les nuances vraies et fausses de ses diverses couleurs. L'Eglise doit éviter la société de tels hommes, qui doivent être tenus au loin, et invoquer de là le Sauveur à grands cris. Le nom de Maître (1), qu'ils lui donnent, me paraît indiquer que la lèpre est la figure des fausses doctrines qu'il n'appartient qu'au bon Maître de faire disparaître. A l'exception de ces lépreux, nous ne voyons pas que Notre-Seigneur ait envoyé vers les prêtres aucun de ceux auxquels il avait rendu la santé du corps. Le sacerdoce des Juifs a été la figure du sacerdoce qui est dans l'Eglise; le Seigneur guérit et corrige par lui-même tous les autres vices dans l'intérieur de la conscience : mais le pouvoir d'instruire et de sanctifier les âmes par l'administration des sacrements et d'enseigner par la prédication extérieure a été donné à l'Eglise. « Pendant qu'ils y allaient, ils furent guéris; » en effet les Gentils que Pierre vint trouver, avant d'avoir reçu le sacrement de baptême, qui nous fait parvenir spirituellement jusqu'aux prêtres, furent manifestement purifiés par l'effusion de l'Esprit saint. Tout fidèle donc qui dans la société de l'Eglise possède la doctrine de la foi dans sa vérité et dans son intégrité, et qui n'a pas été souillé par les taches si variées de l'erreur comme par une lèpre, et qui par un sentiment d'ingrati-

(1) Voyez la note qui précède. L'autre lépreux qui prie Jésus de le purifier de la lèpre (*Matth.*, VIII; *Marc.*, I; *Luc.*, V), ne l'appelle pas ἐπιστάτην, *précepteur* ou *maître;* mais κύριον, *Seigneur.*

---

ris : non enim abscondunt imperitiam suam, sed pro summa peritia proferunt in lucem, et jactantia sermonis ostentant. Coloris quippe vitium lepra est : vera ergo falsis inordinate permixta in una disputatione vel narratione hominis tanquam in unius corporis colore apparentia, significant lepram, tanquam veris falsisque colorum fucis humana corpora variantem atque maculantem. Hi autem tam vitandi sunt Ecclesiæ, ut si fieri potest longius remoti magno clamore Christum interpellent. Quod autem *præceptorem* eum vocaverunt, satis puto significari vere lepram falsam esse doctrinam, quam bonus præceptor abstergat. Nullum autem eorum quibus hæc corporalia beneficia Dominus præstitit, invenitur misisse ad sacerdotes nisi leprosos. Sacerdotium enim Judæorum figura fuit sacerdotii quod est in Ecclesia; cætera autem vitia per seipsum interius in conscientia Dominus sanat et corrigit : doctrina vero vel imbuendi per sacramentum, vel catechizandi per sermonem sonantem. Ecclesiæ tributa est. « Qui dum irent, mundati sunt, » quia Gentiles ad quos venerat Petrus nondum accepto baptismatis sacramento, per quod spiritualiter ad sacerdotes pervenitur, infusione Spiritus sancti declarantur mundati. Quisquis ergo in Ecclesiæ societate doctrinam integram veramque assequitur, eo quod manifestatur varietate mendaciorum (tanquam lepra) caruisse; hic tamen ingratus Deo munda

tude pour le Dieu qui l'a purifié ne se prosterne pas humblement à ses pieds, est semblable à ceux dont parle l'apôtre saint Paul : « Qui ayant connu Dieu, ne l'ont point glorifié comme Dieu, et ne lui ont point rendu grâces. » Ils sont au nombre de neuf, signe qu'ils resteront dans leur imperfection, car le nombre neuf a besoin d'*un* pour former une espèce d'unité qui est le nombre dix. Au contraire celui qui vient rendre grâces, reçoit des éloges parce qu'il est la figure de l'Eglise qui est une. Quant aux neuf qui étaient Juifs, Notre-Seigneur déclare qu'ils ont perdu par leur orgueil le royaume des cieux, où règne la plus parfaite unité; tandis que ce Samaritain qui veut dire *gardien*, rendant grâces à Dieu de ce qu'il avait reçu selon ces paroles du Psalmiste : « C'est en vous que je conserverai ma force, » (*Ps.* LVIII) a gardé l'unité du royaume par son humble reconnaissance. — BÈDE. Il se prosterne la face contre terre, parce qu'il est couvert de honte au souvenir des fautes qu'il a commises, Notre-Seigneur lui ordonne de se lever et d'aller trouver les prêtres parce que celui qui s'humilie profondément dans la connaissance qu'il a de sa faiblesse, reçoit avec la consolation de la parole divine l'ordre de se porter à des œuvres plus parfaites. Or, si la foi a sauvé celui qui s'est ainsi prosterné pour rendre grâces, c'est donc l'infidélité qui a perdu ceux qui négligèrent de rendre gloire à Dieu pour les bienfaits qu'ils en avaient reçus. Le Sauveur démontre donc ici par les faits ce qu'il avait enseigné dans la parabole précédente que la foi s'augmente et s'accroît par la pratique de l'humilité.

ỳ. 20, 21. — *Interrogé par les pharisiens quand viendrait le royaume de Dieu, il leur répondit : Le royaume de Dieu ne vient point de manière à frapper les*

---

tori suo, gratiarum agendarum pia humilitate non prosternitur, similis est illis de quibus dicit Apostolus (*Rom.* I) quod « cum Deum cognovissent, non ut Deum magnificaverunt, aut gratias egerunt : » ideo tales in novenario numero tanquam imperfecti remanebunt : novem enim indigent uno, ut quadam unitatis forma coagulentur, ut decem sint. Ille autem qui gratias egit, unicæ ecclesiæ significatione approbatus est. Et quia illi erant Judæi, amisisse per superbiam declarati sunt regnum cœlorum ubi maxime unitas custoditur : iste vero qui erat Samaritanus, quod interpretatur *custos*, illi a quo accepit tribuens quod accepit, secundum illud (*Psal.* 58) : « Fortitudinem meam ad te custodiam, » unitatem regni humili devotione servavit. BED. Cecidit autem in faciem, quia ex malo quæ se perpetrasse meminit, erubescit : qui surgere et ire præcipitur, quia qui infirmitatem suam cognoscens humiliter jacet, per divini verbi consolationem ad fortia opera proficere jubetur. Si autem fides salvum fecit eum qui se ad agendas gratias inclinavit, ergo perfidia perdit eos qui de acceptis beneficiis Deo dare gloriam neglexerunt. Quapropter fidem per humilitatem augeri debere, sicut in parabola superiori decernitur, ita hic ipsis rebus ostenditur.

Interrogatus autem a pharisæis, quando venit regnum Dei, respondens eis dixit : Non veniet regnum Dei cum observatione : neque dicent :

regards. On ne dira point : Il est ici, ou il est là, car le royaume de Dieu est au milieu de vous.

S. Cyr. (*Ch. des Pèr. gr.*) Comme le Sauveur, dans les discours qu'il adressait au peuple, parlait fréquemment du royaume de Dieu, les pharisiens prenaient occasion de là pour se moquer de lui : « Interrogé par les pharisiens, quand viendrait le royaume de Dieu. » Ils semblaient lui dire comme par dérision : Avant que vienne ce royaume dont vous parlez, vous finirez vos jours sur la croix. » Mais le Seigneur voulant nous montrer toute sa patience, au lieu de repousser cette injure par de violents reproches, ne dédaigne pas de répondre directement aux méchants : « Il leur répondit : Le royaume de Dieu ne vient point d'une manière qui frappe les regards. » Paroles qui reviennent à celles-ci : « Ne cherchez pas à connaître le temps où viendra le royaume des cieux, » car il ne peut être connu ni par les anges ni par les hommes, comme l'a été le temps de l'incarnation, qui a été prédit et annoncé par les oracles des prophètes et par la voix des anges. Aussi le Sauveur ajoute : « On ne dira point : Il est ici, ou il est là. » Ou bien encore, ils l'interrogent sur le temps où viendra le royaume de Dieu, parce qu'ils pensaient (comme il est dit plus bas), que le royaume de Dieu se manifesterait à l'entrée du Seigneur dans la ville de Jérusalem. C'est pour cela qu'il leur répond : « Le royaume de Dieu ne vient pas de manière à être remarqué. » — S. Cyr. Il fait seulement cette déclaration pour la consolation de chacun : « Le royaume de Dieu est au milieu de vous, » c'est-à-dire, il dépend de vos affections, il est en votre pouvoir de l'obtenir, car tout homme justifié par la foi et par la grâce de Jésus-Christ, et orné des vertus chrétiennes, peut établir en lui-même le royaume des cieux. —

Ecce hic, aut ecce illic : ecce enim regnum Dei intra vos est.

Cyril. (*In Cat. Græcorum Patrum.*) Cum Salvator in sermonibus quos ad alios dirigebat, frequenter regni Dei meminisset, ob hoc pharisæi eum deridebant. Unde dicitur : « Interrogatus autem a pharisæis, quando venit regnum Dei, » quasi irrisorie dicerent : « Antequam veniat regnum de quo loqueris, mors crucis te occupabit. » Dominus autem patientiam ostendens, increpatus non increpat, sed potius malos existentes suo non dedignatur responso. Sequitur enim : « Respondens eis dixit : Non venit regnum Dei cum observatione ; » quasi dicat : « Non quæratis de temporibus, quibus iterum instabit tempus regni cœlorum. » Illud enim tempus neque ab hominibus, neque ab angelis potest observari ; sicut tempus incarnationis prophetarum vaticiniis et angelorum est manifestatum præconiis. Unde subdit : « Neque dicent : Ecce hic, aut ecce illic. » Vel aliter : Interrogant de tempore regni Dei, quia (sicut infra dicitur) existimabant quod veniente Hierosolymam Domino, confestim regnum Dei manifestaretur. Unde Dominus repondet quod « regnum Dei non veniet cum observatione. » Cyril. (*ubi sup.*) Solum autem ad utilitatem cujuslibet hominis esse fatetur illud quod subditur : « Ecce enim regnum Dei intra vos est : » id est in vestris affectibus et in potestate vestra id capere : potest enim quilibet homo justificatus per fidem et gratiam Christi et virtutibus ornatus, regnum obtinere

S. Grég. de Nysse. (*du but que doit se propos. le chrét.*) Peut-être aussi entend-il par ce royaume qui est au dedans de nous la joie que l'Esprit saint répand dans nos âmes, car cette joie est la figure et le gage de la joie éternelle qui est le partage des âmes saintes dans la vie future. — Bède. Ou bien encore, ce royaume de Dieu, c'est lui-même qui demeure au milieu d'eux, c'est-à-dire, qui règne dans leurs cœurs par la foi.

℣. 22-25. — *Jésus dit ensuite à ses disciples : Viendra un temps où vous désirerez voir un seul des jours du Fils de l'homme, et vous ne le verrez pas. Et on vous dira : Il est ici, et : Il est là; gardez-vous d'y aller et de les suivre. Car, comme l'éclair brille soudain d'une extrémité du ciel à l'autre, ainsi paraîtra le Fils de l'homme en son jour. Mais il faut auparavant qu'il souffre beaucoup, et qu'il soit rejeté par cette génération.*

S. Cyr. Le Seigneur qui venait de dire : « Le royaume de Dieu est en vous-mêmes, » voulut préparer ses disciples à la patience, et les remplir de courage pour qu'ils pussent entrer dans le royaume de Dieu. Il leur prédit donc qu'avant qu'il descende des cieux, à la fin du monde, la persécution fondra sur eux : « Et il dit à ses disciples : Viendra un temps, » etc. C'est-à-dire, que la persécution sera si grande, qu'ils désireront voir un de ces jours où ils avaient le bonheur de vivre dans la société du Christ. Sans doute, les Juifs avaient accablé le Sauveur de mille outrages et de mille injures, ils avaient voulu le lapider et le précipiter du haut d'une montagne, mais ces épreuves étaient désirables en comparaison des persécutions bien plus grandes qui les attendaient. — Théophyl. Ils vivaient alors sans aucune sollicitude sous la providence et la protection de Jésus-Christ, mais il de-

---

cœlorum. Greg. Nyss. (*lib. de proposito secundum Deum*, sive *de scopo Christiani.*) Vel forsitan *insitum nobis regnum* dicit inditam animabus nostris lætitiam per Spiritum sanctum : ea enim est velut imago et arrha perennis lætitiæ, qua in futuro seculo sanctorum gaudent. Beda. Vel *regnum Dei* seipsum dicit intra illos positum ; hoc est, in cordibus eorum per fidem regnantem.

Et ait ad discipulos suos : Venient dies quando desideretis videre unum diem Filii hominis, et non videbitis. Et dicent vobis : Ecce hic, et ecce illic : nolite ire, neque sectemini. Nam sicut fulgur coruscans de sub cœlo in ea quæ sub cœlo sunt, fulget, ita erit Filius hominis in die sua : primum autem oportet illum multa pati, et reprobari a generatione hac.

Cyril. (*ubi sup.*) Quia Dominus dixerat : « Regnum Dei intra vos est, » voluit discipulos esse paratos ad patientiam, ut effecti strenui, intrare valeant regnum Dei. Prædicit ergo eis quod antequam de cœlo veniat, in fine seculi persecutio irruet super eos. Unde sequitur : « Et ait ad discipulos suos : Venient dies, » etc. Significans quod tanta erit persecutio, quod unum diem ejus videre cupiant; illius scilicet temporis quo adhuc conversabantur cum Christo. Sane Judæi Christum multis angustiaverunt improperiis et injuriis, eumque lapidibus impetiverunt, ac sæpius de monte præcipitare voluerunt; sed comparatione majorum malorum hæc ut minora eligenda videntur. Theophyl. Tunc enim absque sollicitudine vivebant, Christo eos procurante et protegente ; sed futu-

vait venir un temps où, séparés de lui, ils seraient livrés à tous les dangers, conduits devant les rois et les princes, et alors ils regretteraient les premiers temps comme des jours de tranquillité. — Bède. Ou bien par ce jour du Christ, il veut parler de son règne dont nous attendons l'avénement, et il dit très-justement « Un jour, » parce que, dans ce bienheureux séjour de la gloire éternelle, il n'y aura plus d'alternative de jour et de nuit. Il est bon de désirer le jour du Christ, mais il ne faut pas que la vivacité de ce désir nous jette dans des illusions et des songes, comme si ce jour du Seigneur était proche. C'est contre ces illusions que le Sauveur ajoute : « Et on vous dira : Il est ici, il est là, gardez-vous d'y aller. » — Eusèbe. (*Ch. des Pèr. gr.*) C'est-à-dire, si à la venue de l'Antechrist, le bruit se répand que c'est le Christ qui apparaît, ne sortez point, ne marchez pas à sa suite, car il est impossible que celui qui s'est manifesté une fois clairement aux hommes, puisse revenir se renfermer dans quelque lieu particulier de la terre. Ce sera donc celui dont on doit dire : Ce n'est pas le vrai Christ. Un signe évident du second avénement de notre Sauveur, c'est que l'éclat de son arrivée remplira tout à coup l'univers tout entier : « Comme l'éclair brille soudain d'une extrémité du ciel à l'autre, ainsi paraîtra le Fils de l'homme en son jour. » Car on ne le verra pas marchant sur la terre comme un homme ordinaire, mais il répandra sur nous tous les rayons de sa gloire et fera briller à tous les yeux les splendeurs de sa divinité.

Bède. Il dit avec raison : « Comme l'éclair qui brille sous un côté du ciel, » parce que le jugement dernier se fera sous le ciel (c'est-à-dire, au milieu des airs). D'après ces paroles de l'Apôtre : « Nous qui vivons, qui sommes restés, nous serons emportés avec eux dans les

---

rum erat quando Christo absente traderentur periculis, ad reges et principes ducti, et tunc tempus primum cuperent quasi tranquillum. Bed. Vel *diem Christi* dicit regnum ejus quod speramus futurum : et bene dicit *unum diem* ; quia in illa beatitudinis gloria tenebrarum interruptio nulla est. Bonum ergo est diem Christi desiderare; nec tamen magnitudine desiderii nobis somnia fingere debemus quasi instet dies Domini. Unde sequitur : « Et dicent vobis : Ecce hic : nolite ire. » Euseb. (*cum Theophane in Cat. Græcor. Patrum.*) Quasi diceret : Si adveniente Antichristo, fama de eo volet, quasi apparuerit Christus, non egrediamini, neque sequamini : nam impossibile est eum qui semel in terra visus est, iterum in angulis terræ conversari. Erit igitur hic de quo dicitur : Non verus Christus. Manifestum enim signum secundi adventus Salvatoris nostri hoc est, quod subito totum orbem claritas ejus adventus replebit. Unde sequitur : « Nam sicut fulgur coruscans fulget, sic Filius hominis, » etc. Non enim apparebit super terram ambulans, sicut quidam homo communis (vel vulgaris), sed universaliter nostra irradiabit, ostendens cunctis jubar propriæ Deitatis.

Beda. Et pulchre ait : « Coruscans de sub cœlo; » quia judicium sub cœlo (hoc est, in aeris medio) geretur; secundum illud Apostoli (I *ad Thessal.*, 4) : « Simul rapiemur cum illis in nubi-

nuées au-devant du Christ dans les airs. » (I *Thess.*, IV.) Or, si le Seigneur apparaît alors comme l'éclair, personne donc ne pourra demeurer caché dans son intérieur, pénétré qu'il sera par cette lumière éclatante qui environnera le juge. On peut encore entendre ces paroles de cet avénement du Sauveur qui se fait tous les jours dans l'Eglise. En effet, en proclamant que leur doctrine seule conservait la foi de Jésus-Christ, les hérétiques ont souvent troublé l'Eglise à ce point, que les fidèles qui vivaient alors ont désiré que le Sauveur revînt, s'il était possible, un seul jour sur la terre, pour déclarer lui-même quelle était la foi véritable : « Et vous ne le verrez pas, » ajoute-t-il, parce qu'il n'est pas nécessaire que le Seigneur revienne visiblement pour enseigner de nouveau la doctrine qu'il a répandue par tout l'univers par les divines clartés de l'Evangile.

S. Cyr. Les disciples de Jésus pensaient qu'aussitôt son arrivée à Jérusalem, il leur manifesterait le royaume de Dieu. Pour détruire cette opinion, il leur fait connaître qu'il doit d'abord souffrir pour notre salut, remonter vers son Père, et descendre du ciel dans tout l'éclat de sa gloire pour juger l'univers dans la justice : « Il faut auparavant que le Fils de l'homme souffre beaucoup, et qu'il soit rejeté par cette génération. » — Bède. Par cette génération, il entend non-seulement les Juifs, mais tous les réprouvés qui, maintenant encore, rejettent et persécutent le Fils de l'homme dans son corps, c'est-à-dire dans l'Eglise. Il mêle à la prédiction de sa passion, celle de son glorieux avénement, afin d'adoucir pour eux la douleur qu'ils éprouveraient de sa passion par la promesse de la gloire qui devait la suivre, et les préparer en même temps à braver la mort la plus

---

bus obviam Christo in aera. » Si autem Dominus in judicio sicut fulgur apparebit, nullus tunc in sua mente latere permittitur, quia ipso judicis fulgore penetratur. Potest autem hæc Domini responsio et de illo ejus adventu, quo quotidie venit in Ecclesiam, accipi. In tantum enim sæpe hæretici turbaverunt Ecclesiam dicendo in suo dogmate fidem Christi manere, ut fideles illorum temporum desiderarent Dominum vel uno die (si fieri posset) redire ad terras, et per seipsum quomodo se habeat fidei veritas, intimare. « Et non videbitis » (inquit), quia non est opus corporali visione Dominum redhibere quod semel sparso vel diffuso per universum mundum Evangelii fulgore spiritaliter exhibuit.

Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum ubi sup.*) Opinabantur autem discipuli quod vadens Hierosolymam statim ostenderet regnum Dei. Hanc igitur opinionem resecans notum facit eis quod primo decebat eum salubrem passionem sufferre ; deinde ad Patrem ascendere, et desuper fulgere, ut orbem terrarum in justitia judicet. Unde subdit : « Primum autem oportet illum multa pati, et reprobari a generatione ista. » Beda. *Generationem* non tantum Judæorum, verumetiam omnium reproborum appellat ; a quibus etiam nunc Filius hominis in corpore suo (hoc est, in Ecclesia) multa patitur et reprobatur. Inserit autem de sua passione loquens, de gloria sui adventus, ut dolorem passionis spe promissæ clarificationis mitigarent ; simul-

affreuse, s'ils voulaient jouir eux-mêmes un jour de la gloire du royaume.

℣. 26-30. — *Et comme il est arrivé aux jours de Noé, ainsi en sera-t-il aux jours du Fils de l'homme. Les hommes mangeaient et buvaient, ils se mariaient, et mariaient leur filles, jusqu'au jour où Noé entra dans l'arche, et le déluge vint qui les fit périr tous. Et comme il est arrivé encore aux jours de Loth ; ils mangeaient et buvaient, ils achetaient et vendaient, ils plantaient et bâtissaient. Mais le jour où Loth sortit de Sodome, une pluie de feu et de souffre tomba du ciel, qui les fit périr tous. Ainsi en sera-t-il au jour où le Fils de l'homme sera révélé.*

Bède. Notre-Seigneur avait comparé son avénement à l'éclair qui traverse rapidement les airs, il le compare maintenant à ce qui arriva aux jours de Noé et de Loth, lorsque les hommes furent surpris par une ruine soudaine : « Et comme il est arrivé aux jours de Noé, » etc. — S. Chrys. (*hom. 2 sur la* I *Epît. aux Thessal.*) Ils n'ont point ajouté foi aux menaces qui leur étaient faites, et ils furent tout à coup frappés d'un châtiment trop véritable. (*hom. 2 sur l'Epît. aux Coloss.*) Leur incrédulité venait de leur vie oisive et dissolue, car l'homme n'attend ordinairement que ce qui fait l'objet habituel de ses pensées et de ses désirs : « Ils mangeaient et ils buvaient, » dit Notre-Seigneur. — S. Ambr. Il a soin de faire remarquer que ce sont les péchés des hommes qui ont été la cause du déluge, car Dieu n'est pas l'auteur du mal, ce sont nos péchés qui nous l'ont attiré. Ce n'est pas non plus qu'il condamne ni le mariage qui est le moyen donné de Dieu pour la perpétuité du genre humain, ni la nourriture nécessaire pour son existence, mais il veut qu'on observe en tout une juste mesure, et tout ce qui la dépasse vient d'un mauvais principe.

---

que seipsos pararent, si gloriam regni diligerent, mortis non horrere periculum.

Et sicut factum est in diebus Noe, ita erit et in diebus Filii hominis. Edebant et bibebant, uxores ducebant, et dabant ad nuptias, usque in diem quo intravit Noe in arcam, et venit diluvium, et perdidit omnes. Similiter sicut factum est in diebus Loth, edebant et bibebant, emebant et vendebant, plantabant et ædificabant : qua die autem exiit Loth a Sodomis, pluit ignem et sulphur de cœlo, et omnes perdidit : secundum hæc erit qua die Filius hominis revelabitur.

Beda. Adventum Domini, quem fulguri cito transvolanti comparaverat, nunc comparat diebus Noe et Loth, quando repentinus mortalibus supervenit interitus. Unde dicitur : « Et sicut factum est, » etc. Chrys. (*hom. 2, in I ad Thess.*) Quia enim tunc non crediderunt comminatoriis verbis, passi sunt repente reale supplicium. (*Et homil. 2, in Epist. ad Coloss.*) Eorum autem incredulitas ex anima fluxa et molli procedebat : nam quæcunque vult aliquis et intendit ; ea etiam expectat. Unde sequitur : « Edebant et bibebant, » etc. Ambr. Bene causam diluvii de nostris asserit processisse peccatis ; quia Deus malum non creavit, sed nostra sibi merita repererunt ; non quia conjugia damnentur ut neque alimenta damnantur ; cum in istis successionis, in illis naturæ subsidia sint, sed in omnibus modus quæritur : quicquid enim abundantius est, a malo est.

Bède. Dans le sens allégorique, Noé qui construit l'arche, est la figure du Seigneur qui bâtit l'Eglise avec les fidèles du Christ, unis ensemble comme des bois parfaitement travaillés. Quand cette arche est entièrement terminée, il y entre, lorsqu'au jour du jugement il vient y habiter pour l'éternité et y répandre les clartés de sa divine présence. Pendant qu'il construit cet arche, les méchants se livrent aux excès d'une vie dissolue, mais lorsqu'il y entre, ils sont frappés de mort, parce qu'en effet, ceux qui outragent les saints pendant leur vie de luttes et de combats, seront punis d'un éternel supplice, alors que les saints recevront leurs couronnes immortelles.

Eusèbe. (*Ch. des Pèr. gr.*) Le déluge que Notre-Seigneur vient d'apporter en exemple, pouvait donner la pensée que le déluge à venir serait un déluge d'eau; il cite donc en second lieu l'exemple de Loth, pour nous apprendre quel sera le genre de supplice des méchants, c'est-à-dire que la colère de Dieu fera tomber sur eux un feu descendu du ciel : « Et comme il est arrivé encore aux jours de Loth, » etc. Il passe sous silence le crime infâme de Sodome, et ne parle que de ces fautes qu'on regarde ordinairement comme légères ou comme nulles, pour nous faire comprendre quel sera le châtiment des actions criminelles, puisque l'usage immodéré des choses permises sera puni par le feu et par le souffre : « Le jour où Loth sortit de Sodome, une pluie de feu et de souffre tomba du ciel, qui les fit périr tous. » Remarquez que le feu ne tomba du ciel sur les infâmes habitants de Sodome, que lorsque Loth en fut sorti, de même que le déluge ne fit périr les habitants de la terre que lorsque Noé fut entré dans l'arche; car tant que Noé et Loth vivaient au milieu des impies, Dieu suspendait les effets de sa colère pour ne pas confondre dans un même supplice les justes et les pécheurs. Mais quand il voulut faire

---

Beda. Mystice autem Noe arcam ædificat, cum Dominus Ecclesiam de Christi fidelibus quasi lignis levigatis adunando construit; quam perfecte consummatam ingreditur, cum hanc in die judicii præsentia suæ visionis æternus habitator illustrat : sed cum arca ædificatur, iniqui luxuriantur; cum vero intratur, intereunt; quia qui sanctis hic certantibus insultant, eis illic coronatis æterna damnatione plectentur.

Euseb. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Quia vero usus est Dominus exemplo diluvii, ne putaret aliquis futurum diluvium ex aqua, utitur secundo exemplo Loth, docens modum perditionis impiorum, quod igne dimisso cœlitus superveniet impiis ira Dei : unde subditur : « Similiter sicut factum est in diebus Loth, » etc. Bed. Prætermisso illo infando Sodomorum scelere, sola ea quæ levia vel nulla putari poterant delicta commemorat; ut intelligas illicita quali pœna feriantur, si licita immoderatius acta igne et sulphure puniuntur. Sequitur enim : « Qua die autem exiit Loth a Sodomis, pluit ignem et sulphur, » etc. Euseb. (*ut sup.*) Non prius dixit ignem cœlitus decurrisse super impios Sodomorum, quam Loth exisset ab eis, sicut et diluvium non prius terræ incolas perdidit, quam Noe arcam intrasset; quia quandiu Noe et Loth conversabantur cum impiis, Deus non irrogabat iram, ne una cum peccatoribus deperirent. Volens autem eos perdere, subtraxit jus-

périr les pécheurs, il retira le juste du milieu d'eux; de même à la consommation des siècles, le supplice des méchants ne commencera qu'après leur séparation d'avec les justes : « Ainsi en sera-t-il au jour où le Fils de l'homme sera révélé. » — Bède. Car celui qui voit tout maintenant sans être visible lui-même, apparaîtra alors pour juger tous les hommes, et il choisira pour cette manifestation le temps où les hommes oublieux de ses jugements seront asservis sous le joug des choses de ce monde. — Théophyl. En effet, lorsque l'Antechrist sera venu, les hommes se jetteront dans les plus honteux excès de la débauche, et deviendront « plus amateurs de la volupté que de Dieu. » (II *Timoth.*, III.) Car si l'Antechrist est comme le réceptacle de tous les vices, qu'inspirera-t-il aux hommes dans ces temps malheureux que l'amour du vice ? C'est ce que le Sauveur veut nous faire entendre par les exemples du déluge et du châtiment des habitants de Sodome.

Bède. Dans le sens allégorique, Loth, dont le nom veut dire *qui s'écarte* (1), représente le peuple des élus, qui vit comme un étranger dans Sodome, c'est-à-dire au milieu des réprouvés, et se détourne autant qu'il peut des crimes dont il est témoin. A peine Loth est-il sorti de Sodome, que le feu du ciel tombe sur cette ville; c'est ainsi qu'à la consommation des siècles les anges viendront et sépareront les méchants du milieu des justes, et les jetteront dans la fournaise de feu. (*Matth.*, III.) Cependant cette pluie de feu et de souffre qui tombe du ciel n'est pas la figure du feu éternel de l'enfer, mais représente l'arrivée soudaine et imprévue de ce jour terrible.

ỳ. 31, 32. — *En ce jour-là que celui qui se trouvera sur le toit, et dont les*

(1) C'est une interprétation que donne Bède dans son *Traité des noms hébreux*, où il dit que Loth signifie *qui ne fait rien* ou *qui s'écarte*, ou *lié* ou *renfermé*. Saint Jérôme donne la même interprétation.

---

tum : sic et in consummatione seculi non prius erit finis, quam omnes justi sint semoti ab impiis. Unde sequitur : « Secundum hæc, » etc. Bed. Quia qui interim non apparens omnia videt, tunc apparens omnia judicabit : apparebit autem judicaturus eo maxime tempore, quo cunctos judiciorum ejus oblitos huic seculo conspexerit esse mancipatos. Theophyl. Postquam enim venerit Antichristus, homines fient lascivi dediti enormibus vitiis, secundum illud Apostoli (II *ad Timoth.*, 3) : « Voluptatum amatores magis quam Dei. » Si enim Antichristus est cujuslibet peccati habitaculum, quid aliud inseret misero tunc temporis hominum generi nisi sua? Et hoc Dominus innuit per exempla diluvii et Sodomitarum.

Bed. Mystice autem Loth, qui interpretatur *declinans*, est populus electorum, qui dum in Sodomis (id est, inter reprobos) ut advena moratur, quantum valet, eorum scelera declinat. Exeunte autem Loth, Sodoma perit; quia « in consummatione seculi exibunt angeli, et separabunt malos de medio justorum, et mittent eos in caminum ignis; » (*Matth.*, 3) ignis tamen et sulphur quæ de cœlo pluisse commemorat, non ipsam perennis supplicii flammam, sed subitaneum diei illius significat adventum.

In illa die, qui fuerit in tecto, et vasa ejus

meubles sont dans la maison, ne descende point pour les emporter, et que celui qui sera dans les champs ne retourne pas non plus en arrière. Souvenez-vous de la femme de Loth. Quiconque cherchera à sauver sa vie, la perdra, et quiconque l'aura perdue, la sauvera.

S. Ambr. Comme les bons, par suite de leur mélange avec les méchants, doivent nécessairement souffrir en ce monde de grandes tribulations de cœur et d'esprit pour mériter dans l'autre vie une récompense plus abondante, Notre-Seigneur leur donne par avance quelques conseils utiles : « En ce jour-là, que celui qui se trouvera sur le toit, ne descende point, » etc. C'est-à-dire que celui qui sera déjà monté au faîte de sa maison et jusqu'au sommet des plus hautes vertus, ne se laisse pas retomber dans les occupations toutes terrestres de ce monde misérable. — S. Aug. (*Quest. évang.*, II, 41.) Etre sur le toit, c'est s'élever au-dessus des jouissances charnelles, et vivre comme en liberté dans la sphère d'une vie toute spirituelle. Les meubles qui sont dans la maison, sont les sens de la chair qui ont souvent égaré le grand nombre de ceux qui les ont pris pour guide dans la recherche de la vérité qu'on ne peut découvrir que par l'intelligence. Que l'homme spirituel prenne donc garde de se laisser entraîner au jour de la tribulation par la vie de la chair qui se nourrit par les sens du corps, et de descendre pour goûter les jouissances de ce monde : « Et que celui qui est dans les champs ne retourne point non plus en arrière, » c'est-à-dire que celui qui travaille dans l'Eglise, à l'exemple de Paul qui plante et d'Apollo qui arrose (1), ne jette pas un œil de regret sur les espérances du siècle auxquelles il a renoncé.

Théophyl. Saint Matthieu rapporte ces conseils du Sauveur au temps

(1) I *Cor.*, III, 6 ; ou saint Paul s'exprime de la sorte : « C'est moi qui ai planté, c'est Apollon qui a arrosé, » pour rappeler qu'il avait enseigné les premiers éléments de la religion aux Corinthiens, en les convertissant à la foi, et qu'un autre qui se nommait Apollo, avait développé ces premiers enseignements.

---

domo, ne descendat tollere illa. Et qui in agro similiter, non redeat retro. Memores estote uxoris Loth : quicunque quæsierit animam suam salvam facere, perdet illam : et quicunque perdiderit illam, vivificabit eam.

Ambr. Quia propter improbos necesse est ut probi in hoc seculo contritionem cordis animique patiantur, quo uberiorem mercedem accipiant in futurum, quibusdam remediis instruuntur; cum dicitur : « In illa die, qui fuerit in tecto, » etc. Hoc est, si quis superiora jam domus suæ eminentiumque virtutum culmen ascendit, ad terrena mundi hujus opera non recidat. Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. II, quæst. 41.) In tecto enim est, qui excedens carnalia tanquam in aura libera spiritaliter vivit : vasa autem in domo, sunt sensus carnales, quibus ad investigandum veritatem quæ intellectu capitur, multi utentes penitus erraverunt. Caveat ergo spiritalis homo, ne in die tribulationis rursus vita carnali quæ per sensus corporis pascitur, delectatus ad vasa hujus mundi tollenda descendat. Sequitur : « Et qui in agro, non redeat retro : » id est, qui operatur in Ecclesia, sicut Paulus plantans, et sicut Apollo rigans, non respiciat spem secularem cui renuntiavit.

Theophyl. Hæc autem omnia Matthæus pro captione Hierosolymorum a

où Jérusalem devait être prise et détruite ; à l'approche des Romains, ceux qui étaient dans leurs maisons devaient prendre aussitôt la fuite sans vouloir emporter aucune des choses même nécessaires ; et ceux qui étaient dans les champs, ne devaient point retourner dans leurs demeures. C'est ce qui eut lieu, en effet, lors de la ruine de Jérusalem, c'est ce qui doit arriver encore au temps de l'Antechrist ; mais bien plus encore à la fin des temps, lorsque les tribulations seront parvenues à leur comble.

Eusèbe. Notre-Seigneur nous apprend par là que le fils de perdition soulèvera une violente persécution contre les fidèles disciples du Christ. Ce jour dont il parle, c'est le temps qui précédera la fin du monde ; temps où celui qui prendra la fuite ne devra ni revenir sur ses pas, ni s'inquiéter des biens qu'il perd, et ne point imiter la femme de Loth qui, s'étant retournée lorsqu'elle fuyait de la ville de Sodome, fut frappée de mort et changée en colonne de sel : « Souvenez-vous de la femme de Loth, » dit Notre-Seigneur. — S. Ambr. C'est pour avoir jeté un regard en arrière qu'elle a perdu le privilége de sa nature ; car Satan, comme Sodome, est en arrière : fuyez donc l'intempérance, évitez toute dissolution, souvenez-vous que Loth se sauva et parvint jusqu'à la montagne, parce qu'il n'a point jeté un regard en arrière sur les occupations de sa vie passée ; sa femme, au contraire, cédant au mouvement qui la fit regarder en arrière, ne put parvenir à cette montagne même avec le secours de son mari, et resta en chemin. — S. Aug. (*Quest. évang.*, II, 43.) La femme de Loth signifie donc ceux qui, dans la tribulation, regardent en arrière, et détournent les yeux de l'espérance des promesses divines ; elle fut changée en statue de sel pour avertir les hommes de ne point imiter son exemple,

---

Domino dicta fatetur : ut supervenientibus Romanis nec domi consistentes descendere deberent pro quocunque necessario, sed protinus arripere fugam, nec in agro manentes redire domum. Et nimirum in captione Hierosolymorum constat hæc evenisse, iterumque fore ventura in Antichristi adventu ; magis autem in ipso tempore consummationis, cum et tunc intolerabilis sit futura calamitas.

Euseb. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Innuit ergo per hoc futuram esse persecutionem a filio perditionis in Christi fideles. Diem igitur illam vocat tempus præcedens finem mundi : in quo qui fugit, non revertatur, et amittens bona non curet ; nec imitetur conjugem Loth, quæ post fugam in exitu de civitate Sodomorum reversa (sive retro conversa) mortua est, et columna salis effecta. Unde sequitur : « Memores estote uxoris Loth. » Ambr. Quæ ideo quia retrospexit, perdidit naturæ suæ munus. Retro enim Satanas, retro enim Sodoma : quapropter fuge intemperantiam, declinato luxuriam, recordare quia ille qui se veteribus studiis non reflexit, ideo evasit quia pervenit ad montem : illa, quoniam ad posteriora respexit, nec mariti adjuta suffragio ad montem pervenire potuit, sed remansit. Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. II, quæst. 43.) Significat igitur uxor Loth eos qui in tribulatione retrospiciunt, et se a spe divinæ promissionis avertunt, et ideo sta-

devenant pour ainsi dire le sel qui préserve leur cœur de l'affadissement et de la corruption (1).

Théophyl. Notre-Seigneur tire ensuite la conclusion de ce qu'il vient de dire, en ajoutant : « Quiconque cherchera à sauver sa vie la perdra, » comme s'il disait : Que personne ne cherche à sauver sa vie dans les persécutions de l'Antechrist, car il la perdra ; celui, au contraire, qui bravera les persécutions et les dangers, la conservera : « Et quiconque l'aura perdue, la sauvera, » en ne cédant pas aux menaces du tyran, dans la crainte de perdre la vie. — S. Cyr. Saint Paul nous apprend comment on doit perdre sa vie pour la sauver, lorsqu'il parle de ceux qui ont crucifié leur chair avec ses vices et ses concupiscences (*Gal.*, v, 24), c'est-à-dire qui soutiennent avec courage et piété les combats de la vie chrétienne.

ỳ. 34-37. — *Je vous le dis, en cette nuit-là, deux personnes seront dans le même lit : l'une sera prise, et l'autre laissée : deux femmes moudront ensemble, l'une sera prise, et l'autre sera laissée : deux hommes seront dans un champ : l'un sera pris, et l'autre laissé. Ils lui dirent : Où sera-ce Seigneur? Et il répondit : Partout où sera le corps, les aigles s'y assembleront.*

Bède. Notre-Seigneur avait recommandé plus haut à celui qui serait dans les champs, de ne point revenir dans sa maison ; paroles qui ne s'adressaient pas seulement à ceux qui devaient revenir ouvertement des champs, c'est-à-dire à ceux qui devaient hautement nier le Seigneur, comme le Sauveur le démontre, en ajoutant qu'il en est dont

(1) Saint Augustin fait allusion à ces paroles de saint Matthieu : « Vous êtes le sel de la terre, que si le sel perd sa vertu, avec quoi le salera-t-on? » Le grec porte μωρανθῇ, que saint Augustin rend par *infatuatum* ou *insipidum*, affadi ou insipide.

---

tua salis facta est, ut admonendo homines ne hoc faciant, tanquam condiat cor eorum ne sint fatui.

Theophylact. Consequenter subjungit subsequentia promissorum, dicens : « Quicunque quæsierit animam suam salvam facere, perdet eam : » quasi dicat : Non quærat aliquis in persecutionibus Antichristi curare propriam animam (nam perdet eam); quisquis autem cædibus et periculis se dederit, salvus erit. Unde sequitur : « Et quicunque perdiderit illam, vivificabit eam : » nequaquam se tyranno subjiciens propter vitæ amorem. Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Quomodo etiam aliquis perdat propriam animam, ut salvam eam faciat, manifestat Paulus, dicens de quibusdam (*ad Gal.*, 5, vers 24) : « Qui carnem suam crucifixerunt cum vitiis et concupiscentiis; » labore scilicet et pietate aggredientes agones.

Dico autem vobis : In illa nocte, erunt duo in lecto uno : unus assumetur, et alter relinquetur : duæ erunt molentes in unum : una assumetur, et altera relinquetur ; duo in agro : unus assumetur, et alter relinquetur. Respondentes dicunt illi : Ubi, Domine? Qui dixit illis : Ubicunque fuerit corpus, illuc congregabuntur et aquilæ.

Bed. Dixerat supra Dominus eum qui in agro sit retro redire non debere : quod ne de his tantum qui aperte de agro redituri, hoc est, palam Dominum negaturi sunt, dictum putares, pergit

le cœur regarde en arrière, bien qu'extérieurement ils semblent jeter les yeux en avant : « Je vous le dis : En cette nuit-là, deux personnes seront dans un lit ; l'une sera prise, et l'autre laissée. » — S. Ambr. C'est bien avec raison qu'il dit : « Dans cette nuit, » car l'heure de l'Antechrist est l'heure des ténèbres, parce que l'Antechrist répand d'épaisses ténèbres sur le cœur des hommes, en affirmant qu'il est le Christ. Le Christ, au contraire, brillera comme la foudre étincelante, afin que dans cette nuit nous puissions voir la gloire de la résurrection. — S. Aug. (*Quest. évang.*, II, 44.) Ou bien, « dans cette nuit, » c'est-à-dire dans cette tribulation.

Théophyl. Ou bien par ces paroles : « Dans cette nuit, » le Sauveur veut nous apprendre qu'il viendra sans être attendu, et comme à l'improviste. Il avait dit aussi précédemment que les riches seraient difficilement sauvés, et il fait voir ici que cependant tous les riches ne seront pas tous réprouvés, de même que tous les pauvres ne seront pas indistinctement sauvés. — S. Cyr. Ces deux personnes qui se trouvent dans le même lit, semblent désigner ceux qui placent leur repos dans les plaisirs du monde ; car le lit est l'emblème du repos. Or, tous ceux qui ont de grandes richesses en partage, ne sont pas pour cela des impies (1), il en est qui sont vertueux et du nombre des élus dans la foi; ceux-là donc seront choisis, et les autres dont les mœurs sont différentes, seront laissés. En effet, lorsque le Seigneur descendra pour juger les hommes, il enverra ses anges qui laisseront sur la terre tous ceux qui sont destinés aux supplices éternels, et amèneront les saints en sa présence, selon ces paroles de l'Apôtre : « Nous serons enlevés avec eux sur les nuées, pour aller dans les airs

(1) C'est cette vérité que le Psalmiste semble indiquer, lorsqu'il dit : « Si vos richesses se multiplient, n'y attachez pas votre cœur, » (*Ps.* LXI), nous apprenant ainsi que les grandes richesses ne sont point un obstacle au salut, à moins qu'on n'y attache son cœur et ses affections.

---

ostendere nonnullos esse qui cum faciem habere in anteriora videantur, animo tamen retro respiciunt. Unde dicitur : « Dico autem vobis : In illa nocte erunt duo in lecto, » etc. Amb. Bene *noctem* dicit, quia Antichristus hora tenebrarum est : eo quod pectoribus hominum tenebras Antichristus infundat, cum dicat se esse Christum : Christum autem sicut fulgur coruscans fulget, ut in illa nocte resurrectionis gloriam videre possimus. Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. II, quæst. 44.) Vel *in illa nocte* dicit, hoc est, in illa tribulatione.

Theopylact. Vel inopinatum docet esse Christi adventum quem futurum esse noctu docemur. Cum autem dixisset divites vix salvari, ostendit quod nec omnes divites pereunt, nec omnes pauperes salvantur. Cyril. (*ubi sup.*) Per duos enim existentes in uno lecto, videtur designare divites quiescentes in mundanis deliciis : lectus namque signum quietis est. Non autem quicunque divitiis affluunt, sunt impii; sed aliquis est probus et in fide electus : hic igitur assumetur, alter vero qui talis non existit, dimittetur. Descendens enim Dominus ad judicium mittet angelos suos qui cæteris in terra derelictis pœnam passuris sanctos et justos ei adducent, secundum illud Apostoli (I *ad Thessal.*, 4 : « Ra

au-devant de Jésus-Christ. » (II *Thessal.*, IV, 16.) — S. AMBR. Ou bien encore sur le même lit de l'infirmité humaine, l'un est laissé, c'est-à-dire réprouvé ; et l'autre est enlevé pour aller dans les airs au-devant de Jésus-Christ : « Deux femmes moudront ensemble, » etc.— S. CYR. Ces deux femmes qui tournent la meule représentent ceux dont la vie s'écoule dans la pauvreté et les pénibles travaux, de même que les deux qui sont dans les champs. Il existe, en effet, une grande différence dans les pauvres ; les uns supportent courageusement le fardeau de la pauvreté, mènent une vie vertueuse et humble, et sont du nombre de ceux qui seront choisis ; les autres sont toujours prêts à se porter au crime, et seront laissés. — S. AMBR. Peut-être encore ces deux femmes qui tournent la meule, représentent ceux qui cherchent leur nourriture spirituelle dans les choses secrètes, et qui la produisent au dehors des substances où elle était cachée. En effet, on peut comparer ce monde à un moulin ; et notre âme est enfermée dans le corps comme dans une prison. Or, dans ce moulin, la synagogue, ou l'âme esclave de ses vices, semblable au blé mouillé et corrompu par une trop grande humidité, ne peut séparer l'intérieur de l'écorce extérieure, et elle est laissée, parce que sa farine est mauvaise. Au contraire, la sainte Eglise ou l'âme pure de toute faute, qui moud un froment sèché aux rayons du soleil éternel, offrent à Dieu une bonne farine, qu'elles tirent du cœur des hommes. Il nous sera facile de comprendre ceux que représentent ceux qui sont dans les champs, si nous nous rappelons que nous avons comme deux hommes en nous (1), l'homme extérieur qui s'altère de jour en jour ; l'homme intérieur qui

(1) Saint Ambroise fait allusion à ces paroles de saint Paul : « Quoique dans nous l'homme extérieur se détruise, néanmoins l'homme intérieur se renouvelle de jour en jour. » (II *Cor.*, IV, 14.)

---

piemur in nubibus obviam Christo in aera. » AMBR. Vel ex uno strato infirmitatis humanæ unus relinquitur (id est, improbatur) ; alter vero assumitur, id est, rapitur obviam Christo in aera. Sequitur : « Duæ erunt molentes, » etc. CYRIL. Per molentes innuere videtur pauperes et pressos laboribus : ad quod etiam pertinet quod subditur : « Duo in agro, unus assumetur, » etc. In his enim non modicum differt : nam hi sarcinam paupertatis viriliter sustinent, vitam agentes honestam et humilem, qui assumentur ; hi vero sunt ad profana (vel execranda) promptissimi, qui relinquentur. AMBR. Vel per molentes significari videntur, qui ex occultis alimenta quærunt, et in apertum ex interioribus proferunt. Et fortasse mundus iste pistrinum est ; anima autem nostra velut quodam carcere includitur corporali. In hoc ergo pistrino, vel synagoga, vel anima obnoxia delictis, triticum, molendo madefactum, et gravi humore corruptum, non potest interiora ab exterioribus separare, et ideo relinquitur, quia ejus similago displicuit : at vero sancta Ecclesia vel anima nullis maculata contagiis delictorum, quæ tale triticum molit quod solis æterni calore torridum sit, bonam similaginem de penetralibus hominum Deo offert. Qui sint autem agricolæ, possumus reperire si advertamus duas mentes esse in nobis : unam exterioris hominis, quæ corrumpitur, alteram interioris, quæ per sacra-

se renouvelle par les sacrements. Ce sont ces deux hommes qui travaillent dans notre champ, l'un produit de bons fruits par son zèle, l'autre le perd par sa négligence. Ou bien encore ces deux hommes qui sont dans les champs, représentent les deux peuples qui sont dans ce monde, l'un qui est fidèle est pris ; l'autre qui est infidèle est laissé.

S. Aug. (*Quest. évang.*, II, 44.) Ou bien Notre-Seigneur veut nous représenter ici trois classes différentes d'hommes. La première est composée de ceux qui préfèrent mener une vie de loisir et de repos, affranchie de toute occupation, soit séculière, soit ecclésiastique; leur repos est figuré par le lit. La seconde comprend ceux qui, faisant partie du peuple, sont conduits par les docteurs et sont occupés des choses de ce monde. Ils sont ici figurés par des femmes, parce qu'il leur est avantageux de se laisser diriger par les conseils de leurs supérieurs ; et ces femmes tournent la meule, figure de ceux qui sont dans le cercle des affaires de ce monde. Notre-Seigneur les représente comme tournant la meule ensemble, c'est-à-dire qu'ils s'occupent de ces affaires du siècle, en faisant servir leurs biens à l'utilité de l'Eglise. La troisième classe est composée de ceux qui travaillent dans les divers ministères de l'Eglise, comme dans le champ de Dieu. Ces trois classes à leur tour en renferment deux autres, c'est-à-dire que les uns demeurent dans l'Eglise et sont pris et choisis ; les autres sont infidèles et sont laissés. — S. Ambr. Dieu, en effet, ne peut être injuste et refuser la même récompense à ceux qui sont unis par une entière conformité de sentiments et d'action. Cependant ce n'est pas la communauté de vie qui produit l'identité de mérites, car tous n'accomplissent pas entièrement ce qu'ils commencent, et celui-là seul qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé. (*Matth.*, X, 22; XXIV, 13.)

---

mentum renovatur. Istæ igitur sunt operantes in agro nostro : quarum altera bonum fructum diligentia dat, altera amittit incuria. Vel duos populos interpretamur in hoc mundo qui agro comparantur : quorum alter, qui fidelis est, assumitur; alter, qui infidelis est, relinquitur.

Aug. (*de Quæst. Evang.*, *ubi supra*.) Vel tria genera hominum hic videntur significari : unum eorum qui otium et quietem eligunt, neque negotiis secularibus, neque ecclesiasticis occupati : quæ illorum quies lecti nomine significata est : alterum eorum qui in plebibus constituti reguntur a doctoribus, agentes ea quæ sunt hujus seculi, quos et feminarum nomine significavit, quia consiliis prælatorum regi his expedit; et molentes dixit, quia temporalium orbem negotiorum atque circuitum vertunt. De istis rebus et negotiis quasi tamen in unum molentes dixit, inquantum de ipsis rebus et negotiis suis prebent usibus Ecclesiæ. Tertium genus est eorum qui operantur in Ecclesiæ ministerio tanquam in agro Dei. In his ergo tribus generibus bina sunt rursus genera hominum in singulis : quorum aliqui in Ecclesia permanent, qui assumuntur; aliqui cadunt, qui reliquuntur. Ambr. Non enim iniquus est Deus ut pares studiis in societate vivendi, atque indiscreta actuum qualitate, meritorum remuneratione dicernat. Non autem merita hominum copulæ usus exæquat; quia non omnes quod adoriuntur, efficiunt : sed qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit.

S. Cyr. Notre-Seigneur ayant dit que les uns seraient choisis et les autres laissés, les disciples sont fondés à lui demander dans quel endroit ils seraient pris : « Ils lui demandèrent : Où sera-ce Seigneur? » — Bède. Cette demande comprenait ces deux questions : Dans quel endroit les bons devaient être pris et où les méchants devaient être laissés, le Sauveur répond à la première de ces questions, et laisse sous-entendue la réponse à la seconde : « Il leur répondit : Partout où sera le corps, les aigles s'y assembleront. » — S. Cyr. C'est-à-dire, de même que les oiseaux carnivores s'assemblent autour d'un cadavre abandonné; ainsi lors de l'avénement du Fils de l'homme, tous les aigles, c'est-à-dire les saints, s'empresseront autour de lui. — S. Ambr. Les âmes des saints sont comparées à des aigles qui s'élèvent sur les hauteurs, s'éloignent de tout ce qui est sur la terre et passent pour vivre très-longtemps. Nous ne pouvons douter quel est ce corps, surtout si nous nous rappelons que Joseph obtint de Pilate le corps de Jésus. Est-ce que vous ne voyez pas les aigles autour du corps dans la personne des femmes et des Apôtres, qui se réunissent autour du tombeau du Sauveur? Ne voyez-vous pas ces aigles autour de son corps, lorsqu'il viendra sur les nuées et que tout œil le verra? (*Apoc.*, v.) Or, le corps est celui dont il est écrit : « Ma chair est vraiment une nourriture. » (*Jean,* vi.) Autour de ce corps sont les aigles qui volent avec les ailes spirituelles. Les aigles autour du corps sont encore ceux qui croient que Jésus-Christ est venu sur la terre dans une chair véritable. C'est aussi l'Eglise où nous sommes renouvelés dans l'Esprit par la grâce du baptême. — Eusèbe. Ou bien encore, les aigles qui se nourrissent de la chair des animaux morts, figurent les princes de ce monde, et ceux qui persécuteront alors les saints de

---

Cyril. (*ubi supra.*) Quia ergo dixit quod quidam assumerentur, utiliter bene inquirunt discipuli quo assumerentur : unde sequitur : « Respondentes dicunt illi : Ubi, Domine? » Bed. Duo autem Salvator interrogatus, ubi scilicet sint boni assumendi, et ubi mali relinquendi, unum dixit, aliud subintelligendum relinquit. Unde sequitur : « Qui dixit eis : Ubicunque fuerit corpus, illuc congregabuntur et aquilæ. » Cyril. Quasi diceret : Sicut dejecto cadavere, aves quarum pabulum sunt carnes, ad illud conveniunt, ita cum venerit Filius hominis, tunc omnes aquilæ (id est, sancti) concurrent ad eum. Ambr. Justorum enim animæ aquilis comparantur, eo quod alta petunt, humilia derelinquunt, et longævam ducere feruntur ætatem. De corpore autem dubitare non possumus; maxime si meminerimus quod a Pilato Joseph corpus accepit. (*Matth.*, 28.) Nonne tibi videntur aquilæ circa corpus, mulieres apostolorumque conventus circa Domini sepulturam? Nonne tibi videntur aquilæ circa corpus quando «veniet in nubibus, et videbit eum omnis oculus? » (*Apocal.*, 5.) Est autem corpus de quo dictum est (*Joan.*, 6) : « Caro mea vere est cibus. » Circa hoc corpus aquilæ sunt, quæ circumvolant spiritalibus alis. Sunt etiam circa corpus aquilæ, quæ credunt Jesum Christum in carne venisse. Et est Ecclesia in qua per baptismi gratiam spiritu renovamur. Euseb. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Vel per aquilas mortua animalia depascentes, principes hujus seculi denotavit,

Dieu, et il laisse en leur pouvoir ceux qui n'ont point mérité d'être pris et auxquels il donne le nom de corps ou de cadavres, ces aigles peuvent encore représenter ces puissances vengeresses qui voleront vers les impies. — S. Aug. (*De l'ac. des Evang.*, II, 7.) Les enseignements que place ici saint Luc (dans un discours différent de celui où saint Matthieu les fait entrer), sont rapportés par avance et n'ont été donnés que plus tard par le Seigneur, ou bien il faut dire qu'il les a donnés deux fois.

---

et eos qui tunc temporis sanctos Dei persequentur; penes quos relinquuntur assumptionis indigni, qui *corpus* vel *cadaver* dicuntur. Vel punitrices virtutes, quæ volabunt ad impios, hic per aquilas denotantur. Aug. (*de Cons. Evang.*, lib. II, cap. 7.) Hæc autem quæ Lucas hic ponit (non in eo sermone in quo Matthæus), vel recordatur præoccupanda, ut prius commemoraret, quæ post a Domino dicta sunt vel, bis a Domino dicta facit intelligi.

CHAPITRE XVIII.

SOMMAIRE ANALYTIQUE.

℣. 1-8. — Remède contre les persécutions et les souffrances. — Dieu veut que nous soyons redevables à la prière des grâces que sa bonté désire nous accorder. — Quel est celui qui prie toujours. — Différentes sources des paraboles qu'emploie Notre-Seigneur. — Comment l'insolence à l'égard des hommes est un indice de grande méchanceté. — Cette pauvre veuve figure de l'Eglise. — Objet de sa prière et de la vengeance qu'elle demande. — Quand pouvons-nous demander hautement vengeance à Dieu contre les ennemis de sa gloire? — Certitude que doivent avoir ceux qui prient avec persévérance qu'ils seront exaucés. — De quelle foi le Sauveur dit-il que le Fils de l'homme aura de la peine à la trouver quand il viendra sur la terre? — Pourquoi semble-t-il parler ici sous une forme dubitative?

℣. 9-14. — Pourquoi Notre-Seigneur fait de l'orgueil la matière fréquente de ses enseignements. — Ce qu'est l'orgueil, et comment il précipite dans l'abîme ceux mêmes que leur justice approche de Dieu. — Quelles doivent être les conditions de notre prière. — Ce qu'indique la contenance seule du pharisien. — A qui semble-t-il adresser sa prière? — De quoi rend-il grâces à Dieu? — L'orgueil des âmes arrogantes se manifeste sous quatre formes différentes. — Le publicain qui était près de lui devient pour lui l'occasion d'un plus grand orgueil. — Ce que doit être la véritable action de grâces. — En quoi l'orgueilleux est semblable à celui qui insulte son prochain. — Comment celui qui outrage son prochain se nuit considérablement à lui-même, en même temps qu'il fait beaucoup de mal aux autres. — Comment l'orgueil rend inutiles toutes les bonnes œuvres dont le pharisien fait ici une pompeuse énumération. — Aucune de ses paroles qui soit l'expression d'une prière à Dieu. — Comment le publicain était rapproché de Dieu tout en s'en tenant éloigné. — Comment diffère-t-il du pharisien par son attitude et par son langage? — Comment il reconnaît avec componction ce que le pharisien a proclamé avec orgueil. — Dieu pardonne au publicain parce qu'il se juge lui-même. — Comment cette parabole nous représente deux chars et deux conducteurs. — Raison de la sentence que Notre-Seigneur vient de prononcer. — Différentes sortes d'humilité. — Puissance de l'humilité. — Funestes effets de l'orgueil. — Différence entre la conduite du pharisien et celle de Job se justifiant devant Dieu. — Que représentent dans le sens figuré le pharisien et le publicain.

℣. 15-17. — Comment Notre-Seigneur montre dans sa conduite la pratique des leçons d'humilité qu'il vient de donner. — Pourquoi présente-t-on ces petits enfants au Sauveur? — Pourquoi les disciples empêchaient ces petits enfants d'approcher de Jésus. — Mystère que renferme leur conduite. — Dans quel sens Notre-Seigneur déclare-t-il que les enfants sont plus propres au royaume des cieux? — Comment il nous montre que ce n'est pas l'âge, mais les mœurs de l'enfance qui donnent accès dans le royaume des cieux. — Quel est cet enfant qu'il propose à l'imitation de ses apôtres. — Ce que nous devons faire pour recevoir le royaume de Dieu comme un enfant.

℣. 18-23. — Dans quel dessein ce jeune homme appelle Jésus bon maître, et l'interroge-t-il sur ce qu'il doit faire pour arriver à la vie éternelle? — Com-

ment Jésus par sa réponse fait entrevoir qu'il est Dieu. — Autre intention que l'on peut supposer à ce jeune homme. — Comment concilier la réponse que lui fait Jésus d'après saint Matthieu avec celle que lui prête saint Luc. — Après lui avoir fait connaître Dieu, le Sauveur lui donne la connaissance des commandements. — Comment l'observation des commandements consiste surtout à s'abstenir. — En quoi consiste l'honneur que Dieu nous commande de rendre à nos parents. — Obligation rigoureuse d'assister nos parents. — Ce que suppose la réponse que fait ce jeune homme à Notre-Seigneur. — On n'est point parfait pour accomplir tout ce que commande l'Ancien Testament. — Comment le renoncement aux biens de ce monde n'est pas un grand sacrifice. — Dieu condamne-t-il la possession des richesses? — Pourquoi Dieu a chargé les riches de nourrir les pauvres. — Comment et à quelle condition la perfection consiste-t-elle à distribuer ses biens aux pauvres? — Vertus que le chrétien doit joindre à la pratique de la pauvreté. — Impression de tristesse produite sur ce jeune homme par le conseil de Notre-Seigneur.

℣. 24-30. — Dans quel sens il est impossible que les riches soient sauvés, et à quelles conditions ils le peuvent être. — Usage que Dieu veut que les riches fassent de leurs richesses. — Différence entre le riche et celui qui possède les richesses. — Combien le pauvre est en réalité plus riche que les riches du siècle. — Quel est le riche condamné ici par le Seigneur. — Etonnement des disciples en entendant ces paroles de leur divin Maître. — Comment Dieu peut rendre possible aux riches ce qui leur est impossible par eux-mêmes. — Quelle sera la récompense de ceux qui ont renoncé au peu qu'ils possédaient. — Leur mérite aux yeux de Dieu. — Réfutation de l'opinion des millénaires qui cherchent à s'appuyer sur les promesses que fait ici le Sauveur. — Dans quel sens celui qui a renoncé à tous les biens de la terre recevra-t-il le centuple en cette vie?

℣. 31-34. — Pourquoi Notre-Seigneur prédit longtemps à l'avance à ses apôtres les souffrances de sa passion et les gloires de la résurrection. — Pourquoi les prend-il à part pour leur faire cette prédiction? — Dans quel dessein leur raconte-t-il par ordre toute la suite de sa passion? — Pourquoi Jésus-Christ a ressuscité un peu avant le troisième jour, explication de saint Isidore. — Pourquoi les disciples ne comprennent rien aux paroles de Notre-Seigneur.

℣. 35-43. — Pourquoi Jésus fait suivre d'un miracle la prédiction qu'il vient de faire. — Pourquoi guérit-il cet aveugle pendant qu'il était en chemin? — Comment il faut entendre ces paroles : *Comme ils étaient près de Jéricho.* — Faut-il admettre deux guérisons successives d'aveugles? — Comment cet aveugle sentait intérieurement la présence du Sauveur. — Il proclame hautement que Jésus est fils de David, et qu'il est Dieu malgré les défenses réitérées qui lui sont faites. — Comment la foi sait résister à tous les obstacles et triompher de toutes les difficultés. — Pourquoi cette question de Notre-Seigneur : *Que voulez-vous que je vous fasse.* — Pourquoi veut-il que l'aveugle avoue publiquement l'infirmité dont il est frappé? — Ton d'autorité avec lequel il lui rend la vue. — Comment Dieu vend ses bienfaits au prix de la foi. — Cet aveugle est délivré d'une double cécité. — Pourquoi Jésus qui avait défendu au possédé qu'il avait délivré, de marcher à sa suite ne s'oppose pas au même désir que manifeste cet aveugle après sa guérison. — Que représente cet aveugle. — Explication figurée des différentes circonstances de cette guérison miraculeuse.

℣. 1-8. — *Il leur disait encore cette parabole, pour montrer qu'il faut toujours prier et ne se lasser jamais. Il y avait dans une ville un juge qui ne craignait point Dieu, et ne se souciait point des hommes. Dans cette même ville était une veuve qui venait à lui et lui disait : Faites-moi justice de mon adversaire. Et il ne le voulut pas pendant longtemps. Mais enfin il se dit à lui-même : Quoique je ne craigne point Dieu et ne me soucie point des hommes; cependant, parce que cette veuve m'importune, je lui ferai justice, de peur qu'à la fin elle ne vienne me faire quelque affront. Vous entendez, ajouta le Seigneur, ce que dit ce juge inique. Et Dieu ne vengerait pas ses élus qui jour et nuit crient vers lui et il différerait de les secourir? Je vous le dis; il les vengera bientôt. Mais, lorsque le Fils de l'homme viendra, trouvera-t-il de la foi sur la terre?*

THÉOPHYL. Après avoir prédit les persécutions et les souffrances qui attendent ses disciples, Notre-Seigneur en indique le remède, c'est-à-dire une prière continuelle et attentive (1) : « Il leur disait encore cette parabole, » etc. — S. CHRYS. Celui qui vous a racheté vous enseigne ici ce que vous devez faire. Il ne veut point que vous cessiez de prier, il veut que vous méditiez les bienfaits qui sont l'objet de votre prière, il veut que vous soyez redevable à la prière des grâces que sa bonté désire vous accorder. Comment pourrait-il ne pas exaucer les prières qu'on lui adresse, alors qu'il nous presse par sa miséricorde, de rendre notre prière continuelle? Recevez donc avec amour ces exhortations du Seigneur, sa volonté doit être la règle de votre conduite dans ce qu'elle commande comme dans ce qu'elle défend. D'ailleurs considérez quel honneur vous est accordé de vous entretenir dans la prière avec Dieu, et de pouvoir lui demander tout ce que vous

(1) En grec μεμεριμνημένη.

CAPUT XVIII.

Dicebat autem et parabolam ad illos, quoniam oportet semper orare et non deficere, dicens: Judex quidam erat in quadam civitate, qui Deum non timebat, et hominem non reverebatur. Vidua autem quædam erat in civitate illa, et veniebat ad eum, dicens : Vindica me ab adversario meo: et nolebat per multum tempus. Post hæc autem dixit intra se : Et si Deum non timeo, nec hominem revereor, tamen quia molesta est mihi hæc vidua, vindicabo illam ne in novissimo veniens suggillet me. Ait autem Dominus : Audite quid judex iniquitatis dicit. Deus autem non faciet vindictam electorum suorum clamantium ad se die ac nocte, et patientiam habebit in illis? Dico autem vobis, quia cito faciet vindictam illorum : verumtamen Filius hominis veniens putas inveniet fidem in terra?

THEOPHYL. Postquam ærumnarum et periculorum Dominus meminit, subdit horum remedium; quod est oratio jugis et præmeditata : unde dicitur : « Dicebat autem et parabolam ad illos, » etc. CHRYS. Qui te redemit, quid te facere voluit, demonstravit. Non vult te cessare a precibus, vult te beneficia meditari dum petis, vult te rogando accipere quod benignitas desiderat impartiri. Nec unquam oranti beneficia denegat, qui ut orantes non deficiant, sua pietate instigat : hortamenta Domini libenter admitte : quod præcipit, velle debes; nolle, si ipse Dominus prohiberet. Denique considera

désirez, car si vous n'entendez pas sa voix, il vous répond cependant par les bienfaits qu'il vous accorde. Il ne dédaigne point vos demandes, il n'en témoigne aucun ennui, votre silence seul lui fait peine. — Bède. Celui-là prie toujours et ne cesse point de prier, qui est fidèle à la prière canoniale aux diverses heures de la journée (1); on peut dire encore que tout ce que le juste fait, ou dit conformément à la volonté de Dieu, peut être assimilé à une prière. — S. Aug. (*Quest. évang.*, II, 45.) Tantôt le Seigneur tire ses paraboles d'une similitude, comme dans la parabole du créancier qui, ayant remis à ses deux débiteurs ce qu'ils lui devaient, fut plus aimé de celui à qui il avait remis une plus forte dette. (*Luc*, VII.) Tantôt il s'appuie sur une opposition, comme dans ces paroles : « Si Dieu revêt ainsi l'herbe des champs qui, aujourd'hui est, et qui demain sera jetée dans le four, combien aura-t-il plus soin de vous vêtir, hommes de peu de foi ? » (*Matth.*, VI.) L'exemple de ce juge impie n'est point un exemple de ressemblance mais bien d'opposition : « Il y avait dans certaine ville un juge, » etc. — Théophyl. Voyez comme l'insolence à l'égard des hommes est un indice de souveraine méchanceté. La plupart, en effet, sans craindre Dieu, sont cependant retenus par la crainte des hommes, et sont moins sujets au péché. Mais lorsqu'un homme perd toute pudeur même à l'égard des hommes, alors les vices sont bientôt à leur comble.

« Dans cette même ville était une veuve, » etc. — S. Aug. (*Quest. évang.*) Cette veuve peut être considérée comme la figure de l'Eglise, laquelle est dans la désolation jusqu'à l'avénement du Seigneur, qui

(1) Il s'agit ici des heures de l'office divin établies par l'Eglise, et qui dans l'esprit de leur institution doivent être récitées à des heures fixes soit du jour, soit de la nuit.

---

quanta est tibi concessa felicitas, orationibus fabulari cum Deo, quod desideras postulare : qui et si verbis silet, tamen beneficiis respondet. Non aspernatur quod petis, non tædet, nisi forte tacueris. Beda. Dicendum est autem eum semper orare et non deficere, qui canonicis horis rogare non desistit : aut omnia quæ justus secundum Deum gerit et dicit, ad orationem sunt reputanda. Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. II, *Quæst.* 45.) Parabolas autem Dominus aut secundum similitudinem ponit, sicut de fœneratore, qui cum duobus debitoribus donasset quod debebant, ab eo plus dilectus est cui plus donavit (*Luc.*, 7), aut ex ipsa dissimilitudine aliquid probat ; veluti est illud quod « si fœnum agri quod hodie est, et cras in clibanum mittitur, Deus sic vestit, quanto magis vos modicæ fidei ? » (*Matth.*, 6.) Hic ergo iniquus judex, non ex similitudine, sed ex dissimilitudine adhibitus est, de quo subditur : « Judex quidam erat in quadam civitate, » etc. Theophyl. Vide quod impudentem erga homines esse gravioris est malitiæ indicium. Deum enim quamplures non timent, attamen humano cohibentur pudore, et ideo minus peccant. Cum vero fit aliquis impudens, etiam quoad homines, tunc excrescit cumulus vitiorum.

Sequitur : « Vidua autem quædam erat in illa civitate. » Aug. (*de Quæst. Evang., ut supra.*) Ista vidua potest habere similitudinem Ecclesiæ ; quæ deso-

la couvre ici-bas de sa protection mystérieuse. La prière que cette femme adresse au juge : « Faites-moi justice de mon adversaire, » nous porte à demander pour quel motif les élus de Dieu lui demandent vengeance, comme font les martyrs dans l'Apocalypse de saint Jean (*Apocal.*, VI), bien qu'il nous soit expressément recommandé de prier pour nos ennemis et nos persécuteurs. Il faut donc comprendre que cette vengeance des justes a pour objet la destruction des méchants. Or, cette destruction peut se faire de deux manières, ou par le retour des méchants à la justice, ou par le châtiment qui leur ôte le pouvoir de faire le mal. En supposant que tous les hommes se convertissent à Dieu, resterait encore le démon qui doit être condamné à la fin du monde, et comme les justes désirent ardemment que cette fin du monde arrive, on conçoit qu'ils désirent aussi d'être vengés de leur mortel ennemi. — S. CYR. Dans un autre sens, on peut dire que toutes les fois qu'une injure s'adresse à nous, nous devons tenir à honneur d'oublier le mal qu'on nous fait ; mais lorsque ceux qui font la guerre aux ministres de la vérité divine dirigent leurs outrages contre Dieu lui-même, nous invoquons alors le secours de Dieu, et nous lui demandons hautement vengeance contre les ennemis de sa gloire.

S. AUG. (*Quest. évang.*) Les instances persévérantes de cette femme triomphèrent de ce juge d'iniquité et le déterminèrent à lui accorder ce qu'elle demandait : « Mais enfin il dit à lui-même : Quoique je ne craigne pas Dieu, et que je me soucie peu des hommes, » etc. Quelle certitude bien plus grande doivent avoir ceux qui prient avec persévérance le Dieu, qui est la source de la justice et de la miséricorde ? « Vous entendez, ajouta le Seigneur, ce que dit ce juge inique. » — THÉOPHYL. Comme s'il disait : Si la persévérance de cette femme a pu

---

lata videtur donec veniat Dominus, qui nunc in secreto curam ejus gerit. Sed quia sequitur : « Et veniebat ad eum dicens : Vindica me, » etc., hic movet cur electi Dei se vindicari deprecentur ; quod etiam in Apocalypsi Joannis de martyribus dicitur (*cap.* 6) cum apertissime moneamur ut pro nostris inimicis et persecutoribus oremus ; intelligendum est autem eam vindictam esse justorum, ut omnes mali pereant. Pereunt autem duobus modis, aut conversione ad justitiam, aut amissa per supplicium potestate. Itaque si omnes homines converterentur ad Deum, diabolus tamen remaneret in seculi fine damnandus : quem finem cum justi venire desiderant non absurde vindictam desiderare dicuntur. CYRIL. Vel aliter : quoties nobis ab aliquibus irrogantur offensæ tunc, gloriosam esse putabimus oblivionem malorum ; quoties vero aliquid contra ipsam Dei gloriam peccant, qui contra dogmatis divini ministros bellum gerunt, tunc Deum adimus postulantes subsidium et exclamantes contra impugnantes gloriam ejus.

AUG. (*de Quæst. Evang. ut supra.*) Apud iniquissimum ergo judicem usque ad effectum implendi desiderii valuit trahere perseverantia deprecantis. Unde sequitur : « Post hæc autem dicit intra se : Etsi Deum non timeo, » etc. Multo igitur certiores esse debent qui Deum perseveranter rogant fontem justitiæ atque misericordiæ : unde sequitur : « Ait autem Dominus : Audite quid judex, » etc. THEOPHYL. Quasi dicat : Si judicem im-

fléchir ce juge pétri de tous les crimes, combien plus facilement nos prières pourront-elles fléchir en notre faveur le Dieu de toute miséricorde. « Et Dieu ne vengerait pas bientôt ses élus qui, jour et nuit, crient vers lui, et il différerait de les secourir? Je vous le dis, il les vengera bientôt. » Il en est qui ont donné de cette parabole une interprétation plus subtile que fondée. Ils prétendaient que cette femme est toute âme qui s'est séparée de son premier époux (c'est-à-dire du démon), lequel se déclare son adversaire, parce qu'elle s'approche de Dieu, le juste Juge par excellence, qui ne peut craindre Dieu, puisqu'il est le seul Dieu, ni les hommes, parce qu'il ne fait pas acception de personne. Or, Dieu, touché de la prière persévérante de cette veuve, c'est-à-dire de l'âme qui le supplie, étend sur elle sa miséricorde et la défend contre le démon.

Après avoir enseigné la nécessité et l'utilité de la prière à la fin des temps pour échapper aux dangers qui surviendrent alors, le Sauveur ajoute : « Mais quand le Fils de l'homme viendra, pensez-vous qu'il trouve de la foi sur la terre? » — S. Aug. (*serm.* 36 *sur les par. du Seig.*) Notre-Seigneur veut parler ici de la foi parfaite, à peine la trouve-t-on sur la terre; l'Eglise de Dieu est remplie de fidèles, qui pourrait y entrer sans avoir la foi? et si la foi était parfaite, qui ne transporterait les montagnes? — Bède. Or, lorsque le Créateur tout-puissant apparaîtra sous la forme du Fils de l'homme, les élus seront en si petit nombre, que la ruine du monde sera comme accélérée, moins par les instantes prières des fidèles que par l'indifférence et la tiédeur des autres. Le Sauveur semble parler ici sous une forme dubitative, mais ne nous y trompons pas, ce n'est pas un doute, c'est un reproche qu'il exprime. C'est ainsi que nous-mêmes, dans les

---

butum quolibet scelere demulsit assiduitas, quanto magis Patrem misericordiæ Deum flectemus ad pietatem orando? Unde sequitur : « Dico autem vobis, quia cito faciet vindictam illorum. » Tentaverunt autem quidam subtilius hanc indagare parabolam : dicunt enim viduam esse quamlibet animam quæ pristinum virum (scilicet diabolum, excludit, ob hoc ei adversantem quod accedit ad Deum justitiæ judicem, qui neque Deum timet (nam ipse solus est Deus), sed nec veretur hominem; non est enim apud Deum personarum acceptio. Hujus igitur viduæ (id est, animæ supplicantis) jugiter sibi contra diabolum miseretur Deus, demulcente eum instantia ejus.

Postquam autem Dominus docuit quod utendum sit in tempore consummationis oratione pro tunc futuris periculis, subdit : « Verumtamen Filius hominis veniens, putas inveniet fidem in terra? » Aug. (*de Verb. Dom., serm.* 36.) Dicit autem hoc Dominus de fide quæ perfecta est : ipsa enim vix invenitur in terra : ecce plena est Ecclesia Dei : quis huc accederet si nulla esset fides? quis non montes transferret, si plena esset fides? Beda. Cum autem omnipotens Conditor in figura Filii hominis apparuerit, tanta erit raritas electorum, ut non tam ob clamorem fidelium quam ob torporem aliorum, totius mundi sit acceleranda ruina. Quod autem Dominus hic quasi dubitative dicit, non dubitat, sed arguit. Nam et nos aliquando de re-

choses que nous tenons pour certaines, nous employons la forme dubitative, par exemple lorsque nous disons à un de nos serviteurs : « Faites-y attention, ne suis-je pas votre maître ? » — S. Aug. (*comme précéd.*) Notre-Seigneur a voulu ajouter cet avertissement pour nous apprendre que si la foi s'éteint, la prière cesse elle-même d'exister (1). Croyons donc pour assurer le succès de nos prières, et prions pour que notre foi ne vienne pas à faiblir. La foi produit la prière, et la prière à son tour obtient l'affermissement de la foi.

ỳ. 9-14. — *Il dit encore cette parabole pour quelques-uns qui se confiaient en eux-mêmes, comme étant justes, et méprisaient les autres : Deux hommes montèrent au temple pour prier, un pharisien et un publicain. Le pharisien se tenant debout, priait ainsi en lui-même : Mon Dieu, je vous rends grâces de ce que je ne suis pas comme le reste des hommes, qui sont voleurs, injustes, adultères ; ni même comme ce publicain. Je jeûne deux fois la semaine ; je paie la dîme de tout ce que je possède. Le publicain, se tenant éloigné n'osait pas même lever les yeux au ciel ; mais il frappait sa poitrine en disant : Mon Dieu, ayez pitié de moi qui suis un pécheur. Je vous le dis, celui-ci s'en retourna justifié dans sa maison, et non pas l'autre ; car quiconque s'élève sera abaissé, et quiconque s'abaisse sera élevé.*

S. Aug. (*serm.* 36 *sur les par. du Seig.*) Comme la foi ne peut être donnée aux orgueilleux, mais qu'elle est le partage des humbles ; à la parabole qui précède, Notre-Seigneur en ajoute une autre, pour recommander l'humilité et condamner l'orgueil : « Il dit encore cette parabole pour quelques-uns qui se confiaient en eux-mêmes, » etc.

Théophyl. L'orgueil est de toutes les passions celle qui tourmente

(1) « Car, comme le dit saint Augustin en cet endroit, qui songe à demander dans la prière ce qu'il ne croit pas ? »

---

bus quas certas habemus, increpative verbum dubitationis ponimus, ut si dicatur servo : « Considera, forsitan Dominus tuus sum. » Aug. (*de Verb. Dom., ut sup.*) Hoc autem Dominus adjicit, ut ostendat quod si fides deficit, oratio perit : ergo ut oremus, credamus, et ut ipsa fides non deficiat, oremus. Fides fundit orationem : fusa oratio fidei impetrat firmitatem.

Dixit autem et ad quosdam qui in se confidebant tanquam justi, et aspernabantur cæteros, parabolam istam, dicens : Duo homines ascendebant in templum ut orarent, unus pharisæus, et alter publicanus ; pharisæus stans hæc apud se orabat : Deus, gratias ago tibi, quia non sum sicut cæteri hominum, raptores, injusti, adulteri, velut etiam hic publicanus : jejuno bis in sabbato, decimas do omnium quæ possideo. Et publicanus a longe stans, nolebat nec oculos ad cœlum levare, sed percutiebat pectus suum, dicens : Deus, propitius esto mihi peccatori. Amen dico vobis, descendit hic justificatus in domum suam ab illo ; quia omnis qui se exaltat, humiliabitur, et qui se humiliat, exaltabitur.

Aug. (*de Verb. Dom.*, serm. 36, *ut sup.*) Quia fides non est superborum, sed humilium, præmissis subjecit parabolam de humilitate et contra superbiam. Unde dicitur : « Dixit autem et ad quosdam qui in se confidebant, » etc.

Theophyl. Quia etiam superbia plusquam aliæ passiones vexat hominum

le plus le cœur des hommes, aussi le Sauveur en fait-il plus souvent la matière de ses enseignements. Or, l'orgueil est le mépris de Dieu, car toutes les fois qu'on s'attribue à soi-même le bien qu'on fait, au lieu d'en renvoyer à Dieu la gloire, c'est une véritable négation de Dieu (1). Cette parabole est donc à l'adresse de ceux qui se confient en eux-mêmes, ne renvoient pas à Dieu la gloire de leurs bonnes œuvres, et qui, pour cela, n'ont que du mépris pour les autres. Notre-Seigneur veut nous y apprendre que lors même que la justice approcherait l'homme de Dieu, si elle est entachée d'orgueil, elle le précipite dans l'abîme : « Deux hommes montèrent au temple, » etc.

ASTÉR. (*Ch. des Pèr. gr.*) Notre-Seigneur nous a enseigné le zèle pour la prière par la parabole de la veuve et du juge, il nous apprend par l'exemple du pharisien et du publicain, quelles doivent être les conditions de nos prières, si nous ne voulons qu'elles soient frappées de stérilité, car le pharisien fut condamné pour avoir mal prié : « Or, le pharisien se tenant debout, priait ainsi en lui-même. » — THÉOPHYLACTE. Sa contenance seule indique une âme superbe, et son attitude trahit un orgueil excessif. — S. BAS. (*sur Isaïe*, chap. II.) « Il faisait en lui-même cette prière, » c'est-à-dire qu'il ne l'adressait pas à Dieu, parce que dans son orgueil il n'envisageait que lui-même : « Mon Dieu, je vous rends grâces. » — S. AUG. (*serm.* 36 *sur les par. du Seig.*) Ce qui est répréhensible dans la conduite de ce pharisien, ce n'est pas de rendre grâces à Dieu, mais de ce qu'il semblait ne plus rien désirer pour lui-même. Vous êtes donc parfait, vous avez tout en abondance, vous n'avez plus besoin de dire : « Remettez-nous nos

(1) Allusion à ces paroles de Job : « Ai-je porté ma main à ma bouche pour la baiser, ce qui est le comble de l'iniquité et un renoncement du Dieu Très-Haut. » (*Job*, XXXI, 27.)

---

mentes, ideo crebrius de hac monet. Est autem superbia Dei contemptus : quoties enim aliquis, non Deo, sed sibi ascribit bona quæ facit, quid est aliud quam Dei negatio? Causa igitur confidentium in seipsis, non autem totum attribuentium Deo, sed ob hoc etiam cæteros contemnentium, parabolam proponit : ostendens quod justitia quamvis hominem approximet Deo, si tamen assumat superbiam, ad infima dejicit hominem. Unde sequitur : « Duo homines ascendebant in templum, » etc.

GRÆCUS. (vel *Asterius in Cat. Græcorum Patrum.*) Diligentiam quidem orationis docuit nos per viduam et judicem; hic autem per pharisæum et publicanum docet nos, quomodo sint ei dirigenda precamina, ne sit infructuosum orationis negotium. Condemnatus est autem pharisæus, cum incaute oraret. Nam sequitur : « Pharisæus autem stans hæc apud se orabat. » THEOPHYL. Per hoc quod dicit *stans*, elatum ejus animum notat : ipso enim habitu superbissimus videbatur. BASIL. (*in Isai.*, cap. 2, *sive visione* 2.) Dicit autem : « Apud se orabat, » quasi non apud Deum : quia ad seipsum redibat per peccatum superbiæ : sequitur enim : « Deus, gratias ago tibi. » AUG. (*de Verb. Dom.*, serm. 36, *ut sup.*) Non reprehenditur quia Deo gratias agebat, sed quia nihil sibi addi cupiebat. Ergo jam plenus es, jam abundas, non est quare dicas : « Dimitte nobis debita nostra. » Quid

dettes. » Quel crime n'est-ce pas de combattre la grâce avec impiété, puisque cet homme est coupable pour avoir rendu grâces avec orgueil. Ecoutez donc, vous qui dites : C'est Dieu qui m'a fait homme, c'est moi-même qui me fais juste. Ah! vous êtes pire que le pharisien, et votre orgueil plus détestable que le sien. Son orgueil le portait à se proclamer juste, mais cependant il en rendait grâces à Dieu.

Théophyl. Considérez attentivement toute la suite de sa prière. Il énumère d'abord les défauts dont il est exempt, puis les vertus qu'il croyait avoir : « Je vous rends grâces de ce que je ne suis pas comme le reste des hommes, » etc. — S. Aug. (*comme précéd.*) S'il disait seulement : Je ne suis pas comme un grand nombre d'hommes. Mais qu'est-ce que le reste des hommes? Tous les hommes, excepté lui seul. Pour moi, dit-il, je suis juste, tous les autres sont pécheurs.

S. Grég. (*Moral.*, iv, 23.) L'orgueil des âmes arrogantes se manifeste sous quatre formes différentes : ou elles s'imaginent que le bien qui est en elles vient d'elles-mêmes; ou elles attribuent à leurs mérites personnels de l'avoir reçu de Dieu, ou elles se vantent de vertus qu'elles n'ont point, ou enfin elles veulent qu'on ne soit occupé que du bien qu'elles peuvent faire et qu'on n'ait que du mépris pour les autres. C'est ainsi que le pharisien n'attribue qu'à lui seul le mérite de ses bonnes œuvres. — S. Aug. Mais voici que le publicain qui était près de lui, devient pour lui l'occasion d'un plus grand orgueil : « De ce que je ne suis pas comme ce publicain, » comme s'il disait : Je suis seul de mon côté, celui-ci est du reste des hommes. — S. Chrys. (*Disc. sur le phar. et le publ.*) Le genre humain tout entier n'avait pu assouvir ce désir de mépris, il faut qu'il s'attaque à ce publicain.

---

igitur qui impie oppugnat gratiam, si reprehenditur qui superbe agit gratias? Audiant qui dicunt : « Deus me hominem fecit, ego me justum facio. » O pejor et detestabilior pharisæo! qui superbe justum se dicebat, sed tamen inde gratias Deo agebat.

Theophyl. Attende autem seriem orationis pharisæi. Primo namque dixit quæ ei aberant; deinde subjungit quæ habebat : sequitur enim : « Quia non sum sicut cæteri, » etc. Aug. (*de Verb. Dom.*, serm. 36.) Diceret saltem, « sicut multi homines. » Quid est « cæteri homines, » nisi omnes præter ipsum? « Ego, inquit, justus sum, cæteri peccatores. »

Greg. (XXIII *Moral.*, cap. 4.) Quatuor quippe sunt species, quibus omnis tumor arrogantium demonstratur : cum bonum aut a semetipsis habere se æstimant; aut si sibi datum desuper credunt, pro suis se hoc accepisse meritis putant; aut certe cum jactant se habere quod non habent; aut despectis cæteris singulariter videri appetunt habere quod habent : unde et pharisæus hoc bonorum sibi operum merita singulariter tribuit. Aug. (*de Verb. Dom.*, serm. 36, *ut sup.*) Ecce autem ex vicino publicano majoris erat ei tumoris occasio. Sequitur enim : « Velut etiam hic publicanus; » quasi dicat : « Ego sum solus : iste de cæteris est. » Chrys. (*in Con. de pharisæo et publicano.*) Non enim satiaverat contemptum ejus tota humana natura, sed et publicanum aggressus est :

Son péché eût été moins grand s'il eût excepté le publicain; mais au contraire, d'une seule parole il s'en prend aux absents, et rouvre les blessures de celui qu'il a sous les yeux. Or, l'action de grâces n'est pas une invective contre le prochain, si vous rendez sérieusement grâces à Dieu, ne vous occupez que de lui seul, sans tourner vos regards du côté des hommes pour condamner votre prochain. — S. Bas. (*comme précéd.*) L'orgueilleux ne diffère de celui qui insulte que par l'extérieur; celui-ci abaisse les autres par ses outrages, celui-là s'élève au-dessus par les efforts présomptueux de son âme. — S. Chrys. (*comme précéd.*) Or, celui qui outrage son prochain, se nuit considérablement en même temps qu'il fait beaucoup de mal aux autres. D'abord il rend plus mauvais celui qui l'écoute. Est-il pécheur, il est dans la joie d'avoir trouvé un complice de ses péchés. Est-il juste, les fautes des autres le portent à avoir de lui une meilleure opinion. Secondement, il fait tort à la société de l'Eglise, car ceux qui sont témoins de ces outrages, ne blâment pas seulement celui qui s'en rend coupable, mais ils comprennent la religion chrétienne elle-même dans leur condamnation et leurs mépris. Troisièmement, il est cause que la gloire de Dieu est blasphémée (1), car nos péchés font blasphémer le nom de Dieu, de même que nos bonnes œuvres le font glorifier. Quatrièmement, il couvre de confusion celui à qui s'adressent les outrages, le rend plus inconsidéré et s'en fait un ennemi. Cinquièmement, il se rend digne de châtiment pour avoir proféré des paroles outrageantes et coupables.

Théophyl. Mais il ne suffit pas d'éviter le mal, il faut encore faire le bien. Aussi après avoir dit : « Je ne suis pas comme le reste des

(1) Comme le dit l'Apôtre saint Paul : « Vous déshonorez Dieu par la violation de la loi. Car vous êtes cause que le nom de Dieu est blasphémé parmi les nations. »

---

moderatius autem peccasset, si publicanum excepisset; nunc autem uno verbo et absentes invadit, et vulnera præsentis lacessit. Non est autem gratiarum actio invectiva aliorum. Si regratiaris Deo, ipse tibi tantum sufficiat; nec te ad homines transferas, nec proximum condemnes. Basil. (*in Isaiam ubi supra.*) Discrepat autem elatus a convitiatore sola habitudine : is enim in alios utitur conviciis, hic autem se mentis temeritate extollit. Chrys. (*ut sup.*) Qui autem aliis conviciatur, sibi et aliis multa mala facit. Primo enim audientem reddit pejorem, quia si sit peccator, fit lætior (criminis invento collega), si sit justus, extollitur (per aliena crimina inductus de se magna putare.) Secundo communitatem Ecclesiæ lædit : non enim omnes audientes vituperant eum solum qui peccavit, sed ritui christiano contumelias innectunt. Tertio Dei gloriam blasphemare facit : « sicut enim nobis recte agentibus nomen Dei glorificatur, sic nobis peccantibus blasphematur. Quarto eum qui audivit opprobria, confundit, imprudentiorem eum et adversarium faciens. Quinto statuit se pœnæ obnoxium, rebus prolatis quæ sibi non conveniunt.

Theophyl. Expedit autem, non solum declinare a malo, sed etiam agere bonum. Et ideo cum dixisset : « Non sum sicut cæteri, raptores, injusti, adulteri, »

hommes, voleurs, injustes, adultères ; » il ajoute par opposition : « Je jeûne deux fois la semaine, » (dans le sabbat.) Les Juifs donnaient à la semaine le nom de sabbat, de son dernier jour qui était un jour de repos. Or, les pharisiens jeûnaient le second et le cinquième jour. Ce pharisien oppose donc ses jeûnes à la passion de l'adultère, car la dissolution vient de la sensualité. Aux voleurs et à ceux qui commettent des injustices, il oppose le paiement fidèle de la dîme : « Je donne la dîme de tout ce que je possède, » comme s'il disait : Je suis si éloigné des rapines et des injustices, que je distribue mon propre bien. — S. Grég. (*Moral.*, xix, 12.) C'est ainsi que par son orgueil, ce pharisien a ouvert la cité de son cœur aux ennemis qui l'assiégeaient ; vainement il l'a fermée par les jeûnes et la prière, vainement il a fortifié tous les autres côtés, puisqu'il a laissé sans défense l'endroit ouvert par lequel l'ennemi peut entrer dans la place.

S. Aug. (*comme précéd.*) Cherchez dans ses paroles, vous n'en trouverez aucune qui soit l'expression d'une prière à Dieu. Il était monté au temple pour prier, mais au lieu de prier effectivement, il a préféré se louer lui-même et insulter celui qui priait. Quant au publicain, le sentiment de sa conscience le tenait éloigné, mais sa piété le rapprochait de Dieu : « Le publicain se tenant éloigné, » etc. — Théophyl. Bien que le publicain nous soit représenté comme se tenant debout, il différait cependant du pharisien par son langage autant que par son attitude et le repentir de son âme. Il n'osait lever les yeux vers le ciel, il les jugeait indignes de contempler les choses d'en haut, parce qu'ils avaient préféré regarder et chercher les choses de la terre. Il frappait encore sa poitrine, comme le remarque le Sauveur, meurtrissant pour ainsi dire son cœur pour le punir de ses

---

subjungit per oppositum : « Jejuno bis in sabbato. » Sabbatum hi dicebant hebdomadam ab ultima die quietis. Jejunabant enim pharisæi secunda et quinta feria : sic igitur jejunia objecit contra passionem adulterii : nam ex voluptate est lascivia : rapacibus vero et injustis opposuit decimarum solutionem : sequitur enim : « Decimas do omnium quæ possideo : » quasi dicat : Adeo rapinas et nequitias refugio, ut etiam mea contribuam. Greg. (XIX *Moral.*, cap. 12.) Ecce, civitatem cordis sui insidiantibus hostibus per elationem aperuit, quam frustra per jejunium et orationem clausit : incassum munita sunt cætera, cum locus unus de quo hosti patet aditus, munitus non est.

Aug. (*de Verb. Dom.*, *ubi supra.*) Quære autem in verbis ejus, nihil invenies quod Deum rogaverit : ascendit quidem orare, noluit Deum rogare, sed se laudare, et roganti etiam insultare. Publicanum autem cordis conscientia removebat, sed pietas applicabat. Unde sequitur : « Et publicanus a longe stans. » Theophyl. Quamvis autem publicanus stetisse dicatur, distabat tamen a pharisæo tam verbis quam habitu necnon et corde contrito. Nam verebatur oculos levare in cœlum, censens indignos visionis supernæ eos qui maluerunt bona terrena spectare et quærere : necnon et pectus tundebat : unde sequitur : « Sed percutiebat pectus suum ; » cor quodammodo pungens causa cogitationum pra-

mauvaises pensées et le réveiller de son sommeil. Aussi n'a-t-il recours qu'à la miséricorde de Dieu : « Mon Dieu, ayez pitié de moi, qui ne suis qu'un pécheur. » — S. Chrys. Il a entendu le pharisien dire : « Je ne suis pas comme ce publicain ; » loin d'en concevoir de l'indignation, il s'en humilié avec compassion; le pharisien a découvert la blessure, il en cherche la guérison. Que personne donc ne prononce cette froide parole : Je n'ose, j'ai trop de honte, je ne puis ouvrir la bouche. Cette crainte est diabolique, le démon veut vous fermer les portes qui donnent accès auprès de Dieu.

S. Aug. (*serm.* 36, *sur les par. du Seign.*) Pourquoi vous étonner que Dieu pardonne au publicain, puisqu'il se juge lui-même? Il se tenait éloigné, mais néanmoins il s'approchait de Dieu, et le Seigneur était près de lui attentif à ses paroles, car le Dieu très-haut abaisse ses regards sur les humbles. Il ne levait pas les yeux vers le ciel, il ne regardait point pour mériter d'être regardé. Sa conscience l'accablait, l'espérance le relevait, il frappait sa poitrine, il se punissait lui-même; aussi le Seigneur lui pardonnait-il les péchés qu'il confessait si humblement. Vous avez entendu l'orgueilleux accusateur, vous avez entendu l'humble coupable, écoutez maintenant la sentence du juge : « Je vous le dis, celui-ci s'en retourna justifié dans sa maison, et non pas l'autre. »

S. Chrys. (*hom. sur la nat. incompréh. de Dieu.*) Cette parabole nous représente deux chars et deux conducteurs dans une arène, l'un porte la justice unie à l'orgueil, l'autre le péché avec l'humilité; et vous voyez le char du péché dépasser celui de la justice, non par ses propres forces, mais par la vertu de l'humilité qui lui est unie, tandis que le char de la justice reste en arrière, retardé non par la faiblesse

---

varum; necnon et excitans ut dormitans : unde non aliud quam Deum propitiatorem petebat : sequitur enim : « Dicens : Deus propitius, » etc. Chrys. (*ut sup.*) Audivit quia non sum velut hic publicanus : nec indignatus est, sed compunctus; detexit ille vulnus, quærit hic medicinam. Nemo igitur illud frigidum proferat verbum : « Non audeo, pudorosus sum, non possum aperire os. » Talis reverentia est diabolica. Vult tibi diabolus obserare fores accessus ad Deum.

Aug. (*de Verb. Dom.*, serm. 36, *ut sup.*) Quid igitur miraris si Deus ignoscit, quando ipse agnoscit? De longinquo stabat, Deo tamen appropinquabat; et eum Dominus de prope attendebat : « excelsus enim Dominus, et humilia respicit; » nec oculos ad cœlum levabat : ut respiceretur, non respiciebat. Premebat conscientia, spes sublevabat; percutiebat pectus suum, pœnas de seipso exigebat; propterea Dominus confitenti parcebat. Audisti superbum accusatorem, audisti humilem reum : audi nunc Judicem dicentem : « Amen dico vobis, descendit hic justificatus in domum suam ab illo. »

Chrys. (*De incomprehensibili Dei natura*, hom. 5.) Geminos aurigas et duas bigas in stadio positas sermo præsens proponit : in altera quidem justitiam cum superbia, in altera peccatum et humilitatem : et vides bigam peccati superare justitiam; non propriis viribus, sed virtute humilitatis conjunctæ : illam vero

de la justice, mais par la masse pesante de l'orgueil. En effet, de même que l'humilité par son élévation et son excellence triomphe du poids du péché, et s'élance pour atteindre Dieu; ainsi l'orgueil par sa masse pesante entrave facilement la marche de la justice. Ainsi quand vous auriez fait un grand nombre d'actions vertueuses, si elles sont pour vous un sujet de vaine présomption, vous avez perdu tout le fruit de votre prière, elle est tout à fait stérile pour vous. Au contraire, votre conscience fût-elle chargée d'une multitude innombrable de fautes, si vous vous estimez le dernier de tous, vous pourrez vous présenter devant Dieu avec une grande confiance. Notre-Seigneur donne la raison de la sentence qu'il vient de prononcer : « Car quiconque s'exalte sera humilié, et quiconque s'humilie sera exalté. » Le nom d'humilité s'applique à plusieurs choses toutes différentes. Il y a la vertu d'humilité que nous voyons dans ces paroles : « Mon Dieu, vous ne rejetterez pas un cœur contrit et humilié » (*Ps.* L); il y a l'humilité produite par les tribulations : « Il a humilié mon âme jusqu'à terre. » (*Ps.* CXLII.) Il y a l'humilité ou l'humiliation qui est la suite du péché, de l'orgueil, du désir insatiable des richesses, car quelle humiliation plus profonde que celle de ces hommes qui se rendent esclaves, qui s'abaissent et s'avilissent dans la recherche des honneurs et des richesses, et qu iles regardent comme le comble de la grandeur? — S. BAS. (*sur Isai.*, chap. II.) Il y a aussi une fierté louable, c'est celle de l'âme qui dédaigne de penser aux choses de la terre, et qui s'élève avec noblesse jusqu'à la hauteur de la vertu. Cette grandeur d'âme consiste à dominer les chagrins, à faire preuve de courage dans les tribulations, à mépriser toutes les choses de la terre, pour penser à celles du ciel. Cette grandeur de l'âme diffère autant de la hauteur

---

devictam non fragilitate justitiæ, sed mole et tumore superbiæ. Nam sicut humilitas per sui eminentiam peccati pondus superat, et saliens attingit Deum, sic superbia ob sui molem de facili justitiam deprimit. Si ergo plura facta strenue geras, putas autem te posse præsumere, tota caruisti oratione (sive fructu orationis caruisti.) Si vero mille feras in conscientia fasces reatuum, et hoc solum de te credas quod es infimus omnium, multam obtinebis ante Deum fiduciam. Et ideo suæ sententiæ causam assignans subdit : « Quia omnis qui se exaltat, humiliabitur; et qui se humiliat, exaltabitur; » (*et in Psal.* 122) : Humilitatis nomen multiplex est. Est enim quædam virtus humilitas, secundum illud (*Psal.* 50) : « Cor contritum et humiliatum, Deus, non despicies; » est et humilitas ab ærumnis, juxta illud (*Psal.* 142) : « Humiliavit in terra vitam meam; » est et humilitas a peccatis, et superbia, et insatiabilitate divitiarum : quid enim humilius his qui se submittunt (vel defodiunt et deprimunt) in divitiis et potentatu? et hæc reputant magna. BASIL. (*in Isai.*, cap. 2, *seu visione* 2.) Similiter etiam et exaltari laudabiliter contingit, quando scilicet non humilia cogitas, sed mens tua est per magnanimitatem in virtutem erecta. Talis autem animi celsitudo est eminentia in tristitiis (vel generosum quoddam robur in tribulationibus), terrenorum contemptus, conversatio in cœlis : et videtur hujusmodi mentis sublimitas eamdem habere differentiam ad elationem quæ ex arrogan-

qui est le produit de l'orgueil, que l'embonpoint d'un corps bien portant diffère de la grosseur qui vient de l'hydropisie.

S. Chrys. (*comme précéd.*) Ce faste orgueilleux peut précipiter du ciel celui qui s'y abandonne, de même que l'humilité peut retirer le pécheur de l'abîme de ses crimes. C'est elle qui a justifié le publicain de préférence au pharisien, c'est elle qui a conduit dans le paradis le bon larron avant les apôtres eux-mêmes, tandis que l'orgueil étant entré dans l'esprit des puissances célestes (1), a été la cause de leur perte. Or, si l'humilité jointe au péché marche si rapidement qu'elle dépasse la justice qui est unie à l'orgueil, quelle ne sera pas la rapidité de sa course, si vous l'unissez à la justice? Elle se présentera avec confiance devant le tribunal de Dieu au milieu de l'assemblée des anges. Mais d'un autre côté, si l'orgueil joint à la justice peut ainsi l'abaisser, dans quel abîme nous précipitera-t-il, s'il est uni au péché? Je parle de la sorte, non pour nous faire négliger la pratique de la justice, mais pour nous faire éviter l'orgueil. — Théophyl. On s'étonnera peut-être que ce peu de paroles dites à sa louange ait suffi pour faire condamner le pharisien, tandis que Job qui fit plusieurs discours pour se justifier, fut récompensé de Dieu. Nous répondrons que le pharisien en se vantant de ses bonnes œuvres, accusait les autres sans motif aucun, tandis que Job accusé par ses amis (2), et pressé par la souffrance fut forcé de faire l'énumération de ses vertus dans l'intérêt de la gloire de Dieu, et afin que les hommes ne fussent point découragés.

Bède. Dans le sens figuré, le pharisien représente le peuple des

(1) C'est-à-dire dans les démons dont le prince ou le chef est appelé le prince des puissances de l'air. (*Ephes.*, II, 12.)

(2) Ce sont les trois amis qui vinrent pour le visiter et le consoler, lorsqu'ils eurent appris les malheurs qui lui étaient arrivés, et qui parurent l'accuser comme s'il les avait mérités.

---

tia generatur, quam habet corpulentia corporis bene dispositi ad inflationem carnis cum ex hydropisi tumet.

Chrys. Hæc igitur fastus inflatio ab ipsis cœlis potest deprimere non caventem; humilitas vero et ab ipsa abysso reatuum hominem sublimare: hæc enim præ pharisæo publicanum salvavit et latronem ante apostolos in paradisum duxit: illa vero etiam incorpoream ingressa est potestatem. Cæterum si adjuncta delictis humilitas tam facile currit ut superbiam justitiæ junctam transeat; a fortiori si justitiæ conjunxeris eam, quomodo non ibit? Assistet ipsa tribunali divino in medio angelorum cum fiducia multa. Rursus si fastus conjunctus justitiæ eam deprimere potuisset; si conjunctus sit peccato, in quamnam gehennam detrudet? Hoc dico, non ut negligamus justitiam, sed ut fastum vitemus. Theophyl. Sed forsitan mirabitur aliquis quomodo pharisæus cum pauca verba suæ laudis protulerit, condemnetur; Job vero cum plurima fuderit, coronatur: eo scilicet quod pharisæus talia dicebat criminando alios, nulla ratione cogente; Job vero urgentibus eum amicis et pressuris prementibus coactus est proprias virtutes recitare propter Dei gloriam; ne homines desisterent a profectu virtutis.

Bed. Typice autem pharisæus est po-

Juifs, qui fier de la justice qui vient de la loi exalte bien haut ses mérites; le publicain représente le peuple des Gentils, qui se tient éloigné de Dieu, et confesse humblement ses péchés; l'orgueil de l'un fut cause de son humiliation, et les humbles gémissements de l'autre lui méritèrent de s'approcher de Dieu et la grâce d'une élévation sans égale.

ŷ. 15-17. — *On lui présentait aussi des petits enfants, pour qu'il les touchât; ce que voyant, ses disciples les repoussaient avec de rudes paroles. Mais Jésus les appelant, dit : Laissez les enfants venir à moi, et ne les empêchez pas, car le royaume de Dieu est à ceux qui leur ressemblent. En vérité, je vous le dis : quiconque ne recevra pas comme un enfant le royaume de Dieu, n'y entrera point.*

Théophyl. Notre-Seigneur montre immédiatement dans sa conduite la pratique des leçons d'humilité qu'il vient de donner, en ne repoussant pas les petits enfants, mais en les accueillant avec bonté : « On lui présentait aussi des petits enfants, pour qu'il les touchât. » — S. Aug. (*serm.* 36, *sur les par. du Seign.*) A qui présente-t-on ces enfants pour être touchés? Au Sauveur. Mais s'il est le Sauveur, c'est pour qu'ils soient sauvés qu'on les présente à celui qui est venu sauver ce qui avait péri. Or, quand ces enfants ont-ils pu périr, innocents qu'ils sont de toute faute? Mais selon la doctrine de l'Apôtre : « Le péché est entré dans ce monde par un seul homme. » (*Rom.*, v.) Que ces petits enfants viennent donc comme des malades à leur médecin, comme des coupables à leur Rédempteur.

S. Ambr. Il peut paraître dur à quelques-uns que les disciples aient empêché ces petits enfants de s'approcher du Seigneur, car l'Evangéliste ajoute : « Ce que voyant, ses disciples les repoussaient avec de

---

pulus Judæorum, qui ex justificationibus legis extollit merita sua; publicanus vero gentilis est, qui longe a Deo positus, confitetur peccata sua : quorum unus superbiendo recessit humiliatus : alter lamentando appropinquare meruit exaltatus.

Afferebant autem ad illum infantes, ut eos tangeret. Quod cum viderent discipuli, increpabant illos. Jesus autem convocans illos, dixit : Sinite pueros venire ad me, et nolite vetare eos : talium est enim regnum Dei. Amen dico vobis, quicunque non acceperit regnum Dei sicut puer, non intrabit in illud.

Theophyl. Post prædicta, humilitatem Dominus docet per ea quæ facit, non repellens parvulos, sed gratanter admittens. Unde dicitur : « Afferebant autem ad illum infantes, » etc. Aug. (*de Verb. Dom.*, serm. 36.) Cui afferuntur tangendi, nisi Salvatori? Sed si Salvator est, salvandi offeruntur illi qui venit salvum facere quod perierat. Ubi isti perierant, quantum ad ipsos pertinet innocentes ? Sed secundum Apostolum (*ad Rom.*, 5) : « Per unum hominem intravit peccatum in orbem terrarum. » Veniant ergo parvuli ut languidi ad medicum, perditi ad Redemptorem.

Ambr. Durum autem aliquibus videri potest, quod discipuli Dominum infantulos adire prohibebant : sequitur enim : « Quod cum viderunt discipuli increpa-

rudes paroles. » Mais il faut voir dans cette conduite des disciples, ou un mystère ou une marque d'attention pour le Sauveur. En effet, ils n'agissaient pas ainsi par un sentiment d'envie ou de dureté à l'égard de ces enfants, mais par un empressement de zèle attentif pour leur divin Maître qu'ils ne voulaient point exposer à être pressé par la foule. Il faut en effet renoncer à nos intérêts, lorsque la gloire de Dieu se trouve compromise. Leur conduite renferme d'ailleurs un mystère, c'est-à-dire, qu'ils désiraient que le peuple juif dont ils descendaient selon la chair, fût sauvé le premier. Ils savaient bien que les deux peuples devaient être appelés à la foi, puisqu'ils avaient prié le Sauveur en faveur de la Chananéenne, mais ils ne savaient pas encore dans quel ordre cette vocation devait avoir lieu. Que leur répond Jésus? « Mais Jésus les appelant, dit : Laissez les enfants venir à moi, » etc. Ce n'est donc point l'âge de l'enfance qu'il préfère à un autre âge de la vie, autrement il serait nuisible de croître et de se développer. Pourquoi donc déclare-t-il que les enfants sont plus propres au royaume des cieux ? Peut-être parce qu'ils sont sans malice, sans tromperie, qu'ils n'osent se venger, qu'ils sont étrangers à toute volupté coupable, qu'ils ne désirent ni les richesses, ni les honneurs, ni les dignités. Cependant la vertu ne consiste pas à ignorer toutes ces choses, mais à les mépriser, car la vertu n'est point dans l'impuissance de commettre le péché, mais dans la volonté de le fuir. Ce n'est donc pas l'enfance, mais la vertu qui imite la simplicité de l'enfance que Notre-Seigneur nous recommande ici. — Bède. Aussi a-t-il soin de dire : « Le royaume de Dieu est pour ceux qui leur ressemblent, » et non pour ces enfants, nous montrant ainsi que ce n'est pas l'âge, mais les mœurs de l'enfance qui donnent accès dans le royaume des cieux, et que c'est à ceux qui imitent leur simplicité et leur innocence que la récompense est promise. — S. Ambr. C'est cette

---

bant illos : » ubi vel mysterium intelligas, vel affectum : neque enim hoc invidia aut in pueros mentis asperitate faciebant, sed sedulæ virtutis obsequia Domino deferebant; ne comprimeretur a turbis. Respuenda quippe est utilitas nostra, ubi Divinitatis injuria est : in mysterio autem, quia prius salvari populum Judæorum, ex quo secundum carnem nati fuerant, gestiebant. Sciebant quidem mysterium quod utrisque populis vocatio deberetur (nam et pro Chananæa muliere supplicarunt); sed fortasse adhuc ordinem nesciebant : unde sequitur : « Jesus autem convocans illos dixit : Sinite parvulos, » etc. Non ætas præfertur ætati; alioquin obesset adolescere. Cur ergo pueros dicit aptos esse regno cœlorum? fortasse quia malitiam nesciant; fraudare non noverint; referire non audeant; scortari ignorent; opes, honorem, ambitionem non appetant : verum non ignorare ista virtus est, sed contemnere : non enim virtus est non posse peccare, sed nolle : non igitur puerita, sed æmula puerilis simplicitatis bonitas designatur. Bed. Unde signanter dixit : *Talium* non, *istorum*, ut ostenderet non ætatem regnare, sed mores; et his qui similem haberent innocentiam et simplicitatem, præmia repromitti. Amb. Denique hoc Salvator

même vérité que Notre-Seigneur veut exprimer lorsqu'il ajoute : « En vérité je vous le dis, quiconque ne recevra pas comme un enfant le royaume de Dieu, n'y entrera pas. » Quel est cet enfant que Jésus propose à l'imitation de ses apôtres? c'est celui dont Isaïe à dit : « Un petit enfant nous est né (*Isai.*, IX); qui, lorsqu'on le maudissait, ne répondait point par des injures. » (I *Pierre,* II.) Il y a donc dans l'enfance quelque chose des mœurs vénérables de la vieillesse ; comme la vieillesse a quelque chose de l'innocence des enfants. — S. BAS. (*Règl. abrég. quest.* 127.) Or, nous recevrons le royaume de Dieu comme un enfant, si nous apportons aux enseignements du Seigneur les dispositions d'un enfant aux instructions qui lui sont données; il ne contredit pas ses maîtres, il ne dispute pas avec eux, mais il reçoit leurs leçons avec confiance et soumission. — THÉOPHYL. Au contraire, les sages parmi les Gentils, cherchant la sagesse dans le mystère qui est le royaume de Dieu, et ne voulant l'admettre qu'autant qu'il serait appuyé sur des preuves tirées de la raison, ont été justement exclus de ce royaume.

℣. 18-23. — *Alors un jeune homme de qualité lui fit cette demande : Bon Maître, que dois-je faire pour posséder la vie éternelle? Jésus lui dit : Pourquoi m'appelez-vous bon? Nul n'est bon que Dieu seul, vous connaissez les commandements : Tu ne tueras point; tu ne commettras point d'adultère; tu ne déroberas point; tu ne porteras point de faux témoignage; honore ton père et ta mère. Il répondit : J'ai observé tous ces commandements depuis ma jeunesse. Ce qu'entendant, Jésus lui dit : Une chose vous manque encore : Vendez tout ce que vous avez, et le donnez aux pauvres, et vous aurez un trésor dans le ciel; venez alors, et suivez-moi. Mais lui, ayant entendu ces paroles, devint triste, parce qu'il était fort riche.*

BÈDE. Un des principaux d'entre le peuple avait entendu dire au

---

expressit dicens: « Amen dico vobis, quicunque non acceperit regnum Dei sicut puer, » etc. Quis puer imitandus est apostolis Christi, nisi de quo Isaias dicit (cap. 9) : « Puer natus est nobis ; » qui cum malediceretur, non maledixit? (I *Petri,* 2.) Itaque in puerita est quædam venerabilis morum sènectus, et in senectute innocens pueritia. BASIL. (*in Regulis brevioribus ad interrogat.* 127, 7.) Suscipiemus autem regnum Dei ut puer, si dispositi fuerimus erga doctrinam Domini, sicut puer in disciplina; nequaquam contradicens nec disputans cum magistris, sed credibiliter et obedienter imbibens documenta. THEOPHYL. Gentilium ergo sapientes quærentes sapientiam in mysterio quod est regnum Dei, nec volentes hoc absque fide syllogisticæ probationis admittere, merito exclusi sunt ab hoc regno.

Et interrogavit eum quidam princeps, dicens : Magister bone, quid faciendo vitam æternam possidebo? Dixit autem ei Jesus : Quid me dicis bonum? Nemo bonus nisi solus Deus. Mandata nosti? Non occides, non mœchaberis, non furtum facies, non falsum testimonium dices; honora patrem tuum et matrem tuam. Qui ait : Hæc omnia custodivi a juventute mea. Quo audito, Jesus ait ei : Adhuc unum tibi deest : omnia quæcunque habes vende, et da pauperibus; et habebis thesaurum in cœlo; et veni, sequere me. His ille auditis, contristatus est, quia dives erat valde.

BED. Audierat princeps quidam a Domino tantum eos qui puerorum vellent

Seigneur qu'on ne pouvait entrer dans le royaume de Dieu, si l'on ne devenait semblable aux enfants ; il le prie donc de lui apprendre non en paraboles, mais ouvertement les œuvres nécessaires pour mériter la vie éternelle : « Alors un jeune homme de qualité lui fit cette demande : Bon Maître, » etc. — S. AMBR. C'était pour tenter le Sauveur que cet homme l'appelle bon Maître, lui qui aurait dû l'appeler Dieu bon : car bien que la divinité soit inséparable de la bonté, comme la bonté de la Divinité, cependant en l'appelant bon Maître, il ne confesse sa bonté que dans un sens non général, mais particulier, car Dieu est bon dans le sens le plus étendu de ce mot, tandis que l'homme ne l'est que d'une manière limitée.

S. CYR. Ce jeune homme s'imagina qu'il allait surprendre Jésus-Christ, qui peut-être en lui répondant jetterait le blâme sur la loi de Moïse pour lui substituer ses propres commandements. Il s'approche donc du divin Maître, et en l'appelant bon maître, il lui dit qu'il vient dans l'intention de s'instruire, tandis qu'il ne venait que pour lui tendre un piége. Mais celui qui surprend les sages dans leur propre finesse (1), lui fait une réponse digne de lui : « Jésus lui dit : Pourquoi m'appelez-vous bon? nul n'est bon que Dieu seul. » — S. AMBR. Il ne nie pas qu'il ne soit bon, mais il fait entrevoir qu'il est Dieu ; car celui-là seul est bon qui a la plénitude de la bonté. Vous êtes impressionné de ces paroles : « Nul n'est bon, » mais faites donc attention à celles qui suivent : « Si ce n'est Dieu. » Si vous ne pouvez concevoir Dieu sans son Fils, vous ne pouvez concevoir Jésus-Christ sans la bonté ; car comment pourrait-il n'être pas bon, étant né de celui qui est la bonté par essence ? Car tout bon arbre produit de bons fruits. (*Matth.*, VII.) Comment pourrait-il n'être pas bon, puisque la substance

(1) *Job*, V, 13 ; I *Cor.*, III, 29.

---

esse similes, regnum Dei intraturos ; atque ideo poscit sibi, non per parabolam, sed palam, quibus operum meritis vitam æternam consequatur exponi. Unde dicitur : « Et interrogavit eum quidam princeps dicens : Magister bone, » etc. AMBR. Tentator princeps iste *magistrum bonum* dixit, qui *Deum bonum* dicere debuisset : nam licet in Divinitate bonitas sit, et in bonitate Divinitas, tamen addendo *magister bone*, in portione *bonum* dixit, non in universitate : nam Deus in universitate bonus, homo ex parte.

CYRIL. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Putavit autem se Christum capere dum vituperaret Mosaicum præceptum, introduceret vero sua statuta : accedit ergo ad magistrum, et *bonum* eum nuncupans dicit se velle doceri, quia tentative quærebat. Qui vero apprehendit sapientes in astutia sua, convenienter ei respondet : nam sequitur : « Dixit autem ei Jesus : Quid me dicis bonum ? Nemo bonus nisi solus Deus. » AMBR. Non bonum se negat, sed Deum designat. Bonus quidem non est nisi plenus bonitatis. Quod si quem moveat quia *nemo bonus* ; moveat et illud, *nisi Deus* ; quod si a Deo Filius non excipitur, utique nec a bono Christus excipitur : nam quomodo non bonus ex bono natus ? Arbor enim bona fructus bonos facit. (*Matth.*, 7.) Quomodo non bonus, cum bonitatis suæ sub-

de sa bonté qu'il a reçue du Père n'est point dégénérée dans le Fils, de même qu'elle n'est point dégénérée dans l'Esprit saint : « Votre bon Esprit, dit le Psalmiste, me conduira dans la terre de la justice. » (*Ps.* CXL.) Or, si l'Esprit est bon de la bonté qu'il a reçue du Fils, comment le Fils, qui est le principe de cette bonté, ne serait-il pas bon lui-même ? Mais comme celui qui venait pour tenter Jésus-Christ était un docteur de la loi, ainsi que nous l'avons démontré dans un autre livre, le Sauveur lui répond on ne peut plus à propos : « Nul n'est bon, si ce n'est Dieu, » afin de lui rappeler qu'il est écrit : « Vous ne tenterez point le Seigneur votre Dieu, » et de le porter à rendre gloire au Seigneur, parce qu'il est bon. (*Ps.* CXVII, CXXXV.)

S. CHRYS. (*hom.* 64 *sur S. Matth.*) Ou bien encore, je ne craindrai pas d'avancer que ce jeune homme de qualité ne venait point pour surprendre Jésus-Christ, mais qu'il était avare (car le Sauveur lui en fait un reproche indirect.) — TITE DE BOSTR. En faisant à Jésus-Christ cette question : « Bon maître, que dois-je faire pour posséder la vie éternelle ? » il semble lui dire : Vous êtes bon, daignez répondre à la question que je vous adresse : Je suis instruit de tout ce que contient l'Ancien Testament, mais je trouve vos enseignements supérieurs, car ce ne sont point les biens de la terre que vous promettez, c'est le royaume des cieux que vous annoncez ; dites-moi donc, que ferai-je pour arriver à la vie éternelle ? Comme la foi est le chemin qui conduit aux œuvres, le Sauveur, ne considérant que l'intention de ce jeune homme et sans répondre à la question qu'il lui fait, l'amène à la connaissance de la foi. Il agit comme un médecin à qui son malade demanderait : Que dois-je manger ? et qui lui répondrait en lui prescrivant ce qu'il doit faire avant de prendre de la nourriture. Le Sauveur élève donc son esprit jusqu'à son Père, en lui disant :

---

stantia ex Patre assumpta non degeneravit in Filio, quæ non degeneravit in Spiritu ? « Spiritus tuus, inquit (*Psal.* 140), bonus deducet me in terram rectam : » quod si bonus Spiritus qui accepit a Filio, bonus utique et ille qui tradidit. Itaque quia legisperitus est iste qui tentat, sicut in libro alio demonstratur, ei bene dixit : « Nemo bonus, nisi unus Deus, » ut admoneret quia scriptum est : « Non tentabis Dominum Deum tuum ; » sed magis confiteretur Domino quoniam bonus. (*Psal.* 117 et 135.)

CHRYS. (*hom.* 64, *in Matth.*,) Vel aliter : avarum quidem dicere hunc principem non verebor (nam hoc Christus ei improperat), tentatorem autem minime. TITUS BOSTRENS. Ergo cum dicit : « Magister bone, quid faciendo vitam æternam possidebo ? » Idem est ac si dicat : « Bonus es ; dignare me responso in eo quod quæro ; doctus sum Vetus Testamentum, te tamen præstantiorem video ; non promittentem terram, sed prædicantem regnum cœlorum : dic ergo mihi : quid faciendo vitam æternam potero possidere ? » Intentionem igitur attendens Salvator (quia fides est via ad opera) cum dixisset ille : « Quid faciam ? » hac quæstione omissa in notitiam fidei eum ducit : velut si quis interrogaret medicum : « Quid comedam ? » et ille ostenderet quæ deberent cibum

« Pourquoi m'appelez-vous bon ? » Ce n'est pas qu'il ne fût bon ; car il était le bon fruit d'un bon arbre. — S. Aug. (*Quest. évang.*, I.) Le récit de saint Matthieu présente ici une différence (*Matth.*, XIX) ; Notre-Seigneur dit à ce jeune homme : « Pourquoi m'interrogez-vous sur ce qui est bon ? » ce qui répond plus directement à cette question : « Quel bien dois-je faire ? » etc., car ces paroles renferment une question qui a pour objet ce qui est bien. On peut donc parfaitement admettre que Notre-Seigneur a fait ces deux réponses : « Pourquoi m'appelez-vous bon? » et « pourquoi m'interrogez-vous sur ce qui est bon? » deux choses, dont l'une revient à l'autre.

Tite de Bostr. Après lui avoir donné la connaissance de la foi, le Sauveur ajoute : « Vous connaissez les commandements ? » comme s'il lui disait : Après avoir commencé par connaître Dieu, il est naturel que vous cherchiez à savoir ce que vous devez faire. — S. Cyr. Ce jeune homme de qualité s'attendait à ce que Jésus lui dit : « Laissez les commandements de la loi de Moïse, et suivez les miens ; » mais au contraire, le Sauveur le renvoie aux préceptes de la loi : « Vous ne tuerez point, vous ne commettrez pas d'adultère, » etc. La loi cherche d'abord à prévenir les fautes dans lesquelles nous tombons plus facilement, comme la fornication et l'adultère, pour lesquels nous avons en nous un penchant naturel, et l'homicide, parce que la fureur fait de nous comme autant de bêtes féroces. Le vol et le faux témoignage sont des crimes que l'on commet plus rarement, et qui sont généralement moins graves que les précédentes. Aussi Notre-Seigneur place en second lieu le vol et le faux témoignage, parce qu'ils sont de moindre gravité, et entraînent moins souvent les hommes.

---

præcedere ; et ideo eum ad Patrem remittit, dicens : « Quid me dicis bonum? » non quod ipse bonus non esset ; erat enim bonum ex bono germen ; vel bonus boni patris filius. Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. II, cap. 63.) Potest autem videri distare aliud quod secundum Matthæum dicitur (cap. 19) : «Quid me interrogas de bono?» quod ad illud magis referri potest quod ait ille quærens : « Quid boni faciam ? » Ibi enim et *bonum* nominavit, et interrogatio est. Commodissime ergo intelligitur utrumque dictum : « Quid me dicis bonum ? » et « quid me interrogas de bono ? » quod ad illud magis referri potest.

Tit. Bostr. Denique postquam docuit cognitionem fidei, subjungit : « Mandata nosti : » quasi dicat : Quando prius Deum noveris, tunc opportune quæres quid facias. Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Expectante autem principe audire Christum dicentem : « Recede a mandatis Mosaicis, et meis attende, » ad Mosaica eum mittit : unde sequitur : « Non occides, non mœchaberis, » etc. Primo quidem lex ea corrigit ad quæ facilius labimur; ut *mœchari*, cujus incentivum est intrinsecum et naturale, et *occidere*, quia magna est et immanis bellua furor. Furtum autem et falsi testimonii culpam raro contingit incurrere, sed et graviora illa existunt quam hæc : et ideo secundario furtum et falsum testimonium ponit; ut rarius homines fallentia et leviora.

« Vous ne déroberez point. » — S. Bas. (1). Par voleurs, il ne faut pas seulement entendre les coupeurs de bourse, et ceux qui font métier de voler dans les bains, mais encore ceux qui sont placés à la tête des légions, ou préposés au gouvernement des villes et des provinces, les premiers volent furtivement, les seconds emploient la violence et la force ouverte. — Tite de Bost. Remarquez ici que l'observation des préceptes consiste à s'abstenir; en effet, si vous ne commettez pas d'adultère, vous serez chaste; si vous ne dérobez point, vous serez honnête et bon; si vous ne faites point de faux témoignages, vous serez vrai dans votre conduite. Voyez comme la vertu nous est rendue facile par la bonté de celui qui nous en fait un devoir, il nous impose la fuite du mal, plutôt que la pratique du bien. Or, il est bien plus facile de s'abstenir du mal, que de pratiquer le plus petit acte de vertu.

Théophyl. L'outrage contre les parents est un grand crime, mais comme ce crime est peu fréquent, Notre-Seigneur le place en dernier lieu : « Honorez votre père et votre mère. » — S. Ambr. Or, cet honneur ne consiste pas seulement dans le respect qu'on leur témoigne, mais dans l'assistance qu'on leur donne ; car c'est leur rendre honneur que de les assister en reconnaissance de leurs bienfaits. Nourrissez votre père, nourrissez votre mère ; et lorsque vous les aurez nourris, vous n'aurez pas encore payé les douleurs et les déchirements que votre mère a soufferts pour vous. Vous devez à votre père ce que vous avez, à votre mère ce que vous êtes. Quel jugement sévère vous attend si l'Eglise nourrit ceux que vous avez refusé de nourrir. Mais, direz-vous, je préfère donner à l'Eglise, ce que je donnerai à mes parents.

(1) Sur ces paroles du chapitre I d'Isaïe, verset 23 : « Tes princes sont rebelles et tes compagnons des voleurs. »

Sequitur : « Non furtum facies, » etc. Basil. (*in Isaiæ*, I, *caput.*) Non est autem intelligendum fures esse solum bursarum incisores, vel latrocinantes in balneis : sed et si qui duces legionum statuti vel etiam commisso sibi regimine civitatum aut gentium inaugurati, hæc quidem furtim tollunt, hæc vero vi ac publice exigunt. Titus Bostrens. (*in Cat. Græcorum ubi sup.*) Sed videas in non agendo præcepta consistere; quoniam si mœchatus non fueris, castus es; si non fureris, benevolus; si falso non testeris, veridicus. Attende virtutem jam facilem per bonitatem statuentis : nam mali fugam ingerit, non boni exercitium : quælibet autem cessatio agendi quolibet est facilior opere.

Theophyl. Sed quia in parentes peccare quanquam magnum sit crimen, raro tamen accidit, post omnia ponit : « Honora patrem tuum et matrem tuam. » Ambr. Est autem honor, non solum honorificentiæ, sed etiam largitatis. Honor enim est deferre pro meritis. Pasce patrem tuum, pasce matrem tuam; et si paveris, adhuc non reddidisti dolores et cruciatus, quos propter te mater passa est. Illi debes quod habes; huic debes quod es. Quantum judicium si pascat Ecclesia quos tu pascere nolis? Sed dices : Quod eram parentibus collaturus,

Le Seigneur ne veut pas d'un don qui condamne vos parents à mourir de faim. Cependant, de même que l'Ecriture fait un devoir de nourrir ses parents, ainsi elle commande de les quitter pour Dieu, s'ils sont un obstacle aux sentiments religieux de l'âme.

« Il répondit : J'ai gardé tous ces commandements depuis ma jeunesse. » — S. Jér. (*sur le chap.* XIX *de S. Matth.*) Ce jeune homme fait ici un mensonge. En effet, s'il avait accompli le commandement suivant : « Vous aimerez le prochain comme vous-même, » il ne se serait pas retiré plein de tristesse en entendant ces paroles : « Allez, vendez tout ce que vous avez, et donnez-le aux pauvres. » — Bède. On peut admettre aussi que sans faire de mensonge, il a simplement avoué quelle avait été sa vie extérieure, autrement saint Marc n'aurait pas ajouté que Jésus, ayant jeté les yeux sur lui, conçut pour lui de l'affection.

Tite de Bost. (1) Le Sauveur nous apprend ensuite qu'on n'est point parfait pour accomplir tout ce que commande l'Ancien Testament, mais qu'il faut encore suivre Jésus-Christ : « Ce qu'entendant, Jésus lui dit : Une chose vous manque encore, vendez tout ce que vous avez, et donnez-le aux pauvres. » C'est-à-dire : Vous me demandez comment vous pourrez arriver à la vie éternelle, distribuez vos biens aux pauvres, et vous la mériterez, ce que vous donnez est peu de chose, ce que vous recevrez est immense. — S. Athan. (*Ch. des Pèr. gr.*) Ne pensons pas, en effet, avoir fait un grand sacrifice en renonçant aux biens de ce monde; car la terre tout entière est bien petite en comparaison du ciel ; fussions-nous donc maîtres de toute la terre,

(1) Ou plutôt saint Cyrille dans la *Chaîne des Pères grecs*. Je n'ai pu m'assurer si Tite de Bostra avait quelque chose de semblable sur saint Matthieu : mais dans la *Bibliothèque des Pères*, tom. II, on ne trouve rien dans ses commentaires *sur saint Luc,* où il renvoie à saint Matthieu.

Ecclesiæ mallem conferre. Non quærit Deus donum de fame parentum; sed ut pascendos Scriptura dicit parentes, ita propter Deum relinquendos, si impediant devotæ mentis affectum.

Sequitur : « Qui ait : Hæc omnia custodivi a juventute mea. » Hier. (*in Matth.*, 19.) Mentitur adolescens. Si enim quod postpositum est in mandatis : « Diliges proximum tuum sicut teipsum, » opere complesset, quomodo postea audiens : « Vade et vende omnia quæ habes, et da pauperibus, » tristis abscessit? Beda. Vel non est putandus esse mentitus, sed simpliciter ut vixerit, scilicet exterius, esse confessus ; alioqui nequaquam Marcus diceret (cap. 12), quod « Jesus intuitus eum, dilexit eum. »

Titus Bostrens. Ostendit autem consequenter Dominus, quod si aliquis Vetus Testamentum peregerit, perfectus non est; sed deest ei sequi Christum. Unde sequitur : « Quo audito, Jesus ait ei : Adhuc unum tibi deest : omnia quæcunque habes vende, » etc. Quasi dicat : Quæris quomodo sit possidenda vita æterna : sparge facultates pauperibus, et obtinebis illam : parva sunt quæ impendis, magna quæ recipis. Athan. (*in Cat. Græcorum Patrum, al. ex apolog. de fuga sua.*) Non enim mundum despicientes putemus grandia quidem abdicasse, quia tota terra est in comparatione cœli brevissima : quapropter si

le sacrifice que nous en ferions ne serait rien en comparaison du royaume des cieux. — BÈDE. Que celui donc qui veut être parfait, vende tous ses biens, non en partie, comme Ananie et Saphire, mais sans réserver rien absolument. — THÉOPHYL. « Vendez tout ce que vous avez ; » le Sauveur conseille donc la pauvreté absolue, si vous vous réservez quelque chose, ou s'il vous reste quelque partie de votre bien, vous en êtes l'esclave.

S. BAS. (*règ. abrég.*, *quest.* 92.) Cependant si Notre-Seigneur conseille à ce jeune homme de vendre ses biens, ce n'est pas qu'ils soient mauvais par leur nature, autrement ils ne seraient pas des créatures de Dieu. Le Sauveur ne lui conseille pas de les rejeter, mais de les distribuer aux pauvres, et ce que Dieu condamne dans quelques-uns, ce n'est pas la possession des richesses, mais le mauvais usage. Au contraire, en les distribuant aux pauvres selon le commandement de Dieu, on efface ses péchés et on mérite le royaume des cieux. C'est ce que Notre-Seigneur indique par ces paroles : « Et donnez-le aux pauvres. » — S. CHRYS. (*hom.* 22 *sur la* Ire *Epît. aux Cor.*) Dieu, sans doute, pouvait nourrir les pauvres sans l'intermédiaire de notre compassion pour eux, mais il a voulu établir des liens de charité entre ceux qui donnent et ceux qui reçoivent. — S. BAS. (*règ. développ.*, *quest.* 9.) Devant cette parole formelle du Sauveur : « Donnez-le aux pauvres, » la négligence dans l'accomplissement de ce devoir n'est permise à personne, et chacun doit s'en acquitter avec le plus grand soin, par lui-même autant que cela est possible ; ou s'il ne le peut, par ceux dont la prudence et la fidélité lui sont connues ; car : « Maudit est celui qui fait les œuvres de Dieu avec négligence. » (*Jérém.*, XLVIII, 18.) — S. CHRYS. (*comme précéd.*) Mais comment Jésus-Christ enseigne-t-il

---

toti terræ dominaremur ei abrenuntiantes, nihil dignum esset in comparatione regni cœlorum. BED. Quicunque ergo perfectus esse voluerit, oportet vendere quæ habet ; non ex parte, sicut Ananias fecit et Saphira, sed totum. THEOPHYL. Unde dicens, « omnia quæ habes, » summam paupertatem suadet : si quid enim superfuerit tibi vel remanserit, illius servus es.

BASIL. (*in Regulis brevioribus ad interrogat.*, 92.) Non tamen docet facultates vendere, eo quod naturaliter sint pravæ ; alioquin creaturæ Dei non essent ; unde eas non tanquam malas abjicere, sed dispensare monuit ; et condemnatur aliquis, non quia eas possidet, sed quia eis abusus est : quo fit ut facultatum secundum mandata Dei dispensatio, et crimina deleat, et regnum conferat. Unde subdit : « Et da pauperibus. » CHRYS. (*in I ad Corinthios*, hom. 22.) Poterat quidem Deus alere pauperes sine hoc quod nos misereremur eorum ; sed vult dantes dilectione astringi accipientibus. BASIL. (*in Regulis fusius disputat.* 3, *ad interrogat.* 9.) Dicente autem Domino : *Da pauperibus,* puto non expedire cuiquam negligenter gerere, sed omnia diligenter disponere ; præcipue per seipsum, si ex parte se habeat, sin autem, per eos de quibus constat quod fideliter et prudenter disponant : maledictus enim qui negligenter perficit opera Domini. CHRYS. (*hom.* 22, *in Epist.* I *ad Corinth. ubi*

que la perfection consiste à distribuer tous ses biens aux pauvres, tandis que saint Paul déclare que sans la charité, c'est une œuvre très-imparfaite? Ce qui suit fait disparaître toute opposition entre le maître et le disciple : « Alors, venez et suivez-moi, » ce qui ne peut se faire que par un motif de charité ; « car tous reconnaîtrons que vous êtes mes disciples, si vous avez la charité les uns pour les autres. » (*Jean*, XVII.) — THÉOPHYL. Le chrétien doit joindre, en effet, à la pauvreté toutes les autres vertus, c'est pour cela que Jésus dit à ce jeune homme : « Et venez, et suivez-moi, » c'est-à-dire soyez mon disciple en tout, et suivez-moi constamment.

S. CYR. Mais cet homme de qualité n'était point capable de contenir ce vin nouveau, il était comme ces outres trop vieilles dont parle Notre-Seigneur (1), et il fut brisé par la tristesse : « Mais lui, entendant ces paroles, devint triste, parce qu'il était fort riche. » — S. BAS. (*hom. sur l'aum.*) Le marchand ne s'attriste pas de dépenser son avoir dans les marchés publics pour acheter les choses dont il a besoin, et vous vous affligez de donner une misérable poussière pour acquérir la vie éternelle?

℣. 24-30. — *Or Jésus, voyant qu'il était devenu triste, dit : Que ceux qui ont des richesses entreront difficilement dans le royaume de Dieu! Il est plus facile à un chameau de passer par le chas d'une aiguille, qu'à un riche d'entrer dans le royaume de Dieu. Ceux qui l'écoutaient lui demandèrent : Qui peut donc être sauvé? Il leur répondit : Ce qui est impossible aux hommes est possible à Dieu. Alors Pierre lui dit : Voici que nous avons tout quitté pour vous suivre. Jésus leur répliqua : En vérité : je vous le dis, il n'est personne*

1. « On ne met pas non plus de vin nouveau dans des outres vieilles, autrement les outres venant à se rompre, le vin se répand, et les outres sont perdues. » (*Matth.*, IX ; *Marc*, II, *Luc.*, V.)

---

supra.) Sed illud quæritur, quomodo Christus erogare cuncta pauperibus perfectionis esse fatetur, Paulus autem absque dilectione hoc asserit esse imperfectum : sed valde consonat quod subjunxit : « Et veni, sequere me; » quod ostenditur ex dilectione esse : « In hoc enim cognoscent omnes quod mei estis discipuli, si dilectionem habueritis ad invicem. » (*Joan.*, 17.) THEOPHYLACT. Cum paupertate enim cæteras quoque virtutes hominem habere oportet. Ob hoc ait : « Et veni, sequere me : » id est, in cæteris esto meus discipulus, jugiter me sequaris.

CYRIL. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Princeps autem ille vini recentis capax non fuit, vetus uter existens, sed tristitia ruptus est. Unde sequitur : « His ille auditis, contristatus est, » etc. BASIL. (*homil. de Eleemosyna, sive in ditescentes.*) Mercator non tristatur in nundinis partiendo quæ possidet, ad acquirenda sibi opportuna; tu vero tristaris pulverem dans, ut acquiras vitam beatam.

Videns autem Jesus illum tristem factum, dixit : Quam difficile qui pecunias habent in regnum Dei intrabunt! Facilius est enim camelum per foramen acus transire, quam divitem intrare in regnum Dei. Et dixerunt qui audiebant : Et quis potest salvus fieri? Ait illis : Quæ impossibilia sunt apud homines, possibilia sunt apud Deum. Ait autem Petrus : Ecce nos dimisimus omnia, et secuti sumus te. Qui dixit eis : Amen dico vobis : nemo est qui relique-

qui ait quitté sa maison, ou ses parents, ou ses frères, ou son épouse, ou ses enfants, à cause du royaume de Dieu, qui ne reçoive beaucoup plus en ce monde même, et dans le siècle à venir, la vie éternelle.

THÉOPHYL. Ce riche ayant entendu la réponse du Sauveur, qu'il fallait renoncer à ses biens, en devint tout triste, jusque là que Jésus en exprime son étonnement : « Voyant qu'il était devenu triste, Jésus lui dit : Que difficilement ceux qui ont des richesses entreront dans le royaume de Dieu ! » Il ne dit pas : Il est impossible, mais : « Il est difficile. » En effet, les riches peuvent acquérir au moyen de leurs richesses les biens célestes, mais ils ne le peuvent que difficilement, parce que les richesses sont plus gluantes que la glu elle-même, et que le cœur qui s'y laisse prendre peut à peine s'en détacher. Cependant le Sauveur semble insinuer par la comparaison qui suit, qu'il y a pour eux une véritable impossibilité : « Il est plus facile à un chameau de passer par le chas d'une aiguille, qu'à un riche d'entrer dans le royaume de Dieu. » Le mot grec peut signifier également un chameau, ou un câble, ou cordage de navire. De quelque manière que vous l'entendiez, il est impossible que l'un ou l'autre puisse passer par le trou d'une aiguille. Il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille, qu'à un riche d'être sauvé. Or, ce qui est plus facile est impossible ; donc l'impossibilité pour le riche d'être sauvé est encore plus grande. Que dire donc à cela ? D'abord qu'il est vrai, en effet, qu'un riche ne peut être sauvé. Ne me dites pas que des riches ont été sauvés pour avoir distribué leurs richesses, ce n'est pas comme riches qu'ils ont été sauvés, mais parce qu'ils se sont faits pauvres, ou qu'ils ont été les simples administrateurs de leurs biens. Il y a, en effet, une grande différence entre un riche et un économe

---

rit domum, aut parentes, aut fratres, aut sorores, aut uxorem, aut filios, aut agros propter regnum Dei ; et non recipiat multo plura in hoc tempore ; et in seculo futuro vitam æternam.

THEOPHYL. Quoniam dives audita opum abjectione tristatus fuit, Dominus admiranter locutus est : dicitur enim : « Videns autem Jesus illum tristem dixit : Quam difficile qui pecunias habent, » etc. Non dicit : « Impossibile est eos intrare, » sed difficile : possunt enim per divitias adipisci superna (vel acquiri), sed difficile est; quia viscosiores sunt visco divitiæ; et vix evellitur animus occupatus ab eis; sed subsequenter ut impossibile hoc indicat, cum dicit : « Facilius est enim camelum per foramen acus transire, » etc. Nomen quod in Græco ponitur, æquivocum est ad animal quod *camelus* dicitur, et ad rudentem (sive nauticum funem.) Quocunque ergo modo intelligas, impossibile est quod foramen acus totum capiat camelum. Si igitur facilius est camelum per foramen acus transire quod divitem salvari, et hoc quod facilius est impossibile est, impossibilius ergo est salvari divitem. Quid igitur dicendum est? Primo quidem quod revera ita se habet, divitem servari non posse. Neque mihi dicas quod salvatus sit dives quispiam qui sua dederit : non enim dives salvatus est, sed quia pauper factus, vel dispensator existens servatus est, non dives. Aliud enim est dives, aliud œconomus vel dis-

ou un administrateur : le riche garde toutes ses richesses pour lui, l'économe ou l'administrateur ne les tient en réserve que pour l'utilité des autres. — S. Chrys. (*hom. 24 sur la Ire Épît. aux Cor.*) Abraham possédait ses richesses dans l'intérêt des pauvres ; et ceux qui en sont les justes possesseurs, reconnaissent qu'ils les tiennent de Dieu pour les employer conformément à ses préceptes. Ceux au contraire qui les ont acquises contre la volonté de Dieu, les dépensent également contre sa volonté, en débauches ou en festins, ou les enfouissent dans la terre, sans que les pauvres y aient la moindre part. (*Hom. 18 sur S. Jean.*) Dieu ne défend donc point d'amasser des richesses, mais de se rendre esclave des richesses. Il veut qu'elles soient employées à nos besoins, et non pas conservées comme un dépôt inutile. La fonction du serviteur est de garder ce qui lui est confié, le privilége du maître est de pouvoir distribuer ce qu'il possède. Si Dieu avait voulu que les richesses fussent tenues en réserve, il ne les aurait pas données aux hommes, il les aurait laissées ensevelies dans le sein de la terre.

Théophyl. Remarquez que pour le riche, le Sauveur déclare qu'il lui est impossible d'être sauvé, tandis que pour celui qui possède les richesses, cela est simplement difficile, c'est comme s'il disait : Le riche, qui est épris des richesses jusqu'à en devenir l'esclave, ne pourra être sauvé ; mais celui qui possède les richesses, c'est-à-dire, celui qui en est vraiment le maître, se sauvera difficilement, tant est grande la fragilité humaine. En effet, tant que le démon nous voit posséder des richesses, il fait tout pour nous perdre, et il est bien difficile d'échapper aux piéges qu'il nous tend ; aussi la pauvreté est un véritable bien qui nous met à l'abri des tentations. — S. Chrys. (*hom. 81 sur S. Matth.*) Car à quoi servent les richesses, lorsque l'âme est dans l'indigence, et en quoi peut nuire la pauvreté à l'âme qui nage

---

pensator : nam *dives* est qui sibi reservat ; *œconomus* vero vel *dispensator*, qui ad utilitatem sibi commissas tenet. Chrys. (*hom. 24, in I ad Corinth.*) Abraham quidem possidebat opes pauperibus ; et qui juste eas possident, quasi suscipientes a Deo dispensant eas in divinis mandatis ; qui vero contra Deum acquisierunt, et in expendendo faciunt illud idem : nempe meretricibus et parasitis dantes, vel humi abscondentes ; egenis vero nihil impendentes. Et (*hom. 18, in Joan.*) Non ergo prohibet ditari, sed opibus famulari : vult ut necessariis utamur eis, non ut custodiamus. Nam famuli est custodire, sed Domini dispensare ; si conservari eas vellet, non tradidisset eas hominibus, sed sineret in terra jacere.

Theophyl. Porro attende illud quod divitem quidem impossibile dicit salvari, possidentem vero divitias, difficile ; quasi dicat : Dives qui captus est a divitiis et famulatur eis, non salvabitur : habens vero illas (scilicet qui eis dominatur) vix salvabitur causa humanæ fragilitatis : conatur enim nos diabolus supplantare quoadusque possidemus divitias, et difficile est refugere decipulas ejus ; ideoque bonum est paupertas, et quasi tentatione carens. Chrys. (*homil. 81, in Matth.*) Nulla enim est divitiarum commoditas, anima patiente penuriam, nec læsio paupertatis, anima divitiis

au sein des richesses ? Si le signe le plus assuré de la richesse est de n'avoir besoin de rien, comme le signe le plus certain de la pauvreté est de manquer de tout, n'est-il pas évident qu'on devient d'autant plus riche qu'on est plus pauvre, car il est bien plus facile de mépriser les richesses dans la pauvreté qu'au sein de l'abondance ? Qui ne sait, en effet, qu'une fortune immense, loin d'apaiser le désir des richesses, ne fait que l'enflammer davantage, comme un feu dans lequel on jette un nouvel aliment. De plus, les peines qui paraissent attachées à la pauvreté, lui sont communes avec les richesses, tandis que les richesses en ont qui leur sont exclusivement propres.

S. Aug. (*Quest. évang.*, II, 47.) Le riche ici, dans le sens que lui donne le Sauveur, est celui qui est avide des biens de la terre et en fait un aliment pour son orgueil. Ceux qui sont opposés à ces riches, sont les pauvres d'esprits auxquels appartient le royaume des cieux. Dans le sens mystique, on peut dire qu'il est plus facile à Jésus-Christ de souffrir pour ceux qui aiment le siècle, qu'à ces derniers de se convertir à Dieu. Le Sauveur a voulu se représenter sous la figure du chameau, parce qu'il s'est humilié volontairement pour se charger du fardeau de nos faiblesses; l'aiguille signifie les piqûres, les piqûres, les douleurs qu'il a endurées dans sa passion, et le trou de l'aiguille figure les angoisses de sa passion.

S. Chrys. (*hom. 64 sur S. Matth.*) Ce discours si relevé était au-dessus des forces des disciples de Jésus, aussi « ceux qui l'écoutaient, lui dirent : Qui peut donc être sauvé? » Ce n'est point pour eux-mêmes qu'ils craignent, c'est pour le monde entier. — S. Aug. (*Quest. évang.*) Comme le nombre des pauvres qui peuvent espérer d'être sauvés est incomparablement plus considérable que celui des riches

---

affluente. Si autem ditescentis indicium est nullius egere; et pauperascentis, indigere; palam est quod magis *esse pauperem* facit magis ditescere : facilius est enim quod quis in paupertate quam in divitiis opes contemnat : neque enim talis est ambitus, ut per *magis habere* sedetur; sed per hoc consuevit magis accendi, sicut ignis quando majorem suscepit escam : quæ autem mala videntur esse inopiæ, cum divitiis communia sunt; quæ vero divitiarum, propria sunt earum.

Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. II, cap. 47.) *Divitem* ergo hic appellat cupidum rerum temporalium, et de talibus superbientem : his divitibus contrarii sunt *pauperes spiritu*, quorum est regnum cœlorum. Mystice autem facilius est Christum pati pro dilectoribus seculi, quam dilectores seculi ad Christum posse converti. Cameli enim nomine se intelligi voluit, quia sponte humiliatus infirmitatis nostræ onera sustulit; per acum autem punctiones significat; per punctiones, dolores in passione susceptos; formam autem acus, dicit angustiam passionis.

Chrys. (*hom. 64, in Matth.*) Hic autem sermo quasi gravis transcendebat discipulorum virtutem : unde sequitur : « Et dixerunt qui hæc audiebant : Et quis potest salvus fieri ? » Hoc dixerunt discipuli, non de se, sed de toto mundo timentes. Aug. (*de Quæst. Evang., ut sup.*) Cum autem incomparabiliter major sit turba pauperum quæ divitibus perdi-

qui se perdent, les disciples comprirent qu'il fallait mettre au nombre des riches, tous ceux qui aiment les richesses, alors même qu'ils ne peuvent les acquérir : « Jésus leur répondit : Ce qui est impossible aux hommes est possible à Dieu; » paroles qu'il ne faut pas entendre dans ce sens que les riches puissent jamais entrer dans le royaume des cieux, elles signifient simplement qu'il est possible à Dieu de les ramener de la cupidité et de l'orgueil à la pratique de la charité et de l'humilité. — Théophyl. Le salut est donc impossible, comme on vient de le dire, à ceux dont les affections rampent sur la terre, mais il est possible avec le secours de Dieu, car si l'homme veut prendre Dieu pour conseiller, se pénétrer des enseignements divins sur la manière dont Dieu nous justifie, et sur la pauvreté, et de plus invoquer son secours, toute difficulté s'aplanira.

S. Cyr. Il est juste que le riche qui a fait le sacrifice d'une fortune considérable, en attende une grande récompense; mais il était aussi à propos de demander ce que devait espérer celui qui avait renoncé au peu qu'il possédait : « Pierre lui dit alors : Voici que nous avons tout quitté pour vous suivre. » Saint Matthieu ajoute : « Que nous sera-t-il donc donné ? » (*Matth.*, xix.) — Bède. (1) C'est-à-dire, nous avons fait ce que vous avez commandé, quelle récompense nous donnerez-vous ? Et parce qu'il ne suffit pas de renoncer à tout ce qu'on possède, il ajoute, ce qui nous rend parfaits : « Et nous vous avons suivi. » — S. Cyr. Il est nécessaire de remarquer que ceux qui renoncent au peu qu'ils possèdent, à ne considérer que leur intention et leur obéissance, ont aux yeux de Dieu le même mérite que les riches, parce que c'est la même disposition de renoncement qui leur a

(1) Bède a emprunté ce passage du commentaire de saint Jérôme sur le chapitre xix de saint Matthieu.

---

tis potest salvari, intellexerunt omnes qui divitias amant, etiam si adipisci nequeant, in divitum numero deputari. Sequitur : « Ait illis : Quæ impossibilia sunt apud homines, » etc. Quod non ita intelligendum est quasi dives cum cupiditate et superbia in regnum Dei sit intraturus; sed possibile est Deo ut a cupiditate et superbia ad charitatem et humilitatem convertatur. Theophylact. Apud homines ergo quorum serpit intentio ad terrena, impossibilis est salus (ut dictum est), apud Deum vero possibilis est : cum enim homo consiliarium habuerit Deum, et justificationes Dei, et doctrinas de paupertate imbiberit, necnon ejus auxilium invocaverit, hoc fiet et possibile.

Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Congrue autem dives cum multa contempserit, recompensationem expectabit. Qui vero parva possidens ea abdicavit, quid ei sperandum esset quærere decebat. Unde sequitur : « Ait autem Petrus : Ecce dimisimus omnia : » Matthæus addit : « Quid ergo erit nobis ? » Bed. Quasi dicat : « Fecimus quod jussisti, quid igitur dabis nobis præmii ? » Et quia non sufficit dimittere omnia, jungit quod perfectum est, dicens : « Et secuti sumus te. » Cyril. (*ut sup.*) Illud autem necesse est dicere quod paucis abrenuntiantes, quantum spectat ad propositum et obedientiam, pari lance cum opulentis penduntur, paribus utentes affectibus, dum rerum quas possi-

inspiré le sacrifice volontaire de tout ce qu'ils possèdent : « Jésus leur répliqua : En vérité, je vous le dis, il n'est personne qui ait quitté sa maison, etc., qui ne reçoive beaucoup plus en ce monde même, et dans le siècle à venir, la vie éternelle. » Le Sauveur élève l'âme de ceux qui l'écoutent aux plus douces espérances, en joignant à sa promesse la formule ordinaire du serment . « En vérité. » En effet, lorsque la prédication de la divine parole vint appeler le monde à la foi de Jésus-Christ, quelques-uns, par considération pour leurs parents infidèles, ne voulurent point les contrister eux ou leurs propres frères, en embrassant la foi chrétienne; d'autres, au contraire, quittèrent généreusement leur père, leur mère, et sacrifièrent toutes les affections de famille par amour pour Jésus-Christ.

Bède. Voici donc le sens de ces paroles : Celui qui, pour mériter le royaume de Dieu, aura renoncé à toutes les affections de la terre, et foulé aux pieds toutes les richesses, tous les plaisirs et toutes les joies du monde, recevra dans le siècle présent beaucoup plus qu'il n'aura quitté. Il en est qui cherchent à appuyer sur ces paroles de Jésus-Christ, l'opinion fabuleuse de certains Juifs, qui prétendent qu'après la résurrection, les justes jouiront sur la terre de mille ans de bonheur, pendant lesquels tout ce que nous avons sacrifié nous sera rendu, en attendant que nous entrions en possession de la vie éternelle. Ils ne voient pas, les insensés, que si pour tout le reste, cette récompense abondante peut être digne de Dieu, elle serait d'une souveraine inconvenance pour ce qui est des femmes (d'après les autres évangélistes, on doit recevoir au centuple), d'autant plus que Notre-Seigneur nous atteste qu'il n'y a plus de mariage après la résurrection; d'ailleurs saint Marc, affirme que tout ce que nous aurons quitté nous sera rendu dans cette vie avec les persécutions, et,

---

dent abjectionem ultro inferunt. Unde sequitur : « Amen dico vobis, nemo est qui reliquerit domum, etc., et non recipiat multo plura, » etc. Elevat ad acceptissimam spem omnes audientes, jurejurando promittens, dum apponit sermoni *amen*: doctrina enim divina mundum vocante ad fidem Christi, forsitan aliqui respicientes parentes infideles noluerunt eos turbare veniendo ad fidem; et similis est ratio aliorum germanorum. Deserunt autem quidam patrem, et matrem, et totius parentelæ amorem despiciunt propter amorem Christi.

Beda. Sensus igitur iste est : Qui propter regnum Dei inquirendum omnes affectus contempserit, omnes seculi divitias, delicias, risusque calcaverit, multo plura in præsenti recipiet. Cujus sententiæ occasione quidam Judaicam mille annorum fabulam post resurrectionem justorum ædificant; quando omnia quæ propter Deum dimittimus, multiplici nobis sint fœnore reddenda, et insuper vita æterna donanda. Nec vident inexperti quod si in cæteris digna sit repromissio, in uxoribus tamen (juxta alios evangelistas centenis) appareat turpitudo; præsertim cum Dominus in resurrectione non esse nubendum testetur : et juxta Marcum ea quæ dimissa fuerint, in hoc tempore cum persecutionibus accipienda confirmet, quas

de leur propre témoignage, ces mille ans doivent être entièrement exempts.

S. Cyr. Nous affirmons donc que celui qui aura renoncé aux jouissances de la chair, recevra beaucoup plus qu'il n'a quitté, à l'exemple des Apôtres, qui, pour avoir sacrifié bien peu de chose, ont reçu les dons multipliés de la grâce, et sont devenus célèbres par tout l'univers. Un bonheur semblable nous attend; celui qui abandonne sa maison recevra en échange la demeure des cieux; s'il quitte son père il deviendra fils du Père céleste; s'il quitte ses frères, il aura Jésus-Christ pour frère; s'il se sépare de son épouse, il s'unira à la sagesse divine qui lui donnera des fruits spirituels; s'il quitte sa mère il trouvera la Jérusalem céleste qui est notre mère à tous. (*Galat.*, IV, 26.) Dès cette vie même il trouvera une affection beaucoup plus douce et plus pure dans les frères et les sœurs qui lui sont unis par les liens spirituels d'une même résolution.

ỳ. 31-34. — *Ensuite Jésus prit à part les douze, et leur dit : Voici que nous montons à Jérusalem, et que va s'accomplire tout ce que les prophètes ont écrit du Fils de l'homme. Car il sera livré aux Gentils, et moqué et flagellé, et couvert de crachats; et après qu'ils l'auront flagellé, ils le mettront à mort, et il ressuscitera le troisième jour. Mais les Apôtres ne comprirent rien à cela, et cette parole leur était cachée, et ils ne comprenaient point ce qui leur était dit.*

S. Grég. (*hom.* 2, *sur les Evang.*) Le Sauveur qui prévoyait le trouble que sa passion devait jeter dans l'esprit de ses disciples, leur prédit longtemps à l'avance et les souffrances de sa passion, et la gloire de sa résurrection : « Ensuite Jésus prit à part les douze, et

---

in illis mille annis abesse dogmatizant.

Cyril. (*ubi sup.*) Hoc ergo dicimus, quod omissis temporalibus et carnalibus, multo majora sibi aliquis vindicabit, quoniam et apostoli cum pauca dimiserint, obtinuerunt multiplicia dona charismatum, et celebres reputati sunt ubique. Erimus ergo similes illis : si domum quis dimiserit, recipiet mansiones supernas; si patrem reliquerit, patrem habebit cœlestem; si a germanis recesserit, in fratrem hunc recipiet Christum; cum dimiserit conjugem, inveniet divinam sapientiam, a qua procreabit spirituales fructus; cum dimiserit matrem, inveniet Hierusalem cœlestem, quæ est mater nostra. A fratribus etiam et a sororibus sui propositi glutino spiritali colligatis multo in hac vita gratiosiorem recipiet charitatem.

Assumpsit autem Jesus duodecim, et ait illis : Ecce ascendimus Hierosolymam, et consummabuntur omnia quæ scripta sunt per prophetas de Filio hominis : tradetur enim gentibus; et illudetur, et flagellabitur, et conspuetur, et postquam flagellaverint, occident eum, et die tertia resurget. Et ipsi nihil horum intellexerunt : et erat verbum istud absconditum ab eis, et non intelligebant quæ dicebantur.

Greg. (*homil.* 2, *in Evang.*) Prævidens Salvator ex passione sua discipulorum animos turbandos, eis longe ante et passionis ejus pœnam, et resurrectionis suæ gloriam prædicit : unde sequitur : « Assumpsit autem Jesus duodecim, et

leur dit : Voici que nous montons à Jérusalem, » etc. — Bède. Il prévoyait aussi que certains hérétiques prétendraient qu'il avait enseigné une doctrine contraire à la loi et aux prophètes, et il leur montre que les oracles des prophètes ont annoncé au contraire la consommation de son sacrifice sanglant, et la gloire qui devait le suivre.

S. Chrys. (*hom.* 66, *sur S. Matth.*) Il prend à part ses disciples pour s'entretenir avec eux de sa passion; il ne voulait pas qu'elle fût connue pour le moment du peuple parmi lequel cette prédiction eût jeté le trouble et l'agitation; mais il la fait exclusivement connaître à ses disciples pour leur donner le courage de supporter ce triste événement lorsqu'il serait arrivé.

S. Cyr. Il veut aussi les convaincre que sa passion lui était parfaitement connue, qu'il allait volontairement au-devant de ses souffrances, et prévenir ainsi dans leur esprit cette difficulté : Comment celui qui promettait de nous sauver, est-il tombé lui-même dans les mains de ses ennemis? Aussi leur raconte-t-il par ordre toute la suite de sa passion : « Il sera livré aux Gentils, et moqué, et flagellé, et couvert de crachats.» — S. Chrys. (*hom.* 66, *sur S. Matth.*) C'est ce qu'avait prédit Isaïe : « J'ai livré mes épaules (1) aux coups, et mes joues aux soufflets, je n'ai point détourné mon visage de ceux qui me couvraient d'injures et de crachats. » (*Isai.*, L.) Le même prophète a également prédit le supplice de la croix : « Il a livré son âme à la mort, et il a été mis au nombre des scélérats. » (*Isai.*, LIII.) Notre-Seigneur ajoute : « Et après qu'ils l'auront flagellé, ils le mettront à mort. » David a aussi prédit sa résurrection, lorsqu'il disait (*Ps.* XV) : « Vous ne laisserez pas mon

(1) Ou bien, suivant la version des Septante : « J'ai livré mon dos, » τὸν νῶτον μου. La Vulgate a traduit : « J'ai abandonné mon corps à ceux qui le frappaient, » etc.

---

ait illis : Ecce ascendimus, » etc. Bed. Prævidens enim quosdam hæreticos futuros qui Christum dicerent legi prophetisque docuisse contraria, ostendit quod per prophetarum præsagia suæ passionis et posterioris gloriæ sit celebrata perfectio.

Chrys. (*homil.* 66, *in Matth.*) Seorsum autem de passione cum discipulis confert : non enim oportebat hunc sermonem pluribus divulgari, ne turbarentur : hoc autem prædicebat discipulis, ut excitati per expectationem facilius sustinerent.

Cyril. Et ut sciant quoniam passionem prænovit, et spontaneus ad eam accessit, ne dicerent : « Qualiter in manus hostium incidit qui nos promittebat salvare? » Unde seriatim ordinem passionis enarrat, subdens : « Tradetur enim gentibus, et illudetur, et flagellabitur, et conspuetur. » Chrys. (*hom.* 66, *in Matth.*) Hoc Isaias prædixerat dicens (cap. 50) : « Obtuli scapulas meas ad verbera, genas meas ad alapas; et faciem meam non diverti a sputorum dedecore; sed et crucis patibulum prædixit Propheta, cum ait (*Isai.*, 53) : « Tradidit in mortem animam suam, et cum sceleratis reputatus est. » Unde et hic subditur : « Et postquam flagellaverint, occident eum. » Sed et resurrectionem ejus David prædixit, dicens (*Psal.* 15) : « Non derelinques animam meam in in-

âme dans l'enfer (1). » Le Sauveur renouvelle ici cette prédiction : « Et il ressuscitera le troisième jour. »

S. Isid. (*Liv.* II, *lett.* 212.) J'admire la folie de ceux qui demandent pourquoi Jésus-Christ a ressuscité avant le troisième jour. Qui ne voit que s'il eut ressuscité plus tard qu'il ne l'avait prédit, ce serait un signe d'impuissance, tandis qu'en ressuscitant plutôt il donne une preuve de sa puissance toute divine. Qu'un débiteur qui a promis à son créancier de payer sa dette dans trois jours, s'acquitte le jour même, nous le regarderons non comme un menteur, mais comme un homme fidèle à sa parole. Je dirai plus, le Sauveur n'a pas prédit qu'il ressusciterait après trois jours, mais le troisième jour. Or, vous avez la veille du sabbat, le jour du sabbat lui-même jusqu'au coucher du soleil, et le jour qui suit le sabbat, lequel fut celui de sa résurrection.

S. Cyr. Les disciples ne comprenaient pas encore parfaitement ce que les prophètes avaient prédit ; mais après sa résurrection, il leur ouvrit l'esprit pour qu'ils comprissent les Ecritures (*Luc*, XXIV, 45) (2) : « Mais ils ne comprirent rien à cela. » — Bède. Ils désiraient ardemment voir se prolonger la vie de leur maître, par conséquent ils ne pouvaient souffrir d'entendre parler de sa mort. Ils savaient d'ailleurs qu'il était non-seulement un homme innocent, mais qu'il était véritablement Dieu, et ils ne pouvaient supposer qu'il pût mourir ; et comme il leur parlait souvent en paraboles, ils croyaient pouvoir entendre

(1) Cette citation est appliquée par saint Pierre à la résurrection de Jésus-Christ (*Actes*, II) : « Mon âme, c'est-à-dire moi-même, ou ma dépouille mortelle ; » signification qu'a également le mot hébreu נפשי *âme*, et qu'il doit avoir ici d'après le contexte ; en effet, le verset 10 doit donner la raison de ce repos plein d'espérance et de sécurité dont jouira sa chair. Or lors même que l'âme ne demeurerait pas dans le tombeau (dans l'enfer), ce ne serait pas une raison pour que le corps fût dans la sécurité, et ne vît pas la corruption (d'Allioli).

(2) Saint Cyrille s'exprime un peu différemment et attribue à l'Esprit saint ce que saint Luc dit du Sauveur, qu'il ouvrit l'esprit de ses disciples pour leur faire comprendre les Ecritures ; mais l'un ne peut se séparer de l'autre.

---

ferno. » Unde hic subditur : « Et tertia die resurget. »

Isidor. (*Pelus*, lib. II, epist. 212.) Admiror autem dementiam quærentium, cur Christus ante triduum resurrexit. Si enim resurgeret tardius quam prædixerat, impotentiæ esset, celerius vero, est summæ virtutis indicium. Si quem enim, cum spoponderit suo creditori post triduum persolvere debitum, eadem die satisfacientem viderimus ; non ut fallacem, sed potius ut veridicum eum mirabimur. Dicam etiam quod non dixit se post tres dies resurrecturum, sed die tertia. Habes parasceven, habes sabbatum usque ad solis occasum, et quod post sabbatum resurrexerit.

Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Discipuli autem nondum noverant exquisite, quod prophetæ prædixerunt; sed postquam resurrexit, aperuit eis sensum, ut intelligerent Scripturas. Unde sequitur : « Et ipsi nihil horum intellexerunt. » Bed. Quia enim discipuli vitam ejus maxime desiderabant, ejus mortem audire non poterant : et quoniam non solum hominem innocentem, sed et Deum verum sciebant, hunc nullatenus mori posse putabant ; et quia parabolas eum sæpe loquentem audire consueve-

dans un sens figuré tout ce qu'il leur disait de sa passion : « Et cette parole leur était cachée, et ils ne comprenaient point ce qui leur était dit. » Les Juifs au contraire qui conspiraient pour le faire mourir, comprenaient parfaitement qu'il voulait parler de sa passion, lorsqu'il leur disait : ce que nous lisons dans saint Jean : « Il faut que le Fils de l'homme soit élevé. » Aussi lui répondirent-ils : « Nous avons appris de la loi que le Christ demeure éternellement, comment donc pouvez-vous dire : « Il faut que le Fils de l'homme soit élevé ? »

ỷ. 35-43. — *Comme il s'approchait de Jéricho, il arriva qu'un aveugle était assis sur le bord du chemin, demandant l'aumône. Entendant le bruit du peuple qui passait, il demanda ce que c'était. On lui dit que c'était Jésus de Nazareth qui passait. Aussitôt il se mit à crier : Jésus, fils de David, ayez pitié de moi. Ceux qui marchaient devant le gourmandaient pour le faire taire; mais il criait beaucoup plus encore : Fils de David ayez pitié de moi. Alors Jésus s'arrêtant, commanda qu'on le lui amenât, et quand il se fut approché, il lui demanda : Que voulez-vous que je vous fasse? Il lui dit : Seigneur, que je voie. Et Jésus lui dit : Voyez, votre foi vous a sauvé. Il vit aussitôt, et il le suivait en glorifiant Dieu. Et tout le peuple, voyant cela, rendit gloire à Dieu.*

S. Grég. (*hom. 2, sur les Evang.*) Comme les disciples encore charnels ne pouvaient comprendre le mystère que Jésus venait de leur prédire, il fait suivre cette prédiction d'un miracle sous leurs yeux, rend la vue à un aveugle, pour les affermir dans la foi par cette guérison toute divine : « Comme il approchait de Jéricho, il arriva qu'un aveugle était assis sur le bord du chemin. » — Théophyl. Notre-Seigneur guérit miraculeusement cet aveugle pendant qu'il était en chemin pour ne pas laisser ses voyages même sans utilité, et nous

---

rant, quoties aliquid de sua passione dicebat, ad aliud allegorice referendum esse credebant. Unde sequitur : « Erat autem verbum istud absconditum ab eis, et non intelligebant quæ dicebantur : » Judæi vero, quia in ejus necem conspiraverant, quod de passione sua loqueretur dicens in Joanne : « Oportet exaltari Filium hominis, » intelligebant : unde dixerunt : « Nos audivimus ex lege, quia Christus manet in æternum; et quomodo tu dicis : Oportet exaltari Filium hominis. »

Factum est autem cum appropinquaret Hierico, cæcus quidam sedebat secus viam mendicans : et cum audiret turbam prætereuntem, interrogabat quid hoc esset. Dixerunt autem ei quod Jesus Nazarenus transiret. Et clamavit dicens : Jesu fili David, miserere mei. Et qui præibant increpabant eum ut taceret. Ipse vero multo magis clamabat : Fili David, miserere mei. Stans autem Jesus, jussit illum adduci ad se : et cum appropinquasset, interrogavit illum dicens : Quid tibi vis faciam? At ille dixit : Domine, ut videam. Et Jesus dixit ei : Respice, fides tua te salvum fecit. Et confestim vidit, et sequebatur illum magnificans Deum. Et omnis plebs ut vidit, dedit laudem Deo.

Greg. (*in homil. 2, in Evang.*) Quia carnales adhuc discipuli non valebant capere verba mysterii, venitur ad miraculum : ante eorum oculos cæcus lumen recipit, ut eos ad fidem cœlestia facta solidarent. Unde sequitur : « Factum est autem cum appropinquaret Hierico, cæcus quidam, » etc. Theophylact. Et ne incessus Domini esset inutilis, in via fecit cæci miraculum; hoc documentum

apprendre à nous ses disciples que nous devons rendre toutes nos actions profitables au prochain, et à n'en point souffrir d'inutiles. — S. Aug. (*Quest. évang.*, II, 48.) Ces paroles : « Comme ils étaient près de Jéricho, » pourraient signifier qu'ils en étaient déjà sortis, mais qu'ils n'en étaient pas encore éloignés. A la vérité, cette manière de parler n'est pas très-usitée, mais ce qui motiverait ici cette interprétation c'est que d'après le récit de saint Matthieu, comme ils sortaient de Jéricho, Jésus rendit la vue à deux aveugles qui étaient assis le long du chemin. Le nombre des aveugles ne pourrait faire difficulté; qu'un évangéliste ne parle que d'un seul sans faire mention de l'autre, peu importe, saint Marc lui-même ne parle que d'un seul, lorsqu'il raconte que Jésus lui rendit la vue, comme il sortait de Jéricho. Il va même jusqu'à faire mention de son nom et de son père, pour nous faire entendre qu'il était très-connu, tandis que l'autre ne l'était pas du tout, ce qui explique pourquoi il a cru ne devoir parler que de celui que l'on connaissait davantage. Cependant comme la suite du récit, dans l'Evangile selon saint Luc, prouve évidemment que la guérison de cet aveugle eut lieu lorsque Jésus allait à Jéricho, il ne nous reste d'autre solution que de dire que le Sauveur a deux fois opéré ce miracle, la première fois sur un seul aveugle, lorsqu'il allait entrer dans Jéricho, et la seconde sur deux aveugles, lorsqu'il sortait de cette ville, de sorte que saint Luc a rapporté le premier miracle et saint Matthieu le second.

S. Chrys. (*Ch. des Pèr. gr.*) Une foule nombreuse entourait Jésus-Christ, l'aveugle ne le connaissait pas, mais il sentait intérieurement sa présence, et son cœur lui faisait pressentir celui que ses yeux ne pouvaient apercevoir : « Entendant le bruit du peuple qui passait,

---

discipulis suis dans, ut in omnibus simus proficui, et nihil sit in nobis otiosum. Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. II, cap. 48.) Possemus de appropinquantibus Hierico sic intelligere, ut jam inde egressi, prope tamen adhuc essent ad eamdem civitatem; quod quidem minus usitate dicitur; sed tamen videri posset hoc dictum, quoniam Matthæus egredientibus eis ab Hierico dicit illuminatos esse duos cæcos, qui juxta viam sedebant. De numero quidem nulla esset quæstio, si alter evangelistarum de uno tacuisset, unius reminiscens : nam et Marcus unum commemorat, cum et egredientibus eis ab Hierico dicit illuminatum; cujus et nomen dixit, et patrem, ut intelligamus eum fuisse notissimum, alterum ignotum; ut merito ille notus etiam solus decenter commemoraretur. Sed quoniam quæ sequuntur in Evangelio secundum Lucam, apertissime ostendunt illud quod ipse narrat, adhuc venientibus ipsis Hierico factum esse, nihil aliud restat intelligere, nisi bis esse factum hoc miraculum; semel in uno cæco, cum adhuc veniret in illam civitatem; iterum in duobus, cum inde egrederetur; ut illud unum Lucas, alterum Matthæus enarret.

Chrys. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Multus autem erat populus circa Christum, et cæcus eum quidem non noverat, sentiebat autem affectum, et rapiebat per affectum quod non hausit aspectus. Unde subditur : « Et cum audiret

il demanda ce que c'était. » Ceux qui le voyaient de leurs yeux lui répondirent d'après l'idée qu'on s'était faite du Sauveur : « Ils lui dirent que c'était Jésus de Nazareth qui passait. » Mais l'aveugle proclame bien haut la vérité. On lui enseigne une chose, et il en annonce hautement une autre : « Et il se mit à crier : Jésus fils de David, ayez pitié de moi. » Qui vous a donc enseigné cette vérité ? Avez-vous pu lire les livres sacrés, privé que vous êtes de la vue? Comment donc avez-vous pu connaître celui qui est la lumière du monde? Ah! c'est vraiment ici que « Dieu éclaire les aveugles. » (*Ps.* CXLV.) — S. Cyr. Cet homme élevé dans la loi des Juifs ne pouvait ignorer que le Dieu fait homme devait naître de la race de David ; aussi s'adresse-t-il à lui comme à un Dieu, en lui disant : « Ayez pitié de moi ; » bel exemple qu'il donne à imiter à ceux qui divisent le Christ en deux personnes, il proclame ici que le Christ est Dieu, en même temps qu'il proclame sa descendance de David. Qu'ils admirent aussi la justice de sa foi ; ceux qui l'entendaient voulaient en comprimer les élans et la constance : « Ceux qui marchaient devant, le gourmandaient pour le faire taire, » mais sa pieuse hardiesse ne se laissait pas intimider par ces défenses répétées, c'est que la foi sait résister à tous les obstacles, et triompher de toutes les difficultés. Il est bon de se dépouiller de toute fausse honte, lorsqu'il s'agit du service de Dieu, car si nous en voyons quelques-uns déployer tant d'audace pour acquérir quelques sommes d'argent, ne faut-il pas que nous soyons saintement audacieux lorsqu'il s'agit du salut de notre âme : Voyez en effet cet aveugle : « Mais il criait beaucoup plus encore : Fils de David, ayez pitié de moi. » Jésus-Christ s'arrête à la voix de ceux qui l'invoquent avec foi, et il abaisse sur eux ses regards. Aussi appelle-t-il cet aveugle et lui commande-t-il de

---

turbam prætereuntem, interrogabat quis hoc esset. » Et oculati quidem secundum opinionem loquebantur, sequitur enim : « Dixerunt autem ei, quod Jesus Nazarenus transiret : » cæcus vero vera clamabat : alia docetur et alia prædicat : nam sequitur : « Et clamavit dicens : Jesu, Fili David, miserere mei. » Quis te docuit hoc homo? Num perlegisti libros privatus luminibus? Unde igitur nosti luminare mundi? Vere Dominus illuminat cæcos. (*Psal.* 145.) Cyril. In Judaismo autem nutritus, non ignoravit quod de progenie David Deus secundum carnem nasceretur : et ideo ei ut Deo loquitur, dicens : « Miserere mei : » hunc imitentur qui in duo dividunt Christum ; hic enim Christum tanquam Deum ait, et filium David » eum nominat. Mirentur autem justitiam confessionis ejus : quidam enim eum confitentem fidem compescebant. Sequitur : « Et qui præibant increpabant eum ut taceret : » sed per inhibitiones hujusmodi non impediebatur ejur audacia : novit enim fides omnibus repugnare, et in omnia triumphare : utile enim est pro cultu divino pudorem deponere : nam si causa pecuniæ sunt impudentes nonnulli, pro animæ salute non decet bonum induere impudentiam? Unde sequitur : « Ipse vero multo magis clamabat : Fili David, miserere mei. » Sistit autem Christum vox invocantis in fide, et invocantes in fide respicit : et ideo merito vocat cæcum, et accedere jussit : unde sequitur :

s'approcher : « Alors Jésus s'arrêtant, commanda qu'on le lui amenât. » Il voulait que celui qui l'avait déjà touché par la foi s'approchât aussi de lui par le corps : « Et quand il se fut approché, il lui demanda : Que voulez-vous que je vous fasse ? » Il lui fait cette question, non par ignorance, mais dans l'intérêt de ceux qui étaient présents, afin de les convaincre que ce pauvre aveugle ne demandait pas d'argent, mais un acte de puissance divine à Jésus comme à un Dieu : « Il lui dit : Seigneur, que je voie. »

S. Chrys. (*Ch. des Pèr. gr.*) Comme les Juifs toujours prêts à calomnier la vérité pouvaient dire ainsi que pour l'aveugle-né (*Jean*, IX) : ce n'est pas lui, c'est quelqu'un qui lui ressemble, le Sauveur voulut que l'aveugle avouât ouvertement l'infirmité de sa nature, pour qu'il connût mieux ensuite la puissance de la grâce divine ; mais dès que cet aveugle a formulé l'objet de sa demande, Jésus, avec une majesté souveraine lui commande de voir : « Et Jésus lui dit : Voyez ; » ce ton d'autorité rendait plus coupable l'incrédulité des Juifs, car quel prophète avait jamais tenu un pareil langage ? Considérez cependant ce que le divin Médecin a exigé de celui qu'il a guéri : « Votre foi vous a sauvé. » C'est au prix de la foi que Dieu vend ses bienfaits, et la grâce ne se répand que là où la foi est prête à la recevoir. La grâce est comme une fontaine abondante, ceux qui viennent y puiser avec des vases de petite dimension, remportent une petite quantité d'eau, ceux au contraire qui puisent avec de plus grands vases, en remportent davantage ; ou bien encore, elle est comme la lumière du soleil qui pénètre plus ou moins dans l'intérieur d'un appartement selon la grandeur des fenêtres qui sont ouvertes, ainsi la grâce se répand dans une âme selon la mesure de ses intentions et de ses désirs. La voix de

---

« Stans autem Jesus jussit illum adduci ad se ; » ut scilicet qui prius fide eum tetigerat ; appropinquaret et corpore. Appropinquantem cæcum Dominus interrogat : nam sequitur : « Et cum appropinquasset, interrogavit illum, dicens : Quid tibi vis faciam ? » Dispensative interrogat ; non quasi ignorans ; sed ut scirent astantes quod non petebat pecuniam, sed divinam efficaciam ut a Deo. Unde sequitur : « At ille dixit : Domine, ut videam. »

Chrys. *in Cat. Græcorum Patrum.* Vel quia calumniatores veritatis Judæi possent dicere, ut in cæco nato (*Joan.*, 9) : « Non est hic, sed similis ejus est, » voluit ut cæcus prius ostenderet defectum naturæ ; ut tunc cognoscat gratiæ majestatem : at ubi petitionis modum cæcus explicuit, tunc summa majestate præcepit ei ut videret. Unde sequitur : Et dixit illi Jesus : Respice : » quod redundabat in crimen perfidiæ Judæorum : quis enim prophetarum talia dixit ? Aspice tamen quid assumat medicus ab eo cui collata est sanitas : sequitur enim : « Fides tua te salvum fecit. » Pro fide enim venduntur beneficia ; diffunditur enim gratia quam suscepit fides. Et sicut ab aliquo fonte hi quidem parvis vasis modicum aquæ hauriunt, hi vero majoribus multum, fonte non distinguente mensuras, et secundum fenestras quæ aperiuntur, magis vel minus splendor solis infunditur ; ita secundum capacitatem intentionis hauritur gratia.

Jésus-Christ devient pour cet aveugle un principe de lumière, car il était la parole ou le Verbe de la véritable lumière : « Il vit aussitôt, » ajoute l'Évangéliste. Or, cet aveugle montra autant de reconnaissance après sa guérison, qu'il avait manifesté de foi avant de l'obtenir.

« Et il suivait Jésus en glorifiant Dieu. » — S. CYR. Preuve évidente qu'il est délivré d'une double cécité, de celle du corps et de celle de l'âme, car il n'eût point ainsi glorifié Dieu, s'il n'eût véritablement recouvré la vue. Il devient en outre pour les autres une occasion de rendre gloire à Dieu : « Et tout le peuple voyant cela, rendit gloire à Dieu. » — BÈDE. Non-seulement pour le bienfait de la vue qui vient d'être rendue à cette aveugle, mais pour la foi vive qui lui a obtenu sa guérison.

S. CHRYS. C'est ici le lieu d'examiner pourquoi Jésus-Christ défendit au possédé qu'il avait délivré du démon, de marcher à sa suite (1), tandis qu'il ne s'oppose pas à ce même désir que manifeste l'aveugle après sa guérison. Ces deux manières d'agir ont leur raison d'être. Il renvoie le premier comme un hérault qui devra proclamer partout par sa guérison, la puissance de son bienfaiteur ; car c'était un miracle vraiment extraordinaire, qu'un possédé aussi furieux eût recouvré le parfait usage de sa raison. Il permet au contraire à l'aveugle de le suivre, alors qu'il se rendait à Jérusalem pour y consommer le grand mystère de la croix, afin qu'en ayant sous les yeux le souvenir de ce miracle si récent, ses disciples fussent bien persuadés que sa passion était l'effet non de sa faiblesse, mais de sa miséricorde.

S. AMBR. Cet aveugle est la figure du peuple des Gentils, qui dut au

(1) Saint Chrysostome veut parler ici de ce possédé que Jésus a délivré d'une légion de démons, et à qui il ordonna de retourner chez lui. (*Marc.*, V, 19 ; *Luc*, VIII, 38 ; *Matth.*, VIII.) Saint Matthieu est le seul qui omette cette circonstance.

Vertitur autem vox Christi in lucem languentis : erat enim verbum veræ lucis. Unde sequitur : « Et confestim vidit ; » at cæcus et beneficium fidem ostendit fervidam, et post beneficium benevolentiam observavit.

Sequitur enim : « Et sequebatur illum magnificans Deum. » CYRIL. Ex quo patet quod a duplici cæcitate liberatur : corporali scilicet et intellectuali : neque enim glorificasset ut Deum, nisi vere vidisset ; sed et aliis factus est occasio glorificandi Deum. Sequitur enim : « Et omnis plebs ut vidit, dedit laudem Deo. » BED. Non solum pro impetrato munere lucis, sed et merito fidei impetrantis.

CHRYS. (*ut sup.*) Hic autem necesse est quærere cur Christus dæmoniacum quidem curatum sequi volentem prohibet, cæcum autem illuminatum sequentem non prohibet. Sed neutrum irrationale puto : illum enim mittit præconem, ut ex sua consistentia benefactorem prædicet ; erat enim excellens miraculum, videre furiosum sanæ mentis effectum : cæcum vero permittit sequi, quando Hierosolymam ascendebat, per crucem perfecturus altum mysterium ; ut recentem habentes miraculi mentionem, non existimarent eum infirmitate potius quam misericordia pati.

AMBR. In hoc autem cæco typus po-

mystère de la rédemption du Seigneur de recouvrer la lumière qu'il avait perdue. Peu importe que sa guérison soit figurée par un seul aveugle ou par deux; car comme il tire son origine de Cham et de Japhet (1), fils de Noé, il peut trouver dans ces deux aveugles la figure des deux auteurs de sa race. — S. Grég. (*hom. 2, sur les Evang.*) Ou bien encore, cet aveugle représente le genre humain, aveugle lui-même par la faute de son premier père qui lui a fait perdre la clarté de la céleste lumière, et l'a plongé dans les ténèbres de sa condamnation. Jéricho veut dire *lune*, et cet astre par ses décroissances mensuelles représente les défaillances continuelles de notre nature mortelle. C'est au moment où notre Créateur s'approche de Jéricho, que l'aveugle recouvre la lumière, parce qu'en effet le genre humain a recouvré la lumière qu'il avait perdue, lorsque la divinité s'est revêtue des infirmités de notre chair. Celui donc qui ne connaît pas la clarté de l'éternelle lumière est un aveugle. S'il se contente de croire au Rédempteur, qui a dit : « Je suis la voie, » (*Jean*, XI) il est assis le long du chemin, mais si à la foi s'ajoute la prière pour obtenir de voir la lumière éternelle, il demande l'aumône. Ceux qui marchent devant Jésus représentent la multitude des désirs de la chair, et l'agitation tumultueuse des vices qui, avant que Jésus entre dans notre cœur, dissipent toutes nos pensées, et viennent nous troubler jusque dans l'exercice de la prière. Cet aveugle loin de se taire, criait beaucoup plus encore; ainsi, plus nous sommes accablés par l'agitation et le tumulte de nos pensées, plus devons-nous persévérer avec ferveur dans la prière. Lorsqu'en priant nous sommes obsédés de pensées étrangères,

1 Que les Gentils descendent de Cham et de Japhet, on peut le conclure du chapitre X, verset 21 *de la Genèse*, où nous lisons que Sem, l'aîné des fils de Noé, fut le père de tous les enfants d'Héber ou des Hébreux.

---

puli gentilis est, qui sacramento dominico recepit amissi luminis claritatem. Nihil autem interest, utrum in uno cæco medicinam, an in duobus accipiat; quoniam ex Cham et Japhet, Noe filiis, originem ducens in duobus cæcis duos generis sui prætendebat auctores. Greg. (*in homil. 2. in Evang.*) Vel cæcum est genus humanum, quod in parente primo claritatem supernæ lucis ignorans, damnationis suæ tenebras patitur. Hierico autem interpretatur *luna*, quæ dum menstruis momentis decrescit, defectum mortalitatis nostræ designat. Dum igitur Conditor noster appropinquat Hierico, cæcus ad lumen redit; quia dum Divinitas defectum nostræ carnis suscepit, humanum genus lumen quod amiserat, recepit. Qui ergo æternæ lucis claritatem nescit, cæcus est. Si autem tantum Redemptorem credidit qui dixit (*Joan.*, 11) : « Ego sum vita, » juxta viam sedet; si vero credidit et exorat ut æternum lumen accipiat, juxta viam sedet et mendicat. Illi autem qui Jesum venientem præcedunt, designant carnalium desideriorum turbas tumultusque vitiorum; qui priusquam Jesus ad cor nostrum perveniat dissipant cogitationem nostram, et in ipsa nos nostra oratione conturbant. « Ipse vero magis clamabat; » quia quanto graviori tumultu cogitationum premimur, tanto orationi insistere ardentius debemus. Cum autem

nous sentons jusqu'à un certain point que Jésus passe. Si au contraire nous nous appliquons fortement à la prière, Dieu s'arrête dans notre cœur, et nous rend la lumière que nous avions perdue. Ou bien encore, l'action de passer est propre à l'humanité, celle de s'arrêter ne convient qu'à la divinité. Le Seigneur entendit en passant les cris de cet aveugle, et il s'arrêta pour lui rendre la vue, parce qu'en effet, c'est par son humanité qu'il a compâti avec miséricorde aux cris que nous poussons vers lui dans notre aveuglement, et c'est par la puissance de sa divinité qu'il a répandu en nous la lumière de sa grâce. Il lui demande tout d'abord ce qu'il veut, pour exciter notre cœur à prier, car il veut que nous lui demandions ce qu'il a prévu que nous demanderions et ce qu'il accorderait à nos prières. — S. Ambr. Ou bien encore, il fait cette question à cet aveugle, pour nous enseigner qu'on ne peut être sauvé sans confesser sa foi. — S. Grég. (*hom.* 2, *sur les Evang.*) Cet aveugle, ne demande pas au Seigneur de lui donner de l'argent, mais de lui rendre la vue; gardons-nous donc nous-mêmes de demander les richesses trompeuses, mais demandons cette lumière, qu'il n'est donné de voir qu'à nous et aux anges; et c'est la foi qui nous conduit à cette lumière. Comme Notre-Seigneur le dit à cet aveugle : « Voyez, votre foi vous a sauvé. » Il voit en effet, et marche à la suite du Sauveur, parce qu'il pratique le bien qu'il connaît.

S. Aug. (*Quest. évang.*, ii, 48.) Si Jéricho veut dire *lune*, et par là même est la figure de notre mortalité, nous pouvons dire que le Sauveur lorsque sa mort était proche, avait commandé de prêcher la lumière de l'Evangile aux Juifs seuls, qui sont représentés par cet aveugle dont parle ici saint Luc. Mais lorsqu'il ressuscite des morts et

---

adhuc turbas phantasmatum in oratione partimur, Jesum aliquatenus transeuntem sentimus. Cum vero orationi vehementer insistimus, Deus corde figitur, et lux amissa reparatur. Vel *transire* humanitatis est, *stare* Divinitatis. Cæcum igitur clamantem Dominus transiens audivit, stans illuminavit; quia per humanitatem suam vocibus nostræ cæcitatis compatiendo misertus est; sed lumen nobis gratiæ per Divinitatis potentiam infudit. Ad hoc autem requirit quid velit, ut cor ad orationem excitet : peti enim hoc vult quod et nos petere et se concedere prænoscit. Ambr. Vel interrogavit cæcum, ut crederemus nisi confitentem non posse salvari. Greg. (*in homil. ubi sup.*) Cæcus autem a Domino, non aurum, sed lucem quærit : et nos non falsas divitias, sed lucem quæramus, quam videre cum solis angelis possimus; ad quam lucem via fides est. Unde recte cæco dicitur : « Respice, fides tua te salvum fecit. » Qui videt et sequitur, quia bonum quod intelligit operatur.

Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. ii, quæst. 48.) Si autem Hierico *lunam*, et ob hoc *mortalitatem* interpretamur, morti propinquans Dominus Judæis solis lumen Evangelii jusserat prædicari; quos significavit ille unus cæcus quem Lucas com-

quitte la terre, il ordonne d'annoncer cette lumière aux Juifs et aux Gentils qui sont figurés par les deux aveugles dont parle saint Matthieu (1).

(1) Saint Augustin fait ici allusion à ce commandement donné d'abord aux disciples : « N'allez point vers les Gentils, et n'entrez point dans les villes des Samaritains; mais plutôt allez aux brebis perdues de la maison d'Israël, » (*Matth.*, x, 5) opposé à celui que le Sauveur leur donna après sa résurrection : « Allez, enseignez toutes les nations, » etc. (*Matth.*, xiii, 10.)

---

memorat; a morte autem resurgens atque discedens, et Judæis et gentibus, quos populos significare videntur duo cæci commemorati a Matthæo.

CHAPITRE XIX.

SOMMAIRE ANALYTIQUE.

ŷ. 1-10. — Dessein particulier de Dieu en choisissant un chef de publicains pour en faire l'objet de sa miséricorde. — Comment Zachée s'est rendu digne de cette miséricorde. — Deux choses qui empêchaient Zachée de voir Jésus. — Bonne inspiration qu'il eut de monter sur un sycomore pour le voir. — Comment Jésus lui accorde au delà de ses espérances. — Ce que la conversion de Zachée apprend aux riches du siècle. — Notre-Seigneur peut se mêler aux coupables sans contracter la moindre souillure. — Pourquoi dédaigne-t-il de répondre aux murmures de ceux qui blâment sa conduite? — Admirable résolution que Zachée prend de lui-même. — Toutes les richesses de Zachée n'étaient pas le fruit de son injustice. — Il se dépouille de tout ce qu'il possédait — Il ne se contente pas de promettre, il donne aussitôt. — Récompense de sa foi et de sa charité, il obtient la grâce du salut. — Objet principal de la mission de Jésus sur la terre. — Que représentent dans le sens figuré, Zachée, la foule qui murmure, le sycomore sur lequel il monte, l'ordre que lui donne Jésus, etc.

ŷ. 11-27. — Comment Notre-Seigneur dissipe l'illusion où était un grand nombre sur le temps de l'établissement de son royaume. — Comment l'explication de la parabole des talents retrace tous les mystères de Jésus-Christ. — Noblesse de Notre-Seigneur. — Comment s'en est-il allé en un pays lointain. — Que signifient les mines qu'il confie à ses serviteurs avant son départ. — Que représentent les serviteurs à qui il confie une mine. — Comment après son départ ils envoyèrent une députation après lui. — Notre-Seigneur prédit son retour à la fin du monde. — Deux règnes de Dieu sur les hommes. — Ce que fera Jésus-Christ après avoir pris possession de son royaume — Que représente le premier serviteur dont la mine en a produit dix autres. — Quel est le gouvernement de dix villes qu'il reçoit comme récompense. — Que représente le serviteur dont la mine en a produit cinq autres, et les cinq villes à la tête desquelles il est placé. — Que représentent ceux qui ne peuvent rendre compte de ce qui leur a été confié, leurs vaines excuses. — Que signifie le suaire dans lequel le mauvais serviteur enveloppe son argent. — Pourquoi son maître l'appelle-t-il méchant serviteur? — Quelle est cette banque à laquelle il lui reproche de n'avoir point placé son argent. — Obligation où nous sommes, non seulement de garder fidèlement la parole de Dieu, mais encore de la faire fructifier. — Comment on peut perdre les dons de Dieu lorsqu'on les a sans les avoir. — Quels sont ces ennemis que le roi fait mettre à mort devant lui.

ŷ. 28-37. — Pourquoi Notre-Seigneur se dirige vers Jérusalem après cette parabole. — Comment vers la fin de sa vie, toutes ses actions sont empreintes d'une plus grande autorité. — Comment nous devons à l'exemple des apôtres accepter les plus humbles fonctions qui nous sont confiées. — Empressement et zèle qu'ils manifestent pour Jésus-Christ. — Explication figurée des différentes circonstances de ce fait évangélique, la montagne des Oliviers, les villages de Betphagé et de Béthanie, l'ânon et l'ânesse, les deux disciples, les vêtements qu'ils jettent sur l'ânon, etc.

ŷ. 38-40. — Quels étaient les disciples qui commencent en foule à louer Dieu.

— Quel était le miracle qui avait fait sur eux la plus vive impression. — Comment cette foule proclame sa divinité en lui appliquant les oracles des prophètes. — Dans quel dessein Jésus a-t-il consenti à être appelé roi? — Murmures des pharisiens. — Réponse que leur fait le Sauveur. — Comment les pierres et les rochers publièrent réellement sa gloire. — Pourquoi la foule qui loue Dieu vient à la rencontre de Jésus, lorsqu'il descend de la montagne, et marche à sa suite.

ỳ. 41-44. — Pourquoi Jésus verse des larmes sur la ville de Jérusalem. — Raison pour laquelle elle mettait sa paix dans les biens sensibles. — Comment les Juifs se sont-ils rendus indignes de comprendre les Ecritures divinement inspirées qui annoncent les mystères de Jésus-Christ. — Prédiction du siége de Jérusalem. — Comment les faits sont venus lui donner raison. — Notre-Seigneur a pleuré sur une autre Jérusalem qui est notre âme. — Comment il ne cesse de pleurer dans la personne de ses élus. — Application figurée à l'âme pécheresse des différentes circonstances du siége de Jérusalem.

ỳ. 45-48. — Comment Notre-Seigneur fait voir que la cause de la ruine du peuple est la conduite coupable des prêtres. — Ce que devait être le temple dans les desseins de Dieu. — Abus énormes qui s'y commettaient. — Ce que représente le temple dans le sens figuré. — Notre-Seigneur ne laisse pas d'instruire ceux qui sont indignes de ses divins enseignements. — Pourquoi les princes des prêtres et les scribes cherchent à le mettre à mort. — Ce qui les empêche de mettre à exécution leurs criminels desseins. — Quels sont dans le sens figuré les vendeurs et les acheteurs dans le temple.

℣. 1-10. — Jésus étant entré dans Jéricho, traversait la ville. Or il y avait un homme appelé Zachée, chef des publicains et fort riche lui-même. Et il cherchait à voir Jésus pour le connaître, et il ne le pouvait à cause de la foule, parce qu'il était fort petit. Il courut donc en avant, et monta sur un sycomore pour le voir, parce qu'il devait passer par là : Lorsqu'il arriva à cet endroit, Jésus leva les yeux, l'aperçut et lui dit : Zachée, descendez vite, car il faut qu'aujourd'hui je loge dans votre maison. Zachée se hâta de descendre, et le reçut avec joie. Voyant cela, tous murmuraient en disant : Il est descendu chez un pécheur. Mais Zachée, se tenant devant Jésus, lui dit : Voici, Seigneur, que je donne aux pauvres la moitié de mes biens, et si j'ai fait tort à quelqu'un, je lui en rendrai quatre fois autant. Jésus lui dit : Le salut est entré aujourd'hui dans cette maison parce que celui-ci est aussi enfant d'Abraham : Car le Fils de l'homme est venu chercher et sauver ce qui était perdu.

S. Ambr. Zachée était monté sur un sycomore, l'aveugle était assis le long du chemin; le Seigneur attend l'un pour le guérir, il honore l'autre en daignant descendre dans sa maison : « Jésus étant entré dans Jéricho, traversait la ville, » etc. C'est par un dessein particulier de Dieu que nous voyons paraître ici un chef de publicains; car qui pourra désespérer de son salut, puisque cet homme, dont les richesses venaient en grande partie de la fraude, a cependant trouvé grâce devant Dieu ? Il était fort riche, pour vous apprendre que tous les riches ne sont pas nécessairement des avares. — S. Cyr. Mais Zachée, de son côté, n'a point mis le moindre retard, et s'est ainsi montré digne de la miséricorde de Dieu, qui rend la vue aux aveugles, et appelle ceux qui sont éloignés.

Tite de Bost. La semence du salut avait germé dans son âme, puisqu'il désirait voir Jésus : « Et il cherchait à voir Jésus pour le

---

CAPUT XIX.

Et ingressus perambulabat Hierico. Et ecce vir nomine Zachæus, et hic princeps erat publicanorum, et ipse dives. Et quærebat videre Jesum quis esset, et non poterat præ turba, quia statura pusillus erat. Et præcurrens, ascendit in arborem sycomorum, ut videret eum, quia inde erat transiturus. At cum venisset ad locum, suspiciens Jesus vidit illum, et dixit ad eum : Zachæe, festinans descende; quia hodie in domo tua oportet me manere, Et festinans descendit, et excepit illum gaudens. Et cum viderent omnes, murmurabant, dicentes, quod ad hominem peccatorum divertisset. Stans autem Zachæus, dixit ad Jesum : Ecce, dimidium bonorum meorum do pauperibus; et si quid aliquem defraudavi, reddo quadruplum. Ait Jesus ad eum : Quia hodie salus domui huic facta est, eo quod et ipse filius sit Abrahæ. Venit enim Filius hominis quærere et salvum facere quod perierat.

Ambr. Zachæus in sycomoro, cæcus in via; quorum alterum Dominus miseraturus exspectat, alterum suæ mansionis claritate nobilitat : de quo dicitur : « Et ingressus Jesus perambulabat Hierico, » etc. Et bene princeps inducitur publicanorum : quis enim de se desperet, quando iste pervenit ad gratiam, cui census ex fraude? Et ipse quidem *dives*, ut scias non omnes *divites* avaros. Cyril. Sed Zachæus in his moram non traxit, ideoque factus est dignus propitiatione Dei, quæ cæcos illuminat, et longinquos vocat.

Titus Bostrens. Pullulaverat autem in eo semen salutis, quia cupiebat Jesum

connaître. » Il ne l'avait jamais vu, car s'il l'eût vu une seule fois, il aurait renoncé depuis longtemps aux injustices de sa vie; en effet, lorsqu'on a vu Jésus, il est impossible de persévérer dans l'iniquité. Or, deux choses s'opposaient à ce que Zachée pût voir Jésus : il en était empêché par la foule, moins des hommes que de ses péchés et de ses crimes, et il était d'ailleurs petit de taille : « Et il ne le pouvait à cause de la foule, parce qu'il était fort petit, » ajoute l'Evangéliste. — S. Ambr. D'où vient qu'il n'est fait mention dans l'Evangile de la taille d'aucun autre que de celle de Zachée? La raison n'en serait-elle pas qu'il était petit par suite de sa malice, ou qu'il était petit par son peu de foi? car il n'était pas encore bien zélé, lorsqu'il monta sur cet arbre, il n'avait pas encore vu le Christ. — Tite de Bost. Mais il eut une bonne inspiration, car il courut en avant et monta sur un sycomore, et il vit ainsi passer Jésus qu'il désirait tant de connaître : « Courant donc en avant, dit l'Evangéliste, il monta sur un sycomore pour le voir, parce qu'il devait passer par là. » Il désirait seulement voir Jésus, mais celui qui nous accorde toujours plus que nous ne demandons, lui donne au delà de ses espérances : « Arrivé à cet endroit, Jésus le vit. » Il vit son âme pleine du désir ardent de mener une vie sainte, et il l'inclina doucement vers la piété. — S. Ambr. Sans être invité, il s'invite lui-même à descendre chez lui : « Et l'ayant vu, il lui dit : Zachée, descendez vite, » etc. Il savait que l'hospitalité qu'il demandait serait largement récompensée, et bien qu'il n'eût pas encore entendu Zachée lui adresser d'invitation, il voyait les sentiments de son cœur.

Bède. Voici que le chameau a déposé la lourde protubérance qu'il

---

videre. Unde sequitur : « Et quærebat videre Jesum quis esset : » utpote qui nunquam eum viderat : quia si vidisset, dudum jam recessisset a nequitia publicana; si quis enim Jesum videt, non potest nequitiis immorari. Duo autem erant impedimenta huic visioni : nam retardabat eum populus, non tam virorum quam peccatorum (vel criminum) erat etiam parvus statura : unde sequitur : « Et non poterat præ turba, quia pusillus erat. » Ambr. Quid sibi vult quod nullius alterius staturam, quam ejus expressit? Vide ne forte malitia pusillus, aut adhuc pusillus fide : nondum enim pronus erat cum ascenderet, nondum viderat Christum. Titus. (*ut sup.*) Sed ille bonum adinvenit ingenium. Nam præcurrens, in arborem sycomorum ascendit, et transeuntem Jesum desideratum videbat. Unde sequitur : « Et præcurrens ascendit in arborem sycomorum ut videret illum, quia inde erat transiturus. » Hic ergo solam visionem desideravit, sed qui novit plura facere quam quærimus, dedit ei supra id quod expectabat : unde sequitur : « Et cum venisset ad locum, Jesus vidit illum. » Cyril. Vidit quidem hominis animam promptissime nitentem ad sancte vivendum, et eum ad pietatem convertit. Ambr. Apud eum se non invitatus invitat. Unde sequitur : « Et dixit ad eum : Zachæe, festinans descende, quia, » etc. Sciebat enim uberem hospitii sui esse mercedem; sed tamen etsi nondum vocem invitantis audierat, jam viderat affectum.

Beda. Ecce autem camelus deposita gibbi sarcina per foramen acus transit :

portait sur son dos, et il passe par le trou d'une aiguille, c'est-à-dire, un riche, un publicain, sacrifie l'amour des richesses, renonce à tous ses profits frauduleux, et reçoit la bénédiction que lui apporte la visite du Sauveur : « Et il se hâta de descendre, et il le reçut avec joie. » — S. Ambr. Que les riches apprennent donc que le crime n'est pas dans les richesses, mais dans le mauvais usage qu'on en fait ; car si les richesses sont un moyen de perdition pour les méchants, elles sont dans la main des bons un puissant auxiliaire de leur vertu.

S. Chrys. (*Ch. des Pèr. gr.*) Considérez l'excessive bonté du Sauveur : innocent, il se mêle aux coupables ; source de toute justice, il entre en relation avec l'avarice qui est la cause de toute perversité ; en entrant dans la maison d'un publicain, sa sainteté n'est point obscurcie par les sombres vapeurs de l'avarice, qu'il dissipe au contraire par l'éclat de sa justice. Cependant les envieux, et ceux qui ne cherchaient qu'à le calomnier, s'efforcent d'incriminer sa conduite : « Voyant cela, tous murmuraient en disant : « Il est descendu chez un pécheur. » Mais Jésus, accusé d'être le convive et l'ami des publicains, dédaigne ces calomnies pour accomplir son œuvre ; car le médecin ne peut guérir les malades qu'à la condition de supporter ce que leurs plaies ont de rebutant. C'est ce qui arriva, le publicain changea de vie et devint meilleur : « Mais Zachée, se tenant devant Jésus, lui dit : Voici, Seigneur, que je donne la moitié de mes biens aux pauvres, » etc. Entendez cette admirable résolution, Jésus n'a point encore parlé, et il obéit déjà. De même que le soleil, dont les rayons pénètrent dans une maison, l'éclaire non point par des paroles, mais par son action, ainsi le Sauveur dissipe les ténèbres de l'iniquité par les seuls rayons de sa justice, car il est la lumière qui luit dans les ténèbres. Tout ce

---

hoc est, dives et publicanus, relicto amore divitiarum, contempto sensu fraudum, benedictionem dominicæ susceptionis accepit. Sequitur : « Et festinans descendit, et suscepit illum gaudens, » etc. Ambr. Discant divites, non in facultatibus crimen hærere, sed in his qui uti nesciunt facultatibus : nam divitiæ sicut impedimenta sunt improbis, ita bonis sunt adjumenta virtutis.

Chrys. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Sed considera nimiam Salvatoris bonitatem. Insons cum sontibus conversatur, fons justitiæ cum avaritia, quæ est materia pravitatis; ingressus domum publicani nullam ex avaritiæ nebula injuriam patitur, sed fulgore justitiæ avaritiam delet. Sed mordaces et criminationis amatores invehi tentant in his quæ ab eo fiebant. Sequitur enim : « Et cum viderent, omnes murmurabant dicentes quod ad hominem peccatorem divertisset, » etc. Ipse vero incusatus ut epulo et publicanorum amicus, spernebat hæc ut consummaret propositum ; quia et medicus nisi patiatur saniem ægrotorum, non liberat a morbo. Quod et tunc contigit ; quoniam conversus est publicanus, et factus est melior. Sequitur : « Stans autem Zachæus, dixit ad Jesum : Ecce dimidium bonorum meorum, Domine, do pauperibus, » etc. Audi mirabile. Nondum dicit et obedit. Et sicut sol per radios infusus in domum non illustrat verbo, sed opere ; ita Salvator radiis justitiæ, nequitiæ fugavit caligi-

qui est uni est fort, tout ce qui est divisé est faible, c'est pourquoi Zachée fait le partage de ses biens. Il faut avoir soin de remarquer que les richesses de Zachée n'étaient pas toutes le fruit de l'injustice, mais qu'elles provenaient aussi de son patrimoine. Comment aurait-il pu sans cela rendre le quadruple de ce qu'il avait acquis injustement? Il savait que la loi prescrit de rendre le quadruple de tout bien mal acquis (1*), afin que si l'on ne craint pas de violer la loi, on soit au moins arrêté par l'obligation onéreuse qu'elle impose. Mais Zachée n'attend pas la condamnation de la loi, il se fait lui-même son propre juge.

Théophyl. Si nous voulons pénétrer plus avant, nous trouverons qu'il ne restait plus rien à Zachée de ses biens. Après avoir donné la moitié de ses biens aux pauvres, il emploie le reste à rendre le quadruple à tous ceux qu'il avait pu léser. Et non-seulement il le promet, mais il le fait aussitôt, car il ne dit pas : Je donnerai la moitié de mes biens, et je rendrai quatre fois autant à ceux à qui j'ai fait tort, mais voici que je donne, et que je restitue. Aussi Jésus-Christ lui annonce-t-il qu'il a reçu le salut : « Jésus lui dit : Le salut est entré aujourd'hui dans cette maison. » La maison ici signifie celui qui l'habite, et le Sauveur veut dire que Zachée a obtenu la grâce du salut. Il ajoute, en effet : « Parce que celui-ci est aussi enfant d'Abraham. » Or, il n'aurait pu dire d'un édifice matériel et inanimé qu'il était enfant d'Abraham. — Bède. Zachée est appelé enfant d'Abraham, non parce qu'il est né de sa race (2*), mais parce qu'il a été l'imitateur de sa foi,

(1*) La tradition judaïque avait fixé à un cinquième du revenu annuel la somme des aumônes d'un hébreu fidèle. Nul n'était tenu de faire davantage. La restitution du quadruple à ceux à qui on avait fait tort était une prescription de la loi mosaïque (*Exod.*, XXII) et de la loi romaine *de furto*, parfaitement d'accord avec les rapports qui existaient à cette époque.

(2*) Il y a tout lieu de croire que ce Zachée était d'origine hébraïque. Les Zachée formaient une famille très-nombreuse, puisque déjà au retour de la captivité de Babylone, sous Zorobabel, Esdras

---

nem; nam lux in tenebris lucet. Quodlibet autem unitum est validum, divisum autem debile : et ideo bipartit substantiam. Est autem diligentius attendendum, quod opes Zachæi, non solum erant injustæ, sed etiam ex patrimonio fuerant congregatæ. Alioquin quomodo poterat extorta inique restituere in quadruplum? Sciebat enim legem jubentem restituere in quadruplum male ablata; ut si lex non terreat, damna mitigent : non ergo expectat Zachæus legis censuram, ipse sibi judex effectus.

Theophyl. Sed si subtilius indagare velimus, nihil de propriis restabat facultatibus. Data enim medietate bonorum pauperibus, ex residuo reddebat læsis in quadruplo : nec solum hoc promittebat, sed faciebat; non enim ait : « Dabo medietatem et restituam quadruplum, » sed, « do et reddo. » At Christus illi salutem annuntiat. Sequitur enim : « Ait Jesus ad eum : Quia hodie salus huic domui facta est : » ipsum Zachæum significans assecutum fuisse salutem, per *domum* habitatorem significans. Sequitur enim : « Eo quod ipse filius sit Abrahæ. » Non enim vocasset Abrahæ filium inanimatam fabricam. Bed. Filius autem Abrahæ Zachæus dicitur, non quia de ejus stirpe genitus, sed quia ejus est fidem imitatus, ut sicut ille terram do-

et qu'il a renoncé à ses biens pour les distribuer aux pauvres, de même qu'Abraham avait quitté son pays et la maison de son père. Notre-Seigneur dit : « Il est aussi enfant d'Abraham, » pour nous apprendre que ce ne sont pas seulement ceux qui ont vécu dans la sainteté, mais ceux qui renoncent à leur vie injuste qui sont enfants de la promesse.

Théophyl. Jésus ne dit pas que Zachée était fils d'Abraham, mais qu'il l'est maintenant; car tant qu'il était chef des publicains, il n'avait aucun trait de ressemblance avec le juste Abraham, et ne pouvait être son fils. Cependant comme quelques-uns murmuraient de ce que le Sauveur était descendu dans la maison d'un pécheur, il calme leur indignation en ajoutant : « Car le Fils de l'homme est venu chercher et sauver ce qui était perdu. » — S. Chrys. Pourquoi me faire un crime de chercher à ramener les pécheurs? Je suis si loin de les haïr, qu'ils sont la cause de ma venue sur la terre; je suis venu comme médecin et non comme juge, aussi je ne dédaigne pas de devenir le convive des malades, et je supporte la mauvaise odeur de leurs plaies, afin de pouvoir y appliquer des remèdes plus efficaces. Mais on me demandera comment saint Paul défend aux chrétiens de manger avec un de leurs frères qui serait ou fornicateur, ou avare (I *Cor.*, v, 11), tandis que nous voyons Jésus-Christ s'asseoir à la table des publicains. Je réponds que les publicains n'étaient pas encore élevés à la dignité de frères; et d'ailleurs saint Paul défend tout commerce avec ceux de nos frères qui persévèrent dans le mal. Or, tels n'étaient point les publicains avec qui le Sauveur ne dédaignait pas de manger.

et Néhémie portent à sept-cent-soixante les membres de cette maison. Les écrits des rabbins nous parlent aussi d'un certain Zachée qui vivait à Jéricho à cette époque, dont le fils Jochanan fonda plus tard, avec la permission de l'empereur Titus, le sanhédrin de Jafna, et qui mourut ensuite dans un âge fort avancé. Le Zachée de l'Evangile était probablement de cette illustre famille. (Voyez Sepp, *Vie de N.-S. J.-C.* sect. vi, chap. 2.)

---

mumque paternam deseruit, ita iste bona sua partiendo pauperibus relinqueret. Pulchre autem dicit, *et ipse,* ut non solum eos qui juste vixerant, sed et eos qui ab injustitia resipiscunt, ad filios promissionis pertinere declaret.

Theophyl. Non autem dixit quod filius erat Abrahæ, sed quoniam nunc est : nam prius quando erat publicanorum princeps, nullam similitudinem habens ad Abraham justum, non erat Abrahæ filius : sed quia murmurabant quidam, eo quod moraretur cum viro peccatore, ad compescendos illos subdit : « Venit enim Filius hominis quærere et salvum facere, » etc. Chrys. Quid me criminamini si rectifico peccatores? Tam enim procul est a me odium peccatorum, quod eorum causa advenerim : nam medicus veni, non judex : ob hoc conviva fio languentium, patiorque fœtorem, ut præstem remedia. Quæret autem aliquis quomodo Paulus jubet (I *ad Corinth.*, 5) si quis frater fuerit procax aut avarus, cum hujusmodi nec cibum esse sumendum, Christus autem erat publicanorum conviva : sed nondum provecti erant isti, ut fierent fratres; sed et tunc vitare præcepit Paulus fratres, cum perstant in malo; hi vero erant mutati.

Bède. Dans le sens figuré, Zachée, qui veut dire *justifié*, représente le peuple des Gentils qui a embrassé la foi. Il était comme amoindri et rapetissé par les préoccupations de la terre, mais Dieu l'a grandi et sanctifié. Il a désiré voir Jésus qui entre dans Jéricho, lorsqu'il a cherché à participer à la foi que le Sauveur était venu apporter au monde. — S. Cyr. La foule représente cette multitude ignorante et tumultueuse qui n'a pu élever ses regards jusqu'au sommet de la sagesse; aussi longtemps que Zachée demeure dans la foule, il ne peut voir Jésus-Christ, mais aussitôt qu'il s'élève au-dessus de cette multitude ignorante, il mérite de recevoir dans sa maison celui qu'il désirait simplement de voir. — Bède. Ou bien encore la foule (c'est-à-dire les habitudes criminelles), qui défendait à l'aveugle de demander à Jésus par ses cris qu'il lui rendît la vue, est aussi l'obstacle qui empêche Zachée de voir le Sauveur. Or, de même que l'aveugle a triomphé de la foule en redoublant ses cris suppliants, ainsi Zachée qui était petit, s'est élevé au-dessus des obstacles de la foule, en abandonnant toutes les choses de la terre, et en montant sur l'arbre de la croix. En effet, le sycomore, dont les feuilles sont semblables à celles du mûrier, mais qui s'élève à une plus grande hauteur (ce qui lui a fait donner par les latins le nom de *celsa*, élevé), porte aussi le nom de figuier sauvage (1*). Or, la croix du Seigneur est comme le figuier qui nourrit les fidèles, tandis que les incrédules s'en moquent comme d'une folie. Zachée qui était petit, monte sur cet arbre pour grandir sa taille ; ainsi le chrétien qui est humble et qui a la conscience de sa propre misère s'écrie : A Dieu ne plaise que je me glorifie, si ce n'est dans la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ. (*Galat.*, VI.) — S. Ambr.

(1*) L'allusion n'est ici qu'apparente, car συκόμορος, s'écrit par un *omicron*, et a la pénultième brève, tandis que μῶρος, s'écrit par un *oméga*, et a la première syllabe longue. Il est également impossible de reproduire dans le français le jeu de mots *ficus fatua*, *figuier sauvage*, que saint Ambroise applique ici à la croix regardée comme une folie par les infidèles.

Bed. Mystice autem Zachæus qui interpretatur *justificatus*, credentem ex gentibus populum significat, qui per occupationem temporalium depressus erat et minimus, sed a Deo sanctificatus; qui intrantem Hierico Salvatorem videre voluit, dum fidem quam mundo attulit, participare quæsivit. Cyril. Turba autem est imperitæ confusio multitudinis, quæ verticem nequivit videre sapientiæ : ergo Zachæus quamdiu in turba est, non vidit Christum; sed plebeiam transgressus inscitiam relicere meruit quem desiderabat aspicere. Beda. Vel turba (id est, vitiorum consuetudo) quæ cæcum clamantem ne lumen peteret increpabat, etiam hunc suspicientem ne videat Jesum tardat, sed sicut amplius clamando cæcus turbam vicit, ita pusillus terrena relinquendo, et arborem crucis ascendendo, turbam obstantem transcendit. Sycomorus namque, quæ est arbor foliis moro similis, sed altitudine præstans (unde et Latinis *celsa* nuncupatur) *ficus fatua* dicitur; et eadem dominica crux, credentes alit ut *ficus* ; ab incredulis irridetur ut *fatua*. Quam arborem pusillus statura Zachæus ut coexaltari possit, ascendit; cum quilibet humilis et propriæ conscius infirmitatis clamat : « Mihi absit gloriari, nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi. » (*ad*

L'Evangéliste ajoute avec dessein : « Parce que le Seigneur devait passer par là, » soit ou était le sycomore, soit ou Zachée se trouvait lui-même. Le Sauveur voulait observer l'ordre mystérieux d'après lequel la grâce de la foi devait se répandre, et son dessein était d'annoncer l'Evangile aux Juifs avant de le porter aux Gentils. Il voit donc Zachée sur l'arbre, car déjà la sublimité de sa foi l'élevait au milieu des fruits des bonnes œuvres à la hauteur d'un arbre fécond, Zachée est monté sur l'arbre, parce qu'en effet, il s'élève au-dessus de la loi.

Bède. Le Seigneur, en traversant la ville, arrive à l'endroit où Zachée était monté sur le sycomore. C'est ainsi qu'après avoir envoyé des prédicateurs dans la personne desquels il allait prêcher lui-même l'Evangile, Jésus arriva au milieu du peuple des Gentils, qui déjà s'était relevé de son état d'abaissement par la foi à sa passion ; le Sauveur jette sur lui un regard en le choisissant par sa grâce. Notre-Seigneur était aussi entré quelquefois dans la maison d'un des chefs des pharisiens, mais tandis qu'il y opérait des œuvres dignes d'un Dieu, ils trouvaient le moyen de calomnier sa conduite. Aussi ne pouvant plus souffrir leur audace criminelle, il les abandonne en leur disant : « Votre maison sera laissée déserte. » (*Matth.*, XXIII.) Aujourd'hui, au contraire, il faut qu'il descende dans la maison de Zachée qui était petit, c'est-à-dire qu'il se repose dans le cœur des Gentils devenus humbles, en faisant briller à leurs yeux la grâce de la nouvelle loi. Zachée reçoit l'ordre de descendre de ce sycomore, et de préparer à Jésus une demeure dans sa maison; c'est ce que l'Apôtre nous recommande par ces paroles : « Si nous avons connu Jésus-Christ selon la chair, maintenant nous ne le connaissons plus de cette sorte; » (II *Cor.*, v, 16); et par ces autres : « Encore qu'il ait été crucifié

Galat., 6.) Ambr. Pulchre autem addidit, quia illa parte erat transiturus Dominus, vel ubi sycomorus, vel ubi crediturus ; ut mysterium servaret, et gratiam seminaret : sic enim venerat, ut per Judæos veniret ad gentes. Videt itaque Zachæum sursum : jam enim sublimitas fidei inter fructus bonorum operum, inter fecundæ altitudinem arboris eminebat : Zachæus autem supra arborem est, qui est supra legem.

Beda. Perambulans autem Dominus, venit ad locum ubi Zachæus sycomorum ascenderat; quia missis per mundum prædicatoribus in quibus ipse loquebatur et ibat, venit ad populum nationum, qui passionis ejus fide jam sublimis erat; quem suscipiens vidit quia per gratiam elegit. Manebat autem aliquando Dominus in domo principis pharisæorum, sed eum opera digna Deo facientem, lingua carpebant. Unde eorum perosus facinora discessit, dicens (*Matth.*, 23) : « Relinquetur domus vestra deserta. » Hodie autem in domo pusilli Zachæi oportet illum manere, id est, novæ legis gratia coruscante, in humilium nationum corde quiescere. Quod autem descendere de sycomoro, et sic mansionem in domo parare jubetur, hoc est quod ait Apostolus : « Et si cognovimus secundum carnem Christum, sed jam nunc non novimus ; et iterum alibi : Etsi enim mortuus est ex infirmitate,

selon la faiblesse de la chair; il vit néanmoins maintenant par la vertu de Dieu. » (II *Cor.*, XIII, 4.) Il est manifeste que les Juifs ont toujours été opposés au salut des Gentils; mais cette grâce du salut qui remplissait autrefois les demeures des Juifs, brille aujourd'hui aux yeux des Gentils, parce qu'ils sont devenus eux-mêmes enfants d'Abraham, en imitant la foi qu'il avait en Dieu.

THÉOPHYL. Il est facile de tirer de ce récit des inductions morales. Ainsi celui qui a sur les autres la triste prééminence du vice, est très-petit au point de vue spirituel, et il ne peut voir Jésus à cause de la foule, car embarrassé qu'il est par ses passions et par les préoccupations du monde, il ne voit point Jésus marcher, c'est-à-dire agir en nous, et il ne reconnaît aucune de ses opérations. Il monte sur un sycomore (c'est-à-dire qu'il s'élève au-dessus des fausses douceurs de la volupté figurées par cet arbre), il le domine, et de cette hauteur, il voit Jésus-Christ et en est vu. — S. GRÉG. (*Moral.*, XXVII, *vers la fin.*) Ou encore, comme le sycomore est aussi appelé figuier sauvage (*ficus fatua*), Zachée, qui est petit, monte sur un sycomore, et voit ainsi le Seigneur, parce que ceux qui embrassent ce qui est une folie aux yeux du monde, contemplent dans tout son éclat la sagesse de Dieu. En effet, quelle folie plus grande pour le monde, que de ne pas chercher à recouvrer ce qu'on a perdu, d'abandonner ses biens à ceux qui les ravissent, et de ne pas rendre injure pour injure? Or, c'est justement cette sage folie qui nous obtient de voir la sagesse de Dieu, sinon pleinement telle qu'elle est, du moins par la lumière de la contemplation.

THÉOPHYL. Or, le Seigneur lui dit : « Hâtez-vous de descendre, » c'est-à-dire : Vous êtes monté par la pénitence en un lieu élevé, des-

---

sed vivit ex virtute Dei. » Manifestum est autem Judæos gentium semper odisse salutem; sed salus, quæ olim Judæorum domos implebat, hodie populo nationum illuxit, eo quod et ipse populus filius sit Abrahæ, credendo in Deum.

THEOPHYL. Sed et facile est hoc ad moralem intellectum retorquere: quisquis enim in malitia pluribus præest, parvus est statura spirituali, et non potest videre Jesum præ turba: nam perplexus a passionibus et secularibus rebus non aspicit Jesum ambulantem: id est, in nobis operantem, nullum opus ejus cognoscens. Ascendit autem super sycomorum (id est, voluptatis dulcedinem, quæ significatur per ficum), deprimens eam, et sic sublimior factus, videt, et videtur a Christo. GREG. (XXVII *Moral. sub finem.*) Vel quia sycomorus *ficus fatua* dicitur, pusillus Zachæus sycomorum, subit, et Dominum videt : quia qui mundi stultitiam humiliter eligunt, ipsi Dei sapientiam subtiliter contemplantur : quid enim in hoc mundo stultius, quam amissa non quærere, possessa rapientibus relaxare, nullam pro acceptis injuriam reddere ? Per hanc autem sapientem stultitiam etsi nondum solide, ut est, jam tamen per contemplationis lumen Dei sapientia videtur.

THEOPHYL. Dicit autem ei Dominus : « Festinans descende ; » hoc est : « Ascendisti per pœnitentiam ad altiorem

cendez maintenant par un sentiment d'humilité, de peur que l'orgueil ne soit la cause de votre ruine, car je ne puis descendre que dans la maison de celui qui est humble. Il y a en nous deux sortes de biens, les biens du corps, et ceux de l'âme ; le juste se dépouille donc de tous ses biens corporels, mais il conserve les biens spirituels. De plus, s'il a fait tort à quelqu'un, il lui en rend quatre fois autant ; c'est-à-dire que celui qui, sous la conduite de la pénitence, marche dans un sentier tout opposé à la voie de ses anciennes iniquités, répare ainsi par ses nombreuses vertus tous ses péchés passés, il mérite ainsi la grâce du salut, et le nom d'enfant d'Abraham, parce qu'il s'est séparé de sa propre famille, c'est-à-dire de ses anciennes iniquités.

℣. 11-27. — *Comme ils écoutaient ces discours, il ajouta encore une parabole sur ce qu'il était près de Jérusalem, et sur ce qu'ils pensaient que le royaume de Dieu allait aussitôt paraître. Il leur dit donc : Un homme de grande naissance s'en alla en un pays lointain pour prendre possession d'un royaume et revenir ensuite. Ayant appelé dix de ses serviteurs, il leur donna dix mines et leur dit : Faites-les valoir jusqu'à ce que je revienne. Or, ceux de son pays le haïssaient et ils envoyèrent après lui une députation pour lui dire : Nous ne voulons point que celui-ci règne sur nous. Etant donc revenu, après avoir été mis en possession du royaume, il fit appeler ses serviteurs auxquels il avait donné de l'argent pour connaître le profit que chacun en avait tiré : Le premier vint et dit : Seigneur, votre mine a produit dix autres mines. Il lui dit : Fort bien, bon serviteur, parce que vous avez été fidèle en peu de choses, vous aurez puissance sur dix villes. Un autre vint et dit : Seigneur, votre mine a produit cinq autres mines. Vous, lui répondit-il, vous aurez puissance sur cinq villes. Un autre vint et dit : Seigneur, voici votre mine que j'ai gardée enveloppée dans un linge, car je vous ai craint, parce que vous êtes un homme sévère ; vous reprenez ce que vous n'avez pas déposé, et vous moissonnez ce que vous n'avez pas semé. Le maître lui répondit : Méchant serviteur, je te juge*

---

ocum ; descende per humilitatem, ne te supplantet elatio : oportet enim me in humilis domo manere. » Geminis autem bonis in nobis existentibus (corporalibus scilicet, et spiritualibus) cuncta corporalia dereliquit justus pauperibus, sed spiritualia non deserit bona; sed si quid exegit ab aliquo, reddit in quadruplum; significans per hoc, quod si quis per pœnitentiam pergit in contrario tramite priscæ pravitatis, per multiplices virtutes sanat omnia pristina delicta ; ac sic promeretur salutem, vocaturque filius Abrahæ : eo quod a propria cognatione exierit ; scilicet ab antiqua nequitia.

Hæc illis audientibus, adjiciens dixit parabolam, eo quod esset prope Hierusalem, et quia existimarent quod confestim regnum Dei manifestaretur. Dixit ergo : Homo quidam nobilis abiit in regionem longinquam, accipere sibi regnum, et reverti : vocatis autem decem servis suis, dedit eis decem mnas, et ait ad illos : Negotiamini dum venio. Cives autem ejus oderant eum, et miserunt legationem post illum, dicentes : Nolumus hunc regnare super nos. Et factum est ut rediret accepto regno ; et jussit vocari servos quibus dedit pecuniam, ut sciret quantum quisque negotiatus esset. Venit autem primus, dicens : Domine, mna tua decem mnas acquisivit ; et ait illi : Euge, serve bone, quia in modico fuisti fidelis, eris potestatem habens supra decem civitates. Et alter venit, dicens : Domine, mna tua fecit quinque mnas ; et huic ait : Et tu esto super quinque civitates. Et tertius venit, dicens : Domine, ecce mna tua, quam habui repositam in sudario : timui enim te, quia homo austerus es ; tollis quod non posuisti, et metis quod non seminasti. Dicit ei : De ore tuo te judico, serve nequam :

sur tes propres paroles. Tu savais que je suis un homme sévère, reprenant ce que je n'ai pas déposé, et moissonnant ce que je n'ai pas semé; pourquoi donc n'as-tu pas mis mon argent à la banque, afin qu'à mon retour, je le reprisse avec les intérêts? Et il dit à ceux qui étaient présents : ôtez-lui la mine, et la donnez à celui qui en a dix. Seigneur, lui répondirent-ils, il a déjà dix mines. Je vous le dis en effet, on donnera à celui qui a, et il sera dans l'abondance, et à celui qui n'a pas, on ôtera même ce qu'il a. Quant à mes ennemis qui n'ont pas voulu m'avoir pour roi, amenez-les ici, et qu'on les tue en ma présence.

Eusèbe. Il en était qui pensaient que le premier avénement du Sauveur serait immédiatement suivi de l'établissement de son royaume, et ils croyaient que ce royaume commencerait lors de son entrée à Jérusalem, tant la vue des miracles qu'il avait opérés les avait frappés d'étonnement. Il les avertit donc que son père ne le mettrait pas en possession de son royaume, avant qu'il eût quitté les hommes pour retourner à son Père : « Comme ils écoutaient ces discours, il ajouta encore une parabole sur ce qu'il était près de Jérusalem, » etc. — Théophyl. Le Seigneur leur fait voir qu'ils sont dans l'illusion; car le royaume de Dieu n'est pas une chose extérieure et sensible. Il leur montre aussi que comme Dieu il connaît leurs pensées, en leur proposant la parabole suivante : « Il dit donc : Un homme de grande naissance s'en alla en un pays lointain pour prendre possession d'un royaume et revenir ensuite. »

S. Cyr. L'explication de cette parabole retrace tous les mystères de Jésus-Christ, depuis le premier jusqu'au dernier. En effet, le Verbe qui était Dieu s'est fait homme, et quoiqu'il ait pris la forme d'esclave, il est cependant d'une noblesse éclatante par sa naissance ineffable au

---

sciebas enim quod ego homo austerus sum, tollens quod non posui, et metens quod non seminavi : et quare non dedisti pecuniam meam ad mensam, et ego veniens cum usuris utique exegissem illam? Et adstantibus dixit : Auferte ab illo mnam, et date illi qui decem mnas habet. Et dixerunt ei : Domine, habet decem mnas. Dico autem vobis, quia omni habenti dabitur, et abundabit : ab eo autem qui non habet, et quod habet, auferetur ab eo. Veruntamen inimicos meos (illos qui noluerunt me regnare super se) adducite huc, et interficite ante me.

Euseb. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Æstimabant quidam in primo Salvatoris adventu regnum ejus venire, et hoc putabant mox tunc fieri cum ascensurus erat Hierosolymam; adeo obstupefecerant eos miracula divina quæ fecerat. Et ideo instruit eos non prius se recepturum regnum a patre, quam ab hominibus iret ad Patrem. Et ideo dicitur : « Hæc illis audientibus, adjiciens, dixit parabolam eo quod esset prope Hierosolymam, » etc. Theophyl. Sed Dominus ostendit eis quod vana quædam æstimarent : non est enim sensibile regnum Dei. Ostendit etiam quod quasi Deus novit cogitationes eorum, proponens eis subsequentem parabolam. Unde sequitur : « Dixit ergo : Homo quidam nobilis abiit in regionem longinquam accipere sibi regnum et reverti. »

Cyril. Describit autem sensus hujus parabolæ mysteria Christi a primo usque ad ultimum : homo enim factus est Deus, Verbum existens, et quamvis servus factus sit, est tamen nobilis secundum ineffabilem ortum a Patre. Basil.

sein du Père. — S. Bas. (*sur le chap.* XIII, *d'Isaïe.*) Cette noblesse, il ne la tire pas seulement de sa divinité, mais de son humanité, puisqu'il est né selon la chair de la race de David. Il s'en est allé dans un pays lointain, non point par la distance matérielle qui nous sépare de lui, mais par l'effet des rapports qui existent entre lui et nous. Dieu est près de chacun de nous, toutes les fois que nous lui sommes unis par la pratique des bonnes œuvres, et il s'en éloigne, toutes les fois que poursuivant notre perte, nous nous séparons de lui. Il s'en alla donc dans cette région terrestre si éloignée de Dieu, pour prendre possession du royaume des nations, selon cette prédiction du Roi-prophète : « Demandez-moi, et je vous donnerai toutes les nations pour héritage. » (*Ps.* II.) (1) — S. Aug. (*Quest. évang.*, II, 40.) Ou bien cette région lointaine, c'est l'Eglise des Gentils qui s'est étendue jusqu'aux extrémités de la terre ; car le Sauveur s'en est allé pour faire entrer la plénitude des nations, et il reviendra pour que tout le peuple d'Israël obtienne la grâce du salut.

Eusèbe. Ou bien ce départ pour un pays lointain, signifie son ascension de la terre aux cieux ; et lorsqu'il ajoute : « Pour prendre possession de son royaume et revenir, » il fait allusion à la gloire et à la majesté de son second avénement. Il prend seulement d'abord le nom d'homme, à cause de sa naissance temporelle, il y ajoute le titre de noble, mais il n'y joint pas celui de roi, parce que lors de son premier avénement il n'était pas environné de l'éclat de la majesté royale. Il ajoute avec raison : « Pour entrer en possession de son royaume, car il l'a reçu des mains de son Père qui le lui a donné, selon ces paroles de Daniel : « Le Fils de l'homme venait sur les nuées,

(1) Ces paroles doivent s'entendre prophétiquement de Jésus-Christ, comme nous le voyons dans les *Actes* (XIII, III), et dans l'Epître *aux Hébreux* (I, V; et V, V.)

(*in Isaiæ,* 13, cap. *visione* 13.) Non solum secundum Deitatem Dominus nobilis est, sed etiam secundum genus humanum, ex semine David secundum carnem exortus. Abiit autem in regionem longiquam, non tam locali distantia separatam quam rerum conditione. Ipse enim Deus prope est unicuique nostrum, cum nostra bona opera nos ei astringunt; et distat, quoties nos hærendo perditioni, elongamur ab eo. Ad hanc igitur terrenam regionem accessit longinquam a Deo, ut gentium regnum acciperet, secundum istud (*Psal.* 2) : « Postula a me, et dabo tibi gentes hæreditatem tuam. » Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. II, quæst. 40.) *Vel regio longinqua* Ecclesia gentium est, usque ad fines terræ : abiit enim, ut plenitudo gentium intraret, revertetur ut omnis Israel salvus fiat.

Euseb. (*ut supra.*) Vel per hoc quod profectus est ad regionem longinquam, ascensum proprium a terra in cœlos designat. Cum vero subdit : « Accipere sibi regnum et redire, » secundam sui apparitionem gloriosam et regiam ostendit. Et primo quidem *hominem* se vocat propter nativitatem in carne; deinde *nobilem* : nondum se *regem* appellat, quia nondum in prima apparitione, regia fungebatur majestate. Sed et bene dicitur obtinere sibi regnum : nam dante sibi Patre, illud obtinuit, secundum il-

et le royaume lui fut donné. » (*Dan.*, VII.) (1) — S. CYR. En effet, lorsqu'il monte dans les cieux, il va s'asseoir à la droite de la majesté du Très-Haut; et en y montant il répand suivant certaine mesure les grâces divines sur ceux qui croient en lui, de même qu'un maître confie ses biens à ses serviteurs pour qu'ils les fassent fructifier, et qu'ils méritent ainsi la récompense de leurs services : « Ayant appelé dix de ses serviteurs, il leur donna dix mines. » — S. CHRYS. (*Ch. des Pèr. gr.*) La sainte Ecriture emploie ordinairement le nombre dix pour exprimer la perfection. En effet, lorsqu'on veut dépasser ce nombre, il faut commencer de nouveau par l'unité, comme si le dernier était la limite du nombre parfait; voilà pourquoi dans la distribution des talents, celui qui atteint la limite des devoirs que Dieu lui impose, reçoit dix mines. — S. AUG. (*quest. Evang.*) Ou bien encore, les dix mines signifient le décalogue de la loi, et les dix serviteurs, tous ceux qui étaient soumis à la loi et auxquels la grâce de l'Evangile a été annoncée. Car nous devons entendre que ces dix mines ne leur ont été confiées, que lorsqu'ils comprirent que la loi, débarrassée de ses voiles, se rapportait à l'Evangile. — BÈDE. La mine que les Grecs appellent μνᾶ, pesait cent drachmes (2*), et tout discours de l'Ecriture qui nous enseigne la perfection de la vie des cieux a, pour ainsi dire, la valeur éclatante du nombre cent.

EUSÈBE. Ceux qui reçoivent ces mines représentent ses disciples, à chacun desquels il confie la même somme, en leur recommandant à

(1) Voici le texte entier de Daniel : « Et voici comme le Fils de l'homme qui venait sur les nuées du ciel, et il s'avança jusqu'à l'ancien des jours, et on l'offrit en sa présence. Et il lui donna la puissance et l'honneur et le royaume, » etc. (VII, 13, 14.)

(2*) La mine attique pesait cent drachmes; mais la mine hébraïque, selon Josèphe, valait soixante sicles, environ 180 francs de notre monnaie. Il s'agit ici de la mine d'argent. La mine d'or valait environ 630 francs 60 centimes.

---

lud Danielis 7 : « Ecce Filius hominis veniebat in nubibus, et datum est ei regnum. » CYRIL. Ascendens enim ad cælos, sedet ad dexteram majestatis in excelsis (*Hebr.*, 1) ; ascendens autem, dispensavit credentibus in eum divinorum charismatum differentiam ; sicut servis committuntur dominicæ facultates, ut aliquid lucrantes famulatus sui ferant præconia. Unde sequitur : « Vocatis autem decem servis suis, dedit eis decem mnas. » CHRYS. (*in Cat. Græcorum.*) Consuevit sacra Scriptura in signum perfectionis uti numero denario ; quem si quis numerando excedere velit, ab unitate iterum inchoabit, quasi denario perducto ad metam, et ideo in dispensatione talentorum eum qui metam attigit divini officii, decem ait mnas recepisse. AUG. (*de Quæst. Evang., ubi sup.*) Vel per *decem mnas* legem significat propter decalogum, *decem* autem *servos*, hos quibus sub illa positis gratia prædicata est : sic enim intelligendum est eis datas mnas ad usum cum intellexerunt legem remoto velamine ad Evangelium pertinere. BED. Mina namque, quam Græci *mnam* vocant, centum drachmis appenditur : et omnis Scripturæ sermo, quia vitæ cœlestis perfectionem suggerit, quasi numeri centenarii pondere fulgescit.

EUSEB. (*ut sup.*) Significat ergo per eos qui mnas recipiunt, suos discipulos, qui mnas exhibens singulis, parem cunctis dispensationem committens, nego-

tous le même emploi, c'est-à-dire de la faire fructifier : « Et il leur dit : Faites-les valoir jusqu'à ce que je revienne. » Or, le seul moyen pour les disciples de les faire valoir, était d'annoncer aux hommes attentifs la doctrine de son royaume, doctrine qui est la même pour tous, c'est la même foi, le même baptême, et c'est pour cela que chacun d'eux reçoit une mine. — S. Cyr. Mais il y a une grande différence entre ces derniers, et ceux qui ont refusé de recevoir le royaume de Dieu, et dont il ajoute : « Or, ceux de son pays le haïssaient, » etc. C'est le reproche que Jésus-Christ adressait aux Juifs : « Maintenant ils ont vu les œuvres que j'ai faites, et ils ont haï, et mon Père et moi. » (*Jean,* xv.) Ils ont refusé de se soumettre à son règne, lorsqu'ils dirent à Pilate : « Nous n'avons pas d'autre roi que César. » (*Jean*, xix.) Dans ceux qu'il appelle ses concitoyens, les Juifs se trouvent clairement désignés, puisqu'ils avaient les mêmes ancêtres selon la chair, et parce qu'il se conformait comme eux aux prescriptions de la loi. S. Aug. (*quest. Evang.*) Ils envoyèrent une députation après lui, parce que même après sa résurrection ils poursuivirent les Apôtres par de continuelles persécutions, et rejetèrent ouvertement la prédication de l'Evangile.

Eusèbe. Le Sauveur, après avoir parlé de ce qui a trait à son premier avénement, prédit son retour dans tout l'éclat de sa gloire et de sa majesté : « Etant donc revenu après avoir été mis en possession de son royaume. » — S. Chrys. (*hom.* 39, *sur la* Ier *Epît. aux Cor.*) (1) La sainte Ecriture distingue deux règnes de Dieu sur les hommes, l'un qu'il tient de la création, et qu'il possède comme Roi universel de

(1) Sur ces paroles : « Ensuite viendra la fin de toutes choses, lorsqu'il aura remis son royaume à Dieu son Père, et qu'il aura anéanti tout empire, toute domination et toute puissance. » (chap. xv, vers. 24.)

---

tiari jussit. Sequitur enim : « Et ait ad illos : Negotiamini dum venio. » Nullum autem aliud negotium erat, nisi dogma regni sui intentis mortalibus prædicandum per suos discipulos : idem autem est omnium documentum, eademque fides, unum baptisma : et ob hoc mna una singulis datur. Cyril. Multa autem est horum differentia ad illos qui inficiati sunt regnum Dei ; de quibus subditur : « Cives autem ejus oderant eum, » etc. Hoc est, quod Christus improperavit Judæis, dicens (*Joan.*, 15) : « Nunc vero viderunt, et oderunt me et patrem meum ; » renuerunt autem regnum ejus dicentes Pilato : « Non habemus regem nisi Cæsarem. » (*Joan.*, 19.) Euseb. (*ut sup.*) Per hoc enim quod dicit, *cives ejus,* Judæos significat, ortos ex eadem progenie secundum carnem, et quoniam ritu legis cum illis pariter utebatur. Aug. (*de Quæst. Evang., ut sup.*) Miserunt autem legationem post eum, quia etiam post resurrectionem ejus immiserunt persecutiones apostolis, et prædicationem Evangelii respuerunt.

Euseb. (*ut sup.*) Postquam autem Salvator hæc docuit pertinentia ad primum ejus adventum, consequenter gloriosum et regium ejus reditum ostendit, dicens : « Et factum est ut rediret accepto regno, » etc. Chrys. (*homil.* 39, *in I ad Cor.*) Duo regna Dei novit sacra Scriptura : alterum quidem ex creatione, se-

tout ce qui existe, en vertu de son droit de Créateur ; l'autre qui est un règne d'affection qu'il n'exerce que sur les justes qui lui sont librement et volontairement soumis ; c'est ce dernier royaume dont il prend ici possession (1*).

S. Aug. (*quest. Evang.*) Il revient après avoir pris possession de ce royaume, parce qu'il doit revenir dans tout l'éclat de sa gloire, lui qui avait apparu d'abord si humble au milieu des hommes, lorsqu'il disait : « Mon royaume n'est pas de ce monde. » (*Jean*, XVIII.)

S. Cyr. Or, lorsque Jésus-Christ reviendra, après avoir pris possession de son royaume, il donnera aux ministres de sa parole les éloges qu'ils ont mérités, et les comblera de joie et d'honneurs dans les cieux, parce qu'en faisant valoir le talent qui leur avait été confié, ils en ont acquis un grand nombre d'autres : « Le premier vint et dit : Seigneur, votre mine a produit dix autres mines. » Ce premier serviteur représente l'ordre des docteurs qui ont été envoyés au peuple de la circoncision, il a reçu une mine pour la faire valoir, parce que les docteurs ont reçu l'ordre de prêcher une seule et même foi. Cette mine en a produit dix autres, parce que leurs enseignements ont fait entrer en société avec eux le peuple qui vivait sous la loi.

« Il lui dit : Fort bien, bon serviteur, parce que vous avez été fidèle en peu de choses, » etc. Ce serviteur a été fidèle en peu de choses, c'est-à-dire qu'il n'a point altéré la parole de Dieu ; car tous les dons que nous pouvons recevoir dans la vie présente, ne sont rien en comparaison de ceux qui nous sont réservés pour l'avenir. — Evagr. (*Ch. des Pèr. gr.*) L'Evangile nous dit que ce serviteur reçoit le gouvernement de dix villes, parce qu'il reçoit la récompense de ses propres

(1*) Nous avons suivi ici le texte original de saint Chrysostome τὴν μὲν κατ᾽ οἰκείωσιν, au lieu de la traduction inintelligible adoptée par saint Thomas : *alterum ex approbatione*.

---

cundum quod est Rex omnium creationis jure ; alterum autem, ex conjunctione, secundum quod justis dominatur, propria sponte ei subjectis ; et hoc regnum hic dicitur accepisse.

Aug. (*de Quæst. Evang., ut sup.*) Redit etiam accepto regno, quia in manifestissima claritate venturus est, qui in eis humilis apparuit, cum diceret (*Joan.*, 18) : « Regnum meum non est de hoc mundo. »

Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Redeunte autem Christo, sumpto regno, merebuntur præconia, et delectabuntur verbi ministri in supernis honoribus ; quia multiplicaverunt talentum pluribus acquisitis. Unde subditur : « Venit autem primus, dicens : Domine, mna tua decem mnas acquisivit. » Bed. Primus servus ordo doctorum est in circumcisione missorum, qui unam mnam negotiaturus accepit, quia unam fidem prædicare jussus est ; sed hæc mna decem mnas acquisivit ; quia populum sub lege constitutum sibimet docendo sociavit. Sequitur : « Et ait illi : Euge, serve bone, quia in modico fuisti fidelis, » etc. In modico servus est fidelis quia non adulterat verbum Dei : quicquid enim in præsenti percipimus donorum, in comparatione futurorum paucum est. Græcus. (vel *Evagrius in Cat. Græcorum Patrum.*) Sed quia mercedem propriorum bonorum accipit, decem dicitur

biens. Il en est qui interprétant ces promesses dans un sens grossier et laissant encore dominer dans leur âme l'ambition du pouvoir et des honneurs, s'imaginent qu'ils recevront les dignités de préteurs et de gouverneurs dans la Jérusalem terrestre qu'ils espèrent voir rebâtir avec des pierres précieuses. — S. Ambr. Ces dix villes sont les âmes à la tête desquelles est placé à juste titre celui qui a fait fructifier dans le cœur des hommes les trésors du Seigneur, c'est-à-dire : « Les paroles du Seigneur qui sont pures comme l'argent éprouvé par le feu. » (*Ps.* xi.) Jérusalem est bâtie comme une ville (*Ps.* cxxi); ainsi en est-il des âmes pacifiques, et ceux qui ont été jugés dignes de la vie des anges, sont établis comme les anges au-dessus de ces âmes pour les diriger et les conduire.

« Un autre vint et dit : Seigneur, votre mine a produit cinq autres mines. » — Bède. Ce serviteur représente la phalange de ceux qui ont été envoyés pour prêcher l'Evangile aux Gentils. La mine qui leur a été confiée, (c'est-à-dire la foi de l'Evangile) a produit cinq mines, parce qu'ils ont converti à la grâce de la foi les nations qui étaient auparavant esclaves des sens du corps : « Vous, lui répondit-il, vous aurez puissance sur cinq villes, » c'est-à-dire la perfection de votre vie brillera d'un éclat supérieur à celui des âmes que vous avez initiées à la foi.

S. Ambr. Ou bien dans un autre sens : Celui qui a gagné cinq mines est celui qui est chargé d'enseigner les préceptes de la morale, parce que notre corps a cinq sens qui ont chacun leurs obligations distinctes; celui qui en a gagné dix, reçoit le double, le pouvoir d'enseigner les mystères de la loi, et la sainteté de la morale chrétienne. Nous pouvons encore voir dans les dix mines, les dix commandements de la loi (c'est-à-dire la doctrine de la loi), et dans les cinq mines, les

---

civitatibus præesse. De his promissis quidam infime conjectantes existimant se præturis et præfecturis donari in terrena Hierusalem, reparata lapidibus pretiosis, si honeste in Christo fuerint conversati; ambitum potestatis et prælationis ab anima minime deponentes. Ambr. Sed civitates decem sunt animæ, quibus jure præponitur qui pecuniam Domini et eloquia casta probata sicut argentum examinatum (*Psal.* 11) mentibus hominum fœneraverit. Nam sicut Hierusalem dicitur ædificata ut civitas (*Psal.* 121), ita sunt animæ pacificæ; et sicut angeli præsunt, ita hi qui vitam meruerunt angelorum.

Sequitur : « Et alter venit, dicens : Domine, mna tua fecit quinque mnas. » Bed. Servus ille cœtus est eorum qui præputio evangelizare missi sunt; cujus mna (id est, evangelica fides) quinque mnas fecit; quia gentes corporis sensibus antea mancipatas ad fidei evangelicæ gratiam convertit. Sequitur : « Et huic ait : Et tu esto supra quinque civitates : » hoc est, ex earum quas imbueras animarum fide, et conversatione sublimis fulgeas.

Ambr. Vel aliter fortasse : iste qui quinque mnas acquisivit, moralia habet; quia quinque sunt corporis sensus : ille qui decem, duplicia; id est, mystica legis, et moralia probitatis. Possumus et hic decem mnas, decem verba intelligere

conseils de la perfection ; mais je veux que le docteur de la loi soit parfait en toutes choses. Comme il est ici question des Juifs, il n'y a que deux serviteurs qui apportent le produit de leur argent, non de l'argent de lui-même, mais de leur bonne administration ; car le produit de la doctrine céleste ne ressemble point au produit de l'argent que l'on prête à intérêt. — S. Chrys. Pour les biens de la terre, l'on ne peut guère devenir riche sans qu'un autre s'appauvrisse ; pour les biens spirituels, au contraire, on ne peut s'enrichir qu'à la condition d'enrichir les autres ; c'est qu'en effet, le partage des biens extérieurs les diminue nécessairement, tandis que les biens spirituels ne font que s'accroître en se partageant.

S. Aug. (*Quest. évang.*, II, 46.) On peut dire encore que les dix et les cinq mines qui ont été gagnées par les deux serviteurs qui ont fait un bon emploi de la somme qui leur était confiée, représentent ceux à qui la grâce avait déjà donné l'intelligence de la loi et qui ont été comme acquis au troupeau de Dieu ; analogie fondée sur les dix préceptes de la loi, ou sur les cinq livres écrits par Moïse qui a été chargé de donner la loi. Les dix et les cinq villes, à la tête desquelles le Seigneur place ces fidèles serviteurs, se rapportent au même sujet ; car la multiplicité des interprétations variées qui sortent en abondance de chaque précepte ou de chaque livre, ramenées ou réduites à un seul et même objet, forme comme la ville des intelligences, qui vivent des pensées éternelles. En effet, une ville n'est pas une agglomération d'êtres quelconques, mais une multitude d'êtres raisonnables unis entre eux par les liens d'une loi commune. Les serviteurs qui reçoivent des éloges pour avoir fait valoir et fructifier la somme qui leur était confiée, représentent ceux qui justifieront du bon emploi qu'ils ont

---

(id est, legis doctrinam), quinque mnas magisteria disciplinæ : sed legisperitum in omnibus volo esse perfectum. Bene autem, quia de Judæis dicit : duo soli multiplicatam pecuniam deferunt, non utique æris, sed dispensationis usuris. Alia est enim pecuniæ fœnebris, alia doctrinæ cœlestis usura. Chrys. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) In terrenis enim opibus non convenit unum fieri divitem, nisi alter depauperetur ; sed in spiritualibus non convenit quemquam ditari, nisi faciat et alium locupletem : in corporis enim participatio minuit, sed in spiritualibus auget.

Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. II, qu. 46.) Vel aliter : quod unus eorum qui bene usi sunt, *decem* acquisivit, et alter *quinque ;* significat eos esse acquisitos in gregem Dei, a quibus jam lex per gratiam intellecta est : sive propter decem legis præcepta ; sive quia ille per quem lex lata est, quinque libros conscripsit. Ad hoc pertinent *decem* et *quinque* civitates, quibus eos præponit : multiplicatio enim intelligentiæ in ipsa varietate (sive diversitate) quæ de unoquoque præcepto vel de uno quolibet libro pullulat, ad unum reducta vel redacta quasi civitatem facit viventium rationum æternarum : est enim civitas non quorumlibet animantium, sed rationabilium multitudo, legis unius societate devincta. Quod ergo servi reddentes rationem ex eo quod acceperant, laudantur quia lucrati sunt, significat eos bonam reddere rationem qui bene usi sunt eo quod acceperunt, ad augendas divitias Domini

fait du talent qu'ils ont reçu en multipliant les richesses du Seigneur, c'est-à-dire le nombre de ceux qui croient en lui. Ceux qui ne peuvent rendre compte sont figurés par le serviteur qui avait gardé dans un linge la mine qu'il avait reçue : « Et un troisième vint et dit : Seigneur, voilà votre mine que j'ai gardée enveloppée dans un suaire, » etc. Il y a, en effet, des hommes qui se rassurent dans cette coupable erreur, qu'il suffit que chacun rende compte de lui-même. A quoi bon, disent-ils, prêcher aux autres et travailler à leur salut, pour assumer ainsi devant Dieu la responsabilité des autres? puisque d'ailleurs ceux-mêmes qui n'ont pas reçu la loi, sont inexcusables devant Dieu, aussi bien que ceux qui sont morts sans que l'Evangile leur ait été annoncé, parce que les uns et les autres pouvaient connaître le Créateur par les créatures : (1*) « Je vous ai craint, parce que vous êtes un homme sévère, » etc. En effet, Dieu semble moissonner ce qu'il n'a pas semé, en condamnant comme coupables d'impiété, ceux qui n'ont jamais entendu parler ni de la loi, ni de l'Evangile. Or, c'est sous le prétexte d'éviter la responsabilité de ce jugement sévère, qu'ils vivent dans l'oisiveté, et négligent le ministère de la parole, et c'est comme s'ils enveloppaient dans un suaire le talent qu'ils ont reçu. — THÉOPHYL. C'est avec un suaire que l'on couvre la face des morts. Ce n'est donc pas sans raison qu'il est dit que ce serviteur paresseux avait enveloppé dans un suaire la mine qu'il avait reçue, parce qu'il l'avait laissée comme ensevelie et sans emploi, sans la faire ni valoir ni fructifier.

BÈDE. On peut dire encore qu'envelopper l'argent dans un suaire, c'est ensevelir dans l'oisiveté d'une indolente apathie les dons qu'on a reçus de Dieu. Or, ce que ce serviteur prétendait donner comme

(1*) Au lieu de « audito evangelio non obediverunt, » qui n'est pas en rapport avec le sens général de la phrase, nous avons rétabli le texte original : « non audito evangelio dormierunt. »

---

per eos qui credunt in eum : quod qui facere nolunt, in illo signati sunt qui mnam suam in sudario servavit. De quo sequitur : « Et tertius venit, dicens : Domine, ecce mna tua quam habui repositam in sudario, » etc. Sunt enim homines hac sibi perversitate blandientes, ut dicant : Sufficit ut de se unusquisque rationem reddat; quid opus est aliis prædicare et ministrare, ut etiam rationem de ipsis quisque reddere cogatur? cum apud Dominum etiam illi sint inexcusabiles, quibus lex data non est : neque etiam qui non audito evangelio dormierunt, quia per creaturam poterant cognoscere Creatorem. Unde sequitur : « Timui enim te, quia homo austerus es, » etc. Hoc est enim quasi metere ubi non seminavit; id est, eos impietatis reos tenere, quibus verbum aut legis, aut Evangelii ministratum non est. Hoc autem veluti judicii periculum devitantes pigro labore a verbi ministratione conquiescunt : et hoc est quasi in sudario ligare quod acceperunt. THEOPHYL. Sudario enim mortuorum facies velatur. Merito ergo hic piger dicitur mnam in sudario involvisse, quia eam mortificans et otiosam dimittens, non tractavit nec auxit.

BED. Vel pecuniam in sudario ligare, est percepta dona sub otio lenti torporis abscondere. Quod autem putaverat sese per excusationem dixisse, in culpam

excuse, est justement ce qui le fait déclarer plus coupable : « Le maître lui répondit : Je te juge sur tes paroles, méchant serviteur. » Il l'appelle méchant serviteur, tant pour sa négligence à faire valoir le talent qui lui était confié, que pour l'orgueilleuse hardiesse avec laquelle il accuse la justice du Seigneur : « Vous saviez que j'étais un homme sévère, reprenant ce que je n'ai pas déposé, et moissonnant ce que je n'ai pas semé, pourquoi donc n'avez-vous pas mis mon argent à la banque ? » c'est-à-dire : Vous saviez que j'étais dur et prêt à reprendre ce qui ne m'appartenait pas, pourquoi cette pensée ne vous a-t-elle pas inspiré la crainte que j'exigerais avec bien plus de sévérité encore ce qui m'appartient ? Cet argent, c'est la prédication de l'Evangile et la parole divine, car la parole de Dieu est pure comme l'argent éprouvé par le feu. (*Ps.* XI.) Cette parole de Dieu devait être mise à la banque, c'est-à-dire déposée dans des cœurs ouverts et bien disposés. — S. AUG. (*Quest. évang.*) Ou encore, cette banque à laquelle l'argent doit être placé, c'est la profession extérieure et publique de la religion qui nous est imposée comme un moyen nécessaire de salut.

S. CHRYS. *Ch. des Pèr. gr.*) Dans l'ordre des richesses matérielles, les débiteurs ne sont obligés qu'à représenter la somme qui leur a été donnée ; ils ne doivent rendre qu'autant qu'ils ont reçu, et on ne leur en demande pas davantage. Mais pour la parole divine, non-seulement nous sommes obligés de la garder fidèlement, mais nous devons encore la faire fructifier, comme le Sauveur nous en avertit par les paroles qui suivent : « Afin qu'à mon retour, je reprisse mon argent avec intérêt. » — BÈDE. Celui, en effet, qui reçoit par la foi l'argent de la parole divine que lui confient les docteurs de l'Evangile, doit le rendre avec usure, soit par la pratique des bonnes œuvres, soit en se servant

---

propriam vertitur. Unde sequitur : « Dicit ei : De ore tuo te judico, serve nequam : » servus nequam vocatur, quasi piger ad exercendum negotium, et superbus ad accusandum Domini judicium : « Sciebas quod ego austerus homo sum, tollens quod non posui, et metens quod non seminavi, et quare non dedisti pecuniam meam ad mensam ? » Quasi dicat : Si durum me esse noveras et aliena sectari, quare non tibi hæc cogitatio incussit timorem, ut scires me mea diligentius quæsiturum ? Pecunia autem vel argentum, prædicatio Evangelii est, et sermo divinus : « quia eloquia Domini eloquia casta, argentum igne examinatum, » (*Psal.* 11) qui sermo Domini dari debuit ad mensam ; hoc est, promptis paratisque cordibus intimari. AUG. (*de Quæst. Evang., ubi sup.*) Vel mensa ad quam danda erat pecunia, professionem ipsam religionis accipimus, quæ tanquam publice proponitur ad usum necessarium saluti.

CHRYS. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) In sensibilibus autem divitiis debitores solius observationis obnoxii sunt : quantum enim recipiunt, tantum eos reddere necesse est ; et nihil plus ab eis quæritur. In divinis autem eloquiis, non solum ad custodiam obligamur, sed etiam multiplicare monemur. Unde sequitur : « Et ego veniens cum usuris utique exegissem illam. » BED. Qui enim verbi pecuniam a doctore percepit credendo ; necesse est ut eam cum usuris solvat

de ce qu'il a entendu pour chercher à comprendre ce que les prédicateurs ne lui ont point encore expliqué. — S. Cyr. (1) Le devoir des docteurs c'est d'annoncer aux fidèles les salutaires enseignements de l'Evangile; mais il n'appartient qu'à la grâce divine de leur faire comprendre ce qu'ils écoutent avec docilité, et de seconder leur intelligence. Or, ce serviteur n'a mérité ni louange, ni honneur, loin de là, il a été condamné comme un serviteur paresseux et inutile : « Et il dit à ceux qui étaient présents : Otez-lui la mine, et la donnez à celui qui en a dix. » — S. Aug. (*Quest. évang.*) (2) Nous apprenons de là qu'on peut perdre les dons de Dieu, si on les a sans les avoir, c'est-à-dire sans en faire usage, et qu'on mérite, au contraire, de les voir augmenter lorsqu'on les possède véritablement, c'est-à-dire quand on en fait un salutaire emploi.

Bède. Dans le sens figuré, cette dernière circonstance signifie je pense, que lorsque la plénitude des nations sera entrée dans l'Eglise, tout Israël sera sauvé (*Rom.*, xi), et qu'alors la grâce spirituelle se répandra avec abondance sur les docteurs. — S. Chrys. (*hom.* 43 *sur les Actes.*) Le Seigneur dit à ceux qui étaient présents : « Otez-lui la mine, » parce qu'il ne convient pas à l'homme sage de punir par lui-même, et il se sert d'un autre pour infliger le châtiment qu'il a prononcé comme juge; ainsi Dieu ne punit point par lui-même les pécheurs, mais par le ministère des anges. — S. Ambr. On ne dit rien des autres serviteurs, qui, comme des débiteurs prodigues, ont laissé perdre ce qui leur avait été confié. Les deux serviteurs qui ont fait

(1) Peut-être cette citation est-elle empruntée au Traité de saint Cyrille sur cette parabole, traité qui n'existe plus; on trouve quelque chose de semblable dans son livre x *sur saint Jean*, à l'endroit où il explique ces paroles : « S'ils ont gardé mes paroles, ils garderont aussi les vôtres, » (chap. xv) et aussi dans son premier discours *sur Isaïe*, sur ces paroles : « Ton argent s'est changé en métal grossier. » (chap. i.)

(2) Ce n'est point à l'occasion de cette parabole que le saint docteur s'explique ainsi; mais à l'occasion de la parabole semblable racontée par saint Matthieu. (chap. xxv.)

---

operando, vel ut ex eo quod audivit, etiam alia studeat intelligere, quæ necdum ex prædicatoribus ore didicit. Cyril. Doctorum enim est inserere auditoribus salutarem et proficuum sermonem : opus autem divinæ virtutis est attrahere obedientes ad audientiam, et fertilem eorum reddere intellectum. Non est autem hic servus laudatus neque honorem promeruit, sed potius tanquam iners est condemnatus. Unde sequitur : « Et astantibus dixit : Auferte ab eo mnam, et date illi qui decem mnas habet. » Aug. (*de Quæst. Evang., ubi sup.*) Per quod significatur, et illum posse amittere munus Dei qui habens non habet, id est, eo non utitur; et eo augeri qui habens habet, id est, bene utitur.

Bed. Mystice autem hoc (ut reor) indicat, intrante plenitudine gentium, omnem Israel salvum futurum (*Rom.*, 11), et tunc abundantiam gratiæ spiritualis doctoribus esse conferendam. Chrys. (*homil.* 43, *in Acta versus finem.*) Ideo autem dicit astantibus. « Auferte ei mnam : » quia non est prudentis animi punire, sed alio quodam (scilicet ministro) eget ad puniendum officio judicis : nam et Deus non ipsemet pœnas irrogat, sed mediantibus angelis. Ambr. De aliis servis siletur, qui quasi prodigi debitores, quæ acceperant, perdiderunt :

fructifier ce qu'ils avaient reçu, représentent le petit nombre de ceux qui, par deux fois, sont appelés à cultiver la vigne du Seigneur ; les autres représentent tous les Juifs : « Seigneur, lui dirent-ils, il a déjà dix mines. » Mais pour justifier cette mesure de toute injustice, le Seigneur ajoute : « On donnera à celui qui a, et il sera dans l'abondance. »

Théophyl. Puisqu'il a décuplé la mine qu'il avait reçue, et en a représenté dix à son maître, il est évident que s'il en multiplie un plus grand nombre dans la même proportion, le profit de son maître sera plus considérable. Quant au serviteur oisif et paresseux, qui n'a point cherché à augmenter ce qu'il avait reçu, on lui ôtera même ce qu'il possède : « Et à celui qui n'a pas, on ôtera même ce qu'il a, » afin que l'argent du maître ne demeure pas infructueux, tandis qu'il peut être donné à d'autres qui le feront fructifier. Cette vérité s'applique non-seulement à la prédication et à l'enseignement, mais à la pratique des vertus morales. En effet, Dieu nous donne pour ces vertus des grâces et une aptitude particulière, il donne à l'un la grâce du jeûne, à l'autre celle de la prière, à un troisième la grâce de la douceur et de l'humilité. Si nous sommes attentifs à profiter de ces grâces, nous les multiplierons, mais si nous sommes indifférents, nous les perdrons sans retour. Notre-Seigneur ajoute ensuite pour ses ennemis : « Quant à mes ennemis, qui n'ont pas voulu m'avoir pour roi, amenez-les ici, et tuez-les devant moi. » — S. Aug. (*Quest. évang.*) Il désigne ici l'impiété des Juifs qui n'ont pas voulu se convertir à lui. — Théophyl. Il les livrera à la mort en les jetant dans le feu extérieur (1), et dès

(1) Théophylacte appelle ce feu extérieur, parce qu'il est en dehors de cette vie ; et en faisant allusion à la peine signifiée par les ténèbres extérieures (*Matth.*, viii, 22 ; xxv) ; mais il veut évidemment parler du feu éternel.

---

in duobus servis illis qui lucrati sunt, pauci signati sunt, qui per duas vices ad cultores vineæ sunt destinati ; in reliquis omnes Judæi. Sequitur : « Et dixerunt ei : Domine, habet decem mnas : » et ne hoc injustum videretur, subditur : « Quia omni habenti dabitur. »

Theophyl. Quia cum decem auxerit decuplando, palam est quod et plura decuplans pluris etiam lucrifiet occasio domino. A deside vero et otioso, qui non satagit augere quod acceperat, ipsum quoque quod possidet auferetur. Unde sequitur : « Ab eo autem qui non habet, et quod habet auferetur ab eo : » ne vacet census dominicus, cum posset dari aliis et multiplicari. Hæc autem, non solum ad sermonem et doctrinam referenda sunt, sed etiam ad morales virtutes ; quoniam et in his dat nobis Deus sua charismata, hunc dotans jejunio, illum oratione, alium mansuetudine vel humilitate, quibus si invigilaverimus, multiplicabimus ea, si vero torpeamus, extinguemus. Deinde de adversariis subdit : « Verumtamen inimicos meos, qui noluerunt me regnare, interficite, » etc. Aug. (*de Quæst. Evang., ubi supra.*) Per quod designat impietatem Judæorum, quia ad eum noluerunt converti. Theophylact. Quos tradet morti, mittens eos in ignem exteriorem : sed et in

cette vie même, ils ont été massacrés impitoyablement par les armées romaines.

S. Chrys. (*Ch. des Pèr. gr.*) Cette sentence tombe directement sur les Marcionites. Jésus-Christ dit ici : « Amenez mes ennemis, et qu'on les mette à mort en ma présence; » et cependant ils prétendent que le Christ est bon, et que le Dieu de l'Ancien Testament est mauvais. Or, il est évident que le Père et le Fils font ici la même chose, le Père envoie une armée à la vigne pour détruire ses ennemis (*Matth.*, xxi), et le fils les fait mettre à mort en sa présence. — S. Chrys. (*hom.* 79 *sur S. Matth.*) Cette parabole est différente de la parabole des talents racontée par saint Matthieu (xxv). Nous voyons ici le même capital donner divers produits, puisqu'une seule mine rapporte d'un côté cinq, de l'autre, dix mines. Dans la parabole de saint Matthieu, c'est le contraire, celui qui a reçu deux talents, en a gagné deux autres, celui qui en avait reçu cinq, en a gagné autant; et c'est la raison pour laquelle ils ne reçoivent pas la même récompense.

ỳ. 28-37. — *Après ce discours, il continua de marcher vers Jérusalem. Comme il approchait de Bethphagé et de Béthanie, près de la montagne appelée des Oliviers, il envoya deux de ses disciples et leur dit : Allez au village qui est devant vous; en y entrant, vous trouverez un ânon attaché, sur lequel aucun homme ne s'est jamais assis; déliez-le et me l'amenez. Et si quelqu'un vous demande : Pourquoi le déliez-vous? vous lui répondrez : Parce que le Seigneur en a besoin. Ceux donc qui étaient envoyés, s'en allèrent, et trouvèrent l'ânon, comme il leur avait dit. Mais comme ils déliaient l'ânon, ses maîtres leur dirent : Pourquoi déliez-vous cet ânon? Ils répondirent : Parce que le Seigneur en a besoin. Et ils l'amenèrent à Jésus. Et jetant leurs vêtements sur l'ânon,*

---

hoc mundo mactati sunt flebiliter ab exercitu Romanorum.

Chrys. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Hæc contra Marcionistas competunt : nam et Christus dicit : «Adducite hostes meos, et occidite coram me;» cum tamen illi *bonum* dicant Christum, Deum vero Veteris Testamenti, *malum*. Patet autem quod Pater et Filius eadem facit : nam Pater ad vineam destinat exercitum (*Matth.*, 21), Filius autem hostes coram se trucidari facit. Idem. (*homil.* 79, *in Matth.*) Hæc autem quæ in Luca describitur parabola, alia est ea quæ in Matthæo narratur de talentis. (c. 25.) Nam huic quidem ex uno capitali accepto, varii fuere proventus; quia ex una mna accepta, hic quinque talenta, ille obtulit decem : sed apud Matthæum, contrarium : nam qui duo accepit, duo superaddidit; et qui quinque, tantumdem : unde et præmiis donantur imparibus.

Et his dictis, præcedebat, ascendens Hierosolymam. Et factum est cum appropinquasset ad Bethphage, et Bethaniam ad montem qui vocatur Oliveti, misit duos discipulos suos dicens : Ite in castellum quod contra vos est; in quod introeuntes, invenietis pullum asinæ alligatum, cui nemo unquam hominum sedit; solvite illum et adducite; et si quis vos interrogaverit, quare solvitis? sic dicetis ei : Quia Dominus operam ejus desiderat. Abierunt autem qui missi erant, et invenerunt sicut dixit illis, stantem pullum. Solventibus autem illis pullum, dixerunt domini ejus ad illos : Quid solvitis pullum? At illi dixerunt, quia Dominus eum necessarium habet. Et duxerunt illum ad Jesum; et jacientes vestimenta sua supra pullum, imposuerunt Jesum, Exeunte

ils le firent monter dessus. Et, sur son passage, le peuple étendait ses vêtements le long du chemin.

TITE DE BOST. (*Ch. des Pèr. gr.*) Les disciples qui avaient entendu dire au Sauveur : « Le royaume de Dieu est proche, » et qui le voyaient se diriger vers Jérusalem, pensaient qu'il allait commencer à y établir le royaume de Dieu. Dans la parabole qui précède, Jésus a redressé cette erreur, et montré qu'il n'avait pas encore triomphé de la mort qu'on lui préparait. Cette parabole achevée, il va au-devant de sa passion en continuant sa marche vers Jérusalem : « Après ce discours, il continua de marcher vers Jérusalem. » — BÈDE. Il leur apprend en même temps que cette parabole est une prédiction de la triste destinée de cette ville qui allait le mettre à mort et devait périr elle-même au milieu des horreurs de la guerre : « Comme il approchait de Bethphagé et de Béthanie, » etc. Bethphagé était une bourgade habitée par les prêtres, et située sur le versant du mont des Oliviers ; Béthanie était aussi une petite ville située sur le penchant de la même montagne, à quinze stades environ de Jérusalem (1*).

S. CHRYS. (*hom. 67, sur S. Matth.*) Dans les commencements de sa vie publique, Jésus se mêlait simplement et sans distinction avec les Juifs ; mais lorsqu'il eut donné assez de preuves de sa puissance, toutes ses actions sont empreintes d'une grande autorité. Les miracles se multiplient, il annonce à ses disciples qu'ils trouveront un ânon

(1*) Bethphagé et Béthanie, d'après saint Marc XI, 1, et saint Luc XIX, 29, étaient proches l'une de l'autre, car elles sont nommées ensemble ; cependant il paraît ressortir du texte de saint Matthieu, XXI, 1, que Jésus venant de Jéricho et arrivant d'abord à Bethphagé, cet endroit était un peu plus à l'est que Béthanie. C'est tout à fait à tort, et égarés par ces données judaïques que quelques auteurs (Lightfoot, etc.), ont transposé Bethphagé, de son territoire au pied du mont des Olives du côté occidental, jusqu'aux murailles de Jérusalem. Selon le texte de saint Jean, XI, 1, 14, la situation de Bethphagé serait plutôt entre Béthanie et l'extrémité du mont des Olives, Béthanie était située au revers oriental du mont des Olives, dans la profondeur d'une vallée formée par des roches abruptes, dans la direction est, sud-est, à une petite lieue de Jérusalem.

---

autem illo, substernebant vestimenta sua in via.

TITUS. BOSTRENS. (***in Cat. Græcorum Patrum, et in Matth.***) Quia Dominus dixerat : « Appropinquavit regnum Dei, » videntes illum in Hierusalem ascendentem, putabant ideo ascendere ut regnum Dei inchoaret. Consummata ergo parabola, in qua errorem prædictum correxit et ostenso quod nondum insidiantem sibi mortem devicerat, procedebat ad passionem ascendens Hierosolymam. Unde dicitur : « Et his dictis, præcedebat, ascendens Hierosolymam. » BEDA. Ostendens etiam de ejusdem civitatis eventu parabolam fuisse præmissam, quæ et ipsum erat occisura, et hostili clade peritura. Sequitur : « Et factum est cum appropinquasset ad Bethphage, » etc. Bethphage erat viculus sacerdotum in monte Oliveti : Bethania quoque civitas sive villula ex latere montis ejusdem, quasi stadiis quindecim a Hierusalem.

CHRYS. (***homil. 67, in Matth.***) Et quidem in exordiis indifferenter se Dominus ingerebat Judæis : sed ubi sufficienter edidit suæ potestatis experimentum, auctoritate multa, singula quæque pertractat. Multa igitur fiunt miracula : prædixit quoniam invenietis pullum indomitum ; et hoc est quod subdit dicens :

qui n'a pas encore été monté : « Allez à ce village qui est devant vous, » etc. Il leur prédit également que personne ne les empêchera, mais qu'aussitôt qu'ils auront parlé, on les laissera faire sans dire un seul mot. Il ajoute donc : « Déliez-le, et me l'amenez. »

TITE DE BOSTR. Il y eut ici un ordre divin bien clairement connu, car personne ne peut résister à Dieu, quand il réclame ce qui lui appartient. Or, les disciples chargés de conduire cet ânon, ne refusèrent point de remplir cette office comme peu relevé, mais ils partirent aussitôt pour l'amener : « Ceux qui étaient envoyés, s'en allèrent, » etc. — S. BAS. (1) C'est ainsi que nous devons accepter avec empressement et avec zèle les plus humbles fonctions, persuadés qu'aucune action n'est petite lorsqu'elle est faite en vue de Dieu, et qu'elle est digne du royaume des cieux.

TITE DE BOSTR. Ceux qui avaient attaché l'ânon, obéissent en silence à cet acte de puissance du Sauveur, et ne peuvent résister à l'ordre qu'il leur donne : « Comme ils détachaient l'ânon, ses maîtres leur dirent : Pourquoi déliez-vous cet ânon? Ils répondirent : Parce que le Seigneur en a besoin. » C'est qu'en effet le nom du Seigneur annonce la majesté, et qu'il allait paraître comme un roi à la vue de tout le peuple.

S. AUG. (*de l'acc. des Evang.*, II, 66.) Ne soyez pas surpris que saint Matthieu parle de l'ânesse et de son ânon, tandis que les autres ne disent rien de l'ânesse; car lorsque deux faits peuvent se concilier, il n'y a aucune contradiction à les admettre, alors même que chaque évangéliste y mèlerait des circonstances différentes, a plus forte raison quand un évangéliste raconte une circonstance qu'un autre passe tout simplement sous silence.

(1) On trouve quelque chose de semblable dans les *Règles développées*, question 5 et 34, et dans le *Traité du Baptême*, chapitre IV, VI, IX.

« Ite in castellum quod contra vos est, » etc. Prædicit etiam quod nemo prohibebit, sed cum audierint, silebunt ; unde sequitur : « Solvite illum et adducite. »

TITUS. (*ut supra in Matth.*) In hoc autem divinam fore vocationem patuit : non enim potest aliquis resistere Deo, quæ sua sunt evocanti. Discipuli autem jussi ducere pullum non refutaverunt hoc officium ut parvum, sed abierunt ut adducerent eum. Unde sequitur : « Abierunt autem qui missi, » etc. BASIL. Sic quoque decet nos, et infima opera plurimo cum affectu et studio aggredi, scientes quod quicquid intuitu Dei fit, non est parvum, sed dignum regno cœlorum.

TITUS. (*ubi sup.*) Obmustescunt autem ob excellentiam fortis virtutis, nequeuntes resistere Salvatoris eloquiis, qui ligaverunt asinum. Sequitur enim : « Solventibus autem illis pullum, dixerunt domini : Quid solvitis pullum ? At illi : Dominus necessarium habet, » etc. Majestativum enim nomen est *Dominus*: Rex enim venturus in conspectu multitudinis.

AUG. (*de Con. Evang.*, lib. II. cap. 66.) Nec moveat quod Matthæus asinam et pullum dicit, cæteri autem de asina tacent : ubi enim utrumque factum potest intelligi, nulla repugnantia est, nec si alius alia commemoret; quanto minus ubi alius unum, et alius utrumque ?

La Glose. (1) Les disciples témoignent ici leur empressement et leur zèle pour Jésus-Christ, non-seulement en lui amenant l'ânon qui ne leur appartenait pas, mais en se dépouillant de leurs propres vêtements qu'ils jetèrent sur l'ânon, et qu'ils étendirent le long du chemin : « Et ils l'amenèrent à Jésus, et jetant leurs vêtements sur l'ânon, » etc. — Bède. D'après les autres évangélistes, ce ne furent pas seulement les disciples, mais une grande partie de la foule, qui étendirent leurs vêtements le long du chemin (2*).

S. Ambr. Dans le sens figuré, Notre-Seigneur vient sur la montagne des Oliviers, pour planter de nouveaux oliviers en vertu de sa souveraine puissance; or, cette montagne, c'est Jésus-Christ lui-même, car quel autre que lui pourrait produire ces olives fécondées par la plénitude de l'Esprit ? — Bède. Les villes dont il est ici question, sont situées sur le versant du mont des Oliviers, c'est-à-dire sur le Seigneur lui-même, qui entretient l'onction des grâces spirituelles par la double lumière de la science et de la piété.

Orig. (*hom.* 37, *sur S. Luc.*) Béthanie veut dire *maison d'obéissance,* et Bethphagé, ville habitée par les prêtres, signifie *maison des mâchoires*, parce que la loi attribuait aux prêtres les mâchoires des victimes dans les sacrifices. C'est donc dans la maison de l'obéissance et dans une ville habitée par les prêtres, que le Sauveur envoie ses disciples pour délier le petit de l'ânesse. — S. Ambr. Ils trouvèrent donc dans ce village l'ânon qui était lié avec l'ânesse : il ne pouvait être délié que par l'ordre du Seigneur, et ce fut la main des Apôtres qui le délia. Telles sont les actions, telle est la vie, telle est la grâce. Soyez donc tels que vous méritiez de rompre les liens de ceux qui

(1) Ce passage ne se trouve ni dans la Glose actuelle, ni dans saint Anselme.
(2*) Saint Luc lui-même distingue ici les disciples de la foule.

Gloss. Nec solum discipuli obsecuti sunt Christo in pullo alieno, sed etiam in propriis vestimentis quæ partim asino imposuerunt, partim sternebant in via. Unde sequitur : « Et duxerunt illum, » etc. Beda. Juxta alios evangelistas, non discipuli tantum, sed etiam plurimi de turba, vestimenta sternebant in via.

Ambr. Mystice autem Dominus venit ad montem Oliveti, ut novellas oleas in sublimi virtute plantaret : et fortasse ipse mons Christus est : quis enim alius tales fructus ferret olivarum Spiritus plenitudine fecundarum ? Beda. Pulchre autem civitates positæ in monte Oliveti referuntur : hoc est in ipso Domino : qui unctionem spiritualium charismatum scientiæ pietatisque luce refovet.

Orig. (*homil.* 37, *in Lucam.*) Bethania autem interpretatur *domus obedientiæ,* Bethphage vero *domus maxillarum*, sacerdotalis quidam locus maxillæ enim sacerdotibus debebantur, sicut in lege præcipitur. Illuc vero, ubi obedientia, et ubi locus sacerdotibus mancipatur, mittit Salvator discipulos suos, ut solvant asinæ pullum. Ambr. In castello enim erat, et erat ligatus pullus cum asina; nec poterat solvi, nisi jussu Domini : solvit eum manus apostolica. Talis actus, talis vita, talis gratia. Esto talis, ut ligatos possis solvere. In asina

sont attachés. Dans l'ânesse, saint Matthieu a comme figuré la mère de l'erreur; et saint Luc représente dans l'ânon l'universalité du peuple des Gentils. Notre-Seigneur ajoute avec dessein : « Sur lequel aucun homme ne s'est encore assis, » parce qu'avant Jésus-Christ, personne n'avait appelé les Gentils à faire partie de l'Eglise. Ce peuple était retenu dans les liens de l'infidélité, attaché à un maître injuste, et esclave de l'erreur. Il ne pouvait revendiquer son indépendance, parce qu'elle était enchaînée non par sa nature, mais par sa faute. Aussi quand on parle ici du Seigneur, on ne veut parler que d'un seul. Misérable servitude que celle dont les droits ne sont pas clairement définis; car celui qui n'est pas soumis à un seul maître en a nécessairement plusieurs. Les maîtres étrangers lient pour posséder, celui-ci délie pour retenir, car il sait que les bienfaits sont plus forts pour retenir que tous les liens. — ORIG. (*hom.* 37, *sur S. Luc.*) Cet ânon avait donc plusieurs maîtres avant que le Sauveur en eût besoin, mais dès qu'il en fut devenu le véritable maître, les autres cessèrent d'avoir autorité sur lui, car personne ne peut servir Dieu et l'argent. (*Matth.*, XII.) Lorsque nous étions esclaves du péché, nous étions sous la domination d'une multitude de passions et de vices. Or, le Seigneur déclare qu'il a besoin de l'ânon, parce que son grand désir est de rompre les liens qui nous attachent au péché.

ORIG. (*Traité* XI, *sur S. Jean.*) Ce n'est pas sans raison que le lieu où l'ânesse et l'ânon se trouvaient attachés, était un village; parce que la terre tout entière, en comparaison du monde céleste, n'est elle-même que comme un simple hameau.

S. AMBR. Ce n'est pas non plus sans un dessein particulier qu'il envoie deux de ses disciples, ils figurent Pierre qui fut envoyé au

---

quidem Matthæus Evangelista quasi matrem figuravit erroris, hic autem in pullo generalitatem populi gentilis expressit. Et bene : « In quo nemo sedit : » quia nullus antequam Christus, nationum populos vocavit ad Ecclesiam. Alligatus autem perfidiæ vinculis tenebatur : iniquo addictus domino, errori famulatus : et dominatum vindicare sibi non poterat, quem reum fecerat, non natura, sed culpa. Et ideo cum *dominus* dicitur, unus agnoscitur. Misera servitus, cui vagum jus est : plures enim habet dominos, qui unum non habet. Alieni alligant ut possideant : iste solvit ut teneat. Vehementiora enim dona novit esse quam vincula. ORIG. (*homil.* 37, *in Lucam.*) Multi ergo erant domini hujus pulli, antequam Salvator eum haberet necessarium. Postquam vero ille cœpit esse dominus, plures domini cessaverunt : nemo enim potest Deo servire et mammonæ. (*Matth.* 12.) Quando malitiæ servivimus, multis sumus passionibus vitiisque subjecti. Necessarium autem habet Dominus pullum, quia cupit nos solvi vinculis peccatorum.

ORIG. (*sup. Joan. tomo sive tractatu* 11.) Ego autem opinor non frustra castellum esse hunc locum, ubi stabat asina ligata et pullus : quasi castellum enim respectu totius orbis cœlestis tota terra despicitur absque adjectione alterius nominis nuncupatum.

AMBR. Nec illud est otiosum, quod duo discipuli diriguntur, Petrus ad Cornelium

centurion Corneille, et Paul au reste de la gentilité ; et c'est pourquoi l'Evangéliste se contente d'indiquer le nombre sans désigner les personnes. Si cependant on veut ici une désignation spéciale, ou peut appliquer ceci à Philippe que l'Esprit saint envoya dans la ville de Gaza, lorsqu'il baptisa l'eunuque de la reine Candace. (*Actes*, VIII.) — THÉOPHYL. Ou bien encore, ces deux disciples figurent les deux ordres des prophètes et des Apôtres qui doivent amener à l'Eglise, et soumettre à Jésus-Christ le peuple des Gentils. Ils amènent cet ânon d'un simple village, pour signifier la grossièreté et l'ignorance de ce peuple avant sa conversion. — S. AMBR. Ces deux disciples envoyés pour délier l'ânon, ne parlent point en leur propre nom, ils reproduisent les paroles de Jésus, pour vous apprendre que ce n'est point par la vertu de leurs discours, mais par la parole de Dieu, ni en leur nom, mais au nom de Jésus-Christ qu'ils ont converti les Gentils à la foi, et que les puissances ennemies qui exerçaient sur les nations un empire tyrannique ont cédé devant l'ordre de Dieu. — ORIG. Les disciples jettent leurs vêtements sur l'ânon et y font asseoir le Sauveur, lorsqu'ils prennent la parole de Dieu et la déposent sur l'âme de ceux qui les écoutent. Ils se dépouillent de leurs vêtements, et les étendent le long du chemin ; les vêtements des Apôtres, ce sont leurs bonnes œuvres, et il est vrai de dire que l'ânon délié par les disciples, et qui porte Jésus, marchent sur les vêtements des Apôtres, quand il pratique leur doctrine et qu'il imite leurs vertus. Qui de nous est assez heureux pour porter ainsi Jésus ? — S. AMBR. Ce n'est pas que le Maître du monde trouve aucun plaisir à être ainsi porté par une ânesse ; mais cette action est un emblème mystérieux de sa présence sur le siége intime de notre âme où il est assis comme un guide invisible pour

---

Paulus ad reliquos : et ideo, non personas designavit, sed numerum definivit. Tamen si quis est qui personas exigat, potest æstimare de Philippo, quem Spiritus sanctus misit in Gazam, quando Candacis reginæ baptizavit eunuchum. (*Act.* 8). THEOPHYL. Vel duo missi hoc innuunt, quod ad introductionem gentilis populi et subjectionem ejus ad Christum duos faciunt gradus prophetæ et apostoli. Ducunt autem eum a quodam castello, ut innotescat nobis quod hic populus rusticanus erat et indoctus. AMBR. Illi ergo directi cum solverent pullum, non suis verbis sunt usi, sed dixerunt sicut dixerat illis Jesus ; ut agnoscas quod, non suo sermone, sed verbo Dei nec proprio, sed Christi nomine, fidem populis infudere gentilibus ; atque adversariæ potestates, quæ sibi nationum obsequia vindicabant, mandato cessere divino. ORIG. (*in Lucam ubi supra.*) Deinde mittunt discipuli vestes suas super asinum, et sedere faciunt Salvatorem, dum assumunt sermonem Dei, et imponunt eum super animas audientium. Vestibus exuuntur, et substernunt eas in via : quia vestimenta apostolorum opera eorum bona sunt : et revera solutus a discipulis asinus, et portans Jesum, incedit super vestimenta apostolorum, quando doctrinam eorum imitatur et vitam. Quis nostrum ita beatus est ut sedeat super illum Jesus ? AMBR. Non enim mundi Dominum gestari super dorsum asinæ delectavit ; sed ut latente mysterio in secretis animarum interiore concessu, mysticus rector

diriger les démarches de notre âme, et réprimer tous les mouvements de la concupiscence de la chair par la vertu de sa parole dont il se sert à la fois comme de rênes et d'aiguillon.

ỳ. 37-40. — *Et comme il approchait de la descente du mont des Oliviers, les disciples en foule, transportés de joie, commencèrent à louer Dieu à haute voix de tous les prodiges qu'ils avaient vus. Béni soit, disaient-ils, le roi qui vient au nom du Seigneur! Paix dans le ciel, et gloire à Dieu dans les hauteurs des cieux! Alors quelques pharisiens qui étaient parmi le peuple, lui dirent : Maître, faites taire vos disciples. Il leur répondit : Je vous le dis, si ceux-ci se taisent, les pierres elles-mêmes crieront.*

Orig. (*sur S. Luc.*) Tant que le Seigneur fut sur la montagne, il était avec les Apôtres seuls ; mais lorsqu'il est près de descendre, le peuple vient à sa rencontre : « Et comme il approchait de la descente du mont des Oliviers, les disciples en foule, » etc. — Théophyl. L'Evangéliste appelle disciples non-seulement les douze, ou les soixante-douze, mais encore tous ceux qui suivaient Jésus-Christ, entraînés par l'éclat de ses miracles ou par le charme de sa doctrine qui attirait même jusqu'aux enfants, comme le racontent les autres évangélistes : « Ils commencèrent à louer Dieu de tous les prodiges qu'ils avaient vus. » — Bède. Le Sauveur les avaient rendus témoins d'un grand nombre de miracles, mais ils étaient surtout frappés de la résurrection de Lazare, car comme le dit saint Jean : « Une grande multitude de peuple vint à sa rencontre, parce qu'ils avaient entendu parler de ce miracle. » (*Jean,* xii, 18.) Il faut remarquer aussi que ce n'est pas la première fois que Notre-Seigneur venait à Jérusalem, nous voyons dans l'Evangile selon saint Jean, qu'il y était déjà venu plusieurs fois.

---

insideret; regens mentis vestigia, lasciviam carnis infrenans : sermo ejus habena est, stimulus est.

Et cum appropinquaret jam ad descensum montis Oliveti, cœperunt omnes turbæ descendentium discipulorum gaudentes laudare Deum voce magna super omnibus quas viderant virtutibus, dicentes : Benedictus qui venit Rex in nomine Domini ! Pax in cœlo, et gloria in excelsis ! Et quidam pharisæorum de turbis dixerunt ad illos : Magister, increpa discipulos tuos. Quibus ipse ait : Dico vobis quia si hi tacuerint, lapides clamabunt.

Orig. (*in Lucam ubi supra.*) Quandiu in monte fuit Dominus, cum solis apostolis morabatur : quando autem vicinus cœpit esset descensui, tunc occurrit ei turba populorum : unde dicitur : « Et cum appropinquaret jam ad descensum montis Oliveti, cœperunt omnes turbæ descendentium discipulorum, » etc. Theophyl. Discipulos vocat, non solum duodecim aut septuaginta duos, sed omnes qui Christum sequebantur; seu causa miraculorum, seu ad aliquam delectationem doctrinæ quibus ingeri pueri potuerunt, ut narrant alii evangelistæ. Unde sequitur : « Super omnibus quas viderant virtutibus. » Beda. Multas quidem virtutes Domini viderant, sed maxime Lazari resurrectionem stupebant : nam ut Joannes ait : « Propterea obviam venit ei turba, quia audierunt eum fecisse hoc signum. » (*Joan.*, xii, 18) Notandum enim est, non tunc primum Salvatorem Hierusalem adiisse, sed multoties antea sicut Joannes commemorat.

S. AMBR. La foule reconnaît sa dignité, elle l'appelle son roi, elle lui applique les oracles des prophètes, et proclame que le Fils de David selon la chair qu'ils attendaient, est arrivé : « Béni soit, disaient ils, le roi qui vient au nom du Seigneur ! » — BÈDE. C'est-à-dire, au nom de Dieu le Père; bien qu'on puisse entendre aussi, en son propre nom, car il est Dieu lui-même; mais il vaut mieux adopter ici le sens que nous indiquent les propres paroles : « Je suis venu, nous dit-il, au nom de mon Père, » (*Jean*, V, 43) car Jésus est le maître et le modèle de l'humilité. Si donc il consent à être appelé roi, ce n'est ni pour exiger des impôts, lever des armées, et combattre visiblement contre ses ennemis; mais parce qu'il est le roi des cœurs, et qu'il veut conduire dans le royaume des cieux tous ceux qui croient, espèrent en lui, et qui l'aiment; car s'il a voulu être roi d'Israël, c'est pour nous montrer sa miséricorde et non pour augmenter sa puissance. Or, comme Jésus-Christ s'est manifesté dans une chair mortelle pour être la victime de propitiation du monde entier, le ciel est la terre s'unissent dans un admirable concert pour célébrer ses louanges. A sa naissance, les armées des cieux ont chanté un cantique de louanges sur son berceau, et lorsqu'il est sur le point de retourner dans les cieux, les hommes publient à leur tour ses louanges : « Paix dans les cieux ! » — THÉOPHYL. C'est-à-dire que la guerre que nous faisions depuis si longtemps à Dieu a enfin cessé : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux ! » parce qu'en effet les anges louent Dieu d'avoir opéré cette réconciliation, car n'est-ce pas une preuve que Dieu est en paix avec nous, de le voir se manifester sous une forme visible au milieu même de ses ennemis ? Cependant les pharisiens murmuraient d'entendre la foule le proclamer roi, et le louer comme un Dieu. Lui

---

AMBR. Turba igitur agnoscens Deum, *regem* appellat, prophetiam repetit, expectatum quoque secundum carnem David filium venisse declarat : unde sequitur : « Dicentes : Benedictus qui venit Rex in nomine Domini! » BED. id est, « in nomine Dei Patris : » quamvis possit intelligi etiam « in nomine suo : » quia et ipse Dominus est : sed melius verba ejus nostrum dirigunt intellectum, quibus ait (*Joan.*,5, vers. 43) : « Ego veni in nomine Patris mei : » humilitatis enim magister est Christus. Non autem *rex* Christus dicitur ad exigendum tributum, vel exercitum ferro armandum, hostesque visibiliter debellandos ; sed quod mentes regat, et in regnum cœlorum credentes, sperantes amantesque, perducat; quod enim rex esse voluit Israel miserationis indicium est, non potestatis augmentum. Verum quia Christus in carne totius mundi propitiatio illuxit, pulchre sibi invicem in laude ejus cœlestia simul et terrena concinunt: eo enim nascente cœlestium agmina cantant; eodem autem cœlis se redditaro, mortales vicem laudis rependunt. Unde sequitur : « Pax in cœlo. » THEOPHYL. Hoc est, bellum antiquum quo Deo adversabamur, evanuit. « Et gloria in excelsis, » laudantibus scilicet angelis Deum in tali reconciliatione : nam hoc ipsum quod Deus visibiliter ambulat in territorio inimicorum suorum, significat ipsum nobiscum habere concordiam. Sed pharisæi hoc audientes, murmurabant, eo quod turba eum *regem* vocabat et laudabat ut Deum; referentes nomen regis

donner le nom de roi, c'est à leurs yeux un acte de sédition, lui donner celui, de Dieu un blasphème : « Alors quelques pharisiens qui étaient parmi le peuple, lui dirent : Maître, faites taire vos disciples. » — Bède. Dans quel excès de folie tombent les envieux; ils n'ont pas hésité à lui donner le nom de Maître, parce qu'ils ont reconnu la vérité de sa doctrine, et comme s'ils étaient maintenant mieux instruits, ils veulent empêcher ses disciples de publier ses louanges.

S. Cyr. Mais le Sauveur, loin de faire taire ceux qui publiaient ses louanges, comme s'il était Dieu, impose silence à ceux qui veulent les reprendre, et atteste lui-même la gloire de sa divinité : « Il leur répondit : Je vous le dis, si ceux-ci se taisent, les pierres crieront. — Théophyl. C'est-à-dire, ce n'est pas sans raison qu'ils publient mes louanges, mais ils agissent sous l'impression des miracles dont ils ont été les témoins.

Bède. Lorsque le Seigneur fut crucifié, tandis que la crainte fermait la bouche à ses amis, les pierres et les rochers publièrent sa gloire, alors qu'au moment où il rendait le dernier soupir la terre trembla, les rochers se fendirent, et les tombeaux s'ouvrirent. — S. Ambr. Or, il n'est pas étonnant que les rochers, contre leur nature, publient sa divinité, puisque ses bourreaux, plus durs que les rochers, sont obligés de la reconnaître. N'entendons-nous pas, en effet, cette même foule qui, dans quelques jours, doit crucifier son Dieu, et renier dans son cœur celui dont sa voix confesse aujourd'hui la divinité ? Ne peut-on pas dire aussi qu'au milieu du silence gardé par les Juifs après la passion du Seigneur, les pierres vivantes (selon le langage de saint Pierre) (I *Pierre,* II, 5), élèveront la voix. — Orig. (*sur S. Luc.*) Lorsque nous gardons le silence (c'est-à-dire lorsque la charité d'un grand nombre se refroidit, les pierres élèvent la voix ; car Dieu, des pierres mêmes,

---

ad seditionem, nomen vero Domini ad blasphemiam. Unde sequitur : « Et quidam pharisæorum dixerunt : Magister, increpa discipulos. » Beda. Mira invidorum dementia : quem *magistrum* appellandum non dubitant, quia vera docentem noverant, hujus discipulos quasi melius edocti redarguendos æstimant.

Cyril. Sed Dominus non compescuit laudantes eum ut Deum, sed magis reprehensores compescens attestatur sibi super gloria Deitatis. Unde sequitur : « Quibus ipse ait : Dico vobis, quia si hi tacuerint, lapides clamabunt. » Theophyl. Quasi dicat : Non sine causa homines me taliter laudant, sed commoniti virtutibus quas viderunt.

Beda. Crucifixo etiam Domino, notis ejus tacentibus præ timore, lapides et saxa canebant, dum postquam emisit spiritum, terra mota est, et petræ scissæ sunt, et monumenta aperta sunt. Ambr. Neque etiam mirum est, si laudes Domini contra naturam suam saxa respondeant, quem scopulis duriores prædicant peremptores; scilicet turba post exiguum crucifixura Deum, negans affectibus quem vocibus confitetur. Aut fortasse, quia obmutescentibus Judæis post Domini passionem, vivi erant (secundum Petrum) lapides clamaturi. Orig. (*in Lucam ubi supra.*) Quando etiam nos tacemus (id est, refrigescit charitas multorum), lapides clamant : potest enim Deus

peut susciter des enfants d'Abraham. — S. Ambr. Ce n'est pas sans un dessein mystérieux que nous voyons la foule qui louait Dieu, venir à la rencontre du Sauveur, lorsqu'il descendait de la montagne, elle nous apprend par cette démarche que celui qui doit accomplir les mystères du salut de nos âmes est descendu du ciel. La multitude descend avec le Seigneur de la montagne des Oliviers, pour nous apprendre encore, à nous qui avons besoin de la miséricorde du Sauveur, à marcher sur les traces de l'auteur de la miséricorde qui s'est si profondément humilié pour notre salut.

ỳ. 41-44. — *Et comme il approchait, voyant la ville, il pleura sur elle, disant : Si tu connaissais, toi aussi, du moins en ce jour qui t'est encore donné, ce qui importe à ta paix! Mais maintenant ces choses sont cachées à tes yeux. Car viendront pour toi des jours, où tes ennemis t'environneront de tranchées, t'enfermeront et te serreront de toutes parts; ils te renverseront par terre, toi et tes enfants qui sont au milieu de toi, et ils ne laisseront pas dans ton enceinte pierre sur pierre, parce que tu n'as pas connu le temps où Dieu t'a visitée.*

Orig. (*hom.* 38 *sur S. Luc.*) Jésus a confirmé par son exemple toutes les béatitudes qu'il a proclamées dans son Evangile. Il a dit : « Bienheureux ceux qui sont doux, » et il confirme cette vérité en disant de lui-même : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. » Il a dit : « Bienheureux ceux qui pleurent, » et il a pleuré lui-même sur la ville de Jérusalem : « Et comme il approchait, voyant la ville, il pleura sur elle, » etc. — S. Cyr. Jésus-Christ, qui veut sincèrement le salut de tous les hommes, était ému de compassion, mais comment aurions-nous pu en être certains, si le Sauveur ne nous en avait donné une preuve sensible? Les larmes, en effet, sont le signe de la tristesse.

S. Grég. (*hom.* 39 *sur les Evang.*) Notre miséricordieux Rédempteur

---

suscitare de lapidibus filios Abrahæ. Ambr. Pulchre autem turbas laudantes Deum, ad descensionem montis occurrisse legimus, ut operatorem mysterii spiritualis significarent sibi venisse de cœlo. Beda. Descendente etiam Domino de monte olivarum turbæ descendunt : quia humiliato misericordiæ auctore necesse est eos qui misericordia indigent, ejus vestigia imitari.

Et ut appropinquavit, videns civitatem, flevit super illam dicens : Quia si cognovisses et tu, et quidem in hac die tua quæ ad pacem tibi, nunc autem abscondita sunt ab oculis tuis : quia veniens dies in te, et circumdabunt te inimici tui vallo, et circumdabunt te, et coangustabunt te undique; et ad terram prosternent te, et filios tuos qui in te sunt; et non relinquent in te lapidem super lapidem, eo quod non cognoveris tempus visitationis tuæ.

Orig. (*in Lucam, hom.* 38.) Omnes beatitudines quas locutus est Jesus in Evangelio suo, firmat exemplo : sicut quia dixerat : « Beati mites, » probat dicens : « Discite, a me quia mitis sum ; » et quia dixerat : « Beati flentes, » ipse quoque flevit super civitatem. Unde dicitur : « Et ut appropinquavit, » etc. Cyril. Miserebatur enim eorum Christus, qui omnes homines vult salvari : quod nobis non patuisset, nisi per aliquod humanum fieret evidens : effusæ enim lacrymæ sunt signa tristitiæ.

Greg. (*in homil.* 39 *in Evang.*) Flevit

pleure donc la ruine de cette ville infidèle qui ne savait pas que cette ruine était si proche : « Si tu connaissais, toi aussi, » dit-il ; sous entendez : Tu verserais des larmes, toi qui te livres aux transports de la joie dans l'ignorance où tu es de ta triste destinée. Il ajoute : « Du moins en ce jour qui t'est encore donné, » etc. Comme elle s'abandonnait aux plaisirs sensibles, elle avait ce qui pouvait lui apporter la paix. Notre-Seigneur donne ensuite la raison pour laquelle elle mettait sa paix dans les biens sensibles : « Mais maintenant ces choses sont cachées à tes yeux. » En effet, si les malheurs qui la menacent, n'étaient pas cachés aux yeux de son cœur, elle ne placerait pas sa joie dans les prospérités de la vie présente. Aussi lui prédit-il aussitôt le châtiment dont elle était menacée : « Viendront des jours sur toi. »

S. Cyr. « Si tu connaissais, toi aussi. » Ils n'étaient pas dignes, en effet, de comprendre les Ecritures divinement inspirées, qui annoncent les mystères de Jésus-Christ. Car toutes les fois qu'ils lisent les livres de Moïse, le voile qui est sur leur cœur ne leur permet pas de voir l'accomplissement de la loi en Jésus-Christ qui, étant la vérité, dissipe toutes les ombres ; et pour n'avoir pas voulu voir la vérité, ils se sont rendus indignes du salut que Jésus-Christ leur apportait : « Du moins en ce jour, ce qui importe à ta paix. » — Eusèbe. Il nous apprend ainsi que son avénement a eu pour objet la paix du monde entier ; il est venu, en effet, pour annoncer la paix à ceux qui étaient près, comme à ceux qui étaient loin (1), mais cette paix est restée cachée pour eux, parce qu'ils n'ont pas voulu la recevoir, lorsqu'elle était annoncée : « Mais maintenant ces choses sont cachées à tes yeux. » Il lui prédit

(1) Allusion à ces paroles de l'Apôtre : « Il est venu annoncer la paix à vous qui étiez éloignés, et à ceux qui étaient proches. » (*Ephes.*, II, 17.)

---

igitur pius Redemptor ruinam perfidæ civitatis, quam ipsa civitas sibi non cognoscebat esse venturam. Unde subditur : « Dicens, quia si cognovisses et tu ; » subaudi *fleres* ; quæ modo, quia nescis quod imminet, exultas. Unde subditur : « Et quidem in hac die tua, » etc. Cum enim carnis se voluptatibus daret in die sua, quæ ad pacem ei esse poterant, habebat. Cur vero bona præsentia ad pacem habuerit, manifestatur, cum subditur : « Nunc autem abscondita sunt ab oculis tuis ; » si enim a cordis ejus oculis mala quæ imminerent, abscondita non essent, læta in præsentibus prosperis non fuisset : unde mox ejus pœna quæ imminebat, adjuncta est, cum sequitur : « Quia venient dies in te. »

Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) « Quia si cognovisses et tu : » non enim erant digni percipere divinitus inspiratas scripturas quæ narrant Christi mysterium. Quoties enim legitur Moyses, velamen obnubilat cor eorum ne videant quod in Christo perfectum est, qui veluti veritas umbram fugat : et quia non sunt intuiti veritatem, indignos se fecerunt salute quæ manat a Christo : unde sequitur : « Et quidem in hac die tua, » etc. Euseb. Ubi notat suum adventum ad pacem totius mundi factum fuisse : venit enim ad hoc ut pacem prædicaret propinquis et longinquis ; sed quia annuntiatam sibi pacem recipere noluerunt, hæc eos latebat. Unde subditur : « Nunc autem abscondita sunt ab

donc dans les termes les plus clairs le siége qui la menace : « Viendront des jours sur toi, » etc. — S. Grég. (*comme précéd.*) Il veut parler des généraux qui commandaient les armées romaines, car il décrit ici la ruine de Jérusalem qui eut lieu sous Vespasien et sous Tite : « Ils t'environneront, » etc.

Eusèbe. Nous pouvons vérifier l'accomplissement de ces paroles dans le récit de Josèphe, qui, tout juif qu'il était, a raconté ces événements d'une manière conforme à ce qui avait été prédit par Jésus-Christ. — S. Grég. La translation même de cette ville vient rendre témoignage à ces paroles du Sauveur : « Et ils ne laisseront pas sur toi pierre sur pierre ; » car elle est rebâtie aujourd'hui hors de la porte où Notre-Seigneur a été crucifié, tandis que l'ancienne Jérusalem est totalement détruite. Quelle a été la cause de cette entière destruction ? Parce que tu n'as pas connu le temps où tu as été visitée. » — Théophyl. C'est-à-dire le temps de mon avénement ; car je suis venu pour te visiter et te sauver ; si tu m'avais connu, et si tu avais voulu croire en moi, tu serais restée en paix avec les Romains, préservée de tout danger, comme l'ont été tous ceux qui ont embrassé la foi en Jésus-Christ.

Orig. (*hom.* 36 *sur S. Luc.*) J'admets que cette Jérusalem a été détruite en punition des crimes de ses habitants ; mais je me demande si ces larmes du Sauveur n'ont pas été versées sur une autre Jérusalem qui est la vôtre (1). Si après avoir connu les mystères de la vérité, un chrétien retombe dans le péché, Jésus pleure sur lui, il ne pleure

(1) La Jérusalem mystique qui est l'âme chrétienne. Elle mérite d'être appelée la Jérusalem spirituelle, tant qu'elle demeure dans la justice et qu'elle vit dans la paix d'une bonne conscience, mais elle est renversée et détruite, lorsqu'elle déchoit de cet état et qu'elle tombe dans le péché.

---

oculis tuis. » Et ideo obsidionem quæ in brevi erat ei superventura, expressissime prænuntiat, subdens : « Quia venient dies in te, » etc. Greg. (*ut sup.*) Ubi Romani principes denuntiantur : illa enim Hierosolymorum subversio describitur, quæ a Vespasiano et Tito Romanis principibus facta est. Unde subditur : « Et circumdabunt te, » etc.

Euseb. Quomodo autem hæc completa sint, ex his quæ tradita sunt a Josepho, colligere possumus, qui cum esset Judæus, singula quoque gesta narravit consona his quæ sunt a Christo prædicta. Greg. (*ut sup.*) Hoc quoque quod additur : « Et non relinquent in te lapidem super lapidem, » ipsa jam ejusdem civitatis transmigratio testatur ; quia dum nunc in eo loco constructa est, ubi extra portam Dominus fuerat crucifixus, prior illa (ut dicitur) Hierusalem funditus est eversa. Cui ex qua culpa eversionis pœna fuerit illata, subjungitur : « Eo quod non cognoveris tempus visitationis tuæ. » Theophyl. Id est, mei adventus : veni enim visitaturus et salvaturus te ; quod si cognosceres, et in me crederes, esses pacata Romanis, et ex omnibus exempta periculis ; sicut omnes qui crediderunt in Christum, evaserunt.

Orig. (*ut sup.*) Non nego igitur et illam Hierusalem propter habitatorum scelera fuisse destructam, sed quæro ne forte ad hanc vestram Hierusalem fletus iste pertineat. Si enim post mysteria veritatis aliquis peccaverit, plangetur :

point sur les Gentils, mais sur celui qui appartenait à Jérusalem, et qui a cessé d'en faire partie. — S. Grég. (*comme précéd.*) Notre Rédempteur ne cesse de pleurer dans la personne de ses élus, lorsqu'il en voit un certain nombre faire succéder à une vie sainte, une conduite criminelle. S'ils pouvaient connaître le jugement de condamnation qui les menace, ils mêleraient leurs larmes à celles des élus. L'âme coupable a ici-bas son jour, parce qu'elle met sa joie dans des jouissances passagères; elle a ce qui importe à sa paix, puisqu'elle met son bonheur dans les biens de la terre, et elle ne veut pas prévoir l'avenir dont la vue pourrait troubler sa joie présente : « Mais maintenant ces choses sont cachées à tes yeux. »

Orig. (*hom.* 36 *sur S. Luc.*) Le Sauveur pleure sur notre Jérusalem, c'est-à-dire sur notre âme, de ce qu'en punition des péchés qu'elle a commis, ses ennemis (c'est-à-dire les esprits mauvais), l'environnent et l'entourent de tranchées pour en faire le siége, et ne pas laisser dans son enceinte pierre sur pierre. Tel est surtout le sort de celui qui, après une longue pratique de la continence, après plusieurs années de chasteté, succombe à la tentation, et séduit par les attraits des plaisirs de la chair, perd le sentiment de la pudeur. S'il devient impudique, les démons ne laisseront pas en lui pierre sur pierre, selon cet oracle d'Ezéchiel (XVIII) : « Je ne me souviendrai plus de ses premières justices. »

S. Grég. (*comme précéd.*) Ou encore, les esprits mauvais assiégent l'âme lorsqu'elle est sur le point de sortir du corps. Comme ils l'ont toujours vue dominée par l'amour de la chair, ils la séduisent par l'attrait des plaisirs trompeurs. Ils l'environnent de tranchées, en ramenant devant ses yeux toutes les iniquités qu'elle a commises, et en

---

nemo etiam Gentilis fletur, sed ille qui fuerit de Hierusalem, et esse cessavit. Greg. (*ut sup.*) Redemptor enim noster per electos suos plangere non cessat, cum quosdam ex bona vita ad mores reprobos pervenisse considerat : qui si damnationem suam, quæ eis imminet, agnovissent, semetipsos cum lacrymis electorum plangerent. Suam autem diem hic habet anima perversa, quæ transitorio gaudet in tempore : cui ea quæ adsunt, ad pacem sunt, dum ex rebus temporalibus lætatur : hæc prævidere futura refugit, quæ præsentem lætitiam perturbent. Unde sequitur : « Nunc autem abscondita sunt ab oculis tuis, » etc.

Orig. (*ut sup.*) Fletur autem et nostra Hierusalem, quod post peccata circumdant eam inimici (id est, spiritus nequam), et immittunt in circuitu ejus vallum ut obsideant eam, et lapidem super lapidem non relinquant; maxime si post multam continentiam, si post aliquot annos castitatis, victus quis fuerit; et blandimentis carnis illectus, patientiam pudicitiamque amiserit : si fuerit fornicatus, lapidem super lapidem non relinquent in eo, secundum illud (*Ezechielis*, 18) : « Non recordabor primarum justitiarum ejus. »

Greg. (*ut sup.*) Vel aliter : maligni spiritus animam a corpore exeuntem obsident, quam in carnis amore positam, deceptoriis delectationibus fovent; qui vallo circumdant; quia ante mentis ejus oculos reductis iniquitatibus quas per-

la resserrant par la triste perspective des compagnons de sa damnation ; et ainsi, cette pauvre âme, saisie de toutes parts au dernier moment de sa vie, voit quels ennemis l'environnent, sans qu'elle trouve aucune issue pour leur échapper, parce qu'elle ne peut plus faire le bien qu'elle a négligé de pratiquer, lorsqu'elle le pouvait. Ils la serrent de toutes parts, en lui représentant tous ses péchés, non-seulement d'actions, mais de paroles et de pensées ; et parce qu'elle s'est donnée autrefois toute latitude pour le crime, elle se voit resserrée dans cette extrémité, par les angoisses du châtiment qu'elle a mérité. Cette âme, alors en punition de ses crimes, est renversée par terre, lorsque ce corps, qu'elle croyait être toute sa vie, est forcé de retourner dans la poussière. Ses enfants tombent sous les coups de la mort, alors que les pensées coupables, qui prenaient naissance au milieu d'elles, se dissipent dans ce dernier jour de la vengeance. Ces pensées peuvent aussi être représentées par les pierres. En effet, lorsque l'âme coupable ajoute à une pensée mauvaise une pensée plus criminelle encore, elle met pour ainsi dire pierre sur pierre ; mais lorsqu'arrive le jour de la vengeance et du châtiment, tout cet édifice de pensées mauvaises s'écroule. Or, Dieu visite l'âme continuellement en lui rappelant ses préceptes, quelquefois par des châtiments, quelquefois par des miracles, pour lui faire entendre la vérité qu'elle ne connaissait pas, lui faire mépriser ce qu'elle aimait, afin que, ramenée à lui par la douleur du repentir ou vaincue par ses bienfaits, elle rougisse du mal qu'elle a fait. Mais comme elle n'a point voulu connaître le jour où Dieu l'a visitée, elle est livrée à ses ennemis, avec lesquels la sentence du jugement dernier doit l'unir par les tristes liens d'une éternelle damnation.

---

petravit, hanc societate suæ damnationis coarctant, ut in ipsa extremitate vitæ deprehensa, et a quibus hostibus circumclusa sit, videat; et tamen evadendi aditum invenire non possit, quia operari jam non potest bona, quæ cum licuit agere, contempsit : undique etiam animam coangustant, quando ei, non solum operis, verum etiam locutionis atque cogitationis iniquitates replicant; ut quæ prius se per multa dilatavit in scelere, in extremum de omnibus angustetur in retributione. Tunc autem anima per conditionem reatus sui ad terram consternitur, cum caro (quam vitam suam credidit) redire ad pulverem, urgetur. Tunc in morte filii illius cadunt, cum cogitationes illicitæ, quæ modo ex illa prodeunt, in extrema vitæ ultione dissipantur : quæ etiam cogitationes per lapides significari valent. Perversa enim mens cum perversæ cogitationi perversiorem adjicit, quasi lapidem supra lapidem ponit; sed cum ad ultionem suam anima ducitur, omnis cogitationum constructio dissipatur. Pravam autem animam Deus assidue visitat præcepto, aliquando flagello, aliquando autem miraculo, ut vera quæ nesciebat, audiat, et ea contemnens aut dolore compuncta redeat, aut beneficiis devicta, malum quod fecit erubescat. Sed quia visitationis suæ tempus non cognoscit, in extremo vitæ inimicis traditur cum quibus in æterno judicio damnationis perpetuæ societate colligatur.

ỳ. 45-48. — *Et étant entré dans le temple, il commença à chasser ceux qui y vendaient et y achetaient, leur disant : « Ma maison est une maison de prières, et vous en avez fait une caverne de voleurs. » Et il enseignait tous les jours dans le temple. Cependant les princes des prêtres, les scribes et les principaux du peuple cherchaient à le perdre ; mais ils ne trouvaient aucun moyen de rien faire contre lui, car tout le peuple était ravi en l'écoutant.*

S. Grég. (*hom. 39 sur les Evang.*) Après avoir prédit les malheurs qui devaient fondre sur Jérusalem, Jésus entre aussitôt dans le temple, pour en chasser les vendeurs et les acheteurs, montrant ainsi que la ruine du peuple a pour cause la conduite coupable des prêtres : « Et étant entré dans le temple, il commença à chasser ceux qui y vendaient et y achetaient. » — S. Ambr. Dieu ne veut pas que son temple soit un rendez-vous de marchands, mais la maison de la sainteté, et son dessein, en instituant le ministère sacerdotal, n'a pas été que ses fonctions augustes devinssent l'objet d'un trafic sacrilége, mais qu'elles fussent remplies avec un désintéressement parfait.

S. Cyr. Il y avait, en effet, dans le temple, une multitude de marchands qui vendaient les animaux destinés à être immolés conformément aux prescriptions de la loi. Mais le temps était venu où les ombres allaient faire place au brillant éclat de la vérité en Jésus-Christ. C'est pourquoi Notre-Seigneur, qui était adoré dans le temple avec son Père, commence à réformer les rites défectueux de la loi, et rappelle que le temple est une maison de prières : « Il est écrit : Ma maison est une maison de prières, et vous en faites une caverne de voleurs. » — S. Grég. C'est, qu'en effet, ceux qui demeuraient dans le temple pour recevoir les offrandes, commettaient souvent des exactions à l'égard de ceux qui refusaient de donner.

Et ingressus in templum, cœpit ejicere vendentes in illo et ementes, dicens illis : Scriptum est quia domus mea domus orationis est; vos autem fecistis eam speluncam latronum. Et erat docens quotidie in templo. Principes autem sacerdotum, et scribæ, et principes plebis, quærebant illum perdere, et non inveniebant quid facerent illi : omnis enim populus suspensus erat, audiens illum.

Greg. (*in homil. 39, ut sup.*) Qui narraverat mala ventura, protinus templum ingressus est, ut de illo vendentes et ementes ejiceret; ostendens quod ruina populi maxime ex culpa sacerdotum fuit. Unde dicitur : « Et ingressus in templum, cœpit ejicere vendentes, » etc. Ambr. Deus enim templum suum non mercatoris vult esse diversorium, sed domicilium sanctitatis ; nec vendibili religionis officio, sed obsequio gratuito usum ministerii sacerdotalis informat.

Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Erat autem in templo multitudo mercatorum qui vendebant animalia ritu legis, mactanda in hostiis. Sed jam aderat tempus desinendi umbram, refulgendi vero Christi veritatem : ob hoc Christus qui cum Patre simul colebatur in templo, jussit ritus corrigi legis, fieri vero templum orationis domum. Unde subditur : « Dicens illis : Scriptum est quia domus mea, » etc. Greg. Qui enim ad accipienda munera in templo residebant, quia quibusdam non dantibus læsiones exquirerent, dubium non erat.

Théophyl. Notre-Seigneur avait déjà vengé de la sorte la sainteté du temple au commencement de sa prédication, comme nous le voyons dans saint Jean, il le fait encore aujourd'hui, et fait ainsi ressortir en même temps la conduite sacrilége des Juifs, que le premier avertissement n'avait pu corriger.

S. Aug. (*Quest. évang.*, II, 48.) Dans le sens figuré, le temple, c'est l'humanité de Jésus-Christ, ou le corps qu'il s'est uni, qui est l'Eglise. C'est comme chef de l'Eglise qu'il disait : « Détruisez ce temple et je le rebâtirai en trois jours; » et c'est en tant qu'il est uni à l'Eglise, qu'il dit en cet endroit : « Emportez tout cela d'ici, » etc. Il a voulu nous signifier par là qu'il s'en trouverait qui chercheraient leurs intérêts dans l'Eglise, ou qui s'en feraient un asile pour cacher leurs crimes au lieu de pratiquer la charité de Jésus-Christ, et de réformer leur vie après avoir obtenu le pardon de leurs fautes par une confession sincère.

S. Grég. (*hom.* 39.) Notre divin Rédempteur ne veut pas priver de ses divins enseignements les indignes mêmes et les ingrats, et après cet acte de vigueur pour venger la sainteté du temple, en chassant ceux qui l'outrageaient, il répand sur eux les dons de sa grâce : « Et il enseignait tous les jours dans le temple. » — S. Cyr. La doctrine de Jésus-Christ, aussi bien que ses œuvres, auraient dû les convaincre qu'ils devaient l'adorer comme leur Dieu, mais loin de là, ils cherchaient à le mettre à mort : « Cependant les princes des prêtres, les scribes et les principaux du peuple cherchaient à le perdre. » — Bède. Ou parce qu'il enseignait tous les jours dans le temple, ou parce qu'il en avait chassé les voleurs, ou enfin, parce qu'en y entrant

---

Theophyl. Hoc etiam Dominus fecit in principio prædicationis suæ, ut narrat Joannes; et nunc iterum illud fecit, quia ad majus crimen Judæorum redundat, qui non fuerunt ex priori admonitione castigati.

Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. II, qu. 48.) Mystice autem *templum* ipsum hominem Christum intelligas, vel etiam adjuncto corpore ejus, quod est Ecclesia. Secundum autem id quod est caput Ecclesiæ dictum est (*Joan.*, 2) : « Solvite templum hoc, et in triduo suscitabo illud : » secundum id vero quod est adjuncta Ecclesia, intelligitur templum de quo videtur dixisse (ibidem) : « Auferte ista hinc, » etc. Significavit enim futuros in Ecclesia, qui sua negotia potius agerent, vel receptacula ibi haberent ad occultanda scelera sua, quam ut charitatem Christi sequerentur, et peccatorum confessione, accepta venia corrigerentur.

Greg. (*in homil.* 39, *ut sup.*) Redemptor vero noster prædicationis verba nec indignis et ingratis subtrahit : unde postquam vigorem disciplinæ ejiciendo perversos tenuit, donum hic gratiæ ostendit : nam subditur : « Et erat docens quotidie in templo. » Cyril. Decebat autem ex his quæ Christus dixerat et fecerat, eum adorare ut Deum; sed ipsi nequaquam hoc facientes, quærebant eum occidere. Sequitur enim : « Principes autem sacerdotum, et scribæ, et principes plebis quærebant illum perdere. » Beda. Vel quia quotidie docebat in templo, vel quia latrones ejecerat de

comme roi et Seigneur, il avait été reçu par la foule de ceux qui croyaient en lui au milieu des louanges et des chants des hymnes célestes. — S. CYR. Mais le peuple avait conçu de Jésus-Christ une idée meilleure et plus juste que les scribes, les pharisiens et les princes des Juifs, qui, refusant de croire en lui, blâmaient ceux qui proclamaient ses louanges : « Mais ils ne trouvaient aucun moyen de rien faire contre lui, car tout le peuple était ravi en l'écoutant. » — BÈDE. Ces paroles peuvent s'entendre de deux manières ; soit que dans la crainte de soulever le peuple, ils ne sussent que faire de Jésus, qu'ils avaient résolu de mettre à mort, soit qu'ils cherchassent à le perdre, parce qu'ils en voyaient un grand nombre abandonner leur enseignement pour se presser en foule autour du Sauveur.

S. GRÉG. (*hom.* 39.) Dans un sens figuré, de même que le temple est au milieu de la ville, ainsi ceux qui sont consacrés à Dieu, se trouvent au milieu du peuple fidèle. Or, il arrive souvent que quelques-uns de ceux qui prennent l'habit religieux et qui remplissent les fonctions des saints ordres, font de cet auguste ministère l'objet d'un commerce terrestre. Les vendeurs dans les temples sont ceux qui ne veulent donner qu'à prix d'argent (1) ce qui appartient de droit aux fidèles, car c'est vendre la justice de ne vouloir en faire part que moyennant une somme d'argent. Ceux à leur tour qui achètent dans le temple, sont ceux qui ne veulent pas rendre au prochain ce qui lui est dû, et qui en refusant de faire ce qui est juste, achètent à prix d'argent les coupables faveurs de leurs supérieurs.

ORIG. (*hom.* 37 *sur S. Luc.*) Celui qui vend sera donc chassé du

(1) Saint Grégoire ne veut point parler ici du juste salaire dû aux ministres des autels, mais de ces transactions simoniaques et sacriléges où les choses saintes étaient littéralement mises à prix. C'est contre ces conventions simoniaques que le saint docteur s'élève avec force en plusieurs endroits de ses écrits.

---

templo, vel quia veniens illuc Rex et Dominus a credentium turba laudem hymni cœlestis accepit. CYRIL. Sed populus graviorem æstimationem accepit de Christo, quam scribæ, pharisæi et principes Judæorum, qui fidem Christi non acceptantes, alios increpabant. Unde sequitur : « Et non inveniebant quid facerent illi : omnis enim populus suspensus erat, audiens illum. » BEDA. Quod duobus modis intelligi potest, quia vel timentes populi tumultum, non inveniebant quod facerent de Jesu, quem perdere disposuerant; vel ideo Jesum perdere quærebant, quia suo magisterio neglecto, plures ad eum audiendum confluere cernebant.

GREG. (*in homil.* 39, *ut sup.*) Mystice autem sicut templum Dei in civitate est, ita in plebe fideli vita religiosorum. Et sæpe nonnulli religionis habitum sumunt; et dum sacrorum ordinum locum percipiunt, sanctæ religionis officium in commercium terrenæ negotiationis trahunt. Vendentes quippe in templo sunt qui hoc quod quibusdam jure competit, ad præmium largiuntur : justitiam enim vendere est, hanc pro præmii acceptione servare. Ementes vero in templo sunt qui dum hoc persolvere proximo quod justum est, nolunt; dumque rem jure debitam facere contemnunt, dato patronis præmio, emunt peccatum.

ORIG. (*in Lucam,* hom. 37.) Si quis

temple et surtout s'il vend les colombes. En effet, si je vends au peuple à prix d'argent les vérités qui m'ont été révélées et confiées par l'Esprit saint, ou que je refuse de les enseigner gratuitement, que fais-je autre chose que de vendre une colombe, c'est-à-dire l'Esprit saint? — S. Ambr. Le Seigneur nous apprend donc en général que toute transaction commerciale doit être bannie du temple. Dans un sens spirituel, il chasse les changeurs qui cherchent à trafiquer avec l'argent du Seigneur, c'est-à-dire avec les divines Ecritures, et qui ne mettent plus de distinction entre le bien et le mal. — S. Grég. (*hom.* 39 *sur S. Luc.*) Ils font de la maison de Dieu une caverne de voleurs, car lorsque des hommes pervers remplissent les fonctions du ministère sacerdotal, ils mettent à mort avec le glaive de leur malice ceux qu'ils auraient dû vivifier par leurs prières médiatrices. Le temple, c'est encore l'âme des fidèles, si elle se laisse aller à des pensées préjudiciables aux intérêts du prochain, elle devient comme une caverne de voleurs. Au contraire, la vérité enseigne tous les jours dans le temple, lorsqu'elle instruit soigneusement l'âme des fidèles des moyens à prendre pour éviter le mal.

---

ergo vendit, ejicietur; et præcipue, si vendit columbas. Si enim ea quæ mihi a Spiritu sancto sunt revelata et credita, aut in vulgus pretio vendidero, aut absque mercede non docuero, quid aliud faciam, nisi columbam (id est, Spiritum sanctum) vendo? Ambr. Generaliter itaque Dominus docet, seculares a Dei templo abesse debere contractus. Spiritualiter autem nummularios repulit, qui de pecunia Domini (id est, Scriptura divina) lucrum quærunt, ne bona malaque discernant. Greg. (*in hom.* 39 *ut sup.*) Qui domum Dei «speluncam latronum» faciunt; quia dum perversi homines locum religionis tenent, ibi malitiæ suæ gladiis occidunt, ubi vivificare proximos orationis suæ intercessione debuerunt. Templum quoque est ipsa mens fidelium : quæ si in læsione proximi perversas cogitationes profert, quasi in spelunca latrones resident. Cum autem mentem fidelium ad cavenda mala subtiliter erudit, quotidie veritas in templo docet.

CHAPITRE XX.

SOMMAIRE ANALYTIQUE.

℣. 1-8. — Faits que saint Luc passe sous silence. — Comment les principaux d'entre les Juifs cherchent à soulever le peuple contre Jésus et contre son enseignement. — Abus de pouvoir qu'ils lui reprochent. — A qui attribuent-ils les œuvres et les miracles du Sauveur? — Comment il les confond sans répondre directement à leur question. — Lâche hypocrisie des princes des prètres et des scribes.—Deux raisons qui autorisent à cacher la connaissance de la vérité.

℣. 9-18. — Jésus prédit aux principaux des Juifs les excès auxquels ils devaient se porter contre lui et la destruction de leur nation qui devait en être le châtiment. — Quelle est la véritable signification de la vigne dont parle ici Notre-Seigneur. — Comment doit-on entendre ici l'absence du maître de la vigne? — Que réclame-t-il de sa vigne? — Quels sont les différents serviteurs que Dieu envoya successivement aux vignerons, et comment ils furent traités par les Juifs. — Pourquoi Dieu semble délibérer avant de leur envoyer son Fils, et s'exprime d'une manière dubitative sur le résultat de cette mission. — — Comment les Juifs traitèrent le fils et l'héritier du maître de la vigne.—Par quel motif ont-ils crucifié Jésus-Christ?—Dans quel dessein Dieu a-t-il envoyé Jésus-Christ après les prophètes? — Pourquoi le Sauveur demande aux Juifs eux-mêmes ce que fera le maître de la vigne. — Conciliation du récit de saint Matthieu avec celui de saint Luc. — Jésus leur déclare quand et comment s'accomplira la prophétie qu'il vient de faire contre eux. — Pourquoi se compare-t-il ici à la pierre angulaire? — Il distingue deux condamnations ou deux ruines des Juifs. — Comment le même châtiment s'exerce encore tous les jours à l'égard des chrétiens. — Comment cette vigne est notre image. — Application morale des différentes circonstances de cette parabole.

℣. 19-26. — Quels motifs font ajourner aux princes des prètres leurs criminels desseins. — Comment ils confirment la vérité de ce qu'il avait dit dans cette parabole. — Comment la même chose se renouvelle tous les jours dans l'Eglise. — Comment ils tombent dans le piége qu'ils veulent tendre au Seigneur.—Dans quel dessein lui demandent-ils s'il est permis de payer le tribut à César? — Avec quelle circonspection nous devons répondre aux hérétiques. — Pourquoi Notre-Seigneur interroge les Juifs comme s'il ignorait de qui cette monnaie portait l'image. — Sagesse de sa réponse. — Pourquoi dit-il : *Rendez*, et non : *Donnez?* — Sens mystique ou figuré de ce passage. — Effet que la réponse du Sauveur produit sur ses ennemis.

℣. 27-40. — Quelles étaient les deux sectes principales parmi les Juifs. — Pourquoi les Sadducéens ne croyaient pas à la résurrection.—Que représente dans le sens figuré la femme qui a eu sept maris, et les sept frères qui l'ont épousée successivement. — Comment Notre-Seigneur démontre qu'après la résurrection, la vie des sens et de la chair cesserait d'exister. — Différence du monde futur avec le monde présent. — Pourquoi ceux qui reprennent une nouvelle vie en ressuscitant sont appelés les enfants de Dieu. — Comment seront-ils égaux aux anges? — Comment Notre-Seigneur ajoute à la raison qu'il vient de donner l'autorité des Ecritures en faveur de la résurrection. —

Pourquoi fait-il résulter la résurrection des corps de l'immortalité de l'âme? — Bonté de Dieu qui daigne s'appeler le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. — Comment la réponse de Jésus est accueillie par les scribes.

℣. 41-44. — Question que leur fait le Sauveur pour les porter à reconnaître sa divinité. — Dans quel sens faut-il entendre ces paroles de Dieu le Père à son fils : *Asseyez-vous à ma droite?* — Comment Notre-Seigneur leur fait voir qu'il est avec son Père dans la plus parfaite union. — Il fait naître le doute dans leur esprit, et leur laisse tirer la conséquence de ce qu'il vient de dire.

℣. 45-47. — Force des preuves tirées des prophètes; elles réduisent les ennemis du Sauveur au silence. — Avertissements que donne le Sauveur à ses disciples de ne point imiter les prétentions ambitieuses des pharisiens. — Principaux vices des scribes et des pharisiens. — Dans quel sens Notre-Seigneur les blâme-t-il de vouloir occuper les premières places dans les synagogues et dans les festins? — Deux raisons qu'il nous donne pour nous prémunir contre les sectateurs de la vaine gloire. — Comment les scribes et les pharisiens, non contents de faire le mal, se servaient de leurs prières mêmes pour le commettre.

℣. 1-8. — *Un de ces jours-là, comme Jésus enseignait le peuple dans le temple, et lui annonçait l'Evangile, les princes des prêtres et les scribes y vinrent avec les anciens, et lui parlèrent en ces termes : Dites-nous par quelle autorité vous faites ces choses, et qui vous a donné cette puissance? Jésus leur répondit : Moi aussi je vous ferai une question. Répondez-moi. Le baptême de Jean était-il du ciel, ou des hommes? Mais ils faisaient en eux-mêmes cette réflexion : Si nous répondons du ciel, il nous dira : Pourquoi n'avez-vous pas cru? Et si nous répondons : Des hommes, tout le peuple nous lapidera, car il est persuadé que Jean était un prophète. Ils lui répondirent donc qu'ils ne savaient d'où il était. Et moi, leur dit Jésus, je ne vous dirai pas non plus par quelle autorité je fais ces choses.*

S. Aug. (*De l'acc. des Evang.*, II, 69.) Saint Luc ayant raconté comment Jésus avait chassé du temple les vendeurs et les acheteurs, passe sous silence qu'il retournait chaque jour à Béthanie, et revenait le lendemain à Jérusalem, ne dit rien du figuier qu'il dessécha, ni de la réponse qu'il fit à ses disciples étonnés sur la vertu de la

---

CAPUT XX.

Et factum est in una dierum docente illo populum in templo et evangelizante, convenerunt Principes sacerdotum et scribæ cum senioribus, et aiunt, dicentes ad illum : Dic nobis in qua potestate hæc facis? aut quis est qui dedit tibi hanc potestatem? Respondens autem Jesus dixit ad illos : Interrogabo vos et ego unum verbum. Respondete mihi : Baptismus Joannis de cœlo erat, an ex hominibus? At illi cogitabant intra se dicentes : Quia si dixerimus de cœlo, dicet : Quare ergo non credidistis illi? Si autem dixerimus ex hominibus, plebs universa lapidabit nos : certi enim sunt Joannem prophetam esse. Et responderunt se nescire unde esset. Et Jesus ait illis : Neque ego dico vobis in qua potestate hæc facio.

Aug. (*de Con. Evang.*, lib. II, cap. 69.) Cum commemorasset Lucas ejectos de templo ementes et vendentes, prætermisit quod exibat in Bethaniam, et regrediebatur in civitatem, et quod de ficulnea factum est, et quod mirantibus discipulis de fidei virtute responsum est :

foi (1), et au lieu de suivre par ordre les événements de chaque jour, il continue ainsi son récit : « Un de ces jours-là, » etc., paroles qui doivent s'entendre du jour où saint Matthieu et saint Marc placent les mêmes faits. — EUSÈBE. Tandis que les principaux d'entre les Juifs auraient dû être dans l'admiration devant la doctrine toute céleste du Sauveur, et reconnaître à ses paroles comme à ses actions qu'il était le Christ prédit par les prophètes, ils ne cherchent qu'à soulever le peuple contre lui et à entraver son enseignement : « Et ils lui parlèrent de la sorte : Dites-nous par quelle autorité vous faites ces choses, » etc. — S. CYR. C'est-à-dire, d'après la loi de Moïse, il n'y a que ceux qui sont de la tribu de Lévi, qui aient reçu le droit d'enseigner et le pouvoir de remplir les fonctions sacrées dans le temple; or, comme vous êtes de la tribu de Juda, vous usurpez évidemment les fonctions qui nous ont été confiées. Mais, ô phasien! si vous connaissiez les Ecritures, vous vous rappelleriez qu'il est le prêtre selon l'ordre de Melchisédech, qui doit offrir à Dieu ceux qui croient en lui par le moyen d'un culte bien supérieur à la loi. Pourquoi donc vous tourmenter de ce qu'il a chassé et banni des parvis sacrés des coutumes qui n'avaient leur raison d'être que dans les sacrifices prescrits par la loi, puisqu'il vient appeler les hommes à la véritable justification par la foi.

BÈDE. Ou encore : Quand ils font au Sauveur cette question : Par quelle autorité faites-vous ces choses? ils doutent que ce soit par la puissance de Dieu, et veulent faire entendre que ses œuvres sont les œuvres du démon. D'ailleurs, en ajoutant : Qui vous a donné cette puissance, ils nient ouvertement qu'il soit le Fils de Dieu, puisqu'ils

(1) « Si vous aviez de la foi comme un grain de senevé, vous diriez à cette montagne : Lève-toi, et te jette dans la mer, il se fera ainsi. » (*Matth.*, XXI, 21; *Marc*, XI, 28.)

---

atque his prætermissis, non quasi ex ordine dies prosequens (sicut Marcus), intulit, dicens : « Et factum est in una dierum, » etc. Quod dicit : « Factum est in una dierum, » ea dies intelligitur in qua id gestum Matthæus et Marcus retulerunt. EUSEB. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Cum autem principes mirari deberent docentem cœlestia dogmata, et cognoscere per dicta et facta hunc esse Christum quem prophetæ præcinerant, incumbentes subversioni populi, Christum prohibebant. Sequitur enim : « Et aiunt dicentes ad illum : Dic nobis in qua potestate hæc facis, aut quis, » etc. CYRIL. Quasi dicant : Secundum legem Mosaicam solis exortis ex Levitico sanguine data est auctoritas docendi, necnon sacrorum atriorum potestas : at tu ortus ex Juda, commissos nobis fasces usurpas. Sed si novisses, o pharisæe, Scripturas, recoleres quod hic est Sacerdos qui secundum ordinem Melchisedech offert Deo in se credentes per cultum qui legem transcendit. Quid igitur anxiaris, ejectis ab atriis sacris, quæ opportuna videbantur legalibus victimis, eo vocante ad veram justificationem per fidem?

BED. Vel quando dicunt : « In qua potestate hæc facis? » de Dei dubitant potestate, et subintelligi volunt diaboli esse quod facit. Addentes quoque : « Aut quis est qui dedit tibi hanc potestatem? »

attribuent les miracles qu'il opère à une puissance autre que la sienne. Notre-Seigneur pouvait confondre cette atroce calomnie par une réponse péremptoire, mais il préfère leur adresser une question pleine de sagesse pour les confondre et les condamner par leur silence ou par leur propre réponse : « Jésus leur répondit : Moi aussi, je vous ferai une question, » etc. — Théophyl. Il veut leur prouver qu'ils ont toujours résisté à l'Esprit saint, et qu'ils ont refusé de croire non-seulement à Isaïe dont ils ne se souvenaient plus, mais à Jean-Baptiste qui avait paru récemment au milieu d'eux. Il leur adresse donc à son tour une question pour leur faire entendre que s'ils n'ont point voulu croire au témoignage que lui rendait Jean-Baptiste, un si grand prophète, et qui jouissait parmi eux d'une si grande considération, ils ne le croiraient pas davantage lui-même lorsqu'il leur dirait par quelle puissance il fait ces choses.

Eusèbe. Le Sauveur demande non pas quelle était l'origine de Jean-Baptiste, mais d'où venait son baptême? — S. Cyr. Et ils ne rougirent pas de reculer devant la vérité, car n'est-ce pas Dieu qui avait envoyé Jean comme une voix qui criait : « Préparez la voie du Seigneur (1). » Or, ils craignirent de dire la vérité de peur de s'attirer cette réponse : Pourquoi donc n'y avez-vous pas cru? Et ils n'osent d'ailleurs blâmer le saint précurseur, non par un sentiment de crainte de Dieu, mais par crainte du peuple : « Et ils faisaient en eux-mêmes cette réflexion : Si nous répondons : Du ciel, il dira : Pourquoi donc n'y avez-vous pas cru? » — Bède. C'est-à-dire : Celui qui de votre aveu a reçu du ciel le don de prophétie, m'a rendu témoignage, et vous avez appris de lui par quelle puissance je fais ces choses : « Et si

(1) *Isaïe*, XL, 3; *Matth.*, III, 3; *Marc*, I, 3; *Luc*, III, 4.

---

manifestissime *Dei Filium* negant, quem putant, non suis, sed alienis viribus signa facere. Poterat autem Dominus aperta responsione tantam calumniam confutare; sed prudenter interrogat, ut suo silentio vel sententia condemnentur. Sequitur enim : « Respondens autem Jesus, » etc. Theophylact. Ut enim ostenderet eos semper fuisse Spiritui sancto rebelles, et quod nedum Isaiæ (cujus non erat memoria), sed nuper viso Joanni credere noluerunt, ob hoc versa vice opponit eis hanc quæstionem; ostendens quod si tanto prophetæ Joanni, qui apud eos major videbatur, minime crediderunt, perhibenti testimonium ejus, qualiter ei crederent respondenti, qua auctoritate hoc faceret?

Euseb. (*ut sup.*) Quærit autem de Joanne Baptista, non unde erat oriundus, sed unde legem suscepisset baptismatis. Cyril. Sed illi fugere veritatem non horruerunt : Deus enim misit Joannem sicut vocem clamantem : « Parate viam Domino. » Timuerunt autem dicere veritatem, ne diceretur : « Cur non credidistis? » et cavent reprehendere præcursorem, non metu divino, sed populi. Unde sequitur : « At illi cogitabant intra se dicentes : Quia si dixerimus de cœlo, dicet : Quare ergo non credidistis ei? » Bed. Quasi dicat : Quem confitemini de cœlo habuisse prophetam, mihi testimonium perhibuit; et ab illo audistis in qua potestate hæc faciam. Sequitur : « Si autem dixerimus, ex hominibus,

nous répondons : Des hommes, tout le peuple nous lapidera, car il est persuadé que Jean était un prophète. » Ils comprirent donc que quelle que fût leur réponse, ils tomberaient dans un piége; car ils craignaient d'être lapidés ; mais plus encore peut-être de confesser la vérité : « Ils lui répondirent donc qu'ils ne savaient d'où il était. » Ils n'ont pas voulu avouer ce qu'il savaient; par un juste retour Notre-Seigneur ne veut pas leur dire non plus ce qu'il sait : « Et moi, leur dit Jésus, je ne vous dirai pas non plus par quelle autorité je fais ces choses. » Il y a deux raisons en effet qui autorisent à cacher la connaissance de la vérité : lorsque celui qui demande à la connaître n'a pas assez d'intelligence pour comprendre ce qu'il demande, ou qu'il est indigne de la connaître par la haine ou le mépris qu'il affecte pour la vérité.

℣. 9-18. — *Alors il commença de dire au peuple cette parabole : Un homme planta une vigne, et la loua à des vignerons, puis il s'en alla pour longtemps en voyage. La saison étant venue, il envoya un de ses serviteurs aux vignerons, afin qu'ils lui donnassent du fruit de la vigne. Mais eux, l'ayant battu, le renvoyèrent les mains vides. Il envoya encore un autre serviteur ; et l'ayant aussi battu et chargé d'outrages, ils le renvoyèrent les mains vides. Il en envoya un troisième qu'ils blessèrent de même et jetèrent dehors. Alors le maître de la vigne dit : Que ferai-je? J'enverrai mon fils bien-aimé; peut-être que lorsqu'ils le verront, ils le respecteront. Mais les vignerons, l'ayant vu, dirent en eux-mêmes : Voici l'héritier, tuons-le, afin que l'héritage soit pour nous. Et l'ayant jeté hors de la vigne, ils le tuèrent. Que leur fera donc le maître de la vigne? Il viendra et exterminera ces vignerons, et donnera sa vigne à d'autres. Ce qu'ayant entendu, ils lui dirent : A Dieu ne plaise. Mais Jésus, les regardant, dit : Qu'est-ce donc que cette parole de l'Ecriture : « La pierre qu'ont rejetée ceux qui bâtissaient est devenue le sommet de l'angle? Quiconque*

---

plebs universa lapidabit nos : certi sunt enim Joannem prophetam esse : » viderunt ergo, quomodolibet respondissent, in laqueum se casuros ; timentes lapidationem, sed magis veritatis confessionem : unde sequitur : « Et responderunt se nescire unde esset. » Quia ergo nolunt fateri hoc quod sciunt, repulsi sunt, ut eis Dominus non diceret quod sciebat. Unde sequitur : « Et ait illis Jesus : Neque ego dico vobis in qua potestate hæc facio. » Ob duas enim causas maxime scientia veritatis est occultanda quærentibus; cum scilicet is qui quærit, minus capax est ad intelligendum ea quæ quærit; aut odio vel contemptu veritatis indignus est, cui debeat aperiri quod quærit.

Cœpit autem dicere ad plebem parabolam hanc : Homo quidam plantavit vineam, et locavit eam colonis, et ipse peregre fuit multis temporibus. Et in tempore vindemiæ illo, misit ad cultores servum, ut de fructu vineæ darent illi : qui cæsum dimiserunt eum inanem. Et addidit alterum servum mittere; illi autem hunc quoque cædentes et afficientes contumelia, dimiserunt inanem. Et addidit tertium mittere; qui et illum vulnerantes, ejecerunt. Dixit autem dominus vineæ : Quid faciam? Mittam filium eum dilectum; forsitan cum hunc viderint, verebuntur. Quem cum vidissent coloni, cogitaverunt intra se, dicentes : Hic est hæres : occidamus illum, ut nostra fiat hæreditas. Et ejectum illum extra vineam, occiderunt. Quid ergo faciet illis dominus vineæ. Veniet, et perdet colonos istos, et dabit vineam aliis. Quo audito, dixerunt illi : Absit. Ille autem aspiciens eos, ait : Quid est ergo hoc quod scriptum est : Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli? Omnis qui ceciderit supra il-

tombera sur cette pierre sera brisé; et celui sur qui elle tombera, elle l'écrasera. »

Eusèbe. Les princes des Juifs s'étant trouvés réunis dans le temple, Jésus leur prédit sous le voile de cette parabole les excès auxquels ils allaient se porter contre lui, et la destruction de leur nation qui devait en être le châtiment : « Alors il commença à dire au peuple cette parabole : Un homme planta une vigne, » etc. — S. Aug. (*acc. des Evang.*, II, 70.) Saint Matthieu, pour abréger, passe sous silence cette circonstance rapportée par saint Luc : que le Sauveur raconta cette parabole, non-seulement aux principaux d'entre les Juifs qui l'avaient interrogé sur sa puissance, mais encore à tout le peuple. — S. Ambr. La plupart des interprètes diffèrent sur la signification de la vigne dont parle ici Notre-Seigneur, mais il faut s'en tenir à l'explication d'Isaïe, qui dit clairement que la vigne du Dieu des armées, c'est la maison d'Israël. (*Isa.*, V.) Quel autre que Dieu a planté cette vigne ? — Bède. Cet homme qui a planté cette vigne est le même qui, dans une autre parabole, loue des ouvriers pour travailler à sa vigne. — Eusèbe. Mais dans la parabole d'Isaïe c'est à la vigne que le Seigneur adresse ses reproches ; ici au contraire, ce n'est pas à la vigne, mais aux vignerons : « Il la loua à des vignerons, c'est-à-dire, aux anciens du peuple, aux princes des prêtres et aux grands de la nation. — Théophyl. Ou bien encore : tout homme est à la fois la vigne et le vigneron, car chacun de nous se cultive lui-même. Or, après avoir ainsi confié sa vigne aux vignerons, il s'en alla, c'est-à-dire qu'il les laissa faire à leur gré : « Puis il s'en alla pour longtemps en voyage. » — S. Ambr. Ce n'est pas que le Seigneur se transporte d'un lieu dans

---

lum lapidem, conquassabitur; supra quem autem ceciderit, comminuet illum.

Euseb. (*ut sup.*) Congregatis in unum principibus populi Judæorum in ipso templo, ea quæ contra ipsum facturi erant, et superventurum eis exterminium figurate prædicens, parabolam protulit. Dicitur enim : « Cœpit autem dicere ad plebem parabolam hanc : Homo quidam plantavit vineam. » Aug. (*de Cons. Evang.*, lib. II, cap. 70.) Tacuit Matthæus brevitatis causa quod Lucas non tacet, parabolam istam, non ad solos principes dictam, qui de potestate interrogaverunt, sed etiam ad plebem. Ambr. Plerique autem varias significationes de vineæ appellatione derivant : sed evidenter Isaias vineam Domini Sabaoth, domum Israel esse memorat (*cap.* 5). Hanc vineam quis alius nisi Deus condidit ? Bed. Homo ergo qui plantavit vineam, ipse est qui juxta aliam parabolam conduxit operarios in vineam suam. Euseb. (*ut sup.*) Sed parabola quam Isaias dicit, vineam reprehendit : Salvatoris vero parabola non est contra vineam dicta, sed de cultoribus vineæ ; de quibus subditur : « Et locavit eam colonis, » id est, senioribus populi, et principibus sacerdotum, et doctoribus, et optimatibus cunctis. Theophylact. Vel quilibet de populo est vinea, idem est etiam cultor ; quilibet enim nostrum seipsum colit. Hac igitur vinea commissa cultoribus abiit, id est, dimisit illos progredi suo arbitrio. Unde sequitur : « Et ipse peregre fuit multis temporibus. » Ambr. Non quia ex loco ad locum profectus est Dominus,

un autre, lui qui est toujours présent partout ; mais parce qu'il fait sentir plus particulièrement sa présence à ceux qui l'aiment, et son absence à ceux qui l'oublient. Il fut longtemps absent, pour que la demande de ce qui lui était dû ne parût point prématurée ; car plus la générosité à fait preuve d'indulgence, plus la résistance est inexcusable.

S. Cyr. Ou encore : Dieu fut absent de sa vigne pendant une longue suite d'années, parce qu'en effet depuis qu'il apparut au milieu du feu sur le mont Sinaï (*Exod.*, xix), il ne manifesta plus sa présence d'une manière sensible. Cependant il ne cessa d'envoyer sans interruption à son peuple des prophètes et des justes pour lui rappeler ses devoirs : « Le temps de la vendange étant venu, il envoya un de ses serviteurs aux vignerons, afin qu'ils lui donnassent du fruit de la vigne. » — Théophyl. Il dit : « Du fruit de la vigne, » parce qu'il ne réclamait pas la totalité, mais seulement une partie des fruits ; car qu'est-ce que Dieu peut gagner de nous, si ce n'est la connaissance que nous avons de lui et qui encore tourne à notre avantage ? — Bède. C'est à dessein qu'il parle du fruit et non du revenu de la vigne, car elle ne produisit jamais aucun revenu. Or, le premier serviteur que Dieu envoya, fut Moïse, qui pendant quarante ans (1) demanda aux vignerons quelque fruit de la loi qu'il leur avait donnée ; mais au contraire : « Il fut affligé à cause d'eux, car ils aigrirent son esprit » (*Ps.* cv, 32) : « Mais eux l'ayant battu, dit Notre-Seigneur, le renvoyèrent les mains vides. »

S. Ambr. Il leur envoya encore plusieurs autres serviteurs que les

(1) Pendant tout le temps qui suivit la sortie d'Egypte et que dura le séjour dans le désert où Moïse mourut sans avoir pu entrer dans la terre promise, c'est à ces résistances continuelles que le Roi-prophète fait allusion dans ces paroles : « Pendant quarante ans, j'ai supporté avec dégoût cette génération, » etc. (*Ps.* xciv, 19.)

---

qui ubique semper præsens est ; sed quia præsentior est diligentibus, negligentibus abest. Multis autem temporibus abfuit, ne præpropera videretur exactio : nam quo indulgentior liberalitas, eo inexcusabilior pervicacia.

Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum*) Vel Deus absentavit se a vinea plurium annorum curriculis : quia postquam visus est in specie ignis descendisse in montem Sina (*Exod.*, 19) non amplius visibiliter præbuit eis suam præsentiam. Nulla tamen interpolatio contigit, qua non mitteret Deus prophetas et justos commonentes. Unde sequitur : « Et in tempore vindemiæ illo, misit ad cultores servum, ut de fructu vineæ darent illi, » etc. Theophyl. Dicit autem « de fructu vineæ, » quia non totum fructum, sed aliquid de fructu volebat accipere : nam quid lucratur Deus a nobis nisi suam notitiam, quæ etiam est nostra utilitas ? Beda. Bene autem *fructum* posuit non *proventum* : nullus enim hujus vineæ proventus inventus est. Servus ergo primus missus est Moyses, qui per quadraginta annos fructum aliquem legis quam dederat a cultoribus requirebat, sed, « vexatus est propter eos, quia exacerbaverunt spiritum ejus. » (*Psal.* 105, vers. 32.) Unde sequitur : « Qui cæsum dimiserunt eum inanem. »

Ambr. Factum est autem ut plures alios destinaret, quos Judæi inhonores

Juifs renvoyèrent avec toute sorte d'outrages, et sans en avoir tiré aucun profit : « Il envoya encore un autre serviteur, » etc. — Bède. Cet autre serviteur, c'est David qui fut envoyé de Dieu après la promulgation de toutes les observances de la loi, pour exciter par les chants harmonieux des psaumes, les ouvriers de la vigne à la pratique des bonnes œuvres. Mais au lieu de l'écouter, ils dirent : « Quelle part avons-nous avec David, et qu'attendons-nous du fils d'Isaïe ? » (II *Rois*, XX, 1 ; III *Rois*, XII, 16) : « Et ayant aussi battu et chargé d'outrages ce second serviteur, ils le renvoyèrent les mains vides. » Cependant le maître ne s'en tint pas là : « Il en envoya un troisième, » c'est-à-dire le chœur des prophètes, qui ne cessèrent de faire entendre au peuple leurs enseignements et leurs réclamations. Mais quel est celui des prophètes que ce peuple n'ait persécuté ? « Ils le blessèrent, et le jetèrent dehors. » Notre-Seigneur, dans ces trois serviteurs différents, a voulu comprendre les docteurs de la loi mosaïque ; interprétation qu'il autorise lui-même lorsqu'il dit dans un autre endroit : « Il est nécessaire que tout ce qui est écrit de moi dans la loi de Moïse, dans les prophètes et dans les psaumes s'accomplisse. » (*Luc.*, XXIV, 44.)

Théophyl. Après que les prophètes eurent souffert tous ces outrages, Dieu résolut d'envoyer son Fils. Alors le maître de la vigne dit : « Que ferai-je ? » — Bède. Si le Seigneur s'exprime ici en termes dubitatifs, ce n'est point par ignorance de ce qu'il doit faire, (car qu'est-ce que Dieu peut ignorer ?) mais il emploie cette forme dubitative pour laisser à l'homme le libre usage de sa volonté. — S. Cyr. (*Ch. des Pèr. gr.*) Le maître de la vigne paraît délibérer en lui-même sur ce qu'il doit faire, non pas qu'il manque de serviteurs, mais parce qu'après avoir tenté tous les moyens de sauver les hommes, sans qu'ils en aient

---

et inanes sibi (de quibus nihil potuerunt proficere) dimiserunt. Unde sequitur : « Et addidit alterum servum mittere. » Beda. Servus alter David significatur : qui missus est, ut post edicta legalia, cultores vineæ psalmodiæ modulamine ad exercitium boni operis excitaret. Sed e contrario dixerunt (II *Reg.*, 20, et III *Reg.*, 12) : « Quæ nobis pars in David ? aut quæ hæreditas in filio Isai ? » Unde sequitur : « Illi autem hunc cædentes et afficientes contumelia, dimiserunt inanem. » Sed nec sic destitit. Sequitur enim : « Et addidit tertium mittere : » per quem prophetarum chorum intellige, qui continuis attestationibus populum convenerunt. Sed quem prophetarum non sunt persecuti ? Unde sequitur : « Qui et illum vulnerantes, ejecerunt. » His autem tribus servorum gradibus omnium sub lege doctorum figuram posse comprehendi Dominus alibi manifestat, dicens : « Quoniam necesse est impleri omnia quæ scripta sunt in lege Moysi, et prophetis, et psalmis de me. »

Theophyl. Prophetis igitur talia mala passis, filius destinatur. Sequitur enim : « Dixit autem dominus vineæ : Quid faciam ? » Bed. Quod Dominus vineæ dubitative loquitur, non de ignorantia venit (quid enim nesciat Deus Pater ?) sed ambigere dicitur, ut libera voluntas hominis conservetur. Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Deliberat etiam secum Dominus vineæ quid agat ; non quasi carens ministris, sed quia pertentato quolibet ingenio salutis humanæ,

jamais profité, il a eu recours à un moyen qui surpasse tous les autres : « J'enverrai mon fils bien aimé, peut-être qu'en le voyant ils le respecteront. » — THÉOPHYL. S'il parle de la sorte, ce n'est pas qu'il ignorât qu'ils le traîteraient plus cruellement encore qu'ils n'avaient traité les prophètes, mais parce que le fils avait plus de droits à leurs respects que les serviteurs, et qu'ils mettraient le comble à leurs crimes en refusant de lui obéir et en le mettant à mort. S'il emploie encore ici la forme dubitative, c'est donc pour qu'on ne pût dire que la prescience divine avait été la cause de leur désobéissance (1).

S. AMBR. Les Juifs perfides voulant se défaire du Fils unique que Dieu leur envoyait, et qu'ils refusaient de reconnaître pour héritier, le chassèrent en le reniant, et le mirent à mort en l'attachant à une croix : « Les vignerons l'ayant vu, dirent en eux-mêmes : Voici l'héritier, tuons-le, afin que l'héritage soit pour nous. » Jésus-Christ est tout à la fois l'héritier et le testateur; l'héritier, parce qu'il a survécu à sa propre mort, et que nos progrès dans le bien sont comme les biens héréditaires qu'il reçoit en vertu des testaments qu'il a faits en notre faveur. — BÈDE. Notre-Seigneur prouve ici de la manière la plus évidente que ce n'est point par ignorance, mais par envie que les princes des Juifs ont crucifié le Fils de Dieu. Car ils comprirent que c'était à lui que s'appliquaient ces paroles du Roi-prophète : « Je vous donnerai les nations pour héritage. » (*Ps.* II.) « Et l'ayant jeté hors de la vigne, ils le tuèrent. » En effet, « Jésus, afin de sanctifier le peuple par son propre sang, a souffert hors la porte de la ville. »

(1) C'est-à-dire que Dieu emploie ici la particule dubitative : *Peut-être ils le respecteront,* pour montrer que la prescience divine n'exclut pas la contingence des choses que Dieu a prévues, et ne détruit pas la liberté de la volonté.

---

populo vero nequaquam adjuto, aliud majus adjungit. Unde consequenter dicit : « Mittam filium meum dilectum, forsitan cum hunc viderint, verebuntur. » THEOPHYL. Dixit autem hoc, non tanquam ignorans quod pejus eum essent tractaturi quam prophetas, sed quia oportebat filium eis fieri reverendum : quod si contumaces fuerint occidendo, hoc cumulat eorum crimen. Ne ergo dicerent aliqui divinam præscientiam necessario fuisse inobedientiæ causam, ideo sic figurat sermonem.

AMBR. Filium igitur unigenitum sibi missum perfidi Judæi quasi hæredem removere cupientes, occiderunt crucifigendo, et ejecerunt negando. Unde sequitur : « Quem cum vidissent coloni, cogitaverunt intra se, dicentes : Hic est hæres : occidamus eum, ut nostra fiat hæreditas. » Hæres Christus est, idemque testator : hæres, quia morti propriæ supervivit, et testamentorum quæ ipse contulit, tanquam hæreditaria in nostris profectibus emolumenta consequitur. BED. Manifestissime autem Dominus probat Judæorum principes, non per ignorantiam, sed per invidentiam crucifixisse Filium Dei. Intellexerunt enim hunc esse, cui dictum est (*Psal.* 2) : « Dabo tibi gentes hæreditatem tuam. » Sequitur : « Et ejectum illum extra vineam, occiderunt : » quia Jesus, « ut sanctificaret per suum sanguinem popu-

(*Hebr.*, XIII.) — THÉOPHYL. Comme nous avons expliqué plus haut la vigne du peuple juif plutôt que de la ville de Jérusalem, peut-être serait-il plus naturel de dire ici que le peuple a mis à mort le Fils hors de la vigne, dans ce sens que le Fils de Dieu n'a point souffert par ses mains, parce qu'en effet, il ne le fit pas mourir de ses propres mains, mais le livra à Pilate et aux mains des Gentils. Il en est qui par la vigne entendent la sainte Ecriture, ce fut pour avoir refusé d'y croire qu'ils mirent le Seigneur à mort, et c'est pour cela qu'il est dit qu'ils le firent mourir hors de la vigne, c'est-à-dire hors de l'Ecriture. — BÈDE. Ou bien encore : il a été jeté hors de la vigne avant d'être mis à mort, parce qu'il a été repoussé du cœur des infidèles avant d'être attaché à la croix.

S. CHRYS. (1) C'est par un dessein de miséricorde et non par oubli ou indifférence que Dieu a envoyé Jésus-Christ après les prophètes. En effet, Dieu ne précipite pas l'exécution de ses œuvres, mais son amour use à notre égard d'une grande condescendance ; n'est-il pas vrai que si les Juifs ont maltraité le fils qui venait après les serviteurs, à plus forte raison ne l'auraient-ils pas écouté tout d'abord? Comment auraient-ils pu entendre des enseignements plus élevés, eux qui ne voulaient même pas entendre les plus simples?

S. AMBR. Le Sauveur leur adresse ensuite une question pour qu'ils prononcent eux-mêmes leur condamnation : « Que leur fera donc le le maître de la vigne? » — S. BAS. (*sur le chap.* VI *d'Isaïe.*) Il leur parle de la sorte comme à des criminels qui n'ont rien à opposer à la justice de leur condamnation. Or, c'est le propre de la miséricorde di-

(1) Ce passage ne se trouve ni dans la *Chaîne des Pères Grecs*, ni dans l'homélie 88 de saint Chrysostome *sur saint Matthieu*, où le saint docteur dit simplement que Dieu n'a point envoyé immédiatement son Fils pour donner aux hommes le moyen de se connaître plus facilement, de déposer tout orgueil et de recevoir son Fils avec respect.

---

lum, extra portam passus est. » (*Hebr.*, 13.) THEOPHYL. Sed quia superius populum non Hierusalem loco vineæ sumpsimus, forsan magis proprie dici potest, quod occidit quidem eum populus extra vineam, id est, extra populi manus passus est Dominus; quia scilicet populus ei non propriis manibus necem intulit, sed tradens hunc Pilato et gentibus. Quidam autem per *vineam* Scripturam intellexerunt; cui non credentes, Dominum necaverunt : unde extra vineam (id est, extra Scripturam) dicitur Dominus passus. BEDA. Sive ejectus extra vineam, et occisus est : quia prius est ab infidelium corde repulsus, ac deinde cruci addictus est.

CHRYS. Dispensationis autem non negligentiæ est post prophetas Christum venisse : non enim Deus omnia repente prosequitur, sed condescendit propter sui pietatem : quia si post servos venientem filium contempserunt, multo magis nec antea eum audirent : qui enim non audiebant minora præcepta, quomodo audivissent majora?

AMBR. Pulchre autem interrogat, ut sua seipsi damnent sententia. Sequitur enim : « Quid ergo faciet illis dominus vineæ? » BASIL. (*in Isai.*, V, cap. 6.) Hoc autem fit quasi his qui damnantur nihil habentibus opponere evidentiæ juris. Proprium autem est divinæ miserationis non infligere pœnas in silentio,

vine de ne jamais punir sans avertir, sans prédire les châtiments dont les coupables sont menacés pour exciter en eux un repentir salutaire : « Il viendra et exterminera ces vignerons et donnera sa vigne à d'autres. » — S. AMBR. Il annonce que le maître de la vigne viendra, parce que le Fils a la même majesté et la même puissance que le Père, ou parce que dans les derniers temps il fera sentir plus sensiblement sa présence pour répondre aux désirs des hommes.

S. CYR. Les principaux d'entre les Juifs ont donc été rejetés comme rebelles à la volonté du Seigneur, et pour avoir laissé stérile la vigne qui leur avait été confiée. La culture de cette vigne a été donnée aux prêtres du Nouveau-Testament. Or, dès qu'ils comprirent l'application de cette parabole, ils voulurent s'y soustraire : « Ce qu'ayant entendu, ils lui dirent : A Dieu ne plaise. » Et cependant ils n'en devinrent pas meilleurs, par suite de leur opiniâtreté et de leur résistance à la foi en Jésus-Christ.

THÉOPHYL. Le récit de saint Matthieu paraît tant soi peu différent, puisqu'à cette question du Seigneur : « Que fera donc aux vignerons le maître de la vigne ? » les Juifs répondent : « Il fera périr misérablement ces misérables. » (*Matth.*, XXI.) Cependant il n'y a ici aucune contradiction, et les deux récits sont également vrais. En effet, les Juifs ont d'abord rendu cette sentence; puis, quand ils comprirent le but de cette parabole, ils se récrièrent et dirent : « A Dieu ne plaise, » comme saint Luc le raconte ici. — S. AUG. (*De l'accord des Evang.*, IV, 70.) Ou bien encore, dans la multitude qui entourait le Sauveur, il en était qui lui avaient demandé astucieusement par quelle puissance il faisait ces choses; il en était aussi qui, sans aucun artifice et de bonne foi, l'avaient acclamé en disant : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. » Et ce sont ces derniers qui ont pu dire :

---

sed prædicere minis, revocando eos ad pœnitentiam : unde et hic sequitur : « Veniet, et perdet colonos istos, » etc. AMBR. Venturum Dominum dicit vineæ; quod in filio adsit etiam paterna majestas; vel quod ultimis temporibus præsentior humanis aspiret affectibus.

CYRIL. (*in Cat. græc. Patrum.*) Exclusi sunt igitur Judæorum primates, quasi dominicæ voluntati repugnantes, et sterilem reddentes vineam sibi commissam. Est autem datus cultus vineæ sacerdotibus novi Testamenti : cum autem virtutem ænigmatis senserunt, recusant illud pati. Unde sequitur : « Quo audito, dixerunt illi : Absit; » nec tamen meliores hinc evaserunt ob sui pertinaciam et inobedientiam erga fidem Christi.

THEOPHYL. Aliter autem videtur Matthæus dicere, Dominum scilicet quæsivisse : « Quid faciet illis cultoribus vineæ? » Judæos vero respondisse : « Malos male perdet. » Non est autem repugnantia : nam utrumque factum est : primo enim ipsi promulgaverunt illam sententiam; postea sentientes quo tendebat parabola, dixerunt, *absit*, ut Lucas hic narrat. AUG. (*de Cons. Evang.*, lib. IV, cap. 70, *ut sup.*) Vel aliter : in illa de qua loquimur turba, erant qui dolose Dominum interrogaverant in qua potestate faceret : erant etiam qui non dolose, sed fideliter acclamaverunt : « Benedictus qui venit in nomine Domi-

« Il fera périr misérablement ces misérables, et donnera sa vigne à d'autres. » On peut aussi attribuer cette parole au Seigneur, soit qu'il l'ait dite véritablement, soit à cause de l'union de ses membres avec leur chef. D'autres aussi ont pu répondre à ceux qui prononçaient cette sentence : « A Dieu ne plaise, » parce qu'ils comprenaient que cette parabole était dirigée contre eux.

« Mais Jésus les regardant, dit : Qu'est-ce donc que cette parole de l'Ecriture : « La pierre qu'ont rejetée ceux qui bâtissaient, est devenue le sommet de l'angle? » — BÈDE. C'est-à-dire, comment s'accomplira cette prophétie, si ce n'est lorsque le Christ que vous avez rejeté et mis à mort, sera prêché aux Gentils, qui croiront en lui, et que, comme une pierre angulaire, il se bâtira un seul temple avec les deux peuples. — EUSÈBE. Le Christ est comparé ici à une pierre à cause de son corps d'une nature terrestre; cette pierre a été détachée de la montagne sans la main d'aucun homme, selon la vision de Daniel (II, 34), parce qu'il est né d'une vierge : cette pierre n'est ni d'argent ni d'or, parce qu'il n'a point paru comme un roi resplendissant de gloire, mais comme un homme humble et méprisé; aussi ceux qui bâtissaient l'ont rejeté. — THÉOPHYL. Les princes du peuple l'ont rejeté, lorsqu'ils ont dit · « Cet homme ne vient pas de Dieu. » (*Jean*, VII, 16.) Et cependant cette pierre était si utile et d'un si grand choix, qu'elle est devenue le sommet de l'angle. — S. CYR. L'angle, dans le langage de la sainte Ecriture, représente l'union des deux peuples Juif et Gentil dans une même foi (*Éphés.*, II; I *Pierre*, II), car de ces deux peuples le Sauveur n'a formé lui-même qu'un seul homme nouveau, et les réunissant tous deux en un seul corps, les a réconciliés à Dieu. Il est

---

ni! » ac per hoc erant qui dicerent : « Perdet illos, et vineam suam dabit aliis. » Quæ vox recte etiam ipsius Domini fuisse intelligitur; sive propter veritatem, sive propter membrorum ejus cum suo capite unitatem : erant etiam qui talia respondentibus dicerent, *absit* : quia intelligebant in seipsos hanc parabolam dictam.

Sequitur : « Ille autem aspiciens eos, ait : Quid est ergo hoc quod scriptum est : Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli? » BEDA. Quasi dicat : Quomodo implebitur hæc prophetia, nisi quia Christus a vobis reprobatus et occisus, credituris est gentibus prædicandus; ut quasi lapis angularis ex utroque populo unum sibi templum ædificet? EUSEB. *Lapis* autem dicitur Christus propter terrestre corpus; « abscissus sine manibus, » secundum visionem Danielis (*cap.* 2) propter ortum ex Virgine : lapis autem non argenteus, aut aureus; quia non rex aliquis gloriosus, sed homo humilis et abjectus, propter quod ædificantes eum reprobaverunt. THEOPHYL. Reprobaverunt enim eum principes populi, cum dixerunt (*Joan.*, IX, vers. 16) : « Hic a Deo non est; » ille vero tam utilis fuit, et tam electus ut in capite anguli poneretur. CYRIL. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Angulo vero comparat sacra Scriptura (I *Petri* et *ad Ephes.*, 2) concursum utriusque populi (israelitici scilicet et gentilis) in unam fidem : compegit enim Salvator utrumque populum in unum novum hominem, concilians

donc une pierre de salut pour l'angle qu'il a construit, mais il devient une cause de ruine pour les Juifs qui s'opposent à cette union spirituelle des deux peuples.

Théophyl. Notre-Seigneur distingue ici deux condamnations ou deux ruines des Juifs : la ruine de leurs âmes, lorsque Jésus-Christ leur a été un objet de scandale, et il y fait allusion par ces paroles : « Quiconque tombera sur cette pierre sera brisé ; » la ruine de leur nation et sa dispersion dans tout l'univers, qui eurent pour cause cette pierre qu'ils avaient rejetée, comme l'indique le Sauveur : « Et celui sur qui elle tombera elle l'écrasera » (ou le réduira en poussière) (1). En effet, les Juifs ont été dispersés loin de la Judée, dans tout l'univers, comme la paille qui est emportée par le vent. Et remarquez l'ordre des événements, d'abord le crime énorme qu'ils ont commis contre Jésus-Christ, et puis à la suite la juste vengeance de Dieu. — Bède. Ou encore, celui qui pèche, mais qui néanmoins continue de croire en Jésus-Christ, tombe sur la pierre et s'y brise, mais la pénitence lui ouvre encore une voie de salut ; celui au contraire sur qui tombera cette pierre (parce qu'il l'a rejetée), elle l'écrasera comme un vase dont il ne restera pas même un fragment pour aller puiser un peu d'eau. Ou bien encore, ceux qui tombent sur lui sont ceux qui le méprisent et qui ne périssent pas encore entièrement, mais qui sont brisés, en sorte qu'ils ne peuvent plus marcher droit. Mais pour ceux sur lesquels il tombe, il descendra du ciel pour leur infliger le juste châtiment de leurs crimes, et ils seront écrasés comme la poussière que le vent disperse de dessus la face de la terre. (*Ps.* I.)

(1) Le mot grec λικμήσει, signifie *disperser, jeter au vent*, mais il signifie aussi *écraser*, parce que les choses qu'on écrase en poudre sont facilement dispersées par le vent.

---

eos in uno corpore Patri. Salubris ergo est lapis angulo facto ab eo : detrimentum autem infert Judæis impugnantibus hunc spiritualem concursum.

Theophyl. Duas autem condemnationes vel eorum perditiones commemorat : unam quidem animarum suarum, quam passi sunt scandalizati in Christo : et hoc tangit, cum dicit : « Omnis qui ceciderit super illum lapidem, conquassabitur : » aliam vero captivitatis et exterminii, quam intulit eis lapis ab ipsis contemptus : et hoc tangit, cum subdit : « Supra quem autem ipse ceciderit, comminuet illum (vel ventilabit eum.) » Sic enim ventilati sunt Judæi a Judæa per universum orbem, ut ab area paleæ. Et attende ordinem : nam præambulum est scelus in eum commissum : sequitur autem justa Dei vindicta. Beda. Vel aliter : qui peccator est, et tamen illi credit, cadit quidem super lapidem, et conquassatur, reservatur enim per pœnitentiam ad salutem : supra quem vero ille ceciderit (hoc est, cui lapis ipse irruerit, quia ipsum negavit) comminuet eum ; ut nec testa quidem remaneat, in qua hauriatur aquæ pusillum. Sive de his dicit quod cadunt super eum, qui illum modo contemnunt ; ideo nondum penitus intereunt, sed conquassantur, ut non recti ambulent : super quos autem cadit, veniet illis desuper in judicio cum pœna perditionis ; ideo comminuet eos, ut sint tanquam « pulvis, quem projicit ventus a facie terræ. » (*Psal.* 1.)

S. AMBR. Cette vigne est encore notre image, Dieu le Père est le laboureur, Jésus-Christ est la vigne, nous sommes les branches. (*Jean,* XV.) C'est à juste titre que le peuple chrétien est appelé la vigne du Christ, ou parce qu'il porte sur le front le signe de la croix (1), soit parce que son fruit n'est cueilli que dans la dernière saison de l'année, soit parce que dans l'Eglise, les pauvres et les riches, les serviteurs et les maîtres sont placés indistinctement comme les ceps de la vigne. De même que la vigne se marie aux arbres autour desquels elle s'enlace, ainsi le corps est étroitement uni à l'âme. Le vigneron diligent prend soin de cultiver et de tailler cette vigne, pour retrancher la trop grande abondance de feuilles et cette stérile ostentation de paroles qui paralyse la force naturelle de la vigne et empêche son fruit de parvenir à sa maturité. Enfin la vendange de cette vigne se fait par tout l'univers, puisqu'elle est répandue jusqu'aux extrémites du monde (2*). — BÈDE. (*sur S. Marc.*) Ou encore, dans le sens moral, Dieu donne à chaque fidèle la vigne à cultiver, lorsqu'il lui confie le soin de faire fructifier le baptême qu'il a reçu. Il lui envoie un premier, un second, un troisième serviteur, lorsqu'il lui fait lire la loi, les psaumes et les prophètes. Le serviteur qu'il envoie est couvert d'outrages et déchiré de coups, lorsqu'on méprise ou qu'on blasphème la parole qu'on entend ; et on met à mort l'héritier (autant qu'on peut le faire), lorsqu'on foule aux pieds le Fils de Dieu par ses péchés. (*Hébr.,* VI.) Le mauvais vigneron ayant reçu le châtiment qu'il mérite, la vigne est confiée à un autre, lorsque l'humble fidèle s'enrichit du don de la grâce que le superbe a méprisé.

(1) Le saint docteur fait ici allusion aux signes de démarcation qui séparaient une vigne d'une autre, et qui souvent étaient une ou plusieurs croix, élevées entre les différentes propriétés, de même que les chrétiens se distinguaient des infidèles et des hérétiques, par le vénérable signe de la croix.

(2*) Il est à regretter que saint Thomas n'ait pas reproduit le passage tout entier de saint Ambroise où se trouve développée cette belle comparaison de la vigne avec le chrétien ; les quelques phrases qu'en cite ici le saint docteur ne présente pas toute la clarté désirable.

AMBR. Vinea etiam typus noster est. *Agricola* quippe omnipotens Pater; *vitis* Christus ; at vero nos *palmites.* (*Joan.,* 15.) Recte *vinea* Christi populus nominatur; vel quod crucis in fronte prætexat indicium ; vel quod fructus ex postrema anni legatur ætate ; vel quod omnibus, ut ordinibus vinearum, ita pauperibus atque divitibus, servis et dominis in Ecclesia æqua dimensio, nulla discretio sit. Et ut vitis maritatur arboribus, ita corpus animæ : hanc vineam diligens, agricola fodere et tondere consuevit, ne luxuriet umbra foliorum, verborumque infructuosa jactantia maturitatem indolis naturalis impediat; decet totius orbis hic esse vindemiam, ubi totius orbis est vinea. BED. (*super Marc.,* 24.) Vel morali intellectu cuique fidelium vinea quam excolat, locatur, dum mysterium baptismi quod exerceat ei committitur. Mittitur servus unus, alter, tertius, cum lex, psalmodia et prophetia legitur. Sed missus servus contumeliis affectus vel cæsus dicitur, cum sermo auditus contemnitur vel blasphematur. Missum hæredem (quantum in se est) occidit, qui Filium Dei peccando conculcat (*ad Hebr.,* 6). Perdito malo cultore vinea datur alteri, cum dono gratiæ quod superbus sprevit, humilis quisque ditatur.

℣. 19-26. — *Les princes des prêtres et les scribes, comprenant que c'était à eux qu'il avait appliqué cette parabole, cherchaient à se saisir de lui à l'heure même, mais ils craignirent le peuple. C'est pourquoi, l'épiant, ils lui envoyèrent des gens apostés qui feignaient d'être justes, pour le surprendre dans ses paroles, afin de le livrer au magistrat et au pouvoir du gouverneur. Ceux-ci donc vinrent ainsi l'interroger : Maître, nous savons que vous parlez et enseignez avec droiture, que vous ne faites acception de personne, mais que vous enseignez la voie de Dieu dans la vérité. Nous est-il permis de payer le tribut à César ou non? Mais Jésus, connaissant leur ruse, leur dit. Pourquoi me tentez-vous? Montrez-moi un denier. De qui porte-t-il l'image et le nom? Ils lui répondirent : De César. Et il leur dit : Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. Et ils ne purent reprendre aucune de ses paroles devant le peuple; ils admirèrent sa réponse et se turent.*

S. Cyr. Les princes des prêtres, comprenant que cette parabole s'appliquait à eux, et instruits de ce qui devait leur arriver, auraient dû renoncer à leurs mauvais desseins; mais loin de là, ils cherchent l'occasion de les mettre à exécution : « Les princes des prêtres cherchaient à se saisir de lui, » etc. Ils ne sont point retenus par ce commandement de la loi : « Tu ne feras périr ni l'innocent ni le juste. » (*Exod.*, xxiii.) Et s'ils ajournent l'accomplissement de leurs criminels desseins, c'est par crainte du peuple : « Mais ils craignaient le peuple. » Ils mettent la crainte des hommes au-dessus de la crainte de Dieu. Or, quel motif leur fit concevoir ce coupable projet? le voici : « Car ils comprirent que cette parabole s'appliquait à eux. » — Bède. (*sur S. Marc.*) En cherchant à faire mourir le Sauveur, ils confirmaient la vérité de ce qu'il avait dit dans cette parabole, car il était l'héritier dont la mort injuste devait être vengée par le châtiment des meur-

---

Et quærebant Principes sacerdotum et scribæ mittere in illum manus in illa hora; et timuerunt populum; cognoverunt enim quod ad ipsos dixerit similitudinem istam. Et observantes miserunt insidiatores, qui se justos simularent, ut caperent eum in sermone, et traderent illum principatui et potestati præsidis. Et interrogaverunt eum, dicentes : Magister, scimus quia recte dicis et doces, et non accipis personam hominis, sed viam Dei in veritate doces. Licet nobis tributum dare Cæsari, an non? Considerans autem dolum illorum, dixit ad eos : Quid me tentatis? Ostendite mihi denarium : cujus habet imaginem et superscriptionem? Respondentes, dixerunt : Cæsaris. Et ait illis : Reddite ergo quæ sunt Cæsaris, Cæsari, et quæ sunt Dei, Deo. Et non potuerunt verbum ejus reprehendere coram plebe, et mirati in responso ejus, tacuerunt.

Cyril. Decebat quidem principes Judæorum (intelligentes quod de ipsis parabola diceretur) a malo sic discedere, quasi de futuris instructos; sed hoc non considerantes, occasionem suorum colligunt criminum : unde dicitur : « Et quærebant principes sacerdotum, » etc. Nec refrænavit eos legis præceptum, quod dicit (*Exod.*, 23) : « Innocentem et justum non occides; » sed compescuit eorum nefandum propositum plebis timor; sequitur enim : « Et timuerunt populum : » præferunt enim divinæ reverentiæ humanum timorem. Quæ autem hujus propositi fuerit occasio, subditur : « Cognoverunt enim quod ad ipsos dixerit similitudinem, » etc. Bed. (*super Marcum ut sup.*) Et ita quærendo ipsum occidere, docebant vera esse quæ in parabola dixerat : ipse enim est *hæres*, cujus injustam necem dice-

triers, et ils étaient eux-mêmes ces méchants vignerons, qui cherchaient à faire mourir le Fils de Dieu. La même chose se renouvelle encore tous les jours dans l'Eglise, lorsqu'un chrétien qui ne l'est que de nom, n'a aucune affection pour l'unité de la foi et de la paix dans l'Eglise, quoiqu'il rougisse ou qu'il craigne de la combattre, à cause de la multitude des fidèles dont il est environné. Les princes des prètres voulaient se saisir de la personne de Jésus, et ne pouvant le faire par eux-mêmes, ils cherchaient à le livrer aux mains du gouverneur : « C'est pourquoi l'épiant, ils lui envoyèrent des gens apostés, » etc. — S. Cyr. Ils paraissaient agir avec légèreté, mais au fond ils agissaient avec une malice réfléchie, ils oubliaient que Dieu a dit : « Qui est celui-là qui prétend dérober à Dieu le secret de ses desseins ? » (*Job*, XLII.) Ils viennent trouver le Sauveur comme un homme ordinaire : « Pour le surprendre dans ses paroles. »

Théophyl. Ils voulurent tendre un piége au Seigneur, et ils y tombèrent eux-mêmes les premiers. Ecoutez, en effet, leur question astucieuse : « Et ils vinrent donc ainsi l'interroger : Maître, nous savons que vous parlez et que vous enseignez avec droiture. » — Bède (*de S. Jér. sur S. Matth.*) Par cette flatterie mensongère et cette question insidieuse, ils veulent le forcer à déclarer qu'il craint plus Dieu que César : « Et vous ne faites acception de personne, mais vous enseignez la voie de Dieu dans la vérité. » En parlant ainsi, ils veulent l'amener à dire qu'on ne doit pas payer le tribut, afin que les satellites du gouverneur, qui étaient présents, selon les autres Evangélistes, se saisissent de lui, comme cherchant à soulever le peuple contre les Romains. C'est pour cela qu'ils lui font cette question : « Nous est-il

---

bat esse vindicandam. Illi *nequam coloni*, qui Dei Filium quærebant occidere. Hoc etiam quotidie geritur in Ecclesia, cum quilibet solo nomine frater, eam quam non diligit ecclesiasticæ fidei ac pacis unitatem, propter bonorum cohabitantium multitudinem vel erubescit vel timet impugnare. Et quia principes quærebant Dominum comprehendere, quod per seipsos non poterant, præsidis manibus efficere tentabant : unde sequitur : « Et observantes miserunt insidiatores, » etc. Cyril. Videbantur enim esse leves; erant autem graves, obliti Dei, dicentis (*Job*, 42) : « Quis hic, qui mihi abscondit consilium ? » Adeunt enim Christum omnium Salvatorem quasi hominem communem : unde sequitur : « Ut caperent eum in sermone. »

Theophyl. Paraverunt autem Domino laqueos, illaqueati sunt tamen in eis pedes eorum. Audi namque astutiam : « Et interrogaverunt illum, dicentes : Magister, scimus quod recte dicis et doces. » Beda. (*ex Hieron. in Matth.*) Blanda et fraudulenta interrogatio illuc provocat respondentem, ut magis Deum quam Cæsarem timeat. Sequitur enim : « Et non accipis personam hominis, sed in veritate viam doces. » Et hoc dicunt ad hoc ut dicat non debere tributa solvi, ut statim audientes ministri præsidis, qui juxta alios evangelistas adfuisse leguntur, seditionis eum contra Romanos auctorem teneant : unde consequenter quærunt : « Licet nobis dare tribu-

permis de payer le tribut à César, ou non ? » Il y avait, en effet, une grande division d'opinions parmi le peuple, les uns soutenaient qu'à raison de la paix et de la sécurité, dont toute la nation jouissait sous les Romains, on devait leur payer le tribut; les pharisiens, au contraire, prétendaient que le peuple de Dieu, qui donnait déjà la dîme et les prémices, ne devait pas être soumis à des lois qui venaient des hommes. — THÉOPHYL. Ils épiaient donc la réponse qu'il allait faire : s'il faisait une obligation de payer le tribut à César, le peuple l'accuserait de vouloir réduire la nation en servitude; s'il défendait, au contraire, de le payer, on le dénoncerait au gouverneur comme rebelle. Mais Jésus échappe au piége qu'ils lui tendent : « Considérant leur démarche astucieuse, il leur dit : Pourquoi me tentez-vous? Montrez-moi un denier, quelle image et quel nom porte-t-il ? » — S. AMBR. Notre-Seigneur nous apprend ici avec quelle circonspection nous devons répondre aux hérétiques ou aux Juifs, comme il nous l'a recommandé ailleurs : « Soyez prudents comme des serpents. » (*Matth.*, X.)

BÈDE. Ceux qui pensent que le Seigneur interrogeait par ignorance, doivent reconnaître ici que Jésus pouvait parfaitement savoir de qui cette monnaie portait l'image, cependant il interroge les Juifs pour leur répondre d'après leurs propres paroles : « Ils lui répondirent : De César. » Ce César n'est pas César Auguste, mais Tibère; car tous les empereurs romains, depuis le premier, Caius César, ont porté le nom de César. Notre-Seigneur résoud la difficulté qu'ils lui ont proposée, d'après leur réponse : « Et il leur dit : Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. » — TITE. Comme s'il leur disait : Vous me tentez par vos paroles, conformez votre con-

---

tum, » etc. Erat enim in populo magna seditio; dicentibus aliis, pro securitate et quiete qua Romani pro omnibus militabant, debere tributa persolvi; pharisæis contradicentibus non debere populum Dei, qui decimas et primitias daret, humanis legibus subjacere. THEOPHYL. Intendebant ergo quod si diceret oportere dari censum Cæsari, criminaretur a populo quasi servituti subjiciens gentem : si vero prohiberet censum reddere, eum repræsentarent ut schismaticum præsidi. Ipse vero laqueos eorum effugit : sequitur enim : « Considerans autem dolum illorum, dixit ad eos : Quid me tentatis? Ostendite mihi denarium cujus habet imaginem et superscriptionem. » AMBR. Docet hoc loco Dominus circumspectos nos in respondendo adversus hæreticos vel Judæos esse debere; sicut alibi dixit (*Matth.*, 10) : « Estote astuti sicut serpentes. »

BED. Qui autem putant interrogationem Salvatoris ignorantiam esse, discant ex præsenti loco quod potuerit scire Jesus cujus imago esset in nummo; sed interrogat, ut ad sermonem eorum competenter respondeat : sequitur enim : « Respondentes dixerunt : Cæsaris. » Non putemus Cæsarem Augustum, sed Tiberium significari : omnes enim romani reges a primo Caio Cæsare, *Cæsares* appellati sunt : ex eorum autem responsione convenienter Dominus quæstionem solvit : sequitur enim : « Et ait illis : Reddite ergo quæ sunt Cæsaris, Cæsari, et quæ sunt Dei, Deo. » TITUS. Quasi dicat : Verbis tentatis, operibus

duite à vos œuvres ; vous avez accepté la domination de César, vous jouissez des avantages qu'elle vous procure, rendez-lui donc le tribut, et à Dieu la crainte qui lui est due ; car Dieu ne vous demande point votre argent, mais votre foi. — Bède. Rendez aussi à Dieu ce qui appartient à Dieu, c'est-à-dire les dîmes, les prémices, les offrandes et les victimes. — Théophyl. Et remarquez qu'il ne dit pas : « Donnez, » mais : « Rendez, » parce que c'est une dette qu'il nous faut payer. Le prince vous protège contre vos ennemis, il assure la tranquillité de votre vie, vous lui devez donc en retour le tribut qu'il exige de vous. Cette pièce de monnaie, même que vous lui payez, c'est de lui que vous la tenez, rendez donc au roi, la monnaie qui vient du roi. Dieu vous a donné aussi l'intelligence et la raison, rendez-lui ces biens, en vous gardant de devenir rendre semblable aux animaux (1), et en prenant, au contraire, la raison pour guide dans toutes vos actions. — S. Ambr. Si donc vous ne voulez point vous rendre tributaire de César, ne désirez posséder aucune chose du monde. C'est avec raison qu'il veut qu'on rende d'abord à César ce qui lui appartient ; car on ne peut se donner au Seigneur sans avoir tout d'abord renoncé au monde. Quelle grave responsabilité de promettre à Dieu et de ne rien donner ! Les obligations souscrites par la foi, sont plus pressantes que les obligations qui ont pour objet une somme d'argent.

Orig. (*hom.* 39 *sur S. Luc.*) Ce passage a aussi un sens mystique. En effet, il y a deux images dans l'homme, l'une qu'il a reçue de Dieu, comme il est écrit dans la *Genèse* : « Faisons l'homme à notre image, » l'autre qui est l'image de son ennemi, et que le péché et la désobéissance ont comme gravée sur son âme, lorsqu'il s'est laissé gagner et

(1) Allusion à ces paroles du *Psaume* XLVIII, 12, 21 : « L'homme élevé en honneur n'a pas compris, il s'est comparé aux bêtes qui n'ont aucune raison, et il leur est devenu semblable. »

---

obedite : subiistis Cæsaris servitutem ; suscepistis quæ ejus sunt : date ergo illi censum, Deo timorem : non enim exigit Deus denarium, sed fidem. Bed. Reddite etiam Deo quæ Dei sunt ; decimas scilicet, primitias, oblationes et victimas. Theophylact. Et attende quod non dixit, *date*, sed, *reddite* : debitum enim est. Tuetur enim te princeps tuus ab hostibus, vitam tuam reddit tranquillam : pro his ergo teneris ei in censu. Sed et hoc ipsum quod offers (numisma scilicet), ab eo habes : reddas ergo numisma regium regi. Deus etiam tibi tradidit intellectum et rationem : restituas hoc ei non comparatus bestiis, sed in omnibus rationabiliter procedens. Ambr. Tu ergo, si vis non esse obnoxius Cæsari, noli habere quæ mundi sunt. Et bene prius quæ sunt Cæsaris, reddenda decernit : neque enim potest quis esse Domini, nisi prius renuntiaverit mundo. Quam gravia vincula, promittere Deo et non solvere ! Major est contractus fidei quam pecuniæ.

Orig. (*homil. in Luc.* 39.) Habet autem locus iste aliquid mystici. Duæ enim sunt imagines in homines : una quam accepit a Deo, sicut scriptum est in Genesi : « Faciamus hominem ad imaginem nostram ; » altera inimici, quam propter inobedientiam et peccatum assumpsit, principis seculi hujus inescatus et suasus illecebris : sicut enim denarius ha-

entraîner par les séductions du prince de ce monde. Car de même qu'une pièce de monnaie porte l'image du roi de la terre, ainsi celui qui fait les œuvres du prince des ténèbres, porte en lui l'image de celui dont il fait les œuvres. Le Sauveur dit donc : « Rendez à César ce qui est à César, » c'est-à-dire : Effacez cette image terrestre, afin que, retraçant en vous l'image céleste, vous puissiez rendre à Dieu ce qui est à Dieu, c'est-à-dire, l'aimer de tout votre cœur, car c'est là ce que Dieu demande de vous, comme Moïse le disait à son peuple (*Deut.*, X, 12.) Or, Dieu nous le demande, ce n'est pas qu'il en ait besoin, mais parce qu'il veut rendre profitable à notre salut ce que nous lui avons donné.

Bède. Une réponse aussi sage aurait dû les déterminer à croire en lui ; ils se contentent d'admirer comment leur ruse n'avait pu réussir à le faire tomber dans le piége : « Et ils ne purent reprendre aucune de ses paroles devant le peuple, et ayant admiré sa réponse, ils se turent. » — Théophyl. Le but principal qu'ils se proposaient était de le prendre en défaut en présence du peuple, mais ils ne purent y parvenir, tant sa réponse était pleine de sagesse.

℣. 27-40. — *Quelques-uns des Sadducéens, qui nient la résurrection, s'approchèrent alors et l'interrogèrent : Maître, lui dirent-ils, Moïse a écrit pour nous cette loi : Si un homme, ayant une femme, meurt sans laisser d'enfants, que son frère prenne sa femme et suscite une postérité à son frère. Or, il y avait sept frères ; le premier prit une femme et mourut sans enfants. Le second prit sa femme, et mourut aussi sans enfants. Le troisième la prit ensuite, et de même tous les sept, et ils moururent sans laisser d'enfants. Enfin, après eux tous, la femme mourut aussi. A la résurrection donc, duquel sera-t-elle la femme, puisque les sept l'ont eue pour femme? Jésus lui dit : Les enfants de*

---

bet imaginem imperatorum mundi, sic qui facit opera rectorum tenebrarum istarum, portat imaginem ejus cujus habet opera. Dicit ergo : « Reddite quæ sunt Cæsaris, Cæsari; » hoc est : « Abjicite terrenam imaginem, ut possitis vobis imaginem cœlestem imponentes, reddere quæ Dei sunt Deo; » ut scilicet Deum diligamus, etc. Quæ ut Moyses dicit (*Deuteron.*, 10, vers. 12.) Deus requirit a nobis. Postulat autem a nobis Deus, non quia necessarium habet ut ei aliquid tribuamus, sed ut postquam ei dederimus, hoc ipsum nobis tribuat in salutem.

Beda. Qui autem credere debuerant ad tantam sapientiam, mirati sunt quod calliditas eorum insidiandi non invenisset locum. Unde sequitur : « Et non potuerunt verbum ejus reprehendere coram plebe; et mirati in responso ejus, tacuerunt. » Theophylact. Hoc erat quod præcipue intendebant, increpare eum coram populo; quod obtinere nequiverunt, propter sapientissimam ejus responsionem.

Accesserunt autem quidam sadducæorum, qui negant esse resurrectionem, et interrogaverunt eum, dicentes : Magister, Moyses scripsit nobis : Si frater alicujus mortuus fuerit, habens uxorem, et hic sine liberis fuerit, ut accipiat eam frater ejus uxorem, et suscitet semen fratri suo. Septem ergo fratres erant ; et primus accepit uxorem, et mortuus est sine filiis; et sequens accepit illam; et ipse mortuus est sine filio ; et tertius accepit illam similiter, et omnes septem; et non reliquerunt semen, et mortui sunt. Novissime omnium mortua est et mulier. In resurrectione ergo cujus eorum erit uxor ? Si quidem septem habuerunt eam uxorem. Et ait illis Jesus : Filii hujus se-

ce siècle se marient et sont donnés en mariage : mais ceux qui sont trouvés dignes du siècle à venir et de la résurrection des morts, ne se marieront point et n'épouseront point de femmes ; car ils ne pourront plus mourir, parce qu'ils seront égaux aux anges et enfants de Dieu, étant enfants de la résurrection. Or, que les morts ressuscitent, Moïse le déclare lui-même dans le récit du buisson, quand il appelle le Seigneur : « Le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob. » Or Dieu n'est point le Dieu des morts, mais des vivants, car tous sont vivants devant lui. Alors quelques-uns des scribes prenant la parole, lui dirent : Maître, vous avez bien parlé. Et ils n'osaient plus lui faire aucune question.

Bède. (*de S. Jér. sur S. Matth.*) Il y avait parmi les Juifs deux sectes principales, l'une des pharisiens, qui faisaient consister toute leur justice dans l'observance des traditions, ce qui leur faisait donner par le peuple le nom de *séparés* ; l'autre des sadducéens, dont le nom signifie *justes*, et qui s'attribuaient une justice qu'ils n'avaient pas. Les premiers donc s'étant retirés, ceux-ci s'approchent pour tenter le Sauveur : « Quelques-uns des sadducéens, qui nient la résurrection, s'approchèrent alors, » etc. — Orig. La secte des sadducéens ne niait pas seulement la résurrection des morts, mais enseignait que l'âme meurt avec le corps. Comme ils veulent aussi surprendre le Sauveur dans ses paroles, ils lui proposent cette difficulté au moment où il venait de parler à ses disciples de la résurrection : « Maître, lui dirent-ils, Moïse a écrit pour nous cette loi : Si un homme, ayant une femme, meurt sans laisser d'enfants, » etc. — S. Ambr. La lettre de la loi oblige cette veuve à se remarier, même contre son gré, mais l'esprit conseille bien plutôt la chasteté (1).

(1) Allusion à l'opposition que saint Paul établit entre la lettre et l'esprit. (*Rom.*, II, 29 ; VII, 6, 2 ; II *Corinth.*, III, 6.)

---

culi nubunt, et traduntur ad nuptias ; illi vero qui digni habebuntur seculo illo et resurrectione ex mortuis, neque nubent, neque ducent uxores, neque ultra mori poterunt : æquales enim angelis sunt, et filii sunt Dei, cum sint filii resurrectionis. Quia vero resurgant mortui, et Moyses ostendit secus rubum ; sicut dicit Dominus (*Exod.* 3)*: Deus Abraham, et Deus Isaac, et Deus Jacob : Deus autem non est mortuorum, sed vivorum : omnes enim vivunt ei. Respondentes autem quidam scribarum, dixerunt ei : Magister, bene dixisti. Et amplius non audebant eum quidquam interrogare.*

Bed. (*ex Hieron. in Matth.*) Duæ erant hæreses in Judæis : una pharisæorum, qui traditionum sibi justitiam præferebant (unde et *divisi* vocabantur a populo) ; altera sadducæorum, qui interpretantur *justi*, vindicantes sibi quod non erant : illis ergo abeuntibus, hi ad tentandum accedunt ; unde sequitur : « Accesserunt autem quidam sadducæorum, » etc. Orig. (*ut sup.*) Sadducæorum hæresis, non solum resurrectionem mortuorum negat, sed etiam putat animam interire cum corpore. Hi ergo verbis Salvatoris insidiantes, eo tempore quæstionem proposuerunt, quo eum viderunt de resurrectione docere discipulos. Unde sequitur : « Et interrogaverunt eum dicentes : Magister nobis scripsit Moyses : Si frater alicujus mortuus fuerit habens uxorem, et hic sine liberis fuerit, » etc. Ambr. Secundum legis litteram nubere cogitur etiam invita, ut defuncti semen excitet frater : spiritus autem magister est castitatis.

Théophyl. Les sadducéens, sur un fondement des plus fragiles, refusaient de croire à la résurrection des morts. Persuadés qu'ils étaient que la vie future, dans la résurrection, ne pouvait être que charnelle, ils tombaient dans une grossière erreur, qui les amenait à nier la possibilité de la résurrection, ce qu'ils font en inventant le récit suivant : « Il y avait sept frères, » etc. — Bède. Ils imaginent cette fable pour convaincre de folie ceux qui affirment la résurrection des morts, et ils opposent l'inconvenance de ce récit fabuleux pour s'inscrire en faux contre la vérité de la résurrection : « Dans la résurrection donc, duquel sera-t-elle la femme ?

S. Ambr. Dans le sens figuré, cette femme représente la synagogue qui a eu sept maris. Notre-Seigneur dit à la Samaritaine : « Vous avez eu cinq maris, » (*Jean*, iv) parce que la Samaritaine n'admettait que cinq livres de Moïse, tandis que la synagogue en reconnaissait sept principaux. Mais par suite de son infidélité, elle n'en eut aucune postérité, elle ne put donc être unie à ses maris dans la résurrection, parce qu'elle a entendu dans un sens charnel les préceptes spirituels de la loi. Ce ne fut point un frère selon la chair qui l'épousa pour donner des enfants à celui qui était mort; mais le frère qui lui fut donné, prit pour épouse, après la mort du peuple juif, la sagesse du culte divin, et en fit naître des enfants spirituels dans la personne des Apôtres. Ceux-ci qui étaient comme les restes du peuple juif, et qui avaient été comme abandonnés dans le sein de la synagogue, avant d'être formés, ont mérité d'être sauvés selon l'élection de la grâce, comme fruits de cette union toute spirituelle. — Bède. Ou bien ces sept frères figurent les réprouvés qui, pendant toute cette vie (laquelle

---

Theophyl. Sadducæi autem fragile fundamentum substituentes, non credebant resurrectionis sermonem. Opinantes enim carnalem esse futuram vitam in resurrectione, merito fallebantur; et ideo tanquam impossibile calumniantes dogma resurrectionis, fingunt hanc narrationem, dicentes : « Septem ergo fratres, » etc. Bed. (*ex Hieron. ut jam sup.*) Hanc fabulam confingunt quæ deliramenti arguat eos qui resurrectionem asserunt mortuorum. Turpitudinem ergo fabulæ opponunt, ut resurrectionis denegent veritatem : unde subditur : « In resurrectione ergo cujus eorum, » etc.

Ambr. Mystice hæc mulier synagoga est, quæ septem viros habuit; sicut dicitur Samaritanæ (*Joan.*, 4) : « Quinque viros habuisti; » quia Samaritana tantum quinque libros Moysi, synagoga septem sequitur principaliter, et de nullo propter perfidiam suam hæreditariæ posteritatis semen accepit; et ideo partem cum viris suis in resurrectione habere non potuit; quia spirituale præceptum secundum sensum carnis invertit : non enim frater carnalis aliquis denuntiatus est, qui semen fratris suscitaret defuncti, sed ille frater qui de mortuo populo Judæorum sapientiam sibi divini cultus assisceret in uxorem, atque ex ea semen in apostolis suscitaret; qui quasi defunctorum reliquiæ Judæorum, informes adhuc in synagogæ utero derelicti, secundum electionem gratiæ reservari novi seminis admixtione meruerunt. Bed. Sive hi septem fratres reprobis congruunt; qui per totam hujus seculi

se compose de semaines de sept jours), sont tout à fait stériles en bonnes œuvres ; ils sont enlevés successivement par la mort, et leur vie toute mondaine passe de l'un à l'autre jusqu'au dernier, comme une épouse stérile.

Théophyl. Cependant Notre-Seigneur, voulant démontrer qu'après la résurrection, la vie des sens et de la chair cesserait d'exister, renverse la croyance des sadducéens avec le fragile fondement sur lequel ils l'appuyaient : « Et Jésus leur dit : Les enfants de ce siècle se marient, » etc. — S. Aug. (*Quest. évang.*, ii, 49.) En effet, la fin du mariage est d'avoir des enfants, on a des enfants pour en faire ses héritiers, et on leur laisse son héritage, parce que la mort en fait une obligation. Là donc où il n'y a plus de mort, il n'y a plus de mariage : « Mais ceux qui sont trouvés dignes du siècle à venir et de la résurrection des morts, ne se marieront point, » etc. — Bède. Ces paroles ne veulent pas dire qu'il n'y aura que ceux qui seront dignes de la résurrection pour ressusciter et ne point se marier, car les pécheurs eux-mêmes ressusciteront, sans également se marier dans le siècle futur. Mais le Sauveur, voulant nous inspirer un vif désir pour la gloire de la résurrection, n'a voulu parler ici que des élus.

S. Aug. (*Quest. évang.*) Nos paroles se composent de syllabes qui se suivent et se succèdent ; de même les hommes, auteurs de la parole, se succèdent et se remplacent les uns les autres, et ils composent et forment ainsi l'ordre du monde présent, qui résulte de l'ensemble et de la beauté des choses extérieures. Dans la vie future, au contraire, le Verbe de Dieu, dont nous jouirons, ne se compose d'aucune suite, d'aucune succession de syllabes, tout en lui est immuable et simul-

---

vitam (quæ septem diebus volvitur) a bonis operibus steriles existunt ; quibus viritim morte præreptis, ad ultimum et ipsa mundana conversatio, quasi uxor infecunda transibit.

Theophyl. Dominus autem ostendens in resurrectione non esse futuram conversationem carnalem, eorum dogma evulsit simul cum fragili fundamento : unde sequitur : « Et ait illis Jesus : Filii hujus seculi nubunt, » etc. Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. ii, cap. 49.) Quia connubia propter filios, filii propter successionem, successio propter mortem : ubi ergo mors non est, neque connubia ; unde sequitur : « Illi vero, » etc. Bed. Quod non ita intelligendum est quasi soli digni, vel resurrecturi, vel sine nuptiis futuri sint ; sed omnes etiam peccatores resurrecturi et absque nuptiis sunt in seculo illo mansuri. Dominus autem ut ad resurrectionis gloriam inquirendam animos incitaret, de electis tantum voluit facere sermonem.

Aug. (*de Quæst. Evang.*, *ubi supra.*) Sicut autem nunc sermo noster decedentibus et succedentibus syllabis peragitur atque perficitur, ita et ipsi homines, quorum sermo est, decedendo et succedendo peragunt atque perficiunt ordinem hujus seculi, qui temporali rerum pulchritudine contexitur. In illa autem vita, quoniam verbum Dei quo fruemur, nulla decessione atque successione syllabarum completur, sed omnia quæ habet, semper manendo simul ha-

tané ; ainsi pour ceux qui seront admis à la participation de sa félicité, et dont il sera l'unique principe de vie (1), il n'y aura plus ni destruction par la mort, ni succession par la naissance, ils seront comme sont les anges : « Ils ne pourront plus mourir, parce qu'ils seront égaux aux anges et enfants de Dieu, » etc. — S. CYR. La multitude innombrable des anges ne se propage point par la génération, elle ne doit son existence qu'à la création, ainsi le mariage cessera d'être nécessaire à ceux qui seront comme créés de nouveau par la résurrection : « Ils seront enfants de Dieu, et enfants de la résurrection. » — THÉOPHYL. C'est-à-dire : Comme Dieu est le principe de la résurrection, ceux qui reprennent une nouvelle vie en ressuscitant, sont appelés avec raison les enfants de Dieu. En effet, nous ne voyons rien de charnel dans cette nouvelle vie de la résurrection, ni l'union des époux, ni le sein de la mère, ni l'enfantement. — BÈDE. Ou bien encore : « Ils seront égaux aux anges et enfants de Dieu, » parce qu'étant renouvelés par la gloire de la résurrection, ils jouiront de l'éternelle vision de Dieu, sans aucune crainte de la mort, sans aucune atteinte de la corruption, sans aucune des vicissitudes de la vie présente.

ORIG. D'après saint Matthieu, Notre-Seigneur aurait ajouté ici ces paroles omises par saint Luc : « Vous vous trompez, ne comprenant pas les Ecritures; » (*Matth.*, XXII) or, je me demande où sont écrites ces paroles : « Ils ne se marieront point et n'épouseront point de femmes. » Autant que je le puis savoir, on ne trouve rien de semblable ni dans l'Ancien, ni dans le Nouveau Testament. Notre-Seigneur veut donc dire que l'erreur des sadducéens vient tout entière de ce qu'ils lisent

(1) Sans exclure le Père et l'Esprit saint, puisque le Verbe de Dieu ne sera pas la vie des bienheureux en tant qu'il est personnellement distinct du Père et du Saint-Esprit, mais en tant qu'il leur est consubstantiel. Si donc saint Augustin ne parle ici que du Verbe de Dieu, c'est parce que cette béatitude est un acte de l'intelligence qui paraît avoir plus d'affinité avec le Verbe.

---

bet; ita participes ejus quibus ipsum solum erit vita, neque moriendo decedent, neque nascendo succedent; sicut nunc est in angelis. Unde sequitur : « Æquales enim angelis sunt. » CYRIL. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Sicut enim multitudo angelorum plurima quidem est, non autem propagata per generationem, sed ex creatione consistens, ita et his qui resurgunt non est opus ulterius nuptiis. Unde sequitur : « Et filii Dei sunt, » etc. THEOPHYL. Quasi dicat : Quia Deus est qui operatur in resurrectione, merito dicuntur *Dei filii* qui per resurrectionem regenerantur: non enim aliquid carnale in resurgentium regeneratione conspicitur; non coitus, non matrix, non partus. BED. Vel *æquales angelis*, et *filii* sunt *Dei*; quia gloria resurrectionis innovati, sine ullo mortis metu, sine ulla labe corruptionis, sine ullo terreni status actu, perpetua Dei visione fruuntur.

ORIG. (*ut sup.*) Sed quia Dominus in Matthæo dicit (*cap.* 22) quod hic prætermittitur : « Erratis nescientes Scripturas, » propono quæstionem ubi scriptum sit : « Neque nubent, neque nubentur. » Quantum enim ego æstimo, neque in Veteri neque in Novo Testamento quicquam tale reperitur, sed omnis eorum error de Scripturæ lectione

l'Ecriture sans la comprendre. En effet, on lit dans le prophète Isaïe : « Ils n'engendreront point d'enfants soumis à la malédiction (1), » etc. (*Isaïe*, LXV, 23); ils s'imaginent que ces choses existeront encore après la résurrection. Mais saint Paul interprète toutes ces bénédictions dans un sens spirituel, et pour en éloigner toute idée charnelle, il dit aux Ephésiens : « Dieu le Père nous a comblés de toutes sortes de bénédictions spirituelles. » (*Ephes.*, I, 3.) — THÉOPHYL. A la raison qu'il avait donnée plus haut, Notre-Seigneur ajoute le témoignage de l'Ecriture : « Or, que les morts ressuscitent, Moïse le déclare lui-même dans le récit du buisson, quand il appelle le Seigneur, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob, » c'est-à-dire : Si les patriarches étaient rentrés dans le néant, et ne vivaient pas en Dieu dans l'espérance de la résurrection, Dieu n'eût pas dit : « Je suis, » mais : « J'ai été; » en effet, lorsque nous parlons des choses qui ne sont plus ou qui sont passées, nous disons : « J'étais maître de cette chose, » mais Dieu dit au contraire : « Je suis le Dieu et le Seigneur des vivants; car tous sont vivants devant lui; et bien que ces patriarches soient morts pour les hommes, ils vivent à ses yeux dans l'espérance de la résurrection. — BÈDE. Ou bien en parlant ici, Notre-Seigneur veut établir que les âmes survivent à leur séparation d'avec le corps (ce que niaient les sadducéens), et en tirer comme conséquence la résurrection des corps qui ont participé aux bonnes et aux mauvaises actions des âmes. Il y a, en effet, une véritable vie, dont les justes vivent en Dieu, même après la mort du corps. Le Sauveur eût pu établir la vérité de la résurrection sur des témoignages plus évidents, empruntés

(1) Origène se sert ici de la version des Septante, qui porte : εἰς κατάραν, *pour la malédiction*, tandis que la Vulgate traduit : « Ils n'engendreront point des enfants dans le trouble. »

---

quam non intelligunt, subrepsit : dicitur enim in Isaia (*cap.* 65) : « Electi mei non habebunt liberos in maledictionem, » etc. Unde putant hæc et similia futura esse in resurrectione. Paulus autem omnes has benedictiones spiritualiter interpretans, et sciens non esse carnales, ad Ephesios dicit (*cap.* 1) : « Benedixisti nos in omni benedictione spirituali. » THEOPHYL. Vel Dominus rationi suprapositæ Scripturæ testimonium addidit, subdens : « Quia vero resurgant mortui, et Moyses ostendit secus rubum, sicut dicit Dominus, Deus Abraham, et Deus Isaac, et Deus Jacob; » quasi dicat : Si semel redierunt in nihilum patriarchæ ne viverent apud Deum in spe resurrectionis, non dixisset : « Ego sum, » sed, « fueram : » consuevimus enim de rebus corruptis et præteritis dicere : « Eram dominus illius rei : » nunc vero quoniam dixit : « Ego sum, » ostendit quod viventium est Deus et Dominus : et hoc est quod subditur : « Deus autem non est mortuorum, sed vivorum; omnes enim vivunt ei : » quamvis enim exanimes sunt, vivunt tamen apud eum in spe resurgendi. BED. Vel hoc dicit, ut cum probaverit animas permanere post mortem (quod sadducæi negabant), consequens introduceretur et corporum resurrectio, quæ cum animabus bona malave gesserunt. Est autem vera vita qua justi Deo vivunt, etiam quando corpore moriuntur. Ad comprobandam autem resurrectionis veritatem, multo manifestioribus exemplis ex prophetis uti potuit; sed sadducæi quinque tantum libros Moysi

aux prophètes, mais les sadducéens rejetaient tous les livres des prophètes, et n'admettaient que les cinq livres de Moïse.

S. Chrys. Les saints ne diminuent en rien le souverain domaine de Dieu, en appelant spécialement : « Mon Dieu, » le Maître commun de l'univers ; ils ne font que manifester l'étendue de leur amour, et agissent en cela comme ceux qui, dominés par une affection vive, ne veulent point que leur amour soit partagé par un grand nombre, mais qu'il soit pour ainsi dire exclusif et privilégié. Ainsi Dieu se dit spécialement le Dieu de ces patriarches, sans restreindre pour cela son domaine, mais en l'agrandissant au contraire ; car ce qui étend le domaine de Dieu, ce n'est pas tant la multitude des créatures qui lui sont soumises, que la vertu de ses fidèles serviteurs. Aussi se glorifie-t-il moins d'être appelé le Dieu du ciel et de la terre, que le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, et le Dieu de Jacob. Voyez d'ailleurs parmi les hommes, les serviteurs sont désignés par le nom de leur maître (nous disons, par exemple, le fermier de tel seigneur), ici, au contraire, Dieu s'appelle le Dieu d'Abraham, son serviteur.

Théophyl. Les scribes qui étaient les ennemis déclarés des sadducéens, approuvent hautement Jésus qui vient de les confondre : « Quelques-uns des scribes, prenant la parole, lui dirent : Maître, vous avez bien parlé. » — Bède. Honteux d'avoir été ainsi confondus, ils cessent de l'interroger : « Et ils n'osaient plus lui faire aucune question. » Mais ils se saisirent bientôt de sa personne pour le livrer au pouvoir des Romains, preuve trop évidente qu'on peut triompher de l'envie, mais qu'il est bien difficile de jamais l'apaiser.

℣. 41-44. — *Alors Jésus leur demanda : Comment dit-on que le Christ est fils de*

---

recipiebant, prophetarum vaticinia respuentes.

Chrys. Sicut autem sancti communem orbis dominum sibi appropriant, non derogantes ejus dominio, sed proprium affectum pandentes, secundum morem amantium, qui non patiuntur cum multis diligere, sed volunt præcipuam et specialem quamdam dilectionem exprimere, sic et Deus specialiter se horum Deum dicebat, non coarctando suum dominium, sed ampliando : non enim sic multitudo subditorum, sicut virtus famulantium pandit ejus dominium. Unde non sic gaudet dici : « Deus cœli et terræ, » sicut cum dicitur : « Deus Abraham, Deus Isaac et Deus Jacob. » Et apud mortales quidem a dominis denominantur famuli (dicimus enim *villicus talis ducis*), e contrario autem Deus dicitur Abrahæ.

Theophylact. Confutatis autem sadducæis, favent Jesu scribæ tanquam sadducæorum oppositi. Unde sequitur : « Respondentes autem quidam scribarum dixerunt ei : Magister, bene dixisti. » Bed. Et quia in sermonibus confutati sunt, ultra non interrogant : unde sequitur : « Et amplius non audebant eum quidquam interrogare, » sed comprehensum romanæ tradunt potestati. Ex quo intelligimus venena invidiæ posse quidem superari, sed difficile conquiescere.

Dixit autem ad illos : Quomodo dicunt Christum filium esse David? et ipse David dicit

David, puisque David lui-même dit dans le livre des Psaumes : « Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que je fasse de vos ennemis l'escabeau de mes pieds. » Ainsi David l'appelle son Seigneur, comment donc est-il son fils ?

Théophyl. Le Seigneur était près de sa passion, il n'en proclame pas moins sa divinité, non pas sans précaution et avec fierté, mais avec la plus grande modération. En effet, il se contente de leur adresser une question qui jette le doute dans leur esprit, et leur permet de tirer eux-mêmes la conséquence de ses paroles : « Alors Jésus leur demanda : Comment dit-on que le Christ est Fils de David, » etc. — S. Ambr. Le Sauveur ne leur reproche point de l'appeler Fils de David, puisque c'est en lui donnant ce nom, que l'aveugle avait mérité sa guérison (*Luc*, xiii) ; et que les enfants avaient offert à Dieu le plus beau tribut de louanges et de gloire par cette acclamation : « Hosanna au Fils de David. » Mais il leur fait un reproche de ne pas le reconnaître pour le Fils de Dieu ; voilà pourquoi il ajoute : « David lui-même dit dans le livre des Psaumes (*Ps.* cix) : Le Seigneur a dit à mon Seigneur. » Ce n'est pas qu'il y ait deux Seigneurs ; il n'y en a qu'un seul, parce que le Père est dans le Fils, et le Fils est dans le Père. Il est assis à la droite du Père, parce qu'étant égal et consubstantiel au Père, il n'a personne au-dessus de lui : « Asseyez-vous à ma droite. » Il n'est pas supérieur au Père, parce qu'il est assis à sa droite ; il ne lui est pas inférieur, parce qu'il est envoyé, la dignité ne peut être plus ou moins grande, là où se trouve la plénitude de la divinité.

S. Aug. (*du Symb.*, ii, 7.) Il ne faut pas entendre ces paroles : « Asseyez-vous à ma droite, » dans un sens matériel, comme si le

---

in libro Psalmorum : Dixit Dominus Domino meo : Sede a dextris meis : donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum ? David ergo Dominum illum vocat : et quomodo ejus filius est ?

Theophyl. Quamvis Dominus ad passionem erat iturus in brevi, prædicat propriam Deitatem : nec hoc tamen incaute aut arroganter, sed modeste : nam interrogat illos, et in perplexitatem inducens permittit eos ratiocinari quid sit consequens : unde dicitur : « Dixit autem ad illos : Quomodo dicunt Christum esse filium David, » etc. Ambr. Non reprehenduntur hoc loco, quia *David filium* confitentur, quia cæcus ille (*David filium* confitendo) meruit sanitatem (*Luc.*, 18.) Et pueri dicentes : « Hosanna filio David ! » (*Matth.*, 21) præcelsæ prædicationis gloriam Deo deferebant ; sed reprehenduntur, quia non credunt Filium Dei : unde subditur : « Et ipse David dicit in lib. Psal. » (*Psal.* 109) : « Dixit Dominus Domino meo ; » et Pater est *Dominus*, et Filius *Dominus*, non duo domini ; sed unus est Dominus, quia Pater in Filio, et Filius in Patre ; ipse ad dexteram Patris sedet, quia Patri consors nulli secundus est. Sequitur enim : « Sede a dextris meis : » nec præfertur quia ad dextram sedet ; nec injuriam patitur quia mittitur : gradus non quæritur dignitatis, ubi plenitudo est Divinitatis.

Aug. (*de Symbolo ad Catechumenos*, lib. ii, cap. 7.) Sessione autem ista non accipiamus humanis membris positum, tanquam Pater sedeat in sinistra, et Fi-

Père était réellement assis à la gauche, et le Fils à la droite ; mais la droite ici signifie la puissance de l'humanité unie à la divinité, puissance en vertu de laquelle le Sauveur viendra juger les hommes, lui qui, dans son premier avénement, était venu pour être jugé.— S. Cyr. Ou bien encore : Il est assis à la droite du Père, parce que sa gloire est la gloire souveraine de Dieu ; ceux, en effet, qui ont un même trône, ont une même majesté. Or, cette expression figurée : être assis exprime la souveraineté et la puissance de Dieu sur toutes choses. Il est donc assis à la droite du Père, parce que le Verbe consubstantiel au Père n'a pas cessé d'être Dieu en se faisant homme. — Théophyl. Il leur fait voir ensuite que loin d'être opposé à Dieu le Père, il est avec lui dans la plus parfaite union, puisque le Père se déclare contre ses ennemis : « Asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que je fasse de vos ennemis l'escabeau de vos pieds. » — S. Ambr. Croyons donc que Jésus-Christ est à la fois Dieu et homme, et que Dieu le Père lui a soumis tous ses ennemis ; non que le Fils lui soit inférieur en puissance, mais parce qu'ils ont une seule et même nature, et que l'un opère nécessairement avec l'autre ; car le Fils lui-même assujettit aussi ses ennemis à son Père, par la gloire qu'il lui procure sur la terre. (*Jean*, XVII.) — Théophyl. Notre-Seigneur les interroge donc lui-même, et après avoir fait naître le doute dans leur esprit, il leur laisse tirer la conséquence de ce qu'il vient de dire (1) : « David l'appelle son Seigneur, comment peut-il être son fils. » — S. Chrys. David est à la fois père et serviteur du Christ, père selon la chair, et serviteur selon l'esprit. — S. Cyr. Et nous aussi nous adressons la même question à ces nouveaux pharisiens qui refusent d'admettre que celui

(1) C'est la répétition de la pensée de Théophylacte, que saint Thomas donne au commencement de cet article. Les éditions précédentes avaient supprimé cette répétition, nous l'avons rétablie pour donner à l'ensemble du texte toute la clarté possible.

---

lius sedeat ad dexteram ; sed ipsam dexteram intelligamus potestatem, quam accepit ille homo susceptus a Deo, ut veniat judicaturus qui in primo venerat judicandus. Cyril. Vel quod sedet ad dexteram Patris, supernam ejus gloriam probat : nam quorum est æqualis thronus, est æqualis majestas ; sessio vero in Deo significat regnum et omnium potestatem. Sedet ergo a dextris Dei Patris, quia Verbum ex paterna substantia prodiens, factum caro, divinam non exuit dignitatem. Theophylact. Manifestat ergo quod adversarius Patris non est, sed cum illo concordat; cum Pater repugnet adversariis ejus : sequitur enim : « Donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum. » Ambr. Ergo et Deum Christum et hominem esse credamus, cui a Patre subjiciuntur inimici, non per infirmitatem potestatis suæ, sed per unitatem naturæ ; quia in altero alter operatur : nam et filius subjicit inimicos Patri, quia Patrem clarificat super terram. (*Joan.*, 17.) Theophyl. Quærit ergo ipse, et mota dubitatione sinit illos colligere quid sequatur : unde subdit : « David ergo dominum illum vocat, et quomodo filius ejus est ? » Chrys. David quidem pater Christi et servus; hoc quidem secundum carnem, illud secundum spiritum. Cyril. Et nos ergo novis pha-

qui est né de la très-sainte Vierge soit le vrai Fils de Dieu et Dieu lui-même, et qui le divisent en deux personnes, et nous leur demandons : Comment le Fils de David est-il son Seigneur, en vertu d'une puissance qui n'est pas une puissance humaine, mais une souveraineté toute divine ?

ṽ. 45-47. — *Il dit ensuite à ses disciples, en présence de tout le peuple qui l'écoutait : Gardez-vous des scribes, qui affectent de se promener vêtus de longues robes, qui aiment à être salués dans les places publiques, à occuper les premiers siéges dans les synagogues, et les premières places dans les festins, et qui, sous prétexte de longues prières, dévorent les maisons des veuves, ils subiront une condamnation plus rigoureuse.*

S. Chrys. Rien n'est plus fort que les preuves tirées des prophètes, elles sont bien supérieures aux faits eux-mêmes. Voyez en effet, malgré les miracles que Jésus opérait, ses ennemis ne laissaient pas de le contredire, mais lorsqu'il eut cité les témoignages des prophètes, ils se turent, parce qu'ils n'avaient rien à répliquer. Or, comme ils gardaient le silence, Notre-Seigneur leur adresse les reproches qu'ils méritaient : « Il dit ensuite à ses disciples, devant tout le peuple qui l'écoutait. » — Théophyl. Il les envoyait pour être les docteurs de l'univers, il leur recommande donc avec raison de ne point imiter les prétentions ambitieuses des pharisiens : « Gardez-vous des scribes qui affectent de se promener vêtus de longues robes. — Bède. C'est-à-dire qui aiment à paraître en public vêtus d'habits magnifiques et somptueux; ce qui est relevé comme une des fautes dont le mauvais riche s'est rendu coupable.

S. Cyr. Les principaux vices des scribes étaient l'amour de la gloire et de l'argent. C'est contre ces vices les pires de tous que Notre-Sei-

---

risæis, qui nec verum Dei Filium neque Deum esse fatentur natum ex sacra Virgine, sed dividunt unum filium in duos, talem objicimus quæstionem : quomodo filius David dominus ejus est, et non humano dominio, sed divino ?

Audiente autem omni populo, dixit discipulis suis : Attendite a scribis, qui volunt ambulare in stolis, et amant salutationes in foro, et primas cathedras in synagogis, et primos discubitus in conviviis; qui devorant domos viduarum, simulantes longam orationem : hi accipient damnationem majorem.

Chrys. Nihil autem est fortius quam ex prophetis disputare : hoc enim est et ipsis rebus validius : nam Christo faciente miracula, contradicebant multoties; cum vero allegavit prophetiam, tacuerunt; quia non habebant quid dicerent. Eis autem tacentibus, contra eos invenitur : unde dicitur : « Audiente autem omni populo, dixit discipulis suis. » Theophyl. Quia enim eos *orbis doctores* mittebat, merito monet non esse eis imitandam pharisæorum ambitionem. Unde sequitur : « Attendite a scribis, qui volunt ambulare in stolis. » Bed. Id est, cultioribus vestimentis induti ad publicum procedere; in quo inter cætera dives peccasse describitur. (*Luc.*, 16.)

Cyril. Passiones autem erant scribarum, amor gloriæ inanis et lucri : ut igitur tam pessima crimina evitarent

gneur prémunit ses disciples en leur disant : « Ils aiment à être salués dans les places publiques. » — THÉOPHYL. C'est le propre de ceux qui recherchent et poursuivent l'éclat de la renommée. Ou encore, ils agissaient ainsi par un motif d'intérêt pécuniaire.

« Ils aiment à occuper les premiers siéges dans les synagogues. » — BÈDE. Il ne défend point de s'asseoir les premiers dans les synagogues ou dans les festins, à ceux que leur position appelle à occuper ces premières places, mais il recommande à ses disciples de se garder de ceux qui les recherchent sans y avoir droit. C'est l'intention qu'il condamne ici et non le rang qu'on occupe, bien qu'on ne puisse entièrement excuser ceux qui veulent à la fois se mêler aux discussions, aux litiges de la place publique, et en même temps être appelés maîtres dans les synagogues. Or, le Sauveur nous donne deux raisons pour nous engager à nous prémunir contre les sectateurs de la vaine gloire : la première, afin que nous ne soyons pas dupes de leur hypocrisie, en regardant leur conduite comme irrépréhensible ; la seconde, afin que nous ne soyons pas tentés de les imiter, en mettant follement notre joie dans les louanges que l'on donne à leurs vertus apparentes. Et ce ne sont pas seulement les louanges qu'ils recherchent, mais encore les richesses : « Et qui sous prétexte de longues prières dévorent les maisons des veuves. » Ils affectent en effet d'être justes et de jouir d'un grand crédit auprès de Dieu, et ils n'hésitent pas à recevoir de l'argent des personnes faibles et troublées par la conscience de leurs péchés, pour se constituer leurs défenseurs au jugement de Dieu. — S. CHRYS. (*Ch. des Pèr. gr.*) Ils absorbent les biens des veuves, et foulent aux pieds la pauvreté, car ils n'épuisent pas ces biens d'une manière quelconque, mais ils les dévorent, et font servir la prière d'instrument à leurs iniquités, ce qui les rend dignes d'un plus ter-

---

discipuli, commonet eos, subdens : « Et amant salutationes in foro. » THEOPHYL. Quod est blandientium et venantium opinionem famæ : vel agunt hoc causa congregandæ pecuniæ.

Sequitur : « Et primas cathedras in synagogis. » BED. Non primos sedere vel discumbere vetat eos, quibus hoc officii ordine competit ; sed eos qui hoc indebite amant, docet esse cavendos ; animum non gradum redarguens : quamvis et hoc culpa non careat, si iidem in foro litibus velint interesse, qui in synagoga magistri desiderant appellari. Duplici autem ratione a vanæ gloriæ cupidis attendere jubemur ; ne vel eorum simulatione ducamur, æstimantes bona esse quæ faciunt ; vel æmulatione inflammemur, frustra gaudentes in bonis laudari quæ simulant. Non solum autem laudes ab hominibus, sed et pecunias quærunt. Sequitur enim : « Qui devorant domos viduarum, simulantes longam orationem. » Justos enim et magni meriti apud Deum se simulantes, ab infirmis et peccatorum suorum conscientia turbatis quasi patroni pro eis in judicio futuri, pecunias accipere non dubitant. CHRYS. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Ingurgitantes etiam se viduarum bonis, paupertatem atterunt, non qualitercunque comedentes, sed devorantes, et ad pravitatem oratione utentes ; quod graviori pœnæ facit eos obnoxios : unde se-

rible châtiment : « Ils subiront une condamnation plus rigoureuse. » Théophyl. Car non-seulement ils font le mal, mais ils se servent de leurs prières pour le commettre, et veulent faire de la vertu l'excuse du crime. Ils dépouillent d'ailleurs les veuves dont ils devraient avoir pitié, en exigeant d'elles des rétributions pour la protection qu'ils leur accordent. — Bède. Ou encore : « Ils subiront une condamnation plus rigoureuse parce qu'ils cherchent à obtenir à la fois des louanges et de l'argent. »

---

quitur : « Hi accipient majorem damnationem. » Theophyl. Quia non solum mala faciunt, sed et orationes prætendunt, et virtutem faciunt pravitatis excusationem. Viduas etiam depauperant, quarum oportebat misereri, dum ob sui præsentiam eas cogunt exponere. Bed. Vel quia laudes ab hominibus et pecunias quærunt, majori damnatione plectuntur.

CHAPITRE XXI.

SOMMAIRE ANALYTIQUE.

ỷ. 1-4. — Qu'était le *gazophilacium* dans le temple. — Comment le Seigneur considère attentivement ceux qui viennent lui présenter leurs offrandes. — Combien était méritoire l'offrande de cette pauvre veuve. — Dieu pèse les intentions, bien plus que l'objet même de notre offrande. — Que représentent les riches qui déposaient leurs offrandes dans le tronc du temple, et cette pauvre veuve.

ỷ. 5-9. — Pourquoi Dieu permit que le temple fût entièrement détruit. — Explication symbolique de la prédiction de Jésus-Christ. — Différentes questions que les apôtres adressent au Sauveur, à laquelle répond-il? — Ruses du démon pour séduire les fidèles. — Quels sont les faux christs contre lesquels il les prémunit.

ỷ. 9-11. — Pourquoi Notre-Seigneur prédit les calamités qui doivent précéder la fin du monde. — La fin du monde ne doit pas suivre immédiatement ces calamités. — Quelles seront ces diverses calamités. — Double objet des prédictions du Sauveur. — Explication figurée de ces différents fléaux.

ỷ. 12-19. — Notre-Seigneur fait connaître les attentats dont ces calamités seront un juste châtiment. — Comment ces persécutions seront pour les apôtres une occasion de rendre témoignage. — Pourquoi les apôtres ne devront point se troubler lorsqu'ils seront appelés à rendre compte de leur conduite devant les sages du monde. — Pourquoi les épreuves qui nous viennent de ceux sur l'affection desquels nous croyions pouvoir compter, sont-elles les plus cruelles? — Dans quelle situation se trouvait alors la société. — Haine universelle dont les apôtres seront l'objet. — Comment le Sauveur les console par l'espérance des joies de la résurrection. — Qu'est-ce que posséder son âme dans la patience.

ỷ. 20-24. — Jésus-Christ prédit la destruction définitive des Juifs. — Pourquoi appelle-t-il la ruine de Jérusalem la désolation? — Pourquoi Notre-Seigneur avertit ses disciples de ne point s'y réfugier lors du siége. — Comment les chrétiens obéirent à cet avertissement. — Comment ceux qui étaient au milieu de Jérusalem pouvaient-ils en sortir lorsqu'elle était investie par une armée. — Pourquoi Notre-Seigneur dit-il malheur aux femmes enceintes et à celles qui nourriront ou allaiteront alors? — Comment la colère du ciel tomba sur le peuple juif. — Quand le temps des nations sera-t-il accompli? — Quelle est dans le sens figuré l'abomination de la désolation. — Quels sont les divers antechrists. — Quelles sont dans le sens figuré les femmes enceintes et celles qui allaitent.

ỷ. 25-27. — Prédiction des événements qui doivent arriver lorsque les temps des nations seront accomplis. — Signes extraordinaires qui apparaîtront alors. — Fléaux qui tomberont successivement sur la terre. — Preuves que ces prédictions du Sauveur ont déjà reçu leur accomplissement. — Quelles sont les vertus des cieux qui seront alors ébranlées. — Application de ces prédictions à l'Eglise. — Explication spirituelle de ces signes. — Comment doit-on entendre que Notre-Seigneur viendra sur une nuée? — Combien le second avénement sera différent du premier.

℣. 28-33. — Paroles de consolation que Notre-Seigneur adresse aux élus. — Pourquoi les justes devront-ils se livrer à la joie lorsqu'ils verront ces fléaux se multiplier? — Par quelle comparaison cherche-t-il à nous faire comprendre que nous devons fouler aux pieds et mépriser le monde? — Double signification symbolique du figuier. — A quels signes se rapportent ces paroles : *Lorsque vous verrez ces choses arriver.* — Comment le Sauveur donne à toutes ses prédictions le sceau d'une certitude infaillible. — Quelle est cette génération qui ne doit point passer avant que toutes ces choses ne s'accomplissent.

℣. 34-36. — Préservatif contre tous ces maux, la vigilance et la prière. — Pourquoi Notre-Seigneur nous donne cet avertissement. — Deux manières de prendre garde ou de veiller. — A quoi doit s'étendre notre vigilance. — Funestes effets de l'usage immodéré du boire et du manger. — Pourquoi nous devons aussi éviter la curiosité et les préoccupations de cette vie. — Que figure cette fuite qui ne doit avoir lieu ni dans l'hiver, ni le jour du sabbat. — Avec quel soin nous devons observer toutes ces recommandations de Notre-Seigneur.

℣. 37, 38. — Comment le Sauveur confirme ses enseignements par son exemple. — Pourquoi les apôtres ne nous ont laissé qu'un abrégé des nombreux enseignements de leur divin Maître. — Ce qu'il nous apprend en se retirant la nuit pour prier sur la montagne des Oliviers. — Pourquoi le peuple était si avide de l'entendre. — Comment nous pouvons nous-mêmes imiter la conduite de Notre-Seigneur.

℣. 1-4. — *Jésus regardait un jour les riches qui mettaient leurs offrandes dans le tronc. Et il vit aussi une pauvre veuve qui mit deux petites pièces de monnaie. Et il dit : En vérité, je vous le dis, cette pauvre veuve a mis plus que tous les autres. Car tous ceux-là ont fait des offrandes à Dieu de leur superflu, mais cette femme a mis de son indigence même tout ce qu'elle avait pour vivre.*

La Glose. Après avoir condamné l'avarice des scribes qui dévoraient les maisons des veuves, Notre-Seigneur fait l'éloge de l'offrande d'une pauvre veuve : « Jésus regardait un jour les riches qui mettaient leurs offrandes dans le tronc, » etc.

Bède. Le mot grec φυλάξαι, veut dire *conserver*, et le mot persan

---

CAPUT XXI.

Respiciens autem, vidit eos qui mittebant munera sua in gazophylacium divites. Vidit autem et quamdam viduam pauperculam, mittentem æra minuta duo. Et dixit : Vere dico vobis quia vidua hæc pauper plus quam omnes misit : nam omnes hi ex abundanti sibi miserunt in munera Dei : hæc autem ex eo quod deest illi, omnem victum suum quem habuit, misit.

Gloss. Postquam Dominus redarguit scribarum avaritiam, qui domos viduarum devorabant, commendat viduæ eleemosynam : unde dicitur : « Respiciens autem, vidit eos qui mittebant munera sua in gazophylacium, etc.

Bed. Quia sermone græco φυλάξαι ser-

gaza, signifie *richesse*, de là vient le nom de *gazophylacium*, donné à l'endroit où on déposait l'argent. C'était un coffre percé d'un trou à la partie supérieure et placé près de l'autel, à la droite de ceux qui entraient dans le temple, et dans lequel les prêtres qui gardaient les offrandes mettaient toutes les sommes d'argent que le peuple apportait au temple du Seigneur (1). Or, de même que le Seigneur discerne le mérite de ceux qui travaillent dans sa maison, il regarde aussi attentivement ceux qui viennent lui présenter leurs offrandes, et il donne des éloges à celui qu'il en juge digne, comme il condamne celui dont les intentions sont mauvaises : « Et il vit aussi une pauvre veuve qui mit deux petites pièces de monnaie. » — S. Cyr. (*Ch. des Pèr. gr.*) Elle offrait deux petites pièces de monnaie qu'elle gagnait à la sueur de son front pour sa subsistance de chaque jour. Ou encore : elle donnait à Dieu ce qu'elle demandait chaque jour à la charité publique, elle montrait ainsi la richesse et la fécondité de son indigence qui l'emportait sur tous les autres et recevait de Dieu les justes éloges qu'elle méritait : « Et il dit : En vérité je vous le dis, cette pauvre veuve a mis plus que tous les autres. » — Bède. Dieu a pour agréable tout ce que nous lui offrons d'un cœur généreux ; il pèse les intentions bien plus que l'objet même de notre offrande, et il considère moins la matière de notre sacrifice que la disposition généreuse de celui qui l'offre : « Car tous ceux-là ont fait des offrandes à Dieu de leur superflu, mais cette femme a mis de son indigence même tout ce qu'elle avait pour vivre. » — S. Chrys. (*hom. 1, sur l'Epît. aux Hébr.*) Ce n'est pas la modicité de l'offrande, mais la richesse du cœur que Dieu considère ici. (*hom.* 28.) L'aumône en effet ne consiste pas à donner une petite partie des grandes richesses qu'on possède, mais

(1) Voyez saint Marc, chapitre XII, verset 41.

vare dicitur, et *gaza* lingua persica, divitiæ vocantur; *gazophylacium* locus appellari solet, in quo divitiæ servantur. Erat autem arca foramen habens desuper, posita juxta altare ad dexteram ingredientibus domum Domini; in quam mittebant sacerdotes qui custodiebant hostias, omnem pecuniam quæ deferebatur ad templum Domini. Dominus autem sicut operantes in domo sua discutit, ita et dona ferentes respicit; et quem dignum viderit laudat, quem reprobum damnat. Unde sequitur : « Vidit autem et quamdam viduam pauperem mittentem æra minuta duo. » Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Duos obolos offerebat, quos cum sudoribus ad diurnum victum acquisierat; vel quæ quotidie per aliena poscit suffragia, Deo donat; ostendens ei suam paupertatem fructiferam : vincit igitur alios, et justa censura coronatur a Deo. Unde sequitur : « Et ait illis : Vere dico vobis quia vidua hæc pauper plus misit, » etc. Bed. Acceptabile enim est Deo quicquid bono animo obtulerimus; qui cor et non substantiam pensat; nec perpendit quantum in ejus sacrificio, sed ex quanto proferatur. Unde sequitur : « Nam omnes hi ex abundanti sibi miserunt, hæc autem totum victum. » Chrys. (*hom. 1, in Epist. ad Hebr.*) Non enim paucitatem oblati, sed copiam affectus intuitus est Deus. (*Et homil.* 28.) Non est elee-

à imiter cette veuve qui s'est dépouillée de tout ce qu'elle possédait. Si vous ne pouvez donner autant qu'elle, donnez au moins tout votre superflu.

BÈDE. Dans le sens allégorique, les riches qui déposaient leurs offrandes dans le tronc du temple, sont la figure des Juifs fiers de la justice de la loi; cette pauvre veuve représente la simplicité de l'Eglise; elle est pauvre parce qu'elle s'est dépouillée de l'esprit d'orgueil et des péchés qui sont comme les richesses du monde; elle est veuve, parce que son époux a souffert la mort pour elle; elle met deux petites pièces de monnaie dans le tronc, parce que c'est en présence de Dieu (qui conserve les offrandes que nous lui faisons de nos œuvres), qu'elle vient apporter l'offrande soit de l'amour de Dieu et du prochain, soit de la foi et de la prière qui l'emportent de beaucoup sur toutes les œuvres des Juifs orgueilleux. En effet, les Juifs qui présument de leur justice, donnent à Dieu de leur abondance; l'Eglise au contraire offre tout ce qui sert à sa subsistance, parce qu'elle reconnaît que tout ce qui contribue à entretenir sa vie, est un don de Dieu. — THÉOPHYL. Ou encore, cette veuve est l'image de toute âme qui, veuve de la loi ancienne, comme de son premier mari, n'est pas encore digne de s'unir au Verbe de Dieu; elle donne à Dieu pour gage sa foi et sa bonne conscience, et c'est ainsi qu'elle paraît offrir beaucoup plus que ceux qui sont riches en paroles, beaucoup plus que toutes les vertus morales qui forment les richesses des Gentils.

ỷ. 5-9. — *Quelques-uns lui faisant remarquer la beauté des pierres du temple et les riches offrandes dont il était orné, il leur répondit : Il viendra un temps où tout ce que vous voyez ici sera tellement détruit, qu'il n'y restera pas pierre*

---

mosyna ex pluribus pauca impendere, sed illud viduæ quæ totam sibi evacuavit substantiam : quod si non potes tantum offerre sicut et vidua, offer saltem totum superfluum.

BED. Mystice autem *divites* qui in gazophylacium munera mittebant, significant Judæos de justitia legis elatos; *vidua pauper*, Ecclesiæ simplicitatem; quæ *paupercula* vocatur quia vel superbiæ spiritum, vel peccata (tanquam mundi divitias) abjecit; *vidua* vero, quia vir ejus pro ea mortem pertulit : hæc in gazophylacium *duo æra minuta* mittit, quia in conspectu Dei (apud quem nostri operis oblationes conservantur) munera sua defert; sive dilectionis Dei et proximi; sive fidei et orationis : quæ cunctis superborum Judæorum operibus præstant. Ex abundanti enim in munera Dei mittunt Judæi, qui de justitia sua præsumunt : Ecclesia autem omnem victum suum mittit, quia omne quod vivit, Dei esse muneris intelligit. THEOPHYL. Vel *vidua* potest intelligi quælibet anima, orbata (quasi primo viro) pristina lege, et non digna copulæ verbi Dei : quæ loco arrhæ offert Deo fidem et conscientiam bonam : et ideo plus videtur offerre divitibus in sermone, et superfluentibus moralibus Gentilium virtutibus.

Et quibusdam dicentibus de templo quod lapidibus bonis et donis ornatum esset, dixit : Hæc quæ videtis, venient dies in quibus non relinquetur lapis super lapidem qui non des-

sur pierre. Alors ils lui demandèrent : Maître, quand cela arrivera-t-il, et par quel signe connaîtra-t-on que ces choses sont prêtes à s'accomplir ? Jésus leur dit : Prenez garde à ne vous laisser pas séduire ; car plusieurs viendront sous mon nom en disant : Je suis le Christ, et le temps approche ; gardez-vous donc bien de les suivre.

EUSÈBE OU THÉOPHANE. (*Ch. des Pèr. gr.*) L'histoire nous atteste quelle était la magnificence des constructions du temple, et ce qui en reste encore aujourd'hui nous fait comprendres quelle devaient être la grandeur et la richesse de cet édifice. Or, comme ses disciples admiraient les constructions du temple, Notre-Seigneur leur déclare qu'il n'en restera pas pierre sur pierre : « Quelques-uns lui faisant remarquer la beauté des pierres du temple, et les riches offrandes dont il était orné, il dit : Il ne restera pas pierre sur pierre. » Il était juste, en effet, que ce lieu fût entièrement détruit, pour punir l'insolence audacieuse de ceux qui venaient y accomplir les cérémonies de leur culte. — BÈDE. Ce fut encore par un dessein particulier de la Providence divine que la ville et le temple furent voués à une entière destruction, car il était à craindre que des chrétiens, faibles encore dans la foi, voyant la ville et le temple debout, et considérant avec étonnement les sacrifices qu'on y offrait, ne fussent comme ébranlés par le spectacle de ces rites si différents. — S. AMBR. Ce que le Sauveur prédisait de la destruction future de ce temple bâti par les hommes, était vrai, car tout ce qui est construit de main d'homme, ou périt nécessairement de vétusté, ou est renversé par la force, ou est consumé par le feu. Il y a cependant un autre temple (la synagogue), dont l'antique édifice devait s'écrouler à la naissance de l'Eglise. Nous avons tous aussi un temple au-dedans de nous', qui s'écroule lorsque la foi s'affaiblit, et surtout lorsqu'on affecte par

---

truatur. Interrogaverunt autem illum dicentes : Præceptor, quando hæc erunt, et quod signum cum fieri incipient ? Qui dixit : Videte ne seducamini : multi enim venient in nomine meo dicentes quia ego sum, et tempus appropinquabit : nolite ergo ire post eos.

EUSEB. (*vel* THEOPHANES *in Cat. Græcorum Patrum.*) Quod spectanda forent quæ pertinebant ad templi structuram, manifestant historiæ, et hucusque quædam conservantur reliquiæ, quibus perspiciuntur quæ dudum erant fabricarum vestigia ; sed Dominus mirantibus templi fabricas, promulgavit quod in eo lapis super lapidem non maneret. Dicitur enim : « Et quibusdam dicentibus de templo quod lapidibus bonis ornatum esset, dixit : Non relinquetur lapis, » etc. Decebat enim locum illum propter cultorum audaciam omnimodam desolationem pati. BED. Divina etiam dispensatio procuravit ut civitas ipsa et templum subverteretur : ne quis forte adhuc parvulus in fide videns illa constare, dum sacrificiorum ritum attonitus stuperet, ipso diversarum formarum raperetur intuitu. AMBR. Verum igitur dictum est de templo manufacto, quod esset subvertendum : nihil enim est manufactum, quod non aut vetustas conficiat, aut vis subruat, aut ignis exurat : tamen est et aliud templum (scilicet synagoga) cujus structura vetus, Ecclesia surgente, dissolvitur. Est etiam templum in unoquo-

hypocrisie de paraître extérieurement chrétien pour se déclarer plus facilement contre Jésus-Christ dans l'intérieur de son âme.

S. Cyr. Les disciples ne comprenaient point le sens de ces paroles, ils s'imaginaient que le Sauveur voulait parler de la fin du monde, c'est pourquoi ils lui demandent quand cette destruction devait avoir lieu : « Alors ils lui demandèrent : Maître, quand cela arrivera-t-il ? et à quel signe connaîtra-t-on que ces choses sont prêtes à s'accomplir? » — S. Ambr. Saint Matthieu ajoute une troisième question, c'est-à-dire, que les disciples demandent à la fois le temps de la destruction du temple, les signes de l'avénement du Sauveur, et ceux qui doivent précéder la fin du monde. Or, Notre-Seigneur, interrogé sur le temps de la destruction du temple et sur les signes de son avénement, s'explique sur cette dernière question, mais ne répond pas à la première : « Il leur dit : Prenez garde d'être séduits. » — S. Athan. (*Disc.* 1 *contr. les Ar.*) Dieu nous a donné des grâces et fait connaître des vérités qui appartiennent à l'ordre surnaturel (par exemple les règles de la vie céleste, la puissance contre les démons, l'adoption, la connaissance du Père et du Fils, et le don de l'Esprit saint); aussi le démon, notre ennemi, rôde sans cesse autour de nous pour nous ravir la semence de la parole divine. Dieu donc, pour conserver en nous les dons précieux qu'il nous a faits et les enseignements qu'il nous a donnés, nous prémunit contre la séduction. Le Verbe de Dieu nous a fait une grâce extraordinaire, c'est non-seulement de ne pas nous laisser tromper par les choses apparentes, mais encore de discerner, à l'aide de la grâce de l'Esprit saint celles qui sont cachées. Le démon, auteur de tout mal, sait l'horreur qu'il inspire, il cache donc avec

---

que, quod deficiente fide labitur; et maxime si quis falso Christi nomen obtendat, quo interiorem expugnet affectum.

Cyril. Nequaquam autem discipuli adverterant vim dictorum, sed arbitrabantur de consummatione seculi dictum esse : et ideo quærebant quo tempore deberet accidere : unde sequitur : « Interrogaverunt autem illum dicentes : Præceptor, quando hæc erunt, et quod signum cum fieri incipient? » Ambr. Matthæus tertiam interrogationem addit, ut et templi tempora destruendi, et signum adventus, et consummatio seculi a discipulis quæreretur. Interrogatus autem Dominus, quando templi futura esset destructio et quod signum esset ejus adventus, de signis docet, de tempore non curat intimandum. Sequitur enim : « Qui dixit : Videte ne seducamini. » Atha. (*Orat.* 1 *contra Arianos.*) Cum enim sint nobis a Deo charismata et dogmata quæ sunt super hominem tradita, (scilicet cœlestis conversationis forma, virtus contra dæmones, et adoptio, et notitia Patris, et Verbi, et Spiritus sancti donum) adversarius noster diabolus circuit quærens nobis surripere insita semina verbi : Dominus autem tanquam sua pretiosa dona in nobis sua documenta concludens, monet ne seducamur. Magnum autem quoddam donum tribuit nobis Dei Verbum; ut non solum ex apparentibus non decipiamur, sed etiam si qua latentia sint, dijudicemus per Spiritus gratiam. Cum enim sit odiosus diabolus inventor malitiæ, hoc

soin ce qu'il est, et se couvre astucieusement d'un nom qu'il sait être cher à tous. Il fait comme celui qui veut gagner des enfants en l'absence de leurs parents, il prend leur extérieur et simule leur voix pour tromper l'amour de ces enfants. Ainsi donc, dans toutes les hérésies, le démon se déguise et dit : Je suis le Christ, la vérité est avec moi : « Plusieurs viendront en mon nom et diront : C'est moi, et le temps approche. » — S. Cyr. Avant que Jésus-Christ descende du ciel, il en viendra plusieurs qu'il faudra se garder de suivre, ce qui sera facile, car si le premier avénement du Verbe, Fils unique de Dieu, venant pour sauver le monde, a été obscur et caché, parce qu'il voulait souffrir pour nous la mort de la croix ; son second avénement, au contraire, sera éclatant et terrible, car il descendra environné de la gloire de Dieu le Père, au milieu des anges, qui seront ses ministres, pour juger le monde dans la justice ; ne les suivez donc point, nous dit-il. — Tite de Bostr. Peut-être ne veut-il point parler ici de des faux christs qui viendront avant la fin du monde, mais de ceux qui parurent au temps des Apôtres. — Bède. En effet, peu de temps avant la ruine de Jérusalem, on vit paraître plusieurs chefs de sédition, qui affirmaient qu'ils étaient le Christ, et annonçaient l'approche de l'ère de l'affranchissement et de la liberté. On vit aussi dans l'Église, des hérésiarques, que l'Apôtre a condamnés (II *Thess.*, II, 2), et qui annonçaient que le jour du Seigneur approchait. Il parut aussi plusieurs antechrists, qui déclaraient venir au nom du Christ; le premier d'entre eux fut Simon le magicien, qui disait de lui-même : « Celui-ci est la grande vertu de Dieu (1). »

(1) Ce sont plutôt ceux qui se laissaient séduire par ses artifices qui l'appelaient de la sorte, ainsi que le rapporte l'auteur du livre des *Actes*, VIII, 10 : mais comme nous voyons au verset 9, que Simon se présentait comme un personnage important ; et qu'immédiatement après nous li-

---

quod ipse est, occultat; nomen vero cunctis cupitum simulat callide; puta si quis subjicere sibi volens filios alienos parentibus absentibus, fingat eorum vultus, et filios desiderantes seducat. Ergo in unaquaque hæresum diabolus figuratus dicit : « Ego sum Christus, et apud me veritas est. » Unde sequitur : « Multi enim venient in nomine meo dicentes quia ego sum, et tempus appropinquabit. » Cyril. Ante suum enim descensum de cœlo provenient aliqui, quibus acquiescere non oportet. Voluit enim unigenitum Verbum Dei, cum venit ut mundum salvaret, latere; ut crucem sustineret pro nobis. Sed secundus ejus adventus non erit clanculo ut ante, sed terribilis et manifestus : descendet enim in gloria Dei Patris, ministrantibus angelis, ut mundum in justitia judicet. Unde concludit : « Nolite ergo ire post illos. » Titus Bostrens. Vel forsitan non dicit pseudochristos ante consummationem venientes, sed eos qui fuere tempore apostolorum. Bed. Multi enim imminente Hierosolymorum excidio principes extitere, qui se dicerent esse *christos*, tempusque libertatis appropinquare. Multi etiam in Ecclesia hæresiarchæ diem Domini instare prædicarunt, quos Apostolus (*ad Thess., Epist.* 2, cap. 2) damnat. Multi etiam in nomine Christi venere antichristi, quorum primus est Simon Magus, qui dicebat (*Act.*, 8) : « Hic est virtus Dei, quæ vocatur magna. »

℣. 9-11. — *Et lorsque vous entendrez parler de guerres et de séditions, ne vous effrayez pas, car il faut que ces événements arrivent premièrement, mais ce ne sera pas encore la fin aussitôt. Alors, ajouta-t-il, on verra se soulever peuple contre peuple, et royaume contre royaume. Et il y aura en divers lieux de grands tremblements de terre, des pestes et des famines, et dans le ciel d'effrayantes apparitions, et des signes extraordinaires.*

S. Grég. (*hom.* 35 *sur les Evang.*) Notre-Seigneur prédit les calamités qui doivent précéder la fin du monde, pour diminuer par cette prédiction le trouble qu'elles produiront quand elles seront arrivées, car les coups qui sont prévus se font moins sentir. Il commence donc ainsi : « Et lorsque vous entendrez parler de guerres et de séditions, » etc. Les guerres viendront des ennemis, les séditions des concitoyens entre eux, et le Sauveur prend soin de distinguer ce que nous aurons à souffrir des ennemis extérieurs et de nos propres frères, pour nous faire comprendre que nous serons en proie au trouble et à l'affliction tout à la fois au dedans et au dehors. — S. Ambr. Qui peut mieux attester la vérité de ces paroles divines que nous-mêmes, qui devons être les témoins de la fin du monde? Quelles guerres avons-nous apprises, et quels bruits de combats avons-nous entendus!

S. Grég. (*hom.* 35.) Mais la fin du monde ne doit pas suivre immédiatement ces calamités, qui en seront comme les signes précurseurs. Aussi Notre-Seigneur ajoute : « Il faut d'abord que ces choses arrivent, mais la fin ne viendra pas immédiatement après. » La dernière tribulation sera précédée par beaucoup d'autres tribulations, car Dieu veut que le malheur qui n'aura point de fin soit précédé et

sons que tous se laissaient séduire par ses paroles et disaient : « Celui-ci est la grande vertu de Dieu, » il est facile de conclure que c'est d'après les suggestions de cet hérésiarque que la foule tenait ce langage.

Cum autem audieritis prælia et seditiones, nolite terreri : oportet primum hæc fieri, sed nondum statis finis. Tunc dicebat illis : Surget gens contra gentem, et regnum adversus regnum; et terræmotus magni erunt per loca, et pestilentiæ, et fames, terroresque de cœlo et signa magna erunt.

Greg. (*in homil.* 35. *in Evang.*) Perituri mundi præcurrentia mala denuntiat Dominus, ut eo minus perturbent venientia, quo fuerint præscita : minus enim jacula feriunt quæ prævidentur. Unde dicit : « Cum autem audieritis prælia et seditiones, » etc. Bella ad hostes pertinent, seditiones ad cives : ut ergo nos indicet exterius interiusque turbari, aliud nos fatetur ab hostibus, aliud a fratribus perpeti. Ambr. Verborum autem cœlestium nulli magis quam nos testes sumus, quos mundi finis invenit. Quanta prælia et quas opiniones accepimus præliorum!

Greg. (*in homil.* 35 *ut sup.*) Sed his malis prævenientibus, quia non statim finis sequetur, adjungitur : « Oportet hæc primum fieri, sed nondum statim finis, » etc. Ultima enim tribulatio multis tribulationibus prævenitur, quia multa debent mala præcurrere, ut malum valeant sine fine nuntiare. Unde sequitur :

annoncé par des calamités sans nombre : « Alors, ajouta-t-il, on verra se soulever peuple contre peuple et royaume contre royaume. » Les maux que nous aurons à souffrir nous viendront, les uns du ciel, les autres de la terre, ceux-ci des éléments, ceux-là des hommes, et Notre-Seigneur commence par ces derniers. Il ajoute : « Il y aura en divers lieux de grands tremblements de terre. » Voilà les effets de la colère céleste. — S. Chrys. (*hom.* 2 *sur les Actes.*) Les tremblements de terre sont quelquefois les effets de la colère de Dieu, comme lorsque le Sauveur fut crucifié ; quelquefois, ils sont un signe de la grâce et des faveurs divines, c'est ainsi que le lieu où les Apôtres étaient réunis pour prier, trembla lorsque l'Esprit saint descendit sur eux : « Et des pestes. » — S. Grég. (*hom.* 35.) Voilà la perturbation des corps : « Et les famines ; » c'est la stérilité de la terre : « Il paraîtra des signes épouvantables et des signes extraordinaires dans le ciel, » c'est la perturbation dans les airs. Il faut entendre ces paroles des tempêtes qui viennent en dehors des lois ordinaires de la nature, car pour celles qui suivent ses lois, elles ne sont point des signes. Nous avons détourné à des usages coupables, ce que nous avions reçu pour les besoins de notre vie ; Dieu, à son tour, fera servir à notre châtiment toutes les créatures dont nous aurons fait des instruments d'iniquité.

S. Ambr. La fin du monde sera donc précédée de divers fléaux qui en seront comme les maladies, c'est-à-dire, la famine, la peste et la persécution. — Théophyl. Suivant quelques interprètes, ces prédictions n'ont pas seulement pour objet les événements qui doivent précéder la fin du monde, mais elles ont reçu leur accomplissement au temps du siége et de la ruine de Jérusalem. C'est à juste titre, en effet, que les Juifs qui avaient mis à mort l'auteur de la paix, virent éclater parmi eux les guerres et les séditions. La guerre à son tour

---

« Tunc dicebat illis : Surget gens contra gentem, » etc. Quia necesse est ut alia ex cœlo, alia ex terra, alia ab elementis, alia ab hominibus patiamur : hic ergo signatur perturbatio hominum. Sequitur : « Et terræ motus magni erunt per loca : » ecce est respectus iræ desuper. Chrys. (*in homil.* 11, *in Acta.*) Terræ motus enim quandoque iræ signum est, nam et quando crucifixus est Dominus, mota est terra ; quandoque vero provisionis indicium, sicut orantibus apostolis commotus est locus in quo erant congregati. Sequitur : « Et pestilentiæ. » Greg. (*in hom.* 35, *ut sup.*) Ecce inæqualitas corporum ; « et fames : » ecce sterilitas terræ ; « terroresque de cœlo et signa magna erunt : » ecce inæqualitas aeris. Quod ad eas tempestates referendum est, quæ nequaquam ordinem temporum servant ; quæ enim ordinate veniunt, signum non sunt : omnia enim quæ ad usum vitæ accipimus, ad usum convertimus culpæ ; sed cuncta quæ ad usum pravitatis infleximus, ad usum nobis vertuntur ultionis.

Ambr. Occasum ergo seculi præcedunt quædam ægritudines mundi, scilicet fames, pestilentia et persecutio. Theophyl. Quidam autem hæc, non solum in consummatione futura, sed et tempore captionis Hierusalem fuisse impleta voluerunt. Auctore namque pacis perempto, merito in eis seditiones et bella locum

fut suivie de la peste et de la famine, comme conséquence, la première, de l'air infecté par les cadavres; la seconde, des champs restés sans culture. L'historien Josèphe, rapporte les effroyables extrémités dont cette famine fut la cause (1), nous voyons dans les Actes, que sous le règne de l'empereur Claude, la Judée fut en proie à une grande famine (chap. XI), et le même Josèphe raconte beaucoup d'autres terribles fléaux, qui annonçaient la prise de Jérusalem.

S. CHRYS. Notre-Seigneur prédit que la prise et la ruine de la ville ne suivront pas immédiatement ces signes précurseurs, mais qu'elles n'auront lieu qu'après de longs et nombreux combats. — BÈDE. Notre-Seigneur veut aussi avertir les Apôtres, de ne pas s'effrayer de ces signes précurseurs, et de ne quitter ni Jérusalem ni la Judée. On peut voir encore dans ces royaumes soulevés les uns contre les autres, dans ces pestes, les doctrines pestilentielles qui s'étendent et rongent comme un cancer (II *Timoth.*, II, 16); dans ces famines, la faim d'entendre la parole de Dieu; dans ce tremblement de toute la terre, la séparation de la vraie foi même dans les hérétiques qui, en luttant les uns contre les autres, contribuent ainsi au triomphe de l'Eglise. — S. AMBR. Il y a encore d'autres guerres que doit soutenir un chrétien, ce sont les combats contre les passions multipliées et contre les désirs coupables qui naissent en nous, et ces ennemis domestiques sont mille fois plus redoutables que ceux du dehors.

ỳ. 12-19. — *Mais avant que toutes ces choses arrivent, ils se saisiront de vous et vous persécuteront; vous entrainant dans les synagogues et dans les prisons, et vous traduisant par force devant les rois et les gouverneurs à cause de mon nom; et ce sera pour vous une occasion de rendre témoignage à la vérité.*

(1) *De la guerre des Juifs*, livre VII, chapitre 7 et 8, où Josèphe raconte tout ce qui eut lieu lors du siége de Jérusalem.

---

habuerunt. Ex bellis autem pestis et fames consequitur: hæc quidem aere cadaveribus infecto; illa incultis manentibus agris. Sed et Josephus intolerabiles ærumnas evenisse recitat propter famem; et tempore Claudii Cæsaris fames invaluit, ut in Actibus legitur (*cap.* 11), et plurima terribilia contigerunt captionem Hierusalem indicantia, ut Josephus narrat.

CHRYS. Dicit autem quod non statim finis civitatis eveniet (ut scilicet Hierosolyma capiatur), sed post prælia multa. BED. Admonentur etiam apostoli ne terreantur his præcurrentibus, et ne Hierosolymam Judæamque deserant. Potest autem regnum contra regnum, et pestilentiæ (eorum quorum sermo serpit ut cancer), et fames audiendi verbi Dei, et commotio universæ terræ, et a vera fide separatio (etiam in hæreticis) intelligi; qui contra se invicem dimicantes Ecclesiæ victoriam faciunt. AMBR. Sunt autem et alia bella, quæ vir sustinet christianus; diversarum quoque prælia cupiditatum studiorumque conflictus: multo etiam graviores sunt domestici hostes quam extranei.

Sed ante hæc omnia, injicient vobis manus suas, et persequentur; tradentes in synagogas et custodias, trahentes ad reges et præsides propter nomen meum. Contingei autem vobis

Gravez donc cette pensée dans vos cœurs de ne point préméditer ce que vous devrez répondre, car je mettrai moi-même sur vos lèvres des paroles et une sagesse à laquelle aucun de vos ennemis ne pourront résister, et qu'ils ne pourront contredire. Vous serez même trahis et livrés, par vos pères, par vos frères, par vos parents, par vos amis, on en fera mourir plusieurs d'entre vous, et vous serez haïs de tout le monde à cause de mon nom, cependant il ne se perdra pas un cheveu de votre tête. C'est par votre patience que vous posséderez vos âmes.

S. Grég. (*hom.* 35 *sur les Evang.*) Comme les calamités que le Sauveur vient de prédire, ne viennent pas de l'injustice de Dieu qui les envoie, mais sont un juste châtiment des crimes du monde, Notre-Seigneur fait connaître ces attentats des hommes pervers : « Avant que toutes ces choses arrivent, ils se saisiront de vous, » etc., c'est-à-dire, le trouble s'emparera des cœurs des hommes avant qu'il s'étende aux éléments; on saura ainsi, lorsque l'ordre de la nature sera bouleversé, quelle tribulation en est la cause? car bien que la fin du monde soit une conséquence des éléments qui le composent, le Sauveur nous fait connaître que les hommes qui vivront alors seront justement écrasés sous ses ruines en punition de leurs crimes énormes. — S. Cyr. Ou encore, Notre-Seigneur veut parler ici des persécutions que ses disciples eurent à souffrir des Juifs, qui les jetèrent en prison et les traînèrent devant les tribunaux avant la prise de Jérusalem par les Romains. C'est ainsi que saint Paul fut envoyé à Rome pour être jugé par César, et qu'il comparut devant Festus et Agrippa.

« Et ce sera pour vous une occasion de rendre témoignage. » Le grec porte : « Pour le martyre (εἰς μαρτύριον), c'est-à-dire, d'obtenir la gloire du martyre. — S. Grég. (*hom.* 35.) Ou bien en-

---

in testimonium. Ponite ergo in cordibus vestris non præmeditari quemadmodum respondeatis : ego enim dabo vobis os et sapientiam, cui non poterunt resistere et contradicere omnes adversarii vestri. Trademini autem a parentibus et fratribus, et cognatis et amicis; et morte afficient ex vobis; et eritis odio omnibus hominibus propter nomen meum; et capillus de capite vestro non peribit; in patientia vestra possidebitis animas vestras.

Greg. (*in hom.* 35 *ut sup.*) Quia cuncta quæ prædicta sunt, non de injustitia ferientis sunt, sed de merito mundi patientis, facta pravorum hominum prænuntiantur, cum dicitur : « Sed ante hæc omnia injicient vobis manus suas, » etc. Ac si dicat : Prius corda hominum post elementa turbabuntur; ut cum rerum ordo confundetur, ex qua tribulatione veniat, demonstretur. Nam quamvis finis mundi ex ipso suo ordine pendeat, perversiores tamen quosque inveniens, quia digne ruinis illius opprimantur, innotescit. Cyril. (*in Cat. Græcor. Patrum.*) Vel hoc dicit, quia priusquam a Romanis Hierusalem caperetur, passi persecutiones a Judæis discipuli incarcerati sunt, et præsentati principibus. Missus est Paulus Romam ad Cæsarem, astititque Festo et Agrippæ.

Sequitur : « Continget autem vobis in testimonium, » Græce « in martyrium, » id est, in martyrii gloriam. Greg. (*in homil.* 35 *ut sup.*) Vel in testimonium

core, pour être en témoignage contre eux, parce qu'ils vous ont persécutés et mis à mort, ou parce qu'ils n'ont pas imité dans leur vie les exemples que vous leur avez donnés, ou parce que ces exemples qui ont été pour les élus un principe de vie, sont devenus pour les méchants une cause de mort sans excuse. Mais ces terribles prédictions pouvaient jeter le trouble dans le cœur de ceux qui les entendaient, le Sauveur ajoute donc pour les consoler : « Gravez cette pensée dans vos cœurs, de ne point préméditer ce que vous devrez répondre. » — THÉOPHYL. Comme les Apôtres étaient sans instruction et sans lettres, Notre-Seigneur leur recommande de ne point se troubler lorsqu'ils sont appelés à rendre compte de leur conduite devant les sages du monde, et il en donne la raison : « Car je mettrai moi-même sur vos lèvres des paroles et une sagesse à laquelle tous vos ennemis ne pourront résister et qu'ils ne pourront contredire, » c'est-à-dire, vous recevrez à l'instant de moi l'éloquence et la sagesse, de sorte que tous vos ennemis, quand ils réuniraient tous leurs efforts, ne pourront vous résister, ni par leur sagesse (c'est-à-dire, par la force des raisonnements), ni par l'éloquence et par l'élégance du langage. Il en est beaucoup, en effet, qui ont un grand fond de sagesse, mais qui, faciles à troubler, voient se confondre toutes leurs idées lorsque le moment est venu de les exposer. Tels ne furent point les Apôtres, qui reçurent le double don de la sagesse et de la parole. — S. GRÉG. Le Sauveur semble leur dire : Ne vous effrayez pas, vous marchez au combat, mais c'est moi qui combats pour vous; vous prononcez les paroles, mais c'est moi qui les forme sur vos lèvres. — S. AMBR. Tantôt c'est Jésus-Christ qui parle par la bouche de ses disciples, tantôt c'est le Père (*Matth.*, XVI), tantôt enfin l'Esprit saint. (*Matth.*, X.) Ces divers passages, loin de se contredire, s'accordent parfaite-

---

(videlicet eorum), quia vos persequendo, mortes inferunt; aut vivendo non imitantur; aut inde perversi sine excusatione pereunt, unde electi exemplum capiunt ut vivant. Sed auditis tot terroribus, turbari poterant auditorum corda : unde ad eorum consolationem subdit : « Ponite ergo in cordibus vestris non præmeditari quemadmodum respondeatis. » THEOPHYLACT. Quia enim idiotæ erant et imperiti, hoc eis Dominus dicit, ne conturbarentur reddituri sapientibus rationem : et causam subdit : « Ego enim dabò vobis os et sapientiam, cui non poterunt resistere et contradicere omnes adversarii vestri : » quasi dicat : Statim a me sortiemini facundiam et sapientiam, ut nec omnes adversarii vestri si in unum conveniant, resistere valeant vobis; nec in sapientia (id est, vi theorematum), nec in eloquentia et sermonis lepore. Sæpe enim multi sapientiam quidem habent in mente; sed cum sint provocabiles ad turbationem, totum confundunt, cum tempus fuerit proponendi : non autem tales fuerunt apostoli, sed utrinque gratiosi fuerunt. GREG. (*ut sup.*) Ac si Dominus suis dicat : Nolite terreri : vos ad certamen acceditis, ego prælior; vos verba editis, sed ego sum qui loquor. AMBR. Alibi autem Christus in discipulis (ut hic), alibi Pater (*Matth.*, 16), alibi Spiritus loquitur Patris. (*Matth.*, 10.) Non discordant ista, sed congruunt :

ment, car ce que l'un dit, les trois le disent également, parce que la Trinité n'a qu'une seule et même voix.

Théophyl. Après leur avoir ainsi parlé, pour dissiper la crainte que pouvait leur inspirer leur ignorance, il les prémunit contre un autre danger non moins important, qui aurait pu aussi jeter le trouble dans leurs cœurs, s'il les avait surpris à l'improviste : « Vous serez même trahis et livrés par vos pères, par vos frères, par vos amis, et on en fera mourir plusieurs d'entre vous. » — S. Grég. (*hom.* 35.) Les épreuves les plus cruelles nous viennent de ceux sur l'affection desquels nous croyions pouvoir compter, parce qu'aux souffrances extérieures viennent se joindre alors la douleur de l'affection que nous avons perdue. — S. Grég. de Nysse (1). Considérons quelle était alors la situation de la société. Dans toutes les familles divisées par la différence de religion, on était suspect les uns aux autres. Le fils encore idolâtre trahissait ses parents devenus chrétiens; le père, obstiné dans son infidélité, devenait l'accusateur de son fils qui avait embrassé la foi. Tous les âges étaient exposés à la persécution, et les femmes elles-mêmes, n'en étaient pas à l'abri par la faiblesse naturelle de leur sexe.

Théophyl. Notre-Seigneur leur prédit ensuite la haine universelle dont ils seront l'objet : « Et vous serez haïs de tout le monde à cause de mon nom. » — S. Grég. (*hom.* 35.) Mais comme ces prédictions qui leur montrent une mort cruelle en perspective ont quelque chose d'effrayant et de redoutable, il les console aussitôt par l'espérance des joies de la résurrection : « Cependant il ne se perdra pas un seul cheveu de votre tête, » c'est-à-dire : Pourquoi craindriez-vous de voir périr ce que

(1) On trouve quelque chose d'analogue sur la persécution qui nous vient de nos proches, dans l'homélie 2 sur le *Cantique des Cantiques*, et dans l'homélie 8 sur *l'Ecclésiaste*.

---

quod unus loquitur, tres loquuntur, quia vox est una Trinitatis.

Theophyl. His autem dictis et propulso imperitiæ timore, subdit et aliud quiddam necessarium, quod eorum animos poterat commovere, ne subito irruens eos turbaret. Sequitur enim : « Trademini autem a parentibus, et fratribus, et cognatis; et morte afficient ex vobis. » Greg. (*in homil.* 35 *ut sup.*) Plus in nobis ea tormenta sæviunt quæ ab illis patimur, de quorum mentibus præsumebamus, quia cum damno corporis, mala nos cruciant amissæ charitatis. Greg. Nyss. Consideremus autem statum, qui tunc temporis erat. Omnibus suspectis ad invicem dividebantur cognationes invicem disgregatæ per cultus; et filius gentilis proditor fiebat parentum fidelium; et in filium qui crediderat pater in infidelitate obstinatus accusator fiebat. Omnis ætas erat exposita persequentibus fidem, nec mulieribus succurrebat naturalis sexus fragilitas.

Theophylact. His autem dictis et de odio subjungit quod ab omnibus patientur. Sequitur enim : « Et eritis odio omnibus hominibus, » etc. Greg. (*in homil.* 35 *ut sup.*) Sed quia dura sunt quæ prædicuntur de afflictione mortis, protinus consolatio subditur de gaudio resurrectionis, cum dicitur : « Et capillus de capite vestro non peribit : » quasi dicat martyribus suis : Cur timetis ne

vous ne pouvez perdre sans douleur, puisque même ce qui peut vous être retranché sans vous causer aucune souffrance, ne peut périr? — Bède. Ou bien encore : Il ne périra pas un seul cheveu de la tête des disciples, parce que non-seulement les grandes actions et les paroles des saints, mais encore leurs moindres pensées recevront de Dieu leur juste récompense.

S. Grég. (*Moral.*, v, 13.) Celui qui pratique la patience dans l'adversité, puise sa force contre toutes les tribulations, par le même principe qui lui fait remporter la victoire sur lui-même : « Vous posséderez vos âmes dans la patience. » Qu'est-ce que posséder son âme, c'est mener une vie entièrement irréprochable, et comme du haut d'une forteresse, dominer par la vertu tous les mouvements de son cœur. — S. Grég. (*hom.* 35.) Ainsi nous possédons nos âmes par la patience, parce qu'en nous dominant nous-mêmes, nous commençons à être les maîtres de ce que nous sommes. La possession de l'âme dépend de la vertu de patience, parce que la patience est la racine et la gardienne de toutes les vertus. Or, la patience consiste à supporter avec calme les épreuves qui nous viennent d'autrui, et à ne nourrir aucun ressentiment contre ceux qui en sont la cause.

ỳ. 20-24. — *Lorsque vous verrez une armée investir Jérusalem, sachez que la désolation est proche. Alors que ceux qui sont dans la Judée s'enfuient vers les montagnes; que ceux qui se trouvent au milieu de la ville, s'en retirent; et que ceux qui se trouvent dans le pays d'alentour n'y entrent point; car ce seront alors les jours de la vengeance, afin que tout ce qui est écrit s'accomplisse. Malheur à celles qui seront grosses et à celles qui allaiteront en ces jours-là, car la terre sera accablée de maux, et la colère du ciel tombera sur ce peuple; ils tomberont sous le tranchant du glaive; ils seront emmenés*

---

pereat quod incisum dolet, quando et illud in vobis perire non potest quod incisum non dolet? Beb. Vel aliter : capillus de capite discipulorum Domini non peribit, quia non solum fortia facta vel dicta sanctorum, sed et tenuissima cogitatio digna mercede donabitur.

Greg. (V *Moral.*, cap. 13.) Qui autem patientiam in adversis tenet, inde contra adversa omnia fortis efficitur : unde sibi et seipsum vincendo dominatur. Unde sequitur : « In patientia vestra possidebitis animas vestras. » Quid enim est animas possidere, nisi perfecte in omnibus vivere, cunctisque mentis motibus quasi ex arce virtutis dominari? Greg. (*in homil.* 35 *ut sup.*) Per patientiam igitur animas nostras possidemus, quia dum nobismetipsis dominari dicimur, hoc ipsum incipimus possidere quod sumus. Idcirco autem possessio animæ in virtute patientiæ ponitur, quia radix omnium custosque virtutum patientia est. Patientia vero est aliena mala æquanimiter perpeti, et contra eum quoque qui mala irrogat, nullo dolore morderi.

Cum autem videritis circumdari ab exercitu Hierusalem, tunc scitote quia appropinquavit desolatio ejus. Tunc qui in Judæa sunt, fugiant ad montes; et qui in medio ejus sunt, discedant; et qui in regionibus, non intrent in eam; quia dies ultionis hi sunt, ut impleantur omnia quæ scripta sunt. Væ autem prægnantibus et nutrientibus in illis diebus! Erit enim pressura magna super terram, et ira populo huic. Et cadent in ore gladii, et captivi du-

captifs dans toutes les nations ; et Jérusalem sera foulée aux pieds par les Gentils, jusqu'à ce que le temps des nations soit accompli.

Bède. Jusqu'ici Notre-Seigneur a prédit les événements qui arriveraient pendant les quarante années qui devaient suivre, mais sans qu'il fût question de la ruine définitive des Juifs, il en vient maintenant à la destruction de cette malheureuse nation, et aux ruines qu'amoncellera l'armée romaine : « Lorsque vous verrez une armée environner Jérusalem, sachez que la désolation est proche. » — Eusèbe. (*Ch. des pèr. gr.*) Il appelle cette ruine la désolation de Jérusalem, parce qu'elle ne sera plus rebâtie par ses habitants, ni reconstituée selon les prescriptions de la loi, et que personne, après le siége et la désolation qui doivent avoir lieu, ne doit espérer son rétablissement, comme au temps du roi des Perses, d'Antiochus le Grand, et aussi comme au temps de Pompée.

S. Aug. (*Lettre* 80 *à Hésych.*) Saint Luc rapporte ici ces paroles du Seigneur, pour nous faire comprendre que ce fut lors du siége de Jérusalem qu'eut lieu l'abomination de la désolation prédite par le prophète Daniel, et dont saint Matthieu (xxiv) et saint Marc (xiii) ont parlé. — S. Ambr. Les Juifs crurent que cette abomination de la désolation s'était alors vérifiée, parce que les Romains avaient jeté une tête de porc dans le temple, pour insulter aux observances judaïques. — Eusèbe. Or, le Seigneur, prévoyant que la ville devait être désolée par la famine, avertissait ses disciples de ne point s'y réfugier lors du siége, comme dans un lieu sûr et protégé de Dieu, mais de s'en éloigner bien plutôt, et de s'enfuir vers les montagnes : « Alors que ceux qui sont dans la Judée, s'enfuient vers les montagnes. » — Bède.

---

centur in omnes gentes ; et Hierusalem calcabitur a gentibus, donec impleantur tempora nationum.

Beda. Hactenus ea quæ per quadraginta annos (necdum fine adveniente) futura erant, dicta sunt : hic ipse finis desolationis quæ a Romano exercitu facta est, Domini verbis exponitur, cum dicitur : « Cum autem videritis circumdari, » etc. Euseb. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) *Desolationem Hierusalem* vocat, non amplius eam a suis nec secundum ritum legalem constitui, ita quod nullus expectet post futuram obsidionem et desolationem, aliam innovationem fieri : sicut accidit tempore regis Persarum, et illustris Antiochi, et iterum tempore Pompeii.

Aug. (*ad Hesych. epist.* 80.) Hæc autem Domini verba ideo Lucas hoc loco commemoravit, ut ostendat tunc factam fuisse abominationem desolationis, quæ a Daniele prædicta est (de qua Matthæus (*cap.* 24, et Marcus, *cap.* 13, locuti sunt) quando expugnata est Hierusalem. Amb. Judæi enim putaverunt abominationem desolationis tunc factam, eo quod caput porci in templum jecerunt illudentes Romani Judaicæ ritum observantiæ. Euseb. (*ut supra.*) Dominus autem futuram in civitate prævidens famem, monebat discipulos ne in futura obsidione in civitatem confugerent, tanquam ad locum tutum, et a Deo protectum : sed magis inde discederent, et ad montes confugerent. Unde sequitur : « Tunc qui in Judæa sunt, fugiant ad montes, » etc. Bed. Ecclesiastica narrat historia (Eusebii sci-

L'histoire ecclésiastique (*Eusèbe*, III, 5) rapporte qu'aux approches de la ruine de Jérusalem, tous les chrétiens qui étaient dans la Judée en sortirent, sur l'avis qu'ils avaient reçu du Seigneur, et allèrent habiter au delà du Jourdain, la ville de Pella, jusqu'à ce que la désolation de la Judée fût consommée. — S. AUG. (*Lettre* 80 *à Hésych.*) Au lieu de ces paroles, nous lisons dans saint Matthieu et dans saint Marc : « Que celui qui sera sur le toit, ne descende pas dans sa maison ; » saint Marc ajoute : « Et n'y entre point pour en emporter quelque chose. » Saint Luc, au contraire : « Et que ceux qui sont au milieu d'elle s'en retirent. »

BÈDE. Mais comment ceux qui sont au milieu de Jérusalem pourront-ils en sortir lorsqu'elle sera investie par une armée? Pour résoudre ces difficultés, il faut rapporter ces paroles, non pas au temps même du siége, mais à celui qui le précéda immédiatement, lorsque les soldats romains commencèrent à se répandre sur les frontières de la Galilée ou de la Samarie.— S. AUG. (*comme précéd.*) Saint Matthieu et saint Marc disent : « Et que celui qui sera dans les champs, n'en revienne pas pour prendre son vêtement. » Saint Luc est plus explicite : « Et que ceux qui sont dans les régions voisines n'y entrent point ; car ce sont les jours de la vengeance dans lesquels doivent s'accomplir toutes les prédictions qui ont été faites. » — BÈDE. Ces jours de la vengeance sont les jours où Dieu vengera le sang du Seigneur que les Juifs ont répandu.

S. AUG. (*comme précéd.*) Saint Luc continue ensuite comme les deux autres Evangélistes : « Malheur aux femmes qui seront grosses ou nourrices en ces jours-là ! » C'est ainsi que cet Evangéliste fait disparaître toute ambiguité, et nous rend certains que ce que le Sauveur a dit de

---

licet *lib.* III, *cap.* 5) cunctos qui in Judæa erant Christianos, imminente Hierosolymorum excidio, commonitos a Domino, ex eo loco discessisse, et trans Jordanem habitasse in civitate quadam *Pella* nomine, donec desolatio Judææ compleretur. AUG. (*ad Hesych. ut supra.*) Pro hoc autem Matthæus et Marcus dixerunt : « Et qui supra tectum, non descendat in domum; » addidit autem Marcus : « Nec introeat ut tollat aliquid de domo : » pro quo Lucas subdit : « Et qui in medio ejus sunt, discedant. »

BEDA. Sed quomodo ab exercitu, civitate jam circumdata, qui in medio ejus sunt, discedent? Nisi forte quod præmisit *tunc*, non ad ipsum tempus obsidionis referatur, sed ad proximum ante obsidionis tempus, cum se primum miles Romanus per Galilææ vel Samariæ fines cœpisset diffundere. AUG. (*ad Hesych. ut sup.*) Pro eo autem quod Matthæus et Marcus posuerunt : « Et qui in agro erit, non revertatur retro tollere vestimentum suum, » apertius iste subdit : « Et qui in regionibus non intrent in eam, quia dies ultionis hi sunt, ut impleantur omnia quæ scripta sunt. » BEDA. Dies autem ultionis hi sunt, dies videlicet dominici sanguinis ultionem petentes.

AUG. (*ad Hesych. ut sup.*) Deinde similiter Lucas prosequitur, sicut et alii duo : « Væ autem prægnantibus et nutrientibus in illis diebus. » Et sic ergo Lucas patefecit quod poterat esse incer-

l'abomination de la désolation, doit se rapporter non pas à la fin du monde, mais au temps du siége de Jérusalem.— Bède. Notre-Seigneur dit : « Malheur aux femmes qui seront grosses (aux approches de la captivité), ou à celles qui nourriront ou qui allaiteront, parce qu'il leur sera bien difficile de fuir avec ce précieux, mais lourd fardeau, qu'elles porteront dans leur sein ou dans leurs bras. » — Théophyl. Quelques-uns pensent que Notre-Seigneur fait ici allusion aux mères qui allèrent jusqu'à manger leurs enfants, selon le récit de l'historien Josèphe.

S. Chrys. (*cont. les détract. de la vie mon.*) Le Sauveur donne la raison de ce qu'il vient de dire : « Car la terre sera accablée de maux, et la colère du ciel tombera sur ce peuple. » En effet, les Juifs virent fondre sur eux un si grand déluge de maux, qu'aucun désastre ne pourra jamais être comparé aux calamités qu'ils éprouvèrent alors, au témoignage du même historien. — Eusèbe. (*Ch. des pèr. gr.*) Lorsque les Romains arrivèrent et s'emparèrent de Jérusalem, une multitude innombrable de Juifs périrent par le glaive, selon la prédiction du Sauveur : « Ils tomberont sous le tranchant du glaive. » Néanmoins, un plus grand nombre furent victimes de la famine. Ces tristes événements arrivèrent d'abord sous Tite et Vespasien, et ensuite sous le règne de l'empereur Adrien, quand il fut interdit aux Juifs de rentrer dans leur patrie : « Ils seront emmenés captifs dans toutes les nations. » En effet, les Juifs furent dispersés dans tout l'univers, et se répandirent jusqu'aux extrémités de la terre, et tandis que la Judée est habitée par des étrangers, ils sont les seuls qui ne puissent remettre le pied dans leur patrie : « Et Jérusalem sera foulée aux pieds par les Gentils, jusqu'à ce que le temps des nations soit

---

tum : scilicet id quod dictum est de abominatione desolationis, non ad seculi finem, sed ad expugnationem Hierusalem pertinere. Beda. Dixit ergo : « Væ prægnantibus (præsente captivitate), *et nutrientibus*, sive *mammantibus* » ut quidam interpretantur), quarum vel uteri vel manus filiorum sarcina prægravatæ, fugæ necessitatem non minimum impediunt. Theophyl. Quidam vero dicunt Dominum per hoc significare filiorum esum, quem et Josephus narrat.

Chrys. (*adversus vituperatores vitæ monasticæ.*) Deinde prædictorum assignat causam, dicens : « Erit enim pressura magna super terram, et ira populo huic : » talia enim mala eos occupaverunt, ut nulla deinceps ærumna possit eorum calamitatibus adæquari, ut Josephus narravit. Euseb. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Qualiter scilicet advenientibus Romanis, et urbem capientibus, multæ catervæ Judaici populi in ore gladii periere. Unde sequitur : « Et cadent in ore gladii; » sed et plures necati sunt fame. Hæc vero accidebant, primo quidem sub Tito et Vespasiano; post hos autem, tempore Hadriani, principis Romanorum, quando natale solum Judæis inaccessibile est factum. Unde sequitur : « Et captivi ducentur in omnes gentes : » totum enim orbem Judæi repleverunt, usque ad fines terræ pervenerunt; et cum eorum terra ab alienigenis inhabitetur, solis ipsis est inaccessibilis facta. Unde sequitur : « Et Hierusalem calcabitur a gentibus, donec

accompli. » — Bède. C'est ce mystère dont veut parler l'Apôtre, lorsqu'il dit : « Une partie d'Israël est tombée dans l'aveuglement, jusqu'à ce que la multitude des nations soit entrée, et que tout le peuple d'Israël fût ainsi sauvé. » Lorsqu'il aura enfin obtenu le salut qui lui a été promis, il pourra légitimement espérer de rentrer dans sa patrie.

S. Ambr. Dans le sens figuré, l'abomination de la désolation est l'avénement de l'Antechrist, parce qu'il doit souiller l'intérieur des âmes par ses abominations sacriléges, et selon la prédiction littérale de l'Ecriture (1), s'asseoir dans le temple pour usurper le trône de la divine majesté. Il est aussi l'objet du sens spirituel de ces paroles, parce qu'il voudra imprimer dans les âmes les traces profondes de sa perfidie, en cherchant à prouver par les Ecritures qu'il est le Christ. Alors approchera la désolation, parce que la plupart succomberont honteusement, et abandonneront la véritable religion. Alors aussi ce sera le jour du Seigneur; car de même que son premier avénement a eu pour objet de nous racheter de nos iniquités, le second aura pour fin de réprimer les coupables efforts de ceux qui voudraient entraîner les fidèles dans l'erreur et l'infidélité. Il y a encore un autre Antechrist, c'est le démon qui s'efforce d'assiéger Jérusalem (c'est-à-dire l'âme pacifique) (2), avec l'armée de sa loi tyrannique. Or, quand le démon se trouve au milieu du temple, c'est l'abomination de la désolation. Mais lorsque la présence spirituelle du Christ vient à nous éclairer de sa lumière au milieu de nos tentations, le démon s'éloigne, et la justice commence à régner. Il y a encore un troisième Antechrist,

(1) II *Thessal.*, II, 3, 4 : « Ce jour-là ne viendra pas que la révolte et l'apostasie ne soient arrivées auparavant, et qu'on n'ait vu paraître cet homme de péché, qui doit périr misérablement, qui s'opposant à Dieu, s'élèvera au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu, ou qui est adoré, jusqu'à s'asseoir dans le temple de Dieu, voulant lui-même passer pour Dieu. »

(2) Saint Ambroise fait ici allusion à la signification du mot Jérusalem, qui veut dire *vision de paix*.

---

impleantur tempora nationum. » Beda. Quæ scilicet Apostolus commemorat, dicens (*Rom.*, 11) : « Cæcitas ex parte facta est in Israel, et sic omnis Israel salvus fiet : » qui cum promissa salute fuerit potitus, ad patrium solum rediturus non temere speratur.

Ambr. Mystice autem *abominatio desolationis* adventus Antichristi est; eo quod sacrilegiis infaustis mentium interiora contaminet; sedens juxta historiam in templo, ut sibi vendicet divinæ solium potestatis. Juxta interpretationem autem spiritualem pulchre inducitur; eo quod in affectibus singulorum vestigium perfidiæ suæ confirmare desideret; ex Scripturis disputans se esse Christum. Tunc appropinquabit desolatio; quoniam a vera religione plerique lapsi desistent. Tunc erit Domini dies; quoniam sicut primus adventus Domini fuit propter redimenda peccata, ita et secundus erit propter reprimenda delicta, ne plures perfidiæ errore labantur. Est et alius Antichristus, id est diabolus, qui Hierusalem (id est, animam pacificam) obsidere nitatur suæ legis exercitu. Ergo quando in medio templi est diabolus, desolatio abominationis est. Cum autem unicuique laboranti Christi præsentia spiritualis illuxerit, tollitur iniquus ex medio, et incipit regnare justitia. Est etiam tertius Antichristus, ut Arius et Sabellius, et omnes qui nos prava in-

c'est Arius et Sabellius, et tous ceux qui cherchent à nous séduire pour nous perdre. Les femmes qui sont enceintes, dont le Sauveur déplore le triste sort, sont les chrétiens qui flattent les instincts de la chair, dont la marche est ralentie et entravée par la mollesse, qui sont stériles pour la vertu, et n'ont de fécondité que pour le vice. Ceux-mêmes qui sont pour ainsi dire comme en travail de bonnes œuvres, et qui n'en ont encore produit aucune, ne sont pas à l'abri de cet anathème. Il en est, en effet, qui conçoivent par un sentiment de crainte de Dieu, mais tous n'enfantent pas; quelques-uns font, pour ainsi parler, comme avorter la parole de Dieu, et la rejettent avant de l'enfanter; d'autres portent le Christ dans leur sein, mais il n'est pas encore formé. Ainsi l'âme qui enfante la justice, enfante le Christ. Hâtons-nous aussi d'allaiter nos enfants, pour n'être pas surpris par le jour du jugement ou de la mort. Il en sera ainsi, si vous conservez dans votre cœur toutes les paroles de la justice, sans attendre le temps de la vieillesse, et si dès votre premier âge vous vous hâtez de concevoir la sagesse et de la nourrir, en la préservant de la corruption des sens. A la fin du monde, les nations qui auront embrassé la foi, soumettront toute la Judée par le glaive de la parole spirituelle, qui est comme un glaive à deux tranchants. (*Apocal.*, I, 16; XIX, 15.)

℣. 25-27. — *Et il y aura des signes dans le soleil, dans la lune et dans les étoiles; et sur la terre les nations seront dans l'abattement et la consternation, effrayées par le bruit de la mer et des flots soulevés; et les hommes sècheront de frayeur dans l'attente de ce qui doit arriver dans tout l'univers, car les vertus des cieux seront ébranlées; et alors ils verront le Fils de l'homme qui viendra sur une nuée avec une grande puissance et une grande majesté.*

Bède. Notre-Seigneur annonce ensuite successivement ce qui doit

---

tentione seducunt. Hæ autem sunt prægnantes, quibus *væ* dicitur; quæ arvinam suæ carnis extendant, et quibus intimorum gressus pigrescat animorum, ut effœtæ virtutum, fœtæque vitiorum. Sed nec illæ prægnantes condamnationis exsortes sunt quæ in bonorum actuum molimine constitutæ, necdum aliquos suscepti operis dedere processus. Sunt quæ Dei timore concipiunt, sed non omnes pariunt: sunt enim quæ abortivum excludunt verbum antequam pariant; sunt etiam quæ in utero Christum habeant, sed nondum formaverunt. Ergo quæ parit justitiam, Christum parit. Nos etiam parvulos nostros ablactare properemus ne nos quasi imperfectorum parentes, aut judicii dies, aut mortis inveniat. Quod ita fiet, si omnia dicta justitiæ in corde custodias, nec senectutis tempus expectes; sed in prima ætate sapientiam sine corruptela corporis tui cito concipias, cito nutrias. In fine autem Judæa omnis a nationibus credituris subjicietur in ore gladii spiritualis, qui est sermo bis acutus. (*Apoc.*, 1, vers. 16, et *Apoc.*, 19, vers. 15.)

Et erunt signa in sole, et luna, et stellis, et in terris pressura gentium præ confusione sonitus maris et fluctuum; arescentibus hominibus præ timore, et expectatione quæ supervenient universo orbi: nam virtutes cœlorum movebuntur: et tunc videbunt Filium hominis venientem in nube cum potestate magna et majestate.

Bed. Quid impletis nationum tempo-

arriver, lorsque les temps des nations seront accomplis : « Il y aura des signes dans le soleil, dans la lune et dans les étoiles. » — S. Ambr. Saint Matthieu explique plus clairement quels seront ces signes : « Alors, dit-il, le soleil s'obscurcira, et la lune ne donnera plus sa lumière, et les étoiles tomberont du ciel. » — Eusèbe. (*Ch. des pèr. gr.*) En effet, lorsque la consommation de cette vie mortelle et corruptible sera venue, la figure de ce monde passera, selon l'expression de l'Apôtre, (I *Cor.*, vii) pour faire place à un monde nouveau, dans lequel, au lieu des astres visibles, Jésus-Christ lui-même brillera comme l'astre et le roi de ce monde nouveau, et l'éclat de la gloire de sa divinité sera si grand, que le soleil qui nous éclaire maintenant, la lune, et les autres astres disparaîtront en présence de cette incomparable lumière. — S. Chrys. (*Ch. des pèr. gr.*) Aussitôt que le soleil se lève, la lune et les étoiles sont comme éclipsés; ainsi lorsque le Christ apparaîtra dans sa gloire, le soleil s'obscurcira, la lune ne donnera plus sa lumière, et les étoiles tomberont du ciel, c'est-à-dire que ces astres seront dépouillés de leur premier vêtement, pour se revêtir d'une lumière plus éclatante.

Eusèbe. Le Sauveur expose ensuite ce qui doit arriver après que les astres du ciel seront obscurcis, et quelles seront les angoisses de tous les peuples de la terre : « Et sur la terre, les nations seront dans l'abattement et dans la consternation, » etc. Il semble vouloir nous dire que le principe de la transformation de l'univers viendra de la suppression de l'élément liquide, qui sera dévoré par le feu ou gelé par le froid, de sorte qu'on n'entendra plus le bruit de la mer, que ses flots ne viendront plus mouiller les sables du rivage, par suite de cette excessive sécheresse, et qu'alors les autres parties du monde, ne rece-

---

ribus sequatur, ex ordine manifestat, dicens : « Erunt signa in sole, et luna, et stellis. » Ambr. Quæ quidem signa secundum Matthæum evidentius exprimuntur : « Tunc, inquit, sol obscurabitur, et luna non dabit lumen suum, et stellæ cadent de cœlo. » Euseb. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Tunc enim cum vitæ corruptibilis consummatio agetur, et secundum Apostolum (I *ad Corinth.*, 7) species hujus mundi transibit, et novum succedet seculum, in quo vice sensibilium luminarium ipse Christus fulgebit quasi jubar, et Rex novi seculi : cujus erit tanta numinis virtus et gloria, ut sol qui nunc radiat, atque luna, et cætera sidera, adventu majoris luminis occultentur. Chrys. (*in eadem Cat. Græca.*) Sicut enim in hoc seculo luna et sidera mox obfuscantur orto sole, sic in gloriosa Christi apparitione sol obtenebrescet, et luna non dabit proprium jubar, et stellæ cadent de cœlo : priore spoliatæ amictu, ut potioris lucis amictu potiantur.

Euseb. (*ut supra.*) Quæ autem evenient orbi post luminarium obtenebrationem, ex quibus fiet angustia gentium, consequenter exprimit, dicens : « Et in terris pressura gentium præ confusione sonitus maris, » etc., ubi videtur docere principium transmutationis universi futurum ex defectu substantiæ humidæ : hac enim prima devorata, vel congelata, ut non amplius audiantur sonitus maris, nec contingant arenam fluctus ejus causa exuberantis siccitatis, cæteræ mundi partes non amplius obtinentes vaporem so-

vant plus ces vapeurs humides, produites par les eaux, seront transformées (1*). Comme l'avénement du Sauveur doit combattre et renverser les prodiges de l'ennemi de Dieu, c'est-à-dire de l'Antechrist, ses premières vengeances commenceront par ce fléau de la sécheresse, qui sera si grande, qu'on n'entendra plus ni le bruit des tempêtes de la mer, ni le frémissement de ses flots soulevés ; ce qui jettera dans les plus terribles angoisses les hommes qui survivront : « Les hommes sècheront de frayeur dans l'attente de ce qui doit arriver dans tout l'univers. » Quels seront ces nouveaux fléaux qui doivent fondre sur l'univers, c'est ce que nous apprend la suite des paroles du Sauveur : « Les vertus des cieux seront ébranlées. »

Théophyl. Ou encore : Lorsque le monde du firmament sera bouleversé, les éléments terrestres devront ressentir les mêmes secousses : « Et sur la terre les nations seront dans l'abattement, » etc. Comme s'il voulait dire : Les mugissements de la mer seront si épouvantables, et ses rivages seront battus par de si violentes tempêtes, que les peuples seront dans l'angoisse, (c'est-à-dire dans une détresse universelle), jusqu'à sécher de frayeur dans l'attente des maux dont le monde entier sera menacé : « Les hommes sécheront de frayeur dans l'attente de ce qui doit arriver à tout l'univers. »

S. Aug. (*Lettre* 80, *à Hésych.*) Mais, direz-vous, nos calamités nous forcent de reconnaître que la fin des temps est venu, puisque les prédictions du Sauveur ont reçu leur accomplissement, car n'est-il pas

(1*) Cette explication est particulière à Eusèbe. Ce qu'il y a de certain ici c'est que le monde subsistera toujours, dans sa réalité tel que Dieu l'a créé et qu'il est actuellement, et que sa forme seule sera partiellement modifiée. Nous ne pouvons douter que cette forme sera autre, puisque nous lisons dans maints endroits des Ecritures que Dieu créera un nouveau ciel et une terre nouvelle. Mais il est aussi hors de doute que ce changement portera seulement sur la forme et non sur la substance. Et quand saint Pierre parle du feu qui consumera ce monde, et qui sera la condition du monde nouveau, il entend parler sans aucun doute d'un procédé de purification et de transfiguration, et non d'un procédé de destruction. (II *Pierre*, III, 13.)

---

litum emissum ex substantia humida, transmutationem patientur; et sic cum apparitio Salvatoris confutare debeat repugnantia Deo prodigia (scilicet Antichristi) exordium sument furoris prooemia ex siccitatibus, ut nec tempestas nec fremitus maris ulterius audiatur : quo facto subsequetur angustia superstitum hominum. Unde sequitur : « Arescentibus (id est, tabescentibus) hominibus præ timore et expectatione » eorum scilicet « quæ supervenient universo orbi. » Quæ autem tunc ingruant mundo, consequenter ostendit, subdens : « Nam virtutes cœlorum movebuntur. »

Theophyl. Vel aliter : cum alterabitur superior orbis, et elementa inferiora merito patientur jacturam. Unde sequitur : « Et in terris pressura gentium, » etc. Quasi dicat : Mare terribiliter fremet, et littus maris agitabitur tempestate, ita ut sit populo terræ pressura (id est, communis miseria), ut tabescant timore et expectatione malorum irruentium mundo. Unde sequitur : « Arescentibus hominibus præ timore, et expectatione, quæ supervenient universo orbi. »

Aug. (*ad Hesy.*, epist. 80 *ut sup.*) Sed dices : Confiteri vos pœna vestra compellit adesse jam finem, dum impletur, quod prænuntiatum est : nullam enim patriam, nullum locum nostris

certain qu'il n'y a aucun peuple, aucune contrée qui ne soit actuellement dans l'angoisse et la tribulation ? Or, si ces calamités qui pèsent en ce moment sur le genre humain, sont des signes certains de la venue prochaine du Seigneur, pourquoi l'Apôtre nous dit-il au contraire : « Lorsque les hommes diront : Nous sommes dans la paix et la sécurité ? » (I *Thessal.*, v.) Avec un examen plus sérieux des prédictions du Sauveur, nous découvrirons qu'elles n'ont point encore reçu leur accomplissement ; mais qu'il faut le différer jusqu'au temps où la tribulation s'étendra à tout l'univers, c'est-à-dire à l'Eglise qui sera persécutée dans le monde entier, et non à ses persécuteurs qui diront : « Nous sommes dans la paix et la sécurité. » Or, nous voyons au contraire que les malheurs de notre temps, que nous regardons comme les grandes calamités qui doivent précéder la fin du monde, sont communs aux deux royaumes de Jésus-Christ et du démon. Les bons et les méchants en sont également victimes, et au milieu de ces épreuves déchirantes, les hommes continuent à se plonger partout dans les excès de la table et de la débauche. Est-ce là sécher de frayeur ? n'est-ce pas plutôt brûler des ardeurs de la volupté ?

THÉOPHYL. Ce ne sont pas seulement les hommes qui trembleront devant ces terribles épreuves auquel le monde sera soumis, les anges eux-mêmes seront saisis d'étonnement à la vue des bouleversements épouvantables de l'univers : « Car les vertus des cieux seront ébranlées. » — S. GRÉG. Quelles sont ces vertus des cieux, si ce n'est les anges, les dominations, les principautés et les puissances ? Ils apparaîtront visiblement à nos yeux à l'avénement du juge sévère de nos âmes, pour exiger rigoureusement de nous ce que notre Créateur invisible supporte maintenant avec tant de miséricorde. — EUSÈBE. Ajoutons que

---

temporibus non affligi aut tribulari certum est. Sed si ista mala, quæ nunc patitur genus humanum, certa sunt indicia jam Dominum esse venturum, quid est quod dicit Apostolus (I *ad Thessal.*, 5) : « Cum dixerint pax et securitas? » Videamus ergo ne forte melius intelligatur non eo modo impleri quæ prædicta sunt his verbis; sed tunc potius esse ventura, quando sic erit tribulatio universo orbi, ut ad Ecclesiam pertineat (quæ universo orbe tribulabitur), non ad eos qui tribulabunt eam : ipsi enim sunt dicturi : « Pax et securitas. » Nunc autem ista mala quæ tanquam summa extremaque creduntur, utrique regno (Christi scilicet et diaboli) videmus esse communia. Pariter quippe his boni affliguntur et mali; inter quæ tanta mala adhuc usquequaque frequentantur luxuriosa convivia. Hoccine est « arescere præ timore, » an potius « inardescere præ libidine? »

THEOPHYL. Non solum autem mortales fluctuabunt cum alterabitur mundus, sed etiam angeli stupebunt in tam terribilibus mutationibus universi. Unde sequitur : « Nam virtutes cœlorum movebuntur. » GREG. (*in homil.* 1, *in Evang.*) Quid enim *virtutes cœlorum*, nisi angelos, dominationes, et principatus, et potestates appellat? Quæ in adventu districti judicis nostris tunc oculis visibiliter apparebunt, ut districte tunc a nobis exigant hoc quod nos modo invisibilis Conditor æquanimiter portat. EUSEB. (*ut*

le Fils de Dieu devant venir dans sa gloire pour confondre la superbe tyrannie du fils du péché (1), environné des anges du ciel qui lui serviront de ministres, les portes du ciel depuis si longtemps fermées s'ouvriront pour nous laisser contempler les splendeurs du ciel. — S. CHRYS. (*Lettre* 2, *à Olymp.*) Ou bien encore, les vertus des cieux, quoiqu'elles n'aient la conscience d'aucune faute, seront ébranlées, c'est-à-dire qu'elles perdront leur assurance. — BÈDE. C'est ce qui est écrit dans le livre de Job : « Les colonnes du ciel tremblent, et sont saisies d'effroi devant un seul signe de sa volonté, » or, si les colonnes tremblent, que feront les planches légères? Que deviendra le roseau du désert, lorsque les cèdres du paradis sont ébranlés? — EUSÈBE. Ou encore : Les vertus des cieux, sont les esprits qui gouvernent les diverses parties du monde visible ; ils s'ébranleront alors pour s'élever à un état meilleur, car ils seront déchargés du ministère qu'ils remplissent par ordre de Dieu auprès des créatures visibles qui sont encore soumises à la corruption. — S. AUG. (*A Hésych.*) Cependant, afin qu'on ne puisse dire que Notre-Seigneur a donné comme signes extraordinaires de son second avénement des choses qui arrivaient fréquemment dans le monde avant son premier avénement, et pour ne point nous exposer à la risée de ceux qui ont lu dans l'histoire des peuples le récit de calamités plus nombreuses et plus grandes, je crois qu'il vaut mieux appliquer ces prédictions à l'Eglise. En effet, l'Eglise est le soleil, la lune et les étoiles; et c'est d'elle qu'il est dit : « Vous ètes belle comme la lune, éclatante comme le soleil; » (*Cant.*, VI) et elle cessera de briller sous les violences inouïes de ses persécuteurs. — S. AMBR. Par suite de l'apostasie d'un grand nombre,

(1) Ou bien « du fils de perdition, et de l'homme de péché, » comme l'Apôtre appelle l'Antechrist. (II *Thessal.*, II, 3.)

---

sup.) Cum etiam Dei Filius sit venturus in gloria, et confutaturus elatam tyrannidem filii peccati, ministrantibus angelis cœli, fores a seculo clausæ patebunt, ut spectentur excelsa. CHRYS. (*ad Olympiam*, epist. 2.) Vel virtutes cœlicæ movebuntur, quamvis sibi consciæ non sint : videntes enim infinitas multitudines condemnari, non intrepide stabunt illic. BED. Unde et in Job dicitur (*cap.* 26) : « Columnæ cœli contremiscunt, et pavent ad nutum ejus : » quid ergo faciunt tabulæ, quando tremunt columnæ? Quid virgula deserti patitur, cum cedrus paradisi concutitur? EUSEB. (*ut sup.*) Vel *virtutes cœlorum* sunt quæ præsunt sensibilibus partibus universi. Quæ quidem tunc movebuntur, ut potiorem statum attingant : absolventur enim in seculo novo a ministerio quo Deo serviunt circa sensibilia corpora secundum corruptionis statum. AUG. (*ad Hesy. ut sup.*) Sed ne Dominus propinquante secundo adventu suo, ea pro magno prædixisse videatur, quæ huic mundo etiam ante primum ejus adventum fieri consueverant, et rideamur ab eis qui plura in historia gentium et majora legerunt; hæc quæ dicta sunt, melius in Ecclesia existimo intelligi : Ecclesia enim est sol, et luna, et stellæ, cui dictum est (*Can.*, 5) : « Pulchra ut luna, electa ut sol : » quæ tunc non apparebit persecutoribus ultra modum sævientibus. AMBR. Pluri-

la clarté de la foi sera obscurcie par les nuages de l'infidélité, car le soleil de justice croît ou décroît pour moi, en raison de ma foi; et de même, que dans ses révolutions mensuelles, la lune perd sa clarté à mesure que la terre s'interpose entre elle et le soleil, de même la sainte Eglise ne peut plus emprunter aux rayons de Jésus-Christ, l'éclat de sa divine lumière, lorsque les vices de la chair viennent s'interposer entre elle et la lumière céleste. En effet, presque toujours dans les persécutions l'amour de cette vie devient un obstacle à la lumière de ce soleil divin. Les étoiles (c'est-à-dire les personnages célèbres) tombent des cieux, lorsque la violence de la persécution redouble. Tout cela doit s'accomplir, jusqu'à ce que le nombre des enfants de l'Eglise soit complet, car la persécution est la pierre de touche qui fait reconnaître les bons et les mauvais. — S. Aug. (*A Hésych.*) Notre-Seigneur ajoute : « Et sur la terre les nations seront dans l'abattement et la consternation ; » ces nations ne sont pas les nations qui seront bénies dans celui qui sortira d'Abraham (1), mais les peuples qui au dernier jour seront placés à la gauche.

S. Ambr. L'agitation et les angoisses des esprits seront si grandes que la multitude des crimes dont le souvenir se réveillera par la crainte du jugement, desséchera pour nous la source de la rosée divine. Or, de même que l'avénement du Seigneur est ardemment attendu afin que sa présence se fasse sentir dans toute l'humanité comme dans tout l'univers, et que cette présence se manifeste à tous ceux qui reçoivent le Christ avec toutes les affections de leur cœur ; de même les vertus des cieux recevront à l'avénement du Sauveur, une augmentation de grâce et seront comme ébranlées par la plénitude de la divinité qui se communiquera de plus près à elles. Ces

(1) Voyez *Genèse*, XII, 3 ; XXIII, 18 ; et *Matth.*, XXV, 32.

---

mis etiam a religione deficientibus, clara fides obscurabitur nube perfidiæ : quia mihi sol ille justitiæ mea fide vel minuitur vel augetur; et sicut menstruis cursibus (id est, mensium defectibus) luna vel terræ opposita cum fuerit e regione solis, vanescit; sic et sancta Ecclesia, cum lumini cœlesti vitia carnis obsistunt, fulgorem divini luminis de Christi radiis non potest mutuari : nam in persecutionibus lucem divini Solis plerumque amor vitæ hujus excludit. Cadunt etiam stellæ (id est, gloria micantes viri), si persecutionis acerbitas convalescat. Quæ oportet fieri donec Ecclesiæ multitudo cumuletur : sic enim probantur boni, sic produntur infirmi. Aug. (*ad Hesyc.*, *ut sup.*) Quod autem dictum est : « Et in terris pressura gentium, » gentes voluit intelligi, non quæ in semine Abrahæ benedicentur, sed quæ ad sinistram stabunt.

Ambr. Ergo varii animorum æstus ita graves erunt ut delictorum multitudine male consciis (futuri judicii metu) sacri nobis ros fontis arescat. Quemadmodum autem Domini expectatur adventus, ut ejus præsentia in toto fiat, vel hominis orbe, vel mundi, quæ fit in singulis, cum omnibus affectibus receperis Christum ; sic virtutes cœlorum in adventu Domini augmentum gratiæ consequentur, et plenitudine Divinitatis proprius se infundente movebuntur. Sunt etiam

vertus des cieux peuvent encore être celles qui racontent la gloire de Dieu, et qui s'ébranleront pour contempler le Christ, lorsqu'il épanchera sur elle une plus grande abondance de ses grâces. — S. Aug. (*A Hésych.*) Ou bien encore : Les vertus des cieux seront ébranlées, parce que la persécution des impies sera si violente qu'elle ébranlera les plus forts dans la foi.

« Alors ils verront le Fils de l'homme venant sur une nuée. » — Théophyl. Aussi bien les infidèles que les fidèles, car il sera plus resplendissant que le soleil, lui et sa croix, de sorte que tous le connaîtront. — S. Aug. (*comme précéd.*) Ces paroles : « Il viendra sur une nuée, » peuvent s'entendre de deux manières : ou il viendra dans son Eglise comme dans une nuée lumineuse, ainsi qu'il ne cesse de venir dans le temps présent; mais il viendra avec une grande puissance et une grande majesté, parce que sa puissance et sa majesté se manifesteront avec plus d'éclat aux yeux des saints pour leur donner la force qui doit les faire triompher de la violence de la persécution. Ou bien il viendra dans ce même corps avec lequel il est assis à la droite de son Père, et nous devons croire en effet, qu'il viendra non-seulement dans le même corps, mais sur une nuée, parce qu'il reviendra des cieux comme il y est remonté; or, ce fut une nuée qui le déroba aux yeux de ses disciples (1). — S. Chrys. (*Ch. des Pèr. gr.*) Nous voyons dans l'Ecriture que Dieu apparaît toujours au milieu d'une nuée, selon ces paroles : « Les nuées sont autour de lui, et l'obscurité l'environne. » (*Ps.* xvii.) Le Fils de l'homme aussi viendra sur les nuées comme Dieu et Seigneur, non plus en cachant sa divinité, mais au milieu d'une gloire digne de Dieu, c'est pourquoi

(1) Comme les anges le prédisaient aux apôtres le jour de l'Ascension. « Ce Jésus qui vient de vous quitter pour aller au ciel, reviendra de la même manière que vous l'avez vu monter au ciel. » (*Actes*, i, 11.) Quant à la nuée, il en est question au verset 9 du même chapitre.

---

virtutes cœlorum quæ enarrant gloriam Dei, quæ pleniore Christi infusione movebuntur ut videant Christum. Aug. (*ad Hesyc. ut sup.*) Vel virtutes cœlorum movebuntur, quia impiis persequentibus, quidam fideles fortissimi turbabuntur.

Sequitur : « Et tunc videbunt Filium hominis venientem in nube. » Theophylact. Tam fideles quam infideles : radiabit enim amplius sole tam ipse quam crux ejus; unde ab omnibus cognoscetur. Aug. (*ut sup.*) Quod autem dicit : « Venientem in nube, » duobus modis accipi potest : sive in Ecclesia sua tanquam in nube venientem, sicut nunc venire non cessat; sed ideo tunc « cum potestate magna et majestate, » quia major majestas et potestas illius apparebit sanctis, quibus magnam virtutem dabit, ne tanta persecutione vincantur; sive in corpore suo, in quo sedet ad dexteram Patris, merito credendus est, non solum in eodem corpore, verumetiam in nube venturus; quoniam sic veniet sicut abiit; nubes autem suscepit eum ab oculis eorum. Chrys. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Semper enim Deus in nube apparet, secundum illud (*Psal.* 17) : « Nubes et caligo in circuitu ejus. » Unde et Filius hominis in nubibus veniet, ut Deus et Dominus, non latenter, sed in gloria digna Deo; et ideo subdit : « Cum po-

il ajoute : « Avec une grande puissance et majesté. » — S. Cyr. Il faut sous entendre : Avec une *grande* majesté. Dans son premier avénement, il a voulu paraître revêtu de notre infirmité et de notre bassesse, mais lorsqu'il reviendra, pour la seconde fois, ce sera avec la puissance qui lui est propre. — S. Grég. Ceux qui n'ont pas voulu l'écouter dans son état d'humiliation, le verront alors dans sa puissance et dans sa gloire, et ils ressentiront d'autant plus les effets de sa colère que leurs cœurs auront résisté davantage aux avances de sa miséricorde.

℣. 28-33. — *Pour vous, lorsque ces choses commenceront d'arriver, regardez en haut, et levez la tête, parce que votre rédemption est proche. Il leur proposa ensuite cette comparaison : Considérez le figuier et les autres arbres. Lorsqu'ils commencent à pousser leur fruit, vous reconnaissez que l'été est proche ; ainsi lorsque vous verrez arriver ces choses, sachez que le royaume de Dieu est proche. Je vous dis en vérité que cette génération d'hommes ne finira point, que toutes ces choses ne soient accomplies. Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point.*

S. Grég. (*hom.* 1.) Les prédictions qui précèdent s'adressaient aux réprouvés, les paroles de consolation qui suivent sont pour les élus : « Pour vous, lorsque ces choses commenceront d'arriver, regardez en haut, et levez la tête, parce que votre rédemption est proche. » Comme s'il disait : Lorsque vous verrez se multiplier les fléaux du monde, levez la tête, c'est-à-dire livrez-vous à la joie de vos cœurs, parce qu'en même temps que finit ce monde que vous n'aimez pas, la rédemption que vous avez cherchée approche. Dans le langage de l'Ecriture la tête est souvent prise pour le cœur (1), parce que le cœur dirige les

(1) *Ecclésiaste*, II, 14 : « Les yeux du sage sont dans sa tête ; » et chapitre XXXII, 11 : « Si on vous interroge deux fois, que votre tête garde votre réponse, » etc.

---

testate magna et majestate. » Cyril. (*in eadem Cat. Græca.*) Intelligendum est similiter *magna :* primam enim apparitionem prosecutus est cum infirmitate et humilitate nostra ; sed secundam celebrabit cum propria potestate. Greg. (*ut sup.*) In potestate enim et majestate visuri sunt, quem in humilitate positum audire noluerunt ; ut virtutem ejus tanto tunc districtius sentiant, quanto nunc cervicem cordis ad ejus patientiam non inclinant.

His autem fieri incipientibus, respicite, et levate capita vestra, quoniam appropinquat redemptio vestra. Et dixit illis similitudinem : Videte ficulneam et omnes arbores : cum producunt jam ex se fructum, scitis quoniam prope est æstas : ita et vos, cum videritis hæc fieri, scitote quia prope est regnum Dei : amen dico vobis quoniam non præteribit generatio hæc, donec omnia fiant : cœlum et terra transibunt, verba autem mea non transibunt.

Greg. (*in hom.* 1 *ut sup.*) Quia præmissa contra reprobos dicta sunt, mox ad electorum consolationem verba vertuntur. Nam subditur : « His autem fieri incipientibus, respicite et levate capita vestra, quoniam appropinquat redemptio vestra. » Ac si dicat : Cum plagæ mundi crebrescunt, levate capita, id est, exhilarate corda ; quia dum finitur mundus, cujus amici non estis, prope fit redemptio quam quæsistis. In Scriptura enim sacra sæpe caput pro mente ponitur ;

pensées comme la tète gouverne les membres du corps ; lever la tête, c'est donc élever nos âmes vers les joies de la patrie céleste. — Eusèbe. Ou encore : aux choses corporelles et sensibles qui auront cessé d'exister, succéderont les choses spirituelles et célestes, c'est-à-dire le règne d'un siècle qui n'aura plus de fin, et alors ceux qui en sont dignes, verront s'accomplir pour eux les promesses du salut : « Lorsque ces choses commenceront d'arriver, regardez en haut, » etc. En effet, en voyant l'effet des promesses qui faisaient l'objet de nos espérances, nous nous relèverons, nous qui étions auparavant dans l'abaissement, et nous lèverons la tète, nous qui étions humiliés, parce que la rédemption que nous espérions et que toutes les créatures attendaient, est arrivée. — Théophyl. C'est-à-dire, la parfaite liberté du corps et de l'âme ; car de même que le premier avénement du Seigneur avait pur but la réformation de nos âmes, le second aura pour fin la réformation de nos corps. — Eusèbe. Notre-Seigneur parle ainsi à ses disciples, non pas que leur vie dût se prolonger jusqu'à la fin du monde, mais parce qu'ils ne font qu'un seul corps avec nous et avec tous ceux qui dans la suite de temps doivent croire en Jésus-Christ jusqu'à la consommation des siècles.

S. Grég. (*comme précéd.*) Notre-Seigneur apporte ensuite une comparaison pleine de justesse pour nous faire comprendre que nous devons fouler aux pieds et mépriser le monde : « Voyez, dit-il, la figuier et tous les autres arbres, lorsqu'ils commencent à produire leurs fruits, vous savez que l'été est proche, » etc. C'est-à-dire, de même que les fruits des arbres vous font juger de la proximité de l'été, ainsi la destruction du monde vous fera connaître que le royaume de Dieu approche. Nous voyons ici que le fruit du monde n'est que destruction. Il ne

---

quia sicut capite reguntur membra, ita cogitationes mente disponuntur : capita itaque levare, est mentes nostras ad gaudia patriæ cœlestis erigere. Euseb. (*ut sup.*) Vel aliter : transactis corporalibus, aderunt intelligibilia et cœlestia, scilicet regnum seculi non amplius transituri ; et tunc dignis salubria promissa tribuentur. Unde dicitur : « His autem fieri incipientibus, respicite, » etc. Acceptis enim Dei promissis quæ speramus, erigemur qui ante curvi fueramus, et elevabimus capita nostra humiliati quondam, eo quod redemptio nostra quam sperabamus, advenerit : illa scilicet quam tota creatura expectat. Theophylact. Id est, perfecta libertas corporis et animæ : sicut enim primus adventus Domini fuit ad reformationem animarum nostrarum, sic secundus ad reformationem corporum celebrabitur. Euseb. (*ut sup.*) Dicit autem hæc ad discipulos suos, non tanquam ad eos qui durare deberent in vita ista usque ad terminum mundi, sed (quasi uno corpore existente) ipsis, et nobis, et posteris, usque ad consummationem mundi credituris in Christum.

Greg. (*in homil. ut sup.*) Quod autem calcari mundus atque despici debeat, provida comparatione manifestat, cum subdit : « Videte ficulneam et omnes arbores : cum producunt jam ex se fructum, scitis quia prope est æstas, » etc. Quasi dicat : Sicut ex fructu arboris vicina æstas agnoscitur, ita ex ruina mundi prope jam cognoscitur esse regnum Dei. Ex hoc ostenditur quia fructus mundi ruina est. Ad hoc enim germinat, ut

produit que pour détruire ce qu'il a contribué à faire croître et à nourrir. Le royaume de Dieu au contraire est justement comparé à l'été, parce qu'il dissipera tous les nuages de nos afflictions, et répandra sur les jours de notre vie les splendeurs du soleil éternel. — S. AMBR. Saint Matthieu ne parle ici que du figuier, tandis que saint Luc étend la comparaison à tous les autres arbres. Or, le figuier a ici une double signification symbolique, il figure à la fois l'adoucissement des dures épreuves, et la funeste abondance de tous les vices. Lors donc que nous verrons les arbres chargés de fruits encore verdoyants, et le figuier si fécond, couvert de fleurs, (c'est-à-dire lorsque toute langue louera Dieu de concert même avec le peuple juif), nous devons espérer l'avénement prochain du royaume de Dieu qui sera pour nous comme l'été et le temps de la moisson des fruits de la résurrection. De même encore, lorsque l'homme d'iniquité se sera revêtu de l'orgueil léger et frivole de la synagogue comparé aux feuilles des arbres, nous devons conjecturer que le jugement approche; car le Seigneur se hâtera de récompenser la foi et de mettre fin à l'iniquité. — S. AUG. (*A Hésych.*) A quels signes se rapportent ces paroles : « Lorsque vous verrez ces choses arriver ? » évidemment à ceux qui sont rapportés plus haut; or, parmi ces signes, nous lisons : « Alors ils verront le Fils de l'homme qui viendra. » Ainsi l'avénement du Fils de l'homme ne sera pas encore le royaume de Dieu, mais il annoncera qu'il est proche. Ou bien faut-il dire que ces paroles : « Lorsque vous verrez arriver ces choses, » ne doivent pas s'entendre de tous les signes qui précèdent, mais d'une partie seulement en exceptant celui-ci : « Alors ils verront le Fils de l'homme ? » Mais le récit de saint Matthieu ne nous permet pas de faire la moindre exception, puisqu'il dit en termes exprès : « Lorsque vous verrez arriver

---

quæcunque germine aluit, cladibus consumat. Bene autem regnum Dei æstati comparatur; quia tunc mœroris nostri nebulæ transeunt, et vitæ dies æterni Solis claritate fulgescunt. AMBR. Matthæus autem de sola dixit ficulnea, hic de arboribus omnibus. Duplicem autem habet figuram ficulnea : vel cum dura mitescunt, vel cum peccata luxuriant. Sive ergo cum fructus in omnibus virescit arboribus, et ficulnea fecunda jam floret (id est, cum omnis lingua confitetur Deo, confitente etiam populo Judæorum), sperare Domini debemus adventum, quo tanquam temporibus æstivis resurrectionis fructus metentur : sive cum levem fragilemque jactantiam tanquam folia synagogæ homo iniquitatis induerit, conjicere debemus appropinquare judicium. Nam remunerare fidem Dominus et delinquendi finem afferre festinat. AUG. (*ad Hesych. ut sup.*) Cum autem dicit : « Cum videritis hæc fieri, » quæ intelligere poterimus, nisi ea quæ supra memorata sunt ? In his autem est quod ait : « Et tunc videbunt Filium hominis venientem. » Proinde cum hoc visum fuerit, non jam erit regnum Dei, sed prope erit. An dicendum est, non omnia quæ supra commemorata sunt, esse intelligenda ubi ait : « Cum videritis hæc fieri : » sed aliqua eorum ? hoc scilicet excepto quod dictum est : « Et tunc videbunt Filium hominis. » Sed Matthæus aperuit nullis exceptis esse accipiendum, dicens : « Ita et vos cum vi-

toutes ces choses. » Or, parmi ces choses se trouve la venue du Fils de l'homme qu'on peut entendre, ou de sa venue dans ses membres figurés par les nuages, ou de sa venue dans l'Eglise comparée à une grande nuée. — TITE. Ou encore : Le Seigneur dit : « Le royaume de Dieu est proche, » parce que ces signes précurseurs n'annonceront pas la fin immédiate et irrévocable du monde, mais qu'il touche à sa fin, car la venue du Seigneur aura pour but de renverser tout pouvoir sur la terre pour préparer les voies au règne tout-puissant de Dieu. — EUSÈBE. De même que dans cette vie, lorsque le printemps succède à l'hiver, le soleil réchauffe et vivifie de ses rayons les semences confiées à la terre, les transforme et leur fait produire d'innombrables plantes nuancées à l'infini ; ainsi le glorieux avénement du Fils unique de Dieu répandant ses rayons vivifiants sur le monde nouveau, fera renaître à la lumière les semences ensevelies dans le monde entier, c'est-à-dire ceux qui dorment dans la poussière de la terre (1), leur rendra des corps bien préférables aux premiers, et fera succéder au règne de la mort vaincue à jamais, le règne d'une vie toute nouvelle.

S. GRÉG. (*homél.* 1 *sur les Evang.*) Le Sauveur donne à toutes ces prédictions le sceau d'une certitude infaillible, en ajoutant : « Je vous le dis en vérité, » etc. — BÈDE. Il donne ainsi la plus grande autorité à ses paroles, et s'il est permis de le dire, il fait une espèce de serment, car le mot *amen*, veut dire *il est vrai*. C'est donc la vérité elle-même qui nous dit : « Je vous dis la vérité, » bien qu'elle ne puisse mentir en aucune manière, quand elle ne s'exprimerait pas de la sorte. Cette génération dont il parle est tout le genre humain en gé-

(1) C'est ainsi que s'exprime le prophète Daniel quand il dit : « Un grand nombre de ceux qui dorment dans la poussière de la terre, s'éveilleront (ou ressusciteront.) » (*Dan.*, XII, 2.)

---

deritis hæc omnia : » inter quæ est, quod videbitur Filius hominis veniens : ut intelligatur de adventu, quo nunc venit in membris suis tanquam in nubibus, vel in Ecclesia tanquam in nube magna. TITUS. Vel aliter dicit : « Prope est regnum Dei ; » quia dum hæc fient, nondum ultimus finis rerum eveniet, sed jam in finem tendent : nam et ipse adventus Domini eliminans omnium principatum, et potestatem præparat regno Dei. EUSEB. (*ut sup.*) Sicut enim in hac vita sol (hyeme recedente ac succedente vere) radium calidum mittens fovet, ac vivificat humi condita semina, exuentia priscam figuram ; pullulant autem nova varium virorem habentia : sic et gloriosus unigeniti Dei adventus vivificativis radiis illustrans novum seculum, dudum condita per totum mundum semina (scilicet dormientes in pulvere terræ) potioribus corporibus quam prius producet in lucem ; ac confutata morte regnabit deinceps vita seculi novi.

GREG. (*in hom.* 1 *super Evang., ut sup.*) Omnia autem prædicta sub magna certitudine confirmantur, cum subditur : « Amen dico vobis, quia, » etc. BED. Multum commendat, quod ita prænuntiat : et (si discere fas est) juratio ejus est quod dicit : « Amen dico vobis : » amen quippe interpretatur *verum*. Igitur Veritas dicit : « Verum dico nobis ; » quod si non diceret, mentiri omnino non posset. *Generationem* autem, aut omne genus humanum dicit, aut specialiter

néral, ou le peuple juif en particulier. — Eusèbe. Ou bien, c'est la génération de sa sainte Eglise, et Jésus prédit au peuple fidèle, qu'il vivra jusqu'au temps où il sera témoin de tous ces événements, et contemplera de ses yeux l'accomplissement des promesses du Sauveur. — Théophyl. Comme il avait prédit, en effet, qu'il y aurait des troubles, des guerres et des bouleversements, tant parmi les éléments que parmi toutes les autres créatures, il ne veut point laisser croire que le peuple chrétien lui-même périrait, et il ajoute : « Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point ; » comme s'il disait : Quand tout serait bouleversé, ma foi ne périra pas, preuve évidente qu'il met l'Eglise au-dessus de toutes les autres créatures, car toutes les autres créatures seront soumises au changement et à la destruction, tandis que l'Eglise des fidèles et les paroles de l'Evangile ne passeront pas. — S. Grég. (*comme précéd.*) Ou encore : « Le ciel et la terre passeront, » etc., c'est-à-dire, tout ce qui vous paraît durable sur la terre ne l'est point sans changement et ne peut durer toujours, tandis que ce qui semble passer en moi, demeure fixe et immuable, parce que mes paroles qui passent sont l'expression de vérités permanentes et immuables. — Bède. Ce ciel qui doit passer, n'est ni le firmament, ni le ciel parsemé d'étoiles, mais l'atmosphère céleste, d'où les oiseaux prennent le nom d'oiseaux du ciel ; mais si la terre doit aussi passer, pourquoi est-il dit dans l'Ecclésiaste : « La terre demeure éternellement. » (*Ecclés.*, I.) C'est-à-dire, que le ciel et la terre passeront quant à leur forme présente et leurs propriétés actuelles, mais ils existeront toujours dans leur essence.

ŷ. 34-36. — *Prenez donc garde que vos cœurs ne s'appesantissent par l'excès des*

Judæorum. Euseb. (*ut sup.*) Vel *generationem* dicit novam generationem Ecclesiæ sanctæ suæ ; ostendens duraturum populum fidelium usque ad id tempus quo visurus sit omnia, et eventus verborum Salvatoris oculis apprehendet. Theophyl. Quia enim turbationes, et bella, et alterationes tam elementorum quam cæterarum rerum futurum esse prædixerat, ne quis suspicaretur quod et ipsa Christianitas peritura foret, subjungit : « Cœlum et terra transibunt, verba autem mea non transibunt ; » quasi dicat : « Et si cuncta commoveantur, fides tamen mea non deficiet : » ex quo innuit Ecclesiam præferre toti creaturæ : sed creatura patietur alterationem ; fidelium vero Ecclesia, et sermones Evangelii permanebunt. Gregor. (*in homil. ut sup.*) Vel aliter : « Cœlum et terra transibunt, » etc. Quasi dicat : Omne quod apud vos durabile est, sine mutatione durabile ad æternitatem non est, et omne quod apud me transire cernitur, fixum et sine transitu tenetur ; quia sine mutabilitate manentes sententias exprimit sermo meus qui transit. Bed. Cœlum autem quod transibit, non æthereum, sive sidereum, sed aereum, a quo aves cœli nominantur, intelligere debemus. Si autem terra transibit, quomodo Ecclesiastes dicit (*cap.* 1) : « Terra in æternum stat? » Sed aperta ratione cœlum et terra per eam quam nunc habent imaginem transeunt, attamen per essentiam sine fine subsistunt.

Attendite autem vobis ne forte graventur corda

viandes et du vin, et par les inquiétudes de cette vie, et que ce jour ne vous vienne tout d'un coup surprendre, car il enveloppera comme un filet tous ceux qui habitent la face de la terre. Veillez donc, priant en tout temps, afin que vous soyez trouvés dignes d'éviter tous ces maux qui arriveront, et de paraître avec confiance devant le Fils de l'homme.

Théophyl. Notre-Seigneur vient de prédire les signes terribles et manifestes des calamités qui doivent fondre sur les pécheurs, mais il donne comme préservatif contre ces maux la vigilance et la prière : « Prenez donc garde à vous, » etc. — S. Bas. (*hom.* 1 *sur ces par. du Deutér.*, xv, 9 : *veillez sur vous.*) Tous les animaux ont reçu de Dieu un mystérieux instinct qui leur fait pourvoir à leur propre conservation. Or, le Sauveur nous donne cet avertissement pour que nous fassions ici par raison et par prudence ce qui est chez les animaux l'effet de l'instinct naturel. Nous devons donc fuir le péché, comme les animaux sans raison évitent les aliments qui leur seraient mortels, et rechercher la justice comme ils recherchent les plantes pleines pour eux d'un suc nutritif. C'est donc pour nous faire discerner ce qui est salutaire de ce qui est nuisible, que Notre-Seigneur nous dit : « Prenez garde à vous. » Mais il y a deux manières de prendre garde ou de veiller, l'une extérieure par les yeux du corps, l'autre intérieure par l'attention de l'esprit; or, l'œil du corps ne peut conduire à la vertu, c'est donc un acte de l'esprit que Notre-Seigneur nous conseille, lorsqu'il nous dit : « Prenez garde à vous, » etc., c'est-à-dire, soyez pleins de circonspection, et que la lumière de votre âme veille sans cesse sur vous pour vous garder de tout danger. Il ne nous dit pas : Veillez sur ce qui est à vous ou sur les choses qui vous entourent, mais : « Veillez sur vous. » Ce qui est vous, c'est votre intelligence et votre âme, ce qui est à vous, c'est votre corps et

---

vestra in crapula et ebrietate, et curis hujus vitæ; et superveniat in vos repentina dies illa : tanquam laqueus enim superveniet in omnes qui sedent super faciem omnis terræ. Vigilate itaque, omni tempore orantes, ut digni habeamini fugere ista omnia quæ futura sunt, et stare ante Filium hominis.

Theophyl. Posuit supra Dominus terribilia et sensibilia malorum indicia, quæ occupabunt peccatores; sed contra hæc mala remedium est cautela et oratio. Unde dicitur : « Attendite vobis ne forte, » etc. Basil. (*hom.* 1, *in illud : Attende tibi.*) Unumquodque animalium a Deo habet intrinsecus causas facientes ad tutelam consistentiæ propriæ : propter quod et Christus nobis dedit hanc monitionem, ut quæ illis a natura, hæc nobis auxilio rationis et cautela contingant. Fugientibus quidem peccatum, ut irrationabilia fugiunt mortifera pabula : inquirentibus vero justitiam, sicut illa herbas nutritivas requirunt : et ideo dicit : « Attendite vobis, » ut scilicet discernere possitis a salubri nocivum. Sed quoniam dupliciter contingit attendere, hinc quidem corporis oculis, illinc vero per intellectivam virtutem : oculus corporis virtutem non attingit. Restat igitur dictum esse de opere intellectus, « attendite : » hoc est; undique circumspicite vos, pervigil habentes ad vestram custodiam animæ lumen. Neque autem dixit : « Attendite vestris, aut eis quæ circa vos sunt, sed, vobis : » vos enim estis intellectus et anima; vestrum

vos sens, ce qui est autour de vous, ce sont vos biens, votre industrie et tous les autres soutiens de votre vie. Or, ce n'est point à toutes ces choses que doit s'étendre votre vigilance, c'est votre âme qui doit être l'objet principal de vos soins. Ce même avertissement guérit à la fois les malades et donne une santé parfaite à ceux qui sont déjà guéris; il nous fait conserver le présent et pourvoir à l'avenir, il nous détourne de la censure du prochain pour reporter toute notre attention sur nos propres actions, il ne permet pas que notre esprit devienne l'esclave de ses passions, et soumet le corps et les sens dépourvus de raison à l'âme spirituelle et raisonnable. Mais pour quel motif devons-nous veiller? Le voici : « De peur que vos cœurs ne s'appesantissent, » etc. — Tite de Bostr. Comme s'il disait : Prenez garde que les yeux de votre âme ne s'appesantissent, car les préoccupations de la vie présente, la crapule et l'ivresse font perdre la prudence, ébranlent la foi, et sont cause de naufrages malheureusement certains.

Clém. d'Alexand. (*Pédag., liv.* II, *chap.* ii.) L'ivresse, c'est l'usage immodéré du vin, la crapule, c'est le malaise et les vomissements qui sont la suite de l'ivresse, elle est ainsi appelée d'un mot grec qui veut dire branlement de tête (1). Or, de même que nous ne devons faire usage des aliments que pour apaiser la faim, nous ne devons user de la boisson que pour éteindre la soif, et nous devons éviter avec soin tout excès, car le vin est un breuvage trompeur. L'âme qui sera libre des excès du vin aura la prudence et la sagesse en partage ; mais celle qui se plonge dans les vapeurs de l'ivresse, sera comme couverte d'un nuage épais. — S. Bas. (*Règl. abrég., quest.* 88.) Nous devons éviter la curiosité et les préoccupations de cette vie, alors même qu'elles

(1) De Κραιπάλη, mot composé de κάρα, *tête*, et de πάλλειν, *tourner, ou secouer*.

---

autem corpus et sensus : circa vos autem opes, artes, et reliqua vitæ supellex, quibus non monet attendendum, sed animæ, cujus præcipua cura habenda. Eadem vero admonitio ægrotantes sanat, et sanos perficit; servatores præsentium, et provisores futurorum; non alienorum censores, sed suorum factorum scrutatores; non dimittentes intellectum servum fieri passionum, sed irrationale animæ subjicientes rationali. Cur autem sit attendendum, subjungit, dicens : « Ne forte graventur, » etc. Titus. Quasi dicat : Cavete ne lumina mentis vestræ graventur : cura namque præsentis vitæ, et crapula, et ebrietas fugant prudentiam, quassant fidem, operantur naufragia.

Clemens Alexand. (*lib.* ii, *Pædagogi*. cap. 2.) Est autem *ebrietas* nimius usus vini; *crapula* vero anxietas et nausea quæ est in ebrietate, a motione capitis Græco vocabulo dicta. Et inferius : Sicut igitur cibis ne esuriamus, sic et potibus ne sitim patiamur, utendum est, vitando diligentius lapsum : fallax enim est vini ingestio; anima autem vino libera prudentissima erit et optima ; sed humectata vini vaporibus, quasi quadam nube velatur. Basil. (*in Regulis brevioribus ad interrogat.* 88.) Curiositas autem vel cura hujus vitæ quamvis nihil

semblent n'avoir rien de coupable si elles ne concourent point à nous faire honorer Dieu. Le Sauveur donne ensuite la raison de cet avertissement : « De peur que ce jour ne vienne tout d'un coup vous surprendre, » etc. — Théophyl. Car ce jour viendra à l'improviste, sans qu'on en soit prévenu et il surprendra comme un filet ceux qui ne sont point sur leurs gardes : « Car il viendra, dit le Sauveur, comme un filet sur tous ceux qui habitent la face de la terre, » etc. Approfondissons davantage ces paroles : Ce jour surprendra tous ceux qui sont assis (sedentes) sur la terre, c'est-à-dire, ceux qui vivent dans l'imprévoyance et l'inaction. Mais pour ceux qui sont pleins de vigilance et d'activité pour le bien, et qui, loin de croupir dans l'inaction et le désœuvrement des plaisirs de la terre, s'arrachent à ces obstacles et se disent : « Lève-toi, marche, ce n'est pas ici le lieu du repos; » ce jour ne viendra ni comme un filet, ni comme un malheur, mais comme un jour de fête.

Eusèbe. Notre-Seigneur nous recommande donc la vigilance pour nous prémunir contre l'appesantissement que produisent les plaisirs et les sollicitudes de la terre : « Veillez donc et priez en tout temps, afin que vous soyez trouvés dignes d'échapper à tous ces maux qui arriveront. » — Théophyl. C'est-à-dire, la faim, la peste et les autres fléaux de ce genre, qui menacent les élus aussi bien que les autres hommes, et les supplices éternels réservés aux coupables, car nous ne pouvons éviter ces malheurs que par la vigilance et la prière. — S. Aug. (*de l'acc. des Evang.*, II, 77.) C'est dans ce sens qu'il faut entendre cette fuite dont parle saint Matthieu, et qui ne doit avoir lieu ni dans l'hiver, ni le jour du sabbat. L'hiver est la figure des soucis de cette vie qui sont tristes comme la saison d'hiver ; le sabbat

---

inhibitorum continere videatur, si tamen ad cultum divinum non coadjuvet, vitanda est. Et quare hoc dixerit, ostendit subdens : « Et superveniet in vos repentina dies illa. » Theophyl. Non enim cum deliberatione veniet dies illa, sed ex improviso et furtim capiens tanquam laqueus non caventes : unde sequitur : « Tanquam laqueus enim superveniet in omnes qui sedent, » etc. Quod diligentius discuti potest. Capiet enim dies illa sedentes in superficiæ terræ quasi impræmeditatos et inertes. Quotquot vero sunt solertes et agiles ad bonum, non sedentes et otiantes in terrenis, sed surgentes ab eis, sibi dicentes : « Surge, vade, quoniam non est hic tibi requies, » (*ex Mich.*, 2, vers. 10) talibus non est illa dies, ut laqueus et discrimen, sed ut dies festivus.

Euseb. (*ut sup. in Cat. Græcorum Patrum.*) Prædicta igitur docuit esse attendenda ad cavendam gravedinem inde provenientem : unde sequitur : « Vigilate itaque, omni tempore orantes, ut digni habeamini fugere omnia ista quæ futura sunt. » Theophylact. Scilicet famem, pestem, et cætera hujusmodi, quæ temporaliter electis et aliis imminent, et ea quæ postmodum accidunt reis perenniter : illa enim aliter cavere non possumus, nisi per vigilias et orationes. Aug. (*de Concor. Evang.*, lib. II, cap. 77.) Hæc intelligitur illa fuga quam Matthæus commemorat, quæ non debet fieri in *hyeme, vel sabbato*. Ad hyemem pertinent curæ hujus vitæ, quæ tristes sunt velut hyems; ad sabbatum vero crapula et ebrietas, quæ carnali luxuria lætitia-

figure les excès de l'intempérance et de l'ivresse, qui submergent et étouffent le cœur dans les jouissances et les voluptés de la chair. Ces excès sont figurés par le sabbat, parce que c'est le jour où les Juifs se livrent à toutes les jouissances de la terre, dans l'ignorance où ils sont du sabbat spirituel. — THÉOPHYL. Et comme il est du devoir d'un chrétien, non-seulement de fuir le mal, mais de s'efforcer de parvenir à la gloire que Dieu lui réserve, le Sauveur ajoute : « Et de paraître avec confiance devant le Fils de l'homme, » car c'est la gloire des anges de se tenir devant le Fils de l'homme, qui est notre Dieu, et de contempler éternellement sa face. — BÈDE. Si un habile médecin nous recommandait de prendre bien garde au suc de quelque plante, de peur qu'elle ne nous donnât aussitôt la mort, avec quel soin nous observerions ses prescriptions. Cependant le Sauveur nous avertit de nous préserver de l'ivresse, de l'excès de la débauche et des sollicitudes de cette vie, et nous ne craignons ni les blessures, ni la mort, dont toutes ces choses sont pour nous la cause, parce que nous refusons d'accorder aux paroles du Seigneur, la même confiance que nous accordons aux paroles d'un médecin.

ỳ. 37, 38. — *Or, Jésus enseignait le jour dans le temple, et la nuit il sortait, et se retirait sur la montagne appelée les Oliviers. Et tout le peuple venait du grand matin dans le temple pour l'écouter.*

BÈDE. Notre-Seigneur confirme ses enseignements par son exemple ; il vient de nous recommander la vigilance et la prière pour attendre avec confiance l'arrivée du Fils de l'homme et le jour si incertain de notre mort, et lui-même, aux approches de sa passion, se donne tout entier à la prédication, aux veilles et à la prière : « Or, le jour il enseignait dans le temple. » Il nous enseigne ainsi par son exemple,

---

quo cor submergitur atque obruitur : quod malum sabbati nomine significatur ; quia illo die Judæi deliciis abundant, dum spirituale sabbatum ignorant. THEOPHYL. Et quia Christianum decet, non solum fugere mala, sed etiam niti ad gloriam assequendam, subdit : « Et stare ante Filium hominis : » hæc est enim angelorum gloria, stare ante Filium hominis, Deum nostrum, et faciem ejus semper cernere. BEDA. Et certe si quis sapiens medicus præciperet attendere a succo alicujus herbæ, ne repentinus interitus superveniat, magno studio medici mandata servaremus : nunc autem Salvatore admonente ebrietatem, et crapulam, et curas seculi esse cavendas, his sauciati et consumi non timent; quia fidem, quam medici dictis præbent, Domini verbis præbere contemnunt.

Erat autem diebus docens in templo : noctibus vero exiens, morabatur in monte qui vocatur Oliveti. Et omnis populus manicabat ad eum in templo audire eum.

BEDA. Quæ verbis præceperat Dominus suis confirmat exemplis : nam qui nos ante Judicis adventum et incertum singulorum exitum ad vigilandum hortatus est, et orandum, ipse (imminente tempore passionis suæ) doctrinæ, vigiliis et precibus instat : unde dicitur : « Erat autem diebus docens in templo : » in quo suo exemplo insinuat hoc esse

que la vigilance vraiment digne de Dieu est de faire connaître au prochain la voie de la vérité par ses paroles ou par ses actions. — S. Cyr. Quel était l'objet de son enseignement, si ce n'est cette religion sublime bien supérieure à celle de Moïse? Le temps approchait, en effet, où les ombres devaient faire place à la vérité.

Théophyl. Les Evangélistes ont passé sous silence la plus grande partie des enseignements de Jésus-Christ; il a prêché publiquement pendant près de trois années, et c'est à peine si ce qu'ils ont écrit suffirait à remplir une journée. Ils ne nous ont donc laissé qu'un abrégé de ses nombreux enseignements, pour nous donner le goût de la douceur et de la suavité de sa doctrine. Le Sauveur nous enseigne encore que nous devons converser avec Dieu dans le silence de la nuit et travailler pendant le jour à être utile au prochain, qu'il faut amasser des trésors pendant la nuit et les distribuer quand le jour est arrivé : « Et la nuit il sortait et se retirait sur la montagne appelée des Oliviers. » Ce n'est point sans doute que la prière lui fût nécessaire, mais parce qu'il voulait nous donner l'exemple.

S. Cyr. Comme sa parole était puissante et qu'il substituait avec autorité le culte en esprit et en vérité aux traditions figuratives de Moïse et des prophètes, le peuple était avide de l'entendre : « Et tout le peuple accourait de grand matin dans le temple pour l'écouter. » Ce peuple qui s'empressait ainsi autour de lui avant l'aurore, aurait pu dire : « Seigneur mon Dieu, je vous cherche dès l'aurore. » (*Ps.* LXII.)

Bède. Dans le sens figuré, lorsqu'au milieu de la prospérité nous vivons dans la tempérance, la piété, la justice, nous enseignons nous-

---

digne Deo vigilare, vel dicto vel facto proximis viam veritatis ostendere. Cyril. Quæ autem erant quæ docebat, nisi transcendentia cultum legis? Instabat enim tempus quo debebat umbra in veritatem transformari.

Theophyl. Tacuerunt autem evangelistæ pleraque documentorum Christi, qui cum per triennium fere prædicaverit, documenta ejus quæ conscripserunt, dicet aliquis vix ad unius diei sermonem sufficere. Ex pluribus ergo pauca describentes, dederunt nobis quemdam gustum dulcedinis doctrinæ ipsius. Ostendit autem nobis Dominus quod oporteat noctu et quiete alloqui Deum, et in die prodesse hominibus; et colligere quidem in nocte, distribuere vero collecta in die. Unde subditur : « Noctibus vero exiens, morabatur in monte qui vocatur Oliveti » : non quasi opus habens oratione, sed ad exemplum dandum hoc egit.

Cyril. Quia vero eloquium ejus in potestate erat, et potestative transferebat in spiritualem cultum quæ per Moysen et prophetas tradita fuerant in figuris, populus eum avidius audiebat. Unde sequitur : « Et omnis populus manicabat (id est, mane venire accelerabat), ad eum in templo audire eum. » Populo autem ante lucanum venienti ad eum, congruum erat dicere : « Deus, Deus meus, ad te de luce vigilo. » (*Psal.* 62.)

Bed. Mystice autem et nos cum inter prospera sobrie, et pie, et juste conver-

mêmes dans le temple, en donnant aux fidèles l'exemple des bonnes œuvres; nous passons les nuits sur la montagne des Oliviers, lorsqu'au milieu des ténèbres de l'adversité, nous aspirons après les consolations spirituelles; enfin le peuple vient à nous dès le matin, lorsqu'ayant dissipé les œuvres de ténèbres, les nuages des tribulations, il s'empresse de nous imiter.

---

samur, diebus in templo docemus, quia formam boni operis fidelibus præbemus, noctibus vero in monte Oliveti moramur, quia in tenebris angustiarum spirituali consolatione respiramus, et ad nos quoque populus manicat, cum vel discussis operibus tenebrarum, vel cunctis nebulis pressurarum, nos imitatur.

CHAPITRE XXII.

SOMMAIRE ANALYTIQUE.

ŷ. 1-2. — Les solennités des Juifs étaient l'ombre et la figure des nôtres. — Signification du mot *pâque*. — En quoi la pâque différait des azymes. — Sens mystique de cette interprétation. — Comment se fait-il qu'il y eut plusieurs grands prêtres? — Crime des princes des prêtres qui conservent jusque dans ces jours sacrés le projet de faire mourir Jésus. — Pourquoi craignaient-ils le peuple?

ŷ. 3-6. — Moyen d'exécution qui vint s'offrir à eux. — Comment Satan entra dans Judas. — A quel moment entra-t-il dans ce perfide disciple? — Insigne méchanceté de ce traître qui met à prix sa trahison. — L'avarice cause de sa perte. — Quels sont ceux qui imitent la trahison de Judas.

ŷ. 7-13. — Quel était le jour des azymes où il fallait immoler la pâque. — Devons-nous célébrer la pâque le même jour. — Le Sauveur n'a point mangé la pâque le jour où les Juifs immolèrent cette année l'agneau pascal. — Quels sont les deux disciples qu'il envoie pour préparer la pâque. — Jésus n'avait point de demeure à lui. — Comment il donne à ses disciples dans cette circonstance une preuve de sa divinité. — Pourquoi ne donne-t-il pas le nom de cet homme dans la maison duquel il voulait célébrer la pâque? — Quel est pour nous dans le sens figuré le jour des azymes. — Explication spirituelle de toutes les circonstances de cette préparation.

ŷ. 14-17. — Quelle était l'heure légale de manger la pâque. — Pourquoi l'Evangéliste dit-il que le Seigneur se mit à table, lors qu'on devait se tenir debout pour manger l'agneau pascal? — Pourquoi désirait-il vivement manger cette pâque avec ses disciples? — Dans quel sens est-il vrai qu'il ne la mangera plus, jusqu'à ce qu'elle soit accomplie dans le royaume de Dieu? — Comment nous devons à l'exemple de Jésus-Christ faire succéder la prière au repas.

ŷ. 19-21. — Comment Notre-Seigneur institue la nouvelle pâque. — Pourquoi rompt-il lui-même le pain qu'il donne à ses disciples? — Le pain changé au corps de Jésus-Christ. — L'effet de la consécration ne cesse pas, lorsqu'on réserve pour le jour suivant quelques fragments du pain consacré. — Différence entre l'union qui existe dans le Fils de Dieu entre les deux natures, et celle qui existe entre lui et nous par la communion. — A quelles conditions il nous est permis de manger le corps de Jésus-Christ. — Comment faut-il entendre les deux coupes dont parle saint Luc? — Pourquoi Notre-Seigneur appelle ce calice le calice du Nouveau Testament. — Ces paroles : *Qui sera répandu pour vous*, signifient-elles que Jésus-Christ n'ait versé son sang que pour les apôtres seuls? — Efficacité toute-puissante de ce sang. — Comment nous devons approcher du corps et du sang du Sauveur. — Pourquoi mêle-t-on au vin de l'eau dans le calice? — Pourquoi Notre-Seigneur distribue-t-il le pain sacré avant le calice? — Doit-on encore à l'exemple des apôtres communier après avoir mangé? — On reçoit tout le corps et tout le sang du Sauveur, alors même qu'on ne reçoit qu'une partie des espèces consacrées.

ŷ. 21-23. — Pourquoi Notre-Seigneur parle de nouveau à ses disciples de celui qui devait le trahir. — La participation aux divins mystères ne le fait pas

renoncer à son noir dessein.—Pourquoi Jésus ne le désigne pas spécialement. — La trahison de Judas ne peut être excusée, parce qu'il était l'instrument de la Providence. — Crainte qu'éprouvent les apôtres, question qu'ils adressent à Jésus. — On ne connaît pas bien soi-même l'état de son âme.

ỳ. 24-27. — Origine de la contestation qui s'élève entre les apôtres sur la préséance. — La conduite des apôtres dans cette circonstance n'est pas une excuse, mais un avertissement. — Comment Notre-Seigneur les reprend de ces pensées d'ambition. — En quoi consiste la véritable humilité. — Grand esprit de discernement dont les supérieurs ont besoin pour éviter l'esprit de domination sur leurs inférieurs. — Ne pas se regarder comme indépendant à l'égard des autres.—Comment Jésus-Christ a exercé à l'égard de ses disciples les fonctions de serviteur.

ỳ. 28, 30. — Récompenses qu'il promet à ceux qui lui resteront fidèles. — C'est à la persévérance qu'est promise la gloire du royaume des cieux. — L'homme ne doit pas ambitionner la parfaite égalité avec Dieu. — Quelle est cette table que le Seigneur promet pour récompense dans son royaume. — Dans quel sens faut-il entendre les douze trônes sur lesquels seront assis les apôtres? — Judas évidemment exclus de ces magnifiques promesses.

ỳ. 31-34. — Comment le Sauveur prémunit les apôtres contre tout sentiment d'orgueil. — Pourquoi s'adresse-t-il à Pierre en particulier? — Pourquoi ne dit-il pas : *J'ai voulu*, mais : *J'ai prié pour vous*. — Comment Pierre devra confirmer ses frères après qu'il aura expié son crime. — Bonté inépuisable de Dieu qui promet à ce disciple son pardon, avant même qu'il ait commis son crime. — Présomption de Pierre à la suite de ces paroles. — Prédiction que lui fait Jésus qu'il le reniera. — Grande leçon que nous donne ici le Sauveur. — Pourquoi Dieu permet que les justes eux-mêmes fassent quelquefois des chutes. — Différence entre leurs fautes et celles des autres. — Pierre fit éclater trois fois cette confiance présomptueuse.

ỳ. 35-38. — Notre-Seigneur annonce à ses disciples la lutte qu'ils vont avoir à soutenir contre les Juifs. — Conduite que Notre-Seigneur tient à leur égard. — Comment il retire peu à peu une partie de son secours, et veut qu'ils agissent un peu par eux-mêmes. — Il ne prescrit pas la même règle de vie pour les temps de persécution et pour les temps de paix. — Pourquoi et dans quel sens lui qui défend de frapper, commande-t-il d'acheter un glaive, de porter une bourse et un sac? — Comment ses apôtres entendent-ils les paroles du Sauveur? — Que signifie cette réponse qu'il leur fait : *C'est assez*. — Explication spirituelle de ce glaive.

ỳ. 39-42. — Pourquoi Notre-Seigneur se rend dans le jardin des Oliviers. — Recommandation qu'il fait à ses apôtres de prier. — Pourquoi se retire-t-il à l'écart pour prier? — Pourquoi prie-t-il seul? — Pourquoi fléchit-t-il les genoux? — Il confirme ses enseignements par ses exemples. — Ces paroles : *Si vous voulez*, ne supposent pas que le Sauveur ignorât si sa prière était agréable à son Père. — Raison de cette prière. — Pourquoi demande-t-il à Dieu d'éloigner de lui ce calice? — Deux volontés en Notre-Seigneur. — La nature humaine avait sa volonté propre.

ỳ. 43-44. — Pourquoi Jésus a voulu être fortifié par un ange. — Pourquoi se soumet-t-il à toutes les faiblesses de notre nature? — Cause de la tristesse profonde de Jésus.—Il reproduit en lui les combats de notre âme au moment de la dissolution de notre corps. — Cause de la sueur de sang dont il est

inondé. — Ce qu'elle figure. — Reproches et recommandations qu'il fait à ses disciples.

ỳ. 47-53. — Méchanceté profonde du traître Judas. — Comment nous ne devons pas cesser d'avertir nos frères à l'exemple de Jésus, lors même qu'ils ne profitent pas de nos avertissements. — Ménagements qu'il a pour ce perfide disciple. — Il nous donne une preuve éclatante de sa puissance divine, en même temps qu'une grande leçon de vertu. — Pourquoi donne-t-il le baiser à Judas? — Zèle de Pierre à défendre son maître. — Véritable sens des paroles que lui dit Jésus : *Arrêtez-vous là.* — Bonté du Sauveur guérissant les blessures de ses bourreaux. — Explication figurée de l'action de saint Pierre, et conduite de Jésus. — Reproche que fait Jésus aux Juifs de s'imaginer qu'ils peuvent se saisir de lui contre sa volonté. — Est-ce aux princes des prêtres, aux anciens eux-mêmes qu'il parle de la sorte, ou à leurs serviteurs?

ỳ. 54-62. — Pourquoi Jésus fut conduit premièrement dans la maison du grand-prêtre. — Que figure Pierre suivant de loin le Sauveur. — Pourquoi Dieu permet la chute déplorable de Pierre. — Pourquoi est-ce une servante qui découvre la première sa présence? — Circonstances qui rendent le reniement de Pierre plus coupable. — Il le renie parce que sa promesse a été présomptueuse. — Il le renie trois fois. — Il se renie lui-même. — Comment concilier le récit des évangélistes sur les circonstances du reniement de Pierre. — Que représente le coq qui fit rentrer Pierre en lui-même. — Dans quel sens faut-il entendre le regard que Jésus jeta sur son disciple infidèle? — Puissance et heureux effets de ce regard de Jésus. — Pourquoi Pierre sort dehors pour pleurer son crime.

ỳ. 63-71. — Pourquoi Notre-Seigneur supporte et souffre les dérisions des impies. — Comment est-il encore souffleté aujourd'hui par les blasphèmes des faux chrétiens? — Pourquoi ses ennemis lui bandent les yeux. — Dans quel esprit et dans quelle intention les princes des prêtres et les scribes l'interrogent. — Réponse qu'il leur fait. — Que veut exprimer la sainte Ecriture lorsqu'elle nous représente Dieu comme assis. — Que nous apprend la conduite des Juifs qui refusent de croire à la déclaration solennelle du Sauveur.

℣. 1, 2. — *La fête des pains sans levain, appelée la Pâque, était proche, et les princes des prêtres et les scribes cherchaient un moyen pour faire mourir Jésus, mais ils appréhendaient le peuple.*

S. Chrys. Les solennités des Juifs étaient l'ombre et la figure des nôtres; si donc vous interrogez un juif sur la pâque et les azymes, il ne vous répondra rien de bien élevé, et se contentera de vous rappeler la délivrance de la captivité d'Egypte. Si, au contraire, vous me faites la même question, je ne vous parlerai ni de l'Egypte, ni de Pharaon, mais de la délivrance du péché et des ténèbres du démon, accomplie, non par Moïse, mais par le Fils de Dieu. — La Glose (1). En commençant le récit de la passion du Sauveur, l'Evangéliste parle d'abord de ce qui en était la figure : « La fête des pains sans levain, appelée la pâque, était proche. » — Bède. Le mot pâque, en hébreu *phase*, ne tire pas son nom du mot *souffrance* (2), mais du mot *passage*, parce que l'ange exterminateur, voyant le sang de l'agneau sur les portes des Israélites, passa sans mettre à mort leurs premiers-nés ; ou encore, parce que le Seigneur lui-même vint du ciel et passa au milieu d'eux pour secourir son peuple. Or, la pâque diffère des azymes, en ce que le nom de pâque est donné exclusivement au jour où l'on devait immoler l'agneau (c'est-à-dire le quatorzième de la lune du premier mois), tandis que le quinzième de la lune, jour de la sortie d'Egypte, commençait la fête des azymes qui durait sept jours, jusqu'au vingt et unième jour du même mois. C'est pourquoi les Evangélistes emploient indifféremment ces deux noms, comme dans cet

(1) Cette citation ne se trouve pas dans la Glose actuelle.

(2) C'est-à-dire du mot πισχειν, qui veut dire *souffrir ;* mais bien que quelques interprètes donnent au mot Pascha cette signification, c'est évidemment un mot hébreu ou un dérivé de l'hébreu qui signifie *passage.*

CAPUT XXII.

Appropinquabat autem dies festus azymorum, qui dicitur Pascha, et quærebant principes sacerdotum et scribæ quomodo Jesum interficerent : timebant vero plebem.

Chrys. Umbra nostrorum fuerunt facta Judaica : et ideo si quæsieris a Judæo de pascha et azymis, nil magni proferet, commemorans liberationem ab Ægypto. Si quis autem a me quæsierit, non audiet Ægyptum, nec Pharaonem, sed absolutionem erroris et tenebrarum diaboli : non per Moysen, sed per Filium Dei. Glossa. Ad cujus passionem enarrandam accedens Evangelista, præmittit de figura, dicens : « Appropinquabat autem dies festus azymorum, qui dicitur Pascha. » Bed. Pascha quidem quod Hebraice dicitur *phase*, non a passione, sed a transitu nominatur ; eo quod exterminator videns sanguinem in foribus Israelitarum pertransierit, nec percusserit primogenita eorum : vel ipse Dominus præbens auxilium populo suo, desuper ambulavit. Hoc autem inter Pascha et azyma distat, quod *Pascha* ipse solus dies appellatur, in quo agnus occidebatur ad vesperam (hoc est, 14 luna primi mensis), 15 autem luna, quando egressus est de Ægypto, succedebat festivitas azymorum septem diebus usque ad 21 diem ejusdem mensis. Unde Evangelii scriptura indifferenter unum pro

endroit : « Le jour des azymes qui est appelé la pâque. » Le sens mystique de cette interprétation est que Jésus-Christ, qui a souffert une fois pour nous, nous fait un devoir de vivre dans les azymes de la sincérité et de la vérité (1), pendant toute la durée de cette vie, qui se compose de révolutions successives de sept jours.

S. Chrys. (*hom.* 80 *sur S. Matth.*) Les princes des prêtres concertent des projets criminels même pendant cette fête : « Et les princes des prêtres cherchaient un moyen pour faire mourir Jésus, » etc. D'après les prescriptions de Moïse, il ne devait y avoir qu'un seul grand prêtre, et ce n'est qu'à sa mort qu'on pouvait en créer un autre. Mais comme les observances judaïques commençaient à se relâcher, on nommait chaque année plusieurs grands prêtres. Or, en voulant faire mourir Jésus, ils ne craignent point que la justice divine ne punisse un forfait d'autant plus énorme, qu'ils le commettaient dans ces jours sacrés, et ils redoutent beaucoup plus les hommes : « Mais ils craignaient le peuple. » — Bède. Ce n'est pas qu'ils craignissent une sédition, mais ils avaient peur que le peuple ne vînt le délivrer de leurs mains. Ceci se passa, d'après saint Matthieu, deux jours avant la pâque, dans la maison de Caïphe, où ils étaient assemblés.

℣. 3-6. — *Or, Satan entra dans Judas, surnommé Iscariote, l'un des douze apôtres. Il s'en alla trouver les princes des prêtres et les capitaines des gardes du temple, et leur proposa la manière dont il le leur livrerait. Ils en furent dans la joie, et convinrent de lui donner une somme d'argent. Il promit donc de le leur livrer, et il ne cherchait plus qu'une occasion favorable de le faire à l'insu du peuple.*

Théophyl. Les princes des prêtres cherchaient donc le moyen de

(1) « Jésus-Christ notre pâque a été immolé, célébrons donc cette fête, non avec le levain de

---

alio ponere solet : unde hic dicitur : « Dies azymorum, qui dicitur Pascha. » Significatur autem per mysterium, quod Christus semel pro nobis passus, per totum tempus hujus seculi, quod septem diebus agitur, in azymis sinceritatis et veritatis præcipit esse vivendum.

Chrys. (*in hom.* 80, *in Matth.*) Principes autem sacerdotum nefarias res tractant in festo : unde sequitur : « Et quærebant principes sacerdotum, » etc. Moyses quidem unum præcepit esse principem sacerdotum, et illo defuncto, creari alium. Tunc vero cum inciperent Judaici ritus dissolvi, multi erant principes sacerdotum annuatim creati. Hi ergo volentes Jesum occidere, non metuunt divina (ne scilicet ex tempore sacro majus incurrant peccati contagium), sed ubique timent humana : unde sequitur : « Timebant vero plebem. » Beda. Non quidem seditionem metuentes, sed caventes ne auxilio populi de suis manibus tolleretur. Hæc autem ante biduum Paschæ, congregatis eis in atrio Caiphæ, Matthæus acta fuisse attestatur.

Intravit autem Satanas in Judam, qui cognominabatur Scarioth, unum de duodecim; et abiit, et locutus est cum principibus sacerdotum et magistratibus, quemadmodum illum traderet eis. Et gavisi sunt, et pacti sunt pecuniam illi dare. Et spopondit. Et quærebant opportunitatem ut traderet illum sine turbis.

Theophyl. Quia dictum est quod prin-

mettre Jésus à mort, sans courir de danger ; l'Evangéliste raconte maintenant le moyen d'exécution qui vint s'offrir à eux : « Or, Satan entra dans Judas. » Il entra dans Judas sans violence, et comme dans une place ouverte ; car, absorbé tout entier par son avarice, il avait oublié tous les prodiges qu'il avait vus. — S. CHRYS. (*hom.* 81 *sur S. Matth.*) L'auteur sacré fait connaître son surnom, qui était Iscariote, parce qu'il y avait un autre Judas (1). Il ajoute : « L'un des douze apôtres, » car Judas complétait le nombre, mais il était loin de remplir les devoirs d'un apôtre.— S. CHRYS. Ou encore, l'Evangéliste fait mention de cette circonstance, pour établir un contraste, comme s'il disait : Il était de la première compagnie que Jésus avait choisie avec le plus de soin. »

BÈDE. Il n'y a aucune contradiction entre le récit de saint Luc, et ce que dit saint Jean, que Satan entra dans Judas après le morceau de pain que Jésus lui avait présenté. (*Jean*, XIII, 27.) Il entra la première fois comme sur un terrain qui n'était pas à lui, et pour tenter Judas, il entra la seconde fois comme dans un cœur qui lui appartenait, et pour le plier à toutes ses volontés. — S. CHRYS. Considérez ici l'insigne méchanceté de Judas ; c'est lui-même qui se charge de cet odieux forfait, et il met à prix sa trahison : « Et il s'en alla conférer avec les princes des prêtres et les officiers du temple, sur les moyens de le leur livrer, et ils en furent pleins de joie. » — THÉOPHYL. Ces officiers sont ceux qui étaient chargés de veiller à l'entretien et à la garde du temple, ou bien ceux que les Romains avaient établis pour prévenir les séditions auxquelles le peuple juif était porté.

la malice et de la corruption, mais avec les azymes de la sincérité et de la vérité. » (1 *Cor.*, v, 7, 8.)

(1) Saint Jude.

---

cipes sacerdotum quærebant modum quo interficientes Jesum, nullum incurrerent periculum, consequenter modus qui eis occurrit, narratur ; cum dicitur : « Intravit autem Satanas in Judam. » TITUS. In Judam Satanas intravit, non impellens, sed patulum inveniens ostium : nam oblitus omnium quæ viderat, ad solam avaritiam dirigebat intuitum. CHRYS. (*homil.* 81. *in Matth.*) Ponit autem ejus cognomen, subdens : « Qui cognominabatur Scarioth : » erat enim alius Judas. TITUS. Subdit autem : « Unus de duodecim : » nam numerum adimplebat, non autem vere fungebatur apostolica dignitate. CHRYS. (*ut sup.*) Vel hoc addit Evangelista velut absonum quiddam, ac si diceret : « Erat de primo choro diligentius electorum. »

BEDA. Non est autem huic contrarium quod Joannes dicit, post buccellam intrasse in eum Satanam : quia nunc intravit, ut quasi alienum tentaret ; tunc autem quasi proprium ad quæcunque vellet agenda traheret. CHRYS. (*ut sup.*) Attende autem magnam Judæ nequitiam : tum quia per se proficiscitur, tunc quia pro pretio hoc facit : sequitur enim : « Et abiit, et locutus est cum principibus sacerdotum et magistratibus, quemadmodum illum traderet eis : et gavisi sunt. » THEOPHYL. Magistratus hic appellantur præpositi constructionum templi, vel etiam illi quos Romani populo præfecerant, ne prorueren in tumultus, erant enim seditiosi.

S. Chrys. Or, ce fut l'avarice qui fut la cause de la perte de Judas : « Et ils convinrent de lui donner de l'argent. » Telles sont les passions qu'engendre l'avarice, elle précipite les hommes dans l'impiété et dans l'ignorance de Dieu ; et alors même qu'ils ont reçu des bienfaits sans nombre, elle les porte à se déclarer contre leurs bienfaiteurs : « Et il le leur promit. » — Théophyl. C'est-à-dire qu'il s'engagea de son côté à livrer Jésus : « Et il cherchait une occasion favorable de le leur livrer, sans exciter de troubles, » c'est-à-dire qu'il épiait le moment où il le verrait éloigné de la foule. — Bède. Combien en est-il qui ont en horreur le crime de Judas, et qui ne laissent pas de l'imiter. Car celui qui viole les droits de la charité et de la vérité, trahit Jésus-Christ (qui est la vérité et la charité), surtout lorsque sa trahison n'est l'effet ni de la faiblesse ni de l'ignorance, mais qu'à l'exemple de Judas, il cherche l'occasion de trahir sans témoin la vérité par le mensonge, et la vertu par le crime.

ỳ. 7-13. — *Cependant vint le jour des azymes où il fallait immoler la pâque. Jésus donc envoya Pierre et Jean : Allez, leur dit-il, nous préparer ce qu'il faut pour manger la pâque. Ils lui dirent : Où voulez-vous que nous la préparions? Et il leur répondit : En entrant dans la ville, vous rencontrerez un homme portant une cruche d'eau, suivez-le dans la maison où il entrera, et vous direz au maître de cette maison : Le Maître vous mande : Où est le lieu où je pourrai manger la pâque avec mes disciples? Et il vous montrera une grande salle meublée : préparez-y ce qu'il faut. S'en allant donc, ils trouvèrent tout comme il leur avait dit, et préparèrent la pâque.*

Tite de Bost. Notre-Seigneur voulait nous donner la pâque céleste, il se soumet pour cela à manger la pâque figurative, et il supprime le symbole pour lui substituer la vérité : « Vint le jour des azymes, » etc.

Chrys. (*ut sup.*) Propter avaritiam autem Judas factus est talis. Sequitur enim : « Et pacti sunt pecuniam illi dare : » tales enim avaritia generat passiones ; reddit impios, et Deum ignorare compellit ; etsi millies benefactum sit eis, ad nocendum impellit : unde et hic sequitur : « Et spopondit. » Theophyl. Id est, pepigit et promisit : « et quærebat opportunitatem ut eum traderet sine turbis ; » id est, « quærebat eum tradere, quando videret eum seorsum existentem sine turbis. » Bed. Multi autem Judæ scelus exhorrent, nec tamen cavent : qui enim charitatis et veritatis jura spernit, Christum (qui est veritas, et charitas) prodit : maxime cum non infirmitate vel ignorantia peccet ; sed ad similitudinem Judæ quærat opportunitatem, ut (arbitris absentibus) veritatem mendacio, virtutem crimine immutet.

Venit autem dies azymorum ; in qua necesse erat occidi Pascha. Et misit Petrum et Joannem, dicens : Euntes parate nobis Pascha, ut manducemus. At illi dixerunt : Ubi vis paremus ? Et dixit ad eos : Ecce introeuntibus vobis in civitatem, occurret vobis homo quidam amphoram aquæ portans : sequimini eum in quam intrat ; et dicetis patrifamilias domus : Dicit tibi magister : Ubi est diversorium ubi Pascha cum discipulis meis manducem? Et ipse ostendet vobis cœnaculum magnum stratum, et ibi parate. Euntes autem invenerunt sicut dixit illis, et paraverunt Pascha.

Titus Bostr. Ut nobis Dominus cœleste Pascha dimitteret, typicum manducavit ; figuram removens, ut veritas locum obtineret. Unde dicitur : « Venit autem

— BÈDE. L'Evangéliste appelle jour des azymes le quatorzième jour du premier mois, dans lequel on avait coutume de faire disparaître tout pain fermenté, et d'immoler vers le soir la pâque, c'est-à-dire l'agneau pascal. — EUSÈBE. (*Ch. des Pèr. gr.*) On me dira peut-être : Puisque les disciples ont préparé, le premier jour des azymes, ce qu'il fallait pour que leur divin Maître pût manger la pâque, nous devons aussi célébrer la pâque le même jour, je réponds que ce n'est pas ici une prescription, mais le simple récit d'un fait qui a eu lieu au temps de la passion du Sauveur, et que le récit d'un fait qui s'est passé est tout différent de l'établissement d'une règle qui oblige pour l'avenir. Je dirai plus, c'est que le Sauveur n'a point mangé la pâque le jour où les Juifs immolaient l'agneau pascal; car cette immolation n'eut lieu que la veille du sabbat, le jour même de la passion du Seigneur : c'est pour cela qu'ils n'entrèrent point dans le prétoire de Pilate, afin de pouvoir manger la pâque. (*Jean*, XIX.) (1) Du moment qu'ils conspirèrent contre la vérité, ils ne craignirent plus de s'écarter des règles tracées par la vérité, et ils ne mangèrent plus la pâque, comme ils avaient coutume de le faire le premier jour des azymes, où la pâque devait être immolée (car ils étaient occupés de bien autre chose), mais ils la célébrèrent le jour suivant, qui était le second jour des azymes. Le Seigneur, au contraire, célébra la pâque avec ses disciples le premier jour des azymes, c'est-à-dire le cinquième jour après le sabbat.

THÉOPHYL. Ce même jour qui était le cinquième, il envoya pour préparer la pâque deux de ses disciples, Pierre, le plus ardent pour son Maître, et Jean, celui qui en était le plus aimé : « Il envoya Pierre

(1) C'est-à-dire qu'ils n'entrèrent point dans le prétoire, afin de ne point se souiller et de pouvoir manger la pâque. Les Juifs regardaient comme une souillure d'entrer dans la maison d'un païen.

---

dies azymorum. » BED. Diem azymorum Paschæ quartamdecimam primi mensis appellat, quando (fermento abjecto) Pascha (id est agnus) occidi ad vesperam consueverat. EUSEB. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Si quis autem dicat : « Si prima die azymorum discipuli Salvatori parant Pascha, ergo et eadem die oportet nos Pascha celebrare : » dicemus hoc non fuisse monitionem, sed historiam facti : quod accidit tempore salutiferæ passionis : aliud autem est narrare gesta vetera, et aliud sancire ac posteris statuta relinquere. Quinetiam Salvator non egit Pascha cum Judæis, quando agnum immolabant : nam illi quidem hoc egerunt in Parasceve, quando passus est Dominus : unde non introierunt in atrium Pilati, ut manducarent Pascha (*Joan.*, 19), ex quo enim veritati insidiati sunt, verbum veritatis a se expulerunt; non primo die azymorum (quo die debebat immolari Pascha) manducantes solitum sibi Pascha (erant enim erga aliud attenti), sed die sequenti post illam, quæ erat azymorum secunda. Dominus vero prima die azymorum (hoc est, quinta feria sabbati), Pascha cum discipulis peregit.

THEOPHYL. Eadem autem quinta feria, mittit duos ex discipulis suis ad parandum Pascha : Petrum scilicet et Joannem, alterum scilicet ut diligentem, alterum ut dilectum. Unde sequitur : « Et misit Petrum et Joannem parare Pascha, »

et Jean pour préparer ce qu'il fallait, » etc. C'est ainsi qu'il se montre en tout fidèle observateur de la loi jusqu'à la fin de sa vie. Il envoie ses disciples dans une maison étrangère ; car ni lui ni ses disciples n'avaient de maison en propre, autrement il eût célébré la pâque chez l'un d'eux : « Ils lui dirent donc : Où voulez-vous que nous la préparions ? » — BÈDE. Comme s'ils disaient : Nous n'avons ni demeure ni habitation. Entendez ces paroles, vous qui mettez tous vos soins à vous construire des maisons sur la terre, et apprenez que le Christ, le Maître de toutes choses, n'avait même pas où reposer sa tête. — S. CHRYS (*hom.* 82 *sur S. Matth.*) Comme ils ne connaissaient point celui à qui Notre-Seigneur les envoyait, il leur donna pour le reconnaître un signe semblable à celui que Samuel avait donné à Saül (1) : « Il leur répondit : En entrant dans la ville, vous rencontrerez un homme portant une cruche d'eau ; suivez-le dans la maison où il entrera. »

S. AMBR. Considérez d'abord la puissance de la divinité dans ces paroles du Sauveur, il s'entretient avec ses disciples, et il sait ce qui doit se passer dans un autre endroit. Admirez ensuite sa condescendance ; ce n'est ni un riche ni un puissant du siècle, mais un pauvre dont il choisit la maison, et il préfère cette étroite et modeste demeure aux palais des grands. Le Seigneur connaissait le nom de celui dont il prévoyait ainsi la mystérieuse rencontre, mais il le désigne sans le nommer, pour faire ressortir son humble condition. — THÉOPHYL. Ou encore, il les adresse à un homme inconnu, pour leur faire com-

(1) I *Rois*, x, 2 : « Lorsque vous m'aurez quitté aujourd'hui, vous trouverez deux hommes près du sépulcre de Rachel, sur la frontière de Benjamin, vers le midi, qui vous diront : « Les ânesses que vous étiez allé chercher sont retrouvées, » etc. Et au verset 3 : « Lorsque vous serez sorti de là et qu'ayant passé outre, vous serez arrivé au chêne de Thabor, vous y trouverez trois hommes qui monteront à Béthel pour adorer Dieu : l'un d'eux portera trois chevreaux ; l'autre autant de pains ; et le dernier un vase rempli de vin, » etc.

---

etc. Per omnia manifestans quod usque ad extremum vitæ non est adversarius legi. Mittit autem eos ad alienum domum : nam nulla domus erat ei neque discipulis ejus ; alioquin apud aliquem eorum Pascha celebrasset : et ideo subditur : « At illi dixerunt : Ubi vis paremus ? » BED. Quasi dicat : « Non habemus domicilium, non habemus tabernaculum. » Audiant quibus ædificandarum domorum cura est : cognoscant Christum, omnium Dominum, locum ubi caput reclinaret, non habuisse. CHRYS. (*homil.* 82, *in Matth.*) Cum autem ignorarent ad quem mitterentur, signum dedit eis, sicut et Samuel Sauli (I *Reg.*, 10) ; unde subdit : « Et dixit ad eos : Ecce introeuntibus vobis in civitatem, occurret vobis homo amphoram aquæ portans, sequimini eum in domum, in quam intrat. »

AMBR. Primum majestatem Divinitatis adverte : cum discipulis loquitur, et jam novit quid alibi sit futurum : deinde dignationem ejus intuere : quia non persona divitis aut potentis eligitur, sed pauper ambitur, et angustum hospitium pauperis amplius nobilium ædibus antefertur. Sciebat autem Dominus nomen ejus, cujus sciebat mysterium et occursum ; sed ideo sine nomine designatur, ut ignobilis æstimetur. THEOPHYLACT. Vel ideo mittit eos ad hominem ignotum, ut ostendat quod passionem volun-

prendre que c'était volontairement qu'il allait souffrir dans sa passion. En effet, celui qui pouvait inspirer à cet inconnu des dispositions si favorables pour ses disciples, aurait bien pu aussi amener les Juifs à faire tout ce qu'il aurait voulu. Quelques-uns pensent que le Sauveur ne voulut point dire le nom de cet homme, de peur que le traître, venant à savoir ce nom, ne fît connaître la maison aux pharisiens, qui auraient pu venir s'emparer de lui avant qu'il eût célébré la cène et distribué aux disciples les augustes mystères ; il se contente de leur donner quelques signes pour trouver cette maison : « Et vous direz au maître de cette maison : Le Maître vous mande : Où est le lieu où je mangerai la pâque avec mes disciples? Et il vous montrera une grande salle meublée, » etc. — La Glose. Les disciples ayant reconnu les signes qui leur avaient été donnés, accomplirent exactement ce qui leur avait été prescrit : « S'en allant donc, ils trouvèrent tout comme Jésus leur avait dit, et ils préparèrent la pâque. » — Bède. L'apôtre saint Paul, parlant de cette pâque, nous dit : « Notre agneau pascal, Jésus-Christ a été immolé. » (I *Cor.*, v.) Il fallait que cette pâque fût alors immolée, pour obéir à un ordre tout divin, et au décret du Père céleste ; et bien que le Sauveur n'ait été crucifié que le jour suivant, c'est-à-dire le quinzième jour de la lune ; cependant il fut arrêté et chargé de chaînes la nuit même où l'agneau pascal était immolé par les Juifs, et il consacra ainsi les préliminaires de son immolation ou de sa passion.

Théophyl. Par le jour des azymes, il nous faut entendre cette vie lumineuse et toute spirituelle, qui n'a rien de commun avec la vie ancienne, suite de la faute de notre premier père, et lorsque nous vivons de cette vie, nous devons mettre toute notre joie dans les

---

tarie subiit : qui enim mentem hujus ignoti viri subegit ut eos susciperet, poterat quodcunque voluisset cum Judæis tractare. Dicunt autem quidam quod ideo non dixit nomen hominis, ne proditor cognito nomine domum panderet pharisæis, qui venientes cœpissent eum priusquam cœna fieret, et spiritualia mysteria discipulis traderet; sed quibusdam indiciis in quamdam domum dirigit eos : unde sequitur : « Et dicetis patrifamilias domus : Dicit tibi magister : Ubi est diversorium, » etc. « Et ipse ostendet vobis cœnaculum, » etc. Gloss. Quibus signis inventis, disciplui sollicite quæ mandata eis fuerant impleverunt: unde sequitur : « Euntes autem invenerunt sicut prædixit illis Jesus, et paraverunt Pascha. » Bed. Hoc Pascha exponens Apostolus ait (I *ad Cor.*, 5 : « Pascha nostrum immolatus est Christus. » Quod quidem Pascha tunc necesse erat occidi, quasi paterno consilio ac definitione sancitum : qui licet die sequenti (hoc est 15 luna) sit crucifixus, hac tamen nocte qua agnus immolabatur a Judæis, tentus ac ligatus, immolationis (hoc est, passionis suæ) sacravit exordium.

Theophyl. Intelligamus autem diem quidem azymorum, totam conversationem quæ est in luce spirituali, nullam redolentem vetustatem primæ prævaricationis Adæ ; in qua conversatione viventes decet nos delectari in Christi mysteriis. Hæc autem mysteria Petrus et

mystères de Jésus-Christ. C'est Jean et Pierre qui nous préparent ces mystères, c'est-à-dire l'action et la contemplation ; la ferveur du zèle et la douceur de la paix. Ces deux disciples rencontrent un homme, parce que ces deux vertus nous font retrouver l'homme qui a été créé à l'image de Dieu. Cet homme porte une cruche d'eau, symbole de la grâce de l'Esprit saint. Ce vase figure l'humilité du cœur, car Dieu ne donne sa grâce qu'aux humbles qui reconnaissent qu'ils ne sont que cendre et poussière. — S. Ambr. Ou encore, ce vase c'est la mesure de la perfection, et cette eau est celle qui a mérité de devenir la matière du sacrement de Jésus-Christ, et de purifier au lieu d'être elle-même purifiée.

Bède. Les disciples préparent la pâque là où ils voient cet homme porter la cruche d'eau, parce que le temps était venu où le sang devait cesser de marquer la porte de ceux qui célèbrent la pâque véritable, pour être remplacé par la source vivifiante du baptême qui efface les péchés. — Orig. (*Traité* 35 *sur S. Matth.*) Cet homme que les disciples rencontrèrent à leur entrée dans la ville, portant une cruche d'eau, était, à mon avis, un des serviteurs du père de famille, qui portait dans un vase de terre l'eau destinée à la boisson ou aux purifications légales, et je pense qu'il était la figure de Moïse, dont la doctrine spirituelle était contenue dans le récit de faits extérieurs. Ceux qui ne peuvent atteindre à cette doctrine spirituelle, ne célèbrent point la pâque avec Jésus. Montons donc avec le Seigneur lui-même, qui est au milieu de nous, à cet endroit plus élevé où se trouve le lieu du festin, et que l'intelligence (figurée par le père de famille), découvre à chacun des disciples de Jésus-Christ. Que cette salle située dans l'endroit le plus élevé de la maison, soit grande pour

---

Joannes parant, id est, actio et contemplatio; fervor zeli, et mansuetudo pacifica. His autem paratoribus occurrit homo ; quia per prædicta reperimus statum hominis qui creatus est ad imaginem Dei : qui portat amphoram aquæ, quæ significat gratiam Spiritus sancti. Amphora autem est humilitas cordis : humilibus enim dat gratiam, qui se cognoscunt esse terram et pulverem. Ambr. Vel amphora est mensura perfectior : aqua autem est quæ sacramentum Christi esse meruit, quæ lavare meruit, non lavari.

Bed. Parant autem Pascha, ubi aquæ infertur amphora ; quia tempus adest quo veri Paschæ cultoribus typicus de limine auferatur cruor ; et ad tollenda crimina vivifici fontis baptisma consecratur. Orig. (*sup. Matth., tract.* 35.) Ego autem puto quod homo qui ingredientibus discipulis in civitatem occurrit, amphoram aquæ portans, erat quidam minister patrisfamilias portans mundatoriam, aut potabilem aquam in vase fictili ; quem puto esse Moysen, spiritualem doctrinam portantem in corporalibus historiis. Qui autem non consequuntur spiritaliter eum, non celebrant Pascha cum Jesu. Ascendamus ergo cum ipso Domino constituto nobiscum ad superiorem locum in quo est diversorium ; quod monstratur ab intellectu (qui est paterfamilias) unicuique homini a discipulis Christi. Hæc autem domus superior sit nobis magna, ut ca-

recevoir Jésus, le Verbe de Dieu, qui ne peut être reçu que par les âmes vraiment grandes. Que ce soit le père de famille (c'est-à-dire, l'intelligence), qui prépare cette demeure pour le Fils de Dieu, qu'elle soit purifiée et ne conserve plus aucune des souillures de l'iniquité. Que le nom du maître de cette maison ne soit point connu de la foule, comme l'indiquent ces paroles de Jésus dans saint Matthieu : « Allez dans la ville chez un tel. » — S. AMBR. Cet homme a une grande salle au haut de sa maison, ce qui vous fait comprendre quel mérite éminent doit avoir celui en qui le Seigneur vient prendre avec ses disciples un doux repos au milieu des plus sublimes vertus. — ORIG. N'oublions pas que ceux qui passent leur vie dans les plaisirs de la table et les sollicitudes de ce monde, ne montent point dans cette salle supérieure et ne célèbrent point la pàque avec Jésus. Car ce n'est qu'après que les paroles des disciples ont instruit le père de famille, c'est-à-dire, l'intelligence, que Dieu vient avec ses disciples dans cette maison pour y célébrer le festin sacré.

℣. 14-17. — *Et l'heure étant venue, il se mit à table et les douze apôtres avec lui; et il leur dit : J'ai désiré d'un grand désir de manger cette pâque avec vous, avant que de souffrir. Car je vous le dis; je ne la mangerai plus désormais, jusqu'à ce qu'elle soit accomplie dans le royaume de Dieu. Et prenant le calice, il rendit grâce et dit : Prenez et partagez entre vous. Car je vous le dis; je ne boirai plus du fruit de la vigne jusqu'à ce que vienne le royaume de Dieu.*

S. CYR. Après que les disciples eurent préparé ce qu'il fallait pour célébrer la pàque, l'heure vint de la manger : « Et l'heure étant venue, » etc. — BÈDE. L'heure de manger la pàque, c'est le soir du

---

piat Jesum, Verbum Dei; qui non capitur, nisi a magnis sensu. Et sit domus hæc a patrefamilias (id est, intellectu) præparata Filio Dei; et sit mundata, nullo modo habens malitiæ sordes. Sit etiam domus illius princeps non qualibuscunque cognitum habens nomen : unde mystice dicit secundum Matthæum: « Ite ad quemdam. » AMBR. In superioribus autem magnum habet stratum, ut magnum meritum ejus advertas, in quo Dominus cum discipulis sublimium virtutum ejus delectatione requiesceret. ORIG. (*sup. Matth. ubi sup.*) Scire autem debemus quoniam qui in epulationibus et sollicitudinibus secularibus sunt, non ascendunt in domum illam superiorem; et propterea non celebrant cum Jesu Pascha. Post sermones enim discipulorum, quibus catechizaverunt patremfamilias (id est, intellectum) venit et Divinitas coepulans discipulis in domo prædicta.

Et cum facta esset hora, discubuit, et duodecim apostoli cum eo. Et ait illis : Desideravi hoc Pascha manducare vobiscum antequam patiar : dico enim vobis quia ex hoc non manducabo illud, donec impleatur in regno Dei. Et accepto calice, gratias egit et dixit : Accipite, et dividite inter vos : dico enim vobis quod non bibam de generatione vitis, donec regnum Dei veniat.

CYRIL. Postquam discipuli paraverunt Pascha, agitur de Pascha comestione; unde dicitur : « Et cum facta esset hora, » etc. BED. Horam manducandi

quatorzième jour du premier mois, au moment où la lune du quinzième jour se lève. — THÉOPHYL. Mais pourquoi l'Evangéliste nous dit-il que le Seigneur se mit à table, puisque les Juifs devaient se tenir debout pour manger l'agneau pascal? Nous répondons qu'après avoir mangé l'agneau pascal, suivant les prescriptions de la loi, ils se mirent à table, suivant l'usage, pour prendre d'autres aliments.

« Et il leur dit : J'ai désiré d'un grand désir de manger cette pâque avec vous, » etc. — S. CYR. Notre-Seigneur s'exprime de la sorte, parce que l'avare disciple épiait le moment où il pourrait livrer son divin Maître, mais le Sauveur n'avait fait connaître ni la maison ni le nom de celui chez qui il devait célébrer la pâque, pour qu'on ne pût se saisir de sa personne avant qu'il l'eût célébrée, et il donne ici la raison de cette conduite. — THÉOPHYL. Ou encore : « J'ai désiré d'un grand désir, » c'est-à-dire, c'est la dernière cène que je fais avec vous, aussi m'est-elle précieuse et chère. Ainsi ceux qui partent pour un long voyage, adressent à leurs amis leurs plus tendres adieux. — S. CHRYS. Ou encore, il s'exprime ainsi, parce que cette pâque devait être suivie de sa mort sur la croix; or, nous voyons que plusieurs fois, pendant sa vie, il prédisait sa passion et manifestait le désir ardent de la voir arriver. — BÈDE. Il désire manger d'abord avec ses disciples la pâque figurative et révéler ainsi au monde les mystères de sa passion. — EUSÈBE. Ou bien encore, le Seigneur étant sur le point d'instituer une pâque nouvelle, il dit avec raison : « J'ai désiré ardemment cette pâque, » c'est-à-dire, le mystère nouveau du Nouveau Testament qu'il donnait à ses disciples, et que tant de prophètes et de justes avaient désiré voir. Or, comme il avait

---

Pascha designat 14 diem primi mensis, perductam ad vesperam, 15 luna jam terris apparente. THEOPHYLACT. Sed qualiter Dominus discumbere dicitur, cum Judæi stantes Pascha manducarent? Dicunt ergo quod cum manducassent legale Pascha, accubuerunt secundum communem usum, manducantes quosdam alios cibos.

Sequitur : « Et ait illis : Desiderio desideravi hoc Pascha manducare vobiscum, » etc. CYRIL. Quod ideo dicit, quia discipulus avarus proditionis tempus explorabat; sed ne traderet eum ante festum Paschæ, non explicaverat Dominus domum vel virum, penes quem Pascha perageret, cujus causam per hæc verba ostendit. THEOPHYL. Vel dicit : « Desiderio desideravi; quasi dicat : Hæc ultima mihi cœna vobiscum est; propter quod et amabilis ac desiderabilis est mihi; » sicut et qui peregre profecturi sunt, ultima verba suis dulcius proferunt. CHRYS. Vel hoc dicit, quia post illud Pascha crux imminebat. Invenimus autem pluries eum prædicantem suam passionem, et eam cupientem evenire. BED. Desiderat ergo primo typicum Pascha cum discipulis manducare, et sic passionis suæ mundo mysteria declarare. EUSEB. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Vel aliter : cum Dominus novum Pascha celebraret, opportune dixit : « Desiderio desideravi hoc Pascha, » id est, novum mysterium Novi Testamenti, quod tradebat discipulis; quod plures ante eum prophetæ et justi cupiverant. Sed et ipse sitiens communem salutem, hoc trade-

soif du salut de tous les hommes, il instituait un mystère qui devait être célébré dans le monde entier, tandis que la pâque établie par Moïse ne pouvait être célébrée que dans un seul endroit, c'est-à-dire, à Jérusalem; elle n'était donc point destinée à toutes les nations et ne pouvait être l'objet d'un désir si ardent. — S. Epiph. (*Liv.* I *cont. les hérés.*, xxx, 22.) Ce fait seul peut servir à confondre l'erreur insensée des ébionites sur l'usage de la chair, puisque le Sauveur a mangé l'agneau pascal des Juifs, et il dit expressément : « J'ai désiré manger cette pâque, » afin qu'on ne puisse l'entendre autrement.

Bède. Notre-Seigneur donne ainsi par son exemple son approbation à la pâque légale, et en même temps il en interdit désormais la célébration, en enseignant qu'elle n'était que la figure des mystères qu'il venait révéler : « Car je vous le dis, je ne la mangerai plus jusqu'à ce qu'elle soit accomplie dans le royaume de Dieu, » c'est-à-dire, je ne célébrerai plus la pâque mosaïque, jusqu'à ce que le mystère dont elle est la figure, soit accompli dans l'Eglise, car elle est vraiment le royaume de Dieu, selon cette parole : « Le royaume de Dieu est au milieu de vous. » (*Luc*, xvii.) C'est encore à cette pâque ancienne à laquelle le Sauveur voulait mettre fin que se rapportent les paroles qui suivent : « Et prenant le calice, il rendit grâces et dit : Prenez et partagez entre vous, » etc. Il rend grâces, parce que toutes les cérémonies de l'ancienne loi allaient finir et céder la place à des rites tout nouveaux. — S. Chrys. (*Disc.* 1 *sur Lazare.*) Lorsque vous prenez place à table, souvenez-vous que la prière doit succéder au repas; mangez donc avec modération et sobriété, de peur qu'appesantis par les excès de la table, vous ne puissiez ni fléchir les genoux, ni prier Dieu. Après nos repas, ne nous dirigeons donc pas aussitôt vers notre

---

bat mysterium, quod toti mundo competeret. Pascha vero Moysi statutum erat in uno loco (scilicet in Hierusalem) celebrari : unde non congruebat omnibus gentibus; et ideo non erat desideratum. Epiph. (*Lib.* i. *adversus hæreses*, hær. 30, num. 22.) Ex hoc Ebionitarum dementia de carnis esu redargui poterat, Domino manducante Pascha Judæorum : unde signanter dixit : « Hoc Pascha, » ne quis ad aliud invertere posset.

Bed. Sic ergo Dominus legalis Paschæ approbator extitit, et hoc ad suæ dispensationis figuram docens pertinuisse, vetat ultra carnaliter exhiberi. Unde subdit : « Dico enim vobis quia ex hoc non manducabo illud, donec impleatur in regno Dei : » id est, « nequaquam ultra Mosaicum Pascha celebrabo, donec in Ecclesia spiritualiter intellectum compleatur : » ipsa enim est regnum Dei, secundum illud (*Luc.*, 17) : « Regnum Dei intra vos est. » Ad vetus autem illud Pascha, cui finem desiderabat imponere, pertinet etiam illud quod subditur : « Et accepto calice, gratias egit, et dixit : « Accipite, » etc. Ob hoc gratias egit quia vetera transitura, et ventura fuerant omnia nova. Chrys. (*Orat.* 1, *de Lazaro.*) Memento ergo cum ad mensam sederis, quod post mensam oportet te orare; atque ideo ventrem impleas moderate (sive sobrie), ne gravatus nequeas genuflectere, ac supplicare Deo. Non igitur post escas ad lectum, sed ad orationem vertamur : evidenter enim

lit, mais livrons-nous à la prière, car évidemment le Sauveur a voulu nous enseigner ici qu'au repas doivent succéder, non le sommeil et le repos, mais la prière et la lecture des saintes Ecritures : « Car je vous le dis, je ne boirai plus du fruit de la vigne, jusqu'à ce que vienne le royaume de Dieu. » — Bède. Ces paroles peuvent être entendues simplement en ce sens, que le Sauveur ne devait plus boire de vin depuis cette heure de la cène jusqu'au temps de sa résurrection où il devait venir établir le royaume de Dieu. En effet, saint Pierre atteste qu'ils le virent alors manger et boire avec eux : « Il s'est manifesté... à nous qui avons mangé et bu avec lui depuis sa résurrection. » (*Actes*, x, 41.) — Théophyl. La résurrection de Jésus-Christ est appelée le royaume de Dieu, parce qu'elle a détruit l'empire de la mort, ce qui a fait dire à David : « Le Seigneur a régné, il s'est revêtu de gloire, » c'est-à-dire que, selon la prophétie d'Isaïe, il s'est dépouillé de la corruption du corps pour se revêtir d'un vêtement de magnificence et d'honneur. Or, après sa résurrection, il a voulu boire en présence de ses disciples, pour leur prouver que sa résurrection était réelle. — Bède. Cependant, il est plus logique de dire que Notre-Seigneur déclare qu'il ne boira plus le vin de la pâque comme il a déclaré précédemment qu'il ne mangerait plus l'agneau figuratif, jusqu'à ce que la manifestation de la gloire de son royaume fît embrasser la foi chrétienne à tout l'univers, et que le changement spirituel des deux grandes prescriptions de la loi (la nourriture et le breuvage de la pâque), vous fît comprendre que toutes les observances figuratives de la loi ne seraient plus désormais accomplies que d'une manière spirituelle.

ỳ. 19-21. — *Et ayant pris du pain, il rendit grâces, le rompit, et le leur donna,*

---

hoc Christus significavit, quod post escas, non somnus, non cubile, sed oratio et sacrarum lectio Scripturarum succedere debeat. Sequitur : « Dico enim vobis quod non bibam de generatione vitis donec regnum Dei veniat. » Bed. Potest quidem hoc et simpliciter accipi, quod ab hac hora cœnæ usque ad tempus resurrectionis in quo regno Dei erat venturus, vinum bibiturus non esset : postea namque cibum potumque sumpsisse eum testatur Petrus, dicens (*Act.*, 10, vers. 41) : « Qui manducavimus et bibimus cum illo, postquam resurrexit a mortuis. » Theophyl. Dicitur autem resurrectio *regnum Dei*, quia mortem exterminavit : unde et David ait (*Psalm.* 92) : « Dominus regnavit, decorem indutus est; » scilicet formosi amictus, secundum Isaiam (*cap.* 63), exuta corporis corruptela. Resurrectione autem adveniente, iterum cum discipulis bibit; ut probaret quod resurrectio non erat phantastica. Bed. Sed multo consequentius est, ut sicut supra typicum agni esum, sic et potum Paschæ neget se ultra gustaturum; donec ostensa gloria regni, fides mundi adveniat, ut per duo maxima legis edicta (escam scilicet et potum paschalem) spiritualiter immutata, disceres omnia legis sacramenta ad spiritualem observantiam fuisse transferenda.

Accepto pane, gratias egit, et fregit, et dedit eis,

en disant : Ceci est mon corps qui est donné (1) *pour vous : faites ceci en mémoire de moi : Il prit de même le calice, après le souper ; disant : Ce calice est le Nouveau Testament en mon sang, qui sera répandu pour vous.*

Bède. Après avoir accompli les cérémonies solennelles de la pâque ancienne, le Sauveur institue la nouvelle pâque, et commande à son Eglise de la célébrer en mémoire du mystère de la rédemption. Etabli prêtre selon l'ordre de Melchisédech (*Ps.* cix, *et Hébr.*, vii), il remplace la chair et le sang de l'agneau par le sacrement de son corps et de son sang sous les espèces du pain et du vin : « Et ayant pris du pain il rendit grâces. » Il avait déjà rendu grâces en mettant fin à la pâque ancienne, et il nous enseigne ainsi par son exemple à louer, à glorifier Dieu au commencement comme à la fin de chacune de nos bonnes œuvres. « Il le rompit. » Il rompt lui-même le pain qu'il donne à ses disciples, pour montrer que son corps ne sera brisé dans sa passion que par sa volonté : « Et il le leur donne en disant : Ceci est mon corps qui est donné pour vous. » — S. Grég. de Nysse. (*sur le bapt. de Jésus-Christ.*) Avant la consécration, le pain est un pain ordinaire, mais aussitôt le mystère de la consécration, il devient et il est appelé le corps de Jésus-Christ.

S. Cyr. (2) Ne doutez point de cette vérité, puisque le Fils de Dieu vous dit clairement : « Ceci est mon corps. » Mais plutôt recevez avec foi les paroles du Sauveur, car il est la vérité et ne peut mentir. C'est donc une erreur autant qu'une folie, de dire que l'effet de la consé-

(1) C'est ainsi qu'on lit dans les bibles corrigées, d'après le mot grec διδόμενον, à la place duquel on avait mis, d'après la première Epître de saint Paul *aux Corinthiens*, chapitre xi, 24 : « Qui sera livré pour vous. »

(2) Cette citation faisait autrefois suite à la précédente, sans nouveau nom d'auteur ; elle est tirée de la lettre de Cyrille à Calosyrius.

dicens : Hoc est corpus meum, quod pro vobis datur : hoc facite in meam commemorationem. Similiter et calicem postquam cœnavit, dicens : Hic est calix Novum Testamentum in sanguine meo, qui pro vobis fundetur.

Bed. Finitis Paschæ veteris solemniis, transit ad novum, quod in suæ redemptionis memoriam Ecclesiam frequentare desiderat; pro carne agni et sanguine, suæ carnis sanguinisque sacramentum in panis ac vini figura substituens; sacerdos in æternum factus secundum ordinem Melchisedech (*Psalm.* 109, et *ad Hebr.*, 7); unde dicitur : « Et accepto pane, gratias egit; » sicut et de veteribus terminandis gratias egerat; nobis exemplum tribuens in omni boni operis inchoatione et perfectione Deum esse glorificandum. Sequitur : « Et fregit : » frangit ipse panem quem porrigit, ut ostendat corporis sui fractionem (id est, passionem), non sine sua sponte futuram; « et dedit eis, dicens : « Hoc est corpus meum, quod pro vobis datur. » Greg. Nyss. (*Orat. de baptismo vel in baptismum Christi.*) Panis enim ante consecrationem communis panis est; sed ubi consecratur mysterio, fit et dicitur corpus Christi.

Cyril. Nec dubites an hoc verum sit, eo manifeste dicente : « Hoc est corpus meum; » sed potius suscipe verba Salvatoris in fide : cum enim sit veritas, non mentitur. (Et ad Calosyrium Episcopum :) insaniunt igitur dicentes mysticam benedictionem a sanctificatione cessare, si

cration mystérieuse cesse, lorsqu'on réserve pour le jour suivant quelques fragments du pain consacré, car aucun changement ne se fait dans le corps sacré de Jésus-Christ, et il conserve toujours la vertu de la consécration aussi bien que la grâce qui donne la vie (*Liv.* IV *sur S. Jean*, chap. XIV). Car la vertu vivifiante de Dieu le Père [illegible] Verbe, son Fils unique, qui s'est fait chair sans cesser d'être le Verbe, et qui a communiqué à sa chair une vertu vivifiante (chap. XXIII). Si vous trempez un peu de pain dans une liqueur quelconque, il s'imprégne aussitôt du goût de cette liqueur. C'est ainsi que le Verbe de Dieu, source de vie, communique cette vertu vivifiante à sa chair par l'union étroite qu'il a contractée avec elle. Pouvons-nous en conclure que notre corps a part aussi à cette vertu vivifiante, parce que la vie de Dieu est en nous, et que le Verbe de Dieu demeure dans notre âme? Non, car il y a une différence entre la participation que le Fils de Dieu nous donne à sa vertu lorsqu'il demeure en nous, et l'union étroite par laquelle il s'est incarné dans le corps qu'il a pris dans le sein de la vierge Marie, et dont il a fait son propre corps. Il était convenable, en effet, que le Fils de Dieu s'unît à nos corps par sa chair sacrée et son sang précieux que nous recevons sous les espèces du pain et du vin, pour nous communiquer une bénédiction vivifiante. Nous aurions eu horreur de la chair et du sang placés sur les saints autels, Dieu, plein de condescendance pour notre faiblesse, a donc communiqué aux dons offerts une vertu vivifiante en les changeant véritablement en sa propre chair, afin que ce corps vivifiant soit en nous comme une semence de vie. Il ajoute : « Faites ceci en mémoire de moi. » — S. CHRYS. (*hom.* 46 *sur S. Jean.*) Jésus-Christ a institué ce mystère pour nous faire contracter avec lui une alliance

---

quæ reliquiæ remanserint ejus in diem subsequentem. Non enim mutabitur sacrosanctum corpus Christi ; sed virtus benedictionis et vivificativa gratia jugis in eo est. (*Et lib.* IV, *in Joan.*, cap. 14.) Ac deinceps: virtus enim vivificativa Dei Patris unigenitum Verbum est, quod caro factum est, non desinens Verbum, sed efficiens carnem vivificativam. (*Et cap.* 23.) Si enim in aliquo liquore modicum panis immiseris, reperies hunc imbibitum qualitate illius. Igitur vivificativum Dei Verbum, uniens seipsum propriæ carni, fecit eam vivificativam. Nunquid ergo et quoniam in nobis vita Dei est, Dei Verbo existente in nobis, vivificativum erit nostrum corpus? Et alibi : sed aliud est, secundum participationis habitudinem nos habere in nobis Dei Filium, aliud ipsum fuisse factum carnem, id est, corpus sumptum ex alma Virgine, proprium corpus effecisse. Decebat ergo eum nostris quodammodo uniri corporibus per sacram ejus carnem et pretiosum sanguinem, quæ accepimus in benedictionem vivificativam in pane et vino. Ne enim horreremus carnem et sanguinem apposita sacris altaribus, condescendens Deus nostris fragilitatibus, influit oblatis vim vitæ : convertens ea in veritatem propriæ carnis, ut corpus vitæ (quasi quoddam semen vivificativum) inveniatur in nobis. Unde subdit : « Hoc facite in meam commemorationem. » CHRYS. (*sup. Joan.*, homil. 45, vel 46.) Hoc fecit Christus ducens

plus étroite, et nous manifester toute l'étendue de son amour; c'est pour cela que, non-seulement il se rend visible à ceux qui désirent le voir, mais encore qu'ils les laissent le toucher, le manger, l'embrasser et rassasier leurs saints désirs. Nous sortons donc de cette table, semblables à des lions qui respirent la flamme, et devenus terribles au démon. — S. BAS. (*Moral.*, *règl.* XXI, *chap.* III, *et règl. abrég.*, *quest.* 172.) Apprenez à quelles conditions il nous est permis de manger le corps de Jésus-Christ, c'est-à-dire, en mémoire de l'obéissance qu'il a portée jusqu'à la mort, de sorte que ceux qui vivent, ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort et ressuscité pour pour eux. (II *Cor.*, V, 15.) — THÉOPHYL. Il est question dans saint Luc de deux coupes, l'une dont Jésus dit plus haut : « Prenez-la et distribuez-la entre vous ; » la seconde qu'il distribue lui-même à ses disciples après la fraction et la distribution du pain (1*), et dont il est dit : « De même le calice après le souper. » — BÈDE. Il faut sous-entendre : Il leur donna, afin que la phrase soit complète. — S. AUG. (*De l'acc. des Evang.*, III, 1.) Ou encore, saint Luc parle deux fois de la coupe, d'abord avant que Jésus distribuât le pain, et une seconde fois lorsqu'il l'eût distribué; ce qu'il en dit en premier lieu, il le fait par anticipation, selon sa coutume, et il raconte ensuite en son temps ce dont il n'avait point parlé précédemment; or, en réunissant ces deux parties, nous avons le même récit que nous donne saint Matthieu et saint Marc. — THÉOPHYL. Le Sauveur appelle ce calice le calice du Nouveau Testament : « Ce calice est le Nouveau Testament en mon

(1*) Selon l'usage observé dans la célébration du festin pascal, après la manducation de l'agneau, sur la fin du repas, un calice circula autour de la table. C'est là le calice dont il s'agit, lequel par conséquent, doit être soigneusement distingué du calice mystérieux de la nouvelle alliance. (D'ALLIOLI.)

---

nos ad majus amicitiæ fœdus, suamque charitatem declarans erga nos; præstans se, non solum videri desiderantibus, sed et palpare, et comedere, et amplecti, et totum affectum explere. Igitur ut leones flammam spirantes, sic ab illa mensa discedimus terribiles effecti diabolo. BASIL (*in Moral.*, *regula* 21, cap. 3, et *in Regulis brevioribus ad interrog.* 172.) Disce autem quo pacto decet edere corpus Christi, in memoriam scilicet obedientiæ Christi usque ad mortem, ut qui vivunt, non amplius in se vivant, sed in eo qui pro eis mortuus est et resurrexit. (II *ad Corinth.*, 5, vers. 15.) THEOPHYL. Duos autem calices Lucas commemorat : de altero quidem supra dixit : « Accipite et dividite inter vos ; » quem dicet aliquis esse typum Veteris Testamenti : alterum vero post panis fractionem et distributionem ipse partitur discipulis : unde subditur : « Similiter et calicem postquam cœnavit. » BED. Subauditur, « dedit eis : » ut sit plena constructio. AUG. (*de Consensu Evang.*, lib. III, cap. 1.) Vel quod Lucas bis de calice commemoravit; prius antequam Christus panem daret, indeque postquam panem dedit : illud quod superius dixit, præoccupavit, ut solet; illud vero quod ordine suo posuit, non commemoraverat superius. Utrumque autem conjunctum eamdem sententiam facit, quæ illorum est, scilicet Matthæi et Marci. THEOPHYL. Nominat autem Dominus hunc calicem « Novi Testamenti. » Unde se-

sang qui sera répandu pour vous. » Il nous apprend ainsi que le Nouveau Testament commence dans son sang. En effet, dans l'Ancien Testament, le sang des animaux vint consacrer la promulgation de la loi, et maintenant le sang du Verbe de Dieu est pour nous le signe sacré de la nouvelle alliance. Ces paroles : « Qui sera répandu pour vous, » ne signifient pas que Jésus-Christ n'ait donné son corps et répandu son sang que pour les Apôtres seuls, car il a donné l'un et l'autre pour le salut du genre humain tout entier. La pâque ancienne avait pour objet la délivrance de la servitude d'Egyte, le sang de l'agneau avait été versé pour sauver de la mort les premiers nés des Hébreux; la pâque nouvelle a pour fin la rémission des péchés, et le sang de Jésus-Christ est versé pour le salut éternel de ceux qui sont consacrés au service de Dieu. — S. Chrys. (*hom. 46 sur S. Jean.*) Ce sang imprime en nous l'image auguste de notre roi, il préserve de toute flétrissure la noblesse de notre âme, il pénètre notre cœur de sa divine rosée, et lui inspire une force surhumaine. Ce sang met en fuite les démons et fait descendre en nous les anges et le Seigneur des anges; ce sang répandu sur la terre l'a purifiée et lui a ouvert les portes des cieux. Ceux qui participent à ce sang divin sont associés aux vertus des cieux, revêtus du manteau royal de Jésus-Christ, ou plutôt revêtus de ce divin roi lui-même. Or, si vous approchez de lui avec un cœur pur, il sera pour vous un principe de grâce et de salut; mais si vous osez vous présenter devant lui avec une conscience coupable, vous commettez un sacrilége et vous le recevez pour votre condamnation et votre supplice. En effet, si ceux qui profanent la pourpre royale sont punis du même châtiment que ceux qui la mettent en pièces, est-il contraire à la raison de dire que ceux qui reçoivent le

---

quitur : « Dicens : Hic est calix Novum Testamentum in sanguine meo, qui pro vobis fundetur; » significans Novum Testamentum in suo sanguine exordium sumere : nam in Veteri Testamento sanguis animalium affuit, cum data fuit lex : nunc vero sanguis Verbi Dei significat nobis Novum Testamentum. Cum autem dicit : « Pro vobis, » non significat, pro solis apostolis corpus Christi datum et sanguinem effusum fuisse, sed causa totius humanæ naturæ. Et vetus quidem Pascha ad removendam servitutem Ægypti fiebat; sanguis autem agni ad primogenitorum custodiam : novum vero Pascha ad peccatorum remissionem; sanguis autem Christi, ad conservationem eorum qui dedicati sunt Deo. Chrys. (*hom.* 45, vel 46 *in Joan.*) Hic enim sanguis operatur in nobis imaginem regiam; nobilitatem animæ non permittit marcescere; protinus irrigans animam, magnamque inspirans virtutem. Hic sanguis fugat dæmones, advocat angelos, et Dominum angelorum : hic sanguis effusus lavit orbem, et adibile fecit cœlum. Hujus participes sanguinis sunt cum supernis virtutibus constructi, et amicti regia Christi stola seu regio pallio; magis autem ipso rege induti. Et sicuti si mundus accesseris, salubriter accessisti, sic si imbutus conscientia prava, damnose accedis in pœnam et supplicia. Nam si qui imperatoriam coinquinant purpuram, pari pœna plectuntur cum eis qui divellunt; absurdum non est, si et qui

corps de Jésus-Christ dans une conscience souillée, méritent le même supplice que ceux qui l'ont percé de clous? — Bède. Comme le pain a pour but de fortifier notre corps, et le vin de produire le sang dans nos membres, l'un, le pain, se rapporte au corps de Jésus-Christ, et le vin à son sang. Mais aussi comme nous devons demeurer en Jésus-Christ, et que Jésus-Christ doit demeurer en nous, on mêle au vin de l'eau dans le calice du Seigneur, car au témoignage de l'apôtre saint Jean, les eaux sont la figure des peuples (*Apoc.*, XVII). Le Sauveur distribue d'abord le pain, et puis ensuite le calice; en effet, dans la vie spirituelle, il faut commencer par les actions laborieuses et pénibles qui sont comme le pain, non-seulement parce que nous ne devons manger notre pain qu'à la sueur de notre front (*Gen.*, III), mais parce que le pain quand on le mange est d'une déglutition tant soit peu difficile. Ensuite aux fatigues de cette vie laborieuse, succède la joie produite par la grâce divine dont le calice est la figure. — Bède. Les Apôtres communièrent au corps de Jésus-Christ après la cène, parce qu'il fallait d'abord accomplir et terminer la pâque figurative avant de célébrer les mystères de la véritable pâque. Mais depuis, pour l'honneur d'un si grand sacrement, l'autorité de l'Eglise nous a ordonné de prendre tout d'abord cette nourriture spirituelle avant tout aliment terrestre. — Eutych. Patriar. Or, celui qui communie reçoit tout le corps et tout le sang du Seigneur, alors même qu'il ne reçoit qu'une partie des espèces consacrées; car de même qu'un sceau imprime son empreinte tout entière sur plusieurs choses à la fois, et demeure intégralement le même après l'avoir communiquée; de même encore qu'une seule et même parole se fait entendre à un grand nombre, nous devons croire aussi sans hésiter que le corps et le sang du Seigneur sont tout entiers dans tous ceux qui commu-

---

obscœna mente corpus Christi recipiunt, pari pœna plectuntur cum his qui illud clavis transfoderunt. Bed. Quia vero panis confirmat, vinum vero sanguinem operatur in carne; hoc ad corpus Christi, illud refertur ad sanguinem. Verum quia et nos in Christo et in nobis Christum manere oportet, vinum dominici calicis aqua miscetur : teste enim Joanne (*Apocal.*, 17), « aquæ multæ populi sunt. » Theophyl. Primo autem datur panis, secundario calix : prior enim est in spiritualibus laboriosus actus velut panis; non solum quia in vultus sudore laboratur (*Genes.*, 3), sed etiam quia dum comeditur, non est facilis ad glutiendum. Deinde post labores sequitur exultatio divinæ gratiæ, quæ est calix. Bed. Ideo autem tunc cœnati communicarunt apostoli, quia necesse erat Pascha typicum ante consummari, et sic ad veri Paschæ sacramenta transiri : nunc autem in honorem tanti sacramenti placuit magistris Ecclesiæ prius nos spiritualibus epulis refici, ac deinde terrenis. Græc. (vel *Eutychius Patriarcha in Cat. Græcorum Patrum.*) Totum autem corpus et sanguinem Domini suscipit communicans, etiam si mysteriorum partem accipit : sicut enim unum sigillum diversis totam suam figuram impartitur, et integrum manet post distributionem, et sicut una vox penetrat ad multorum auditus, sic nulli dubium sit corpus et

nient. Quant à la fraction du pain consacré, elle est une figure de la passion.

ỳ. 21-23. — *Cependant voici que la main de celui qui me trahit est avec moi à cette table. Pour ce qui est du Fils de l'homme, il s'en va, selon ce qui a été décrété; mais malheur à l'homme par lequel il sera trahi! Et ils commencèrent à se demander les uns aux autres qui serait celui d'entre eux qui devait faire cela.*

S. Aug. (*de l'acc. des Evang.*, III, 1.) Après avoir distribué le calice à ses disciples, Notre-Seigneur parle de nouveau de celui qui devait le trahir : « Cependant voici que la main de celui qui me trahit est avec moi à cette table. » — Théophyl. Il tient ce langage, non-seulement pour montrer qu'il connaît l'avenir, mais pour faire ressortir sa grande bonté, qui épuisa tous les moyens propres à détourner Judas de son perfide dessein. C'est ainsi qu'il nous donne l'exemple du zèle avec lequel nous devons poursuivre jusqu'à la fin la conversion des pécheurs. Il veut aussi nous montrer la noire méchanceté de ce traître disciple qui ne rougit point de s'asseoir à la table de son Maître. — S Chrys. (*hom.* 83 *sur S. Matth.*) La participation aux divins mystères ne le fait pas renoncer à son dessein; son crime n'en devient donc que plus monstrueux, et parce qu'il a osé s'approcher des saints mystères avec cette intention criminelle, et parce qu'il les reçoit sans en devenir meilleur, et en restant insensible à la crainte, aussi bien qu'à la reconnaissance et à l'honneur incomparable que le Sauveur lui témoigne. — Bède. Et cependant Jésus ne le désigne pas spécialement, de peur que ce reproche public ne le rende plus audacieux, et il parle en général de celui qui doit le trahir, pour toucher de repentir celui qui se sentira coupable. Il prédit en même temps le châtiment

---

sanguinem Domini totum in omnibus reperiri; fractio autem panis venerandi passionem significat.

Verumtamen ecce manus tradentis me mecum est in mensa. Et quidem Filius hominis secundum quod definitum est, vadit : verumtamen væ homini illi per quem tradetur! Et ipsi cœperunt quærere inter se quis esset ex eis qui hoc facturus esset.

Aug. de (*Consensu Evang.*, lib. III, cap. 1.) Cum tradidisset Dominus discipulis calicem, rursus de traditore suo locutus est, dicens : « Verumtamen ecce manus tradentis me, » etc. Theophyl. Quod dixit, non solum ut ostendat se scire futura, sed etiam ut ostendat nobis propriam bonitatem, secundum quam non prætermisit quin prosequeretur ea quæ spectabant ad eum : dat enim nobis exemplum, ut usque ad finem satagamus lucrari peccatores: et ut ostendat proditoris nequitiam, qui et convivia fieri non erubuit. Chrys. (*homil.* 83. *in Matth.*) Et particeps existens mysteriorum conversus non est : fit enim scelus ejus utique immanius, tum quia tali proposito imbutus adiit mysteria, tum quia adiens melior factus non fuit, nec metu, nec beneficio, nec honore. Bed. Et tamen eum non designat specialiter; ne manifestius correptus, impudentior fieret. Mittit autem crimen in numero, ut agat conscius pœnitentiam. Prædicit au-

dont le traître sera puni, pour ramener par la perspective du supplice celui que la honte n'a pu fléchir : « Pour ce qui est du Fils de l'homme, il s'en va, » etc. — THÉOPHYL. Ce n'est pas qu'il n'eût pu se défendre lui-même, mais parce qu'il avait résolu de souffrir la mort pour le salut des hommes.

S. CHRYS. Quant à Judas, il accomplissait les Ecritures avec une pensée criminelle ; gardons-nous de le justifier comme ayant été l'instrument de la Providence ; écoutons plutôt le Sauveur : « Cependant malheur à l'homme par lequel il sera trahi ! » — BÈDE. Malheur aussi à l'homme qui s'approche indignement de la table du Seigneur, et qui, à l'exemple de Judas, trahit le Fils de l'homme, en le livrant non pas aux Juifs, mais à des membres souillés par le péché ! Les onze Apôtres savaient bien qu'ils ne méditaient rien contre leur divin Maître ; néanmoins ils s'en rapportent plus volontiers à son témoignage, qu'à celui de leur conscience, et la crainte de leur faiblesse leur fait se demander s'ils ne sont pas coupables d'une faute qu'ils ne découvrent point en eux-mêmes : « Et ils commencèrent à se demander les uns aux autres, » etc. — S. BAS. (*règ. abrég. quest.* 301.) Parmi les maladies du corps, il en est qui ne sont point senties par ceux mêmes qui en sont atteints, et ils ont plus de foi aux conjectures des médecins qu'à leur propre insensibilité. Il en est de même pour les maladies de l'âme, celui qui ne se sent point coupable, doit s'en rapporter plus volontiers au témoignage de ceux qui peuvent mieux connaître l'état de son âme.

℣. 24-27. — *Il s'éleva aussi parmi eux une contestation, lequel d'entre eux devait être estimé le plus grand. Mais il leur dit : Les rois des nations dominent sur*

---

tem et pœnam, ut quem pudor non vicerat, corrigant denuntiata supplicia. Unde sequitur : « Et quidem Filius hominis vadit, » etc. THEOPHYL. Non quasi non valens tueri seipsum, sed sicut definiens sibi mortem propter humanam salutem.

CHRYS. (*homil.* 82, *in Matth.*) Sed quia Judas ea quæ sunt scripta, prava intentione agebat, ne quis putet eum innoxium tanquam dispensationis ministrum : subdit : « Verumtamen væ homini illi per quem tradetur ! » BED. Sed et væ homini illi qui ad mensam Domini indignus accedens, in exemplum Judæ Filium hominis tradit, non quidem Judæis, sed peccatoribus membris suis ! Et quamvis scirent undecim apostoli quod nihil contra Dominum cogitarent, quia tamen plus credunt magistro quam sibi, timentes fragilitatem suam, quærunt de peccato cujus conscientiam non habebant. Sequitur enim : « Et ipsi cœperunt quærere, » etc. BASIL. (*in Regulis brevioribus ad interrogat.* 301.) Sicut enim in corporalibus passionibus sunt multæ quas non sentiunt patientes, porro magis adhibent fidem conjecturæ medicorum, quam propriam insensibilitatem attendant ; sic et in animæ passionibus si quis in se peccatum non sentiat, credere tamen debet his qui plus possunt cognoscere sua peccata.

Facta est autem et contentio inter eos, quis eorum videretur esse major. Dixit autem eis :

elles, et ceux qui exercent sur elles l'autorité sont appelés bienfaiteurs. Pour vous, ne faites pas ainsi ; mais que celui de vous qui est le plus grand, se fasse comme le moindre, et celui qui a la préséance, comme celui qui sert. Car quel est le plus grand, celui qui est à table ou celui qui sert? N'est-ce pas celui qui est à table? Et moi cependant je suis au milieu de vous comme celui qui sert.

THÉOPHYL. Ils venaient de rechercher entre eux quel était celui qui trahirait le Seigneur, il était donc naturel de les entendre se dire l'un à l'autre : « C'est vous qui le trahirez, » et de tirer cette conclusion : « Je suis le premier, c'est moi qui suis le plus grand, » et autres choses semblables. C'est ce que raconte l'Evangéliste : « Il s'éleva aussi parmi eux une contestation, lequel d'entre eux devait être estimé le plus grand. » — APOLLIN. (*Ch. des Pèr. gr.*) Ou encore, la cause de cette contestation put venir de ce que le Seigneur devant bientôt quitter la terre, il fallait que l'un d'eux fût mis à la tête des autres, et tînt la place du Sauveur. Or, de même que les bons cherchent dans les Ecritures les exemples de nos pères dans la foi qui peuvent augmenter en eux le zèle pour la perfection et l'humilité, de même aussi les méchants saisissent avec joie ce qu'il peut y avoir de répréhensible dans la conduite des élus, pour autoriser et couvrir leurs propres fautes. Aussi sont-ils enchantés de lire qu'une contestation s'éleva entre les disciples de Jésus-Christ. — S. AMBR. La conduite des Apôtres dans cette circonstance, n'est point pour nous une excuse, mais un avertissement. Veillons donc à ce qu'aucune contestation sur la préséance ne s'élève entre nous pour notre perte. — BÈDE. Considérons plutôt, non ce que les Apôtres ont fait sous l'impression d'un sentiment tout humain, mais la recommandation que leur a faite leur divin Maître : « Il leur dit : Les rois des nations, » etc. — S. CHRYS. (*hom.* 66 *sur*

Reges gentium dominantur eorum, et qui potestatem habent super eos, benefici vocantur. Vos autem non sic; sed qui major est in vobis fiat sicut junior, et qui præcessor est, sicut ministrator. Nam quis major est, qui recumbit, an qui ministrat? Nonne quis recumbit? Ego autem in medio vestrum sum sicut qui ministrat.

THEOPHYL. Cum inter se quærerent quis esset Dominum traditurus, consequens erat ad invicem sibi dicere « Tu proditurus es; » et ex hoc coacti sunt dicere : « Ego potior, ego major, » et similia. Unde dicitur : « Facta est autem et contentio inter eos quis eorum videretur esse major. » GRÆC. (*nimirum Appollinarius in Cat. Græcorum Patrum.*) Vel hæc contentio videtur habuisse motivum, quod cum Dominus ab hominibus transmigraret, oportebat aliquem eorum fieri aliorum principem, quasi Domini vicem gerentem. Sicut autem boni in Scripturis, exempla Patrum quibus proficiant et humilientur, requirunt, sic reprobi si quid forte in electis reprehensibile repererint (quasi suas ex eo nequitias obtecturi), libenter solent amplecti. Ideo multi ardentius legunt, quod facta est contentio inter discipulos Christi. AMBR. Si enim contendebant apostoli, non excusationi obtenditur, sed cautioni proponitur. Caveamus ergo ne in perditionem aliqua inter nos de prælatione possit esse contentio. BEDA. Potius autem videamus, non quid carnales adhuc discipuli gesserint, sed quid jusserit spiritualis magister. Sequitur enim : « Dixit autem eis : Reges

S. Matth.) Il dit : « Les rois des nations, » ce qui déjà est un préjugé défavorable contre l'action dont il s'agit ; car c'était le défaut dominant des païens d'ambitionner la primauté. — S. Cyr. Ajoutons que leurs sujets leur adressent des paroles de flatterie : « Et ceux qui exercent sur elles l'autorité, sont appelés bienfaiteurs. » Comme ils sont étrangers à toutes les lois divines, ils sont en proie à toutes ces passions funestes ; mais pour vous, votre grandeur sera dans la pratique de l'humilité : « Mais pour vous, il n'en sera pas ainsi, » etc. — S. Bas. (*règ. dévelop.*, *quest.* 30 et 31.) Que personne donc ne s'enorgueillisse de la préséance, s'il ne veut perdre le mérite et la récompense de la béatitude promise à l'humilité (*Matth.*, v), et qu'il sache que la véritable humilité nous porte à être le serviteur de tous nos frères. Or, de même que celui qui est chargé du soin d'un grand nombre de blessés, et qui étanche le sang de leurs plaies, ne s'enorgueillit point des services qu'il leur rend, à plus forte raison celui à qui Dieu a confié le soin de guérir les langueurs spirituelles de ses frères, et qui doit, comme serviteur de tous, rendre compte de tout au tribunal de Dieu, doit veiller avec le plus grand soin sur lui-même, et ainsi : « Celui qui est le plus grand, doit être comme le moindre. » Il est juste encore que ceux qui sont à la tête des autres, leur rendent des services même corporels, à l'exemple de Notre-Seigneur qui a lavé les pieds de ses disciples : « Et celui qui a la préséance, doit être comme celui qui sert. » Il n'est pas à craindre que cette condescendance du supérieur ne détruise l'humilité dans l'inférieur, c'est au contraire pour lui une éclatante leçon d'humilité.

S. Ambr. Remarquez que l'humilité ne consiste pas seulement dans les marques d'honneur que vous témoignez aux autres ; car vous pou-

---

gentium, » etc. Chrys. (*homil.*, 66, *in Matth.*) Gentilium meminit, ut ex hoc rem vituperandam ostendat : Gentilium enim est ambire primatum. Cyril. Sed et blandi sermones eis offeruntur a subditis. Unde sequitur : « Et qui potestatem habent super eos, benefici vocantur : » sed illi quidem quasi extorres a sacris legibus hujusmodi subjacent morbis ; vestrum autem culmen est in humilitate : unde sequitur : « Vos autem non sic. » etc. Basil. (*in Regulis fusius disputatis ad interrogat.* 30.) Non ergo extollat præsidentem dignitas, ne ab humilitatis beatitudine corruat. Illud autem noverit quod humilitas vera ministerium plurium est. Sicut enim qui pluribus ministrat vulneratis, et abstergit cujuslibet vulneris saniem, non sumit ministerium in causam elationis ; sic multo magis cui commissæ sunt curæ fraternorum languorum, ut omnium minister redditurus pro omnibus rationem, cogitare debet et esse sollicitus : et sic « qui major est, fiat sicut minor. » (*Et ad interrogat.* 31.) Decet autem et corporale obsequium ab his qui præsident offerri, exemplo Domini lavantis pedes discipulorum. Unde sequitur : « Et qui præcessor est, sicut ministrator. » Non est autem timendum ne in subdito solvatur humilitatis propositum, dum ei a majori servitur, sed in imitatione panditur humilitas.

Ambr. Contuendum est autem quia non omnis honorificentiæ studio humi-

vez agir en cela pour obtenir la faveur du monde, par crainte de ceux qui ont la puissance, ou par un motif d'intérêt personnel ; vous cherchez alors votre avantage, plutôt que l'honneur des autres; aussi Notre-Seigneur formule-t-il pour tous la même règle qui défend toute recherche de la préséance, et ne permet que les saintes luttes de l'humilité. — BÈDE. Pour suivre cette règle que prescrit le Seigneur, les supérieurs ont besoin d'un grand discernement, ils doivent éviter l'esprit de domination sur leurs inférieurs, ce qui est le propre des rois des nations, et la vaine complaisance dans les louanges qui leur sont données, sans cesser néanmoins d'être animés du zèle de la justice contre les vices des coupables. Le Sauveur confirme ensuite cette leçon par son exemple : « Car quel est le plus grand, celui qui est à table, ou celui qui sert? Et moi cependant je suis au milieu de vous comme celui qui sert. » — S. CHRYS. Paroles qui reviennent à celles-ci : Ne croyez pas que vos inférieurs aient besoin de vous, tandis que pour vous, vous en êtes complétement indépendants ; car moi-même, qui n'ai besoin de personne, de qui, au contraire, toutes les créatures du ciel et de la terre ont besoin, je suis descendu au rang de serviteur. — THÉOPHYL. Il a exercé à leur égard les fonctions de serviteur, lorsqu'il leur a distribué le pain sacré et le calice, et il fait mention de ce fait pour leur rappeler que puisqu'ils ont mangé du même pain et bu du même calice, ils doivent tous faire profession des mêmes sentiments que Jésus-Christ, qui n'a point dédaigné de se rendre leur serviteur. — BÈDE. Ou encore, il veut parler de l'humble office qu'il a rempli en leur lavant les pieds, lui leur Maître et Seigneur. (*Jean*, XIII, 34.) On pourrait encore appliquer cet office de serviteur à toutes les actions de sa vie mortelle. Enfin, on peut aussi l'entendre du sang qu'il a répandu sur la croix pour notre salut.

---

litas definitur : potes enim deferre alicui propter seculi gratiam, potentiæ metum, utilitatisque contuitum : tua ædificatio quæritur, non alterius honor : et ideo una datur omnibus forma sententiæ, ut non de prælatione jactantia sit, sed de humilitate contentio. BED. In hac tamen forma a Domino tradita majores non minima discretione opus habent; ne scilicet ad instar regum gentium dominari subjectis seque ab eis gaudeant laudibus attolli; et tamen contra delinquentium vitia per zelum justitiæ sint erecti. Ad verba autem exhortationis suimet adjungit exemplum. Unde sequitur : « Nam quis major est, qui recumbit, an qui ministrat? Ego autem, » etc. CHRYS. Quasi dicat : Non putes discipulum tui egere, te vero non illius : ego enim qui nullo egeo, quo universa egent cœlestia et terrestria, ad ministerialem gradum condescendi. THEOPHYL. Ostendit autem se ministrantem eis, cum panem et calicem distribuit; cujus ministerii mentionem facit, rememorans eos quod si de eodem pane comederunt, et de eodem calice biberunt, si ipse Christus omnibus ministravit, unum debent omnes sentire. BEDA. Vel loquitur de ministerio, quo secundum Joannem (*cap.* 13) eorum pedes lavit dominus et magister ; quamvis etiam verbo *ministrandi* possint omnia quæ in carne gessit, intelligi ; sed et suum sanguinem se pro nobis effundere ministrando significat.

℣. 28-30. — *Pour vous, vous êtes demeurés avec moi dans mes tentations ; aussi moi je vous prépare un royaume comme mon Père me l'a préparé : afin que vous mangiez et buviez à ma table dans mon royaume, et que vous siégiez sur des trônes, pour juger les douze tribus d'Israël.*

THÉOPHYL. De même que Notre-Seigneur avait dit malheur au traître, il promet des récompenses aux disciples qui lui resteront fidèles : « Pour vous, vous êtes demeurés avec moi dans mes tentations, » etc. — BÈDE. Ce n'est point aux premiers essais de la vertu de patience, mais à la persévérance qu'est donnée la gloire du royaume des cieux ; parce qu'en effet, la persévérance (qui est aussi appelée constance ou force d'âme), est comme la base et la colonne de toutes les vertus. Ce sont donc ceux qui ont persévéré avec lui dans les tentations, que le Fils de Dieu fait entrer dans son royaume éternel ; car si nous sommes implantés en lui pour la ressemblance de sa mort, nous y serons aussi entés pour sa résurrection (*Rom.*, VI, 5), comme l'ajoute le Sauveur : « Et moi, je vous prépare un royaume, » etc.

S. AMBR. Le royaume de Dieu n'est pas de ce monde. Remarquons ici que l'homme ne doit pas ambitionner la parfaite égalité avec Dieu, mais seulement la ressemblance avec lui ; car Jésus-Christ seul est la parfaite image de Dieu, parce qu'il reproduit en lui l'unité de la gloire du Père. L'homme juste porte en lui l'image de Dieu, lorsque la connaissance de Dieu le porte à mépriser le monde pour reproduire en lui la ressemblance de la vie divine. Or, nous mangeons le corps de Jésus-Christ afin de pouvoir participer à la vie éternelle, suivant la promesse du Sauveur : « Afin que vous mangiez et que vous buviez à ma table dans mon royaume. » Ce que Jésus-Christ nous promet ici

---

Vos autem estis qui permansistis mecum in tentationibus meis : et ego dispono vobis, sicut disposuit mihi Pater meus, regnum, ut edatis et bibatis super mensam meam in regno meo, et sedeatis super thronos duodecim, judicantes duodecim tribus Israel.

THEOPHYL. Sicut Dominus proditori prænuntiaverat *væ*, sic discipulis remanentibus e contrario bona prænuntiat, dicens : « Vos autem estis qui permansistis mecum, » etc. BEDA. Non enim inchoatio patientiæ, sed perseverantia cœlestis regni gloria donatur ; quia perseverantia (quæ *constantia* seu *fortitudo mentis* vocatur), cunctarum, ut ita dicam, est columna virtutum. Filius ergo Dei secum permanentes in tentationibus æternum ducit ad regnum : « Si enim complantati facti sumus similitudini mortis ejus, simul et resurrectionis erimus. » Unde sequitur : « Et ego dispono vobis, » etc.

AMBR. Regnum Dei non est de hoc mundo. Non autem æqualitatis homini ad Deum, sed similitudinis æmulatio est : solus enim Christus plena imago Dei est propter expressam in se paternæ claritudinis unitatem. Justus autem homo ad imaginem Dei est, si propter imitandam divinæ conversationis similitudinem mundum hunc Dei cognitione contemnat. Unde et corpus Christi edimus, ut vitæ æternæ possimus esse participes : propter quod sequitur : « Ut edatis et bibatis super mensam meam in regno meo. » Non enim victus et po-

pour récompense, n'est ni le manger, ni le boire, mais la communication de la grâce et de la vie des cieux. — Bède. Ou encore, cette table qui est préparée pour le bonheur de tous les saints, c'est la gloire elle-même de la vie des cieux, dont ceux qui ont eu faim et soif de la justice seront rassasiés, par la pleine jouissance du vrai bien, objet de tous leurs désirs. — Théophyl. Ces paroles du Sauveur ne signifient donc point qu'il y aura dans les cieux des aliments matériels, ni que son royaume doit être extérieur et sensible; car la vie des élus sera semblable à celle des anges, comme il l'a prédit lui-même aux sadducéens (*Matth.*, xxii; *Luc*, xx); et saint Paul, d'ailleurs, nous déclare que le royaume de Dieu n'est ni dans le manger ni dans le boire (1).

S. Cyr. Notre-Seigneur explique les vérités spirituelles par des comparaisons prises dans ce qui se passe au milieu de nous. En effet, ceux qui s'asseoient à la table des rois de la terre, jouissent auprès d'eux de certaines prérogatives, et c'est par cet usage qu'il veut nous faire comprendre ceux qui auront part aux premiers honneurs dans son royaume. — Bède. C'est la droite du Très-Haut qui opère cette transformation (*Ps.* cxvii); elle fait asseoir à la table des cieux pour les nourrir des mets de la vie éternelle ceux qui sur la terre se sont fait gloire d'être les humbles serviteurs de leurs frères; et elle établit les justes juges de leurs persécuteurs, ceux qui sont restés fidèles avec le Seigneur au milieu des tentations et des injustes jugements des hommes : « Et que vous siégiez sur douze trônes, pour juger les douze tribus d'Israël. » — Théophyl. C'est-à-dire pour condamner dans les douze tribus ceux qui auront persévéré dans l'infidélité. — S. Ambr.

(1) *Rom.*, xiv, 17. L'Apôtre saint Paul prend ces paroles dans un autre sens : c'est-à-dire que le royaume de Dieu ne s'obtient point par le boire et le manger, mais par la justice, la paix, et la joie que donne le Saint-Esprit.

---

tus nobis præmii loco spondetur, sed communicatio gratiæ cœlestis et vitæ. Bed. Vel mensa proposita omnibus sanctis ad fruendum, cœlestis est gloria vitæ; qua qui esuriunt et sitiunt justitiam, saturabuntur (*Matth.*, 5), fruendo desiderato gaudio veri boni. Theophyl. Non autem hoc dixit quasi futuris illic corporalibus escis, et quasi regno suo sensibili futuro. Erit enim illic angelica conversatio, sicut Sadducæis prædixit. (*Matth.*, 22 et *Luc.*, 20.) Sed et Paulus dicit non esse regnum Dei escam et potum. (*Rom.*, 14.)

Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Sed ex his quæ sunt apud nos, spiritualia designat : nam prærogativa quadam funguntur apud reges terrenos, qui eis quasi convivæ consident. Ex humano ergo judicio ostendit, qui apud eum in primis honoribus statuentur. Bed. Hæc est enim immutatio dexteræ excelsi (*Psal.* 117) ut qui nunc humiles gaudent ministrare conservis, tunc super Domini mensam sublimes vitæ perpetuæ dapibus alantur; et qui hic in tentationibus injuste judicati cum Domino permanent, illic cum eo super tentatores suos justi judices veniant : unde sequitur : « Et sedeatis super thronos duodecim, judicantes duodecim tribus Israel. » Theoph. Hoc est, condemnantes ex duodecim tri-

Ces douze trônes ne sont point des siéges matériels et sensibles comme ceux dont se servent les hommes pour s'asseoir ; mais il faut les entendre dans ce sens, que de même que Jésus-Christ juge comme Dieu, récompense la vertu et punit l'impiété par la seule connaissance qu'il a des cœurs, et sans avoir besoin de discuter les actions ; ainsi les Apôtres entreront en participation de ce jugement tout spirituel, par les louanges qu'ils donneront à la foi et l'horreur qu'ils témoigneront pour l'infidélité, en condamnant l'erreur par l'exemple de leur vertu, et en poursuivant de leur haine le crime des sacriléges.

S. Chrys. (*hom.* 65 *sur S. Matth.*) Mais est-ce que Judas prendra place aussi avec les autres Apôtres? Non, sans doute, écoutez la loi que Dieu proclame par la bouche du prophète Jérémie : « Lorsque j'aurai promis quelque bien ou quelque faveur, si vous vous en rendez indigne, je vous châtierai (1). » Aussi la promesse du Sauveur n'est pas absolue, mais conditionnelle : « Vous qui avez persévéré avec moi dans les tentations. » — Bède. Judas est donc exclus de ces magnifiques promesses; il faut d'ailleurs admettre qu'il était sorti avant ces paroles de Notre-Seigneur. Nous devons aussi excepter de ces promesses ceux qui se retirèrent de Jésus et ne marchèrent plus avec lui, après qu'ils l'eurent entendu parler de l'incompréhensible sacrement de son corps et de son sang. (*Jean*, VI, 67.)

℣. 31-34. — *Le Seigneur dit encore : Simon, Simon, Satan vous a demandés pour vous cribler comme le froment; mais j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point; et toi, quand tu seras converti, confirme tes frères. Pierre lui dit : Seigneur je suis prêt à aller avec vous, et en prison et à la mort. Jésus*

(1) Voici le texte même du prophète Jérémie, cité par saint Chrysostome lui-même : « Quand je me serai déclaré en faveur d'une nation ou d'un royaume, pour l'établir et pour l'affermir, si ce royaume ou cette nation pèche devant mes yeux, et qu'elle n'écoute point ma voix, je me repentirai aussi du bien que j'avais résolu de lui faire. » (XVIII, 9, 10.)

---

bus infideles. Ambr. Non autem duodecim throni tanquam aliqua corporalis sunt receptacula sessionis ; sed quia sicut secundum divinam similitudinem judicat Christus, cognitione cordium, non interrogatione factorum virtutem remunerans, impietatem condemnans : ita apostoli in judicium spirituale formantur remuneratione fidei, execratione perfidiæ ; virtute errorem redarguentes, sacrilegos odio persequentes.

Chrys. (*hom.* 65, *in Matth.*) Nunquid autem illic sedebit et Judas? Sed considera quod lex est data a Deo per Hieremiam (*cap.* 18) : « Si quid boni promisero, si censearis indignus, mulctabo te. » Et ideo loquens discipulis non simpliciter promisit, sed addidit : « Qui permansistis mecum in tentationibus. » Bed. Ab ejus ergo sublimitate promissi Judas excipitur : nam et antequam hæc Dominus diceret, exiisse credendus est. Excipiuntur et illi, quicunque auditis incomprehensibilis sacramenti verbis, abierunt retro. (*Joan.*, 6, *vers.* 67.)

Ait autem Dominus Simoni : Simon, ecce Satanas expetivit vos, ut cribraret sicut triticum : ego autem rogavi pro te, ut non deficiat fides tua : et tu aliquando conversus, confirma fratres tuos. Qui dixit ei : Domine, tecum para-

lui répondit : Je te le dis, Pierre, le coq ne chantera point aujourd'hui que tu n'aies nié trois fois me connaître.

Bède. Dans la crainte que les onze Apôtres ne se laissent aller à un sentiment d'orgueil et n'attribuent à leurs propres forces d'avoir été presque les seuls de tant de milliers de Juifs, pour demeurer avec le Seigneur au milieu des tentations, le Sauveur leur déclare que s'ils n'avaient été protégés et soutenus par l'assistance divine, ils eussent été brisés comme les autres par la même tempête : « Le Seigneur dit encore : Simon, Simon, voilà que Satan vous a demandés pour vous cribler comme le froment, » etc. C'est-à-dire, qu'il a demandé à vous tenter et à vous secouer, comme on secoue le froment pour le cribler, paroles qui nous apprennent que le démon ne peut tenter la foi de personne sans la permission de Dieu. — Théophyl. Il s'adresse à Pierre, parce qu'il était plus fort que les autres, et qu'il pouvait s'enorgueillir des promesses que Jésus-Christ lui avait faites. Ou encore, il veut nous apprendre que les hommes qui ne sont rien (tant par leur nature que par la faiblesse de leur esprit), doivent fuir tout désir de domination sur leurs frères, c'est pour cela que, laissant tous les autres disciples, il s'adresse à Pierre qui avait été placé à leur tête : « J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas. »

S. Chrys. (*hom.* 83 *sur S. Matth.*) Il ne dit pas : J'ai voulu, mais : « J'ai prié, » langage plein d'humilité qu'il tient aux approches de sa passion, pour prouver la vérité de sa nature humaine. Car comment supposer que celui qui, sans recourir à la prière, avait dit avec le ton du commandement : « Sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, » ait eu besoin de la prière pour confirmer dans la foi l'âme chancelante d'un homme ? Il ne lui

---

tus sum, et in carcerem, et in mortem ire ; et ille dixit : Dico tibi, Petre : non cantabit hodie gallus, donec ter abneges nosse me.

Bed. Ne gloriarentur undecim apostoli, et suis viribus tribuerent quod soli pene inter tot millia Judæorum dicerentur in tentationibus permansisse cum Domino, ostendit eos, si non juvantis se Domini essent opitulatione protecti, eadem procella cum cæteris potuisse conteri. Unde sequitur : « Ait autem Dominus Simoni : Simon, ecce Satanas expetivit vos ut cribraret vos sicut triticum, » etc. Id est, expetivit vos tentare ; et (velut qui in triticum purgat ventilando) concutere : in quo docet nullius fidem a diabolo, nisi Deo permittente, tentari. Theophyl. Hæc autem Petro dixit, eo quod fortior aliis erat ; et superbire poterat in his quæ promissa erant a Christo. Cyril. Vel ut ostendat quod homines nihil existentes (quantum pertinet ad humanam naturam, et lubricum mentis nostræ) non decet ut præesse cæteris velint : et ideo omissis cæteris, venit ad Petrum cæteris prælatum. Unde sequitur : « Ego autem rogavi pro te ut non deficiat fides tua. »

Chrys. (*hom.* 83, *in Matth.*) Non autem dixit : « Ego permisi, sed, oravi : » humiliter enim loquitur tendens ad passionem, ut humanitatem demonstret. Nam qui non deprecatione, sed imperio dixerat (*Matth.*, 16) : « Super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, et tibi dabo claves regni cœlorum ; » quomodo opus habebat oratione, ut concitatam

dit pas non plus : J'ai prié, afin que tu ne me renies point, mais afin que tu ne perdes point la foi. — Théophyl. Tu seras, il est vrai, ébranlé pour un moment, mais tu conserveras la semence de la foi que j'ai déposée dans ton âme; le vent des tentations fera tomber les feuilles, mais la racine demeurera ferme. Satan, jaloux de l'amour que je te porte, demande et cherche à te nuire, et bien que j'ai prié pour toi, tu ne laisseras pas de succomber à ses attaques : « Et quand tu seras converti, confirme tes frères. » C'est-à-dire, après que tu auras expié dans les larmes et dans la pénitence le crime de m'avoir renié, confirme tes frères, toi que j'ai établi le prince des Apôtres; c'est là ton devoir, comme étant avec moi la force et la pierre fondamentale de l'Eglise. Ce ne sont point seulement les Apôtres qui existaient alors que Pierre devait fortifier, mais tous les fidèles qui se succéderont jusqu'à la fin du monde. Que personne donc, parmi les chrétiens, ne perde confiance en voyant cet Apôtre renier son divin Maître, et recouvrer ensuite par la pénitence la sublime prérogative qui fait de lui le souverain Pontife du monde entier.

S. Cyr. Admirez ici la patience vraiment inépuisable de Dieu, pour empêcher son disciple de tomber dans la défiance et le désespoir, il lui promet le pardon avant même qu'il ait commis son crime, et il le rétablit ensuite dans tous les droits de sa dignité d'Apôtre, en lui disant : « Et toi, quand tu seras converti, confirme tes frères. » — Bède. C'est-à-dire, j'ai préservé ta foi par mes prières, afin qu'elle ne vînt point à défaillir. Souviens-toi donc aussi de fortifier la faiblesse de tes frères, afin qu'ils ne désespèrent point du pardon. — S. Ambr. Gardez-vous donc de tout sentiment d'orgueil, gardez-vous du monde, c'est à celui qui a dit : « Nous avons tout quitté pour vous suivre, »

---

unius hominis animam coerceret? Non autem dixit : « Rogavi, ut non neges, sed, ne deseras fidem. » Theophyl. Nam etsi paululum agitandus sis, habes tamen reconditum semen fidei : quamvis dejecerit folia spiritus tentationibus, viget tamen radix. Petit ergo Satanas te lædere tanquam invidens tibi de mea dilectione : sed quamvis egomet pro te sim deprecatus, tu tamen delinques. Unde sequitur : « Et tu aliquando conversus confirma fratres, » etc. Quasi dicat : Postquam me negato ploraveris ac pœnitueris, corrobora cæteros, cum te principem apostolorum deputaverim : hoc enim decet te, qui mecum robur es et petra Ecclesiæ. Hoc autem intelligendum est, non solum de apostolis qui tunc erant, ut roborentur a Petro, sed et de omnibus qui usque ad finem mundi futuri sunt fidelibus; ne scilicet aliquis credentium diffidat, videns eum qui cum esset apostolus, denegavit; ac iterum per pœnitentiam obtinuit prærogativam, ut esset antistes mundi.

Cyril. Admirare igitur exuberantiam divinæ patientiæ : ne diffidere discipulum faceret, nondum patrato crimine largitus est veniam; ac iterum ipsum in apostolicum gradum restituit, dicens : « Confirma fratres tuos. » Bed. Quasi dicat : Sicut ego tuam fidem (ne deficiat) orando protexi, ita tu infirmiores fratres (ne de venia desperent) confortare memento. Ambr. Cave ergo jactantiam, cave seculum. Ille jubetur confirmare

(*Matth.*, XIX) que Notre-Seigneur commande de confirmer ses frères.

BÈDE. Le Seigneur ayant promis à Pierre qu'il prierait, pour que sa foi ne vînt pas à défaillir, cet Apôtre, plein de confiance dans l'amour qu'il ressent pour le Sauveur, dans la ferveur de sa foi, et ne prévoyant point la chute lamentable qu'il va faire, ne peut croire qu'il puisse jamais être infidèle à son maître : « Pierre lui dit : Seigneur, je suis prèt à aller avec vous en prison et à la mort. » — THÉOPHYLACTE. La grandeur de son amour l'enflamme et lui fait promettre l'impossible, tandis qu'il aurait dû ne point s'obstiner, en entendant la vérité même lui prédire qu'il succomberait à la tentation. Or, le Seigneur voyant ce langage présomptueux, lui précise la tentation à laquelle il doit succomber, et lui prédit qu'il le reniera : « Jésus lui répondit : Je te le dis, Pierre, le coq ne chantera point aujourd'hui que tu ne m'aies renié, » etc. — S. AMBR. Le Sauveur prédit à Pierre, dont l'esprit était prompt mais dont la chair était faible, qu'il le renierait, car il ne pouvait égaler le courage et la force d'âme de son divin Maître. Notre-Seigneur, dans sa passion, peut avoir des imitateurs mais pas d'égaux. — THÉOPHYL. Il nous donne ici une grande leçon, c'est que la volonté de l'homme ne peut rien sans le secours de Dieu. Pierre, en effet, malgré toute sa ferveur, fut abandonné de Dieu, et vaincu par l'ennemi du salut.

S. BAS. (*Règl. abrég.*, *quest.* 8.) Il est bon de savoir que Dieu permet quelquefois que les justes eux-mêmes fassent des chutes pour les guérir de l'orgueil dont ils se sont précédemment rendus coupables. Bien que leurs fautes paraissent avoir les mêmes caractères que celles

---

fratres suos, qui dixit (*Matth.*, 19) : « Omnia reliquimus, et secuti sumus te. »

BED. Quia vero se Dominus dixerat pro fide Petri rogasse, conscius ille præsentis affectus fideique ferventis, sed futuri casus nescius, non credit se ullatenus ab eo posse deficere. Unde sequitur : « Qui dixit ei : Domine, tecum paratus sum, et in carcerem, et in mortem ire. » THEOPHYL. Præ nimia quidem dilectione flammescit, et impossibilia sibi pollicetur : decebat autem, audito semel a veritate quod tentandus esset, non amplius contendere. Sed Dominus videns eum præsumptuose loquentem, promit tentationis speciem; scilicet quod negaturus esset. Unde sequitur : « Et ille dixit : « Dico tibi, Petre : non cantabit hodie gallus, donec abneges, » etc. AMBR. Petrus quidem etsi spiritu promptus, corporis tamen adhuc infirmus affectu, denuntiatur Dominum negaturus : neque enim poterat divinæ constantiam intentionis æquare. Passio Domini æmulos habet, pares non habet. THEOPHYL. Hinc autem magnam doctrinam haurimus; quod non sufficit humanum propositum absque divino subsidio : Petrus enim quamvis fervens esset, derelictus tamen a Deo, supplantatus fuit ab hoste.

BASIL. (*in Regulis brevioribus ad interrogat.* 8.) Sciendum autem quod permittente Deo timorati, lapsum patiuntur quandoque ad fastus præcedentis remedium. Sed quamvis idem videatur esse delictum timorati et aliorum, refert non

des autres, il y a cependant une grande différence; le juste, en effet, pèche comme par surprise, et presque sans le vouloir, tandis que les autres pèchent sans prendre aucun souci, ni d'eux-mêmes, ni de Dieu, et ne mettent même aucune distinction entre le péché et la vertu. Aussi ne doivent-ils pas être repris de la même manière, l'âme timorée a besoin d'être soutenue, et la réprimande qui lui est faite doit se borner à la faute qu'elle a commise. Quant aux autres, au contraire, qui ont détruit dans leur âme tout ce qu'il y avait de bien, il faut les soumettre aux châtiments, aux avertissements, aux reproches sévères, jusqu'à ce qu'ils comprennent qu'ils ont pour juge un Dieu juste, et qu'ils en conçoivent une crainte salutaire.

S. Aug. (*De l'acc. des Evang.*, III, 2.) Tous les évangélistes racontent cette prédiction que le Sauveur fit à Pierre, qu'il le renierait, mais tous ne la racontent pas dans les mêmes circonstances. Saint Matthieu et saint Marc placent cette prédiction après que Notre-Seigneur fut sorti de la maison où il avait mangé la pâque; saint Luc et saint Jean, avant qu'il en fût sorti. Il nous serait facile de les concilier en disant que les deux derniers racontent cette prédiction, comme par récapitulation, et les deux autres par anticipation, si nous n'étions arrêtés par les paroles si diverses du Sauveur, et par les avertissements si différents, qui donnent lieu à Pierre de faire cette promesse si téméraire de mourir pour son Maître ou avec son Maître; ce qui nous force d'admettre que Pierre fit éclater trois fois sa confiance présomptueuse à l'occasion de trois divers discours du Seigneur, et qu'à trois reprises, le Seigneur lui répondit qu'il le renierait trois fois avant que le coq eût chanté.

---

modicum : nam timoratus ex quibusdam insidiis et pene pront noluit, peccavit; alii vero nullam gerendo curam neque sui, neque Dei, peccant; neque distinguentes inter *peccare* et *agere virtuose :* unde reor et objurgationis modum in eis debere facere diversum : nam timoratus quodam juvamine indigens, et circa eamdem rem erga quam peccavit, objurgationem debet sustinere : alii vero cum totum bonum animæ destruxerint, affligi, et moneri, et objurgari, sive punitioni subjici debent, quousque ratum sit illis Deum justum judicem esse, et contremiscant.

Aug. (*de Cons. Evang.*, lib. III, cap. 2.) Hoc autem quod hic dicitur de Petri negatione prædicta, omnes quidem evangelistæ commemorant, sed non omnes ex una eademque occasione sermonis ad eam commemorandam veniunt : nam Matthæus et Marcus eam subnectunt posteaquam Dominus egressus est ex illa domo ubi manducaverant Pascha; Lucas vero et Joannes antequam inde esset egressus. Sed facile possumus intelligere, aut illos duos ea recapitulando posuisse, aut istos præoccupando; nisi magis moveret, quod tam diversa, non tantum verba, sed etiam sententias Domini præmittunt, quibus permotus Petrus illam præsumptionem præferret (seu præ se ferret), vel pro Domino, vel cum Domino moriendi; ut magis cogant intelligi ter eum expressisse præsumptionem suam diversis locis sermonis Christi; et ter illi a Domino responsum, quod eum ante galli cantum ter esset negaturus.

℣. 35-38. — *Il leur dit ensuite : Quand je vous ai envoyés sans bourse, sans sac et sans chaussure, avez-vous manqué de quelque chose? De rien, lui dirent-ils. Il ajouta : Mais maintenant que celui qui a une bourse la prenne, et son sac de même ; et que celui qui n'en a point, vende sa tunique et achète une épée. Car, je vous le dis, il faut encore que cette parole de l'Ecriture s'accomplisse en moi : « Il a été mis au rang des scélérats. » En effet, les oracles qui me regardent touchent à leur accomplissement. Ils lui dirent : Voici deux épées ; il leur répondit : C'est assez.*

S. Cyr. Notre-Seigneur avait prédit à Pierre qu'il le renierait alors qu'il le verrait au pouvoir de ses ennemis ; et comme il avait déjà parlé de la manière dont les Juifs s'empareraient de sa personne, il annonce à ses disciples la lutte qu'ils vont avoir à soutenir contre les Juifs : « Il leur dit ensuite : Quand je vous ai envoyés sans bourse, » etc. En effet, le Sauveur avait envoyé ses saints Apôtres prêcher le royaume des cieux dans les villes et les bourgades, en leur défendant toute préoccupation des besoins du corps, et leur commandant de mettre en lui toute leur confiance pour les choses de la vie.

S. Chrys. (*sur ces par. de l'Epît. aux Romains : Saluez Priscille et Aquilée*, xvi, 3.) (1*) Celui qui enseigne l'art de la natation, commence par soutenir avec grande attention ses élèves de la main, mais ensuite il retire de temps en temps la main, et leur commande de s'aider eux-mêmes, il les laisse même s'enfoncer quelque peu. Notre-Seigneur tient cette conduite à l'égard de ses disciples. Dans les commencements il était attentif à tous leurs besoins, et leur préparait toutes choses avec une extrême abondance : « Et ils lui dirent : Nous

(1*) Ce passage est tiré d'une homélie séparée qui porte ce titre et qui se trouve après les homélies sur l'Epître *aux Romains*.

Et dixit eis : Quando misi vos sine sacculo, et pera, et calceamentis, numquid aliquid defuit vobis? At illi dixerunt : Nihil. Dixit ergo eis : Sed nunc qui habet sacculum, tollat similiter et peram ; et qui non habet, vendat tunicam suam, et emat gladium : dico enim vobis quoniam adhuc hoc quod scriptum est, oportet impleri in me : Et cum iniquis deputatus est ; etenim ea quæ sunt de me, finem habent. At illi dixerunt : Domine, ecce duo gladii hic. At ille dixit eis : Satis est.

Cyril. Prædixerat autem Dominus Petro quod eum esset negaturus, tempore scilicet suæ captionis : sed quia semel facta est mentio de captione ejus, consequenter nuntiat supervenientem contra Judæos conflictum. Unde dicitur : « Et dixit eis : Quando misi vos sine sacculo, » etc. Miserat enim Salvator sanctos apostolos prædicare in civitatibus et oppidis regnum cœlorum, præcipiens ut euntes nullius corporalium curam gererent, sed in eo totam spem vivendi reponerent.

Chrys. (*in illud ad Rom.* 16. *Salutate Priscillam et Aquilam.*) Sicut autem qui docet natare, circa principium quidem manus suas supponens, attentius sustentat suos discipulos ; postea vero plerumque manum abstrahens, jubet ut sibi opitulentur, quinimo et paululum demergi permittit : ita et Christus fecit discipulis. In exordiis quidem præsto in cunctis eis aderat, parans eis uberrime affluentiam omnium : unde sequitur :

n'avons manqué de rien. » Mais lorsque le moment fut venu pour eux de montrer leurs propres forces, il leur retira une partie de son secours et voulut qu'ils agissent un peu par eux-mêmes. Il leur dit donc : « Mais maintenant que celui qui a une bourse (pour mettre son argent), la prenne, qu'il prenne de même son sac qui porte ses vivres. » Or, lorsqu'ils n'avaient ni chaussures, ni ceinture, ni bâton, ni argent, ils n'ont manqué absolument de rien; au contraire, dès que le Sauveur leur eut permis d'avoir une bourse et un sac, ils furent exposés à souffrir la faim, la soif, la nudité; comme s'il leur disait : Jusqu'à présent vous avez eu tout en abondance, maintenant je veux que vous éprouviez la pauvreté; aussi je ne vous oblige plus d'observer la loi que je vous ai donnée en premier lieu (1), et je vous permets de porter une bourse et un sac. Dieu aurait pu sans doute les maintenir dans cette même abondance, il ne le voulut pas pour plusieurs raisons : premièrement, afin que ses disciples, loin de rien s'attribuer, fussent obligés de reconnaître que tout ce qu'ils avaient venait de Dieu; secondement, pour leur apprendre à se conduire eux-mêmes ; troisièmement pour prévenir l'idée trop avantageuse qu'ils auraient eue d'eux-mêmes. Ainsi, comme il permet que ses disciples soient exposés à des épreuves imprévues, il adoucit la sévérité de la première loi qu'il leur avait imposée, pour que la vie ne fût pas pour eux trop dure et trop accablante. — BÈDE. Le Sauveur ne prescrit pas à ses disciples la même règle de vie pour les temps de persécution et pour les temps de paix. Lorsqu'il envoie ses disciples prêcher l'Evangile, il leur défend de rien emporter avec eux, il veut que celui qui annonce l'Evangile, vive de l'Evangile, mais

(1) Saint Chrysostome veut parler de la défense que le Sauveur avait faite à ses disciples de porter ni bourse, ni sac, ni chaussure, etc. (*Matth.*, x, 18; *Marc.*, vi, 8; *Luc*, ix, 3.)

« At illi dixerunt : Nihil : » at ubi oportebat et proprias vires ostendere, subtraxit eis aliquantulum gratiam, jubens eis ex se nonnulla peragere. Unde sequitur : « Dixit ergo eis : Sed nunc qui habet sacculum (quo scilicet portatur pecunia), tollat similiter et peram » (qua scilicet portantur cibaria.) Et quidem quando nec calceamenta, nec zonam habebant, nec baculum, nec æs, nullius passi sunt penuriam : ut autem marsupium concessit eis et peram, esurire videntur, sitire et nuditatem pati : ac si eis diceret : « Hactenus cuncta vobis uberrime affluebant, nunc autem volo vos et inopiam experiri; ideoque non addico necessitati pristinæ legis, sed mando et loculum habere, et peram. » Poterat autem et Deus usque in finem eos in tanta constituere copia; sed noluit ob multas causas : primo quidem, ut nihil sibi tribuerent, sed recognoscerent totum emanasse divinitus; secundo ut moderari sibi sciant; tertio, ne majora de se opinentur. Horum igitur causa permittens eos incurrere multa inopinata mala, relaxavit prioris legis rigorem, ne gravis et intolerabilis fieret eis vita. BED. Non enim eadem vivendi regula tempore persecutionis, qua pacis tempore discipulos informat. Missis quidem discipulis ad prædicandum, ne quid tollerent in via præcipit; ordinans scilicet, ut qui Evangelium nuntiat, de Evan-

quand l'heure de sa mort approche, et que le peuple juif tout entier est sur le point de persécuter à la fois le pasteur et le troupeau, il leur donne une règle appropriée aux circonstances, et leur permet d'emporter les choses nécessaires à la vie, jusqu'à ce que la fureur des persécuteurs soit apaisée, et que le temps d'annoncer l'Evangile soit revenu. Il nous donne en même temps l'exemple de nous relâcher un peu pour une cause juste et pressante des règles sévères que nous nous sommes prescrites. — S. Aug. (*cont. Faust.*, XII, 77.) (1) Le Sauveur n'agit donc point ici par inconstance, mais par une sage économie, il modifie suivant la diversité de temps, ses préceptes, ses conseils ou ses permissions.

S. Ambr. Mais pourquoi Notre-Seigneur, qui défend de frapper, commande-t-il d'acheter un glaive? C'est pour les préparer à une légitime défense, et non pour autoriser un acte de vengeance, et pour qu'il soit bien constant qu'on a renoncé à se venger, alors qu'on aurait pu le faire. Il ajoute : « Et que celui qui n'en a point, vende sa tunique et achète une épée. » — S. Chrys. Que signifient ces paroles? Jésus a dit à ses disciples : « Si l'on vous frappe sur la joue droite, présentez l'autre, » (*Matth.*, VI) et voilà qu'il les arme pour se défendre, et seulement d'une épée. S'il jugeait nécessaire de les armer, il fallait joindre à l'épée le bouclier et le casque. Mais encore quand ils auraient eu ces armes par milliers, comment les Apôtres auraient-ils pu lutter contre tant de violences et d'embûches venant à la fois des peuples, des tyrans, des villes et des nations. Le seul aspect des armées ennemies eût jeté la terreur dans l'âme de ces hommes, qui

(1) Saint Augustin se sert de cet exemple pour prouver qu'il n'est pas étonnant si Dieu a donné aux prédicateurs du Nouveau Testament des préceptes différents de ceux qu'il avait donnés aux prédicateurs de l'Ancien, et cela contre les Manichéens qui prétendaient pour cela que le Dieu de l'Ancien Testament n'était pas le même que le Dieu du Nouveau.

---

gelio vivat : instante vero mortis articulo, et tota gente pastorem simul et gregem persequente, congruam tempori regulam decernit, permittens ut tollant victus necessaria, donec sopita insania persecutorum, tempus evangelizandi redeat : ubi nobis quoque dat exemplum, justa nonnunquam causa instante, quædam de nostri propositi rigore posse sine culpa intermitti. Aug. (*contra Faust.*, lib. XII, cap. 77.) Nulla ergo inconstantia præcipientis, sed ratione dispensantis, pro temporum diversitate, præcepta, vel consilia, vel permissa mutantur.

Ambr. Qui autem ferire prohibet, cur emere gladium jubet, nisi forte ut sit parata defensio, non ultio necessaria, et videat potuisse vindicari, sed noluisse? Unde sequitur : « Et qui non habet (scilicet sacculum), vendat tunicam, » etc. Chrys. Quid est hoc? Qui dixerat (*Matth.*, 6) : « Si quis te percusserit (ut sup.) in dextera gena, vertas ei et aliam, » nunc armat discipulos, et solo gladio. Nam si penitus armare decebat, non solum oportebat gladium possidere, sed et scuta et galeas. Sed etsi mille hujusmodi possiderent arma, pro tot insultibus et insidiis populorum, tyrannorum, urbium, nationum, qualiter undecim comparerent, et ex solo aspectu agminum non contremiscerent, nutriti

avaient passé leur vie sur le bord des lacs et des fleuves. Ne croyons donc pas que Notre-Seigneur commande ici à ses disciples de se munir de glaives, il se sert ici de cette expression pour figurer les embûches que les Juifs lui tendaient pour le perdre. C'est pour cela qu'il ajoute : « Car je vous le dis, il faut encore que cette parole de l'Ecriture s'accomplisse en moi. » « Il a été mis au rang des malfaiteurs. » (*Isaïe*, LII.) — THÉOPHYL. Le Sauveur, qui venait d'entendre ses disciples se disputer entre eux la préséance, leur dit : Ce n'est point ici le moment de vous occuper des premières places, c'est le temps des dangers et des blessures, moi-même qui suis votre maître, je vais être conduit à une mort ignominieuse et mis au rang des malfaiteurs, car toutes les prédictions qui me regardent touchent à leur fin, c'est-à-dire, à leur accomplissement. Sous cette image du glaive, Notre-Seigneur leur fait pressentir l'agression violente dont il va être l'objet, il ne la leur révèle pas tout entière pour ne point les frapper de terreur et d'abattement, il ne veut pas non plus la leur laisser entièrement ignorer, de peur que cette attaque subite et imprévue ne vînt les ébranler. Les disciples ainsi avertis, rappelleraient plus tard leurs souvenirs, et admireraient comment leur divin Maître s'était offert lui-même dans sa passion pour être la rançon du genre humain. — S. BAS. (*Règl. abrég.*, *quest.* 31.) Ou encore, le Seigneur ne fait pas ici un commandement de porter une bourse et un sac et d'acheter un glaive, mais il prédit ce qui doit arriver à ses Apôtres, qui, oubliant les circonstances de la passion, les grâces qu'ils avaient reçues, et la loi de Dieu, oseront se servir de l'épée; souvent, en effet, l'Ecriture emploie l'impératif pour le futur dans les prophéties, quoique cependant, dans plusieurs manuscrits, on ne lise point : Qu'il prenne, qu'il porte et qu'il achète, mais : « Il prendra, il portera, il achètera. » —

---

in stagnis et fluviis? Non ergo putemus eum jussisse ut gladios possiderent, sed per gladios innuit imminentes insidias Judæorum. Unde sequitur : « Dico enim vobis, quoniam hoc quod scriptum est oportet impleri in me : « Et cum iniquis deputatus est. » (*Isaiæ*, 52.) THEOPHYL. Cum enim ipsi inter se supra de prærogativis contenderent, non est (inquit) tempus prærogativarum, imo periculorum et cædium : nam et ego magister vester ducor ad mortem non honorabilem, cum impiis deputandus : etenim ea quæ sunt de me (scilicet prædicta) finem habent, id est, impletionem. Volens ergo violentum insultum innuere, meminit gladii; nec prorsus revelavit, ne tangerentur acedia (sive ne metu turbarentur), nec prorsus obticuit, ne repentinis aggressibus fluctuarent, sed postea recolentes mirarentur, quomodo seipsum pretium exhibuit passioni pro salute humana, BASIL. (*in Regulis brevioribus ad interrogat.* 31.) Vel Dominus non jubet portare marsupium et peram, et emere gladium; sed prædicit futurum quod scilicet apostoli obliti temporis passionis, donorum et legis Domini, auderent sumere gladios : sæpius enim Scriptura utitur imperativa sermonis specie loco prophetiæ. In pluribus tamen libris non invenitur, « accipiat, tollat, vel emat; sed, accipiet, tollet et emet. » THEOPHYL. Vel per hoc

Théophyl. Ou bien, il leur annonce qu'ils auront à souffrir la faim et la soif (sous l'expression figurée du sac), et de nombreuses tribulations (figurées par le glaive).

S. Cyr. Ou bien encore, ces paroles du Sauveur : « Que celui qui a une bourse la prenne, et qu'il prenne aussi un sac, » ne s'adressent pas à ses disciples, mais à tous les Juifs en général, et il semble leur dire : Si quelqu'un, parmi vous, a de grandes richesses, qu'il les réunisse et qu'il prenne la fuite ; et si quelque habitant de ce pays se trouve réduit à la dernière indigence, qu'il vende sa tunique pour acheter une épée ; car le choc de l'attaque qui viendra fondre sur eux sera si terrible, que rien ne pourra lui résister. Il leur fait connaître ensuite la cause de ces calamités, c'est-à-dire parce qu'il a été condamné au supplice destiné aux criminels, et qu'il a été crucifié avec des voleurs. Or, lorsque ce crime aura été consommé, les prophéties qui avaient pour objet la rédemption seront accomplies, et les persécuteurs subiront les châtiments prédits par les prophètes. Notre-Seigneur a donc prédit ici le sort réservé à la nation juive ; mais les disciples ne comprenaient pas la portée de ses paroles et pensaient que c'était pour résister à l'attaque du perfide disciple qu'il était besoin d'épées : « Ils lui dirent donc : Seigneur, voici deux épées. » — S. Chrys. Si son intention était qu'ils eussent recours pour le défendre à des moyens humains, cent épées n'auraient pas suffi, et s'il ne voulait qu'ils se servissent de ces moyens naturels, ces deux épées étaient même de trop.

Théophyl. Le Seigneur ne voulut point les reprendre de leur peu d'intelligence, il se contenta de leur dire : « C'est assez, » c'est ce que nous disons nous-mêmes lorsqu'une personne à qui nous adressons la

---

prænuntiat eis quod incurrerent famem et sitim (quod innuit per peram) et adversitates nonnullas, quod innuit per gladium.

Cyril. Vel aliter : quod Dominus dicit : « Qui habet sacculum, tollat similiter et peram, » videtur sermo ad discipulos fieri; sed revera respicit quamlibet Judæi personam : quasi dicat : Si quis Judæorum abundat facultatibus, congestis omnibus fugiat; si autem quis ultima oppressus penuria colit regionem, hic etiam amictum vendat, et gladium emat : invadet enim eos intolerabilis impetus pugnæ, ut nihil ad resistendum sufficiat. Deinde pandit horum malorum causam; quia scilicet passus est pœnam nefariis debitam, cum latronibus crucifixus : et cum ad hoc perventum fuerit, sumet finem verbum dispensationis : persecutoribus autem accident, quæ a prophetis sunt prædicta. Hæc igitur Dominus prædixit de futuris regioni Judæorum ; sed discipuli non intelligebant profunditatem dictorum, putantes ob futurum proditoris insultum gladiis opus esse. Unde sequitur : « At illi dixerunt : Domine, ecce duo gladii hic. » Chrys. (*ut sup.*) Et quidem si humano eos volebat uti auxilio, nec centum sufficerent gladii : quod si nolebat eos uti humano subsidio, etiam duo supervacui sunt.

Theophyl. Noluit ergo Dominus eos reprehendere quasi non intelligentes ; sed dicens, « satis est, » eos dimisit : sicut cum nos aliquem alloquentes, cum

parole, ne nous comprend pas : C'est bien, cela suffit, pour ne pas la fatiguer davantage. Quelques-uns prétendent que c'est par ironie que le Sauveur dit : « C'est assez, » comme pour dire : Puisqu'il y a deux épées, elles suffiront pour nous défendre contre la multitude qui doit nous assaillir. — BÈDE. Ou bien encore, ces deux épées suffisent pour attester que le Sauveur a souffert volontairement sa passion, l'une témoigne du courage des Apôtres pour défendre leur divin Maître, et de la puissance qu'il a de guérir les blessures ; l'autre, qui n'est point tirée du fourreau, prouve qu'il ne leur a pas permis de faire tout ce qu'ils auraient pu pour le défendre. — S. AMBR. Ou bien encore, comme la loi ne défendait pas de frapper celui qui avait frappé, peut-être le Seigneur dit-il à Pierre : « C'est assez, » pour faire entendre que cette juste vengeance n'était permise que jusqu'au règne de l'Evangile, parce que la loi ne commandait que la stricte justice, tandis que l'Evangile enseigne la charité parfaite. Il y a aussi un glaive spirituel qui porte le chrétien à vendre son patrimoine pour acheter la parole qui est comme le vêtement intérieur de l'âme. Il y a encore le glaive de la souffrance qui nous fait sacrifier notre corps, et acheter la couronne sacrée du martyre avec les dépouilles de notre chair immolée. Dans ces deux glaives que les disciples avaient avec eux, je ne puis m'empêcher de voir encore la figure de l'Ancien et du Nouveau Testament, qui sont les armes mises en nos mains contre les attaques insidieuses du démon (1). Enfin Notre-Seigneur dit : « C'est assez, » comme pour dire que rien ne manque à celui qui a pour armes la doctrine de l'Ancien et du Nouveau Testament.

ỳ. 39-42. — *Et, étant sorti, il s'en alla, selon sa coutume, à la montagne des*

(1) « Prenez les armes de Dieu, afin que fortifiés en tout, vous puissiez au jour mauvais résister et demeurer fermes...... Prenez le casque du salut, et l'épée spirituelle, qui est la parole de Dieu, » etc. (*Ephes.*, VI, 13, 17.)

---

videmus non intelligere quod dicitur : dicimus : « Bene, sine, » ne ipsum molestemus. Quidam autem dicunt Dominum ironice dixisse : « Satis est; » quasi dicat : Ex quo duo sunt gladii, sufficiant nobis ad tantam multitudinem quanta nos debet invaderet. BED. Vel duo gladii sufficiunt ad testimonium sponte passi Salvatoris : unus, qui et apostolis audaciam pro Domino certandi, et Domino virtutem medicandi doceret inesse ; alter, qui nequaquam vagina exemptus, ostenderet eos nec totum quod potuere pro ejus facere defensione permissos. AMBR. Vel quia lex referire non vetat, fortasse Petro duos gladios offerenti *satis esse* dicit, quasi licuerit usque ad Evangelium, ut sit in lege æquitatis eruditio, in Evangelio bonitatis perfectio. Est etiam gladius spiritualis, ut vendas patrimonium et emas verbum quo mentis penetralia vestiuntur. Est etiam gladius passionis, ut exuas corpus, et immolatæ carnis exuviis ematur tibi sacra corona martyrii. Movet adhuc, quod duos gladios discipuli protulerunt, ne forte unum Veteris Testamenti sit, quibus adversus diaboli armamur insidias. Deinde dicit Dominus : *Satis est ;* quasi nihil desit ei, quem utriusque Testamenti doctrina munierit.

Et egressus ibat secundum consuetudinem in

Oliviers ; et ses disciples le suivirent. Lorsqu'il fut arrivé en ce lieu, il leur dit : Priez, afin de ne point entrer en tentation. Et il s'éloigna d'eux à la distance d'un jet de pierre; et s'étant mis à genoux, il priait, disant : Mon Père, si vous le voulez, éloignez de moi ce calice ; cependant que ce ne soit pas ma volonté qui se fasse, mais la vôtre.

BÈDE. Le Sauveur voyant arriver l'heure où son disciple devait le trahir, se dirige vers l'endroit où il avait coutume de se retirer, pour que ses ennemis le trouvent plus facilement : « Et étant sorti, il s'en alla, suivant sa coutume, à la montagne des Oliviers. » — S. CYR. Il passait toute la journée dans la ville de Jérusalem, et le soir venu, il se retirait avec ses disciples sur la montagne des Oliviers : « Et ses disciples le suivirent. » — BÈDE. C'est avec dessein qu'après les avoir nourris des mystères de son corps et de son sang, il les conduit sur la montagne des Oliviers, pour nous apprendre que tous ceux qui ont été baptisés en sa mort, doivent être confirmés par l'onction du Saint-Esprit (1).

THÉOPHYL. Après le repas, le Seigneur ne se laisse aller ni à l'oisiveté, ni aux douceurs du repos, ni au sommeil, mais il s'applique à la prière et à l'enseignement : « Lorsqu'il fut arrivé en ce lieu, il leur dit : Priez, » etc. — BÈDE. Il est impossible que l'âme de l'homme soit exempte de tentations. Aussi ne leur dit-il pas : Priez afin de n'être point tentés, mais : « Priez, afin de ne point entrer en tentation; » c'est-à-dire afin de n'être pas vaincus dans cette dernière tentation.

S. CYR. Mais ce n'est pas seulement par ses paroles qu'il veut leur être utile; il s'avance donc un peu plus loin, et se met en prière : « Et

(1) Le pieux commentateur fait allusion à la matière du sacrement de Confirmation, qui est le saint chrême composé d'un mélange de baume et d'huile d'olive; et à la forme du même sacrement : Je te confirme avec le chrême du salut. »

---

montem Olivarum. Secuti sunt autem illum et discipuli. Et cum pervenisset ad locum, dixit illis : Orate, ne intretis in tentationem. Et ipse avulsus est ab eis quantum jactus est lapidis; et positis genibus, orabat dicens : Pater, si vis, transfer calicem istum a me : verumtamen non mea voluntas, sed tua fiat.

BEDA. Tradendus a discipulo Dominus consueti secessus locum, quo facillime reperiri, adit. Unde sequitur : « Et egressus ibat secundum consuetudinem in montem Olivarum. » CYRIL. De die namque conversabatur Hierosolymis, obscura vero nocte succedente, in monte Olivarum cum suis conversabatur discipulis. Unde subditur : « Secuti sunt, » etc. BED. Pulchre autem sui corporis mysteriis imbutos in montem Olivarum discipulos educit, ut omnes in morte sua baptizatos, sancti Spiritus chrismate confirmandos esse designet.

THEOPHYL. Post cœnam autem nequaquam inertia, et locus, et somnus occupant Dominum, sed oratio, et doctrina. Unde sequitur : « Et cum pervenisset ad locum, dixit illis : Orate, » etc. BED. Impossibile quidem est humanam animam non tentari. Unde non ait : « Orate ne tentemini, sed, orate ne intretis in tentationem; » hoc est, ne tentatio vos superet ultima.

CYRIL. Sed ne solis verbis eis prodesset, procedens paululum orabat. Unde sequitur : « Et ipse avulsus est ab eis, »

il s'éloigna d'eux à la distance d'un jet de pierre, » etc. Partout vous voyez le Sauveur se retirer à l'écart pour prier, il vous apprend ainsi la nécessité du recueillement de l'esprit et de la paix du cœur pour vous entretenir avec le Dieu très-haut. Or, s'il s'applique ainsi à la prière, ce n'est point qu'il ait besoin d'un secours étranger, lui qui est la vertu toute puissante du Père, mais il veut nous apprendre qu'il ne faut pas s'endormir dans les tentations, mais prier avec plus d'instance. — Bède. Le Sauveur prie seul pour tous les hommes, lui qui devait seul souffrir pour tous, et il nous enseigne par là que sa prière est aussi élevée au-dessus de la nôtre, que sa passion l'est au-dessus de nos souffrances. — S. Aug. (*Quest. évang.*, II, 50.) Il s'éloigne de ses disciples à la distance d'un jet de pierre, comme pour les avertir par cette figure qu'ils devaient diriger vers lui la pierre, c'est-à-dire conduire jusqu'à lui le sens de la loi qui fut écrite sur la pierre.

S. Grég. de Nysse. (*ou Isid., Ch. des Pèr. gr.*) Mais pourquoi fléchit-il les genoux, selon le récit de l'Evangéliste : « Et s'étant mis à genoux, il priait? » Les hommes ont coutume de se prosterner ainsi devant les grands pour les supplier, témoignant ainsi par leur attitude, que ceux qu'ils prient leur sont supérieurs. Or, il est évident que la nature humaine n'est rien en comparaison de celle de Dieu, c'est pourquoi dans les devoirs que nous rendons à cette nature incomparable, nous employons les marques d'honneur en usage parmi nous, pour témoigner notre respect à l'égard de ceux qui sont élevés au-dessus de nous. C'est ainsi que celui qui a pris sur lui nos misères, et s'est rendu notre médiateur, fléchit pour prier les genoux de l'humanité dont il s'est revêtu (1), pour nous apprendre à fuir l'orgueil pen-

(1) Nous avons déjà fait remarquer que cette locution : « Hominem quem sumpsit, » était impropre, et que le terme concret y était employé pour le terme abstrait.

---

etc. Ubique invenies eum semotim orantem, ut discas quod animo attento et corde quieto colloquendum est cum Deo sublimi. Non autem quasi egens alieni suffragii precibus insistebat, qui est omnipotentissima virtus Patris ; sed ut discamus non esse in tentationibus dormitandum, sed magis orationibus insistendum. Bed. Solus etiam orat pro omnibus, qui solus erat passurus pro omnibus, significans tantum orationem suam quantum et passionem a nostra distare. Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. II, cap. 50.) Avulsus est autem ab eis quantum jactus est lapidis : tanquam typice admonuerit, ut in eum dirigerent lapidem ; id est, usque ad ipsum perducerent intentionem legis, quæ scripta erat in lapide.

Greg. Nyssen. (vel *Isidorus in Cat. Græcorum Patrum*.) Quid autem sibi vult flexus genuum? de quo dicitur : « Et positis genibus, orabat : » humanus quidem usus est pronos terræ supplicare majoribus; facto ostendentes fortiores esse qui rogantur. Palam est autem humanam naturam nihil habere Deo condignum : et ideo honorifica signa quæ invicem exhibemus, fatentes nos humiliores esse respectu excellentiæ proximi, transumpsimus ad obsequia incomparabilis naturæ. Unde ille qui nostros languores portavit, ac pro nobis intercessit, per hominem quem sumpsit genuflectit orando : sanciens non esse superbien-

dant que nous prions, et à suivre en tout les inspirations de l'humilité; car Dieu résiste aux superbes, et il accorde sa grâce aux humbles. (*Jacq.*, IV; I *Pierre*, V.)

S. CHRYS. Tout homme qui enseigne un art quelconque, doit joindre l'exemple aux paroles; c'est pourquoi Notre-Seigneur qui est venu nous enseigner toutes les vertus, conforme sa conduite à ses enseignements. Il nous fait un devoir de prier pour ne point entrer en tentation, il appuie ce précepte de son exemple : « Il priait, disant : Mon Père, si vous le voulez, éloignez de moi ce calice. » Ces paroles : « Si vous le voulez, » ne supposent pas que le Sauveur ignorât que sa prière était agréable à son Père; car cette connaissance n'était pas plus difficile pour lui que la science de la nature du Père, que lui seul connaît dans toute son étendue, ainsi qu'il le déclare lui-même : « Comme mon Père me connaît, ainsi je connais mon Père. » (*Jean*, X.) S'il parle de la sorte, ce n'est pas non plus pour éloigner sa passion, car comment admettre qu'il refusât d'être crucifié, lui qui, voyant un de ses Apôtres s'opposer à ses souffrances, l'avait repris sévèrement jusqu'à l'appeler Satan, après qu'il avait fait un si magnifique éloge de sa foi? (*Matth.*, XVI.) Pour comprendre la raison de cette prière, considérez combien il était difficile de croire qu'un Dieu ineffable et incompréhensible, ait voulu se renfermer dans le sein d'une vierge, être nourri de son lait, et souffrir toutes les infirmités humaines. Or, comme tous les mystères de sa vie mortelle étaient presque incroyables, il envoya d'abord les prophètes pour les prédire à l'avance; puis il vint lui-même revêtu d'une chair véritable (pour bien convaincre qu'il n'était pas un fantôme), et il permit que cette chair fût soumise à toutes les infirmités de la nature humaine; à la faim, à la soif, au sommeil, au travail, à la douleur, à l'angoisse, et c'est par suite du

---

dum orationis tempore, sed per omnia humilitati conformandum : quia « Deus superbis resistit, dat autem humilibus gratiam. » (*Jacob.*, 4, et I *Pet.*, 5.)

CHRYS. Quælibet autem ars verbis et operibus ostenditur ab eo qui docet : quia ergo Dominus venerat docturus non quamlibet virtutem, ob hoc eadem dicit et facit. Unde quia jusserat verbis orare, ne intrarent in tentationem, hoc etiam opere docet. Sequitur enim : « Dicens : Pater, si vis, transfer calicem istum a me; » non dicit : « Si vis, » quasi ignorans an Patri placeret : neque enim magis ardua cognitio est hac cognitione paternæ substantiæ, quam ipse solus perspicaciter novit, secundum illud (*Joan.*, 10) : « Sicut novit me Pater, et ego novi Patrem; » neque hoc dicit quasi respuens passionem : qui enim comminatus est discipulo volenti ejus passionem impedire, *ut Satanam* eum vocaret post multa præconia (*Matth.*, 16) qualiter crucifigi nolebat? Cur igitur ita dictum est, consideres quantum erat audire quod Deus ineffabilis (qui quemlibet intellectum transcendit) voluit uterum subire virgineum, lac sugere, et humana quæque pati. Quoniam ergo fere incredibile erat quod erat futurum, primo quidem misit prophetas hoc nuntiantes, postea ipse indutus carne veniens (ut non phantasma putaretur) permittit carnem ferre naturales defectus; esurire, sitire et dor-

même dessein, et pour prouver la vérité de son humanité, qu'il demande à son Père d'éloigner de lui la mort.

S. Ambr. Il dit donc à Dieu : « Si vous le voulez, éloignez de moi ce calice ; » comme homme, il repousse la pensée de la mort ; comme Dieu, il maintient la loi qu'il a portée (1). — Bède. Ou encore, il demande à Dieu d'éloigner de lui ce calice, non par crainte des souffrances, mais par un sentiment de miséricorde pour son ancien peuple, des mains duquel il ne voudrait pas recevoir ce calice. Aussi ne dit-il pas : Eloignez de moi le calice, mais : « Eloignez de moi ce calice, » c'est-à-dire le calice que me prépare le peuple juif, qui ne peut alléguer son ignorance pour excuser son crime, s'il me met à mort, puisqu'il a entre les mains la loi et les prophètes qui lui parlent tous les jours de moi.— S. Denys d'Alex. (*Ch. des Pèr. gr.*) Ou bien encore, ces paroles : « Eloignez de moi ce calice, » ne veulent pas dire : Faites qu'il ne m'arrive pas ; car on ne peut l'éloigner que parce qu'il est déjà arrivé. C'est donc lorsque le Sauveur sentit que ce calice était présent, qu'il commença à être affligé et attristé ; et c'est lorsqu'il le vit sous ses yeux, qu'il dit à son Père : « Eloignez de moi ce calice, » car ce qui passe, ne demeure pas dans le même état. Jésus donc demande à Dieu d'éloigner de lui la tentation qui commence à l'assaillir ; et c'est dans ce sens qu'il nous conseille de prier pour ne point entrer en tentation. Or, il nous indique la voie la plus parfaite et la plus sûre pour échapper aux tentations : « Cependant, que ce ne soit pas ma volonté qui se fasse, mais la vôtre. » En effet, Dieu est essentiellement étranger au mal, et il veut sincèrement nous combler de

(1) S'agit-il ici du décret par lequel il avait résolu de mourir pour le salut du genre humain? ou de la sentence et de la loi de mort portée contre Adam après son péché, comme si Jésus-Christ représentant la personne d'Adam ait voulu se soumettre à la mort pour maintenir cette loi de mort portée contre toute la postérité d'Adam? On peut adopter l'une et l'autre interprétation.

---

mire, laborare, affixi et anxiari : ob hoc et recusat mortem, veram humanitatem demonstrans.

Ambr. Dicit ergo : « Si vis, transfer a me calicem istum ; » quasi homo, mortem recusans ; quasi Deus, sententiam suam servans. Beda. Vel transferri a se calicem postulat, non quidem timore patiendi, sed misericordia prioris populi, ne ab illo bibat calicem propinatum. Unde et signanter non dixit : « Transfer a me calicem, sed, calicem istum ; » hoc est, populi Judæorum, qui excusationem ignorantiæ habere non potest si me occiderit, habens legem et prophetas qui me quotidie vaticinantur. Dion. Alexan. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Vel quod dicit : « Transfer calicem istum a me, » non est, « hoc non adveniat mihi, » nisi enim advenerit, transferri non poterit : igitur ut sensit jam præsentem, cœpit affici et tristari ; et quasi jam propinquante eo dicit : « Transfer calicem hunc : » sicut enim quod præterierit, nec intactum est, nec permanens, sic et Salvator leviter invadentem tentationem flagitat pelli : et hoc est non intrare in tentationem (quod consulit esse orandum), perfectissimus autem modus tentationes evitandi manifestatur, cum dicitur : « Verumtamen, non mea voluntas, sed tua fiat : » Deus enim inexpertus est

biens, au delà même de ce que nous pouvons demander et comprendre. Le Sauveur demande donc que la volonté parfaite du Père qui lui est connue, ait son plein effet, parce que cette volonté est la même que la sienne en tant qu'il est Dieu, et il renonce à l'accomplissement de la volonté humaine, qu'il appelle la sienne, et qui est inférieure à celle de son Père. — S. ATHAN. (*de l'incarn. contre les Ariens.*) Notre-Seigneur nous fait donc voir en lui deux volontés, la volonté humaine et la volonté divine ; la volonté humaine, qui ne voit que la faiblesse de la chair, refuse de souffrir, mais la volonté divine se soumet à la passion avec amour, parce qu'elle sait que le Fils de Dieu ne peut rester enchaîné dans les liens de la mort.

S. GRÉG. DE NYSSE. (1) Apollinaire prétend que la nature humaine en Jésus-Christ n'avait pas de volonté propre, et qu'il n'y a en lui qu'une seule volonté, celle du Dieu qui est descendu du ciel. Qu'il nous dise donc quelle est cette volonté dont le Sauveur ne veut point l'accomplissement, car la divinité ne peut renoncer à sa propre volonté. — BÈDE. Le Sauveur, aux approches de sa passion, a pris la voix de nos infirmités, pour nous apprendre à demander dans notre faiblesse l'éloignement des maux dont nous sommes menacés, tout en ayant la force d'être prêts à dire : Que la volonté de notre Créateur s'accomplisse, fût-elle opposée à la nôtre.

℣. 43-46. — *Alors un ange du ciel lui apparut, qui le fortifiait. Et étant tombé en agonie ; il priait encore plus. Et il eut une sueur comme de gouttes de sang découlant jusqu'à terre. Et s'étant levé après sa prière, il vint à ses dis-*

(1) Ce passage ne se trouve ni dans les ouvrages de saint Grégoire de Nysse, ni dans la *Chaîne des Pères grecs.*

---

malorum : vult autem nobis bona largiri supra id quod petimus, vel intelligimus : ergo perfectam voluntatem Patris (quam ipse noverat) petit sortiri effectum, quæ eadem est et sua secundum Deitatem : renuit autem impleri humanam voluntatem, quam dicit suam, paterna voluntate minorem. ATHA. (*de Incarnat. contra Arianos, vel, de natura humana suscepta, versus finem.*) Geminum enim hic *velle* ostendit ; alterum quidem humanum, quod est carnis, alterum vero divinum : humanitas enim ob carnis fragilitatem recusat passionem, sed divinus ejus affectus affectanter eam subiit ; eo quod non esset possibile eum detineri a morte.

GREG. NYSS. Apollinaris autem asserit quod Christus non habuit secundum terrenam naturam propriam voluntatem, sed solum in Christo est voluntas Dei qui de cœlo descendit. Dicat ergo quam voluntatem vult Dominus nequaquam evenire : neque Deitas aufert propriam voluntatem. BED. Appropinquans etiam passioni Salvator, infirmantium in se vocem sumpsit ; ut cum hoc imminet quod fieri nolumus, sic per infirmitatem petamus ut non fiat, quatenus per fortitudinem parati simus ut voluntas Conditoris nostri etiam contra nostram voluntatem fiat.

Apparuit autem illi angelus de cœlo confortans eum. Et factus in agonia, prolixius orabat. Et factus est sudor ejus sicut guttæ sanguinis decurrentes in terram. Et cum surrexisset ab

ciples et les trouva endormis, par suite de leur tristesse. Et il leur dit : Pourquoi dormez-vous ? Levez-vous, et priez, afin de ne point entrer en tentation.

Théophyl. Le Seigneur veut être fortifié par un ange alors qu'il priait, pour nous faire comprendre la puissance de la prière et nous apprendre à y recourir avant tout dans nos adversités. — Bède. Nous lisons dans un autre endroit, que les anges s'approchèrent de lui et le servaient. (*Matth.*, iv.) Nous avons donc une preuve de sa double nature dans ces anges qui tour à tour le servent et le fortifient, car le Créateur n'a pas besoin du secours de ses créatures, mais s'étant fait homme, il a voulu être fortifié pour notre instruction, de même qu'il s'est soumis à nos tristesses par amour pour nous. — Théophyl. Selon quelques-uns, cet ange apparut au Sauveur pour le glorifier et lui dire : Seigneur, c'est à vous qu'appartient la puissance, car vous pouvez délivrer le genre humain de la mort et de l'enfer.

S. Chrys. Notre-Seigneur s'est revêtu véritablement de notre chair, et c'est pour établir la vérité de son incarnation et fermer la bouche aux hérétiques, qu'il se soumet à toutes les faiblesses de notre nature : « Et étant tombé en agonie, il priait encore plus. » — S. Ambr. Cette tristesse, cette agonie, sont un sujet de difficultés pour un grand nombre de ceux qui inclinent à voir dans la tristesse du Sauveur une preuve de l'infirmité essentielle à sa nature plutôt que la suite d'une faiblesse qu'il n'avait acceptée que pour un temps. Quant à moi, non-seulement je ne crois pas devoir excuser ce sentiment, mais nulle part je ne trouve plus à admirer sa miséricorde et sa puissance. En effet, la rédemption de Notre-Seigneur m'eût été beaucoup moins avantageuse, s'il n'avait pris sur lui toutes nos passions, toutes nos fai-

---

oratione, et venisset ad discipulos suos, invenit eos dormientes præ tristitia. Et ait illis : Quid dormitis ? Surgite et orate, ne intretis in tentationem.

Theophyl. Ut nobis innotesceret orationis virtus, quatenus eam in adversis præponamus, orans Dominus ab angelo confortatur. Unde dicitur : « Apparuit autem illi angelus confortans eum, » etc. Bed. Alibi legimus quia « angeli accesserunt, et ministrabant ei. » (*Matth.*, 4.) In documento ergo utriusque naturæ, angeli et ei ministrasse et eum confortasse dicuntur : Creator enim creaturæ suæ non eguit præsidio ; sed homo factus, sicut propter nos tristis est, ita propter nos confortatur. Theophyl. Quidam autem dicunt quoniam apparuit ei angelus glorificans eum, et dicens : « Domine, tua est virtus : tu namque potes contra mortem et infernum genus humanum liberare. »

Chrys. Et quia non phantastice, sed vere nostram carnem suscepit, ut approbet dispensationis veritatem, et oppilet hæreticorum ora, quæque humana sustinet : sequitur enim : « Et factus in agonia, prolixius orabat. Ambr. Hærent plerique hoc loco qui tristitiam Salvatoris ad argumentum inolitæ potius a principio quam susceptæ ad tempus infirmitatis inclinant. Ego autem, non solum excusandum non puto, sed nusquam magis pietatem ejus majestatemque demiror : minus enim contulerat mihi, nisi meum suscepisset affectum : susce-

blesses, car il a pris ma tristesse pour me communiquer sa joie. C'est avec confiance que je parle de la tristesse, parce que je suis prédicateur de la croix. Le Sauveur a dû prendre sur lui nos douleurs pour en triompher, car ceux en qui les souffrances produisent la stupeur et l'insensibilité plutôt que la douleur, n'ont point le mérite du véritable courage. Jésus a donc voulu nous apprendre à triompher de la mort, et surtout des tristesses de la mort. Vous êtes affligé, Seigneur, mais ce n'est pas de vos blessures, c'est des miennes, car c'est à cause de nos péchés qu'il a été blessé. Peut-être aussi est-il triste de ce que depuis la chute d'Adam, la mort est la seule voie par laquelle nous puissions sortir de ce monde. Ajoutons qu'il n'est pas moins vraisemblable que sa tristesse eût pour cause les châtiments que le crime sacrilége de ses persécuteurs devait attirer sur eux.

S. Grég. (*Moral.*, vii, 24.) Aux approches de sa mort, le Sauveur a voulu reproduire en lui les combats de notre âme qui est aussi en proie à la terreur et à l'effroi, lorsque la dissolution prochaine de notre corps nous annonce l'heure du jugement éternel, et ce n'est pas sans raison, puisqu'elle est sur le point d'entendre la sentence qui doit fixer immuablement son sort pour l'éternité.

Théophyl. Une nouvelle preuve que la prière du Sauveur était un acte de la nature humaine et non de la divinité, c'est la sueur dont il est inondé : « Et il eut une sueur comme des gouttes de sang découlant jusqu'à terre. » — Bède. Il ne faut point attribuer cette sueur à la faiblesse, une sueur de sang est contre nature, mais reconnaître plutôt l'enseignement que Notre-Seigneur a voulu nous y donner, c'est qu'il avait obtenu l'effet de sa prière, qui était d'épurer par son

---

pit enim tristitiam meam, ut mihi suam lætitiam largiretur. Confidenter *tristitiam* nomino, quia crucem prædico. Debuit ergo dolorem suscipere, ut vinceret : neque enim habent fortitudinis laudem qui stuporem magis vulnerum tulerint quam dolorem. Nos ergo voluit erudire quemadmodum mortem, et quod est amplius, futuræ mortis mœstitiam vinceremus. Doles ergo, Domine, non tua, sed mea vulnera : infirmatus est enim propter delicta nostra. Et fortasse tristis est ideo quia post Adæ lapsum tali transitu nobis erat ex hoc seculo recedendum, ut mori esset necesse. Nec illud distat a vero si tristis erat pro persecutoribus suis quos sciebat immanis sacrilegii pœnas daturos.

Greg. (XXIV *Moral.*, cap., 7, *circa medium.*) Appropinquante etiam morte, nostræ mentis in se certamen expressit ; qui vim quamdam terroris ac formidinis patimur, cum per solutionem carnis æterno judicio propinquamus; nec immerito, quoniam anima post pusillum hoc invenit, quod in æternum mutare non possit.

Theophyl. Quod autem humanæ naturæ foret præmissa oratio, non autem divinæ (ut dicunt Ariani) petitur etiam ex eo quod sudavit. Sequitur enim : « Et factus est sudor ejus velut guttæ sanguinis decurrentes in terram, » etc. Bed. Nemo sudorem hunc infirmitati deputet, quia contra naturam est sudare sanguinem, sed potius intelligat per hoc nobis declaratum quod effectum jam suæ precis obtineret ; ut scilicet fidem disci-

sang la foi de ses disciples encore entachée des imperfections de la fragilité humaine. — S. Aug. (*sur les max. de Prosp.*) Cette sueur sanglante, qui accompagne la prière du Sauveur, figurait encore, que tous les martyres découleraient de son corps sacré qui est l'Eglise. — Théophyl. Ou encore, c'est ici une manière de parler au figuré, et cette sueur de sang signifie une sueur très-abondante. L'Evangéliste voulant nous représenter Notre-Seigneur inondé de sueur, nous dit qu'il eut une sueur de sang (1*). Cependant il trouve ses disciples endormis sous le poids de la tristesse, et il leur en fait un reproche en même temps qu'il leur recommande de prier : « S'étant levé après sa prière, il vint à ses disciples, et les trouva endormis à cause de la tristesse. » — S. Chrys. On était au milieu de la nuit, les yeux des disciples étaient appesantis par le chagrin, et ils succombaient au sommeil plutôt par tristesse que par épuisement. — S. Aug. (*De l'acc. des Evang.*, III, 4.) Saint Luc ne dit pas combien de fois le Seigneur avait adressé à Dieu sa prière avant de venir trouver ses disciples, mais il n'y a ici aucune contradiction entre son récit et celui de saint Marc.

Bède. Notre-Seigneur apprend à ses disciples que c'est pour eux qu'il a prié, et il les engage à entrer en participation de ses prières, en veillant et en priant eux-mêmes. « Et il leur dit : Pourquoi dormez-vous? levez-vous et priez, afin de ne point entrer en tentation. » — Théophyl. C'est-à-dire, pour n'être point vaincu par la tentation; car ne pas entrer

(1*) On ne peut admettre cette explication de Théophylacte. Elle est contraire au sentiment commun des saints Pères, d'après lesquels Jésus-Christ éprouva réellement une sueur de sang. Saint Athanase dit même anathème à celui qui le nierait (Liv. VI à Theoph. D'ailleurs la possibilité d'une sueur de sang ne peut plus être contestée, depuis que des phénomènes récents et nombreux l'ont mis hors de doute, en prouvant qu'en certains cas de frayeur extrême, d'angoisses terribles et d'imminent danger, le cœur, en se contractant, pousse avec violence le sang jusque dans les artères capillaires, d'où il transsude par les pores et se forme sur la peau, en gouttelettes pareilles à celles d'une transpiration ordinaire.

---

pulorum, quam terrena adhuc fragilitas arguebat, suo sanguine purgaret. Aug. (*in sent. Prosper.*) Orans etiam cum sudore sanguineo Dominus, significabat de corpore suo toto, quod est Ecclesia, manatura martyria. Theophyl. Vel hoc proverbialiter dicitur de eo qui vehementer sudavit quod sudavit sanguinem. Volens igitur Evangelista ostendere quod grossis sudorum guttis madebat, sumit guttas sanguinis ad exemplum. Post hoc autem inveniens discipulos dormientes præ tristitia, improperat eis; simul admonens ut orarent. Sequitur enim : « Et cum surrexisset ab oratione et venisset ad discipulos, invenit eos dormientes. » Chrys. Erat enim intempestum noctis, et discipulorum oculi præ angustia premebantur; et erat somnus, non torporis, sed mœroris. Aug. (*de Cons. Evang.*, lib. III, cap. 4.) Non autem expressit hic Lucas quota oratione Dominus ad discipulos venerit; nihil tamen hoc Marco repugnat.

Bed. Demonstrat autem Dominus consequenter, quia pro discipulis oraverit, quos monet orationum suarum vigilando et orando existere participes : sequitur enim : « Et ait illis : Quid dormitis? Surgite et orate, ne intretis in tentationem. » Theophyl. Hoc est, ne a tentatione superentur : hoc enim est, « non

en tentation, signifie n'en être pas victime. Ou encore, il nous recommande de prier pour obtenir une vie calme et tranquille, exempte de tout mal, car c'est en suivant les inspirations du démon et de l'orgueil qu'on se jette dans la tentation. Aussi l'apôtre saint Jacques ne dit pas : Jetez-vous dans la tentation, mais : « Considérez comme le sujet d'une grande joie lorsque vous tomberez dans les tentations, en acceptant volontiers et avec joie ce qui vous arrive malgré vous. » (*Jacq.*, II.)

℣. 47-53. — *Il parlait encore, lorsqu'une troupe de gens parut, et à leur tête celui qui s'appelait Judas, l'un des douze, qui s'approcha de Jésus pour le baiser. Jésus lui dit : Judas, vous trahissez le Fils de l'homme par un baiser! Ceux qui étaient avec lui, voyant ce qui allait arriver ; lui dirent : Seigneur, si nous frappions de l'épée? Et l'un d'eux frappa le serviteur du grand-prêtre, et lui coupa l'oreille droite. Mais Jésus lui dit : Arrêtez-vous là. Et ayant touché l'oreille de cet homme, il le guérit. Puis s'adressant aux princes des prêtres, aux officiers du temple et aux anciens qui étaient venus pour le prendre, il leur dit : Vous êtes venus armés d'épées et de bâtons, comme pour prendre un voleur. J'étais tous les jours avec vous dans le temple, et vous n'avez pas mis la main sur moi. Mais voici votre heure et la puissance des ténèbres.*

La Glose. Après le récit de la prière de Jésus-Christ, l'Evangéliste raconte sa trahison par son perfide disciple : « Il parlait encore, lorsqu'une troupe de gens parut, et à leur tête celui qui s'appelait Judas. » — S. Cyr. Il dit : « Celui qui s'appelait Judas, » comme si ce nom lui faisait horreur. Il ajoute : « Un des douze, » pour faire ressortir davantage la méchanceté de ce traître disciple, qui est devenu la cause de la mort de Jésus-Christ, après avoir été élevé par lui à la

---

induci in tentationem, » non demergi ab ea. Vel simpliciter nos jubet orare ut tranquilla sit nostra vita, nec immergamur in aliquod molestorum : diabolicum enim est et superbum, quemquam se in tentationem præcipitare. Unde et Jacobus (cap. I) non dixit : « Injicite vos in tentationes ; sed, cum incideritis, omne gaudium existimate; » de invito voluntarium facientes.

Adhuc eo loquente, ecce turba; et qui vocabatur Judas, unus de duodecim, antecedebat eos; et appropinquavit Jesu, ut oscularetur eum. Jesus autem dixit illi : Juda, osculo Filium hominis tradis. Videntes autem hi qui circa ipsum erant, quod futurum erat, dixerunt ei : Domine, si percutimus in gladio ? Et percussit unus ex illis servum principis sacerdotum, et amputavit auriculam ejus dexteram. Respondens autem Jesus, ait : Sinite usque huc. Et cum tetigisset auriculam ejus, sanavit eum. Dixit autem Jesus ad eos qui venerant ad se, principes sacerdotum, et magistratus templi, et seniores : Quasi ad latronem existis cum gladiis et fustibus : cum quotidie vobiscum fuerim in templo, non extendistis manus in me : sed hæc est hora vestra, et potestas tenebrarum.

Glossa. Præmissa oratione Christi, subditur de ejus proditione, qua a discipulo proditur : dicit enim. « Adhuc eo loquente, ecce turba, et qui vocabatur Judas. Cyril. Dicit autem : « Qui vocabatur Judas, » quasi nomen ejus habens exosum. Addit autem : « Unus de duodecim, » ad significantiam nequitiæ proditoris : nam qui honoratus fuerat æque apostolis, factus est occisionis causa in

sublime dignité de l'apostolat. — S. Chrys. Il est des maladies incurables qui sont rebelles aux remèdes les plus énergiques, comme à ceux qui sont les plus doux; ainsi l'âme une fois captivée et enchaînée volontairement dans les liens du vice, ne se rend à aucun avertissement. C'est ce qui s'est vérifié dans Judas, qui ne renonça pas au dessein de trahir son maître, bien que Jésus ait cherché à l'en détourner par tous les moyens possibles : « Et il s'approcha de Jésus pour le baiser. » — S. Cyr. Il avait oublié la gloire qui avait environné la vie du Christ, il crut donc pouvoir consommer son crime en secret, et il osa donner pour signal de cette trahison sacrilége le symbole de l'affection la plus tendre.

S. Chrys. (*Disc.* 1 *sur Laz.*) Nous ne devons pas cesser d'avertir nos frères, lorsque bien même ils ne profitent pas de nos avertissements, car les ruisseaux ne cessent pas de couler, lors même que personne ne vient y puiser. Vous ne persuadez pas aujourd'hui, peut-être serez-vous plus heureux demain. Le pêcheur traîne ses filets vides pendant toute la journée, et c'est vers le soir qu'il les remplit de poissons. Aussi bien que le Seigneur sut parfaitement qu'il ne convertirait pas Judas, il ne laissa pas de faire tout ce qui pouvait le détourner de son mauvais dessein : « Jésus lui dit : Judas, vous trahissez le Fils de l'homme par un baiser ? » — S. Ambr. Il faut donner à ces paroles la forme interrogative, comme exprimant mieux le reproche tendre et affectueux que le Sauveur fait à ce traître disciple. — S. Chrys. Il l'appelle par son nom plutôt pour exprimer sa douleur et ramener le traître à de meilleurs sentiments que pour redoubler sa fureur. — S. Ambr. Il lui dit : « Vous trahissez par un baiser, » c'est-à-dire, vous choisissez le symbole et le gage de l'amour pour me faire le plus cruel outrage, et c'est avec le plus doux signe de la paix que vous me don-

---

Christum. Chrys. Sicut enim insanabilia vulnera nec austeris medicamentis obediunt, nec demulcentibus, sic anima, ubi semel est captivata, et seipsam dedit cuicumque peccato, nullum emolumentum ex admonitionibus consequetur : quod et accidit Judæ a proditione non cessanti, quamvis omni modo doctrinæ esset a Christo prohibitus. Unde sequitur : « Et appropinquavit Jesu, osculari eum. » Cyril. Immemor enim gloriæ Christi, putavit forsitan posse latenter agere ; ausus præcipuum dilectionis signum organum efficere doli.

Chrys. (*Orat. seu Conc.* 1, *de Lazaro.*) Non autem discedendum est a fratrum admonitione, quanquam nihil propter nostra verba eveniat : nam et rivuli; etsi nullus hauriat, fluunt : et si forsan non persuaseris hodie, poteris forsan cras. Piscator enim per totam diem vacua trahens retia, circa sero piscem capit. Unde Dominus, etsi sciret Judam non convertendum, non destitit facere quæ sua intererat. Sequitur enim : « Jesus autem dixit : Osculo Filium hominis tradis ? » etc. Ambr. Per interrogationem pronuntiandum puto, quasi amantis affectu corripiat proditorem. Chrys. Proprium autem nomen ponit ; quod magis dolentis erat et revocantis, quam provocanti ad iram. Ambr. Dicit autem : « Osculo tradis ? » hoc est, amoris pignore vulnus infligis, et pacis in-

nez le coup de la mort. Vous, mon serviteur, vous trahissez votre Seigneur, vous, mon disciple, vous trahissez votre maître, vous que j'ai choisi pour apôtre, vous trahissez le Dieu, auteur de votre vocation. — S. Chrys. Cependant il ne lui dit pas en termes exprès : Vous trahissez votre maître, votre Seigneur, votre bienfaiteur; mais : « Vous trahissez le Fils de l'homme, » c'est-à-dire, la mansuétude et la douceur même, celui qui vous a témoigné tant de tendresse et de bonté, que vous ne devriez jamais songer à le trahir, quand même il ne serait pas votre Seigneur et votre maître.

S. Ambr. Le Sauveur donne ici à la fois une preuve éclatante de sa puissance divine et une grande leçon de vertu. Il dévoile le crime de son traître disciple, et il le supporte encore avec patience; il lui montre celui qu'il trahit, en dévoilant aux yeux de tous les secrets de ses noirs desseins; il montre celui qu'il va livrer, en disant : « Le Fils de l'homme; » car ce n'est pas la divinité, mais l'humanité dont les ennemis de Jésus vont se saisir. Et cependant ce qui rend plus odieuse l'ingratitude du traître disciple, c'est d'avoir trahi celui qui, étant le Fils de Dieu, a voulu devenir pour nous le Fils de l'homme, et Jésus semble lui dire : Ingrat, c'est pour toi que j'ai pris cette humanité que tu trahis avec tant d'hypocrisie — S. Aug. (*de l'acc. des Evang.*, III, 5.) Lorsque le Seigneur fut trahi, les premières paroles qu'il prononça furent celles-ci rapportées par saint Luc : « Vous trahissez le Fils de l'homme par un baiser; » puis celle que lui prête saint Matthieu : « Mon ami, dans quel dessein êtes-vous venu? » Et enfin celles que rapporte saint Jean : « Qui cherchez-vous? » — S. Ambr. Le Sauveur donne le baiser à Judas, non pour nous enseigner à dissimuler, mais pour nous montrer qu'il ne repousse pas même ce traître, et pour rendre sa trahison plus odieuse.

---

strumento mortem irrogas ? Servus dominum, discipulus prodis magistrum, electus auctorem. Chrys. Non autem dixit : « Tradis magistrum tuum, Dominum tuum, benefactorem tuum, sed, Filium hominis, » hoc est, mansuetum et mitem; qui si non esset magister et dominus, quia tamen tam suaviter erga te gessit, non esset a te prodendus.

Ambr. Magna divinæ significatio potestatis, magna disciplina virtutis. Et consilium proditionis aperitur, et adhuc patientia non negatur. Ostendit quem proderet dum occulta manifestat; ostendit quem traderet, dum dicit : « Filium hominis; » quia caro, non Divinitas comprehenditur. Illud tamen plus confutat ingratum, quod eum tradiderit, qui cum esset Dei Filius, propter nos Filius hominis esse voluisset : quasi dicat : « Propter te suscepi, ingrate, quod tradis in hypocrisi. » Aug. (*de Consens. Evang.*, lib. III, cap. 5.) Hoc ergo Dominus cum traderetur primo dixit, quod ait Lucas : « Osculo Filium hominis tradis? » Deinde quod Matthæus : « Amice, ad quid venisti? » Deinde id quod Joannes commemorat : « Quem quæritis? » Ambr. Osculatus est autem eum Dominus, non quo simulare nos doceat, sed ut neque proditorem refugere videretur, et plus efficeret proditorem cui amoris officia non negaret.

Théophyl. Cependant les disciples veulent prendre la défense de leur maître, et tirent l'épée : « Ceux qui étaient avec lui, voyant ce qui allait arriver lui dirent : Seigneur, si nous frappions de l'épée? » Mais comment pouvaient-ils avoir des épées ou des glaives? Parce qu'ils venaient d'immoler l'agneau et sortaient de table. Tandis que les autres disciples demandent s'ils doivent se servir de leur épée, Pierre, toujours plein de zèle pour son divin Maître, n'attend pas sa réponse, et frappe aussitôt le serviteur du grand-prêtre : « Et l'un d'eux frappa l'un des serviteurs du grand-prêtre, » etc. — S. Aug. (*De l'acc. des Evang.*) D'après saint Jean, celui qui frappa fut Pierre, et celui qui fut frappé s'appelait Malchus. — S. Ambr. Pierre, dont l'ardeur n'avait pas d'égale et qui était instruit dans la loi, savait que le zèle de Phinées, qui avait mis à mort des sacriléges, lui avait été été imputé à justice (1), et il frappe sans hésiter le serviteur du grand-prêtre. — S. Aug. (*De l'acc. des Evang.*) Saint Luc ajoute : « Jésus dit : Arrêtez, laissez-les. » C'est ce que saint Matthieu rapporte en d'autres termes : « Remettez votre épée dans son fourreau. » Il n'y a pas de contradiction entre la réponse du Seigneur, telle que la rapporte saint Luc : « Arrêtez-vous là, » et d'après laquelle le Sauveur approuverait ce qui avait été fait, mais sans vouloir rien de plus ; et celle que saint Matthieu prête au Sauveur, qui semble désapprouver tout ce que Pierre a fait en se servant de son épée. Il est certain que lorsque les disciples lui firent cette question : « Si nous frappions avec l'épée? » il leur répondit : « Arrêtez-vous là, laissez-les ; » c'est-à-dire, ne vous inquiétez pas de ce qui doit arriver, il faut les laisser s'avan-

(1) Voyez l'éloge de Phinées pour avoir mis à mort un Israélite qui se livrait publiquement au crime avec une femme Madianite (*Nombres*, xxv ; *Psaume* cv, 31 ; *Eccles.*, xlv, 28 ; I *Machab.*, ii, 54.)

Theophyl. Zelantur autem discipuli, et gladios evaginant. Unde sequitur : « Videntes autem ii qui circa ipsum erant, dixerunt : Si percutimus in gladio, » etc. Sed qualiter habent gladios? Quia mactaverant agnum, et a mensa discesserant. Alii autem discipuli quærunt an percuterent ; sed Petrus ubique fervens pro Domino, persuasionem non expectat ; imo statim percutit servum pontificis. Unde sequitur : « Et percussit unus ex illis, » etc. Aug. (*de Con. Evang., ut sup.*) Qui percussit, secundum Joannem Petrus erat ; quem autem percussit, *Malchus* vocabatur. Ambr. Eruditus enim in lege Petrus promptus affectu, qui sciret Phinees reputatum ad justitiam quod sacrilegos peremisset, percussit principis servum. Aug. (*de Con. Evang., ubi sup.*) Deinde Lucas dicit : « Respondens autem Jesus ait : Sinite usque huc. » Et hoc est quod Matthæus commemorat : « Converte gladium tuum in locum suum. » Nec moveat quasi contrarium sit, quod Lucas hic dicit Dominum respondisse : « Sinite usque huc ; » quasi post istam percussionem ita dictum fuerit ut placuerit ei usque huc factum, sed amplius fieri noluerit ; cum in verbis, quæ Matthæus posuit, intelligatur potius totum factum, quo usus est gladio Petrus, Domino displicuisse. Illud enim verum est, quod, cum interrogassent, dicentes : « Domine, si percutimus in gladio? » tunc respondit : « Sinite usque huc ; » id est, non vos moveat

cer jusqu'au bout, c'est-à-dire, se saisir de moi pour accomplir ce que les prophètes ont écrit de moi. En effet, l'Evangéliste ne dirait pas : « Jésus répondit, » s'il ne répondait par le fait à la question de ses disciples plutôt qu'à l'action de Pierre. Or, dans l'intervalle qui s'écoule entre la question faite au Seigneur et sa réponse, Pierre, emporté par son zèle, frappa le serviteur du grand-prêtre, mais les Evangélistes n'ont pu raconter en même temps ce qui s'était passé simultanément. Alors, selon le récit de saint Luc, Jésus guérit celui qui avait été frappé : « Et ayant touché l'oreille de cet homme il le guérit. » — Bède. Jamais le Seigneur ne cesse d'exercer sa miséricorde, ils vont faire mourir le juste, et à ce moment même il guérit les blessures de ses bourreaux.

S. Ambr. En guérissant la sanglante blessure de cet homme, Notre-Seigneur nous révèle ses divins mystères, et nous montre le serviteur du prince de ce monde réduit en servitude, non par la condition de sa nature, mais par sa faute, et recevant une blessure à l'oreille, parce qu'il n'a point voulu écouter les enseignements de la sagesse; ou si Pierre lui-même a voulu frapper cet homme à l'oreille, c'est pour nous enseigner que celui qui n'a point l'oreille du cœur ouverte pour les saints mystères, ne mérite point d'avoir l'oreille du corps qui en est la figure. Mais pourquoi est-ce Pierre plutôt qu'un autre disciple? Parce qu'il a reçu le pouvoir de lier et de délier, et c'est pour cela qu'il coupe avec le glaive spirituel l'oreille intérieure de celui dont l'intelligence est rebelle aux divins enseignements. Mais le Seigneur rend aussitôt à cet homme l'usage de l'ouïe, pour nous apprendre que ceux mêmes qui ont été blessés et scandalisés de sa passion, peuvent parvenir au salut, s'ils veulent se convertir, parce qu'il n'y a point de péché qui ne puisse être effacé par la puissance mystérieuse des

---

quod futurum est; permittendi sunt huc usque progredi : hoc est, ut me apprehendant, et impleantur quæ de me scripta sunt : non enim diceret : « Respondens autem Jesus, » nisi ad interrogationem eorum responderet, non facto Petri. Sed inter moras verborum interrogantium Dominum, et illius respondentis, Petrus aviditate defensionis percussit : sed non potuerunt simul dici quæ simul fieri potuerunt. Tunc (sicut dicit Lucas) sanavit eum qui percussus erat. Sequitur enim : « Et cum tetigisset auriculam ejus, sanavit eum. » Bed. Nunquam enim pietatis suæ Dominus obliviscitur : illi justo mortem inferunt : iste persequentium vulnera sanat.

Ambr. Sed cum Dominus vulnera cruenta detersit, mysteria divina subjecit; ut servus principis mundi (non naturæ conditione, sed culpæ) auris vulnus exciperet, qui non audisset verba sapientiæ. Aut si Petrus volens percussit aurem, docuit quod aurem in specie habere non deberet quam in mysterio non haberet : sed quare Petrus? Quia ipse ligandi et solvendi adeptus est potestatem : et ideo tollit gladio spirituali aurem interiorem male intelligentis. Sed Dominus ipse refundit auditum; demonstrans et ipsos si convertantur, posse salvari, qui in passione Domini vulnerati sunt; eo quod omne peccatum fidei mysteriis abluatur. Bed. Vel servus iste

sacrements de la foi. — BÈDE. Ou encore, ce serviteur est la figure du peuple juif, réduit injustement en servitude par les princes des prêtres, et qui, dans la passion du Sauveur, perd l'oreille droite, c'est-à-dire, l'intelligence spirituelle de la loi. Cette oreille est coupée par le glaive de Pierre, non que cet Apôtre ôte le sens de l'intelligence à ceux qui en font un bon usage, mais il le retranche aux âmes négligentes qui méritent de le perdre par un juste jugement de Dieu. Cependant la bonté divine rétablit dans son premier état l'oreille droite de ceux qui, parmi le peuple juif, ont embrassé la foi.

« Or, Jésus leur dit : Vous êtes venus comme à un voleur, avec des épées et des bâtons, » etc. — S. CHRYS. Ils étaient venus de nuit, parce qu'ils craignaient le soulèvement de la multitude, et Jésus leur dit : « Qu'aviez-vous besoin de ces armes pour prendre celui qui est tous les jours au milieu de vous, puisque j'étais tous les jours avec vous dans le temple ? » — S. CYR. Notre-Seigneur ne blâme pas les principaux d'entre les Juifs de n'avoir pas cherché plutôt à le mettre à mort, mais il leur reproche de s'imaginer, dans leur aveuglement, qu'ils peuvent se saisir de lui contre sa volonté ; et tel est le sens de ses paroles : Vous n'avez pu vous saisir de moi alors, parce que je ne le voulais pas, et aujourd'hui encore vous ne le pourriez pas davantage, si je ne me livrais moi-même entre vos mains : « Mais voici votre heure, » c'est-à-dire mon Père qui se rend à mes vœux, vous accorde ce peu de temps pour exercer contre moi votre cruauté. Il ajoute que cette puissance de sévir contre le Christ, a été donnée aux ténèbres (c'est-à-dire au démon et aux Juifs) ; mais voici votre heure et la puissance des ténèbres.— BÈDE. C'est-à-dire : Vous vous réunissez contre moi dans les ténèbres, parce que la puissance dont vous vous

---

populus est Judæorum, principibus sacerdotum indebito mancipatus officio qui passione Domini dexteram auriculam (id est, spiritualem legis intelligentiam) perdidit : quæ auris scilicet Petri gladio deciditur ; non quod ille sensum intelligendi audientibus tollat, sed divino ablatum judicio negligentibus pandat. Verum eadem dextera auris in his qui in eodem populo crediderunt, divina dignatione pristino est restituta officio.

Sequitur : « Dixit autem Jesus ad eos : Quasi ad latronem existis cum gladiis et fustibus, » etc. CHRYS. Accesserant enim nocte timentes multitudinis impetum : et ideo dicit : « Quid vobis opus erat his armis in eum qui vobiscum est semper? » Et hoc est quod sequitur : « Cum quotidie vobiscum fuerim, » etc. CYRIL. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Ubi non inculpat Dominus præsides Judæorum, quod non sibi mature paraverant insidias mortis : sed arguit eos qui temere opinabantur se eum invasisse ipso invito : ac si dicat : « Tunc non cepistis me, quia nolebam, sed nec nunc possetis, nisi me sponte vestris subjicerem manibus. » Unde sequitur : « Sed hæc est hora vestra, » id est, parvum tempus concessum est vobis exercendæ in me vestræ sævitiæ, Patre votis meis favente. Dicit etiam quod hæc potestas est tenebris data (id est, diabolo et Judæis) insurgendi in Christum : et hoc est quod subditur : « Et potestas tenebrarum. » BED. Quasi dicat : « Ideo adversum me in tenebris congregamini, quia potestas vestra (qua sic contra lucem mundi ar-

armez contre la lumière est la puissance des ténèbres. On se demande comment saint Luc a pu dire que Jésus parlait ainsi aux princes des prêtres, aux officiers du temple, et aux anciens qui étaient venus pour le prendre, tandis que d'après les autres Evangélistes, ils ne vinrent pas en personne, mais envoyèrent leurs serviteurs, et attendirent dans la maison de Caïphe. Nous répondons que cette contradiction n'est qu'apparente, et que les princes des prêtres vinrent effectivement, non par eux-mêmes, mais par ceux qu'ils envoyèrent en leur nom, et qui avaient reçu d'eux l'ordre de se saisir de Jésus-Christ (1*).

ỳ. 54-62. — *S'étant donc saisis de lui, ils l'amenèrent à la maison du grand-prêtre; et Pierre le suivait de loin. Après avoir allumé du feu au milieu de la cour, ils s'assirent autour, et Pierre s'assit parmi eux. Une servante qui le vit assis devant le feu, l'ayant considéré attentivement, dit : Celui-ci était aussi avec cet homme. Mais Pierre le nia, disant : Femme, je ne le connais point. Un peu après, un autre le voyant, lui dit : Vous aussi, vous êtes de ces gens-là. Pierre répondit : Mon ami, je n'en suis point. Une heure environ s'était écoulée, lorsqu'un autre vint lui dire avec assurance : Certainement cet homme était avec lui, car il est aussi de Galilée. Pierre répondit : Mon ami, je ne sais ce que vous dites. Au même instant, comme il parlait encore, le coq chanta. Et le Seigneur, se retournant, regarda Pierre, et Pierre se ressouvint de la parole que le Seigneur lui avait dite : « Avant que le coq chante, tu me renieras trois fois. » Et Pierre étant sorti, pleura amèrement.*

S. Ambr. Ces infortunés ne comprirent point le mystère de cette guérison, et n'eurent aucun égard pour ce sentiment de bonté et de

(1*) Saint Matthieu seul raconte que Jésus fut amené chez le grand-prêtre Caïphe dans la maison duquel s'étaient réunis les scribes et les anciens. (xxvi, 57.) Or on peut très-bien supposer que quelques-uns d'entre eux s'étaient réunis chez Caïphe, tandis que les autres s'étaient joints à la troupe des serviteurs qui devaient se saisir de Jésus; et les choses se passèrent alors comme elles sont racontées par saint Marc (xiv, 53) : « Et ils amenèrent Jésus chez le grand-prêtre, où s'assemblèrent tous les princes des prêtres, les scribes et les anciens. » On est d'autant plus fondé à admettre cette explication, que les paroles de saint Matthieu sont indéfinies; tandis que saint Marc dit clairement qu'ils ne se réunirent chez le grand-prêtre que lorsque Jésus y fut amené.

---

mamini) in tenebris est. » Quæritur autem quomodo Jesus principes sacerdotum, magistratus templi et seniores, qui ad se venerunt, alloqui dicatur : cum apud alios evangelistas, non per seipsos venisse, verum in atrio Caiphæ expectantes ministros misisse perhibeantur. Sed huic contrarietati respondetur, quod illi, non per seipsos, sed per eos quos miserunt ad apprehendendum Christum in suæ jussionis potestate venerunt.

Comprehendentes autem eum, duxerunt ad domum principis sacerdotum; Petrus vero sequebatur eum a longe. Accenso autem igne in medio atrii, et circumsedentibus illis, erat Petrus in medio eorum : quem cum vidisset ancilla quædam sedentem ad lumen, et eum fuisset intuita, dixit : Et hic cum illo erat. At ille negavit eum dicens : Mulier, non novi illum. Et post pusillum alius videns eum, dixit : Et tu de illis es. Petrus vero ait : O homo, non sum. Et intervallo facto quasi horæ unius, alius quidam affirmabat, dicens : Vere et hic cum illo erat; nam et Galilæus est. Et ait Petrus : O homo, nescio quid dicis. Et continuo adhuc illo loquente, cantavit gallus. Et conversus Dominus respexit Petrum. Et recordatus est Petrus verbi Domini sicut dixerat, quia priusquam gallus cantet, ter me negabis. Et egressus foras Petrus flevit amare.

Ambr. Non intellexerunt infelices mysterium, nec venerati sunt tam clementem pietatis affectum quod etiam hostes

clémence, qui ne peut souffrir que ses ennemis mêmes soient blessés : « S'étant donc saisis de lui, ils l'amenèrent, » etc. Lorsque nous lisons qu'ils se saisirent de Jésus, gardons-nous de l'entendre de sa divinité, ou de croire que ce fut malgré lui, et par suite de sa faiblesse ; ils ne s'emparent de lui et ne le chargent de chaînes qu'en tant qu'il est revêtu d'un corps véritable semblable au nôtre. — Bède. Le prince des prêtres était Caïphe, qui était grand-prêtre pour cette année. — S. Aug. (*de l'acc. des Evang.*) Cependant Jésus fut conduit premièrement chez Anne, beau-père de Caïphe, selon le récit plus circonstancié de saint Jean, et non chez Caïphe, comme le raconte saint Matthieu (1*). Saint Marc et saint Luc ne disent pas le nom du grand-prêtre. — S. Chrys. (*hom.* 84 *sur S. Matth.*) Il fut conduit dans la maison du grand-prêtre, pour que tout se fît de son consentement et par son ordre ; car c'est là qu'ils s'étaient tous réunis pour attendre Jésus. Pierre donne ici une preuve de son ardent amour, il a vu tous les disciples prendre la fuite, et ne les a point imités : « Et Pierre le suivait de loin. » — S. Ambr. Remarquez cependant qu'il le suivait de loin, parce qu'il allait bientôt le renier; car il n'eût pu se rendre coupable de ce crime, s'il se fût tenu plus près de Jésus-Christ. Toutefois il est digne d'éloges pour n'avoir point abandonné le Sauveur, malgré la crainte qu'il éprouvait; cette crainte était un sentiment naturel, mais son zèle était l'effet de son amour.— Bède. Pierre, suivant de loin le Seigneur qui se dirige vers le lieu de ses souffrances, est la figure de l'Eglise, qui suit, il est vrai, c'est-à-dire qui doit imiter la passion du Sauveur, mais d'une manière bien différente ; car l'Eglise souffre pour elle-même, tandis que Jésus-Christ souffre pour l'Eglise.

(1*) Peut-être habitaient-ils tous les deux dans une seule et même maison.

---

suos non passus est vulnerari : dicitur enim : « Comprehendentes autem eum, duxerunt, » etc. Cum legimus teneri Jesum, caveamus ne putemus eum teneri secundum Divinitatem, et invitum quasi infirmum : tenetur enim et ligatur secundum corporis veritatem. Bed. Princeps autem sacerdotum Caipham significat, qui secundum Joannem « erat pontifex anni illius. » Aug. (*de Con. Evang., ut sup.*) Sed primo ad Annam ductus est socerum Caiphæ (sicut Joannes dicit) quam ad Caipham, ut Matthæus dicit; Marcus autem et Lucas nomen non dicunt pontificis. Chrys. (*in homil.* 84, *in Matth.*) Ideo autem dicitur ad domum pontificis, ut de consensu principis sacerdotum singula quæque facerent : illuc enim omnes convenerant, Christum præstolantes. Magnus autem fervor Petri ostenditur, qui non aufugit, cum alios fugientes vidisset : sequitur enim : « Petrus vero sequebatur a longe. » Ambr. Bene « a longe sequebatur, » jam proxime negaturus : neque enim negare potuisset, si Christo proximus adhæsisset. Sed in hoc fit reverendus, quod Dominum non reliquit, etiam cum timeret : metus, naturæ est; cura, pietatis. Bed. Quod autem ad passionem euntem Dominum a longe sequitur Petrus, significat Ecclesiam secuturam quidem hoc est imitaturam passionem Domini; sed longe differenter : Ecclesia enim pro se patitur, at ille pro Ecclesia.

S. AMBR. Or, on avait allumé du feu dans la maison du prince des prêtres : « Après avoir allumé du feu au milieu de la cour, ils s'assirent autour, et Pierre s'assit parmi eux. » Pierre s'approcha pour se réchauffer, parce qu'à la vue du Seigneur chargé de chaînes, la chaleur de son âme s'était déjà refroidie. — S. AUG. (*serm.* 124 *du temps.*) Pierre avait reçu les clefs du royaume des cieux, et devait avoir la charge d'une multitude innombrable de peuples encore ensevelis dans leurs péchés. Mais il avait encore quelque dureté dans le caractère, comme il le fait voir en coupant l'oreille au serviteur du grand-prêtre. Or, avec cette sévérité et cette dureté, quelle indulgence aurait-il eue pour les peuples qui devaient lui être confiés, s'il avait reçu le privilége de l'impeccabilité ? La Providence divine permit donc qu'il tombât le premier dans le péché, pour que le souvenir de sa propre chute modérât la sévérité de ses jugements à l'égard des pécheurs. Comme il était près du feu pour se chauffer, une jeune fille s'approcha de lui : « Une servante qui le vit assis devant le feu, l'ayant considéré attentivement, » etc. — S. AMBR. Pourquoi est-ce une servante qui découvre la première la présence de Pierre, alors que c'était bien plutôt aux hommes à la reconnaître ? N'est-ce point que Dieu permit que ce sexe ne se rendît coupable dans la passion du Seigneur, pour qu'il eût part aussi à la grâce de la rédemption par sa passion ? Pierre étant reconnu, renie son Maître ; je préfère voir Pierre renier Jésus, plutôt que de dire que le Seigneur s'est trompé : « Et Pierre le nia, disant : Femme, je ne le connais point. » — S. AUG. (*comme précéd.*) Que faites-vous, Pierre ? votre langage est tout à coup changé ; votre bouche, pleine de foi et d'amour, ne laisse plus sortir que des paroles de haine et de perfidie ? Vous n'avez encore à craindre ni violences, ni tortures ; aucun de ceux qui vous interrogent, n'a assez d'autorité

AMBR. Jam autem in domo principis sacerdotum ignis ardebat. Unde sequitur : « Accenso autem igne, » etc. Accessit Petrus ut calefaceret se, quia clauso Domino calor mentis jam in eo refriguerat. AUG. (*Serm.* 124, *de temp.*) Traditæ enim erant Petro claves regni cœlorum; credenda erat ei populorum innumera multitudo ; quæ esset involuta peccatis. Erat autem Petrus paulo durior, sicut truncata servi principis sacerdotum declarat auricula. Hic igitur tam durus tamque severus, si donum non peccandi fuisset adeptus, quæ venia commissis populis donaretur ? Quem divina providentia permisit, quod primo ipse laberetur in peccatum, quo erga peccantes duriorem sententiam, proprii casus intuitu, temperaret : et cum se calefacere vellet ad prunas, accessit ad eum puella de qua sequitur : « Quem cum vidisset ancilla, » etc. AMBR. Quid sibi vult quod primo eum prodit ancilla, cum viri utique magis potuerint eum recognoscere, nisi ut iste sexus peccare in nece Domini videretur, ut et iste sexus redimeretur per Domini passionem? Petrus autem proditus negat : malo enim negasse Petrum quam Dominum fefellisse. Unde sequitur : « At ille negavit dicens : Mulier, non novi illum. » AUG. (*ut supra.*) Quid agis, Petre? Vox tua repente mutata est : os enim plenum fidei et amoris, in odium perfidiamque conversum est : nondum tibi flagella, nondum sunt admota tormenta : qui te interrogat,

pour vous faire trembler; une femme vous fait une simple question, sans intention peut-être d'abuser de votre réponse pour vous faire connaître; que dis-je, ce n'est pas une femme, c'est une jeune fille chargée de garder la porte, c'est une humble servante.

S. AMBR. Or, Pierre a renié Jésus, parce que sa promesse a été présomptueuse. Il ne le renie pas sur la montagne, ni dans le temple, ni dans sa maison, mais dans le prétoire des Juifs, il renie Jésus là où il est enchaîné, là où ne se trouve point la vérité. Il le renie en disant : « Je ne le connais point; » il eût été téméraire, en effet, de dire qu'il connaissait celui que l'esprit humain ne peut comprendre (1*) : « Car personne ne connaît le Fils, si ce n'est le Père. » (*Matth.*, XI, 17.) Bientôt il renie Jésus une seconde fois : « Un peu après, un autre le voyant, lui dit : Vous aussi, vous êtes de ces gens là. » — S. AUG. (*de l'accord des Evang.*) Lors de ce second reniement, Pierre fut interpellé par deux personnes; par cette servante dont parlent saint Matthieu et saint Marc, et par une autre personne, dont fait mention saint Luc. Au moment dont saint Luc dit : « Un peu après, » Pierre était déjà sorti, et le coq avait chanté pour la première fois, comme le raconte saint Marc, puis il était rentré (selon le récit de saint Jean), et se tenait devant le feu près de renier Jésus pour la seconde fois. En effet, écoutez-le : « Pierre répondit : Mon ami, je n'en suis point. » — S. AMBR. Il aime mieux se renier lui-même que de renier Jésus-Christ; ou encore, c'est en niant qu'il soit de la société de Jésus, qu'il se renie lui-même. — BÈDE. Ce reniement de Pierre nous apprend qu'on ne renie pas seulement Jésus-Christ en

(1* Cette explication est plus subtile que fondée, et si elle était vraie, elle n'irait à rien moins qu'à excuser ou du moins à diminuer l'énormité du reniement de saint Pierre.

---

nullus est eorum qui auctoritate sua possit formidinem incutere confitenti : mulier te simplici voce interrogat; et forte nec proditura confessum : nec tamen mulier, sed puella ostiaria, vile mancipium.

AMBR. Sed ideo negavit Petrus, quia promisit incaute : non negat in monte, non in templo, non in sua domo, sed in prætorio Judæorum : ibi negat, ubi Jesus ligatus est, ubi veritas non est. Negans autem dicit : « Non novi illum : » temerarium quippe erat ut diceret quia noverat eum, quem mens humana non potest comprehendere : nemo enim novit Filium, nisi Pater. (*Matth.*, 11, vers. 17.) Rursum secunda vice negat Christum : sequitur enim : « Et post pusillum alius videns eum, dixit : Et tu de illis es. » AUG. (*de Con. Evang.*, lib. III, cap.) Intelligitur autem quod in hac secunda negatione a duobus est compellatus : ab ancilla scilicet, quam commemorant Matthæus et Marcus; et ab alio, quem commemorat Lucas. Hoc ergo quod hic Lucas dicit : « Et post pusillum, » jam egressus erat januam Petrus, et primum gallus cantaverat, ut Marcus dicit; jamque redierat, ut (quemadmodum dicit Joannes) ad focum stans iterum negaret. De qua negatione sequitur : « Petrus vero ait : O homo, non sum, » etc. AMBR. Maluit enim se negare, quam Christum; aut quia videbatur negare Christi societatem, utique se negavit. BEDA. In hac autem negatione Petri dicimus non solum ab eo negari

soutenant qu'il n'est pas le Christ, mais en niant qu'on soit chrétien, lorsqu'on l'est en effet.

S. Ambr. La même question est répétée à Pierre une troisième fois : « Une heure environ s'était écoulée, lorsqu'un autre vint dire avec assurance : Certainement cet homme était avec lui. » — S. Aug. (*de l'accord des Evang.*) Saint Luc précise l'intervalle qui s'écoula entre le deuxième et le troisième renoncement : « Une heure environ s'était écoulée, » intervalle dont saint Matthieu et saint Marc ne parlent qu'en ces termes généraux : « Un peu après, » saint Jean n'en fait point mention. De même saint Matthieu et saint Marc parlent au pluriel de ceux qui adressaient ces questions à Pierre, tandis que saint Luc et saint Jean ne font mention que d'un seul. Il est facile de résoudre cette contradiction apparente en disant : ou bien que saint Matthieu et saint Marc ont suivi l'usage souvent adopté de mettre le pluriel pour le singulier; ou bien qu'un seul surtout affirmait avoir vu Pierre, et que tous les autres insistaient en s'appuyant sur son témoignage. D'un autre côté, saint Matthieu raconte qu'un de ceux qui étaient présents dit à saint Pierre : « Certainement vous êtes aussi de ces gens-là; car votre langage même vous trahit, » et saint Jean qu'un autre lui dit également : « Est-ce que je ne vous ai pas vu dans le jardin ? » tandis que selon saint Marc et saint Luc, ils s'entretenaient de Pierre à peu près dans les mêmes termes. On peut adopter l'opinion de ceux qui croient que d'après tous les Evangélistes Pierre fut interpellé directement (car parler de lui devant lui-même, n'était-ce pas la même chose que lui parler à lui-même), ou bien qu'on s'est servi de ces deux manières de parler, et que les Evangélistes n'en ont raconté qu'une seule des deux. — Bède. On ajoute : « Car il est

---

Christum qui dicit eum non esse Christum; sed ab illo etiam qui cum sit, negat se esse Christianum.

Amb. Tertio quoque interrogatur : sequitur enim : « Et intervallo facto quasi horæ unius, alius quidam affirmabat dicens : Vere et hic cum illo erat. » Aug. (*de Cons. Evang., ut sup.*) Quod Matthæus et Marcus dicunt, « post pusillum, » quantum esset hoc temporis manifestat hic Lucas dicendo : « Et intervallo facto quasi horæ unius; » de hoc autem intervallo tacet Joannes. Item quod Matthæus et Marcus, non singulari, sed plurali numero enuntiant eos qui cum Petro agebant (cum Lucas et Joannes unum dicant) facile est intelligere, aut pluralem numerum pro singulari usitata locutione usurpasse Matthæum et Marcum; aut quod unus maxime tanquam qui eum viderat, affirmabat, cæteri autem secuti ejus fidem, Petrum simul urgebant. Jam vero illud quod Matthæus ipsi Petro dictum asserit : « Vere tu ex illis es, nam et loquela tua manifestum te facit; » sicut et Joannes eidem Petro dictum asseverat : « Nonne te vidi in horto ? » Marcus autem et Lucas inter se illos de Petro locutos, aut sententiam intelligimus tenuisse eos qui compellatum dicunt Petrum (tantum enim valet quod de illo coram illo dicebatur, quantum si illi diceretur); aut utroque modo dictum, et alios hunc, alios illum modum commemorasse. Bed. Subdit autem : « Nam et Galilæus est; »

aussi Galiléen, » non pas sans doute que les Galiléens eussent une langue différente de celle des habitants de Jérusalem (qui étaient aussi des hébreux), mais parce que chaque province et chaque pays ayant ses usages propres, ne pouvait éviter, en parlant, l'accent qui lui était particulier.

« Pierre répondit : Mon ami, je ne sais ce que vous dites. » — S. AMBR. C'est-à-dire, je ne connais point vos discours sacriléges. Nous cherchons à excuser Pierre (1*), mais lui-même ne s'excusa point, c'est qu'en effet, ce n'est pas avec une réponse vague que l'on peut confesser Jésus-Christ, il faut une déclaration claire et formelle; aussi ne peut-on dire que Pierre ait eu dessein de répondre dans ce sens, puisque bientôt le souvenir de son reniement lui fit verser des larmes amères.

BÈDE. L'Ecriture sainte a coutume de caractériser le mérite des faits par les différentes circonstances des temps; ainsi Pierre, qui avait renié son divin Maître au milieu de la nuit, se repentit de son péché au chant du coq : « Et aussitôt, comme il parlait encore, le coq chanta, » le souvenir de la vraie lumière lui fait expier le crime qu'il a commis dans les ténèbres de l'oubli. — S. AUG. (*de l'accord des Evang.*, III, 7.) Le chant du coq se fit entendre après le triple reniement de Pierre, comme saint Marc le dit expressément. — BÈDE. Dans le sens figuré, ce coq représente les docteurs qui excitent les âmes languissantes et engourdies, en leur adressant ces paroles de l'Apôtre : « Justes, tenez-vous dans la vigilance, et gardez-vous du péché. » (I *Cor.*, XV, 34.)

(1*) Il en est qui ont fait un crime à saint Ambroise, Estius en particulier, d'avoir cherché à diminuer la faute de saint Pierre reniant Jésus-Christ. Cependant, en lisant attentivement l'exposition tout entière que le saint docteur fait de ce passage, on ne voit rien absolument d'où l'on puisse inférer qu'il regardait le reniement de l'apôtre comme un simple péché véniel. Il y a des degrés dans les péchés mortels, et saint Ambroise a cru pouvoir, par honneur pour le chef des apôtres, faire tout ce qu'il pouvait pour atténuer ici l'énormité de son crime.

---

non quod alia lingua Galilæi, atque alia loquerentur Hierosolymitæ (qui utique fuerunt Hebræi), sed quod unaquæque provincia et regio suas habendo proprietates, vernaculum loquendi sonum vitare non possit.

Sequitur : « Et ait Petrus : O homo, nescio quid dicis : » AMBR. Hoc est, sacrilegia vestra nescio : sed nos excusamus, ipse non excusavit : non enim satis est involuta responsio confitentis Jesum, sed aperta confessio : et ideo Petrus non de industria respondisse sic inducitur; quia postea recordatus est, et tamen flevit.

BED. Solet autem sacra Scriptura sæpe meritum causarum per meritum designare temporum. Unde Petrus, qui media nocte peccavit, ad galli cantum pœnituit. Sequitur enim : « Et continuo adhuc loquente illo, gallus cantavit : » quod in tenebris oblivionis erravit, veræ lucis rememoratione correxit. AUG. (*de Cons. Evang., ut sup.*) Galli autem cantum post trinam negationem Petri intelligimus, sicut Marcus expressit. BED. Hunc gallum mystice opinor aliquem doctorum intelligendum, qui jacentes et somnolentos increpat, dicens : « Evigilate, justi, et nolite peccare. »

S. Chrys. (*hom. 42 sur S. Jean.*) Admirez la tendre sollicitude du Sauveur, il est chargé de chaînes et il veille avec amour sur son disciple, et d'un seul regard, il le touche et lui fait verser un torrent de larmes : « Et le Seigneur, se retournant, regarda Pierre. » — S. Aug. (*de l'accord des Evang.*) Il faut examiner attentivement dans quel sens il faut entendre ces paroles. En effet, d'après saint Matthieu, « Pierre était assis au dehors dans la cour, » et il ne se fût pas exprimé de la sorte, si Notre-Seigneur n'eût été alors dans l'intérieur de la maison. Saint Marc, de son côté, nous dit que « Pierre était en bas, dans la cour, » paroles qui indiquent que les faits qui concernent Jésus, et font l'objet de son récit, se passaient non-seulement dans l'intérieur, mais dans le haut de la maison. Comment donc le Seigneur a-t-il regardé Pierre? Ce ne fut pas des yeux du corps, puisque Pierre alors se trouvait en dehors, dans la cour, avec ceux qui se chauffaient, pendant que tout le reste se passait dans l'intérieur de la maison. Il est donc ici question d'un regard tout divin, tel que celui qu'implorait le Psalmiste, lorsqu'il disait : « Regardez-moi, et exaucez-moi ; » (*Ps.* XIII) et encore : « Tournez-vous vers moi, et délivrez mon âme ; » (*Ps.* VI) et c'est dans ce sens qu'il faut entendre ces paroles : « Et le Seigneur, se retournant, regarda Pierre. » — Bède. En effet, pour Jésus, regarder, c'est faire miséricorde, et cette miséricorde nous est nécessaire non-seulement pour faire pénitence, mais même pour en concevoir la résolution.

S. Ambr. Ceux sur lesquels Jésus daigne ainsi jeter un regard, pleurent amèrement leurs fautes : « Et Pierre se ressouvint de la parole que le Seigneur lui avait dite : « Avant que le coq chante, tu me renieras trois fois. Et Pierre étant sorti, pleura amèrement. » Quelle

---

Chrys. (*homil. 82, in Joan.*) Admirare autem curam magistri, quia cum vinctus esset, multa utebatur provisione erga discipulum ; quem nutu erigens, ad lacrymas provocavit. Sequitur enim : « Et conversus Dominus respexit Petrum. » Aug. (*de Con. Evang., ut sup.*) Quod quomodo accipiendum sit, diligentius considerandum est, dixit enim Matthæus : « Petrus enim sedebat foris in atrio, » quod non diceret, nisi illa cum Domino intus agerentur. Similiter et in eo quod dixit Marcus : « Et cum esset Petrus in atrio deorsum, » ostendit, non solum in interioribus, sed etiam in superioribus gesta quæ dixerat. Quomodo ergo respexit Dominus Petrum ? Non facie corporali, cum Petrus fuerit in atrio exterius inter eos qui se calefaciebant, cum hæc agebantur in interioribus partibus domus. Quapropter mihi videtur illa respectio divinitus facta : et sicut dictum est (*Psal.* 13) : Respice et exaudi me, » et (*Psal.* 6) : « Convertere, Domine, et libera animam meam, » ita dictum arbitror . « Conversus Dominus respexit Petrum. » Bed. Respicere namque ejus misereri est ; quia non solum cum agitur pœnitentia ; verum etiam ut agatur, Dei misericordia necessaria est.

Ambr. Denique quos Jesus respicit, plorant delictum. Unde sequitur : « Et recordatus est Petrus verbi Domini sicut dixerat quia priusquam gallus cantet, ter me negabis. Et egressus foras flevit amare. » Quare flevit? Quia erravit ut

fut la cause de ses larmes ? la faute qu'il avait commise. Je lis bien que Pierre a pleuré ; je ne vois point qu'il ait cherché à s'excuser (1*) ; ses larmes effacent le crime qu'il avait honte d'avouer. Il avait renié son divin Maître une première et une seconde fois, mais sans verser de larmes, parce que le Seigneur ne l'avait pas encore regardé ; il le renie une troisième fois, Jésus le regarde, et il pleure amèrement. Si donc vous voulez mériter votre pardon, vous aussi lavez vos fautes dans vos larmes. — S. Cyr. Cependant Pierre n'osait pleurer publiquement, de peur que ses larmes ne le fissent découvrir, mais il sortit dehors pour donner un libre cours à ses larmes. Or, il pleurait non par crainte du châtiment qu'il avait mérité, mais parce qu'il avait renié son Maître bien-aimé, pensée plus accablante pour lui que tous les supplices.

ỹ. 63-71. — *Cependant ceux qui tenaient Jésus, le raillaient en le déchirant de coups. Puis, lui ayant bandé les yeux, ils le frappaient au visage, et l'interrogeaient en disant : Prophétise, qui est celui qui t'a frappé. Et ils proféraient contre lui beaucoup d'autres outrages. Dès qu'il fut jour, les anciens du peuple, les princes des prêtres et les scribes s'assemblèrent, et l'ayant fait amener devant eux, ils lui dirent : Si vous êtes le Christ, dites-le nous. Il leur répondit : Si je vous le dis, vous ne me croirez pas. Et si je vous interroge, vous ne me répondrez pas, ni ne me renverrez. Mais désormais le Fils de l'homme sera assis à la droite de la puissance de Dieu. Alors ils dirent tous : Vous êtes donc le Fils de Dieu ? Il répondit : Vous le dites, je le suis : Et ils répartirent : Qu'avons-nous besoin d'autre témoignage ? Nous l'avons entendu nous-mêmes de sa propre bouche.*

S. Aug. (*De l'acc. des Evang.*, III, 6.) Tous les évangélistes ne

(1*) Le texte de saint Ambroise porte : « Lacrymas ejus lego, satisfactionem non lego. » Les ennemis de la foi catholique ont cherché à se faire de ces paroles une arme contre la nécessité de la confession sacramentelle. Mais il est facile de se convaincre par le contexte, que le mot *satisfac-*

---

homo ; lacrymas ejus lego, satisfactionem non lego : lavant lacrymae delictum, quod voce pudor est confiteri. Negavit primo et secundo, et non flevit, quia adhuc non respexerat Dominus : negavit tertio, respexit eum Jesus, et amare flevit : et tu si veniam vis mereri, dilue lacrymis culpam tuam. Cyril. Non autem audebat Petrus palam flere, ne a lacrymis deprehenderetur, sed foras exiens lacrymabatur. Flebat autem, non propter pœnam, sed quia dilectum negaverat, quod molestius erat ei quolibet supplicio.

Et viri qui tenebant illum, illudebant ei, cædentes : et velaverunt eum, et percutiebant faciem ejus. Et interrogaverunt eum, dicentes : Prophetiza quis est qui te percussit. Et alia multa blasphemantes, dicebant in eum. Et ut factus est dies, convenerunt seniores plebis, et principes sacerdotum, et scribæ ; et duxerunt illum in concilium suum, dicentes : Si tu es Christus, dic nobis. Et ait illis : Si vobis dixero, non credetis mihi ; si autem et interrogavero, non respondebitis mihi, neque dimittetis. Ex hoc autem erit Filius hominis sedens a dextris virtutis Dei. Dixerunt autem omnes : Tu ergo es Filius Dei ? Qui ait : Vos dicitis quia ego sum. At illi dixerunt : Quid adhuc desideramus testimonium ? Ipsi enim audivimus de ore ejus.

Aug. (*de Con. Evang.*, lib. III, cap. 6

rapportent pas dans le même ordre le reniement de Pierre, qui eut lieu pendant que le Seigneur était en butte aux outrages de ses ennemis. Saint Matthieu et saint Marc racontent d'abord ces outrages, et puis la chute de Pierre ; saint Luc suit un ordre contraire, et ce n'est qu'après le reniement de Pierre, qu'il parle de ces outrages en ces termes : « Cependant ceux qui tenaient Jésus le raillaient, » etc. — S. Chrys. (1) Jésus, le Seigneur du ciel et de la terre, supporte et souffre les dérisions des impies, pour nous donner un sublime exemple de patience. — Théophyl. Ajoutons que le Seigneur des prophètes est l'objet de leurs moqueries comme un faux prophète.

« Puis lui ayant bandé les yeux, ils le frappaient au visage, » etc. — Bède. Ils lui faisaient subir cet indigne traitement, parce qu'il avait voulu se faire passer aux yeux du peuple pour un prophète. Or, ce même Jésus qui fut alors souffleté par les Juifs, est encore aujourd'hui outragé de la même manière par les blasphèmes des faux chrétiens. Ils lui bandèrent les yeux, non pour lui dérober le spectacle de leurs violences, mais pour dérober à eux-mêmes la vue de sa face adorable. C'est ainsi que les hérétiques, les Juifs et les mauvais catholiques, qui continuent de l'outrager par leur conduite criminelle, lui disent encore pour se moquer de lui : « Qui t'a frappé ? » lorsqu'ils s'imaginent qu'il ne peut connaître leurs pensées et leurs œuvres de ténèbres.

S. Aug. (*De l'accord des Evang.*) Le Seigneur fut donc en butte à ces outrages pendant toute la nuit dans la maison du prince des

tionem ne signifie nullement la confession telle que nous l'entendons, pas plus que ce que nous appelons satisfaction. Saint Ambroise nous donne lui-même le véritable sens de cette expression, en ajoutant : « Sed quod defendi non potest, ablui potest; » c'est-à-dire que le mot *satisfactionem*, n'a ici d'autre signification que celle de *défense* ou *d'excuse*.

(1) On ne trouve pas ce passage en termes exprès dans saint Chrysostome, bien que l'homélie 86 *sur saint Matthieu,* nous offre beaucoup de pensées analogues.

---

ut jam sup.) De Petri tentatione, quæ inter Domini contumelias facta est, non eodem ordine omnes narrant : nam illas primo commemorat Matthæus et Marcus, deinde Petri tentationem : Lucas vero explicavit prius tentationem Petri, deinde contumelias Domini dicens : « Et viri qui tenebant eum, illudebant, » etc. Chrys. Cœli et terræ Dominus Jesus sustinet et patitur impiorum ridicula, formam nobis patientiæ præbens. Theophyl. Nec non Dominus prophetarum ut pseudopropheta deluditur.

Sequitur : « Et velaverunt eum, » etc. Bed. Hoc quasi in contumeliam faciebant ejus qui se populis *prophetam* voluit haberi. Sed tunc qui cæsus est colaphis Judæorum, cæditur etiam nunc blasphemiis falsorum Christianorum. Velaverunt autem eum, non ut eorum illa scelera non videat, sed ut a seipsis faciem ejus abscondat. Hæretici autem, et Judæi et mali catholici eum reprobis actibus exacerbantes, quasi ei illudentes, dicunt : « Quis est qui te percussit ? » Dum ab illo suas cogitationes et opera tenebrarum cognosci non æstimant.

Aug. (*de Con Evang., ut sup.*) Hæc autem intelligitur passus Dominus usque mane in domo principis sacerdo-

prêtres où il avait d'abord été conduit : « Et dès qu'il fut jour, les anciens du peuple, les princes des prêtres et les scribes s'assemblèrent, et l'ayant fait amener devant eux, ils lui dirent : Si vous êtes le Christ, dites-le nous. » — BÈDE. Ils ne désirent point connaître la vérité, mais ils attendent sa réponse pour le calomnier. Le Christ dont ils espéraient la venue, devait être de la race de David, et ils lui font cette question, pour lui faire un crime de s'être attribué la puissance royale, s'il répondait affirmativement : « Je suis le Christ. »

THÉOPHYL. Mais Jésus connaissait leurs dispositions intérieures, et il savait bien que n'ayant point voulu croire à ses œuvres, ils se rendraient encore bien moins à ses discours : « Et il leur répondit : Si je vous le dis, vous ne me croirez pas. » — BÈDE. Souvent en effet, il leur avait déclaré qu'il était le Christ; par exemple lorsqu'il leur disait : « Mon Père et moi nous sommes un, » (*Jean*, X) et en d'autres termes semblables : « Et si je vous interroge, vous ne me répondrez pas. » C'est ainsi qu'il leur avait demandé comment ils pouvaient dire que le Christ fût le Fils de David, puisque David inspiré l'appelait son Seigneur (1). Or, ils n'avaient voulu ni croire à sa parole, ni répondre à ses questions, et comme ils s'attachaient à calomnier le fils de David, il leur fait entendre une vérité beaucoup plus importante : « Désormais le Fils de l'homme sera assis à la droite de la puissance de Dieu. » — THÉOPHYL. Paroles dont voici le sens : Le temps des discours et des enseignements est passé pour vous; désormais c'est le temps du jugement, où vous me verrez, moi le Fils de l'homme assis à la droite de la puissance de Dieu. — S. CYR. Lorsque la sainte Ecriture nous

(1) Voyez *Matth.*, XXII, 42; *Marc*, XII, 35, 36; *Luc*, XX, 42, etc.

---

tum, quo prius adductus est. Unde sequitur : « Et ut factus est dies, convenerunt seniores plebis, et principes sacerdotum, et scribæ, et duxerunt eum in concilium suum dicentes : Si tu es, » etc. BED. Non veritatem desiderabant, sed calumniam præparabant. Siquidem Christum hominem tantummodo de stirpe David venturum sperantes, hoc ab eo quærebant ut si diceret : « Ego sum Christus, » calumniarentur quod sibi arrogaret regiam potestatem.

THEOPHYL. Ipse vero sciebat eorum præcordia, quod qui non crediderant operibus, multo minus sermonibus crederent. Unde sequitur : « Et ait illis : Si vobis dixero, non credetis, » etc. BED. Sæpe enim dixerat se Christum esse; puta cum dicebat (*Joan.*, 10) : « Ego et Pater unum sumus, » et cætera talia : « Si autem interrogavero, non respondebitis mihi neque dimittetis. Interrogaverat enim eos quomodo dicerent Christum Filium esse David, cum David in spiritu Dominum suum illum vocaverit : verum illi neque dicenti credere neque interroganti respondere voluerunt : quia autem semen David calumniari quærebant, plus est quod audiunt. Sequitur : « Ex hoc autem erit Filius hominis sedens a dextris virtutis Dei. » THEOPHYL. Quasi dicat : Non est vobis de cætero tempus sermonum et doctrinæ; sed deinceps judicii tempus erit, cum videbitis me Filium hominis sedentem a dextris virtutis Dei. CYRIL. (*in Thesauro*, lib. XII, c. 14.) Cum autem de Deo sessio dicitur atque thronus,

représente Dieu comme assis, et qu'elle nous parle de son trône, elle veut exprimer qu'il est le Roi de l'univers, et qu'il a sur tous les hommes une puissance souveraine. Nous ne pouvons admettre, en effet, qu'il existe un tribunal où le Seigneur de toutes choses vienne siéger, ni que la nature divine ait une droite ou une gauche, car il n'appartient qu'aux corps d'avoir une forme, d'occuper une place, ou d'être assis. Mais comment le Fils de l'homme pourra-t-il paraître dans la même gloire et au même rang que son Père, s'il n'est pas son Fils par nature, s'il n'a pas en lui l'essence même du Père ? — Théophyl. Cette déclaration solennelle aurait dû leur inspirer une crainte salutaire, loin de là, elle ne fait que redoubler leur acharnement : « Alors ils dirent tous : Vous êtes donc le Fils de Dieu ? » — Bède. Ils comprirent qu'il s'était déclaré le Fils de Dieu en disant de lui-même : « Désormais le Fils de l'homme sera assis à la droite de la puissance de Dieu. » — S. Ambr. Notre-Seigneur aime mieux prouver qu'il était roi plutôt que de le dire, afin de leur ôter tout motif de le condamner, puisqu'ils étaient forcés d'avouer eux-mêmes ce dont ils lui faisaient un crime : « Il répondit : Vous le dites, je le suis. » — S. Cyr. A ces paroles, toute la troupe des pharisiens entre en fureur, et l'accuse de blasphème : « Et ils repartirent : Qu'avons-nous besoin d'autre témoignage ? nous l'avons entendu nous-mêmes de sa propre bouche. » — Théophyl. Cette conduite des Juifs nous montre que les esprits rebelles ne tirent aucun avantage des mystères qui leur sont révélés, mais qu'ils n'en deviennent que plus coupables, aussi vaut-il mieux les leur laisser ignorer.

---

regia et universis principans dignitas designatur. Non enim putamus tribunal quoddam positum esse, cui credamus inniti Dominum omnium, sed nec omnino dextrum vel sinistrum esse penes divinam naturam : proprium enim est corporum, figura, et locus, et sessio. Qualiter autem paris honoris, paris quoque consessus Filius videbitur esse, si non est secundum naturam Filius, naturalem in se proprietatem habens Patris ? Theophyl. Hoc igitur audientes timere debebant, sed illi post hæc verba magis insaniunt. Unde sequitur : « Dixerunt omnes, » etc. Beda. Quod se *Filium Dei* dixerat, acceperunt in eo quod ait : « Erit Filius hominis sedens a dextris virtutis Dei. » Ambr. Dominus autem maluit se regem probare quam dicere, ut condemnandi causam habere non possint, qui quod objiciunt, hoc fatentur. Sequitur enim : « Qui ait : Vos dicitis quia ego sum. » Cyril. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Hoc autem dicente Christo, succensuit pharisæorum cohors, usurpans ignominiæ vocem. Unde sequitur : « At illi dixerunt : Quid adhuc desideramus testimonium, » etc. Theophyl. Ex quo patet, quod inobedientes nulla commoda ferunt, revelatis sibi secretioribus, sed majorem pœnam acquirunt : propter quod talia oportet eis esse occulta.

CHAPITRE XXIII.

SOMMAIRE ANALYTIQUE.

℣. 1-5. — Comment s'accomplit la prophétie que Jésus avait faite sur sa mort. — Fausseté des accusations dirigées contre le Sauveur. — Quels sont les deux griefs que les ennemis de Jésus formulaient surtout contre lui. — Dans quelle intention Pilate lui demande-t-il s'il est le roi des Juifs? — Réponse que lui fait Jésus. — Les Juifs ont recours aux cris et aux vociférations. — Comment en voulant accuser le Sauveur, ils s'accusent eux-mêmes. — Pourquoi Jésus se tait devant ces accusations.

℣. 6-12. — Pourquoi Pilate envoie Jésus à Hérode. — Pour quel motif Hérode lui adresse-t-il une multitude de questions? — Pourquoi Jésus ne lui répond pas, et ne fait aucun miracle pour satisfaire au désir d'Hérode. — Leçon que nous donne en cela le Sauveur. — Dessein mystérieux pour lequel il est revêtu d'une robe blanche. — Comment les dérisions dont Jésus est l'objet sont une preuve de son innocence. — Comment le démon sait réunir ceux qui sont le plus divisés pour consommer la mort de Jésus-Christ. — Que représentent dans le sens figuré Pilate et Hérode.

℣. 13-25. — Conduite lâche et criminelle de Pilate. — L'innocence de Jésus proclamée par ses ennemis. — Cruauté de Pilate à l'égard de Jésus. — Coutume annuelle dont la nation juive était en possession, de demander la délivrance d'un prisonnier. — Ils ne pouvaient que solliciter la grâce d'un homicide, eux qui demandaient avec tant d'instance la mort d'un innocent. — Comment ils sont encore aujourd'hui victimes de cette indigne préférence. — Ils demandent que Jésus meure de la mort la plus affreuse. — Comment ils répondent aux nouvelles instances de Pilate pour délivrer Jésus. — Il abandonne Jésus à leur volonté.

℣. 26-32 — A quel moment Simon le Cyrénéen fut-il requis pour porter la croix de Jésus? — Comment Jésus chargé de sa croix porte sur ses épaules le signe de sa puissance et le trophée de sa victoire. — Pourquoi Simon le Cyrénéen porte la croix après Jésus. — Que représente Simon requis de porter la croix comme il revenait des champs. — Dispositions différentes de ceux qui suivent Jésus marchant au Calvaire. — Pourquoi l'Evangéliste ne parle que des femmes parmi le grand nombre de personnes qui devaient s'affliger de la mort de Jésus. — Que figurent ces femmes. — A quels événements Notre-Seigneur fait allusion en engageant ces femmes à pleurer sur elles. — Interprétation spirituelle de ces paroles. — Pourquoi Notre-Seigneur se compare au bois vert.

℣. 33. — Pourquoi Notre-Seigneur a voulu être crucifié sur le mont du Calvaire. — Qu'est-ce que c'était que ce mont du Calvaire? — Différentes raisons pour lesquelles Jésus a voulu que son corps fût livré aux souffrances et à la mort. — Comment le corps de Jésus a pu etre victime de la mort. — Pourquoi choisit-il de mourir publiquement, au grand jour et d'une mort ignominieuse? — Pourquoi veut-il que son corps reste entier et indivisible? — Pourquoi meurt-il les bras étendus sur le bois de la croix? — Signification mystérieuse de la forme de la croix. — Pourquoi les Juifs crucifierent deux voleurs avec Jésus. — Que figurent ces deux voleurs.

ỳ. 34-37. — Comment Notre-Seigneur pratique sur la croix le commandement qu'il nous donne. — A quelle condition le pardon est-il accordé à ses bourreaux? — La prière du Sauveur a-t-elle été sans effet? — Pourquoi Jésus veut mourir entièrement dépouillé de ses vêtements. — Pourquoi les soldats tirent ses vêtements au sort. — Que représente le sort. — Railleries outrageantes des princes des prêtres contre Jésus. — Pourquoi Jésus n'a pas voulu se sauver lui-même comme ils le demandaient. — Que signifie le vinaigre que les soldats présentent à Jésus.

ỳ. 38-43. — Que signifie l'inscription écrite en trois langues, et placée au haut de la croix. — Langage différent des deux voleurs crucifiés avec Jésus. — Aveu salutaire que le bon larron fait de ses crimes et de la justice de son supplice. — Comment il proclame l'innocence du Sauveur, et confesse sa divinité. — Son admirable conversion, sa foi, son espérance, sa charité. — Exemple puissant pour nous exciter à revenir à Dieu. — Comment la grâce de Dieu est ici plus abondante et s'étend plus loin que la prière du larron. — Jésus-Christ tout à la fois triomphateur et juge sur la croix. — Pourquoi introduit-il dans le paradis un voleur avant tous les autres hommes, avant les apôtres eux-mêmes? — La récompense que Jésus-Christ promet d'accorder ce jour-là même au bon larron rend-t-elle inutile et superflue la résurrection? — Véritable explication des paroles de Notre-Seigneur au bon larron. — Comment est-il jugé digne d'entrer dans le paradis dont un glaive de feu défendait l'entrée? — Les deux voleurs ont-ils commencé par insulter Jésus, n'y en eut-il qu'un seul pour l'outrager? — Ces deux voleurs, symboles des deux peuples pécheurs qui devaient être crucifiés par le baptême avec Jésus-Christ.

ỳ. 44-47. — Que figuraient les ténèbres qui couvrirent la terre après la mort du Sauveur. — Preuve que l'obscurcissement du soleil ne fut pas l'effet d'une cause naturelle. — Pourquoi Dieu permit ce prodige. — Qu'annonçait le voile du temple déchiré. — Que nous apprennent les paroles par lesquelles Jésus remet son âme entre les mains de son Père. — Comment expliquer que Notre-Seigneur ait été à la fois dans les entrailles de la terre, dans le paradis et dans les mains de son Père. — Que prouve le grand cri qu'il poussa en expirant.

ỳ. 47-49. — Effets produits par ce grand cri sur ceux qui en furent témoins. — Le Centurion reconnaît son innocence et sa divinité. — Le Sauveur attire tout à lui dès qu'il est élevé sur la croix. — Dureté des Juifs qui demeurent inflexibles au milieu du bouleversement de l'univers. — Que figure ici le centurion. — Fidélité des pieuses femmes à demeurer près de la croix.

ỳ. 50-56. — Joseph d'Arimathie triomphe de la crainte qui le retenait, et demande le corps de Jésus. — Modeste sépulture du Sauveur. — Pourquoi le tombeau dans lequel son corps est déposé est-il taillé dans le roc? — Pourquoi a-t-il voulu être crucifié le sixième jour de la semaine et déposé dans le tombeau le septième? — Pieux empressement des saintes femmes pour honorer la sépulture de Jésus. — Explication figurée des différentes circonstances de la sépulture de Jésus.

ỳ. 1-5. — *Toute l'assemblée s'étant levée, ils menèrent Jésus à Pilate. Et ils commencèrent à l'accuser en disant : Nous avons trouvé cet homme pervertissant notre nation, défendant de payer le tribut à César, et se donnant le nom de Christ roi. Pilate l'interrogea donc en lui disant : Etes-vous le roi des Juifs? Jésus lui répondit : Vous le dites. Alors Pilate dit aux princes des prêtres et au peuple : Je ne trouve aucune cause de mort en cet homme. Mais redoublant leurs instances, ils ajoutèrent : Il soulève le peuple, répandant sa doctrine dans toute la Judée, depuis la Galilée, où il a commencé, jusqu'ici.*

S. Aug. (*De l'acc. des Evang.*, III, 7.) Saint Luc ayant achevé le récit du reniement de Pierre, résume tout ce que le Sauveur eut à souffrir vers le matin, en rapportant quelques circonstances que les autres évangélistes ont passées sous silence, et il poursuit son récit en racontant les mêmes faits que les autres : « Toute l'assemblée s'étant levée, ils le menèrent à Pilate, » etc. — Bède. C'est ainsi que s'accomplit cette prophétie de Jésus sur sa mort : « Il sera livré aux Gentils, » c'est-à-dire, aux Romains, car Pilate était romain, et c'était l'empereur romain qui l'avait nommé gouverneur de la Judée. — S. Aug. (*De l'acc. des Evang.*, III, 8.) Saint Luc raconte ensuite ce qui se passa chez Pilate : « Et ils commencèrent à l'accuser en disant : Nous avons trouvé cet homme pervertissant notre nation, » etc. Saint Matthieu et saint Marc n'ont point fait mention de cette circonstance, bien qu'ils disent qu'ils portaient contre le Sauveur diverses accusations, tandis que saint Luc précise l'objet de ces fausses accusations.

Théophyl. Evidemment, ces accusations sont contraires à la vérité. Loin de défendre, le Sauveur a bien plutôt recommandé de payer le

---

CAPUT XXIII.

Et surgens omnis multitudo eorum duxerunt eum ad Pilatum. Cœperunt autem illum accusare, dicentes : Hunc invenimus subvertentem gentem nostram, et prohibentem tributa dari Cæsari, et dicentem se Christum regem esse. Pilatus autem interrogavit eum, dicens : Tu es rex Judæorum? At ille respondens ait : Tu dicis. Ait autem Pilatus ad principes sacerdotum et turbas : Nihil invenio causæ in hoc homine. At illi invalescebant dicentes : Commovit populum, docens per universam Judæam, incipiens a Galilæa usque huc.

Aug. (*de Cons. Evang.*, lib. III, cap. 7.) Postquam complevit Lucas narrando Petri negationem, recapitulavit quæ cum Domino gesta sunt circa mane, commemorans quædam quæ alii tacuerunt; atque ita contexuit narrationem, similia aliis narrans, cum dicit : « Et surgens omnis multitudo eorum duxerunt illum ad Pilatum, » etc. Beda. Ut impleretur sermo Jesu, quem de sua morte prædixit : « Tradetur gentibus, » scilicet Romanis : nam Pilatus *Romanus* erat, eumque Romani in Judæam præsidem miserant. Aug. (*de Cons. Evang.*, lib. III, cap. 8.) Deinde apud Pilatum gesta sic narrat : « Cœperunt autem eum accusare, dicentes : Hunc invenimus subvertentem gentem nostram, » etc. Hoc Matthæus et Marcus non dixerunt, cum tamen dicerent quod eum accusabant ; sed iste etiam ipsa crimina quæ falso objecerunt, aperuit.

Theophyl. Evidenter autem adversantur veritati. Non enim Dominus prohibuit dari censum, sed magis dari jussit.

tribut. Pour quel motif d'ailleurs aurait-il cherché à soulever le peuple? Est-ce pour se faire roi ? Mais qui pourrait le croire, lorsqu'on le voit se dérober par la fuite à la multitude qui voulait le choisir pour roi. — BÈDE. Les ennemis de Jésus formulaient surtout contre lui deux griefs : qu'il défendait de payer le tribut à César, et qu'il se disait le Christ-roi. Or, il put très-bien se faire que Pilate lui-même eût appris que le Sauveur enseignait formellement : « Rendez à César ce qui est à César; » aussi sans s'arrêter à cette accusation qu'il regardait comme un mensonge flagrant des Juifs, il crut ne devoir l'interroger que sur ce qu'il ignorait, c'est-à-dire, sur ce que Jésus avait pu dire de sa royauté : « Pilate l'interrogea donc en lui disant : Etes-vous le roi des Juifs? » — THÉOPHYL. Pilate, je crois, fait cette question à Jésus-Christ, par dérision pour ces Juifs hypocrites, qui l'accusent d'un crime si peu vraisemblable. Comment semble-t-il lui dire, vous qui êtes pauvre, méprisé, dénué de tout, sans appui; on vous accuse d'aspirer à la royauté, qu'on ne peut obtenir qu'à l'aide d'une multitude de partisans et d'immenses richesses? — BÈDE. Jésus fait au gouverneur la même réponse qu'aux princes des prêtres, pour qu'il soit condamné aussi par son propre aveu : « Jésus lui répondit : Vous le dites. »

THÉOPHYL. Les Juifs voyant l'inutilité de leurs calomnies, ont recours aux cris et aux vociférations : « Mais redoublant leurs instances, ils dirent : Il soulève le peuple, répandant sa doctrine dans toute la Judée, depuis la Galilée, où il a commencé, jusqu'ici. » C'est-à-dire, il soulève le peuple, non-seulement dans une partie du pays, mais depuis la Galilée, où il a commencé, jusqu'ici où il est venu en traversant la Judée. C'est avec dessein qu'ils font mention de la Galilée, ils

---

Qualiter autem populum subvertebat ? An ut regnum aggrederetur ? Sed hoc incredibile cunctis ; quia volente multitudine tota eum in regem eligere, sciens fugit. BED. Duobus autem Domino objectis (scilicet quod tributa Cæsari dari prohibuerit, et se *Christum regem* diceret) potuit fieri, ut illud quod Dominus ait : « Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari, » etiam Pilatum audisse contigerit : ideoque causam hanc quasi apertum Judæorum mendacium parvipendens, solum quod nesciebat, de regni verbo interrogandum putavit. Sequitur enim : « Pilatus interrogavit eum dicens : Tu es rex Judæorum ? » etc. THEOPHYL. Mihi videtur quod hoc a Christo quæsierit, convitium sive sycophantiam objecti criminis subsannando : quasi dicat : Tu pauper, humilis, nudus, cui nullus adjutor, accusaris de regni ambitione ad quod opus est multis adjutoribus et sumptibus. BED. Eodem autem verbo præsidi, quo et principibus sacerdotum respondet, ut propria sententia condemnetur. Sequitur enim : « At ille respondens ait : Tu dicis. »

THEOPHYL. Illi autem, cum nihil aliud faveret eorum calumniæ, recurrunt ad clamorum subsidia. Sequitur enim : « At illi invalescebant, dicentes : Commovit populum, docens per universam Judæam, incipiens a Galilæa usque huc. » Quasi dicant : « Pervertit populum, nec in una parte tantum, sed a Galilæa incipit, et hucusque pervenit transiens per Judæam : » puto autem eos non absque causa meminisse Galilææ, sed volentes

veulent réveiller les craintes de Pilate, car les Galiléens étaient schismatiques et amateurs de nouveautés, tel que fut Judas le Galiléen, dont il est parlé dans le livre des Actes (1). — BÈDE. Mais en parlant de la sorte, ils s'accusent eux-mêmes au lieu d'accuser Jésus, car ce n'est point un crime, mais un acte et une preuve de vertu que d'avoir par ses enseignements, fait sortir ce peuple de sa trop longue torpeur et parcouru toute la terre promise, en y produisant de semblables effets. — S. AMBR. Devant ces accusations, Notre-Seigneur se tait, parce qu'il n'a pas besoin de défense. Que ceux-là cherchent des défenseurs, qui craignent à bon droit de perdre leur cause. Il ne confirme donc point ces accusations par son silence, mais il les dédaigne comme indignes d'être réfutées. Que craindrait-il d'ailleurs, lui qui ne désire point échapper à la mort qu'on lui prépare? Lui, le Sauveur de tous, abandonne le soin de son propre salut pour ne s'occuper que du salut de tous les hommes.

ỳ. 6-12. — *Pilate, entendant nommer la Galilée, demanda si cet homme était Galiléen. Et dès qu'il sut qu'il était de la juridiction d'Hérode, il le renvoya à Hérode qui se trouvait lui-même à Jérusalem en ces jours-là, Hérode eut une grande joie de voir Jésus, car depuis longtemps il en avait le désir, ayant entendu raconter beaucoup de choses de lui, et espérant lui voir faire quelque prodige. Il lui fit donc beaucoup de questions, mais Jésus ne lui répondit rien. Cependant les princes des prêtres et les scribes étaient là, l'accusant avec opiniâtreté. Or, Hérode avec sa cour, le méprisa, et l'ayant par dérision revêtu d'une robe blanche, le renvoya à Pilate. En ce jour-là, Hérode et Pilate devinrent amis; car auparavant ils étaient ennemis l'un de l'autre.*

BÈDE. Pilate, convaincu qu'il ne peut ni interroger, ni condamner

(1) *Actes*, v, 37 : « Judas de Galilée s'éleva après lui (Théodas) dans le temps du dénombrement du peuple, et il attira à lui beaucoup de monde : mais il périt aussi, et tous ceux qui étaient entrés

---

incutere timorem Pilato : Galilæi enim schismatici fuerunt, et nova tentantes; qualis fuit Judas Galilæus, cujus in Actibus apostolorum fit mentio. BED. His autem verbis, non illum, sed se accusant : docuisse enim populum, et a pristini temporis ignavia docendo commovisse, talique actu totam terram promissionis pertransisse, non criminis, sed indicium est virtutis. AMBR. Accusatur autem Dominus, et tacet, quia defensione non indiget. Ambiant defendi, qui timent vinci. Non ergo accusationem tacendo confirmat, sed despicit non refellendo. Quid ergo timeret, qui non ambit salutem? Salus omnium suam prodit, ut acquirat omnium.

Pilatus autem audiens Galilæam, interrogavit si homo Galilæus esset. Et ut cognovit quod de Herodis potestate esset, remisit eum ad Herodem, qui et ipse Hierosolymis erat illis diebus. Herodes autem, viso Jesu, gavisus est valde. Erat enim cupiens ex multo tempore videre eum, eo quod audiret multa de eo; et sperabat signum aliquod videre ab eo fieri. Interrogabat autem eum multis sermonibus : at ipse nihil illi respondebat. Stabant autem principes sacerdotum et scribæ constanter accusantes eum. Sprevit autem illum Herodes cum exercitu suo, et illusit indutum veste alba, et remisit ad Pilatum. Et facti sunt amici Herodes et Pilatus in ipsa die; nam antea inimici erant ad invicem.

BED. Pilatus de præmissa accusatione non interrogandum Dominum ratus

le Sauveur, sur les accusations portées contre lui, saisit avec empressement l'occasion qui lui est offerte, d'échapper à la responsabilité du jugement de Jésus : « Pilate, entendant nommer la Galilée, demanda si cet homme était Galiléen. » Il craint d'être obligé de prononcer une sentence de mort contre un homme innocent à ses yeux, et qui n'est accusé, il le sait, que par la noire envie de ses ennemis; il le renvoie donc au tribunal d'Hérode, pour être absous ou condamné par le tétrarque qui gouvernait son pays : « Et dès qu'il sut qu'il était de la juridiction d'Hérode, il le renvoya à ce prince qui se trouvait lui-même à Jérusalem en ces jours-là. » — THÉOPHYL. Il se conforme en cela aux prescriptions de la loi romaine, d'après laquelle chacun devait être jugé par son prince naturel.

S. GRÉG. (*Moral.*, X, 17.) Or, Hérode voulut s'assurer de la renommée de Jésus-Christ, et il désirait lui voir opérer quelque prodige : « Hérode eut une grande joie de voir Jésus, » etc. — THÉOPHYL. Ce n'est pas qu'il voulut tirer quelque utilité de la présence du Sauveur, mais il avait la passion des nouveautés, et il s'attendait à voir un homme extraordinaire dont il avait entendu vanter la sagesse et les prodiges : « Car il avait entendu raconter beaucoup de choses de lui, et il espérait lui voir faire quelque miracle. » Il voulait aussi savoir ce qu'il lui dirait, et dans ce dessein il l'interroge sur le ton de la dérision et de la raillerie : « Il lui fit donc beaucoup de questions. » Mais Jésus, dont toute la conduite est dirigée par une raison souveraine, et qui, au témoignage de David, règle tous ses discours avec prudence et jugement (*Ps.* CXI, 5), crut plus utile pour Hérode de garder le si-

dans son parti furent dispersés, » à cause de la sédition qu'il avait excitée contre les Romains à l'occasion de l'édit promulgué pour forcer les Juifs de payer de nouveaux impôts, et dont il prétendait que les Juifs devaient s'affranchir.

---

seipsum magis nacta occasione cupit ab eo judicando liberum reddere. Unde dicitur : « Pilatus autem audiens Galilæam, interrogavit si homo Galilæus esset. » Et ne contra eum, quem insontem et propter invidiam traditum cognoverat, sententiam dare cogeretur, Herodi eum misit audiendum; ut ipse potius eum qui ejus patriæ tetrarcha existebat, vel absolveret, vel puniret. Sequitur enim : « Et ut cognovit quod de Herodis potestate esset, remisit eum ad Herodem, » etc. THEOPHYL. In hoc sequitur legem Romanam, quæ jubebat quemlibet a principe suæ juridictionis condemnari.

GREG. (X *Moral.*, cap. 17.) Christi autem famam Herodes explorare voluit, cum ejus miracula videre concupivit. Sequitur enim : « Herodes autem, viso Jesu, gavisus est, » etc. THEOPHYL. Non tanquam lucraturus quidquam utilitatis ex ejus aspectu, sed patiens novorum cupidinem; credebat videre quemdam extraneum hominem, de quo audierat quod sapiens et mirificus esset. Unde sequitur : « Eo quod audierat multa de eo, » etc. Volebat. etiam audire ab eo quid diceret : et ideo interrogat eum quasi irrisorie se habens ad ipsum, et ipsum subsannans. Sequitur enim : « Interrogabat autem illum multis sermonibus. » Jesus autem qui cuncta ratione peregit, et qui (teste David) suos sermones in judicio disponit, pium esse judicavit in talibus habere silentium. Sermo enim

lence dans cette circonstance. En effet, tout discours adressé à celui qui n'en fait aucun profit, devient pour lui une cause de condamnation : « Mais Jésus ne lui répondit rien. » — S. AMBR. Jésus se tait et ne fait aucun miracle, parce qu'Hérode n'avait pas la foi qui mérite d'avoir des miracles, et que lui-même fuyait toute ostentation. Peut-être aussi, Hérode est-il la figure de tous les impies, qui ne peuvent voir et comprendre les miracles de Jésus-Christ, racontés dans l'Evangile, qu'à la condition de croire à la loi et aux prophètes. — S. GRÉG. (*Moral.*, XXII, 12.) Cette conduite de Jésus nous apprend à garder nous-mêmes un silence absolu, toutes les fois que nos auditeurs témoignent le désir de nous entendre pour faire l'éloge de nos discours plutôt que pour corriger leurs vices, de peur qu'en annonçant la parole de Dieu par un motif de vaine gloire, nos discours n'aient d'autre résultat que de nous rendre coupables, sans avoir rendu les autres meilleurs. Or, nous pouvons reconnaître à plusieurs signes les intentions douteuses de ceux qui nous écoutent, mais surtout lorsque nous les voyons louer sans cesse ce qu'ils entendent, sans jamais mettre en pratique les enseignements dont ils font l'éloge.

S. GRÉG. (*Moral.*, X, 17.) Notre-Seigneur ne répond à aucune des questions qui lui sont adressées, il dédaigne d'opérer les prodiges qu'on attend de lui, il se recueille dans l'intérieur de son âme, et laisse dehors sans leur accorder aucune grâce, ceux qu'il voit ne rechercher que ce qui frappe les sens, il préfère le mépris public des orgueilleux aux louanges stériles de ceux qui refusent de croire en lui : « Cependant les princes des prêtres et les scribes étaient là, l'accusant avec opiniâtreté. Or, Hérode, avec sa cour, le méprisa, et l'ayant par dérision revêtu d'une robe blanche, il le renvoya. » — S. AMBR. Ce n'est pas sans un dessein mystérieux que Jésus est revêtu

---

prolatus, ei qui nihil proficit, condemnationis fit causa. Unde sequitur : « Et ipse nihil ei respondebat. » AMBR. Tacuit et nihil fecit, quia nec illius credulitas merebatur videre; et Dominus jactantiam declinabat. Et forte typice in Herode omnes impii significantur, qui si legi non crediderint et prophetis, mirabilia Christi opera in Evangelio videre non possunt. GREG. (XXII *Moral.*, c. 12.) Hoc etiam audientes nos oportet addiscere; ut quoties auditores nostri nostra volunt quasi laudando cognoscere, non autem sua perversa mutare, omnino taceamus; ne si ostentationis studio verbum Dei loquimur, et illorum, quæ erat culpa, esse non desinat, et nostra quæ non erat fiat. Multa autem sunt quæ audientis animum produnt; maxime si auditores nostri et semper laudant quod audiunt, et nunquam quod laudant sequuntur.

GREG. (X *Moral. ut sup.*) Inquisitus ergo Redemptor tacuit, expectatus miracula adhibere contempsit; seseque apud se in occultis retinens, eos quos exteriora quærere comperit, ingratos foris reliquit; magis eligens aperte a superbientibus despici, quam a non credentibus vacua voce laudari. Unde sequitur : « Stabant autem principes sacerdotum constanter accusantes eum : sprevit autem illum Herodes, et illusit indutum veste alba, » etc. AMBR. Non otiosum

par Hérode d'une robe blanche, le symbole de sa mort innocente et le signe glorieux de l'agneau sans tache, qui devait expier les péchés du monde.

Théophyl. Cependant, considérez comme le démon est pris et entravé dans ses propres filets. Il multiplie contre Jésus-Christ les dérisions et les outrages, qui prouvent jusqu'à l'évidence qu'il n'est point coupable de sédition, car on ne se serait pas contenté de se moquer de lui, s'il avait soulevé contre l'autorité, ce peuple qui aimait tant les nouveautés. Ce renvoi de Jésus, de Pilate à Hérode, devint pour eux une occasion de rapprochement, Pilate voulant ainsi prouver à Hérode qu'il n'usurpait point la juridiction sur ses propres sujets : « Et ce jour-là, Hérode et Pilate devinrent amis, car auparavant ils étaient ennemis l'un de l'autre. » Voyez comme le démon sait réunir ceux qui sont le plus divisés, pour arriver à consommer la mort de Jésus-Christ. Rougissons donc nous-mêmes, si, dans l'intérêt de notre propre salut, nous ne savons pas conserver l'union avec nos amis.

S. Ambr. Dans un sens figuré, Hérode (1) et Pilate, qui se réconcilièrent à l'occasion de Jésus-Christ, représentent jusqu'à un certain point le peuple juif et le peuple des Gentils, qui devaient aussi se réconcilier entre eux par la passion du Seigneur, en suivant néanmoins cet ordre que les Gentils recevraient les premiers la parole de Dieu, et feraient ensuite entrer en participation de leur foi et de leur charité, les Juifs qui revêtiraient aussi de gloire et de majesté le corps de Jésus-Christ, objet autrefois de leurs mépris. — Bède. Ou encore, la

(1) C'est seulement dans un sens figuratif, car Hérode lui-même n'était pas de race juive, et ne faisait point partie du peuple juif; il était simplement affilié à leur religion sous le nom de prosélyte. Cependant comme il était Iduméen, il était juif en un certain sens, puisque les Iduméens tiraient leur origine des Juifs.

---

quod veste alba induitur ab Herode : immaculatæ tribuens indicia passionis, quod Agnus Dei sine macula cum gloria mundi peccata susciperet.

Theophyl. Tu tamen considera quod per ea quæ facit diabolus impeditur : congerit derisiones et opprobria in Christum, ex quibus declaratur quod Dominus seditiosus non sit : alioqui non deridetur plebe reddita suspecta, et novitatibus gaudente. Missio autem Christi a Pilato ad Herodem fit amicitiæ communis exordium, quasi Pilato non usurpante sibi subditos ditioni Herodis. Unde subditur : « Et facti sunt amici, » etc. Attende diabolum ubique conjungentem disjuncta, ut Christi peragat necem. Erubescamus ergo nos, si causa nostræ salutis nec amicos in proprio fœdere conservemus.

Ambr. In typo etiam Herodis atque Pilati, qui amici ex inimicis per Jesum Christum facti sunt, et plebis Israelis et populi gentilis figura servatur, quod per Domini passionem utriusque sit futura concordia; ita tamen ut prius populus nationum capiat Dei verbum, et ad populum Judæorum fidei suæ devotionem transmittat, ut illi quoque gloria majestatis suæ corpus vestiant Christi, quod ante despexerant. Beda. Vel hoc Herodis et Pilati fœdus significat, quod Gen-

réconciliation d'Hérode et de Pilate signifie que les Gentils et les Juifs, si différents d'origine, de religion et de sentiments, se réuniront et se ligueront pour persécuter les chrétiens.

℣. 13-25. — *Pilate ayant assemblé les princes des prêtres, les magistrats et le peuple, leur dit : Vous m'avez présenté cet homme comme excitant le peuple à la révolte, et après l'avoir interrogé devant vous, je n'ai trouvé en lui aucun des crimes dont vous l'accusez ; ni Hérode non plus, car je vous ai renvoyés à lui, et on ne l'a convaincu de rien qui mérite la mort. Je le renverrai donc après l'avoir fait châtier. Or il était obligé de leur accorder la délivrance d'un prisonnier à la fête de Pâques. Mais la foule tout entière s'écria : Faites mourir celui-ci et donnez-nous Barabbas ; lequel, à cause d'une sédition qui s'était faite dans la ville et d'un meurtre, avait été mis en prison. Pilate leur parla de nouveau, dans le désir qu'il avait de délivrer Jésus. Mais ils redoublaient leurs clameurs en disant : Crucifiez-le, crucifiez-le. Pour la troisième fois, Pilate leur dit : Qu'a-t-il donc fait de mal ? je ne trouve rien en lui qui mérite la mort ; je vais donc le faire châtier et je le renverrai. Mais ils insistaient avec de grands cris, demandant qu'il fût crucifié, et leurs cris devenaient de plus en plus forts. Alors Pilate ordonna que ce qu'ils demandaient fût exécuté. Il leur délivra, selon leur désir, celui qui avait été mis en prison pour cause de meurtre et de sédition, et il abandonna Jésus à leur volonté.*

S. Aug. (*Quest. Evang.*, III, 8.) Saint Luc revient aux événements qui se passèrent chez le gouverneur et dont il avait interrompu le récit pour raconter ce qui arriva chez Hérode : « Pilate, ayant assemblé les princes des prêtres, » etc. Nous voyons par là que cet Evangéliste a passé sous silence la demande que Pilate fit au Seigneur de répondre à ses accusateurs (1).

(1) « N'entendez-vous pas les graves témoignages qu'on porte contre vous ? » (*Matth.*, XXVII, 13) : « Vous ne répondez rien, voyez de combien de choses ils vous accusent ? » (*Marc*, XV, 4.)

---

tiles et Judæi, genere, et religione, et mente dissidentes, in Christianis persequendis consentiunt.

Pilatus autem, convocatis principibus sacerdotum, et magistratibus, et plebe, dixit ad illos : Obtulistis mihi hunc hominem, quasi avertentem populum ; et ecce ego, coram vobis interrogans, nullam causam invenio in homine isto, ex his in quibus eum accusatis. Sed neque Herodes : nam remisi vos ad illum, et ecce nihil dignum morte actum est ei. Emendatum ergo illum dimittam. Necesse autem habebat dimittere eis per diem festum unum. Exclamavit autem simul universa turba dicens : Tolle hunc, et dimitte nobis Barrabbam. Qui erat propter seditionem quamdam factam in civitate et homicidium, missus in carcerem. Iterum autem Pilatus locutus est ad eos, volens dimittere Jesum : at illi succlamabant dicentes : Crucifige, crucifige eum ! Ille autem tertio dixit ad illos : Quid enim mali fecit iste ? Nullam causam mortis invenio in eo : corripiam ergo illum, et dimittam. At illi instabant vocibus magnis, postulantes ut crucifigeretur ; et invalescebant voces eorum. Et Pilatus adjudicavit fieri petitionem eorum. Dimisit autem illis eum qui propter homicidium et seditionem missus fuerat in carcerem, quem petebant : Jesum vero tradidit voluntati eorum.

Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. III, cap. 8.) Rediens Lucas ad ea quæ apud præsidem gerebantur (unde digressus erat, ut narraret quod apud Herodem actum est) ita dicit : « Pilatus autem, convocatis principibus sacerdotum, » etc. Hinc intelligimus eum prætermisisse, quemadmodum a Domino quæsierit, quid accusatoribus responderet.

S. Ambr. Pilate reconnaît judiciairement l'innocence du Sauveur, et il le crucifie par un acte arbitraire de son autorité. Jésus est envoyé à Hérode, qui le renvoie à Pilate : « Je n'ai trouvé en lui aucun des crimes dont vous l'accusez, ni Hérode non plus, car je vous ai renvoyés à lui, et on ne l'a convaincu de rien qui mérite la mort. » Ainsi tous deux s'accordent à proclamer son innocence, et cependant, par un lâche sentiment de crainte, Pilate se rend aux désirs sanguinaires d'un peuple cruel.

Théophyl. Jésus est donc déclaré innocent par le témoignage de ces deux hommes, tandis que les Juifs qui l'accusent, ne peuvent produire aucun témoin digne de foi. Voyez quelle est la puissance de la vérité, Jésus se tait, et ses ennemis lui rendent témoignage ; les Juifs demandent sa mort à grands cris, et personne ne vient appuyer leurs vociférations sanguinaires. — Bède. Périssent donc ces écrits qui ont été composés si longtemps après contre Jésus-Christ, ils n'ont pu réussir à prouver que le Sauveur avait été accusé de magie au tribunal de Pilate, mais ils démontrent jusqu'à l'évidence que ceux qui les ont composés sont coupables au tribunal de Dieu de perfidie et de mensonge.

Théophyl. Pilate donc lâche et timide et sans fermeté pour la défense de la vérité, parce qu'il craint d'être lui-même accusé, ajoute : « Je le renverrai donc après l'avoir fait châtier. » — Bède. Paroles dont voici le sens : Je l'accablerai de coups, je le couvrirai d'ignominie, tant que vous le voudrez, pourvu que vous cessiez d'avoir soif du sang innocent. « Or, il était obligé de leur accorder la délivrance d'un prisonnier à la fête de Pâques. » Cette nécessité lui était imposée, non par une disposition d'une loi impériale, mais par la coutume annuelle dont la nation juive était en possession, et qu'il

---

Ambr. Hic Pilatus Christum absolvit judicio, crucifigit ministerio : ad Herodem mittitur, ad Pilatum remittitur. Unde sequitur : « Sed neque Herodes : nam remisi vos ad illum ; et ecce nihil dignum morte actum est ei, » etc. Etsi uterque reum non pronuntiat, ob metum tamen, alienæ crudelitatis studiis Pilatus obsequitur.

Theophyl. Duorum ergo virorum testimonio Jesus insons ostenditur ; Judæi vero qui accusabant, nullum testem obtulerunt, cui credere oporteret. Vide ergo quomodo superet veritas. Jesus tacet, et testantur pro eo inimici : proclamant Judæi, et nullus eorum attestatur clamoribus. Bed. Pereant ergo scripta quæ tanto post tempore contra Christum composita ; non illum apud Pilatum magicæ artis accusatum, sed componentes ipsos apud Dominum, perfidiæ et falsitatis accusandos esse demonstrant.

Theophyl. Lentus ergo et mollior Pilatus, nec satis pro veritate severus, quia timebat accusationes, subjungit : « Emendatum ergo illum dimittam. » Bed. Quasi dicat : Flagris illum et ludibriis quantum jubetis, afficiam ; dummodo innoxium sanguinem non sitiatis. Sequitur : « Necesse autem habebat dimittere eis, » etc. Necesse habebat, non imperialis legis sanctione, sed annua gentis

observait fidèlement pour leur être agréable. — Théophyl. En effet, les Romains avaient permis aux Juifs de vivre selon leurs lois et leurs rites particuliers. Or, c'était une coutume nationale parmi les Juifs de demander à celui qui les gouvernait la grâce des condamnés, c'est ainsi que nous les voyons demander à Saül la grâce de Jonathas. (I *Rois*, xiv, 45.) Or, voici la demande qu'ils firent à Pilate : « La foule entière s'écria : Faites mourir celui-ci et donnez-nous Barabbas. » — S. Ambr. Il est juste qu'ils sollicitent la grâce d'un homicide, eux qui demandaient avec tant d'instance la mort d'un innocent, telles sont les lois auxquelles obéit l'iniquité, l'affection du crime est acquise à ce que l'innocence a en horreur. Le nom de ce grand criminel a d'ailleurs une signification symbolique : Barabbas veut dire en latin *fils du père* (1). Or, ce sont ceux à qui Jésus a dit : « Vous êtes les enfants du démon, » que nous voyons donner la préférence au fils de leur père, c'est-à-dire à l'Antechrist sur le vrai Fils de Dieu. — Bède. Les Juifs sont encore aujourd'hui victimes de cette indigne préférence. Sur le choix qu'il leur fut donné, ils ont préféré à Jésus un voleur, au Sauveur un assassin, et ils ont mérité par là de perdre à la fois le salut et la vie, et ils se sont livrés à tant de brigandages et de séditions. qu'ils se sont vu enlever leur patrie et leur royaume. — Théophyl. C'est ainsi que cette nation autrefois sainte s'acharne à demander la mort de l'innocent, tandis que Pilate, païen d'origine s'oppose à ce désir sanguinaire : « Pilate leur parla de nouveau, dans le désir qu'il avait de délivrer Jésus. Mais ils redoublaient leurs clameurs, en disant : Crucifiez-le, crucifiez-le. » — Bède. Ils demandent que l'innocent meure de la mort la plus affreuse, c'est-à-dire de la

(1) C'est l'interprétation donnée par Bède qui ajoute cependant que ce nom signifie aussi *fils du maître*.

---

consuetudine devictus, cui per talia gaudebat placere. Theophyl. Romani enim Judæis concesserant secundum leges et ritus proprios conversari. Mos autem patrius erat Judæis petere damnatos a principe ; sicut a Saule Jonatham petiverunt. (I *Reg.*, 14, vers. 45.) Unde et de eorum petitione nunc subditur : « Exclamavit autem simul universa turba : Tolle hunc, et dimitte nobis Barrabbam, » etc. Ambr. Non immerito homicidæ absolutionem petunt, qui flagitabant innocentis exitium : tales leges habet iniquitas, ut quod oderit innocentia, scelus diligat : in quo tamen nominis interpretatio speciem dat figuræ : Barrabbas enim *patris filius* latine dicitur : illi ergo quibus dicitur : « Vos ex patre diabolo estis, » vero Dei Filio patris sui filium (id est, Antichristum) prælaturi esse produntur. Bed. Hæret autem Judæis usque hodie sua petitio : quia enim data sibi optione, pro Jesu latronem, pro Salvatore interfectorem elegerunt : merito salutem vitamque perdiderunt, et latrociniis se ac seditionibus intantum subjecerunt, ut et patriam et regnum suum perdiderunt. Theophyl. Sic igitur gens olim sancta furit ad cædendum, Pilatus Gentilis cædem prohibet. Sequitur enim : « Iterum autem Pilatus locutus est ad eos, volens dimittere Jesum : at illi succlamabant dicentes : Crucifige, » etc. Beda. Pessimo enim genere mortis occidere innocentem

mort de la croix. En effet, les crucifiés attachés au bois de la croix par des clous qui leur perçaient les pieds et les mains, étaient condamnés à mourir d'une mort lente pour prolonger plus longtemps leurs souffrances. Mais le Seigneur avait choisi cette mort de la croix, parce qu'il voulait, après avoir triomphé du démon, placer cette croix sur le front des fidèles comme un trophée de sa victoire.

Théophyl. Pilate proclame une troisième fois l'innocence de Jésus : « Pour la troisième fois Pilate leur dit : Qu'a-t-il donc fait de mal ? Je ne trouve rien en lui qui mérite la mort. Je vais donc le faire châtier et je le renverrai. » — Bède. Nous lisons dans l'Evangile selon saint Jean, que Pilate ne se contenta pas de proposer aux Juifs pour leur être agréable, de châtier Jésus, espérant désarmer ainsi leur acharnement à demander sa mort, mais qu'après l'avoir fait flageller, il le leur présenta comme un objet de dérision (1). Alors les Juifs, voyant que tout le système d'accusations qu'ils avaient dressé contre Jésus ne pouvait tenir contre la persistance de Pilate à le déclarer innocent, n'ont plus recours qu'à la prière, et demandent avec instance qu'il soit crucifié. — Théohpyl. Ils renouvellent trois fois leurs cris de mort contre Jésus-Christ, pour constater par ce triple cri que cette mort du Sauveur est bien leur œuvre, et qu'ils l'ont obtenue violemment par leurs demandes répétées : « Alors Pilate ordonna que ce qu'ils demandaient fût exécuté. Il leur délivra, selon leur désir, celui qui avait été mis en prison pour cause de meurtre et de sédition, et il abandonna Jésus à leur volonté. » — S. Chrys. Ils croyaient ainsi pouvoir persuader que Jésus était mille fois pire que ce voleur,

(1) On peut cependant admettre que Pilate agit de la sorte pour désarmer par le spectacle de tant de douleurs, la haine des Juifs, et les toucher de compassion.

(hoc est, crucifigere) desiderant : pendentes enim in ligno crucifixi, clavis ad lignum pedibus manibusque confixis, producta morte necabantur, ne dolor citius finiretur : verum a Domino electa erat mors crucis, quam (diabolo superato) tanquam trophæum in frontibus fidelium erat positurus.

Theophyl. Tertio autem Pilatus Christum absolvit. Sequitur enim : « Ille autem tertio dixit ad illos : Quid enim mali fecit ? Corripiam ergo illum et dimittam. » Bed. Hanc correptionem qua populo satisfacere (ne usque ad crucifigendum Salvatorem sævirent) Pilatus quærebat, non solum obtulisse, sed etiam deridendo et flagellando exhibuisse, verba Joannis testantur. Quia vero totam accusationem, quam adversus Dominum detulerunt, sollicita Pilati interrogatione videbant evacuatam, tandem ad solas se preces convertunt, postulantes ut crucifigeretur, etc. Theophylact. Tertio clamant contra Christum, ut per trinam hanc vocem, suam esse occisionem Christi approbent, quam petendo extorserunt. Sequitur enim : « Et Pilatus adjudicavit fieri petitionem eorum : dimisit autem illis eum qui propter homicidium et seditionem missus fuerat in carcerem : Jesum vero tradidit voluntati eorum. » Chrys. Putabant enim hoc se posse astruere quod Jesus deterior esset latrone, et adeo nequam, ut neque pro

et tellement coupable que ni la compassion, ni l'occasion privilégiée de la fête n'avaient pu déterminer à lui rendre la liberté.

ỷ. 26-32. — *Or comme ils l'emmenaient, ils prirent un certain Simon, de Cyrène, qui revenait des champs, et le chargèrent de la croix, la lui faisant porter après Jésus. Or une grande foule de peuple et de femmes le suivaient, pleurant et se lamentant sur lui. Mais Jésus, se tournant vers elles, leur dit : Filles de Jérusalem, ne pleurez point sur moi, mais pleurez sur vous-mêmes et sur vos enfants; car voici que viendront des jours où l'on dira : Heureuses les stériles, heureuses les entrailles qui n'ont pas engendré et les mamelles qui n'ont point allaité! Alors ils commenceront à dire aux montagnes : Tombez sur nous, et aux collines : Couvrez-nous. Car si l'on traite ainsi le bois vert, que sera-ce du bois sec? On menait aussi avec lui deux criminels pour les faire mourir.*

La Glose. (1) Après le récit de la condamnation de Jésus vient naturellement celui de son crucifiement : « Or, comme ils l'emmenaient, ils prirent un certain Simon de Cyrène qui revenait des champs et le chargèrent de la croix, la lui faisant porter après Jésus. » — S. Aug. (*De l'acc. des Evang.*, III, 10.) Saint Jean raconte que Jésus portait lui-même sa croix, ce qu'il faut entendre du moment où il sortait pour aller au lieu dit du *Calvaire*, et que dans le chemin, ils requirent Simon pour la porter jusqu'à ce lieu. — Théophyl. Personne, en effet, n'eût consenti à porter la croix, qu'on regardait comme un bois infâme et maudit, c'est pour cela qu'ils imposèrent à Simon l'humiliation forcée de se charger de cette croix que tous les autres refusaient de porter. Ainsi fut accomplie la prophétie d'Isaïe :

(1) Ce passage ne se trouve pas dans la Glose actuelle.

---

pietate neque pro festi prærogativa deberet liberari.

Et cum ducerent eum, apprehenderunt Simonem quemdam Cyrenensem venientem de villa, et imposuerunt illi crucem portare post Jesum. Sequebatur autem illum multa turba populi et mulierum, quæ plangebant et lamentabantur eum. Conversus autem ad illas dixit Jesus : Filiæ Hierusalem, nolite flere super me; sed super vos ipsas flete, et super filios vestros : quoniam ecce venient dies in quibus dicent : Beatæ steriles et ventres qui non genuerunt, et ubera quæ non lactaverunt. Tunc incipient dicere montibus : Cadite super nos; et collibus : Operite nos : quia si in viridi ligno hæc faciunt, in arido quid fiet? Ducebantur autem et alii duo nequam cum eo, ut interficerentur.

Gloss. Posita condemnatione Christi convenienter agitur de ejus crucifixione, cum dicitur : « Et cum ducerent eum, apprehenderunt Simonem quemdam Cyrenensem venientem de villa; et imposuerunt ei crucem portare post Jesum. » Aug. (*de Cons. Evang.*, lib. III. cap. 10.) Joannes autem narrat quod Jesus bajulabat sibi crucem : unde intelligitur quod ipse sibi portabat crucem cum exiret in eum, qui dicitur *Calvariæ*, locum. Simon autem in itinere angariatus est, cui data est portanda crux usque ad locum. Theophyl. Nullus enim aliorum acceptabat crucem bajulare, eo quod lignum detestabile putabatur; et ideo Simoni Cyrenæo quasi in quamdam jacturam imposuerunt crucem portare, quam alii recusabant. Hic adimpletur illud Isaiæ

« Il portera sur ses épaules le signe de sa puissance. (*Isai.*, IX.) En effet, sa croix est vraiment le signe de sa puissance, et c'est à cause de sa croix que Dieu l'a élevé si haut. (*Philipp.*, II.) Vous voyez les uns porter comme marque de leur dignité un riche baudrier, les autres une tiare ou un diadème ; quant au Sauveur, la marque de sa dignité, c'est sa croix. Et si vous voulez bien y réfléchir, vous verrez que Jésus n'établit en nous son royaume que par les souffrances ; aussi ceux qui recherchent les délices de la vie sont ennemis de la croix de Jésus-Christ.

S. AMBR. Jésus portant sa croix, est comme un vainqueur qui porte déjà le trophée de sa victoire ; la croix est placée sur ses épaules, soit en effet qu'il l'ait portée lui-même, ou que Simon en ait été chargé, c'est toujours le Christ qui la porte dans l'homme, de même que l'homme la porte dans la personne du Christ. Il n'y a point ici de contradiction dans le récit des évangélistes, puisque la signification mystérieuse est la même. L'ordre de notre progrès dans la perfection demandait que Jésus dressât d'abord lui-même le trophée de sa croix, et qu'il le transmît aux martyrs pour le porter après lui. Or, ce n'est pas un Juif qui porte la croix, mais un étranger et un voyageur, et il ne marche pas devant Jésus, mais se contente de le suivre, selon la parole du Sauveur : « Qu'il porte sa croix, et qu'il me suive. »

BÈDE. Simon veut dire *obéissant*, et *Cyrène*, signifie *héritier ;* cet homme est donc la figure du peuple des nations, qui autrefois était complétement étranger aux alliances (*Ephes.*, II, 12), et qui maintenant est devenu par son obéissance héritier de Dieu. C'est en revenant de la maison des champs, que Simon porte la croix après Jésus, figure en cela des Gentils qui commencent par renoncer aux superstitions du paganisme pour suivre avec obéissance les traces de la passion du

---

(*cap.* 9) : « Cujus principatus super humerum ejus. » Principatus enim Christi est crux ejus ; propter quam, secundum Apostolum (*ad Philip.*, 32) eum exaltavit. Et sicut in signum dignitatis alii balteum, alii mitram portant, sic et Dominus crucem. Et, si inquiras, invenies non aliter in nobis regnare Jesum, nisi per asperitates ; quo fit ut deliciosi inimici sint Christi crucis.

AMBR. Christus ergo crucem bajulans, jam trophæum suum victor attulit : crux super humeros imponitur; quia (sive Simon, sive ipse portaverit), et Christus in homine, et homo portavit in Christo. Nec discordant evangelistarum sententiæ, quando concordat mysterium. Et bonus ordo nostri profectus est, ut prius ipse crucis suæ trophæum erigeret, deinde martyribus traderet erigendum. Non Judæus est qui crucem portat, sed alienigena atque peregrinus, nec præcedit, sed sequitur; juxta hoc scriptum est (*Matth.*, 16, et *Luc.*, 9) : « Tollat crucem suam, et sequatur me. »

BED. Simon autem *obediens* Cyrene *hæres* interpretatur : unde per eum populi gentium designantur ; qui quondam peregrini et hospites testamentorum, nunc obediendo facti sunt Dei hæredes. De villa autem Simon egrediens crucem portat post Jesum, cum paganis ritibus derelictis, vestigia dominicæ passionis obedienter amplectitur : villa enim Græce

Sauveur, car maison des champs se dit en grec πάγος (pagos), d'où les païens ont tiré leur nom. — Théophyl. Ou encore : Celui qui porte la croix de Jésus-Christ revient des champs, c'est-à-dire se sépare du monde et de ses œuvres, pour se diriger vers Jérusalem, c'est-à-dire vers la liberté des cieux. Notre-Seigneur nous donne encore ici une importante leçon, c'est que celui qui est à son exemple le maître de ses frères, doit commencer aussi par porter sa croix et crucifier sa propre chair par la crainte de Dieu, avant d'en charger ceux qu'il instruit et qu'il dirige.

« Cependant Jésus était suivi d'une grande multitude de peuple, et de femmes qui pleuraient et se lamentaient sur lui. » Une grande multitude suit la croix de Jésus-Christ. mais avec des dispositions bien différentes ; le peuple qui a demandé et obtenu qu'il fût crucifié, veut rassasier ses yeux du spectacle de sa mort, tandis que les pieuses femmes au contraire le suivent pour répandre des larmes sur lui. Si l'Evangéliste remarque que les femmes seules le suivaient en pleurant, ce n'est pas que dans cette multitude innombrable d'hommes, il ne s'en trouvât aussi qui ne fussent profondément affligés de sa passion, mais parce que les femmes attirant moins l'attention, pouvaient donner un cours plus libre à leurs sentiments. — S. Cyr. D'ailleurs, les femmes sont naturellement portées aux larmes, et leur âme est plus accessible à la compassion.

Théophyl. Ces femmes sont aussi la figure de la grande multitude des Juifs qui devait un jour suivre la croix et embrasser la foi. La femme signifie aussi l'âme pécheresse qui, brisée par la contrition verse les larmes du repentir, et marche à la suite de Jésus affligé pour notre salut. Les femmes pleuraient donc par compassion. Cependant

---

pagos vocatur, a qua pagani nomen trahunt. Theophyl. Vel tollit crucem Christi qui venit a villa (id est, dimittit hunc mundum et opera ejus) in Hierusalem (id est, in supernam libertatem) tendens: ex ea etiam non modicum sumitur documentum : qui enim ad modum Christi magister est, debet ipse prius tollere crucem, et timore Dei propriam carnem configere; et sic subditis et obedientibus eam imponere.

Sequitur autem Christum etiam multitudo plebis et mulierum : nam subditur : « Sequebatur autem illum turba. » Beda. Multa quidem turba crucem Domini, sed non una eademque mente sequebatur : nam populus qui ejus mortem impetraverat ut morientem lætus aspiceret) mulieres vero, ut moriturum plorarent. Non autem ideo solus mulierum planctus sequebatur, quia non etiam innumerus virorum cœtus de ejus erat passione mœstissimus ; sed quia femineus quasi contemptibilior sexus liberius poterat quod senserat, ostentare. Cyril. Amans etiam lacrymarum est semper sexus femineus, et mentem habens flexibilem ad pietatem.

Theophyl. Per hoc etiam significabatur quod multitudo magna Judæorum esset post crucem itura credens in Jesum. Sed et mens infirma quæ significatur per feminam, si sumpta cordis contritione per pœnitentiam fleat, sequitur Jesum propter nostram salutem afflictum. Flebant igitur mulieres per com-

il ne faut point pleurer sur celui qui marche volontairement au-devant des souffrances, mais bien plutôt applaudir à son généreux dessein; aussi Notre-Seigneur défend-t-il à ces femmes de pleurer : « Jésus, se tournant vers elles, leur dit : Filles de Jérusalem, ne pleurez point sur moi. » — Bède. Ne pleurez pas sur moi dont la prompte résurrection va bientôt briser les liens de la mort, dont la mort a triomphé de la mort et détruit l'auteur même de la mort. Remarquez que le Sauveur les appelle : « Filles de Jérusalem, » parce qu'aux femmes qui l'avaient suivi de la Galilée, s'étaient jointes celles de la ville de Jérusalem qui s'étaient attachées à lui.

Théophyl. Il engage ces femmes qui pleurent sur lui, à porter leurs regards sur les calamités qui les menacent, et à pleurer sur elles-mêmes : « Mais pleurez sur vous mêmes. » — S. Cyr. Il leur fait pressentir que bientôt les femmes seront privées de leurs enfants, car lorsque la guerre viendra fondre sur la Judée, tous sans distinction en seront victimes, grands et petits : « Car voici que viendront des jours où l'on dira : heureuses les stériles, » etc. — Théophyl. C'est-à-dire ces jours où des mères dénaturées feront cuire leurs propres enfants et que leurs entrailles recevront de nouveau le fruit malheureux qui en était sorti. — Bède. Il prédit ici le siége de Jérusalem par les Romains, et le temps de la captivité dont il avait dit précédemment : « Malheur aux femmes qui seront grosses ou qui nourriront ! » Lorsqu'on est envahi par un ennemi qui doit vous entraîner en captivité, il est naturel de chercher dans les montagnes ou dans les lieux inaccessible, un refuge assuré. C'est le sens qu'on peut donner à ces paroles : « Alors il commenceront à dire aux montagnes : Tombez sur nous; et aux collines : Couvrez-nous. » Josèphe nous raconte en effet, qu'aux approches de

---

passionem. Eum autem qui ultro patitur, flere non oportet, sed magis ei applaudere : et ideo eas flere vetat : sequitur enim : « Conversus autem Jesus ad illas, dixit : Filiæ Hierusalem, nolite flere super me. » Bed. Cujus scilicet cita resurrectio mortem solvere potest; cujus mors, et omnem mortem, et ipsum mortis destructa est auctorem. Notandum autem cum *filias Hierusalem* appellat, quod non solæ quæ cum eo venerant a Galilæa, sed ejusdem urbis cives ei mulieres adhæserunt.

Theophyl. Mandat deplorantibus eum in futura mala prospectum intendere, et super illis flere : sequitur enim : « Super vosipsas flete, » etc. Cyril. Significans in futuro mulieres liberis esse orbandas : nam irruente bello, in terra Judæorum cuncti simul peribunt magni et parvi. Unde sequitur : « Quia ecce venient dies, in quibus dicent : Beatæ steriles, » etc. Theophyl. Cum scilicet feminæ crudeliter suos assabunt filios et venter qui produxerat, miserabiliter iterum recipiet genitum. Bed. Id quo die venturæ a Romanis obsidionis et captivitatis tempus significat; de quibus supra dixerat : « Væ prægnantibus et nutrientibus in illis diebus ! » Naturale est autem, imminente captivitate hostili, alta vel abdita, quibus abscondantur homines refugio quærere. Unde sequitur : « Tunc incipient montibus dicere : Cadite super nos; et collibus : Operite nos. » Refert enim Josephus insistentibus sibi

l'armée romaine, les Juifs s'enfuirent précipitamment dans les cavernes et les antres creusés dans le flanc des collines et des montagnes. Ces paroles : « Heureuses les stériles, » peuvent aussi s'entendre des chrétiens des deux sexes qui ont embrassé volontairement la chasteté pour le royaume des cieux, et celles qui suivent : « Montagnes, tombez sur nous, collines, couvrez-nous, » peuvent être mises sur les lèvres de ceux à qui le souvenir de leur fragilité fait chercher du secours, au fort de la tentation, dans les exemples, les leçons, et les prières des hommes d'une perfection éminente.

« Car si l'on traite ainsi le bois vert, que fera-t-on du bois sec ? » — S. Grég. (*Moral.,* xii, 4.) Notre-Seigneur se compare au bois vert et nous au bois sec, parce qu'il avait en lui la sève de la puissance divine, tandis que nous, qui n'avons que la faible humanité en partage, nous ressemblons au bois sec. — Théophyl. Voici le sens de ces paroles : Si les Romains se sont portés à de tels excès de cruauté sur moi, arbre toujours vert et fécond, que ne feront-ils pas contre vous, c'est-à-dire, contre ce peuple qui est comme un bois sec, privé de toute sève vivifiante et qui n'a jamais produit aucun fruit ? — Bède. Ou encore, c'est à tous que le Sauveur s'adresse et dit : Si moi qui n'ai point commis de péché, qui suis appelé l'arbre de vie, je ne puis sortir de ce monde sans passer par le feu de ma passion, quels, pensez-vous, seront les tourments réservés à ces arbres tombés qui n'ont jamais porté de fruits ?

Théophyl. Pour noircir dans l'esprit du peuple la réputation du Sauveur, le démon porte ses ennemis à crucifier avec lui deux voleurs : « On menait aussi avec lui deux voleurs pour les faire mourir. »

Romanis, certatim Judæos cavernas montium colliumqne petisse speluncas. Potest etiam quod beatificandas dicit steriles, de his intelligi qui utrolibet sexu se castraverunt propter regnum cœlorum : montibus collibusque dici : « Cadite super nos et operite nos : » cum quilibet suæ fragilitatis memores ingruente tentationum articulo, sublimium quorumcunque virorum quæsierint exemplis, monitis et precibus defendi.

Sequitur : « Quod si in viridi ligno hæc faciunt, in arido quid fiet ? » Greg. (XII *Moral.*, cap. 4.), Se *lignum viride*, et nos *lignum aridum* dixit : quia ipse in se vim Divinitatis habuit : nos vero qui puri homines sumus, *lignum aridum* appellamur. Theophylact. Quasi dicat Judæis : Si ergo in me lignum fructiferum jugiter virens taliter sævierunt Romani, quid non attentabunt erga vos ? populum dico, quasi *lignum aridum*, privatum qualibet vivificante virtute, nec ullum fructum ferentem. Bed. Vel quasi omnibus diceret : Si ego qui peccatum non feci, *lignum vitæ* appellatus, sine igne passionis a mundo non exeo ; quid putatis eis manere tormenti qui sunt fructibus vacui ?

Theophyl. Malam autem opinionem de Domino generare volens diabolus, etiam latrones faciebat crucifigi cum eo. Unde sequitur : « Ducebantur autem alii duo nequam cum eo ut interficerentur. »

℣. 33. — *Lorsqu'ils furent arrivés au lieu qui est appelé Calvaire, ils le crucifièrent et les voleurs aussi, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche.*

S. Athan. (1) Notre-Seigneur a livré son corps aux souffrances et à la mort, là où le genre humain a perdu son intégrité première, afin que l'incorruptibilité prît naissance là où la corruption avait comme été semée, et c'est pour cette raison qu'il veut être crucifié sur le mont du Calvaire : « Et lorsqu'ils furent arrivés au lieu qui est appelé Calvaire, ils le crucifièrent. » Les docteurs des Juifs disent que c'est sur cette montagne que se trouvait le tombeau d'Adam. — Bède. Ou encore, il y avait hors des portes de la ville, des lieux affectés au supplice des criminels, qui devaient avoir la tête tranchée, d'où leur venait le nom de lieu du *Calvaire* (c'est-à-dire, des décapités), et le Sauveur a voulu être crucifié comme un coupable au milieu des coupables, pour le salut de tous les hommes, afin que la grâce surabondât là où le péché avait abondé. (*Rom.*, v, 20.)

S. Cyr. Ce n'est point dans sa nature divine et en tant que Dieu, mais dans sa nature humaine et en tant qu'homme, que le Fils unique de Dieu a souffert ces tourments corporels, car tel est le langage qu'il convient de tenir à l'égard de la personne du Fils de Dieu, c'est qu'il n'a pas souffert comme Dieu, mais qu'il a souffert comme homme. — Eusèbe. (*Ch. des Pèr. gr.*) Si au contraire, après avoir vécu sur la terre au milieu des hommes, il eût disparu subitement sans passer par la mort, on l'eût regardé comme un fantôme. De même donc que pour prouver qu'un vase quelconque est à l'épreuve du feu, et d'une nature incombustible, on le jette dans les flammes pour l'en retirer

(1) Cette citation n'est accompagnée dans la *Chaîne des Pères grecs* d'aucune indication, mais elle doit être empruntée au discours du saint docteur *sur la passion* ou *sur la croix*.

Et postquam venerunt in locum qui vocatur Calvariæ, ibi crucifixerunt eum, et latrones : unum a dextris, et alterum a sinistris.

Athan. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Ubi corruptum est genus humanum, ibi Christus proprium corpus exposuit ; ut ubi seminata est corruptio, ibidem incorruptio oriatur : propter quod in loco Calvariæ crucifigitur : dicit enim : « Et postquam venerunt in locum qui vocatur Calvariæ, ibi crucifixerunt eum : » quem locum doctores Judæorum aiunt esse sepulcrum Adæ. Beda. Vel aliter : foris portam loca erant in quibus truncabantur capita damnatorum ; et *Calvariæ* (id est, *decollatorum*) sumpserunt nomen : et sic pro omnium salute quasi noxius inter noxios crucifigitur ; ut ubi abundavit peccatum, superabundet et gratia.

Cyril. Non autem ipse unigenitus Filius Dei in propria natura qua Deus est, passus est quæ sunt corporis, sed magis in natura terrena : decet enim utrumque de uno et eodem Filio dici : scilicet et non pati divine, et passum esse humanitus. Euseb. (*in Cat. Græcorum Patrum.*) Si autem aliter post conversationem cum hominibus evanescens subito evolaret fugiens mortem, ab hominibus compararetur phantasmati : et quemadmodum si quis incombustibile quoddam nobis vas et prævalens ignis naturæ vellet ostenderet, flammæ illud traderet,

complétement intact; ainsi le Verbe de Dieu, voulant prouver que le corps dont il s'est servi pour le salut du genre humain est supérieur à la mort, l'a livré à la mort pour montrer sa nature, puis, presque aussitôt, l'a délivré de la mort par la vertu de sa divine puissance. Telle est la première raison de la mort de Jésus-Christ; la seconde est de faire ressortir la puissance divine qui habite dans son corps comme dans un temple. Dans l'antiquité, on déifiait les hommes qui avaient subi la loi commune de la mort, et on leur décernait le nom de héros et de dieux; mais Jésus a voulu nous enseigner que celui-là seul méritait d'être proclamé vrai Dieu après sa mort, qui avait triomphé de la mort, et s'était revêtu des glorieux trophées de sa victoire. La troisième raison de sa mort, a été d'immoler une victime digne pour le salut du genre humain tout entier, une victime dont l'immolation détruisît la puissance des démons et anéantît toutes les erreurs. Une quatrième raison enfin, était de rendre ses disciples témoins de sa résurrection, de ranimer ainsi leur foi, de relever leur espérance, et de les préparer à marcher avec joie au combat contre toutes les erreurs, sans craindre la mort.

S. Chrys. (1) Ce n'est point sa propre mort que le Sauveur est venu détruire (puisque étant la vie il ne pouvait être soumis à la mort), mais il est venu détruire la mort à laquelle l'homme était condamné; aussi la séparation de son âme d'avec son corps a été l'effet, non d'une mort qui lui fut propre, mais du supplice cruel que les hommes lui ont fait souffrir. Si son corps eût été en proie aux maladies, et qu'on l'eût vu se dissoudre et se détruire comme dans les autres

(1) Saint Thomas donne cette citation sous le nom de saint Chrysostome (III part., quest. 46, art. 3, ad. 2), mais sans indiquer l'ouvrage d'où elle est tirée. Elle ne se trouve pas du reste dans saint Chrysostome, mais dans saint Athanase, dans son traité de l'*Incarnation du Fils de Dieu*; vers le milieu, avec quelques changements dans l'ordre et dans les expressions.

---

et consequenter a flamma illud illæsum extraheret : sic Dei Verbum volens ostendere instrumentum quo usus est ad humanam salutem, esse prævalens morti, mortale morti exposuit, ad demonstrandam ejus naturam : deinde post modicum a morte illud eripuit vi divinæ virtutis. Et prima quidem causa mortis Christi hæc est ; secunda vero divinæ potestatis ostensio, corpus Christi inhabitantis : cum enim antiquitus deificarent homines communem exitum mortis sortitos, quos *heroas* et *divos* nominabant : docuit illum solum mortuum verum Deum esse fatendum, quem bravia victoriæ morte prostrata decorant. Tertia ratio est victima pro toto genere hominum mactanda : qua oblata tota potestas dæmonum periit, et error quilibet est sedatus. Est et alia causa salutiferæ mortis, ut discipuli occulta fide conspicerent resurrectionem post mortem, ad quam propriam spem erigere docebantur : ut mortem contemnentes, agonem contra errores inirent alacriter.

Chrys. Non autem sui mortem (quam non habebat cum sit vita), sed hominum venit consumpturus Salvator : unde non propria morte corpus deposuit, sed ab hominibus illatam sustinuit. Sed etsi ægrotavisset corpus ejus, et in conspectu omnium solveretur, inconveniens erat

hommes, on eût trouvé étrange que celui qui guérissait les infirmités des autres, ne pût en garantir son propre corps. Si au contraire il eût quitté secrètement son corps sans être atteint d'aucune maladie, et l'eût fait voir ensuite de nouveau, on n'eût pas voulu croire aux preuves de sa résurrection, car la résurrection doit nécessairement être précédée de la mort. Pourquoi d'ailleurs prêcher publiquement sa résurrection, après qu'il aurait tenu sa mort secrète? Si les circonstances de sa passion s'étaient passées dans l'ombre, que de calomnies l'incrédulité n'eût-elle pas inventées? Comment aurait-on pu savoir la victoire de Jésus-Christ sur la mort, s'il ne l'avait soufferte au grand jour, et s'il n'eût ainsi rendu publique sa défaite par l'incorruptibilité de son corps? Mais, me direz-vous, il aurait dû au moins trouver une mort glorieuse pour échapper aux ignominies de la croix. S'il eût agi ainsi, il aurait excité les justes soupçons que sa puissance ne s'étendait pas sur toute espèce de mort. De même donc qu'un athlète qui terrasse l'adversaire que lui oppose son ennemi, fait ressortir la supériorité incontestable de sa force sur tous les autres; ainsi celui qui est la vie de tous les hommes, a voulu souffrir la mort ignominieuse de la croix, que ses ennemis lui ont fait souffrir comme la plus cruelle et la plus infâme, pour détruire complétement, par le triomphe de sa résurrection l'empire universel de la mort. On ne lui coupe point la tête comme à Jean-Baptiste, son corps n'est pas scié comme celui d'Isaïe, mais il veut que ce corps reste entier et indivisible jusque dans la mort, pour ne point donner un prétexte à ceux qui voudraient un jour mettre la division dans l'Eglise. Il voulait encore porter la malédiction que nos péchés avaient attirée sur nous, en subissant une mort qui était maudite, la mort de la croix, selon cette parole : « Maudit de Dieu est l'homme qui est suspendu au

---

eum qui sanaret aliorum languores, habere proprium corpus affectum languoribus. Sed etsi absque aliquo morbo seorsum alicubi corpus deposuisset, ac deinde rursus se offerret, non crederetur ei de resurrectione disserenti : oportet enim mortem resurrectionem præcedere. Cur ergo resurrectionem palam quidem prædicaret, clanculo vero moreretur? Nimirum si latenter hæc evenissent, quot excogitarent homines incredulitatis calumnias? Quomodo pateret Christi in mortem victoria, nisi coram omnibus eam patiens per incorruptionem corporis probasset extinctam? Sed dices : Decebat saltem gloriosam mortem sibi excogitare, ut evitaret ignominiam crucis; sed etsi hoc fecisset, suspectum se reddidisset, quasi non habens virtutem contra quamlibet mortem. Sicut ergo pugil prosternens illum quem hostis obtulerit, ostenditur excellentior omnibus; sic omnium vita ab hostibus illatam (quam putabant esse diram et infamem) detestabilem mortem in cruce suscepit, ut hac interempta dominium mortis totaliter destruatur : propter quod non caput ei amputatur ut Joanni, neque sectus est ut Isaias : ut corpus integrum et indivisibile morti servet, et non fiat occasio volentibus Ecclesiam dividere. Volebat etiam supportare quam nos peccandi incurreramus maledictionem ; maledictam mortem (scilicet crucis) suscipiendo; secundum illud : « Maledictus homo qui pendet in ligno. » In

bois. » (1) Il meurt aussi les bras étendus sur la croix, pour attirer d'une main le peuple ancien, et de l'autre le peuple des Gentils, et ne plus faire des deux qu'un seul peuple. Il meurt encore sur la croix pour purifier l'air souillé par la présence des démons, et nous ouvrir la voie qui conduit au ciel. — THÉOPHYL. C'est par le bois que la mort était entrée dans le monde, c'est par le bois qu'elle devait en être chassée, et le Seigneur devait passer, sans en être victime par les douleurs du bois de la croix pour expier la volupté produite par le fruit de l'arbre du paradis.

S. GRÉG. DE NYSSE. (*Disc. 1 sur la résurrect. de Jésus-Christ.*) La forme de la croix, dont les quatre extrémités partent d'un même centre, signifie que la vertu et la puissance de celui qui y est attaché s'étendent partout. — S. AUG. (*De la grâce de l'Anc. et du Nouv. Test.*) Ce n'est pas sans raison que Jésus a choisi ce genre de mort; il a voulu nous enseigner quelle est cette largeur, cette longueur, cette hauteur, cette profondeur dont parle l'Apôtre. (*Ephés.*, III, 18.) La largeur est dans la partie de la croix qui est en travers, elle désigne les bonnes œuvres, parce que les mains y sont attachées; la longueur est dans la partie du bois qui descend du haut jusqu'à terre, c'est là qu'elle trouve son point d'appui, c'est-à-dire, sa fermeté et de sa persévérance, qui sont le fruit de la patience; la hauteur est cette partie de la croix qui part du centre et s'étend vers le haut, c'est-à-dire, vers la tête du crucifié, parce que la véritable espérance tend vers le ciel; enfin la partie du bois de la croix qui, enfoncée dans la terre, ne pa-

(1) *Deutér.*, XXI, 23. La Vulgate porte seulement : « Maudit de Dieu est l'homme qui est suspendu au bois, » tandis qu'on lit dans les Septante : « Tout homme qui est suspendu, » πᾶς κρεμάμενος.

---

cruce etiam expansis manibus moritur, ut altera quidem manu veterem populum, altera eos qui sunt ex gentibus, trahat, utrosque sibi conjungens. Moriens etiam in cruce a dæmonibus expiat aerem, et ascensum nobis parat in cœlum. THEOPHYL. Quia etiam per lignum mors intraverat, necesse erat ut per lignum exterminaretur; et ut Dominus per ligni dolores invictus transiens, confutaret delectationem provenientem ex ligno.

GREG. NYSSEN. (*Orat.* 1, *de Resurrect. Christ.*) Sed et figura crucis a medio contactu in quatuor extrema partita significat virtutem et providentiam ejus qui in ea pependit, ubique diffusam. AUG. (*de gratia Novi et Veteris Testamenti.*) Non frustra etiam tale genus mortis elegit, ut latitudinis, et longitudinis, et altitudinis, et profunditatis (de quibus Apostolus loquitur) magister existeret : nam latitudo est in eo ligno quod transversum desuper figitur : hoc ad bona opera pertinet, quia ibi extenduntur manus; longitudo in eo quod ab ipso ligno usque ad terram conspicuum est; ibi enim quodammodo statur (id est, persistitur et perseveratur), quod longanimitati tribuitur : altitudo est in ea ligni parte quæ ab illo quod transversum figitur sursum versus relinquitur; hoc est ad caput *crucifixi* : quia bene sperantium superna expectatio est : jam vero illud ex ligno quod fixum occultatur (unde totum illud exsurgit)

raît point et soutient tout le reste, représente la profondeur de la grâce que Dieu nous donne gratuitement.

S. Chrys. (1) Ils crucifièrent aussi avec lui deux voleurs, pour l'associer à leurs crimes dans l'opinion publique : « Ils le crucifièrent, et les voleurs aussi, l'un à sa droite et l'autre à sa gauche; mais il en fut tout autrement; ces voleurs sont maintenant oubliés, tandis que la croix de Jésus reçoit partout des honneurs. Les rois déposent leurs couronnes et mettent la croix sur leur pourpre royale, sur leurs diadèmes, sur leurs armes, la croix brille sur les saints autels dans tout l'univers. Il n'en est pas ainsi des choses humaines, tant que vivent ceux qui ont fait des actions d'éclat, leurs œuvres sont exaltées, mais à peine sont-ils morts, que le souvenir en périt avec eux. Pour Jésus-Christ, c'est tout le contraire; avant sa croix, ce n'est que tristesse profonde, mais après sa croix tout est triomphe, tout est gloire, pour vous apprendre que ce crucifié n'était pas seulement un homme. — Bède. Les deux voleurs crucifiés avec Jésus-Christ figurent les chrétiens qui soutiennent les combats sanglants du martyre, ou ceux qui embrassent les obligations d'une chasteté plus parfaite; ceux qui pratiquent cette perfection en vue de la gloire éternelle, sont représentés par le voleur de droite, et ceux qui n'agissent que par un motif de vaine gloire, imitent la conduite du voleur de gauche.

℣. 34-37. — *Et Jésus disait : Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. Partageant ensuite ses vêtements, ils les jetèrent au sort. Le peuple était là regardant, et les membres du grand conseil, aussi bien que le peuple, le raillaient en disant : Il a sauvé les autres, qu'il se sauve lui-même s'il est le Christ, l'élu de Dieu. Les soldats aussi s'approchaient et*

(1) Cette citation est tirée en partie de l'homélie 88 *sur saint Matthieu;* en partie de l'homélie que *Jésus-Christ est Dieu;* à quelques expressions près.

---

profunditatem signat gratuitæ gratiæ. Chrys. Duos etiam latrones utrinque crucifixerunt, ut eorum suspicionis fieret particeps. Unde sequitur : « Et latrones, unum a dextris, alterum a sinistris : » sed non ita evenit : nam de illis nil dicitur : hujus autem crux ubique honoratur : reges diademata deponentes assumunt crucem in purpuris, in diadematibus, in armis : in mensa sacrata ubique terrarum crux emicat : non talia sunt humana : viventibus enim illis qui egerunt strenue, arrident propria gesta; his autem pereuntibus, pereunt; sed in Christo totum contrarium : nam ante crucem omnia mœsta; post crucem autem læta et gloriosa, ut scias non purum hominem esse crucifixum. Bed. Duo autem latrones cum Christo crucifixi significant eos qui sub fide Christi vel agonem martyrii vel continentiæ arctioris instituta subeunt; sed qui hæc pro æterna gloria faciunt, dextri latronis, qui autem humanæ laudis intuitu, sinistri latronis actus imitantur.

Jesus autem dicebat : Pater, dimitte illis : non enim sciunt quid faciunt. Dividentes vero vestimenta ejus miserunt sortes. Et stabat populus expectans; et deridebant eum principes cum eis dicentes : Alios salvos fecit : se salvum faciat, si hic est Christus Dei electus. Illudebant autem ei et milites accedentes, et acetum

l'insultaient, lui présentant du vinaigre et disant : Si tu es le roi des Juifs, sauve-toi.

S. Chrys. (1) Notre-Seigneur pratique sur la croix le commandement qu'il nous a donné : « Priez pour ceux qui vous persécutent. » (*Matth.*, v.) « Et Jésus disait : Mon Père, pardonnez-leur. » S'il fait cette prière, ce n'est pas qu'il ne pût leur pardonner lui-même, mais il voulait par son exemple autant que par ses paroles, nous enseigner à prier pour nos persécuteurs. Or, il dit pardonnez-leur, mais à la condition qu'ils se repentiront, car Dieu est plein de miséricorde pour les vrais pénitents qui prennent la généreuse résolution d'effacer par la foi les longues iniquités de leur vie. — Bède. Gardons-nous de croire que la prière du Sauveur ait été sans effet, elle a eu toute son efficacité pour ceux qui, après sa passion, crurent en lui. Remarquons encore qu'il n'a point prié pour ceux qui, tout en reconnaissant qu'il était le Fils de Dieu, ont mieux aimé le crucifier que le confesser hautement ; mais pour ceux qui, égarés par un zèle qui n'était pas selon la science, ne savaient pas ce qu'ils faisaient, comme il le dit expressément : « Car ils ne savent ce qu'ils font. » — Chaîne des Pèr. gr. Quant à ceux qui persévèrent dans leur incrédulité, depuis que Jésus-Christ a été crucifié, qu'ils n'espèrent point pouvoir s'excuser sur leur ignorance, alors que d'éclatants miracles ont proclamé hautement sa divinité.

S. Ambr. Mais il importe de considérer dans quel état Jésus monte sur la croix ; je le vois entièrement dépouillé de ses vêtements, tel doit être celui qui veut triompher du monde, il ne doit rechercher ni les biens ni les consolations du siècle. Adam fut vaincu par le démon, et

(1) Cette citation se trouve, au moins en termes équivalents, dans l'homélie 18 *sur saint Matthieu;* dans les homélies 61, 62, et aussi dans l'homélie *sur la croix.*

---

offerentes ei, et dicentes : Si tu es rex Judæorum, salvum te fac.

Chrys. (*in Cat. Græc. Patrum.*) Quia Dominus dixerat (*Matth.*, 5.) : « Orate pro persequentibus vos, » hoc etiam crucem ascendens fecit. Unde sequitur : « Jesus autem dicebat : Pater, dimitte illis. » Non quia non posset ipse relaxare, sed ut nos pro persequentibus orare doceret ; non solum verbo, sed et opere. Dicit autem : « Dimitte eis, » si pœnituerint : favet enim pœnitentibus, si velint post tantam nequitiam reatum suum per fidem diluere. Bed. Neque putandum est hic eum frustra orasse, sed in eis qui post ejus passionem crediderunt, quod orabat, impetrasse. Notandum sane quod non pro eis oravit qui quem Filium Dei intellexerunt, crucifigere magis quam confiteri voluerunt ; sed pro eis qui nesciebant quid facerent, zelum Dei habentes, sed non secundum scientiam. Unde subdit : « Non enim sciunt quid faciunt. » Græc. Permanentes vero post crucem in infidelitate, nullus per ignorantiam juvari putabit : dignis miraculis sonora voce eum prædicantibus esse Deum.

Ambr. Refert ergo considerare qualis crucem ascendat : nudum enim video. Talis ergo ascendat, qui seculum vincere parat, ut seculi adjumenta non quærat.

se couvrit de vêtements ; Jésus se dépouille de ses vêtements, et triomphe de l'ennemi du salut, il monte sur la croix tel que Dieu a formé l'homme dès l'origine. C'est dans cet état que le premier Adam habita le paradis terrestre, c'est dans le même état que le second Adam entre dans le paradis des cieux. Ce n'est pas sans raison qu'avant de monter sur la croix, il se dépouille de ses vêtements, il voulait nous apprendre que c'est en tant qu'homme qu'il a souffert, et non comme Dieu, bien que le Christ soit l'un et l'autre. — S. Athan. (*disc. sur la pass. du Seig.*) Celui qui, par amour pour nous, s'était soumis à toutes les conditions de notre nature, se couvrit aussi de nos vêtements (signes de la mortalité d'Adam), pour s'en dépouiller ensuite, et nous revêtir en échange de la vie et de l'incorruptibilité.

« Partageant ensuite ses vêtements, ils les jetèrent au sort. » Peut-être plusieurs d'entre eux en avaient besoin, ou plutôt c'est par dérision et pour lui faire outrage qu'ils agirent de la sorte, car de quel prix pouvaient être les vêtements du Sauveur. — Bède. Le sort paraît être ici le symbole de la grâce de Dieu ; car quand on consulte le sort, on ne tient aucun compte des personnes ou du mérite, on abandonne tout au secret jugement de Dieu. — S. Aug. (*de l'accord des Evang.*, III, 12.) Les trois premiers évangélistes (*Matth.*, XXV, 35 ; *Marc*, V, 24) rapportent sommairement cette circonstance qui se trouve plus détaillée dans l'évangile selon saint Jean. (*Jean*, XIX, 23.)

Théophyl. C'est donc par dérision qu'ils tirent au sort les vêtements du Sauveur. Or que devait faire le peuple en voyant les chefs de la nation donner l'exemple de ces railleries outrageantes ? « Et le peuple était là (ceux qui avaient demandé qu'il fût crucifié), attendant (quelle serait la fin), et les membres du grand conseil le raillaient aussi bien

---

Victus est autem Adam qui vestimenta quæsivit ; vicit ille qui tegumenta deposuit : talis ascendit quales nos auctore Deo natura formavit. Talis in paradiso primus homo habitaverat, talis in paradisum homo secundus intravit. Pulchre autem ascensurus crucem regalia vestimenta deposuit : ut scias quasi hominem passum esse, non quasi Deum : etsi utrumque Christus. Athan. (*Orat. in Passionem vel in Crucem Domini.*) Qui etiam cunctas conditiones nostras causa nostri suscepit, induit vestimenta nostra (signa mortificationis Adæ), ut exuat illa ; et horum vice induat nos vitam et incorruptionem.

Sequitur : « Dividentes vero vestimenta ejus, miserunt sortes. » Theoph. Forsitan enim plures eorum egebant : vel forte magis ad opprobrium hoc faciebant, et ex quadam lascivia : quid enim pretiosum inveniebant in vestibus ? Bed. In sorte autem videtur gratia Dei commendata esse : quia cum sors mittitur, non personæ cujusquam vel meritis, sed occulto Dei judicio ceditur. Aug. (*de Cons. Evang.*, lib. III, cap. 12.) Hoc quidem breviter dictum est a tribus evangelistis, Joannes autem distinctius hic explicat quemadmodum hoc gestum sit.

Theophyl. Deludentes igitur hoc agebant. Nam ubi principes subsannabant, quid dicere oportet de vulgo ? Sequitur enim : « Et stabat populus (qui scilicet petierat eum crucifigi), expectans (scilicet finem), et deridebant eum principes

que le peuple. » — S. Aug. (*de l'acc. des Evang.*, III, 3.) Sous le nom de princes, en général, sans ajouter : des prêtres, l'Evangéliste comprend tous les premiers de la nation, soit les scribes, soit les anciens.— Bède. Ils sont forcés de reconnaître malgré eux que Jésus a sauvé les autres : « Il a sauvé les autres, disent ils, qu'il se sauve lui-même, s'il est le Christ, l'élu de Dieu. » — S. Athan. Le Seigneur Jésus, qui est le Sauveur véritable, voulait être reconnu en cette qualité, non en se sauvant lui-même, mais en délivrant ses créatures. Un médecin ne fait point connaître son talent médical en se guérissant lui-même, mais en appliquant sa science aux maladies des autres; ainsi Notre-Seigneur qui était aussi notre Sauveur, n'avait pas besoin d'être sauvé, il voulait être reconnu pour Sauveur, non pas en descendant de la croix, mais en mourant sur la croix; car en mourant sur la croix, il a sauvé bien plus efficacement les hommes, qu'il n'aurait pu le faire en descendant de la croix.

Chaine des Pères grecs. Le démon, se voyant forcé dans tous ses retranchements, ne savait plus que faire, et en désespoir de cause, il fait présenter du vinaigre à boire au Sauveur : « Les soldats aussi s'approchaient et l'insultaient, lui présentant du vinaigre. » Le démon ignorait qu'il agissait ici contre lui-même. En effet, il offrait au Sauveur l'amertume de la colère, produite par les prévarications de la loi (qui pesaient sur tous les hommes); Jésus prenait pour lui toute cette amertume, pour nous donner à boire, en échange de ce vinaigre, le vin préparé par la sagesse divine. (*Prov.*, IX.) — Théophyl. Les soldats présentèrent ce vinaigre à Jésus-Christ comme à un roi : « Et ils lui disaient : Si tu es le roi des Juifs, sauve-toi. »— Bède. Remar-

---

cum eis. » Aug. (*de Cons. Evang.*, lib. III, cap. 3.) Quia *principes* dixit, nec addidit *sacerdotum*, omnes primates generali nomine complexus est : ut ibi possent intelligi scribæ et seniores. Bed. Qui etiam nolentes confitentur quod alios salvos fecit. Sequitur enim : « Dicentes : Alios salvos fecit, seipsum salvum faciat, si hic est Christus Dei electus. » Athan. (*ubi sup.*) Dominus autem vere Salvator non salvando seipsum, sed creaturam liberando, volebat cognosci Salvator : neque enim medicus quia sibi medetur, medicus esse cognoscitur, nisi erga languidos artem probet : sic Dominus (Salvator existens, non habebat opus salute; neque descendendo de cruce volebat cognosci Salvator, sed moriendo : multo namque majorem salutem mors Salvatoris affert hominibus, quam descensus de cruce.

Græc. Videns autem diabolus nullum esse sibi defensaculum, titubabat, et quasi aliud non valens, tentavit ulterius propinari Salvatori acetum ad bibendum. Sequitur enim : « Illudebant autem ei et milites accedentes, et acetum offerentes illi : » quod contra seipsum facere diabolus ignorabat : nam amaritudinem iræ ex prævaricatione legis factam (qua cunctos detinebat) Salvatori præbebat, quam ille sumens consumebat : ut vice aceti vinum det nobis in potum, quod sapientia miscuit. Theoph. Obtulerunt autem milites Christo acetum quasi regi subministrantes : sequitur enim : « Dicentes : Si tu es rex Judæorum, salvum te fac. » Bed. Et no-

quez que les Juifs font du nom du Christ, que les Ecritures leur avaient appris, l'objet de leurs blasphèmes et de leurs dérisions, tandis que les soldats, qui ne connaissaient pas les Ecritures, n'insultent pas le Christ, l'élu de Dieu, mais le roi des Juifs.

℣. 38-43. — *Et au-dessus de sa tête était une inscription en grec, en latin et en hébreu, où était écrit : Celui-ci est le roi des Juifs. Or l'un des voleurs qui étaient suspendus en croix le blasphémait en disant : Si tu es le Christ, sauve-toi toi-même et nous avec toi. Mais l'autre le reprenait en disant : Ne crains-tu pas Dieu non plus, toi qui es condamné au même supplice? Pour nous, c'est avec justice, car nous recevons ce que nos actions méritent; mais celui-ci n'a rien fait de mal. Et il disait à Jésus : Seigneur, souvenez-vous de moi quand vous serez entré dans votre royaume. Jésus lui répondit : Je vous le dis en vérité, aujourd'hui vous serez avec moi dans le paradis.*

Théophyl. Considérez le nouvel artifice que le démon met en œuvre contre Jésus-Christ. Il publie par trois inscriptions, en caractères différents, la cause de la condamnation de Jésus, afin que tous les passants voient qu'il a été crucifié, parce qu'il se disait roi : « Et au-dessus de sa tète était une inscription en grec, en latin, et en hébreu, où était écrit : Celui-ci est le roi des Juifs. » Cette triple inscription signifiait que les peuples les plus puissants, comme les Romains, les plus sages, comme les Grecs, les plus religieux, comme le peuple juif, se soumettraient à l'empire de Jésus-Christ. — S. Ambr. C'est avec raison que cette inscription est placée au haut de la croix, parce que le règne de Jésus-Christ n'a point pour principe sa nature humaine, mais sa puissance divine. Je lis l'inscription du roi des Juifs, lorsque je lis dans saint Jean : « Mon royaume n'est pas de ce monde. » (xix.)

---

tandum quod Judæi vocabulum *Christi* Scripturæ sibi auctoritate creditum blasphemantes irrident : milites vero utpote Scripturarum nescii, non Christo Dei electo, sed regi Judæorum insultant.

Erat autem et superscriptio scripta super eum litteris Græcis, et Latinis, et Hebraicis : Hic est rex Judæorum. Unus autem de his qui pendebant latronibus, blasphemabat eum dicens : Si tu es Christus, salvum fac temetipsum et nos. Respondens autem alter, increpabat eum dicens : Neque tu times Deum, quod in eadem damnatione es : et nos quidem juste; nam digna factis recipimus : hic vero nihil mali gessit; et dicebat ad Jesum : Domine, memento mei cum veneris in regnum tuum. Et dixit illi Jesus : Amen dico tibi, hodie mecum eris in paradiso.

Theophyl. Aliam attende sagacitatem dæmonis agitatam in Christum. Triplici enim litterarum figura promulgat accusationem Jesu ; ne scilicet quemquam transeuntium lateat quod ob hoc suspensus fuerat, quia se regem faciebat : dicitur enim : « Erat autem et superscriptio scripta super eum litteris græcis latinis et hebraicis : Hic est rex Judæorum : » per quod significabatur *potentissimas gentium,* quales erant Romani, *prudentissimas* quales Græci, *maxime Deum colentes* quale fuit Judæorum genus, subjici debere imperio Christi. Ambr. Merito autem supra crucem ponitur titulus ; quia non humani corporis, sed divinæ potestatis est regnum quod habet Christus. Lego titulum regis Judæorum, cum lego (*Joan.,* 19) : « Regnum meum non est de hoc mundo. » Lego causam

Je lis au-dessus de la tête de Jésus-Christ la cause de sa condamnation, quand je lis : « Et le Verbe était Dieu ; car Dieu est la tête ou le chef de Jésus-Christ. » (I *Corinth.*, XI.)

S. CYR. Cependant un des voleurs s'associait aux outrages des Juifs contre le Sauveur : « Or, l'un des voleurs qui étaient suspendus en croix, le blasphémait en disant : Si tu es le Christ, sauve-toi toi-même et nous avec toi, » l'autre lui adressait ce reproche : « Ne crains-tu pas Dieu non plus, toi qui partages le même supplice ? » Il va plus loin, et confesse ses propres crimes : « Pour nous, du moins, c'est justice, nous sommes traités comme nous le méritons. » — S. CHRYS. Ici donc, c'est le condamné qui remplit les fonctions de juge, celui qui, après mille tortures, a fini par avouer ses crimes devant le tribunal de Pilate, commence à reconnaître de lui-même la vérité ; c'est qu'en effet, le jugement de l'homme qui ignore le secret des cœurs, est bien différent de celui de Dieu, qui pénètre jusqu'au fond des consciences. Là, d'ailleurs, l'aveu est suivi du châtiment, ici, au contraire, la confession de son crime devient pour lui un principe de salut. Il fait plus encore, il proclame l'innocence de Jésus-Christ en ajoutant : « Mais celui-ci n'a rien fait de mal ; » comme s'il disait : Voyez ce nouveau genre d'injustice qui condamne l'innocence avec le crime. Pour nous, nous avons tué les vivants, celui-ci a ressuscité les morts ; nous avons dérobé le bien d'autrui, celui-ci commande de donner son propre bien. C'est ainsi que ce bienheureux larron instruisait ceux qui étaient présents, tout en reprenant le complice de ses crimes. Mais dès qu'il vit que cette multitude avait les oreilles fermées, il revient à celui qui connaît le secret des cœurs : « Et il disait à Jésus : Seigneur, souvenez-vous de moi, quand vous serez entré

Christi super caput ejus scriptam, cum lego (*Joan.*, 1) : « Et Deus erat Verbum : » caput enim Christi Deus. (I ad *Corinth.*, 11.)

CYRIL. Alter autem latronum eadem cum Judæis eructabat. Sequitur enim : « Unus autem de his qui pendebant latronibus, blasphemabat eum, dicens : Si tu es Chritus, salvum fac temetipsum et nos : » alter vero refrænabat voces ipsius : sequitur enim : « Respondens alter increpabat eum, dicens : Neque tu times Deum, quia in eadem damnatione es. » Sed et proprium reatum confessus est, subdens : « Et nos quidem juste ; nam digna factis recipimus. » CHRYS. Hic fungitur vice judicis condemnatus ; et incipit de veritate censere qui coram Pilato post multa tormenta confessus est scelera : quia aliud est homo censor, quem latent intima ; et aliud Deus, qui mentes penetrat : et ibi quidem post confessionem pœna subsequitur, hic autem confessio fit ad salutem : sed et Christum pronuntiat innocentem, cum subdit : « Hic vero nihil mali fecit : » quasi dicat : Novam vide injuriam, honestatem damnari cum scelere. Nos viventes occidimus, hic mortuos suscitavit : nos aliena sumus furati, hic et sua jubet tribuere. Beatus igitur latro astantes docebat, talia disserens quibus alterum increpabat. Sed ut vidit extinctos auditus astantium, redit consequenter ad eum qui novit præcordia. Sequitur enim : « Et dicebat ad Jesum : Domine,

dans votre royaume. » Quoi ! vous ne voyez qu'un crucifié, et vous l'appelez votre Seigneur ; vous avez sous les yeux la figure d'un condamné, et vous proclamez sa puissance royale ; vous êtes couvert de crimes, et vous demandez à la source de toute justice de se souvenir de vos iniquités? Oui, mais je découvre son royaume caché aux yeux des autres, et vous, Seigneur, vous effacez mes crimes publics, et vous agréez la foi des sentiments secrets de mon âme. L'iniquité s'est emparé précédemment du disciple de la vérité, est-ce que la vérité ne changera point le disciple de l'iniquité ?

S. Grég. (*Moral.*, xviii, 23.) Les pieds et les mains de ce voleur étaient attachés à la croix avec des clous, et il n'avait de libre des souffrances que le cœur et la langue. Dieu lui inspire donc de lui offrir tout ce qu'il avait encore de libre, afin que selon la doctrine de l'Apôtre : « Il crût de cœur pour être justifié, et confessât de bouche pour obtenir le salut. » (*Rom.*, x, 10.) C'est ainsi que cet heureux larron, rempli tout à coup de la grâce divine, reçut et conserva sur la croix les trois vertus dont parle encore l'Apôtre saint Paul (I *Cor.*, iii.) Il eut en effet la foi, puisqu'il crut que celui qu'il voyait mourir avec lui, régnerait un jour en Dieu, il eut l'espérance, puisqu'il lui demanda l'entrée de son royaume, il fit aussi profession en mourant d'une vive charité, en reprenant de sa conduite coupable, son compagnon et son complice, qui mourait en punition des mêmes crimes.

S. Ambr. Quel exemple plus puissant pour nous exciter à revenir à Dieu, que l'exemple de ce voleur qui obtient si facilement son pardon? Le Seigneur pardonne promptement, mais la conversion a été prompte aussi ; la grâce est plus abondante et s'étend bien plus loin que la prière, car Dieu accorde toujours plus qu'on ne demande, le larron

---

memento mei cum veneris in regnum tuum. » Crucifixum aspicis, et Dominum profiteris; condemnati vides figuram, et regis prædicas dignitatem; mille malis imbutus, postulas justitiæ fontem reminisci tuæ nequitiæ ; sed intueor latens regnum : et tu avertis mea publica scelera, et acceptas fidem intentionis occultæ. Discipulum veritatis usurpavit nequitia, discipulum nequitiæ non commutabit veritas ?

Greg. (XVIII *Moral.*, c. 23.) In cruce clavi manus ejus pedesque ligaverant, nihilque a pœnis in eo liberum, nisi cor et lingua remanserunt. Inspirante Deo totum illud ei obtulit quod in se liberum invenit; ut juxta hoc quod scriptum est (*ad Rom.*, 10) : « Corde crederet ad justitiam, ore confiteretur ad salutem. » Tres autem virtutes quas Apostolus memorat (I *ad Cor.*, 3) subito repletus gratia, et accepit latro, et servavit in cruce : fidem namque habuit, qui regnaturum Deum credidit, quem secum pariter morientem vidit; spem habuit, qui regni ejus aditum postulavit; charitatem quoque in morte sua vivaciter tenuit, qui fratrem et collatronem pro simili scelere morientem de iniquitate sua redarguit.

Ambr. Pulcherrimum autem datur affectandæ conversionis exemplum, quod tam cito latroni venia relaxetur. Cito ignoscit Dominus, quia cito ille convertitur : et uberior est gratia quam precatio : semper enim Dominus plus tri-

le prie de se souvenir de lui, et Jésus lui répond : « En vérité, je vous le dis, vous serez avec moi dans le paradis, » car la vie, c'est d'être avec Jésus-Christ, et là où est Jésus-Christ, là aussi est le royaume. — THÉOPHYL. De même qu'un roi victorieux rentre en triomphateur dans ses Etats, portant avec lui les plus riches dépouilles, ainsi Notre-Seigneur ayant enlevé au démon une partie de son butin (c'est-à-dire ce larron), la porte avec lui dans le paradis.

S. CHRYS. Quel spectacle admirable de voir le Sauveur au milieu de ces deux larrons, pesant avec la balance de la justice la foi et l'incrédulité. Le démon avait chassé Adam du paradis, Jésus-Christ introduit un voleur dans le ciel avant tous les hommes, avant les Apôtres eux-mêmes, une simple parole et la foi seule lui ont ouvert les portes du paradis, afin que personne ne désespère d'obtenir la même grâce après ses égarements. Et voyez avec quelle promptitude s'opère ce changement, il passe de la croix dans les cieux, d'un supplice infâme dans le paradis, pour vous apprendre que c'est ici l'œuvre de la miséricorde de Dieu plutôt que l'effet des bons sentiments de ce grand coupable. Or, si Dieu accorde dès maintenant la récompense des cieux, la résurrection ne devient-elle pas inutile ? Le Seigneur introduit ce larron dans le paradis, et abandonne sur la terre son corps à la corruption, il est donc évident qu'il n'y a point de résurrection des corps. Tel est le langage que tiennent quelques-uns Mais quoi ! est-ce que le corps qui a partagé les travaux de l'âme, n'aurait aucune part dans les récompenses ? Ecoutez ces paroles de saint Paul : « Il faut que ce corps corruptible soit revêtu de l'incorruptibilité. » (I *Cor.*, XV.) Mais puisque le Seigneur a promis au bon larron le royaume des cieux, et qu'il le fait entrer dans le paradis, il ne lui a pas encore

---

buit quam rogatur : ille rogabat ut memor sui esset; de Domino autem sequitur : « Et dixit illi Jesus : Amen dico tibi, hodie mecum eris in paradiso. » Vita est enim esse cum Christo ; et ubi Christus, ibi regnum. THEOPHYLACT. Et quemadmodum quisque rex victoriosus rediens ex triumpho optima prædarum fert secum, sic et Dominus prædatus portionem diabolicarum prædarum (scilicet latronem) ducit secum in paradisum.

CHRYS. Erat ergo videre Salvatorem in medio latronum, trutina justitiæ trutinantem fidem et infidelitatem. Expulit diabolus de paradiso Adam; Christus latronem intulit in paradisum ante totum orbem et ante apostolos : nudo verbo et sola fide in paradisum introivit, ne quis post errores introitum desperaret. Attende celeritatem : a cruce in cœlos, a condemnatione in paradisum; ut noveris, non ad benevolentiam illius, sed ad clementiam Dominum totum fecisse. Si autem jam facta est bonorum retributio, nunquid supervacua erit resurrectio; si enim introduxit latronem in paradisum, corpus autem ejus corruptum remansit foris, liquet non esse resurrectionem corporum : hæc dicunt illi. Sed caro quæ fuit laborum particeps, nunquid privabitur præmiis? Audi Paulum dicentem (*ad Cor.*, 15) : « Oportet corruptibile hoc incorruptionem induere. » Sed si Dominus pollicitus est regnum cœlorum, introduxit autem la-

donné la récompense promise. On dit à cela que sous le nom de paradis, le Sauveur a voulu désigner le royaume des cieux, et il s'est servi de cette expression usitée chez les Juifs, en s'adressant au larron qui n'avait jamais entendu ses sublimes enseignements. Il en est d'autres qui au lieu de lire : « Aujourd'hui vous serez avec moi dans le paradis, » coupent ainsi la phrase : « Je vous le dis aujourd'hui ; vous serez avec moi dans le paradis. » Voici toutefois une explication plus claire : lorsque les médecins voient un malade dans un état désespéré, ils disent : «Il est mort ; » ainsi dit-on de ce larron qu'il est entré dans le paradis, parce qu'on n'avait plus à craindre qu'il retombât dans l'abîme de la perdition. — THÉOPHYL. Enfin, il est plus vrai de dire encore que le bon larron et les autres saints n'ont pas encore reçu tout l'effet des promesses, parce que selon la doctrine de saint Paul dans l'épître aux Hébreux (XI, 40), Dieu n'a pas voulu qu'ils reçussent sans nous l'accomplissement de leur félicité, mais ils sont néanmoins dans le royaume des cieux et dans le paradis.

S. GRÉG. DE NYSSE. Il nous faut encore examiner comment le bon larron est jugé digne d'entrer dans le paradis, alors qu'un glaive de feu en interdit l'entrée aux saints. Mais remarquez que le texte sacré dit que ce glaive de feu s'agitait toujours pour éloigner les indignes et laisser librement entrer dans la vie ceux qui en sont dignes. — S. GRÉG. (*Moral.*, XII, 61.) Ou encore, il est dit que ce glaive de feu s'agitait toujours, parce qu'il savait qu'il devait disparaître un jour, lorsque viendrait celui qui devait nous ouvrir le chemin du paradis par le mystère de l'incarnation. — S. AMBR. Une autre difficulté se présente : les autres évangélistes, saint Matthieu et saint Marc, rapportent que les deux voleurs insultaient le Sauveur ; d'après saint Luc,

---

tronem in paradisum, nondum ei retribuit præmia. Sed dicunt : Nomine paradisi regnum cœlorum nominavit, usitato nomine utens dum alloqueretur latronem qui nihil audierat de arduis documentis. Quidam autem non sic legunt : « Hodie mecum eris in paradiso; » sed sic, « dico tibi hodie; » et consequenter : « Mecum eris in paradiso. » Sed adhuc evidentiorem solutionem subjungemus : nam medici cum vident aliquem desperatum, dicunt : « Jam mortuus est : » sic et latro quoniam non amplius timebatur ejus regressus ad perditionem, dicitur paradisum introisse. THEOPHYL. Hoc tamen est verius omnibus, quod quamvis non omnia promissa sortiti sunt, et latro, et alii sancti, ne sine nobis consummarentur, ut dicitur in epistola ad Hebræos (*cap.* 11), sunt tamen in regno cœlorum et in paradiso.

GREG. NYSSEN. Hic iterum oportet discutere quomodo latro censeatur dignus paradiso, cum sanctis romphæa flammea prohibeat introitum? Sed attende quod sermo divinus eam *versatilem* dicit; ut indignis quidem obviet, dignis vero liberum ad vitam patefaciat aditum. GREG. (XII *Moral.*, cap. 61.) Vel illa romphæa flammea, *versatilis* dicitur, pro eo quod scisset quandoque venire tempus, ut etiam removeri debuisset; quando scilicet veniret qui suæ incarnationis mysterio paradisi nobis iter aperiret. AMBR. Sed et illud solvendum est, quia alii (scilicet Matthæus et Marcus) duos conviciantes inducunt latrones, iste unum

au contraire, l'un deux insultait Jésus, et l'autre s'opposait à ces outrages. Nous répondons qu'ils ont pu tous deux commencer par l'insulter, et que l'un d'eux ne tarda pas à changer de sentiments et de langage (1*). On peut encore dire que les deux premiers évangélistes ont employé ici le pluriel pour le singulier comme dans ce passage : « Ils ont mené une vie errante, couverts de peaux de chèvres, » et dans cet autre : « Ils ont été sciés, » bien qu'Elie seul fût vêtu de cette manière, et que le seul prophète Isaïe ait souffert le supplice de la scie. Dans le sens figuré, ces deux larrons sont le symbole des deux peuples pécheurs qui devaient être crucifiés par le baptême avec Jésus-Christ, et leur conduite si opposée représente la conduite si différente de ceux qui ont embrassé la foi. — Bède. « Car nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés en sa mort, » (*Rom.*, v.) Et lorsque nous étions pécheurs, nous avons été purifiés dans les eaux du baptême ; cependant les uns sont couronnés, parce qu'ils glorifient le Dieu qui a daigné souffrir dans une chair mortelle, tandis que les autres perdent la grâce qu'ils ont reçue, parce qu'ils ont renoncé à la foi et aux œuvres de leur baptême.

ỳ. 44-47. — *Il était environ la sixième heure, et les ténèbres couvrirent toute la terre jusqu'à la neuvième heure. Et le soleil s'obscurcit, et le voile du temple se déchira par le milieu. Alors Jésus s'écria d'une voix forte : Mon Père, je remets mon âme entre vos mains. Et en prononçant ces mots, il expira.*

S. Cyr. Aussitôt que les Juifs eurent crucifié le Seigneur de toutes choses, l'univers tout entier pleura son Créateur et son Maître, et la

(1*) Cette explication quoique absolument admissible, n'est guère probable et nous préférons la suivante, c'est-à-dire que saint Matthieu, tout en sachant bien qu'un des deux larrons seulement avait insulté Jésus, se sert de la forme plurielle pour mieux rendre cette pensée générale, que le Sauveur reçut des opprobres et des injures de tous ceux qui étaient là. On trouve dans les écrivains profanes de semblables manières de parler.

---

convitiantem, unum repugnantem : fortasse et iste prius convitiatus est, sed repente conversus est. Potuit etiam de uno pluraliter dici, sicut est illud (*ad Hebr.*, 11) : « In caprinis pellibus ambulabant ; » et illud « secti sunt : » cum solus Elias melotidem habuisse, Isaias sectus esse doceatur. Mystice autem duo latrones duos populos peccatores significant per baptismum crucifigendos esse cum Christo, quorum dissensio diversitatem pariter credentium significat. Bed. Quicunque enim baptizati sumus in Christo Jesu, « in morte ipsius baptizati sumus » (*ad Rom.*, 6) ; per baptismum autem, cum peccatores essemus, abluimur : sed alii dum Deum in carne passum laudant, coronantur ; alii dum aut fidem aut opera baptismi habere renuerunt, dono quod accepere privantur.

Erat autem fere hora sexta ; et tenebræ factæ sunt in universa terra usque in horam nonam : et obscuratus est sol, et velum templi scissum est medium. Et clamans voce magna Jesus, ait : Pater, in manus tuas commendo spiritum meum ; et hæc dicens expiravit.

Cyril. Postquam cruci tradiderunt Dominum omnium, mundi machina lugebat proprium Dominum, et obtene-

lumière s'obscurcit en plein midi, selon la prédiction du prophète Amos (VIII, 9) : « Il était environ la sixième heure, » etc. Cette profonde obscurité était la figure manifeste des ténèbres qui devaient se répandre dans l'âme de ceux qui avaient crucifié le Fils de Dieu. — S. AUG. (*De l'acc. des Evang.*, III, 17). Saint Matthieu et saint Marc rapportent également que les ténèbres couvrirent toute la terre, mais saint Luc en indique la cause en ajoutant : « Et le soleil s'obscurcit. » — S. AUG. (*De la cité de Dieu*, III, 15.) Une preuve évidente que cet obscurcissement du soleil n'était pas le résultat du cours régulier des astres, c'est que c'était la Pâque des Juifs qui se célébrait à la pleine lune ; or, les éclipses ordinaires de soleil n'ont lieu que lorsque la lune est en pleine décroissance. — S. DENYS. (*Lettre* VII *à Polyc.*) Nous étions alors à Héliopolis (1), et nous vîmes que la lune était venue inopinément se placer devant le soleil (car ce n'était pas l'époque de sa conjonction), et qu'ensuite, depuis la neuvième heure jusqu'au soir, elle revint miraculeusement en opposition directe avec le soleil. Nous vîmes aussi cette éclipse commencer du côté de l'Orient, et elle atteignit jusqu'au bord occidental du soleil. Ensuite elle rebroussa chemin, de sorte que la disparition et le retour de la lumière ne se firent point par le même côté, mais par le côté opposé. Tels sont les phénomènes surnaturels qui parurent alors et qui n'ont pu avoir pour auteur que le Christ, créateur de toutes choses. — CH. DES PÈR. GR. Ce prodige eut lieu pour montrer jusqu'à l'évidence que celui qui se soumettait à la mort, était le Seigneur et le maître de toutes les créatures. — S. AMBR. Le soleil se voile aux yeux de ces sacriléges, pour ne pas

(1) Héliopolis (ἡλιοπόλίς), ou *ville du soleil*, ainsi appelée parce que les païens avaient dédié cette ville au soleil.

---

brata est lux in meridie secundum Amos (*cap.* 8, vers. 9); unde dicitur : « Erat autem fere hora sexta, » etc. Quod erat manifestum indicium quod forent passuræ caliginem crucifigentium animæ. AUG. (*de Con. Evang.*, lib. III, cap. 17.) Hoc autem quod de tenebris dictum est, etiam alii duo Matthæus et Marcus contestantur; addit autem Lucas unde factæ sunt tenebræ, cum subdit : « Et obscuratus est sol. » AUG. (III *lib. de Civit.*, cap. 15.) Quam solis obscurationem non canonico cursu siderum accidisse satis ostendit, quod tunc erat pascha Judæorum, quod plena luna solemniter agitur : regularis autem solis defectio non nisi in fine lunæ contingit. DION. (*ad Polycarpum.*) Apud Heliopolim enim tunc præsentes, inopinabiliter soli lunam incidentem videbamus (non enim erat conveniens conjunctionis hujus tempus) et rursus ipsam a nona hora usque ad vesperam, ad solis diametrum supernaturaliter restitutam. Eclipsim etiam illam ex Oriente vidimus incepisse, et usque ad solarem terminum pervenisse; postea vero retrocessisse; ac rursus non ex eodem defectum et restitutionem luminis extitisse, sed ex adverso diametri factam esse : talia sunt ejus temporis facta supernaturalia, et soli Christo qui est omnium causa, possibilia factu. GRÆC. Hoc igitur prodigium factum est, ut pateret quod qui mortem susceperat, gubernator esset totius creaturæ. AMBR. Sol etiam occidit sacrilegis, ut funesti

éclairer le triste spectacle de ce crime affreux, et les ténèbres se répandent sur les yeux de ces perfides pour rendre plus éclatante la lumière de la foi.

Bède. A ce miracle, saint Luc en ajoute un autre : « Et le voile du temple se déchira par le milieu. » C'est au moment même où Jésus expira que ce prodige eut lieu, comme le rapportent saint Matthieu et saint Marc; saint Luc le place ici par anticipation. — Théophyl. Le Seigneur annonçait ainsi que désormais le saint des saints ne serait plus inaccessible, qu'il serait livré aux profanations des Romains, et que l'entrée en serait ouverte à tous. — S. Ambr. Le voile du temple se déchira encore pour figurer la division des deux peuples, et la profanation de la synagogue. Le voile ancien se déchire pour laisser l'Eglise déployer et suspendre les voiles nouveaux de la foi chrétienne. Le voile de la synagogue disparaît, pour nous permettre de voir des yeux de notre âme les profonds mystères de la religion. — Théophyl. C'est encore une figure que le voile qui nous séparait des mystères du ciel est déchiré, c'est-à-dire, que l'inimitié de Dieu et le péché sont détruits.

S. Ambr. Dès que Jésus eut bu le vinaigre qu'on lui présentait, tous les mystères de sa vie mortelle furent accomplis et l'immortalité seule demeura : « Alors Jésus s'écria d'une voix forte : Mon Père, je remets mon âme entre vos mains. » — Bède. En invoquant Dieu comme son Père, il déclare qu'il est le Fils de Dieu, et en remettant son esprit entre ses mains, il ne révèle point un défaut de puissance, mais la confiance qu'il possède une seule et même puissance avec son Père. — S. Ambr. Le corps du Sauveur ne meurt que pour ressusciter, et il remet son esprit à son Père, afin que toutes les créatures qui habitent

---

spectaculum sceleris obumbraret; tenebræ effusæ sunt oculis perfidorum, ut fidei lumen refulgeret.

Bed. Volens autem Lucas miraculum miraculo adjungere, subjungit : « Et velum templi scissum est medium. » Hoc expirante Domino factum est, sicut Matthæus et Marcus contestantur; sed Lucas præoccupando narravit. Theophylact. Per hoc autem Dominus ostendebat, quod non erunt ulterius Sancta Sanctorum inaccessibila; sed tradita in manus Romanorum inquinarentur, et eorum aditus pateret. Ambr. Velum etiam scinditur, quo duorum populorum divisio, et synagogæ profanatio declaratur. Scinditur velum vetus, ut Ecclesia nova fidei suæ vela suspendat. Synagogæ velamen aufertur, ut religionis interna mysteria revelato mentis cernamus intuitu. Theophylact. Per hoc etiam ostenditur quod velum (quod sequestrabat nos a sacris quæ sunt in cœlo) disrumpitur, id est, Dei inimicitia et peccatum.

Ambr. Deinde ubi acetum bibit, assumptæ mortalitatis impletum est omne mysterium, et immortalitas sola remansit. Unde sequitur : « Et clamans voce magna ait Jesus : Pater, in manus tuas commendo spiritum meum. » Bed. Patrem invocando, *Filium Dei* se esse declarat; spiritum vero commendando, non defectum suæ virtutis, sed confidentiam ejusdem cum Patre potestatis insinuat Ambr. Caro moritur, ut resurgat; spiritus Patri commendatur, ut cœlestia quo-

les cieux soient affranchies des liens de l'iniquité, et que la paix commence par le ciel pour servir de modèle à celle qui doit se faire sur la terre. — S. Cyr. Ces paroles du Sauveur nous apprennent que les âmes des saints ne sont plus retenues captives dans les enfers (1), comme auparavant, mais qu'elles sont avec Dieu, depuis que Jésus-Christ les a délivrées. — S. Athan. (*De l'incarn. cont. les Ar.*) Dans sa personne, il recommande à son Père tous les hommes auxquels il a rendu la vie, car nous sommes ses membres, selon ces paroles de l'apôtre saint Paul aux Galates : « Vous n'êtes tous qu'un en Jésus-Christ. » (*Gal.*, IV, 28.)

S. Grég. de Nysse. Il convient ici d'examiner comment Jésus-Christ a pu dans le même temps se diviser en trois et aller dans les entrailles de la terre, comme il l'avait prédit aux pharisiens (*Matth.*, XII, 4), dans le paradis, comme il l'a dit au bon larron, et dans les mains de son Père, d'après ses dernières paroles. Or, cette difficulté ne forme même pas une question pour ceux qui veulent tant soi peu réfléchir, car celui qui est partout, est à la fois présent en tout lieu par sa divine puissance. — S. Ambr. Il recommande son âme à son Père, mais tout en étant dans le ciel, il éclaire les enfers (les limbes) et étend à toute créature les effets de la rédemption, car le Christ est en toutes choses, et toutes choses subsistent en lui. (*Coloss.*, I, 17.) — S. Grég. de Nysse. On peut encore répondre qu'au temps de la passion, la divinité n'abandonna aucune partie de l'humanité à laquelle elle s'était unie, et qu'elle sépara volontairement l'âme du corps en restant elle-même unie à l'une et à l'autre. C'est ainsi qu'il détruit la puissance de la mort par son corps qu'il livre à la mort, tandis que par son âme, il

(1) Les enfers signifient ici les limbes dans lesquelles les âmes des justes morts avant la venue du Christ attendaient leur rédemption par le Sauveur du monde.

---

que ab iniquitatis vinculo solverentur : et pax fieret in cœlo, quam pax terrena sequeretur. Cyril. Hæc autem vox edocet quod animæ sanctorum non deinceps in inferno clauduntur (ut prius), sed apud Deum sunt, hujus rei facto Christo principio. Atha. (*de Incarnatione, vel natura humana suscepta contra Arianos.*) Commendat enim Patri per se universos mortales in se vivificatos. Nam sumus membra ejus, secundum illud Apostoli ad Galatas : « Omnes unum estis in Christo. »

Greg. Nysse. (*Orat.* 1, *de Resurrect.*) Decet autem quærere qualiter in eodem tempore Dominus tripartitur seipsum : « In viscera terræ, » ut dixerat pharisæis (*Matth.*, XII, vers. 4) ; « in paradisum Dei, » ut dixit latroni ; « in manus paternas, » ut nunc dicitur. Sed recte considerantibus, hoc nec quæstione dignum videtur. Nam qui ubique est, per divinam potentiam in quolibet loco adest. Ambr. Commendatur ergo Patri spiritus ; sed cum sit in superioribus, illuminat et inferna, ut universa redimantur. Christus enim omnia, et in Christo omnia. Greg. Nyss. (*ubi sup.*) Alia solutio est quod tempore passionis neutram partem humanitatis semel unita Divinitas dimisit, sed animam de corpore sponte disjunxit, se tamen in utroque permanentem ostendit. Nam per corpus in quo mortem suscepit, confu-

ouvre au bon larron l'entrée du paradis. Or, le prophète Isaïe, en décrivant la céleste Jérusalem, qui n'est autre que le paradis, fait ainsi parler Dieu : « Je vous porte gravée sur ma main, vos murailles sont sans cesse devant mes yeux ; » (*Isaïe*, XLIX, 16) (1) paroles qui prouvent que la main de Dieu le Père est dans le paradis. — S. DAMAS. (*hom. pour le samedi saint.*) Ou encore pour être plus précis : il était dans le tombeau quant à son corps ; quant à son âme, à la fois dans les enfers et dans le paradis avec le bon larron, et comme Dieu sur son trône avec le Père et l'Esprit saint.

THÉOPHYL. Il expire en poussant un grand cri, parce qu'il avait le pouvoir de quitter la vie et de la reprendre (*Jean*, X, 18) : « Et en prononçant ces mots il expira. » — S. AMBR. Paroles dont voici le sens. Il rendit l'âme, il ne perdit point la vie malgré lui, car ce qu'on rend est volontaire, mais ce qu'on perd est forcé.

℣. 47-49. — *Or le centurion, voyant ce qui était arrivé, glorifia Dieu en disant : Vraiment cet homme était juste. Et toute la multitude de ceux qui assistaient à ce spectacle et qui virent toutes ces choses s'en retournèrent en se frappant la poitrine. Là aussi, à quelque distance, se tenaient tous ceux de la connaissance de Jésus et les femmes qui l'avaient suivi de Galilée, regardant ce qui se passait.*

S. AUG. (*De la Trinité*, IV, 13.) Tous ceux qui étaient présents furent saisis d'étonnement en voyant Jésus rendre l'âme après avoir poussé ce grand cri, car les crucifiés ne mouraient qu'après de longues tortures : « Or, le centurion voyant ce qui était arrivé, glorifia Dieu en disant : Vraiment, cet homme était juste. » — S. AUG. (*De l'accord*

(1) Nous donnons ici la traduction de la Vulgate.

---

tavit mortis potentiam ; per animam vero latroni paravit introitum paradisi. Dicit autem Isaias (*cap.* 49) de superna Hierusalem, quæ a paradiso non est alia : « Super manus meas depinxi mœnia tua : » unde palam est quod existens in paradiso manus Patris inhabitat. DAMAS. (*in homil. de Sabbato sancto post medium.*) Vel (expressius loquendo) in sepulcro erat secundum corpus ; in inferno secundum animam, et in paradiso cum latrone : sed sicut Deus, in throno erat cum Patre et Spiritu sancto.

THEOPHYL. Clamans vero alta voce expirat, quia inerat ei potestas ponendi animam suam, et eam resumendi. Unde sequitur : « Et hæc dicens expiravit. » AMBR. Quod dicit : Tradidit spiritum ; quia non invitus amisit : quod enim emittitur, voluntarium est ; quod amittitur, necessarium.

Videns autem centurio quod factum fuerat, glorificavit Deum, dicens : Vere hic homo justus erat. Et omnis turba eorum qui simul aderant ad spectaculum istud, et videbant quæ fiebant, percutientes pectora sua revertebantur. Stabant autem omnes noti ejus a longe, et mulieres quæ secutæ eum erant a Galilæa, hæc videntes.

AUG. (IV *de Trinit.*, cap. 13.) Cum post illam vocem continuo tradidit spiritum, hoc maxime qui aderant, sunt mirati ; longa enim morte cruciabantur ligno suspensi : unde dicitur : « Videns autem centurio quod factum fuerat, glorificavit Deum dicens : Vere hic homo

des Evang., III, 30.) Il n'y a point de contradiction entre saint Matthieu, qui attribue l'étonnement du centurion au tremblement de terre qui eut alors lieu, et saint Luc, d'après lequel le centurion fut saisi d'étonnement de voir Jésus expirer après avoir poussé ce grand cri, et montrer ainsi quelle puissance il avait en mourant. D'ailleurs saint Matthieu, en attribuant l'étonnement du centurion au tremblement de terre et à tout ce qui se passait, démontre la vérité du récit de saint Luc, qui donne pour cause de cet étonnement la mort même du Sauveur. Saint Luc, de son côté, en s'exprimant de la sorte : « Le centurion voyant ce qui était arrivé, » comprend dans cette manière générale de parler, tous les prodiges qui eurent lieu alors, et les renferme dans un seul prodige dont les autres faisaient partie et dont ils étaient comme des circonstances détaillées. On pourrait peut-être trouver une divergence en ce que, d'après un autre évangéliste, le centurion dit : « Celui-ci est vraiment le Fils de Dieu, » tandis que d'après saint Luc, il se contente de dire : « Cet homme était vraiment juste. » Mais on peut admettre que le centurion a confessé ces deux vérités, et que chacun des évangélistes n'en a rapporté qu'une seule, ou que saint Luc a exprimé dans quel sens le centurion avait confessé que Jésus était le Fils de Dieu. En effet, le centurion n'a peut-être pas voulu dire qu'il était le Fils unique et consubstantiel du Père, mais il l'a proclamé Fils de Dieu, parce qu'il croyait à son innocence, et dans le même sens qu'un grand nombre de justes ont été appelés fils de Dieu (1). D'après le récit de saint Matthieu encore, ceux qui étaient avec le centurion partagèrent sa crainte, circonstance dont saint Luc n'a rien dit ; mais où est la contradiction, lorsque l'un raconte ce que

(1) Voyez *la Genèse*, chapitre VI, versets 2 et 4, où les pieux descendants de Seth sont appelés les enfants de Dieu.

---

justus erat. » AUG. (*de Cons. Evang.*, lib. III, cap. 20.) Non est autem contrarium quod Matthæus viso terræmotu dicit admiratum centurionem, cum Lucas dicat hoc eum admiratum fuisse quod emissa illa voce expirasset, ostendens quam potestatem habuit quando moreretur. In eo autem quod Matthæus dicit non solum *viso terræmotu*, sed addidit, *et his quæ fiebant*, integrum locum fuisse demonstravit Lucæ ; ut diceret ipsum Domini mortem fuisse miratum. Quod autem Lucas etiam ipse dixit : « Videns autem centurio quod factum erat, » in eo genere inclusit omnia quæ facta erant in illa hora mirabiliter, tanquam unum mirabile factum commemorans ; cujus quasi membra et partes erant omnia illa miracula. Quod autem alius dixit centurionem dixisse : Vere Filius Dei erat iste, » Lucas autem ait quod *justus erat*, putari potest diversum : sed vel utrumque dictum a centurione debemus intelligere, et aliud illum, aliud istum commemorasse ; vel fortasse Lucam exprimere sententiam centurionis, quomodo dixerit Jesum *Filium Dei* : forte enim non eum *unigenitum æqualem Patri* centurio intellexerat, sed ideo *Filium Dei* dixerat, quia justum crediderat, sicut multi dicti sunt *Filii Dei*. Jam vero quia Matthæus addidit eos qui cum centurione erant, Lucas vero hoc tacuit, non est contra-

l'autre passe sous silence? Enfin, suivant saint Matthieu : « Ils furent saisis de crainte, » tandis que saint Luc dit simplement du centurion : « Il glorifia Dieu. » Mais qui ne comprend que c'est un sentiment de crainte qui l'a porté à glorifier Dieu?

Théophyl. Nous voyons ici l'accomplissement de cette prédiction du Sauveur : « Lorsque j'aurai été élevé de terre, j'attirerai tout à moi. » En effet, c'est lorsqu'il fut élevé sur la croix qu'il attira le bon larron, le centurion et plusieurs autres d'entre les Juifs, dont l'Evangéliste dit : « Et toute la multitude de ceux qui assistaient à ce spectacle et qui virent toutes ces choses, frappaient leurs poitrines, » etc. — Bède. Ils frappaient leur poitrine en signe de repentir et de tristesse, ce qui peut s'entendre de deux manières, ou parce qu'ils s'affligeaient de la mort injuste de celui dont ils avaient tant aimé la vie, ou parce qu'ils voyaient celui dont ils avaient demandé la mort, environné dans sa mort même d'une gloire encore plus éclatante. Remarquez aussi que la crainte de Dieu ouvre la bouche des Gentils, et leur fait confesser et glorifier Dieu à haute voix, tandis que les Juifs se contentent de frapper leur poitrine et retournent en silence dans leurs maisons.

S. Ambr. O cœurs des Juifs plus durs que les rochers! Celui qu'ils ont pris pour juge les condamne, le centurion est forcé de croire, le traître disciple désavoue son crime par sa mort, les éléments se troublent, la terre est ébranlée, les sépulcres s'ouvrent, et cependant la dureté des Juifs demeure inflexible au milieu du bouleversement de l'univers. — Bède. Le centurion figure ici la foi de l'Eglise, qui proclame que Jésus est le Fils de Dieu, tandis que la synagogue garde un coupable silence. C'est alors aussi que s'accom-

---

rium cum alius dicit quod alius tacet; et Matthæus dixit : « Timuerunt valde. » Lucas autem non dixit : « Timuit, » sed, « glorificavit Deum : » quis non intelligat eum timendo Deum glorificasse?

Theophyl. Nunc autem videtur effectum sortiri quod Dominus dixerat : « Cum exaltatus fuero, omnia ad me traham. » Exaltatus namque in cruce attraxit latronem et centurionem, sed et quosdam Judæorum, de quibus sequitur : « Et omnis turba eorum qui simul aderant ad spectaculum istud, et videbant, percutiebant pectora, » etc. Bed. Quod percutiebant pectora quasi pœnitentiæ et luctus indicium, potest dupliciter intelligi : sive quod eum cujus vitam dilexerunt, injuste occisum dolebant; sive quod cujus mortem se impetrasse meminerunt, hunc in morte amplius glorificatum tremebant. Notandum autem quod Gentiles Deum timentes, apertæ confessionis voce glorificant : Judæi percutientes solum pectora, silentes domum redeunt.

Ambr. O duriora saxis pectora Judæorum! Judex arguit, credit minister, proditor scelus suum morte condemnat, elementa fugiunt, terra concutitur, monumenta reserantur : Judæorum tamen immobilis duritia manet orbe concusso. Bed. Unde merito per centurionem fides Ecclesiæ designatur, quæ Dei Filium tacente synagoga confirmat. Imple

plit cette prédiction du Roi-prophète, où le Seigneur se plaint à Dieu son Père en ces termes : « Vous avez éloigné de moi mes amis et mes proches, et vous avez fait que ceux qui me connaissaient m'ont quitté à cause de ma misère. » (*Ps.* LXXXVII, 19.) « Là aussi, dit l'Evangéliste, à quelque distance se tenaient tous ceux de la connaissance de Jésus. » — THÉOPHYL. Les femmes, dont le sexe fut autrefois maudit, demeurent et considèrent toutes ces choses : « Et les femmes qui l'avaient suivi de Galilée se tenaient à l'écart, regardant ce qui se passait; » et c'est ainsi qu'elles reçurent les premières la grâce de la justification et toutes les bénédictions qui découlent de la passion aussi bien que de la résurrection de Jésus-Christ.

ŷ. 50-56. — *Et voici qu'un membre du grand conseil, nommé Joseph, homme vertueux et juste, qui n'avait ni approuvé le dessein des autres, ni pris part à leurs actes, qui était d'Arimathie, ville de Judée, et attendait lui aussi le royaume de Dieu, vint trouver Pilate et lui demanda le corps de Jésus. Et l'ayant détaché de la croix, il l'enveloppa d'un linceul et le déposa dans un sépulcre taillé dans le roc, où personne n'avait encore été mis. Or c'était le jour de la préparation et celui du sabbat allait commencer. Les femmes qui étaient venues de la Galilée avec Jésus, ayant suivi Joseph, virent le sépulcre et comment le corps de Jésus y avait été déposé. Et s'en étant retournées, elles préparèrent des aromates et des parfums, et le jour du sabbat elles demeurèrent en repos, selon la loi.*

CHAÎNE DES PÈR. GR. Joseph avait été jusque là un disciple caché de Jésus-Christ; il triomphe aujourd'hui de la crainte qui le retenait, et plein de zèle et d'ardeur, il dépose le corps du Seigneur de la croix où il était ignominieusement attaché, et acquiert ainsi la pierre précieuse de l'Evangile par la sagesse de ses paroles : « Et voici qu'un membre du grand conseil nommé Joseph, » etc. — BÈDE. Il est

---

tur autem quod Dominus Patri conqueritur, dicens (*Psal.* 87, vers. 19) : « Elongasti a me amicum et proximum, et notos meos a miseria. » Unde sequitur : « Stabant autem omnes noti ejus a longe. » THEOPHYL. Sed feminarum genus, olim maledictum, manet et videt hæc omnia : sequitur enim : « Et mulieres quæ secutæ erant a Galilæa, hæc videntes : » et sic primæ refocillantur justificatione, aut benedictione a passione profluente, sicut et resurrectione.

Et ecce vir nomine Joseph, qui erat decurio, vir bonus et justus (hic non consenserat consilio et actibus eorum), ab Arimathæa, civitate Judææ, qui expectabat et ipse regnum Dei. Hic accessit ad Pilatum, et petiit corpus Jesu, et depositum involvit sindone; et posuit illud in monumento exciso, in quo nondum quisquam positus fuerat. Et dies erat parasceves, et sabbatum illucescebat. Subsecutæ autem mulieres quæ cum eo venerant de Galilæa, viderunt monumentum, et quemadmodum positum erat corpus ejus; et revertentes paraverunt aromata et unguenta; et sabbato quidem siluerunt secundum mandatum.

GRÆC. Fuerat quandoque Joseph occultus Christi discipulus; denique vinculum timoris rumpens, ferventior factus, dominicum corpus turpiter pendens a ligno deposuit; comparans pretiosam margaritam verborum modestia. Unde dicitur : « Et ecce vir nomine Joseph qui erat decurio. » BED. *Decurio* vocatur quod sit de ordine curiæ, et

appelé décurion, parce qu'il appartenait à la curie et en gérait les affaires; cette charge est aussi appelée *curiale*, parce qu'elle a pour objet de veiller sur les intérêts civils des citoyens (1*), Joseph était donc revêtu d'une haute dignité dans le monde, mais il était bien plus élevé encore en vertu et en mérite aux yeux de Dieu : « C'était un homme vertueux et juste, d'Arimathie, ville de Judée, » etc. Arimathie est la même ville que Ramatha, patrie d'Helcana et de Samuel (2*).

S. Aug. (*De l'accord des Evang.*, III, 22.) Saint Jean dit qu'il était disciple de Jésus, ce qui fait ajouter à saint Luc : « Et il attendait, lui aussi, le royaume de Dieu. » On s'étonne avec raison que ce disciple qui avait jusque là dissimulé soigneusement ses relations avec Jésus, dans la crainte d'encourir la haine des Juifs, ait osé demander son corps, ce qu'aucun de ceux qui le suivaient publiquement n'aurait osé faire : « Il vint trouver Pilate, et lui demanda le corps de Jésus. » Mais cette difficulté disparaît, si l'on considère que la haute dignité de Joseph lui donnait ses entrées chez Pilate, et lui inspira assez de confiance pour lui faire cette demande. D'ailleurs, si lorsqu'il allait écouter les divins enseignements du Sauveur, il prenait soin d'éviter la haine et la vengeance des Juifs, il semble ne plus se préoccuper d'eux, aujourd'hui qu'il s'agit de rendre au corps de Jésus les derniers devoirs.

(1*) Cette explication du vénérable Bède qui joue ici sur les mots ne peut etre admise. Le mot grec βουλευτής, que la Vulgate traduit par *decurio*, signifie simplement *qui était du conseil*. Joseph est ici appelé *decurion*, parce que ce nom primitivement réservé aux chefs d'une décurie civile ou militaire, fut aussi donné par la suite à chacun des dix juges ou conseillers municipaux d'une colonie romaine.

(2*) D'après le docteur Sepp, Arimathie dont il est ici question est la ville de Haramathaim. Ce lieu s'appelle aujourd'hui *Soba* ou *Zophim*. Il est situé à quelques lieues à l'ouest de Jérusalem, et il ne faut pas le confondre, comme l'a fait saint Jérôme et comme le fait encore la tradition du pays, avec Ramla près de Joppé, l'ancienne Rama-Dan, ni avec Rama de la tribu de Benjamin.

Rien n'empêche cependant d'admettre que c'est l'ancienne Ramathaim Sophim, patrie de Samuel dans la tribu d'Ephraim. Saint Luc nomme Arimathie une ville de Judée, sans aucun doute parce qu'elle appartenait autrefois au territoire samaritain, conquis par les Juifs sous Jonathas Machabée.

---

officia curiæ administret, qui etiam *curialis* a procurando munera civilia solet appellari. Magnæ ergo Joseph dignitatis apud sæculum, sed majoris apud Deum meriti fuisse laudatur : unde sequitur : « Vir bonus et justus ab Arimathæa, civitate Judææ, » etc. Arimathæa ipsa est Ramatha, civitas Helcanæ et Samuelis. (I *Reg.*, I.)

Aug. (*de Cons. Evang.*, lib. III, c. 22.) Dicit autem Joannes quod erat discipulus Jesu : unde et hic subditur : « Qui expectabat et ipse regnum Dei. » Merito autem movet, cur ille qui propter timorem occultus erat discipulus, ausus sit petere corpus ejus, quod nullus eorum qui eum palam sequebantur, auderet. Sequitur enim : « Hic accessit ad Pilatum, et petiit corpus Jesu. » Sed intelligendum est istum fiducia dignitatis hoc fecisse, qua præditus poterat familiariter intrare ad Pilatum. In extremo autem illo officio funeris exhibendo minus videtur curasse de Judæis : quamvis soleret in Domino audiendo eorum inimicitias devitare.

Bède. Joseph fut donc jugé digne d'ensevelir le corps du Seigneur, à cause de son éminente vertu, de même qu'il obtint de Pilate le corps de Jésus, en considération du rang élevé qu'il occupait parmi les Juifs : « Et l'ayant détâché de la croix il l'enveloppa d'un linceul. » Cette modeste sépulture du Seigneur condamne la vanité des riches, qui veulent être entourés de leurs richesses jusque dans la poussière du tombeau.

S. Athan. (*Vie de S. Ant.*) C'est un véritable crime que d'embaumer les corps des morts, et de ne pas les ensevelir (1), même quand ce seraient les corps des saints, car qu'y a-t-il de plus saint ou de plus grand que le corps du Seigneur? Cependant il fut mis dans le tombeau et y demeura jusqu'au troisième jour, où il ressuscita : « Et il le déposa dans un tombeau taillé dans le roc. » — Bède. Ce tombeau était taillé dans le roc, car s'il avait été construit de plusieurs pierres assemblées, on aurait accusé ses disciples d'en avoir soulevé les fondements pour enlever le corps de leur maître. Il est déposé dans un tombeau neuf, comme le fait remarquer l'Evangéliste : « Dans lequel personne n'avait encore été mis, » car s'il était resté d'autres corps dans ce sépulcre, après la résurrection on aurait pu croire que c'était un autre que Jésus qui était ressuscité. C'est le sixième jour que l'homme avait été créé, c'est aussi le sixième jour que le Seigneur fut crucifié pour accomplir le mystère de la réparation du genre humain : « Or, c'était le jour de la préparation; » (2) c'est le nom que les Juifs donnaient au sixième jour, parce qu'ils préparaient ce jour-là tout ce qui était nécessaire pour le jour du sabbat. De même

(1) Saint Athanase veut combattre ici l'usage des Egyptiens qui n'ensevelissaient pas les morts, et il apporte à l'appui l'exemple du Sauveur qui a voulu que son corps fût inhumé.

(2) Voyez l'explication que nous avons donnée de ce mot, chapitre XXVII de saint Matthieu, verset 62.

Bed. Sic igitur per justitiam meritorum sepeliendo corpori dominico aptus, dignus fuit per nobilitatem potentiæ secularis illud impetrare. Unde sequitur : « Et depositum involvit in sindone. Ex simplici sepultura Domini, ambitio divitum condemnatur, qui nec in tumulis quidem possint carere divitiis.

Atha. (*in vita S. Antonii sub finem.*) Enormiter etiam agunt, qui condiunt corpora mortuorum, et ea non sepeliunt, etiam si sancta sint : quid enim sanctius aut majus Domini corpore? Quod tamen in monumento positum est, donec die tertia resurrexit : sequitur enim : « Et posuit eum in monumento exciso. » Bed. Scilicet de petra, ne si ex multis lapidibus ædificatum esset, post resurrectionem suffossis tumuli fundamentis, ablatus furto diceretur. In novo etiam ponitur monumento : nam sequitur : « In quo nondum quisquam positus fuerat; » ne post resurrectionem cæteris corporibus remanentibus, surrexisse alius suspicaretur. Quia vero sexta die homo factus est, recte Dominus sexta die crucifixus humanæ reparationis implevit arcanum. Unde sequitur : « Et erat dies parasceves, » quod *præparatio* interpretatur : quo nomine sextam feriam appellabant; quia ea die quæ in sabbatum forent necessaria, præ-

aussi que le Créateur s'est reposé de son œuvre le septième jour, ainsi le Sauveur s'est reposé dans le sépulcre le septième jour : « Et le jour du sabbat allait commencer. » Nous avons vu plus haut que tous ceux qui étaient de la connaissance de Jésus, et les femmes qui l'avaient suivi se tenaient à l'écart. Lors donc que le corps de Jésus eut été détaché de la croix, les amis du Sauveur s'en retournèrent chez eux, et les femmes seules qui l'aimaient plus tendrement, suivirent ses funérailles, dans le désir qu'elles avaient de voir où son corps serait déposé. « Les femmes qui étaient venues de la Galilée avec Jésus, ayant suivi Joseph, virent le sépulcre, et comment le corps de Jésus y avait été déposé, » afin de pouvoir lui offrir en temps opportun l'hommage de leur pieuse affection.

Théophyl. Cependant elles n'avaient pas encore une foi véritable. Elles préparent des aromates et des parfums pour la sépulture définitive de Jésus, comme s'il n'était qu'un homme, suivant la coutume des Juifs qui ensevelissaient ainsi leurs morts : « Et s'en étant retournées, elles préparèrent des aromates et des parfums, » etc. Après que le Sauveur fut déposé dans le sépulcre, elles s'occupèrent à préparer des aromates, tant qu'il leur fut permis de travailler, c'est-à-dire jusqu'au coucher du soleil. Or, la loi voulait que le silence ou le repos du sabbat fût scrupuleusement observé depuis le soir du jour précédent, jusqu'au soir du jour suivant : « Et le jour du sabbat, elles demeurèrent en repos pour obéir aux préceptes de la loi. »

S. Ambr. Dans le sens figuré, remarquons que c'est un juste qui ensevelit le corps de Jésus-Christ; car la fraude et l'iniquité ne doivent prendre aucune part à la sépulture du Sauveur. Ce n'est pas sans raison que saint Matthieu nous fait observer que Joseph, qui se chargea

---

parabant : quia vero septimo die requievit conditor ab opere suo, sabbato Dominus in sepulcro requievit. Unde sequitur : « Et sabbatum illucescebat. » Supra autem legimus quia « stabant omnes noti ejus a longe, et mulieres quæ secutæ erant eum. » His ergo notis Jesu post depositum ejus cadaver ad sua remeantibus, solæ mulieres quæ arctius amabant, funus subsecutæ, quo loco poneretur inspicere cupiebant. Sequitur enim : « Subsecutæ autem mulieres quæ cum ipso venerant de Galilæa, viderunt monumentum, et quemadmodum positum erat corpus ejus; » ut scilicet ei tempore congruo munus possent suæ devotionis offerre.

Theophyl. Neque tamen fidem debitam adhuc habebant, sed quasi puro homini aromata et unguenta parabant more Judæorum, qui talia exhibebant defunctis. Unde sequitur : « Et revertentes paraverunt unguenta, » etc. Bed. Sepulto enim Domino quandiu licebat operari (id est, usque ad solis occasum) unguentis præparandis erant occupatæ. Mandatum autem erat, ut sabbati silentium (id est, quies a vespera usque ad vesperam) servaretur : sequitur enim : « Et sabbato quidem siluerunt secundum mandatum. »

Ambr. Mystice autem justus Christi corpus sepelit. Talis est enim Christi sepultura, quæ fraudem iniquitatemque non habeat. Merito autem Matthæus hunc *divitem* dixit : suscipiendo enim

d'ensevelir le corps de Jésus-Christ, était riche; car en portant lui-même le corps d'un riche, il ne connut point la pauvreté de la foi (1*). Il enveloppa le corps de Jésus-Christ dans un linceul; et vous aussi revêtez le corps du Seigneur de sa gloire, si vous voulez être juste, et bien que vous croyiez qu'il a souffert la mort, couvrez-le de la plénitude de la divinité. L'Eglise elle-même se revèt aussi de la grâce de l'innocence. — BÈDE. Celui qui reçoit Jésus dans un cœur pur, l'enveloppe dans un suaire blanc. — S. AMBR. Ce n'est pas sans raison non plus qu'un évangéliste rapporte que le tombeau était neuf, et un autre que c'était le tombeau de Joseph. En effet, c'est à ceux qui sont soumis à la loi de la mort qu'on prépare un tombeau, mais le vainqueur de la mort n'a pas besoin d'avoir son sépulcre; car quel rapport peut-il y avoir entre Dieu et un tombeau. Il est mis seul dans ce sépulcre, parce que bien que la mort de Jésus-Christ lui soit commune avec nous, à ne considérer que la nature de son corps, elle est exceptionnelle à raison de sa puissance. Jésus-Christ est enseveli dans le sépulcre d'un juste, pour nous apprendre qu'il prend volontiers son repos dans la demeure de la justice. Le juste a creusé ce sépulcre à l'aide de la parole pénétrante dans la pierre dure du cœur des Gentils, pour faire éclater parmi les nations la puissance de Jésus-Christ; c'est aussi dans un dessein mystérieux qu'on roule une grande pierre à l'entrée du sépulcre. Celui qui a donné à Jésus-Christ une sépulture convenable dans son cœur, doit le garder avec soin pour ne pas s'exposer à le perdre et ne pas donner entrée dans son âme à l'incrédulité.

BÈDE. Notre-Seigneur a voulu être crucifié le sixième jour, et se

(1*) Ce sens figuré est déjà assez difficile à comprendre dans saint Ambroise, bien qu'il y soit présenté avec beaucoup plus de développements. Mais saint Thomas a tellement abrégé l'explication mystique de saint Ambroise, prenant comme au hasard une phrase au commencement et une autre à la fin, qu'elle est devenue presque inintelligible. Nous avons cherché à y répandre un peu de clarté en y rétablissant quelques parties du texte original.

---

divitem nescivit fidei paupertatem, justus corpus Christi operit sindone : vesti et tu Domini corpus gloria sua, ut et ipse sis justus : et si mortuum credis, operi tamen Divinitatis suæ plenitudine : sed et vestitur Ecclesia innocentiæ gratia. BED. Ille etiam in sidone munda involvit Jesum, qui pura mente eum susceperit. AMBR. Nec otiose alius Evangelista *monumentum novum* dixit, alius *monumentum Joseph* : etenim tumulus his paratur qui sub lege sunt mortis, victor mortis tumulum suum non habet : quæ enim communicatio tumulo et Deo? Solus enim tumulo includitur, quia mors Christi etsi sit communis secundum naturam corporis, specialis est secundum virtutem. Bene autem Christus in monumento conditur justi, ut justitiæ habitatione requiescat : monumentum enim hoc in duritiæ gentilis petra justus excidit penetrabili verbo; ut prætenderet in nationibus virtus Christi, cui pulcherrime admotus est lapis. Quicunque in se bene humaverit Christum, diligenter custodiat; ne eum perdat, neve perfidiæ sit ingressus.

BED. Quod autem Dominus sexta die

reposer le septième jour dans le sépulcre, pour nous apprendre que pendant le sixième âge du monde, nous devons souffrir et être crucifié au monde pour le Seigneur. (*Galat.*, VI, 14.) Mais au septième âge, c'est-à-dire après la mort, les corps reposent dans les tombeaux et les âmes dans le sein de Dieu. Aujourd'hui encore, il y a de saintes femmes, c'est-à-dire des âmes vraiment humbles et embrasées d'amour qui suivent avec un pieux empressement la passion de Jésus-Christ, et qui, afin d'en faire l'objet de leur imitation, méditent avec soin l'ordre dans lequel elle s'est accomplie. Après qu'elles l'ont lue, entendue et gravée dans leur mémoire, elles s'appliquent à la pratique des bonnes œuvres qui sont agréables à Jésus-Christ, afin que lorsque finira la préparation de la vie présente, elles puissent, le jour de la résurrection, aller au-devant du Sauveur dans le repos bienheureux, portant avec elles les parfums des œuvres spirituelles.

---

crucifigitur, septima in sepulchro quiescit, significat quod in sexta mundi ætate nos pro Domino pati et velut mundo crucifigi necesse est. In septima vero (id est, post mortem), corpora quidem in tumulis, animæ vero cum Domino requiescunt. Sed et usque nunc mulieres sanctæ (id est, animæ humiles), dilectione ferventes, passioni Christi diligenter obsequuntur; et si forte valeant imitari, sedula curiositate quo ordine sit eadem passio completa perpendunt; qua lecta, audita, recordata, mox ad paranda se opera virtutum (quibus Christus delectetur) convertunt, ut finita præsentis vitæ parasceve, in requie beata, tempore resurrectionis occurrere Christo valeant cum aromatibus spiritualium actionum.

CHAPITRE XXIV.

SOMMAIRE ANALYTIQUE.

ẏ. 1-12. — Grandeur de l'amour des saintes femmes pour le Sauveur. — A quel temps sont-elles venues au sépulcre, et comment concilier ici les contradictions apparentes que présentent les évangélistes? — A quel moment eut lieu la résurrection de Jésus-Christ. — Pourquoi a-t-il voulu que son corps restât trois jours et trois nuits dans le tombeau? — Pourquoi les saintes femmes trouvent-t-elles la pierre du sépulcre renversée? — Pourquoi et de quelle manière les anges leur apparaissent. — Comment concilier saint Matthieu et saint Marc qui ne parlent que d'un ange, avec saint Luc, d'après lequel les saintes femmes en virent deux. — Pourquoi tiennent-elles simplement leurs yeux baissés vers la terre sans se prosterner? — Paroles que leur adressent les anges. — Pourquoi Jésus-Christ met-il un intervalle entre sa mort et sa résurrection? — Les saintes femmes vont annoncer aux apôtres ce qu'elles ont vu. — Dessein de Dieu en leur faisant remplir ce message. — Comment les apôtres reçurent la nouvelle qui leur était annoncée. — Comment le doute des apôtres devient le fondement inébranlable de notre foi. — Promptitude de Pierre à courir au sépulcre. — Impression qu'il éprouve à la vue du sépulcre ouvert et des linges laissés à terre. — Pourquoi saint Luc ne parle ici que de Pierre, alors que Jean courut avec lui au sépulcre. — Pierre entra-t-il dans le sépulcre aussi bien que Jean? — Deux enseignements que nous donne la conduite des saintes femmes, lorsque nous sommes pour approcher du corps de Jésus-Christ. — Rapprochement entre ce qui se passa alors au sépulcre, et ce qui se passe tous les jours au saint autel.

ẏ. 13-24. — Notre-Seigneur apparaît aux deux disciples d'Emmaüs. — Quels étaient ces deux disciples. — Qu'était la ville d'Emmaüs. — Pourquoi Notre-Seigneur leur apparaît pendant qu'ils s'entretiennent de lui. — Pour quelles raisons leur apparaît-il sous une autre forme qui ne leur permettait pas de le reconnaître? — Réponse qu'ils font à Jésus. — Comment était-il véritablement étranger pour eux? — Ils reconnaissent hautement qu'il est un prophète puissant en œuvres et en paroles devant Dieu et devant tout le peuple. — Cause de leur tristesse. — Pourquoi paraissent-ils avoir perdu toute espérance? — Comment ils n'avaient pas cependant perdu entièrement la foi.

ẏ. 25-35. — Pourquoi Notre-Seigneur reprend ces deux disciples avec sévérité. — On ne doit pas se contenter de croire à quelques-uns des oracles prophétiques, notre foi doit s'étendre indistinctement à toutes les prophéties. — La nécessité des souffrances et de la mort de Jésus-Christ excuse-t-elle ses bourreaux? — Notre-Seigneur leur explique les prophéties qui le concernent. — Précieux enseignements que nous donne la conduite du Sauveur. — Pourquoi feint-il d'aller plus loin? — Comment nous devons à l'exemple des disciples d'Emmaüs exercer l'hospitalité. — Quelle était la cause qui tenait leurs yeux fermés. — Pourquoi le Sauveur leur laisse ce bandeau jusqu'au moment de la fraction du pain. — Comment Dieu récompense la pratique des devoirs de l'hospitalité. — Pourquoi Jésus disparaît-il aussitôt de devant les yeux des deux disciples? — Effets que produisent dans les cœurs les paroles du Sauveur. — Les deux disciples retournent à Jérusalem et vont trouver les apôtres. —

Pourquoi Notre-Seigneur a-t-il apparu à Pierre le premier? — Impression produite sur les apôtres par le récit des deux disciples.

ẏ. 36-40. — Circonstances dans lesquelles Notre-Seigneur apparaît aux apôtres. Absence de saint Thomas. — Comment faut-il entendre ces paroles que Jésus leur adresse : *Je vous précéderai en Galilée?*—Diverses significations qu'elles peuvent recevoir. — Pourquoi Notre-Seigneur aborde ses apôtres en leur souhaitant la paix. — Combien nous devons estimer et apprécier le don de la paix. — Pourquoi les apôtres croient voir un esprit en voyant le Sauveur. — Peut-on supposer que saint Pierre et saint Jean aient pu douter de la résurrection, après les faits prodigieux dont ils avaient été les témoins? — Comment Notre-Seigneur prouve à ses disciples qu'il est le Fils de Dieu qui pénètre le secret des cœurs. — Quelles étaient les pensées qui s'élevaient dans leurs cœurs. — Comment les apôtres, d'après saint Jean, ont pu être dans la joie, tandis que d'après saint Luc, le Sauveur leur reproche leur incrédulité. — Pourquoi leur montre-t-il ses mains, ses pieds, et les trous des clous, et les leur donne-t-il à toucher? — Il nous donne une image de notre propre résurrection. — Propriétés de notre corps ressuscité. — Pourquoi Jésus a voulu conserver dans son corps ressuscité les cicatrices des plaies de ses pieds et de ses mains.

ẏ. 41-44. — Comment Notre-Seigneur rend sa résurrection plus certaine encore à ses disciples. — Manger est pour le Sauveur un acte de puissance et non une nécessité. — Peut-on conclure de là qu'après la résurrection les hommes auront encore besoin d'aliments? — Signification mystérieuse des aliments que les apôtres présentent au Sauveur.—Comment il achève de les convaincre, en leur rappelant les prophéties dont il leur avait parlé pendant sa vie.

ẏ. 45-49. — Comment Jésus-Christ leur découvre le véritable sens des Ecritures, l'unité de son Eglise, la prédication de l'Evangile aux Gentils, la nécessité du baptême. — Comment expliquer que le baptême ne doit être donné qu'au nom de Jésus-Christ. — Pourquoi commande-t-il à ses apôtres de commencer leur prédication par Jérusalem, et de terminer par les Gentils? — Comment il leur promet de fortifier leur faiblesse. — Force toute divine qu'il leur promet. — Pourquoi l'Esprit saint ne descendit-il pas sur les apôtres pendant que Jésus était encore avec eux? — Pourquoi ne précise-t-il pas le moment où il descendra sur eux? — Préparation qu'il faut apporter au ministère de la prédication. — Comment concilier le récit de saint Jean d'après lequel les apôtres avaient déjà reçu l'Esprit saint, avec celui de saint Luc où le Sauveur leur commande de demeurer dans la ville jusqu'à ce qu'ils soient revêtus de la force d'en haut.

ẏ. 50-53. — Pourquoi Notre-Seigneur emmène ses apôtres hors de la ville jusqu'à Béthanie. — Pourquoi les bénit-il avant de les quitter, et en levant les mains? — Comment Jésus place sous nos yeux dans sa résurrection et son ascension les récompenses qu'il nous a promises. — Sa résurrection et son ascension modèles de notre résurrection future et de notre ascension dans les cieux. — Comment les apôtres attendent l'Esprit saint qui leur a été promis. — Vie toute spirituelle qu'ils mènent dans le temple. — Saint Luc termine son Evangile comme il l'avait commencé.

℣. 1-12. — *Mais le premier jour de la semaine elles vinrent de grand matin au sépulcre, apportant les parfums qu'elles avaient préparés, et elles virent que la pierre qui était au devant du sépulcre en avait été ôtée; et étant entrées, elles ne trouvèrent point le corps du Seigneur Jésus. Or il arriva, pendant qu'elles en étaient consternées, que près d'elles parurent deux hommes vêtus de robes resplendissantes. Et comme dans leur frayeur elles tenaient leur visage baissé vers la terre, ils leur dirent : Pourquoi cherchez-vous parmi les morts celui qui est vivant? Il n'est point ici, mais il est ressuscité. Souvenez-vous de ce qu'il vous a dit lorsqu'il était encore en Galilée : « Il faut que le Fils de l'homme soit livré entre les mains des pécheurs, qu'il soit crucifié et qu'il ressuscite le troisième jour. Et elles se ressouvinrent de ses paroles. Etant revenues du sépulcre, elles annoncèrent toutes ces choses aux onze et à tous les autres. Or c'étaient Marie-Madeleine, Jeanne, Marie, mère de Jacques, et les autres qui étaient avec elles, qui racontèrent ces choses aux apôtres. Mais ce qu'elles leur disaient leur parut comme une rêverie et ils ne les crurent point. Néanmoins, Pierre se levant, courut au sépulcre, et s'étant baissé pour regarder, il ne vit que les linges posés à terre; et il s'en alla, admirant en lui-même ce qui était arrivé.*

Bède. Les saintes femmes ne se contentèrent pas de ce qu'elles avaient fait le jour de la préparation; lorsque le sabbat fut passé (c'est-à-dire après le coucher du soleil) et dès qu'il leur fut permis de reprendre leur travail, elles achetèrent des parfums, pour aller embaumer dès l'aurore le corps de Jésus, comme le rapporte saint Marc; mais l'obscurité de la nuit les empêcha d'aller au sépulcre : « Le premier jour donc de la semaine, de grand matin, elles vinrent au sépulcre, » etc. Le jour d'après le sabbat, ou le premier jour de la semaine, est le premier qui suit le sabbat (1*), et que les chrétiens ont

(1*) Nous avons déjà fait remarquer que le mot *sabbat, jour de repos,* signifiait aussi *semaine.* (*Luc,* XVIII.)

CAPUT XXIV.

Una autem sabbati valde diluculo, venerunt ad monumentum, portantes quæ paraverant aromata, et invenerunt lapidem revolutum a monumento; et ingressæ non invenerunt corpus Domini Jesu. Et factum est dum mente consternatæ essent de isto, ecce duo viri steterunt secus illas in veste refulgenti. Cum timerent autem et declinarent vultum in terram, dixerunt ad illas : Quid quæritis viventem cum mortuis? Non est hic, sed surrexit. Recordamini qualiter locutus est vobis, cum adhuc in Galilæa esset, dicens quia oportet Filium hominis tradi in manus hominum peccatorum, et crucifigi, et die tertia resurgere. Et recordatæ sunt verborum ejus, et regressæ a monumento, nuntiaverunt hæc omnia illis undecim, et cæteris omnibus. Erat autem Maria Magdalene, et Joanna, et Maria Jacobi, et cæteræ quæ cum illis erant, quæ dicebant ad apostolos hæc. Et visa sunt ante illos sicut deliramentum verba ista, et non crediderunt illis. Petrus autem surgens cucurrit ad monumentum, et procumbens vidit linteamina sola posita; et abiit, secum mirans quod factum fuerat.

Bed. Religiosæ mulieres, non solum in die parasceves, sed etiam sabbato transacto (id est, sole occidente) mox ut operandi licentia remeavit, emerunt aromata, ut venientes ungerent corpus Jesu, sicut Marcus testatur; præoccupante tamen jam noctis articulo monumentum adire non valuerunt : et ideo dicitur : « Una autem sabbati valde diluculo venerunt, » etc. Una sabbati (sive prima sabbati) prima est a sabbato;

appelé depuis le jour du Seigneur, à cause de la résurrection du Sauveur. La démarche de ces pieuses femmes, qui viennent au sépulcre de grand matin, montre la grandeur de leur amour et du désir qu'elles avaient de chercher et de trouver le Seigneur.

S. Ambr. Toutefois, le récit des évangélistes présente ici une assez grande difficulté ; saint Luc dit que les saintes femmes sont venues de grand matin au sépulcre ; saint Matthieu, qu'elles sont venues le soir du sabbat. Mais cette divergence de temps disparaît, en admettant que des femmes différentes vinrent au sépulcre à plusieurs reprises, et qu'il y eut aussi plusieurs apparitions distinctes (1*). Quant à ces paroles de saint Matthieu : « Le soir ou la nuit du sabbat, à la première lueur du jour qui suit le sabbat, » eut lieu la résurrection du Seigneur, il ne faut pas les entendre dans ce sens que le Sauveur soit ressuscité le matin du dimanche, qui est le premier jour après le sabbat, ni le jour même du sabbat ; car où seraient dans cette dernière hypothèse les trois jours qui devaient s'écouler jusqu'à la résurrection ? Ce n'est donc pas au déclin du jour, mais au déclin de la nuit,

(1*) Pour bien comprendre ces visites différentes et ces apparitions distinctes, nous croyons utile de donner ici la suite des faits d'après la concorde des quatre Evangiles.

1° Marie-Madeleine, Marie, mère de Jacques le Mineur et de Joseph, et d'autres, sont présentes au sépulcre, pendant que Joseph d'Arimathie ensevelit le corps de Notre-Seigneur. (*Matth.*, xxvii, 61; *Marc*, xv, 47; *Luc*, xxiii, 54, 65.) C'était le vendredi soir, un peu avant le coucher du soleil. En revenant chez elles, elles achètent des aromates, et le jour du sabbat, elles demeurent en repos pour obéir aux prescriptions de la loi. (*Luc*, xxiv, 56.)

2° Le samedi soir après le coucher du soleil, le sabbat étant passé elles complètent leur provision de parfums et d'aromates. (*Marc*, xvi, 1.)

3° Jésus ressuscite le dimanche matin avant le jour. (*Matth.*, xxviii, 2, 4.)

4° Les premières femmes viennent au sépulcre avant le jour (*Matth.*, xxviii, 1; *Luc*, xxiv, 1 et suiv.; *Jean*, x, 1 et suiv.); elles aperçoivent la pierre renversée : Marie-Madeleine court porter cette nouvelle à Pierre et à Jean. (*Jean*, xx, 2.)

5° Les autres femmes restent au sépulcre, où se passa la scène racontée par saint Luc. (xxiv, 3, 8.)

6° Les mêmes femmes reviennent à la ville, et annoncent cette nouvelle aux apôtres et aux disciples.

7° Pierre et Jean, déjà avertis par Madeleine, entendent leur témoignage, et vont au sépulcre (*Luc*, xxiv, 1, 2; *Jean*, xx, 3); où ils entrent et restent quelque temps.

8° Pendant ce temps, Jésus apparaissant pour la première fois, se montre à Madeleine, qui était revenue au sépulcre à la suite de Pierre et de Jean. (*Marc*, xvi, 9, 10; *Jean*, xx, 11, 18.)

9° D'autres saintes femmes vont au sépulcre après le lever du soleil, et Jésus leur apparait. (*Matth.*, xxviii, 5-9; *Marc*, xvi, 2-8.)

---

quam *diem dominicam* propter Domini resurrectionem mo3 christianus appellat. Quod autem valde diluculo mulieres venere ad monumentum magnus quærendi et inveniendi Dominum fervor charitatis ostenditur.

Ambr. Sed magna oritur hoc loco plerisque dubitatio, quod hic *valde diluculo,* Matthæus *vespere sabbati* mulieres ad monumentum venisse dixit ; sed evangelistas de diversis putes dixisse temporibus, ut personas alias mulierum et alias conjicias visiones. Quod autem scriptum est : « Vespere autem sabbati, quæ lucescit in prima sabbati, » resurrexisse Dominum, sic temperandum est; ut neque mane dominica, quæ est prima post sabbatum, neque sabbato resurrectio facta credatur : nam quomodo triduum completur? Non ergo vesperas-

qu'il est ressuscité. D'ailleurs, le texte grec de l'Evangile selon saint Matthieu porte ὀψὲ, en latin *sero*, qui veut dire *tard*. Or, ce mot signifie le déclin du jour, et aussi tout ce qui vient tard, comme lorsque l'on dit : Cela m'a été suggéré trop tard. Cette expression signifie donc que la nuit était profonde, ce qui permit aux saintes femmes d'approcher du sépulcre pendant le sommeil des gardes. Une nouvelle preuve que la résurrection eut lieu pendant la nuit, c'est que parmi ces saintes femmes les unes en étaient instruites, c'étaient celles qui ont veillé le jour et la nuit ; les autres l'ignoraient, parce qu'elles s'étaient retirées. Saint Jean parle d'une Marie Madeleine qui ne savait où on avait mis le corps du Seigneur ; saint Matthieu, d'une autre Madeleine qui le savait (1*) ; car la même personne n'a pu le savoir d'abord, et l'ignorer ensuite. Si donc il y a plusieurs Maries, on peut admettre aussi plusieurs Maries Madeleines, le premier nom étant celui de la personne, et le second celui de son pays. — S. Aug. (*de l'acc. des Evang.*, III, 24.) Ou encore, saint Matthieu, dans la première partie de la nuit qui est le soir, a voulu comprendre la nuit elle-même ; c'est au déclin de cette nuit que les saintes femmes allèrent au sépulcre, ce qui s'explique d'autant plus facilement, qu'elles avaient préparé les aromates dès le soir, et que le jour du sabbat étant passé, il leur était permis de les apporter.

Eusèbe (2). Le corps du Verbe était étendu sans vie dans le tombeau, et une grande pierre en fermait l'entrée, comme si la mort eût voulu le retenir captif ; mais trois jours n'étaient pas encore écoulés, que la vie se manifesta de nouveau, après que la mort du Sauveur eut été environnée de toute la certitude possible : « Et elles virent que

(1*) Nous avons été obligé ici de rétablir d'après le texte original quelques membres de phrases sans lesquels le sens de cette explication était inintelligible, tels que ceux ci : « aliæ sciunt, » et « scit alia Magdalena secundum Matthæum, etc. »

(2) Ce passage et le suivant ne se trouve pas dans Eusèbe.

---

cente die, sed vespere noctis resurrexit. Denique Græcus *sero* dixit : sero autem et horam significat in occasu diei, et rei cujuslibet tarditatem, quomodo si dicas : « Sero mihi suggestum est. » Est ergo et *sero* tempus noctis profundum : unde et mulieres ad monumentum accedendi habent facultatem custodibus quiescentibus. Et ut scias nocte factum, mulieres aliæ nesciunt, aliæ sciunt : sciunt quæ observant noctibus et diebus ; nesciunt, quæ recesserunt. Nescit una Maria Magdalene secundum Joannem, scit altera Magdalena secundum Matthæum : nam eadem, et ante scire, et postea nescire non potuit : ergo si plures Mariæ, plures etiam fortasse Mariæ Magdalene : cum illud nomen personæ sit, hoc sumatur a loco. Aug. (*de Cons. Evang.*, lib. III, cap. 24.) Vel Matthæus a prima parte noctis, quod est *vespere*, ipsam voluit noctem significare ; cujus noctis fine venerunt ad monumentum ; et hoc ea de causa, quia jam a vespere paraverant, et licebat afferre aromata transacto sabbato.

Euseb. Jacebat autem organum Verbi extinctum, magnus vero lapis claudebat sepulcrum, quasi mors eum duxisset captivum : sed nondum lapso triduo, vita se promit iterum post sufficientem mortis convictionem. Unde sequitur :

la pierre qui était au-devant du sépulcre, en avait été ôtée. » — Théophyl. C'était un ange qui l'avait renversée, comme le rapporte saint Matthieu. — S. Chrys. (*hom.* 91 *sur S. Matth.*) Cette pierre fut ôtée après la résurrection, afin que les pieuses femmes, à la vue du sépulcre, vide du corps du Sauveur, n'hésitassent pas à croire qu'il fût ressuscité : « Et étant entrées, elles ne trouvèrent pas le corps du Seigneur Jésus. » — S. Cyr. Or, ne trouvant point le corps du Sauveur qui était ressuscité, elles étaient agitées de diverses pensées, mais leur tendre amour pour Jésus-Christ, et leur pieuse sollicitude leur méritèrent d'être visitées par les anges : « Pendant qu'elles étaient remplies de frayeur et d'anxiété, près d'elles parurent deux anges revêtus de robes resplendissantes. — Eusèbe. Les messagers de cette heureuse résurrection apparaissent revêtus d'habits resplendissants, comme présages de joie et de bonheur. Lorsque Moïse était sur le point de frapper l'Egypte de plaies, il vit un ange au milieu d'une flamme ardente ; mais ce n'est point dans cet appareil terrible, que les anges se montrent aux saintes femmes, ils sont environnés de la grâce et de la douceur qui convenaient au règne et au glorieux triomphe du Seigneur. Et de même qu'au temps de sa passion le soleil s'était éclipsé, pour témoigner son horreur et sa tristesse aux bourreaux qui crucifièrent le Fils de Dieu ; ainsi les anges messagers de la vie et de la résurrection annoncent, par l'éclat de leurs vêtements, la joie de cette grande fête qui est le salut du monde.

S. Ambr. Mais comment se fait-il que saint Matthieu et saint Marc ne parlent que d'un jeune homme assis et vêtu de blanc, tandis que d'après saint Luc et saint Jean les saintes femmes virent deux anges revêtus de robes blanches ?— S. Aug. (*de l'acc. des Evang.*) Nous pouvons

---

« Et invenerunt lapidem revolutum, » etc. Theophyl. Angelus revolverat eum ut testatur Matthæus. Chrys. (*hom.* 91, *in Matth.*) Amotus est autem lapis post resurrectionem propter mulieres, ut credant resurrexisse Dominum, videntes nempe monumentum vacuum corpore. Unde sequitur : « Et ingressæ non invenerunt corpus Domini Jesu. » Cyril. Cum igitur non invenissent corpus Christi quod resurrexerat, ducebantur diversis cogitationibus ; et propter amorem Christi, et adhibitam sollicitudinem, meruerunt visionem angelicam. Sequitur enim : « Et factum est dum mente consternatæ essent, duo angeli steterunt juxta illas in veste refulgenti. » Euseb. Jucunditatis et gaudii indicia, salutiferæ resurrectionis nuntii, et fulgentes amictus præstant. Moyses enim plagas Ægyptiis præparans, in flamma ignis angelum perspexit : sed non tales visi sunt mulieribus in sepulcro, sed mites et hilares ; quales decebat conspici in regno et gaudio Domini. Et sicut in passione eclipsatus est sol, mœroris et angustiæ signa promens crucifigentibus Filium Dei, ita angeli vitæ ac resurrectionis præcones habitum salutiferi festi candidati designabant.

Ambr. Sed quomodo Marcus « unum juvenem in albis sedentem, » Matthæus *unum*, Joannes et Lucas « duos angelos in albis sedentes » visos esse memoraverunt? Aug. (*de Cons. Evang., ut sup.*) Possumus intelligere unum angelum vi-

très-bien admettre que les saintes femmes ne virent qu'un seul ange lorsqu'elles entrèrent dans le sépulcre, c'est-à-dire dans une espèce d'enceinte qui entourait le sépulcre taillé dans le roc, et était fermée d'une muraille (1*); c'est là qu'elles virent assis à droite l'ange dont parle saint Marc. Elles avancèrent ensuite pour regarder dans l'intérieur du sépulcre, où le corps du Seigneur avait été déposé, et c'est alors que d'après le récit de saint Luc, elles virent ces deux autres anges qui raniment leur courage et fortifient leur foi : « Et comme dans leur frayeur, elles tenaient leur visage abaissé vers la terre, » etc. — Bède. A la vue des anges qui leur apparaissent, les saintes femmes ne se prosternent pas la face contre terre, elles tiennent simplement leurs yeux baissés vers la terre. Nous ne voyons également qu'aucun des saints qui furent témoins de la résurrection du Seigneur se soit prosterné la face contre terre, lorsque le Seigneur lui-même ou ses anges leur apparaissaient. C'est de là qu'est venu l'usage dans l'Eglise de prier les yeux baissés vers la terre, mais sans fléchir les genoux, tous les jours de dimanche et pendant les cinquante jours qui forment le temps pascal, soit en mémoire de la résurrection du Seigneur, soit comme un signe de l'espérance de notre propre résurrection. Or, ce n'était point dans un sépulcre (qui est la demeure des morts), qu'il fallait chercher celui qui était ressuscité d'entre les morts à une vie nouvelle. Aussi les anges disent-ils aux saintes femmes : « Pourquoi cherchez-vous parmi les morts celui qui est vivant ? Il n'est point ici, il est ressuscité. » En effet, c'est le troisième jour après sa mort, qu'il

(1*) Cette explication est d'autant plus probable qu'elle est conforme aux données de l'archéologie hébraïque sur la manière dont étaient construits les tombeaux des grands en Judée. Ils étaient taillés dans le roc et se trouvaient ordinairement sur leurs propriétés. La cour du sépulcre était une place libre surmontée d'une coupole; au milieu était une grille qui entourait l'ouverture par laquelle on descendait le cercueil dans le caveau. C'est là que Jean se pencha pour regarder, et qu'il vit les linges au fond du caveau, pendant que Pierre descendant l'escalier qui était à côté, entrait le premier dans la crypte.

---

sum a mulieribus, et secundum Marcum, et secundum Matthæum, ut eas ingressas in monumentum accipiamus; scilicet in aliquod spatium, quod erat aliqua maceria communitum ante illum saxei sepulcri locum, atque ibi vidisse angelum sedentem a dextris (quod dicit Marcus), deinde intus ab eis dum inspicerent locum in quo jacebat corpus Domini, visos duos alios angelos stantes (sicut dixit Lucas) locutos ad earumdem exhortandum animum, et ædificandam fidem. Unde sequitur : « Cum timerent autem, » etc. Bed. Sanctæ mulieres astantibus sibi angelis, non in terram cecidisse, sed vultum dicuntur in terram declinasse; neque quempiam sanctorum legimus tempore dominicæ resurrectionis, vel ipso Domino vel angelis sibi visis, terræ prostratum adorasse. Unde mos obtinuit ecclesiasticus, ut vel in memoriam dominicæ vel nostræ spem resurrectionis omnibus dominicis diebus, et toto quinquagesimo tempore, non flexis genibus, sed declinatis in terram vultibus oremus. Non erat autem in monumento (qui locus est mortuorum) quærendus ille qui ad vitam resurrexit a mortuis. Et ideo subditur : « Dixerunt ad illas (scilicet angeli ad mulieres) : Quid quæritis viventem cum mortuis ? Non est hic, sed surrexit. » Die autem

célébra le triomphe de sa résurrection, comme il l'avait prédit aux saintes femmes qui étaient avec ses disciples : « Souvenez-vous de ce qu'il vous a dit lorsqu'il était encore en Galilée : Il faut que le Fils de l'homme soit livré entre les mains des pécheurs, qu'il soit crucifié, et qu'il ressuscite le troisième jour. » En effet, il expira le jour de la préparation du sabbat, vers la neuvième heure, il fut enseveli le soir du même jour, et ressuscita au commencement du premier jour après le sabbat. — S. ATHAN. (*de l'incarn. du Fils de Dieu.*) Il aurait pu sans doute ressusciter immédiatement son corps, mais on n'eût pas manqué de dire qu'il n'était pas véritablement mort, ou que la mort ne l'avait pas entièrement atteint ; au contraire, si la résurrection du Seigneur avait été différée, la gloire de son incorruptibilité eût été moins évidente; il mit donc un intervalle d'un jour entre sa mort et sa résurrection, pour prouver que son corps était véritablement mort, et il le ressuscita le troisième jour pour démontrer qu'il n'était pas soumis à la corruption. — BÈDE. Il est resté dans le tombeau un jour et deux nuits, parce qu'il a voulu joindre la lumière de sa mort qui est une aux ténèbres de notre double mort.

S. CYR. (1) Les saintes femmes, instruites par les paroles des anges, se hâtèrent de venir annoncer toutes ces choses aux Apôtres : « Elles se ressouvinrent des paroles de Jésus; et étant revenues du sépulcre, elles annoncèrent toutes ces choses aux onze et à tous les autres. » Ainsi la femme qui fut autrefois comme le ministre et l'instrument de la mort, est la première pour apprendre et pour annoncer l'auguste mystère de la résurrection. C'est ainsi que la femme a mérité le pardon de l'opprobre et l'affranchissement de la malédiction qui pesaient

(1) Cette citation ne se trouve pas littéralement dans saint Cyrille, on lit quelque chose de semblable dans son commentaire *sur Isaïe*, XVII, 11.

---

tertia sicut ipse inter discipulos viros feminis prædixit, resurrectionis suæ triumphum celebravit. Unde sequitur : « Recordamini qualiter locutus est vobis quia oportet Filium hominis tradi, et crucifigi, et die tertia resurgere, » etc. Die namque parasceves hora nona spiritum tradens, vespere sepultus, mane prima sabbati resurrexit. ATHAN. (*lib. de Incarnat. Filii Dei.*) Poterat siquidem statim suscitare corpus a morte : sed dixisset aliquis eum nequaquam fuisse mortuum, vel non plane mortem ei inhæsisse : et fortasse si resurrectio Domini fuisset dilata, latuisset incorruptionis honor. Ut igitur corpus ostenderet mortuum, unius interpolationem diei passus est, et tertia die corpus suum incorruptum demonstravit. BED. Uno etiam die in sepulcro et duabus noctibus jacuit, quia lucem suæ simplæ mortis, tenebris duplæ nostræ mortis adjunxit.

CYRIL. Instructæ autem mulieres angelorum affatibus, accelerantes ea retulerunt discipulis. Unde sequitur : « Et recordatæ sunt verborum ejus, et regressæ a monumento, nuntiaverunt hæc omnia illis undecim, et cæteris omnibus. » Namque femina quæ quondam mortis fuit ministra, venerandum resurrectionis mysterium prima percepit, et nuntiat. Adeptum est igitur femineum genus et ignominiæ absolutionem et maledictionis repudium. AMBR. Mulieribus autem

sur elle. — S. AMBR. Il n'est point permis aux femmes d'enseigner dans l'Eglise (I *Timoth.*, II), elles doivent se contenter d'interroger leurs maris dans l'intérieur de leurs maisons. (I *Corinth.*, XIV.) C'est pour cela que la femme est envoyée à ceux qui sont de la famille de Jésus. L'Evangéliste nous fait connaître le nom de ces femmes : « Ce fut Marie Madeleine. » — BÈDE. (la sœur de Lazare), et Jeanne (épouse de Chusaï, intendant d'Hérode) ; et Marie, mère de Jacques, (de Jacques le Mineur et de Joseph.) Quant aux autres, saint Luc ne les désigne que de cette manière générale : « Et les autres qui étaient avec elles, qui racontèrent ceci aux Apôtres. » — BÈDE. (*d'apr. S. Ambr.*) Pour décharger la femme du crime et de l'opprobre perpétuel dont elle était chargée aux yeux des hommes, Dieu permet qu'après avoir été pour l'homme l'intermédiaire du mal, elle devienne aujourd'hui l'intermédiaire de la grâce.

THÉOPHYL. A ne consulter que les lois de la nature, le miracle d'une résurrection est une chose incroyable pour les hommes : « Aussi, ajoute l'Evangéliste, les Apôtres regardèrent comme une rèverie ce qu'elles leur disaient, et ne les crurent point. » — BÈDE. (*d'après S. Grég.*) Ce doute est moins un effet de la faiblesse de leur foi, que le fondement inébranlable de la nôtre, car pour triompher de leurs doutes, Dieu fit ressortir la vérité de la résurrection par une multitude de preuves, et lorsque nous lisons ces preuves, le doute même des Apôtres produit en nous la certitude. — THÉOPHYL. Pierre, à cette nouvelle, court sans tarder au sépulcre, prompt comme le feu qui n'attend pas qu'on lui jette le bois qu'il doit consumer : « Pierre se leva aussitôt et courut au sépulcre. »

EUSÈBE. Seul parmi les Apôtres, il se rend au témoignage des femmes, qui lui rapportent l'apparition des anges, et comme il avait

---

docere in Ecclesia non permittitur (I *ad Timoth.*, 2), sed domi viros suos interrogent. (I *ad Cor.*, 14.) Ad eos ergo femina mittitur qui domestici sunt. Quæ autem fuerint hæ mulieres, ostendit, subdens : « Erat autem Maria Magdalene. » (BED. Ipsa est soror Lazari) ; et Joanna (uxor Chusæ, procuratoris Herodis) ; et Maria Jacobi (id est, Mater Jacobi minoris, et Joseph.) » Et communiter de aliis subditur : « Et cæteræ quæ cum eis erant, quæ dicebant ad apostolos hæc : » (IDEM. ex Ambrosio) ut enim perpetui reatus apud viros mulier opprobrium non sustineret, quæ culpam viro transfuderat, transfudit et gratiam.

THEOPHYL. Est autem naturaliter incredibile mortalibus resurrectionis miraculum. Unde sequitur : « Et visa sunt ante illos sicut deliramentum verba hæc. » BED. (*ex Gregorio.*) Quod non tam illorum infirmitas, quam nostra (ut ita dicam) futura firmitas fuit : ipsa namque resurrectio illis dubitantibus per multa argumenta monstrata est ; quæ dum nos legentes agnoscimus, de eorum dubitatione solidamur. THEOPHYL. Petrus autem hoc audiens tollit moras, et vadit ad monumentum ; quia nec ignis novit moras ingestus materiæ : unde sequitur : « Petrus autem surgens, cucurrit ad monumentum. »

EUSEB. Solus enim ipse credit feminis dicentibus se angelos vidisse ; et cum

pour Jésus un amour plus grand que les autres Apôtres, il montrait aussi un plus grand zèle, et regardait de tous côtés pour découvrir le Seigneur : « Et s'étant penché, il ne vit que les linges par terre. » — Théophyl. Lorsqu'il fut venu au sépulcre, le premier sentiment qu'il éprouva fut un sentiment d'admiration pour les choses qu'il avait pu tourner en dérision aussi bien que les autres Apôtres : « Et il s'en alla, admirant en lui-même ce qui était arrivé, » c'est-à-dire, qu'il admirait comment les linges seuls qui avaient servi à recouvrir le corps embaumé de myrrhe, avaient été laissés, ou quelles circonstances avaient favorisé le voleur à ce point, qu'au milieu des gardes qui environnaient le sépulcre, il ait eu le temps de débarrasser le corps des linges qui l'entouraient avant de l'enlever.

S. Aug. (*De l'acc. des Evang.*, iii, 25.) Saint Luc a voulu résumer ici tout ce que fit Pierre dans cette circonstance. En effet, Pierre courut au sépulcre en même temps que Jean, alors seulement que les saintes femmes, et Marie Madeleine en particulier, vinrent leur annoncer que le corps avait été enlevé, et l'apparition des anges n'eut lieu qu'ensuite. Saint Luc ne parle ici que de Pierre, parce que c'est à lui d'abord que Marie Madeleine annonça ce qu'elle avait vu. On peut aussi s'étonner que d'après le récit de saint Luc, Pierre n'entràt point dans le sépulcre, mais qu'étant penché il vit simplement les linges par terre, et se retira plein d'admiration, tandis que saint Jean dit positivement qu'il vit aussi ces linges posés à terre et qu'il entra dans le sépulcre après Pierre. Cette difficulté disparaît, en admettant que Pierre vit d'abord ces linges en se penchant sur le sépulcre (circonstance que saint Luc rapporte et saint Jean passe sous silence), et qu'il entra ensuite dans le sépulcre avant que Jean y entràt lui-même.

---

esset eximii affectus præ cæteris, sedulum se promebat, passim circumspiciens Dominum. Unde sequitur : « Et procumbens vidit sola linteamina posita. » Theophyl. Cum autem ad monumentum fuisset, hoc primo consecutus est ut miraretur quæ prius ab ipso vel ab aliis deridebantur. Unde sequitur : « Et abiit, secum mirans quod factum fuerat; » id est, apud se mirans rei eventum, qualiter sola linteamina derelicta fuere, corpore myrrha peruncto; vel quantam opportunitatem habuisset fur, ut hic semotim involuta dimittens, circumstantibus militibus corpus auferret.

Aug. (*de Cons. Evang.*, lib. iii, cap. 25.) Intelligitur autem hoc Lucas recapitulando posuisse de Petro : tunc enim cucurrit Petrus ad monumentum, quando et Joannes, cum tantummodo a mulieribus (præcipue a Maria Magdalene) nuntiatum eis fuerat de corpore ablato : postea autem facta sunt hæc de visione angelorum. Ideo autem Lucas Petrum solum commemoravit, quia illi primitus Maria nuntiaverat. Item potest movere quod Petrum non intrantem, sed procumbentem dicit Lucas sola linteamina vidisse et discessisse mirantem; cum Joannes dicat, ita se linteamina vidisse posita, et seipsum post Petrum intrasse. Sed intelligendum est Petrum primo procumbentem vidisse (quod Lucas commemorat, Joannes tacet); post autem ingressus est antequam Joannes intraret.

Bède. Dans le sens figuré, ces pieuses femmes qui viennent au tombeau de grand matin, nous apprennent par leur exemple à dissiper les ténèbres de nos péchés avant d'approcher du corps de Jésus-Christ. En effet, ce sépulcre était la figure de l'autel du Seigneur où les mystères du corps de Jésus-Christ doivent être consacrés, non dans la soie ou dans la pourpre, mais sur le lin pur, figuré par le suaire dans lequel Joseph d'Arimathie l'enveloppa. Ainsi de même que le Sauveur a offert pour nous à la mort la véritable substance de sa nature terrestre, nous aussi, en souvenir de sa passion, nous étendons sur l'autel le lin blanc et pur que produit la terre après l'avoir préparé par un travail qui figure les divers genres de mortification. Les aromates que les saintes femmes apportent, sont l'emblème de l'odeur des vertus et du parfum suave des prières avec lesquelles nous devons approcher de l'autel (1). Le renversement de la pierre figure la révélation des mystères qui étaient cachés sous le voile de la lettre de la loi, écrite sur des tables de pierre; lorsque cette pierre est ôtée on ne trouve plus dans le sépulcre le corps de Jésus-Christ, qu'on y avait déposé après sa mort, mais on annonce et on prèche qu'il est plein de vie, « parce que si nous avons connu Jésus-Christ selon la chair, maintenant nous ne le connaissons plus de cette sorte. » (II *Corinth.*, v, 16.) De même enfin que les anges se tenaient autour du corps du Seigneur déposé dans le sépulcre, ainsi devons-nous croire que les anges environnent le corps du Seigneur au moment de la consécration des divins mystères. Nous donc aussi, à l'exemple des saintes femmes, chaque fois que nous approchons des saints mystères,

(1) Allusion à ces paroles de l'*Apocalypse*, v : « Les vingt-quatre vieillards se prosternèrent devant l'Agneau, chacun avec des harpes et des coupes d'or, pleines de parfums qui sont les prières des saints; » (v, 8) et à ces autres : « Et la fumée des parfums qui sort des prières des saints s'éleva de la main de l'ange devant Dieu. » (viii, 4.)

Bed. Juxta intellectum vero mysticum per hoc quod mulieres valde diluculo veniunt ad monumentum, datur nobis exemplum discussis vitiorum tenebris ad Domini corpus accedere : nam et sepulcrum illud figuram dominici habebat altaris, in quo corporis Christi mysteria, non in serico, non in panno tincto, sed (instar sindonis, qua eum Joseph involvit) in linteo puro debent consecrari ; ut sicut ipse veram terrenæ naturæ substantiam pro nobis morti obtulit, ita et nos in commemorationem ipsius purum de terræ germine candidumque et multimodo quasi mortificationis genere castigatum, altari linum imponamus. Aromata autem quæ mulieres deferunt, significant odorem virtutum et orationum suavitatem, quibus altari appropinquare debemus. Revolutio autem lapidis insinuat reserationem sacramentorum, quæ tegebantur velamine litteræ legis, quæ in lapide scripta est; cujus ablato tegmine corpus Domini mortuum non invenitur, sed vivum evangelizatur ; quia « etsi cognovimus secundum carnem Christum, sed jam nunc non novimus. » (II *ad Cor.*, 5.) Quomodo autem posito in sepulcro corpore Domini angeli astitisse leguntur, ita etiam tempore consecrationis mysteriis corporis Christi assistere sunt credendi. Nos ergo exemplo devotarum mulierum, quoties mysteriis cœlestibus appropinquamus, propter ange-

et autant par respect pour les anges qui sont présents que par vénération pour l'oblation sainte, abaissons nos yeux vers la terre dans un profond sentiment d'humilité, en nous rappelant que nous ne sommes que cendre et poussière.

℣. 13-24. — *Or ce jour-là même, deux d'entre eux s'en allaient à un village nommé Emmaüs, distant de Jérusalem de soixante stades, et ils s'entretenaient de tout ce qui s'était passé. Pendant qu'ils discouraient et se communiquaient leurs pensées, Jésus lui-même vint les joindre et se mit à marcher avec eux; mais leurs yeux étaient retenus et ne pouvaient le reconnaître. Et il leur dit : De quoi vous entretenez-vous ainsi en marchant et d'où vient votre tristesse. L'un d'eux, nommé Cléophas, lui répondit : Etes-vous seul si étranger dans Jérusalem que vous ne sachiez pas les choses qui y sont arrivées ces jours-ci? Quelles choses, leur dit-il? Et ils répondirent : Ce qui est arrivé au sujet de Jésus de Nazareth, qui était un prophète puissant en œuvres et en paroles devant Dieu et devant tout le peuple, et comment les princes des prêtres et nos anciens l'ont livré pour être condamné à mort et l'ont crucifié. Pour nous, nous espérions que c'était lui qui devait racheter Israël, et cependant, après tout cela, voici déjà le troisième jour que ces choses sont arrivées. A la vérité, quelques femmes qui sont des nôtres nous ont fort étonnés, car étant allées avant le jour au sépulcre et n'ayant point trouvé son corps, elles sont venues dire que des anges leur avaient apparu et leur ont annoncé qu'il est vivant. Quelques-uns des nôtres sont allés aussi au sépulcre et ont trouvé toutes choses comme les femmes les avaient rapportées, mais pour lui ils ne l'ont point trouvé.*

La Glose. Après que les anges ont fait connaître aux saintes femmes la résurrection de Jésus-Christ, le Sauveur apparaît lui-même à ses disciples, pour leur apprendre qu'il est ressuscité : « Or, ce jour-là même deux d'entre s'en allaient à un village nommé Emmaüs. » —

---

lorum præsentiam, seu propter reverentiam sacræ oblationis cum omni humilitate vultum declinemus in terram, nos « cinerem et terram » esse recolentes.

Et ecce duo ex illis ibant ipsa die in castellum, quod erat in spatio stadiorum sexaginta ab Hierusalem, nomine Emmaus; et ipsi loquebantur adinvicem de his omnibus quæ acciderant. Et factum est dum fabularentur, et secum quærerent, et ipse Jesus appropinquans ibat cum illis. Oculi autem illorum tenebantur, ne eum agnoscerent : et ait ad illos : Qui sunt hi sermones quos confertis adinvicem ambulantes, et estis tristes? Et respondens unus, cui nomen Cleophas, dixit ei : Tu solus peregrinus es in Hierusalem, et non cognovisti quæ facta sunt in illa his diebus? Quibus ille dixit : Quæ? Et dixerunt : De Jesu Nazareno, qui fuit vir propheta potens in opere et sermone coram Deo et omni populo; et quomodo eum tradiderunt summi sacerdotes et principes nostri in damnationem mortis, et crucifixerunt eum : nos autem sperabamus quia ipse esset redempturus Israël : et nunc super hæc omnia tertia dies est hodie quod hæc facta sunt. Sed et mulieres quædam ex nostris terruerunt nos, quæ ante lucem fuerunt ad monumentum; et non invento corpore ejus, venerunt dicentes se etiam visionem angelorum vidisse, qui dicunt eum vivere. Et abierunt quidam ex nostris ad monumentum, et ita invenerunt sicut mulieres dixerunt; ipsum vero non invenerunt.

Glossa. Post manifestationem resurrectionis Christi per angelos mulieribus factam, manifestatur ulterius eadem resurrectio per ipsius Christi apparitionem discipulis : unde dicitur : « Et ecce duo ex illis ibant, » etc. Theophyl. Quidam

Théophyl. Il en est qui prétendent que l'un de ces deux disciples était saint Luc lui-même, et que c'est la raison pour laquelle il a caché son nom (1). — S. Ambr. Le Sauveur se manifeste sur le soir et séparément à ces deux disciples nommés Ammaon et Cléophas, comme il se manifesta plus tard séparément aux onze Apôtres (2*). — S. Aug. (*De l'accord des Evang.*, III, 25.) Saint Marc a pu sans absurdité appeler campagne le bourg d'Emmaüs (3). Saint Luc fait connaître ensuite la situation de ce bourg, en ajoutant : Il était éloigné d'environ soixante stades de Jérusalem et s'appelait Emmaüs. — Bède. C'est aujourd'hui Nicopolis, ville célèbre de la Palestine, qui après que la Judée eut été réduite en servitude, fut rebâtie par l'empereur Marc-Aurèle, et changea d'aspect et de nom (4*). Le stade qui, selon les Grecs, fut inventé par Hercule pour mesurer les distances, est la huitième partie du mille, ainsi soixante stades font sept mille cinq cents pas, ce fut la distance qu'eurent à parcourir ceux qui étaient certains de la

(1) Cette opinion n'a aucune probabilité. Comment admettre en effet que saint Luc fut un de ces deux disciples, alors qu'il déclare ouvertement au commencement de son Evangile qu'il ne raconte que ce qu'il a appris des autres, et dont il n'a pas été témoin lui-même. Dira-t-on qu'il ne devint que fort tard disciple de Jésus-Christ, et qu'il fut ainsi témoin des derniers événements de sa vie? mais cette hypothèse ne repose absolument sur rien.

(2*) Le P. Pétau dans ses notes *sur saint Epiphane* (hérésie 23), croit qu'il y a ici quelque lacune dans le texte de saint Ambroise, et que le mot *Ammaoni*, est une dépravation du mot primitif *Emmaunti*. Il est difficile d'admettre cette explication, attendu que saint Ambroise donne à l'un des deux disciples le même nom d'Ammaon dans plusieurs autres endroits de ses ouvrages, dans ce même commentaire *sur saint Luc,* chapitre XVII; dans son *Apologie de David,* chapitre VIII; dans son Traité *sur le symbole;* dans son sermon pour le sixième dimanche après l'Epiphanie. Faut-il en conclure que saint Ambroise a pris ici un nom de ville pour un nom d'homme? Non sans doute. Mais comme Origène appelle ce même disciple Siméon, dans sa préface sur l'évangile *selon saint Jean,* qui empêche de dire que saint Ambroise, par suite d'une faute de copiste aura lu *Ammaonem,* pour *Simeonem?* Ou bien qui s'oppose encore à ce que saint Ambroise aussi bien qu'Origène aient cru qu'Ammaon ou Emmaon, tirait son nom du bourg même d'Emmaüs, comme Marie-Madeleine tirait le sien de Magdalon? Cette opinion est d'autant plus probable, que d'après le récit de saint Luc, ces deux disciples en arrivant à Emmaüs paraissent s'y installer et s'y fixer comme dans leur propre pays plutôt que comme des voyageurs dans une hôtellerie.

(3) Saint Marc appelle le bourg d'Emmaüs campagne, par opposition avec la ville de Jérusalem.

(4*) Plusieurs Pères, ont pris aussi bien que Bède, le bourg d'Emmaüs pour la ville fortifiée et portant le même nom, qui était à 176 stades de Jérusalem et qui s'appelle aujourd'hui Amwas. Au IIIe siècle le célèbre préfet et chroniqueur Jules Africain, proposa de nommer Emmaüs qui était sa ville natale, Nicopolis, en mémoire de la victoire des Romains sous Titus. Mais la ville dont parle ici saint Luc, était un village situé seulement à 60 stades (environ seize kilomètres), comme le rapporte Josèphe, d'accord ici avec saint Luc.

---

alterum horum duorum *Lucam* inquiunt esse; et ob hoc suum nomen occultasse. Ambr. Vel duobus discipulis seorsum Dominus jam se vespere demonstrarat; scilicet Ammaoni et Cleophæ. Aug. (*de Cons. Evang.*, lib. III, cap. ult.) Castellum autem illud non absurde accipiamus, etiam *villam* secundum Marcum potuisse appellari : deinde castellum describit dicens : « Quod erat in spatio stadiorum sexaginta ab Hierusalem, nomine Emmaus. » Bed. Ipsa est Nicopolis, civitas insignis Palestinæ, quæ post expugnationem Judææ sub Marco Aurelio Antonino principe restaurata, cum statu mutavit et nomen. Stadium autem quod auctore (ut Græci dicunt) Hercule viarum spatia mensurat, octava est pars milliarii : et ideo sexaginta stadia septem millia passuum et quinquaginta significant : quod spatium itineris fuit eis qui de morte et sepultura Domini

mort et de la sépulture du Seigneur, mais qui doutaient encore de sa résurrection; on ne peut nier en effet que la résurrection qui eut lieu après le septième jour de la semaine, ne soit figurée par le nombre huit. Or, ces deux disciples qui marchaient en s'entretenant du Seigneur, avaient déjà parcouru six mille de chemin, parce qu'ils s'affligeaient qu'on eût mis à mort (le sixième jour), un homme innocent de tout crime. Ils avaient même parcouru le septième mille, parce qu'ils ne doutaient nullement que son corps n'eût reposé dans le sépulcre, mais ils n'avaient encore parcouru que la moitié du huitième, parce qu'ils ne croyaient qu'imparfaitement à la gloire de la résurrection qui s'était déjà accomplie.

THÉOPH. Ces deux disciples s'entretenaient donc entre eux des choses qui étaient arrivées, sans y croire, et comme tout étonnés de ces événements extraordinaires : « Et ils s'entretenaient de tout ce qui s'était passé. » — BÈDE. Pendant qu'ils s'entretiennent ainsi du Seigneur Jésus, il s'approche et fait route avec eux pour allumer dans leurs âmes la foi de sa résurrection, et accomplir cette promesse qu'il avait faite : « Là où deux où trois sont rassemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux. » (*Matth.*, XVIII.) « Pendant qu'ils discouraient et se communiquaient leurs pensées, Jésus lui-même vint les joindre et se mit à marcher avec eux. » — THÉOPHYL. Le corps de Jésus étant doué de spiritualité depuis sa résurrection, la distance des lieux ne l'empêchait plus de se manifester au milieu de ceux auxquels il voulait apparaître ; son corps n'était plus soumis aux lois naturelles, mais aux lois surnaturelles qui régissent les esprits. Voilà pourquoi saint Marc rapporte qu'il apparut aux deux disciples sous une autre forme qui ne leur permettait pas de le reconnaître. (*Marc*, XVI.) « Et quelque

---

certi, de resurrectione autem Domini dubii gradiebantur : nam resurrectionem quæ post septimam sabbati facta est, octavo numero contineri nullus ambigit. Discipuli ergo qui de Domino loquentes incedunt, sextum milliarium cœpti itineris compleverant, quia illum sine querela viventem, usque ad mortem (quam in sexta sabbati subiit) pervenisse dolebant : compleverant et septimum, quia hunc in sepulcro non dubitabant quievisse : sed de octavo dimidium tantum peregerant; quia gloriam jam celebratæ resurrectionis non credebant perfecte.

THEOPHYL. Prædicti autem discipuli loquebantur de his adinvicem quæ acciderant, non quasi credentes, sed sicut stupentes in rebus extraneis. Unde sequitur. « Et ipsi loquebantur adinvicem de his omnibus quæ acciderant. » BED. Loquentes autem de se Dominus appropinquans comitatur, ut et fidem resurrectionis mentibus eorum incendat ; et quod se facturum promiserat, impleat, scilicet (*Matth.*, 18) : « Ubi sunt duo vel tres in nomine meo congregati, ibi sum in medio eorum : » unde sequitur : « Et factum est dum fabularentur, et secum quærerent, appropinquans ibat cum illis. » THEOPHYL. Obtento enim jam spirituali corpore, non obstat loci distantia, quin adesset quibus volebat, nec ulterius naturalibus legibus corpus suum regebat, sed spiritualiter et supra naturam : unde (ut Marcus dicit) sub alia forma eis videbatur, in qua non concedebatur eis ejus cognitio : sequitur enim :

chose empêchait que leurs yeux ne le reconnussent. » Le Sauveur se conduit de la sorte à leur égard pour leur donner lieu de révéler le doute qui assiége leur esprit, et d'obtenir la guérison de leurs blessures en les découvrant à ce divin médecin. Son intention est encore de leur apprendre que bien que son corps ressuscité fût le même qui avait souffert, cependant il n'était plus dans un état où il pût être vu de tous indifféremment, mais seulement de ceux à qui il voulait se manifester. Il veut enfin qu'ils sachent pourquoi désormais il ne vit plus au milieu des hommes, c'est que depuis sa résurrection les hommes ne sont plus dignes de eette vie nouvelle et toute divine qui est une image de notre résurrection future, où notre vie sera celle des anges et des enfants de Dieu.

S. Grég. (*hom.* 23 *sur les Evang.*) C'est par un dessein plein de sagesse que Jésus n'apparaît pas aux deux disciples sous une forme qui le fit reconnaître; il reproduit extérieurement pour les yeux du corps ce qui se passait intérieurement pour les yeux de leur âme. En effet, l'amour pour Jésus et le doute se partageaient à la fois leur cœur. Il leur manifeste donc sa présence, pendant qu'ils s'entretenaient de lui, mais il leur apparaît sous une forme qui ne leur permettait pas de le reconnaître, parce que leur âme est en proie au doute. Cependant il leur adresse la parole : « Et il leur dit : De quoi vous entretenez-vous ainsi en marchant et d'où vient votre tristesse? » — Ch. des Pèr. gr. Ils s'entretenaient ensemble comme ayant perdu toute espérance de revoir le Christ vivant, et ils s'affligeaient vivement de la mort du Sauveur : « L'un d'eux, nommé Cléophas, lui répondit : Etes-vous seul si étranger dans Jérusalem que vous ne sachiez pas les choses qui y sont arrivées ces jours-ci? » — Théophyl. C'est-à-dire, êtes-vous donc seul étranger, habitez-vous si loin de

---

« Oculi autem eorum tenebantur ne illum agnoscerent; » ut scilicet totam suam dubiam intentionem revelent; et vulnus detegentes recipiant medicinam; et ut cognoscerent quod quamvis corpus ipsum quod passum fuerat resurrexerit, non tamen amplius tale erat ut esset omnibus visibile, sed tantum ab his a quibus vellet videri; et ut non dubitent quare non de cætero non conversatur inter plebem; quia scilicet post resurrectionem conversatio ejus non esset digna hominibus, sed divina magis : quod etiam est forma resurrectionis futuræ, in qua sicut angeli conversabimur et filii Dei.

Greg. (*in hom.* 23, *in Evang.*) Convenienter etiam eis speciem quam recognoscerent, non ostendit; hoc agens foris in oculis corporis, quod apud ipsos agebatur intus in oculis cordis; ipsi namque apud seipsos intus, et amabant, et dubitabant. De se ergo loquentibus præsentiam exhibuit; sed de se dubitantibus cognitionis suæ speciem abscondit : verba quidem eis contulit : nam sequitur : « Et ait ad illos : Qui sunt hi sermones quos confertis, » etc. Græc. Conferebant quidem inter se quasi non amplius expectantes Christum viventem, sed dolorosi quasi perempto Salvatore. Unde sequitur : « Et respondens unus (cui nomen Cleophas) dixit ei : Tu solus, » etc. Theophyl. Quasi dicat : Tu so-

Jérusalem et vous inquiétez-vous si peu de ce qui s'est passé au milieu de cette ville que vous l'ignoriez complétement? — Bède. Ils lui tiennent ce langage, parce qu'ils le prenaient pour un étranger dont le visage leur était inconnu; en effet, il était véritablement pour eux un étranger, la gloire de sa résurrection mettait entre lui et leur faible nature une distance immense, et il demeurait aussi comme un étranger pour leur foi qui ne pouvait croire à sa résurrection. Cependant il continue de les interroger : « Quelles choses, leur dit-il? Ils répondirent : Ce qui est arrivé au sujet de Jésus de Nazareth, qui était un prophète. » Ils reconnaissent hautement qu'il est un prophète mais non qu'il est le Fils de Dieu, soit que leur foi sur ce point fût encore imparfaite, soit par crainte de tomber dans les mains persécutrices des Juifs. Ils ne savaient donc qui il était, ou ils dissimulaient ce qu'ils regardaient comme la vérité : ils ajoutent cependant à sa louange : « Puissant en œuvres et en paroles. » — Théophyl. Les œuvres d'abord, ensuite les paroles; aucune doctrine, en effet, n'est acceptable, si celui qui l'enseigne ne commence par la mettre en pratique; les œuvres doivent précéder les considérations, et si vous ne purifiez pas vos bonnes œuvres, le miroir de votre intelligence, elle n'aura pas l'éclat que vous désirez. Ils ajoutent encore : « Devant Dieu et devant tout le peuple, » car nous devons chercher avant tout à plaire à Dieu, et veiller ensuite autant qu'il est possible, à ce que notre vertu édifie les hommes, c'est-à-dire, que nous devons mettre au premier rang le service de Dieu, et éviter ensuite tout ce qui peut scandaliser nos frères.

Ch. des Pèr. gr. Ils font connaître ensuite la cause de leur tristesse, c'est la passion du Christ livré à la fureur de ses ennemis : « Et com-

---

lus peregrinus, et extra confinia Hierusalem habitans, et expers es eorum quæ in medio ejus contigerunt, ut *hæc ignores?* Bed. Vel hoc dicit, quia peregrinum putabant eum, cujus vultum non agnoscebant : sed revera peregrinus erat eis; a quorum naturæ fragilitate, percepta jam resurrectionis gloria, longe distabat; et a quorum fide, utpote resurrectionis ejus nescia, manebat extraneus. Sed adhuc Dominus interrogat : nam sequitur : « Quibus ille dixit : Quæ? » Et ponitur eorum responsio, cum subditur : « Et dixerunt ei : De Jesu Nazareno, qui fuit vir propheta. » Prophetam fatentur, *Filium Dei* tacent : vel nondum perfecte credentes, vel solliciti ne inciderent in manus Judæorum persequentium; quia nesciebant quis esset, vel quod verum credebant, celantes. Ad cujus commendationem subditur : « Potens in opere et sermone. » Theophyl. Primo quidem est opus, secundo sermo : nullus enim doctrinæ sermo approbatur, nisi prius is qui docet, se ostendat actorem : præcedit enim opus aspectum : nam nisi mundaveris intellectus speculum per opera, non emicat decor optatus. Adhuc autem subditur : « Coram Deo et coram omni populo : » nam primo complacendum est Deo; deinde curandum quantum possibile est, de innocentia apud homines; ut præcedente divino cultu vivamus sine scandalo plurimorum.

Græc. Deinde assignatur causa tristitiæ, traditio et passio Christi, cum sequitur : « Et quomodo tradiderunt eum, »

ment les princes des prêtres et nos anciens l'ont livré pour être condamné à mort. » Et ils laissent ensuite échapper cette parole de désespoir : « Nous espérions qu'il était celui qui doit délivrer Israël. » Nous espérions, disent-ils, nous n'espérons plus, comme si la mort de Jésus-Christ était semblable à la mort des autres hommes. — THÉOPHYLACTE. Lorsqu'ils espéraient, en effet, que le Christ délivrerait le peuple d'Israël des maux qui l'accablaient et de la servitude des Romains, ils croyaient qu'il serait roi à la manière des rois de la terre, et qu'il aurait pu par conséquent échapper à la sentence de mort portée contre lui. — BÈDE. C'est donc avec raison qu'ils sont dans la tristesse, ils se reprochent pour ainsi dire d'avoir placé leurs espérances de rédemption dans celui qu'ils ont vu mourir sur la croix, et à la résurrection duquel ils ne peuvent croire, et ils s'affligent de la mort injuste de celui dont ils connaissaient l'innocence. — THÉOPHYL. Les paroles qui suivent prouvent toutefois qu'ils ne sont pas complétement incrédules : « Et cependant après tout cela, c'est aujourd'hui le troisième jour que ces choses se sont passées. » Ils avaient donc quelque souvenir de ce que le Seigneur leur avait dit qu'il ressusciterait le troisième jour.

CH. DES PÈR. GR. Ils rapportent même le bruit que les saintes femmes avaient répandu de la résurrection de Jésus : « A la vérité, quelques-unes des femmes qui sont avec nous, nous ont fort étonnés, » etc. Ils rapportent ce bruit sans y croire, la seule impression qu'il ait produite sur eux, c'est l'étonnement, la frayeur, car ils ne pouvaient supposer la vérité de ce qui leur était raconté ni croire à l'apparition des anges, cette nouvelle les jetait donc dans l'étonnement et le trouble. Le témoignage de Pierre lui-même ne leur paraissait pas certain, car

---

etc. Subditur autem desperantium vox, cum dicitur : « Nos autem sperabamus quod ipse esset redempturus Israel. » Sperabamus (inquit), non speramus; ac si mors Domini similis esset mortibus aliorum. THEOPHYL. Expectabant enim Christum salvaturum et redempturum populum Israel ab insurgentibus malis, et a servitute Romanorum : ipsum quoque credebant terrenum regem fieri, quem putabant promulgatam in se mortis sententiam cavere potuisse. BED. Merito ergo tristes incedebant; quia et seipsos quodammodo arguebant, quod in illo redemptionem speraverint, quem jam mortuum viderant, nec resurrecturum credebant; et maxime dolebant eum sine causa occisum, quem noverant innocentem. THEOPHYL. Videntur tamen illi viri non omnino increduli esse per hoc quod subditur : « Et nunc super hæc omnia tertia dies est hodie quod hæc facta sunt : » in quo videntur habere memoriam ejus quod eis Dominus dixerat se tertia die resurrecturum.

GRÆC. Porro relatam a mulieribus resurrectionis famam commemorat, cum subditur : « Sed et mulieres quædam ex nostris terruerunt nos, » etc. Dicunt quidem hoc, quasi non credentes; propter quod referunt se territos, id est, stupefactos : non enim quod erat eis relatum, firmum æstimabant, aut angelicam illuminationem fuisse; sed stuporis et turbationis causam inde sumebant. Testimonium quoque Petri non certum æsti-

il n'affirmait pas qu'il avait vu le Seigneur, mais de ce que son corps n'était plus dans le sépulcre, il conjecturait qu'il pouvait être ressuscité : « Quelques-uns des nôtres sont allés au sépulcre, et ont trouvé toutes choses comme les femmes les leur avaient rapportées, mais pour lui, ils ne l'ont point trouvé. » — S. Aug. (*de l'acc. des Evang.*) Saint Luc vient de dire précédemment que Pierre courut au sépulcre, et en rapportant les paroles de Cléophas : « Quelques-uns des nôtres sont allés au sépulcre, » il confirme le récit de Jean, d'après lequel deux disciples (1) allèrent au sépulcre ; mais saint Luc n'a parlé d'abord que de Pierre, comme étant le premier à qui Marie annonça ce qu'elle avait vu.

ỷ. 25-35. — *Alors il leur dit : O insensés et lents de cœur à croire tout ce qu'ont dit les prophètes! ne fallait-il pas que le Christ souffrît ces choses et qu'il entrât ainsi dans sa gloire? Et parcourant tous les prophètes, en commençant par Moïse, il leur expliquait ce qui le concerne dans toutes les Ecritures. Cependant ils approchèrent du village où ils allaient, et Jésus feignit d'aller plus loin. Mais ils le pressèrent en lui disant : Demeurez avec nous, car il se fait tard et déjà le jour est sur son déclin. Et il entra avec eux. Etant avec eux à table, il prit le pain et le bénit, et l'ayant rompu, il le leur donna. Alors leurs yeux s'ouvrirent et ils le reconnurent; et il disparut de devant leurs yeux. Et ils se dirent l'un à l'autre : N'est-il pas vrai que notre cœur était tout brûlant au-dedans de nous lorsqu'il nous parlait dans le chemin et nous expliquait les Ecritures? Et se levant à l'heure même, ils retournèrent à Jérusalem, où ils trouvèrent assemblés les onze et ceux qui étaient avec eux; et disant : Le Seigneur est vraiment ressuscité, et il est apparu à Simon. Eux-mêmes à leur tour racontèrent ce qui leur était arrivé en chemin et comment ils l'avaient reconnu dans la fraction du pain.*

Théophyl. Notre-Seigneur voyant l'âme de ces deux disciples en

(1) Pierre et Jean. (*Jean*, xx.)

---

mabant, dum non diceret se vidisse Dominum, sed resurrectionem ejus conjicere ex eo quod corpus ipsius in sepulcro non jacebat. Unde sequitur : « Et abierunt quidam, etc. Aug. (*de Cons. Evang., ubi sup.*) Cum autem Lucas dixerit Petrum accurrisse ad monumentum, et Cleopham dixisse ipse retulerit quod quidam eorum ierant ad monumentum, intelligitur attestari Joanni quod duo ierint ad monumentum; sed Petrum primo solum commemoravit, quia illi primitus Maria nuntiaverat.

Et ipse dixit ad eos : O stulti et tardi corde ad credendum in omnibus quæ locuti sunt prophetæ : nonne hæc oportuit pati Christum, et ita intrare in gloriam suam ? Et incipiens a Moyse et omnibus prophetis, interpretabatur illis in omnibus scripturis quæ de ipso erant. Et appropinquaverunt castello quo ibant ; et ipse se finxit longius ire. Et coegerunt illum, dicentes : Mane nobiscum, quoniam advesperascit, et inclinata est jam dies. Et intravit cum illis. Et factum est dum recumberet cum eis, accepit panem, et benedixit ac fregit, et porrigebat illis. Et aperti sunt oculi eorum, et cognoverunt eum. Et ipse evanuit ex oculis eorum. Et dixerunt adinvicem : Nonne cor nostrum ardens erat in nobis dum loqueretur in via, et aperiret nobis Scripturas ? Et surgentes eadem hora, regressi sunt in Hierusalem : et invenerunt congregatos undecim, et eos qui cum illis erant, dicentes quod surrexit Dominus vere, et apparuit Simoni. Et ipsi narrabant quæ gesta erant in via, et quomodo cognoverunt eum in fractione panis.

Theophyl. Quia prædicti discipuli ni-

proie à d'aussi grands doutes, les en reprend avec sévérité : « Alors il leur dit : O insensés (ils venaient en effet de tenir le même langage que les Juifs au pied de la croix : Il a sauvé les autres, il ne peut se sauver lui-même) et lents de cœur, à croire tout ce qu'ont dit les prophètes ! » On en voit, en effet, qui croient à quelques-uns des oracles prophétiques, mais non pas à toutes les prophéties ; ainsi ils ajouteront foi aux prophéties qui ont pour objet la croix de Jésus-Christ, à celle-ci par exemple : « Ils ont percé mes pieds et mes mains ; » (*Ps.* XXI) mais ils ne croiront pas à celles qui ont annoncé sa résurrection, comme à cette autre du même Roi-prophète : « Vous ne souffrirez point que votre saint soit sujet à la corruption. » (*Ps.* XV.) Or, nous devons croire indistinctement à toutes les prophéties, à celles qui ont prédit ses gloires, comme à celles qui ont annoncé ses humiliations ; car c'est justement par ses humiliations et ses souffrances qu'il est entré dans sa gloire : « Ne fallait-il pas que le Christ souffrît ces choses, et qu'il entrât ainsi dans sa gloire ? » ce qu'il faut entendre de son humanité.

S. ISID. DE PÉLUSE (1). Mais bien qu'il fallût que le Christ passât par les souffrances, ceux qui l'ont crucifié n'en sont pas moins coupables ; car ils ne cherchaient point à accomplir les desseins de Dieu ; aussi leur action a-t-elle été souverainement impie, tandis que la providence de Dieu s'est montrée pleine de sagesse en faisant servir leur iniquité au salut du genre humain, comme on se sert de la chair des vipères pour composer un antidote efficace et salutaire. — S. CHRYS. Aussi le Sauveur leur explique comment les choses ne sont pas arrivées natu-

(1) Cette citation est tirée de la lettre 98, livre IV, et qui est intitulée, *au moine Nilammon* qui avait prié saint Isidore de lui expliquer comment les Juifs pouvaient être punis de la mort de Jésus-Christ, puisqu'il fallait que le Christ passât par les souffrances de la passion, et par la mort.

---

mia dubietate laborabant, Dominus eos redarguit : unde dicitur : « Et ipse dixit ad eos : O stulti (fere enim eadem dixerant, quæ et astantes cruci : Alios salvos fecit, seipsum non potest salvum facere), et tardi corde ad credendum in omnibus quæ locuti sunt prophetæ. » Contingit enim credere quædam ex his, et non omnia; puta si aliquis credat quæ de cruce Christi dicuntur a prophetis ; sicut est illud (*Psal.* 21) : « Foderunt manus meas et pedes meos : » quæ vero spectant ad resurrectionem non credat; sicut est illud (*Psal.* 15) : « Non dabis sanctum tuum videre corruptionem, » decet autem in omnibus fidem adhibere prophetis tam in gloriosis quæ de Christo prædixerunt, quam in ingloriis; quia ex passione malorum est ingressus in gloriam. Unde sequitur : « Nonne hæc oportuit pati Christum, et ita intrare in gloriam suam ? » scilicet secundum humanitatem.

ISID. ABBAS. Sed etsi oportebat Christum pati, tamen qui crucifixerunt, rei sunt pœnæ : non enim satagebant perficere quod Deus disponebat : unde et eorum executio fuit impia; Dei vero dispensatio prudentissima, qui nequitiam eorum in beneficia generis humani convertit ; quasi utens vipereis carnibus ad antidoti salutiferi confectionem. CHRYS. Et ideo Dominus ostendit consequenter hæc omnia non evenisse simpliciter, sed ex Dei

rellement, mais par un dessein depuis longtemps prémédité de Dieu : « Et parcourant tous les prophètes, en commençant par Moïse, il leur expliquait ce qui le concerne dans toutes les Ecritures. » Il semble leur dire : Puisque vous êtes si lents à croire, je vais vous rendre une sainte activité en vous expliquant les mystères des Ecritures ; ainsi le sacrifice d'Abraham, immolant un bélier à la place d'Isaac, a été la figure du sacrifice de la croix (*Genèse*, XXII, 12), et c'est ainsi que les mystères de la croix et de la résurrection de Jésus-Christ se trouvent annoncés çà et là dans tous les oracles prophétiques. — BÈDE. Or, si Moïse et les prophètes ont parlé de Jésus-Christ et prédit qu'il n'entrerait dans sa gloire que par le chemin des souffrances, comment peut-on se glorifier d'être chrétien, et ne point examiner avec soin le rapport que les Ecritures ont avec Jésus-Christ, et surtout ne point vouloir obtenir par les souffrances la gloire qu'on désire partager avec Jésus-Christ ?

CH. DES PÈR. GR. L'Evangéliste nous a fait observer précédemment que les yeux des deux disciples étaient comme fermés, et qu'ils ne purent le reconnaître, jusqu'à ce que les paroles du Sauveur eurent disposé leur âme à la foi ; il raconte maintenant comment Jésus se découvrit à eux après les avoir préparés par ses enseignements : « Cependant ils approchèrent du village où ils allaient, et Jésus feignit d'aller plus loin. » — S. AUG. (*Quest. évang.*, II, 51.) Il n'y a point ici de mensonge de la part du Sauveur, car toute feinte n'est pas un mensonge. Il y a mensonge toutes les fois que l'action que nous feignons de faire ne signifie absolument rien, mais lorsque cette action a une signification, ce n'est plus un mensonge, mais une figure de la vérité ; autrement il faudrait regarder comme autant de mensonges tout

---

proposito ante prædestinato. Unde sequitur : « Et incipiens a Moyse et omnibus prophetis, interpretabatur in omnibus Scripturis quæ de ipso erant. » Quasi diceret : Postquam estis tardi, ego vos promptos reddam, mysteria Scripturarum vobis exponendo. Nam sacrificium Abrahæ, cum (Isaac dimisso) immolatus est aries, hoc præfiguravit : sed et in aliis Scripturis propheticis sparsim jacent mysteria crucis et resurrectionis Christi. BED. Si autem Moyses et prophetæ de Christo locuti sunt, et eum per passionem in gloriam intraturum prædixerunt, quomodo gloriatur se esse Christianum, qui neque qualiter Scripturæ ad Christum pertineant, investigat ; neque ad gloriam, quam cum Christo habere cupit, per passionem attingere desiderat ?

GRÆC. Quia vero prædixit Evangelista : « Tenebantur oculi eorum, ne eum agnoscerent, » donec sermo Domini mentem eorum moveret ad fidem, convenienter opportunum sui aspectum auditui subjungit. Unde sequitur : « Et appropinquaverunt castello quo ibant, et ipse finxit se longius ire. » AUG. (*de Quæst. Evang.*, lib. II, cap. 51.) Quod non ad mendacium pertinet : non enim omne quod fingimus, mendacium est ; sed quando id fingimus quod nihil significat, tunc mendacium est ; cum autem fictio nostra refertur ad aliquam significationem, non est mendacium, sed aliqua figura veritatis : alioquin omnia quæ

ce que les saints et Notre-Seigneur lui-même ont dit en termes figurés, puisque ces paroles, prises dans leur sens naturel et ordinaire, n'ont rien de vrai. On peut donc sans mensonge user de feinte dans ses actions aussi bien que dans ses paroles, en se proposant, dans ces actions, la signification d'une vérité quelconque.

S. Grég. (*hom.* 22 *sur les Evang.*) Jésus feint d'aller plus loin, parce qu'il était encore étranger pour leurs cœurs qui avaient si peu de foi en lui. Feindre veut dire façonner, de là vient le nom que nous donnons à ceux qui façonnent l'argile (1*). La vérité qui est simple, n'a donc rien fait ici par duplicité, elle s'est montrée extérieurement aux yeux de leur corps, telle qu'elle était pour les yeux de leur âme. Cependant comme ils ne pouvaient rester étrangers à la charité, alors qu'ils avaient pour compagnon de voyage la charité elle-même, ils lui offrent l'hospitalité comme à un étranger : « Et ils le pressèrent. » Apprenons par cet exemple, que nous devons non-seulement inviter les étrangers, mais encore les forcer à accepter l'hospitalité. — La Glose. Non contents de le forcer, ils lui apportent une raison déterminante : « Ils le pressèrent, en disant : Demeurez avec nous, car il se fait tard, et le jour est déjà sur son déclin. »

S. Grég. (*hom.* 22.) Lorsque Jésus-Christ est reçu dans la personne de ses membres, il s'approche lui-même de ceux qui le reçoivent : « Et il entra avec eux. » Ils dressent la table, servent les aliments, et ils vont reconnaître dans la fraction du pain le Dieu qu'ils n'ont pas reconnus quand il leur expliquait les saintes Ecritures : « Etant avec eux à table, il prit le pain et le bénit, et l'ayant rompu, il le leur

(1*) Ce nom est celui de *figulus*, qui vient de *fingere*, et qui n'a pas en français d'équivalent qui dérive de *feindre*.

---

a sapientibus et sanctis viris vel etiam ab ipso Domino figurate dicta sunt, mendacia deputabuntur; quia secundum usitatum intellectum non consistit veritas in talibus dictis : sicut autem dicta, ita etiam facta finguntur sine mendacio ad aliquam rem significandam.

Greg. (*in homil.* 22, *Evang.*) Quia ergo adhuc in eorum cordibus peregrinus erat a fide, ire se longius finxit. *Fingere* namque *componere* dicimus; unde et compositores luti, *figulos* vocamus. Nihil ergo simplex veritas per duplicitatem fecit, sed talem se eis exhibuit in corpore, qualis apud illos erat in mente. Sed quia esse extranei a charitate non poterant hi cum quibus charitas gradiebatur, eum ad hospitium quasi peregrinum vocant. Unde sequitur : « Et coegerunt illum. » Ex quo exemplo colligitur, quia peregrini ad hospitium, non solum invitandi sunt, sed etiam trahendi. Gloss. Nec solum factis eum cogunt, sed etiam verbis inducunt : sequitur enim : « Dicentes : Mane nobiscum, quoniam advesperascit, et inclinata est jam dies (scilicet ad occasum.) »

Greg. (*in hom. ut sup.*) Ecce autem cum per membra sua Christus suscipitur, susceptores suos etiam per semetipsum requirit. Sequitur enim : « Et intravit cum illis. » Mensam ponunt, cibos afferunt, et Deum quem in Scripturæ sacræ expositione non cognoverant, in panis fractione cognoscunt. Sequitur enim : « Et factum est dum recumberet cum illis, accepit panem, et benedixit, ac fregit, et porrigebat illis : et aperti

donna. Alors leurs yeux s'ouvrirent, et ils le reconnurent. » — S. CHRYS. (*Ch. des Pèr. gr.*) Ils le reconnurent non pas des yeux du corps, mais des yeux de l'âme. — S. AUG. (*de l'acc. des Evang.*, III, 25.) Ce n'est pas qu'ils eussent les yeux fermés en marchant avec lui, mais quelque chose les empêchait de reconnaître ce qu'ils voyaient (par un effet semblable à celui que produit un brouillard, ou une humeur répandue sur les yeux). Notre-Seigneur aurait pu sans doute transformer son corps et lui donner une autre forme apparente que celle qu'ils avaient coutume de voir, lui qui, avant sa passion, s'était transfiguré sur la montagne, et avait donné à son visage la splendeur du soleil. Mais il n'en fut point ainsi, et nous sommes fondés à croire que c'est le démon qui avait placé ce bandeau sur leurs yeux, pour les empêcher de reconnaître Jésus-Christ. Or le Sauveur ne laissa ce bandeau sur leurs yeux que jusqu'au moment où il leur distribua le sacrement du pain, pour nous faire comprendre que la communion a son corps sacré, a la puissance d'écarter les obstacles qui nous empêchent de reconnaître Jésus-Christ. — THÉOPHYL. Il veut encore nous apprendre que la participation au pain sacré nous ouvre les yeux, pour que nous puissions le reconnaître, tant est grande et ineffable la vertu de la chair de Jésus-Christ.

S. AUG. (*Quest. évang.*) Lorsque le Seigneur, marchant avec ses disciples qui ne le reconnaissent pas, et leur expliquant les Ecritures, feint ensuite d'aller plus loin, il veut nous enseigner encore qu'en pratiquant les devoirs de l'hospitalité, les hommes peuvent arriver à le connaître, et qu'il sera toujours avec ceux qui exerceront l'hospitalité à l'égard de ses serviteurs, lors même qu'il se sera plus éloigné des hommes en remontant dans les cieux. Celui donc qui, après avoir

---

sunt oculi eorum, et cognoverunt eum. » CHRYS. (vel *Anonymus in Cat. Græcorum Patrum.*) Quod non de sensibilibus oculis dictum est, sed de sensu mentali. AUG. (*de Cons. Evang.*, lib. III. cap. 25.) Neque enim clausis oculis ambulabant, sed inerat aliquid quo non sinerentur agnoscere quod videbant (quod scilicet caligo et aliquis humor efficere solet), non quia Dominus non poterat transformare carnem suam, ut alia revera esset effigies ab ea quam solebant intueri; quandoquidem et ante passionem transformatus est in monte, ut facies ejus claresceret sicut sol : sed non ita nunc factum est : non enim incongruenter accipimus hoc impedimentum in oculis eorum a Satana factum fuisse ne agnosceretur Jesus : sed tamen a Christo facta est permissio, usque ad sacramentum panis, ut unitate corporis ejus participata removeri intelligatur impedimentum inimici, ut Christus possit agnosci. THEOPHYL. Sed et aliud innuit, quod scilicet sumentibus sacrum panem aperiuntur oculi, ut eum agnoscant : magnam enim et ineffabilem vim habebat Domini caro.

AUG. (*de Quæst. Evang., ut sup.*) Vel quod Dominus se ire longius finxit, cum comitaretur discipulos, exponens eis sacras Scripturas, utrum ipse esset ignorantibus; quid significat nisi quia hospitalitatis officio ad suam cognitionem pervenire posse homines intimavit; ut cum longius ipse ab hominibus abscesserit super omnes cœlos, cum eis tamen

été instruit des choses de la foi, communique tous ses biens à celui qui l'a instruit (*Galat.*, VI), est sûr de retenir Jésus-Christ et de l'empêcher de s'éloigner de lui. En effet, les disciples d'Emmaüs avaient reçu l'enseignement de la parole, lorsque le Sauveur leur expliquait les Ecritures. Et c'est parce qu'ils ont pratiqué à son égard l'hospitalité, qu'ils ont mérité de connaître lors de la fraction du pain celui qu'ils n'avaient pas reconnu lorsqu'il leur expliquait les Ecritures, « car ce ne sont pas ceux qui écoutent la loi, qui sont justes aux yeux de Dieu, mais ce sont ceux qui la pratiquent qui seront justifiés. (*Rom.*, II.)

S. Grég. (*hom.* 22.) Que celui donc qui veut comprendre les enseignements qu'il a reçus, se hâte de mettre en pratique ce qu'il a déjà pu comprendre. Voyez, le Seigneur n'a pas été connu pendant qu'il parlait, et il daigne se faire connaître lorsqu'il se donne en nourriture. L'Evangéliste ajoute : « Et il disparut de devant leurs yeux. » — Théophyl. La nature de son corps ressuscité ne lui permettait pas de demeurer plus longtemps avec eux, et il voulait aussi par là augmenter leur amour : « Aussi ils se dirent alors l'un à l'autre : N'est-il pas vrai que notre cœur était tout brûlant au dedans de nous, lorsqu'il nous parlait dans le chemin, et qu'il nous expliquait les Ecritures ? » — Orig. Nous voyons ici que les paroles du Sauveur embrasaient du feu de l'amour divin ceux qui les écoutaient. — S. Grég. (*hom. pour la Pentec.*) Lorsque la parole divine se fait entendre, le cœur s'enflamme, la froide langueur disparaît, et l'âme est comme agitée par les saintes inquiétudes du désir des cieux. Elle se plaît à entendre les divins préceptes, et les enseignements qu'elle reçoit sont comme autant de feux qui l'embrasent.

Théophyl. Leur cœur était donc brûlant, soit du feu des paroles du

---

sit qui hæc exhibent servis ejus. Tenet ergo Christum ne longius ab illo eat, quisquis catechizatus verbo in omnibus bonis ei qui se catechizat, communicat. (*ad Galat.*, 6.) Etenim isti catechizati erant verbo, cum exponeret eis Scripturas. Et quia hospitalitatem sectati sunt, eum quem in ipsa expositione Scripturarum non cognoverunt, in panis fractione cognoscunt : non enim auditores legis justi sunt apud Deum, sed factores legis justificabuntur. (*ad Rom.*, 2.)

Greg. (*in homil. ut sup.*) Quisquis ergo audita vult intelligere, festinet ea quæ jam intelligere potuit, opere implere. Ecce Dominus non est cognitus dum loqueretur, et dignatus est cognosci dum pascitur. Sequitur enim : « Et ipse evanuit ex oculis eorum. » Theophyl. Non enim tale corpus habebat, ut diutius cum eis commorari deberet; ut ex hoc pariter augeret affectum eorum. Unde sequitur : « Et dixerunt adinvicem : Nonne cor nostrum ardens erat in nobis, dum loqueretur in via, et aperiret nobis Scripturas ? » Orig. Per quod innuit quod prolati sermones a Salvatore accendebant audientium cor ad amorem divinum. Greg. (*in homil. Pentec.*) Ex audito enim sermone inardescit animus, torporis frigus recedit, mens in superno desiderio fit anxia. Audire libet præcepta cœlestia, et quot mandatis instruitur, quasi tot facibus inflammatur.

Theophyl. Ardebat ergo cor eorum, vel igne verborum Domini, quibus in-

Sauveur qu'ils recevaient comme la vérité, soit parce qu'en l'écoutant expliquer les Ecritures, ils comprenaient à la vive émotion de leurs cœurs qu'il était le Seigneur. Aussi leur joie était si grande que, sans tarder, ils retournèrent aussitôt à Jérusalem : « Et se levant à l'heure même, ils retournèrent à Jérusalem. » Ils partirent à l'heure même, mais ils n'arrivèrent que quelques heures après, car ils avaient à parcourir une distance de soixante stades.

S. Aug. (*de l'acc. des Evang.*, III, 25.) Déjà le bruit que Jésus était ressuscité avait été répandu et par les saintes femmes, et par Simon Pierre, à qui il était apparu, et les deux disciples étant arrivés à Jérusalem, trouvèrent les Apôtres qui s'entretenaient de ce grand événement : « Et ils trouvèrent assemblés les onze, et ceux qui étaient avec eux, disant : Le Seigneur est vraiment ressuscité, et il est apparu à Simon. » — Bède. C'est donc à saint Pierre, le premier de tous, que Notre-Seigneur est apparu d'après le témoignage des quatre Evangélistes et de l'Apôtre saint Paul. Il ne se manifestait pas à tous, parce qu'il voulait jeter les semences de la foi ; en effet, celui à qui le Seigneur apparaissait le premier, et qu'il rendait ainsi certain de sa résurrection, racontait cette apparition aux autres ; et ce récit, se propageant, préparait ceux qui l'entendaient à voir le Sauveur lui-même. C'est donc pour cette raison qu'il apparut d'abord au plus digne et au plus fidèle de tous ses Apôtres. Il fallait, en effet, une âme dont la fidélité fût à toute épreuve pour recevoir cette apparition sans être troublé d'une vision aussi inattendue. Il apparaît donc à Pierre qui méritait d'être le premier témoin de la résurrection, parce qu'il avait confessé le premier qu'il était le Christ. Il lui apparaît encore le premier, parce que Pierre l'avait renié, et qu'il voulait ainsi le con-

---

tendebant tanquam veris; vel quia eo disserente Scripturas percellebatur intrinsecus cor eorum, quod ille qui disserebat, Dominus esset. Adeo ergo lætati sunt, ut nullam moram passi, mox reversi sint in Hierusalem. Et hoc est quod sequitur : « Et surgentes eadem hora reversi sunt in Hierusalem. » Surrexerunt quidem eadem hora; pervenerunt autem per plures horas; sicut oportebat sexaginta stadia transeuntes.

Aug. (*de Cons. Evang.*, lib. III, cap. 25.) Jam autem fama erat quod surrexerat Jesus, a mulieribus facta, et a Simone Petro, cui jam apparuerat : etenim isti duo hæc invenerunt loquentes illos, ad quos in Hierusalem venerunt. Sequitur enim : « Et invenerunt congregatos undecim, et eos qui cum ipsis erant, dicentes quod surrexit Dominus vere, et apparuit Simoni. » Bed. Omnium enim virorum primo Dominus apparuisse videtur Petro, ex his quos evangelistæ quatuor et Paulus Apostolus commemoraverunt. Chrysost. Non enim simul omnibus se manifestabat, ut sereret fidei semina : nam qui primo viderat et certus erat, aliis referebat; deinde sermo prodiens, præparàbat animum auditoris visioni : et ideo primo digniori et fideliori omnibus apparuit. Erat enim opus animæ fidelissimæ, quæ prius acciperet hunc aspectum, ut minime turbaretur inopinata visione : et ideo primo videtur a Petro, ut qui primo confessus est eum *Christum*, primo resurrectionem videre mereatur; et etiam quia eum negaverat, prius ei voluit apparere, conso-

soler et le préserver du désespoir. Il apparut ensuite à d'autres, tantôt plus, tantôt moins nombreux, au rapport des deux disciples : « Eux-mêmes, à leur tour, racontèrent ce qui leur était arrivé en chemin, et comment ils l'avaient reconnu dans la fraction du pain. »

S. Aug. (*de l'acc. des Evang.*, III, 25.) Saint Marc dit, il est vrai, que les Apôtres ne crurent pas au rapport des deux disciples, tandis que d'après saint Luc, ils déclarent eux-mêmes que le Seigneur est vraiment ressuscité; mais cette contradiction apparente s'explique en disant que quelques-uns seulement de ceux qui étaient présents refusèrent de croire au récit des deux disciples.

℣. 36-40. — *Pendant qu'ils s'entretenaient ainsi, Jésus parut au milieu d'eux et leur dit : La paix soit avec vous; c'est moi, ne craignez point. Eux, pleins de trouble et de frayeur, croyaient voir un esprit. Et il leur dit : Pourquoi vous troublez-vous et pourquoi ces pensées s'élèvent-elles dans vos cœurs? Voyez mes mains et mes pieds, et reconnaissez que c'est bien moi. Touchez et voyez; un esprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que j'ai.*

S. Cyr. Les Apôtres ayant répandu partout la nouvelle de la résurrection, et les disciples étant pleins d'une sainte impatience de voir leur divin Maître, il se rend à leurs désirs, il se révèle à eux pendant qu'ils le cherchent et qu'ils l'attendent, et leur apparaît clairement et sans qu'il y ait lieu à contestation : « Pendant qu'ils s'entretenaient ainsi, Jésus parut au milieu d'eux, » etc.

S. Aug. (*de l'acc. des Evang.*, III, 25.) Saint Jean rapporte aussi cette apparition du Seigneur après sa résurrection, mais en faisant remarquer que Thomas n'était pas alors avec les autres Apôtres; tandis que d'après saint Luc, les deux disciples d'Emmaüs étant ren-

---

lans eum ne desperaret. Post Petrum vero aliis apparuit; quandoque paucioribus, quandoque pluribus; quod duo discipuli confitentur. Sequitur enim : « Et ipsi narraverunt quæ gesta erant in via, et quomodo cognoverunt eum in fractione panis. »

Aug. (*de Cons. Evang.*, lib. III, cap. 25.) Quod autem ait Marcus : « Annuntiaverunt cæteris, nec illis crediderunt, » cum Lucas dicat quod jam inde loquebantur vere resurrexisse Dominum, quid intelligendum est nisi aliquos ibi fuisse qui hoc credere nollent?

Dum autem hæc loquuntur, stetit Jesus in medio eorum, et dixit eis : Pax vobis : ego sum, nolite timere. Conturbati vero et conterriti, æstimabant se spiritum videre. Et dixit eis : Quid turbati estis, et cogitationes ascendunt in corda vestra? Videte manus meas et pedes, quia ego ipse sum; palpate, et videte, quia spiritus carnem et ossa non habet, sicut me videtis habere. Et cum hæc dixisset, ostendit eis manus et pedes.

Cyril. Undique resurrectionis fama per apostolos divulgata, et affectu discipulorum erecto ad Christi visionem, venit desideratus; et quærentibus et expectantibus revelatur; nec disceptatorie, sed evidenter se offert. Unde dicitur : « Dum autem hæc loquuntur, stetit Jesus, » etc.

Aug. (*de Cons. Evang.*, lib. III, *cap. ult.*) Hanc ostensionem Domini post resurrectionem etiam Joannes commemorat : sed quod dicit Joannes non cum illis fuisse apostolum Thomam, cum secundum Lucam duo illi regressi in Hie-

trés dans Jérusalem, trouvèrent les onze assemblés. Il faut donc admettre que Thomas sortit avant que le Seigneur apparut aux autres Apôtres qui s'entretenaient de sa résurrection. En effet, le récit de saint Luc autorise cette supposition, que Thomas sortit pendant l'entretien des autres Apôtres, et que ce ne fut qu'après son départ que le Seigneur entra dans le cénacle. On pourrait peut-être dire encore que ces onze n'étaient pas ceux qui dès-lors portaient le nom d'Apôtres, mais qu'ils faisaient partie du grand nombre des disciples de Jésus. Cependant comme saint Luc ajoute : « Et ceux qui étaient avec eux, » il indique assez clairement que les onze avec lesquels les autres se trouvaient réunis, devaient être les onze Apôtres.

Mais examinons la signification mystérieuse de ces paroles que Jésus, d'après saint Matthieu et saint Marc, adresse à ses disciples après sa résurrection : « Je vous précéderai en Galilée. » Si ces paroles se sont accomplies, ce n'est qu'après beaucoup d'autres faits racontés dans l'Evangile, et cependant Notre-Seigneur semble dire que c'est la seule chose ou au moins la première que les disciples devaient attendre. — S. Ambr. L'opinion qui me paraît la plus probable est que Notre-Seigneur avait annoncé en effet à ses disciples qu'ils le verraient en Galilée, mais qu'il crut ensuite devoir leur apparaître dans le cénacle, où la crainte les tenait renfermés. — Chaine des Pères grecs (1). Le Sauveur ne manque pas ici à sa promesse, mais au contraire, il se hâte de l'accomplir par un sentiment de bonté pour ses disciples encore faibles et pusillanimes. — S. Ambr. Lorsqu'il eut ainsi ranimé leur courage, les onze Apôtres se rendirent en Galilée. Rien n'empêche encore de dire qu'ils étaient peu nombreux dans le

(1) Cette citation ne se trouve pas dans la *Chaine des Pères grecs;* celle qui suit sous le nom d'Eusèbe, ne se trouve pas non plus dans ses ouvrages.

---

rusalem, invenerunt congregatos undecim, proculdubio intelligendum est quod inde Thomas exierit antequam Dominus hæc loquentibus appareret : dat enim Lucas locum in sua narratione quomodo possit intelligi, dum hæc loquerentur prius inde exisse Thomam, et postea Dominum intrasse. Nisi quis dicat non illos undecim qui jam tunc *apostoli* vocabantur, sed discipulos suos undecim fuisse ex multo numero discipulorum. Sed cum adjunxit Lucas : « Et eos qui cum ipsis erant, » satis utique declaravit evidentius illos *undecim* appellatos, qui vocabantur *apostoli*, cum quibus cæteri erant.

Sed videamus cujus mysterii gratia secundum Matthæum et Marcum resurgens ita mandaverit : « Præcedam vos in Galilæam; ibi me videbitis; » quod etsi completum est, tamen post multa completum est : cum sic mandatum sit, aut hoc solum aut hoc primum expectaretur fieri debuisse. Ambr. Unde hoc convenientius arbitror quod Dominus quidem mandaverit discipulis, ut in Galilæa eum viderent; sed illis ob metum intra conclave residentibus primum se obtulisse. Græc. Nec hoc est promissi transgressio, sed potius festinata ex benignitate impletio propter pusillanimitatem discipulorum. Ambr. Postea vero confirmatis animis, undecim illos Galilæam petiisse. Vel nihil obstat, si dican-

cénacle, tandis qu'ils furent en très-grand nombre sur la montagne de Galilée.— EUSÈBE. En effet, si deux évangélistes, saint Luc et saint Jean, ont écrit que Notre-Seigneur est apparu aux onze dans la ville de Jérusalem, les deux autres rapportent que l'ange aussi bien que le Sauveur commandèrent de se rendre en Galilée, non-seulement aux onze, mais à tous les disciples et aux frères dont parle saint Paul, quand il dit : « Ensuite il apparut à plus de cinq cents frères réunis. » (I *Cor.*, XV.) Mais la solution la plus vraisemblable de cette difficulté, est que Jésus apparut d'abord une ou deux fois pour la consolation des Apôtres qui se tenaient cachés dans Jérusalem, et qu'il se manifesta ensuite dans la Galilée, non plus une fois ou deux, comme dans le cénacle, mais dans tout l'éclat de sa puissance, et en faisant voir à ses Apôtres par beaucoup de preuves qu'il était vivant, comme l'atteste saint Luc dans le livre des *Actes* (I, 3.)— S. AUG. (*de l'acc. des Evang.*) Ou bien encore : les paroles que l'ange adresse aux disciples au nom du Seigneur, doivent s'entendre dans un sens prophétique. En effet, Jésus les précède en Galilée, qui veut dire *transmigration,* parce que les Apôtres devaient quitter le peuple d'Israël pour aller prêcher l'Evangile aux Gentils, mais les Gentils n'auraient pas cru à leurs prédications, si le Seigneur lui-même ne leur eût préparé la voie dans les cœurs des hommes. Tel est donc le sens de ces paroles : « Il vous précédera en Galilée. » Si au contraire, on prend la Galilée dans le sens de *révélation* (1), nous devons entendre que le Sauveur ne se révélera plus sous la forme d'esclave, mais dans l'éclat qui convient au Fils de Dieu égal à son Père, comme il l'a promis à ses élus. Cette révélation sera pour nous comme une véritable Galilée, alors que nous

(1) La signification hébraïque du mot Galilée est non pas *révélation,* mais *revolution.*

---

tur pauciores intra conclave, et in monte quamplures fuisse. EUSEB. Duo enim evangelistæ, scilicet Lucas et Joannes, solis undecim hunc scribunt apparuisse in Hierusalem, cæteri vero duo in Galilæam properare, non solum undecim, sed etiam universis discipulis et fratribus dixerunt angelum et Salvatorem jussisse : de quibus et Paulus meminit, dicens (I *ad Corinth.*, 15) : « Deinde apparuit plusquam quingentis fratribus simul. » Est autem verior solutio quod prius quidem in Hierusalem latitantibus semel aut bis visus est ad eorum consolationem ; in Galilæa vero, non in conclavi, aut semel aut bis, sed cum multa potestate ostensionem sui fecit; præbens se eis viventem post passionem in signis multis, ut Lucas testatur in Actibus. (*cap.* 1.) AUG. (*de Cons. Evang.*, *ut sup.*) Vel quod ab angelo (hoc est, a Domino) dictum est, prophetice accipiendum est. In Galilæa enim secundum *transmigrationis* significationem intelligendum occurrit, quia de populo Israel transmigraturi erant ad gentes, quibus apostoli prædicantibus Evangelium non crederent, nisi ipse Dominus viam in cordibus hominum præpararet. Et hoc intelligitur : « Præcedet vos in Galilæam. » Secundum autem illud quod Galilæa interpretatur *revelatio*, non jam in forma servi intelligendum est, sed in qua est æqualis Patri, quam promisit electis suis : illa erit revelatio tanquam vera Galilæa, cum videbimus eum sicuti est. Ipsa etiam

le verrons tel qu'il est. Ce sera aussi notre bienheureuse transmigration de ce monde dans cette vie éternelle, qu'il n'a point quittée en venant parmi nous, et où il nous précède sans nous abandonner.

THÉOPHYL. Notre-Seigneur, apparaissant pour la première fois au milieu de ses disciples, calme l'agitation de leur âme par le salut de paix accoutumé, il leur montre ainsi qu'il est ce même Maître qui aimait à leur répéter cette parole de paix, qu'il leur a tant recommandée lorsqu'il les envoya prêcher l'Evangile : « Et il leur dit : La paix soit avec vous ; c'est moi, ne craignez point. » — S. GRÉG. DE NAZIANZE. (*disc.* 14 *sur la paix.*) Rougissons de renoncer si facilement à ce don de la paix, que Jésus-Christ nous a laissé en quittant la terre. La paix, cette chose et ce nom si doux, a Dieu pour auteur, selon ces paroles : « La paix de Dieu, » (*Philipp.*, IV) et elle est aussi le principal attribut de Dieu, selon ces autres paroles de saint Paul : « Il est lui-même notre paix. » La paix est un bien dont tout le monde fait l'éloge, mais que très-peu de personnes savent conserver. Quelle en est la cause ? Peut-être l'ambition du pouvoir et des richesses, l'envie, la haine ou le mépris du prochain, ou quelqu'autre vice de ce genre où fait tomber l'ignorance de Dieu. En effet, le principe est la source de la paix, c'est Dieu qui établit l'union en toutes choses, et dont l'attribut principal est l'unité de nature et une pacifique immutabilité. Cette paix se communique aux anges et aux puissances célestes qui sont en paix avec Dieu et entre elles ; elle se répand sur toutes les créatures, dont la beauté consiste dans la tranquillité ; enfin elle demeure dans notre âme par l'amour et la pratique des vertus, et dans notre corps, par la juste proportion qui règne dans nos membres, et l'équilibre des éléments dont il est composé ; la

---

erit beatior transmigratio ex isto seculo in illam æternitatem, unde ad nos veniens non recessit, et quo nos præcedens non deseruit.

THEOPHYL. Primo igitur Dominus in medio discipulorum stans solito pacis affatu eorum turbinem sedat ; ostendens quod ipse idem est magister eorum, qui hoc verbo gaudebat, quo etiam eos munivit, cum ad prædicandum misit. Unde sequitur : « Et dixit eis : Pax vobis : ego sum ; nolite timere. » GREG. NAZ. (*orat.* 14.) Pudeat ergo nos pacis munus deserere, quam nobis hinc discedens Christus reliquit. Pax et res et nomen dulce, quam et Dei esse accepimus, juxta illud (*ad Philip.*, 4) : « Pax Dei, » et ejus esse Deum, juxta illud (*ad Eph.*, 2) : « Ipse est pax nostra. » Pax bonum commendatum ab omnibus, observatum autem a paucis. Quæ autem est causa ? Fortassis ambitio dominii, aut facultatum, aut livor, aut odium proximi, aut contemptus, aut aliquid hujusmodi ex his quæ Dei ignaros videmus incurrere. Dei quippe præcipue pax est, qui confœderat omnia ; cujus nihil est adeo proprium sicut unitas naturæ, et pacificus status. Transumitur vero ab angelis et divinis potestatibus, quæ ad Deum et adinvicem pacifice se habent : diffunditur vero per totam creaturam, cujus est decor tranquillitas : in nobis autem manet secundum animam quidem per investigationem virtutum et communicationem, secundum corpus vero in membrorum et elementorum commensuratione : quorum alterum pul-

première de ces choses constitue la beauté de nos corps, et l'autre la santé.

Bède. Les disciples qui avaient vécu si longtemps avec Jésus-Christ, ne doutaient point qu'il fût véritablement homme ; mais lorsqu'il fut mort, ils ne croyaient pas qu'il pût ressusciter avec un corps véritable. Aussi croient-ils voir l'esprit qu'il avait rendu au moment de sa mort sur la croix : « Dans leur trouble et leur saisissement, ils croyaient voir un esprit. » Cette erreur des Apôtres est devenue celle des Manichéens (1). — S. Ambr. Nous ne pouvons concevoir que saint Pierre et saint Jean aient pu douter de la résurrection après les faits prodigieux dont ils avaient été les témoins. Pourquoi donc saint Luc nous dit-il qu'ils furent troublés ? premièrement, parce qu'il confond leurs sentiments particuliers avec ceux du plus grand nombre; secondement, parce que Pierre, tout certain qu'il était de la résurrection du Sauveur, a pu néanmoins être troublé, en le voyant tout à coup traverser avec son corps les portes qui étaient fermées. — Théophyl. Le salut de paix que Jésus adresse à ses disciples, n'ayant pu calmer l'agitation de leur âme, il leur prouve d'une autre manière qu'il est le Fils de Dieu qui pénètre le secret des cœurs : « Et il leur dit : Pourquoi vous troublez-vous, et pourquoi ces pensées s'élèvent-elles dans vos cœurs ? » — Bède. Quelles pouvaient être ces pensées ? des pensées fausses et dangereuses ; car Jésus-Christ eût perdu tout le fruit de sa passion, s'il n'était vraiment ressuscité. Il est semblable ici à un laboureur habile qui dirait : Je dois trouver ce que j'ai planté (c'est-à-dire la foi qui descend dans le cœur, parce qu'elle vient du ciel) ; or,

(1) Les Manichéens ne croyaient pas que le corps de Jésus-Christ fût réel et véritable, c'était un corps apparent et imaginaire. Le vénérable Bède prend ici le mot esprit dans le sens de fantôme, parce que les esprits n'apparaissent ordinairement que sous la forme de fantôme.

---

chritudo, alterum sanitas appellatur.

Bed. Discipuli autem noverant Christum fuisse verum hominem, cum quo tanto tempore fuerant conversati ; sed postquam mortuus est, non credunt tertia die potuisse veram carnem de sepulcro resurgere. Putant ergo se videre spiritum quem emisit in passione. Unde sequitur : « Conturbati vero et conterriti existimabant se spiritum videre. » Error ille apostolorum, secta est Manichæorum. Ambr. Adducti autem virtutum exemplis, Petrum et Joannem non credimus potuisse dubitare. Cur ergo Lucas inducit fuisse turbatos ? Primo omnium, quia paucorum opinionem sententia majoris partis includit : deinde quia etsi Petrus de resurrectione crediderat, turbari tamen potuit, quod se Dominus cum corpore vestibulis obseratis improvisus infunderet. Theophyl. Verum quia per verbum pacis non est sedatus turbo in animabus discipulorum, aliunde indicat eis se Filium Dei esse, qui mentis cognoscebat arcana. Unde dicitur : « Et dixit eis : Quid turbati estis, et cogitationes ascendunt in corda vestra ? » Bed. Quales utique cogitationes, nisi falsæ et perniciosæ ? Perdidisset enim Christus fructum passionis, si non esset veritas resurrectionis : tanquam si bonus agricola diceret : « Quod ibi plantavi inveniam ; » (id est, fidem quæ in cor descendit, quia desuper est) cogi-

ces pensées ne sont point descendues du ciel, mais elles sont montées de la terre dans le cœur, comme de mauvaises herbes. — S. Cyr. (*Ch. des Pèr. gr.*) La preuve la plus évidente qu'il était vraiment celui qu'ils avaient vu mort sur la croix et déposé dans le sépulcre, c'est qu'aucune des pensées du cœur de l'homme ne lui était cachée.

S. Ambr. Examinons maintenant comment d'après saint Jean, les Apôtres crurent (1) et furent dans la joie, tandis que d'après saint Luc, le Sauveur leur reproche leur incrédulité. Saint Jean, en sa qualité d'apôtre, me paraît n'avoir voulu traiter que les vérités les plus importantes et les plus élevées, tandis que saint Luc suit les événements en se maintenant dans une sphère plus rapprochée de nous; l'un s'est attaché à l'ordre historique, l'autre a voulu abréger. On ne peut douter de la véracité du témoignage de celui qui raconte ce qu'il a vu de ses yeux. La conclusion est donc que le récit des deux Evangélistes est vrai, car bien que saint Luc fasse observer qu'ils ne crurent point tout d'abord, il déclare positivement qu'ils finirent par croire.

S. Cyr. Notre-Seigneur, voulant démontrer à ses Apôtres qu'il a triomphé de la mort, et que la nature humaine du Christ est désormais affranchie de la corruption, leur montre ses mains, ses pieds et les trous des clous : « Voyez mes mains et mes pieds, et reconnaissez que c'est bien moi. » — Théophyl. Il fait plus encore, il leur donne à toucher ses pieds et ses mains en leur disant : « Touchez et voyez, un esprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que j'ai, » c'est-à-dire : Vous me prenez pour un esprit, ou un de ces fantômes qu'on voit sou-

(1) Saint Jean ne dit pas expressément que les apôtres crurent, mais qu'ils furent dans la joie en voyant le Seigneur, après qu'il leur eut montré ses mains et son côté.

---

tationes autem istæ non desuper descenderunt, sed de imo in cor sicut herba mala ascenderunt. Cyril. (vel *Anonymus in Cat. Græcorum.*) Hoc autem fuit evidentissimum signum quod non alius est qui videtur, sed ille idem quem viderant in ligno mortuum, et positum in sepulcro, quem non latebat aliquid eorum quæ erant in homine.

Ambr. Consideremus autem qua gratia secundum Joannem apostoli crediderunt et gavisi sunt; secundum Lucam ut increduli redarguuntur. Et videtur mihi Joannes (quasi Apostolus) majora et altiora tetigisse, hic sequentia et humanis proxima : hic historico usus circuitu; ille compendio, quia et de illo dubitari non potest qui testimonium perhibet de his quibus ipse interfuit : et ideo utrumque verum putamus. Nam etsi primo Lucas eos non credidisse dicat, postea tamen credidisse demonstrat.

Cyril. Comprobans autem Dominus devictam esse mortem, et humanam naturam jam in Christo corruptionem exuisse, primo ostendit eis manus, et pedes, et clavorum foramina. Unde sequitur : « Videte manus meas et pedes meos, quia ego ipse sum. » Theophyl. Sed et aliud subjungit (palpationem scilicet manuum atque pedum) cum dicit : « Palpate et videte quia spiritus carnem et ossa non habet, sicut me videtis habere. » Quasi dicat : Vos putatis me esse spiritum (id est, phantasma), sicut plu-

vent errer autour des tombeaux, mais sachez qu'un esprit n'a ni chair ni os, tandis que j'ai une chair et des os. — S. AMBR. Notre-Seigneur s'exprime de la sorte pour nous donner une image de la résurrection; en effet, ce qui peut se toucher, est nécessairement un corps, nous ressusciterons donc dans notre corps, la seule différence est qu'il sera subtil, tandis qu'il est maintenant épais et grossier, parce qu'il est composé d'éléments infirmes et terrestres. Ce n'est donc point en vertu de sa nature incorporelle et divine, mais par suite des propriétés de son corps ressuscité, que Jésus-Christ a pénétré dans le cénacle, les portes demeurant fermées. — S. GRÉG. (*Moral.*, XIV, 29.) Lorsque notre corps aura part à la gloire de la résurrection, il ne sera pas impalpable, ni plus subtil et plus délié que le vent ou l'air (comme le prétend Eutychius); mais il sera tout à la fois subtil en vertu de sa nouvelle puissance spirituelle, et palpable par une conséquence de la nature corporelle.

« Ayant ainsi parlé, il leur montra ses mains et ses pieds. » — BÈDE. Ses mains et ses pieds qui avaient conservé la trace des clous qui les avaient transpercés. D'après saint Jean, il leur montra aussi son côté que le fer de la lance avait ouvert, afin que la vue des cicatrices de ses plaies guérît la blessure de leurs doutes. Les infidèles soulèvent ici une difficulté, et accusent le Seigneur de n'avoir pu guérir les blessures qui lui ont été faites. Nous leur répondons qu'il n'est pas logique d'admettre que celui qui a fait évidemment des miracles beaucoup plus grands n'ait pu en faire de moindres. C'est donc par un dessein plein de miséricorde, que celui qui a triomphé de la mort n'a point voulu détruire les signes que la mort avait imprimés sur son corps : premièrement pour rendre plus ferme dans ses disciples la foi

---

res defunctorum circa sepulcra videri sunt soliti; sed scitote quod spiritus neque carnem habet, neque ossa; ego autem carnem et ossa habeo. AMBR. Hoc autem Dominus ideo dixit ut speciem nobis resurrectionis ostenderet : nam quod palpatur corpus est : in corpore autem resurgemus : sed illud subtilius, hoc crassius, utpote adhuc terrenæ labis qualitate concretum. Non ergo per incorpoream naturam, sed per resurrectionis corporeæ qualitatem Christus clausa invia penetravit. GREG. (XIV *Moral.*, cap. 29.) Non enim in illa resurrectionis gloria corpus nostrum erit impalpabile, et ventis aereque subtilius (ut Eutychius dixit), sed subtile quidem per effectum spiritualis potentiæ, palpabile autem per virtutem naturæ.

Sequitur : « Et cum hæc dixisset, ostendit eis manus et pedes. » BEDA. Quibus scilicet indicata clavorum vestigia claruere; sed secundum Joannem etiam latus eis ostendit, quod fuerat lancea perforatum; ut scilicet ostensa vulnerum cicatrice, dubietatis eorum vulnus sanaret. Solent autem in hoc loco Gentiles calumniam struere, quasi non valuerit Dominus vulnera sibi inflicta curare. Quibus respondendum est, quia non est consequens ut qui majora fecisse probatur, minora facere nequiverit; sed certæ dispensationis gratia, qui mortem destruxit, signa mortis delere noluit : primo quidem, ut per hoc discipulis fidem suæ resurrectionis astrue-

à sa résurrection ; secondement, afin qu'en intercédant pour nous près de son Père, il pût lui montrer toujours le genre de mort qu'il avait souffert pour le salut des hommes ; troisièmement, pour rappeler à ceux qu'il a rachetés par sa mort, quels secours miséricordieux il leur a ménagés en leur mettant sous les yeux les signes visibles de sa mort ; quatrièmement enfin, pour faire comprendre aux impies, au jour du jugement, la justice de leur condamnation.

ỳ. 41-44. — *Mais comme ils hésitaient encore à croire et ne revenaient pas de leur étonnement, tant leur joie était grande, il leur dit : Avez-vous ici quelque chose à manger? Et ils lui présentèrent un morceau de poisson rôti et un rayon de miel. Lorsqu'il eut mangé devant eux, prenant ce qui restait, il le leur donna ; puis il leur dit : C'est là ce que je vous ai dit étant encore avec vous, qu'il fallait que tout ce qui est écrit de moi dans la loi de Moïse, dans les Prophètes et dans les Psaumes s'accomplît.*

S. Cyr. (*Ch. des Pèr. gr.*) Notre-Seigneur avait montré à ses disciples ses mains et ses pieds pour leur certifier que le corps qui avait souffert était le même qui était ressuscité. Pour leur rendre cette vérité plus certaine encore, il demande quelque chose à manger : « Mais comme ils hésitaient encore à croire....., il leur dit : Avez-vous ici quelque chose à manger? » — S. Grég. de Nysse. (*disc. 1 sur la résurr.*) La loi prescrivait qu'on mangeât la pâque avec des laitues amères, parce que c'était encore le temps de l'amertume, mais après la résurrection, cette amertume est adoucie par un rayon de miel : « Et ils lui présentèrent un morceau de poisson rôti, et un rayon de miel. »

Bède. C'est donc pour démontrer la vérité de sa résurrection, qu'il daigne non-seulement se laisser toucher par ses disciples, mais manger avec eux, il détruit ainsi dans leur esprit la pensée que le corps

---

ret ; deinde ut Patri pro nobis supplicans, quale genus mortis pro homine pertulerit, semper ostendat ; tertio, ut sua morte redemptis quam misericorditer sint adjuti, propositis ejusdem mortis indiciis insinuet; postremo, ut in judicio, quam juste damnentur impii, denuntiet.

Adhuc autem illis non credentibus et mirantibus præ gaudio, dixit : Habetis hic aliquid quod manducetur ? At illi obtulerunt ei partem piscis assi, et favum mellis. Et cum manducasset coram eis, sumens reliquias dedit eis. Et dixit ad eos : Hæc sunt verba quæ locutus sum ad vos, cum adhuc essem vobiscum, quoniam necesse est impleri omnia quæ scripta sunt in lege Moysi, et prophetis, et psalmis de me.

Cyril. (vel *Anonymus in Cat. Græcorum.*) Ostenderat Dominus discipulis manus et pedes, ut certificaret discipulos quod idem corpus quod passum fuerat, resurrexit. Ut adhuc autem magis certificaret, aliquid manducabile petiit. Unde dicitur : « Adhuc autem illis non credentibus, » etc. Greg. Nyss. (*Orat. 1, de Resurrect., prope finem.*) Et jussu quidem legis Pascha cum amaricantibus edebatur, quia adhuc amaritudo manebat; post resurrectionem vero cibus favo mellis dulcoratur. Unde sequitur : « At illi obtulerunt ei, » etc.

Bed. Ad insinuandam ergo resurrectionis suæ veritatem, non solum tangi a discipulis, sed etiam convesci cum illis dignatur; ne arbitrentur eum non solide, sed imaginabiliter sibi apparere.

qui leur apparaissait n'était pas réel, mais imaginaire : « Lorsqu'il eut mangé devant eux, prenant ce qui restait, il le leur donna. » Manger pour lui est un acte de puissance et non une nécessité ; en effet, la terre altérée et le soleil brûlant n'absorbent point l'eau de la même manière, la terre le fait par indigence, le soleil par puissance. — CH. DES PÈR. GR.) Mais, dira-t-on, si nous accordons que le Seigneur ait véritablement mangé, il faut admettre aussi qu'après la résurrection les hommes auront également besoin des aliments comme soutien de leur existence. Nous répondons que les actions que le Sauveur a faites dans une pensée de miséricorde ne sont ni une règle générale ni une loi établies par la nature, en vertu de sa conduite particulière dans certains cas. Ainsi il ressuscitera nos corps sans aucun défaut, et dans un état de perfection et d'incorruptibilité entières, bien qu'il ait voulu conserver dans son corps ressuscité les trous dont les clous ont percé ses pieds et ses mains, et la cicatrice de son côté, pour montrer qu'après sa résurrection il a conservé à son corps la même nature et ne l'a point changé en une autre substance. — BÈDE. Si donc il a mangé après sa résurrection, ce n'est ni qu'il eût besoin de nourriture, ni pour figurer qu'après la résurrection qui fait l'objet de notre espérance, nous aurons encore besoin d'aliments, mais pour établir ainsi la vérité de sa résurrection.

Dans le sens figuré, ce poisson grillé représente Jésus-Christ dans sa passion, il a daigné, en effet, vivre caché dans les eaux du genre humain, il s'est laissé prendre dans les filets de notre mort, il a été comme brûlé par la tribulation au temps de sa passion, mais il est devenu pour nous un rayon de miel après sa résurrection. Ce rayon de miel représente la double nature de sa personne, car le rayon de

---

Unde sequitur : « Et cum manducasset coram eis, sumens reliquias dedit eis. » Manducavit quidem potestate, non ex necessitate : aliter enim absorbet aquam terra sitiens, aliter sol calens; illa indigentia, iste potentia. GRÆC. (*nimirum Anonymus in Cat. Græcorum Patrum.*) Verum quispiam dicet : « Si damus Dominum vere comedisse, demus et omnes homines post resurrectionem uti ciborum fomentis. » Sed quæ ex quadam dispensatione fiunt a Salvatore, non sunt regula et norma naturæ, quoniam in quibusdam aliis dispensavit. Ressuscitabit enim nostra corpora, non mutila, sed perfecta et incorrupta, qui tamen dereliquit proprii corporis foramina, quæ clavi foraverant, et lateris cicatricem; ut ostendat quod mansit post resurrectionem natura corporis, nec est in aliam mutatus substantiam. BED. Manducavit ergo post resurrectionem, non quasi cibo indigens, nec quasi resurrectionem quam expectamus, cibis egere significans; sed ut eo modo naturam corporis resurgentis astrueret.

Mystice autem piscis assus quem Christus comedit, significat Christum passum : ipse enim latere dignatus in aquis generis humani, capi voluit laqueo mortis nostræ, et quasi tribulatione assatus est tempore passionis suæ, sed favus mellis nobis extitit in resurrectione. In favo quidem mellis utramque naturam exprimere voluit personæ suæ : favus quippe mellis in cera est; mel

miel repose dans la cire, et ce miel dans la cire, c'est la divinité dans l'humanité.

THÉOPHYL. Ces aliments ont encore une autre signification mystérieuse. En mangeant un morceau de ce poisson grillé, il veut nous représenter qu'il a purifié par le feu de sa divinité notre nature qui nageait dans la mer de cette vie; qu'il a desséché l'humidité qu'elle avait contractée au milieu de ces eaux profondes et qu'il en a fait ainsi une nourriture divine, et que d'un aliment abominable, elle est devenue une nourriture des plus agréables à Dieu, ce que figure le rayon de miel. Ou encore, le poisson grillé est la figure de la vie active qui consume notre humidité par le feu du travail, tandis que la contemplation se trouve représentée par le rayon de miel à cause de la douceur ineffable de la parole de Dieu.

BÈDE. Après qu'il s'est laissé voir et toucher et qu'il a mangé avec ses disciples; pour achever de montrer qu'il ne veut faire illusion à aucun de nos sens, Notre-Seigneur apporte en preuve les Ecritures : « Puis il leur dit : C'est là ce que je vous ai dit, étant encore avec vous, » c'est-à-dire, lorsque j'étais revêtu de la chair mortelle dont vous êtes revêtu vous-même. C'était encore la même chair qui était ressuscitée, mais elle n'était plus comme celle des Apôtres, soumise à la mortalité. Le Sauveur ajoute : « Il fallait que tout ce qui est écrit de moi dans la loi de Moïse, dans les prophètes et dans les Psaumes s'accomplît. » — S. AUG. (*De l'accord des Evang.*, I, 11.) Qu'ils méditent ces paroles ceux qui poussent la folie jusqu'à oser dire que c'est par la magie qu'il a opéré tant de merveilles, et par son habileté qu'il a divinisé son nom aux yeux des peuples pour les convertir à son culte. Est-ce grâce à la magie qu'il a pu accomplir les prophéties que

---

vero in cera, est Divinitas in humanitate.

THEOPHYL. Videntur autem et comesta aliud habere mysterium : quod enim manducavit partem piscis assi, significavit quod naturam nostram in hujus vitæ mari natantem assans igne propriæ Deitatis, et exsiccans ejus humiditatem quam a profundis undis contraxerat, escam fecit divinam; et eam quæ prius erat abominabilis, præparaverit Deo cibum suavem; quod significat *favus mellis*. Vel per *piscem assum* significat vitam activam, consumentem nostram humiditatem laborum prunis; contemplationem vero significat per *favum mellis*, propter dulcedinem eloquiorum Dei.

BED. Postquam autem visus est, tactus est, manducavit, ne in aliquo sensus humanos ludificasse videretur, misit manus ad Scripturas. Unde sequitur : « Et dixit ad illos : Hæc sunt verba quæ locutus sum ad vos cum adhuc essem vobiscum; » id est, cum adhuc essem in carne mortali, in qua estis et vos; tunc quidem in eadem carne ressuscitatus erat, sed cum illis in eadem mortalitate non erat : et subdit : « Quoniam necesse est impleri omnia quæ scripta sunt in lege Moysi, » etc. AUG. (*de Cons. Evang.*, lib. I, cap. 11.) Illud attendant qui magicis artibus Christum tanta potuisse et nomen suum ad populos in se convertendos arte ipsa consecrasse delirant; utrum potuit magicis artibus prophetias

l'Esprit saint avait inspirées bien avant sa naissance? Car si c'est par des opérations magiques qu'il s'est fait adorer après sa mort, il était donc magicien avant sa naissance, puisqu'un peuple tout entier a été suscité de Dieu pour prophétiser sa venue.

℣. 45-49. — *Alors il leur ouvrit l'esprit pour qu'ils comprissent les Ecritures, et il leur dit : Il est ainsi écrit, et c'est ainsi qu'il fallait que le Christ souffrît, et qu'il ressuscitât d'entre les morts le troisième jour, et qu'on prêchât en son nom la pénitence et la rémission des péchés dans toutes les nations, en commençant par Jérusalem. Pour vous, vous êtes témoins de ces choses, et moi, je vais vous envoyer le don promis par mon Père; vous, tenez-vous en repos dans la ville, jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la force d'en haut.*

Bède. Notre-Seigneur s'est fait voir aux yeux et toucher par les mains de ses disciples, il vient de leur rappeler les témoignages des saintes Ecritures, il ne lui restait plus que de leur en découvrir le véritable sens : « Alors il leur ouvrit l'esprit pour leur faire comprendre les Ecritures. » — Théophyl. Autrement, comment leur âme troublée et chancelante aurait-elle pu s'appliquer à l'étude des mystères de Jésus-Christ? Il y ajoute encore l'enseignement de sa divine parole : « Il leur dit : Il est ainsi écrit, et c'est ainsi qu'il fallait que le Christ souffrît, » c'est-à-dire, le supplice de la croix.

Bède. Jésus-Christ aurait perdu tout le fruit de sa résurrection, s'il ne fût véritablement ressuscité. Aussi ajoute-t-il : « Et qu'il ressuscitât d'entre les morts le troisième jour. » Après avoir établi la vérité de son corps, il veut aussi établir l'unité de son Eglise : « Et qu'on prêchât en son nom la pénitence et la rémission des péchés dans toutes les nations. » — Eusèbe. Dieu lui avait en effet : « Demandez-moi,

---

divino Spiritu, antequam in terra nasceretur, implere : neque enim si magicis artibus fecit ut coleretur et mortuus, magus erat antequam natus, cui prophetando venturo gens una deputata est.

Tunc aperuit illis sensum ut intelligerent Scripturas, et dixit eis quoniam sic scriptum est, et sic oportebat Christum pati, et resurgere a mortuis tertia die, et prædicari in nomine ejus pœnitentiam et remissionem peccatorum in omnes gentes, incipientibus ab Hierosolyma. Vos autem testes estis horum, et ego mittam promissum Patris mei in vos ; vos autem sedete in civitate, quoadusque induamini virtute ex alto.

Bed. Postquam præbuit se videndum oculis, præbuit se manibus contrectandum, legis commemoravit Scripturas, consequenter aperuit sensum ut intelligatur quod legitur. Unde sequitur : « Tunc aperuit illis sensum, ut intelligerent Scripturas. » Theophyl. Alioquin quomodo eorum anima turbata et vacillans circa Christi mysterium studuisset sed et verbis eos docuit : sequitur enim : « Et dixit eis quoniam sic scriptum est, et sic oportebat Christum pati, » scilicet per lignum crucis.

Bed. Perdidit autem Christus fructum passionis, si non esset veritas resurrectionis. Unde dicitur : « Et resurgere a mortuis, » etc. Deinde post commendatam sui corporis veritatem, commendat Ecclesiæ unitatem, cum subditur : « Et prædicari in nomine ejus pœnitentiam et remissionem peccatorum in omnes gentes. » Euseb. Dictum enim erat (*Psal.* 2) : « Postula a me, et dabo tibi gentes

et je vous donnerai les nations pour héritage. » (*Ps.* II.) Il était nécessaire, en effet, que ceux des Gentils qui se convertiraient à lui, fussent purifiés par sa vertu de toutes les taches et de toutes les souillures contractées au milieu des erreurs diaboliques de l'idolâtrie et des abominations d'une vie d'impudicité. Voilà pourquoi il ajoute : « Il fallait qu'on prêchât en son nom la pénitence et la rémission des péchés dans toutes les nations ; » car tous ceux qui témoignent un véritable repentir, reçoivent de sa grâce et de sa miséricorde le pardon des iniquités pour l'expiation desquelles il a voulu souffrir la mort.

THÉOPHYL. L'idée du baptême dans lequel on obtient le pardon de ses péchés en renonçant aux crimes de la vie passée se trouve renfermée dans ces paroles : « Qu'on prêchât en son nom la pénitence et la rémission des péchés. » Mais comment entendre que le baptême doit être donné au seul nom de Jésus-Christ, lorsque lui-même commande ailleurs de baptiser au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit? Nous répondons premièrement que ces paroles ne veulent point dire que le baptême ne doive être donné qu'au nom de Jésus-Christ (1), mais qu'il faut recevoir le baptême de Jésus-Christ, c'est-à-dire un baptême spirituel tout différent du baptême des Juifs, un baptême qui ne soit plus comme celui de Jean, un baptême de simple pénitence, mais une véritable participation de l'Esprit saint, comme il arriva au baptême de Jésus-Christ dans le Jourdain, alors qu'on vit l'Esprit saint descendre sur sa tête sous la forme d'une colombe. Etre baptisé au nom de Jésus-Christ, c'est donc être baptisé en la mort de

(1) C'est-à-dire qu'on ne doive prononcer que le nom de Jésus-Christ en donnant le baptême ; ainsi lorsque nous lisons dans les *Actes des Apôtres*, que les fidèles étaient baptisés au nom de Jésus-Christ, il faut l'entendre dans ce sens qu'ils étaient baptisés après avoir fait profession d'appartenir à Jésus-Christ et de croire en lui. Et si l'on veut à toute force que les apôtres aient baptisé sous cette forme, il faudrait admettre une dispense comme le suppose saint Thomas. (III part. quest. LXVI, art. 6.)

---

hæreditatem tuam. » Oportebat autem conversos ex gentibus expiari a quolibet contagio et macula per ipsius virtutem, quasi contaminatos ab errore dæmonum idololatriæ, et quasi nuper conversos a vita execrabili et impudica : et ideo dicit, quod oportet prædicari prius quidem pœnitentiam, consequenter autem remissionem peccatorum in omnes gentes : eis enim qui prius quidem veram ostenderunt malorum pœnitentiam, salubri gratia veniam commissorum donavit, pro quibus et mortem subiit.

THEOPHYL. In hoc vero quod dicit : « Pœnitentiam et remissionem peccatorum, » etiam de baptismate meminit, in quo per dispositionem priorum scelerum subsequitur venia peccatorum. Sed quo pacto intelligetur in solo Christi nomine baptisma fieri, cum alibi mandet hoc fieri « in nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti? » Et primo quidem dicimus quod non intelligitur quod in solo Christi nomine fiat baptisma, sed quod Christi baptismate aliquis baptizetur; id est, spiritualiter, non Judaice; nec tali, quali Joannes baptizabat ad solam pœnitentiam, sed ad Spiritus almi participationem; sicut et Christus in Jordane baptizatus ostendit Spiritum sanctum in specie columbina. Porro baptisma in Christi nomine (id est, morte Christi)

Jésus-Christ. En effet, de même qu'il est ressuscité trois jours après sa mort, de même nous sommes plongés trois fois dans l'eau, et nous en sortons en recevant les arrhes de l'esprit d'incorruptibilité. Ajoutons que le nom de Jésus-Christ comprend en lui-même, et le Père qui donne l'onction, et le Saint-Esprit qui est l'onction même, et le Fils qui a reçu cette onction (dans sa nature humaine). Le genre humain ne devait plus être divisé en deux peuples, les Juifs et les Gentils, et c'est pour réunir tous les hommes en un seul peuple, qu'il ordonne à ses Apôtres de commencer la prédication par Jérusalem, et de la terminer par les nations : « Dans toutes les nations, en commençant par Jérusalem. » — Bède. La raison de ce précepte n'est pas seulement parce que c'est aux Juifs que les oracles de Dieu ont été confiés (*Rom.*, III, 2); et qu'à eux appartient l'adoption des enfants, et la gloire et l'alliance (*Rom.*, IX, 4); mais parce que Dieu veut que les Gentils, plongés dans tant d'erreurs différentes, conçoivent une vive espérance d'obtenir leur pardon, en voyant la divine miséricorde l'accorder à ceux mêmes qui ont crucifié le Fils de Dieu. — S. Chrys. Il voulait aussi prévenir le reproche que l'on pourrait faire aux Apôtres, d'avoir négligé leurs concitoyens pour aller se produire avec ostentation chez les étrangers; c'est donc devant les bourreaux eux-mêmes du Sauveur, qu'ils exposent les preuves de la résurrection, et dans cette même ville où s'est accompli cet audacieux forfait; or quelle preuve plus éclatante de la résurrection de Jésus-Christ, que la conversion et la foi de ceux mêmes qui l'ont crucifié?

Eusèbe. Or, si les prédictions que Jésus-Christ a faites, ont déjà leur accomplissement, et si la foi du monde entier reconnaît la puissance et l'efficacité de sa parole, il est temps désormais de croire à

---

intelligas. Sicut enim ipse post mortem triduo resurrexit, sic et nos ter in aquam mergimur, et convenienter emergimur, incorruptibilitatis Spiritus arrham recipientes. Hoc etiam Christi nomen continet in se, et Patrem quasi *unctorem*, et Spiritum quasi *unctionem*, et Filium quasi *unctum* (scilicet secundum humanam naturam.) Non autem decebat amplius bipartitum esse humanum genus in Judæos et Gentiles : et ideo, ut omnes in unum uniret, mandavit incipere sermonem a Hierusalem, ad gentes vero terminari. Unde sequitur : « Incipientibus ab Hierusalem. » Bed. Non solum quia « credita sunt illis eloquia Dei (*Rom.*, 3), et eorum est adoptio filiorum, et gloria » (*Rom.*, 9), verumetiam ut gentes variis erroribus implicatæ, hoc maxime indicio divinæ pietatis ad spem venire provocentur, quod eis qui Filium Dei crucifixerunt, venia concedatur. Chrys. (*homil. in Acta.*) Insuper ne dicerent aliqui quod omissis notis iverunt se ostensuros (aut veluti cum fastu quodam ostentaturos) ad extraneos, ideo prius apud ipsos occisores pandunt resurrectionis signa in eadem civitate, in qua prorupit temerarius ausus : ubi enim crucifixores ipsi credere videntur, resurrectio plurimum demonstratur.

Euseb. Quod si ea quæ Christus prædixit, jam sortiuntur effectum, et verbum ejus vivax et efficax per universum mundum oculata fide perspicitur, tempus est non incredulos esse erga eum

l'auteur de cette parole, et de reconnaître aussi qu'il doit nécessairement être Dieu, puisque les œuvres divines qu'il opère sont conformes à ses divins enseignements. C'est ce qui s'est accompli par le ministère des Apôtres : « Pour vous, vous êtes témoins de ces choses, » etc., c'est-à-dire, de ma mort et de ma résurrection. — THÉOPHYL. Mais comment, pouvaient se demander les Apôtres, dans le trouble de leur âme, comment, nous qui sommes des hommes ignorants, pourrons-nous rendre ce témoignage devant les Gentils et devant les Juifs qui vous ont mis à mort. Notre-Seigneur prévient cette difficulté : « Je vous enverrai, leur dit-il, le don promis par mon Père, » etc., celui que Dieu avait promis en ces termes par le prophète Joël : « Je répandrai mon esprit sur toute chair, » etc. (*Joel.*, II, 18.)

S. CHRYS. (*hom.* 1 *sur les Actes.*) De même qu'un général ne laisse point ses soldats marcher contre de nombreux ennemis, qu'ils ne soient parfaitement armés ; ainsi le Sauveur ne permet pas à ses disciples d'affronter les combats avant la descente de l'Esprit saint : « Vous, tenez-vous en repos dans la ville, jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la force d'en haut. » — THÉOPHYL. C'est-à-dire, d'une force qui n'a rien d'humain et qui est toute céleste. Et il ne dit pas : Jusqu'à ce que vous receviez, mais : « Jusqu'à ce que vous soyez revêtus, » pour signifier la protection toute-puissante dont les couvrira l'Esprit saint. — BÈDE. C'est de cette vertu céleste, c'est-à-dire, de l'Esprit saint, que l'ange dit à Marie : « La vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre ; » (*Luc*, I) et que le Seigneur lui-même dit ailleurs : « J'ai senti qu'une vertu était sortie de moi. » (*Luc*, VIII.)

S. CHRYS. Mais pourquoi l'Esprit saint ne descendit-il pas sur les Apôtres pendant que le Sauveur était encore sur la terre ou aussitôt qu'il l'eût quittée ? Il voulait leur faire désirer ardemment cette grâce,

---

qui protulit verbum : eum enim necesse est divinam vitam ducere, cujus opera vivida verbis consona ostenduntur : quæ quidem ministerio apostolorum impleta sunt. Unde subdit : « Vos autem testes estis horum, » etc., scilicet mortis et resurrectionis. THEOPHYL. Consequenter ne turbati cogitarent, quomodo nos homines idiotæ testimonium perhibebimus gentibus et Judæis qui te occiderunt? subjungit : « Et ego mittam promissum Patris mei, » etc., quod scilicet per Joelem promiserat, dicens (*cap.* 2, vers. 18) : « Effundam Spiritum meum super omnem carnem, » etc.

CHRYS. (*hom.* 1, *in Act.*) Sicut autem milites invasuros multos nemo dux exire sinit, donec armati sint, sic et discipulos ante Spiritus descensum ad conflictum egredi non permittit. Unde subdit : « Vos autem sedete in civitate quoadusque induamini virtute ex alto. » THEOPHYL. Id est, virtute non humana, sed cœlesti : non dixit : *Suscipiatis*, sed, *induamini*, integram tutelam spiritualis muniminis indicans. BED. De hac autem virtute, id est, Spiritu sancto, dicit etiam angelus Mariæ (*Luc.*, 1) : « Et virtus Altissimi obumbrabit tibi ; » et ipse Dominus alibi (*Luc.*, 8) : « Nam et ego novi virtutem de me exisse. »

CHRYS. (*ut sup.*) Cur autem non Christo præsente vel eo discedente, statim Spiritus venit ? Decebat enim eos fieri

avant de la leur accorder, car c'est lorsque la nécessité nous presse que nous nous empressons de recourir à Dieu. Il fallait auparavant que notre nature fît son entrée dans le ciel, et que notre alliance avec Dieu fût consommée. C'est alors que l'Esprit saint devait descendre et répandre dans notre âme une joie pure et sans mélange. Remarquez aussi l'obligation expresse qu'il leur impose de demeurer à Jérusalem, parce que c'est là qu'ils recevront l'Esprit saint qu'il leur a promis, et comment il les enchaîne par cette bienheureuse attente, qui les empêche de prendre de nouveau la fuite après sa résurrection. Il leur dit : « Jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la force d'en haut. » Il ne précise pas le moment pour les tenir dans une constante vigilance. Qu'y a-t-il donc d'étonnant qu'il ne nous ait pas fait connaître le dernier jour, puisqu'il n'a pas voulu indiquer à ses Apôtres le jour qui était si proche?

S. Grég. (*Past.*, *part.* III, *chap.* XXVI.) Il faut donner de sévères avertissements à ceux que leur âge ou leurs imperfections devraient éloigner du ministère de la prédication, et qui s'y jettent cependant avec présomption; car en usurpant avec autant de témérité un ministère aussi sublime et aussi redoutable, ils se ferment la voie à tout progrès dans la vertu. Voyez la Vérité elle-même qui pouvait en un instant donner à ses Apôtres la force qui leur manquait, qui leur avait donné les instructions les plus complètes sur l'objet de leurs prédications, leur commande cependant de se tenir en repos dans la ville, jusqu'à ce qu'ils soient revêtus de la force d'en haut, exemple qu'elle voulait donner à tous les siècles suivants, et qui devait détourner les âmes imparfaites de se charger témérairement du ministère de la prédication. Or, nous nous tenons en repos dans la ville, lorsque nous nous renfermons dans l'intérieur de notre âme, évitant de nous ré-

---

cupidos rei, et demum recipere gratiam : tunc enim magis ad Deum erigimur, cum incumbit necessitas. Oportebat enim interim naturam comparere nostram in cœlo, et fœdera consummari ; ac deinde Spiritum advenire, et pura gaudia celebrari. Attende etiam quantam eis necessitatem imposuit Hierosolymis esse, in eo quod illic Spiritum promisit largiri : ne enim rursus post ejus resurrectionem aufugerent, hac expectatione quasi quodam vinculo omnes simul eos ibi detinuit. Dicit autem : « Donec induamini ex alto : » nec expressit quando, ut sint jugiter vigiles. Quid ergo miraris, si diem nobis novissimum non pandit, cum diem hunc propinquum pandere noluerit?

Greg. (*in Past.*, part. III, cap. 26.) Admonendi sunt ergo, quos a prædicationis officio vel imperfectio vel ætas prohibet, et tamen præcipitatio impellit: ne dum sibi tantum onus officii præcipitatione arrogant, viam sibi subsequentis meliorationis abscindant : ipsa enim veritas quæ repente quos vellet, roborare potuisset, ut exemplum sequentibus daret, ne imperfecti prædicare præsumerent, postquam plene discipulos de virtute prædicationis instruxit, mandavit eis ut in civitate sederent, donec induerentur virtute ex alto. In civitate quippe sedemus, si intra mentium nostrarum claustra nos constringimus, ne loquendo exterius evagemur; ut cum virtute di-

pandre dans les conversations extérieures, et attendant que nous soyons pleinement revêtus de la force divine, avant de sortir de nous-mêmes pour instruire les autres.

S. Ambr. Mais comment se fait-il que d'après saint Jean (*Jean*, XX, 23), les Apôtres avaient déjà reçu alors l'Esprit saint, tandis qu'ici nous voyons le Sauveur leur commander de demeurer dans la ville, jusqu'à ce qu'ils soient revêtus de la force d'en haut? Peut-être souffla-t-il d'abord sur les onze Apôtres pour leur donner l'Esprit saint, comme étant plus parfaits, et promet-il ici de le donner ensuite aux autres. Ou bien, c'est aux mêmes qu'il le donne d'un côté et qu'il le promet de l'autre. Et il n'y a en cela aucune contradiction, puisque les grâces sont différentes; ainsi le Sauveur donne, d'après saint Jean, la grâce d'une opération divine, et en promet une autre d'après saint Luc. En effet, la première fois il donne à ses Apôtres le pouvoir de remettre les péchés (pouvoir qui est moins étendu), et Jésus-Christ le leur donne en soufflant sur eux, afin que vous croyiez que l'Esprit saint est l'esprit de Jésus-Christ, et que c'est le même que l'esprit de Dieu, car Dieu seul peut remettre les péchés. Saint Luc, au contraire, veut parler du don des langues que l'Esprit saint communiqua aux Apôtres. — S. Cyr. Ou encore, il leur dit d'abord : « Recevez l'Esprit saint, afin de les préparer à le recevoir; ou il parle au présent de ce qui ne devait arriver que plus tard. — S. Aug. (*de la Trin.*, XV, 26.) Ou encore, le Seigneur a donné deux fois l'Esprit saint à ses Apôtres après sa résurrection, la première fois sur la terre pour leur inspirer l'amour du prochain, et la seconde du haut du ciel pour allumer dans leurs cœurs l'amour de Dieu.

ỷ. 50-53. — *Il les emmena ensuite hors de la ville jusqu'à Béthanie, et ayant levé les mains, il les bénit. Et en les bénissant il se sépara d'eux et il s'éleva*

---

vina perfecte induimur, tunc quasi a nobismetipsis foras (etiam alios instruentes) exeamus.

Ambr. Consideremus autem quomodo secundum Joannem acceperint Spiritum sanctum; hic autem in civitate jubeantur sedere, quoadusque induantur virtute ex alto. Sed Spiritum sanctum vel illis undecim quasi perfectioribus insufflavit, et reliquis postea tribuendum promittit; vel eisdem ibi insufflavit, hic spopondit. Nec videtur esse contrarium, cum divisiones sint gratiarum : ergo aliam insufflavit ibi operationem : hic aliam pollicetur : ibi enim remittendorum gratia tributa est peccatorum (quod videtur esse angustius), et ideo insufflatur a Christo, et credas Spiritum sanctum Christi, ut credas de Deo Spiritum : Deus enim solus peccata dimittit : Lucas autem linguarum gratiam describit effusam. Cyril. Vel dixit : « Accipite Spiritum sanctum, » ut eos idoneos faceret ad receptionem; aut quod futurum est, ut præsens indicavit. August. (XV *de Trinit.*, cap. 26.) Vel Dominus post resurrectionem suam bis dedit Spiritum sanctum; semel in terra propter dilectionem proximorum; et iterum de cœlo propter dilectionem Dei.

Eduxit autem eos foras in Bethaniam, et elevatis manibus suis, benedixit eis. Et factum est dum benediceret illis, recessit ab eis et ferebatur in cœlum : et ipsi adorantes, regressi

vers le ciel. Et eux, l'ayant adoré, retournèrent à Jérusalem avec une grande joie. Et ils étaient toujours dans le temple, louant et bénissant Dieu.

Bède. Saint Luc ne dit rien absolument de tout ce qui se passa entre le Seigneur et les Apôtres pendant quarante-trois jours, et il joint sans intermédiaire au premier jour de la résurrection le dernier où Jésus quitta la terre pour remonter au ciel : « Ensuite il les emmena hors de la ville jusqu'à Béthanie. » Ce fut d'abord à cause du nom de ce village qui signifie *maison d'obéissance* (1), car celui qui est descendu sur la terre pour expier la désobéissance des méchants, est remonté aux cieux pour récompenser l'obéissance des bons. Ce fut encore à cause de la position de ce village, situé sur le versant de la montagne des Oliviers, parce qu'en effet, la maison de l'Eglise, modèle d'obéissance, a placé sur le versant de la montagne céleste, c'est-à-dire de Jésus-Christ, les fondements de sa foi, de son espérance et de sa charité. Le Sauveur bénit ensuite ceux à qui il venait de confier la mission d'instruire : « Et ayant élevé les mains, il les bénit. » — Théophyl. Peut-être, répandit-il en ce moment sur eux une vertu protectrice qui les conservât jusqu'à la venue de l'Esprit saint. Peut-être aussi a-t-il voulu nous enseigner à bénir ceux qui nous sont soumis et à les recommander à Dieu par nos bénédictions, toutes les fois que nous nous séparons d'eux.

Orig. Il les bénit en levant les mains, pour apprendre à celui qui est appelé à bénir les autres, qu'il doit être orné de toutes les vertus les plus éminentes et de la pratique des œuvres les plus parfaites, c'est ainsi que nous élevons nos mains en haut.

S. Chrys. Remarquez encore comment Jésus-Christ place sous nos

(1) C'est l'explication que donne saint Jérôme, dans son Traité *des noms hébreux.*

---

sunt Hierusalem cum gaudio magno; et erant semper in templo laudantes et benedicentes Deum, amen.

Beda. Prætermissis omnibus quæ per quadraginta tres dies agi a Domino cum discipulis potuerunt, primo diei resurrectionis ejus conjungit tacite novissimum diem quo ascendit in cœlum, dicens : « Eduxit autem eos foras in Bethaniam; primo quidem propter nomen civitatis, quæ domus obedientiæ » dicitur : qui enim propter inobedientiam perversorum descendit, propter obedientiam conversorum ascendit : deinde propter situm ejusdem villæ, quæ in latere montis Olivarum posita esse narratur; quia videlicet obedientis Ecclesiæ domus in ipsius summi montis (id est, Christi) latere, fidei, spei, dilectionisque suæ fundamenta locavit. Eos autem benedixit, quibus præcepta docendi tradiderat. Unde sequitur : « Et elevatis manibus suis, benedixit eis. » Theophylact. Forsan vim conservativam influens eis usque ad adventum Spiritus; et fortassis instruens nos, ut quoties recedimus, subditos nostros per benedictiones Deo commendemus.

Orig. Quod autem elevatis manibus benedixit eos, significat quod deceat benedicentem cuiquam ornatum esse variis operibus et arduis respectu aliorum; sic enim manus tolluntur in altum.

Chrys. Attendite autem quod Dominus bravia repromissa aspectui subjicit :

yeux les récompenses qu'il nous a promises. Il nous a promis la résurrection des corps, il ressuscite le premier d'entre les morts, et donne des preuves certaines de sa résurrection en demeurant quarante jours avec ses disciples. Il nous a promis que nous serions emportés dans les airs sur les nuées, et il confirme cette promesse par ses actes : « Et en les bénissant, il se sépara d'eux, et il s'éleva vers le ciel. » — THÉOPHYL. Elie avait paru être transporté dans le ciel, mais le Sauveur est le premier qui entre véritablement dans le ciel comme le précurseur de tous les hommes pour se présenter devant Dieu avec son corps sacré ; et dès lors, notre nature dans la personne de Jésus-Christ, reçut les hommages de toutes les vertus angéliques.

S. CHRYS. Mais, direz-vous, que m'importe à moi l'ascension du Sauveur? Vous ne savez donc pas que vous serez un jour pareillement enlevé dans les nues, car votre corps est de la même nature que le corps de Jésus-Christ ? Il sera donc doué de la même agilité pour traverser les airs, car le corps aura le même sort que la tête, et tel principe telle fin. Or, voyez quels honneurs vous avez reçu dans ce principe. L'homme était la dernière des créatures raisonnables, mais voici que les pieds sont devenus comme la tête, et ils sont élevés dans leur chef sur un trône d'une magnificence royale.

BÈDE. Pendant que le Seigneur s'élevait vers le ciel, les disciples adorèrent la dernière trace de ses pas, puis retournèrent immédiatement à Jérusalem, où Jésus leur avait commandé d'attendre la promesse du Père : « Et eux, l'ayant adoré, retournèrent à Jérusalem avec une grande joie, » etc. Ils sont remplis d'une grande joie, parce qu'ils ont eu le bonheur de voir le Seigneur et leur Dieu remonter dans les cieux après le triomphe de sa résurrection. — CH. DES PÈR. GRECS. Or, ils passaient leurs journées dans les veilles, dans les prières,

---

promiserat quidem corporum resurrectionem; a mortuis resurrexit, et per quadraginta dies discipulos certificat : promittitur etiam, quod in nubibus rapiemur in aere; et hoc ipse patefecit per opera. Sequitur enim : « Et factum est dum benediceret illis, » etc. THEOPHYL. Et Elias quidem videbatur quasi assumi in cœlum, sed Salvator ipse præcursor omnium ascendit in cœlum appariturus divino conspectui in sacro suo corpore ; et jam nostra natura in Christo honoratur a qualibet virtute angelica.

CHRYS. Sed dices : « Quid interest mea? » Quia et tu in nubibus suscipieris similiter : nam corpus tuum connaturale est illi corpori. Erit igitur et corpus tuum tam agile, ut possit transire per aera : nam sicut caput, sic et corpus; sicut principium, sic et finis. Aspice autem quomodo honoratus es per hoc principium. Infima pars rationalis creaturæ homo erat, sed pedes effecti sunt caput; sublimati in regiam sedem in suo capite.

BEDA. Ascendente autem in cœlum Domino, disciputi adorantes, ubi steterunt novissime pedes ejus confestim, Hierosolymam redeunt, ubi promissionem Patris sunt expectare præcepti. Sequitur enim : « Et ipsi adorantes regressi sunt, » etc. Gaudio magna agunt, quia Deum ac Dominum suum post triumphum resurrectionis etiam cœlos penetrasse lætantur. GRÆC. Et erant vigilantes, orantes, jejunantes, quia scilicet non degentes in

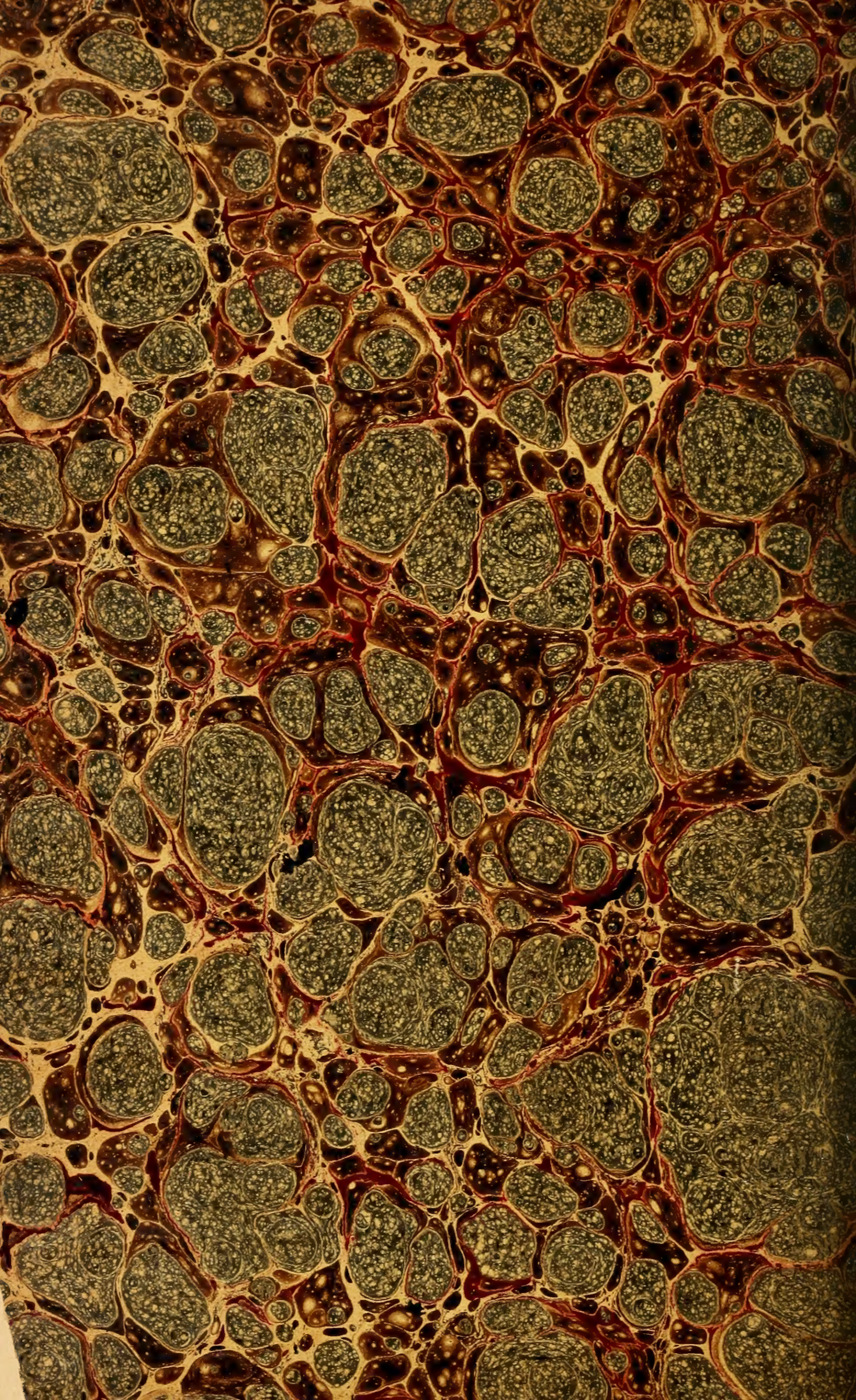
dans les jeûnes; ils ne restent point chacun dans leurs maisons particulières, mais ils demeurent dans le temple, attendant la grâce qui doit descendre des cieux, et s'exerçant à la piété et à la vertu dans ce lieu si propre à inspirer l'une et l'autre : « Et ils étaient toujours dans le temple. » — THÉOPHYL. Ils n'avaient pas encore reçu l'Esprit saint, et déjà leur vie était toute spirituelle. Auparavant ils n'osaient sortir de leur retraite; maintenant ils sont dans le temple, au milieu des princes des prêtres; ils ne sont distraits par aucune des pensées de ce monde, et dans un saint mépris de toutes les choses de la terre, ils ne cessent de louer Dieu : « Ils étaient toujours dans le temple louant et bénissant Dieu. » — BÈDE. Remarquez enfin que parmi les quatre animaux symboliques (*Ezéch.*, I; *Apoc.*, IV), saint Luc est désigné sous l'emblème du taureau, qui était la victime prescrite pour la consécration des prêtres (*Exod.*, XXIX), parce qu'il a eu pour but d'exposer plus au long que les autres le sacerdoce de Jésus-Christ, et qu'après avoir commencé son Evangile par le récit des fonctions sacerdotales que Zacharie exerçait dans le temple, il le termine en rapportant les pratiques de religion auxquelles les Apôtres se livraient aussi dans le temple. Il nous montre ces futurs ministres du sacerdoce nouveau qui ne verse plus le sang des victimes, mais ne cesse de louer et de bénir Dieu, et c'est dans le lieu même de la prière et au milieu des pieux exercices de la religion, qu'ils préparent leurs cœurs à recevoir l'Esprit saint qui leur a été promis. — THÉOPHYL. Imitons-les nous-mêmes par une vie toujours sainte, consacrée aussi à bénir et à louer Dieu, à qui appartient la gloire, la bénédiction et la puissance dans tous les siècles. Ainsi soit-il.

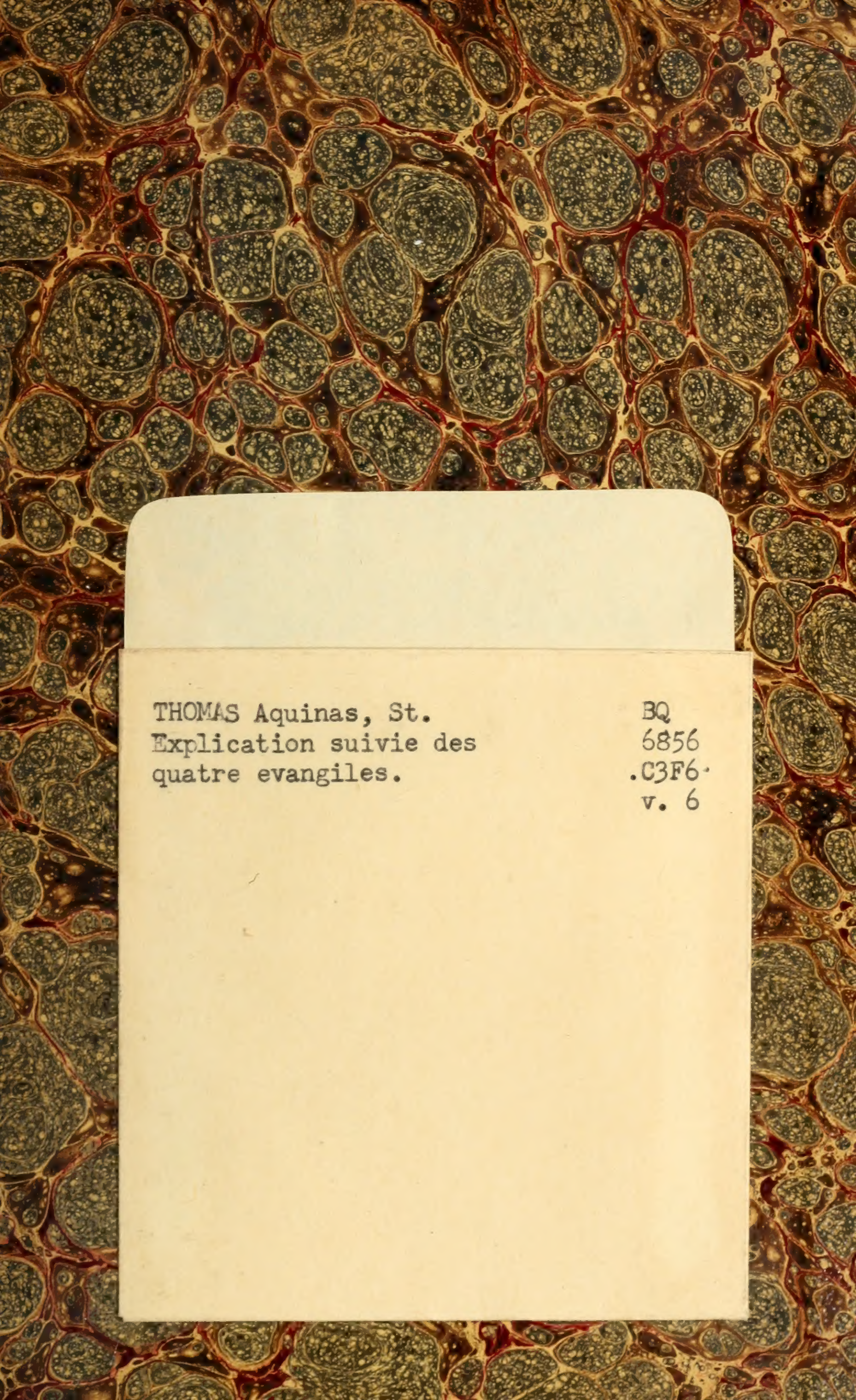
---

propriis laribus, sed expectantes supernam gratiam conversabantur in templo, inter cætera etiam ex ipso loco pietatem et honestatem addiscentes. Unde dicitur : « Erant semper in templo. » THEOPHYLACT. Nondum aderat Spiritus, et jam spiritualiter conversantur. Prius erant reclusi, jam stant in medio principum sacerdotum, nec aliquo distrahuntur mundano, sed omnibus contemptis jugiter Deum laudant. Sequitur enim : « Laudantes et benedicentes Deum. » BEDA. Et attende quod Lucas inter quatuor animalia cœli (*Ezech.*, 1, et *Apocal.*, 4) designatus accipitur per vitulum, cujus victima qui in sacerdotium eligebantur initiari sunt jussi (*Exod.*, 29), eo quod ipse sacerdotium Christi cæteris amplius exponendum suscepit, et evangelium suum, quod a ministerio templi per sacerdotium Zachariæ cœpit, in templi devotione complevit; et apostolos ibi ministros novi sacerdotii futuros, non in victimarum sanguine, sed in laude Dei et in benedictione conclusit : ut in loco orationis et inter laudum devotiones promissum Spiritus sancti adventum paratis cordibus expectarent. THEOPHYL. Quos nos imitantes in sacra vita semper degamus, laudantes et benedicentes Deum, cui est gloria, et benedictio, et virtus in secula. Amen.

FIN DU TOME SIXIÈME.






THOMAS Aquinas, St.
Explication suivie des
quatre evangiles.
BQ
6856
.C3F6
v. 6

